Ent 58

M2 90

R 16
2/7

LES

MEMOIRES DE MESS. MARTIN DV Bellay Seigneur de Langey.

Contenans le discours de plusieurs choses aduenües au Royaume de France, depuis l'an M.D.XIII. iusques au trespas du Roy François premier, ausquels l'Autheur a inseré trois liures, & quelques fragmens des Ogdoades de Mess. GVILLAVME DV BELLAY seigneur de Langey son frere.

Oeuure mis nouuellemẽt en lumiere, & presenté au ROY par Mess. René du Bellay Cheualier de l'ordre de sa Maieste, Baron de la Lande, heritier d'iceluy Mess. Martin du Bellay.

A PARIS,
A l'Oliuier de P. l'Huillier, rue S. Iacques.
1569.
Auec Preuilege du Roy.

LE LIBRAIRE AV LECTEVR.

LECTEVR, Si toſt que monſieur le Baron de la Lande m'eut offert pour imprimer les hiſtoires tant deſirées de monſieur de Langey, encores que ce temps calamiteux de guerres ciuilles, ne fuſt commode pour entreprendre tel affaire, ſi eſt-ce que le deſir que i'ay touſiours eu de profiter pluſtoſt au public qu'à mon particulier, me feit receuoir de bon cœur ceſte charge, & mettre la main à l'œuure d'autant plus alaigrement que aucuns miens ſeigneurs, perſonnages doctes & excellens eſtimerent de grand fruit ces hiſtoires ſingulierement pour ceux qui cherchent leur aduancement par les armes. Toutesfois eſtant acheminé à l'edition, il m'eſt ſuruenu vne dificulté, en ce que l'eſcriture de la main de monſieur de Langey eſtoit malaiſée à lire, comme auſſi celle du ſecretaire qui eſcriuoit quelquesfois ſous luy, pleine de lettres ambigües, en ſorte que i'ay heſité en quelques nõs propres des capitaines, gentils hommes, villes, riuieres, & païs dont fait mention l'hiſtoire, n'ayant pour l'heure moyen de les ſçauoir au vray, par ce que les anciens ſeigneurs & capitaines à qui i'euſſe recouru en tel doute, pour la cognoiſſance qu'ils en peuuent auoir mieux qu'autres, eſtoyent empeſchez aux guerres en Poittou. Il eſt auſſi aduenu qu'en haſtant l'impreſſion le nom de Meſſire Guillaume du Bellay a eſté mis au tiltre du huittieſme liure, combien que la preface de l'œuure & la fin du meſme liure, teſmoignent que Meſſire Martin du Bellay en ſoit autheur: neantmoins ces fautes ſont la plus part reparées & corrigées par la table d'errata, & ſ'il en reſte le ſeront par la ſeconde edition que i'eſpere faire, pour laquelle ſ'il vous plaiſt m'aider des emendations qu'aurez faittes de la premiere, elles ſeront tresbien receuës. Vous pouuez ce-pendant iuger ces fautes n'eſtre telles, que la recommandation & vtilité du liure en ſoyent diminuées: car ſi les anciennes hiſtoires Grecques & Latines ſont ſi bien recueillies pour les exemples qu'on penſe accommoder à ce temps, ores qu'ils ſoyẽt fort eſloignez des mœurs & façons de viure d'iceluy, combien ſera eſtimée ceſte cy qui traitte tant fidelemẽt de ce qu'ont fait, non pas noz ayeulx, mais noz propres peres des actions & manieres de faire deſquels dependent celles du iourd'huy? Iouïſſez donc (Lecteur) à la bonne heure de la diligence de ces deux Cheualiers, qui ont voulu profiter à leur patrie de leur viuant & apres leur mort. Iouïſſez pareillement du plaiſir que vous fait le ſieur Baron de la Lande leur heritier, lequel ne voulant eſtre chiche d'vn tel bien, l'a communiqué liberallement à la poſterité, meſmemẽt à la nobleſſe de France. Iouïſſez auſſi de ce mien labeur, auquel (comme dit le Poëte comique) ie ne mis onques le pris auarement: promettant (ſi ie cognoy qu'il vous ſoit agreable) que m'efforceray toute ma vie, de ſeruir à voz commoditez en ce qui dependera de mon art aidant Dieu, qui vous vueille conſeruer.

Le Preuilege du Roy eſt apres la table à la fin du liure.

AV ROY.

SIRE, en visitant la librairie que deffunct monsieur de Lãgey mon beau-pere ma laissee, ie fus esmerueillé, comme vn tel personnage occupé au seruice des Roys voz ayeul & pere, & de son naturel addõné aux armes, contre la coustume de ceux qui sont de pareille inclination, s'estoit garny d'vn si grand nõbre de liures, cõme il les auoit ainsi disposez par ordre, & cottez de marques & aditions pour le secours de sa memoire. Toutesfois me souuenant de ce q̃ i'auois oüy dire de la nourriture, qu'il eut auec deffunts Messire Guillaume du Bellay, & monsieur le Cardinal du Bellay ses freres (desquels la memoire durera à iamais, pour auoir esté au reng des plus excellens de leur temps aux armes & aux lettres) ie pensay que ceste nourriture pouuoit estre la cause qui l'auoit ainsi rẽdu amateur des liures, & soigneux d'en fournir si bien ceste sienne librairie: en laquelle recherchant par apres plus curieusement ce qui y estoit de rare & singulier, i'arriuay sur quelques volumes escrits la plus part de la main d'iceluy, lesquels ayant leu à loisir, trouuay estre vne belle histoire des choses aduenües de son temps en vostre Royaume & païs circomuoisins, laquelle toutesfois par modestie, il voulut seulement appeller memoires, estimant (comme ie croy) que le tiltre d'histoire emportast quelques ornemens d'eloquence, plus grans qu'il ne pensoit y estre employez: où bien qu'il eut proposé ne la faire imprimer, mais la laisser en ceste librairie comme annales priuees & particulieres pour nostre maison du Bellay. Et de fait le doute que telle fut sa volonté, ma retardé depuis dix ans qu'il est decedé, de faire imprimer ceste histoire iusques à maintenant qu'estant auec le desir que i'en auois, inuité par les honneurs qu'il pleut nagueres à V. M. me departir, à chercher les moyens de luy faire seruice, i'ay estimé qu'outre ce que m'y suis tousiours efforcé depuis que ie commence à porter les armes, & mesmes aux guerres dernieres sous la charge de MONSIEVR, encores feroy chose à elle agreable, si ie tiroy ces liures du tresor de nostre maison, pour les mettre en lumiere, sous la protectiõ de V. M. par ce qu'estãt icelle curieuse de toutes choses loüables, mesmement de la lecture des haults faits d'armes, stratagemes, & actes des vertueux Princes, ce luy seroit vn singulier plaisir, de cognoistre comme son ayeul le grand Roy François, s'est maintenu en son estat, s'est dextrement tiré des dangers où il estoit tõbé, s'est magnanimement porté en aduersité, & modestement en felicité: i'ay pensé aussi que les anciens capitaines qui vous restent de son temps, receueroyent quelque soulagement en leur vielleſſe, se voyans nommez aux discours des guerres où ils ont esté, & s'y

recognoissans quasi comme feit Aenée en la painture qu'il trouua dans le temple de Iunon à Cartage. Pareillement que ce seroit vn grand aiguillon pour esmouuoir à vertu les ieunes seigneurs de vostre cour, d'y rencontrer souuent le nom de leurs peres: d'autant que les exemples domestiques ont trop plus de force, pour encourager la ieunesse à bien faire, que ceux qui sont recueillis des estrangers. Bien est vray qu'il se treuue plusieurs histoires escrites du mesme temps, mais outre que ceste cy contient plusieurs discours qui n'estoyent encores diuulguez, elle a ceste aduantage, de n'auoir aucune crainte que les gens de guerre en la lisant dient vn mot qui leur est familier, c'est que l'autheur en parle comme vn clerc d'armes. A la verité il siet bien à chacun de traitter de l'affaire auquel il est versé: c'est pourquoy les histoires de Thucydide ont esté entre les Grecs en plus grand prix, que celles de Theopompe & d'Ephore, par ce que ceux cy estoyent Philosophes ou orateurs, mais luy auoit eu plusieurs charges en la republique d'Athenes, en paix & en guerre, dõt le iugement qu'on apperçoit par ses discours porte suffisant tesmoignage. On dit à ce propos la proprieté & naïfueté des commentaires que Iule Cesar a faits, auoir esté trouuée telle par Ciceron, qu'il estima impoßible d'y adiouster ny diminuer: consideré que Cesar auoit escrit des affaires de guerre en homme qui l'entendoit fort bien. Il y a eu en nostre nation peu de capitaines qui ayent daigné mettre la main à la plume, pour escrire ce qu'ils auoyent fait ou veu faire, mais quand il s'en est trouué, leurs escrits ont esté preferez à toutes autres chroniques du mesme temps: tesmoins en sont les liures du seigneur de Ionuille, l'vn des Barons qui acompagna le Roy Sainct Loys aux guerres d'oultremer: celles de Meßire Oliuier de la Marche, & sur toutes celles de Meßire Philippes de Commines, lesquelles depuis leur venuë en lumiere n'ont manqué sous le cheuet, ou pour le moins dans le cabinet des seigneurs & capitaines de ce Royaume qui ont eu le bien de leur patrie, & leur aduancement en quelque recommẽdation. Ie ne feray comparaison de ceste histoire à celle de Meßire Philippes de Commines, par ce qu'apartenant de si pres à l'autheur seroy estimé iuge recusable: bien diray ce que chacun m'accordera, que monsieur de Langey n'a eu moins de charges & honneurs en vostre Royaume, & que son stile, son discours, ses termes le monstrent bien versé aux affaires dont il escrit: outre ce qu'en luy on peult remarquer autant de sçauoir & d'eloquence außi estoit il nay en vn siecle bien fort lettré, & ne se trouuerra au par sus moins diligent d'escrire la pure verité de ce qu'il a veu & cogneu. Il me souuient luy auoir ouy dire maintesfois (lors qu'il deteßtoit les mensonges & adulations d'aucuns Hiſtoriographes de son temps) que ceux qui escriuoyent faux en histoire, deuoyent estre punis au double des faux tesmoins: & auoit raison d'ainsi le dire: car bien que l'histoire ne soit autre chose qu'vn tesmoignage de ce qui s'est passé en chacun siecle, la consequence de la fauceté d'icelle est d'autant plus grande, qu'elle ne circonuient vn iuge au dommage de quelques particuliers, comme le faux tesmoignage, mais abuse ceux du temps present, & la posterité qui receueront par ce moyen le faux pour le vray, estant en ce faisant l'honneur desrobé à qui il appartient, & donné à qui ne le merite. Feu monsieur de Langey s'est bien gardé de tomber en ce peché, car comme il ne cele les actes loüables d'aucuns soyent des nostres ou des estrangers: außi il ne s'espargne à remarquer leurs fautes, parlant neantmoins reuerемment des Princes & seigneurs qu'il a deu respecter: & descri-

uant leurs desseins & executions, ne le fait selon le bruit qui couroit à l'heure, bien souuent faux & variable, mais comme il les auoit apris, ou pour s'y estre trouué, ou par les plus certains aduertissemens qu'en receuoit le Roy vostre ayeul, duquel il estoit aimé & fauorisé comme il seroit encores de V. M. (Sire) s'il viuoit selon la coustume d'icelle d'estre bien affectionnee en l'endroit des hommes vertueux, qui se sont de bon cœur & heureusement employez à faire seruice aux predecesseurs d'icelle. Mais puis que Dieu n'a permis qu'il ait vescu iusques au temps qu'il peut estre cogneu à V. M. elle le cognoistra par ses escrits, & ceste faueur que pource luy voudroit faire s'il viuoit, la cõtinuera V. M. s'il luy plaist en l'endroit de ceux qui portent le nom & les armes du deffunct, & qui luy sont heritiers: non tant de ce qu'il a laissé, que de la volonté qu'il auoit d'exposer ses biens & sa vie pour le seruice de V. M. que Dieu vueille maintenir en prosperité & felicité.

Vostre treshumble seruiteur René du Bellay, Baron de la Lande.

ENCORES que la table qui eſt à la fin de ceſt œuure, peult aucunement releuer de peine ceux qui voudroyent ſans le fueilleter, trouuer facilement les diſcours qu'ils cherchent: toutesfois pour leur mettre plus promptement en veuë & quaſi cõme à deſcouuert tout le contenu de l'hiſtoire ſelõ l'ordre qu'y a mis l'autheur, nous auons dreſſé par l'aduertiſſement de Mõſieur de Meſme maiſtre ordinaire des Requeſtes de l'hoſtel du Roy & ſeigneur de Malaſſiſe (lequel de ſa grace a fauorizé & auancé ceſte edition en toutes choſes, ſingulierement de pluſieurs eſcrits Latins & François, de Meſſire Guillaume du Bellay Seigneur de Langey) le ſommaire de ces liures en la façon que voyez, qui n'euſt à noſtre iugement peu eſtre acourcy ſans obſcurité : & euſſions d'abondant à l'ayde d'iceluy Seigneur de Malaſſiſe enrichy l'œuure de nottes dignes d'eſtre leuës, recueillies d'vn grand nombre de liures rares & exquis, dont eſt garnie ſa fameuſe librairie, ſi ceſte impreſſion n'euſt quaſi eſté precipitee, par l'importunité aſſidue de pluſieurs qui deſirent veoir l'hiſtoire en lumiere.

Sommaire du premier liure.

LE Roy Loys douzieſme ſ'efforçant recouurer ſon Duché de Milan qu'il auoit n'agueres perdu, y enuoye Monſieur de la Trimouille auec armee qui eſt deffaicte à Nouare par les Suiſſes : leſquels pourſuyuans leur victoire paſſent les mons & viennent aſſieger Dijon, pendant que d'autre coſté l'Empereur Maximilian & le Roy Henry d'Angleterre gaignent la bataille ſurnommée des Eſperons, prennent Teroüenne & Tournay : puis le Roy ſe pacifie auec les Suiſſes & Anglois, eſpouſe la ſœur du Roy d'Angleterre, marie ſa fille au Duc d'Angouleſme François, & meurt preparant vne groſſe armee pour le recouurement de Milan, le Roy Françoys Duc auparauant d'Angouleſme luy ſuccede, pourſuit ceſte entrepriſe & en vient à chef, ayant vaincu les Suiſſes à Marignan. Par apres les guerres ſe commencent entre luy & l'Empereur Charles le quint, à l'occaſion de Henry d'Allebret & de Robert de la Marche, pretendans l'vn le Royaume de Nauarre, l'autre le Duché de Bouïllon: Le ſieur d'Aſparault pour Henry d'Albert gaigne & pert en peu de temps le Royaume de Nauarre, pareille fortune aduient à Robert de la Marche au Duché de Bouïllon, l'Empereur enuahit ce Royaume par le païs de Champagne, prent Mouſon & aſſiege Meſieres en vain. Le Roy pour reuanche l'aſſault en Artoys & Haynault, luy preſente la bataille pres Vallanciennes & prent Heſdin : l'Anglois moyenne la paix entre eux qui ne ſe peult conclure pour les nouuelles de la prinſe de Fontarabie que feit pour le Roy, le Sieur de Bonniuet: peu apres les Flamens prennent Tournay par vn long ſiege, l'eſtat de Milan dont le Roy eſtoit paiſible, ſe trouble à la ſuſcitation du Pape Leon.

Sommaire du ſecond.

LES armées du Pape & de l'Empereur conduittes par Proſpere Colonne, chaſſent ſous le nom de Franciſque Sforce, les François de la plus part du païs Milannois, en eſtant gouuerneur monſieur de Lautrec. Le Roy luy enuoye ſecours, qui fut inutil par faute de ſolde,

dont ſ'enſuyuit la roupte de la Bicoque, la perdition du Duché de Milan & de Genes Adrian eſt creé Pape par la mort de Leon. Charles de Bourbon prent le party de l'Empereur, ce qui rompit la deliberation qu'auoit faitte le Roy de paſſer les monts pour recouurer Milan: toutesfois en ſon lieu y enuoye monſieur de Bonniuet, auec forte armée, qui y fut auſſi ruinée par faute d'argent & de refreſchiſſement. Les Anglois & Bourguignons entrent ce-pendant bien auant en Picardie, bruſlent Montdidier & Roye. Les Eſpagnols reprennent Fontarabie. Le Comte Guillaume de Fuſtamberg, auec armée de lanſquenets aſſault la Bourgongne, dont il eſt repouſſé par monſieur de Guiſe. Charles de Bourbon & le Marquis de Peſcaire aſſiegent Marſeille, & ſe retirent pour crainte d'vne grãde armée du Roy François, auec laquelle il paſſe les monts, reprent Milan, & pluſieurs villes: puis aſſiege Pauie où ſe donna la bataille, en laquelle il fut pris.

Sommaire du troiſieſme.

ESTANT le Roy François priſonnier en Eſpagne, la Ducheſſe d'Angouleſme ſa mere prét le gouuernement du Royaume, pouruoit ſagement à la deffence d'iceluy, & appaiſe l'Anglois qui vouloit faire la guerre en Picardie. Les freres du Duc de Lorraine deffont pres Sauerne vn populaſſe d'Allemagne mutiné contre la nobleſſe. Le Roy deuient malade à Madril, qui fut cauſe que l'Empereur entendit à ſa deliurance, moyennant l'hoſtage de ſes enfans, & autres conditions qui ne furent entretenues, comme iniques. Rome eſt ſaccagée par les Imperiaux, ou fut tué Charles de Bourbon. Il ſe fait vne grande ligue pour chaſſer les Eſpagnols d'Italie: Lautrec y eſt enuoyé auec armée qui prent au profit de Frãciſque Sforce, pluſieurs villes du Duché de Milan: eſtoit ſur le point de gaingner le reſte, ſ'il ne fut contraint d'aller au ſecours du Pape Clemẽt, oppreſſé par les Eſpagnols, leſquels en ſont deſtournez par l'entrepriſe qu'il fait ſur le Royaume de Naples: pourſuyuãt laquelle deuient maiſtre de toutes les villes du Royaume, fors de Manfredone, Gayette, & la ville de Naples où il met le ſiege, la peſte ruine ſon camp, dont il meurt auec la plus part de ſes gens. André Dore ſe reuolte, auſſi fait la ville de Genes. La paix ſe traitte à Cambray entre le Roy & l'Empereur, par ce moyen ſont deliurez les enfans de France, & le Roy eſpouſe la ſœur de l'Empereur, lequel peu apres paſſe en Italie, ſe fait couronner à Rome, & contraint les Florentins par vn long ſiege de changer le gouuernement de leur republique.

Sommaire du quatrieſme.

LE Roy François ne ſe pouuant cõtenter des conditions rigoureuſes du traitté de Cambray, ſe fortifie d'alliances en Allemagne, Angleterre, & Italie, toutesfois la Roine Alienor ſ'efforce de l'entretenir en amitié auec l'Empereur, & les faire entreuoir. Le Roy Iean d'Hongrie demande ſecours d'argent au Roy qui luy eſt accordé. L'Empereur d'autre part preſſe le Roy de luy aider à faire la guerre aux Turcs, dont il eſt refuſé, ſinon que ce fuſt pour la deffence d'Italie. Le Duché de Bretagne du conſentement des eſtats ſ'vnit à la couronne de France. Le concile vniuerſel eſt mis en termes entre les Princes Chreſtiens. Merueille gentilhomme Milanois eſt fait inhumainement mourir par le Duc de Milan, combien qu'il fut pardeuers luy ambaſſadeur pour le Roy, lequel ſ'en reſſentit, de ſorte qu'il eſtoit preſt luy faire la guerre, ſi la vengence ne fut preuenuë par la mort de ce Duc. Monſieur d'Orleans eſpouſe Catherine de Medicis à preſent Roine mere du Roy. Les Ducs de Vvittemberg ſont reſtituez en leurs eſtats (qu'occuppoit le Roy Ferdinãd) à l'aide des Princes d'Allemagne prattiquée par le ſeigneur de Langey, à laquelle le Roy contribuoit d'argent. Les Legionnaires ſont inſtituez en France, & commence à ſe deſcouurir la haine que le Roy portoit au Duc de Sauoye.

Sommaire du cinquieſme.

LA mort du Duc Franciſque dernier de la race des Sforces, donna iuſte occaſion au Roy de demander le Duché de Milan à l'Empereur: ce-pendant pour ſ'y appreſter le chemin ſe ſaiſit de Sauoye & Piemont, prenant occaſion ſur le droit qu'il y auoit à cauſe de ſa mere. L'Empereur retournant du voyage de Tunis, entretient les ambaſſadeurs du Roy en eſperance qu'il luy reſtitueroit le Duché de Milan, afin d'auoir loiſir d'appreſter ſes forces pour oſter le Piemont au Roy, & venir en Prouence, mais premier que ſ'y acheminer, il fait pluſieurs harangues & proteſtations publiques contre le Roy, en preſence du Pape & des Cardinaux à Rome, auſquelles le Roy enuoye ſa reſponſe par eſcrit.

Sommaire du ſixieſme.

L'EMPEREVR dreſſe vne grãde & forte armée de pluſieurs nations pour aſſaillir ce Royaume par la Prouence, les Françoys l'arreſtent quelque temps en Piemont deuant Foſſan, qu'ils ſont en fin contrains rendre par compoſition les ayant trahiz le Marquis Françoys de Salluces. que le Roy auoit ordonné ſon lieutenant en Piemont : ce faict l'Empereur tient conſeil, harangue ſes gens, ſe promet auoir de grandes intelligences en France, & torne la teſte de ſon armee vers Nice pour entrer en Prouence.

Sommaire du ſeptieſme.

COMME l'Empereur eſtoit ſur le point de paſſer en Prouence, il affecte vn augure ou preſage du ſuccez de ſon entrepriſe, à ceſte cauſe ſ'aduence deux iournées pluſtoſt pour arriuer ſur les confins de France à la feſte de Sainct Iaques, par ce qu'au meſme iour de l'an precedant il auoit prins terre en Affrique, & gaigné le Royaume du Tunis, auſſi que les Eſpagnols tiennent ce Sainct pour leur patron, de là prent occaſion d'haranguer ſes ſoldats, ce pendant les François font le guaſt en Prouence pour affamer ſon armee: d'vn coſté le ſeigneur l'Humieres pouruoit à la deffence du Dauphiné, d'autre on met fortes garniſons à Marſeille & à Arles monſieur le grand maiſtre de Montmorency dreſſe vn camp à Auignon, & le retranche de foſſez. Le Roy en aſſemble vn autre à Valance. Les ſieurs de Monteian & Boiſi ſont deffaits à Brignolles. Les Bourguignons aſſiegent Peronne, le Dauphin François decede au grand regret de tous. Le Comte Rangon & les autres penſionnaires du Roy en Italie aſſemblent vne armée de laquelle ils guerroyent les Genneuois & Imperiaux en Piemont . L'Empereur ſeiourne à la ville d'Aix, qui eſtoit abandonnee, & faict mine de vouloir aſſieger Marſeille & Arles, les païſans de Prouence detrouſſent les biſcuits qui venoyent de Piemont en ſon camp.

Sommaire du huictieſme.

LE camp de l'Empereur en Prouence, eſt affligé de famine & de Peſte, à ceſte cauſe ſe retire vers la marine, où il reçoit quelque refraichiſſement par les galleres d'Andre-Dore, de là il ſ'eſcoule par où il eſtoit venu. Les Bourguignons apres auoir faict grand effort de prendre Peronne, au meſme temps ſe retirent, le Roy viſite & reconforte ſon peuple de Prouence & ſentent plus au long le diſcours de ce qu'auoit faict l'armée de Rangon en Italie. Eſtant le Roy à Lyon, ſe donne iugement cõtre l'empoiſonneur du Dauphin François. Le Roy d'Eſcoſſe y arriue & eſt fiancé auec Magdelene fille du Roy. Les ſeigneurs de Burie & de Tais ſont deffaits en prenant Cazal de Montferrat. Le Roy pourſuit l'Empereur en la Cour de Parlement en qualité de Cõte de Flandres d'Artois & de Charolois, & l'an enſuyuãt il entre au païs d'Artois & prent Hedin, Sainct Paul, Liliers & Sainct Venant, peu apres les Bourguignons reprennent ſainct Paul auec grand meurtre des François, gaignent Monſtreul ſur mer, aſſiegent Teroüenne, deffont monſieur d'Annebault en la ſecourant, & comme monſieur le Dauphin Henry entreprenoit de leuer le ſiege, ſe faict trefue pour peu de temps, par le moyen de la Royne de Hongrie, les affaires de Piemont ſe portent diuerſement, à l'occaſion des querelles de Rãgon & Caguin de Gonzague, le ſieur d'Humieres y eſt enuoyé Lieutenant pour le Roy auec des Lanſquenets, & aſſiege pour neãt, Aſt prent Albe, fortifie Queras, puis ſon armee ſe mutine, à faulte de payement, parquoy eſt contraint ſe retirer. Le Marquis du Guaſt demeure par ce moyen maiſtre de la campagne, reprent pluſieurs villes ſur les François, & les tient en ſerre, de ſorte que le Roy eſt perſuadé d'aller au ſecours : les ennemis luy veulent empeſcher le pas de Suze, monſieur de Montmorency le force. Monſieur le Dauphin Henry preſente la bataille au Marquis du Guaſt, & recouure partie de ce qui eſtoit perdu. Il ſe faict trefue de trois mois entre le Roy & l'Empereur, laquelle eſt par apres prorogee pour dix ans, en leur entreueüe à Nice. Monſieur de Montmorency eſt faict Conneſtable. L'Empereur paſſe par France en amy, pour aller chaſtier les Gantoys. Le Duc de Cleues eſpouſe la fille du Roy de Nauarre, le mariage toutesfois n'eſt conſommé. La famine ſuruient en Piemont, contre laquelle eſt ſagement pourueu par le ſeigneur de Langey, qui y eſtoit lieutenant pour le Roy.

Sommaire du neufieſme.

LE bon traittement qui fut fait à l'Empereur paſſant par France, aliena la volonté de ceux qui en eſtoyent confederez en haine de luy, & ſi ne peult de rien ſeruir pour le faire accomplir les promeſſes qu'il auoit faittes de reſtituer Milan : encores ſe deſcouurit mieux la haine qu'il portoit au Roy, par l'aſſaſſinat des ſeigneurs Rincõ & Fregoze ambaſſadeurs pour le Roy, pour la vengence duquel ſe rompt la treſue de Nice. Monſieur le Dauphin Henry aſſiege Parpignan, monſieur d'Orleans conqueſte le Duché de Luxembourg, qui ne fut longuement gardé, le ſeigneur de Langey ſouſtient les effors du Marquis du Guaſt en Piemõt, luy ſuborne ſix mille Italiens, & par ce moyen le fait quitter la campagne, noz gens y guangnent quelques villes par les intelligences qu'y auoit le ſeigneur de Lãgey: puis monſieur d'Annebault vient lieutenant du Roy en Piemont, aſſiege pour neant Cony, ayant par mauuais conſeil rompu les deſſeins du ſeigneur de Langey, lequel retournant en France, meurt à Tarare au grand regret des gens de lettres & d'experience. Martin du Bellay ſon frere eſtant demeuré gouuerneur de Turin, eſlargit ſon reſſort par la priſe des lieux de Bony, Catillon, & Sainct Raphael. Monſieur d'Annebault repaſſant les monts eſt ſurpris de la tourmente ſur le mont Cenys, & y perd pluſieurs de ſa ſuitte, entre autres le ſieur de Carrouges, & luy meſme à peine en eſchappe. Les Rochelois ſ'eſtans reuoltez obtiennent pardon du Roy. Martin du Bellay deſcouure pluſieurs inteligences des Imperiaux en Turin, & en fait punir les trahiſtres : eſtant apres luy monſieur de Boutieres gouuerneur de la ville de Turin. Ceſar de Naples fault à la ſurprendre, vne fois par eſcalade, & l'autre auec des charettes de foin. Monſieur de Vendoſme dreſſe en Picardie pluſieurs courſes & entrepriſes ſur l'ennemy, auitaille Terouenne, prent Liliers & le ruine.

Sommaire du dixieſme.

L'ANNEE enſuyuant, le Roy fait la guerre en Hainault, guaſte le terrouër d'Auennes, & deſtruit quelques forts & chaſteaux. Monſieur de Vendoſme prent Bapaulme ſans le chaſteau. Landrecy que les Bourguignons abandonnerent, fut trouué commode pour eſtre fortifié: à ceſte cauſe le Roy pour en fauoriſer la fortification tient longuement vn camp à Marrolles : ce-pendant Maubenge & Emery ſont priſes par monſieur le Dauphin Henry, mais il fault à prendre Bains, pour n'auoir moyen d'y camper plus de deux iours. Monſieur d'Anguian pert quatre galleres, cuidant prendre le chaſteau de Nice, abuſé de ce que le ſieur de Grignan gouuerneur de Marſeille y penſoit auoir intelligence. Monſieur d'Orleans prent pour la ſeconde fois Arlon & Luxembourg. Peu de temps apres eſtant à peine fortifié Landrecy, l'Empereur l'aſſiege, le deffendans la Lande & d'Heſſé. Le Prince de Melphe auitaille Luxembourg à grande difficulté. Landrecy eſt refreſchy de gens & de viures à la faueur de l'armée du Roy qui y eſtoit en perſonne, lequel ſe retire par apres : l'Empereur le ſuit, quelque peu puis leue le ſiege, & baſtiſt vne citadelle à Cambray pour l'oppoſer à Landrecy. Barberoſſe prent la ville de Nice: aſſiege pourneant le chaſteau, & le Marquis du Guaſt venant au ſecours prent Mondeuis, & Carignan qu'il fortifie. Le ſieur de Boutieres lieutenant pour le Roy en Piemont prent Sainct Germain, mais il eſt blaſmé d'auoir laiſſé fortifier Carignan ſans l'empeſcher, pour l'importance dont il eſtoit à la campagne du Piemont. Le Roy enuoye en ſon lieu monſieur d'Anguian, qui prẽt Creſſentin Palezol & Deſane, & aſſiege Carignan, le Marquis du Guaſt le veult ſecourir, dont vint l'occaſion de la bataille de Serizolles, apres laquelle Carignan & pluſieurs villes en Piemont & Montferrat furent priſes par noz gens. L'Empereur & le Roy d'Angleterre courroucez de ceſte victoire aſſaillent la France de deux pars. Le Roy d'Angleterre aſſiege Boulongne, & la prent par la faute du gouuerneur. L'Empereur prent Luxembourg, Ligny & Sandizier, vient iuſques à Eſpernay, puis tourne vers Picardie, & accorde la paix au Roy, le laiſſant en guerre auec l'Anglois: contre lequel le Roy tourne ſes forces de mer, & de terre. Monſieur le Dauphin prent & pert en vn moment la baſſe Boulongne, le fort d'Outreau ſe dreſſe pour arreſter les courſes des Anglois, qui ſont deffaits par les noſtres en pluſieurs rencontres. L'Amiral d'Annebault auec grand nombre de galeres & nauires ne pouuant attirer ſur mer les Anglois au combat pigle leur coſte. La paix ſe fait auec le Roy d'Angleterre, lequel peu apres va de vie à treſpas, le Roy François n'arreſte gueres à le ſuyure, & decede à Rambouïllet mille cinq cens quarante & ſept.

ENTRE ceux qui ont mis la main à la plume pour cõsacrer à l'immortalité les choſes dignes de memoire, il ſ'en trouue peu qui n'ayent ou trop adiouſté à l'exaltation & magnificence de leurs Princes, ou trop diminué de la gloire des eſtrãgers: & y en a beaucoup qui ſe ſont permis telle licence, d'eſcrire à la volée tout ce qui leur tõboit en l'eſprit, qu'en maints endroits ils nous ont depaint des fables plus que pueriles en lieu d'hiſtoire. Et encores au iourd'huy nous voyõs quelle foy on doit adiouſter à ceux qui n'ont honte d'expoſer en lumiere leurs œuures, ou les choſes dont nous auons vraye & entiere cognoiſſan-
B ce, ſont autrement par eux deſcrites, qu'elles n'ont eſté faittes. Vray eſt que nous auons aſſez d'hiſtoriens, qui non moins doctement que diligemment nous ont deſcrit en general les hazardeuſes entreprinſes des guerres, les traittez de paix & d'alliances, les gouuernemens des republiques, les mutations des Royaumes & Empires, la nature & les mœurs des hommes, les ſituations des lieux, & couſtumes des villes. Et ſingulieremẽt Paul Emile & Paul Ioue, ont rapporté grãde louange en l'hiſtoire qu'ils nous ont laiſſée, de ce qui eſt aduenu de noſtre tẽps par tout le monde vniuerſel. Bien que Paul Ioue en pluſieurs endroits de ſon hiſtoire, ſ'eſt monſtré plus partial qu'il ne me ſemble q̃ deueroit faire vn bõ hiſtorien qui doit eſcrire la verité, ſans ſ'affectiõner à l'vne ou à l'autre part. Mais quãt aux particularitez de ce Royaume, & ce qui concerne les guerres que le feu Roy de treſloüable memoire François premier de ce nom a eſté contraint ſouſtenir & entre-
C prendre, ie n'ay veu hõme qui ſe ſoit employé à les deſcrire tant amplemẽt & par le menu, que feu mon frere Meſſire Guillaume du Bellay ſeigneur de Langey, Cheualier de l'ordre du Roy, & ſon Lieutenant general en Italie, homme de telle vertu & erudition que chacun a cogneu. Lequel auoit compoſé ſept Ogdoades Latines, par luymeſmes traduittes du commandement du Roy en noſtre langue vulgaire, où lon pouuoit veoir cõme en vn clair miroir non ſeulemẽt le pourtrait des occurrẽces de ce ſiecle, mais vne dexterité d'eſcrire merueilleuſe & à luy peculiere ſelõ le iugemẽt des plus ſçauans. Toutesfois ſon labeur nous eſt demeuré inutil par la malice de ceux qui ont deſrobé ſes œuures, voulans enſeuelir l'honneur de leur Prince & de leur nation, ou faiſans leur cõpte (peult eſtre) qu'à ſucceſſion de temps ils en pourrõt faire leur prouſit, en chãgeant l'ordre & deguiſant vn peu le langage. En quoy la ſubſtance pourroit grandemẽt eſtre alterée, & la reputation d'autruy preiudiciée. A raiſon dequoy il m'a ſemblé eſtãt quelquesfois en repos des armes, employer mon tẽps, afin de n'eſtre reputé oiſif (car oiſiueté eſt mere & origine de tous vices) ne deuoir eſpargner ma

peine & diligence,pour faire publier trois liures qui nous reſtent de ſa cinquieſme Ogdoade, & les accompagner d'autres ſept contenans pluſieurs briefs memoires tant de la paix que de la guerre,dont ie puis parler en partie comme teſmoing oculaire:car en pluſieurs endroits, & deça & delà les mõts me ſuis trouué en perſonne,& des autres, ay peu auoir certain aduis par ceux qui ont eſté preſens, gens de foy & de ſincere iugement, conformant le dire des vns aux autres, & meſmes de pluſieurs eſtrangers qui en parlent ſans affection : ayant eſté touſiours ſoigneux d'entendre en quelle ſorte les choſes ſont paſſées depuis quarante & deux ans que i'ay commencé à monter à cheual,iuſques au treſpas dudit feu Roy.Proteſtant que ie ne me ſuis beaucoup arreſté à farder mon ouurage des couleurs de Rhetorique,auſſi n'eſt-ce pas ma vacation.Parquoy i'ay dreſſé mon but à repreſenter & deduire les choſes au plus pres de la verité qu'il m'a eſté poſſible, & ne penſe auoir aucunement enrichy la beſongne pour vouloir flatter ou taxer autruy.Mais ſi i'ay d'auenture quelque choſe obmiſe (ainſi qu'il eſt fort dificile d'auoir l'œil par tout)il me ſemble que ie ſuis d'autant plus excuſable, que moins i'ay eſté nourry aux lettres, & que i'ay eu aſſez peu de loiſir & de moyen d'employer le temps à eſcrire ,pour auoir toute ma vie ordinairement ſuiuy les armes au ſeruice de mon Prince.Ce que ie prie les lecteurs vouloir mettre en conſideration,& receuãs pour agreable ce qu'ils pourront trouuer digne de leur eſtre preſenté,eſtimeront(ſ'il leur plaiſt) que ie ne ſeray iamais de l'opinion de Lucilius homme Romain,lequel ne vouloit ſes eſcrits tomber és mains des perſonnes treſdoctes,& moins eſtre leuz des ignorans, pour autant (diſoit il) que les vns auoyent plus de cognoiſſance que luy , & les autres n'y entendoyent rien:car i'ay ſeulement voulu en cecy preparer le chemin à ceux qui ſont plus ſçauans que moy, leſquels pourront doler cy apres ce que i'ay groſſement eſbauché, pour le rediger en ſtile & langage plus beau & plus orné, y adiouſtant ou diminuant ce qu'ils cognoiſtront venir mieux à propos, afin de conſeruer à la poſterité les faits vertueux & memorables de noſtre temps.

PREMIER LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DV BELLAY, SEIGNEVR DE LANGEY, CHEVALIER DE L'ORDRE DV ROY, CAPITAINE DE CINQVANTE HOMMES D'ARMES DE SES ORDONNANCES, ET SON *Lieutenant general en ſes Païs & Duché de Normandie, en l'abſence de Monſeigneur le Dauphin: Des choſes auenües depuis l'an mille cinq cẽs & treze qu'il vint à la Cour, iuſques au treſpas du Roy de tres-louable memoire* FRANÇOIS *premier de ce nom.*

A AYANT LE ROY LOVIS douzieſme, apres l'heureuſe iournée de Rauenne, eſprouué l'inconſtance des choſes du monde en la perte qu'il feit de ſon Duché de Milan, il ſe delibera de chercher tous moyens pour le recouurer & remettre en ſes mains. Et comme Prince non moins prudent que magnanime, y voulut vſer de la diligẽce requiſe & neceſſaire en toutes entrepriſes haultes & de grande conſequence. Afin meſmement d'y pouuoir donner ordre, auant que l'ennemy ſe peuſt impatroniſer des chaſteaux de Milan, & de Cremone, qui eſtoient encores demourez en la puiſſance des François, eſtant capitaine dedans le chaſteau de Milan le Cheualier de Louuain, & dedans le chaſteau de Cremone Ianot de Herbouille B ſeigneur de Bunou. A ceſte occaſion pour ſecourir leſdictes places, & reconquerir ſon Duché de Milan, il voulut pourueoir d'vn bon chef à la conduite de ſon armée, & entre autres choiſit meſſire Louis de la Trimouille comme digne de tenir ce lieu en l'armée qu'il dreſſa l'an mil cinq cens & treze apres Paſques, enuiron le temps que ie vin ieune à la Cour. Et pour l'accompagner de chefs de guerre bien experimẽtez & vertueux, depeſcha auecques luy le ſeigneur Iean Iacques Treuoulſe Mareſchal de France, & meſſire Robert de la Marche ſeigneur de Sedan, auecques ſept ou huict cens hõmes d'armes, huict mille auanturiers Frãçois, & ſix mille lanſquenets, ſoubs la conduite du ſeigneur de Florenges fils aiſné dudit meſſire Robert. Et auoit le ſeigneur de Sedan inuenté vn camp de charpenterie qui ſe trainoit par chariots pour clorre l'armée, ſi la neceſſité d'a-

Ordre dõné par le Roy Louis pour le recouuremẽt du Duché de Milan.

uanture leur ſuruenoit de ſouſtenir vne bataille en endroit peu auanta- D
geux : toutesfois ſon inuention (ainſi qu'entendrez cy apres) fut de gran-
de deſpenſe,& apporta peu de prouffit. Surquoy,pour vne parentheſe, ie
Mariage de Charles de Vendoſme. ne vueil oublier que les feries de Pentecouſte l'année meſme fut eſpou-
zé à Chaſteaudun mõſeigneur Charles Comte de Vendoſmois & de Mar-
le auecques madame Françoiſe d'Alançon vefue du Duc Frãçois de Lon-
gueuille qui deceda au retour du voyage de Guienne, duquel voyage ie
doy faire mẽtion auant que paſſer plus outre,car la cognoiſſance des cho-
ſes paſſées donne grande lumiere à l'hiſtoire du preſent.

Occaſiõ du voyage de Guienne. OR eſt-il que peu apres la victoire de Rauenne ſoubs couleur de l'inter-
dit ietté par le Pape Iules deuxieſme ſur tous les Rois qui auoient aſſiſté
par leurs ambaſſadeurs au concille de Piſe,donnant en proye toutes leurs
terres & ſeigneuries,le Roy Ferrand d'Arragon feignant d'aſſaillir la Frã-
ce,entra au Royaume de Nauarre : & auant que le Roy Iean euſt loiſir de
pẽſer à ſe deffendre & fortifier, il ſe trouua deſſaiſy des principales villes E
qu'il euſt en obeiſſance,& meſmes de Pampelune,& fut quaſi du tout ſpo-
lié. A raiſon dequoy le Roy Louis deſirant d'entretenir l'alliance & confe-
deration qu'il auoit auec luy, enuoya promptement le Duc François de
Longueuille gouuerneur & ſon Lieutenant general en Guienne,auec vne
armée pour le ſecourir & reſtablir en ce qui auoit eſté perdu, & auec luy
le Duc Charles de Bourbon: mais eſtant aduerty que leſdits de Bourbon
& de Longueuille ne ſ'accordoient gueres biẽ enſemble,cognoiſſant que
telles diuiſions peuuent eſtre cauſe de grand deſordre & confuſion en vn
camp,& bien ſouuent de faire perdre les batailles, depeſcha monſeigneur
François Duc de Valois & Comte d'Angouleſme, qui eſtoit le plus pro-
che heritier de la couronne, & lequel depuis a eſté Roy,afin de les accor-
der,& aſſopir la ialouſie qu'ils pouuoient auoir l'vn de l'autre. Et lors eſtãt
arriué auec eux, encores que touſiours la principale authorité demouraſt
au Duc de Longueuille, à raiſon qu'il eſtoit, comme dit eſt, gouuerneur F
du païs, il marcha neantmoins iuſques au mont Ialoux, où la bataille fut
preſentée aux Eſpagnols qui eſtoient à ſainct Iean de pied de porc : la-
quelle ils refuſerent, diſans leur eſtre deffendu du Roy Ferrãd de rien ha-
ſarder par vne ſeule bataille. Puis apres auoir faict paſſer Ronceuaulx au
Duc d'Albe lieutenant general dudit Roy Ferrand,le Duc d'Angouleſme
& ladite armée furent contremandez du Roy pour retourner tout court,
à l'occaſion que le Roy d'Angleterre Henry huictieſme de ce nom,& l'eſ-
leu Empereur Maximilian, à l'inſtigatiõ & par la pratique du Pape Iules
ſuſdit faiſoient grands preparatifs pour aſſaillir la Picardie, & de faict ils
Paſſage du Roy Henry huictieſme en France. y firent vn merueilleux effort. Car iceluy Roy Henry deſcendit auecques
vne armée de vingt-cinq ou trẽte mille hommes de pied & bon nombre
de caualerie, & le plus grand nombre d'artillerie qui auoit paſſé cent ans
au precedant d'Angleterre deça la mer, pour entrer en France: auecques
lequel Roy d'Angleterre ſe vint ioindre ledit eſleu Empereur Maximiliã

& ſon

A & ſon armée,de ſorte que les deux enſemble eſtoient nõbrez à vij. ou viij. mille cheuaux,& xlv. mille hõmes de pied,tãt Anglois,Allemãs,que Hennuyers,car de Flamãs & autres ſubiets du Prince d'Eſpagne Charles d'Autriche n'y en auoit aucuns:par-ce que ledit Prince & ſes païs eſtoient en amitié auecques le Roy, à cauſe que le Roy Dom Philippes ſon pere en ſa mort voyãt qu'il laiſſoit ſon fils Charles dõt nous ferõs cy apres mẽtiõ en ces memoires aagé ſeulemẽt de xj. ans, & q̃ le Roy deuãt qu'il fuſt en aage, (veu la legereté des Flamãs) ſe pourroit inueſtir des païs bas: pour obuier à ce,il ordõna par teſtamẽt le Roy Louis xij.ſon curateur, & le Roy par le conſentemẽt des païs,y ordõna le ſieur de Chieures de la maiſon de Croï.

L'ARMEE miſe enſemble paſſant pres d'Ardre & de ſainct Omer vint aſſieger Terouenne, mais en chemin quelque nombre des leur qui eſtoient demourez derriere pour conduire l'artillerie furent rencontrez *Siege de Terouenne.*
aupres de Tournehan,de trois ou quatre cẽs hommes d'armes des noſtres,
B qui eſtoient partis de Montreul & Boulongne, où fut gaigné ſur eux vne double grande couleurine nõmée S Iean, & en auoit l'Anglois douze de ce calibre portãs le boulet de canon & nõmées du nõ des douze Apoſtres: & y furent deffaits quelques gens de pied qui eſtoient en ladite conduite. A l'heure de ceſte deffaicte eſtoit le Roy d'Angleterre ſur ſon paſſage à venir de Calaiz trouuer ſon camp deuant Terouenne,lequel faillit d'eſtre rencontré,mais il ſe retira dedans ſainct Omer,auquel lieu le vint trouuer l'Empereur Maximilian,& allerent de compagnie au camp.Peu de temps apres les garniſons de Montreul & autres voiſines,& entre autres la compagnie de mõſeigneur de Vendoſme conduite par le ſeigneur de Moui, celle du Duc d'Alançon par François de Silly, le ſeigneur d'Imbercourt, celle du ſeigneur du Pleſſis Daſſe, & autres iuſques à quatre cens hommes d'armes aduertis qu'il deuoit partir vn grand enuitaillement de Guines pour mener au camp deuant Teroüenne, l'allerent attendre pres d'Ardres, & ayans rencontré les coureurs des Anglois les chargerent & defei-
C rent:mais la trouppe ne ſe ſentãt aſſez forte ſe ferma du charroy,ayãt farcy *Rencontre pres d'Ardres.*
toutes les aduenues d'archers:de ſorte que noſtre gẽdarmerie les ayãt chargez par pluſieurs fois ne les ſceut enfõcer à cauſe dudit charroy, tellemẽt qu'apres auoir long tẽps cõbatu ils ſe retirerent touſiours fermez de leurdit charroy iuſques dedãs Ardres,qui eſtoit par nous abandõnée, & nous retiraſmes à Boulongne ayãs perdu beaucoup de gẽs de bien, & entre autres le ſieur du Pleſſis qui fut frappé d'vne fleche par le gouſſet en leuant le bras pour cõbatre, & y eut grãde perte de cheuaux de coups de fleches.

DEDANS Terouenne le Roy auoit ordonné pour ſes lieutenans generaux de meſme puiſſance & authorité deux gentils capitaines, ſçauoir eſt le ſeigneur de Telligny Seneſchal de Rouargues auecques cent hommes d'armes de la compagnie de Charles Duc de Gueldres dont il eſtoit lieutenant, & meſſire Anthoine de Crequy ſeigneur du Pontdormy frere puiſné du ſeigneur de Crequy auec autre cent hommes d'ar-

mes de monſieur de la Gruture nouuellement decedé, eſtant lors de ſon D
treſpas gouuerneur de Picardie. Et auoit ledit du Pōtdormy ladite compagnie en garde : auſſi y eſtoit le ſeigneur de Sercu ayant charge de cinq cens hommes de pied, le ſeigneur de Heilly cinq cēs, le ſeigneur de Bournonuille cinq cens, le Capitaine Brandhec Aleman cinq cens lanſquenets.

Mariage de Claude de Lorraine Comte de Guiſe.

En ce temps enuiron la feſte Dieu fut eſpouzé à Paris (eſtāt le Roy logé aux Tournelles) Claude de Lorraine Comte de Guiſe & d'Aumalle auecques Anthoinette de Bourbon ſœur de Charles Comte de Vendoſme, & ſe feit le banquet en la maiſon d'Eſtampes deuant les Tournelles. L'apreſdinée deſdites nopces furent apportées nouuelles au Roy comme le ſeigneur de la Trimouille auoit eſté rompu deuant Noare, & ſon armée miſe à vau de roupte.

Bref diſcours du traitté de Cambray, & de ce qui en aduint.

Il ne ſera (ce me ſemble) impertinent ſi ie dy vn mot en paſſant des occaſions & comment l'armée du Roy auoit eſté miſe hors d'Italie, pour le E
recouurement de laquelle ſ'eſtoit faicte ceſte entrepriſe. L'an mille cinq cens huict, le Roy, le Pape Iules, & l'Empereur Maximilian feirent trouuer à Cambray leurs deputez, auquel lieu ſe feit vne ligue entre eux, & fut conclu qu'à frais communs ils deuoient chaſſer les Venitiens hors de la terre ferme d'Italie, les diſans vſurpateurs de ce qu'ils y tenoient tant ſur l'Empire que ſur le patrimoine de l'Egliſe, & ſur le Duché de Milan. Et pour executer ladite entrepriſe, fut conclu que le Roy auecques ſon armée, & l'Empereur auecques la ſienne, & l'armée du Pape ſe ioindroient enſemble à vn iour dit, l'an mille cinq cēs neuf, pour ladite execution ſur les limites des terres des Venitiēs. Le Roy ſ'y trouua en perſonne au iour prefix auecques ſon armée accompagné des Princes de ſon ſang, mais le Pape & l'Empereur faillirent de leur promeſſe, car nul ne ſ'y trouua pour eux, ains au cōtraire ſe trouua l'armée de la ſeigneurie en tel equipage, que entre Caſſan & Pandin le Roy ſeul n'ayant nouuelles de ceux de la ligue, leur donna la bataille : laquelle ayant gaigné & pris tous leurs chefs, & F
vingt-mille des leurs ayās eſté tuez en ladite bataille, & le chaſteau de Peſquaire pris d'aſſault, ſe rendirent entre ſes mains toutes les places des Venitiens, ſçauoir eſt Veronne, Vincence, Cremone, Creſme, Padoüe, Breſſe, Bergame, & toutes les villes de la Giradade, & auſſi les autres places que tenoient leſdits Venitiens en la terre ferme, hors mis deux ou trois.

Or pour-ce que par ledit traitté de Cambray eſtoit dit qu'il ſeroit rēdu à l'Empereur ce qui eſtoit de l'Empire, & pareillemēt au Pape ce qui eſtoit de l'Egliſe : le Roy remit entre les mains de l'Empereur Veronne, Vincence, Padoüe & les autres places, & entre les mains du Pape Rimini, Faence, Ceruie, Rauene, & les autres terres du patrimoine de l'Egliſe. Mais l'année meſme l'Empereur laiſſa perdre Padoüe que les Venitiens reprindrent ſur luy par faute d'y auoir bien pourueu, à la reconqueſte de laquelle le Roy feit aſſiſter à l'Empereur le ſeigneur de la Paliſſe auecques

quatre

A quatre cens hommes d'armes François : mais il n'y feit pas bien ſon prouſit ou pour ſa negligence, ou autrement. Le Pape & ledit ſeigneur Empereur ſe banderent contre le Roy,& dreſſans leurs armées à frais communs feirent aſſaillir le Duché de Milan, où ils ne prouffiterent gueres. Car Gaſton de Foix Duc de Nemours lieutenant general en Italie l'an mille cinq cens & douze leur donna la bataille à Rauenne le iour de Paſques : en laquelle bataille ils furent rompus & deffaicts, & Rauenne priſe d'aſſault. Mais le Duc de Nemours pouſuiuant ſa victoire, & n'eſtant ſuiuy pour n'eſtre apperceu des ſiens,fut tué : parquoy demoura le ſeigneur de la Paliſſe Iacques de Chabannes, qui eſtoit grand maiſtre de France depuis n'agueres par le treſpas de meſſire Charles d'Amboiſe decedé l'an precedant, gouuerneur & lieutenant general pour le Roy audit Duché de Milan & d'Italie.

LEDIT an mille cinq cens & douze le Pape & l'Empereur encores ani-
B mez contre le Roy qui eſtoit leur bien-facteur voyans ledit ſeigneur Roy auoir ſeparé ſon armée, ſuſciterent les Suiſſes ſoubs le tiltre du ſeigneur Maximilian Sforce fils du ſeigneur Ludouic Sforce (qui auoit eſté vſurpateur du Duché de Milan, mais depuis pris priſonnier par le Roy Louïs à qui ledit Duché appartenoit à cauſe de madame Valẽtine ſa grãde mere, & iceluy Ludouic Sforce eſtoit mort captif dedans le chaſteau de Loches) leſquels à l'improuiſte deſcẽdirẽt audit Duché de Milã: où deuãt que noz gens euſſent le moyen de pourueoir à leurs affaires les ſpolierẽt dudit Duché, & en meirẽt en poſſeſſion Maximilian Sforce fils dudit Ludouic : lequel les Suiſſes prindrent en leur protection, qui eſtoit cauſe que le Roy auoit depeſché le ſeigneur de la Trimouïlle pour reconquerir ledit Duché.

ESTANT le ſeigneur de la Trimouïlle party, & les Suiſſes aduertis de l'armée laquelle en toute diligence marchoit, enuoyerent à meſſieurs des ligues querir dix mille hõmes de ſecours, attendans lequel & ſçachans biẽ *Iournée de Noare.*
C que noſtre armée deſia eſtoit entrée en Dauphiné, partirent de Milan enuiron de ſept à huict mille hommes pour nous empeſcher de paſſer le pas de Suze : mais aduertis que deſia auions faict telle diligence que noſtre armée eſtoit en la plaine, ſe fermerent à Noare pour là attendre leur ſecours, lequel par le val d'Oſte venoit deſcendre à Iürée. Le ſeigneur de la Trimouïlle de ce aduerty les vint aſſieger dedãs ladite ville de Noare ſans attendre le reſte de ſon armée qui eſtoit encores dedans les montaignes, ayant ſeulementen ſa compagnie ſix mille lanſquenets,& quatre mille hõmes de pied Frãçois:de gendarmerie,ſa compagnie de cent hommes d'armes, celle de monſieur de Bourbon de pareil nombre cõduitte par le baſtard de Cliette ſon lieutenant, meſſire Robert de la Marche cent hommes d'armes,le Duc d'Albanie cinquante,le ſeigneur de S. André cinquãte,monſieur de Buſſy de Bourgongne cinquãte, Iacques le Ieune dit Malherbe cinquante,de la compagnie du Marquis du Montferrat dont il a-

uoit eſté nouuellement lieutenant par le treſpas du ſeigneur de la Crotte D
frere du ſeigneur du Lude. Auecques ladite armée le ſeigneur de la Trimouille vint loger pres la ville, où ayant fait furieuſe batterie feit breche raiſonnable pour aſſaillir, mais il ne fut conſeillé d'y dõner l'aſſault pour deux occaſions, l'vne pour le grand nombre de Suiſſes qui eſtoient dedãs leſquels il ne pouuoit forcer ſans grande perte d'hommes, outre qu'il auoit aduertiſſement que le ſecours qui venoit de Suiſſe par le vald'Oſte approchoit d'Iürée, lequel arriuant pres vn ſanglant cõbat & eſtant frais, euſſent peu deffaire noſtre armée ruinée audit combat encores qu'elle fuſt victorieuſe. A ces cauſes leua ſon camp & marchea pour aller combatre ledit ſecours auant qu'ils fuſſent ioincts enſemble: & pour ceſt effect alla loger à deux mille de Noare ſur le chemin de Trecas. Dequoy le ſecours des Suiſſes aduerty, laiſſans noſtre armée à main gauche, la nuict ſubſequẽte ſans rencontre entrerent dedans ledit Noare. Auquel lieu eſtant aſſem- E
blez delibererent de ſortir pour aller cõbatre le ſeigneur de la Trimouille lequel eſtoit logé mal à propos, d'autant que la gendarmerie ne pouuoit ſecourir les gens de pied à cauſe des canaulx & grans foſſez qu'il y auoit entre deux. Auſſi le lieu ordonné où la gendarmerie deuoit combatre, eſtoit en vn maraiz où les cheuaux eſtoient enfangez iuſques au genoil. Et ſi ne fut faict diligence de fermer le camp qui auoit tant couſté à charier (choſe qui euſt bien ſeruy pour arreſter la fureur des Suiſſes, attendant le reſte de l'armée qui eſtoit à venir) & diſoit on que ceſte faute aduint pour ſauuer vne caſſine eſtant au ſeigneur Iean Iacques Treuoulſe. Qui euſt temporiſé, le capitaine Tauannes qui eſtoit ia arriué à ſainct Ambroiſe au val de Suze auec ſix mille lanſquenets qu'il amenoit que le Duc Charles de Gueldres auoit enuoyé au Roy pour ſon ſecours, y fuſt arriué à temps.

Les Suiſſes doncques ayans beu chacun vn coup ſans autre ſejour ſortirent en campagne: vne partie print le chemin à la teſte de noſtre camp: F
l'autre partie prenãt le chemin à la main gauche, & laiſſans noſtre armée à droite, vindrent aſſaillir noz lanſquenets par le coſté qui tire vers Trecas, leſquels ne pouuans eſtre ſecourus de noſtre gendarmerie, & eſtans en lieu où eux meſmes n'auoient moyen de combatre, furent rompus, & vne partie taillée en pieces: & meſmes entre autres le ſeigneur de Fleuranges leur general, & le ſeigneur de Iamets ſon ſecond frere demourerent parmy les morts: dequoy meſſire Robert de la Marche leur pere aduerty auec cent hommes d'armes dont il auoit la charge tourna la teſte droict à l'ennemy, & feit vne ſi furieuſe charge qu'en bien combatant vint iuſques aux lieux où eſtoient couchez ſes enfans parmy les morts, & chargea l'aiſné ſur ſon cheual, & l'autre ſur celuy d'vn ſien homme d'armes: & en deſpit des ennemis les tira hors du danger, non ſans qu'ils euſſent des coups infinis tant au viſage à la gorge qu'autres lieux. Mais à l'ayde de Dieu & des bons chirurgiens la vie leur fut ſauuée. Le ſeigneur de la Trimouille

voyant

A voyant le desastre tourné sur luy,& estant hors d'esperance, par ce qu'il auoit perdu la force de ses gens de pied, & estoit blessé en vne iambe, se retira le chemin de Vercel,& de là à Suze:(chose qu'il feit aisémẽt par-ce que les Suisses n'auoient aucune caualerie,) autres des nostres se retirerent par le val d'Oste.

Armée de Mer contre les Anglois, & cõbat.

Ce mesme temps ayant le Roy faict passer par le destroict de Gibaltar quatre galeres soubs la charge du capitaine Pregent pour resister aux incursions que faisoient les Anglois sur la mer de Ponant le long des costes de Normandie & Bretaigne, l'Amiral d'Angleterre lequel auoit donné la chasse aux galeres dudit Pregent iusques pres de Brest : fut combatu par lesdites galeres, & fut blessé ledit Amiral qui mourut peu de iours apres. De rechef deuant sainct Mahieu en Bretaigne, le iour de sainct Laurens fut combatu par quatre vingts nauires Angloises cõtre vingt Bretonnes & Normandes, & estant le vent pour nous & contraire aux Anglois,
B fut combatu en pareille force,& entre autres le capitaine Primauguet Breton capitaine de la Cordeliere nauire surpassant les autres en grãdeur, que la Royne Anne auoit fait construire & equipper, se voyant inuesty de dix ou douze nauires d'Angleterre, & ne voyant moyen de se deuelopper, voulut vẽdre sa mort: car ayant attaché la Regente d'Angleterre, qui estoit la principale nef des Anglois, ietta feu de sorte que la Cordeliere & la Regente furent bruslées & tous les hõmes perdus tant d'vne part que d'autre.

Refreschissement de Teroüennes.

Quelque temps apres le Roy ayant entendu la necessité de viures en laquelle se commençoient à trouuer ceux de Teroüenne, pour desia auoir esté assiegez six ou sept sepmaines, delibera de leur faire bailler quelque refreschissement, attendant que son armée fust assemblée pour du tout les aller secourir. Et desia auoit eu nouuelles que le Duc de Suffolc de la blanche roze, lequel de lõg temps auoit esté fugitif d'Angleterre, luy amenoit six mille lansquenets. A ceste cause le Roy auoit mãdé au seigneur de Piẽ-
C nes gouuerneur de Picardie & son lieutenant general en l'armée qu'il assembloit à Blangy en Ternois pres de Hedin, de trouuer le moyen de faire ledit refreschissement. Le seigneur de Piennes auecques l'opinion des capitaines estant auec luy tels que le Duc Louïs de Longueuille capitaine de cẽt gentils-hommes de la maison du Roy, le seigneur de la Palice grãd maistre de France, le seigneur d'Imbercourt, le capitaine Bayard, le Baron de Beard, messire Emar de Prye, le seigneur de Bonniuet, le seigneur de Bonneual, le seigneur de la Fayette lieutenant de la cõpagnie de l'Amiral de Grauille, la compagnie du seigneur Iules de S. Seuerin, le seigneur de Malebert lieutenant du Comte de Guise de Lorraine, le seigneur de Clermont d'Anjou lieutenant du Duc d'Angoulesme, Nicolas seigneur de Mouy lieutenant de monseigneur de Vendosme, François de Silly Baillif de Caen lieutenant du Duc d'Alançon, & autres capitaines de gens d'armes, auecques le seigneur de Foutrailles capitaine general des Albanois, conclud d'enuoyer ledit Foutrailles auecques ses Albanois portans cha-

cun Albanois sur le col de son cheual vn costé de lard, & de la poudre à D
canon, lesquels deuoient donner iusques au bord des fossez de la vil-
le, & ietter ledit lard & pouldre en lieu où noz gens à la garde de leur ar-
quebouzerie & artillerie le peussent seurement retirer dedans la ville, &
que ce temps pendant ledit seigneur de Piennes & de la Palisse auecques
quatorze cens hommes d'armes les suiuroient iusques sur le hault de Gui-
gneguatte pour les soustenir: chose qui fut executée par lesdits Albanois
bien & dextrement. Et estoient allez plusieurs ieunes hommes pour leur
plaisir quand & eux qui entrerent dedans pour visiter leurs amis en espe-
rance de ressortir, mais ils n'eurent le moyen. Entre autres y estoient le sei-
gneur d'Anton seul fils de monseigneur du Boschage, le seigneur de la
Rochedumaine, Iean de Mouï seigneur de la Meilleraye, l'escuyer Boucal,
la Roche Hesmon, la Roche Sendry, & plusieurs autres.

La iournée des esperõs. Ayans executé ce qu'ils auoient entreprins, le seigneur de Piennes fut
d'aduis de se retirer, mais quelques ieunes hommes eurent enuie d'aller re- E
cognoistre le cãp de l'ennemy, autres pour la grande chaleur qu'il faisoit.
(car c'estoit la my Aoust,) se voulurent refreschir ostans leurs habillemẽs
de teste, montans sur leurs haquenées, & buuans à la bouteille, n'ayans es-
gard à ce que pouuoit faire l'ennemy, & monstrãs peu d'obeïssance à leur
chef: mais ce pẽdant qu'ils s'amusoient à leur plaisir, l'ennemy ne dormit
pas, car il feit partir de son camp quatre ou cinq mille cheuaux, & le nom-
bre de dix à douze mille hommes de pied tant lansquenets qu'Anglois, &
sept ou huict pieces d'artillerie de campagne, lesquels passans la riuiere du
Lis pres de Dellette vindrent attendre noz gens au passage de la riuiere qui
passe à Huchin, auquel lieu trouuans nostre caualerie en desordre, deuant
qu'ils eussent loisir de monter sur leurs grãds cheuaux, & prendre leurs ha-
billemens de teste, furẽt mis en tel desordre qu'il se trouua peu des nostres
qui eussent le moyen de combatre, & par-ce que les esperons seruirẽt plus
que l'espée, fut nommée la iournée des esperons. En ladite roupte furent F
pris le Duc Louïs de Longueuille, le seigneur de la Palisse, (mais ils furent
recous) le capitaine Bayard, le seigneur de Clermõt d'Anjou lieutenant de
monsieur d'Angoulesme, le seigneur de Bussy d'Amboise, & plusieurs au-
tres tant capitaines que soldats.

Le Roy estant à Paris, eut nouuelles de ladite roupte, & par-ce qu'il
estoit fort tourmenté des gouttes, se feit porter en vne littiere iusques à A-
miens, & enuoya monsieur d'Angoulesme, qui depuis a esté Roy, son lieu-
tenant general en Picardie trouuer le camp à Blangy, par-ce qu'il fut bien
aduerty que ladite deffaicte estoit aduenue pour les partialitez qui estoiẽt
entre les chefs de son armée, luy commandant expressement de ne rien fai-
re sans l'aduis des vieils capitaines. Lequel prenant l'armée en main delo-
geant de Blangy alla loger à Ancre de là la riuiere de Sõme qui est lieu pro-
pre pour faire teste à l'ennemy quelque part qu'il vueille marcher, car c'est
au milieu de la frontiere: puis le Roy se voyant hors d'esperance de pou-
uoir

A uoir aſſembler ſon armée à temps pour ſecourir Teroüenne, (car deſia viures deffailloient) feit entendre aux aſſiegez qu'ils trouuaſſent moyen de faire compoſition honnorable, ce qu'ils feirent: car apres auoir tenu neuf ſepmaines, & eſtans en extremité de viures, ſortirent leurs bagues ſauues, enſeignes deſployées, armet en teſte, & la lance ſur la cuiſſe, & les gens de pied marchans en bataille enſeignes deſployées & tabourin ſonnant, & les habitans de la ville leurs bagues ſauues. Ayãt ledit Roy d'Angleterre la ville de Teroüenne entre ſes mains, à la ſuſcitation des Flamans la feit demolir, rẽplir les foſſez, & bruſler toutes les maiſons, hormis l'Egliſe & les maiſons des chanoines.

Priſe & ruine de Teroüẽne par les ennemis.

Av meſme temps que ces choſes ſe faiſoient à Teroüenne eſtant (comme i'ay predit) le ſeigneur de la Trimouille retiré d'Italie, il fut ſuiuy par quatorze ou quinze mille Suiſſes incitez par le Pape Iules & l'Empereur Maximilian accompagnez de la gendarmerie de la franche Comté, & de
B quelques cheuaux Allemans conduits par Vlrich Duc de Vvittemberg, leſquels le vindrent aſſieger dedãs Dijon principale ville de Bourgongne, qui n'eſtoit remparée ny fortifiée en ſorte du mõde, mais la vertu des hommes ſeruit de murailles: leſdits Suiſſes ayans eſté cinq ou ſix ſepmaines audit ſiege, & le ſeigneur de la Trimouille ſe voyant hors d'eſperance de ſecours, pour eſtre l'Empereur & le Roy d'Angleterre en Picardie, eſtant auſſi la guerre en Guiẽne du coſté de Fõtarabie & de Nauarre, chercha moyen de les pouuoir renuoyer, & en fin tãt pratiqua enuers eux, qu'en leur promettant quatre cens mille eſcus, qu'ils diſoient leur eſtre deüs pour les ſeruices qu'ils auoient faicts au Roy aux guerres precedentes en Italie, les renuoya en leur païs, leur fourniſſant vingt mille eſcus comptant, & pour le reſte de ladite ſomme leur bailla pour hoſtages le ſeigneur de Mezieres ſon nepueu, le Baillif de Dijon nommé de Rochefort, & quatre bourgeois de ladite ville, & par-ce moyen furent apaiſez leſdits Suiſſes, & ſe retirerent en leur
C païs, & ceux de Bourgongne demourerent en leur liberté. Vray eſt qu'il y auoit des conditions audit traitté qui n'eſtoient honnorables pour vn tel Prince que le Roy: mais la neceſſité n'a point de loy pour ſauuer vne prouince: auſſi le Roy les ayant entendues ne voulut ratifier leſdites conditions, mais les reprouua comme indignes de ſa majeſté.

Siege de Dijon par les Suiſſes.

Le Roy d'Angleterre ayant faict raſer Teroüenne (comme cy deuant eſt dit,) & voyant l'armée du Roy ſe preparer, & deſia la ſaiſon eſtre tardiue, delibera de laiſſer la Picardie: & à l'inſtigation de Maximilian, print le chemin de Tournay ville de toute ancienneté de l'obeïſſance du Roy: mais pour l'heure eſtoit ſans garniſon, & n'y auoit autres gens pour la garde, ſinon les Citadins, par-ce que iamais le Roy n'euſt preſumé que l'Anglois euſt laiſſé ſon entrepriſe de Picardie pour aller attaquer vne place laquelle ayant priſe luy eſtoit de peu de commodité, pour eſtre enclauée dedans tous les païs bas, ayant d'vn coſté Henault, & d'autre le Comte de Flandres, & loing de la mer: toutesfois à la perſuaſion dudit eſleu Empereur, il y alla

& fault entendre que l'armée dudit Maximilian estoit souldoyée aux des- D
pens du Roy d'Angleterre, & mesmes ledit esleu Empereur auoit cēt escus
par iour pour son plat,& pour ledit voyage print son chemin par l'Isle en
Prise de Tournay par les Anglois. Flādres,qui est à cinq lieuës dudit Tournay : arriuée que fut ceste grosse ar-
mée deuant Tournay,& les habitans se voyans sans chef & hors d'esperan-
ce de secours, par ce que le Roy n'y pouuoit aller sans passer le Comté de
Henault,& deux ou trois grosses riuieres, & entre autres celle de l'Escault
& celle de Carpes, apres auoir enduré quelque batterie se rendirent au
Roy d'Angleterre:lequel apres y auoir fait faire vne citadelle, & laissé bō-
ne prouision de munitiōs & d'hommes pour la garde d'icelle, & se voyāt
l'hyuer à doz se retira en Angleterre, ayant aussi vne tresgrande victoire
contre Iacques le quart Roy d'Escosse lequel estoit mort en la bataille,
estant leDuc de Norfolc de la maison de Hauart, lieutenāt general de l'ar-
mée d'Angleterre.

Mort de la Royne Anne. Environ Noel subsequent audit an mil cinq cens & treze mourut à E
Bloys la Royne Anne deBretaigne femme du Roy Louis,laissant du Roy
& d'elle deux filles,l'aisnée nommée madame Claude, la puisnée madame
Renée. Estant doncques le Roy en viduité, le Duc Louis de Longueuille
qui estoit prisonnier en Angleterre meist en auant le mariage dudit Roy
Louis & de madame Marie sœur duRoy Henry d'Angleterre huictiesme
de ce nom, afin que par-ce moyen on feist vne bōne paix entr'eux & leurs
royaumes:chose qui se paracheua ainsi qu'il sera dit cy apres,& desiroit le
Roy ledit appoinctement afin qu'il peust dresser son armée pour la recō-
queste du Duché de Milan,sans estre empesché du Roy d'Angleterre.

1514 Av mois de May ensuiuant mil cinq quatorze, François Duc de Va-
Mariage du duc Frā çois d'Angoulesme. lois & Comte d'Angoulesme apparant heritier de la couronne de France
espouza à S. Germain en Laye madame Claude fille aisnée du Roy Du-
chesse de Bretaigne par la succession de la Royne Anne sa mere, lequel ma-
riage ne s'estoit sceu faire du viuant de ladicte Royne Anne,par ce qu'elle
aspiroit plustost au mariage de Charles d'Autriche pour ceste heure Em F
pereur dont auoit esté pourparlé long temps auant qu'à celuy dudict Duc
d'Angoulesme: & disoit on que l'occasion qui à ce la mouuoit estoit pour
la haine qu'elle portoit à madame Louise de Sauoye mere dudit Duc
d'Angoulesme : & aussi quelque temps deuant estant le Roy fort malade
à Bloys ladite Royne craignant son decez auoit fait charger sur la riuiere
de Loire ses meubles plus precieux pour porter à son chasteau de Nantes,
lesquels furent arrestez pres de Saumur par le mareschal de Gye,dont elle
print telle haine contre luy qu'elle le fist chasser hors de la cour.

Mariage du Roy Louis douzieſme. Environ le commencement d'Octobre ensuiuāt fut le traitté de ma-
riage ia cōmencé par le Duc de Longueuille conclu entre le Roy & ma-
dame Marie d'Angleterre,par lequel entre autres articles le Roy d'Angle-
terre insista fort à ce que le Duc de Suffolc qui estoit au seruice du Roy
luy fust mis entre les mains,ainsi que le Roy dom Philippe auoit rendu

son.

A ſon frere aiſné,choſe que iamais le Roy ne voulut accorder:bien fut content de ne le tenir en ſon Royaume, & le feit retirer à Mets, auquel lieu pour ſon eſtat luy donna ſix mille liures de penſion par an.

7 resbelle hi ſtoire de la ſucceßion du Royaume d'Angleterre & du Duc de Suffolc.

Encores que ce ne ſoit la matiere que i'ay deliberé de traitter, des affaires d'Angleterre, ayant entreprins ſeulement de deduire en ces memoires ce qui eſt aduenu en noſtre Royaume, ou aux guerres qu'auons eu dehors,ſi eſt-ce qu'il m'a ſemblé bon de dire incidentement & en brief qui eſtoit ledit Duc de Suffolc,& la cauſe pour laquelle il eſtoit fugitif d'Angleterre,& venu au ſeruice de noſtre Roy. Le Roy d'Angleterre Edouart le quart (duquel meſſire Philippes de Commines faict mẽtion en ſes memoires,qui deſcendit en Picardie du temps du Roy Louis vnzieſme de ce nom,& qui traitta auec ledit Roy Louis à Piquigny) auoit deux freres, l'vn nommé Georges Duc de Clarãce, l'autre Richard Duc de Glauceſtre. Or eſt-il qu'il eut opiniõ de veoir les propheties de Merlin pour ſçauoir
B ce qu'il deuoit aduenir à ſa poſterité, qui eſt vne ſuperſtition laquelle regne en Angleterre dez le temps du Roy Arthus. Voyant leſdites propheties par l'interpretation qui luy en fut faicte (car ce ſont comme les oracles d'Apollo où il y a touſiours double intelligence) fut trouué que l'vn de ſes freres,duquel le nom ſe commẽceroit par vn G,oſteroit la courõne hors des mains de ſes enfans. Or eſt-il qu'il auoit deux fils & deux filles, le Duc de Clarance(comme i'ay dit)ſe nommoit Georges, parquoy il eut opinion que de luy parloit la prophetie, à ceſte occaſion le feit prendre,& ſans forme de iuſtice le feit mourir en vne pippe de maluoiſie, ſe perſuadant que par ſa mort la prophetie ne ſortiroit ſon effect : n'ayant eſgard que ſon autre frere eſtoit Duc de Glauceſtre, duquel la premiere lettre du nom de ſon Duché commençoit par G.

Dvdit Duc de Clarance demeura vne fille laquelle fut mariée à vn gentilhomme du païs nommé Pole en ſon ſurnom, dont deſcẽdit le Mil-
C lord Montagu,lequel le feu Roy Henry huictieſme feit decapiter,auſſi en ſortit Regnauld Pole, lequel eſtant fugitif à Romme pour euiter la fureur du Roy a eſté faict Cardinal,& de ceſte heure vit encores:& vn autre frere nommé Geoffroy Pole. Le Roy Edouart cy deſſus nommé penſant par la mort de ſon frere le Duc de Clarance auoir expié la prophetie de Merlin, venant à la fin de ſes iours laiſſa ſes enfans mineurs en la garde de ſon frere le Duc de Glauceſtre : lequel par ambition de regner apres le decez du Roy ſon frere,feit mourir les deux fils dedans la tour de Londres, donnant à entendre au peuple qu'ils eſtoient morts par accidant ſeſtans precipitez du hault du pont lequel entre dedans la tour, les deux filles meit en religion,les declarant baſtardes,diſant que la Royne leur mere eſtoit mariée à vn gentilhomme du païs, & par ce moyen ayant les forces en main ſe feit couronner Roy d'Angleterre : eſtant couronné, tous ceux qu'il ſentit qui en auoient murmuré, les feit mourir de diuerſes morts. Le Comte de Richemont nommé Henry,qui auoit grand credit au païs,crai-

gnant la fureur du Roy ſembarqua pour ſe ſauuer en France, mais la tour- D
mente & le vent cõtraire le ietta dedans les haures de Bretaigne, où le Duc de Bretaigne François l'arreſta priſonnier, pour complaire au Roy d'Angleterre duquel il eſtoit allié: auquel lieu il fut detenu iuſques au treſpas dudit Duc Frãçois, lors que le Roy Charles huictieſme de ce nom eſpouſa madame Anne Ducheſſe de Bretaigne ſa fille, lequel le meit en liberté, luy donnant penſion pour ſon entretenement.

Le Roy Richard continuant touſiours ſa tyrannie, les ſeigneurs du païs d'Angleterre, & meſmes le frere aiſné du Duc de Suffolc, duquel eſt mention, qui eſtoit de la maiſon de Pole, deſcendu de la maiſon de Lanclaſtre, leſquels portoient la roze blanche au contraire de ceux de la maiſon d'Yor, dont eſtoit deſcendu le Roy Richard, qui portoient la rouge, pour mettre le Royaume en repos mãderent ſecrettement audit Comte de Richemont que ſ'il pouuoit trouuer moyen que le Roy de France luy E
armaſt quelques nauires, & le voulut ſecourir de cent hommes d'armes & deux mille hommes de pied pour deſcendre en Angleterre, la pluſpart du païs ſe tourneroit de ſa part, pour expulſer ce Roy Richard à cauſe de ſa tyrannie: Sa requeſte luy fut accordée par le Roy, & par madame Anne de France ſa ſœur, Ducheſſe de Bourbon, regente en France à cauſe de la minorité du Roy ſon frere: l'equippage fut dreſſé à Dieppe, & fut chef de l'armée pour le Roy, le ſeigneur de Chãdec de Dauphiné lieutenant du Cõte Frãçois de Vendoſme, & maiſtre du nauire vn Dieppois nommé le Poullain de Dieppe. La fortune leur fut bonne, car ſ'ils euſſent faict deſcẽte au lieu où ils auoiẽt deliberé, ils euſſent trouué en teſte le Roy Richard accõpagné de quarante mille hommes: mais le vent leur fut ſi à propos qu'il les ietta à l'oppoſite au païs de Galles, où tout à leur aiſe ils feirẽt leur deſcẽte.

Deux iours apres eſtant publié par le païs que le Comte de Richemõt auoit pris terre en Galles, ceux qui l'auoient mandé & pluſieurs autres ſe vindrent ioindre auec luy: eſtans aſſemblez fut conclu de marcher droit F
à Londres, car qui eſt maiſtre de Londres commande à tout le royaume. Le Roy Richard lequel (comme i'ay dit) eſtoit en campagne auec quarãte ou cinquante mille hommes, marcha droit à ſon ennemy, qu'il rencontra ſur le chemin de Londres, où eſtans leurs batailles rengées l'vne deuant l'autre, la plus part de ceux qui eſtoient auec le Roy l'abandonnerent, & ſe retirerent du coſté du Comte de Richemont. Ce nonobſtãt le Roy, qui eſtoit courageux, ne laiſſa de marcher la teſte droitte à ſon ennemy: mais le petit nombre d'hommes qu'il auoit ne peut ſouſtenir l'effort du grand nombre qu'auoit le Comte de Richemont, ſi eſt-ce qu'il combatit auecques telle vertu, qu'il fut tué ſans iamais auoir reculé vn ſeul pas. La bataille gaignée ledit Henry Comte de Richemont marcha à Londres, auquel lieu eſtant arriué aſſembla vn parlement, & feit retirer de religion les deux filles du Roy Edouart le quart, dont il eſpouſa l'aiſnée par le conſentemẽt du parlement, & à cauſe d'elle ſe feit couronner Roy, la puiſnée donna en

mariage

A mariage au millor Dauchi, depuis Marquis d'Exceſtre nommé de Courtenay.

ESTANT paiſible du royaume & de la couronne, encores que le Duc de Suffolc euſt eſté l'vn des principaux autheurs de le faire paſſer en Angleterre, ſi eſt-ce qu'il l'eut en ſouſpeçon, par-ce qu'il eſtoit deſcendu de la maiſon de Lanclaſtre,& delibera de faire exterminer la race. Ledit Duc de Suffolc auoit deux freres, l'vn dont cy deſſus eſt faicte mention, qui eſtoit lieutenãt du Roy en Irlande, l'autre eſtoit ieune de ſept ou huict ans: l'aiſné ayant quelque aduertiſſement de la mauuaiſe volonté que le Roy luy portoit, ſ'embarqua, & ſ'en vint à refuge en Flandres, deuers le Roy Dom Philippe fils de l'Empereur Maximilian,& de madame Marie fille du Duc Charles de Bourgongne: & ſon frere qui eſtoit en Irlande aduerty de la fuitte de ſondit frere ſe ſauua par mer au païs des Oſtrelins,& de là en Allemagne: le ieune fut mis priſonnier en la tour de Londres, où ie l'ay enco-

B res veu en l'an mille cinq cẽs dixhuict, mais depuis il eſt decedé. Quelque temps apres le Roy Dom Philippe allant par mer de Flandres en Eſpagne, la tourmẽte le cõtraignit de deſcẽdre en Angleterre, où il fut recueilly du Roy Henry ſeptieſme honorablement: & meſmes luy preſta cinquante mille eſcus ſur vne fleur de lis, laquelle a eſté depuis rẽdue par le traitté de Cambray à l'Empereur Charles le quint, pour la rançon de meſſieurs les enfans de France: ſi eſt-ce que ledit Roy d'Angleterre ne voulut permettre audit Roy Dom Philippe de ſortir hors de ſon royaume, que premierement il n'euſt remis en ſes mains le Duc de Suffolc cy deſſus mentionné, qui eſtoit en ſa puiſſance dedans ſes païs bas: vray eſt qu'il promiſt audit Roy Dom Philippe de ne le faire mourir, ce qu'il ne feit: mais à ſon treſpas & derniere volonté ordonna à ſon fils le Roy Hẽry huictieſme, qu'incontinant luy decedé il luy fiſt trencher la teſte, choſe qui fut executée.

C OR eſt-il que ledit Roy Henry apres auoir obtenu le royaume d'Angleterre par le moyen du Roy de France, ainſi qu'auez entendu, deſcendit auecques vne armée en Frãce, & vint aſſieger Boulõgne: le Duc de Suffolc, qui eſtoit (cõme dit eſt) fugitif en Alemagne, ſçachãt la guerre declarée entre le Roy & le Roy d'Angleterre, vint au ſeruice du Roy auec bon nõbre de lanſquenets: mais ce pendant fut faict vn traitté entre le Roy & le Roy d'Angleterre deuãt Boulõgne: auquel traitté le Roy d'Angleterre perſiſta fort à ce que le Roy luy remiſt entre ſes mains ledit Duc de Suffolc, choſe qu'il ne luy voulut accorder, voulãt garder ſa foy & ſa parolle: bien cõſentit qu'il ſ'en iroit habiter hors de ce Royaume,& depuis ce tẽps là, par tous les traittez de paix qui ont eſté entre les Rois de Frãce & d'Angleterre, ceſt article y a touſiours eſté couché, de ſorte que dez que la paix eſtoit entre les deux royaumes, il ſ'abſentoit, & dez que la guerre commençoit il reuenoit au ſeruice du Roy, où il a touſiours continué iuſques à la bataille de Pauie, qui fut l'an mille cinq cens vingt-quatre, où il mourut ainſi qu'il ſera dit cy apres.

MAINTENANT fault retourner au traicté de mariage d'entre le Roy Louis & madame Marie d'Angleterre. Apres que les choſes furent ainſi accordées, le Roy ſ'approcha de la Picardie, pour receuoir ſa femme future, & arriué qu'il fut à Abbeuille, qui eſtoit enuiron le dixieſme iour d'Octobre mille cinq cens quatorze, enuoya monſieur d'Angouleſme à Boulongne pour recueillir ladite dame Marie, & auecques luy le Duc d'Alançon, le Duc de Bourbon, le Comte de Vendoſme, le Comte de ſainct Pol, & le Comte de Guiſe, & la plus part des Princes & nobleſſe qui eſtoient pres de luy: auquel lieu de Boulongne eſtant arriué madite dame Marie, fut par leſdits ſeigneurs recueillie magnifiquement, & conduite en grand triomphe iuſques à Abbeuille, où le Roy alla au deuant d'elle. Puis le lendemain l'eſpouſa en grande ſolennité en vne Egliſe qui eſt ſur la place où lon vent les denrées. Ce faict ſe retira vers Paris pour faire couronner ladite Royne à ſainct Denis, & faire ſon entrée à Paris: & eſtoient venus pour accompagner madite dame Marie pluſieurs Princes & grands ſeigneurs d'Angleterre: & entre autres le millor Marquis d'Orſet, & le Duc de Suffolc, qui n'eſtoit pas homme de grande maiſon, mais fauory & auancé du Roy Henry d'Angleterre pour ſes vertus, de ſorte qu'il luy auoit donné le Duché de Suffolc, l'ayant oſté à ceux de la maiſon de Pole, ainſi que i'ay cy deuant declaré.

Reception de la Royne Marie.

LE Roy ſe voyant en patience auec l'Anglois, delibera de dreſſer vne armée pour au printemps reconquerir ſon Duché de Milan, dont il dõna la charge au Duc de Bourbon: laquelle il auoit refuſée quand le ſeigneur de la Trimouille y alla, par-ce que l'armée luy ſembloit trop foible pour vne telle conqueſte, ainſi qu'il apparut à la roupte dudit ſeigneur de la Trimouille. Et pour executer ladite entrepriſe feit tirer d'Allemagne quinze ou ſeize mille lanſquenets ſoubs la charge de pluſieurs capitaines, & entre autres du Comte Vvolf, & du capitaine Brãdhec, puis enuoya mõdit ſeigneur de Bourbõ deuãt à Moulins, pour touſiours faire acheminer la gendarmerie: mais le temps ne luy donna loiſir de paracheuer ſadite entrepriſe, car le premier iour de Ianuier enuiron minuict mille cinq cens quatorze, il rendit l'ame à Dieu en ſa maiſon des Tournelles à Paris, dont le corps fut porté en l'Egliſe noſtre Dame, & de là à ſainct Denis: auquel lieu accompagné de tous les Princes de ſon ſang, fut en grandes pompes funebres inhumé, ainſi qu'auoient accouſtumé ſes predeceſſeurs. Apres ſa mort on eut quelque ſouſpeçon que la Royne Marie fuſt groſſe, mais ſoudain on fut aſſeuré du contraire par le raport d'elle meſmes.

Mort du Roy Louis.

IL eut de grandes aduerſitez en ſes ieunes ans: eſtant Duc d'Orleans il perdit la bataille en Bretaigne à S. Aulbin, & fut empriſonné en la groſſe tour de Bourges long temps, puis (le Roy Charles huictieſme eſtant allé à Naples) il fut aſſiegé deuant Noare en telle extremité qu'il fut contraint de mãger chiens & rats, & moururẽt beaucoup de ſes ſoldats de faim & paureté, iuſques à ce que ledit Roy Charles retournant de Naples le miſt en liberté.

Meurs & fortune du Roy Louis.

A liberté. Quand il vint à la couronne, ceux qui l'auoient ſuiuy en ſon aduerſité luy voulurent perſuader de ſe venger de ceux qui du viuant dudit Roy Charles luy auoient faict la guerre au nom du Roy, meſmes de meſſire Louis de la Trimouille, qui le deffeit & print priſonnier à S. Aulbin eſtant lieutenant du Roy: il feit reſponſe que ce n'eſtoit à vn Roy de France de venger les iniures faictes à vn Duc d'Orleans, & que ſ'ils auoient ſeruy le Roy contre luy, ils feroient le ſemblable pour luy eſtant Roy.

Aduenement du Roy François à la Couronne.

B CE bon Roy, lequel fut appellé Pere du peuple, ſucceda François Duc de Valois, & Comte d'Angouleſme: lequel ayãt receu telle ſucceſſion, voulut vſer du cõſeil des Princes de ſon ſang, & autres ſeruiteurs du feu Roy, & n'en deſapointa vn ſeul, mais les maintint en leurs eſtats: & pour ceſt effect les manda venir deuers luy, & par leur opinion fut cõclu qu'il partiroit pour aller à Reims ſe faire ſacrer, ce qu'il feit: & fut ſacré enuirõ le vingt-cinquieſme dudit Mois de Ianuier mille cinq cens quatorze. Puis eſtant de retour à Paris, ayant fait ſon entrée & le tournoy en la rue de S. Antoine, ainſi qu'ont accouſtumé faire les autres Rois, auquel tournoy menoient les tenans le Duc d'Alançon, le Duc de Bourbon, & le Comte de Vendoſme, il voulut mettre ordre aux eſtats & affaires de ſon royaume. Premierement feit Antoine du Prat, pour lors premier Preſidant en la cour de parlement de Paris ſon Chancelier: par-ce que au decez du Roy Louis il n'y auoit qu'vn garde des ſeeaulx nommé maiſtre Eſtienne Poncher Eueſque de Paris, & depuis Archeueſque de Sens. Puis apres feit le Duc de Bourbon ſon Cõneſtable, le Comte de Vendoſme gouuerneur de l'Iſle de France, monſieur de Lautrec gouuerneur de Guienne, le ſeigneur de la Paliſſe, qui eſtoit grand maiſtre, le feit Mareſchal de France, & monſieur de Boiſy qui auoit eſté ſon gouuerneur en ſa ieuneſſe, le feit grand maiſtre, luy baillant la principale ſuperintendence de ſes affaires, auecques luy Fleurimõd Robertet, principal ſecretaire: & auoit ledit ſeigneur Roy deux ieunes hommes fort ſes fauoris, à ſçauoir Anne ſeigneur de Montmorency, & Philippe Chabot ſeigneur de Brion, qui depuis ont eu grand credit en ce royaume.

Diſpoſition & dignitez de Frãce.

C PENDANT ces choſes, le Roy deſirant faire le voyage qu'auoit entrepris le feu Roy de la conqueſte du Duché de Milan, delibera de renouueler les alliances qu'il auoit aux Princes & potentats ſes voiſins: & premierement renouuela la paix faicte entre le feu Roy, & le Roy d'Angleterre, moyennant laquelle luy renuoya madame Marie vefue du feu Roy Louis

auecques vn douaire de soixante mille escus tous les ans: laquelle Marie le D
Roy d'Angleterre dõna en mariage au Duc de Suffolc, pour l'amitié qu'il
Traitté auec les Venitiens. luy portoit. Or auoit ledit Roy Louis, par accord faict auecques les Venitiens, renuoyé messire Barthelemy d'Aluiẽne leur general, pris à la bataille de Pandin, & messire André Grity leur prouidadour pris à Bresse, auecques certaines conditions lesquelles le Roy confirma, & furent les conditions telles. Les Venitiens estoient tenus de secourir le Roy à la conqueste & conseruation de son Duché de Milan: & aussi le Roy les deuoit secourir, & assister à conquerir les terres que l'Empereur Maximilian leur vsurpoit, comme Bresse, Veronne, & autres places.

Traitté auec le Prince Charles. Dvrant que ces choses se traittoient, vint à Paris deuers le Roy le Comte de Nansau, ambassadeur de la part de Charles d'Autriche, pour luy faire les foy & hommages des comtez de Flandres & Artois, & autres terres tenues de la couronne de France, ce qu'il feit: & quand & quãd pour plus grãde seureté d'amitié entre les deux princes, fut pourparlé du mariage dudit Charles d'Autriche, auecques madame Renée fille du feu Roy E
Louis, & sœur de la Royne: & pour la cõclusion de ceſt effect, fut enuoyé mõseigneur de Vendosme ambassadeur deuers ledit prince Charles d'Autriche, accompagné de maistre Estienne Poncher Eueſque de Paris, & depuis Archeueſque de Sens, du Seigneur de Ienlis & du seigneur Descheney. Lequel Comte de Vendosme prenant son chemin par le païs de Henault, trauersant le païs de Breban, arriua enuiron la sainct Iean, qui estoit l'an mille cinq cẽs & quinze, à la Haye en Hollãde, où il trouua ledit prince, auquel lieu fut conclu le mariage: & outre pource que le prince tenoit le Comte de Nansau fort son familier, fut aussi conclu le mariage dudit Comte de Nansau auecques la sœur du prince d'Orenge, laquelle estoit à la cour de France: & vint le Comte de Nansau accompagner monsieur de Vendosme depuis la haye en Hollande iusques à la Fere sur Oize, auquel lieu fut amenée ladite princeſſe d'Orẽge par le seigneur de Giuery, & ma- F
dame de Mailly de Picardie, & là fut consommé le mariage.

De la nourriture du prince Charles. Pour vous dire ce que i'apris en ce voyage que feit mõseigneur de Vendosme, & de la façon dont estoit instruit ledit prince d'Espagne. Le seigneur de Chieures, que ie vous ay dit cy deuant, auoit esté par le Roy Louis ordonné gouuerneur dudit prince, approuué par les bonnes villes de Flãdres, le nourrissoit alors encores qu'il n'euſt attaint le quinzieme an de son aage, en telle sorte que tous les pacquets qui venoiẽt de toutes prouinces luy estoient presentez, encores qu'il fust la nuict, lesquels apres auoir veus, les rapportoit luy mesmes en son conseil, où toutes choses estoyent deliberées en sa presence. Et vn iour estãt le seigneur de Ienlis demouré ambassadeur pres la personne dudit prince de par le Roy, & moy demouré par commandement de mondit sieur de Vendosme auec ledit sieur de Ienlis, le seigneur de Chieures dõnoit à souper audit de Ienlis: où, estãs entrez en propos, mõsieur de Ienlis dist audit de Chieures qu'il estoit

estonné

A eſtonné dequoy il donnoit tãt de trauail à l'eſprit de ce ieune prince, veu qu'il auoit le moyen de l'en ſoulager. Le ſeigneur de Chieures luy reſpõdit, Mon couſin, ie ſuis tuteur & curateur de ſa ieuneſſe, ie vueil quand ie mourray qu'il demoure en liberté: car s'il n'entendoit ſes affaires, il faudroit apres mon decez qu'il euſt vn autre curateur pour n'auoir entendu ſes affaires & n'auoir eſté nourry au trauail, ſe repoſant touſiours ſur autruy.

ALORS que ces choſes ſe faiſoient le Roy eſtoit à Amboiſe, qui faiſoit en toute diligence marcher ſon armée à Lion, auquel lieu de Lion il ſe trouua enuiron la fin de Iuillet, que mondit ſeigneur de Vendoſme le vint trouuer pour luy faire rapport de ſa negotiation. Auſſi le Roy Ferrand d'Arragon traitta auecques le Roy, craignãt que les forces que le Roy preparoit pour Italie ne tournaſſent ſur luy, pour recõquerir le royaume de Nauarre par luy nouuellement vſurpé. Eſtant le Roy à Lion ordonna
B de la forme que marcheroit ſon armée: à monſeigneur de Bourbon bailla ſon auantgarde à mener, & auecques luy François monſieur de Bourbon ſon frere nouuellement Duc de Chaſtellerault, le mareſchal de Chabannes, le prince de Tallemont fils de meſſire Louis de la Trimouille, le ſeigneur Iean Iacques Treuoulce mareſchal de Frãce, le ſeigneur de Bõniuet, le ſeigneur d'Imbercourt, le ſeigneur de Telligny ſeneſchal de Rouargues, le baron de Beard, le comte de Sanxerre, & pluſieurs autres capitaines de genſdarmes. Quant aux gens de pied y eſtoit le ſeigneur Petre de Nauarre que le Roy auoit mis en liberté, ayant eſté pris priſonnier à la bataille de Rauenne, eſtãt general de l'infanterie Eſpagnolle, & le deliura le Roy ſans rançon, luy baillant charge de ſix mille Gaſcons: outre le Roy y ordonna quatre mille Frãçois ſoubs la charge de huict capitaines, ayãt chacun cinq cens hommes, c'eſt à ſçauoir, le ſeigneur de Lorges, Pirault de Maugeron,
C Richebourg, Lorteil, le petit Lainet, Onatilleu, Hercules de Dauphiné, & le capitaine Cõmarque, auec le nõbre de huict à neuf mille lãſquenets. Le Roy menoit la bataille accompagné du Duc de Lorraine, du Duc de Vendoſme, du Comte de ſainct Pol, du ſeigneur d'Orual, de meſſire Louis ſeigneur de la Trimouille, du Duc d'Albanie, du baſtard de Sauoye, de meſſire Odet de Foix ſeigneur de Lautrec, du capitaine Bayart auquel le Roy fiſt ceſt honneur de vouloir receuoir de ſa main l'ordre de cheualerie le iour de la bataille, & de pluſieurs autres capitaines de gendarmerie: & Charles Duc de Gueldres capitaine General de tous les lãſquenets, & le Comte de Guiſe ſon neueu, & frere de monſeigneur de Lorraine, deuoient eſtre à pied auecques ledit Duc de Gueldres ſon oncle. L'arrieregarde fut baillée à monſeigneur d'Alançon, auecques bon nombre de gendarmerie & gens de pied.

A L'HEVRE que le Roy arriua à Grenoble, eſtoit deſia mõſeigneur de Bourbon entré dedans les eſtappes tirant le chemin d'Ambrun, parquoy apres qu'il eut laiſſé l'adminiſtration & gouuernement de ſon royaume à

madame Louise de Sauoye sa mere il suiuit mondit seigneur de Bourbon D
iusques à Ambrun: ou arriué qu'il fut,eut aduertissemẽt comme Prospere Colõne grãd capitaine Romain qui estoit venu auecques quinze cens cheuaux enuoyez par le Pape Leon au secours des Suisses estoit logé au pied des mõtagnes dedãs le Piedmont ne se doubtãt de riẽ, par-ce que les Suisses tenoiẽt tous les destroits & passages des mõtagnes.Mais il fut rapporté par quelques bõnes guides qui estoiẽt à messire Charles de Soliers seigneur de Morette, qu'il y auoit vn passage pres de Rocque Esperuiere auquel les Suisses ne faisoient point de garde, par-ce qu'on n'y auoit iamais veu passer gens de cheual : & que par là on pourroit surprendre ledit Prospere Colonne.Ledit rapport faict le Roy depescha le mareschal de Chabãnes, le seigneur d'Imbercourt, le seigneur d'Aubigny,le seigneur de Bayard,le seigneur de Bussy d'Amboise, & le seigneur de Montmorency pour lors lieutenant de la compagnie du grand maistre de Boisy pour executer ladite entrepriſe soubs la conduite dudit seigneur de Morette,& de ses gui- E
des:ledit seigneur de Morette mettoit en auant qu'au cas qu'ils faillissent à leur entrepriſe, ils auoient moyen d'eux retirer à Fossan ou à Sauillan attendans que nostre armée passeroit.

Estans noz gens descendus à la plaine sans allarme furent aduertis que ledit Prospere & sa caualerie estoient à Ville neufue de Soliers, parquoy prindrent ledit chemin,auquel lieu arriuez trouuerẽt qu'ils estoient deslogez & estoient allez à Villefranche,qui est vne petite ville assise sur le Pau à deux mille de là : mais il estoit iour, & falloit passer la riuiere du Pau,& n'y auoit pont pres de là qu'audit lieu de Villefranche.Sur ces difficultez vn guide se feit fort de les faire passer à gué vn mille au dessoubs de Villefranche, ce qu'il feit. Le seigneur d'Imbercourt qui auoit charge des coureurs arriua à la porte de Villefranche sur l'heure du disner : quelques vns estãs dedãs la ville voyãs approcher lesdits gẽs de cheual coururent pour fermer les portes, mais deux hommes d'armes dudit d'Imbercourt,l'vn nõmé Beauuais le Braue Normãt,& l'autre Hallancour Picard, F
donnerẽt contre la porte à bride abbatue de cul & de teste, de sorte que iceluy Hallancour du choq de son cheual tomba dedãs les fossez, si est-ce qu'il esbranla ceux qui vouloient fermer la porte, tellement que Beauuais eut loysir de ietter sa lance dedans la porte, & empescha qu'elle ne peust soudain estre fermée : car incontinant arriua le seigneur d'Imbercourt lequel mettant pied à terre força la porte. Pendant ce temps arriua le mareschal de Chabannes, & tout le reste qui entrerent tous à cheual dedans la ville où fut surpris ledit Prospere Colonne estant à table, lequel pour sauuer sa vie bailla sa foy audit seigneur d'Aubigny : finablement ils furent tous pris en disnant, & se trouuerent des cheuaulx du royaume gaignez de mille á douze cens. Ce faict noz gens craignans les Suisses qui estoient à Cosny auec leurs prisonniers & cheuaulx se retirerent à Fossan attẽdans le passage de nostre armée.

Les

A Les Suisses aduertis que les Frãçois estoient passez en la plaine & leur caualerie deffaicte, & que le Roy auoit desia gaigné le hault de la montagne au dessus de sainct Pol, par vn lieu où iamais armée n'auoit passé, abãdonnerent Cosny & tous les passages pour se retirer vers Milan, se venant ioindre auecques eux le Cardinal de Sion qui estoit à Pignerol auec vne partie des forces, estant en ladite armée Legat du Pape, & deputé de Maximilian esleu Empereur. Parquoy le Roy sans empeschement paracheua son passage, & vint loger audit lieu de Cosny, dont les Suisses estoient delogez le iour precedant. Pendant ce temps messire Emar de Prie enuoyé du Roy par autre costé auec l'ayde des Geneuois, prit la ville d'Alexandrie, & la mist en l'obeïssance du Roy par le moyen d'aucuns de la part de Guelfe qui estoient dedans. Le Roy voyant toutes choses prosperer en son entreprise marcha de Cosny droit à Carmagnolles, de Carmagnolles à Moncallier, auquel lieu il passa le Pau: où vint au deuant de luy
B le Duc de Sauoye son oncle, frere de madame Louise de Sauoye sa mere, qui estoit demeurée regẽte en France: lequel le conduisit à Thurin, où il fut receu en grãde magnificence, puis sans faire sejour marcha droit à Chiuas, dont les Suisses ne faisoient que de desloger, ayans saccagé la ville & bruslé le chasteau, & de là à Vercel, qui estoit le chemin que prenoient les Suisses pour leur retraitte, ne leur donnant le loisir de reprendre leurs esprits, iusques à ce qu'il les eust remis dedans la ville de Milan. Le Roy partant de Vercel s'en alla à Noare, dont luy furent presentées les clefs & l'obeïssance, & d'icelle fut fait gouuerneur le Mareschal de Chabannes: auquel lieu arriuerent les bandes noires qui estoient six mille Allemans, nourris & aguerris ensemble depuis vingt ans, que le duc de Gueldres auoit amené au seruice du Roy, dequoy auoit la charge soubs ledit Duc le seigneur de Tauennes son lieutenant: ayant doncques le Roy recueilly toutes ses forces ensemble print le chemin de Marignan.

Passage du Roy.

C Dvrant ce temps par le moyen du Duc de Sauoye & du bastard de Sauoye se brassoit vn appointtemẽt entre le Roy & lesdits Suisses, lequel fut tellement demené qu'il fut conclu, & estoit tel: que le Roy leur fourniſſoit comptant vne grosse somme de deniers qu'ils disoient leur estre deüs tant par le feu Roy que ses predecesseurs pour les seruices qu'ils leur auoient faicts, & mesmes par le traitté de Dijon faict par le seigneur de la Trimouille, moyennant lesquels deniers ils remetteroient entre les mains du Roy le Duché de Milan: & le Roy donnoit soixante mille ducats de pension à Maximilian Sforce pour lors vsurpateur dudit Duché, & pour trouuer lesdits deniers fut prise toute la vaisselle tant des princes, que des gẽtilshõmes particuliers auec tout l'argẽt qu'ils pouuoient auoir, leur laissant seulement dequoy faire leur despẽse de huict iours. Le Duc de Gueldres voyãt la paix conclue, & ayant nouuelles que les Brabançons estoiẽt entrez en ses païs, prenãt congé du Roy laissa sa charge au Comte de Guise son nepueu, & print la poste pour aller secourir ses subiets: mais arriué

à Lion eſtant aduerty que la bataille ſe donnoit en print tel ennuy qu'il D
en tomba en fieure continue, dont il fut en danger de mort. Eſtant ledit traitté conclu & les deniers mis enſemble furent ordonnez le ſeigneur de Lautrec & le baſtard de Sauoye auec quatre cens hommes d'armes pour porter leſdits deniers à Bufferolle, auquel lieu ſe deuoient trouuer les deputez de par les ligues pour receuoir leſdits deniers: & le Roy penſant que ſuiuant le traitté luy deuſt eſtre liurée la ville & le chaſteau de Milan, marcha iuſques aupres de ſaincte Brigide ſur la grande eſtrade Milanoiſe, auquel lieu il ſe logea, eſperant le lendemain aller loger à deux mille pres de Milan. Or eſtoit l'armée du Pape conduitte par le magnifique Laurens de Medicis nepueu dudit Pape, à Plaiſance, & l'armée du Roy d'Eſpagne conduitte par Dom Raimon de Cardone, qui eſt celuy qui eſtoit chef de l'armée Eſpagnolle à la iournée de Rauenne, pres dudit lieu de Plaiſance ſur la riuiere du Pau, leſquels encores qu'ils fuſſent fort ſollicitez tant du Duc Maximilian que du Cardinal de Sion de ſe venir ioindre auec les Suiſſes, E
n'y voulurent iamais conſentir pour deux occaſions: l'vne que l'vn ne ſe fioit de l'autre, car le ſeigneur Laurens craignoit que Dom Raimon, attendu les diſſimulations dont il vſoit, euſt commandement du Roy ſon maiſtre d'ainſi le faire ayant quelque traitté ſecret auecques le Roy: auſſi Dom Raimon auoit doubte dudit Laurens de Medicis, à cauſe que pluſieurs ambaſſadeurs eſtoient allez deuers le Roy de la part du Pape, & tous deux auſſi en general craignoient d'entrer entre l'armée du Roy tant gaillarde, & celle des Venitiens qu'amenoit le ſeigneur Barthelemy d'Aluienne qui nous donna grand auantage.

Les Suiſſes eſtãs preſts à depeſcher leurs deputez pour aller à Bufferolle, furent par le Cardinal de Sion diſſuadez de ce faire, & perſuadez de rõpre & faulſer leur foy, leur remonſtrant qu'eſtant le Roy aſſeuré du traitté de la paix auroit laiſſé ſon armée en nõchalloir, & meſmes que le Roy ſur ladite aſſeurance auoit contremandé Barthelemy d'Aluienne, qui eſtoit à F
Laudes auec l'armée Venitienne, de ne paſſer outre. Parquoy partãs à l'improuiſte feroient deux effects: l'vn paſſant audit Bufferolle pourroient rauir l'argent que monſieur de Lautrec y auoit porté, & quand & quand venir donner la bataille au Roy, luy ne ſe doubtant d'aucun ennemy, ayant ſeparé d'auecques luy ſes forces comme l'armée Venitienne, & les quatre cens hommes d'armes qu'auoit mené mondit ſeigneur de Lautrec: mais ledit ſeigneur de l'Autrec aduerty par ſes eſpies de la deliberation faicte par les Suiſſes, ſe meit hors du chemin auec les deniers & ſe retira à Galleras: parquoy les Suiſſes ne trouuans ce qu'ils cherchoient paſſerent outre pour executer leur entrepriſe ſur le Roy.

Iournée des Suiſſes. Le ieudy trezieſme de Septembre iour de ſaincte Croix mille cinq cẽs quinze enuiron deux heures apres midy, vindrẽt donner ſur noſtre auantgarde, de laquelle auoit la conduitte le Duc de Bourbon Conneſtable de France: mais ils trouuerent ledit Conneſtable en armes, lequel à ceſte premiere

A miere aborde les recueillit vigoureuſement,mais non ſans perte : car il entra vn effroy en vn des bataillons de noz lanſquenets, tel qu'ils ſ'eſbranlerent pour ſe mettre à vau de roupte,ayans mis en leur opinion que le traitté que le Roy auoit faict auecques les Suiſſes eſtoit demouré en ſon entier, & que ce qui ſe faiſoit eſtoit vne fainte pour les vouloir liurer entre les mains des Suiſſes leurs anciens ennemis . Mais voyans la gendarmerie qui ſouſtint l'effort des ennemis,reprindrent aſſeurãce telle, qu'ils retournerẽt au combat, voyans auſſi le Roy qui marchoit auec les bandes noires,coſte à coſte de ſon artillerie. A ladite charge fut tué François mõſieur de Bourbon , le ſeigneur d'Imbercourt, le Comte de Sanxerre , & pluſieurs autres gens de bien : & dura le combat iuſques à la nuict qui fut ſi obſcure, meſmes à cauſe de la grande poulciere que faiſoient les deux armées,que nul ne cognoiſſoit l'autre:& meſmes que les Suiſſes portoient pour leur ſignal la croix blanche auſſi bien que les François, ne portans pour difference ſi-

B non vne clef de drap blanc chacun en l'eſpaule ou en l'eſtomac , & pour mieux ſurprendre noſtre armée , n'auoient porté aucuns tabourins , mais ſeulement des cornets pour ſe rallier : & fut la choſe en tel deſordre pour l'obſcurité de la nuict , qu'en pluſieurs lieux ſe trouuerent les François & les Suiſſes couchez aupres les vns des autres, des noſtres dedans leur camp, & des leur dedans le noſtre : & coucha le Roy toute la nuict armé de toutes ſes pieces(hors mis ſon habillement de teſte)ſur l'affuſt d'vn canon.

Le iour venu qu'on ſe recognut , chacun ſe retira ſoubs ſon enſeigne, & commẽça le combat plus furieux que le ſoir, de ſorte que ie vey vn des principaux bataillons de noz lanſquenets eſtre reculé plus de cent pas , & vn Suiſſe paſſant toutes les batailles vint toucher de la main ſur l'artillerie du Roy , où il fut tué,& ſans la gendarmerie qui ſouſtint le faix,on eſtoit en hazard. A ladite bataille fut tué meſſire Frãçois de la Trimouille prince de Tallemont, ſeul fils du ſeigneur de la Trimouille, le ſeigneur de Buſſy d'Amboiſe, & le ſieur de Roye , & pluſieurs autres:auſſi fut bleſſé en deux

C ou trois endrois de coups de picque le cheual de mõſeigneur de Vendoſme:le comte de Guiſe,qui eſtoit demeuré general de tous les Allemãs,eſtãt au premier rang fut porté par terre , mais vn ſien eſcuyer de ſeruice nommé l'Eſcuyer Adam,natif d'Allemagne, voyant ſon maiſtre de tous coſtez battu à coups de picques & de hallebardes,ſe ietta ſur ſondit maiſtre,portãt les coups que ſon maiſtre eut porté. Pendãt lequel tẽps les Suiſſes furẽt reboutez & ledit de Guiſe ſecouru, & par vn gentilhomme de la maiſon du Roy, nommé le capitaine Iamais Eſcoſſois,fut porté hors de la preſſe, dequoy il auoit grand beſoing,tant pour les coups qu'il auoit receus, que pour le nombre d'hommes qui auoient paſſé par deſſus luy,tellement que à grãde peine auoit il la puiſſance de reſpirer. Enuiron les neuf heures du matin les Suiſſes, pour diuertir noſtre armée,ietterent vne trouppe d'hommes à leur main gauche,pour par vne vallée venir donner par derriere ſur noſtre bagage, eſperans nous faire tourner la teſte , & par ce moyen nous

deffaire, mais ils furent rencontrez par monsieur le Duc d'Alançon,auec- D
ques nostre arriere garde,lequel les deffit : desquels vne partie s'estant retirée dedans vn bois fut toute tuée par les Gascons, desquels auoit la charge le seigneur Petre de Nauarre, & les arbalestriers à cheual, desquels auoit le petit Cossé cent soubs sa charge,& le legat Maugeron cent.

Le seigneur Barthelemy d'Aluienne le iour precedant estant aduerty de l'entreprise des Suisses qui auoient rompu leur foy partit de Laudes auecques son armée venant toute nuict, en esperance d'arriuer d'heure à la bataille,lequel fit telle diligence, qu'enuiron les dix heures du matin arriua au combat auecques la caualerie, estant suiuy de loing de ses gens de pied : mais le fils du Comte de Petillane, ieune homme desirant de long temps se trouuer au combat pour le seruice du Roy, fit vne charge sur les Suisses qui estoient sur leur retraitte, où il fut tué, & plusieurs auec luy. Les Suisses qui pouuoient estre au commencement en nombre trente cinq mille hommes, ne pouuans plus soustenir le faix du combat, E
ayans perdu la plus part de leurs capitaines, & le combat ayant duré deux iours, perdirẽt le cueur, & se mirent en roupte:vn bon nombre d'iceux se retira dedans le logis de monsieur de Bourbon, où ne se voulans mettre à la mercy du Roy le feu fut mis,& furent tous bruslez, & de noz gens parmy qui estoiẽt entrez pesle-mesle pour les deffaire, & entre autres Iean de Mouy seigneur de la Milleraye, qui portoit la cornette du Roy, y mourut,autres se retirerent au chasteau de Milan, autres droit en Suisse : par-ce que le Roy se voyant auoir eu la victoire se contenta de les laisser aller: & y mourut des Suisses de quatorze à quinze mille, & des meilleurs capitaines & hommes qu'ils eussent,& plus aguerris. Vous auez entendu comme le Cardinal de Sion auoit amené les Suisses au combat:or les auoit il accõpagnez auecques cinq ou six cens cheuaux iusques à la premiere charge, mais ayant trouué nostre armée en estat,chose qu'il n'auoit esperé,s'enfuit dez le soir auecques toute sa caualerie,prenãt le chemin de Milan,où arriué qu'il fut,voyãt la ville mutinée,& les Suisses pareillemẽt,tãt pour la perte F
qu'ils auoient faicte,que pour le payement de trois mois qui leur estoit deu,s'enfuit en Allemagne deuers l'Empereur Maximilian.

Prise de Milan. Ayant le Roy obtenu vne si glorieuse victoire en son aage de vingt & vn an, apres auoir remercié Dieu, delibera d'aller loger le lendemain à deux mille de Milan, auquel lieu luy furent apportées les clefs de la ville, mais il ne fut d'aduis de si tost y entrer, par-ce que Maximiliã Sforce auecques quatre mille Suisses estoit dedãs le chasteau : parquoy fut conclu que le Roy n'entreroit dedãs la ville que le chasteau ne fust en son obeïssance: & fut enuoyé monsieur de Bourbon auecques l'auantgarde loger dedans Milan & assieger ledit chasteau:puis ayant mis ordre au siege,y fut laissé le sieur d'Aubigny,& se retira ledit Bourbon deuers le Roy, & le Roy auecques le reste de son armée s'en alla à Pauie, où luy fut faicte toute obeïssance.Pẽdant qu'il fut audit lieu de Pauie,le Comte Petre de Nauarre, auquel le

A quel le Roy & monſieur de Bourbon auoient donné la principale charge de l'aſſiegemẽt, en peu de iours tira l'eau hors des foſſez & les miſt à ſec, entreprenãt de le miner, car il en eſtoit fort expert, & en peu de tẽps fit voller vne caſemate, qui eſtoit à main droicte en entrãt à la porte dudit chaſteau deuers la place de la ville vers la porte Comoiſe: ayant doncques leué le flanc que faiſoit ladite caſemate, commẽça auecques taudis à miner ſoubs la muraille, faiſant leſdites mines, & eſtant dedãs le foſſé ledit Petre de Nauarre, ſortit de deſſoubs les taudis qui eſtoient le long du mur pour recognoiſtre quelque choſe: lors ceux qui eſtoient à noſtre artillerie voyãs vn peu de l'auãtmur encores debout, tirerẽt vne vollée d'artillerie: ledit auãtmur de cas fortuit tõba ſur ledit Petre de Nauarre, & accabla ledit Petre ſoubs les ruines, dont il fut rapporté en ſon logis, eſtant en dãger de mort.

Le Duc Maximilian & les Suiſſes qui dedans eſtoient aſſiegez ſe voyans hors d'eſperãce de ſecours, & meſmes que le Roy eſtoit ſur le traitté d'ap-
B pointement auec Meſſieurs des ligues, ſe deſeſpererẽt de pouuoir tenir ladite place, encores que l'Empereur Maximilian leur promiſt les ſecourir: mais en fin apres pluſieurs parlemens entre eux & monſieur de Bourbon, par le cõmandement du Roy les traittez ſe porterent de ſorte, que les Suiſſes ſ'en iroient en leur païs leurs bagues ſauues, & le Duc Maximilian remettroit entre les mains du Roy ledit chaſteau auecques celuy de Cremone, & toutes les autres places qu'il tenoit, luy cedant le droict par luy pretendu audit Duché, & qu'il ſ'en iroit en France: & le Roy luy feroit ſa vie durant ſoixante mille ducats de penſion: & feroit ſa demeure au royaume de France, au lieu qui luy ſeroit le plus aggreable. Toutes les choſes ſuſdites furent paracheuées, & fut enuoyé ledit Maximilian en France, & pour l'acompagner luy furẽt baillez le ſeigneur de Mauleon frere du ſeigneur de la Trimouille, l'Eſcuyer Franciſque Comte de Pontreme, & pluſieurs autres gentilshommes.

Reddition du chaſteau de Milan.

C Ce fait le Roy feit ſon entrée en armes à Milan, ayant en ſa cõpagnie les Princes de ſon ſang, tels que monſeigneur le Duc d'Alançon, le Duc Charles de Bourbon Cõneſtable de Frãce, Charles de Bourbon Comte de Vendoſme, François de Bourbon Comte de ſainct Pol, & le Duc de Lorreine, & Claude de Lorreine Cõte de Guiſe: & toute la nobleſſe qu'il auoit amené de Frãce (hormis ceux qui eſtoient demourez à la bataille) & xviij.cens hõmes d'armes, & ſa maiſon, l'armet en teſte: & tous les princes de ſon ſang, & pentiõnaires, dont auoit la charge Louis de Bourbõ prince de la Roche ſur-Ion oncle de Monſeigneur de Vendoſme, auecques vingt-quatre mille hommes de pied tant François qu'Allemans, marchans en bataille tous en armes iuſques au Dome, où le Roy deſcendit pour faire ſon oraiſon: & de là fut conduit par ladite compagnie iuſques en ſon logis. Ayant le Roy en ſon obeïſſance tout l'eſtat de Milan, ſe retira à Vigeue, où luy vint faire la reuerẽce le marquis de Mõtferrat, & madame la marquiſe ſa femme, ſœur du Duc d'Alançon. Et audit lieu enuoyerẽt deuers luy tous les princes &

potẽtats d'Italie: & meſmes le Pape Leon qui luy auoit eſté ennemy,pour D
faire aliance : & furent traittées les choſes entre le Pape & le Roy, en ſorte qu'il fut pris iour de ſe trouuer à Boulongne la graſſe,pour là vuider tous leurs differends,& faire vne bõne paix:car tous les potentats & princes d'Italie ſ'eſtoient mis en ligue auecques le Roy,fors ledit Pape.

DVRANT que ces choſes aduindrent,le ſeigneur Barthelemy d'Aluienne general de l'armée Venitienne marcha auec ſon armée pẽſant ſurprendre Breſſe, ville que les Venitiens auoient perdue les années precedẽtes:mais ceux de la garde eſtans aduertis de leur venue,enuoyerent à Verõne deuers Marc Antoine Colonne pour auoir ſecours, qui leur enuoya cinq ou ſix enſeignes, tant Eſpagnols que lanſquenets, dequoy ledit Barthelemy d'Aluienne aduerty changea ſon deſſein, voulant tanter Veronne:mais par les chemins fut ſurpris d'vn flux de ventre,duquel,pour l'aage qu'il auoit,& les grands labeurs qu'il auoit portez,ne peut longuemẽt ſupporter le mal,qu'il ne rendit l'ame à Dieu,qui fut vn grand dõmage, d'autant qu'il fut en ſon temps vn grand homme de guerre,& bon capitaine. E

Mort de Barthelemy d'Aluienne.

AV commencement de Decembre ſe trouuerent à Boulongne le Pape, & le Roy, où en fin furent d'accord,& demeurerẽt au Roy Parme, & Plaiſance, que deſia il auoit entre ſes mains:auſſi le Roy deuoit dõner ſecours au Pape pour conquerir le Duché d'Vrbin vſurpé (à ce qu'il diſoit) par Franciſque Marie ſur l'Egliſe de Rõme,lequel Duché le Pape auoit donné à ſon nepueu Laurẽs de Medicis: auſſi ſ'y trouua le magnifique Iulian,frere du Pape, qui auoit eſpouſé madame de Nemours, ſœur de madame la Regente,& du Duc de Sauoye:& ſe firent pluſieurs autres traittez, & meſmes de l'abolition de la Pragmatique ſanction, & y fut faict Cardinal le frere du grand maiſtre de Boiſy,qui eſtoit Eueſque de Couſtances.

PARTANT le Roy de Boulongne vint à Milan,auquel lieu apres auoir F
mis ordre aux affaires du païs,comme d'auoir rendu aux Milanois leur ſenat,leur baillant Iean de Selua,hõme de bõnes lettres, & de bonnes meurs, pour premier preſidãt & Vicechãcelier: & auoir ordõné le Duc de Bourbon Conneſtable de Frãce ſon lieutenant general en tout l'eſtat de Milan, ſ'en retourna en France à grandes iournées trouuer madame ſa mere & la Royne à Lion, où il arriua enuiron la Chãdeleur. Pendant que le Roy reuint de Boulongne à Milan, & qu'il meit ordre aux affaires dudit Duché, le Comte de Vendoſme, le Comte de Guiſe, & l'Eueſque de Laon,depuis Cardinal de Bourbõ, & pluſieurs autres grãds ſeigneurs en leur cõpagnie allerent à Veniſe, où ils furent receus autant magnifiquement qu'on ſçauroit eſcrire,& comme ſi c'euſt eſté la propre perſonne du Roy:puis reuindrent trouuer le Roy à Milan ſur ſon partemẽt pour retourner en France.

Abouchement du Pape Leon & du Roy François à Boulongne.

Retour du Roy en France.

APRES le partement du Roy,fut faict vn tournoy en la place du chaſteau, où fut bleſſé monſieur de S. Pol d'vn coup de lance dedans la veuë.

VNE des occaſions qui haſta le Roy de retourner en Frãce,eſtoit que le Roy d'Angleterre eſtant mal content que le Roy auoit pris en protection le ieune

A le ieune Roy d'Eſcoſſe, & pour ceſt effect auoit enuoyé en Eſcoſſe Iean Starb Duc d'Albanie, pour gouuerner le ieune Roy & le royaume, lequel auoit faict mourir, ou auoit bãny tous ceux qu'il auoit cogneu porter faueur au Roy d'Angleterre, & meſmes la Roine mere du Roy, ſœur dudit Roy. A ceſte occaſion le Roy craignant qu'en ſon abſence ne ſe remuaſt quelque choſe à ſon preiudice de ce coſté là, fut conſeillé de ſe retirer en ſon royaume: auſſi il ne ſaſſeuroit gueres de la foy du Roy Ferrãd lequel legerement changoit d'opinion, quand il cognoiſſoit ſon aduantage.

Exploicts de guerre au Duché de Milan.

Sejournant le Roy au Duché de Milan, apres le treſpas du ſeigneur Barthelemy d'Aluienne, fut enuoyé le ſeigneur Iean Iacques Treuoulce auec l'armée du Roy, & celle de la ſeigneurie aſſieger Breſſe, puis apres quelque venue qu'eurent les Venitiens à leur deſauantage par vne ſaillie que firent ceux de la ville, le Roy leur renuoya de renfort le baſtard de Sauoye ſon oncle maternel, auec trois cens hõmes d'armes, & le ſeigneur Petre de Na-
B uarre auec ſix mille Gaſcons. En fin les aſſiegez cõclurent, que ſi dedãs xx. iours ils n'eſtoient ſecourus, ils ſ'en iroiẽt leurs bagues ſauues, & enſeignes deſployées. Eſtant le baſtard de Sauoye aduerty que le Comte Guillaume de Roquendolf approchoit auec vne groſſe armée, ayãt paſſé les deſtroits des Griſons, fut conſeillé de ſe retirer n'ayant armée ſuffiſante pour le ſouſtenir: parquoy entrerent dedans la ville ſix mille Allemãs de ſecours. Puis auant Paſques M. D. X V. monſieur de Bourbon enuoya meſſire Odet de Foix, ſeigneur de Lautrec deuant Breſſe, auec noſtre armée & celle des Venitiens, où apres auoir eſté long tẽps logé aux enuirons, eſperãt affamer la ville, l'Empereur Maximilian paſſa à Trente auec ſeize mille haults Allemans, & quatorze mille Suiſſes, & quelque cauallerie: qui fut cauſe que ledit ſeigneur de Lautrec ſe retira par Cremone auecques l'armée Venitiẽne & celle du Roy. Puis cuidãt garder le paſſage de la riuiere d'Adde, le iour de Paſques fut cõtraint de ſe retirer à Milan, où eſtoit monſieur de Bourbon. Lequel voyant la diligence que faiſoit l'Empereur de ſuiure mondit
C ſeigneur de Lautrec & ſon armée, ſe ferma à Milan auecques l'armée Venitienne, attendant ſecours de Souiſſe, & craignant n'auoir loiſir de fortifier les faulxbourgs, pour la ſoudaine arriuée de l'Empereur & de ſon armée, fut reſolu de ne garder q̃ la ville, & de mettre le feu aux faulxbourgs, à ce que l'armée imperialle ne ſ'en peuſt preualoir. Mais l'Empereur temporiſant en chemin quelque peu de temps, fut changé d'opinion, & fut baillé à chacun ſon quartier pour remparer: de ſorte que tous leſdits faulxbourgs furent incontinant en eſtat pour attẽdre les forces de l'Empereur. Ce pendant arriua à Milan Albert de la Pierre auecques treze mille Suiſſes, leſquels apres auoir touché la paye ſ'en allerent: en maniere que ledit Albert demoura accompagné ſeulement de deux ou trois cens hommes.

OR auoit ledit Empereur ſuiuy monſieur de Lautrec, penſant qu'à ſon arriuée noſtre armée ſe retireroit en France, ainſi que par cy deuant eſtoit aduenu, n'ayant les forces pour tenir la campagne: & que des deniers qu'il

pourroit leuer à Milan il payeroit ſon armée. Mais apres auoir ſejourné D
quelques iours,& ſe voyant fruſtré de ſon intention,par-ce que ceux auec leſquels il auoit intelligẽce n'auoient moyen(pour l'ordre qu'y auoit dõné monſeigneur de Bourbon)d'executer leur mauuaiſe volõté : vne nuict au deſceu de ſon armée auecques deux cens cheuaux, abandonna ſes gens, de ſorte que deuant que ſon camp en euſt la cognoiſſance, il eſtoit à vingt mille de là.Son armée ſe voyant ſans chef & ſans argent, ſe retira en grande diligẽce apres ledit Empereur : à la ſuitte de laquelle ſortirẽt le Cõte de S.Pol,& le ſieur de Montmorẽcy,& le ſieur de l'Eſcut,leſquels en deffirent quelque nõbre. Ce faict, partit ledit Duc de Bourbon pour ſ'en retourner en Frãce deuers le Roy,laiſſant meſſire Odet de Foix ſieur de Lautrec,gouuerneur du Duché de Milan, & lieutenãt general dudit ſeigneur en Italie.

Siege de Breſſe par mõſeigneur de Lautrec.

Le ſeigneur de Lautrec ayant pris l'armée en main,delibera de parachever les choſes promiſes aux Venitiens:& ſe ioignant auec leur armée, alla E
aſſieger Breſſe,où il fut faict deux batteries,l'vne par les Frãçois, l'autre par les Venitiens:leſquelles furent ſi bien cõtinuées,que ceux de la ville parlementerent,à la charge que ſ'ils n'eſtoient ſecourus dedans ſix iours, ils deuoient bailler la place,ſ'en allans leurs bagues ſauues auecques leurs armes & enſeignes:& furent baillez pour hoſtages de la part des aſſiegez,Maldonade,& Dom Iohan de Seruillon. Le iour venu, fut quelque peu tẽporiſé par ceux de la ville,tellement que mondit ſeigneur de Lautrec menaça leſdits hoſtages de les faire pendre:mais en fin la ville fut rendue au Roy,ſuiuant la capitulatiõ laquelle ledit ſeigneur de Lautrec miſt entre les mains des Venitiens ſelon le traitté. Ce faict noſtre armée ſ'en alla hyuerner au Mantouan, & l'eſté ſubſequent alla deuant Veronne : mais apres que nous euſmes faict batteries,l'vne par nous, du coſté du Mantouan,l'autre par les Venitiens,du coſté de Vincence:celle du coſté du ſeigneur de Lautrec fut fort combatue,meſmes par deux aſſaulx, l'vn du coſté de la porte, l'autre à F
vn pan de mur que mondit ſeigneur de Lautrec auoit faict ſapper, où fut bleſſé d'vne arquebouzade le ſeigneur Marc Antoine Colonne, qui eſtoit chef dedans la ville pour l'Empereur:Cenonobſtãt,& qu'il y euſt faulte de toutes choſes, iamais ne voulut parler. Auſſi ſur le mois d'Octobre y entra ſecours amené par le Cõte de Roquendolfe, de huict mille hõmes qui vindrẽt du coſté de Trẽte.A ceſte cauſe retiraſmes noſtre amée à Villefranche,qui eſt ſur le bord de la muraille qui ſepare le Mãtouan du Veronois, pour les affamer:& là nous faiſoient les Venitiẽs fournir de viures par cõmiſſaires durant tout l'hyuer,de ſorte qu'enuiron Noel les Eſpagnols, par neceſſité de viures, nous rendirent la ville, laquelle fut pareillement miſe entre les mains des Venitiens. Ce faict, & ledit ſeigneur de Lautrec de retour à Milan,fut ſolicité par l'ambaſſadeur du Pape Leon d'enuoyer (ſuiuant le traitté faict à Boulongne) ſecours pour ietter hors du Duché d'Vrbin Franciſque Marie vſurpateur dudit Duché : à quoy ledit ſeigneur de Lautrec ne voulut faillir,& y enuoya le ſeigneur de Chiſſey auec quelque

Veronne rendue.

L'armée du Roy à Vrbin.

nombre

A nõbre de gẽs. Puis apres y enuoya pour lieutenant general du Roy messire Thomas de Foix, seigneur de l'Escut, son frere, & bon nombre de gendarmerie, & de gens de pied François, & ceux qui auoient la conduitte desdits gẽs de pied, entre autres le cheualier d'Ambres, le seigneur d'Aussun, le seigneur de S. Blimond, Picard, & plusieurs autres capitaines. Arriué que fut ledit seigneur de l'Escut au Duché d'Vrbin, feit telle diligence qu'en peu de iours il meit ledit Duché en son obeïssance: puis en mist en possession le seigneur Laurens de Medicis nepueu du Pape.

En ce temps estant le Roy à Tours, vint deuers luy Philippe de Cleues, seigneur de Rauastain, ambassadeur de la part de Charles d'Autriche Prince d'Espagne & Comte de Flandres: pour aduiser vn lieu commode où les deputez de leur deux majestez pourroient conuenir ensemble, pour faire vne fin à tous leurs differens, & ceux de leurs alliez. Le lieu fut ordonné à Noyon, où de la part du Roy se trouua le seigneur de Boisy Arthus Gouf-
B fier grand maistre de Frãce: & de la part du Prince d'Espagne Antoine de Crouy seigneur de Chieures, lesquels auoient gouuerné leurs maistres en leurs ieunes aages: & tous deux, accompagnez du conseil de leursdits maistres, & de plusieurs notables personnages, audit lieu de Noyon, furent faictes plusieurs conclusions entre-eux, tant pour le differend du royaume de Nauarre, nouuellement vsurpé par le Roy d'Arragon, que du differend du royaume de Naples. En fin il fut traitté que dedãs six mois le Roy Catholique deuoit rendre le royaume de Nauarre à monseigneur Henry d'Albret, lequel auoit esté vsurpé sur son pere par le Roy d'Arragon, grand pere maternel dudit Roy Catholique, où bien recompẽser ledit Roy de Nauarre, dedans ledit temps, à son contẽtement. Quãt au royaume de Naples, ledit Charles d'Autriche en deuoit faire vne pention (ce me semble) de cẽt cinquãte mille ducats, mais il ne s'est rien faict ny del'vn ny de l'autre: & là fut conclu le mariage entre ledit Charles d'Autriche, & Louise fille aisnée
C du Roy, encores que par cy deuant eust esté traitté le mariage de luy & de madame Renée de France sœur de la Roine. Et pour iurer lesdits traittez faits à Noyon, fut enuoyé de la part dudit Charles d'Autriche le Comte du Reu grãd maistre d'Espagne, lequel trouua le Roy à Paris, qui enuoya son ordre audit prince Charles d'Autriche, & ledit prince le sien au Roy pour signe d'amitié: & fut conclu vne veuë entre les deux princes à Cambray.

Traitté de Noyon.

A v mesme tẽps, mourut Ferdinãd Roy d'Arragon, qu'on appelloit Iean gippõ, ayeul maternel de Charles d'Autriche: parquoy ledit Charles pour recueillir la succession s'embarqua pour aller en Espagne, qui fut cause de rõpre l'entreueuë des deux Princes. A ceste occasiõ le Roy qui se preparoit pour aller à Cambray chãgea son dessein, & reprint son chemin à Blois, & de Blois à Amboise: auquel lieu peu de tẽps apres acoucha la Roine Claude de son fils aisné au mois de Feurier mille cinq cens xvij. lequel le seigneur Laurens de Medicis, nepueu du Pape Leon, au nom dudit Pape, tint sur les fons & fut nõmé Frãçois. Audit bapteſme furẽt faictes les plusgran-

1517 *Mort du Roy Ferdinand d'Arragon.*

Naissance de monseigneur le Dauphin François fils du Roy François.

des magnificẽces tant en iouſtes, eſcarmouches, batailles faintes, qu'aſſiegemens de places, qu'on eut veu du viuãt des hommes. Le Roy pour confirmer l'amitié entre ledit Pape & luy, donna à Laurẽs de Medicis Duc d'Vrbin en mariage vne ſienne couſine, fille & heritiere du feu Comte de Boulongne, & de la ſœur de feu Fráçois de Bourbon, Cõte de Vendoſme, qui eſtoit mort à Vercel au retour du Roy Charles de Naples. Audit bapteſme vint preſenter ſon ſeruice au Roy le prince d'Orenge en grãd equippage, lequel ſen alla mal content, & ſe retira au ſeruice de Charles d'Autriche Roy d'Eſpagne: Peu de temps deuant le Roy fit reedifier la ville de Terouenne, & en fit gouuerneur le baſtard de Moreul, ſeigneur du Freſnoy. D

Mariage du ſeigneur Laurens de Medicis auec Madame Magdelaine de Boulongne pere & mere de la Royne Catherine.

En ce meſme temps ou peu apres, le Roy depeſcha meſſire Gaſton de Brezé, prince de Fouquarmont, frere du grand ſeneſchal de Normandie, auecques deux mille hommes de pied François, deſquels auoient la charge ſoubs luy le capitaine Picſou, & le baron de Gondrin Gaſcon, & le capitaine ſainct Blimont Picard, & le capitaine la Lande, au ſecours du Roy de Dannemarc contre le Roy de Suede: leſquels apres auoir gaigné vne bataille au prouffit dudit Roy, eſtãs en fin abandonnez des Dannemarquois, en vn cõbat faict ſur la glace, furent deffaits. Et y en demeura la plus grande part, pour des arbres abatus en vne foreſt, qui empeſchoiẽt noz gens de ſaider de leurs picques, apres ſeſtre retirez de deſſus les glaces aux foreſts. Et entre autres y mourut le capitaine ſainct Blimont, qui eſtoit vaillant homme, & n'en reuint en France la moitié, qui eſtoient tous nuds, ayans perdu leurs armes & ruiné leurs habillemẽs: encores eſtans abãdonnez du Roy de Dannemarc, pour lequel ils auoient combatu, trouuerent moyen de trouuer quelques nauires paſſageres, par le moyen deſquelles ils prindrent terre en Eſcoſſe, & de là en France. E

Secours enuoyé en Dãnemarc.

1518 L'an mille cinq cens dixhuict fut nay à S. Germain en Laye Henry ſecond fils du Roy, duquel fut parrain & le nomma par procureur Henry huictieſme Roy d'Angleterre de ſon nom Henry. F

Naiſſance de Henry fils du Roy François.

Peu de temps apres mourut l'Empereur Maximilian, à l'occaſion dequoy y eut de grandes menées & pratiques pour faire election d'vn Empereur: aucuns deſiroient le Roy de France, autres Charles d'Autriche, fils du Roy Dom Philippe, qui auoit eſté fils de l'Empereur Maximilian decedé. Pour ceſte occaſion alla l'Amiral de Bonniuet en habit diſſimulé en Allemagne, ayant promeſſe de pluſieurs des electeurs qu'ils ſeroiẽt à la deuotion du Roy ſon maiſtre: mais par la conduitte de Federic Comte Palatin, & du Cardinal du Liege, frere de meſſire Robert de la Marche, fut ledit Charles d'Autriche Roy d'Eſpagne eſleu Empereur à Frãcfort, & couronné à Aix la chappelle. Ceſte meſme année meſſire Arthus Gouffier, ſeigneur de Boiſy, grand maiſtre de France, & monſieur de Chieures, ſaſſemblerent à Montpellier: l'vn pour la part de l'eſleu Empereur, l'autre pour la part du Roy, pour par-enſemble aduiſer vne paix finale entre leurs deux majeſtez, & vuider tous leurs differens d'entr'eux & leurs alliez. Mais apres

Mort de l'Empereur Maximilian.

auoir

A auoir cõuenu enſemble quelques iours, & auoir ſi bien acheminé les affaires que lon eſperoit en auoir bonne iſſue, ledit grand maiſtre de Boiſy tõba en vne fieure continue, de laquelle il mourut: qui fut cauſe que les choſes encommencées ne prindrent point de fin, & ſ'en retourna le ſeigneur de Chieures en Eſpagne. Ladite mort fut cauſe de grandes guerres, ainſi qu'entendrez cy apres: car ſ'ils euſſent acheué leur parlemẽt, il eſt tout certain que la chreſtienté fuſt demourée en repos pour l'heure: mais ceux qui par apres manierent les affaires, n'aimerent pas le repos de la chreſtienté, comme faiſoient leſdits de Chieures & le grand Maiſtre.

Mort de mõſieur de Boiſy grand Maiſtre.

LADITE année mourut le ſeigneur de Piennes ſurnommé de Halluin, qui eſtoit gouuerneur & lieutenant general du Roy en Picardie, & en ſon lieu le Roy bailla le gouuernement à Charles Duc de Vendoſmois, & le gouuernement de l'Iſle de France qu'auoit ledit Duc à François de Bourbon Comte de S. Pol ſon frere.

B LEDIT an au mois de Septembre enſuiuãt, le Roy eſtant à Angiers, delibera de faire plus eſtroittes alliances auec le Roy d'Angleterre, voyant auoir failly de conclure auec l'eſleu Empereur: & pour ceſt effect deſpeſcha meſſire Guillaume Gouffier ſeigneur de Bonniuet, Amiral de France, accompagné de grand nombre de ſeigneurs & gens de conſeil, pour aller deuers ledit Roy d'Angleterre, lequel il trouua à Grenüich maiſon de plaiſir, qu'il a ſur la Tamiſe trois mille au deſſous de Londres: auquel lieu fut pourpalé du mariage de François Dauphin de France, & de madame Marie fille vnique dudit Roy d'Angleterre, encores que la fille eut quatre ans plus que ledit Dauphin: & apres auoir ſejourné audit lieu ſix ſepmaines, & auoir eſté grandement feſtoyé dudit ſeigneur Roy, tant en chaſſes, feſtins, tournois, qu'autres deduits, ſ'en retourna en Frãce, ayant arreſté vne eſtroitte alliãce entre leurs deux majeſtez: pour la cõfirmation de laquelle & dudit mariage futur, peu de tẽps apres le Millor chãberlan, & le prieur

Ambaſſade de l'Amiral Bonniuet en Angleterre.

C de S. Iean de Hieruſalẽ de Londres vindrent trouuer le Roy à Paris, où ils furẽt honnorablemẽt recueillis & feſtoiez, tãt du Roy que des princes de ſon ſang: & là fut cõclu la reſtitutiõ de la ville de Tournay entre les mains du Roy, laquelle auoit eſté conquiſe par l'Anglois ſur le feu Roy Louis xij. dequoy deſia les propos auoient eſté mis en auãt par l'Amiral de Bonniuet, luy eſtant en Angleterre. Pour le rachapt de ladite ville le Roy luy deuoit fournir quatre cens mille eſcus, ſçauoir eſt deux cẽs mille, tãt pour la deſpẽce faicte à la cõſtruction de la citadelle, que pour l'artillerie, poudres, & autres munitions que ledit Roy d'Angleterre deuoit laiſſer en la place, les autres deux cẽs mille pour les frais par ledit Roy faits à la cõqueſte de ladite ville, & pour le reſte des pentions qui luy eſtoient deuës. Et par ce que l'argent n'eſtoit baillé comptant, fut baillé audit Roy d'Angleterre huict gentilshommes pour tenir hoſtages, iuſques au paiement de ladite ſomme, à ſçauoir quatre gentilshõmes de la chambre du Roy, & quatre enfans d'honneur: les quatre gentilshommes eſtoient, Frãçois de Mont-

morency seigneur de la Rochepot, Charles de Mouy seigneur de la Milleraye, Antoine des Prez seigneur de Montpesat, & Charles de Soliers seigneur de Morette en Piemont: les quatre enfans d'honneur estoient le fils aisné du seigneur de Hugueuille, le puisné de Mortemar, & Melun, & Grimault. Aussi fut accordé que iusques à ce que lesdits hostagiers seroient rẽdus à Calaiz en la puissance du Roy d'Angleterre, ne seroit faite deliurance de ladite ville de Tournay: mais qu'estans audit lieu de Calaiz, seroit depesché messire Gaspart de Colligny seigneur de Chastillon mareschal de France, accompagné de deux cens hommes d'armes, pour aller prendre possession de ladite ville, chose qui fut executée: car arriuant ledit mareschal de Chastillon à Tournay, luy furent liurées par les deputez du Roy d'Angleterre la ville & citadelle, auec toutes les choses cõtenues audit traitté, & fut receu ledit mareschal par les habitans en la plus grande ioye que lon eust sceu receuoir la propre personne du Roy. Et mesmes les citadins pour monstrer l'affection qu'ils portoient au Roy, firent les feux de ioye par les cantons de la ville des bancs & scabelles sur lesquelles s'estoient assis les Anglois, donnans par là à entendre qu'ils ne desiroient iamais retomber soubs leur authorité.

Reddition de la ville de Tournay.

1519 L'AN subsequent mille cinq cens dixneuf, par le moyen de l'Amiral de Bonniuet, lequel auoit le maniement des affaires du Roy, depuis le trespas du grand maistre de Boisy son frere, & du Cardinal d'Iorc, qui auoit la superintendẽce des affaires du Roy d'Angleterre, fut accordée vne entreueuë entre leurs deux majestez, à celle fin qu'en personne ils peussent confirmer l'amitié faicte entre eux par leurs deputez: & fut pris iour auquel le Roy se trouueroit à Ardres, & le Roy d'Angleterre à Guines. Puis par leurs deputez fut ordonné vn lieu my chemin d'Ardres & Guines, où les deux Princes se deuoient rencontrer. Ledit iour de la feste Dieu au lieu ordonné, le Roy & le Roy d'Angleterre mõtez sur chacun vn cheual d'Espagne s'entre-aborderent, accompagnez chacun de sa part de la plus grande noblesse que l'on eust veu cent ans auparauant ensemble, estans en la fleur de leurs aages, & estimez les deux plus beaux princes du monde, & autant adroits en toutes armes, tant à pied qu'à cheual. Ie n'ay que faire de dire la magnificence de leurs accoustremens, puis que leurs seruiteurs en auoient en si grande superfluité, qu'on nomma ladite assemblée le camp de drap d'or. Ayans faict leurs accollades à cheual, descendirẽt en vn pauillon ordonné pour cest effect: ayant le Roy seulement auecques luy l'Amiral de Bonniuet, & le Chancellier du Prat, & quelque autre de son conseil: & le Roy d'Angleterre, le Cardinal d'Iorc, le Duc de Norfolc, & le Duc de Suffolc. Où, apres auoir deuisé de leurs affaires particulieres, conclurent que audit lieu se feroient lisses & eschaffaulx, où se feroit vn tournoy, estans deliberez de passer leur temps en deduit & choses de plaisir, laissans negocier leurs affaires à ceux de leur conseil, lesquels de iour en autre leur faisoient rapport de ce qui auoit esté accordé. Par douze ou quinze iours

Entreueuë à Ardres des Roys de France & Angleterre.

coururent

A coururent les deux princes l'vn contre l'autre, & ſe trouua audit tournoy grand nombre de bons hommes d'armes ainſi que vous pouuez eſtimer, car il eſt à preſumer qu'ils n'amenerent pas des pires.

Ce faict le Roy d'Angleterre feſtoya le Roy pres de Guines en vn logis de bois, où y auoit quatre corps de maiſon qu'il auoit faict charpenter en Angleterre, & amener par mer toute faicte: & eſtoit couuerte de toille peinte en forme de pierre de taille, puis tendue par dedans des plus riches tapiſſeries qui ſe peurent trouuer, en ſorte qu'on ne l'euſt peu iuger autre, ſinon vn des beaux baſtimens du mõde: & eſtoit le deſſein pris ſur la maiſon des marchands à Calaiz. La maiſon eſtant apres deſaſſemblée fut renuoyée en Angleterre ſans y perdre que la voiture. Le lendemain le Roy deuoit feſtoyer le Roy d'Angleterre pres Ardres, où il auoit faict dreſſer vn pauillon ayant ſoixante pieds en quarré, le deſſus de drap d'or frizé, &
B le dedans doublé de veloux bleu, tout ſemé de fleurs de lis de broderie d'or de Chypre, & quatre autres pauillons aux quatre coings de pareille deſpence. Et eſtoit le cordage de fil d'or de Chypre & de ſoye bleue Turquine, choſe fort riche. Mais le vent & la tourmente vint telle, que tous les cables & cordages rõpirent: & furent leſdites tẽtes & pauillons portez par terre, de ſorte que le Roy fut contrainct de changer d'opinion, & feit faire en grande diligence vn lieu pour faire le feſtin, où de preſent y a vn boulleuert nõmé le boulleuert du feſtin. Ie ne m'arreſteray à dire les grãds triomphes & feſtins qui ſe firent là, ny la grande deſpence ſuperflue, car il ne ſe peult eſtimer, tellemẽt que pluſieurs y porterent leurs moulins, leurs foreſts & leurs prez ſur leurs eſpaules.

Apres leſquels feſtins & tournois, le Roy ſe retira à Boulongne, & le Roy d'Angleterre à Calaiz. Toutes gens de bon iugement ne pouuoient penſer de veoir iamais inimitié entre ces deux princes: mais eſtant le Roy *Paſſage de l'Empereur en Angleterre.*
C d'Angleterre de retour à Calaiz, aduerty comme l'eſleu Empereur eſtoit arriué en Angleterre venant d'Eſpagne, ſ'embarqua, & le fut trouuer à Cantorbery, puis ſ'en vint à Calaiz & à Grauelines, en telle fraternité comme il auoit faict auec le Roy, où fut accordé entre-eux que là où le Roy & l'Empereur tomberoient en quelque differend, il ſeroit arbitre: & celuy qui ne voudroit tenir ſon arbitrage, il ſe pourroit declarer cõtre luy, choſe contraire aux accords qu'il auoit faict auec noſtre Roy. Puis ſ'en retourna l'Empereur en Flandres, & le Roy d'Angleterre en Angleterre.

Dvrant ce temps le Roy print ſon chemin à Amboiſe, puis d'Amboiſe ſur la fin de Decembre, ſ'en alla à Romorantin, auquel lieu eſtãt, vint la feſte des Rois. Le Roy ſçachant que monſieur de ſainct Pol auoit faict vn Roy de la febue en ſon logis, delibera auecques ſes ſuppoſts d'enuoyer deffier ledit Roy de mõdit-ſeigneur de ſainct Pol, ce qui fut fait: & par-ce qu'il faiſoit grandes neges, mondit-ſieur de S. Pol feit grande munition de pelottes de neige, de pommes, & d'œufs pour ſouſtenir l'effort. Eſtãs en fin toutes armes faillies pour la deffence de ceux de dedans, ceux de dehors

forçans la porte, quelque mal-aduiſé ietta vn tiſon de bois par la feneſtre, D
& tomba ledit tiſon ſur la teſte du Roy, dequoy il fut fort bleſſé, de maniere qu'il fut quelques iours que les chirurgiens ne pouuoiẽt aſſeurer de ſa ſanté : mais le gentil prince ne voulut iamais qu'on informaſt qui eſtoit celuy qui auoit ietté ledit tiſon, diſant que ſ'il auoit faict la folie, il falloit qu'il en beuſt ſa part. Soudain les choſes ainſi aduenues fut publié par tout le païs de Flãdres, Arthois, & Eſpagne, que le Roy eſtoit mort dudit coup: autres qui vouloient moins mentir, diſoient qu'il n'eſtoit pas mort, mais aueugle : parquoy le Roy (comme bien aduiſé) aduertit tous ſes ambaſſadeurs qui eſtoient aux païs eſtranges qu'ils euſſent à publier la verité du faict, & meſmes manda querir tous les ambaſſadeurs eſtrangiers qui eſtoiẽt ſuiuans ſa cour, à ce qu'ils cogneuſſent l'eſtat auquel il eſtoit.

1521 *Priſe & repriſe du Royaume de Nauarre.*

L'AN mille cinq cens vingt & vn au commencement du primtemps: Henry Roy de Nauarre, duquel le pere auoit depuis peu de tẽps eſté ſpolié de ſon royaume par le Roy d'Arragon grand pere maternel de l'Empereur, aduerty qu'en Eſpagne y auoit grande diuiſion entre la nobleſſe & le peuple, & qu'ils eſtoient en armes les vns contre les autres, chercha moyen par intelligences de rentrer en ſondit royaume. Et pour ceſt effect le ſeigneur d'Aſparrot, frere du ſeigneur de Lautrec (pour la ieuneſſe dudit Henry qui ne pouuoit faire ladite entrepriſe) ayant leué iuſques au nõbre de cinq ou ſix mille Gaſcõs, tant de ſes païs qu'autres circonuoiſins, & deux ou trois cens hommes d'armes des ordonnances du Roy, entra dedãs ledit royaume de Nauarre, lequel en moins de quinze iours fut remis en ſon obeiſſance. Mais ledit ſeigneur d'Aſparrot, par le conſeil du ſeigneur de ſaincte Colombe lieutenãt de la compagnie du ſeigneur de Lautrec, ne ſe voulut contenter de ladite conqueſte, ains voulut entrer en Eſpagne, ſoubs eſperance de conquerir les Eſpagnes auſſi aiſeement que le royaume de Nauarre, où pour eſperance de butin, donna iuſques à la Grongne: auquel lieu arriué qu'il fut, ne trouuant aucune reſiſtance, ledit de ſaincte E
Colõbe pour ſon auarice (à ce qu'on diſoit) luy perſuada de renuoyer vne F
partie de ſes gens de pied, ce qui fut faict, & eut iceluy de ſaincte Colombe la charge de ce faire. Et par ce que les gens de pied auoient receu leur mois depuis peu de iours, feit que tous ceux qui ſ'en voudroient aller, luy rendans demie paye, auroient congé de ſe retirer, & miſt ceſt argent en ſes bouges: ie ne ſçay au prouffit de qui il reuint. Les Eſpagnols, leſquels (cõme dit eſt) eſtoient en armes les vns contre les autres, voyans les François ne ſ'eſtre contentez de rauoir ce qui eſtoit de leur appartenance, mais vouloient venir conquerir leur païs, ſ'accorderent la nobleſſe & la commune, & trouuans ledit ſeigneur d'Aſparrot (ſon armée deſia ſeparée) le defirent & toute ſa trouppe, & y fut pris priſonnier ledit ſeigneur d'Aſparrot, & tant battu qu'il y perdit la veuë, auſſi fut pris le ſeigneur de Tournon, & autres pluſieurs gens de bien, le reſte ſe ſauua par les montagnes. Les Eſpagnols ſuiuirent leur victoire, leſquels trouuans le royaume de Nauarre entierement

A tierement despourueu de gens de guerre, reprindrent Pampelune,& tout le reste du royaume,aussi aisément qu'il auoit esté perdu.

Discours sur les causes des guerres du Roy & de l'Empereur.

Or messieurs,pour vous faire entendre la source & origine de la guerre d'entre deux si grands Princes que l'Empereur & le Roy, par laquelle sont aduenues tant d'euersiõs de villes, oppressiõs de peuples,ruines de prouinces, & la mort de tãt de gens de biẽ & vertu,ie le vous diray sommairemẽt, & iugerez par aduenture que le commencement fut pour peu d'occasion: "mais Dieu qui est la hault l'auoit(comme i'estime)ainsi deliberé,soit pour "punir les pechez des subiets & les attirer à le recognoistre,où se venger des "grands de la terre,qui peu souuent le recognoissent comme ils doiuent. Et "lon a maintesfois veu tant de nostre temps que du passé,d'vne petite estin- "celle s'allumer vn grãd feu, d'autant qu'il n'est rien plus facile que de pro- "uoquer les princes les vns contre les autres:puis quand ils sont vne fois es- "branlez,il est merueilleusement difficile de les arrester.Et en cest endroict,

B veu que de messire Robert de la Marche est sorty le commencement de leurs differends, il ne sera pas impertinent de laisser couler vn mot en passant,des causes,qui alienerẽt son cœur de la part Imperiale,veu que depuis peu de temps il l'auoit suiuie si affectionnéement que rien plus: par ainsi il sera aisé à iuger lequel desdits deux Princes premier a rompu les conditions de la paix.

Les faicts & differẽs de messire Robert de la Marche.

Mais auant qu'entrer plus auant en ce propos, fault noter qu'iceluy messire Robert de la Marche seigneur de Sedan, estoit Duc de Bouillon, par la vendition faicte de long temps à messire Guillaume de la Marche par l'Euesque du Liege,à condition toutesfois de rachapt,ayant d'ancienneté iceluy Duché esté vendu à vn Euesque du Liege nommé Eusisprand, & à ses successeurs par Geoffroy, fils d'Eustache Comte de Boulongne sur la mer,pour faire son voyage en la terre saincte:& estoient des dependen-

C ces dudit Duché la ville de Loignes,& le chasteau de Musaucourt,& fault entendre que ledit messire Robert de la Marche, quelques années au precedant,par vn malcontentement qu'il auoit eu du Roy,d'autant qu'on luy auoit cassé sa compagnie de cent hommes d'armes,pour les pilleries qu'ils faisoient sur le peuple, tant en Italie qu'ailleurs, s'estoit retiré de son seruice:& aussi par la persuasion (à ce qu'on disoit) de son frere l'Euesque du Liege, lequel Euesque auoit receu du feu Roy Louis douziesme de ce nõ tous les biens qu'il auoit,mesmes l'Euesché du Liege,& l'Euesché de Chartres.

Or n'est-il riẽ plus certain, que de la cõtrouerse & differẽd meu entre le seigneur d'Emery & le prince de Simay,qui estoit de la maison de Crouy pour la ville de Hierge en Ardane, sentence auoit esté long tẽps a donnée contre ledit seigneur d'Emery,par les Pairs du Duché de Bouillon,qui iugent en souueraineté,de sorte qu'il n'y a nul appel de leurs iugemẽs.Toutesfois pour l'authorité & credit qu'auoit vers Charles d'Autriche & les plus grands de sa cour iceluy seigneur d'Emery,se persuada que facilemẽt

il ſeroit releué de n'auoir appellé en temps, ſi appeller pouuoit : fondãt les D
ca uſes de ſon relieuement ſur les empeſchemens qu'il auoit eus durant les
guerres, pour y auoir touſiours eſté en perſonne (comme il diſoit) com-
bien que ce fuſt vne couleur palliée, pluſtoſt que viue raiſon. Encores ſe
voulut il aider d'vne fineſſe pour paruenir à ſon intention, car lors qu'ice-
luy Charles d'Autriche pratiquoit les Allemans pour monter à ceſte di-
gnité imperiale, cherchant de tous coſtez deniers, il en emprunta groſſe
ſomme dudit d'Emery, à la cautiõ du Marquis d'Aſcot, auquel d'Aſcot ſ'a-
dreſſa iceluy d'Emery pour attaindre au but où il pretendoit. Luy remon-
ſtrãt qu'il eſtoit en grande neceſſité d'argẽt, & que le terme de payer eſtoit
expiré, parquoy eſtoit contraint de s'adreſſer à luy qui eſtoit plege: en luy
faiſant toutesfois ſonner à l'oreille par perſonnes interpoſées, qu'il auroit
patiẽce tant qu'il luy plairoit de ſon payemẽt, pourueu que ſuiuãt le droit
qu'il y pretẽdoit il luy aidaſt à eſtre releué de la ſentence donnée cõtre luy
pour la ville d'Hierge: choſe qui fut facile à impetrer, pour la grãde autho- E
rité & credit que ledit ſeigneur d'Aſcot auoit autour de ſon Prince, duquel
l'oncle, qui eſtoit le ſeigneur de Chieures, eſtoit gouuerneur de la ieuneſſe
dudit Empereur: tellemẽt qu'à ſa perſuaſion & inſtance, cõmiſſion fut de-
cernée par deuãt le grand Chãcelier de Braban, & iour aſſigné aux heritiers
dudit prince de Simay pour venir ouir les raiſons dudit d'Emery, & veoir
caſſer (ſi beſoing eſtoit) l'arreſt dõné à leur prouffit pour la ville d'Hierge,
de laquelle leur pere & eux eſtoient en longue & paiſible poſſeſſiõ, ſans ia-
mais en auoir eſté aucunement inquietez par force d'armes, ny par iuſtice
deloy: ioinct auſſi que ceux du Duché de Bouillon de tout temps ne reco-
gnoiſſent Roy ne ſeigneur que leur Duc: auquel lors ils ſ'addreſſerẽt com-
me à leur ſeigneur & protecteur, afin qu'il deffendit les libertez & priuile-
ges de ſon Duché, à quoy il n'eſtoit pour deffaillir, eſtant de bon cœur &
bon entendement. Et y auoit d'auantage vne autre occaſion fort ſuffiſante
pour l'induire à y mettre la main, c'eſt qu'il eſtoit tuteur des enfans de Si-
may, ayãt eſpouzé leur tante, fille du prince de Simay. A ces cauſes, il n'ob- F
miſt vn ſeul poinct de diligence ny de ſolicitation, tant enuers Charles
d'Autriche, & ceux qui le gouuernoient, qu'enuers iceluy d'Emery, pour
obtenir d'eux, par prieres & requeſtes, ce que d'eux-meſmes par raiſon ils
deuoient conſentir & accorder: tant pour le droict particulier des enfans
mineurs dudit de Simay, que pour le bien commun des frãchiſes & facul-
tez du Duché de Bouillõ, ſans empeſcher (cõme ils faiſoient) que les cho-
ſes decidées & iugées par iuges irrefragables & ſouuerains ne fuſſent per-
manentes & ſtables, comme procedées de la volonté de Dieu qui a eſtably
& ordonné les magiſtrats : les ſentences deſquels ne doiuent eſtre enfrain-
ctes ne violées par les faueurs des hommes.

FINALEMENT, quelque pourſuite que ſceut faire ledit meſſire Ro-
bert de la Marche, il n'en peut iamais auoir fin : tellement que voyant que
iuſtice luy eſtoit deniée, & qu'il eſtoit bien loing d'eſtre recompenſé &
fauoriſé,

A fauorisé, il se retira deuers le Roy : estant mesmement à cela solicité par sa femme, fille de Simay, & par celle de monseigneur de Florenges son fils, laquelle estoit fille du Cõte de Brenne, de la maison de Sallebruche: lesquelles par vne gentille inuention auoient au parauant trouué moyen de venir en France, & preparer les choses enuers Madame mere du Roy, de sorte que toutes vieilles querelles furent assopies, & mises soubs le pied. Et iceluy seigneur de Sedan bien recueilly, lors qu'il vint trouuer le Roy à Romorantin, où il estoit blessé (comme i'ay dit) d'vn coup de tison sur la teste : auquel il meit entre les mains & sa personne & ses places, luy suppliant de luy donner ayde faueur & secours pour auoir iustice du grand tort & iniure qu'on luy faisoit. Nonobstant que Charles d'Autriche le voyant en ces termes, eut fort essayé de le regaigner, & induire par les moyens & conditions de son frere l'Eueſque du Liege, luy faisant entendre que ce qui auoit esté faict ne procedoit de luy : & luy promettant que
B s'il y auoit eu riẽ de gasté, il le feroit rabiller, de sorte qu'il en demoureroit satisfaict & content, mais il estoit trop tard : car il auoit desia le cœur trop vlceré, & se delibera (quoy qu'il en deust aduenir) d'auoir par force ce qu'il n'auoit sceu obtenir par raison.

MESSIRE Robert de la Marche ayant asseuré ses affaires auecques le Roy, & sçachant l'Empereur à Vvorme ville Imperiale, auquel lieu auoit assemblé vne diette des princes, & villes franches de la Germanie, pour remedier aux tumultes nouuellement excitez par Martin Luther, l'enuoya ledit messire Robert deffier en plaine diette : chose qui fut trouuée & prise tant par l'Empereur qu'autres princes en grand dedaing, qu'vn simple seigneur (comme messire Robert) enuoyast deffier vn Empereur, seigneur de tant de païs, & d'hommes belliqueux. Apres ladite deffiance le seigneur de Florenges, fils aisné dudit messire Robert, leua tant en France qu'autres lieux circonuoisins iusques au nombre de trois mille hommes de pied, &
C quatre ou cinq cens cheuaux, contre la volonté du Roy, & ses deffences expresses : toutesfois ayant assemblé sesdites forces, s'en alla assieger Vireton, petite ville de Luxembourg, aux cõfins de Lorreine: & des terres communes entre le Duc de Luxembourg & de Lorreine.

Deffy & guerres de Messire Robert de la Marche cõtre l'Empereur.

AV mesme temps estant le Roy à Sanxerre, vint deuers luy vn gentilhomme de la part du Roy d'Angleterre, pour le persuader de ne point entrer en guerre auecques l'Empereur : disant que s'il y auoit quelque differend, ledit Roy d'Angleterre en seroit mediateur pour le vuider, comme neutre. Le differend duquel lors estoit question estoit tel, que le Roy de Nauarre auoit esté par le Roy Catholique spolié de son royaume, pour la querelle de France : & pourtant ledit Roy auoit esté long temps à la cour de France poursuiuant & demandant secours, afin de reconquerir sondit royaume. Or s'estoit-il faict vn parlement à Noyon par les deputez de la part de l'esleu Empereur & du Roy, ainsi qu'auez ouy : & depuis vn autre à Montpellier, lequel n'eut point de resolution, obstant l'entreuenue

Occasiõ sur le faict du royaume de Nauarre.

de la mort de messire Arthus Gouffier seigneur de Boisy grand maistre de France: mais par celuy de Noyon, entre autres choses, auoit esté dit, que dedans six mois le Roy Catholique rẽdroit le royaume de Nauarre, où bien contenteroit le Roy d'iceluy, à son gré & commodité, d'autant vallant que ledit royaume. Aussi l'esleu Empereur deuoit satisfaire au Roy d'vne pention tous les ans, pour le droit par luy pretendu au royaume de Naples: à toutes lesquelles choses ledit Empereur ne satisfeit en façon du monde. Le Roy de France estoit tenu par chapitres des traittez faits auecques ledit Roy de Nauarre, de le secourir à recouurer sondit royaume, au cas que l'esleu Empereur faillist de sa dessusdite promesse. Le Roy apres auoir plusieurs fois intimé ledit esleu Empereur, sans en sortir effet, auoit donné secours (ainsi que pouuez auoir entendu cy deuant) audit Roy de Nauarre, pour le remettre en ses païs: voila sommairement, quant à ce poinct, ce qui amenoit ledit gentilhomme du Roy d'Angleterre deuers le Roy pour y pourueoir.

Resp̃oce au gentilhomme du Roy d'Angleterre.

L'AVTRE occasion estoit pour le deffiement qu'auoit faict messire Robert de la Marche, apres lequel il estoit entré en païs, & auoit assiegé Vireton petite ville de Luxembourg, sise (comme dit-est) entre les terres communes dudit Luxembourg & Lorreine, appartenant à l'Empereur. A toutes lesquelles choses cy dessus dites, le Roy feit responce par le seigneur de Mõtpesat, lequel il enuoya deuers ledit Roy d'Angleterre, que quãt à Messire Robert de la Marche, il luy commanderoit que s'il auoit querelle auec le seigneur d'Emery, qu'il eust à la vuider contre luy, & qu'il n'eust à faire la guerre à l'Empereur: & mesmes enuoiroit faire deffences à tous ses subiets, qu'ils n'eussent en ce cas à porter faueur ny ayde audit messire Robert: ce qu'il feit. Qui fut cause que le vingt-deuxiesme du mois de Mars, l'an mille cinq cens vingt & vn, ledit Messire Robert de la Marche retira son armée & la licentia, pẽsant estre à la fin de la guerre: & quant à ce que ledit gentilhomme demandoit que le Roy eust à faire nouueaux traittez auec l'Empereur, cela ne se pouuoit faire sans en aduertir le Pape, par-ce que par alliãces d'entre sa saincteté & luy, il ne pouuoit riens conclure de nouueau sans l'en aduertir: & qu'il luy en escriroit, puis sa responce ouye, volontiers entendroit à toutes bonnes raisons.

Different sur le royaume de Naples.

IL est certain que le Roy auoit vn traitté auecques la saincteté du Pape pour le recouuremẽt du Royaume de Naples, au cas que l'Empereur faudroit à ce qui estoit promis par le traitté de Noyon, duquel peu deuant est faicte mention: qui estoit de faire vne pention au Roy tous les ans pour ledit Royaume. Mais l'Empereur auoit failly, tant pour Naples que Nauarre, dequoy le Roy ne pouuoit auoir la raison, sans entrer en guerre auec ledit Empereur: & maintenant s'accorder auec luy, c'estoit cõtreuenir à leur alliance. Aussi que le Pape & le Roy estoiẽt alliez pour la deffence d'Italie, & estoiẽt le Venitiẽs sur le poinct d'entrer en ladite ligue: Parquoy le Roy enuoya deuers sa saincteté, pour sçauoir quand il luy plairoit mettre l'entrepriſe

A trepriſe de Naples à execution. Au gentilhõme enuoyé de la part du Roy, le Pape feit grand recueil, & luy bailla la liſte des gẽs de cheual & de pied, & artillerie qu'il eſtoit beſoin d'auoir pour ladite executiõ, & luy deuoit le Roy faire reſponſe dedans vingt-deux iours.

Le terme ſe paſſa, & meſmes vn mois d'auantage: choſe qui meit le Pape en ſoupeçon, qu'onques depuis on ne luy ſceut leuer du cerueau, que deſia le Roy n'euſt faict quelques traittez ſans ſon ſceu & à ſon deſauantage, & meſmes diſoit que le Roy ne ſ'eſtoit aquitté de faire conclure ladite ligue de la deffence d'Italie aux Venitiens. Auſſi ſe plaignoit le Pape, que peu de temps deuant eſtoit entré dedans les terres de l'Egliſe vn nombre d'Eſpagnols, contre leſquels il auoit eſté contrainct de faire leuée de Suiſſes, dequoy le Roy deuoit payer les fraits par moitié, ce qu'il auoit faict pour le premier mois, mais les autres non. Toutes ces occaſions mirent le Pape en telle perplexité, qu'il retira dedãs Rege les bannis du Duché de Milan, tels
B que Monſeigneurin Viſcõte, Hieronyme Moron, & autres: & par le traitté qu'il auoit auec le Roy, il ne pouuoit retirer leſdits bannis dedans ſes païs, ny le Roy ceux des terres de l'Egliſe dedans les ſiens. Et auſſi auoit le Pape promis au Roy par ledit traitté, de n'inueſtir Charles d'Autriche eſleu Empereur du royaume de Naples, à luy eſcheu par la mort de ſon grand pere maternel, contre le droict par le Roy pretendu audit royaume: mais peu de temps apres il accepta la haquenée blanche, qui luy eſt deuë pour l'inueſtiture dudit royaume de Naples, & toſt apres capitula auec ledit eſleu Empereur, dequoy le Roy ne pouuoit ne ſ'en reſſentir, & ſe plaignoit: attendu meſmes que ledit Pape luy auoit promis le fauoriſer à l'election de l'Empire, ce nonobſtant ſecrettement l'auoit empeſché en ce qu'il auoit peu.

L'EMPEREVR ce-pendant feit dreſſer vne armée fort groſſe, tant de
C gens de cheual que de pied, par le Comte de Nanſau, le Comte Felix, Franciſque de Scalingen, & le ſeigneur d'Emery: & faiſant ledit Comte de Nãſau chef, leur commanda de marcher ſur les terres de meſſire Robert de la Marche, & meſmes l'Eueſque du Liege ſon frere, lequel auoit obtenu ledit Eueſché & pluſieurs autres biens, par le moyen de ſondit frere meſſire Robert de la Marche, ſe declara ſon ennemy, ſe faiſant compagnon dudit Comte de Nanſau, & feit noyer en la riuiere de Meuze quelques habitans du Liege, qu'il cognoiſſoit eſtre partiaux pour ſondit frere.

OR l'occaſion pour laquelle on diſoit que ledit Eueſque du Liege auoit abandonné le ſeruice du Roy, eſtoit que ledit Eueſque deſiroit eſtre Cardinal, & le Roy luy auoit promis de le fauoriſer pour ceſt effect: meſmes en auoit eſcrit à la ſainctеté du Pape, lequel luy auoit promis vn chapeau pour vn de ſes ſeruiteurs: mais quand ce vint à l'effect, l'Archeueſque de Bourges frere du general Boyer, fut preferé audit Eueſque, & diſoit on que ſes ſeruiteurs eſtans à Romme auoiẽt veu entre les mains des miniſtres du Pape lettres eſcrites de madame la Regente à ſa ſainctеté, par leſquelles elle

Cauſe d'alienatiõ de l'Eueſque du Liege.

ſupplioit que quoy que le Roy eſcriuiſt il euſt à preferer ledit Boyer ar- D
cheueſque de Bourges. Auſſi diſoit on que ledit Boyer auoit donné au Pape quarante mille eſcus pour auoir ledit chapeau, ie ne ſçay ſ'il eſt vray: mais ledit Eueſque du Liege print l'occaſion de ſon malcontentement là deſſus, & ſ'en alla au ſeruice de l'Empereur, lequel quand & quand le feit faire Cardinal, dont ſa maieſté par apres a tiré de grands ſeruices, & meſmes en ſon election à l'Empire. I'ay veu de mon temps que plus de gens „ eſtans partis du ſeruice du Roy par mal contentement, ont plus faict de „ dommage au Roy que nuls autres. Comme ledit Eueſque, le prince d'O- „ renge, le marquis de Mantoue, le Duc de Bourbon, le ſeigneur André „ Dorie, & pluſieurs autres. „

POVR reuenir à noſtre propos, ayant le Cõte de Nanſau mis ſes forces enſemble, alla aſſieger Longnes, ville dependante du Duché de Bouillon, à huict lieues du Liege: & quand & quand enuoya le Comte Felix aſſieger Muſancourt, le tout appartenant audit meſſire Robert. Eſtant arriué ledit E
de Nanſau deuãt Lõgnes, apres auoir faict furieuſe batterie, le ſeigneur de Niſelles, lequel en eſtoit capitaine, voyãt ſes hommes eſtonnez, par-ce que ils auoient eſté ſurpris, de ſorte qu'ils n'eſtoient que ſoixante ſoldats dedans, & n'ayant aucune eſperance de ſecours, rendit luy & la place à la diſcretion dudit Comte de Nanſau, dont mal luy print: car il le feit pendre & eſtrangler auecques douze des principaux de ſa trouppe. Puis ayant raſé ladite place marcha deuant Muſancourt, où le Comte Felix auoit deſia tenu le ſiege ſans y auoir rien prouffité: mais arriué que fut ledit Comte de Nanſau auec ſon armée, le capitaine vendu par aucuns de ſes ſoldats, fut liuré auec la place, entre les mains dudit Comte lequel feit pendre vingt deſdits ſoldats: & voulant faire le ſemblable audit capitaine, fut flechy par les prieres de la pluſpart des principaux de ſon armée, & luy donna la vie.

Priſe de Fleurãges. AYANT ledit Comte de Nanſau faict raſer la place de Muſancourt, priſt ſon chemin pour aller aſſieger Iamets, dont le ſeigneur de Fleu ranges fils aiſné de meſſire Robert, & le ſeigneur de Sanſy ſon frere puiſné ad- F
uertis firent telle diligence, que la nuict ils entrerent dedãs ladite place de Iamets, deliberez d'y mourir, où de la garder, remonſtrans à leurs ſoldats les cruautez faictes par les Imperiaux à ceux de Longnes, & de Muſancourt, & qu'il leur eſtoit plus honnorable de mourir en cõbatãt, que d'attendre vne mort ſi honteuſe, pour cuider ſauuer leur vie par vne compoſition honteuſe, comme auoient faict les autres. Ledit ſeigneur de Fleurãges apres auoir entendu la bonne volonté de ſes ſoldats, commẽça en toute diligẽce de remparer le chaſteau, & le pourueoir des choſes neceſſaires. Le Cõte de Nanſau apres auoir eſté quatre iours à recognoiſtre ledit chaſteau de Iamets, cognoiſſant la contenãce de ceux de dedãs, leua ſon camp: prenant le chemin de Fleuranges, qui eſt vne place appartenante audit de la Marche, à quatre lieues pres de Mets, dedans laquelle ſ'eſtoit mis le ſeigneur de Iamets, ſecond fils dudit meſſire Robert, deliberé d'y mourir, où de garder

A de garder la place : mais au bout de trois iours fut trahy par les Allemans qui eſtoient dedans à ſa ſoulde, & fut liuré entre les mains dudit de Nanſau, lequel le feit mener priſonnier à Namur en ſeure garde, & les Allemans prindrent la ſoulde de l'Empereur. Apres auoir raſé ladite place de Fleuranges, ſ'en alla à Sanſy autre place eſtant à ceux de la Marche, où il feit le ſemblable. Ce faict, à grãdes iournées ſ'en alla à Bouillon, chef principal du Duché, dedans laquelle place il auoit intelligences, par le moyen deſquelles luy fut rendue. Apres cela meſſire Robert de la Marche voyant toutes les forces d'Allemagne ſur ſes bras, trouua moyen d'obtenir vne trefue de l'Empereur pour ſix ſepmaines, par le moyen de Franciſque de Serkingen ſon amy & frere iuré.

Diſcours ſur l'armée du Roy.

BEAVCOVP de raiſons mouuoient le Roy à penſer que l'Empereur auoit bien en ſon eſprit vne autre guerre que celle qu'il auoit menée iuſques à ce iour, car ſi c'eſtoit ſeulement contre ceux de la Marche, pour-
B quoy les ayant preſque ruinez a il demandé trefue? luy eſtant vainqueur, ayant vne armée ſuffiſante pour deffaire ledit meſſire Robert? pourquoy tous les iours la renforçoit-il? Doncques le Roy entendãt bien les deſſeins de l'Empereur, & par iceux cognoiſſant luy eſtre la guerre declarée, commença à leuer vne armée : & toutesfois ne voulut rien innouer, ſans premierement en aduertir le Roy d'Angleterre ſon amy & allié. Et pour ce faict luy enuoya ambaſſadeurs, pour luy remonſtrer le trouble que faiſoit l'Empereur, & l'armée qu'il auoit miſe ſus, le priant vouloir tenir le party de luy, qui eſtoit aſſailly, ſuiuant les traittez faits entre-eux à leur abouchement faict à Ardres. Le Roy d'Angleterre ayant auſſi eu lettres de l'Empereur, eſcriuit à tous deux qu'ils ne commençaſſent legerement vne ſi groſſe guerre : auſſi ledit Roy d'Angleterre ſ'efforça de faire croire au Roy noſtre maiſtre, que la guerre ne luy eſtoit autrement denoncée, qu'il ne la diuertiſt en obeïſſant aux conditions demandées par l'Empereur : leſquelles
C toutesfois eſtoient hors des termes de raiſon. Ce pendant que ces choſes ſe traittoient, le Roy eſtoit allé de Sanxerre à Dijon, & l'armée de l'Empereur croiſſoit de iour en iour : doncques ayant mis ordre aux frontieres de Bourgongne, tira à grandes iournées à Troye en Champagne, ou il n'y auoit nulle armée tant petite fut elle : bien auoit enuoyé le Roy meſſire Andre de Foix ſeigneur d'Aſparrot, faire la guerre au royaume de Nauarre contre les Eſpagnols, dont en aduint ainſi que i'ay deſcrit par cy deuant. Car par faulte de bon conſeil apres auoir conquis ledit royaume entierement, en vn inſtant le reperdit : à l'occaſion dequoy ordonna meſſire Guillaume Gouffier ſeigneur de Bonniuet & Amiral de France pour mener vne armée en Nauarre, & venger l'iniure receuë par ledit ſeigneur d'Aſparrot : & ſeulement commença à dreſſer vne armée pour ſouſtenir l'effort de l'Empereur, & pour ceſt effect nomma ſix gẽtilshommes eſtans pres de ſa perſonne, pour leuer chacun mille hommes de pied, deſquels il feit general François de Bourbon Cõte de S. Pol, & des gentils-

hommes,l'vn eſtoit Frãçois de Montgomery ſeigneur de Lorges, Charles D
de Mouy ſeigneur de la Milleraye, Charles du Reffuge appellé l'Eſcuyer Boucar,Pirault de Maugeron, le ſeigneur d'Hercules de Dauphiné, le Baron de Montmoreau, mais Maugeron fut tué à Dijon : parquoy les mille hommes,deſquels il auoit la charge, furent baillez au ſeigneur d'Aſnieres, porte-enſeigne de l'vne des bandes des deux cens gentils hõmes de la maiſon du Roy.

Manda pareillement à monſeigneur de Bourbon, Conneſtable de France, de faire leuée de huict cens cheuaulx,& ſix mille hommes de pied, au Duc Charles de Vendoſme pareille charge : des gens de cheual du Duc de Bourbon eurent la commiſſion de les cõduire, le Viſcõte de Lauedan, Philippe de Boniuillier comte de Dampmartin,le ſeigneur de Deſcar,ſeigneur de la Vauguyon,le Viſconte de Thurenne,le ſeigneur de Rochebarõ d'Auuergne,le ſeigneur de Liſtenay,& le ſeigneur de Lalieres. De ceux de monſieur de Vendoſme eurent la charge,le Comte de Briẽne de la mai- E
ſon de Luxẽbour,le Comte de Brenne de la maiſon de Sallebruche, le ſeigneur de Humieres,le Vidame d'Amiens, le ſeigneur de Haplincourt, le ſeigneur de la Bergerie, le ſeigneur de Rẽty. Des gẽs de pied dudit Duc de Vendoſme,eurent la charge de chacun quatre cens: le ſeigneur de Sercu,le ſeigneur d'Eſtrée,le ſeigneur Rumeſnil,le ſeigneur de Bournonuille,le ſeigneur de Heilly,le ſeigneur de Llacu, le ſeigneur de Bours, le ſeigneur de Bellegarde,& le ſeigneur de Preteual &autres.Pour aller auec mõſieur l'Amiral furẽt ordõnez ſix mille lanſquenets,deſquels auoient faict la leuée le capitaine Brandhec,le Cõte Vvolfgand Allemãs,le ſeigneur de Villiers,& François de Tauennes François : deſdits Allemans fut general Claude de Lorreine Cõte de Guiſe.De gẽs de cheual pour ladite entrepriſe,y auoit la compagnie dudit Amiral de cent hommes d'armes, celle du Duc d'Albanie de pareil nombre, lequel Duc eſtoit Regent en Eſcoſſe, à l'occaſion de F
la minorité du Roy,la compagnie du ſeigneur de S.André, & luy en perſonne,le ſeigneur de Sainctemeſme & ſa compagnie,& vne partie de celle du ſeneſchal d'Armignac, grand maiſtre de l'artillerie, & fut donné charge audit Amiral de leuer tel nombre de gens de pied, Gaſcons & Baſques, qu'il verroit eſtre raiſonnable.

Le Roy ayant mis l'ordre cy deſſus, alla à Mouſtiers Ramé abbaye pres de là,dont il deſpeſcha Oliuier de la Vernade ſeigneur de la Baſtie,vers le Roy Henry d'Angleterre,pour le prier qu'il ne trouuaſt mauuais ſi eſtant prouoqué & contrainct, il faiſoit la guerre à l'Empereur, mais ledit Roy d'Angleterre ſ'offrit à eſtre arbitre entre-eux deux, & que ſ'ils vouloient enuoyer leurs deputez à Callaiz,de ſa part il y feroit trouuer Thomas Cardinal d'Iorc,pour aduiſer à moyenner vne bõne paix, le Roy ſ'y accorda, moyennant que le Pape Leon, duquel il eſtoit allié, y fut compris & conſentant:&pour ce faict l'aſſignation fut dõnée au quatrieſme iour d'Aouſt enſuiuant,& le Roy enuoya par deuers le Pape Leon. Pendant les allées &

venues

A venues de l'vn & à l'autre, le Comte de ſainct Pol auoit deſia leué ſes gens, le Duc d'Alançon eſtoit à Attigny, & la gendarmerie pareillement, mais peu de iours apres il ſe rapprocha de Reims. Le Roy ce pẽdant eſtoit à Argilly le Duc, duquel lieu il deſpeſcha nouuelle armée, tant de François que de Suiſſes pour l'Italie, au ſecours de meſſire Thomas de Foix ſeigneur de l'Eſcut, qui eſtoit demeuré lieutenãt du Roy audit Duché de Milan en l'abſence du ſeigneur de Lautrec ſon frere, & auoit eſté aduerty de quelques pratiques qu'auoit ſur le Duché de Milã Hector Viſcomte, & Hieronyme Moron, & autres, ainſi que ie vous feray entendre par cy apres.

A v meſme temps le Roy pour departir les charges meiſt ſon eſtat en quatre gouuernemens: au Duc d'Alançon donna la charge de la Champagne, au Duc de Vendoſme de la Picardie, à meſſire Odet de Foix ſeigneur de Lautrec du Duché de Milan, d'où il eſtoit gouuerneur, à meſſire Guillaume Gouffier ſeigneur de Bonniuet la Guienne: & ordonna le nombre B d'hommes que deuoient auoir leſdits ſeigneurs de Bonniuet & de Lautrec, & le reſte il retint pour faire teſte à l'Empereur. Ayant faict toutes ces depeſches, le ſeigneur de Lautrec partit pour le Duché de Milan, & l'Amiral print ſon chemin en Gaſcongne: en Picardie & Champagne ſe faiſoient tous preparatifs de munitions d'artillerie & d'argent, pour ſubuenir aux frais. Ce pendant le Duc d'Alançon auecques les bandes du Cõte de ſainct Pol & la gendarmerie marcha pres de Mouzon, penſant bien que là les Imperiaux, ayans paracheué leur guerre contre ceux de la Marche, ſe voudroient premierement attaquer, auquel lieu il feit ſejour dix-neuf iours, puis ſe retira vers Reims.

Ordre dõné par le Roy en ſon royaume.

Le Duc de Vendoſme eſtoit auſſi en Picardie, & auecques luy le mareſchal de Chabannes, ſeigneur de la Paliſſe, & le ſeigneur de Telligny ſeneſchal de Rouargue. Durãt ce temps, on eut nouuelles que le ſeigneur de Liques gẽtilhomme Hennuyer eſtoit campé auec quelques nombre de gens ramaſſez ſur la riuiere de l'Eſcau, au deſſous de Valencienne, duquel vint la C premiere declaration de la guerre. Or eſt-il que de long temps il y auoit de groſſes querelles & inimitiez entre Louis Cardinal de Bourbon, & ledit ſeigneur de Liques, à cauſe de l'abbaye de S. Amand, dont eſtoit pourueu ledit Cardinal. Le ſeigneur de Liques print ceſte occaſion d'aſſaillir ceſte abbaye, où eſtoient pour l'heure le ſeigneur de Champeroulx lieutenant du Roy en Tournaiſis, & le ſeigneur des Loges gouuerneur de Tournay: mais n'eſtans l'abbaye deffenſable, & eſtãs ſurpris dedãs ne penſant eſtre à la guerre, la rendirent à condition qu'ils ſortiroient auec leur bagage. Il y auoit plus d'apparence que le chaſteau & villette de Mortaigne, ne deuoient eſtre aſſaillis pour eſtre du domaine du Roy, & de laquelle le Roy d'Angleterre luy en auoit faict telle ceſſion, que de la ville de Tournay & de Tournaiſis: mais ledit ſeigneur de Liques mettoit en auant en auoir autresfois eſté poſſeſſeur, parquoy l'alla aſſieger: mais en fin le ſeigneur de Pranzy, baillif de Tournaiſis & capitaine de ladite place, ne

voyant apparence de secours, la rendit par composition au seigneur de Portien,& nō au seigneur de Ligues,à la charge qu'il sortiroit auecques les siens les armes & bagues sauues:mais sur leur retraitte, contre toute l'honnesteté de la guerre, furent suiuis & desualizez, & à peine eurēt ils moyen de sauuer leur vie. Ce pendāt le seigneur de Fianues de la maison de Luxēbourg gouuerneur des villes de Flandres, ayant assemblé iusques à mille cheuaux, & huict mille hommes de pied, & six pieces d'artillerie, s'estoit campé à vne lieuë de Tournay, faisant cognoistre qu'il vouloit assieger la ville:ce qu'il feit, & y tint le siege cinq mois. D

PENDANT ce temps, le Comte de Nansau auoit faict trefues auecques ceux de la Marche,& n'estoit encores la guerre denōcée entre le Roy & l'Empereur:mais apres la prise de sainct Amand & de Mortaigne:combien que l'Empereur niast que ce fust par son commandement & adueu, mais que c'estoiēt querelles particulieres, entre mondit-seigneur le Cardinal de Bourbon,& le seigneur de Ligues.Le Roy ne se voulant laisser abuser,ne voulut faillir à diligenter de se preparer à la deffence, tenāt la guerre pour declarée.Le temps s'approchoit que les ambassadeurs se deuoient assembler à Callaiz, où furent ordonnez pour la part du Roy Antoine du Prat Chancelier de France,& Iean de Selua,pour gens de robbe longue,& Iacques de Chabannes mareschal de France pour robbe courte.Durant ce tēps,les Bourguignons vindrent assieger Ardres, laquelle pour n'estre defensable leur fut rendue:puis estant par eux ruinée à fleur de terre, delibererent en faire le semblable à Terouenne, ayās esperance sur vne intelligēce qu'ils y auoient,mais la trahison fut descouuerte par des lettres que lon trouua qu'vne vieille femme portoit aux ennemis,& furēt les traistres punis selon leur merite.On ne laissa à faire des rencontres,tant d'vne part que d'autre,& entre autres en fut faicte vne par le seigneur de Telligny, contre six cens Bourguignōs, qui estoient entrez en ce royaume pour faire butin, dont la plus part furent tuez,& les autres pris prisonniers.Pendant le Roy manda venir deuers luy les princes de son sang, auecques les autres capitaines,en sa ville de Reims,pour sur les affaires de la guerre auoir aduis. E F

Prise de Ardres.

LE mareschal de Chabannes,& ses compagnons se rendirent à Callaiz, pour traitter des differens des deux maistres:mais les deputez de la part de l'Empereur demeurerent tousiours sur leur haulteur, demandans des choses desraisonnables, cōme la restitution du Duché de Bourgongne, & d'abolir l'hommage que deuoit l'Empereur pour ses pais bas à la couronne de France, disans n'estre raisonnable qu'vn Empereur portast la foy à vn Roy de France. A ceste occasion le parlement fut delaissé sans nulle conclusion, & chacun se retira en son lieu.

Parlement de Callaiz.

DVRANT ceste assemblée, l'armée Imperialle s'approchoit de Monzon:parquoy le Roy conclu de la pourueoir, & pour cest effect y enuoya le seigneur Anne de Montmorency,lequel y mena de renfort,outre la cōpagnie du seigneur de Montmort de cinquante hommes d'armes, y estant gouuerneur

Siege & prise de Monzon par les ennemis.

A gouuerneur pour le Roy le ſeigneur de Laſſigny, pour compagnon dudit ſeigneur de Montmort, ayant charge de mille hommes de pied, le capitaitaine Piefou auecques pareille charge, & au capitaine la Grange commiſſion de leuer au plus toſt qu'il pourroit cinq cens hommes, & pour rẽforcer la gendarmerie dix hommes d'armes de la compagnie du Duc d'Alançon, dix de celle du mareſchal de Chaſtillon, dix de la compagnie dudit ſeigneur de Montmorency, le capitaine: Monclou ayant charge d'vne des enſeignes du ſeigneur de Piefou, fut mis à la garde de la porte de Reims auecques trente hommes d'armes, & le capitaine Razemont auecques l'autre enſeigne dudit Piefou, au coſté d'Iuoy, tirant vers Luxembourg, & auec luy la compagnie du ſeigneur de Moutmort, la Grange eut la charge du boulleuert, du coſté de la Meuze.

ESTANT l'eſtat de Monzon tel que dit eſt, le Comte de Nanſau ſ'eſtoit campé à Douzy gros bourg, au deſſous duquel la riuiere du Cher, venant
B d'Iuoy ſe deſcharge dedans la Meuze, & eſt la moitié de la ſeigneurie au Roy, à cauſe de la ſeigneurie de Monzon, & l'autre moitié du Duché de Bouillon, duquel lieu les Imperiaux paſſans la riuiere venoient piller & deſrobber ſur les terres de l'obeïſſance du Roy, pres de Monzon. Parquoy le ſeigneur de Montmort enuoya deuers le Comte de Nanſau, pour en faire plaincte, ledit Comte feiſt reſponce que c'eſtoit ſans ſon ſceu ny ordonnance, & que ſi ſes gens y eſtoient rencontrez il en feit luy meſmes la punition, & qu'il n'entendoit faire la guerre contre le Roy: ſeulemẽt vouloit ſejourner ſon camp, attendant que la trefue faicte auec ceux de la Marche fut expirée. Le ſeigneur de Montmort, & la compagnie eſtãt auecques luy, trouua la reſponſe raiſonnable, mais incontinant il eut autres nouuelles, car il fut aduerty, comme les Imperiaux auoient paſſé la riuiere de Meuze, enſeignes deſployées, pour entrer & faire la guerre és païs du Roy, pour auſquels faire teſte au paſſage de la riuiere, depeſcha le capitaine Philippe
C lieutenant de ſa cõpagnie, auecques trente hõmes d'armes, & trois cens hõmes de pied, mais l'ennemy eſtoit deſia paſſé la riuiere, eſtimãt ſurprẽdre la ville, dequoy il fut empeſché par le ſeigneur de Laſſigny, lequel arriuant à la porte la deffendit ſi longuement & vaillamment, que la porte luy fut fermée au doz, & le pont leué: puis repaſſa le foſſé par deſſus vn cheuron qui luy fut ietté, & ſe retira ſans auoir dommage, nõobſtant qu'il luy fut tiré pluſieurs coups, tant d'artillerie que d'arquebouze: le capitaine Philippe qui eſtoit ſorty, comme i'ay dit, oyant l'alarme vers Monzon, ſe retira par autre chemin, ſans dommage de luy ne de ſes gens.

LE lendemain le Comte de Nanſau, auecques ſon armée, ſe vint preſenter en la bataille en vne plaine, à demie lieue de la ville, auquel lieu ſejournant, le ſeigneur Franciſque enuoya lettres au ſeigneur de Montmort, luy perſuadãt de rendre la ville, deuant que l'artillerie eut ioué ſon ieu, auquel fut reſpondu par ledit de Montmort, qu'il eſtoit ordonné par le Roy ſon ſouuerain ſeigneur, de luy garder ladite place, ce qu'il auoit deliberé de

faire. La reſponſe ouye, le Comte de Nanſau commanda d'approcher ſon D
camp de la ville: puis ayãt planté ſon artillerie aux lieux qu'il veit les plus cõmodes pour offencer les aſſiegez, tout à vn coup feit deux batteries: l'vne de la prairie qui tire vers la porte de Reims, l'autre de la montagne qui regarde vers Iuoy. Des pieces qui eſtoient à la prairie on battoit par derriere: & par la plante des pieds ceux qui eſtoient à la deffence de la batterie qui ſe faiſoit vers la montagne, par deſſus toute la ville, eſtant la riuiere entre deux. Noz gens de pied qui eſtoient nouuellement leuez & ſans eſtre aguerris ſ'eſtonnerent, de ſorte que voyans ce qu'ils n'auoient iamais experimenté, contraignirent le ſeigneur de Montmort de demãder compoſition: & pour ceſt effect y fut enuoyé vn trõpette, pour obtenir du Comte qu'il euſt à ſuperſeder la batterie, ce pendãt qu'ils pourroient venir à quelque bon accord: choſe qui ne fut accordée audit trompette. Parquoy le ſeigneur de Montmort, & celuy de Laſſigny y allerent en perſonne, & y feirent compoſition telle: que chaque homme d'armes ſ'en iroit ſur vn E
courtault & ſans armes, & les archers & gens de pied, ſans armes & à pied vn baſton en la main: choſe qui fut trouuée mauuaiſe par le Roy, attendu qu'ils ſ'eſtoient faits fort de bien garder la place: & auſſi que les deux lieutenans du Roy eſtoient enſemble ſortis au camp de l'ennemy pour parlamenter: choſe non vſitée parmy les hommes qui font profeſſiõ des armes.

TELLE fut la compoſition de Mouzon, qui donna vn merueilleux cueur à l'ennemy: eſtimant faire le ſemblable aux autres places, mais ils furent deceus de leur folle opinion. Car ayant laiſſé le baſtard de Nanſau
Siege de Meſieres. à la garde dudit Mouzon, priſt ſon chemin pour aller aſſieger Meſieres, où ils trouua le ſeigneur de Bayar, homme experimenté & ſans peur, lequel le Roy y auoit enuoyé ſon lieutenant general. Auſſi peu de iours apres y entra meſſire Anne ſeigneur de Montmorency, ieune homme de grand cueur, deſirant donner à cognoiſtre à ſon maiſtre l'enuie qu'il auoit de luy faire ſeruice: lequel amena auecques luy beaucoup de ieuneſſe de la F
cour, gens de bonne volonté: & entre autres Claude ſeigneur d'Annebault, le ſeigneur de Lucé, le ſeigneur de Villeclair, & pluſieurs autres: choſe qui donna grand aſſeurance aux ſoldats qui eſtoient dedans. Auec ledit Bayar, y auoit la compagnie de cent hommes d'armes du Duc Antoine de Lorreine, de laquelle cõpagnie eſtoit ledit Bayar lieutenant, & la compagnie du ſeigneur d'Orual gouuerneur de Champagne de pareil nombre de gens de pied, l'eſcuier Boucal ſurnommé du Reffuge, auec mille hommes de pied, & le Baron de Montmoreau pareille charge. Mais eſtans les pieces en batterie, les gens dudit de Montmoreau, comme gens non experimentez, entrerent en tel effroy que malgré leurs capitaines ſ'enfuirent les vns par la porte, les autres ſe ietterent par deſſus les murailles: mais ledit ſeigneur de Bayar feit entendre aux autres ſoldats qu'ils eſtoit bien aiſe de ladite fuitte, par-ce qu'eſtans tant de gens à la garde de ladite ville, ils ne euſſent point eu d'honneur ny de reputation de ſouſtenir l'effort de l'ennemy.

A nemy. Arriué que fut le Comte de Nanſau pres Meſieres, enuoya deuers les chefs & capitaines vn trompette pour la ſommer de rendre la ville à l'Empereur : auquel trompette fut reſpondu par le ſeigneur de Bayar, que deuant que l'ouir parler de ſortir hors de la ville de laquelle il auoit la charge, il eſperoit faire vn pont des corps morts de ſes ennemis, par deſſus lequel il pourroit ſortir: l'aſſeurance dudit ſeigneur de Bayar donnoit grand cueur aux ſoldats.

Il me ſemble n'eſtre mal à propos de deſcrire l'aſſiette de la ville de Meſieres. La riuiere de Meuze venant de Mouzon & de Sedan vient paſſer le long des murailles de la ville, puis faiſant vn arc & circuit d'enuiron vne lieuë de longueur, retournant tout court reuient paſſer à Ouarq petite villette, puis reuiẽt paſſer par l'autre coſté de ladite ville le lõg des murailles: de ſorte que c'eſt vne iſle fermée de la riuiere, où n'y a qu'vne entrée par terre comme vn peloponeſe, & eſt l'entrée où eſt la porte qui ſe nõme de
B Bourgongne du coſté des Ardannes: laquelle entrée eſt fermée de la ville, & n'y a qu'enuiron deux cens toiſes de mur pour clorre ladite ville. Puis la riuiere ayant fermé la ville, ſ'en va cõtrebas à Chaſteauregnault, Dinan, Namur & Liege, puis ſe va deſcharger dedans le Rin. Le Comte de Nanſau ayant eu rapport de ſon trompette, aſſiſt ſon camp du coſté deuers la porte qui tire aux Ardannes, car aux autres lieux il euſt eu la riuiere entre-deux : ce faict, aſſeit ſon artillerie pour faire deux batteries tout en vn tẽps, leſquelles trois iours durãt n'eurẽt ceſſe, puis par apres feit ſa batterie plus lentement, cognoiſſant qu'il auoit affaire à autres gens que ceux qu'il auoit trouuez à Mouzon, & qu'ils n'eſtoient aiſez à eſtonner : meſmes de iour à autre les aſſiegez faiſoient des ſallies ſur le camp de l'ennemy, d'où le plus ſouuẽt ils rapportoient & l'hõneur & le prouffit, & durerent en ceſt eſtat l'eſpace d'vn mois. Le Roy ce pendãt eſtoit à Dijon attendãt le renfort de ſon armée, lequel eſtãt aduerty par les Ducs de Bourbon & de Vendoſme,
C que le renfort qu'ils auoient charge de luy amener eſtoit preſt, partit pour prendre le chemin de Troye en Champagne, & manda auſdits ſeigneurs le lieu où ils ſe deuoient aſſembler: car il ne faiſoit doubte qu'encores que Meſieres fuſt bien munie de bons capitaines & de bons ſoldats, toutesfois les viures qui au premier bruit de la guerre y auoient eſté mis, n'eſtoient pour ſuffire long temps au nombre d'hommes qui eſtoient dedans. A ceſte occaſion mãda haſter d'aſſembler ſon armée, & ce pendãt enuoya quelque nombre d'hommes d'armes dedans les villes qui ſont au long de la riuiere d'Aiſne pour faire teſte à l'ennemy, & faueur aux aſſiegez, & auſſi pour empeſcher le plat païs d'eſtre couru. En ce lieu ce feirẽt de belles entrepriſes, & entre autres vne laquelle ie vous deſcriray, qui eſt la premiere rencontre que les noſtres ont euë contre l'ennemy, depuis le commẽcemẽt des guerres de l'Empereur & du Roy. En vn village qui eſt entre Attigny & Meſieres le Comte Rifourcet Alleman partit de Meſieres auec quatre vingts ou cent cheuaux eſleus en tout le camp Imperial, & deux cens

Deffaicte du Comte Rifourcet.

hommes de pied, pour venir piller ledit village, eſtimant la puiſſance des François eſtre abolie : & ayant pillé ledit village, ne trouuant nulle reſiſtance, courut tout le Cõté de Retelois(ce qui eſt entre la riuiere de Meuze & la riuiere d'Aiſne) & aſſembla tout le butin du païs. Mais eſtant ſur ſa retraitte,François de Silly baillif de Caen,lieutenant du Duc d'Alançon & autres,eſtoient de fortune arriuez en la ville de Reteil,leſquels oyans l'alarme par les païſans qui fuyoient les ennemis, feirent remonter ſoudain leurs compagnies à cheual,& ſoubs la cõduite des païſans qui auoient eſté pillez, prindrent leur chemin par les bois de Retelois,pour coupper chemin aux ennemis chargez de butin : ayans ietté deuãt eux quelques auantcoureurs pour amuzer l'ennemy,ce pẽdãt qu'ils les ſuiuirent au petit trot. Le Cõte Rifourcet,lequel n'eſperoit trouuer l'ennemy en campagne, ayãt l'alarme, feit ſoudain au ſon de la trompette raſſembler ſes gens eſcartez çà & là:puis voyans noz coureurs en petit nombre, n'eſtimans qu'ils fuſſent ſuiuis, ſe mirent à marcher lentement pour attirer leſdits coureurs & les deffaire. Mais apres auoir deſcouuert la trouppe qui eſtoit enuiron de quatre vingts hommes d'armes, feirent vn bataillon de ce qu'ils auoient, tant de gens de cheual que de pied,& ſouſtindrent vigoureuſemẽt la charge qui leur fut faicte par les Frãçois,de ſorte que la victoire fut doubteuſe: mais en fin la gendarmerie Françoiſe (qui ne ſe laiſſe comparer à autre nation)leur feit vne derniere charge de telle furie,qu'ils rompirent tous leurs rangs.Le Comte voyant le deſaſtre tourner ſur luy,ſe meit à la fuitte à trauers des bois:lequel eſtant apperceu de quelques vns des noſtres fut ſuiuy & pris dedans la foreſt où il eſtoit caché. Le reſte ſ'eſtant ſauué dedans les bois, fut ſuiuy par les païſans qui auoient eſté pillez : qui les ſaccagerent tous ou la plus part, de ſorte qu'il ne ſ'en ſauua que cinq ou ſix, auſquels les genſdarmes ſauuerẽt la vie, qui furent menez à Reims priſonniers auec ledit Comte.

Ce pendant ceux qui eſtoient dedans Meſieres ayãs tenu vn mois,commencerent à auoir faulte de toutes choſes, & meſmes d'hommes, à cauſe des maladies de flux de ventre qui ſ'eſtoient miſes dedans la ville : de ſorte qu'il leur eſtoit malaiſé qu'ils fourniſſent aux gardes qu'il leur conuenoit faire:pour la grande batterie que les ennemis auoient faicte depuis la tour qui faict le coing deuers le coſté d'Attigny iuſques à la tour iolie, & depuis la tour iolie iuſques à la porte de Bourgongne.Toutesfois depuis que le Duc d'Alançon vint loger à Reims, & les gens de pied du Comte de S. Pol au pont Fauergy, & la gendarmerie à Reteil,& chaſteau en Portien,ils ne furent ſi trauaillez : à l'occaſiõ que le ſeigneur Frãciſque qui eſtoit logé deçà l'eauë,duquel ils eſtoient fort tourmẽtez à coups d'artillerie,craignãt d'auoir vne camiſade, eſtoit repaſſé l'eaue,& ſ'eſtoit logé au camp du Cõte de Nanſau. Quoy voyant le ſeigneur de Bayar, & Montmorency, aſſemblerẽt les capitaines, pour auoir aduis de ce qu'ils auoient à faire: où apres toutes choſes debatues fut conclu,que puis que le paſſage eſtoit ouuert du

coſté

A coſté où eſtoit le camp dudit Franciſque, il eſtoit raiſonnable d'aduertir le Roy de l'eſtat de la place,& des choſes qui eſtoiẽt neceſſaires,& le moyẽ qu'il y auoit de les en ſecourir. Pour ceſt effect, fut eſleu le ſeigneur de Maubuiſſon, gentilhomme de la maiſon du ſeigneur de Montmorency, & Brignac,homme d'armes de la compagnie du Seigneur Bayar: leſquels ayans la nuict paſſé par la garde des ennẽmis, feirent telle diligence,qu'ils vindrent trouuer le Roy à Troye en Champagne: auquel ils feirent entendre bien par le menu l'eſtat de ſa place de Meſieres, & le beſoing qu'ils auoient meſmement d'hommes. Le Roy l'ayant entendu, les redepeſcha, pour leur faire entendre que de brief il leur donneroit ſecours: & quand & quand pour executer ſa promeſſe, partit à grãdes iournées pour ſe retirer à Reims, où le veindrent trouuer la plus part de ſes capitaines, pour là deliberer du faict de ſa guerre: & entre autres le Duc d'Alãçon,le ſeigneur d'Orual, le mareſchal de Chabannes, qui reuenoit de Callaiz,où il ſ'eſtoit

B trouué auecques le Chancelier du Prat,& les deputez de l'Empereur, & du Roy d'Angleterre,penſant(comme i'ay dit cy deſſus)eſteindre le feu allumé entre ces deux grands Princes. Auſſi ſ'y trouua le mareſchal de Chaſtillon, par le conſeil duquel la plus grande part des choſes ſe conduiſoient, le ſeigneur de Telligny ſeneſchal de Rouargue, le ſeigneur Galiot ſeigneur d'Aſſie ſeneſchal d'Armignac & grand maiſtre de l'artillerie de Frãce. Le lendemain ſ'y trouua le Comte de ſainct Pol, capitaine general de ſix mille hommes de pied,qui eſtoient au pont Fauergy, quatre lieuës pres de Reims, auquel le Roy commanda de faire trouuer le lendemain ſes bãdes mi-chemin dudit pont Fauergy & Reims: choſe qui fut executée. Ce faict ledit Comte ſe retira en ſon logis,auquel ayant refreſchy ſes gẽs quatre ou cinq heures, partit pour aller à Attigny auec ſes bandes, qui eſt ſur la riuiere d'Aiſne à huict lieuës pres deMeſieres,où eſtant arriué au poinct du iour,feit ſejourner ſes gẽs iuſques à la nuict, qu'il feit partir le ſeigneur

C de Lorges auec les mille hõmes deſquels il auoit la charge,& quelque charroy de vins & autres amonitions. Et leur bailla pour eſcorte quatre cens hõmes d'armes cõduicts par le ſeigneur de Telligny, que le Roy auoit ordõné mareſchal de ſon cãp,& par le baillif de Caen lieutenãt de monſieur d'Alançon: & luy auec le reſte,tãt des gens de pied que des gens de cheual, marcha pour les ſouſtenir iuſques à deux lieuës pres de Meſieres. La gendarmerie laquelle auoit conduit ledit ſeigneur de Lorges en ſeureté dedãs Meſieres:auecques toutes leurs munitions, eſtant de retour, ſe rẽtira ledit Comte auecques toute ſa trouppe à Reteil, ville ſur la riuiere d'Aiſne. Ce pendant arriuerent les Suiſſes où eſtoit le Roy, au deuant deſquels alla le ſeigneur de la Trimouille, & le ſeigneur de Sedan,& pluſieurs autres: il fault retourner au ſiege de Meſieres.

Rauitaillemẽt de Meſieres.

Le premier iour d'Octobre ceux de Meſieres d'allegreſſe du ſecours qui leur eſtoit venu commencerent à tirer plus ſouuent qu'au precedant: les Imperiaux au contraire commencerent à faire toutes choſes plus negli-

gemment qu'ils n'auoient accouſtumé, & à perdre l'eſperance de prendre D
la ville : toutesfois craignant que lon penſaſt qu'ils fuſſent refroidis,ils enuoyerent vn trompette aux aſſiegez leur demander ſ'il y auoit homme qui vouſiſt entreprendre de donner vn coup de lance, & que de leur coſté le Comte d'Aiguemont ſe trouueroit preſt en l'iſle de Meſieres. Le ſeigneur de Montmorẽcy ſe preſenta pour eſtre champiõ qui deliureroit le Comte d'Aiguemont:aſſeurant de ſe trouuer au lieu & heure ditte.Le ſeigneur de Lorges penſant eſtre choſe honteuſe qu'vn homme d'armes Frãçois fuſt prouoqué par vn Alleman, & qu'on laiſſaſt l'homme de pied François comme n'eſtant pareil à l'Alleman,demanda auſſi ſ'il y auoit hõme qui vouſiſt combatre de la picque, & qu'il ſeroit le champion pour l'attendre : le ſeigneur de Vaudray, ſurnommé le Beau,du camp Imperial, ſoudain ſ'y preſenta. Le ſeigneur de Montmorency à cheual, la lance au poing,ſe trouua ſur les rangs au lieu ordonné, & le ſeigneur de Lorges,la picque au poing,leſquels trouuerent leurs deux champions:le ſeigneur de E
Montmorency & le Comte d'Aiguemont coururẽt, le ſeigneur de Montmorency attaignit au corps de cuiraſſe du Comte d'Aiguemont,& le faulça, & rompit ſa lance ſans luy faire autre dommage:le comte d'Aiguemõt par la faulte de ſon cheual ou autrement, ne toucha point ou bien peu : le ſeigneur de Lorges & de Vaudray donnerent les coups de picques ordõnez,ſans gaigner aduantage l'vn ſur l'autre: ce faict chacun ſe retira en ſon lieu.Le iour ſubſequent Grand Iean le Picart, vieil ſoldat nourry de tout tẽps au ſeruice du Roy aux guerres d'Italie,ſous la charge de Molart, mais natif de la Franche Comté, lequel ſ'eſtoit retiré au ſeruice de l'Empereur depuis peu de temps, pour entendre quels viures eſtoient dedans la ville, enuoya par vn tabourin demander au ſeigneur de Lorges vne bouteillée de vin,en ſigne de leur ancienne cognoiſſance. Le ſeigneur de Lorges luy en enuoya deux,l'vne pleine de vin vieil,l'autre pleine de vin nouueau: & feit mener ledit tabourin en vne caue où il y auoit grand nombre de vaiſ- F
ſeaulx, mais la plus part remplis d'eauë : pour luy faire entendre qu'ils en auoient abondance. Mais pour la verité il n'y en eſtoit entré que trois chariots pour leurs ſecours,qu'auoit amené ledit ſeigneur de Lorges.

Retraitte du Comte de Nãſau.

Le Comte de Nanſau ſe voyant hors d'eſperance de pouuoir affamer la ville, & encores plus de la forcer, attendu le renfort qui eſtoit entré dedans, & l'armée du Roy ſi preſte qu'elle eſtoit pour ſecourir les aſſiegez, & ſon armée laquelle deſia cõmençoit à ſe ruiner, par le long temps qu'il y auoit qu'elle tenoit la campagne, delibera de faire ſa retraitte : & pour ceſt effect feit mettre la plus grãde part de ſa groſſe artillerie ſur la Meuze pour la conduire à Namur ville de l'obeïſſance Imperiale, afin que plus aiſéement il peut faire ſa retraitte. Ayant mis ceſt ordre, leua ſon camp,& afin de n'eſtre ſuiuy ny empeſché,print ſon chemin le long des bois, tirãt le chemin de Montcornet & Ardannes, de Maubertfontaine & d'Aubenton pour aller droit à Veruin & à Guiſe : & par tout faiſoit mettre le feu.

Le

A Le Roy aduerty dudit deſlogement & du chemin que tenoit l'ennemy, delibera de luy coupper chemin au tour de Guiſe, & là le combattre: & pour ceſt effect manda à toute ſon armée qu'ils euſſent à prẽdre ledit chemin, & enuoya bon nombre de gendarmerie pour coſtoyer l'ennemy, & le garder de ſ'eſcarter au dommage du païs. L'ennemy qui auoit deliberé de prendre le chemin de Guiſe, eſtant aduerty que monſieur de Vendoſme, qui eſtoit campé à Feruacques, abbaye où ſourt la riuiere de Somme, auoit enuoyé Nicolas ſeigneur de Mouy ſon lieutenant de cent hommes d'armes, & auecques luy le ſeigneur d'Eſtrée, ayant charge de cinq cens hõmes: le ſeigneur de Longueual, & le ſeigneur de Roumeſnil auec pareille charge, deliberez de garder ladite place de Guiſe, & le mareſchal de Chabannes auec deux cens hommes d'armes à Veruin, pour dõner empeſchement à l'ennemy, changea d'opinion: & apres auoir mis à ſac la villette d'Aubenton, ils meirent au fil de l'eſpée toutes gens indifferemment, de
B tous ſexes & de tous aages, auecques vne cruauté inſigne: & de là ſont venues depuis les grandes cruautez, qui ont eſté faictes aux guerres trente ans apres. Auſſi apres auoir bruſlé & deſmoly ladite ville, prindrẽt le chemin d'Eſtrée au pont, ſur la riuiere d'Oiſe, laiſſant Veruin à la main gauche.

LE Roy eſtant arriué à Guiſe auecques les Suiſſes, feit aſſembler ſon armée à Feruacques: partãt de là alla loger au mont ſainct Martin, en vne abbaye au deſſous de Beaureucoir, où croiſt de l'Eſcau. Audit lieu de Feruacques le Roy, pour remuneration de la vertu du ſieur Bayar, luy dõna cent hommes d'armes en chef, & l'honnora de ſon ordre de ſainct Michel. Ce pendant que ceſte retraitte des ennemis ſe faiſoit, & auãt que noſtre camp fut aſſemblé, le Comte de ſainct Pol marcha auecques ſes bandes, & quelque gendarmerie, pour remettre Mouzon entre les mains du Roy. Eſtant arriué à trois lieuës pres, le baſtard de Nanſau, qui eſtoit demeuré chef dedans ledit Mouzon, ne ſentant la ville aſſez forte contre vn ſiege, ſe retira par la porte de Bourgongne à Iuoy, qui n'eſt qu'à vne lieuë de là, mettant
C le feu en la ville: mais le capitaine la Grãge, qui eſtoit vn des capitaines qui eſtoiẽt dedans quand elle fut rẽdue aux ennemis, feit ſi bon guet & diligẽce, que ſortant l'ennemy par vne porte entra par l'autre, & ſauua la ville du feu, & maſſacra quelques boutes feux qui eſtoient demeurez derriere: dequoy le Comte de ſainct Pol aduerty, y enuoya bonne garniſon pour la garde, & ſe retira au camp qu'il vint trouuer à Feruacques.

Repriſe de Mouzon.

CE pendant que les affaires de Picardie & Champagne eſtoient en l'eſtat qu'auez entendu, l'Amiral de Bonniuet ayant prins congé du Roy pour ſon voyage de Nauarre, auec quatre cẽs hommes d'armes, & le nombre de gens de pied que i'ay nommé cy deuant: ſur la fin de Septembre arriua à ſainct Iean de Luz, duquel lieu depeſcha le ſeigneur de ſainct André, auec deux mille cinq cens lanſquenets, dont auoit la charge le capitaine Brandhec, & l'Eſcuier Villiers: toutesfois ſoubs l'authorité de monſieur de Guiſe, auecques mille Gaſcons Nauarrois & Baſques, pour aller aſſaillir la

Du voyage de Nauarre ſoubs monſieur l'Amiral Bonniuet.

ville de Maye : puis ayant ſejourné quatre iours audit lieu de ſainct Iean, D
enuoya ſommer le chaſteau de Poignan, aſſis ſur la montagne de Ronceuaux : lequel eſtant refuſant de ſe rendre, mondit ſeigneur l'Amiral y feit mener quelques baſtardes, leſquelles eſtans montées mi-chemin de la mõtagne, les feit tirer au chaſteau, faiſant entendre à ceux de dedãs que ſ'il les faiſoit monter iuſques à hault, il n'en prendroit vn à mercy. Dequoy eſtãs eſtonnez, ſe rendirent bagues ſauues : dedans eſtoient enuiron cinquante Eſpagnols, deſquels eſtoit capitaine vn Eſpagnol nommé Mondragon.

Estant le chaſteau entre ſes mains, faignit mondit-ſeigneur l'Amiral de prendre le chemin de Pampelune : mais deux iours apres tourna bride auecques ſon armée, marchant à trauers les montagnes, où il fallut vn iour entier que les gens de cheual allaſſent à pied. Et enuiron le ſoir arriua à vn quart de lieuë pres de Maye, où toute nuict feit aſſeoir ſon artillerie, & feit tirer quelques coups de canon : afin de donner opinion aux ennemis qu'il ſe vouloit arreſter là. Mais ce pendant les lanſquenets prindrent autre che- E
min, de ſorte que luy ſuiuant leſdits lanſquenets, au ſoir arriua en vn village pres ſainct Iean de Luz, vn quart de lieuë deça l'eau nommé Eſtaigne, auquel lieu ſejourna ſon camp deux iours. Le mardy deuant le iour chacun ſe trouua en bataille, auquel ordre on marcha au trauers les mõtagnes iuſques à vn village nommé Biriatte : mais eſtimans en ce lieu paſſer l'eau, trouuerent bon nombre d'Eſpagnols, leſquels pour la difficulté des lieux on ne pouuoit nombrer.

La cauſe pour laquelle mondit-ſeigneur l'Amiral faiſoit faire toutes ces ruſes, eſtoit pour tenir l'ennemy en incertitude, afin de ſurprendre Fontarabie. Or eſtoient les ennemis delà la riuiere de Behaubie, & noſtre camp deça, qui eſtoit bien cauſe (comme i'ay dit) qu'on les pouuoit recognoiſtre au vray : Ladite riuiere paſſe au pied des montagnes qui viennent de Nauarre, & tombe en la mer deuant Fõtarabie. Toute la nuict noſtre armée F
fut en bataille, par-ce qu'il eſtoit la pleine lune : & la mer qui reflotte eſtoit ſi haulte, qu'il eſtoit à nous & à eux impoſſible de paſſer la riuiere. Mais le lendemain enuiron huict heures du matin, eſtant la mer retirée, monſieur de Guiſe, apres auoir ordonné ſes lanſquenets, & auecques luy le reſte des gens de pied, & la gendarmerie, ſe meirent en bataille ſur le bord de l'eau : puis les lanſquenets ayans baiſé la terre (ainſi qu'ils ont de couſtume quãd ils marchent au combat) ledit ſeigneur de Guiſe la picque au poing, tout le premier ſe meit en l'eau, accompagné de ſa trouppe, pour aller combatre ſon ennemy. Lequel fut ſi bien ſuiuy, que les Eſpagnols, qui pouuoient eſtre nombre egal (auecques l'auantage que pouuez eſtimer que ceux qui attendent en terre ſeche ont ſur ceux qui les viennent combatre, mouillez au trauers d'vne riuiere) eſtonnez de la furie & hardieſſe de noz gens, ſe meirent en fuitte au trauers des montagnes, & eſtoit le chef de ceſte armée Eſpagnolle Dom Diegue de Vere, vne partie de laquelle ſe retira dedans Fontarabie.

Le

A Le ſoir monſieur l'Amiral vint auecques ſon armée loger à ſaincte Marie,gros village auquel on ne trouua perſonne, car hommes & femmes ſe-ſtoient retirez aux montagnes:auquel lieu noſtre armée ſejourna deux ou trois iours en grande neceſſité de viures par-ce que les Eſpagnols tenoient vn chaſteau nommé Behaubie, qui eſt ſur le droit chemin par où il falloit que vinſſent les viures en noſtre camp. Et pourtant mondit-ſeigneur l'Amiral commãda qu'on trouuaſt façon de faire paſſer quelque artillerie, & qu'on fiſt la nuict les approches de ladite place: ce qui fut faict, & furent paſſez quatre canons & quelques baſtardes. Mais arriuant ledit ſeigneur Amiral,& voyãt à ſon opinion qu'on auoit faict les approches trop loing, luy-meſmes les feit en plain iour,à ſoixãte toiſes pres de la place: de la premiere volée qu'on tira,vn canon emboucha vne canonniere baſſe, & rõpit vne de leurs meilleures pieces,& dudit coup furẽt tuez le canõnier & deux ou trois autres qui luy aidoient à remuer ladite piece. Dequoy il entra tel
B effroy parmy tous les ſoldats,qu'ils contraignirent leur capitaine de ſe rẽdre à la volonté de mondit-ſeigneur l'Amiral: deſquels les vns plus apparens furent enuoyez priſonniers à Bayonne, & les autres enuoyez ſans armes.

Ayant monſieur l'Amiral ceſte place entre les mains, qui eſtoit celle qui plus luy empeſchoit d'aller aſſieger Fõtarabie, pour raiſon des viures: apres auoir laiſſé des hommes pour la garde d'icelle, & pour l'eſcorte des viures, marcha droict à Fontarabie, place qu'on eſtimoit imprenable, & vne des clefs d'Eſpagne, & l'aſſiegea de toutes parts: car la place eſt petite, ſiſe ſur la poincte où la riuiere ſe decharge en la mer, ayant d'vn coſté la mer,d'autre la riuiere,& d'autre la montagne. Eſtant arriué audit lieu, luy-meſmes feit les approches,baillant au Duc de Guiſe ſon quartier, & à chaque capitaine d'hommes d'armes ſon canon à gouuerner, & luy-meſmes en print vn: & fut faicte telle diligence qu'en peu de iours on feit breche: *Priſe de Fõtarabie.*
C laquelle encore qu'elle ne fuſt raiſonnable d'aſſaillir, ſi eſt-ce que noz gens de pied,Gaſcons,Baſques,& Nauarrois demanderent à donner l'aſſault,lequel leur fut octroyé. Toutesfois ſi leur impetuoſité fut grãde à aſſaillir,la conſtance de ceux de dedans ne fut moindre à les ſouſtenir:de ſorte qu'on ſonna la retraitte iuſques à autre temps, ce-neantmois ceux de dedans ayãs la cognoiſſance de quelques pieces que monſieur l'Amiral faiſoit mettre ſur vn hault, pour les battre le lendemain par les flancs,quand noz gens iroiẽt à l'aſſault:cognoiſſans auſſi la hardieſſe des noſtres laquelle ils auoiẽt le iour precedant eſprouuée, ſe rendirent bagues ſauues, qui fut enuiron le temps que le Roy marchoit à Valanciennes. Eſtant ladite ville entre ſes mains, la bailla en garde à Iacques Daillon, ſeigneur du Lude, qui en feit ſont deuoir,ainſi que pourrez entendre cy apres.

Or reuenons au Roy que nous auons laiſſé à Feruaques, & au mont S. Martin: auquel lieu il ordonna la forme que deuoit marcher ſon armée. Au Duc d'Alançon bailla l'auantgarde, & auecques luy le mareſchal de *Du camp du Roy en Picardie.*

Chaſtillon, ayant ſoubs luy la principalle ſuperintendence. Le Duc de D
Bourbon eut quelque malcontentement, plus qu'il n'en feit de demonſtration : dequoy on luy auoit leué la conduitte de l'auantgarde, attendu que c'eſtoit ſa charge, comme Conneſtable de France: toutesfois il le ſupporta patiemment, & fut ordonné à la bataille auecques le Roy. Au Duc de Vendoſme fut ordonné l'arrieregarde: puis le Roy eſtant aduerty que ceux de Bapaulme, qui eſt vne ville en la plaine d'Artois, aſſiſe ſur vn hault, faiſoit beaucoup d'ennuy à la frontiere vers Peronne, Corbie, & Dourlan, y enuoya le Comte de ſainct Pol auecques ſes bandes, & le mareſchal de Chabannes, & le ſeigneur de Fleuranges, & leurs compagnies de genſd'armes auecques vn equipage d'artillerie pour la mettre en ſon obeiſſance : ce qu'ils feirent, & la ville, & le chaſteau, & ne la trouuãs gardable, ruinerent les portes & meirent le feu dedans : puis ſur la retraitte raſerent pluſieurs petits forts où noz ennemis ſe retiroient pour piller noſtre frontiere. Et vindrent trouuer le Roy au premier logis, partant du mont ſainct Martin: E
auſſi aduerty d'vne petite ville nommée Landrecy, eſtant aſſiſe ſur la riuiere de Sembre, entre le viuier d'Oizy où ladite riuiere prent ſa naiſſance, & l'abbaye de Marolles, ayant la foreſt de Mormaulx à la portée d'vn canon deuers Henault : & de deçà eſt à la ſortie des bois de Tieraſſe, depeſcha le Duc de Vẽdoſme auec l'arrieregarde, pour la mettre en ſon obeiſſance. Le Duc de Vendoſme eſtant arriué vn peu deuant ſoleil couché, quatre ou cinq enſeignes des bandes de Picardie ſe banderent ſans cõmandemẽt, leſquelles ſans batteries n'eſchelles donnerent à la muraille, & à la porte, de telle furie que deux enſeignes monterent ſur le hault du pont-leuis : mais auſſi toſt furent renuerſez dedans les foſſez, deſquels l'vn deſdits porte-enſeignes y demeura mort. Ils furent repoulcez par ſept ou huict cens lanſquenets, qui eſtoient dedans pour la garde de ladite ville : mais la nuict ayans cogneu la hardieſſe de laquelle auoient vſé les François, & craignans qu'au matin l'on feiſt batterie, & que puis apres ils ne peuſſent ſupporter l'aſſault, ſe retirerent dedans la foreſt : par-ce que nous ne pouuions paſſer F
de là, à l'occaſiõ de la riuiere qui paſſoit par le meillieu de la ville. Au matin monſieur de Vendoſme la trouuant vuide d'hommes, la feit raſer & bruſler, puis ſe retira au camp qu'il trouua pres du chaſteau Chambrezy.

Environ le vingt-deuxieſme iour d'Octobre, le Roy eſtant logé au deſſus de Happre, qui eſt vn village & gros prieuré mi-chemin de Cambray, & de Valanciennes, fut aduerty que l'Empereur auecques ſon armée ſeſtoit retiré audit lieu de Valanciẽnes: parquoy delibera de faire vn pont ſur l'Eſcau, au deſſous de Bouchin: eſperant combatre l'Empereur, ou luy faire ceſte honte de le faire retirer. Et pour viſiter lieu propre pour ceſt effect, auecques bonne eſcorte de cauallerie, y alla luy-meſmes : & trouua là Neufuille ſur l'Eſcau, lieu fort à propos, encores qu'il y ait maraiz deçà & delà. Puis ordonna le Comte de ſainct Pol auecques les ſix mille hommes, deſquels il auoit la charge, pour toute la nuict executer ſon commande-

ment,

A ment,& quand & quand paſſer delà l'eau, & ſe fortifier ce pendant que le reſte de l'armée paſſeroit.

L'EMPEREVR eſtant à Valanciennes aduerty du pont qui ſe faiſoit,depeſcha douze mille lanſquenets & quatre mille cheuaux pour nous empeſcher le paſſage: mais eſtans partis vn petit tard, & arriuans ſur la riuiere, trouuerẽt deſia le Cõte de S. Pol en bataille dedans les marais delà l'eau de leur coſté,vers Valanciennes,& le Roy auecques toutes ſes forces,qui deſia en grãde diligence paſſoit.N'oſans attaquer monſieur de S.Pol, pour eſtre en lieu fort & auantageux,delibererent leur retraitte:mais auant qu'ils euſſent loiſir de ce faire, trouuerent l'auãtgarde & la bataille du Roy paſſées, où il pouuoit auoir le nombre de quinze à ſeize cens hommes d'armes & vingt-ſix mille hommes de pied,auec les cheuaux legers. Toutesfois à cauſe d'vn brouillar qui ſe leua, on ne pouuoit bien aiſéement recognoiſtre le nombre des gens de l'ennemy. Aucuns de l'auantgarde ne furent d'opi-

B nion de les charger,autres cognoiſſans qu'il y auoit ſept ou huict cens cheuaux des ennemis qui couuroient la retraitte des gens de pied, furẽt d'aduis auec quatre cens hommes d'armes de charger leſdits gẽs de cheual: car les rompans ou rembarrans dedans leurſdits gẽs de pied,on pourroit ſçauoir la contenance qu'ils feroient.Et meſmes le ſeigneur de la Trimouille feit offre de faire ladite charge auec ſa cõpagnie de cent hõmes d'armes,& les guidons de l'auãtgarde: auſſi fiſt le mareſchal de Chabãnes,& qui l'euſt faict,l'Empereur de ce iour là euſt perdu honneur & cheuance: mais par aucuns autres il ne fut pas trouué bon. Parquoy l'ennemy qui auoit trois lieuës de retraitte,& toute plaine cãpagne,à peu de perte ſe retira,& ne perdit à ladite retraitte homme de nom que le baſtar d'Emery,& quelque peu de gens de cheual qui furent pris priſonniers. Leur retraitte fut à Valanciẽnes, auquel lieu eſtoit l'Empereur en tel deſeſpoir,que la nuict il ſe retira en Flandres auec cent cheuaux,laiſſant tout le reſte de ſon armée: & ce iour

C là Dieu nous auoit baillé noz ennemis entre les mains, que nous ne voulu-
" mes accepter, choſe qui depuis nous couſte cher: car qui refuſe ce que
" Dieu preſente de bõne fortune, par apres ne reuiẽt quand on le demande.

PENDANT ce temps,l'arrieregarde eſtoit paſſée, & eſtoit le Roy armet en teſte deuant le bataillon de ſes Suiſſes, leſquels ſans ceſſe luy demandoient de dõner la bataille, pour luy faire cognoiſtre le deſir qu'ils auoiẽt de luy faire ſeruice: d'autant que depuis la iournée de Marignan,& qu'ils auoient faict alliance auec luy, ils ne ſ'eſtoient trouuez en armée à ſa ſolde, ſinon quand l'Empereur Maximilian vint deuant Milan: mais encores n'eſtoient alors leur aliance bien confirmée.La nuict venue,ſans autre choſe faire (hors mis quelques coureurs qui donnerent deuers Valanciennes) le Roy ſe logea auecques ſon armée le long de la riuiere, pres du lieu où il auoit paſſé:puis le lendemain enuoya monſieur de Bourbon deuãt Bouchain, laquelle ville ſe rendit à luy.Auſſi enuoya monſieur de Vendoſme auecques l'arrieregarde à Sommain pres de la riuiere des Carpes, laquelle

vient de Douay, & va tomber dedans l'eau à l'abbaye de la Vicongne, entre Valanciennes & ſainct Amand: laquelle riuiere des Carpes auions deliberé de paſſer à l'abbaye de Marchiānes pour aller ſecourir Tournay. Pēdant ce tēps arriuerent les ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre, qui eſtoient le Millor Chamberlan, & le grand Prieur de S. Iean, pour traitter la paix des deux Princes: leſquels tant trauaillerent qu'il fut accordé que l'Empereur retireroit ſon armée de deuant Tournay, la laiſſant en liberté: auſſi retireroit l'armée qu'il auoit au Duché de Milan & autres païs, & le Roy feroit le ſemblable, & ſ'il y auoit quelque place en differend, le iugement en ſeroit mis ſur le Roy d'Angleterre. D

Les choſes eſtant ainſi accordées, furent cauſes que le Roy rompit ſon entrepriſe de pourſuiure ſa fortune, & que tout chacun penſoit la paix eſtre faicte: mais ſur ces entrefaictes vindrent nouuelles que l'Amiral de Bonniuet auoit pris Fōtarabie, ville de Biſcaye appartenāte à l'Empereur. Au moyē dequoy ledit Empereur ne voulut iurer leſdits traittez, que Fō- E tarabie ne fuſt rendue: parquoy tout ce qui auoit eſté traitté, attendu que le Roy ne la voulut rendre, fut declaré nul, & la guerre comme deuant. Or eſt-il que pēdant que nous ſejournaſmes cinq ou ſix iours en ce païs d'Auſtreuant, entre la riuiere de l'Eſcau, & celle des Carpes, les pluies vindrent ſi grandes qu'il n'y auoit ordre de paſſer les riuieres, à ceſte cauſe fut ordonné de faire viſiter ledit paſſage de Marchiānes, où le Roy auoit deliberé de paſſer: & pour ceſt effect y fut enuoyé le ſeigneur de Montmorēcy, lequel ayant rapporté eſtre impoſſible pour les creuës des riuieres, fut conclu ſe retirer au hault païs d'Artois, & aller paſſer la riuiere qui vient de Vy en Artois, & des eſtangs d'Oiſy, & vient tomber dedans l'Eſcau pres de Bouchain, à vn paſſage nommé l'Ecluſe, deux lieuës pres de Douay: & eſtoit la veille de la Touſſaincts audit an mille cinq cens vingt & vn.

L'avantgarde & bataille paſſerent dez le ſoir, & vne partie de l'arrieregarde: mais vers le ſoleil couché les ponts qui eſtoient ſur la chauſſée ſe rompirent, & y tomba quelque charroy, que mal aiſéement on pouuoit F releuer à cauſe du marais: de ſorte que le reſte de l'arrieregarde fut cōtraint de loger delà l'eau deuers Douay & Valanciennes, en lieu que l'auantgarde & la bataille ne l'euſſent peu ſecourir. Au poinct du iour qui fut le iour de Touſſaincts, il ſortit de Douay bon nōbre de gens de cheual & de pied, tant des ordonnances des bas païs de l'Empereur, que Cleuois, pour nous venir recognoiſtre: mais noſtre cauallerie que menoit le Comte de Brienne, & le ſeigneur de Mouy, auecques les autres capitaines, ayans deux mille hommes de pied ſur leurs aiſles, tindrent ſi bōne cōtenance, qu'il ne fut iamais en la puiſſance des ennemis de recognoiſtre le deſordre qu'il y auoit ſur ladite chauſſée à paſſer le bagage. Car ſ'ils en euſſent eu la cognoiſſance, & que leurs forces qui eſtoient tant à Douay qu'à Valanciennes fuſſent ſorties, ils euſſent taillé en pieces tout ce qui eſtoit demouré delà l'eau.

Apres que tout le bagage fut paſſé (qui eſtoit ſur le midy) l'arriegarde

paſſa

A passa pour suiure la bataille, laissant au bout de la chaussée bon nombre d'arquebouziers & de picques, pour soustenir l'effort de l'ennemy, s'il eust voulu donner sur la queue: ce qu'il ne feit. Estãt donc nostre armée remise ensemble en la plaine d'Artois, arriuerent nouuelles: que dedans Hedin il n'y auoit aucuns gens de guerre, & en eut l'aduertissemẽt monsieur de Vẽdosme: & que le lendemain se deuoit faire vne grande assemblée audit lieu de Hedin, pour faire les nopces de la fille du receueur general d'Artois, soubs opinion que nostre armée fust encores delà l'eau. Parquoy le Roy conclut d'y enuoyer en extreme diligence mõsieur de Bourbon, auecques la trouppe qu'il auoit amenée, & monsieur de Vendosme auecques son arrieregarde, & le Comte de sainct Pol auecques les six mille hommes, desquels il auoit la charge. Lesquels partãs d'Andinfer, qui est à trois lieuës de Arras, encores que les pluyes fussent continuelles, feirent telle diligence, que ceux de Hedin deuant qu'ils sceussent le partement de nostre armée, la

B virent deuãt leurs portes. La ville soudain fut assaillie, laquelle apres auoir enduré quarante ou cinquante coups de canon, fut emportée d'assault: & y fut trouué vn merueilleux butin, car la ville estoit fort marchande, par-ce que de toute ancienneté les Ducs de Bourgongne y auoient faict leur demeure principalle. *Prise de Hedin.*

MADAME du Reu, & le seigneur de Bellain, qui se nommoit Succre, estans en ladite ville se retirerẽt dedans le chasteau: où apres auoir veu l'artillerie en batterie, capitulerẽt en sorte que ladite dame, & ceux qui estoiẽt de la garnison ordinaire dudit chasteau, sortiroient auecques leurs bagues sauues, mais ceux de la ville qui s'estoient retirez audit chasteau, demourerent prisonnieres: & fut cõduitte ladite dame en seureté où bon luy sembla. Pendant que monsieur de Bourbon & monsieur de Vendosme faisoiẽt les approches dudit chasteau, le feu fut mis à la ville par quelques sacmens, qui fut grand dommage: car deuant qu'on eust pourueu à l'esteindre, il fut bruslé vne partie de la ville, & beaucoup de richesses.

C Tantost apres ladite prise de Hedin, tous les petits chasteaux des enuirons, comme Renty, Bailleuil le mont, & autres petites places se meirent en l'obeïssance du Roy, au partir que feit mõdit-seigneur de Bourbõ d'Andinfer, le Roy auecques le reste de l'armée s'estoit retiré par Dourlan à Amiens. Parquoy se retirerent audit lieu monsieur de Bourbon, & monsieur de Vendosme, apres auoir pourueu audit chasteau de Hedin de monsieur du Biez pour gouuerneur: qui pour lors estoit lieutenãt du seigneur du Pontdormy, lequel Pontdormy estoit en Italie. Et luy furent baillez trente hommes d'armes, & deux cens morte-payes pour la garde dudit chasteau: & pour la ville furent laissez mille hõmes de pied, desquels auoit la charge le seigneur de Lorges, desquels Hutin de Mailly estoit lieutenant de cinq cens, & la Barre aussi lieutenant de cinq cens.

ARRIVE que fut monsieur de Bourbon à Amiens, le Roy ordonna de separer son armée, & à la plus grande part des gentils hommes qui auoiẽt

mené la cauallerie de monſieur de Bourbon, donna charge à chacun de D
vingt-cinq hommes d'armes: & à quelques vns de monſieur de Vendoſme, pareille charge de ceux de mõſieur de Bourbon. Au Comte de Dammartin, qui auoit nom de Boniuillier, au Vicomte de Turene, au Vicomte de Lauedã, à Deſcars ſeigneur de la Vauguyon, au ſeigneur de Liſtenay, au ſeigneur de Rochebaron d'Auuergne. De ceux qu'auoit amené monſieur de Vendoſme, le Roy donna au Comte de Brienne, & au ſeigneur de Humieres pareille charge de vingt-cinq hommes d'armes: puis licẽtia ſon armée, laiſſant tant ſeulemẽt deux mille Suiſſes à Abbeuille, donnant congé au demeurant & fourniſſant ſes places ainſi qu'il ſenſuit. A Boulongne le ſeigneur de la Fayette, gouuerneur ayant charge de cinquante hommes d'armes, & le ſeigneur de Rochebaron, auecques vingt-cinq hommes d'armes. A Terouenne le baſtar de Moreul ſeigneur du Freſnoy, gouuerneur dudit lieu auec cinquante hommes d'armes, le Comte de Dammartin, le ſeigneur de Liſtenay, & le ſeigneur de la Vauguyon, auecques charge de E
vingt-cinq hommes d'armes chacun. A Bray ſur Somme fut mis le Vicomte de Lauedan ayant vingt-cinq hommes d'armes: à Montreul le ſeigneur de Telligny, ſeneſchal de Rouargue auecques ſa compagnie, à Dourlan la compagnie de monſeigneur de Vendoſme, à Corbie celle de monſieur de ſainct Pol, à Peronne celle de monſieur d'Humieres, à Sainct Quentin celle de monſieur le mareſchal de Chabannes, à Guiſe celle de monſeigneur de Guiſe, & de monſeigneur de Brienne, & à Veruin la compagnie de mõſeigneur de Brenne. Apres auoir mis les prouiſions deſſuſdites, le Roy ſe retira à Compiegne, pour pouruoir au reſte de ſon armée, auquel lieu eſtãt enuiron Noël, ayant nouuelles de la neceſſité où eſtoient les aſſiegez de
Priſe de Tournay. Tournay, & ne voyant y auoir ordre de les ſecourir pour l'incommodité de l'hyuer, manda au ſeigneur de Champeroux qui eſtoit dedans ſon lieutenãt general, de trouuer moyen de capituler auecques la plus honorable compoſition qu'il pourroit faire: ce qu'il fit, & ſortit en armes, ſes bagues F
ſauues, enſeignes deſployées & tabourins ſonnãs, & fut cõduit en ſeureté iuſques à Dourlan. Les citadins qui voulurent demourer en ladite ville, furent tenus en leurs libertez: pareillement ceux qui voulurent ſuiure la part Françoiſe, faire le peurent.

Affaires d'Italie. A v temps que ce faiſoient par deçà les choſes que vous auez entendu, l'Italie n'eſtoit en repos: car l'Empereur dez l'an precedant mille cinq cẽs vingt, voulant par tous moyẽs ruiner le Roy, encores qu'il y euſt paix entre eux, ſecrettemẽt chercha de rompre la ligue faicte entre le Roy, les Venitiens, & les Suiſſes, & d'en faire vne nouuelle auecques eux, contraire à la deſſuſdicte. Mais n'en pouuant venir à ſon intention, rechercha le Pape Leon, lequel nonobſtant les grandes alliances & les traittez qu'il auoit eus par cy deuant auecques le Roy (ainſi que i'ay dit) comme leger commença à traitter vne ligue auecques l'Empereur: par laquelle leſdits Pape & Empereur promettoient enſemblement chaſſer les François d'Italie à

frais

A frais communs : & pour ſa part le Pape deuoit auoir Parme & Plaiſance, qui ſeroient patrimoine de l'Egliſe, à laquelle ligue eſtoit compris Frãciſque Sforce, fugitif en Allemagne, & frere puiſné de Maximilian, n'agueres Duc de Milan, qui auoit remis ſon droit entre les mains du Roy : lequel Sforce deuoient leſdits Pape & Empereur faire à frais communs Duc de Milan, & luy maintenir ledit Duché auecques les armes. Or en ce temps vn ſenateur de Milan nommé Hieronime Moron (homme auquel le Roy auoit faict beaucoup de biẽs, mais puiſnagueres ſ'eſtoit mal cõtenté, pour auoir eſté refuſé du Roy, d'vne maiſtriſe des requeſtes de ſon hoſtel) ſe retira deuers le Pape & deuers Franciſque Sforce, leur promettant de troubler l'eſtat de Milan, & faire de grandes reuoltes: ce qu'il feit, & ſans point de faute il ſeruit d'vn grãd inſtrument à nous chaſſer du Duché de Milan.

POVR ſuiure ce que i'ay cy deuant commencé, ie vous reciteré l'occaſion pour laquelle le Pape eſtoit entré en deffience auecques le Roy, enco- *Couleur de la deffiance du Pape Leon auec le Roy.*

B res qu'il n'c : euſt donné aucune choſe à cognoiſtre, iuſques à ce qu'il en veit le moyen. Voyant le feu allumé du coſté de deçà tel que i'ay predict, commença à dreſſer ſes praticques: le ſeigneur de l'Eſcut, frere du ſeigneur de Lautrec, lequel pendant que mõdit-ſeigneur de Lautrec eſtoit venu en France pour eſpouſer la fille du ſeigneur d'Orual, qui eſtoit de la maiſon d'Albret, eſtoit en ſon abſence demouré lieutenant du Roy : aduerty que quelques bannis du Duché de Milan ſ'eſtoient retirez à Buſſet, place appartenante au ſeigneur Chreſtofle Paluoiſin : enuoya deuers ledit Paluoiſin luy faire deffence de par le Roy de ne retirer leſdits bãnis, ennemis du Roy. Ce pendant celuy qui eſtoit enuoyé de par mondit-ſeigneur de l'Eſcut, nommé Cardin de Cremone, alla en vne ſienne maiſon pres de là, pour mettre odre à ſes affaires: mais incontinãt fut rapporté audit Paluoiſin que ledit Cardin eſtoit venu pour l'eſpier, parquoy il le feit prendre, & luy dõ-

C ner tant de traits de corde qu'il confeſſa eſtre venu pour ceſt effect. Apres laquelle confeſſion, le voulut faire condamner par ſon poteſtat à eſtre pẽdu & eſtranglé: ce que ledit poteſtat refuſant de faire, ledit Paluoiſin luy-meſmes le condamna, & le feit executer.

CESTVY Paluoiſin eſtoit riche au Plaiſantin & Parmeſen de vingt-cinq mille ducats d'intrade, & eſtoit aagé de lxx. ans, bien allié, tenant grãde deſpence: en la maiſon duquel vn chacun eſtoit bien venu. Lequel voyant le mandement à luy faict, ne voulut ſouſtenir leſdits bannis en ſa maiſon, & ſe retirerẽt à Rege, terre de l'Egliſe: encores que par traitté le Pape & le Roy ne les deuſſent reſpectiuement ſouſtenir en leurs terres: & auec iceux bannis ſe retira vn grand nombre d'autres, tellemẽt qu'on eſtimoit le nombre de ceux que le ſeigneur de Lautrec auoit bannis de l'eſtat de Milan, auſſi grand que celuy qui eſtoit demouré. Et diſoit on que la plus grande part auoient eſté bannis pour bien peu d'occaſion, ou pour auoir leurs biens: qui eſtoit cauſe de nous donner beaucoup d'ennemis, qui depuis ont eſté moyen de nous chaſſer de l'eſtat de Milan, afin de rentrer en leurs biẽs.

Auparauant que ledit mareſchal de Foix fuſt venu lieutenant du Roy au Duché de Milan, eſtant (cõme dit eſt) le ſeigneur de Lautrec venu en Frãce, le ſeigneur de Telligny ſeneſchal de Rouargue demoura en ſon lieu audit Duché lieutenant du Roy, lequel auoit par ſa ſageſſe & gratieuſeté gaigné les cueurs des Milãnois: ſi que le païs eſtoit en grande patiẽce: mais le ſeigneur de l'Eſcut arriué, & ledit ſeneſchal de retour, les choſes changerent, auſſi feirent les hommes d'opinion. D

Eſmeute à Rege.

Et pour retourner à mon propos, monſieur le mareſchal de Foix ſeigneur de l'Eſcut, aduerty que les bannis ſ'eſtoient retirez à Rege, deſquels eſtoient les principaux Hieronyme Moron, duquel i'ay n'agueres parlé, & Mõſigneurin Viſcõte, frere du ſeigneur Bernabo Viſcõte. Lequel Bernabo auoit l'ordre du Roy, & cinquante hommes d'armes de ſes ordõnances, partant de Milan ſ'en vint à Parme, duquel lieu la veille de S. Iean mille cinq cens vingt & vn, accompagné de quatre cens hommes d'armes, partit pour aller audit lieu de Rege, demander au Comte Guy de Rangon, alors gouuerneur dudit lieu pour le Pape, qu'il luy liuraſt entre les mains leſdits bannis, ſuiuant le traitté. Puis eſtant à deux mille pres dudit Rege, laiſſa la pluſgrande part de ſa gendarmerie, & ſ'en alla à Rege, accompagné du ſeigneur Alexandre Treuoulce, cheualier de l'ordre du Roy: & capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances dudit ſeigneur. Et enuoya le cheualier d'Ambres qui portoit le guidon de ſa compagnie, & le ſeigneur d'Eſtay, guidon de la compagnie du Marquis de Salluces Miquel Antoine, auec les archers deſdites deux compagnies, ſe ietter à la porte qui tire à Modene, craignant que pendant qu'il parlamenteroit auec ledit de Rangon, les bannis ne ſe ſauuaſſent par ladite porte. E

Estant donc arriué audit lieu de Rege ledit ſeigneur de l'Eſcut, demanda de parler au gouuerneur, lequel ſortit hors la porte plus auant que la barriere, & ledit ſeigneur de l'Eſcut deſcendit à pied. Pendant leur parlement l'alarme ſe donna dedans la ville, & fut crié de deſſus la muraille audit gouuerneur, que l'aſſault ſe donnoit à la porte de Modene: laquelle choſe entendue, le Comte Guy dit à mondit-ſeigneur le mareſchal, Monſeigneur, entrez dedans pour donner ordre à voz gens, qu'ils ne facẽt quelque effort: mais entrant dedãs, quelqu'vn de la ville eſtãt ſur la muraille, tira vn coup d'arquebouze, duquel fut frappé à trauers du corps le ſeigneur Alexandre Treuoulce, & cinq ou ſix iours apres il mourut dedans Parme. Soudain le bruit vint à la gẽdarmerie demeurée à deux mille pres de Rege, comme ledit mareſchal de Foix eſtoit arreſté priſonnier dedans ladite ville, parquoy y eut de diuerſes opiniõs: les vns eſtoient d'opinion qu'on marchaſt à toutes brides droit à la ville, pour veoir ſ'il y auroit moyen de recourre leur chef: autres au contraire qu'on deuoit retourner à Parme pour ſauuer la ville, penſans que ce fuſt vne choſe apoſtée, & que pendant qu'ils ſeroient dehors, la ville ne fuſt ſurpriſe. F

Estans en ces diſputes, arriua le mareſchal de Foix, relaché par le Cõte Guy,

A Guy,lequel alla loger à dix mille de Rege,dedans les terres de l'Egliſe : auquel lieu ſe vint ioindre auecques luy le ſeigneur Federic de Bozzolo,accompagné de quatorze à quinze cens hommes de pied. Le mareſchal de Foix cognoiſſant bien que les choſes ainſi arriuées pourroient tourner à conſequence, & que le Pape,qui deſia eſtoit en quelques traittez auecques l'Empereur, là deſſus pourroit prendre couleur d'entrer en ligue, & rompre auec le Roy,depeſcha le ſeigneur de la Motte au Grouin,porteur d'enſeigne de la compagnie du ſeigneur Louis d'As, lequel il enuoya en poſte deuers le Pape, pour luy remonſtrer que ce qu'il auoit faict, n'eſtoit pour entreprendre ny ſur luy ny ſur l'eſtat de l'Egliſe.Le Pape luy feit reſponſe en grande colere, que mondit-ſeigneur le mareſchal auoit logé ſur ſes terres en armes comme ennemy : & qu'il feroit cognoiſtre au Roy le grãd deſſeruice qu'il luy auoit faict : puis excommunia & interdit ledit mareſchal de la cõmunion de l'Egliſe.Le mareſchal de Foix demoura audit lieu
B où il eſtoit, enuiron dix ou douze iours, toutesfois ſans faire guerre, puis retourna à Parme : auquel lieu le vint trouuer le ſeigneur du Pontdormy, gouuerneur dudit lieu,ayant eſté depeſché du Roy lors eſtãt à Dijon,pour faire entendre ſon intention audit de Foix : laquelle eſtoit entre autres, de ne rompre auecques le Pape,ne voulãt auoir deux ennemis tout à vn coup ſur les bras.Parquoy laiſſantdedãs Parme le ſeigneur du Pontdormy pour chef,ſe retira ledit mareſchal à Milan, par-ce qu'il fut aduerty qu'on y diſoit qu'il eſtoit tenu priſonnier à Rege: ce qui auoit fort eſtonné les ſeruiteurs du Roy.

Or auoit ledit ſeigneur de l'Eſcut(voyant l'aſſemblée des bannis)mandé à Milan pour luy eſtre enuoyée vne bãde d'artillerie:& par ce qu'il n'y auoit cheuaux pour la mener, furent empruntez les cheuaux des chariots des dames de Milan, leſquelles les preſterent liberalement. La veille de ſainct Pierre, le commiſſaire & contreroolleur de l'artillerie vindrent au
C chaſteau deuers le capitaine Richebourg,capitaine dudit chaſteau,pour auoir ladite artillerie & munitiõs,lequel feit quelque difficulté de la liurer: à ceſte cauſe, ſe retira ledit commiſſaire deuers l'Eueſque de Couſerẽs, qui eſtoit demouré lieutenant du Roy à Milan.Pendant lequel temps la fouldre du Ciel,enuiron les ſix heures du ſoir,tomba ſur la groſſe tour du portail,dedans laquelle y auoit deux cens cinquante milliers de pouldre,douze cens pots à feu,ſix cens lances à feu, & pour cinq ans de ſel pour la prouiſion de la place.Et fut ladite tour emportée iuſques aux fondemẽs, auec enuiron ſix toiſes de courtines de chacun coſté,ſoubs les ruines de laquelle tour demoura le capitaine Richebourg, & pluſieurs autres,tant gentils-hommes que ſoldats ſe promenãs là au long, eſtimez à trois cẽs hõmes:autres qui ſe promenoient hors du chaſteau en la place,eurent pareille fin.Il y eut des pierres pouſſées par la force de ladite pouldre,iuſques à vn quart de mille de là, que mal aiſéemẽt auecques cent bœufs on euſt ſceu remuer, & fut la place en telle deſolation, qu'elle demoura ſans garde : en maniere

La fouldre emporta la groſſe tour du chaſteau de Milan.

que les ſenateurs François & leur famille furent cõtraincts de ſe mettre dedans pour la garde d'icelle, attendans cent hommes d'armes qui vindrent de Noare. Le Pape Leon ayant eu ceſte nouuelle, print cela à bon augure pour luy, & mal pour les François diſant que l'ire de Dieu eſtoit tombée ſur eux: & reſolut de ſe declarer contre le Roy, eſperant que cela luy ſeroit propice. D

Emeute à Come.

Il y auoit le long du lac de Come, vn ſeigneur Milanois nommé Mainfroy Paluoiſin, homme de grande authorité, lequel eſtant accompagné de bon nombre de gens de guerre, & meſmes de lanſquenets, marcha droict à Come, dont eſtoit le capitaine de par le Roy, le capitaine Garrou Baſque, homme bien experimenté aux armes. Or eſtoit il la veille de S. Iean, & le iour meſmes que le mareſchal de Foix fut à Rege, auquel iour (ainſi qu'eſtoit la couſtume) ſe faiſoit la feſte hors la ville, pendant laquelle le capitaine Garrou oyãt l'alarme ſe retira ſoudain dedãs la ville: & ainſi qu'homme de guerre qu'il eſtoit, departit les gardes à la muraille ſelon le nombre d'hommes qu'il auoit, & ſelon la neceſſité, meſlant les citadins parmy ſes ſoldats, à ce que ſ'ils auoient quelque intelligence, ils ne la peuſſent executer. Le Paluoiſin eſtant arriué deuant la porte, ayãt cognoiſſance de la prouiſion que noz gens y auoient miſe, n'oſa entreprendre plus auant: encores que Benedict de Lorme, citadin dudit lieu, conducteur de ladite pratique l'aſſeuraſt que Antoine Riſque, autre citadin dudit lieu eſtant dedãs la ville, luy euſt promis que la nuict il feroit vn paſſage à la muraille, derriere ſa maiſon, de ſorte qu'vn hõme armé ſans ayde y pourroit entrer, & que les François eſtãs en petit nombre n'auroient pouuoir de reſiſter: mais iceluy Benedict fut abuſé, car le capitaine Garrou auoit obſerué l'ordre que ie vous ay dit, de meſler les citadins auecques les ſoldats: tellement que ledit Riſque n'autre quelconques n'oſerent entreprendre de ſe declarer. E

Le Paluoiſin ſe voyant eſtre deceu de ſa folle entrepriſe, ayant aſſis ſes gardes au tour de la ville, aux lieux qu'il veit les plus commodes, ſ'en alla dormir: mais ſon ſomme ne fut long, par-ce que le capitaine Garrou le voyant faire mauuais guet, feit vne ſaillie ſi bruſque, qu'il ſurpriſt quatre cens lanſquenets, & quatre cens Italiens endormis, leſquels il miſt en tel effroy, qu'ils ſ'en allerent à vau de roupte, & luy, qui n'auoit que deux cens hommes, en tua plus de quatre cens: & entra le Paluoiſin en tel effroy luy-meſmes, qu'il fut en deux opinions, ou de ſ'embarquer ſur le lac pour ſ'enfuir, ou de prendre le chemin par terre. Finablement à la perſuaſion des capitaines deſdits lanſquenets, laiſſa le lac, & print la terre: mais ainſi que ſouuent aduient à gens effraiez, aucuns ſ'embarquerent, autres prindrent la montagne pour ſe ſauuer. F

Le capitaine Garrou voyant l'effroy de ſes ennemis, & ſçachant vn deſtroit par lequel ils eſtoient contraints de paſſer, ſ'embarqua ſur le lac auec ce qu'il peut mener d'hommes: & feit telle diligence, qu'il arriua le premier au paſſage du deſtroit. Le Paluoiſin arriuant audit lieu, n'eſtant en

doubte

A doubte de rien,tomba en noſtre ambuſcade, où il fut deffaict ſans combatre, penſant auoir le diable touſiours à ſes tallons : & fut pris priſonnier, enſemble les autres capitaines Italiens, & le reſte mis au fil de l'eſpée, hors mis aucuns qui ſe ſauuerent en la montagne. Quant aux lanſquenets, Garrou leur donna ſeureté pour retourner en leur païs, & ſoudain enuoya ledit Paluoiſin à Milan auecques bonne eſcorte: lequel apres auoir confeſſé toutes les pratiques & reuoltes qui eſtoient dreſſées au Duché de Milan contre le Roy, & meſmes que Hieronyme Moron auoit eſté cauſe de luy faire entreprendre ce qu'il auoit faict : apres ſon proces acheué fut faict mourir à Milan de mort cruelle,& non vſitée: auſſi eut la teſte trãchée Bartelemy Ferrier citadin de Milan,& le capitaine le Sot. Tous les autres accuſez par ledit Paluoiſin, ſe ſauuerent dedans les montagnes, qui furent ceux qui depuis nous feirent la guerre.

Le mareſchal de Foix au retour de Rege à Milan, voyant toutes choſes
B tendre à reuolte, depeſcha en Suiſſe pour faire leuée de huict mille hõmes: puis ayant faict quelques enſeignes de gẽs de pied, les enuoya à Parme, auquel lieu eſtoit deſia arriué le ſeigneur Federic de Bozzolo, qui y trouua le ſeigneur de Pontdormy, gouuerneur dudit lieu, auec cinquante hõmes d'armes eſtans ſoubs ſa charge: lequel auoit faict grande diligence de remparer, cognoiſſant bien que c'eſtoit le lieu où premierement l'ennemy ſ'attaqueroit,& qu'il ſeroit le premier ſalué.

Pendant que ces choſes ſe demenoient en Italie, les nouuelles vindrent au Roy du parlement qu'auoit faict mondit-ſeigneur le mareſchal de Foix auec le gouuerneur de Rege, & de la ſurpriſe que le Pape auoit opinion que ledit de Foix y auoit penſé faire : dequoy ledit ſeigneur fut malcontent, craignant que cela amenaſt pluſtoſt le Pape à la guerre, ne le voulãt auoir pour ennemy, & luy ſuffiſoit aſſez d'auoir l'Empereur pour tel. Parquoy le Roy depeſcha (comme i'ay dit) le ſeigneur de Lautrec, fre-
C re dudit mareſchal de Foix, pour ſe retirer à Milan : auquel lieu arriué, feit cruellement mourir le ſeigneur Chreſtofle Paluoiſin, duquel i'ay cy deuãt faict recit, homme de grande authorité, ayant xxv. mille ducats de rente au Plaiſantin & Parmeſan, pour l'occaſiõ ſeule que i'ay preditte, ſans y auoir (à ce qu'on diſoit) autre choſe auerée contre luy, & donna ſa cõfiſcation audit mareſchal de Foix ſon frere: ce qui fut mal digeré, & qui malcontẽta pluſieurs perſonnes, qui pour ceſte occaſion ſe reuolterent : par-ce qu'il eſtoit allié de tous les plus grands du païs, & meſmes du Pape Leon. Pluſieurs des iuges ne furent d'aduis de le faire mourir, veu que c'eſtoit ſa premiere faulte : mais bien l'enuoyer en France, qui euſt eſté vn hoſtage pour diuertir pluſieurs de ſe reuolter, & leur donner enuie de faire ſeruice au Roy, eſperans par ce moyen d'obtenir ſa grace: & peu de ſenateurs voulurent ſigner la ſentence de mort.

FIN DV PREMIER LIVRE.

DEVXIESME LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DV BELLAY, CHEVALIER DE L'ORDRE DV ROY, DES CHOSES ADVENVES EN FRANCE DE SON TEMPS, IVSQVES AV TRESPAS DE TRESLOVABLE MEMOIRE FRANÇOIS *premier de ce nom.*

Année 1521.

EN CE TEMPS, la ligue d'entre le Pape Leon & D
l'Empereur estoit du tout iurée & confirmée, en laquelle entrerent le seigneur Federic de Gonzague marquis de Mantoue, & les Florentins: & par commun consentement auoient esleu pour chef de ladite ligue le seigneur Prospere Colõne Baron Rõmain, lequel auoit esté surpris comme auez entendu par le precedant liure, en l'an mille cinq cens quinze, dedans Villefranche. Ledit de Gonzague marquis de Mantoue auoit esté nourry en sa ieunesse en la cour du Roy Louis douziesme de ce nom, & le Roy François venant à la Couronne luy E
donna cent hommes d'armes, desquels il feit lieutenant l'Escuier Boucar, nommé de Reffuge: ledit Boucar voulut commander à ladite compagnie, disant que le Marquis n'auoit que le tiltre & honneur, mais qu'à luy appartenoit d'y commander, & mesmes pourueut à l'enseigne & au guidon. Le Marquis trouua cela de mauuaise digestion, toutesfois le dissimula, puis quand il veit le temps que le Pape & le Roy estoient en amitié, demanda congé au Roy d'accepter du Pape l'hõneur qu'il luy offroit, de le faire con fanonnier de l'Eglise, chose que le Roy luy accorda. Puis voyant l'occa-
Armée de l'Empereur. sion qui se presenta, d'autant que le Pape se declara ennemy du Roy, ren- F
uoya au Roy son ordre, & fut faict general de l'Eglise. L'Empereur ordõna le seigneur Ferrãd d'Aualon, marquis de Pesquaire, pour se venir ioindre aux dessusdits, auec les quatre cens hommes d'armes du royaume de Naples. Et en ce mesme temps, arriua le seigneur Hieronyme Adorne, lequel amena trois mille Espagnols nouuellement descendus: tous lesquels, auecques leurs forces s'assemblerent à Boulongne la grasse, où ils conclurent de marcher à Parme, laissans le marquis de Pesquaire auecques trois cens hommes d'armes, & quelque nombre de gens de pied sur les confins du Mãtouan, pour fauoriser quatre mille lãsquenets & deux mille Grisons

qui

A qui venoient à leur ſeruice, craignans que les Venitiẽs ne leur empeſchaſſent le paſſage par leurs deſtroits.

Armé du Roy.

Le ſeigneur de Lautrec aduerty que l'armée de l'Empereur prenoit le chemin de Parme, y enuoya le mareſchal de Foix ſon frere, auecques ſa cõpagnie de cent hommes d'armes, & ſi peu d'hommes qu'il peut trouuer promptement: auquel lieu il trouua le ſeigneur Federic de Bozzolo, auec deux mille hommes de pied Italiens, & le ſeigneur du Pontdormy, auec ſa compagnie de cinquante lances, & les cent hommes d'armes Eſcoſſois, eſtans ſoubs la charge du ſeigneur d'Aubigny, conduitte par le capitaine Lucas, ſon lieutenant: & la compagnie de Philippe Chabot, ſeigneur de Brion, de quarante hommes d'armes, conduitte par le capitaine Paris, gentilhomme de Dauphiné, ſon lieutenãt, homme de bonne reputation: celle du capitaine Louis d'As, de ſoixante hommes d'armes: celle du Comte de ſainct Pol de trente hommes d'armes, & le ſeigneur Iean Hieronyme de
B Chaſtillon, & le Comte Ludouic de Belleioyeuſe, ayans charge de gens de pied Italiens.

Les ennemis partãs de Rege, où ils auoient faict ſejour de ſix ſepmaines, marcherent tous enſemble iuſques à vn torrẽt, à ſix mille de Parme, lequel ſepare le Duché de Milan d'auecques le territoire de Rege, qui eſt terre d'Egliſe, ſans courir les vns ſur les autres. Les ennemis ſejournerent ſur ledit torrẽt, enuiron quinze iours, au bout deſdits quinze iours, ils paſſerent le torrent, & entrerent à main armée dedans les terres du Duché de Milan, qui fut la declaration de la guerre: puis vint loger l'armée de la ligue à mille & demy pres de Parme, en vn vilage appelé ſainct Martin, entre lequel S. Martin & Parme y a vne plaine nõmée la Ghiara, en laquelle les inundations ſont grandes en temps pluuieux, mais en temps ſec n'y a que beau ſablon, & eſt ledit Ghiara du coſté de la citadelle, auquel ſe faiſoiẽt ordinai-
C rement des plus belles eſcarmouches qu'il eſt poſſible, tant à pied qu'à cheual: de ceſte heure là furent inuentées les arquebouzes qu'on tiroit ſur vne fourchette. Ayant eſté le camp de l'ennemy quelque temps audit Ghiara, le mercredy, iour de la decolation ſainct Iean, firent leurs approches à la porte ſaincte Croix, du coſté de Milan, qui n'eſtoit pour l'heure que le fauxbourg. Le ieudy, iour enſuiuant, ils battirent ladite porte & autres deffences: le vendredy matin, mirent en batterie vn grãd nombre, tant de canons que doubles canons, dequoy ils firẽt telle diligence, qu'à midy il y eut breche de cinquante pas: à laquelle ils donnerent trois aſſaux, deſquels ils furent repouſſez, tant par la gendarmerie que par les gens de pied.

Siege de Parme.

Il fault entẽdre que du coſté de la breche, il n'y auoit point de foſſé, & ne valoit rien la muraille: de ſorte que la nuict ceux de dedãs eſtans à leurs deffences, & ceux de dehors à la leur, les picques de ceux de dehors eſtoiẽt veuës par ceux de dedans, & celles de dedans auſſi par leurs ennemis, au droict de ladite breche. Parquoy aduint qu'il entra tel effroy parmy noz gens de pied Italiens, que la plus part paſſa par la breche, & ſ'en alla rendre

au camp des ennemis: tellement que de cinq ou ſix mille Italiens, n'en demoura pas deux mille, mais les capitaines y feirent bien leur deuoir. Monſeigneur le mareſchal, apres auoir gardé enuiron l'eſpace de quinze iours la baſſe ville, ayant eu l'aduis des capitaines, fut conclu que la nuict elle ſeroit abandonnée, pour ne pouuoir plus endurer la fatigue du iour & de la nuict. A ces cauſes, la nuict du ſamedy, apres auoir retiré dedans la ville toute l'artillerie, & autres choſes qui leur pouuoient ſeruir, vne heure auãt le iour, ſe retirerẽt dedãs la ville, laiſſans à la breche vn capitaine de arquebouſiers, qui eſtoit au ſeigneur Federic, iuſques à ce qu'vn chacun fuſt retiré: lequel capitaine voyant qu'il eſtoit temps de faire ſa retraitte, vſa d'vne grande ruſe pour n'eſtre ſuiuy: car à tous ſes arquebouziers feit coupper vn bout de leur corde allumée, & leur feit coucher ladite corde ſur le rempar, aux lieux où ils auoient accouſtumé de faire leur garde, & par interualles: de ſorte que noz ennemis penſans encores noz gens eſtre à leurs gardes accouſtumées, n'en eurent cognoiſſance qu'il ne fuſt vne heure de iour: par ce moyen, ceux qui eſtoient dedans, eurent tout loiſir de pourueoir à leurs affaires.

Les ennemis apres auoir la cognoiſſance de la retraitte de noz gens dedans la ville, paſſerent leur artillerie par la breche, meſmes où ils auoient eſté repouſſez, & feirent leurs approches de la ville en plain midy: car les maiſons du faubourg leur ſeruoient de gabiõs, & aſſirent leur artillerie du coſté du pont, où ils ne feirent grande breche pour ce iour: mais le capitaine Lucas y fut tué d'vn coup de canon. Finablemẽt les ennemis voyãs l'obſtination de ceux de la ville, & eſtãs aduertis que monſieur de Lautrec approchoit auecques ſon armée, en laquelle eſtoiẽt vingt mille payes de Suiſſes, le lundy matin apres auoir tiré encores quelques coups de canon, retirerent leur artillerie, & ſ'en allerent à deux mille loing de Parme, tirant le chemin du Pau. Le ſeigneur de Lautrec, lequel (comme dit eſt) marchoit auecques les Suiſſes, & ſept ou huict cens hommes d'armes, & quelque bãde de gens de pied François qu'il auoit leué par cy par là, & l'armée des Venitiens, qui eſtoient cinq cens hommes d'armes à leur mode, & ſept ou huict mille hommes de pied, ſe miſt à ſuiure l'ennemy. Mais il ſ'arreſta à battre vn chaſteau nommé Roquebianque, où il fut deux ou trois iours auant que le prendre: qui donna loiſir aux ennemis de reprendre leurs eſprits, tãt qu'ils paſſerent le Pau: ce qu'ils n'euſſent pas faict, ſi ledit ſeigneur de Lautrec les euſt ſuiuis chaudement.

A vreſte, le ſeigneur de Lautrec manda le mareſchal de Foix pour ſe venir ioindre auecques luy, à tout ce qu'il auoit d'hommes: lequel ayant abandonné Parme ſans garde, peu de iours apres les habitans ſe mirẽt entre les mains du Pape. Le mareſchal de Foix vint paſſer le Pau, vis à vis de Cremonc, où il trouua noſtre armée: eſtans les deux freres vnis enſemble, vindrẽt loger à Bourdelene, à deux mille pres du cãp des ennemis, qui eſtoiẽt logez à Rebec, pres vn chaſteau appellé Pont-Iuy, appartenant aux Venitiens,

A tiens, à vij.mille de Cremone: & eſt ledit Rebec ſur vn ruſſeau qui ſepare le Duché de Milan du païs des Venitiẽs. Ledit chaſteau de Pont-Iui eſt de là le ruſſeau, ſur vn hault, duquel on voyoit tout le camp de noſtre ennemy:& qui le fuſt allé combatre audit lieu de Pont-Iui, où il ſejourna deux iours,& noſtre camp autant audit Bourdelene,il eſtoit impoſſible à noſtre ennemy de ſe ietter en bataille, qu'à coups d'artillerie on ne l'euſt mis en deſordre du chaſteau. On penſoit le troiſieſme iour les aller cõbatre,mais la tardiueté de noz chefs fut cauſe de les nous faire perdre: car le iour que mondit-ſeigneur de Lautrec les eſperoit aller combatre, ils deſlogerent, parquoy ledit ſieur de Lautrec alla loger ce dit iour à Rebec, de quel lieu l'ennemy eſtoit deſlogé. Le lendemain il ſuiuit ledit ennemy,& alla loger à vn mille pres de ſon camp,qui eſtoit logé en vn fort nommé Oſtiẽne, au Marquiſat de Mantoue. Le iour enſuiuant,le ſeigneur de Lautrec eſperant attirer les ennemis hors de leurs fortifications,leur preſenta la bataille: la-
B quelle ne voulans accepter,pour n'eſtre le ieu party, ne bougerent de leur fort,pour quelque eſcarmouche qu'on leur euſt ſceu dreſſer:quoy voyant ledit ſeigneur de Lautrec, retourna loger à Rebec, ie ne ſçay quelle occaſion le meut,ſinon qu'on diſoit qu'il luy deuoit ſuffire d'auoir ietté l'ennemy hors du Duché de Milan.

AVDICT Rebec ſejourna noſtre camp ſept ou huict iours,cepẽdant la Touſſaincts approchoit,les nuicts deuenoient longues,pluuieuſes,& froides:de ſorte que noz Suiſſes ſ'ennuyerent, & ſ'en allerent ſans congé, ſ'excuſans ſur la faulte de la paye:& de vingt mille payes que nous auiõs,n'en demeura qu'enuiron quatre mille, vray eſt qu'ils eſtoient pratiquez par le Cardinal de Medicis couſin du Pape. De Rebec fut enuoyé le ſeigneur du Pontdormy auecques ſa compagnie, & celle du Duc de Gennes, dont eſtoit lieutenant le Comte Hugues de Pepolo:& enuiron mille ou douze cens hommes de pied, & deux fauconneaux pour garder le paſſage à quel-
C que nombre de Suiſſes qu'amenoiẽt les Cardinaux de Medicis, qui depuis a eſté Pape Clement,& le Cardinal de Sion. Le pas qu'ils alloiẽt garder, eſt vne riuiere au païs des Venitiens,tirant vers le Lac d'Iſte:lequel paſſage fut gardé par deux ou trois iours, & puis forcé par le quartier que gardoient les gẽs dudit Comte Hugues de Pepolo. Cela forcé,ſe retira ledit ſeigneur du Pontdormy en vne petite ville appartenante aux Venitiẽs,où il ſeojurna deux iours,puis ſe vint rendre au camp de monſieur de Lautrec, lequel il trouua encores audit lieu de Rebec. Les Suiſſes qui nous auoient abandonnez, ſ'en allerent ioindre auec le ſeigneur Proſpere Colone, lequel eſtoit(comme i'ay dit)chef de la ligue. Le ſeigneur de Lautrec voyant ſon armée diminuée,& celle de noz ennemis renforcée de noz gẽs meſmes,delibera de faire fortifier les paſſages de la riuiere d'Adde,& enuoya à Milan pour faire releuer les baſtions & remparts autresfois faits par le Duc de Bourbon,comme deuant a eſté dit. Eſtans les Imperiaux arriuez ſur ladite riuiere d'Adde,chercherẽt moyen de trouuer paſſage: mais en fin Franciſ-

que Moron Milanois, nepueu de Hieronyme Moron, & quelques autres D
capitaines cognoissans les païs allerent trouuer la riuiere de Bembre, qui
est vne petite riuiere descendante du Bergamasque, & tombe à Vaure de-
dãs la riuiere d'Adde: auquel lieu de Vaure ils trouuerẽt quelques batteaux
cachez dedans les rozeaux, auecques lesquels ils passerent deça l'eau le nõ-
bre de trois ou quatre cens hommes: lesquels trouuans le Comte Hugues
de Pepolo Boulenois, qui auoit la garde de par ledit seigneur de Lautrec
de ce passage, le forcerent & mirent à vau de roupte: & y furent tuez le ca-
pitaine Chardon ayant charge de cinq cens hommes, & Gratian de Luce
ayant pareille charge.

Retraitte de monseigneur de Lautrec à Milan.

Le seigneur de Lautrec aduerty de ladite roupte, craignãt qu'ils ne gai-
gnassent Milan, se retira audit lieu de Milan en toute diligẽce, laissant bon-
ne garnison dedans Cremone. Estant arriué, departit les gardes, en esperan-
ce d'y attendre le secours qui deuoit venir de France, & desia estoit le mois
de Nouembre mille cinq cens vingt & vn. Le seigneur Prospere ayant pas- E
sé l'Adde, & aduerty que le seigneur de Lautrec s'estoit retiré dedãs Milan,
& qu'il faisoit releuer les bastiõs en grande diligẽce, delibera de le suiure,
& vint loger en vne abbaye à quatre mille pres de Milan nommée Che-
raual, sur le chemin de Laudes audit Milan: auquel lieu estant logé, estoit
incertain de ce qu'il auoit à faire, sentant vn si grãd nombre d'hommes de-
dãs la ville. Sur ladite incertitude, luy fut amené vn vilain qui sortoit hors
de Milan, pris au guet du marquis de Mantoue, lequel estant deuant ledit
Prospere & les autres capitaines, declara auoir esté enuoyé de la part de
quelques partisans Imperiaux, qui estoient dedans la ville, deuers Hiero-
nyme Moron, pour leur faire entendre que s'ils vouloient marcher droit,
ils estoient asseurez qu'ils entreroient dedans Milan: mais où ils voudroiẽt
temporiser, & que les François eussent loisir de se recognoistre, il n'estoit
en leur puissance de les sçauoir chasser. Lesquelles choses entendues par F
les chefs, le vendredy vingt-troisiesme de Nouembre fut conclu que le
marquis de Pesquaire auecques les bandes Espagnolles, desquelles alors il
auoit la charge, marcheroit droit à la porte Romaine, pour y arriuer à
soleil couché. Or auoit l'armée Venitienne, dont estoit capitaine general
le seigneur Theodore Treuoulce, la garde de ladite porte & du faubourg,
auquel lieu estant arriué ledit marquis de Pesquaire, prenant douze cens
hommes pour faire la poincte, donna de teste droit à vn bastion com-
mencé par lesdits Venitiens qui n'estoit encores en deffence, dont ils entre-
rent en tel effroy qu'ils s'en allerẽt sans combatre à vau de roupte, abãdon-
nãs leurs gardes & fortificatiõs. Le seigneur Theodore Treuoulce, chef de
l'armée de la seigneurie, qui estoit au lict malade, se leua & marcha droit
aux ennemis, auecques si peu d'hommes qu'il peut recouurer, pour sou-
stenir l'effort, pensant estre suiuy, mais la nuict n'eut point de honte, par-
quoy estant trop foible fut renuersé & pris prisonnier, dont il fut depuis
rachepté par dix mille escus: pareillement y furẽt pris le seigneur Iules de

sainct

A ſainct Seuerin & le marquis de Vigeue.

Le ſeigneur de Lautrec voyant l'armée Venitienne auoir abandonné le faubourg ſans combatre, ſe retira auecques le reſte de ſon armée en la place deuant le chaſteau : puis voyant n'y auoir ordre de garder la ville eſtant perdu ledit faubourg, delibera ſe retirer, prenant le chemin de Come pour approcher pres des Suiſſes, attendant le ſecours qui deuoit venir de France: mais auant que partir, laiſſa dedãs le chaſteau pour capitaine le ſeigneur de Maſcaron Gaſcon : l'Eueſque de Couſerans qui n'eut moyen de ſuiure les autres, y demeura & cinquante hommes d'armes, & ſix cẽs hommes de pied François. Le Cardinal de Medicis ſuiuant le marquis de Peſquaire auecques l'armée du Pape, entra dedans Milan enuiron le poinct du iour, où il ſe feit vn butin ineſtimable : car dix iours entiers n'y eut ordre pour commandement qui ſe fiſt de faire ceſſer le ſac. *Sac & priſe de Milã.*

Estans les Imperiaux & Papiſtes ſeigneurs de la ville de Milan, aduiB ſerent le moyen de pouuoir acheuer leur guerre: apres toutes choſes debatues, conclurent qu'il falloit diuertir les Suiſſes de l'alliance de France, & pour ceſt effect, depeſcherent deuers eux l'Eueſque de Veronne, de la part du Pape, & autres ambaſſadeurs de la part des Milanois. Leſquels arriuans aux confins des païs des ligues, les Milanois ne voulurent paſſer outre ſans ſaufconduit, mais l'Eueſque de Veronne, ſans aucune ſeureté, y alla, dont mal luy print: car les Suiſſes le mirẽt en priſon fermée, pour eſtre venu dedans leur païs, allié des François, ſans auoir ſaufconduit. Ce pendant le ſeigneur de Lautrec print le chemin de Come : & pouuoit auoir en ſa compagnie cinq cens hommes d'armes, & quatre mille Suiſſes, & peu d'autres gens de pied: & les Venitiẽs quatre cens hommes d'armes à leur couſtume, & ſix mille hommes de pied, & ſans grand bagage. Enuiron le poinct du iour arriua à Come, où tout le camp logea, le lendemain les quatre mille Suiſſes qui nous eſtoient demourez ſe retirerent en leur païs. Mondit-ſeiC gneur de Lautrec, auecques toute la gendarmerie, print le chemin de Lec où il paſſa la riuiere, pour aller mettre ladite gendarmerie en garniſon au païs des Venitiẽs: laiſſant le ſeigneur de Vandeneſſe, frere du mareſchal de Chabannes capitaine de cinquante hommes d'armes, chef dedans Come: & auecques luy le capitane Bouuet, qui auoit cinq cens hommes de pied François.

Les ennemis ſuiuans noſtre armée aſſiegerent Come, où apres auoir faict batterie de dix ou douze iours: & le ſeigneur de Vandeneſſe voyãt la place n'eſtre tenable, feit cõpoſitiõ auec le marquis de Peſquaire, lieutenãt audit ſiege pour l'Empereur: par laquelle les ſoldats ſ'en deuoient aller bagues ſauues, cheuaux, & harnois, la lance ſur la cuiſſe, & eſtre cõduits à ſeureté iuſques au païs des Venitiens. La compoſition faicte & ſignée, leur fut dit de la part dudit Marquis, que les ſoldats ſe retiraſſent en leurs logis, pour trouſſer leurs bãgages, & qu'il mettroit des capitaines Eſpagnols à la breche, à ce qu'ils ne fuſſent en riens offencez. Vne heure apres eſtans leſ- *Priſe & ſac de Come.*

dits ſoldats en leurs logis, entrerent les ennemis dedans, & ſacagerent tant D
les gens de guerre que les citadins, leſquels eſtoient compris en ladite capitulation. Apres le ſac executé, y entra ledit marquis de Peſquaire, faignãt eſtre marry de ce qui eſtoit aduenu, & feit rendre aux ſoldats quelque partie de leurs biens: mais la pluſpart ſ'en allerent à pied, & ſans bagage. Partant de là le ſeigneur de Vandeneſſe, & eſtant arriué au lieu où eſtoit monſeigneur de Lautrec, par ſa permiſſion enuoya vn cartel audit marquis de Peſquaire, par lequel luy faiſoit entendre que faulcement il luy auoit failly de foy: & qu'au cas qu'il vouluſt dire le contraire, il le luy maintiẽdroit les armes au poing. Le Marquis feit reſponſe, que ſi ledit ſeigneur de Vandeneſſe vouloit maintenir que par ſon ſceu ou commandement ledit ſac fuſt aduenu, il auoit menty. Ils entrerent en pluſieurs cartels les vns contre les autres, & eſtoit parrain dudit ſeigneur de Vandeneſſe le ſeigneur du Pontdormy: mais auant que la querelle fuſt vuidée, monſeigneur de Vandeneſſe fut tué à la retraitte de monſeigneur l'Amiral de Bõniuet, pres de E
Romagnen.

PEV de iours apres, les Venitiens ſ'ennuyerent de ſi long temps ſouſtenir noſtre armée en leurs terres, viuans à diſcretion: parquoy fut deliberé que toute la gendarmerie deſlogeroit, pour ſe trouuer en vn iour dit, en deux bourgs enuiron dix mille de Cremone, ce qui fut faict. Or eſt-il que ceux de Cremone, ayans opinion que noſtre armée euſt eſté toute deffaitte à Milan, ſ'eſtoient reuoltez, & auoient mis les armes Imperialles ſur leurs portes: le ſeigneur de Lautrec de ce aduerty, delibera de faire diligence de la reprendre, par le moyen du chaſteau lequel tenoit encores pour nous. Et eſtoit dedans pour capitaine Ichannot d'Herbouuille, ſeigneur de Bunon: dedans la ville n'auoit que gens raſſemblez, & peu de gens de guerre, toutefois ils auoiẽt faict quelques rempars & trẽchées deuers la ville, pour brider le chaſteau: où il fut mis enuiron cent cinquante hommes d'armes à pied, auecques trois cens archers, leſquels entrerent par le chaſteau, qui F
furent par ceux de la ville vigoureuſement repouſſez. Depuis ſe preparãs pour donner nouuel aſſault, les ennemis ſ'eſtonnerent & demanderent cõpoſition de leur en aller bagues ſauues: ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils partiroient deux heures apres, cõme ils firent. Et entra ledit ſeigneur de Lautrec en la ville, accompagné enuiron de cinq cẽs hommes d'armes, armet en teſte, auecques laquelle compagnie il ſe logea dedans ladite ville. La diligence que fiſt monſeigneur de Lautrec fut prouffitable, car ſ'il euſt attendu vingt-quatre heures, les ennemis y fuſſent venus les plus forts.

Priſe & repriſe de Cremone.

APRES auoir ſejourné trois ou quatre iours audit lieu de Cremone, le ſeigneur de Lautrec depeſcha mõſeigneur le mareſchal de Foix ſon frere, pour venir en Frãce deuers le Roy, luy faire entendre les affaires de par delà, lequel Mareſchal trouua le Roy à Compiegne: ce faict, ledit ſeigneur de Lautrec enuoya gẽs à Piſqueton, qui tenoit encores pour nous. Vous pouuez entendre que dez que nous euſmes perdu Milan, ceux leſquels par deuant

A uant nous faiſoient bon viſage, tournerent tous leurs robbes:parquoy ledit ſeigneur de Lautrec aduiſa à departir ſa gendarmerie,pour la ſoulager, attendant le ſecours de France. Dedans Cremone laiſſa le marquis de Salluces Miquel Antoine,chef auecques ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, & la compagnie du mareſchal de Foix de cent hommes d'armes, & quelques gens de pied Italiens,de ceux du ſeigneur Federic de Bozzolo: enuoya pareillement quelques compagnies de genſd'armes dedans les terres dudit ſeigneur Federic. Puis depeſcha ledit Federic de Bozzolo, pour eſſayer à reprendre Parme, qui ſ'eſtoit reuoltée ainſi qu'auez ouy: mais ce luy fut choſe impoſſible à faire, par-ce que les Papiſtes y auoient deſia pourueu.

Priſe d'Alexandrie & Milan.

Svr ces entrefaictes,le ſeigneur Proſpere Colõne,qui ſ'eſtoit retiré dedans Milan auecques toutes ſes forces,aduerty qu'Alexãdrie eſtoit demourée en garde aux citadins, y alla,luy ayant la faueur des Gibelins:arriué au-
B dit lieu, les habitãs ſortans à l'eſcarmouche par la menée deſdits Gibelins, furent repouſſez, de ſorte que les Eſpagnols y entrerent peſle-meſle. Semblablement ceux de Pauie ayans pour garniſon en leur ville la compagnie de monſieur de S. Pol, leur firent entendre qu'ils euſſent à ſe retirer, autrement qu'ils n'auroient moyen de les ſauuer qu'ils ne fuſſent ſaccagez: ce que firent ceux de ladite compagnie, n'eſtant la force pour eux,& ſe retirerent en Aſt.

Mort du Pape Leon.

En ce temps, le Pape Leon ayant nouuelles de la perte que les François auoient faicte de ladite ville de Milan, en print telle ioye,qu'vn catarre & vne fieure continue en trois iours le firent mourir:il fut bien aiſe de mourir de ioye. Incontinãt le Roy depeſcha le Cardinal de Bourbon,& le Cardinal de Lorraine,pour aller à Romme en poſte,à l'election d'vn autre Pape: mais par les chemins furẽt aduertis que l'election eſtoit faicte du Pape, qui ſe nomma Adrian, natif de Louuain, qui auoit eſté maiſtre d'eſcolle de l'Empereur,lequel alors de ſa promotion au Papat, eſtoit abſent de Rõ-
C me,& eſtoit en Eſpagne,parquoy leſdits Cardinaux reuindrent de mi-chemin:auſſi le Cardinal de Medicis,qui eſtoit Legat en l'armée de l'Egliſe, ayant eu les nouuelles de la mort du Pape ſon couſin, apres auoir licentié ſon armée,ſe retira à Romme.

Election du Pape Adrian.

Le ſeigneur de Lautrec ayant pourueu à Cremone auecques deux cens hommes d'armes, ſe retira au païs des Venitiens, auquel lieu il fut bien receu,pour la bõne fortune qu'il auoit eu d'auoir recouuert Cremone: mais au bout de dix iours, ayans nouuelles de ce qui eſtoit aduenu tant en Alexandrie que Pauie,ſ'ennuyerent comme amis de fortune,de ſouſtenir mõdit-ſeigneur de Lautrec en leurs terres: & luy firent dire qu'il euſt à ſe retirer, & que leur païs ne le pouuoit plus ſouſtenir:ce qu'il fut contrainct de faire,& ſe retira à Cremone. Apres la mort du Pape Leon, Franciſque Marie,lequel pour lors eſtoit bien pietre,pour auoir eſté par les François (cõme i'ay predit au precedant liure) ſpolié du Duché d'Vrbin,à la faueur du-

dit Pape Leon,assembla, tant pour la bonne amitié que luy portoient les D
gens de guerre, pour estre bon capitaine,que pour la haine qu'on portoit audit Pape Leon(lequel apres tant de biens faits qu'il auoit receu des François,s'estoit declaré contre le Roy) iusques au nombre de cinq ou six cens hommes de guerre sans soulde, & marcha audit Duché d'Vrbin,lequel en peu de iours il conquist,& la garde iusques à maintenant.

Le seigneur Prospere,capitaine general de la ligue,& Hieronyme Moron,ambassadeur pour Francisque Sforce, pour la querelle duquel se faisoit ladite guerre: se voyans abandonnez de l'armée de l'Eglise qui estoit leur bras droit,tant pour les hommes de cheual que pour l'argent, aduiserent qu'il falloit trouuer moyen de conseruer ce que desia ils auoient conquis:pour à quoy satisfaire,cõuenoit auoir deniers. Et pourautãt que l'hyuer estoit venu, pendant lequel ils n'auoient besoing de si grosse armée, pour eux soulager de despense,donnerent vne paye aux Suisses,& les licẽtierent:aux gens de pied,Grisons & Italiens,firent le semblable: quant à la E
cauallerie, laquelle auparauant auoit esté entretenue des deniers du Pape, ils l'enuoyerent auecques le marquis de Mantoue viure sur le Plaisantin & le Parmesan à discretion. Aussi firent ils leurs gens de pied, tant Espagnols que lansquenets, parmy les chasteaux & autres places estans en leur obeissance:retenans seulement dedans Milan peu de gẽs, pour garder les saillies de ceux du chasteau. Ledit Moron pour trouuer le moyẽ d'auoir deniers, auoit introduict vn augustin,nommé frere André de Ferrare,lequel estant excellent en eloquence, persuada tant par ses preschemens & sermõs,qu'il mist en l'opinion du peuple de Milan, que l'ire de Dieu estoit tombée sur les François: de sorte que qui n'auoit que deux escus en portoit vn liberalement pour cõtribuer à la guerre. Et auoit promis ledit Moron,audit frere André, de le faire Archeuesque de Milan, toutesfois il ne luy tint promesse. F

Prouisions du Roy. Ie vous ay desia dict comme le mareschal de Foix estoit allé deuers le Roy,lequel il trouua à Compiegne: & apres luy auoir faict entẽdre par le menu l'estat de ses affaires d'Italie, le Roy ordõna le bastar de Sauoye grãd maistre de France, le mareschal de Chabannes, le seigneur Galeas de S. Seuerin son grãd escuyer, & le seigneur de Montmorẽcy pour aller en Suisse, faire leuée de seze mille hommes de pied, pour conduire au Duché de Milan,au secours du seigneur de Lautrec.

De l'armée de Picardie. Pendant que ces choses se faisoient en Italie, la Picardie n'estoit en repos. Vous auez ouy par cy deuant l'ordre que le Roy auoit mis en sa frõtiere de Picardie, à son retour de Valanciennes: aussi ne deuez ignorer que tout l'hyuer se faisoit la guerre guerroyable par toutes les garnisons dudit païs, auiourd'huy au prouffit des François, autre iour au prouffit des Bourguignons. Et entre autres entreprises, le iour de nostre dame de Mars mille cinq cens vingt & vn auant Pasques, douze cens lansquenets partans de la garnison d'Arras,passerent la riuiere d'Othie, pres Dourlã, & vindrẽt piller

A piller Bernauille & autres villages circonuoiſins. Ceux de la compagnie de monſeigneur de Vendoſme, qui eſtoient en garniſon audit Dourlan, dont eſtoit chef le ſeigneur d'Eſtrée, aduertis du paſſage deſdits lanſquenets, enuiron minuict monterent à cheual, pour les attendre au paſſage de la riuiere à leur retraitte, ayans auecques eux trois cens hõmes de pied ſans ſoulde: encores qu'en ladite compagnie ils ne fuſſent que trente hommes d'armes, & enuiron cinquante archers, ſe confians à leurſdits gens de pied, qui promettoient cõbatre: & ayans trouué les ennemis deſia repaſſez l'eau, delibererent les charger: ce qu'ils firent, ſi furieuſemẽt qu'ils les rompirent. A ceſte charge furent tuez des noſtres le ſeigneur de Ricamé, & le baſtar Dampõt, & le cheual du ſeigneur d'Eſtrée chef de l'entrepriſe: ceux du ſeigneur Martin du Bellay, du ſeigneur de Coquelet, & du ſeigneur de Leal y furent auſſi tuez: apres laquelle charge noz gens pẽſoient eſtre ſauuez de leurſdits gens de pied, mais ce fut au contraire, car ils ſ'en eſtoient fuis ſans

B cõbatre: parquoy au lieu de recharger furẽt cõtraints de tenir bride. Si eſt-ce qu'ils leur firent abandonner le butin, & des lanſquenets y moururent cent cinquante, tant à ladite charge que ſur leur retraitte, & entre autres vn de leurs principaux capitaines. Mais les ennemis apres ſ'eſtre retirez à Arras, malcontens de leur mauuaiſe fortune, conclurent de ſe venger, & venir ſurprendre ladite ville de Dourlan, eſtant deſpourueue d'hommes, car il n'y auoit vn ſeul homme de pied: & pour ceſt effect le Comte de Bure, lieutenant general pour l'Empereur en ſes païs bas aſſembla toutes les garniſons de la frontiere, tant de cheual que de pied, auecques ſix pieces d'artillerie, & arriua deuant Dourlan le ſamedy xix. de Mars, enuiron demie heure deuant le iour: & vint camper au deſſus de la ville, où de preſent eſt le chaſteau, du coſté deuers Amiens: eſperant que ceux de la garniſon eſtans en ſi petit nombre, ne ſe voudroient opiniaſtrer d'attẽdre le canon. Mais ayans deſia faict vne autre folie, de charger douze cẽs lanſquenets, en

C voulurent encores eſprouuer vn autre auecques vingt-cinq hommes d'armes qui reſtoient: laquelle opiniaſtreté voyant iceluy de Bure, planta ſon artillerie, & feit batterie pres la tour Corniere, qui regarde deuers Auchy le chaſteau, puis apres fit donner vn aſſault de tous coſtez, tant par eſchelles qu'autrement. Mais Dieu fut ſi fauorable aux aſſiegez, que les ennemis furent repouſſez, à l'ayde des habitãs: & demoura bon nombre deſdits ennemis morts dedans le foſſé. Pendant cela monſeigneur de Vendoſme qui eſtoit à Amiẽs enuoya le Comte de ſainct Pol ſon frere à Abbeuille, pour faire marcher deux mille Suiſſes qui eſtoient là en garniſon, leſquels Suiſſes refuſerent de marcher, quelque perſuaſion que ledit Comte leur ſceuſt faire, parquoy par apres furent caſſez & renuoyez en leur païs: auſſi pour faire marcher mille hommes qui eſtoient à Hedin, ſoubs la charge de Hutin de Mailly, & de la Barre. Quand & quand manda la gendarmerie qui eſtoit à Montreul, à Corbie, à Peronne, & autres lieux, deliberant de leuer le ſiege des Bourguignõs, ou de combatre: dequoy les Bourguignons ad-

uertis,& la nuict qui approchoit,voyans n'auoir riens prouffité, ſe retirerent droit à Arras auec leur courte honte : laiſſans les eſchelles dedans les foſſez de Dourlan. Ceux de Paris voyans le hazard où Dourlan auoit eſté par faulte d'hommes,ſouldoyerent mille hommes pour mettre dedãs,deſquels eurẽt la charge le ſeigneur de Bourbarré,& le capitaine Sãſeuſe,ſous le ſeigneur de Lorges.Or pour vous faire entendre l'occaſion principalle qui meut les Bourguignons de ne donner l'aſſault, fut que l'entrepriſe ſ'eſtoit faicte pour vẽger l'outrage faict aux lanſquenets le mardy precedãt, où ils auoient perdu des gens de bien:parquoy les Vvalons vouloient que leſdits lanſquenets donnaſſent l'aſſault, dont ſourdit vne mutinerie entre eux. Les aſſiegez ſe voyans hors d'eſperance de ſecours, ſinon des Suiſſes, afin de temporiſer,& ce pendant remparer leurs portes& vne ſaillie d'eau, enuoyerent par ſaufconduit le capitaine Monbrun dehors pour parlamẽter,non pas pour riẽ cõclure,mais les amuſer & veoir ce qu'il pourroit cognoiſtre de leur deliberation, & ſentir ſ'ils auoient viures pour ſejourner, pour ſuiuant cela ſe gouuerner. Mais eſtant ledit Mõbrun ſur ſon retour, ſans rien auoir conclu,la mutinerie ſuruint,parquoy en ſe retirans emmenerent ledit Monbrun & autres ſes compagnons à Arras:où eſtans arriuez, ceux de la ville & Vvallons entrerent en opinion qu'auiõs capitulé Dourlan , & que ledit Monbrun & autres auoiẽt eſté baillez par nous en oſtage, & forcerent le logis où ils eſtoient pour les auoir entre leurs mains,de ſorte que les lanſquenets qui eſtoient logez en la cité, furent contrains de ſe mettre en armes pour les mettre en liberté.

1522. ENVIRON la fin d'Auril enſuiuant, mille cinq cens vingt-deux , monſeigneur de Vendoſme aduerty de pluſieurs chaſteaux qui eſtoient entre Aire & Betune,leſquels faiſoient beaucoup d'ennuy à noſtre frontiere,aſſembla ſes garniſons & ſes forces pour les aller raſer:& fiſt ſon aſſemblée à Mouchy le Cayeu , pres de Sainct Pol. Le ſeigneur de Telligny ſeneſchal de Rouargue venant de Montreul auecques ſa compagnie , où il eſtoit en garniſon,pour ſe trouuer audit Mouchy le Cayeu,paſſant pres de Hedin, rencõtra de cas fortuit deux ou trois cens hõmes de pied Bourguignons, qui venoient de courir en France auec butin , leſquels il chargea de ſorte qu'ils furent tous pris ou tuez.Mais à ladite charge,ledit ſeigneur de Telligny fut bleſſé en l'eſpaule, d'vn coup d'arquebouze,duquel il mourut peu de iours apres à Hedin:& n'y eut homme des ſiẽs ny bleſſé ny tué que luy, qui fut vn grand dommage , par-ce qu'il eſtoit gentil cheualier & homme fort experimenté. Monſeigneur de Vendoſme executãt ſadite entrepriſe, print le chaſteau de Dienal, de Diuion, de Brueil, & pluſieurs autres petites places aux enuirõs de Betune , tirant à Arras:puis apres les auoir raſées, ſe retira à Dourlan.

AVDIT lieu de Dourlan,ledit ſeigneur de Vendoſme eut nouuelles cõme le Roy d'Angleterre dreſſoit ſon armée à Douures,pour faire deſcente à Callaiz : & meſmes qu'il y auoit vn herault par les chemins pour deffier le Roy.

A le Roy. Parquoy mondit-seigneur de Vendosme incontinant depescha en poste le seigneur Martin du Bellay, afin d'en aduertir le Roy qui estoit à Lion, pour fauoriser l'armée qu'il auoit enuoyée en Italie, soubs la charge (cõme i'ay dit) du bastar de Sauoye, grand maistre de Frãce, du mareschal de Chabãnes, & du seigneur de Montmorẽcy. Et fondoit ledit Roy d'Angleterre ses deffiences, sur-ce qu'ils se disoit estre iuge arbitraire des querelles qui pourroiẽt suruenir entre le Roy & l'Empereur Charles d'Autriche, & qu'il estoit tenu de courir sus à celuy qui refuseroit les traittez par luy mis en auant, comme arbitre de leur differend. Si disoit il que l'an precedant, par le deffault du Roy, lors qu'il estoit deuant Valanciennes, & les ambassadeurs d'Angleterre estans là enuoyez de sa part pour moyenner la paix, elle n'auoit esté accordée: pour n'auoir voulu le Roy rendre Fontarabie, prise (à ce que disoit l'Empereur) depuis le traitté de paix mis en auãt. En ce temps, Soliman Roy des Turcs voyãt tous les Princes Chrestiens en
B guerre, entrepriſt de mettre en son obeïssance l'Isle de Rhodes, ce qu'il fit apres l'auoir assiegée huict mois, par faulte d'estre secourue des Princes Chrestiens.

TANDIS que ces choses se faisoient en Picardie, le seigneur de Lautrec estant aduerty que le secours venãt de France approchoit en toute diligence, fit assembler son armée qui estoit seperée en plusieurs lieux, pour leur donner moyen de viure. Quand & quand fist diligence de solliciter les Venitiens, à ce qu'ils eussent à preparer le secours auquel ils estoient tenus par la ligue, afin qu'arriuans les Suisses, ils fussent prest de se ietter en campagne sans perdre tẽps: & mesmes mãda ausdits Venitiẽs, qu'ils eussent à prendre garde sur leurs limites, à ce que Hieronyme Adorne, qui amenoit six mille lãsquenets pour le secours des Imperiaux, n'eust passage par leurs destroicts. Mais ils firent si mal leur deuoir d'y pourueoir, que ledit Hieronyme auecques lesdits lansquenets passa à Bergame, deuant qu'ils
C eussent mis gẽs ensemble pour l'empescher. Le seigneur Prospere se voyãt venir sur les bras si grandes forces, & n'ayant le moyen de tenir la campagne, delibera de fortifier Milan, & mesmes de brider le chasteau, à ce qu'il ne peust estre secouru par les nostres: & pour ceste effect, fist du costé du parc de grandes tranchées doubles, auec plusieurs plateformes par les endroits qui estoient necessaires. Et estoient lesdites tranchées deffensables, contre les saillies que pouuoient faire ceux du chasteau, & du costé dont pouuoit nostre armée les venir assaillir, dedans lesquelles il mist vne partie de ses forces: puis apres auoir pourueu aux choses susdites, alla loger auec le reste de son armée entre la riuiere d'Adde & le Tesin: & enuoya le Comte Philippe Tourniel dedans Noare. Enuoya pareillemẽt le seigneur Hector Viscomte dedans Alexandrie, auecques mille cinq cens hommes de pied, sans argent: mais ordonna que ceux d'Alexãdrie les nourriroient à discretion. Puis enuoya le seigneur Antoine de Leue Espagnol, capitaine du premier esquadron des gensd'armes Imperiaux, homme bien expe-

Affaires d'Italie.

rimenté, auecques mille Italiens, & deux mille lanſquenets, pour donner D
empeſchement au ſeigneur de Lautrec à repaſſer la riuiere d'Adde, ſe voulant ioindre au ſecours qui venoit de France. Ce faict, ſ'en retourna ledit ſeigneur Proſpere à Milan auec le reſte de ſon armée, qui eſtoit de douze mille hommes de pied, & de ſix à ſept cens hommes d'armes, & de ſix ou ſept cens cheuaux legers: en deliberation de là attẽdre la furie de la deſcente des François. Puis eſtant ledit ſeigneur Proſpere aduerty comme Franciſque Sforce, ſe diſant Duc de Milan, & Hieronyme Adorne eſtoient paſſez les deſtrois des Venitiens auec les ſix mille lanſquenets, dont cy deſſus a eſté parlé, leur manda qu'en toute diligẽce ils prinſſent leur chemin par le Veronnois & le Mantouan, choſe qu'ils pouuoient faire aiſémẽt: par-ce que l'armée Venitienne eſtoit deſia ioincte auecques monſieur de Lautrec au Duché de Milan.

Environ Quareſme-prenant, mõſieur de Lautrec aduerty que monſieur le mareſchal de Chabannes, & monſieur le baſtar de Sauoye auec les E
Suiſſes, eſtoient arriuez à Vicilmarqua, partit, & ſ'en vint ioindre à eux à Monche: & de là auecques toutes leſdites forces, marcha droit à Milan, auquel lieu eſtant arriué, ſe logea dedans le parc, penſant par le chaſteau entrer dedans la ville: mais comme vous auez entendu cy deſſus, le ſeigneur Proſpere y auoit pourueu par les tranchées qu'il y auoit faict. Le ſeigneur de Lautrec eſtant arriué dedans le parc, entra dedans vne maiſon, auquel lieu il aſſembla les capitaines pour tenir conſeil, & aduiſer ce qui eſtoit à faire pour ſecourir le chaſteau: mais les ennemis mirent le feu en vne longue couleurine, eſtant plantée ſur vn cauallier au bout des tranchées, vers la porte Vercellaiſe, laquelle donna dedans ladite maiſon, & du boulet le ſeigneur Marc Antoine Colonne, nepueu du ſeigneur Proſpere eut vne cuiſſe emportée, dont il mourut peu apres, & le ſeigneur Camille Treuoulce, fils du feu ſeigneur Iean Iacques Treuoulce y mourut pareillement dudit coup: qui fut vne perte inſigne, pour la grande experience qu'auoit ledit Marc Antoine au faict des armes, & la ieuneſſe dudit Camille, à laquelle on auoit eſperance. Le ſeigneur de Lautrec, le grand maiſtre & le mareſchal de Chabannes cõſiderans n'y auoir moyẽ de ſecourir le chaſteau, conclurent de ſe retirer à Caſſin, à cinq mille de Milan, entre Pauie & Milan, en intention de rencontrer Franciſque Sforce: par-ce qu'ils furent aduertis qu'il venoit par ce coſté là, pour ſe ioindre auec ceux de Milan. Auquel lieu eſtant noſtre camp logé, vint au ſeruice du Roy le ſeigneur Iean de Medicis, parent du feu Pape Leon, qui amena trois mille hommes de pied & deux cens cheuaux, deſquels les enſeignes eſtoient noires, par-ce qu'ils portoient le dueil dudit feu Pape Leon, du viuant duquel il auoit touſiours eſté au ſeruice de la ligue contre le Roy. F

Au lieu de Caſſin ſejourna noſtre armée enuiron ſix ſepmaines durant, auquel temps le ſeigneur de Lautrec, aduerty que de l'autre coſté de la ville de Milan venoit grand refreſchiſſemẽt de viures aux Imperiaux, depeſ-

cha

A cha le ſeigneur de Montmorency, & l'Eſcuyer Boucar qui auoit eſté lieutenant du marquis de Mantoue,& depuis que ledit Marquis eut abandonné le ſeruice du Roy,auoit ſa compagnie en garde,auecques cent hommes d'armes,& deux cens arquebouziers,pour rebourſer le chemin,& rencontrer les fourrageurs,& rompre les moulins,ſ'ils en auoient le moyen.L'Eſcuyer Boucar, auquel le ſeigneur de Montmorency auoit baillé les coureurs à mener,eſtant à ſept ou huict mille de noſtre camp,trouuant les ennemis,ſans aduertir ledit ſeigneur de Montmorency qui menoit la troupe,les chargea,mais ce fut à ſon deſauantage : car les ennemis l'ayans rompu,le renuerſerent ſur les bras dudit ſeigneur de Montmorency, lequel de loing le voyant venir à vau de roupte le long du grand chemin de Milan, ietta ſes arqueboufiers ſur les deux aiſles : puis ſ'ouurit, craignant que les fuyans ne le rompiſſent. Eſtans paſſez, ſe referma, de ſorte que les ennemis chaſſans à la file, à l'ayde des arquebouziers furent deffaits : & furent ame-
B nez le lieutenant, l'enſeigne, & le guidon, auec bon nombre d'hommes d'armes priſonniers en noſtre camp,qui eſtoit de cent hommes d'armes de Dom Raimon de Cardone demouré à Naples vice-Roy.

PENDANT ce temps,le ſeigneur de Lautrec ayant nouuelles que le mareſchal de Foix ſon frere venoit par le chemin de Gennes, auecques quelque gendarmerie, & quelques gens de pied qu'il amenoit de Frãce: & qu'il n'eſtoit aſſez fort pour paſſer,pour ſe ioindre auecques noſtre armée,d'autant que les ennemis tenoient l'Omeline, depeſcha le ſeigneur de Mõtmorency auecques trois mille Suiſſes, mille hommes de pied Italiẽs,deux cens hommes d'armes,& quatre pieces d'artillerie de campagne, pour aller ouurir le paſſage,& auecques luy l'Eſcuyer Boucar : leſquels partãs du camp, prindrent le chemin du port de Falcon, pour là paſſer le Teſin. Eux arriuez audit lieu, ne trouuerent le moyen de paſſer la riuiere, que par le bac paſſager accouſtumé : dedans lequel le ſeigneur de Montmorency ſe miſt deuant auecques les Suiſſes,les Italiens, & l'artillerie,& paſſa la riuiere,laiſ-
C ſant Boucar derriere auecques la gendarmerie : mais voulans les hommes d'armes paſſer à la foule, ſ'en noya d'arriuée cinq ou ſix. Quoy voyant le paſſager,qui eſtoit Imperial,& que noſtre armée eſtoit ſeparée:à ſçauoir la gendarmerie d'vn coſté de l'eau, & les gẽs de pied de l'autre,de ſorte qu'ils ne ſe pouuoient ſecourir, ſ'en alla auecques le bac aual l'eau droit à Pauie, aduertir le Duc Franciſque Sforce du deſaſtre aduenu aux Frãçois.Lequel incontinant depeſcha quatre mille lanſquenets,deux mille Italiẽs,& quelque nombre de cauallerie, pour ſurprendre noz gens ainſi ſeparez : le ſeigneur de Montmorẽcy voyant ceſt inconuenient,& que le battelier eſtoit allé aual l'eau, mãda à l'Eſcuyer Boucar qu'il euſt à tenir le chemin de Gãbelot,où il eſtoit contraint d'aller pour auoir viures.Le lendemain matin, ledit ſeigneur de Montmorency deſcouurit les ennemis qui eſtoient ſortis de Pauie,marchãs droit à luy:mais craignãt d'eſtre enueloppé dedans Gãbelot,qui eſtoit lieu fort deſauantageux pour luy,ſe ietta en la campagne.

LES ennemis eſtans approchez à la portée d'vne moyenne, noz gens ſe D
fermerent, ſe couurans de la douue d'vn foſſé: ce pendãt le capitaine Boucar auoit faict telle diligence, qu'il auoit paſſé la riuiere, & venoit au ſecours de noz gens, ayãt faict trois eſquadrõs de la gendarmerie, lequel noz ennemis ayans deſcouuert, iugerẽt ſa trouppe beaucoup plus groſſe qu'elle n'eſtoit, pour la ſeparation qu'il en auoit faicte. Car la poulciere eſtoit ſi grande, que les trois trouppes de loing ne monſtroient qu'vne: qui fut cauſe que les Imperiaux, qui de tous temps ont redouté la gẽdarmerie de Frãce, ſe mirent à faire leur retraitte droict à Pauie. Parquoy noz gens voyans n'y auoir ordre de combatre, pour le fort païs que tenoient leſdits Imperiaux à leur retraitte, le ſeigneur de Montmorẽcy delibera de paracheuer l'entrepriſe qui luy eſtoit cõmandée. Et à ceſte fin, marcha droict à Noare, dedans laquelle ville eſtoit le Comte Philippe Tourniel, qui faiſoit grand empeſchement au paſſage de ceux qui venoient de Frãce en noſtre camp, auec ineſtimables cruautez aux François qui tomboient entre ſes mains: E
qui fut cauſe de l'entrepriſe dudit ſeigneur de Montmorẽcy, pour ouurir ce chemin, ioinct qu'il auoit eſperance d'eſtre fauoriſé du chaſteau qui tenoit pour le Roy. Arriué qu'il fut deuant Noare, tira hors dudit chaſteau deux canõs par la porte qui regarde aux champs, pour auecques les autres quatre menues pieces qu'il auoit menées, faire batterie à la ville: & print l'Eſcuyer Boucar la charge de ladite artillerie, enquoy il fit grande diligẽce. Mais vne moyẽne couleurine eſtant par auanture trop chargée, ou biẽ ayant quelque fiſtule, creua, dont l'vn des eſclas rõpit la iambe audit Boucar, qui en mourut peu de iours apres, dequoy fut grand dommage, par-ce qu'il eſtoit homme de ſeruice: toutesfois on ne laiſſa à pourſuiure la batterie de ſi peu d'artillerie qu'il y auoit, de ſorte qu'il fut faict breche aſſez raiſonnable. Les Suiſſes admõneſtez par le ſeigneur de Montmorẽcy d'aller à l'aſſault, luy firent reſponſe qu'ils eſtoient preſts de combatre en cam- F
pagne, & que ce n'eſtoit leur eſtat d'aſſaillir les places.

Priſe de Noare.

LE ſeigneur de Montmorẽcy voyant la volonté deſdits Suiſſes, les pria de ſe mettre en bataille ſur vn hault prochain de la ville, pour faire eſcorte aux aſſaillans, ce qu'ils accorderent: puis fiſt mettre pied à terre à la gendarmerie, laquelle oſtãt ſes grãdes pieces & gréues, ſe miſt en equippage de donner aſſault. Ceux du chaſteau ne pouuoient ſortir ſur la ville, pour les grandes trenchées que les ennemis auoient faict entre la ville & ledit chaſteau: mais quand noſtre gendarmerie vint au cõbat ſur le hault de la breche, ceux du chaſteau à coups d'artillerie empeſchoient les Imperiaux de venir à leurs deffences. Tellement que leſdits hommes d'armes leur ayans faict abandonner la breche, penſerent ville gaignée: mais ils trouuerẽt vne trenchée par le dedãs biẽ flanquée, où ſ'eſtoient retirez ceux de la ville, qui d'arriuée tuerent & bleſſerent beaucoup deſdits genſd'armes à coups d'arquebouze. Finablement ayans coullé le long de ladite trẽchée, trouuerent des maiſons par leſquelles ils paſſerent apres les auoir rompues, & gaignerent

A rent le derriere des ennemis : leſquels ſe trouuans ſaiſis par derriere, ſe mirent en fuitte. Les Suiſſes voyans la ville forcée entrerent dedans, & mirent tout au fil de l'eſpée. Le Comte Philippe Tourniel, & peu d'autres auec luy eurent la vie ſauue, & preſque tous (hors mis ledit Comte) furent pendus & eſtranglez, apres auoir confeſſé les cruautez qu'ils auoient commiſes aux François: comme de leur auoir mangé le cueur, leur ouurir le ventre tous vifs, & dedans faire manger l'auoine à leurs cheuaux, auecques pluſieurs autres inhumanitez.

APRES icelle execution, arriuerent le mareſchal de Foix, le capitaine Bayar, & le Comte Petre de Nauarre, leſquels (comme i'ay dit) venoiẽt de France. Eux aſſemblez, delibererent de leuer tout le païs de l'Omeline de la main des ennemis : parquoy prindrent le chemin de Vigeue, auquel lieu eſtans arriuez, ceux de la ville ſe mirent entre leurs mains : le chaſteau ſe fit battre, mais ce fut peu, car le lendemain il ſe rendit bagues ſauues. Le ſei-
B gneur de Lautrec aduerty que noz ennemis ſe vouloiẽt aſſembler, ſçauoir eſt l'armée qui eſtoit à Milan, ſoubs le ſeigneur Proſpere, auec celle qui eſtoit à Pauie, ſoubs le Duc Frãciſque Sforce, delibera auſſi d'aſſembler ſes forces pour empeſcher (ſ'il eſtoit poſſible) les deux armées Imperialles de ſe ioindre. Et pour ceſte cauſe manda le mareſchal de Foix, & le ſeigneur de Montmorency, ſe venir ioindre auecques luy à Caſſin: toutesfois on ne ſceut faire ſi bonne diligence, que le Duc Sforce ne ſe ioignit au ſeigneur Proſpere pres Landriague, dequoy noſtre logis de Caſſin demoura inutil. Or n'eſtant demouré dedans Pauie que le marquis de Mantoue, auecques petit nombre d'hommes, fut deliberé de tourner la teſte de noſtre armée audit lieu, où arriuez que fuſmes, fut faicte batterie ſi furieuſe, tãt de noſtre part que de la part des Venitiẽs, qu'on trouua raiſonnable d'aſſaillir. Et cependant que les Imperiaux eſtoient amuſez à la breche, fut ordonné le ca-
C pitaine ſaincte Colombe, lieutenãt de la compagnie de monſieur de Lautrec, auecques deux mille hommes de pied, & les archers de la compagnie dudit ſeigneur de Lautrec, conduits par le ſeigneur de Ribrac, guidon de ladite compagnie, & ceux de la compagnie du baſtar de Sauoye, grãd maiſtre de France, conduits par le ſeigneur de la Rochepoſay guidon de ladite compagnie, qui eſtoient quatre cens cheuaux, pour donner par vn autre endroit. Il y auoit vne poterne en la ville qui reſpondoit ſur le Teſin, par laquelle on abreuoit les cheuaux, & à cauſe de la riuiere, on n'y faiſoit grãde garde: ledit de ſaincte Colõbe auoit des guides, leſquels le deuoient faire paſſer à gué la riuiere: puis le lõg de la muraille, où n'y auoit aucũ flanc, les gens de cheual deuoient à toutes brides gaigner ladite poterne, attendãs les gens de pied pour les ſouſtenir. Saincte Colõbe les mena iuſques ſur le bord de la riuiere auecques ſes gens de pied: le ſeigneur de la Rochepoſay & Ribrac firent ce qui leur auoit eſté ordonné, & entrerent dedans la ville: mais le ſeigneur de ſaincte Colõbe les laiſſa ſans les ſuiure ny paſſer l'eau: parquoy ceux de la ville eurent loiſir de venir au ſecours, où, en combatãt,

fut tué le seigneur de Ribrac,& le seigneur de la Rochepozay eut la iambe D
rompue d'vn coup de mousquet, dont il fut guery, mais boiteux toute sa vie. S'ils eussent esté suiuis,la ville estoit gaignée,veu le peu d'hommes qui estoient dedans : mais le seigneur Prospere aduerty de la necessité de ceux de Pauie,depescha deux mille Espagnols choisis,qu'il enuoya pour entrer dedans la ville,lesquels passerent de nuict rasibus de nostre camp, & ne furent apperceus qu'ils ne fussent passez : sinon que nostre guet qui estoit encores à cheual les chargea sur la queue, & en defit quelque peu, mais non grand nombre,d'autant qu'ils furẽt trop tard descouuerts. L'arriuée du secours retarda l'assault, aussi le seigneur Prospere Colonne se voyant renforcé des six mille lansquenets, & autres qu'auoit amené le seigneur Francisque Sforce, se trouua assez fort pour se ietter en cãpagne : parquoy desIogeant de Milan, se vint cãper à la Chartrouse,à trois mille de nostre cãp, pour empescher de donner l'assault : sçachant bien qu'il n'estoit raisonnable de le donner,estant si pres de nous vne telle puissance que la sienne. E

Nous fusmes en cest estat six ou sept iours, ayans tous les iours escarmouches & lances rompues:mais il suruint vne pluye si extreme, que noz viures qui venoient de l'Omeline en nostre camp ne peurent plus passer, pour estre le Tesin debordé, & tous les ruisseaux deuenus riuieres:tellemẽt que le ieudy absolu fusmes contraints de nous retirer à Marignan, & de là à Monche, pour estre secourus de viures,tãt du Laudesan, du Cremonois, que du païs des Venitiẽs. Au desloger l'escarmouche fut grosse de ceux de leur cãp sur la queue de nostre armée, mais iamais leur trouppe n'osa sortir hors de leur fort,craignant qu'on leur donnast la bataille.

Les ennemis voyans nostre armée prendre le chemin de Monche, le ieudy des feries de Pasques,craignans que de là ne vousissions gaigner Milan, s'en allerent loger à la Bicocque sur le chemin de Laudes à Milan, & *Iournée de la Bicocque.* estoit ladite Bicocque la maison d'vn gentilhomme, circuite de grands fossez,& le circuit si grãd qu'il estoit suffisant pour mettre vingt mille hõ- F
mes en bataille:estans arriuez,releuerent les fossez & les flanquerent de grãdes plateformes, bien pourueues d'artillerie. Quelques iours apres estant le seigneur de Lautrec à Monche, vindrent deuers luy les capitaines des Suisses,qui luy firent entẽdre que les cõpagnons estoient ennuyez de campeger: & qu'ils demandoient de trois choses l'vne,argent,ou cõgé d'eux retirer,ou bien qu'il eust à les mener au cõbat promptemẽt,sans plus temporiser.Le seigneur de Lautrec, le Bastar de Sauoye, & le mareschal de Chabannes les prierent d'auoir patiẽce pour quelques iours, par-ce qu'ils esperoient vaincre leurs ennemis sans combatre, ou pour le moins les cõbatre à leur auãtage,estãs leurs ennemis cõtrains d'abandõner leur fort par famine:& que de les aller assaillir dedãs leur fort, c'estoit faict contre toutes les raisons de la guerre:mais quelques remonstrãces qu'ils leur peussent faire, iamais n'y eut ordre de les diuertir de leur opiniõ: & touſiours perſisterẽt d'aller au cõbat autremẽt le lẽdemain ils estoiẽt deliberez de leur en aller.

Les

A Les chefs de noſtre armée voyans ceſte obſtination,& que noſtre principalle force eſtoit de leur nation, deſquels ſ'ils eſtoient abandonnez, ils « demouroient en proye aux ennemis : cognoiſſans auſſi que là où force re- « gne droict n'a lieu, conclurent de combatre pluſtoſt que ſ'enfuir. Voyez « donc l'inconuenient qu'il y a d'auoir la force d'vne armée de nation eſtrã- « gere, qui eſt pour vous bailler la loy. Les Suiſſes accorderent qu'on allaſt recognoiſtre le camp de l'ennemy, le ſeigneur du Pontdormy fut ordonné auecques quatre cens hõmes d'armes,& vj.mille Suiſſes pour ceſt effect, & veoir le lieu plus à propos pour aſſaillir les ennemis : leur camp fut recognu,& fut iugé y auoir peu d'apparence de les y aſſaillir, ce-neantmoins cela ne les fit changer d'opinion,& ſuiuirent leur opiniaſtreté.

Le ſeigneur de Lautrec ſe voyant cõmandé par ceux qui luy deuoient obeïr,ordonna que lendemain,qui eſtoit iour de Quaſimodo, l'armée fut preſte à marcher. Eſtant donc le poinct du iour venu, chacun ſe miſt en B eſtat pour marcher droict à la Bicocque,& au partir fut ordonné le mareſchal deFoix pour mener la gẽdarmerie de l'auãtgarde,pour aſſaillir le lieu le plus commode,& lequel auoit eſté recogneu le iour precedant,& le ſeigneur de Montmorency auecques viij.mille Suiſſes pour aſſaillir par l'autre coſté.Le ſeigneur de Lautrec,le mareſchal de Chabãnes,le baſtar de Sauoye, & le ſeigneur Galeas de S. Seuerin menoient la bataille, où eſtoit le reſte de l'armée,tant de gendarmerie de Suiſſes que d'autres gens de pied:le ſeigneur Franciſque Marie Duc d'Vrbin auecques l'armée de la ſeigneurie faiſoit l'arrieregarde : le ſeigneur Petre de Nauarre marchoit deuant pour faire faire les eſplanades. Le ſeigneur du Pontdormy auoit charge auec ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, & les cheualiers nouueaux de marcher deuant le mareſchal de Foix, pour auoir l'œil à ce que l'ennemy ne fiſt quelque ſaillie par quelque lieu:pour par derriere mettre vn deſordre en noſtre armée, & auſſi pour ſecourir au lieu où il verroit que ſe- C roit le beſoing:les choſes ainſi ordonnées,chacun print peine de faire ſon deuoir.

Le ſeigneur de Montmorency auecques les viij. mille Suiſſes deſquels il auoit la charge,eſtant à pied au premier rang,ayãt en ſa compagnie pluſieurs gentils hommes, pour leur plaiſir & pour acquerir honneur : & entre autres le Comte de Montfort,fils aiſné du Comte de Laual, le ſeigneur de Miolans de Sauoye, le ſeigneur de Grauille frere du Vidaſme de Chartres,le ſeigneur d'Auchy ſurnommé de Mailly de Picardie, le ſeigneur de Launay gentilhomme de la chambre du Roy, & pluſieurs autres qui ſeroient longs à nommer,marcha droict aux rampars des ennemis: & eſtant arriué à vn vallon pres dudit rampart au couuert de leur artillerie,ledit de Montmorency pria les Suiſſes de temporiſer, attendans que le mareſchal de Foix fuſt preſt à les aſſaillir par l'autre part, afin qu'eſtans aſſaillis par deux coſtez, leurs forces fuſſent ſeparées : & auſſi que l'artillerie de France leur feroit grãd ſecours, comme de verité elle euſt faict ſ'ils euſſent differé

vn petit, choſe qu'il ne ſceut obtenir d'eux. Parquoy il donna de la teſte droict à leur fort, mais auant qu'y arriuer furent tuez à coups d'artillerie plus de mille Suiſſes: & arriuans là, trouuerent vn foſſé auec vn rampart ſi hault que bien à peine pouuoient ils toucher de la picque au hault dudit rampart, qui fut cauſe de les arreſter ſur cul. Ce temps pẽdant l'artillerie & arquebouzerie des ennemis, dont ledit rampart eſtoit farcy, leur ſeruirent de ſorte que la plus part des capitaines & des principaux ſoldats y moururẽt: & entre autres le Comte de Montfort, le ſeigneur de Miolans, le ſeigneur de Grauille, le ſeigneur de Launay, & pluſieurs autres: & le ſeigneur de Montmorency porté par terre, & releué hors du foſſé par les gentilshommes eſtans pres de luy. Auſſi y mourut le capitaine Albert de la Pierre, ayant la plus grande authorité enuers les Suiſſes, & qui auoit eſté cauſe de les precipiter à venir au combat. D

Ce-pendant le mareſchal de Foix, le ſeigneur de Vandeneſſe, le capitaine Paris, auecques la cõpagnie du ſeigneur de Brion, dont il auoit la charge, & autres capitaines de genſd'armes chercherent tant qu'ils trouuerent vn pont de pierre, par lequel ils entrerent dedans le fort, & donnerent dedans les ennemis, dont ils les mirent en tel deſordre, qu'ils penſoient auoir gaigné la bataille: auſſi euſſent ils, ſi les Suiſſes euſſent auſſi bien faict en la fin qu'au commencement, mais autrement en aduint: car ayans eſté repouſſez à leur premiere arriuée, ainſi qu'en grande furie & commandement eſtoient venus aſſaillir le fort, auſſi pour quelque enhortement ou priere qu'on leur ſceuſt faire, ne voulurent retourner, ains ſ'en allerent comme gens deſconfits. S'ils euſſent voulu faire teſte ſur le lieu, les ennemis n'euſſent oſé deſemparer leurs deffence: & ſi noſtre gendarmerie eſtant entrée dedans leur fort euſt eſté ſecourue par autres qui l'euſſent ſuiuis, il eſt apparant que nous euſſions eu la victoire. Les Imperiaux eſtans deliurez deſdits Suiſſes, tournerent toutes leurs forces ſur le mareſchal de Foix & de Vandeneſſe, qui ne pouuoient eſtre plus de quatre cens hommes d'armes: tellement qu'ils les contraignirent de repaſſer le pont en bien combatant, conſideré que noz gens ne pouuoient paſſer plus de deux ou trois de frõt: pour ſouſtenir lequel effort le mareſchal de Foix demoura ſur la queue, pendant que le reſte paſſa. Cela ne fut ſans y perdre des hommes, non pas grand nombre: & fut audit combat tué le cheual du mareſchal de Foix entre ſes iambes, ſi fuſt il ſi bien ſecouru qu'il fut remis à cheual, & ſe retira (ainſi qu'eſt dit) ſans grande perte. Eſtant ledit mareſchal empeſché comme auez entẽdu, les Eſpagnols firent vne ſaillie ſur les Suiſſes par l'autre coſté: mais le ſeigneur du Pontdormy, qui auoit la charge auecques ſa compagnie & les cheualiers nouueaux d'auoir l'œil par tout, leur fit vne charge ſi furieuſe, qu'il les rembarra dedans leur fort: & certes ſans ladite charge, les Suiſſes qui ſe retiroient, euſſent chãgé le pas au trot, & ſe fuſſent mis à vau de roupte. E F

Alors dudit cõbat, l'armée Venitienne eſtoit en bataille pres du fort, hors

A hors toutesfois de la cognoiſſance de l'artillerie des ennemis, leſquels Vénitiens gardoient les gages: car ſ'ils euſſent voulu aſſaillir de leur coſté, cõme firent la gendarmerie & les Suiſſes, les ennemis euſſent eſté contraints de ſeparer leurs forces en diuers lieux, dont il eſt apparant que la iournée euſt eſté pour nous. Le ſeigneur de Lautrec, & autres chefs de l'armée voyans les choſes en tel deſordre, penſerent perſuader les Suiſſes de ſe loger ſur le lieu, leur offrans le lendemain mettre la plus part de la gendarmerie à pied, pour faire la premiere poincte: mais iamais il n'y eut ordre de les aſſeurer, de ſorte qu'au plus grand deſordre du monde ſe mirent à eux retirer à Monche: leſquels, n'euſt eſté la gendarmerie qui demoura ſur la queue, ſans point de faulte euſſent eſté taillez en pieces. Puis les ayant le ſeigneur de Lautrec auecques le reſte de ſon armée accõpagnez iuſques à Monche, nous deſlogeaſmes dudit Monche le lundy d'apres Quaſimodo, & feiſmes cinq ou ſix mille: & le mardy les Suiſſes nous laiſſerent, & ſe re- B tirerent en leur païs, & auecques eux le grand maiſtre baſtar de Sauoye, le mareſchal de Chabannes, & le ſeigneur Galeas de S. Seuerin.

Retour des des Suiſſes.

Le ſeigneur de Lautrec ſe voyant ainſi abandonné, depeſcha le lendemain bon nõbre de cauallerie & de gens de pied, & entre autres le ſeigneur Iean de Medicis, & le ſeigneur Federic de Bozzolo, auecques leurs Colonnels de gens de pied, pour garder Laudes, & par ce moyen conſeruer le Cremonnois. Leſdits ſeigneurs Iean & Federic arriuãs à Laudes, y trouuerent le capitaine Bonneual, gouuerneur du lieu, & ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, auquel lieu il auoit faict quelques fortifications eſperant la garder. Eſtans doncques arriuez ceux que mondit-ſeigneur de Lautrec y auoit enuoyé, ſe trouuerent (compris ce qu'auoit ledit Bonneual) le nombre de trois ou quatre cens hommes d'armes, & trois mille hõmes de pied: & par-ce qu'ils auoiẽt cheminé toute nuict, & qu'il eſtoit matin, ſe logerent pour refreſchir eux & leurs cheuaux: penſans que ledit Bõ- C neual, qui eſtoit de ſejour, euſt pourueu au guet, pendant qu'eux qui eſtoient trauaillez ſe pourroient refreſchir. Les ennemis qui eſtoient à Marignan deſlogerent la meſme nuict, & marcherent pour venir loger à trois mille dudit Laudes: leur auantgarde ayant marché iuſques pres de la ville, ſe dreſſa vne eſcarmouche entr'eux & ceux de la ville, laquelle fut menée ſi chauldement, que les noſtres furent repouſſez vn peu rudement, de ſorte que les ennemis entrerent peſle-meſle dedans la ville, où ils trouuerent la plus part des ſoldats au lict, & ſi eſtoit enuiron midy. Encores aduint il vn grand inconuenient, car vn pont de bateaux que noz gens auoient ſur la riuiere d'Adde tirant à Cremonne fut rompu, à cauſe dequoy y eut plus grand nombre de priſonniers: qui fut vn grand deſaſtre, de trois cẽs hommes d'armes, & trois mille hommes de pied eſtre pris en vne ville, ſans batterie, ny breche ny eſchelle. Les ſeigneurs Iean de Medicis & Federic de Bozzolo ſe ſauuerent à Cremonne.

Priſe de Laudes.

Ce meſme iour eſtoit monſieur de Lautrec venu loger à Riualte auec le

reſte de l'armée. Sur le ſoir luy vindrẽt nouuelles de ceſte perte, choſe qui D
eſtonna fort la compagnie : car c'eſtoit l'vne des principalles eſperances qu'euſſions, que ladite ville de Laudes pour le paſſage de la riuiere : & ne pouuoit monſieur de Lautrec auoir de reſte que quatre cẽs hommes d'armes,& peu de gens de pied. Sur ce trouble le ſeigneur du Pontdormy feit offre,ſi monſieur de Lautrec la trouuoit bonne, de ſ'en aller ietter dedans Cremonne,auãt qu'elle fuſt ſaiſie de l'ennemy,auec ſa compagnie, & ceux leſquels de bon courage le voudroient ſuiure:& ſ'il rencontroit l'ennemy fort ou foible, le combatre,aymant mieux mourir des armes de l'ennemy, que de tomber en la miſericorde des villains, ou de ſ'en retourner en Frãce ſans armes.Son opinion fut trouuée bõne:parquoy ſans ſejour feit mettre ſon enſeigne aux champs,laquelle fut incontinant accompagnée d'autres enſeignes,& auſſi de pluſieurs qui par congé de leurs capitaines le ſuiuirent. Ayant tout aſſemblé, leur feit entendre la deliberation qu'il auoit de combatre tout ce qu'il trouueroit en ſon chemin, & fuſt-ce toute l'ar- E
mée de l'ennemy,afin que chacun fuſt preparé pour ceſt effect:ayant trouué toute la trouppe de bonne deuotion,ſe miſt en chemin,prenant ſon armet, auſſi firẽt tous ceux de la compagnie. Et ayant cheminé enuiron quatre mille, monſieur le mareſchal luy manda qu'il euſt à l'attendre, dequoy il fut bien eſtonné,voyãt vne ſi ſoudaine mutatiõ : parquoy ledit ſeigneur du Pontdormy manda audit mareſchal, que ſon retardement pourroit amener perte de tant de gens de bien qu'il auoit auecques luy, & pareillement de la ville de Cremonne:mais qu'ayant gaigné la porte de la ville, là il l'attendroit.

Retour en France de mõſieur de Lautrec.

Le ſeigneur de Lautrec apres auoir veu ſon entrepriſe de Laudes rompue, ſon armée ruinée,& les Venitiens qui deſia ſ'ennuyoient de ſouſtenir le reſte de ſon armée en leur païs : par ce qu'il n'y auoit point de payemẽt, ſe retira en France. Le ſeigneur de Montmorency voyãt leſdits Venitiens de mauuaiſe volonté,ſ'en alla à Veniſe,pour trouuer moyen de maintenir F
la ſeigneurie à la deuotion du Roy.

Le ſeigneur de Lautrec de retour en France, ſi le Roy luy feit mauuais recueil il ne ſ'en fault eſtonner, comme à celuy qu'il eſtimoit auoir par ſa faulte perdu ſon Duché de Milan, & ne voulut parler à luy : mais le ſeigneur de Lautrec ſe voulant iuſtifier, trouua moyen d'aborder le Roy,ſe plaignant du mauuais viſage que ſa majeſté luy portoit. Le Roy luy feit reſponſe qu'il en auoit grande occaſion,pour luy auoir perdu vn tel heritage que le Duché de Milan : le ſeigneur de Lautrec luy feit reſponſe que c'eſtoit ſa majeſté qui l'auoit perdu,non luy,& que par pluſieurs fois il l'auoit aduerty que ſ'il n'eſtoit ſecouru d'argẽt, il cognoiſſoit qu'il n'y auoit plus d'ordre d'arreſter la gendarmerie,laquelle auoit ſeruy xviij.mois ſans toucher deniers, & iuſques à l'extremité:& pareillemẽt les Suiſſes,qui meſmes l'auoient contraint de combatre à ſon deſaduãtage, ce qu'ils n'euſſent faict ſ'ils euſſent eu paiement. Sa majeſté luy repliqua qu'il auoit enuoyé

quatre

A quatre cens mille escus alors qu'il les demanda, le seigneur de Lautrec luy feit responſe n'auoir iamais eu ladite ſomme: bien auoit il eu lettres de ſa majeſté par leſquelles il luy eſcriuoit qu'il luy enuoiroit ladite ſomme. Sur ces propos, le ſeigneur de Semblançay ſuperintendant des finances de France fut mandé, lequel aduoua en auoir eu le commandement du Roy, mais qu'eſtãt ladite ſomme preſte à enuoyer, madame la Regente, mere de ſa majeſté auroit pris ladite ſomme de quatre cens mille eſcus, & qu'il en feroit foy ſur le champ. Le Roy alla en la chambre de ladite Dame auec viſage courroucé, ſe plaignant du tort qu'elle luy auoit faict, d'eſtre cauſe de la perte dudit Duché, choſe qu'il n'euſt iamais eſtimé d'elle, que d'auoir retenu ſes deniers qui auoient eſté ordõnez pour le ſecours de ſon armée. Elle ſ'excuſant dudit faict, fut mandé ledit ſeigneur de Semblançay qui maintint ſon dire eſtre vray: mais elle diſt que c'eſtoient deniers que ledit ſeigneur de Semblançay luy auoit de long temps gardez, procedãs de l'eſ-
B pargne qu'elle auoit faicte de ſon reuenu, & luy ſouſtenoit le contraire. Sur ce differend, furent ordonnez commiſſaires pour decider ceſte diſpute: mais le Chancelier Duprat (de long temps malmeu cõtre ledit ſeigneur de Semblançay, ialoux de ſa faueur & de l'autorité qu'il auoit ſur les finances) voyant que Madame eſtoit redeuable audit ſeigneur de Semblançay & non luy à elle, auant que ſouffrir ce differend eſtre terminé, meit le Roy en ieu contre ledit ſeigneur de Semblançay, & luy bailla iuges & cõmiſſaires choiſis pour luy faire ſon proces.

ESTANT le ſeigneur du Pontdormy arriué à la porte de Cremonne (comme ie viẽ de dire) y trouua le ſeigneur Federic de Bozzolo, & le ſeigneur Iean, que i'ay n'agueres dit ſ'y eſtre retirez apres la perte de Laudes: puis enuoya loger la gendarmerie dedans la ville, & luy tout à cheual attendit mondit-ſeigneur le mareſchal, qui arriua deux heures apres. Le lendemain furent diſtribuez les quartiers, & fut ordõné à vn chacun ce qu'il
C auoit à garder: car ils eſtoient biẽ aſſeurez qu'ils ne feroiẽt long ſejour ſans eſtre aſſiegez. Le ſeigneur Iean feit telle diligence qu'en quatre iours il eut vne trouppe de quinze ou ſeize cens hommes: le ſeigneur Federic s'en alla en ſes pais, pour auſſi faire leuée de gens, & cinq ou ſix iours apres les ennemis ſe vindrent camper pres la ville. A leur arriuée le ſeigneur Iean ſe mutina, demandant eſtre payé, & gaigna l'vne des portes de deuers le camp de l'ennemy, menaſſant de la luy bailler s'il n'auoit païement: parquoy on fut contraint d'emprunter de tous coſtez pour luy fournir ſon païement. Pẽdant ce temps, le marquis de Peſquaire fut enuoyé à Piſſequeton, qui eſt l'vne des plus fortes places d'Italie, ſur la riuiere d'Adde, laquelle pour l'eſtonnement de ceux qui la gardoient pour le Roy, luy fut rendue.

Capitulatiõ ſur Cremonne.

NOZ gens ayans gardé Cremonne quelque temps, & voyans le mauuais vouloir du ſeigneur Iean, conſiderans auſſi le peu d'eſperance de ſecours, capitulerent: par laquelle capitulation fut dit, ſi dedans trois mois le Roy enuoyoit armée ſi forte qu'elle paſſaſt la riuiere du Teſin, en ce cas ils ſe-

roient en leur entier : & là où dedans ledit temps l'armée du Roy ne passe- D
roit ladite riuiere, ils s'en iroient leurs bagues sauues, armet en teste auec l'artillerie qui seroit trouuée, tant grosse que menue, marquée à la marque de France : & leur seroient baillez par le seigneur Prospere bœufs pour la charier, ioinct qu'ils seroient cõduits en seureté iusques dedans Suze. Aussi mondit-seigneur le mareschal deuoit remettre entre les mains dudit seigneur Prospere Lec & Dendosse. L'occasion qui feit condescendre le seigneur Prospere à si honorable composition (car il estoit bien asseuré que n'estans secourus il les auoit la corde au col) fut par-ce que Gennes estoit encores entre noz mains, & assez mal pourueue d'hommes : & s'il donnoit loisir au Roy d'y pourueoir, il ne l'auroit iamais. Et estãt deuant Cremonne, il ne pouuoit aller à Gennes, mais ayant capitulé ladite ville, il auoit moyen durant lesdits trois mois que les François auoient d'induces, d'aller faire son entreprise sur Gennes, ainsi qu'il feit : & par ladite cõposition estoit permis à tout homme de porter viures dedans Cremonne. Ce faict, E
le mareschal de Foix, par saufconduit, enuoya vn gentilhomme en poste deuers le Roy, pour luy faire entendre ladite capitulation pour luy donner secours. Les choses ainsi passées & ostages baillez tant d'vne part que d'autre, partit ledit seigneur Prospere auec son armée pour aller à Gennes, sur la persuasion de Hieronyme & Antoine Adornes Geneuois, & freres, lesquels luy auoient promis de mettre la ville entre ses mains. Or estoit gouuerneur pour le Roy en ladite ville Octaue Fregose, homme prudent & aymé du peuple, mais mal sain & non trop homme de guerre : lequel aduerty du partemẽt de l'armée Imperialle pour venir audit lieu en toute diligẽce, mist deux mille hõmes en la ville : & n'estans en nombre suffisant, aduertit le Roy de luy enuoyer secours, par-ce que la part Adorne s'estoit ioincte auecques les ennemis. Il fut trouué vn peu mauuais que le mareschal de Foix eust si promptement capitulé pour la reddition de Cremonne : par-ce que le seigneur de Montmorency qui estoit à Venise, estoit sur F
le train de recommencer la ligue auec les Venitiens, mais estans aduertis de ladite capitulation de Cremõne, qui estoit l'vn de leurs principaux fondemens, d'autant qu'elle conserue leurs païs, changerẽt leur opinion, & tournerent leur robbe.

Prise de Gennes.

Le Roy estant aduerty de ce qui estoit aduenu en Italie, tãt de la routte de la Bicocque, de la perte de Laudes, de la capitulation de Cremonne, que de l'armée Imperialle qui marchoit à Gennes, enuoya en toute diligence faire leuée de quatorze mille Gascons, pour enuoyer en Italie auec cinq cens hommes d'armes : mais voyant que ses forces ne seroient prestes à tẽps pour secourir Gennes, mãda au Comte Petre de Nauarre estant à Marceille, qu'il aduisast de trouuer moyen de mettre quelques gens dedans Gennes, pour soustenir l'effort de l'ennemy, attendant le secours de France. Lequel Petre de Nauarre ne trouua audit lieu de Marceille que deux galleres prestes, sur lesquelles il s'embarqua auec enuiron deux cẽs hommes, & feit telle

A telle diligence qu'il entra dedans la porte de Gennes, alors que le marquis de Pesquaire, qui menoit l'infanterie Espagnolle & Italiẽne, arriuoit à l'autre costé de la ville : lequel marquis enuoya vn trompette dedans la ville, pour sommer ceux de dedans de se mettre en l'obeïssance de l'Empereur, les asseurant de la part de sa majesté de les tenir en toutes leurs anciennes franchises & libertez. Les citadins, lesquels naturellement ne sont fermes en leur foy, mais desirent nouuelletez, promptement vouloient ouurir les portes aux Imperiaux, n'eust esté le seigneur Petre de Nauarre & si peu de soldats François qui estoient auecques luy qui les empescherent de ce faire: mais en fin furent contraints de permettre ausdits citadins d'enuoyer le seigneur Vital deuers ledit Marquis, pour parlamenter & entendre son intention.

Estant ledit Vital en la tente du Marquis, les citadins s'asseurans sur le parlement, & à la promesse dudit Marquis qui estoit de riẽs innouer du-
B rant ledit parlement, faisoient mauuais guet: les Espagnols ayãs la cognoissance d'vne ruine qui estoit à vn pan de mur sans aucune deffence, entrerent dedans la ville, & mirent au fil de l'espée tout ce qu'ils trouuerent deuant eux. Les citadins se voyans surpris & trahis sans se mettre en deffence, chacun meit peine de se sauuer. L'Eueſque de Salerne, frere d'Octaue Fregose, & quelques autres gentils-hommes s'embarquerent sur vne fuste, & prenans la routte de Marseille se sauuerent. Le seigneur Octaue son frere estant au lict malade, se rendit prisonnier entre les mains du marquis de Pesquaire. Le Comte Petre de Nauarre auecques si peu d'hõmes qu'il peut mettre ensemble, gaigna la place de la ville, auquel lieu apres auoir long temps combatu, autant que homme peult faire, en fin fut deffaict & pris prisonnier. Vne partie de la compagnie du Comte de S. Pol se retira dedans le chasteau, lequel ils garderent tant qu'ils eurent à manger. La vil-
Sac de Gennes.
C le fut entierement mise à sac sans riens espargner, dont le seigneur Prospere fut fort mal content : car il esperoit que si elle n'eust esté saccagée, il en pouuoit tirer argent content pour le payement de son armée. Toutesfois ie pense que ledit Marquis de faict deliberé le premist pour auoir la faueur de ses soldats, & leur donner curée. Ie n'ay que faire de dire la grande abondance des richesses qui furẽt trouuées dedans, car chacun cognoist bien la grande opulence de la ville de Gennes.

Gennes prise & saccagée, le seigneur Prospere aduerty d'vne nouuelle armée de Frãce qui passoit les mõts, feit diligẽce de se retirer à Ast pour empescher les François de passer le Tesin, & secourir Peronne, de laquelle armée auoit la cõduite le Duc Claude de Longueuille : sçauoir est de quatre cens hommes d'armes, & six mille hommes de pied. Lequel arriué qu'il fut à Villeneufue d'Ast, estant aduerty de la perte de Gennes, pour le secours de laquelle en partie il estoit venu, ne passa outre tant qu'il eut eu nouuelles du Roy : car son armée n'estoit suffisante pour combatre celle des Imperiaux. Le Roy se voyant hors d'esperance de pouuoir secourir
Passage de mõsieur de Longueuille en Italie.

ny Gennes, ny Cremõne, mãda au Duc de Longueuille qu'il ſe retiraſt en France: or furent les trois mois paſſez que Cremõne deuoit eſtre ſecourue, parquoy à faulte de ſecours le mareſchal de Foix, ſuiuant ſa promeſſe, remiſt entre les mains du ſeigneur Proſpere ladite ville de Cremõne, laiſſant au chaſteau le ſeigneur de Bunõ, pourueu de ce qui luy eſtoit neceſſaire: & le ſeigneur Proſpere feit conduire ledit mareſchal de Foix auecques ſon artillerie en ſeureté, iuſques au deça de Suze, & ne luy manqua de choſe qui luy euſt promiſe. D

Cremonne rendue.

Vous auez entendu par cy deuant comme l'an precedant l'Amiral de Bonniuet auoit pris Fontarabie, ville de Biſquaye, quatre lieues par de là Bayonne, laiſſant dedans gouuerneur Iacques de Daillon ſeigneur du Lude. Or eſt-il qu'incontinãt que l'armée dudit Amiral fut retirée en France, les Eſpagnols de toutes parts la vindrent aſſieger: & apres l'auoir tenue aſſiegée dix ou douze mois, l'auoiẽt miſe en telle neceſſité de viures, que pluſieurs y moururẽt de faim, & ſans eſtre ſecourue eſtoit impoſſible de plus y demourer. Parquoy le Roy auoit depeſché le mareſchal de Chaſtillon auecques vne armée, pour aller ſecourir la ville & ledit ſeigneur du Lude: mais eſtant arriué ledit mareſchal de Chaſtillon à Dax, ſix lieues au deça de Bayonne, le print vne maladie qui tãt le perſecuta qu'il en mourut: qui fut grande perte, pour eſtre homme experimenté & de credit. Sa mareſchauſſée fut dõnée au ſeigneur de Montmorẽcy, qui pour lors eſtoit à Veniſe, & le mareſchal de Chabannes eſtant nouuellement de retour de la Bicocque, fut par le Roy enuoyé pour tenir le lieu que tenoit feu mõdit-ſeigneur le mareſchal de Chaſtillon: lequel apres auoir receu l'armée, marcha droict à Bayonne, puis à ſainct Iean de Lus, auquel lieu ledit mareſchal de Chabannes aſſembla toutes ſes forces. Icelles aſſemblées, marcha à Endaye: y eſtant arriué, par-ce qu'il y auoit vne riuiere entre le camp Eſpagnol & le ſien, ſe logea audit lieu d'Endaye, attendãt l'armée de mer qui deuoit venir de Bretagne pour le renuitaillemẽt, laquelle eſtoit conduitte par le capitaine Lartigue, Vice-amiral de Bretagne: mais par la pareſſe ou malheureté dudit Lartigue qui demoura trop long tẽps à venir, noſtre armée fut contrainɛte de temporiſer. Toutesfois voyant mondit-ſeigneur le mareſchal la faulte que faiſoit ladite armée de mer, delibera de paſſer l'eau: eſtant paſſé, deſlogea les ennemis à coups de canon, ne l'oſans attendre: & par apres pluſieurs eſcarmouches, ſe retirerent par les montagnes, encores qu'ils fuſſent les plus forts en nombre. Entre autres y eſtoit pour l'Empereur le Comte Guillaume de Fuſtamberg, ayant charge de ſix mille lanſquenets: parquoy mõſieur le Mareſchal ayãt leué le ſiege, renuitailla la ville, & icelle bien pourueue ſe retira, laiſſant dedãs pour lieutenãt du Roy, au lieu du ſeigneur du Lude, le capitaine Frauget, lequel eſtoit lieutenant du mareſchal de Chaſtillõ quãd il rendit l'ame à Dieu. Ledit ſeigneur du Lude feit ſi bien ſon deuoir en ce ſiege, & ſupporta telle extremité, qu'il ne ſ'en eſtoit veu de pareille de noſtre temps: parquoy il acquiſt tel hõneur qu'il peult eſtre E F

Armée pour tenir Fõtarabie.

Mort du mareſchal de Chaſtillon.

A eſtre parangonné à tous les ſieges,tãt du viuant de nous que de noz peres.

PENDANT que ces choſes ſe faiſoient tant en Italie qu'à Fontarabie, le Roy d'Angleterre,comme i'ay dit cy deſſus,apres auoir deffié le Roy,ne ſejourna point qu'en toute diligence il ne fiſt embarquer ſon armée pour venir deſcendre à Callaiz : de laquelle il feit chef le Duc de Suffolc qui auoit eſpouſé la Royne Marie, vefue du feu Roy Louis douzieſme de ce nom. L'Empereur auſſi dreſſa ſon armée pour la faire ioindre auecques ledit de Suffolc,dont le Comte de Bure, lieutenãt general pour ledit Empereur en tous ſes païs bas, eſtoit chef.Le Duc de Vendoſme, qui eſtoit lieutenãt general pour le Roy en Picardie,aduertit le Roy des preparatifs que faiſoit l'ennemy,tãt l'Anglois que le Bourguignon, à ce qu'il luy pleuſt le ſecourir d'hommes & d'argent. Le Roy luy enuoya le ſeigneur Louis de la Trimouille, gouuerneur de Bourgongne auec bon nombre de gendarmerie:eux aſſemblez aduiſerent de pouruoir à ce qui leur eſtoit neceſſaire,

Armée du Roy d'Angleterre à Callaiz cõtre la Picardie.

B & meſmes aux places où l'ennemy ſe pourroit attaquer, car monſieur de Vendoſme n'eſtoit aſſez fort pour tenir la campagne. Parquoy ledit ſeigneur ordonna dedans Boulongne(le cas auenant que l'ennemy y vint)le ſeigneur de la Fayette, qui en eſtoit gouuerneur,ayant charge de cinquãte hommes d'armes:la compagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Alançon,dont auoit la charge le baillif de Caen Iacques de Silly,le ſeigneur de Rochebaron d'Auuergne auecques xxv. hommes d'armes, & mille hõmes de pied eſtans ſoubs la charge du ſeigneur de Bourbarré & autres. Dedans Terouenne miſt le ſeigneur de Brion (depuis Amiral) lieutenant general pour le Roy,auecques vne partie de ſa compagnie(car le reſte n'eſtoit encores de retour d'Italie) le ſeigneur du Freſnoy baſtar de Moreul gouuerneur dudit Terouenne,ayant charge de cinquãte hõmes d'armes,le Comte Dammartin,le ſeigneur de Liſtenay, le Vicomte de Turene, le ſeigneur de la Vauguyon , ayant charge chacun de xxv.hommes d'armes , le capitaine

Garniſons en Picardie.

C Saulſeuze Normant, auec mille hommes de pied , le capitaine Montbrun auec mille autres.Dedans Hedin le ſeigneur du Bies, qui en eſtoit gouuerneur, auec trente hõmes d'armes & deux cẽs mortes-payes, dont il auoit la charge,le ſeigneur de Sercu, auec mille hommes de pied , & le capitaine la Lande auec cinq cens eſtans ſoubs la charge du ſeigneur de Longueual, qui eſtoit demouré malade à Abbeuille.Dedans Montreul ordõna le Cõte de S. Pol ſon frere auec quatre cens hõmes d'armes, & monſieur le Duc de Guiſe ſon beaufrere auec ſix mille hõmes de pied, eſtãs ſoubs la charge du ſeigneur de Lorges:& eſtoient leſdits ſeigneurs compagnons en pouuoir. Monſeigneur de Vẽdoſme, & le ſeigneur de la Trimouille auecques deux mille Suiſſes,& quelque nombre de gendarmerie , & d'autres gens de pied François allerent à Abbeuille pour ſecourir où beſoing ſeroit.

LES choſes ainſi ordonnées,eſtant aduerty ledit ſeigneur de Vendoſme que l'ennemy n'eſtoit encores pour faire ſon paſſage de quinze iours,voulut bien employer ſes forces,ſans ſi long temps les laiſſer inutiles:parquoy

manda au seigneur de Lorges (lequel estoit party pour le secours de Gen- D
nes auec six mille hommes de pied, mais estoit sur son retour, ayant eu nouuelles de la reddition du chasteau de Gênes, par faulte de viures) qu'il eust à venir trouuer le Comte de S.Pol son frere, & monseigneur de Guise à Peronne, auquel lieu leur auoit ordonné faire leur amas, pour entrer en pais d'ennemy, ce qu'il fit. Puis lesdits seigneurs de S.Pol & de Guise ayãs assemblé leurs forces audit lieu de Perõne, allerent auecques quatre canons assaillir Bapaulme, & prindrẽt ville & chasteau: laquelle apres auoir rasée, bruslée, & ruinée, ensemble ledit chasteau, prindrent leur chemin au passage de l'Ecluse, pour aller dedãs le pais d'Austreuant entre la riuiere de l'Escau & celle des Carpes. Mais audit passage trouuerent les ennemis assemblez pour garder le pas, lesquels ennemis ils assaillirent de telle vigueur, qu'ils furent forcez & mis à vau de routte, & chassez iusques dedãs les portes de Douay, auquel cõbat François monsieur de Lorraine, frere de monseigneur de Lorraine, & de mõseigneur de Guise, n'estãt aagé que de xvj. à E
xvij. ans porta ses premieres armes: lequel estant à la chasse des ennemis, voyant vij. ou viij. hommes de pied Bourguignons s'estre retirez dedãs vn bois, & n'estant aucunemẽt apperceu de ses gens, luy seul alla pourchasser lesdits Bourguignõs. Auquel lieu arriua de fortune le seigneur Martin du Bellay, accompagné de x. ou xij. cheuaux, qui vint biẽ à propos pour ledit prince: car il estoit descendu à pied pour luy seul en combatre vij. ou viij. lesquels en fin furent taillez en pieces. Estãt donc toute la cõpagnie courue iusques aux portes de Valanciennes & de Douay, & apres auoir faict vn merueilleux butin, l'armée se logea pour la nuict audit passage de l'Ecluse, qui est sur vne riuiere partant de Vy en Artois, qui viẽt tomber en l'Escau pres de Bouchin. Le lendemain l'armée Françoise voyãt n'auoir les forces pour assaillir ny Valanciẽnes ny Douay, apres auoir couru toute la plaine d'Artois iusques aux portes d'Arras, se retira à Encre, auquel lieu chacun se separa où il estoit ordonné. F

DVRANT ce temps les Anglois faisoient leur descẽte à Callaiz, & par ce que leurs viures & bagages n'estoient encores arriuez, ils se logerent en la terre d'Oye: dequoy monseigneur de Vendosme aduerty, depescha messeigneurs le Cõte de S.Pol, & le Comte de Guise, auec quatre cens hommes d'armes pour aller en la fosse Boulonnoise, & empescher l'ennemy de courir le pais, car lors estoit Ardres ruinée & abandõnée. Mais auãt leur partement, sçachant cõme le capitaine qui auoit la charge pour le Roy du chasteau de Cõtes, situé entre Mõtreul & Hedin, auoit perdu ledit chasteau, ledit seigneur de Vẽdosme y alla en personne, où apres auoir faict batterie, monsieur de Lorges l'emporta d'assault: & furẽt tous ceux de dedãs taillez en pieces, hors mis le capitaine. Apres cela partirẽt lesdits Comte de S. Pol & de Guise, & se logerent vn iour à Deure, autre iour à Saulmer au bas, autre iour à Bourdes & autres villages circonuoisins: de sorte que douze ou quatorze iours durans que les ennemis sejournerent en la terre d'Oye,

lesdits

A leſdits ſeigneurs en deffirent pluſieurs qui ſ'eſtoient hazardez d'entrer en ladite foſſe : toutesfois eſtans toutes les forces des ennemis ruinées, ils furẽt contraints d'eux retirer dedans Montreul, dont ils auoient la garde. Eſtant doncques l'armée des Anglois & Bourguignons aſſemblée entre S. Omer & Ardres, pour deliberer le chemin qu'ils deuoient prendre, en fin les Anglois perſuadez par le ſeigneur de Beaurain, fils de monſeigneur du Reu, entreprindrent d'aller aſſaillir Hedin, eſtant la place la plus debile de toute la frontiere, voyans auſſi Boulongne, Terouenne & Montreul ainſi bien pourueues que dit eſt. Et arriuez que furent audit lieu de Hedin, les ennemis ſe logerẽt du coſté de deuers ſainct Pol, & firent leurs approches pour faire leur batterie entre la tour Robin & la tour ſainct François : où apres auoir faict batterie de quinze iours, & faict breche de trente ou quarante toiſes, encores que ladite breche fuſt raiſonnable, n'oſerẽt entreprendre de donner l'aſſault : auſſi battirẽt la tour S. Chreſtofle du coſté du parc,
B mais n'en oſterent que les deffences d'amont. Pendant ledit ſiege les ennemis ne furent long tẽps de ſejour, que de iour en autre ils n'euſſent l'alarme en leur camp : & entre autres monſeigneur de Guiſe & le ſeigneur du Pontdormy aduertis de quatre cens Anglois qui eſtoient venus courir vers le Bies & la commanderie de l'Oyſon, partirent de Montreul auecques leurs compagnies, & vne partie de celle de monſeigneur de Vendoſme : leſquels ayãs ratins, encores qu'ils ne fuſſent qu'à demie lieue de leur camp, ils chargerent de telle vigueur, qu'ils furent tous pris ou tuez, hors mis trente ou quarante qui ſe retirerent dedans vn iardin fermé de grandes hayes, où ils combatirent ſi obſtinément, que monſeigneur de Guiſe, contre l'opinion de pluſieurs, par-ce qu'il eſtoit trop pres du camp de l'ennemy, ſe miſt à pied pour les aſſaillir dedans ledit iardin : où en fin ils furent tous tuez ſans que iamais Anglois ſe vouſiſt rẽdre à mercy. Vn autre iour, le ſeigneur du Pontdormy eſtant aduerty qu'ils eſtoient venus bruſler Freſſin, la maiſon de ſon frere aiſné, les vint rencontrer, & les aſſaillit ſi furieuſement qu'ils
C furent tous deffaicts : & ainſi iournellemẽt ſe faiſoient entrepriſes ſur leurs logis, tant par ceux de Terouenne, de Montreul, que de Dourlan, que nul ſ'oſoit eſcarter hors leur camp. Semblablement vindrent les pluies ſi grandes, que le flux de ventre ſe meit entre les Anglois, en ſorte qu'apres auoir tenu le ſiege ſix ſepmaines ou deux mois, ils furent contraints de le leuer auecques leur courte honte.

Monſieur de Vendoſme aduerty que les ennemis eſtoient ſur leur deſlogement, depeſcha le Comte de S. Pol auec troiscens hõmes d'armes & vj. mille hõmes de pied, qui eſtoient ſoubs la charge du ſeigneur de Lorges, pour ſe mettre dedans Dourlan : & luy auec le reſte de ſon armée, accõpagné de monſieur de Guiſe & de mõſieur de la Trimouille, ſuiuit la riuiere de Sõme, pour touſiours coſtoyer le camp des ennemis : leſquels ayans leué leur cãp de deuãt Hedin, vindrẽt loger à Auſſi le chaſteau ſur la riuiere d'Othie, mi-chemin dudit Hedin & de Dourlan. Le Cõte de S. Pol voyant

la ville de Dourlan n'eſtre tenable, pour n'y auoir point alors de chaſteau, D
& que là où eſt maintenant ſitué le chaſteau, eſt vne mõtagne dont on voit de tous coſtez ladite ville, de ſorte qu'il n'y auoit moyẽ audit Dourlan de ſe mettre à couuert: à ceſte occaſion ledit Comte de ſainct Pol ayant gaſté les viures qui eſtoient dedans, à ce que l'ennemy ne ſen peut preualloir, & faict abbatre les portes de la ville, ſe retira à Corbie, pour là faire teſte à l'armée de l'ennemy. Auquel lieu arriua auſſi le mareſchal de Montmorency: qui eſtoit nouuellement retourné d'Italie, ayant auecques luy les deux cens gẽtils-hommes de la maiſon du Roy, auec pouuoir dudit ſeigneur de demourer chef à Corbie, auenãt que l'ennemy y vint, dõt ſourdit quelque differend entre ledit Comte de ſainct Pol & le mareſchal de Montmorency, par-ce que ledit Comte de ſainct Pol, y eſtoit arriué auec pouuoir de monſeigneur de Vendoſme d'y demourer lieutenãt general, mais les choſes paſſerent par gratieuſeté. Le Duc de Suffolc & le Comte de Bure ayans paſſé iuſques à Beauqueſne en eſperance d'aſſaillir Corbie, conſiderans la E
prouiſion de ladite ville, & voyans le temps ſi pluuieux, & tant de malades en leur armée, & l'hyuer qui les preſſoit (car c'eſtoit enuirõ la Touſſaincts mille cinq cens vingt-deux) apres auoir bruſlé Dourlan, & tous les villages circonuoiſins, ſe retirerent en Artois, puis donnerent congé à vn chacun: les Anglois retournerent en Angleterre, & les Bourguignons en leurs garniſons. Sur leur retraitte les Comte de ſainct Pol & de Guiſe aduertis que à Pas en Artois y auoit bon nombre d'Anglois pour leur refreſchir, les y allerent ſurprendre, de ſorte qu'il en demoura de morts cinq ou ſix cens ſur la place.

1523. *Traitté pour ſurprendre Guiſe.*

PEV de temps apres Paſques, mille cinq cens vingt-trois, le ſeigneur de Longueual Nicolas de Boſſu auoit faict vne entrepriſe d'vne marchandiſe, par laquelle vn de ſes gens vendoit Guiſe aux Imperiaux: par le ſceu dudit de Longueual le Roy en eſtant aduerty, la trouua bonne. Or eſtoit ledit marchant vn ſoldat de la garniſon du chaſteau dudit Guiſe, nõmé Liuet, ſerrurier: lequel diſoit, & eſtoit vray, que ledit ſeigneur de Longueual lors eſtant en garniſon audit lieu auec cinq cens hommes de pied, eſtoit de la partie, & feit venir quelques vns des caporaux & familiers dudit Longueual parler au Duc d'Arſcot à Auennes en Henault. Il n'eſt rien plus certain que ledit ſeigneur de Longueual eſtoit de la marchãdiſe, mais non ainſi que l'entendoit ledit ſeigneur d'Arſcot. Le iour venu de liurer la marchandiſe, le ſeigneur de Fleurãges deuoit venir du coſté des Ardennes auecques quatre ou cinq mille hommes de pied, & trois cẽs hommes d'armes ſe ietter entre Auennes & Guiſe pour empeſcher la retraitte des ennemis: & le Duc de Vendoſme auecques quatre mille Allemans qu'auoit le Duc de Suffolc Blancheroſe, & trois mille François, & cinq cens hommes d'armes deuoient venir deuers Perõne, & leur coupper chemin entre l'abbaye de Bonhourie & Guiſe, pour les deffaire, tellement qu'il n'y auoit aucune doubte en noſtre entrepriſe: car l'ennemy ſe voulant retirer auoit le-

dit

A dit ſeigneur de Fleuranges en teſte,& mõſeigneur de Vendoſme en queuë: ſ'il vouloit combatre, auoit monſeigneur de Vendoſme en teſte,& monſeigneur de Fleuranges en queuë. A ceſte entrepriſe, ſe deuoient trouuer tous les grands ſeigneurs de par-delà,voulãt chacun auoir part à l'honneur & au butin: & pour nous amuſer & mettre hors de ſouſpeçon,ou diuertir noz forces, ſ'eſtoit faict leuée de quinze mille Flamans, ſoubs la charge de monſieur de Ficnnes, gouuerneur de Flandres, auecques cinq ou ſix cens Anglois, & bon nombre de cauallerie, leſquels eſtoient venus aſſieger Terouenne d'vn ſiege volant. Le Roy eſtant à Chambort,ſe voulut trouuer à ladite entrepriſe, parquoy partant en poſte fut enuiron minuict à Ianlis pres de Chaunis, le iour dont la nuict enſuiuante ſe deuoit faire ceſte entrepriſe. Vous ſçauez qu'il eſt mal-aiſé qu'vn tel ſeigneur que le Roy puiſſe venir de ſi loing que de Blois à la Fere, où ſont quatre vingts lieuës,ſans donner ſouſpeçon,& qu'il en ſoit nouuelle,car tout le monde le veult ſuiB ure. Les ennemis eſtoient deſia en chemin pour executer leur entrepriſe, quand nouuelles leur vindrent par leurs eſpions que le Roy eſtoit arriué à Ianlis:parquoy prenans leur marchant luy donnerent pluſieurs aſtrapades,mais iamais ne voulut rien confeſſer.Le ſeigneur de Longueual,qui auoit oſtages des ennemis, n'en feit moins à leurſdits hoſtagiers:en fin eſtãs acertenez par autres pluſieurs aduertiſſemens certains de l'arriuée du Roy, ſe retirerent en leur païs ſans auoir la marchandiſe.

Le Roy cognoiſſant auoir failly à ſon attente, delibera de ne perdre *Armée du Roy en Picardie.* l'occaſion de ſe preualloir auec l'armée qu'il auoit aſſemblée : à ceſte cauſe manda au ſeigneur de Fleuranges de ſe retirer en ſa frontiere de Sedan:luy marcha à Peronne, où il feit aſſembler toutes les forces qu'auoit monſeigneur de Vendoſme en Picardie:puis apres luy auoir ordõné d'aller leuer le ſiege de Terouenne, & enuitailler la place, ſe retira vers Paris. Monditſeigneur de Vendoſme ayãt pris en main l'armée qui eſtoit de quatre milC le Allemans(comme i'ay dit) ſoubs la charge du Duc de Suffolc Blancheroſe,& enuirõ quatre mille Picards ſoubs la charge du ſeigneur de Sercu, du ſeigneur de Bournonuille, du ſeigneur de la Hergerie, du ſeigneur de Fontaines, fils du ſeigneur de Heilly & autres : & de cinq cens hommmes d'armes,& du ſeigneur de Brion,que le Roy enuoya auecques quatre cens archers de la garde, & le ſeigneur de la Fayette, maiſtre de l'artillerie en ce voyage: delibera, pour aller droit à Terouenne,de marcher par le païs des ennemis, afin de le fouller, & ſoulager le noſtre: & auſſi en paſſant raſer quelques chaſteaux qui eſtoient ſur ſon chemin, & faiſoient beaucoup d'ennuy à noſtre frontiere. A ces cauſes prit le chemin de Bailleul le Mõt, *Priſe de Bailleul le Mont.* qui eſtoit vne place à mi-chemin d'Arras & Dourlan, aſſez forte,& dedans y auoit trois cens Eſpagnols naturels,leſquels auoient promis la garder ou y mourir : mais ils ne firent ny l'vn ny l'autre, car apres auoir cognu la fureur de la batterie,& quelques vns des leurs tuez,le cueur leur deuint foye, & ſe rendirent leurs vies ſauues.Il fault entendre que la pluſ-part des capi-

taines n'eſtoit d'aduis de l'aſſaillir, eſtant pourueue de gens de guerre comme elle eſtoit : mais monſeigneur de Vendoſme demoura en ſon opinion de la forcer, diſant qu'il ne luy ſeroit reproché qu'vne telle place feit la braue deuãt luy: & que mal-aiſément oſeroit il donner la bataille à l'ennemy deuant Terouẽne, qui auoit le double d'hommes plus que luy, ſ'il paſſoit deuant vne telle place ſans l'attaquer. Auſſi luy-meſmes feit les approches en plain midy, où fut bleſſé pres de luy le ſeigneur de Piennes d'vne arquebouzade au trauers du bras, & trois canõniers tuez à ſes pieds, qui ayda bien à eſtonner les ennemis, de ſe veoir approcher en plain iour & ſans tranchées : monſeigneur de Vendoſme apres auoir raſé ledit chaſteau, & faict bondir les tours, print chemin à Rouchauuille & à Gincourt. Or l'ennemy eſtoit logé à Andinctun & à Dellete, à demie lieuë de Terouenne, & par-ce qu'il n'eſtoit raiſonnable de l'aſſaillir dedãs Andinctun, qui eſt fort logis à cauſe de la riuiere du Lis, ordonna au ſeigneur du Lude, qui eſtoit mareſchal de camp, aller faire l'aſſiette de ſon camp à Fonquemberge : afin qu'aiſément il peuſt auoir viures de Montreul, & l'ennemy à grande difficulté, par-ce qu'on luy couppoit le chemin de ſainct Omer. Et ceux de la garniſon de Terouenne, dedans laquelle eſtoit le capitaine Pierre-pont auecques la compagnie de monſieur de Lorraine, & le ſeigneur d'Eſgueilly luy couppoient le chemin d'Aire. D E F

Les ennemis ſe voyans approchez de ſi pres, deſlogerent la nuict d'Andinctun, & allerent loger à Huppen, maiſon du Treſorier de Boullenois, ſur vn hault, tirant le chemin de S. Omer, laiſſans Terouenne à leur main droicte : leſquels de loing nous voyans marcher en bataille droict à eux, abandonnerent ce logis, & allerent camper à Elfault, auquel lieu monſeigneur de Vendoſme les ſuiuit pour les combatre : ce-pendant monſieur de Brion marcha droict à Terouenne auecques le charroy de l'enuitaillement, qui eſtoit ceſte nuict venu de Montreul. Les ennemis voyans ledit ſeigneur de Vendoſme marcher droit à Elfault, & que deſia le Comte de Dammartin & le ſeigneur d'Eſguilly leur auoient dreſſé l'eſcarmouche, entra parmy les Gantois & autres Flamans tel effroy, que ſans attendre enſeigne ny capitaine, ny tabourin ſe mirẽt à vau de routte, droit à la riuiere des Cordes, crians Gau, qui vault à dire que allons, fuyons, où ſe noyerent pluſieurs, encores que perſonne ne les ſuiuiſt, & n'y eut iamais ordre de les arreſter: & ſans le ſeigneur de Dine, lieutenant de Monſieur de Fiennes, lequel auecques quatre ou cinq cẽs cheuaux couurit leur fuitte, la plus part eut eſté taillée en pieces. Ie vous aſſeure que ledit ſeigneur de Dine feit pour ce iour là grãd ſeruice à l'Empereur, car qui eut deffaict ceſte troupe, le païs de Flandres euſt eſté fort eſbranlé: mais on dit en commun prouerbe que ſi l'hoſt ſçauoit ce que faict l'hoſt, l'hoſt defferoit l'hoſt. Auſſi arriua le ſeigneur de Brion, qui auoit conduit le charroy à Terouenne, lequel declara à Monſeigneur de Vendoſme, qu'il auoit charge expreſſe du Roy de luy dire qu'il n'euſt à hazarder la bataille: & ſans cela ie penſe que

mondit-ſeigneur

A mondit-ſeigneur de Vendoſme les euſt combatus, mais il ne voulut deſobeïr aux commandemens du Roy. Mondit-ſeigneur de Vendoſme ayant faict retirer l'ẽnemy, vint loger à Andincton, pour eſtre lieu propre pour cõduire les viures venans de Montreul: auquel lieu d'Andincton il feit ſeiour de viij. ou x. iours, iuſques à ce qu'il euſt mis viures dedãs Terouenne.

ENVIRON le mois d'Auril enſuiuant 1523. le Roy voyant qu'il auoit deſia depeſché en Italie deux ou trois armées pour le recouuremẽt de ſon Duché de Milan, dont il ne luy eſtoit venu aucun proffit, mais ruine pour luy & pour ſon Royaume, delibera d'y aller en perſonne: mais craignant qu'en ſon abſence on aſſailliſt les frontieres, y voulut pourueoir auãt que partir: meſmes à Terouenne que l'an precedant il auoit faict ranuitailler (comme ie vien de dire) voulant bien de nouueau la pourueoir, afin qu'il ſe peuſt ayder en ſon voyage des forces qu'il auoit en Picardie. Pour ceſt effect, ordõna à monſieur de Vendoſme mettre enſemble ſes forces, & feit

Ranuitaillement de Terouenne.

B leuer cheuaux & chariots par toutes les electiõs voiſines, & enuoya le mareſchal de Montmorency pour aſſiſter à mondit-ſeigneur de Vendoſme, & mener l'auantgarde: l'armée miſe enſemble & les viures & charroy, partirent de Montreul, & allerent camper à Andincton, qui eſt vn village à deux lieuës de Terouenne ſur la riuiere du Lis qui eſt encores petite, car elle commence ſa ſource à l'Iſlebourg deux lieuës de là, ſur le chemin dudit lieu de Hedin, & eſt ledit village d'Andicton au bout de la foreſt de Fonquemberge tirant à Fruges & à Hedin.

ESTANS arriuez audit lieu, logerent le camp: l'auantgarde que conduiſoit le mareſchal de Montmorẽcy, d'vn des coſtez de la riuiere, la bataille de l'autre. Les ennemis quelques iours apres eſtãs aduertis de ce logis ainſi ſeparé, firent entrepriſe d'aſſaillir la nuict les deux logis en vn meſme tẽps du coſté de la bataille: le ſeigneur de Villebon, capitaine de cheuaux legers eſtoit logé vn peu au deuant du camp, à la venue des ennemis. La trouppe

Entrepriſe desennemis ſur noſtre camp deſcouuerte.

C des Bourguignons ordonnée pour donner ſur la bataille, donna dedans le guet des cheuaux legers, lequel elle força de ſorte qu'elle donna auſſi toſt dedans leur logis, que les nouuelles de l'alarme: & ne leur donnant loiſir de ſe recognoiſtre, renuerſa leſdits cheuaux legers dedans le guet de la bataille, qui fut renuerſé iuſques dedans le logis de la gendarmerie, dont elle en trouua vne partie à cheual qui ſouſtint le faix. Les ennemis ſ'amuſerent à piller le bagage des cheuaux legers: ie penſe que ſ'ils ne ſ'y fuſſent amuſez, ils euſſent mis noſtre camp en grand deſordre: mais cela les retarda, qui nous donna loiſir de pouruoir à noz affaires.

PENDANT le temps que ceſte trouppe donna deſſus le logis de la bataille, l'autre donna ſur le logis de l'auantgarde, cõduitte (comme i'ay dit) par le mareſchal de Montmorency, lequel auoit aſſis ſon guet bon & fort: dont auoit faict chef vn ſien homme d'armes nommé la Tiguerette, lequel oyãt quelque rumeur à ſes ſentinelles, alla luy ſeul pour recognoiſtre que c'eſtoit: mais il ne fut iamais vn peu outre ſes ſentinelles pour mieux en-

tendre, qu'il fut chargé de leur trouppe & enueloppé & pris prisonnier. D
Se voyant pris, craignãt que le camp fust surpris, soudain cria alarme, dont les ennemis le voulurent tuer, mais il voulut plustost hazarder sa vie que de laisser en danger toute l'armée: soudain toute l'auantgarde fut en armes, parquoy les ennemis se voyans descouuers, se retirerent: l'armée demeura en armes iusques à soleil leuant, que le païs fut bien descouuert, puis l'auãtgarde & bataille se logerẽt ensemble, où estoit logé le mareschal de Montmorency, & ne feismes plus les fols de nous separer: depuis ne furent nouuelles que l'ennemy nous dõnast empeschement en nostre enuitaillement, lequel se faisoit en la forme que ie vous diray. L'escorte qui estoit à Montreul amenoit les viures iusques à la foreſt de Fouquemberge, & la gendarmerie du camp l'accompagnoit iusques à Terouenne.

Le Roy estant aduerty que sa ville de Terouenne estoit pourueue de toutes choses necessaires, mãda le mareschal de Montmorency de le venir trouuer: & à monseigneur de Vendosme qu'il eust à luy renuoyer le Duc E
de Suffolc, auecques les lansquenets estans soubs sa charge, & deux ou trois mille hõmes de pied Picards, auecques vne partie de la gendarmerie. Aussi mãda le reste de son armée à se trouuer au cõmencement d'Aoust à Lion, puis depescha l'Amiral de Bõniuet pour touſiours gaigner le pas de Suze, attendant que luy marcheroit auecques le reste de ses forces: enuoya pareillement en Suisse le mareschal de Montmorency pour faire leuée de xij. mille Suisses, & donna charge au seigneur de Lorges de six mille François pour marcher quand & ledit Amiral de Bonniuet. Ce faict, le seigneur de Montmorency feit telle diligence, qu'estant arriué l'Amiral à Suze, il arriua à Ivrée auecques les xij. mille Suisses qu'il auoit leué, & se ioignirent ensemble pres Turin attendans le Roy.

Le seigneur Prospere Colonne, & le vice-Roy de Naples aduertis du grand effort qui venoit au Duché de Milan, firent ligue auecques les Veni-
Traitté & praticques contre le Roy. tiens, qui abandonnerent la ligue de France, & auecques tous les potentas F
d'Italie, comme le Pape, les Florentins, Geneuois, Senois, Luquois: lesquels se liguerent ensemble contre les François, au cas qu'ils vinssent pour troubler le repos d'Italie. Et y deuoit chacun d'eux contribuer pour sa quotteportion, de laquelle ligue fut faict chef le seigneur Prospere Colonne: lequel ayant pris sur ses bras la charge de ladite armée, commença en toute diligence de pourueoir aux affaires du Duché de Milan, & mesmes à fortifier les passages du Tesin, en intentiõ de nous empescher le passage. L'Empereur pareillement, & le Roy d'Angleterre auoient faict ligue ensemble, que si l'armée du Roy passoit les monts, celle du Roy d'Angleterre deuoit passer en Picardie, de laquelle auroit la charge le Duc de Norfolc. Semblablement le Comte de Bure dresseroit autre armée de lansquenets auec la force des bas païs, & se deuoit venir ioindre auec l'armée Angloise. Alors se demenoit contre le Roy autre praticque de grande importance, que ie declareray ainsi que ie l'enten.

A Vous auez ouy par cy deuant comme l'an 1521. que ledit sieur Roy auec son armée alla deuãt Valanciẽnes, il auoit baillé son auãtgarde à mener au Duc d'Alãçon, & au mareschal de Chastillon: parquoy monsieur de Bourbon, auquel appartenoit la conduitte de laditte auantgarde, par-ce qu'il estoit Conneſtable de Frãce, eut plus de malcontentement qu'il n'en feit de demonstration. Au retour duquel voyage, & peu de temps apres, mourut madame Suzanne de Bourbon, fille du feu Duc Pierre de Bourbon, & de madame Anne de France, fille du Roy Louis xj. & sœur du Roy Charles huictiesme: laquelle Susanne auoit espousé ledit Conneſtable Charles de Bourbon, Cõte de Montpensier. Or apres le decez du Duc Pierre de Bourbon, ledit Charles Comte de Montpensier descendu d'vn puisné de Bourbon, & d'vne fille de Mantoue, voulut maintenir que toutes les terres estãs de la succession dudit deffunct de Bourbon, tenues en apanage luy appartenoient, comme estant hoir masle, & non à ladite Suzanne. Pour assopir lequel differẽd, encores que Charles de Valois Duc d'Alançon eust fiãcé ladite Suzanne de Bourbon, ce-nonobstant fut faict le mariage dudit Comte de Montpensier & de ladite Suzanne, dont il se nomma Duc de Bourbon: & du Duc d'Alançon fut faict le mariage de Marguerite, sœur de François, Comte d'Angoulesme, & depuis Roy. Puis estãt ladite Suzanne morte, madame la Regente, à l'instigation (comme on disoit) du Chancelier Antoine du Prat, meit en auant qu'au Roy appartenoient les terres tenues en apanage, venues de la succession dudit Pierre de Bourbon: & à madame la Regente, comme plus proche, estant fille de l'vne des sœurs dudit Duc Pierre, mariée auec le Duc de Sauoye, dont elle estoit fille, appartenoient les terres n'estans en apanage, plustost qu'audit Charles de Bourbon qui estoit esloigné de trois lignes: à raison dequoy proces fut meu à la cour de Parlement à Paris. Charles de Bourbon se deffiãt ou de son droict, ou de la iustice, & ayant peur que perdant son procez on l'enuoyast à l'hospital, chercha par le moyen d'Adrian de Crouy, Comte du Ru, de practicquer auecques l'Empereur, aimant mieux abandõner sa patrie que d'y viure en neceſsité: & par les traittez qu'il feit auec ledit Empereur, deuoit espouzer madame Alienor sa sœur, vefue de Portugal, & depuis Royne de France. Ce-pendant le Roy estant party de Paris pour prendre le chemin de Lion & paracheuer son voyage d'Italie, arriué qu'il fut à S. Pierre le Monstier, fut aduerty par deux gentils-hommes Normans, qui estoient de la maison dudit Duc de Bourbon, l'vn seigneur d'Argonges, l'autre de Matignon, de la practicque qu'auoit ledit Charles de Bourbon auec l'Empereur: apres lequel aduertissemẽt le Roy feit sejour audit lieu de S. Pierre le Monstier, attendant les bandes des lansquenets que le Duc de Suffolc amenoit de Picardie, lesquelles arriuerent deux iours apres: car le Roy ne vouloit entrer à Moulins sans estre bien accompagné, auquel lieu estant arriué logea toutes ses enseignes d'Allemans aux portes.

Occasiõ du partement de mõsieur Charles de Bourbon.

B

C

L'ENTREPRISE dudit de Bourbon estoit de cõtrefaire le malade, pour

n'aller en Italie auecques le Roy : car le Roy eſtant paſſé les montagnes, & D
eſtant le Roy d'Angleterre deſcendu en Picardie, il deuoit faire deſcendre le Comte Guillaume de Fuſtemberg, & le Comte Felix auecques x. ou xij. mille Allemans, leſquels paſſans par Coiffy & Chaumont en Baſſigny, ſe deuoient venir ioindre auec luy dedans ſes païs : où il eſperoit, par le moyen de ſes ſeruiteurs & ſubiects, mettre enſemble trois cens hommes d'armes, & cinq ou ſix mille hõmes de pied : & deſia auoit depeſché la Motte des Noyers, gentil-homme Bourbonnois pour tenir preſte ladite leuée d'Allemans, & par-ce moyen faire la guerre dedans les entrailles de Frãce : auſſi deuoient les Eſpagnols dreſſer vne groſſe armée pour aſſieger Fontarabie, cõme ils firent. Ces choſes conſiderées, meſmes le Roy eſtant hors de ſon Royaume auecques toute ſes forces, ſans point de faulte il eſt apparant que la France euſt eſté eſbranlée deuant que la pouuoir ſecourir : car ſi le Roy euſt voulu retourner la teſte en çà, il euſt eu l'armée d'Italie à ſa queuë. Mais Dieu qui a touſiours conſerué ce Royaume y pourueut, car E
deſia (comme dit eſt) auoit eu le Roy aduertiſſement de la praticque dudit de Bourbon, non pas toutesfois des concluſions au vray que ie vien de dire, mais tant ſeulement qu'il trafiquoit auec l'Empereur pour ſe retirer deuers luy : parquoy en toute diligence le Roy donna ordre aux affaires de ſondit royaume, & par ce qu'il ſçauoit monſeigneur de Vendoſme eſtre de la maiſon de Bourbon (choſe qui luy pouuoit engẽdrer ſouſpeçon) le voulut bien mener quand & luy en Italie. A ceſte occaſion le tirant de Picardie, qui eſtoit ſon gouuernement, y enuoya le ſeigneur de la Trimouille pour ſon lieutenant general, laiſſant en Champagne le ſeigneur d'Orual, puiſné d'Allebret, dõt il eſtoit gouuerneur : & au lieu du ſeigneur de la Trimouille, qui eſtoit gouuerneur de Bourgongne, laiſſa le Duc de Guiſe : en Guienne & Languedoc, le ſeigneur de Lautrec Odet de Foix ; & madame Louiſe ſa mere Regente en France.

Le Roy arriué audit Moulins, trouua le Duc de Bourbon contrefaiſant le malade, mais le gentil Prince qui touſiours eſtoit plus enclin à miſericorde qu'à vengence, eſperant reduire ledit de Bourbon, & le diuertir de ſon opinion, alla le viſiter en ſa chambre : auquel lieu apres l'auoir reconforté de ſa maladie, qui toutesfois eſtoit ſimulée, luy declara les auertiſſemens qu'il auoit des praticques que faiſoit faire ledit Empereur par le ſeigneur du Ru pour l'attirer à ſon ſeruice, & le diuertir de la bonne affection qu'il eſtoit aſſeuré qu'il portoit à la Couronne de Frãce : & qu'il penſoit bien qu'il n'auoit eſcouté leſdits propos pour mauuaiſe volonté qu'il portaſt à luy ny au Royaume, eſtant ſorty de ſa maiſon, dõt il eſtoit ſi proche. Mais que deſeſpoir & crainte de perdre ſon eſtat luy pouuoiẽt auoir troublé la bõne amitié & affection qu'il auoit touſiours porté enuers ſon Prince & ſeigneur, & qu'il euſt à mettre hors de ſa fantaſie telles choſes qui le troubloient : l'aſſeurant qu'au cas qu'il perdiſt ſon proces contre luy & cõtre madame ſa mere, de luy reſtituer tous ces biẽs, & qu'il ſe tint preparé pour

A ré pour l'accompagner en ſon voyage d'Italie.

LEDIT ſeigneur de Bourbon, comme ſage & prudent, ſceut bien diſſimuler ſa deliberation: bien cõfeſſa au Roy que ledit Adrian de Crouy ſeigneur du Ru l'auoit recherché de la part de l'Empereur, mais que luy ne luy auoit iamais voulu preſter l'oreille, & qu'il auoit bien en penſée d'en aduertir le Roy au premier lieu qu'il parleroit à luy. Toutesfois qu'il ne l'auoit voulu mettre en la bouche d'autruy, aſſeurant quãd & quãd le Roy que les medecins luy promettoient que dedans peu de iours il pourroit aller en littiere, & qu'incontinant ne faudroit ſe trouuer à Lion apres ſa majeſté. Ce neantmois le Roy fut de pluſieurs conſeillé de ſe ſaiſir de ſa perſonne, mais eſtant Prince humain, ne voulut faire executer ladite opinion, veu meſmes que les choſes n'eſtoient biẽ auerées, & qu'il n'eſtoit raiſonnable de faire iniure à vn tel prince qu'eſtoit monſieur de Bourbon, ſans premierement eſtre les choſes bien iuſtifiées.

B LE Roy ſe penſant tenir aſſeuré de la promeſſe de monſieur de Bourbon, eſtimant l'auoir bien reconcilié partit de Moulins, & print ſon chemin à Lion, pour touſiours faire acheminer ſon armée: & laiſſa pour accompagner ledit ſeigneur Perot de la Bretõniere ſeigneur de Vuarty. Peu de iours apres le Duc de Bourbõ partit de Moulins, & print le chemin de Lion, mais eſtant arriué à la Paliſſe feignit ſa maladie eſtre rengregée, & dudit lieu partit ledit Vuarty, auec lettres de mondit-ſeigneur de Bourbon, pour acertener le Roy de ſon partemẽt. Apres le partemẽt dudit d'Vuarty, monſieur de Bourbon conſiderant que par arreſt de la cour de parlement tous ſes biens eſtoiẽt ſequeſtrez, & que mal-aiſément en pourroit il iamais iouïr, ayant vne ſi forte partie qu'eſtoit Madame mere du Roy, voulut auant que paſſer outre, entendre la volonté dudit ſeigneur: attẽdant laquelle ſe retira à Chantelles, place ſienne aſſez forte, où eſtoient tous ſes meubles, duquel lieu à ſon arriuée depeſcha deuers le Roy l'Eueſque d'Autun, de la maiſon des Hurault, auecques lettres & inſtructiõs ſignées

C de ſa main, leſquelles i'ay bien voulu icy inſerer de mot à mot.

Lettres de monſieur de Bourbon au Roy.

MONSEIGNEVR, ie vous ay eſcrit bien amplement par Perot d'Vuarty, depuis ie vous ay depeſché l'Eueſque d'Autun preſent porteur, pour de tant plus par luy vous faire entendre la volonté que i'ay de vous faire ſeruice: ie vous ſupplie, mõſeigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy, & vous aſſeurer ſur mon honneur que ie ne vous feray iamais faulte. De voſtre maiſon de Chantelles, le vij. de Septembre.

Inſtructiõ.

Mais qu'il plaiſe au Roy faire rendre les biẽs de feu mõſieur de Bourbon, il promet de le bien & loyaumẽt ſeruir, & de bon cueur, ſans luy faire faute, en tous endroits où il plaira audit ſeigneur, toutes & quantes fois qu'il luy plaira, & de cela il l'en aſſeurera iuſques au bout de ſa vie: auſſi qu'il plaiſe audit ſeigneur pardonner à ceux auſquels il veult mal pour celuy affaire. Et auoit ſigné leſdites inſtructions de ſa main.

DEPVIS l'arriuée de Perot d'Vuarty à Lion, le Roy fut aduerty com-

me monſieur de Bourbon auoit delaiſſé le grand chemin, & ſ'eſtoit retiré D
à Chantelles: parquoy ſoudain depeſcha le baſtar de Sauoye, grand maiſtre de France, & le mareſchal de Chabannes, auecques chacun cent hommes d'armes, pour trouuer moyen d'arreſter ledit Duc de Bourbon, ou bien l'aſſieger dedans Chantelles. Auſſi depeſcha la cõpagnie du Duc d'Alançon de cent hommes d'armes, & celle de monſieur de Vẽdoſme de pareil nombre, & d'autre part les capitaines des gardes & preuoſt de l'hoſtel. Monſieur le grand maiſtre ayant pris le droict chemin de Moulins, arriué qu'il fut à la Pacauldiere, trouua les mullets de l'Eueſque d'Autun qui prenoient le chemin de Lion, pour executer le commandemẽt qu'ils auoient du Duc de Bourbon, leſquels il feit arreſter & chercher dedãs, ſ'il ſ'y trouueroit quelque choſe contre le ſeruice du Roy. Peu d'heures apres arriua ledit Eueſque, lequel fut pareillement arreſté comme auoient eſté ſes mullets: auſſi fut le ſeigneur de ſainct Ballier, qui eſtoit à Lion, meſſire Emard de Prie, le ſeigneur de la Vauguyon, qui eſtoit à Terouenne, & pluſieurs E
autres.

Partement de mõſieur de Bourbon.

MONSIEVR de Bourbon aduerty de l'arreſt faict ſur la perſonne de l'Eueſque d'Autun, ſe deſeſpera de trouuer grace enuers le Roy, parquoy delibera de ſauuer ſa vie: aucuns de ſes priuez eſtoient d'aduis qu'il ſe deuoit laiſſer aſſieger dedãs Chantelles, mais luy qui eſtoit homme cognoiſſant, iugea bien n'eſtre raiſonnable de ſ'enfermer en vne place, au meillieu du Royaume de France, hors d'eſperance de tout ſecours. Parquoy delibera de ſe ſauuer hors du Royaume, & pour ceſt effect partãt de Chantelles, n'ayant de compagnie que le ſeigneur de Pomperant ſans page & ſans vallet, ſe meit à chemin en habit diſſimulé. La premiere nuict vindrent au giſte en la maiſon du ſeigneur de Lalieres, vieil gentil-homme, nourry en la maiſon de Bourbon, duquel le nepueu eſtoit de la partie: mais eſtant là, changea d'opinion de ſon chemin qu'il auoit à prendre, & tourna tout court à main droicte, & vint le lendemain coucher en la maiſon dudit Põperant, & de là au Puis en Auuergne. Puis prenant le chemin, laiſſant Lion à la main gauche vint loger à ſainct Bouuet le froid, en vne hoſtellerie ſeparée hors du village: & par-ce que mondit-ſeigneur de Bourbon n'a oit repeu, furent contraints d'y arreſter, eſperans y repaiſtre ſans eſtre apperceus ny cogneus, par-ce qu'il n'y auoit qu'vne vieille hoſteſſe audit logis. Mais le ſoir biẽ tard y arriua celuy qui tenoit la poſte pour le Roy à Tournon, venant de Lion pour faire repaiſtre ſon cheual: qui fut cauſe que leſdits ſeigneurs de Bourbon & Pomperant deſlogerent ſur l'heure, & toute nuict allerent repaiſtre àvn village à deux lieuës de là, nommé Vauquelles, dont l'hoſteſſe dudit lieu recogneut Pomperant, & luy diſt nouuelles cõme ſes grands cheuaux auoient paſſé le iour precedant par là: & pour laquelle cognoiſſance, l'hoſteſſe luy preſta vne iumen de relaiz, par-ce que ſon cheual eſtoit recreu, & luy bailla ſon fils pour guide.

DVDIT Vauquelles partit mõdit-ſeigneur de Bourbon, feignant eſtre F
ſeruiteur

A ſeruiteur de Pomperant, enuiron minuict: & au poinct du iour arriua à Dauce pres de Vienne, eſtant la riuiere du Rhoſne entre deux. Le ſeigneur de Bourbon demoura caché derriere vne maiſon, craignant qu'il y euſt garde de par le Roy ſur ladite riuiere, ce-pendant que Põperant alla pour entendre des nouuelles: lequel eſtant arriué pres du pont de Vienne, trouua vn boucher, auquel il fit entẽdre qu'il eſtoit archer de la garde du Roy, luy demandant ſi ſes compagnons n'eſtoient pas venus à Viẽne pour garder le paſſage, à ce que monſieur de Bourbon ne paſſaſt la riuiere, & que ſes compagnons luy auoient mandé que leur enſeigne ſ'y deuoit trouuer. Le boucher luy feit reſponce qu'il n'y en auoit aucuns, mais bien auoit il entendu qu'il y auoit force gens de cheual du coſté de Dauphiné. Pomperant ayant entendu le paſſage n'eſtre gardé, retourna deuers monſieur de Bourbon, & conclurent de ne paſſer point le pont, craignans d'eſtre cogneus, mais aller paſſer à vn bac à demie lieuë de là: auquel lieu eſtans em-

B barquez, dix ou douze ſoldats de pied ſ'embarquerent auec eux, choſe qui eſtonna ledit de Bourbon: meſmes qu'eſtans au milieu de la riuiere, Pomperant fut recogneu par aucuns deſdits ſoldats, qui donna plus grande terreur à mondit-ſeigneur de Bourbon, toutesfois il fut raſſeuré par ledit Põperant, diſant que ſ'ils cognoiſſoient quelque hazard ils couperoiẽt la corde pour faire tourner le bac vers le païs de Viuarez, où ils pourroient gaigner les montagnes, & ſe mettre hors de danger: mais ils ne tomberent en ceſt inconuenient.

AYANS meſdits-ſeigneurs de Bourbon & Pomperant paſſé la riuiere, tant qu'ils furent à la veuë des hommes, ſuiuirent le grand chemin de Grenoble: puis tournerent à trauers les bois droict à ſainct Antoine de Viennois, & allerent loger à Nanty, en la maiſon d'vne ancienne dame vefue, laquelle durant le ſoupper recogneut Pomperant, & luy demanda ſ'il eſtoit du nombre de ceux qui auoient faict les fols auecques monſieur de Bour-

C bon: Pomperant reſpondit que non, mais que bien il voudroit auoir perdu tout ſon bien & eſtre en ſa compagnie. Sur la fin de table, vindrẽt nouuelles que le preuoſt de l'hoſtel eſtoit ou auoit eſté à vne lieuë de là, bien accompagné, à la pourſuitte de monſieur de Bourbon, dont il fut eſtonné, de ſorte qu'il ſe voulut leuer de table pour ſe ſauuer: mais il en fut empeſché par ledit Pomperant, pour crainte de donner ſouſpeçon à la compagnie. Au ſortir de table monterent à cheual, & allerent loger à ſix lieues de là, auquel lieu ils ſejournerent vn iour pour repoſer leurs cheuaux: par-ce que c'eſtoit vn lieu incogneu dedans les montagnes.

LE mardy enſuiuant, dés le poinct du iour, prindrẽt le chemin du pont de Beauuoiſin, pour tirer droict à Chambery, où par les chemins trouuerent grand nombre de cauallerie, allant à la ſuitte de l'armée que conduiſoit monſeigneur l'Amiral de Bonniuet en Italie, dont ils eurent grande peur d'eſtre cogneus. En fin le mecredy ſur le tard arriuerent à Chambery, où ils conclurent de prendre la poſte iuſques à Suze: & de là prẽdre le che-

min par les païs de monſieur de Sauoye pour arriuer à Sauonne ou à Gen- D
nes, & là ſ'embarquer pour aller en Eſpagne trouuer l'Empereur : mais le matin qu'ils deuoient partir, le Comte de S. Pol paſſa en poſte, prenant ledit chemin de Suze pour aller trouuer mõſieur l'Amiral en Italie, parquoy ils changerent leur deſſein, prenans le chemin du mont du Chat, & à huict lieuës au deſſus de Lion repaſſerent le Rhoſne, prenãs le chemin de ſainct Claude. Et y eſtans arriuez, ne trouuans le Cardinal de la Baulme, n'y firent ſejour que d'vne nuict: & allerent trouuer ledit Cardinal à la tour de May, maiſon dependante de l'abbaye de S. Claude, où il faiſoit ſa demeure : auquel, par-ce qu'il eſtoit ſeruiteur de l'Empereur, il ſe feit cognoiſtre. Le lendemain auec bõne eſcorte de cauallerie que luy bailla ledit Abbé, ſ'en alla coucher à Colligny, & de là à Paſſeran, & y feit ſejour viij. ou x. iours. Partant dudit Paſſeran, alla mõſieur de Bourbõ à Bezançon, & de Bezançon à Liere en Ferrette, auquel lieu ſe trouuerẽt la plus grãde part des gentils-hõmes qui auoient abãdõné le Roy & leurs maiſons pour le ſuiure: deſquels E
eſtoit le ſeigneur de Lurcy, Lalliere, Mõtbardon, le Pelou, le ſeigneur d'Eſpinars, le Peſchin, Tauſaune & pluſieurs autres. Et pareillemẽt le vindrent trouuer le capitaine Imbault, & l'Eſleu Petitdey, luy penſans perſuader de retourner en France, ſe faiſans forts que le Roy mettroit en oubly les choſes paſſées auec bõ traittemẽt, tel que le Roy luy auoit offert, paſſant à Moulins, à quoy il ne voulut condeſcendre: tellement qu'ils ſ'en retournerẽt en Frãce ſans auoir rien exploité. Partant de Liere, ledit de Bourbon accõpagné de ſoixante ou quatre vingts cheuaux, trauerſa les Allemagnes, puis au bout de ſix ſepmaines arriua à Trẽte, auquel lieu apres y auoir faict ſejour de deux ou trois iours, alla à Mantoue, où il fut receu du Marquis en grãde amitié, d'autant qu'ils eſtoient couſins germains, par-ce que la mere dudit Duc de Bourbon eſtoit ſœur du feu Marquis de Mantoue pere d'iceluy : lequel meit iceluy ſeigneur de Bourbon en tel equipage qu'il appar- F
tenoit à vn tel prince de cheuaux, d'armes, mullets, & autres choſes neceſſaires tant pour luy que pour les ſiens. Le quatrieſme iour de ſon arriuée, partant de Matouc, alla à Cremõne, auquel lieu il fut bien recueilly par le gouuerneur. Le lendemain auecques bonne eſcorte de cheuaux fut conduit à Plaiſance, où le vint trouuer Dom Charles de Lauuoy, vice-Roy de Naples: lequel venoit pour eſtre lieutenant general pour l'Empereur au Duché de Milan, pour l'extreme maladie en laquelle eſtoit tombé le ſeigneur Proſpere Colonne.

APRES auoir communiqué enſemble des affaires de la guerre, ledit ſeigneur de Bourbon partit pour aller à Gennes pour ſ'embarquer & faire ſon voyage en Eſpagne, auquel lieu attendant le vent, il ſejourna cinq ſepmaines : & auſſi attendant le retour du ſeigneur de Lurcy, lequel dés qu'il eſtoit en Allemagne auoit depeſché deuers l'Empereur pour entendre ſa volonté. Finablement n'ayant plus d'attente au retour dudit Lurcy, delibera de paſſer outre: mais alors qu'il penſoit embarquer, deſcendit au port

de

A de Gennes meſſire Adrian de Crouy, ſeigneur du Ru, & auecques luy le ſeigneur de Lurcy, leſquels apporterent reſpõſe de l'Empereur : c'eſt, qu'il bailloit en option audit ſeigneur de Bourbon, ou d'aller en Eſpagne, ou bien de demourer en Italie auecques l'armée. Sur leſquelles offres il cõclut de demourer au Duché de Milan, pour veoir à quelle fin tourneroient ces deux groſſes armées du Roy & de l'Empereur : attendu meſmes que deſia noſtre armée tout l'hyuer ſ'eſtoit ruinée deuant Milan, & ſur ladite reſolution alla trouuer le vice-Roy de Naples & l'armée Imperialle à Binaſq.

Iſſue de la rebellion de mõſieur de Bourbon.

Le mareſchal de Chabannes, & monſieur le grand maiſtre ayans failly à rencõtrer monſieur de Bourbon, lequel ſ'eſtoit ſauué en la maniere que ie vien de declarer, allerent à Chantelles, laquelle place leur fut rendue par le capitaine, apres auoir eſté ſommé de la part du Roy ſon ſouuerain ſeigneur : en laquelle place ils trouuerent tous les meubles de la maiſon de Bourbon, qui eſtoient les plus beaux qui fuſſent en maiſon de Prince de la B Chreſtienté, qu'ils mirent entre les mains du Roy. Semblablement mirent en l'obeïſſance dudit ſeigneur le chaſteau de Carlat, & generallement toutes les autres places de la maiſon de Bourbon. Auſſi peu apres le Roy feit prẽdre priſonniers par ſouſpeçon meſſire Emar de Prie, capitaine de cinquãte hommes d'armes, le ſeigneur de S. Vallier, capitaine de cent gentilshõmes de la maiſon du Roy, le ſeigneur de la Vauguyon capitaine d'hõmes d'armes qui pour lors eſtoit en garniſon à Terouenne, & pluſieurs autres gentils-hommes ſeruiteurs de ladite maiſon : deſquels encores qu'aucuns fuſſent trouuez auoir eu la cognoiſſance de ladite cõiuration, laquelle ils n'auoient reuelée comme ils eſtoient tenus, ce-nonobſtant à tous leur pardonna. L'Eueſque d'Autun, fils du feu general Hurault, iaçoit que tous les biens tant de luy que des ſiens fuſſent venus du Roy & de ſes predeceſſeurs, fut ſouſpeçonné d'auoir eſté du conſeil de ladite fuitte, parquoy fut mis priſonnier, puis apres deliuré : mais eſtant en liberté ſe retira apres mõC dit-ſeigneur de Bourbon, & apres le treſpas de Hieronyme Moron, monſieur de Bourbon le feit chancelier de Milan : toutesfois depuis le Roy luy pardonna, & le remiſt en tous ſes biens. Par les choſes predites on peult facilement recognoiſtre la grande humanité du Roy, lequel eſtant offenſé de ceux qui auoient receu les biens & honneur de luy, ne print vengence d'vn ſeul, ains pardonna à tous ceux qui retournerent vers luy cherchans miſericorde.

Prouiſion que feit le Roy.

Le Roy voyant la fuitte de monſieur de Bourbon, & craignant que autres fuſſent de la partie, ne fut cõſeillé de paſſer les monts en perſonne : parquoy manda à monſeigneur l'Amiral de Bonniuet, meſſire Guillaume Gouffier, lequel eſtoit ia pres de Vercel auec l'armée, qu'il euſt à executer l'entrepriſe du Duché de Milan, ſuiuant ce qu'eux deux en auoient cõclu. Et retint pres de ſa perſonne le Duc d'Alançon, le Duc de Vendoſmois, le grand maiſtre baſtar de Sauoye, le mareſchal de Chabannes, ſeigneur de la Paliſſe auecques leurs compagnies chacune de cent hõmes d'armes. Et par

ce qu'il fut aduerty que la Motte des Noyers, lequel i'ay dit cy dessus auoir D
esté par mõsieur de Bourbon depeschè en Allemagne, marchoit auecques le Comte Guillaume de Fustamberg, & le Comte Felix, & leurs regimẽs de dix ou douze mille lansquenets, prenãs leur chemin entre la Bourgongne & la Champagne, manda au Duc de Guise, qui estoit en Bourgongne, & à monsieur d'Orual qui estoit en Champagne, qu'ils eussent à pourueoir à leurs frontieres: & du costé où l'ennemy tourneroit la teste, ils eussent à assembler leurs forces ensemble, leur enuoyãt la compagnie de cent hõmes d'armes de monsieur d'Alançon, & celle de monsieur de Vendosme de pareil nombre pour les renforcer: retenant pres de luy les personnes dudit Duc d'Alançon & de Vendosme. Aussi retenoit le mareschal de Chabannes, & le grand maistre, pour les employer où verroit estre besoing, & que les occasions s'offriroient.

Environ le commencement de Septembre, mille cinq cens vingt-trois, monsieur l'Amiral ayant eu les nouuelles de la fuitte de monsieur de E
Bourbon, ensemble le mandement que luy faisoit le Roy d'executer l'entreprise de Milan: par-ce que si le Roy eust marché en personne, luy mesmes eut conduit l'auantgarde, la bailla pour conduire à monsieur le mareschal de Montmorẽcy, & luy, print charge de la bataille: ce faict, marcha auecques l'armée droict à Milan. Vous auez ouy cy deuant comme Prospere Colonne auoit fortifié les passages du Tesin, se persuadant d'empes-
Armée du Roy en Italie. cher nostre armée de passer, & sur ladite esperance auoit delaissé la fortification de Milan qu'il auoit commencée. Peu deuant ce temps le Duc Sforce, lequel faisoit sa demeure à Monche, vn iour partit pour venir à Milan: mais vn gentil-homme Milannois de sa famille nommé Benedict Viscõte, mal content dudit Sforce son maistre, par-ce qu'il luy auoit cassé vne compagnie de gens de pied, de laquelle auparauant il auoit eu la charge, estimãt en cela auoir esté iniurié, delibera lors de se venger. Or estãt ledit Sforce F
sur le chemin de Monche à Milan, monté sur vn petit cheual ayant peu de gens aupres de luy, à cause de la poussiere: ledit Viscõte estant sur vne iument Turque l'accosta, feignant vouloir parler à luy, puis l'ayant accosté tira vne courte dague dont il pensa donner audit Duc dedans la gorge: toutesfois le Duc baissant la teste & le corps, detourna le coup, tellement qu'il ne luy donna qu'au trauers du bras: & s'il luy eust aussi bien dõné dedans le corps, il estoit mort: ce-neantmoins ledit Viscõte quelque suitte qu'il eust, se sauua par la viteſſe de ladite iument. Le Duc Sforce estant eschappé de ce peril, se retira à Monche, doubtant qu'il y eust autre ambuscade sur le chemin de Milan: incontinant le bruit courut que le Duc Sforce estoit mort du coup qu'il auoit receu, ce qu'ayant entendu vn capitaine Milannois nommé Galeas de Virague, qui lors estoit à Turin, attendant le passage de nostre armée pour se ioindre auecques elle, pour le seruice du Roy, pensant la mort du Duc estre veritable, & sçachant que nostre armée estoit desia dedans les montagnes, par le moyen de quelque in-

telligence,

A telligence,ſe meit dedans Valance, ville deſſus le Pau au deſſoubs de Cazat ſainct Vas,ſoubs vmbre de la pouuoir garder iuſques à l'arriuée de noſtre armée : mais autrement en aduint,car le ſeigneur Antoine de Leue par ordonnance de Proſpere Colonne partit d'Aſt auecques l'infanterie Eſpagnolle & les cheuaux legiers:& alla expulſer ledit Virague hors de Valance, ne luy donant loiſir de ſe rẽparer ne fortifier, & le print priſonnier.Ce temps pẽdant l'Amiral de Bonniuet(eſtans auec luy les capitaines qui ſ'enſuiuent,à ſçauoir le mareſchal de Montmorency,le ſeigneur Bayar,le ſeigneur de Vandeneſſes,le ſeigneur de Mezieres,le ſeigneur de Vallery, & le Vidaſme de Chartres, & enuiron quatorze ou quinze cens hõmes d'armes: le ſeigneur de Lorges general de ſix mille François,le Duc de Suffolc general de ſix mille Allemãs,& douze ou quinze mille Suiſſes,& y eſtoiẽt pour leur plaiſir le Comte de S.Pol,& le Comte de Vaudemont n'ayans aucune charge) print ſon chemin pour marcher droict où eſtoit le ſeigneur Pro-

B ſpere auecques ſon armée,& luy donner la bataille : comme ie diray apres que i'auray parlé de ce qui ſe faiſoit à Bayonne,& à Fontarabie.

Vous auez bien entendu cy deſſus comme l'an mille cinq cens vingt-deux le mareſchal de Chabannes auoit ſecouru Fontarabie, & auoit tiré dehors le ſeigneur du Lude, qui ſi bien y auoit faict ſon deuoir & tant enduré de neceſſité & de famine : & en ſon lieu auoit par le commandement du Roy mis pour gouuerneur le capitaine Frauget, lequel eſtoit lieutenãt du mareſchal de Chaſtillon alors de ſon deces vieil gentil-homme, & qui toute ſa vie auoit eu reputation d'eſtre homme de guerre,auquel le Roy auoit donné la charge de cinquante hommes d'armes pour la garde de ladite place de Fontarabie : & auecques luy Dom Petre fils du mareſchal de Nauarre,lequel les Eſpagnols depuis peu de temps auoiẽt faict mourir en priſon,ayant iceluy Dom Petre charge de mille hommes de pied.Suiuant ce que i'ay dit cy deuant, que l'entrepriſe de l'ennemy eſtoit de tout en vn

Siege de Bayonne & priſe de Fõtarabie.

C temps aſſaillir la Champagne, ſoubs eſperãce de la faueur de monſieur de Bourbõ, auſſi l'Anglois & le Bourguignon entrer en Picardie,& les Eſpagnols aſſieger Fontarabie:toutes ces choſes furẽt par eux executées, & meſmes le vj.iour de Septẽbre audit an mille cinq cẽs vingt-trois,les Eſpagnols mirẽt leur armée enſemble:dequoy le ſeigneur de Lautrec gouuerneur de Guienne aduerty,alla à Bayonne pour pourueoir tant audit lieu qu'à Fontarabie . Premierement bailla audit capitaine Frauget pour la garde de ſa place,tout ce qui luy eſtoit neceſſaire tãt d'hommes , de viures que de monitions, pour attendre vn long ſiege, & ſouſtenir vn grand effort:puis feit retirer dedans Bayonne tous les viures & beſtail qui ſe trouuerent au païs de labour , tant pour pourueoir ladite ville , qu'à ce que l'ennemy ne ſ'en peuſt preualoir.Et par-ce qu'il eſtoit depourueu d'hommes , d'autant que les forces du Roy eſtoient tant en Italie, Picardie,que Champagne:& qu'il n'auoit moyen de pourueoir ladite ville du nõbre de gens de guerre dont eſtoit beſoing: & craignant que faignãt ledit ennemy d'aller aſſaillir Fon-

tarabie vint assaillir ladite ville de Bayonne, resolut luy-mesmes de demourer dedans. D

Les Espagnols ayans mis leurs forces ensemble, le sezieſme iour dudit mois de Septembre vindrent loger à S. Iean de Lus, mi-chemin de Fontarabie & de Bayonne: & le lendemain assaillirent Bayonne par eau & par terre, auec telle impetuosité, que sans la presence dudit seigneur de Lautrec il est apparant qu'ils l'eussent forcée, veu le peu de gens de guerre qui estoient dedans: mais la vertu du seigneur fut telle que trois iours & trois nuicts il ne bouga de dessus les murailles, faisant pouruoir à toutes choses, & mesmement aux entrées des riuieres. Il fault entẽdre qu'il y a deux grosses riuieres, toutes deux portans nauires, dont l'vne venant de deuers Dax, vient border la ville du costé de France, l'autre vient de deuers S. Iean de Piedeporc & des montagnes de Nauarre, laquelle passe à trauers de la ville: & sortant de la ville, les deux riuieres s'assemblent, où la mer flue & reflue deux fois en vingt-quatre heures, de sorte que les grands nauires y entrent à plaine voille, chose qui donnoit moult de crainte aux Bayonnois, attendu le grãd nombre des nauires qu'auoiẽt les Espagnols & Biſquains: toutesfois la presence du seigneur de Lautrec donna telle asseurance aux habitans, que tous hommes, femmes, & enfans mirent la main à l'euure, tellement que qui estoit couart se faisoit hardy. Le quatrieſme iour les Espagnols se voyans perdre temps, se retirerent & allerent assieger Fontarabie, où ils ne trouuerent telle resistence, encores qu'elle fust pourueue de bon nombre d'hommes & d'autres choses necessaires: car le capitaine Frauget apres auoir tenu peu de iours, neantmoins lesdites forces qu'il auoit veu, & la grãdeur de la place, rẽdit la ville qui n'estoit forçable, & en sortit ses bagues sauues: vray est qu'il disoit auoir esté contraint de ce faire, par-ce que Dom Petre, fils du feu mareschal de Nauarre auoit intelligence aux ennemis. Toutesfois ledit Frauget fut à Lion sur vn eschaffault degradé de noblesse, & declaré roturier luy & ses descendents, pour auoir esté negligent & failly de cueur à pourueoir à la conspiration dudit Dom Petre, si ainsi estoit qu'elle fust vraye. E F

Retovrnons à l'Amiral de Bõniuet, lequel print son chemin pour marcher droict où estoit ledit seigneur Prospere auecques son armée, deliberé de luy donner la bataille. Le seigneur Antoine de Leue estant à Ast, aduerty du passage de nostre armée, en toute diligence se retira de là le Tesin: à l'occasion dequoy mondit-seigneur l'Amiral print Noare & toutes les autres villes de l'Omeline. Le seigneur Prospere estant tombé en extreme maladie, s'estoit faict porter sur le bord du Tesin, faisant contenãce de vouloir cõbatre: mais estãt aduerty que noz coureurs estoient arriuez sur le bord de la riuiere, se voyãt hors d'espoir de garder le passage, pour estre gayable en plusieurs lieux, renuoya sa grosse artillerie à Milan: le lẽdemain estant aduerty que le reste de nostre armée estoit à Vigeue, & que desia à coups d'artillerie elle auoit faict abandonner la garde dudit passage aux lansquenets

Succez de monsieur l'Amiral en Italie.

A lanſquenets Imperiaux,& que noz gens de cheual & de pied cõmençoient à paſſer,cogneut(mais trop tard)ſon cueur,d'auoir voulu entreprendre de garder le pas d'vne riuiere contre vne armée Françoiſe venant en ſa premiere furie : parquoy ſe retira à Milan,auquel lieu eſtant arriué,trouua vn tel effroy tãt parmy les gẽs de guerre que citadins, qu'il reſolut d'abandõner la ville,& ſe retirer à Laudes.Mais la fortune fut ſi mauuaiſe pour mõſieur l'Amiral, qu'il ſ'inclina aux perſuaſions de pluſieurs Milanois,& ſpeciallement de Galeas Viſconte:qui luy faiſoient entẽdre que ſ'il marchoit droict à la ville, elle ſeroit miſe à ſac,de ſorte que le Roy ne ſ'en pourroit preualloir. Et que laiſſant aller ledit Galeas parler auſdits citadins, il trouueroit moyen qu'ils Imettroient les mperiaux hors de la ville, & fourniroẽit au Roy vne bonne ſomme de deniers pour ayder à ſouſtenir les frais de la guerre:leſquelles remonſtrances furent cauſe que le ſeigneur Amiral ſejourna deux ou trois iours ſans ſuiure ſa fortune, & y fut enuoyé ledit
B Galeas, & pour l'accompagner le general de Normandie Boyer & quelques autres.Les parlemens furent longs,mais en fin ce fut toute tromperie, & la ruine qui depuis aduint de noſtre armée : car ce temps durant le ſeigneur Proſpere raſſeura ſes gens, & les bagages qui eſtoient chargez pour ſe retirer furent dechargez,& auecques extreme diligence, & vn nõbre incroyable de caſtadous, releua les ramparts des lieux les plus ruinez. Puis voyant les forces n'eſtre ſuffiſantes pour garder pluſieurs places, abãdonna tout le Duché,gardant ſeulement Milan, Cremonne,& Pauie:attendant que noſtre armée euſt paſſé ſa fureur,&que l'hyuer qui eſtoit proche,l'euſt mattée. Et pour ceſt effect depeſcha le ſeigneur Antoine de Leue pour ſe mettre dedans Pauie,y faiſant venir mille hommes qui eſtoient dedans Alexandrie,auecques autres deux mille que ledit de Leue mena quãd & luy: & enuoya autres trois mille hommes de pied dedãs Cremonne. L'amiral
C voyant Alexandrie abandonnée,y enuoya monſieur de Buſſy d'Amboiſe auecques deux mille francs archers.

MONSIEVR l'Amiral voyant l'erreur qu'il auoit faict d'auoir temporiſé ſur vne vaine eſperance, marcha droict à Milan, mais ce fut trop tard: car deſia le ſeigneur Proſpere y auoit aſſemblé le nombre de dix mille hõmes de guerre,ſans les citadins qui tous auoient prins les armes:ce-nonobſtant il planta ſon camp deuant,entre le chemin de Laudes & de Pauie.Ce faict, enuoya ſaiſir la ville de Monche,dedans laquelle il meit bonne garniſon pour empeſcher les viures d'aller à Milan : puis ayãt eu auertiſſemẽt que le Duc de Mantoue eſtoit arriué à Laudes auecques cinq cẽs cheuaux & deux cens hommes de pied,que le Pape enuoyoit pour le ſecours de la ligue, depeſcha le capitaine Bayar accompagné de viij.mille hommes de pied, quatre cens hommes d'armes,& huict ou dix pieces d'artillerie pour marcher droict audit lieu de Laudes, y penſant ſurprendre le Duc:lequel eſtant aduerty & ſe deffiant de ſes forces, ſe retira abandonnãt ladite ville. Parquoy le capitaine Bayar entra dedans, puis y ayant laiſſé bonne garni-

Priſe de Laudes.

ſon print le chemin de Cremonne, pour tenter ſ'il pourroit prendre la vil- D
le, par le moyen du chaſteau qui tenoit pour le Roy : auquel lieu arriué, ſe vint ioindre auecques luy le ſeigneur Rence de Cere Baron Romain, accõpagné de quatre mille hommes de pied Italiens, qu'il auoit leuez pour le ſeruice du Roy au Ferrarois, & aux enuirons. Le capitaine Bayar & ledit ſeigneur Rence aſſemblez, & cognoiſſans que par le chaſteau n'y auoit ordre de forcer la ville, à l'occaſion des grandes tranchées que les ennemis auoient faictes entre la ville & ledit chaſteau, delibererent de l'aſſaillir par ailleurs, & tenter la fortune de la pouuoir forcer, encores que l'armée Venitienne qui eſtoit de la part de la ligue, fuſt à Pontiuy pres de là: mais elle auoit commandement de la ſeigneurie de ne ſortir hors de leurs confins ſans leur expreſſe iuſſion.

Le ſeigneur Proſpere aduerty que l'armée du Roy prenoit le chemin de Cremonne, ne tarda gueres qu'il manda à Pauie qu'on euſt à enuoyer trois mille cinq cens hommes à Cremonne, pour la deffence d'icelle: man- E
da pareillement au Duc d'Vrbin general de la ſeigneurie, & au marquis de Mãtoue, general de l'Egliſe auecques grãdes inſtãces, qu'ils euſſent à approcher leur armée pres la noſtre, pour l'empeſcher de donner l'aſſault : toutesfois cela ne retarda que le capitaine Bayar, le ſeigneur Rence, & le ſeigneur de Lorges, general de l'infanterie Françoiſe, ne fiſſent leurs approches, & en telle diligence firent la baterie, qu'en trois iours la breche eſtoit raiſonnable pour aſſaillir. Mais ſoudain vint vne pluye ſi abondante, que noz gens voulans marcher en auant pour l'aſſault, reculloient en arriere, tãt il faiſoit gliſſant: & dura ladite pluye quatre iours & quatre nuicts ſans ceſſer, ainſi qu'eſtoit aduenu au ſeigneur de Lautrec l'an precedant deuant Pauie : à cauſe dequoy le capitaine Bayar fut contrainct de remettre l'aſſault à vn autre iour, pendant lequel les ennemis eurent loiſir de remparer la breche. Et pour les continuelles pluyes, les chemins deuindrent ſi mau- F
uais, que quelque part que ce fuſt ne pouuoient venir viures en noſtre cãp: qui fut l'occaſion de la famine qui ſ'y miſt, ioinct que l'armée Venitienne rompoit les viures d'vn coſté, & l'armée de l'Egliſe d'autre. Ce que voyant le capitaine Bayar, apres auoir refreſchy le chaſteau tant d'hommes que de viures, fut cõtraint de ſe retirer vers Milan, ayant trouué audit chaſteau le ſeigneur de Bunou, qui en eſtoit capitaine, mort, & tous les ſoldats que le mareſchal de Foix y auoit laiſſé, hors mis huict, leſquels auoiẽt deliberé de mourir comme les autres pluſtoſt que de rendre la place, encores qu'ils euſſent eſté enfermez deux ans en extreme neceſſité : ce que n'auoient faict ceux du chaſteau de Milan. Car ſi toſt apres que monſieur de Lautrec eut failly à les ſecourir (où Marc Antoine Colonne fut tué) ils rendirẽt la place, encores qu'ils euſſent des viures ſuffiſamment pour attendre le ſecours qu'y amenoit l'Amiral de Bonniuet. Auſſi le ſeigneur Proſpere quand il ſe retira de deuant nous, apres qu'euſmes paſſé le Teſin, n'euſt iamais entrepris de ſ'arreſter dedans la ville, ſi le chaſteau euſt tenu noſtre party : de-

quoy

A quoy le capitaine Maſcaron, qui en auoit eu la charge fut fort blaſmé, & en hazard d'en receuoir vne honte.

Laissons monſieur l'Amiral de Bonniuet deuant Milan, iuſques à ce qu'il ſoit temps d'en parler, & venons à ce qui ſe faiſoit au meſme temps tant en Champagne qu'en Picardie. Incontinant apres que monſieur de Bourbon ſe fut retiré hors de France, la Motte des Noyers, que i'ay dit cy deuant auoir eſté par ledit de Bourbon enuoyé en Allemagne pour faire leuée de lanſquenets, feit telle diligence qu'en peu de temps il deſcẽdit en Champagne auec le Comte Guillaume de Fuſtamberg, & le Comte Felix, & vint aſſieger Coiffy: qui eſt vne place aux confins de ce royaume à l'entrée de la Franche-comté, à ſix lieuës par de là Langres. Auquel lieu eſtans arriuez, le capitaine qui en auoit la charge ſ'eſtõna, de ſorte qu'il leur rendit la place ſans coup ferir, dés la premiere ſommation qui luy fut faicte: ce faict, laiſſans Montigny le Roy à la main gauche, paſſans la Meuſe, au

Armée de lãſquenets en Bourgõgne & Champagne.

B deſſus du Neuf-chaſtel, prindrẽt le chemin de Monteclaire, qui eſt vn chaſteau aſſis ſur vne montagne pres la riuiere de Marne, enuiron mi-chemin de Chaumont en Baſſigny, & de Ianuille, lequel chaſteau ſe rendit pareillemẽt. Le Duc de Guiſe, lequel eſtoit demouré lieutenãt de Roy en Bourgongne pour l'abſence du ſeigneur de la Trimouille, qui eſtoit lieutenant de Roy en Picardie, aduerty de la perte deſdites places auecques la gẽdarmerie qu'il auoit: ſçauoir eſt ſa compagnie de cent hommes d'armes, celle du Duc d'Alançon & du Duc de Vendoſme de pareil nombre, auecques quelques autres compagnies, vint à Chaumont pour ſe ioindre aux forces de monſieur d'Orual gouuerneur de Champagne: leſquelles forces aſſemblées ſe trouuerent de cinq à ſix cens hommes d'armes, ſans les arrierebans qu'ils mirent dedans ledit Chaumont & autres places, afin de n'enfermer la gendarmerie, ains ſ'en ſeruir à la campagne. Les ennemis ſe cõfians à la cauallerie que monſieur de Bourbon leur deuoit fournir, n'en auoient ame-

C né, de ſorte que noſtre gendarmerie qui eſtoit ordinairement à cheual, & les ennemis n'ayãs aucune caualerie pour faire eſcorte à leurs fourrageurs, en peu de iours y furent affamez, de ſorte qu'ils furent contraints de faire leur retraitte, prenans le chemin du Neuf-chaſtel en Lorraine, pour audit lieu paſſer la riuiere de Meuze.

Le Duc de Guiſe eſtant aduerty de leur retraitte, & du chemin qu'ils prenoient, depeſcha deux ou trois cens hommes d'armes pour paſſer ladite riuiere de Meuze, & gaigner le deuant pour les prendre en teſte: & luy auecques le reſte de la gẽdarmerie les charger ſur la queuë, à demy paſſez: car ils menoient vn grand butin, qui eſtoit le moyen de plus aiſément les mettre en deſordre. Mais il aduint que le ſoir que deuoit partir la compagnie de mõſieur de Guiſe, que conduiſoit le ſeigneur de Couruille, ſoubs la conduitte duquel pareillemẽt deuoient marcher tous les autres, ſourdit querelle entre ledit ſeigneur de Couruille, & le ſeigneur de Chaſtelet de Lorraine, porte-enſeigne dudit ſeigneur de Guiſe, telle qu'ils mirent la

main aux armes: de maniere que Chaſtelet donna vn coup d'eſtoc audit D
Couruille dedans la bouche, qui perça de part en autre, dont retarda leur partement. Mondit-ſeigneur de Guiſe penſant que ceux qu'il auoit ordõnez de paſſer de là la Meuze y fuſſent deſia, ſe meit à la queue des ennemis auecques le reſte de l'armée, leſquels arriuans deuãt le Neufchaſtel il print à demy paſſez:& ce qui eſtoit demouré ſur la queue fut taillé en pieces, & le butin recoux. Si ceux qui eſtoient ordõnez pour eſtre de là l'eau euſſent executé ce qui leur eſtoit commandé, peu des ennemis ſe fuſſent ſauuez, pour l'effroy auquel ils eſtoient entrez. Les dames de Lorraine & de Guiſe eſtoient aux feneſtres du chaſteau, qui en eurent le paſſe temps.

Armée d'Anglois en Picardie.

ALORS que ces choſes ſe faiſoient tant en Italie que Champagne la Picardie n'eſtoit en patience: car le Duc de Norfolc eſtãt deſcendu à Callaiz auecques quatorze ou quinze mille Anglois, & ſ'eſtãt ioinct auecques luy le Comte de Bure, lieutenãt pour l'Empereur, leurs forces vnies enſemble ſe trouuerent le nombre de cinq à ſix mille cheuaux,& de xxv.à xxx.mille E
hommes de pied auecques bonne quantité d'artillerie:& prindrent le chemin entre Montreul & Terouenne, pour aſſaillir ou Hedin ou Dourlan. Le ſeigneur de la Trimouille cognoiſſant les grãdes forces qu'il auoit ſur les bras, auoit deſia pourueu aux places où il eſtoit apparant que l'ennemy ſ'attaqueroit: premierement dedans Terouenne auoit laiſſé le ſeigneur du Freſnoy, baſtar de Moreul, qui eſtoit gouuerneur dudit lieu, ayant charge de cinquante hommes d'armes,& le capitaine Pierre-pont auec cent hommes d'armes de la compagnie du Duc de Lorraine, duquel il eſtoit lieutenant,& deux mille hommes de pied. Les ennemis la voyans ſi bien pourueue, paſſerent outre ſans l'aſſaillir: puis prenans le chemin de Dourlan, paſſerent deuant Hedin, où ils firent le ſemblable. Eſtans arriuez audit Dourlan, deliberez de l'aſſieger, trouuerent vn chaſteau de terre que le ſeigneur du Pontdormy, par le commandement du Duc de Vendoſme l'an precedant auoit faict edifier ſur la montagne, tirant vers Amiens, bien pourueu d'hommes & de munitions: auquel, apres l'auoir bien recogneu, F
ne furent d'aduis de ſ'attaquer,& y ayãs ſejourné quatre iours pour refreſchir leur camp, prindrent le chemin de Corbie, où ils trouuerent le ſeigneur de la Trimouille en perſonne, qui fut cauſe qu'ils paſſerent outre ſans ſ'y amuſer.

Vaillances du ſeigneur du Põtdormy.

IL fault entendre que le ſeigneur de la Trimouille auoit ſi petit nombre d'hommes qu'il eſtoit contraint, quand l'ennemy auoit abandõné vne place de retirer les forces qui eſtoient dedans, pour les mettre en vne autre au deuant dudit ennemy. Le ſeigneur du Pontdormy voyant les ennemis paſſer outre Corbie,& prendre le chemin contre-mont la riuiere de Somme, ſe meit dedans Bray, où eſt vn paſſage de ladite riuiere, entre Corbie & Peronne, pour empeſcher le paſſage à l'ennemy: ayant en ſa compagnie enuiron cent cinquante hommes d'armes,& douze ou quinze cẽs hommes de pied, encores que la ville ne fuſt gardable, d'autant que la muraille ne

vault

A vault riens, & ne ſe peult fortifier, à l'occaſion de trois montagnes qui la commandent de ſi pres, qu'à coups de pierre on peult deſloger ceux qui ſont à la garde. Il auoit eſperãce qu'au cas que l'ennemy le forçaſt qu'il auroit moyen de ſe retirer le long de la chauſſée, rompãt les ponts apres luy, mais autrement en aduint: car il fut tellement preſſé qu'il n'eut moyen de ſe retirer qu'en deſordre, en ſorte que les ennemis paſſerent ladite chauſſée peſle-meſle auecques luy, il y perdit enuiron quatre vingts ou cẽt hommes. Et entre autres y mourut le capitaine Adriã qui auoit charge de mille hommes de pied, & euſt eſté le reſte taillé en pieces ſans ledit ſeigneur du Pontdormy qui retourna la teſte, & ſouſtint l'effort auec la gendarmerie, pendant que les gens de pied ſe retirerent à Corbie où eſtoit le ſeigneur de la Trimouille. Lequel eſtant auerty que l'ennemy ayant paſſé la riuiere prenoit le chemin de Roye & Montdidier, delibera d'enuoyer ſecours audit Montdidier: mais ne trouuant homme qui le vouſiſt entreprendre,

B par-ce que le camp de l'ennemy eſtoit ſur le chemin, le ſeigneur du Pontdormy (lequel ne trouua iamais entrepriſe trop hazardeuſe) entreprint d'y mettre ledit ſecours. Parquoy eſtant la nuict venue ſe meit en chemin auecques bons guides, & ſans rencontre meit dedans ladite ville de Montdidier le ſeigneur de Rochebaron d'Auuergne, ayant charge de cinquante hommes d'armes, & le ſeigneur de Fleurac auec pareille charge, eſtant lieutenant de la compagnie du Comte Dammartin, & le capitaine René de la Palletiere, auecques mille francs archers, dont il auoit la charge.

Le ſeigneur du Pontdormy apres auoir executé ce qu'il auoit entrepris, delibera ſa retraitte, & ſçachant bien que les ennemis eſtans auertis de ſon partement de Corbie & de ſon arriuee à Montdidier mettroient peine de le rencontrer par les chemins à ſon retour: toutesfois ne voulut attẽdre la nuict, craignant que monſieur de la Trimouille euſt affaire de luy. A ceſte occaſion il ſe meit à faire ſa retraitte en plain iour, deliberé de charger

C tout ce qu'il trouueroit ſur ſon chemin, encores qu'il n'euſt que ſa compagnie qui eſtoit de quatre vingts-dix hommes d'armes, & celle du Vicomte de Lauedan. Eſtant ſur ſa retraitte, rencõtra cinq cens cheuaux, ſur leſquels il chargea de telle furie qu'il les miſt à vau de routte: mais trouuant deux mille cheuaux qui venoient pour ſouſtenir les autres, fut contrainct de faire ſa retraitte, pour laquelle luy-meſmes demoura ſur la queuë auecques trente cheuaux, faiſant retirer le reſte ſur le chemin d'Amiens. Mais les ennemis luy firẽt vne charge telle qu'il fut porté par terre, & ſon cheual tué, toutesfois il fut ſecouru du ſeigneur de Barnieulles ſon frere, & lieutenãt de ſa compagnie, & du ſeigneur de Canaples ſon nepueu & ſon guidon, qui le remirent à cheual: & demourerent leſdits de Barnieulles & de Canaples ſur la queuë, pendant que ledit ſeigneur du Pontdormy ſe retira à Amiens auec ſa trouppe, par-ce que le chemin de Corbie luy eſtoit fermé de toute l'armée des ennemis. Mais leſdits de Bornieulles & de Canaples auecques vingt hommes d'armes qui eſtoient en leur compagnie furent tãt

& si souuent chargez qu'ils furent portez par terre,& pris prisonniers auec D
sept hommes d'armes. Les ennemis apres auoir pris & bruslé la ville de Roye, marcherent droict à Montdidier, où apres auoir faict breche, ceux de dedans se deffians de leurs forces,se rendirent leurs bagues sauues, & se retirerent deuers monseigneur de la Trimouille. Toutesfois ce ne fut sans estre blamez de s'estre rendus si legierement:car les ennemis ne pouuoient faire long sejour par faulte de viures. Il fut dit que le capitaine René de la Palletiere ne voulut iamais consentir à ladite composition.

Le Roy pour lors estant à Lion, aduerty comme les choses se passoient en Picardie, & que ses ennemis estoient venus iusques sur la riuiere d'Oyse,à vnze lieuës pres de Paris,depescha le Duc de Vendosme en toute diligence pour y venir:luy donnant pouuoir de commander & pourueoir à toutes choses de deça,& quand & quand manda quatre cens hommes d'armes,tant de Bourgongne que de la Champagne pour suiure ledit seigneur de Vendosme,& faire ce qu'il leur commanderoit.Mais deuant enuoya le E
seigneur de Brion pour asseurer les habitans de Paris, auquel apres auoir declaré ce qu'il auoit de charge en plaine assemblée de ville,sans faire mẽtion de la depesche du Duc de Vẽdosme ny de la cõpagnie qu'il amenoit, fut respondu pour toute l'assemblée par mõsieur Baillet second presidant de la cour, Qu'il fust le biẽ venu comme mandé de la part de leur Roy & souuerain seigneur, toutesfois que quãd le Roy Louis xj.enuoya recõforter ceux de sa bonne ville de Paris, pour la descente du Duc Charles de Bourgongne deuãt Beauuais,il n'y enuoya en poste,mais y enuoya le mareschal Ioachin Rouault accompagné de quatre cens hommes d'armes, & que cela les recõforta : & encores que ledit seigneur de Brion fust homme de bien, fauorisé du Roy, si n'estoit-il suffisant luy seul pour asseurer vne telle ville que Paris. Ce-neantmoins ils auoient nouuelles que le Duc de Vendosme venoit en telle compagnie que ledit Rouault estoit venu, chose qui leur donnoit grande asseurance tant pour les vertus & qualitez du- F
dit personnage,que de sa compagnie.

Les Anglois apres auoir pris & bruslé lesdites villes de Roye & Montdidier,estans aduertis de la venue de monsieur de Vendosme,craignãs que monsieur de la Trimouille vint d'vne part, & monseigneur de Vendosme d'autre,& que par-ce moyen leur armée fust affamée, delibererent de faire leur retraitte par Feruacques,à l'endroit que la riuiere de Somme prend sa source,quatre lieuës au dessus de sainct Quẽtin : & en passans leur chemin bruslerent Nelle qu'ils trouuerent abandonnée pour sa debilité. Le iour ensuiuant prindrent le chemin de Ham, pensans trouuer la ville despourueue,mais la nuict precedente le Comte de Brene surnommé de Sallebruce estoit entré dedans auecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes,& enuiron sept ou huict cens hommes de pied, ayans deliberé de garder la ville,car le chasteau n'estoit prenable à vne armée qui se retiroit : les ennemis voyans la place si bien pourueue, passerẽt outre sans l'assaillir.Le

deuxiesme

A deuxieſme iour apres laiſſans ſainct Quentin à leur main gauche allerent loger à Feruacques,& le lendemain à Premont,faiſant contenance de vouloir aſſieger le chaſteau de Bohain,diſtant d'vne lieue dudit Premont:toutesfois ce logis de Premont ne monſtroit point que les ennemis vouſiſſent aſſaillir Bohain,car il eſt ſur le chemin de Bohain à Cambray, où y auoit plus d'apparẽce qu'ils ſe vouloient retirer qu'aſſaillir la place.Mais le capitaine dudit Bohain ſentant l'ennemy ſi pres,n'ayãt ceſte cõſideration, ne luy donna la peine de l'enuoyer ſommer, ains alla iuſques audit Premont, & rendit le chaſteau entre les mains du Duc de Suffolc & du Comte de Bures, moyennant que luy & ſes ſoldats ſortiroient leurs bagues ſauues.L'Anglois ayant laiſſé bonne garniſon dedans ladite place, ſe retira en Artois,& licẽtia ſon armée:& fut cela peu apres la Touſſaincts, mille cinq cens vingt-trois, & enuiron dix ou douze iours apres la ſainct Martin que les bleds gellerent preſque vniuerſellement par tout le Royaume de France, le ſeigneur de la Trimouille ſçachant l'ennemy eſtre retiré auant que monſeigneur de Vẽdoſme fut arriué, marcha droict audit lieu de Bohain auecques ſix canons, dont il feit ſi furieuſe batterie, que ceux de dedans ſe voyans ſans eſperance de ſecours, pour eſtre leur armée ſeparée, ſe rendirent.Ce faict,le ſeigneur d'Eſtrée fut ordonné capitaine de ladite place, & partit ledit ſeigneur de la Trimouille de Picardie, ayant eu vne armée ſi puiſſante ſur ſes bras,& ſi peu de gens pour la garde du païs, ſans que l'ennemy au partir tint vn pied de terre de ſa conqueſte.

B

C

Ce temps pendant,monſieur l'Amiral de Bonniuet eſtoit touſiours deuant la ville de Milan, en laquelle vint telle neceſſité de viures, pour les moulins que les François auoient rompus és enuirons, & auſſi pour le canal qu'ils auoient diuerty d'entrer en ladite ville, que ſans le grand nombre de moulins à bras qu'auoit faict faire le ſeigneur Proſpere, ſans point de doubte les ſoldats & citadins fuſſent morts de faim. Auſſi rengregea la maladie dudit ſeigneur Proſpere, de ſorte qu'il fut contrainct de bailler la charge de la guerre au ſeigneur Alarçon Eſpagnol, lequel puis peu de temps,par le commandement de l'Empereur,eſtoit venu de Calabre pour commander à l'infanterie Eſpagnolle,pour l'abſcence du Marquis de Peſquaire, qui n'agueres ſ'eſtoit retiré, pour vn differant ſuruenu entre ledit ſeigneur Proſpere Colonne & luy. Ledit ſeigneur Alarçon ayant enuie à ſon arriuée de faire quelque choſe de reputation,feit dreſſer dedãs la ville vn caualier fort hault,pour tirer dedans noſtre camp, & ſur iceluy feit loger ſept ou huict groſſes pieces d'artillerie: le ſeigneur Proſpere cognoiſſant que l'effect dudit caualier eſtoit inutil & perte d'admonition,feit ceſſer l'ouurage, & manda au marquis de Mantoue qu'auecques les cinq cens cheuaux de l'Egliſe deſquels il auoit la charge,il euſt à ſe retirer dedans Pauie pour rompre les viures à noſtre camp qui venoient du coſté de Laudes.Les Florentins, Luquois,Senois, & autres de la ligue commencerent à ſe retirer de la deſpenſe, par-ce que deſia ils auoient fourny les trois mois

Siege deuant Milã.

qu'ils auoient promis:parquoy le ſeigneur Proſpere ne pouuãt plus trou- D
uer moyen de recouurer deniers, conclut de rendre Modene au Duc de Ferrare pour de l'argent,laquelle ville le Comte Guy de Rangon tenoit au nom de l'Egliſe. Et pour ce faire, depeſcha ambaſſadeurs vers iceluy Duc de Ferrare : mais apres les choſes conclues, fut enuoyé de la part de Dom Charles de Launoy vice Roy de Naples, lequel rompit ledit traitté, aſſeurant qu'il fourniroit deniers pour les frais de la guerre, & luy-meſmes partit de Naples pour venir à Milan, depeſché par l'Empereur pour prendre charge de l'armée durant la maladie du ſeigneur Proſpere, amenant auecques luy quatre cens hommes d'armes du Royaume de Naples: & en ſa compagnie le marquis de Peſquaire, lequel auoit abandonné l'armée (cõme il eſt ia predit) pour quelque diuiſion ſuruenue entre ledit Proſpere & luy. Monſieur l'Amiral ayãt crainte que le marquis de Mantoue & Antoine de Leue,qui eſtoient à Pauie,ne vinſſent ſe ſaiſir du põt qu'il auoit faict faire à Vigeue,par lequel venoient les viures en ſon camp,& par-ce moyen E
l'affamer:manda querir le ſeigneur Bayar, & le ſeigneur Rence,qui eſtoiẽt à Monche, pour ſe venir loger à Vigeue, mais le deſlogemẽt dudit lieu de Monche fut cauſe de noſtre ruine, car eſtant ce paſſage ouuert, les viures arriuerent à Milan en toute abondance.

Retraitte du ſiege de Milan.

MONSIEVR l'Amiral voyant ſon eſperance perdue d'affamer Milan, & meſmes quelques intelligences qu'on diſoit qu'il auoit dedans la ville deſcouuertes,reſolut de leuer ſon ſiege:par-ce qu'il n'auoit plus moyen de tenir ſes gens en campagne, pour les grandes neiges & rigoureux hyuer qu'ils auoient enduré ſix mois deuant. A ceſte occaſion, pour mettre ſon armée à couuert, ſe rerira à Biegras,& autres lieux circonuoiſins,où arriué qu'il fut depeſcha le ſeigneur Rence,& le Cõte de ſainct Pol,& le ſeigneur de Lorges general des gẽs de pied François pour aller aſſieger Eronne, qui eſt vne ville ſur le lac Maiour.Mais ledit Proſpere Colonne voyant le deſ F
logement de noſtre camp de deuant Milan, auoit deſia enuoyé pour renfort dedans ladite vile d'Eronne le nombre de douze cens hommes, choſe qui vint mal à propos pour noz gens. Le ſeigneur Rence eſtant arriué deuant ladite ville d'Eronne, feit ſoudainement faire les approches, & apres auoir mis ſes pieces en batterie, & auoir battu vingt ou vingt-cinq iours, & faict donner deux ou trois aſſaux auſquels noz gens furent repouſſez, delibera tenter autre fortune,ce fut de miner la place: mais apres auoir miné vn grand pan de mur,faiſant mettre le feu dedans les mines, la muraille eſtant enleuée en l'air,en lieu de ſe renuerſer dedans les foſſez,retomba dedans ſes fondemens, & demoura debout, à raiſon dequoy ſe voyant fruſtré de ſon intention,& auoir perdu tãt de temps feit ſa retraitte en noſtre camp.Et furent tuez audit ſiege pluſieurs gens de bien des noſtres,auſſi fut il des ennemis, & entre autres de noſtre part y moururent le ſeigneur de Pommereul maiſtre de noſtre artillerie en Italie, & vn ieune gentil-homme de Normandie ſurnommé de Roncerolles, fils du ſeigneur de Hugue-

uille,

A uille, qui fut grande perte pour ledit Pommereul vn des plus experimentez en l'artillerie de ce Royaume. Et le ieune hõme promettoit beaucoup de ſoy, pluſieurs autres y moururent qui ne ſont icy nommez à cauſe de breueté.

DVRANT ce temps l'armée Imperialle n'auoit bougé de Milan, attendant la venue de Dom Charles de Launoy, vice-Roy de Naples, lequel venoit pour eſtre lieutenant general de l'Empereur: mais ledit vice-Roy temporiſoit, attendant quelle fin prendroit la maladie du ſeigneur Proſpere, laquelle deſia auoit duré ſept ou huict mois, ne voulant venir où il eſtoit pour de luy eſtre commandé. Auſſi luy faiſoit mal de deſtituer de ſon pouuoir vn ſi gẽtil cheualier qu'eſtoit le ſeigneur Proſpere: mais ayant entendu que deſia il auoit perdu ſon entendement, partant de Pauie ſ'en vint à Milan, & penſe que le iour de ſon arriuée mourut ledit ſeigneur Proſpere. Arriué que fut à Milan le Vice-Roy apres auoir veu ſon armée, arreſta a-

B uecques l'ambaſſadeur de Veniſe, que les ſix mille lanſquenets qu'il faiſoit venir d'Allemagne eſtans ioincts auecques l'armée Venitienne, les deux enſemble paſſeroient la riuiere d'Adde pour ſe venir ioindre auecques luy, ſoubs deliberation que leur armée vnie enſemble, viendroit chercher l'armée du Roy pour la combatre, ruinée (cõme il eſtoit vray) d'vn ſi long hyuer qu'elle auoit enduré, & des grandes fatigues qu'icelle auoit porté durant ſix mois, ne voulans attẽdre qu'elle euſt refreſchiſſement de Frãce.

IL eſtoit le mois de Mars quand l'armée Venitienne, & le ſecours des vj. mille lanſquenets, & l'armée du Pape Clement paſſerent la riuiere d'Adde, & ſe vindrent ioindre à Milan auec le vice-Roy. Eſtans aſſemblez ſe ietterent en campagne, & vindrent loger ſur le chemin qui vient de Milan à Pauie: auquel lieu eſtans arriuez, le vice-Roy eut aduertiſſement comme le capitaine Bayar auecques ſa compagnie de cent hõmes d'armes, le ſeigneur de Mezieres, & le ſeigneur de ſaincte Meſmes, ayant chacun cinquante hõ-

C mes d'armes, & le ſeigneur de Lorges auecques les gens de pied François, dont il eſtoit colõnel, eſtoiẽt logez à Rebec, aſſez loing de noſtre camp, & en lieu mal-aiſé pour y eſtre ſecourus, delibera leur donner vne camiſade, & de les faire ſurprẽdre en leurs logis. Pour lequel effect depeſcha le marquis de Peſquaire auecques l'infanterie Eſpagnolle, & le ſeigneur Iean de Medicis, nepueu du Pape Clement, auec bon nombre de gens de cheual: & par-ce que la nuict ſe deuoit faire l'execution, il feit prẽdre à chacun vne chemiſe blanche par deſſus ſes armes pour mieux ſe recognoiſtre. Ils firẽt ſi bonne diligence qu'ils arriuerent deux heures deuant le iour ſur noſtre guet, lequel ne trouuans ſuffiſant pour ſouſtenir leur effort, le rẽuerſerent dedans noſtre logis: de ſorte que le capitaine Bayar, & les autres capitaines veirẽt leur guet renuerſé ſur leurs bras, auſſi toſt qu'ils eurent l'alarme. Ledit ſeigneur Bayar encores qu'il fuſt malade, ayãt pris medecine, monta ſoudain à cheual, auſſi ſe trouua pres de luy le ſeigneur de Lorges auec ce qu'il peut promptement aſſembler de ſes ſoldats, leſquels ſouſtindrẽt l'ef-

Camiſade à Rebec.

fort des ennemis, pendant que le reſte ſe meit enſemble pour ſe retirer en D
noſtre camp:& en chemin rencontrerent monſieur l'Amiral qui marchoit auecques l'armée au deuant d'eux pour les ſecourir, nous y perdiſmes peu d'hommes, mais tout le bagage y demoura. Le lendemain matin, mondit ſeigneur l'Amiral voyant de iour en iour noſtre armée diminuer, depeſcha en Suiſſe pour faire leuée de ſix mille hommes pour refreſchir ſon armée: ſi eſt-ce que luy & le mareſchal de Montmorency qui menoit l'auantgarde, encores que leur armée fut ruinée, cherchoiẽt tous les iours le moyẽ de donner la bataille: mais l'ennemy la fuyoit, eſperant ſans cõbatre nous „
chaſſer hors d'Italie ſans rien mettre en hazard, ſçachant treſbien que le ſe- „
cours de France eſt touſiours long à venir. „

Priſe de Garlas.

Les Imperiaux voyans le logis de Biegras que tenoit monſieur l'Amiral eſtre fort auantageux pour luy, ayans ſeulement laiſſé deux mille hõmes pour la garde de la ville de Milan, paſſerẽt deça le Teſin, & ſe vindrẽt camper à Gambelot, pour nous coupper les viures venans de l'Omeline:& E
par-ce auſſi que la garniſon de Garlas ordinairement couppoit les viures venans de Pauie au camp Imperial, le Duc d'Vrbin auec l'armée Venitienne auiſa de leuer ledit Garlas d'entre noz mains, auquel lieu eſtant arriué, & ayant faict breche, feit dõner deux aſſaulx, dont il fut repoulſé, & y perdit beaucoup de gens, & des meilleurs: mais au troiſieſme aſſault, eſtãs noz gens trauaillez d'eſtre tant ſouuent aſſaillis, n'eurent la puiſſance de ſouſtenir l'effort de l'ennemy, & furent forcez, puis y ayant laiſſé bõne garniſon, ledit Duc d'Vrbin ſe retira au camp Imperial. Ceſte priſe fut fort commode à l'ennemy, par-ce qu'apres icelle les viures venoient de Pauie à leur camp en toute liberté. Monſieur l'Amiral voyant les ennemis auoir paſſé le Teſin & auoir pris Garlas, ayãt peur que le chemin de l'Omeline luy fuſt clos, & conſequemment d'eſtre affamé, d'autant que de ce coſté là luy venoient tous les viures, laiſſant à Biegras mille hommes de pied, & cent cheuaux legiers, vint loger à Vigeue. F

Estant logé le camp Imperial audit Garlas, & à Binaſq, le ſeigneur Iean de Medicis eſtant en campagne, rencontra deux cens Suiſſes des noſtres qui eſtoient allez au fourrage, leſquels ne ſe ſentans nombre ſuffiſant pour le combatre, ſe retirerent en lieu fort: mais apres ſ'eſtre rendus audit ſeigneur Iean la vie ſauue, nonobſtant la foy à eux baillée, les feit paſſer au fil de l'eſpée. Les Suiſſes irritez de ceſt outrage, demanderent à monſieur l'Amiral qu'il leur permiſt de faire la mauuaiſe guerre, laquelle pour les contenter leur accorda: de ſorte que durant trois ſepmaines aucun des ennemis ne tomba entre les mains deſdits Suiſſes qu'il ne fuſt maſſacré, & ſ'il ſamenoit quelques priſonniers en noſtre camp, il leur eſtoit permis de les tuer. Si nous euſſions continué ce train, il eſt apparant que la fin de la guer- „
re euſt eſté à noſtre prouffit: car naturellement l'Eſpagnol craint plus la „
mort qu'autre nation, & va plus à la guerre par auarice que pour autre oc- „
caſion: & où il cognoiſt qu'il y a plus de perte que de gain, peu ou point, il „

ne

A ne ſe hazardera,ie parle de la plus grande part & non de tous. Et qu'il ſoit vray, durant ledit temps de la mauuaiſe guerre, peu d'Eſpagnols ſe hazardoient de ſe ietter en campagne, tellement que nous commencions d'eſtre en plus grand repos que par deuant. Mais les Eſpagnols ne ceſſerẽt de praticquer iuſques à ce que la bonne guerre fuſt accordée.

L'ARMEE Imperialle eſtãt à Gambelot,& la noſtre à Vigeue,pour eſtre ſi proches, trois iours ſubſequemment monſieur l'Amiral miſt ſon armée en bataille deuant l'ennemy,penſant le prouoquer de venir au combat,encores que les Imperiaux fuſſent deux hommes pour vn: toutesfois le Vice-Roy de Naples & le Duc d'Vrbin ne voulurẽt hazarder ce qu'ils eſperoiẽt eſtre à eux ſans combat. Et pour trouuer moyen de nous tirer de Vigeue, marcherent droict à Sartirague,dedãs laquelle ville eſtoient le Comte Hugues de Pepolo,Boulonnois,& le ſeigneur Iean de Birague en garniſon de noſtre part. Arriuez que furent les Imperiaux deuant Sartirague,firent ex-
B treme diligence de mettre leurs pieces en batterie. Monſieur l'Amiral aduerty du chemin qu'auoit pris l'ennemy,& ſçachant la debilité de la ville, ſoubs eſperance de ſauuer les hommes qui eſtoient dedãs,partit pour leur donner ſecours: mais à ſon arriuée pres Morterre, fut aduerty que ladite place eſtoit forcée, & la pluſpart des ſoldats tuez, & le Comte Hugues de Pepolo,& Iean de Birague priſonniers:parquoy ne paſſa outre,& ſe logea audit lieu de Morterre.

LES Imperiaux ayans pris Sartirague, chercherent par le moyen d'vn Vercelois nommé Hieronyme Petit, de leuer Vercel hors de la deuotion des François, ce qu'ils firent aiſément: par-ce que la part Gibeline eſt plus forte dedans la ville, que la part Guelfe. De ladite reuolte vint grand preiudice à noſtre armée, d'autant que la plus part de noz viures venoient du Vercelois, & des enuirõs de Turin:& ladite ville de Vercel leur couppoit chemin, choſe qui donna grande eſperance aux ennemis de nous auoir à
C leur mercy par faulte de viures, & meſmes d'empeſcher (ſi bon leur ſembloit)noſtre retraitte en France,& pour ceſt effect vindrent loger à Camelian. En ces entre-faictes nous aduint vn grand deſaſtre, car le ſeigneur de Monteian & le ſeigneur de Boutieres, lieutenãt de la compagnie du capitaine Bayar firent vne entrepriſe aſſez mal digerée:par-ce qu'ayans leué cẽt ou ſix vingts hommes d'armes les mieux à cheual & choiſis ſur toute noſtre gendarmerie (ioinct qu'il fault entendre que la pluſpart de ce qui demoura n'eſtoit monté que ſur courtaulx, car leurs grands cheuaux eſtoiẽt morts de pauureté) eſtans mal-guidez furent rencontrez des ennemis, iaçoit qu'ils fiſſent leur deuoir de bien combatre,en fin furent deffaits,& furent pris priſonniers leſdits ſeigneurs de Monteian & de Boutieres,& toute la trouppe qui eſtoit auecques eux:qui fut vn grand affoibliſſemẽt pour noſtre armée ſur vne arriere ſaiſon.

Priſe de Vercel.

Deffaitte de mõſieur de Mõteiã.

MONSIEVR l'Amiral eſperant touſiours temporiſer, attendant le ſecours de Suiſſe qu'il auoit enuoyé querir, & quatre cens hommes d'armes

de renfort que le Roy luy deuoit enuoyer, & six mille Grisons, lesquels D
par le Bergamasque se deuoient venir ioindre à Laudes auec le seigneur
Federic de Bozzolo, pour de ceste part assaillir le Duché de Milan, & les
terres des Venitiens, & par ce moyen diuertir les forces de l'ennemy, s'en
alla loger à Noare. Mais le seigneur Iean de Medicis auecques quatre mil-
le hõmes de pied & trois cẽs cheuaux, fut depesché par le Vice-Roy, pour
empescher le passage desdits Grisons: lequel estant arriué sur la frontiere
dudit Bergamasque, estãt secouru des Venitiens, tourmẽta lesdits Grisons,
de sorte (par-ce qu'ils n'auoient point de cauallerie) qu'ils furẽt contraints
de se retirer à leur païs. Estãs les Imperiaux hors de la crainte des Grisons,
chercherẽt le moyẽ de leuer hors de noz mains la ville de Biegras, d'autãt
que de ce costé là venoient les viures à nostre camp: à ceste fin depesche-
rent le seigneur Iean, lequel d'arriuée força le pont qui estoit gardé par
noz gens, puis estant arriué deuant la ville, ayant mis son artillerie en bat-
terie, sortirent de Milan cinq ou six mille citadins en bon equipage pour E
renforcer l'armée dudit seigneur Iean. Apres auoir faict batterie de quatre
ou cinq, ils donnerent vn assault, auquel ils furent repoulsez: mais au secõd
La peste à Milan & au camp. la place fut forcée, & y fut trouué fort grand butin qui cousta bien cher
aux Milanois, par-ce que toutes les maisons de Milã où fut porté dudit bu-
tin furent pestiferées, de sorte que la ville fut tant infectée, qu'on tenoit
pour certain qu'il y mourut quarante ou cinquante mille personnes.

Le Vice-Roy, pour acheuer de fermer tous les passages à nostre armée,
& aussi pour empescher les Suisses qui estoient descendus à Iurée de sẽ
ioindre à monsieur l'Amiral, alla loger à Marian. Ce-pendant la mortalité
se mist en nostre camp, & mesmes parmy les Suisses, & autres indifferem-
ment: & entre autres le mareschal de Montmorency, qui auoit la conduit-
te de l'auantgarde, tomba en si grosse maladie qu'il y auoit plus d'apparen-
ce de la mort que de la vie. Monsieur l'Amiral considerant qu'il estoit plus
honneste de hazarder le reste de son armée que de la laisser mourir de pe-
ste, partit de Noare prenant le chemin de Romagnan, en esperãce de se ve- F
nir ioindre auecques les Suisses, puis apres retourner la teste pour donner
la bataille à son ennemy: au partir duquel lieu le mareschal de Montmo-
rency fut contraint de se faire porter dedans vne littiere, n'ayãt la puissan-
ce de monter à cheual.

Le Vice-Roy de Naples & le Duc d'Vrbin estans aduertis du deslioge-
ment de nostre armée, en toute diligẽce la suiuirent, & apres auoir marché
Arriuée des suisses, & deffaitte de monsieur l'Amiral. six mille, delibererent de se loger: mais le Duc de Bourbon nouuellement
arriué à leur camp (comme i'ay dit) les persuada de passer outre, pour au
poinct du iour arriuer sur nostre logis, & nous contraindre de combatre
auant que le secours fut ioinct à nous. Durant leurs disputes enuiron mi-
nuict l'Amiral deslogea, prenant le chemin de la riuiere de Cette, auquel
lieu estãt arriué sur le poinct du iour, les Suisses du secours arriuerent sur
l'autre bord de ladite riuiere, lesquels estans mandez & priez par mondit-

seigneur

A seigneur l'Amiral de passer vers luy, esperant qu'estans ioincts ensemble ils seroient suffisans pour combatre les Imperiaux. Aux messagers ils firent responſe qu'il leur suffisoit de retirer leurs compagnons pour les reconduire en Suisse, attendu mesmement que le Roy ne leur auoit tenu promesse : car ils deuoient trouuer à leur descente à Ivrée le Duc Claude de Longueuille auecques quatre cens hommes d'armes pour les accõpagner, ce qu'ils n'auoiẽt trouué & (ce qui plus porta de faueur à nostre armée) les Suisses, qui de tout temps auoient esté à nostre camp, sçachans bien leurs compagnons arriuez sur le bord de l'eau la pluspart d'iceux se mist à vau de routte pour se ioindre auecques leursdits compagnons nouueaux venus. Monsieur l'Amiral voyant ce desordre, & voulant oster la cognoissance de ce desastre aux ennemis, auecques ce qu'il peut assembler de gendarmerie, demoura sur la queue pour soustenir le faix, où à la premiere charge il fut blessé d'vne arquebouzade au trauers du bras, duquel coup
B pour la grande douleur qu'il portoit, fut contrainct de se retirer, laissant la charge du reste de l'armée & de la retraitte au Comte de S. Pol, & au capitaine Bayar. Ce pendant le Vice-Roy desbenda mille ou douze cens cheuaux legers, & sept ou huict cens arquebouziers Espagnols pour attacquer l'escarmouche, & amuser nostre armée : pẽdant qu'il y arriueroit auecques la grosse trouppe. Le capitaine Bayar, & le seigneur de Vandenesses estans demourez sur la queuë, soustindrẽt l'effort de ceste charge, mais tous deux y demourerent : le seigneur de Vandenesses mourut sur le champ, & le capitaine Bayar fut blessé d'vne arquebouzade au trauers du corps, lequel persuadé de ses gens de se retirer ne le voulut consentir, disant n'auoir iamais tourné le derriere à l'ennemy. Et apres les auoir repoussez, se feit descendre par vn sien maistre d'hostel, lequel iamais ne l'abandõna, & se feit coucher au pied d'vn arbre le visage deuers l'ennemy : où le Duc de Bourbon, lequel estoit à la suitte de nostre camp le vint trouuer, & dit audit Ba- *Mort du capitaine Bayar.*
C yar qu'il auoit grand pitié de luy le voyant en cest estat, pour auoir esté si
„ vertueux cheualier. Le capitaine Bayar luy feit responſe, Mõsieur, il n'y a
„ point de pitié en moy, car ie meurs en homme de bien : mais i'ay pitié de
„ vous, de vous veoir seruir contre vostre Prince, & vostre patrie, & vostre
„ serment : & peu apres ledit Bayar rendit l'esprit, & fut baillé saufconduit
„ à son maistre d'hostel pour porter son corps en Dauphiné, dont il estoit natif.

Le seigneur Bayar estant mort, le Comte de S. Pol seul print la charge de la retraitte, en laquelle se feit autant de bonnes choses qu'il est possible pour si peu de gendarmerie qu'il y auoit, dont la pluspart n'estoient que sur courtaulx, comme il est predit. Et entre autres, se feit vne charge en laquelle fut tué le lieutenant de monseigneur de saincte Mesme, nommé Beauuais le Braue, qui auoit esté l'vn des deux lesquels à la prise de Prospere Colonne, à Ville-franche sur le Pau, l'an mille cinq cẽs quinze, auoiẽt empesché de fermer la porte de la ville. Aussi fut tué le cheual du Vidasme

de Chartres, & celuy du seigneur Dennebault son lieutenant: où le seigneur de Lorges,auecques si peu de gẽs de pied François qui luy estoient restez,arriua si à propos que les ennemis furent contraincts d'eux retirer à la trouppe. Ce faict, le Comte de sainct Pol apres auoir passé la riuiere auecques peu de perte, bailla l'artillerie entre les mains des Suisses, lesquels firent leur retraitte auecques icelle par le val d'Oste,& luy se retira par Turin iusques à Suzane: entre Suze & Briançon il trouua le Duc Claude de Longueuille auecques quatre cens hommes d'armes qui venoient à son secours,mais ce fut trop tard:car s'ils fussent arriuez quinze iours plustost,ils se fussent ioincts auecques les Suisses nouuellement venus,& lesdits Suisses eussent combatu: consideré qu'ils ne firent excuse de combatre, sinon sur ce qu'on leur auoit promis qu'ils trouueroient lesdits quatre cẽs hommes d'armes à leur descẽte à Ivrée. Autant en aduint-il l'an mille cinq cẽs vingt-deux,quand on enuoya le secours de Gennes. Finablement nous enuoyõs » du secours, mais mal à propos,quand l'occasion est faillie,& ne laissons à » y faire despence inutille:au moins ie l'ay veu souuẽt aduenir de mon tẽps. »

Reddition de Laudes & Alexandrie.

Le Vice-Roy de Naples voyant le Duché de Milan deliuré de l'armée de France, fut d'aduis que le Duc d'Vrbin auecques l'armée Venitienne se retireroit:& en passant mettroit la ville de Laudes,encores tenue par le seigneur Federic de Bozzolo au nom du Roy, entre les mains du Duc Sforce:& le marquis de Pesquaire iroit auec vne partie de l'armée pour reduire Alexandrie entre les mains dudit Duc, pour lors encores gardée par le seigneur de Bussy d'Amboise au nom du Roy. Lesdits seigneurs Federic & d'Amboise voyans entierement nostre armée retirée,& nulle esperance de secours, apres auoir faict leur deuoir,capitulerent qu'il leur seroit permis d'enuoyer deuers le Roy, & que si dedans quinze iours ils n'auoient responce dudit seigneur,ils remettroient lesdites places entre les mains de l'Empereur. Ayans dedans ledit temps eu responce du Roy qu'il n'auoit le moyen de les secourir,& qu'ils eussent à faire la plus honnorable composition qu'il leur seroit possible,s'en reuindrent en France par composition faicte, bagues sauues & enseignes desployées, conduits à seureté iusques à Suze,remettans lesdites places és mains des deputez de l'Empereur.

1524 Armée Imperialle deuant Marceille.

En ce temps arriua mandement au Vice-Roy, de la part de l'Empereur & du Roy d'Angleterre,par lequel luy estoit commandé qu'ayant mis nostre armée hors d'Italie, suiuant la victoire, il eust à faire faire l'entreprise sur le Royaume de France: car ils se promettoient de grandes choses, par la faueur & intelligence que le seigneur de Bourbon disoit auoir en France.Et pour cest effect, auoient esté enuoyez de la part de l'Empereur deux cens mille escus à Gennes,auecques autre grosse somme de deniers que deuoit le Roy d'Angleterre contribuer tous les mois pour ladite execution. Pour conduire l'armée fut ordonné monsieur de Bourbon chef, le marquis de Pesquaire en sa compagnie auecques xv.mille hommes de pied, deux mille cheuaux, & dixhuict pieces d'artillerie. Le Duc de Bourbon,

suyuant

A suiuant son desseing, se persuadoit qu'estant arriué en ce Royaume, la plus part de la noblesse se retireroit à luy : de laquelle esperance il fut frustré, car le naturel du François est de n'abandonner iamais son Prince. Ayant receu son armée en main, entreprint d'aller assaillir Marceille, esperant par ce qu'elle n'estoit remparée, & aussi peu flanquée, aisément la pouuoir conquerir: aussi qu'il la trouueroit despourueue d'hommes & de munitions.

Le Roy aduerty du chemin que prenoit ledit de Bourbon, depescha le seigneur Rence de Cere, homme fort expert au faict des armes: & auecques luy le seigneur de Brion, & enuiron deux cens hõmes d'armes & trois mille hõmes de pied, pour se mettre dedans Marceille. Auquel lieu estans arriuez, feirent telle diligence de ramparer & faire plateformes, qu'en peu de iours auecques l'ayde tant des soldats que des citadins de ladite ville, la mirent en tel estat que pour faire receuoir hõte à leurs ennemis, cõme ils firẽt: car estãs le Duc de Bourbon & le marquis de Pesquaire arriuez deuant
B la ville, furẽt si bien recueillis tant par escarmouches qu'à coups de canon, qu'ils cogneurẽt bien qu'elle n'estoit despourueue de gens de biẽ. Le Roy pareillement aduerty de l'armée de l'ennemy deuant Marceille, feit en toute diligence remettre son armée sus, laquelle en l'année mesmes auoit esté ruinée: & desia auoit enuoyé en Suisse faire leuée de xiiij. mille hommes & six mille lansquenets, sçauoir est trois mille soubs la charge de François monsieur de Lorraine, & trois mille soubs la charge du Duc de Suffolc Roze-blanche, duquel i'ay parlé en plusieurs de ces memoires, & dix mille tant François qu'Italiens : lesquels mis ensemble auec quatorze ou quinze cens hommes d'armes, delibera d'aller combatre son ennemy deuant Marceille, lequel y auoit desia tenu le siege six sepmaines. Pour proceder à laquelle entrepriſe, le Roy enuoya deuant le mareschal de Chabannes, auquel il auoit baillé son auantgarde à mener, pour se saisir de la ville d'Auignon, craignãt que l'ennemy ne s'en inuestist, ce que ledit mareschal exe-
C cuta: puis sentãt le Roy approcher, marcha à Salon de Craux à huict lieues d'Auignon, & huict de Marceille. Mais le seigneur de Bourbon se sentant approché de si pres auecques telle puissance que celle du Roy, diligenta sa retraitte, & pour ce faire feit embarquer sa grosse artillerie pour la mener à Gennes, & feit mettre par pieces la menue pour la porter à dos de mulet : par-ce que les chemins de sa retraitte estoient presque impossibles pour y conduire charroy. Le mareschal de Chabannes se mettant à la suitte, enuoya quatre ou cinq cens cheuaux, lesquels arriuans sur la queuë de l'ennemy, defirent bon nombre d'hommes & gaignerent vn fort grand butin, car chacun pour se sauuer laissoit son bagage derriere, & les soldats n'ayans puissance de porter leurs armes, les laissoient par les chemins. Aussi le mareschal de Montmorency auecques bonne trouppe les suiuit iusques par de là Tolon, ne leur donnant loisir de reprendre leur alaine.

Armée du Roy en Prouence.

Le Roy ayant aduertissement de leur retraitte, delibera l'entrepriſe de Milan, encores que de plusieurs fust diuerty, pour estre l'hyuer desia pro-

chain,car il estoit la my Octobre mille cinq cẽs vingt-quatre,neantmoins D
voyãt son armée preste,& la retraitte dudit de Bourbon,entreprint de luy coupper chemin,ou d'arriuer en Italie le premier. Et pour ce faire incontinant sans autre sejour dressa la teste de son armée en Italie : ayant en sa compagnie le Roy de Nauarre,le Duc d'Alançon, le Comte de sainct Pol, le Duc d'Albanie,le Duc Claude de Longueuille,le mareschal de Chabannes,le mareschal de Montmorency,le mareschal de Foix, le grand maistre bastar de Sauoye,l'Amiral Bonniuet, du conseil duquel il vsoit plus que de nul autre : messire Louis seigneur de la Trimouille, Michel Antoine marquis de Salluces,le Comte de Vaudemont François, monsieur de Lorraine son frere,qui estoit colõnel de trois mille lansquenets,le Duc de Suffolc Anglois auec pareille charge, le seigneur Rence de Cere Rommain, Philippe Chabot, seigneur de Brion, Galeas de S. Seuerin, grand escuyer de Frãce,le capitaine Louis d'Ars,& plusieurs autres gros personnages qui seroient de trop longue deduction à nommer:laissant Madame Louise de E
Sauoye sa mere regente en France. En Picardie & l'Isle de France, laissa le Duc de Vendosme son lieutenãt general, en Champagne & Bourgongne le Duc de Guise, en Normandie messire Louis de Brezé grãd seneschal de Normandie, en Guienne & Languedoc le seigneur de Lautrec, en Bretagne le Comte de Laual.

Mort de la Roine Claude & ses enfans.

En ce temps, vindrent nouuelles au Roy que la Royne Claude sa compagne & espouse estoit trespassée au chasteau de Bloys, laissant du Roy & d'elle trois fils & deux filles : le fils aisné nommé François fillueil du Pape Leon, le second Henry, Duc d'Orleans à present Roy fillueil de Henry huictiesme de ce nom, Roy d'Angleterre, le tiers nommé Charles Duc d'Angoulesme fillueil de Messieurs des Ligues. Des filles madame Magdalene, depuis mariée au Roy d'Escosse, la seconde nommee madame Marguerite encores viuante, & de ceste heure encores à marier. Le Roy ayant mis ordre aux choses dessusdites, feit diligence de marcher & passer les
Passage du Roy en Italie. montagnes pour arriuer au Duché de Milan,auant l'arriuée de l'armée Im- F
perialle : aussi le Duc de Bourbon & le marquis de Pesquaire faisoient pareille diligence pour ce mesme effect. Le Vice-Roy de Naples, qui ce pẽdant que l'armée de l'Empereur estoit en Prouẽce auoit faict son sejour en Ast, sentant nostre auantgarde que menoit le mareschal de Chabannes approcher,se retira en Alexandrie, auquel lieu ayant laissé deux mille hommes de pied, pensant que le Roy s'y deust amuser, se retira à Pauie:mais le Roy laissant toutes choses derriere, marcha droict à Milan,sans nulle part s'arrester. Dequoy le Vice-Roy aduerty, manda au Duc de Bourbon & marquis de Pesquaire qu'ils eussent auec toute diligence à se venir ioindre auecques luy à Pauie:ce qu'ils firent, & arriua quand & eux la caualerie & l'infanterie Espagnolle, mais leurs lansquenets ne sceurent faire si grande diligence.Parquoy apres auoir ordonné le seigneur de Leue pour demeurer à Pauie,& quãd & luy mille ou douze cens Espagnols,& six mille lansquenets

A quenets de ceux qui estoient retournez de Marceille, en toute & extreme diligence auecques le reste de l'armée s'en alla à Milan, craignãt que le Roy y arriuast le premier. Auquel lieu trouua les rampars & bastions tous ruinez: à raison dequoy il assembla tous les citadins, pour leur persuader de prendre les armes, dont ils firent refus, voyans l'armée d'vn si grand Roy pres de leurs portes.

Prise de Milan par le Roy.

Le Roy ce-pendant estoit arriué à Vigeue, duquel lieu il depescha le marquis de Salluces Michel Antoine, accompagné de deux cens hommes d'armes & quatre mille hõmes de pied, en esperance qu'il arriueroit à Milan premier que l'armée Imperialle. Estant le marquis par les chemins, fut aduerty que le Vice-Roy estoit arriué à Milan: mais pour cela ne laissa son entreprise, & dõna droict à la porte Verceleze: & trouuãt les Espagnols dedans le faubourg, de viue force les remist dedans la ville, lequel apres l'auoir conquis il garda, encores que par plusieurs fois les Espagnols fissent
B des saillies pour le luy faire abandonner. Le Roy apres auoir depesché ledit Marquis, enuoya le seigneur de la Trimouille auecques bon nombre de gens de cheual & de pied pour le soustenir: dequoy le Vice-Roy aduerty, doubtant d'estre là dedans enfermé, sentant la volonté des citadins n'estre à sa deuotion, auãt l'arriuée dudit seigneur de la Trimouille sortit par la porte Rommaine, & auecques luy le Duc de Bourbon, & le marquis de Pesquaire, & le reste de leur armée, prenans le chemin de Laudes. Les Milanois se voyans hors du danger des Imperiaux, ouurirẽt la porte au marquis de Salluces, lequel fut receu à grande ioye: & pareillement le seigneur de la Trimouille qui y arriua peu apres.

Le Roy estant auerty de la prise de Milan, mist en deliberation ce qui estoit à faire. Plusieurs furent d'auis qu'il deuoit suiure son ennemy droict à Laudes, laissant dedans Milan quelque nombre d'hommes pour la garde d'icelle: mesmes qu'on deuoit mander aux seigneurs de la Trimouille &
C marquis de Salluces, de gaigner les deuans pẽdant que le Roy les suiuroit, & de ne laisser prendre pied à l'ennemy. Autres furent d'aduis d'aller assieger Pauie, remonstrans qu'ayans deslogé de Pauie les forces qui y estoient demourées, aisément le Roy pourroit conquerir le reste du Duché de Milan. En fin, ceste opinion fut suiuie, & fut mandé au seigneur de la Trimouille de demourer dedans Milan, & au marquis de Salluces de se venir ioindre auecques le Roy: lequel partant de Vigeue, alla à Biagras, & de là deuant Pauie. Plusieurs ont estimé, & y a eu grande apparance par les choses qui depuis sont aduenues, que qui eust suiuy la premiere opinion, qui estoit de poulser viuement apres l'armée Imperialle, la victoire & la conqueste du Duché de Milan estoit nostre: car leur armée s'en alloit en tel desordre, que les soldats Imperiaux, pour le trauail des chemins qu'ils auoiẽt passé venans de Prouence iettoient leurs armes dedans les fossez, n'ayans puissance de les porter. Parquoy l'ennemy n'eust eu le moyen de garder Laudes, & estoit en hazard d'abandonner Cremõne: car au passage de la ri-

Discours sur le conseil du Roy.

uiere d'Adde,le ſeigneur de la Trimouille, & le marquis de Salluces vſans D
de diligence les euſſent peu arreſter, attendans le reſte de noſtre armée : &
par-ce moyen ceux de Pauie & d'Alexandrie, qui demouroient derriere,
euſſent eſté contraints de parler,par-ce qu'il n'y auoit apparéce qu'ils peuſ-
ſent eſtre ſecourus: mais Dieu ne voulut permettre de prendre le meilleur
conſeil.

Siege de Pauie. LE Roy eſtant arriué deuãt Pauie,le xxvij.ou xxviij.d'Octobre l'an mille
cinq cens vingt-quatre,ordonna du logis de ſon armée:logea le mareſchal
de Chabannes auecques ſon auãtgarde vers le chaſteau,du coſté du Teſin,
luy ſe logea auecques la bataille à l'abbaye de ſainct Louffran, aſſez pres
de la ville,puis enuoya le mareſchal de Montmorency auecques trois mil-
le lanſquenets,deux mille Italiens,mille Corſes,& deux cens hommes d'ar-
mes pour paſſer le Teſin, & ſe loger au faubourg ſainct Antoine, dedans
vne Iſle. Pour gaigner ledit faubourg, ledit ſeigneur de Montmorécy fut
contrainct de battre vne tour qui eſtoit ſur le pont,l'ayant gaignée,la feit E
ramparer & garder:faiſant pendre ceux qu'il trouua dedãs,pour auoir eſté
ſi outrageux d'auoir voulu garder vn tel poullier à l'encontre d'vne armée
Françoiſe.Le Roy ayant logé ſon armée en la maniere deſſuſdite,delibera
de forcer la ville, à cauſe dequoy feit faire les approches, & mettre ſon ar-
tillerie en batterie:de laquelle ayãt batu quelques iournées, fut fait breche,
mais non raiſonnable. Toutesfois fut ordonné de donner vn aſſault pour
tenter l'opinion de ceux de dedans ; auquel aſſault noz gens ayans don-
né iuſques au hault de la breche,penſerent la ville gaignée,mais autrement
en aduint : car ils trouuerent par dedans de larges & profondes tranchées
bien flancquées,& les maiſons eſtans pres deſdites tranchées perſées bien à
propos & pourueues d'arquebouzeries. Qui fut cauſe que noz gens apres
auoir long temps combatu ſur le hault de la breche, furent contraints de
eux retirer : par-ce qu'il n'y auoit ordre de paſſer plus outre . Audit com- F
bat moururent pluſieurs gens de bien,& entre autres le capitaine Hutin de
Mailly , & le frere puiſné du ſeigneur Dauchy , tous deux de Picardie : &
le capitaine ſainct Iulian,ieune homme Baſque,& beaucoup d'autres deſ-
quels ie n'ay memoire.Ce faict,le Roy ordõna que la gendarmerie ſe met-
troit à pied, pour par deux endroits dõner l'aſſault, & deuoit le mareſchal
de Foix mener l'vne des trouppes:leſquels eſtans en bataille,& tous à pied,
ayans choiſy de toute la gendarmerie les plus diſpos, le Roy ayant enten-
du ceux qui auoient recogneu la breche,ordonna de faire differer l'aſſault,
& feit retirer la gendarmerie.

QVELQVE temps au-parauant le Duc Claude de Longueuille, ieune
prince de grande volonté, eſtant dedans les tranchées en ſortit pour re-
cognoiſtre quelque choſe le long de la ville : mais ſi toſt qu'il fut deſcou-
uert,fut frappé d'vn coupt de mouſquet dedans l'eſpaulle, venãt de deſſus
la muraille,duquel coup il mourut ſur le champ.Pluſieurs qui cherchoiẽt
de faire ſeruice aux Roy mirent en auant vn moyen de forcer la ville, qui
eſtoit

A estoit tel:le Tesin coule le long de la ville,duquel costé les ennemis se fians à la force de la riuiere, par-ce qu'elle n'est gaiable, n'auoient faict aucun rampar:parquoy ils entreprindrent de diuertir ladite riuiere auecques des toilles,mettans en auant qu'estant diuertie,& le cours asseché, & faisans en cest endroit vne soudaine & furieuse batterie, la ville seroit aisée à forcer, premier que l'ennemy eust loisir d'y pouruoir, chose qui auoit apparence de raison: & estoit chef d'icelle entreprise Iacques de Silly baillif de Caen, lieutenãt de la compagnie du Duc d'Alançon. Il y meit gens en besongne: mais apres auoir beaucoup despendu d'argent & de temps, tomba vne pluye soudaine, dont la riuiere augmenta, de sorte qu'en vne heure elle emporta ce qui auoit esté faict en plusieurs iours, & par ce moyen leur labeur fut inutil.

Traittez d'acord entre le Roy & l'Empereur par le Pape Clement.

Estant le Roy deuant Pauie comme vous oyez, le Pape Clemẽt voulant mettre en repos l'Italie, enuoya deuers le Vice-Roy de Naples qui e-
B stoit à Laudes,pour trouuer moyen d'accord:lequel n'estant asseuré du secours qu'auoit promis le Duc de Bourbon amener d'Allemagne, des deniers qu'il auoit recouuers sur les bagues que monsieur de Sauoye luy auoit presté,accorda vne trefue de cinq ans,pendãt lequel temps deuoit demourer entre les mains du Roy tout ce qui estoit deça la riuiere d'Adde, hors mis Laudes. Lesquelles cõditions furent refusées par le Roy, à la persuasion(à ce qu'on disoit)de monsieur l'Amiral Bonniuet,qui auoit la superintendence des affaires du Roy, & à l'instigation du seigneur de sainct Marsault,qui estoit fort pres de la personne du Roy,& bien ouy dudit seigneur, encores qu'il ne fust en estime d'homme de guerre,mais biẽ entendant les praticques de la cour.

Separemẽt de l'armée du Roy pour enuoyer à Naples.

Ledit Pape Clemẽt vij.de ce nom, apres auoir failly à la trefue cy des-
C sus mentionnée, persuadé par le Cõte de Carpy ambassadeur pour le Roy deuers sa saincteté, laissa les anciennes haines qu'auoit porté le Pape Leon son cousin contre le Roy,& feit alliãce auecques luy. Puis depescha le seigneur Mathée son dataire, pour confirmer ladite alliance: & persuader le Roy de faire faire l'entreprise de Naples, l'estimant aisée, pendant que l'armée Imperialle estoit empeschée audit Duché de Milan, & estant l'armée Françoise fauorisée de sa saincteté. Le Roy s'accorda à icelle entreprise: pour l'execution de laquelle il ordonna le Duc d'Albanie son lieutenant general,en sa compagnie le seigneur Rence de Cere,& vj.cẽs hõmes d'armes, du nombre desquels estoit le bastar de la Claiette,le seigneur d'Esguilly auec sa cõpagnie de gens d'armes, & trois cẽs cheuaux legers,cent de mõsieur d'Albanie, la cõpagnie du Duc de Longueuille cõduite par le seigneur de Loges son lieutenant, dix mille hommes de pied,& quelque nõbre de cheuaux legers, auec x.ou xij.pieces d'artillerie,ce qui sembla à plusieurs n'estre raisonnable que le Roy separast son armée. Le Vice-Roy de Naples & le marquis de Pesquaire, qui estoient à Laudes (car monsieur de Bourbon n'y estoit pour lors,par-ce qu'il estoit allé en Allemagne faire le-

uée de xij. mille lanſquenets des deniers (comme i'ay n'agueres dit) que le D
Duc de Sauoye luy auoit preſté, auertis du partement de mondit-ſeigneur
d'Albanie, eſtimans ſeulement qu'il fuſt allé pour receuoir du Duc de Fer-
rare vn nombre de pouldres, de boullets, ouſtils à pionniers, & autres mu-
nitions de guerre qu'il preſtoit au Roy : partirẽt de Laudes auec leurs for-
ces, & paſſerent le Pau, pour coupper chemin au ſeigneur d'Albanie. Mais
eſtans arriuez à Moucelles v. mille pres de Cremõne, du coſté de Plaiſance,
deliberez de marcher à Fleuranſolles, leur furẽt amenez de l'armée de mõ-
ſieur d'Albanie deux cheuaux legers qui auoient eſté ſurpris au fourrage,
par leſquels ils furent aſſeurez que l'entrepriſe dudit ſeigneur d'Albanie
eſtoit pour le Royaume de Naples. Leſquelles choſes entendues, ſe ferme-
rent à Montiſſel, ne ſe ſentans aſſez forts pour combatre noſtre armée, & la
laiſſerent paſſer.

Le Vice-Roy de Naples ayant entendu l'entrepriſe du Duc d'Albanie
qui marchoit auec la faueur du Pape, ſentit le Royaume de Naples en ha- E
zard, parquoy reſolut d'y tourner la teſte pour y pourueoir, mais il en fut
diſſuadé par le marquis de Peſquaire : luy remonſtrant que ſ'il abandon-
noit l'eſtat de Milan, le Roy aiſément viendroit à fin de ſon entrepriſe, & ſe
mettroit à ſa queuë. A raiſon dequoy ayant monſieur d'Albanie en teſte, &
le Roy derriere, ſon entiere ruine eſtoit manifeſte: à ceſte cauſe il changea
d'opinion. Peu apres eſtans les forces Imperialles augmentées pour le ſe-
cours qui leur eſtoit ſuruenu, & ayant le Vice-Roy la cognoiſſance de la
ruine de l'armée du Roy, pour le long hyuer qu'elle auoit enduré en cam-
pagne, & auſſi que le Roy auoit ſeparé ſon armée (ſçauoir eſt ce qu'auoit
mené monſieur d'Albanie, & quatre ou cinq mille hommes qu'auoit auec
luy le marquis de Salluces, qui eſtoit lieutenant de Roy à Sauonne, & aux
enuirons, ſans autre grãd nombre qu'auoit le Roy, tant à Milan qu'aux au-
tres places, pour la ſeureté des viures) delibererent qu'attendans l'arriuée
des lanſquenets qu'amenoit monſieur de Bourbon, ils ſe ietteroient en cã-
pagne. Apres laquelle reſolution, le marquis de Peſquaire auec vne partie F
de l'armée marcha droict à Caſſan, qui eſt ſur la riuiere d'Adde, ville te-
nue par les François, mais mal fortifiée. Auquel lieu eſtant arriué, apres
auoir mis ſon artillerie en batterie, les ſoldats ſe rendirent leurs bagues
ſauues.

Le lendemain vindrent nouuelles au Vice-Roy, de la part d'Antoine
de Leue, comme les Allemans eſtans dedans Pauie, menaſſoient qu'au cas
qu'ils ne fuſſent payez, ils rendroient la ville entre les mains du Roy. Ces
choſes entendues chercha les moyens d'y pourueoir: car il n'eſtoit en leur
puiſſance de recouurer argent, & encores qu'ils en euſſent, ils n'auoient le
Inuention de faire entrer argent en Pauie. moyẽ de le mettre dedãs la ville en ſeureté. Sur la fin ils ſ'auiſerẽt d'vn ſtra-
tageme qui fut que deux hommes, auſquels ils auoient fidelité, porterẽt en
noſtre cãp ſur deux cheuaux quatre barils de vin à vendre, dedans leſquels
eſtoient trois mille eſcus, & allerent loger pour vẽdre leur vin le plus pres
de

A de la ville qu'ils peurent, faisans entendre par vn espion au seigneur Antoine de Leue l'estat de leur affaire: dequoy estant auerty, feit faire vne saillie de l'autre costé, & durant que l'escarmouche estoit bien attaquée, vn des villains rompit ses barils, & print les trois mille escus, auecques lesquels il se sauua dedans la ville. Antoine de Leue pour monstrer aux lansquenets que ce n'estoit faulte d'argent, ny de bõne volonté qu'ils ne fussent payez, mais par faulte d'auoir moyen de mettre l'argent dedans la ville en seureté, feit assembler le Ban, & leur remõstra le hazard où s'estoit mis le vilain pour apporter cest argent, & que tout le reste de leur payement estoit au camp Imperial. Les lansquenets pensans que ce qu'il leur disoit fust veritable, leuerent tous les mains en signe de bonne volonté, declarãs tous en general, que tãt que le siege dureroit ils seruiroient sans argent la majesté Imperialle: moyennant qu'apres le siege ils fussent satisfaicts, ce qui leur fut promis.

Esmeute à S. auõne, & deffaitte de Espagnols.

B Av commencement du mois de Mars audit an mille cinq cens vingt-quatre, Michel Antoine marquis de Salluces, lequel (comme i'ay dit) auoit esté enuoyé lieutenant du Roy à Sauonne: apres auoir faict faire la monstre de ses gens de pied, en enuoya deux mille en garnison dedans Varas, petite ville mal fermée sur le bord de la mer, mi-chemin de Sauõne à Gennes. Dom Hugues de Montcade, Vice-Roy de Sicile, qui pour lors estoit gouuerneur de Gennes pour l'Empereur, estant auerty que lesdits gens de pied estoient dedans Varas, delibera de les aller deffaire: & pour cest effect, feit faire force à toutes les galleres de l'Empereur, pour du costé de la mer donner des canonnades dedans la porte dudit Varas, esperant que les soldats, pour la debilité de la place ne pouuans endurer la batterie, prendroient leur retraitte droict à Sauonne, tout le long de la marine: & sur ceste esperance luy-mesmes s'en alla mettre en embuscade auecques quatre mille hommes de pied, entre Varas & Sauonne pour deffaire noz gens sur leur-ditte retraitte. Mais estans ses galleres arriuées deuant Varas, & ayans
C commencé leur batterie à la porte, ainsi qu'il leur estoit commãdé, le marquis de Salluces qui estoit à Sauonne oyant la batterie, soudain trouuant deux galleres prestes se meit dedãs auecques si peu d'hommes qui se trouuerent aupres de luy: commandant au reste des galleres, dont auoit la charche le seigneur André Dorie, & aux autres gros vaisseaux, & mesmes au seigneur de la Fayette, qui pour lors estoit Amiral sur l'armée de mer, qu'ils eussent à le suiure. Approchãt le Marquis pres de Varas auecques ses deux galleres, & les assiegez l'ayant descouuert prindrent cœur, de sorte qu'en toute diligence se meirent à ramparer leur porte ia toute ruinée. Le reste de nostre armée de mer approchant celle des Genneuois, commença à les saluer de canõnades: les Gẽeuois ne se sentans suffisans pour soustenir le combat prindrent le largue, & nostre armée se meit à leur suitte. Dom Hugues de Montcade se voyant abandonné de son armée de mer, & par consequent hors d'esperance d'executer son entreprise, commença à faire sa

retraitte droict à Gennes,le long de la marine:dequoy le marquis de Salluces auerty,feit mettre à terre le seigneur de la Milleraye gentil-homme de la chambre du Roy nouuellement venu deuers luy de la part du Roy, & luy commanda de faire sortir les soldats qui estoient dedans Varas, & les conduire à la suitte dudit Dom Hugues: & que luy auec les galleres, iroit terre à terre à coups de canon pour les mettre en desordre, car ils estoient contraints de suiure le long de la marine,à cause des montagnes. D

Le seigneur de la Milleraye suiuant ce qui luy estoit commãdé,fist telle diligence qu'il meit à vau de routte les quatre mille hõmes Imperiaux auec l'ayde des galleres(cõme i'ay dit) Voyant ledit Montcade ses gens en routte,print auecques luy les principaulx de ses capitaines, desquels il auoit fiãce,& demeura sur la queuë pour soustenir l'effort:mais il fut chargé de telle furie,qu'il fut prins, & tous ceux qui estoient auecques luy. Puis apres les auoir enuoyez à Sauonne en seure garde,noz gens suiuirent leur victoire iusques à trois mille de Gennes, mettans au fil de l'espée tout ce qui s'en trouua deuant eux. E

Le marquis de Salluces auecques l'armée de mer suiuit les galleres iusques à Gennes, auquel lieu estant arriué trouua l'Amiralle de Gennes à la rade, laquelle il assaillit à coups de canon:où, apres long combat ladite Amiralle se rendit, dedans laquelle fut trouué grand nõbre d'artillerie, & d'autres munitions & richesses. Aussi noz galleres poursuiuirent celles des ennemis,dont ils en prindrent deux. Ce faict, le Marquis auecques les prisonniers & butin se retira à Sauonne: s'il eust eu armée pour assieger Gennes aussi bien par terre que par mer, veu l'estonnement qui s'estoit mis dedans la ville, pour auoir perdu leur chef auecques plusieurs capitaines & soldats, elle estoit en grand hazard d'estre perdue pour l'Empereur, & remise entre les mains du Roy.

Guerre en Picardie. Durant ce temps que le Roy estoit deuant Pauie, & que mõseigneur de Vendosme estoit demouré lieutenant du Roy en Picardie,se faisoit ordinairement la guerre guerroyable, vn iour à l'auantage de l'vn, autrefois de l'autre: & entre autres choses vn iour messire Antoine de Crequy, seigneur du Pontdormy,lieutenant du Roy audit païs en l'absence de mondit-seigneur de Vendosme, partant de Montreul feit vne entreprise pour mettre viures dedans Terouẽne, & en ce faisant,tenter la fortune s'il pourroit forcer le Neuf-fossé. Qui est vne grande tranchée plaine d'eau qui ferme le val de Cassel, depuis S. Omer iusques à Aire: & à chaque entrée que on arriue audit val le long de ladite tranchée, y a des blocus de terre, que nous appellons boulleuers, dedãs lesquels se retirent en seureté les soldats de la garde d'iceux, estãs bien pourueus de grosse & menue artillerie pour garder lesdits passages & entrées dudit val, dedans lequel tous les biens & bestial du païs sont retirez. Ledit seigneur du Pontdormy pour executer son entreprise manda au baillif de Somer au Bos, gentilhomme Boullenois ayant credit parmy les soldats, qu'il eust à faire leuée dedãs ledit païs F

de

A de mille ou xij.cens hommes de pied,& de ſe trouuer le lendemain au village de Fouquamberge ſur le ſoir:auquel iour le ſeigneur du Pontdormy partant de Montreul, arriua enuiron deux heures deuant ſoleil couché, ayant auecques luy la compagnie de mõſieur de Vendoſme de cent hommes d'armes,conduitte par le ſeigneur de Torcy ſon lieutenant, & la ſienne de pareil nombre: & le Comte Dammartin ayant cinquante hommes d'armes ſoubs ſa charge. Et ce pendant que la gẽdarmerie faiſoit repaiſtre les cheuaux, il feit entrer dedãs Terouenne les viures qu'il auoit amené de Montreul, pour faire entendre à l'ennemy qu'il n'eſtoit venu pour autre occaſion que pour ledit rauitaillement: puis enuiron vne heure de nuict, partit dudit Fouquãberge, pour l'executiõ de ſadite entrepriſe: où par les chemins le vindrent rencontrer les cinquante hommes d'armes de la compagnie du ſeigneur du Freſnoy, gouuerneur de Terouenne, & enuiron deux cens hommes de pied de ladite garniſon,qui amenerẽt deux longues
B couleurines pour forcer leſdits paſſages.Eſtant ledit ſeigneur du Pontdormy arriué au Neuf-foſſé auant le iour, encores que leſdits blocus fuſſent pourueus tant d'hommes que d'autres choſes neceſſaires pour la garde d'iceux,ſi eſt ce q̃ le paſſage fut forcé:& ſe feit au val vn butin ineſtimable de beſtial & autres biens. On auoit deliberé de faire la retraitte à Fouquãberge,toutesfois par ce que ceux d'Aire, de Betune,& de Lilliers,eſtant le ſeigneur du Pontdormy retiré auecques les groſſes forces, pouuoient coupper chemin à ceux de Terouenne, fut conclu de les accompagner iuſques au lieu de ſeureté, auecques la gendarmerie, afin que l'artillerie amenée de Terouenne ne ſe perdiſt.Et furent renuoyez les gens de pied & le butin le droict chemin de Fouquãberge. Paſſant aupres d'Arques, qui eſt à demie lieue de ſainct Omer, la cauallerie dudit ſainct Omer ſortit, ayant mis les gens de pied dedans des carrieres qui ſont aſſez pres de l'Egliſe, pour ſou-
C ſtenir leurdite cauallerie:de laquelle vne partie ſe ietta à l'eſcarmouche,en eſperance de nous amuſer,pendant que ceux d'Aire & de Betune ſe pourroient venir ioindre auec eux. L'eſcarmouche ſ'eſchauffa de ſorte qu'en fin les Bourguignons furent rẽuerſez ſur leurs gẽs de pied. A ladite charge le ſeigneur de Licques,lieutenant du Duc d'Arſcot, lequel ſe iour là auoit eſpouſé la ſœur du ſeigneur de Fonqueſolles (de laquelle le ſeigneur d'Eſtrée,guidon de monſeigneur de Vendoſme auoit eſté ſeruiteur)eſtant demouré ſur la queuë pour ſouſtenir ſes hommes, fut chargé par ledit ſeigneur d'Eſtrée,& par le ſeigneur de Rum, & fut pris priſonnier:tellement que ce iour là il ne coucha point auecques ſon eſpouſée.

Le ſeigneur du Pontdormy craignant ce que les ennemis attendoient, qui eſtoit que ceux d'Aire, de Betune, & Lilliers ſe vinſſent ioindre auecques eux, pour empeſcher ſa retraitte & celle de ceux de Terouenne, vint luy-meſmes retirer l'eſcarmouche:eſtant arriué pres de Terouenne,au lieu où ſe deuoit ſeparer ladite garniſon d'auecques luy, l'alarme vint du coſté d'Aire, où il fut enuoyé quelque cauallerie pour entendre que c'eſtoit: la

ieuneſſe ſans commandement y alla à la file, en eſpoir vn chacun de rompre ſa lance, ainſi qu'eſt la couſtume le plus ſouuent des ieunes gentis-hõmes de France, de porter peu d'obeïſſance à ceux qui leur commandent. Toute ceſte trouppe ſans chef eſtãt arriuée pres vn village nommé Roud, enuiron mi-chemin de Terouenne à Aire, rencontrerent la garniſon dudit Aire & Betune, laquelle venoit en eſperance auecques l'ayde de ceux de la garniſon de ſainct Omer, de pouuoir empeſcher noſtre retraitte: ceux deſdites garniſons d'Aire & Betune pouuoient eſtre le nõbre de huict à neuf cens Eſpagnols naturels, & de cinq à ſix cens hommes de pied Vvalons, & trois cens cheuaux de leurs ordonnances. L'eſcarmouche ſe dreſſa par noſtre ieuneſſe contre leur cauallerie, de ſorte que les plus vieils & les plus ſages des noſtres furent contraints de ſuiure la ieuneſſe pour la conduire: le ſeigneur du Pontdormy auerty de ladite eſcarmouche, cognoiſſant que d'eſtre là arreſté il n'auroit moyen de ſe retirer à Fouquãberge, ains ſeroit contraint de loger à Terouenne, qui ne ſe pouuoit faire ſans manger les viures qui eſtoient dedans, enuoya le Comte Dammartin pour faire retirer l'eſcarmouche. Mais y eſtant arriué la trouua ſi meſlée, qu'il eſtoit impoſſible de la retirer ſans mettre en hazard tous ceux qui y eſtoient, car le ſeigneur du Pontdormy auecques la groſſe trouppe eſtoit lieuë & demie en arriere: parquoy ſe retirans ſans auoir perſonne pour les ſouſtenir, ſans aucune difficulté ils euſſent eſté deffaicts. Le Comte Dammartin ayãt bien conſideré tant la contenance de noz ennemis que de ceux de noſtre part, ſ'arreſta ſur vn hault lieu: & de tous ceux qui venoient à la file des noſtres, en feit vne maſſe pour ſouſtenir l'eſcarmouche, ſi d'auanture noz gens eſtoient renuerſez. Et quand & quand manda au ſeigneur du Pontdormy qu'il eſtoit d'auis qu'il marchaſt en diligence, autrement il ne voyoit apparence que tout ce qu'il y auoit d'hommes ne fuſt perdu: car les gens de pied des ennemis approchoient fort, marchans en bon ordre pour ſouſtenir la cauallerie.

Le ſeigneur du Pontdormy ayant eu ceſt auertiſſement, ne voulut perdre ce qui eſtoit là: parquoy feit marcher les enſeignes droict au lieu où eſtoit ledit Comte Dammartin, pour diligemment le ſecourir, ayant en ſa compagnie le nombre de deux cens hommes d'armes. Ce-pendant le Cõte Dammartin auoit amaſſé de toutes bandes enuiron deux cens cheuaux, & ne bougea d'où il eſtoit: mais voyant le ſeigneur du Pontdormy approché ſi pres de luy qu'il en pouuoit eſtre ſouſtenu, chargea les ennemis à toutes brides, & il renuerſa leurs gens de cheual ſur leurs gens de pied Eſpagnols: & y entrant peſle-meſle, les rompit, à la faueur de la groſſe trouppe qui arriua au poinct de la charge. Et fut tué à ladite deffaitte le nombre de douze vingts Eſpagnols, & pris de cinq à ſix cens. Leur cauallerie durant le combat des gens de pied ſe ſauua de viteſſe: vray eſt que quelques vns des noſtres les pourchaſſerent de ſi pres, qu'aucuns entrerẽt peſle-meſle dedans les barrieres d'Aire, qu'on leur ferma au doz, & entre autres y fut

pris

A pris des noſtres le ſeigneur d'Eſtanaie,qui depuis fut guidon de monſieur de Vendoſme. Le ſeigneur du Pontdormy apres ceſte deffaicte ſe retira à Terouenne auecques les priſonniers, qui pouuoient eſtre le nombre de huict ou neuf cens : & par-ce qu'il y auoit trop grande ſubiection de les garder, furent tous renuoyez le lendemain pour leur ſoulde de cent ſols pour mois, retenans ſeulement leurs capitaines pour reſpondans : le ſeigneur d'Eſtrée requis par la dame dont il auoit eſté ſeruiteur, luy renuoya le ſeigneur de Licques ſon mary.

Praticqué pour Hedin.

QVELQVE temps apres, & enuiron quinze iours deuant la bataille de Pauie,les ſoldats de la garniſon de Hedin eſtans allez à la guerre,l'vn d'eux appellé le Baſtar, fut pris priſonnier des ennemis & mené à Betune : lequel fut par le ſeigneur de Fiennes,gouuerneur de Flandres,pratiqué pour luy liurer le chaſteau de Hedin,lequel Baſtar luy dit en auoir bien le moyen : mais qu'il eſtoit beſoing de le renuoyer ſur ſa foy, faignant d'aller
B pourchaſſer ſa rançon, afin de praticquer vn ſien compagnon & fidelle amy qui auoit les clefs du chaſteau,choſe qui luy fut accordée. Lequel eſtãt arriué à Hedin,trouua moyẽ d'aller deuers le ſeigneur du Pontdormy,faiſant entẽdre à ſes ſeruiteurs qu'il auoit cognoiſſance en ſa maiſon, & qu'il luy preſteroit l'argent de ſa rançon : y eſtant arriué, feit entendre au ſeigneur du Pontdormy les praticques que faiſoit le ſeigneur de Fiennes par ſon moyen, & que ſon intention eſtoit de luy liurer entre les mains le ſeigneur de Fiennes, le Duc d'Arſcot, & la plus part des grands ſeigneurs de par de-là,auec la garniſon d'Aire & de Betune.Le moyẽ qu'il meit en auãt, eſtoit que ledit ſeigneur du Pontdormy luy adreſſaſt vn hõme fidelle qui euſt la garde des clefs du chaſteau dudit Hedin, & qu'il feroit entendre à l'ennemy qu'il auoit praticqué ceſt homme, & meſmes ameneroit vn des leurs dedans le parc:auec lequel le portier & luy pourroient cõmuniquer, pour dõner à l'ennemy plus grande ſeureté de ſon faict. Et qu'au iour aſſi-
C gné qu'il ameneroit la trouppe,il viẽdroit auec celuy lequel premieremẽt il auroit amené pour communiquer de rechef auecques ledit portier:auec lequel il auroit vn ſignal,auquel iceluy portier reſpondroit à leur arriuée, bref les choſes furent arreſtées tant d'vne part que d'autre.Le iour prefix le ſeigneur du Pontdormy ſe trouua dedans ledit chaſteau, accompagné de deux cens hommes d'armes enuiron iour couché: & à ce que le bagage ne fuſt cauſe de deſcouurir l'entrepriſe,chacun homme d'armes y arriua l'armet en teſte,& la lance au poing ſans page & ſans varlet.Ledit ſeigneur du Pontdormy auoit ordonné au ſeigneur de Sercu, gouuerneur de Hedin, de faire faire à la porte du parc,ſoubs vne grande voulte qui eſtoit à l'entrée où l'ennemy deuoit arriuer, deux ou trois herſes couliſſes : afin que ſi de fortune l'ennemy entroit en ſi grand nõbre dedans, qu'il fuſt pour forcer le chaſteau, on laiſſaſt tomber leſdites herſes pour la ſeureté de ladite place : mais à l'arriuée dudit ſeigneur du Pontdormy les herſes n'eſtoient acheuées,dont il auint grand inconuenient, ainſi que ſera dit cy apres. Au

deuant de ladite porte y auoit vn petit reuellin de pierre, par dedãs lequel D
deuoient paſſer les ennemis, qui fut tout paué de fricaſſées & feux artifi-
ciels couuerts de paille, où ceux de deſſus la porte deuoient ietter feu lors
qu'il leur ſeroit commandé:& deuoit le ſeigneur du Pontdormy,quand il
verroit l'ennemy en deſordre, monter à cheual pour luy coupper le che-
min de ſa retraitte.

Les choſes ainſi ordõnées, l'ennemy conduit par le baſtar enuiron mi-
nuict arriua à vne lieuë pres de Hedin:auquel lieu vindrẽt deux eſpies de-
uers monſieur de Fiennes, l'auertir comme le ſeigneur du Pontdormy à
iour couché eſtoit arriué dedans le chaſteau de Hedin, auec grãd nombre
de gendarmerie. Le ſeigneur de Fiennes penſant eſtre trahy, voulut faire
mettre en pieces le Baſtar:mais de grãde aſſeurance il luy dit,que ſes eſpies
eſtoient faulces, & à ce qu'il cogneuſt la verité, qu'ils le fiſſent lier de cor-
des,& qu'ils luy baillaſſent deux ou trois hommes auec la dague au poing,
qui le menaſſent ſur le bord du foſſé, & auec eux celuy-meſmes qui par cy E
deuant auoit eſté en ſa compagnie parler au portier, lequel entẽdroit bien
le ſignal qu'il auoit auecques luy. Ainſi fut il ordõné,& fut ledit Baſtar lié,
luy baillant trois ou quatre des plus diſpos ſoldats qu'ils euſſent à le tenir,
chacun la courte dague au poing pour le tuer ſ'il faiſoit faulte, lequel les
mena ſur le bord dudit foſſé, & y eſtant arriué ſifla: celuy qui eſtoit ſur la
porte luy reſpondit, alors ledit Baſtar luy demanda ſ'il eſtoit temps, l'au-
tre dit,Ouy,& que toutes choſes eſtoient preparées,parquoy ils le remene-
rent à la trouppe: apres lequel rapport les Bourguignons entrerẽt en plus
grande aſſeurance que iamais,ſuiuant laquelle ils marcherent à la conduit-
te dudit Baſtar touſiours lié comme deſſus. Entrans dedãs le parc,trouue-
rent autres eſpies qui les aſſeurerent qu'ils eſtoient trahis: mais le Baſtar les
perſuada de ſorte qu'à nul d'eux ils ne voulurent adiouſter foy,& conclu-
rent de paracheuer leur entrepriſe. Eſtans arriuez dedans le reuellin,& en-
trez vn nombre d'hommes dedans la porte, le ſeigneur du Põtdormy qui F
eſtoit deſſus icelle pour commander, voyant que les herſes pour eſtre mal
acheuées ne pouuoient tomber, commença à crier à ceux qui eſtoient au
deſſoubs de luy,qu'ils euſſent à ietter le feu,craignant qu'il entraſt ſi grand
nombre qu'il fuſt forcé là dedãs:mais la fortune fut telle que celuy de deſ-
ſoubs luy iettant le feu mal à propos,iceluy du Pontdormy ayant la bou-
che ouuerte pour parler, luy entra le feu par la bouche qui luy bruſla les
entrailles. Si eſt-ce que ſoudain il commanda que le ſeigneur de Canaples
ſon nepueu montaſt à cheual pour executer leur entrepriſe,mais il ſe trou-
ua qu'il auoit le viſage tout bruſlé ſans apparence de forme de viſage, n'a-
Mort du ſeigneur du Põtdormy. yant moyen de monter à cheual: parquoy l'execution demoura. Telle fut
l'iſſue de ladite entrepriſe: le ſeigneur du Pontdormy mourut deux iours
apres,à la mort duquel le Roy perdit vn bõ & affectiõné ſeruiteur,& grãd
homme de guerre: il mourut des Bourguignõs enuiron quatre vingts ou
cent de ceux qui eſtoient entrez au reuellin,leſquels furent bruſlez. Le Ba-

ſtar

A ſtar entra le premier dedans le chaſteau, qui ſauua la vie à ceux qui le tenoient lié & les feit ſes priſonniers. Les Bourguignons ſ'en allerent en effroy, penſans touſiours eſtre ſuiuis, ne ſçachans rien de l'inconuenient auenu au ſeigneur du Pontdormy: tellemẽt qu'vne grande part ſe perdit parmy les bois ſur leur retraitte. Il y a grande apparence que ſans l'inconuenient dudit ſeigneur du Pontdormy ils eſtoient tous deffaicts (car la nuict n'a point de honte) & en hazard qu'il euſt entré peſle-meſle ou dedans Betune ou dedans Aire, eſtãs les ennemis en tel effroy: eux meſmes depuis me l'ont confeſſé.

En ce temps, mourut dedãs Pauie le capitaine general des lanſquenets, ſoupeçonné d'auoir eſté empoiſonné: ayãt doubte Antoine de Leue qu'il euſt intelligence auecques le Roy, dont iamais ne fut cogneu autre choſe. Au meſme temps, eſtant l'armée Imperialle renforcée & ioincte enſemble, le Vice-Roy de Naples delibera d'aller ſecourir Pauie: mais par ce que le *Siege deuãt Pauie.*

B payement luy eſtoit failly, & qu'il auoit grand doubte que les ſoldats ne fiſſent difficulté de marcher, fut conclu entre tous les chefs que le marquis de Peſquaire appelleroit en concion les Eſpagnols, deſquels il eſtoit general, pour trouuer moyen de leur perſuader de marcher au combat, ce qu'il feit: leur remonſtrant les victoires que par cy deuant ils auoient obtenues ſoubs ſa conduitte, & que ceſte ſeule victoire ſeroit la remuneration de tous leurs labeurs: car prenans vn Roy de France auecques les princes de ſon ſang, & la principale nobleſſe de ſon Royaume, ce ſeroit tout à vn coup aquis honneur & cheuance. Leur remonſtrant pareillement que la victoire eſtoit apparente pour eux, eſtant l'armée du Roy ruinée pour le long temps qu'elle auoit campigé, & ſeparée en diuers lieux, comme à Naples, Sauonne, & Milan: concluant par là qu'il ne reſtoit qu'à l'entreprẽdre, que la victoire ne fuſt ſeure. Les Eſpagnols tãt pour la creãce qu'ils auoiẽt

C audit Marquis, que pour le grand butin qu'il leur promettoit, luy offrirent de viure ou de mourir auec luy, & de le ſuiure en tous lieux & dãgers qu'il les voudroit conduire, & ſans argent, moyennãt qu'ils euſſent viures dont ils ſe peuſſent ſubſtanter. Les Allemans eſtans auertis de la reſponſe des Eſpagnols, la feirent ſemblable, diſans qu'ils n'eſtoient moins gens de guerre que la nation Eſpagnolle: leſquelles choſes entẽdues, le Vice-Roy, le Duc de Bourbon, & le marquis de Peſquaire conclurẽt d'executer leur entrepriſe chaudement, ce pendant que leurs hommes eſtoient en bonne volonté.

Le Roy auerty de la deliberation de ſon ennemy, ſçachant que ſur le chemin de Laudes à Pauie, y auoit vn chaſteau nommé Caſtel ſainct Ange, duquel Dom Petre de Gonzague, frere du ſeigneur Federic de Bozzolo auoit la charge de par le Roy: & craignant que l'ennemy ne ſurprint ladite place, qui eſtoit d'importance pour rompre les viures de l'ennemy, ſ'il venoit deuant Pauie, y enuoya le mareſchal de Chabannes, & ledit Federic de Bozzolo pour la viſiter, & la pourueoir de ce qu'elle auoit beſoing. Ce *Priſe du Caſtel S. Ange pres Pauie.*

qu'ils firent,& ſ'en retournans au camp laiſſerent audit chaſteau huict cens D
hommes de pied Italiens, & deux cẽs cheuaux ſoubs la charge dudit Dom Petre. Noz ennemis ayans (comme i'ay dit) vny toutes leurs forces, partirẽt de Laudes & ſ'en vindrent loger à Marignã, pour tenter ſi noz gens qui eſtoient à Milan la voudroient abandonner, pour ſe venir ioindre à noſtre armée: mais cognoiſſans que le ſeigneur de la Trimouille n'en auoit aucune volonté, changerent de deſſein, & tournerent la teſte droict à Caſtel S. Ange, pour mettre en liberté le grãd chemin de Laudes à Pauie, pour plus aiſément faire ſuiure les viures. Eſtans arriuez audit lieu de ſainct Ange, firent en diligence leurs approches, & mirent leurs pieces en batterie, puis ayans faict breche, donnerẽt vn aſſault, auquel ils furent repouſſez: mais en fin noz gens voyans la diligence que faiſoient leurs ennemis, ſ'eſtonnerent & ſe rendirent à la diſcretion du Vice-Roy, lequel retint les capitaines priſonniers, & licentia les ſoldats ſans armes, leur faiſant faire ſerment de ne porter d'vn mois armes contre l'Empereur. E

Le Roy eſtant auerty de la priſe du Caſtel ſainct Ange, ſe tint pour aſſeuré d'auoir la bataille: à raiſon dequoy il manda querir le ſeigneur de la Trimouille qui eſtoit à Milan auecques les forces qu'il auoit, laiſſant dedãs la ville le ſeigneur Theodore Treuoulſe, & le ſeigneur de Chandiou capitaine de la iuſtice, auecques quelque nombre d'hommes pour la garde des tranchées du chaſteau: & de toutes parts raſſembla ſes forces, hors mis le marquis de Salluces (que i'ay dit cy deuant eſtre du coſté de Gennes) & quelques gens qui eſtoient dedans les chaſteaux pour tenir les chemins ſeurs. Peu de temps au parauãt, le Roy auoit retiré à ſon ſeruice le ſeigneur Iean de Medicis, ayãt ſoubs ſa charge trois mille hommes de pied & trois cens cheuaux legers: lequel ſeigneur Iean venant au ſeruice du Roy, auoit praticqué pour le ſeruice dudit ſeigneur pluſieurs capitaines Italiẽs, & entre autres le Comte Guy de Rangon, homme de grande reputation parmy les gens de guerre, & ſon frere le Comte Frãciſque de Rangon. Vous auez F
bien entendu par cy deuant comme meſſire Chreſtofle Paluoiſin auoit eu la teſte couppée à Milan dez l'an mille cinq cens vingt & vn: toutesfois ledit ſeigneur Iean reconcilia auecques le Roy Iean Ludouic Paluoiſin ſon frere, homme qui auoit le moyẽ de luy faire ſeruice. Le Roy pour empeſcher ſes ennemis de mettre viures dedãs Pauie, vint loger en vne vallée ſur vn petit ruiſſeau nommé la Vermicule, par lequel eſtoit beſoing que l'ennemy paſſaſt pour ſecourir les aſſiegez. Et outre celà manda querir mille Italiens nouuellement venus de Marceille à Sauonne, leſquels paſſans par Alexandrie las & trauaillez du long chemin, furent ſurpris de la garniſon dudit lieu d'Alexandrie, & furent deffaicts.

Iean de Medicis au ſeruice du Roy.

Environ ce temps, Iean Iacques de Medicis, autrement dit le Mediquin Milannois Caſtelan de Muz, qui eſt vn chaſteau ſur le lac de Come, ſur les confins des Griſons, eſtant au ſeruice du ſeigneur Sforce ſçachant qu'il y auoit ſix mille Griſons nouuellement venus au ſeruice du Roy de-

Priſe de Chiauẽne.

uant

A uant Pauie, voulut chercher moyen de diuertir leſdits Griſons, & les faire retourner en leur païs. Eſtant auerty qu'il y auoit vn chaſteau de l'obeïſſance deſdits Griſons nommé Chauenne, ſur l'autre coſté du lac (dõt le capitaine ne ſe doutant de rien, pour eſtre en paix, ſ'en alloit tous les iours proumener ſans compagnie aſſez loing de ſa place) trouua moyen de ſe ietter en embuſcade au lieu où il auoit accouſtumé de ſe proumener, & arriua ſi à propos, que le Caſtelan ſorty à l'accouſtumée, tomba en ladite embuſcade: parquoy il fut pris & mené ſoudain deuant ladite place, auquel lieu eſtant arriué ledit Medequin, tenant l'eſpée nue, appella la femme dudit Caſtelan, l'aſſeurant qu'où elle faudroit de luy ouurir la porte du chaſteau, il coupperoit la teſte à ſon mary: la femme craignãt de le perdre, ouurit la porte audit Medequin, & ſoudain trois mille hommes qu'il auoit embuſquez pres de là ſe vindrent ioindre auecques luy, de ſorte qu'ils ſe ſaiſirent de la place, puis l'ayant pourueue comme elle meritoit, ſe retira à

B Muz. Les Griſons auertis de ceſte perte, entrerent en telle crainte, penſans qu'il y euſt autres praticques ſur leurs places, qu'ils manderent au vj. mille Griſons de leur nation qui eſtoient au ſeruice du Roy deuant Pauie, qu'ils euſſent à ſe retirer pour la conſeruation de leur patrie: leſquels apres ledit mandement, quelques remonſtrances qu'on leur ſceuſt faire, & meſmes la honte qui leur eſtoit miſe en auant, d'abandonner vn Prince preſt à combatre, ayans pris ſa ſoulde & faict le ſermẽt, ce-nonobſtant ils ſ'en allerent cinq iours deuant la bataille. Qui fut telle defaueur pour le Roy que vous pouuez eſtimer, veu meſmemẽt que le cãp de l'ennemy n'eſtoit logé qu'à demy mille de nous: neantmoins pour leſdites defaueurs iamais le Roy ne voulut changer d'opinion. Quelques vns luy perſuadoient de ſe retirer à Milan, attendant que l'armée Imperialle ſe conſommeroit par faulte
« de payement, car faillant la paye les viures faillent: mais eſtant Prince ma-
« gnanime, ou Dieu l'ayant ainſi ordõné, ne voulut oncques tourner la teſte ailleurs que deuers l'ennemy.

C Le Roy auoit auſſi depeſché le Paluoiſin, duquel n'agueres auons parlé, auecques argent pour leuer bon nombre de gens de cheual & de pied, & aller ſurprendre Cremonne qui n'eſtoit gardée que de cinq ou ſix cens hõmes de pied: & par ce moyen leuer les viures au camp Imperial deuant Pauie. Ledit Iean Ludouic Paluoiſin ayant mis enſemble deux mille hommes de pied, & quatre cens cheuaux, attendant autres trois ou quatre mille hommes de pied qui luy venoient de renfort, alla loger ſur le Pau à Cazal Majour. Le Duc Sforce qui eſtoit dedans Cremonne, craignant que le Cõte Guy de Rangon ſe vint ioindre auecques le Paluoiſin, delibera auãt que leurs forces fuſſent vnies de le ſurprẽdre: & pour ceſt effect leua vn bataillon dedans Cremõne, dont il aſſembla iuſques au nõbre de deux mille hõmes de pied & quelque cauallerie, deſquels il donna la charge au ſeigneur Alexandre Bentiuolle, lequel incontinant print ſon chemin droit à Cazal

Majour. Ledit seigneur Paluoisin s'estimant suffisant pour le combatre en D
campagne, comme mal-auisé, abandonna son fort, dont mal luy print: car s'il y fust demouré, le lendemain le Comte Frãcisque de Rangon, frere du Comte Guy le venoit secourir. Le Paluoisin estant sorty en campagne, marcha droict à ses ennemis, & d'abordée mist à vau de routte toute la cauallerie du Duc de Milan : mais arriuant le Comte Alexandre Bentiuolle auecques les gens de pied, fut tellement combatu tant d'vne part que d'autre, que ledit Paluoisin fut porté par terre, & pris prisonnier, & tous ses gens mis à vau de routte, chose qui donna grand desfaueur aux affaires du Roy.

Iean de Medicis bleßé. Ceux de Pauie voyans le logis du seigneur Iean de Medicis malgardé, firent vne saillie sur luy, lesquels trouuans son guet vn peu foible, le forcerent, & taillerent en pieces grand nombre de ses soldats, deuant qu'ils eussent le loisir de prendre les armes. Ledit seigneur Iean malcontent d'auoir eu ceste bastonnade, se voulut venger, parquoy dressa vne amorse à E
ceux de la ville, lesquels sortirent pensans faire comme l'autre coup, mais ils furent deceus : car le seigneur Iean ayant mis double embuscade, l'vne dedans des fossez pres de la ville, l'autre assez loing, les Espagnols suiuans ceux qui premiers les auoient attaquez, ayans la cognoissance de l'embuscade qui estoit vn petit loing, se mirent à faire leur retraitte, mais celle qui estoit pres la ville leur couppa chemin : tellement que lesdits Espagnols se trouuerent entre deux trouppes, si bien fermez que tout ce qui estoit sorty fut mis au fil de l'espée. Et à ladite faction fut bleßé ledit seigneur Iean d'vne arquebouzade au tallon, dont il fut contrainct de se faire porter hors du camp, qui fut vne grande perte pour nous : car c'estoit vn grand homme de guerre. Ses soldats estans sans chef s'esbenderent de sorte qu'ils reuindrẽt à rien, finablement tant les Grisons, que ceste troupe affloiblirent nostre armée de huict mille hommes. Au mesme temps le seigneur Albert Comte de Carpy, ambassadeur pour le Roy à Romme, luy manda par plusieurs fois de la part du Pape, que sur tout il eust à se donner de garde de hazarder la bataille : car il estoit asseuré que temporisant quinze iours les Imperiaux seroient en telle necessité, par faulte de payement, que leur armée s'en iroit en fumée : ayans perdu tout le moyen d'auoir deniers, ne tenans plus la ville de Milan, & estant l'armée de monsieur d'Albanie la plus forte au Royaume de Naples. Qui estoient les deux moyens desquels l'Empereur s'estoit aydé par cy deuant, pour auoir deniers: mais le Roy comme predestiné en la volonté de Dieu d'auoir mauuaise fortune, demoura tousiours en sa premiere opinion, de ne se vouloir retirer de deuant son ennemy. F

Occasiõs de la bataille de Pauie. Or est-il que ce n'estoit la deliberation du Vice-roy de Naples, ny du Duc de Bourbon de donner la bataille au Roy, si l'occasion ne s'y presentoit à leur aduantage : mais seulement essayer de gaigner le logis

A logis de Mirabel pour retirer leurs hommes qui estoient dedans la ville, & le refreschir de nouuelles gens, toutesfois cela ne se pouuoit faire sans passer à la teste de nostre camp. Et par-ce que le Roy estoit campé en lieu fort, se prepararent à deux effects, sçauoir est si on les vouloit empescher de passer, & le Roy sortoit de son fort à ceste fin, le combatre: sinon, passeroient outre. Or estoient venus les Imperiaux loger hors du parc, du costé de deuers la chartrouse, à la portée du canon de nostre camp: auquel lieu peu de iours apres ils commencerent la nuict à sapper la muraille du parc, de sorte que deux heures deuãt le iour, feste de sainct Matthias mille cinq cens vingt-quatre, firent renuerser quarante ou cinquante toises de ladite muraille: laquelle estant tombée, firent passer deuers nostre camp par ladite breche deux ou trois mille arquebouziers Espagnols, accompagnez de quelques cheuaux legers; ayant chacun vne chemise blanche sur leurs armes pour se recognoistre, par ce que le iour encores n'estoit clair. Puis
B suiuit lesdits arquebouziers vn bataillon de quatre mille, tant lansquenets qu'Espagnols des vieilles bandes meslez ensemble, apres lequel marchoient trois bataillons, l'vn d'Espagnols & deux de lansquenets, auecques deux grosses trouppes de gendarmerie sur les esles: tous lesquels prindrent le chemin de Mirabel, laissans l'armée du Roy à leur main gauche, ne voulans (comme i'ay dit) l'assaillir, par-ce qu'il estoit logé en lieu trop auantageux.

Ie vous ay dit cy dessus qu'il falloit que noz ennemis passassent à la teste de nostre armée: parquoy le seigneur Iacques Galliot seigneur d'Acié, seneschal d'Armignac, grand maistre de l'artillerie de France, auoit logé son artillerie en lieu si auantageux pour nous, qu'au passage de leur armée ils estoient contraints de courir à la file pour gaigner vn vallon, afin de s'y mettre à couuert de ladite artillerie: car coup à coup ils faisoient des breches dedans leurs bataillons, de sorte que n'eussiez veu que bras & te-
C stes voler. Qui fut cause que le Roy les voyant à la file, se persuada que l'ennemy estoit en effroy: auecques vn rapport qui luy fut faict, que la compagnie du Duc d'Alançon, & du seigneur de Brion auoient deffaict quelque nõbre d'Espagnols qui vouloient passer à nostre main droicte, & qu'ils auoient gaigné quatre ou cinq pieces de menue artillerie: lesquelles choses mises ensemble, furent cause que le Roy abandonna son auantage pour aller chercher ses ennemis, tellement qu'il couurit son artillerie, & luy osta le moyen de iouer son ieu.

Les Imperiaux se voyans hors du danger de nostre artillerie, & le Roy qui les venoit chercher: la teste qu'ils auoiẽt dressée vers Mirabel, la retournerẽt vers le Roy, ayãs esbandé deux ou trois mille arquebouziers parmy leur gendarmerie. Le Roy ayant en sa main dextre le bataillon de ses Suisses qui estoit sa principalle force, marcha droict au marquis de sainct Ange, qui menoit la premiere trouppe de leur gendarmerie: laquelle il rompit, & y fut tué ledit Marquis de sainct Ange: mais les Suisses qui

quand & quād deuoient attaquer vn bataillon de lanſquenets Imperiaux, D
qui faiſoit eſpaule à leurdite gendarmerie, en lieu de venir au combat ſe retirerent le chemin de Milan pour ſe ſauuer. Noz lanſquenets qui ne pouuoient eſtre plus de quatre ou cinq mille, deſquels auoit la charge Frā-çois monſieur de Lorraine, frere du Duc de Lorraine, & le Duc de Suffolc Roſeblanche, marcherēt la teſte baiſſée droict au gros bataillon Imperial, qui venoit charger le Roy: mais eſtant peu de nombre (comme i'ay dit) furent enueloppez de deux gros bataillons d'Allemans, & en bien combatāt furēt deffaicts. Si les Suiſſes euſſent faict le ſemblable, la victoire eſtoit douteuſe, & moururent audit combat ledit François monſieur de Lorraine, & le Duc de Suffolc, & leurs ſoldats n'en eurēt pas moins. Le Roy (ainſi que i'ay predit) ayant deffaict la premiere trouppe qu'il auoit trouuée, eſtans ſes lanſquenets deffaicts, & ſes Suiſſes retirez, tout le fais de la bataille tomba ſur luy: de ſorte qu'en fin ſon cheual luy fut tué entre les iambes, & luy bleſſé en vne iambe, & de ceux qui eſtoient pres de luy furēt tuez l'Amiral E
Bonniuet, le ſeigneur Louis de la Trimouille, aagé de lxxv. ans, le ſeigneur Galleas de Sainct Seuerin grand Eſcuier de France, le ſeigneur de Sainct Seuerin premier maiſtre d'hoſtel du Roy, le ſeigneur de Maraphin auſſi ſon premier Eſcuier d'eſcuyerie: & furent pris le Mareſchal de Foix, & le Baſtar de Sauoye grand maiſtre de France, leſquels depuis moururent des bleſſeures qu'ils y receurent. Le Comte de Sainct Pol y fut pris pres du Roy, eſtant bleſſé tant au viſage qu'ailleurs, ſi qu'on en eſtimoit plus toſt la mort que la vie: toutesfois il fut guery dedans Pauie, où il fut mené. Le Mareſchal de Chabannes auecques l'aduantgarde dont il auoit la charge, combatoit de l'autrepart, lequel n'eut meilleure fortune que les autres: car eſtant noſtre armée tant ruinée que plus ne pouuoit, n'y eut ordre qu'il peuſt ſouſtenir le faiz de ſon coſté: parquoy tomba ſoubs iceluy & fut tué ſur le lieu, & la plus part de ceux qui eſtoient auecques luy eurent pareille fin. Le Mareſchal de Montmorency, qui le iour precedant auoit F
eſté enuoyé auecques cent hommes d'armes & mille hommes de pied François, qui eſtoient (ce me ſemble) ſoubs la charge du ſeigneur de Buſſy d'Amboiſe, & deux mille Suiſſes à ſainct Ladre pour garder vn paſſage: auquel lieu eſtant arriué il eſtoit demouré en armes iuſques au poinct du iour, qu'il ouyt l'artillerie tirer ſe retira pour ſe venir ioindre auecques le Roy, mais ce fut trop tard: meſmes il fut empeſché de ce faire, car il fut enueloppé, deffaict & pris auant qu'il ſ'y peuſt ioindre, auſſi deſia la ruine tomboit ſur nous.

Reuenōs où i'ay laiſſé le Roy à pied, eſtāt par terre fut de tous coſtez aſſailly & preſſé de pluſieurs de bailler ſa foy: ce qu'il ne vouloit faire, & touſiours tant qu'alaine luy dura ſe deffendit, encores qu'il cognuſt qu'il ne pouuoit reſiſter à la volonté de Dieu: mais il craingnoit q̄ pour les querelles que deſia il voyoit entre les Imperiaux, pour le butin, qu'eſtāt rendu par deſpit l'vn de l'autre ils le tuaſſent. A l'inſtāt y arriua le ſeigneur de Pō-

perant

A perant, duquel i'ay parlé, qui ſ'en eſtoit allé auec monſieur de Bourbon, pour auoir tué le ſeigneur de Chiſſe à Amboiſe, lequel ſoudain ſe meit à pied aupres du Roy, l'eſpée au poing, & feit retirer chacun d'aupres de ſa perſonne, iuſques à ce que le Vice-roy de Naples arriua, auquel le Roy bailla ſa foy. Le Duc d'Alançon, lequel auoit la cõduitte de l'arrieregarde, voyãt l'armée deffaicte, le Roy pris, & n'y auoir eſperãce de reſſource, par le conſeil de ceux qui eſtoient pres de luy, auec ſi peu qu'il auoit de reſte, ſe retira par deſſus le pont qu'auions faict ſur Teſin. Le ſeigneur Theodore Treuoulſe, & le ſeigneur de Chandiou, qui eſtoient dedans Milan, auertis de la ruine de noſtre armée, ſe retirerent en France, auecques leurs gens.

En ladite bataille moururent & furent pris pluſieurs gens de bien, & entre les morts le mareſchal de Chabannes, meſſire Louis ſeigneur de la Trimouille, Guillaume Gouffier, ſeigneur de Bonniuet Amiral de France: le Baſtar de Sauoye grand maiſtre de Frãce mourut priſonnier, le mareſchal B de Foix, Galeas de S. Seuerin grand Eſcuyer, François monſieur de Lorraine, le Duc de Suffolc, le Comte de Tonnerre, le ſeigneur de Chaumont, fils du feu grand maiſtre d'Amboiſe, le ſeigneur de Buſſy d'Amboiſe, le Baron de Buzances, le ſeigneur de Beaupreau, & vn ſi grand nombre d'autres que i'ennuiroye le lecteur de les nõmer. Des priſonniers le Roy Henry de Nauarre, le Comte de ſainct Pol, Louis monſieur de Neuers, le ſeigneur de Fleuranges, fils de meſſire Robert de la Marche, le mareſchal de Montmorency, le ſeigneur de Brion, le ſeigneur de Lorges, le ſeigneur de la Rochepot, le ſeigneur de Mõteian, le ſeigneur d'Annebault, le ſeigneur de la Rochedumaine, le ſeigneur de la Milleraye, le ſeigneur de Montpeſat, le ſeigneur de Boiſy, le ſeigneur de Curton, & le ſeigneur de Langey, auec ſi grand nombre d'autres que les nommer ſuffiroit pour emplir mon liure. Des ennemis eſtans victorieux ie ne m'amuſeray à les nommer, car qui a la victoire n'eſtime auoir riens perdu, ie le laiſſe à la diſcretion des lecteurs. C

Morts & priſonniers en la bataille.

FIN DV SECOND LIVRE.

D

TROISIESME LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DV BELLAY, POVR LORS ESTANT A LION.

Ordre donné aux affaires de France par madame la Regente, apres la prise du Roy.

MADAME Louise de Sauoye Ducheſſe d'Anjou & d'Angouleſme, mere du Roy, que ie vous ay dit eſtre demeurée Regente en France, ayant eu ces nouuelles, on peult eſtimer le deplaiſir qu'elle en porta, voyant ſon fils captif, & l'armée de France ruinée: toutesfois comme femme de vertu, delibera remedier à ce qui luy ſeroit poſſible. Et pour ceſt effect, manda querir les princes & ſeigneurs qui eſtoient demourez en France, & entre autres le Duc de Vendoſmois, qui eſtoit demeuré gouuerneur & lieutenant du Roy en Picardie & l'Iſle de France, le Duc de Guiſe qui eſtoit demouré lieutenant du Roy en Châpagne & Bourgongne, & le ſeigneur de Lautrec gouuerneur de Guienne, & lieutenãt du Roy en Languedoc: leſquels apres auoir pourueu à leurs frontieres, ſe retirerent à Lion deuers elle. Le Duc de Vendoſme partant de Picardie pour venir à Lion deuers madite Dame, arriué à Paris, luy fut remonſtré par quelques vns de ladite ville & meſmes par de gros perſonnages Conſeillers de la Cour de Parlement que luy eſtant la premiere perſonne & plus proche du ſang, pour eſtre le Roy priſonnier, Meſſieurs ſes enfans en bas aage, le Duc de Bourbon reuolté de l'obeïſſance du Roy, le Duc d'Alãçon n'eſtant encores de retour à Lion, à luy ſeul appartenoit le gouuernement du Royaume: & que ſ'il le vouloit entreprendre, la ville de Paris auecques toutes les autres bõnes villes d'iceluy luy aſſiſteroient à ceſte fin. Ie penſe que l'occaſion qui les mouuoit, eſtoit pour la haine qu'ils portoient au Chancelier Antoine du Prat, par le conſeil duquel ils ne vouloient eſtre gouuernez. Charles Duc de Vendoſmois conſiderant que ceſte noualité ne ſeroit ſeulement la ruine du Roy, mais auſſi du Royaume, & que madame la Regente ayant pris le maniement des affaires depuis le partement du Roy, euſt trouué eſtrange de ſ'en deſiſter, & que finablement il en ſourderoit vne partialité en ce Royaume qui cauſeroit la ruine entiere de ceſte Monarchie Françoiſe. A ceſte cauſe leur feit reſponſe qu'il ſe retireroit à Lion où tous les princes ſe deuoient aſſembler,

A & que là ſeroit auiſé au faict du Roy & du bien public,enquoy il feit grãd ſeruice à la couronne & au Royaume : car pluſieurs demandoient noualitez,& ne leur eſtoit beſoing que d'vn chef pour ce faire, & leur ſeruir de couuerture:eſtant mondit-ſeigneur de Vendoſme arriué à Lion,fut ordõné chef du conſeil de France.

Madame la Regente (comme i'ay predit) en toute diligence regarda de pourueoir aux choſes concernantes la tuition de ce Royaume:premierement elle mãda au ſeigneur André Dorie,general des galleres du Roy,& au ſeigneur de la Fayette, qui eſtoit Vice-amiral des nauires tous à Marceille,qu'ils euſſent à faire voile & ſ'en aller au Royaume de Naples, pour rapporter en France le Duc d'Albanie auec l'armée qu'il auoit menée : car par terre il n'y auoit ordre de le retirer, pour eſtre noz affaires en Italie trop deffauoriſées.Ce qui fut faict,& ſe retira leditDuc d'Albanie ſans riẽs perdre, horſmis quelques vns qui eſtoient deuãt auecques le ſeigneur d'Eſ
B guilly Veliſtre, qui eurent la chaſſe par les Colonnois iuſques dedans Rõme,où ils furent recueillis par la part Vrſine. En apres ordonna que tous les capitaines & ſoldats reuenans de la bataille fuſſent payez de ce qui leur eſtoit deu,& à la pluſpart feit donner argẽt pour payer leurs rançons:puis eſtant le marquis de Salluces Michel Antoine retourné de Sauonne, où il eſtoit demouré lieutenant du Roy,& le Comte Ludouic de Belle-ioyeuſe auecques luy,ayant la charge de deux cens hommes de pied Italiẽs,iceluy Ludouic auecques ſadite charge fut enuoyé en Bourgongne pour faire teſte aux ennemis, ſi par la Franche-Comté ils vouloient deſcendre. Puis ſçachant que le Roy d'Angleterre ſuiuant le traitté qu'il auoit faict auec l'Empereur,deuoit eſtre à Douures auecques ſon armée, preſt à ſ'ẽbarquer pour deſcendre à Callaiz, enuoya ſes ambaſſadeurs qui eſtoit Iean Iouachin Gẽeuois,pour luy faire entendre la fortune auenue au Roy ſon fils: le priant ne vouloir aſſaillir vn Prince priſonnier, mais vouloir entendre
C à quelque traitté gracieux auecques le conſeil de France.Le Roy d'Angleterre craignant que l'Empereur ne ſe voulſiſt faire ſi grand,qu'apres il luy couruſt ſus, tourna ſa malueillance enuers le Roy en amitié:de ſorte qu'il traitta auec Madame & le conſeil de France: promettant tout le ſecours qui luy ſeroit poſſible, tant d'hommes que d'argẽt pour mettre le Roy en liberté:& encores que ſon armée luy euſt beaucoup couſté à mettre enſemble,n'en demanda toutesfois aucune recompanſe,& la licentia.

En ce temps ſe leua en Allemagne vn populaire,qui vouloit maintenir tous les biens eſtre communs, ſoubs lequel pretexte ſe meirent enſemble quatorze ou quinze mille villains pour marcher droit en Lorraine, & delà en France,eſtimans pouuoir tout ſubiuguer : par-ce qu'ils auoient opinion que la nobleſſe de France eſtoit morte à la bataille. Leſquels païſans aſſemblez, par-tout où ils paſſoient pilloient maiſons de gentil-hommes, tuoient femmes & enfans auecques cruauté inuſitée. Pour à quoy obuier, monſieur le Duc de Guiſe, & le Comte de Vaudemont ſon frere, apres a-

La cõmune des Zuingliẽs d'Allemagne deffaicte par Meſſieurs de Lorraine.

uoir assemblé toutes les garnisons de la Bourgongne & Champagne, tant D
de cheual que de pied:& entre autres le Comte Ludouic de Belle-ioyeuse,
(duquel i'ay parlé cy deuant,qui auoit deux mille hõmes de pied Italiens)
marcherent au deuant de la furie de ce peuple: lequel ils rencontrerent à
Sauerne au pied de la montagne, tirant le chemin de Strasbourg.Et encores qu'ils fussent xv.mille cõtre vj. mille, se fians lesdits seigneurs à leur gẽdarmerie, les chargerent & les deffirent, & taillerent tout en pieces, horsmis ceux qui se sauuerent à la montagne: & y moururent de ce populaire de huict à dix mille hommes, & des nostres peu, & entre autres de nostre part y furent tuez le capitaine S.Malo, & le seigneur de Betune, capitaine de la garde dudit Duc de Guise.Onc depuis ceste deffaicte ne fut nouuelles que ceste canaille se deust rassembler.

MADAME la Regente ny le Conseil de France ne trouuerẽt bonne l'entreprise dudit Duc de Guise, d'auoir hazardé les forces que nous auions ensemble, pour soustenir vn effort au cas que l'armée victorieuse d'Italie E
eust marché en ce Royaume: mais bien en prist.Dom Charles de Launoy Vice-roy de Naples,lieutenant general de l'Empereur en Italie apres la bataille gaignée fut en grande pensée du moyen qu'il pourroit tenir pour contenter son armée:n'ayant argent pour la payer de trois ou quatre mois qui luy estoient deuz, craignoit que les soldats se mutinans ne cherchassent le moyen par force d'auoir le Roy entre leurs mains pour seureté dudit payement. Pour à quoy obuier, il mena le Roy au desceu de sadite armée à Pissequeton,place forte sur la riuiere d'Adde, le baillant en garde au seigneur Alarçon Espagnol, auquel l'Empereur auoit grande fiance. Puis chercha les moyens de trouuer deniers pour cõtenter lesdits soldats, il eut du Pape Clement cent cinquante mille francs,du Duc de Ferrare quarante mille:les Venitiens offrirent luy en bailler bonne somme, mais par-ce que F
le Vice-roy les vouloit contraindre à plus grande quotisation, ils temporiserent de sorte qu'ils ne baillerent rien.Estant le Roy à Pissequeton, y se-
1525 journa iusques apres Pasques, que lon comptoit mille cinq cẽs vingt-cinq, que l'Empereur estant en Espagne enuoya deuers luy le seigneur du Ru son grand maistre,auecques articles par lesquels il demandoit que le Roy inuestist monsieur de Bourbon de la Comté de Prouẽce,& du Dauphiné, pour ioindre auecques les terres desquels ledit seigneur deBourbon auoit au-parauãt iouy,& le tout estre erigé en Royaume, duquel il ne recognoistroit superieur. Par mesme moyen que le Roy luy remist entre ses mains le Duché de Bourgongne, & autres plusieurs articles que ie laisse, comme non raisonnables à demander. Auquel seigneur du Ru fut respondu par le Roy, Ie suis marry dequoy l'Empereur vostre maistre vous a donné la peine de venir en poste de si loing, pour m'apporter articles si desraisonnables: vous luy direz de ma part que i'aymeroye mieux mourir prisonnier que d'accorder ses demandes, luy faisant entendre que mon Royaume est encores en son entier,lequel pour ma deliurãce ie ne vueil endommager:

Ce que feit le Vice-roy de Naples apres la bataille.

Articles enuoyez p l'Empereur pour la deliurãce du Roy.

A mager:& ſ'il veult venir à traittez, il fault qu'il parle autre language.

PENDANT ce temps le Comte de ſainct Pol qui eſtoit ſorty de priſon ayant praticqué ſes gardes, le Comte de Vaudemont, & le marquis de Salluces Michel Antoine faiſoient dreſſer quelques praticques auecques aucuns princes & capitaines d'Italie, de la quelle eſtoit conducteur le Comte Franciſque de Pontreſme: eſperans trouuer moyen d'empeſcher que le Roy ne fuſt tranſporté hors du duché de Milan, & que le temps ameneroit que le potentats d'Italie craingnans que l'Empereur ne ſe voulſiſt faire Monarque, puis apres les ſuppediter, dreſſeroient armée pour mettre le Roy en liberté, dequoy le vice Roy de Naples ayant eu quelque vent, feit entẽdre au Roy qu'il auoit ſeureté de l'Empereur, & luy en monſtroit lettres: q̃ là où il ſe paſſeroit en Eſpagne, leurs deux majeſtez apres auoir parlé enſemble feroient vne paix finale, par laquelle il ſeroit mis en liberté. Le Roy ayant cognoiſſance que Monſieur de Bourbon eſtoit paſſé en Eſpa-
B gne, & que les propos du mariage dudit ſeigneur de Bourbon & de Madame Aleonor ſeur de l'Empereur ſe continuoient, & qu'on en eſperoit la concluſion, reſolut & accorda de ſon paſſage, encores que pluſieurs de ſes ſeruiteurs ne fuſſent de ceſte opinion: & l'occaſion à ce le mouuant, eſtoit qu'il eſperoit qu'eſtant arriué en Eſpagne, ladite Dame Aleonor aimeroit mieux eſpouſer vn grand Roy comme le noſtre, qu'vn Prince desherité. Par ce moyen elle pourroit diuertir l'Empereur ſon frere de ceſte opinion, car aduenant le mariage dudit Bourbon & d'elle, c'eſtoit mis la guerre dedans le cueur de ſon Royaume, veu les demandes que deſia luy auoit faictes le ſeigneur du Ru au nom de l'Empereur. Il eſtoit apparant que ledit Empereur fauoriſeroit de ſe forces ledit ſeigneur de Bourbon eſpouſant ſa ſeur: mais il falloit que le Roy fourniſt pour ſa conduicte ſix de ſes Galleres qui eſtoient à Marceille, leſquelles ſeroient armées d'Eſpa-
C gnols, & qu'il feiſt deſarmer les autres pour la ſeureté dudict paſſage: choſe que le Roy trouua bonne, & depeſcha le ſeigneur de Montmorency, Mareſchal de France pour ceſt effet deuers Madame la Regente ſa mere.

LEDIT de Montmorency eſtant arriué à Lion deuers ladicte Dame, luy fit entendre l'intention du Roy, choſe qu'elle & ſon conſeil trouuerent bõne: eſperant par ce moyen auoir pluſtoſt la deliurance du Roy ſon fils. Incontinant que ledict de Montmorency fut depeſché de Piſſequeton, le Roy partit accompagné dudict Vice-roy de Naples pour prendre le chemin de Gennes: auquel lieu de Genneſeſtant le Roy attendant ſes galleres, arriua ledict mareſchal de Mõtmorency: mais par ce qu'il ne trouua bon, ſans reiteratif cõmandement du Roy, de mettre les Galleres entre les mains des Imperiaulx, les auoit laiſſées à Toulon, en intention de les auoir aſſez à temps quand il ſeroit beſoing. Toutesfois le Vice-roy de Naples ſentant l'armée de mer du Roy plus forte que la ſienne, & craignãt que ſe mettant au paſſage il ſeroit en danger de perdre ſon priſonnier & ſon armée, ou pour crainte de quelque noualité en terre, ne vouloit plus temporiſer, à

ceſte occaſion print la Routte de Naples, partant de Gennes pour mettre D
ſon priſonnier en ſeureté, qui fut vn grand ennuy au Roy, de ſe veoir mener en païs ſi loingtain de ceulx deſquels il pouuoit auoir faueur. Mais eſtant arriué à Porto Venere, où il feit ſejour d'vn iour ou deux, les vint ioindre le mareſchal de Mõtmorẽcy auec les ſix galleres que le Roy auoit promiſes. A ceſte cauſe ils changerent incontinant la Routte de Naples, & prindrent celle d'Eſpagne, paſſans aux Iſles d'Ieres, & par le goulfe de Leon arriuerent à Barcelonne. Puis peu de iours apres eſtans à Taraçonne en Eſpaigne les Eſpagnols qui eſtoient de la garde du Roy ſe mutinerent contre le Vice-roy, par faulte de payemẽt: de ſorte qu'il fut cõtrainct de ſe ſauuer par deſſus les gouttieres de maiſon en maiſon, où le Roy ne fut ſans grand danger, pour les arquebouzades qui paſſoient pres de ſa perſonne. De là allerent à Valance, duquel lieu le Roy depeſcha de rechef ledict de Montmorẽcy deuers Madame la Regẽte, pour ſçauoir d'elle & du conſeil quel appoinctement il deuoit offrir à l'Empereur: auſſi pour entẽdre cõ- E
mẽt on auroit traicté auec le Roy d'Angleterre. Lequel ſeigneur de Montmorency rapporta au Roy comme le Roy d'Angleterre eſtoit entré en ligue auecques madame, & le conſeil de France pour le mettre en liberté: luy raporta auſſi comme madame auoit deliberé de luy enuoyer la ducheſſe d'Alançon ſa ſeur nouuellemẽt vefue par la mort de Monſieur d'Alançon qui eſtoit mort à Lion, & que pour ceſt effet il euſt à obtenir ſaufconduit, afin de pouuoir traitter de ſa deliurãce: & que ledict Anglois auoit quelque malcontement de ce que l'Empereur apres ceſte grande victoire l'auoit dedaingné, attendu qu'il auoit fourny d'argent pour la ſoulde de l'armée Imperiale. Peu deuãt eſtoit arriué deuers le Roy le ſeigneur de Brion qui luy portoit argent & des fourreures: & auoit commiſſion de madite Dame pour eſtre aſſocié auec l'Archeueſque d'Ambrun depuis Cardinal de Tournon, & Iean de Selua premier preſidant de Paris, qui de long temps eſtoient enuoyez pour traicter de la deliurance du Roy pres de F
l'Empereur.

Maladie du Roy à Madril.

En ce temps, tomba le Roy en vne fieure fort vehemente au chaſteau de Madril, dont peu de gens auoient eſperance de conualeſcence: & deſia les paſſages d'Eſpagne eſtoiẽt fermez, de ſorte qu'on n'en pouuoit auoir nouuelles: parquoy Madame la Regẽte entra en grand ennuy, ne pouuant ſçauoir la verité ou de la vie ou de la mort de ſondict fils. Mais le ſeigneur de Langey entreprint de paſſer, ce qu'il feit, cherchant les paſſages qui n'eſtoient gardez, & reuint deuers elle luy apporter certaines nouuelles.

Madame Marguerite, ſeur du Roy, vefue du Duc d'Alançon eſtoit par les chemins pour aller viſiter le Roy ſon frere, quand vn ſaufconduict de l'Empereur luy fut apporté pour paſſer ſeuremẽt: parquoy au mois de Septembre elle ſembarqua à Aigues-mortes, & vint deſcẽdre à Barcelonne, de là à Sarragoſſe, & de Sarragoſſe à Madril, en intẽtion de traitter de la deliurance du Roy ſon frere. Son arriuée vint bien à propos, car ayant trouué

A ué le Roy en ſi extreme maladie que dit eſt, elle ſeruit plus à ſa conuale-
ſcence que n'auoient faict tous les medecins. A ſon arriuée à Madril, elle
trouua l'Empereur qui l'eſtoit venu viſiter: non (à mon auis) par charité
qu'il euſt vers luy, mais craignant qu'il mouruſt, & par ce moyẽ il perdiſt
ſon priſonnier, qui eſtoit le fruict de ſa victoire: car depuis ſon arriuée en
Eſpagne iamais ne l'auoit veu, quelque promeſſe que luy euſt faicte le Vi-
ce-roy de Naples. Ladite Ducheſſe d'Alançon apres auoir veu le Roy hors
de danger, & trouuant l'Empereur touſiours obſtiné en ſes demandes deſ-
raiſonnables (hors mis qu'il ne parloit plus de faire monſieur de Bour-
bon Roy) delibera ſ'en retourner en France: laiſſant pres de l'Empereur
l'Archeueſque d'Ambrun, depuis Cardinal de Tournon, & le premier Pre-
ſidant de Paris de Selua, & meſſieurs de Montmorency & de Brion, rap-
portant quand & elle pouuoir du Roy tel qu'il le pouuoit donner au lieu
qu'il eſtoit: par lequel il remettoit le gouuernement du Royaume à mon-
B ſieur le Dauphin ſon fils aiſné, auec permiſſiõ de le faire couröner: ſe deli-
berãt pluſtoſt mourir priſonnier, que de faire choſe qui portaſt preiudice
à ſon royaume. Et depeſcha le mareſchal de Montmorency & le ſeigneur
de Brion pour aller ſeruir mondit-ſeigneur le Dauphin en Frãce, leſquels
toutesfois ne partirent ſi ſoudain: car l'Empereur voyant la ſœur du Roy
retirée & malcõtente, & ledit ſeigneur reſolu de tenir priſon pluſtoſt que
d'endõmager ſon royaume en la ſorte que vouloit l'Empereur, dõna eſpe-
rance de plus gratieux traitté. Le voyage de Madame la Ducheſſe d'Alan-
çon dura trois mois, ſur ſon retour elle fut auertie que l'Empereur auoit
donné charge de l'arreſter, eſtant ſon ſaufconduit expiré, car il ne l'auoit
voulu prolonger, parquoy elle feit telle diligence que le chemin qu'elle
auoit deliberé de faire en quatre iours, elle le feit en vn: & auertit le ſei-
gneur de Clermont de Lodeſue, qui eſtoit lieutenant de Roy dedans Nar-
bõne, de la venir recueillir à Salluces, par-ce que c'eſtoit le dernier iour du
C ſaufconduit. Ce qu'il feit en ſi bonne cõpagnie, que ceux qui auoient char-
ge de l'arreſter n'oſerent entreprendre d'executer leur charge, & là elle eut
nouuelles comment le Roy Henry de Nauarre eſtoit par ſubtils moyens
ſorty & eſchappé des priſons des Eſpagnols, où il eſtoit demouré depuis
la bataille de Pauie.

Or à la fin il fut accordé par les deputez ce qui ſ'enſuit: ſçauoir eſt, que le Roy arriué en France mettroit entre les mains de l'Empereur le Duché de Bourgongne, promettant d'employer ſon pouuoir à le faire accorder aux eſtats du païs: quitteroit la ſouueraineté de Flandres & Artois, & ſon droit du Duché de Milan, & du Royaume de Naples, & eſpouſeroit Madame Aleonor, ſœur de l'Empereur, & doueriere de Portugal, auec pluſieurs autres conditions. Pour ſeureté deſquelles promeſſes, le Roy partant de Fontarabie, mettroit entre les mains des deputez de l'Empereur, en entrant en ſon Royaume, monſieur François, Dauphin de Viennois ſon fils aiſné, & monſieur Henry, Duc d'Orleans le ſecond. Ce que le Roy volon- *Traitté de Madril.*

tiers accorda: entendant bien que quelque promesse qu'il fist estant prisonnier, gardé & non sur sa foy estoit de nulle valleur: & que par cy apres il pourroit par argent rauoir messieurs ses enfans. D

Les choses ainsi conclues & accordées, partit monsieur le mareschal de Montmorency pour venir deuers Madame, à ce qu'elle eust à prendre le chemin au plustost que possible luy seroit, à Bayonne, & y mener Messieurs les hostagers. Pareillement l'Empereur vint à Madril veoir le Roy, auquel lieu ils eurent long propos ensemble: puis allerent en vne mesme littiere veoir la Royne Aleonor, sœur de l'Empereur, & vefue du Roy de Portugal, laquelle par ledit traitté auãt que partir d'Espagne le Roy deuoit fiancer, ce qu'il feit: puis le Roy marcha droict à Fontarabie, où fut faict l'eschange de luy & de messieurs ses enfans. L'Empereur feit conduire le Roy iusques à Bayonne par ses ambassadeurs, pour luy faire ratifier ledit traitté incontinant qu'il seroit en son Royaume: ausquels le Roy (y estant arriué) feit responce qu'il estoit besoing qu'il sceust premierement l'intention de ses subiects de Bourgõgne, par-ce qu'il ne les pouuoit aliener sans leur consentemẽt: & que de brief il feroit assembler les estats du païs pour sçauoir leur volonté. E

Deliurance du Roy.

Estant le Roy de retour en son Royaume, ordonna des estats vacans par le decez de ceux qui estoiẽt morts à la bataille: au lieu du grãd maistre Bastar de Sauoye, ordonna le mareschal de Montmorency grand maistre & mareschal: au lieu de l'Amiral Bonniuet, ordonna le seigneur de Brion Amiral: au lieu du mareschal de Chabannes, le seigneur Theodore Treuoulse fut mareschal: & la compagnie dudit de Chabãnes fut separée, sçauoir est cinquante hommes d'armes au seigneur de la Milleraye Charles de Mouy, & les autres cinquante à Antoine des Prez seigneur de Monpesat: au seigneur de Fleuranges, fils aisné de messire Robert de la Marche seigneur de Sedan, la Mareschaucie du mareschal de Foix: lequel seigneur de Fleuranges auoit esté pris à la bataille, & auoit esté prisonnier à l'Escluse en Flandres, fort estroittement, pour la haine que portoit l'Empereur à sa maison. Et par-ce que le iour de la bataille, ayant le Roy son cheual tué entre ses iambes, ledit seigneur de Pomperant, qui s'en estoit allé auecques monsieur de Bourbon, descendit à pied pour le secourir: de sorte qu'il estimoit que sans ledit Pomperant, auant l'arriuée du Vice-roy de Naples, il eust esté en danger de sa personne: le Roy retira ledit Pomperant à son seruice, & luy donna la compagnie de cinquante hommes d'armes, vacante par la mort du seigneur de saincte Mesme qui estoit mort prisonnier. Vray est que luy estant prisonnier à Pissequeton, auoit ia donné audit Põperant les cinquãte hommes d'armes susdits, & l'auoit enuoyé deuers Madame: & au seigneur de la Rochedumaine donna la moitié de la compagnie de monsieur d'Alançon de cent hommes d'armes, dont il estoit lieutenant, lequel estoit mort à Lion au retour de la bataille. De la compagnie du seigneur Louis de la Trimouille donna cinquãte à son petit fils, & cinquante F

Distributiõ des estats & compagnies d'hõmes d'armes vacãtes.

A quante à meſſire Iean d'Eſtempes ſeigneur de la Ferté Nabert. A l'Amiral de Brion le gouuernemẽt de Bourgongne, vacant par la mort du ſeigneur de la Trimouille: celuy de Dauphiné au Cõte de S. Pol, vacant par la mort de l'Amiral Bõniuet: & au ſeigneur de Montmorency dõna le gouuernement en chef de Languedoc, dont au parauant il eſtoit lieutenant ſoubs monſieur le Dauphin, auquel le Roy l'auoit baillé apres le partement de monſieur de Bourbon. Et au grand ſeneſchal de Normãdie, meſſire Louis de Breze, donna le gouuernement de Normandie, vacant par la mort de monſieur le Duc d'Alançon, dont par deuant il eſtoit lieutenant du Roy.

POVR reuenir à l'Empereur, ayant entendu la reſpõſe faicte par le Roy à ſes embaſſadeurs à Bayonne, depeſcha le Vice-roy de Naples Charles de Launoy ſeigneur de Mingoual, le Duc de Traiette, le ſeigneur Alarçon, pour venir deuers le Roy, eſperant que la reſponſe des eſtats de Bourgongne ſeroit ſuiuant ſon intention, ce que non: lequel ils vindrent trouuer à
B Congnac, auquel lieu ils furent receus & feſtoyez magnifiquement. Mais peu de iours apres ils virent choſe qui ne leur pleut gueres, car ils virent & ouirent publier en leurs preſences vne ligue faicte entre le Pape Clement, le Roy de France, le Roy d'Angleterre, les Venitiens, les Suiſſes, & les Fleurentins, qui ſ'appella la ſaincte ligue, pour mettre l'Italie en liberté, & en chaſſer tous eſtrãgers, & remettre le Duché de Milan entre les mains de Franciſque Sforce auec quelques conditions: laiſſant place à l'Empereur pour y entrer ſi bon luy ſembloit, choſe qu'ils trouuerent eſtrãge, dequoy ie ne m'eſbahy: car au lieu qu'ils penſoient prendre poſſeſſiõ du Duché de Bourgongne (eſtãt ia party le prince d'Orége pour aller prẽdre ladite poſſeſſion, cõme gouuerneur) on leur preſenta vn traitté entierement cõtraire à l'Empereur leur maiſtre. Parquoy apres auoir pris congé du Roy, retournerent en Eſpagne, rapportans qu'où l'Empereur vouldroit prendre argẽt pour la rãçon du Roy, & rẽdre Meſſieurs les enfans de Frãce, ledit ſeigneur
C le luy fourniroit, autremẽt non. Et pour l'executiõ deſdits traittez, chacun pour ſa quotte portiõ deuoit mettre ſes forces enſemble: & pour cõduire l'armée que le Roy deuoit fournir pour ſon reſpect, en fut dõnée la charge à Michel Antoine, marquis de Salluces, lequel fut depeſché auec iiij. cens hõmes d'armes, & x. mille Suiſſes que le Roy auoit enuoyé leuer, dõt eſtoit colonnel le Comte de Tende, & quelque nõbre de gens de pied François.

CE-pendant que ces traittez ſe faiſoient, le Duc Franciſque Sforce qui eſtoit aſſiegé dedans le chaſteau de Milan, tomba en telle neceſſité de viures qu'il n'y auoit plus que menger. Or eſtoit à l'heure mort le marquis de Peſquaire: parquoy le ſeigneur Antoine de Leue & le marquis du Guaſt couſin germain dudit Marquis, auoient pris l'adminiſtration de l'armée & de tout l'eſtat du Duché de Milan, enſemble de l'aſſiegement du chaſteau: leſquels firent grande diligence de pourueoir à ce que ſecours de viures n'entraſt dedans. Et par-ce que le payement eſtoit failly à leurs ſoldats, mirent vne impoſition ſur la ville de Milan intolerable: l'Empereur eſtant a-

Aſſiegemẽt du Duc Frãciſque Sforce dans le chaſteau de Milan.

uerty de la mort du marquis de Pesquaire, depescha soudain le Duc de D
Bourbon pour estre son lieutenant general en Italie, lequel vint descendre
à Gennes: puis arriué qu'il fut à Milan, trouuant la ville en desespoir, pour
les grãdes cruautez qui leur estoient faictes, tant par imposítions insupor-
tables, que pour la tyrannie que leur faisoient les soldats, assembla les ha-
bitans de la ville, & leur remonstra l'ennuy qu'il portoit pour les iniures
qui leur auoiẽt esté faictes par cy deuant: mais qu'il estoit deliberé du tout
les soulager. Si est-ce qu'il estoit besoin de trouuer xxx. mille escus pour cõ
tẽter ses soldats, & cela fourny si iamais leur estoit faict tort, il prioit Dieu
qu'au premier lieu qu'il se trouueroit, fust en bataille ou assault, il fust tué
d'vn coup d'arquebouze, ce que depuis luy aduint deuant Romme. Pen-
dant que ces choses se faisoient à Milan, le Pape & les Venitiens faisoient
toute diligence d'assembler leur armée pour venir à Milan secourir le cha-
steau, le sentãs en grãde extremité, & firent marcher leurdite armée droict
à Laudes. Le marquis du Guast & Antoine de Leue de ce auertis, crai- E
gnans que leurs ennemis ne se missent dedans Laudes, qui leur eust esté
grand empeschemẽt pour les viures de la ville de Milan, en toute diligẽce
depescherent iij. enseignes d'Espagnols pour se mettre dedãs. Mais arriuez
qu'ils furent audit lieu, vint vn bruict parmy eux, que ladite ville de Milan
deuoit estre liurée à sac: lesquels à ceste cause, pour ne perdre leur part du
butin, sans aucun cõmãdemẽt s'en retournerẽt à Milan, laissans dedãs Lau-
des Fabrice Maramault auec vij. cens hõmes de pied Italiẽs: lequel permist
à ses soldats de faire aux citadins toutes cruautez, tant vsitées que nõ vsitées.

Quoy voyant le seigneur Ludouic Vistarin citadin de Laudes hom-
me noble, se delibera de secourir sa patrie: & pour ceste effect enuoya de-
uers Francisque Marie Duc d'Vrbin, capitaine general de la seigneurie de
Venise, à ce qu'il eust à marcher, & qu'il le mettroit dedans la ville, moyen-
nant qu'il luy promist sa foy de ne souffrir faire extortion aux citadins, ce
qui fut executé: & se sauua ledit Fabrice auecques sesdits soldats dedans F
le chasteau. Le marquis du Guast auerty de la perte de Laudes, partit de
Milan en toute diligẽce pour trouuer moyen de la recouurer, deuant que
l'armée du Pape & des Venitiens y fust arriuée, pensant par le moyen de
ceux du chasteau pouuoir entrer dedans: mais le Duc d'Vrbin qui estoit
homme de guerre y auoit si bien pourueu par trãchées, que ledit Marquis
laboura en vain: & ce qu'il peut faire fut de retirer les soldats qui estoient
dedans le chasteau, auecques lesquels il sen retourna à Milan. Ce-tẽps pen-
dant, la reste de l'armée des Venitiens & celle du Pape marchoient en tou-
te diligence par le Plaisantin, aussi faisoit Michel Antoine marquis de Sal-
luces, auecques l'armée des François, & desia auoit passé le pas de Suze &
estoit descẽdu en Piemont: aussi les dix mille Suisses que le Roy auoit faict
leuer marchoient par le païs des Grisons, sans lesquels les François ne vou-
loient combatre. Mais lesdits Suisses furent lents à marcher, si que ce temps
pendant la famine pressa de sorte le Duc de Milan, qu'il fut contraint de

remettre

A remettre le chasteau de Milan entre les mains de monsieur de Bourbon: soubs condition que ceux de dedans ledit chasteau s'en iroient auecques leurs armes & bagues sauues, & que la ville de Come tenue par les Imperiaux seroit remise entre les mains dudit Duc de Milan, pour faire sa demeure iusques à ce que l'Empereur eust cogneu sa iustification, disant qu'à tort & sans cause le marquis de Pesquaire l'auoit spolié dudit Duché. Estans doncques ces traittez signez & accordez, & apres auoir mis le chasteau entre les mains de monsieur de Bourbon, lequel en feit capitaine le seigneur Tensane vieil gentil-hõme de Bourbonnois, partit ledit seigneur Sforce pour s'en aller à Come, mais par les chemins luy fut raporté que les Imperiaux en lieu de luy liurer la ville de Come auoient deliberé de le mettre prisonnier: & mesmes que ses meubles qu'il auoit laissez à Milan en garde par faulte de charroy pour les emporter, auoient esté baillez à sac aux soldats. Cela entẽdu par ledit Sforce, il se retira au camp de la ligue, se

Reddition du chasteau de Milan entre les mains de monsieur de Bourbon.

B ioignant auecques elle, pour les iniustices qui luy auoient esté faictes: ce pendant, le marquis de Salluces auec l'armée du Roy qui estoit de quatre cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied Gascons, & cinq cens cheuaux legers, arriua au camp de la ligue: luy arriué, fut conclu d'enuoyer Malateste Baillon auecques huict mille hommes de pied, & quelque nombre de cauallerie pour prẽdre la ville de Cremõne, par le moyen du chasteau qui tenoit pour le Duc: dedãs laquelle estoient mille lansquenets, cinq cens hommes Espagnols, & deux cens cheuaulx legers pour la part Imperiale. Apres auoir esté ledit Malateste plusieurs iours deuãt Cremonne sans riens prouffiter, fut aduisé que le Duc d'Vrbin general de la seigneurie de Venise, iroit en personne auecques l'armée Venitienne à l'expugnation de ladite ville de Cremonne: auquel lieu arriué qu'il fut, en peu de iours contraignit les Imperiaux de sorte, qu'ils firent capitulation telle: que si dedãs dix iours ils n'estoient secourus, ils remettroient la ville entre

Prise de Cremonne par le capitaine de la ligue.

C les mains de la ligue, ce qu'ils feirẽt, p ce qu'il ne leurvint point de secours.

PENDANT que ces choses se demenoient au Duché de Milan, le Pape Clement estant à Romme, voyant la grande despense en laquelle il estoit de tenir vne armée au Duché de Milan, autre en la Romagne: pour le soupeçon qu'il auoit de la part coullõnoise, feit vn traitté auecques Vaspasien Colonne fils du feu seigneur Prospere Colonne, au nom de toute la maison Colonnoise: par lequel furent remises toutes les iniures precedentes tant d'vn costé que d'autre, faisant vne paix generale. Les choses ainsi accordées & iurées, le Pape rompit son armée qu'il auoit en la Romagne, dõt mal luy print: car peu de iours apres le Cardinal Colonne & le seigneur Ascagne Colõne leuerent à l'improuiste dedãs leurs terres, qui sont vers le royaume de Naples, grãd nõbre de soldats, & marcherẽt droict à Rõme: de sorte que deuant que le Pape en fust auerty ils furẽt à S. Iean de Latran. De la chose si soudaine & inopinée le Pape fut si estonné, que le principal remede qu'il sceut faire fut de se retirer au chausteau S. Ange: & auec luy se

Les Colonnois enuahissent Rõme.

retirerent tous les Cardinaux, & ſi grand nombre de citadins pour ſauuer D
leurs perſonnes, q̃ les viures qui eſtoient dans ledit chaſteau n'eſtoiẽt pour les nourrir iij. iours. Qui fut cauſe que le Pape craignãt la famine, fut contraint de capituler : par laquelle capitulatiõ il promiſt faire retirer ſon armée du Duché de Milan, & de quatre mois ne dõner ſecours à la ligue. Les Imperiaux eſtans dedans Milan, ayãs eu ceſte nouuelle, leur augmenta grãdement le cueur: ſemblablement le ſeigneur Georges de Fronſpec ſçachãt que ſon fils Gaſpard de Frõſpec general des lanſquenets qui eſtoiẽt dedãs Milan eſtoient en extreme neceſſité, tãt pour le ſeruice de l'Empereur, que pour la ſaluatiõ de ſondit fils, auoit leué de ſes propres deniers xiiij. mille lanſquenets: & auec bon nõbre de cauallerie & d'artillerie qui luy fut baillée par Ferdinãt Roy de Hõgrie frere de l'Empereur, marchoit en toute diligẽce pour ſecourir ceux de Milã: & deſia auoit paſſé le pas de Trẽte, & le païs des Venitiẽs, qu'il auoit paſſé de force p̃ la faueur du Duc de Mãtoue.

Retraitte du marquis de Salluces de deuant de Milan.

LE marquis de Salluces chef de l'armée du Roy, & le Duc d'Vrbin de E
celle des Venitiẽs (car deſia l'armée du Pape ſ'eſtoit retirée) auertis dudit ſecours abãdõnerẽt le ſiege dudit Milan, pour aller trouuer leurs ennemis & les cõbatre au paſſage: mais ils vindrẽt trop tard, car deſia ledit Georges de Fronſpec auoit gaigné la pleine, parquoy ne ſ'y feit q̃ quelques legeres eſcarmouches. A l'vne deſquelles, au paſſage d'vne petite riuiere, le ſeigneur Iean de Medicis fut frappé d'vn coup d'arquebouze par la iãbe, dont il fut cõtraint de ſe faire porter à Mãtoue, auquel lieu peu de iours apres il mourut dudit coup : qui fut vne grãde perte pour la ligue, car il eſtoit tenu vn des plus hõmes de guerre d'Italie. Eſtãt le ſiege leué de deuãt Milan (cõme i'ay dit) les Eſpagnols voulurent contraindre monſieur de Bourbon de les payer de vj. mois qui leur eſtoiẽt deuz: autremẽt ils eſtoiẽt deliberez de ſacager la ville & ſe retirer. Pour à quoy obuier & contenter les ſoldats, ledit de Bourbon feit prendre la nuict les principaux & plus riches de la ville: F
leſquels auec aſtrapades & autres inuẽtions de tourmens il contraignit de bailler argent, de ſorte qu'il paya ſes gens de guerre pour deux mois. Peu apres voyant n'y auoir plus de moyen que le Duché de Milan peuſt ſouſtenir ſon armée, meſmes eſtans Cremonne & Laudes entre les mains de la ligue, delibera d'aller chercher paſture ailleurs : parquoy laiſſant Antoine de Leue à Milan auec la ſuperintẽdẽce de l'eſtat du Duché, ſe reſolut d'entrer dedans les terres de l'Egliſe, deſquelles aiſément il pouuoit vſer à ſon plaiſir, eſtãt le Pape deſarmé pour la paix qu'il auoit faicte auec les Colonnois: & pour ceſt effect, mãda Georges de Fronſpec pour ſe venir ioindre auec luy à Plaiſance. Le marquis de Salluces auec l'armée Françoiſe auerty de l'entrepriſe dudit Duc de Bourbõ, laiſſant le Duc d'Vrbin à la cãpagne auec l'armée Venitiẽne, feit telle diligẽce qu'il arriua auec ſon armée le premier à Plaiſance. M. de Bourbon voyãt la ville ſi biẽ pourueue & de ſi gẽs de bien, & l'armée Venitienne en cãpagne, n'oſa entreprendre de l'aſſaillir.

Mort de Ieã de Medicis.

Mõſieur de Bourbõ ſur les terres de l'Egliſe.

I'AY laiſſé à vous dire comment le Pape cognoiſſant l'iniure qu'il auoit

receue

A receuë des Colõnois ſes ſubiets,& que le vaſſal ne peult capituler auec ſon ſouuerain choſe qui luy puiſſe ſeruir ayant pris les armes contre luy,rompit leſdits traittez, & appella à luy le Cõte de Vaudemont frere du Duc de Lorraine deſcendu de la maiſon d'Anjou, maiſon fort deſirée par les Napolitains : lequel eſtant party de Marceille auecques les galleres du Roy, ayant en ſa compagnie le ſeigneur Rence de Cere baron Rommain, arriua à Romme : puis y ayant dreſſé vne armée de huict ou dix mille hommes & de quelque cauallerie,marcha droict au Royaume de Naples, lequel de arriuée print la pluſpart des places Colõnoiſes,& la ville de Salerne: & ſ'eſtant preſenté iuſques deuant les portes de Naples, & chaſſé Dom Hugues de Montcade Vice-roy de Naples, & leué le ſiege de deuant la ville de Frezelon que les Imperiaux tenoient aſſiegée. A ceſte occaſion le Vice-roy de Naples Dom Charles de Launoy voyant les choſes malbaſter pour luy, feit vne trefue auec le Pape au nom de l'Empereur pour quatre mois, au
B moyen dequoy fut noſtre armée licẽtiée,choſe qui vint mal à propos : car il eſtoit apparant qu'on euſt mis l'Empereur hors de l'eſtat de Naples, parce que tout le royaume eſtoit mutiné ayant prins les armes contre les Eſpagnols pour les tribus que le Vice-roy leur demandoit:ioinct que l'Empereur n'auoit armée à Naples, & que toutes ſes forces eſtoient auec monſieur de Bourbon. Ce faict, mondit ſeigneur de Vaudemont ſur ſes galleres ſe retira à Marceille fort mal contẽt dudit accord:car les Napolitains le demandoient pour eſtre comme dit eſt de la maiſon d'Anjou.

Le ſeigneur de Bourbon voyant ſon entrepriſe de Plaiſance faillie, ſe delibera tenter autre fortune, car la faim & la faulte de payement le chaſſoit : & conclud en toute diligence de ſurprendre Florãce (ſentant qu'elle eſtoit reuoltée de l'obeïſſance du Pape & de la maiſon de Medicis, & qu'il n'eſt que peſcher en eau trouble) pour la bailler à ſac à ſes ſoldats. Mais le ſeigneur de Langey qui pour lors eſtoit audit lieu de par le Roy pour la
C conſeruation de la ſaincte ligue auerty de ladite entrepriſe,donna auis au marquis de Salluces du chemin que deuoient prẽdre les Imperiaux:& que venant par autre chemin qu'il luy manda, il pourroit preuenir ledit de Bourbon & arriuer le premier à Florance, & par ce moyen ſauuer la ville du ſac. Le Marquis qui n'eſtoit pareſſeux,feit telle diligence auec ſon armée,& le Duc d'Vrbin general de la ſeigneurie de Veniſe, qu'ils arriuerent le ſoir à Florance : dequoy monſieur de Bourbon auerty changea de chemin pour tirer à Rõme. Le ſeigneur de Langey voyant Florãce en ſeureté,ayãt auis,que l'entrepriſe dudit de Bourbõ eſtoit,au cas qu'il faudroit ſon entrepriſe de Florẽce,qu'il voudroit executer celle de Rõme, nonobſtant la trefue faicte par le Vice-roy de Naples auec le Pape,eſtãt en tel deſeſpoir qu'il n'auoit eſgard à aucune foy promiſe : ledit ſeigneur de Langey prenant la poſte, en vint auertir le Pape d'heure,tellement qu'il auoit moyẽ d'y pourueoir:car les bãdes noires qui eſtoiẽt celles du feu ſeigneur Iean,n'eſtoiẽt qu'à j. iournée ou ij. de Rõme,leſquelles le ſeigneur Horace

Baillon auoit en charge : mais le Pape se fiant aux accords par luy faicts a- D
uec le Vice-roy,n'y voulut pourueoir,aussi le seigneur Rence de Cere luy
offroit dedans trois iours mettre ensemble cinq ou six mille hommes de
Mõsieur de Bourbõ deuant Romme. la part Vrsine. Toutesfois le Pape estant ou abusé ou estonné, ne voulut
pourueoir à chose du monde, qu'il ne veist les ennemis deuant sa porte:
de sorte que son principal cõbat fut de se retirer dedãs le chasteau S. Ange
auec vne partie des Cardinaulx & ambassadeurs,laissant la ville sans garde:
ce que voyãs le seigneur Rence & le seigneur de Langey, trouuerẽt moyẽ
de prõptement leuer ij.mille hõmes pour faire ce qui leur seroit possible,
attendans le marquis de Salluces, mais il aduint vne chose estrange:car vn
porteur d'enseigne ayant la garde d'vne ruine qui estoit à la muraille au
bourg S.Pierre voyant mõsieur de Bourbon venir auecques quelques sol-
dats à trauers les vignes pour recognoistre la place, entra en tel effroy que
cuidant fuir deuers la ville, passa (l'enseigne au poing) par ladite ruine, &
s'en alla droict aux ennemis.Monsieur de Bourbon voyant ceste enseigne E
venir droict à luy, estima qu'elle fut suiuie d'autres gens,& que ce fust vne
saillie faicte sur luy : parquoy s'arresta pour recueillir les hommes qui ve-
noient à son secours,& faire teste attendant son armée,laquelle incontinãt
se mist en armes.Ledit enseigne ayant marché enuiron trois cens pas hors
la ville,& oyãt l'alarme au camp dudit seigneur de Bourbon se recogneut:
& ainsi qu'vn homme qui vient de dormir repriſt ses esprits, & tout le pas
s'en retourna deuers la ville,& par la mesme ruine dont il estoit sorty ren-
tra dedans. Monsieur de Bourbon ayant veu la contenance de ceſt hom-
me, & ayant cogneu ladite ruine, commanda de donner le signe de l'as-
sault,& luy mesme marcha le premier l'echelle au poing.Mais arriué qu'il
fut pres des murailles, fut tiré par ceux de dedans vn coup d'arquebouze
qui luy dõna au trauers de la cuisse,dont il mourut soudain:plusieurs esti-
merent que ce fut punitiõ diuine, pour le serment qu'il auoit faict aux Mi-
lanois,lequel apres il auoit faulsé. Le prince d'Orange estãt plus prochain F
de luy quand il tomba,le feit tost couurir d'vn mãteau: à ce que les soldats
voyans mort leur chef ne s'estonnassent, puis suiuit chauldement l'entre-
prise,de sorte qu'ils entrerent pesle-mesle dedans la ville.Le seigneur Ren-
ce & le seigneur de Langey auecques ce qu'ils peurent ramasser de leurs
Prise de Romme. hommes, en combatans se retirerent au chasteau de sainct Ange, apres a-
uoir long temps gardé le pont d'iceluy,& qu'ils y furent forcez:lesquelles
choses arriuerent le sixiesme iour de May mille cinq cens xxvij.

Ie n'ay que faire de vous dire les cruautez lesquelles furent commises à
ladite expugnation:car il est assez manifeste ce qu'on a accoustumé de fai-
re en tels actes, & aussi que la plus part de l'armée estoient Allemans, qui
outrepassent les autres en ferocité : & mesmes estoient presques tous pro-
testans, parquoy grands ennemis du Pape,& dura le pillage enuiron deux
mois.Aucuns ont estimé que si mõsieur de Bourbon ne fust encores mort,
il se fust faict Roy de Romme & Roy de Naples, pour le malcontentemẽt
qu'il

A qu'il auoit contre l'Empereur qui l'auoit trompé : car luy ayant promis sa
sœur la Roine Aleonor douairiere de Portugal, il ne l'auoit faict: puis l'en-
uoyant au Duché de Milan, l'auoit laissé sans le secourir d'argent, comme
le laissant en proye, mais Dieu voulut les choses autrement.

Estant mort mõsieur de Bourbon, Philebert de Chalon prince d'O-
renge, par le consentement de tous print la charge de l'armée: lequel assie-
gea le chasteau sainct Ange, dedans lequel le Pape, & presques tous les Car-
dinaux s'estoient retirez, mesmes les ambassadeurs des princes Chrestiens.
Ledit prince d'Orãge faisant les approches pour batre le chasteau, fut frap
pé d'vn coup d'arquebouze par la teste, dont il fut en danger de mort, mais
pour cela ne laissa le siege d'estre continué: à cause dequoy le Pape Clemẽt
desesperé de secours, & craignant tomber entre les mains des Allemans ses
ennemis, ioinct qu'il auoit faulte de viures, capitula auecques le Prince
d'Orange, par laquelle capitulation luy & tous les Cardinaux demourerẽt
B prisonniers entre les mains dudit prince : mais le seigneur Rence de Cere,
le seigneur de Langey, & autres tenans le party du Roy ne voulurent acce-
pter ladite capitulation, ains auoient deliberé d'atendre le secours du mar-
quis de Salluces: parquoy firent capitulation particuliere, & par icelle leur
fut permis d'eux en aller armes & bagues sauues : & le Pape auecques ceux
de son party fut retenu prisonnier au chasteau en seure garde.

Le Roy, & le Roy d'Angleterre son bon frere voyans l'inhumanité de
laquelle auoit esté vsé enuers sa saincteté, & le scandale aduenu à l'Egliſe
Chrestienne, de retenir prisonnier le chef d'icelle, delibererent d'y pour- *Ligue nou-*
ueoir. Et pour cest effect le Roy d'Angleterre enuoya deuers le Roy le *uelle entre*
Cardinal d'Iorc, lequel auoit la principalle superintẽdence de ses affaires, *le Roy de*
& vint trouuer le Roy à Amiens, où apres plusieurs collocutions & con- *France &*
seils tenus, fut accordé entre eux d'enuoyer vne armée à communs frais en *d'Angle-*
C Italie, pour remettre le Pape en liberté, & les terres de l'Egliſe entre les *terre.*
mains de sadite saincteté. Et pour la conduite de ladite armée fut ordonné
messire Odet de Foix seigneur de Lautrec, auecques le nombre d'hommes
tel qu'il sera dit par cy apres. Puis estãt le Cardinal d'Iorc de retour en An-
gleterre, & le seigneur de Lautrec ayant pris congé du Roy pour dresser
son armée, à laquelle cõtribuoit le Roy d'Angleterre pour sa quotte por-
tion soixante mille Angelots tous les mois: fut ordonné messire Anne sei-
gneur de Montmorency, grand maistre & mareschal de France, pour de la
part du Roy aller en Angleterre cõfirmer les traittez, & porter l'ordre du- *Ambassa-*
dit seigneur Roy au Roy d'Angleterre son bon frere & perpetuel allié: le- *de en An-*
quel de Montmorency print congé du Roy enuiron le dixiesme d'Octo- *gleterre.*
bre mille cinq cens xxvij. ayant en sa compagnie Iean du Bellay Eueſque
de Bayonne, & depuis Cardinal du Bellay, le seigneur de Humieres che-
ualier de l'ordre du Roy, monsieur Brinon premier Presidant de Rouen
& chancelier d'Alançon, auecques douze ou quatorze tant gentilshom-
mes de la chambre du Roy que capitaines de gens d'armes, tels que le sei-

gneur de Rochebaron, le seigneur de Boutieres, le seigneur de la Roche- D
dumaine, le seigneur de la Guiche, le seigneur d'Allegre, messire Ioachin de la Chastre capitaine des gardes du Roy, auecques plusieurs autres iusques à cinq ou six cens cheuaux.

Recueil fait en Angleterre à Mõseigneur le grand maistre Montmorency.

ESTANT ledit grand maistre arriué à Douvres, trouua grand nombre d'Euesques, gentils-hommes, & autres enuoyez de la part du Roy d'Angleterre, desquels il fut recuilly fort honorablement, & accompagné iusques à Londres: au deuant de luy sortirent de ladite ville mille ou douze cens cheuaux auec nombre infiny de peuple pour le recueillir: lesquels l'accõpagnerent iusques au logis qui estoit ordonné pour sa personne, qui estoit à sainct Pol au Palais Episcopal de Londres. Deux iours apres fut conduit par barques sur la riuiere de la Tamise à Grenouich, trois mille au dessoubs de Londres sur ladite riuiere: auquel lieu le Roy faisoit sa demeure, où il fut recueilly par le Roy & le Cardinal d'Iorc en grande magnificence. Or fault-il entendre qu'en toutes choses ledit mareschal estoit honoré E
cõme la propre personne du Roy, & seoit tousiours à sa dextre, & en tous lieux où estoient les armes du Roy, celle du Cardinal estoient au mesme reng: si qu'en tous honneurs ils estoient esgaulx. Apres que ledit grãd maistre eut exposé au Roy sa legation, & apres auoir esté festoyé par plusieurs iours tant audit Grenouich qu'à Londres, fut conduit par ledit Cardinal en vne sienne maison qu'il auoit bastie nouuellemẽt à neuf mille au dessus de Lõdres sur la riuiere de la Tamise, nommée Hamtoncourt: auquel lieu luy & toute sa compagnie fut par quatre ou cinq iours festoyé de tous les festimens qui se pourroient souhaitter, auecques riches tapisseries & vaisselle d'or & d'argent en nõbre presque innumerable. Estant de retour à Londres, luy fut par le Roy d'Angleterre le iour de la feste sainct Martin faict vn festin en sa maison de Grenouich, autant magnifique que i'en vey oncques, tãt de seruices de table, que de mommeries, masques & comedies: ausquelles comedies estoit madame Marie sa fille, iouant elle mesme lesdites comedies F
. Puis apres auoir faict presens à vn chacun, donna congé ledit Roy d'Angleterre à mondit-seigneur le grand maistre, lequel laissa ledit seigneur du Bellay Euesque de Bayonne, ambassadeur pour le Roy deuers ledit Roy d'Angleterre, pour entretenir les traittez. Estant mondit-seigneur le grãd maistre de retour, feit rapport au Roy des choses par luy negotiées, qui furent fort à son contentement.

Empriſonnement des Ambaſſadeurs du Roy.

VOVS auez ouy par cy deuãt comme le seigneur de Lautrec auoit pris cõgé du Roy pour marcher en Italie, qui auoit esté enuiron la sainct Iean. L'Empereur pour lors estant en Espagne, auerty de ladite entreprise & dudit partement, feit arrester prisonnier l'Euesque de Tarbe depuis Cardinal de Grantmont: lequel estoit ambassadeur de la part du Roy deuers sa majesté, auecques les autres ambassadeurs des alliez & cõfederez en la saincte ligue. Dequoy le Roy & le Roy d'Angleterre son bon frere auertis, firent arrester pareillement les ambassadeurs dudit seigneur Empereur:

&

A & depeſcherent Guienne Roy d'armes du Roy, & Clerence Roy d'armes du Roy d'Angleterre, de la part de leurs deux majeſtez, pour de leur part aller deffier l'Empereur: mandans premierement à leurs ambaſſadeurs, qui depuis auoient eſté mis en liberté, de prendre congé dudit ſeigneur Empereur, & de ſe retirer deuers leurſdites majeſtez.

LADITE depeſche faicte, & le Roy ayant eu nouuelles comme ſes ambaſſadeurs eſtoient en liberté, & ſur leur retour: manda querir l'ambaſſadeur de l'Empereur pour luy faire entendre les occaſions qu'il auoit eu de ſa retention, ſe plaignãt de pluſieurs autres torts qui luy auoient eſté faicts par l'Empereur ſon maiſtre. Et pour ceſt effect le xxviij. iour de Mars l'an mille cinq cens vingt-ſept auant Paſques, le Roy eſtant en ſa bonne ville & Cité de Paris, accõpagné des Princes de ſon ſang & autres princes, prelats & ſeigneurs tant de ſon royaume qu'eſtrangers, eſtãs pour lors en ſa cour: & ſemblablement les ambaſſadeurs des princes & potentats eſtans au tour
B de luy, feit venir deuers ſa maieſté l'embaſſadeur de l'Empereur, nommé maiſtre Nicolas Perrenot ſeigneur de Granuelle. Iceluy Granuelle apres auoir faict la reuerẽce au Roy en la preſence des deſſuſdits, luy remonſtra que depuis treze iours par l'adreſſe de monſieur le grand maiſtre de France, il auoit receu lettres de l'Empereur ſon naturel & ſouuerain ſeigneur, du ſeptieſme du mois de Feurier, contenantes que meſſieurs les ambaſſadeurs du Roy auoient le xxj. iour de Ianuier pris congé de ſondit maiſtre, & le lendemain le xxij. vn Herault luy auoit de par ledit ſeigneur intimé la guerre & deffié: & qu'à ceſte cauſe luy mandoit ſondit maiſtre de prendre congé du Roy le pluſtoſt qu'il pourroit, & ſ'en retourner deuers luy. Et deſplaiſoit audit ambaſſadeur que les choſes fuſſent paſſées en ces termes, ainſi eſlongnées & miſes hors du chemin & moyen d'eſtabliſſement de paix & amitié: laquelle ſondit maiſtre auoit touſiours deſirée & eſperée, attendu ledit traitté de Madril, dont ſ'eſtoit enſuiuie la deliurance du Roy, & auoit tenu ledit ambaſſadeur la main de tout ſon pouuoir & de-
C uoir au bien de ladite paix: mais puis que lon eſtoit venu à ceſte rigueur que obeiſſant au bon plaiſir de ſondit maiſtre, il ſupplioit au Roy luy donner congé: luy requerant qu'il le luy vouſiſt octroyer auec bon & ſuffiſant ſaufconduit, pour en liberté & ſeureté retourner vers ſondit maiſtre, comme la raiſon & honneſteté le vouloient, & auoit touſiours eſté faict & obſerué par les princes magnanimes & vertueux: & qu'il ne penſoit auoir faict durant ſadite legation choſe pour bailler occaſion d'en faire autrement, & neantmoins ſi de ſon particulier & priué endroict il auoit eſté ennuieux ou ſ'y fuſt inciuilement cõduit, il ſupplioit au Roy l'excuſer, & le luy pardonner: en le merciant de l'honneur que luy, meſſieurs de ſa cour, & autres de ſon royaume luy auoient faict durant ſa legation. Ces propos finis, le Roy de ſa propre bouche luy parla en ceſte maniere.

Congé de monſieur de Granuelle pris du Roy.

Reſponſe du Roy à l'ambaſſadeur de l'Empereur.

MONSIEVR l'ambaſſadeur, il m'a deſpleu & deſplaiſt treſfort, que i'aye eſté contrainct de ne vous traitter iuſques icy ſi gratieuſement & humai-

nement,que par le bon & honneſte office que vous auez faict,eſtãt par de- D
ça au tour de moy,vous auez treſbien merité:où ie vueil biẽ dire que vous eſtes touſiours aquitté tant à l'honneur de voſtre maiſtre,& contentement d'vn chacun,que ie ſuis tout aſſeuré qu'il n'a tenu à vous que les choſes n'ayent pris autre fin & iſſue qu'elles n'ont peu faire, pour le bon zele & affection que ie vous ay touſiours cogneu auoir au bien de la paix,conduitte, & addreſſement des choſes:enquoy ie ne fay doubte que vous n'ayez touſiours faict voſtre bon & loyal deuoir.Mais ayant entendu ce que l'Empereur voſtre maiſtre auoit commandé contre tout droict tant diuin qu'humain eſtre faict à mes ambaſſadeurs,& à tous ceux de la ligue eſtans par deuers luy,pour le bien de la paix, & contre toutes bõnes couſtumes qui iuſques icy ont eſté gardées & obſeruées entre les princes,non ſeulemẽt chreſtiens,mais auſſi infidelles: il m'a ſemblé que ie ne pouuoy rien moins faire pour le deuoir que i'auoy à meſdits ambaſſadeurs prins contre raiſon & detenus,que de faire de vous le ſemblable : encores que ie n'euſſe aucune enuie de vous maltraitter pour les raiſons deſſuſdites. Pour leſquelles & pour le deuoir auquel en ce faict vous eſtes mis,ie vous auiſe(monſieur l'ambaſſadeur)qu'outre ce que ie pẽſe que voſtre maiſtre ne faudra à vous en recompenſer, vous eſtes aſſeuré que là où ie vous pourray particulierement en aucune choſe faire plaiſir,ie le feray d'auſſi bon cueur que vous voudriez m'en vouloir faire requerir. E

Et pour ſatisfaire & reſpondre à ce que voſtre maiſtre a dit de bouche à Guienne & Clerence Roys d'armes du Roy mon bon frere perpetuel & meilleur allié & de moy, ſur l'intimation de la guerre qui luy a eſté faicte de par nous, qui cõſiſte en huict poincts, ie vueil bien que chacun l'entende. Premieremẽt quant à ce qu'il dit qu'il ſ'eſbait que m'ayant priſonnier de iuſte guerre, & ayant ma foy ie le deffie, & que par raiſon ie ne le puis ny doy faire. Ie vous reſpon pour luy dire, que ſi i'eſtoy ſon priſonnier icy,& qu'il euſt ma foy,il euſt dit verité:mais ie ne ſçache que ledit Empereur ait iamais eu ma foy qui luy ſceuſt de rien valloir : car premierement en quelque guerre que i'aye eſté, ie ne ſçay que luy aye iamais ny veu ny rencontré.Quand i'ay eſté priſonnier gardé de quatre ou cinq cens arquebouziers malade dedans le lict à la mort,il n'euſt pas eſté malaiſé à m'y cõtraindre, mais peu honnorable à celuy qui l'euſt faict : & depuis que i'ay eſté retourné en France, ie ne cognoy ne luy ny autre qui ayt eu puiſſance de la me pouuoir faire bailler:& de ma liberale volonté,c'eſt choſe que i'eſtime trop pour ſi legerement m'y obliger. F

Et pour-ce que ie ne vueil que mon honneur demeure en diſpute, encores que ie ſçache bien que tout homme de guerre ſceuſt aſſez que priſonnier gardé n'eſt tenu à nulle foy,ny ne ſe peult obliger à riẽs:ſi enuoye-ie à voſtre maiſtre ceſt eſcrit ſigné de ma propre main, lequel (monſieur l'ambaſſadeur) ie vous prie vouloir lire, & apres me promettre le luy bailler,& non à autre. Et ce faict, le luy feit ledit ſeigneur Roy preſenter par

Iean

A Iean Robertet l'vn de ſes ſecretaires d'eſtat & de ſa chambre: lequel eſcrit print iceluy ambaſſadeur en ſes mains, faiſant ſon excuſe de le lire, diſant audit ſeigneur Roy comme par les lettres de ſon maiſtre apportées ouuertes,& qui ſuppoſoit le Roy & ſon cõſeil auoir veues: par leſquelles lettres il n'auoit plus de pouuoir, ains eſtoit reuoqué de ſa legation, & ne pouuoit ny entendoit plus negocier ny prendre de charge: requerant au Roy (combien qu'il fuſt en ſa main & puiſſance) qu'il voulſiſt en honneſteté auoir regard à ce qui eſtoit de la faculté & puiſſance dudit ambaſſadeur: & encores aux choſes conuenables & qui pouuoient concerner & eſtre de la charge & qualité d'vn ambaſſadeur, & non le preſſer plus outre. *Excuſe de l'ambaſſadeur.*

A quoy reſpõdit le Roy, Monſieur l'ambaſſadeur, puis que vous ne voulez prendre ceſte charge de lire ceſt eſcrit, ie le feray lire en ceſte compagnie, afin que chacun entende & cognoiſſe comme ie me ſuis iuſtifié de ce que contre la verité voſtre maiſtre m'a voulu accuſer. Et ſi apres vous ne B voulez le luy porter & preſenter, ie depeſcheray l'vn de mes heraulx pour aller en voſtre compagnie, & pour lequel vous obtiendrez ſaufconduit bon & valable pour pouuoir aller vers voſtre maiſtre porter ledit eſcrit proteſtant & demãdant acte deuant ceſte compagnie, que là où il ne voudroit qu'il vint en ſa cognoiſſance, ie me ſuis aquitté de luy faire entendre tout ainſi que ie le deuoy: de ſorte qu'il ne ſçauroit pretendre cauſe d'ignorance. Apres auoir acheué leſdits propos le Roy appella Robertet, & tout hault luy commanda lire ledit eſcrit: ce qui fut faict par luy de mot à autre en la maniere qui ſ'enſuit. *Replique du Roy à l'Ambaſſadeur.*

NOVS FRANÇOIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE, ſeigneur de Gennes, &c. A vous CHARLES par la meſme grace eſleu Empereur de Romme, & Roy des Eſpagnes: faiſons ſçauoir, que nous eſtans auertis qu'en toutes les reſponſes qu'auez faictes à noz ambaſſadeurs & C heraulx enuoyez deuers vous pour le bien de la paix, vous voulant ſans raiſon excuſer: nous auez accuſé en diſant qu'auez noſtre foy, & que ſur icelle outre noſtre promeſſe nous en eſtions allez & partis de voz mains & de voſtre puiſſance. Pour deffendre noſtre honneur, lequel en ce cas ſeroit trop chargé contre verité, vous auons bien voulu enuoyer ce cartel: par lequel (encores que tout homme gardé ne puiſſe auoir obligation de foy, & que cela nous fuſt excuſe aſſez ſuffiſante: ce nonobſtant voulant ſatisfaire à vn chacun & à noſtre-dit honneur, lequel nous auons voulu garder & garderons ſi Dieu plaiſt, iuſques à la mort) vous faiſons entendre que ſi vous nous auez voulu ou voulez charger, non pas de noſtre-dite foy & deliurance ſeulement, mais que iamais nous ayons faict choſe qu'vn gentilhomme aymant ſon honneur ne doiue faire, nous diſons que vous auez menty par la gorge: & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez: eſtant deliberé de deffendre noſtre honneur iuſques au dernier bout de noſtre vie. Parquoy puis que contre verité vous nous auez voulu charger, deſormais ne nous eſcriuez aucune choſe, mais nous aſſeurez le camp, & *Cartel du Roy à l'Empereur.*

nous vous porterons les armes:proteſtans que ſi apres ceſte declaration en D
autres lieux vous eſcriuez ou dites paroles qui ſoient contre noſtre honneur, que la honte du delay du combat en ſera voſtre, veu que venant audit combat,c'eſt la fin de toutes eſcritures.Faict en noſtre bonne ville & cité de Paris le xxviij. iour de Mars l'an mille cinq cens xxvij.auant Paſques, ainſi ſigné François.

Propos du Roy à l'ambaſſadeur ſur ſon cartel à l'Empereur.

L'ESCRIT acheué de lire,le Roy continuant ſon propos dit audit ambaſſadeur, Monſieur l'ambaſſadeur, il me ſemble que l'Empereur cognoiſtra par ce que vous venez d'ouir lire, que ie ſatisfay aſſez à ce qu'il m'a chargé, & à mon honneur, qui me gardera vous en dire autre choſe: mais quant à ce que voſtre maiſtre dit que ce luy eſt choſe nouuelle d'eſtre deffié,veu qu'il y a ſix ou ſept ans que ie luy fey la guerre ſans l'auoir deffié, ie voudroy qu'il ſouuint mieux à voſtre maiſtre des choſes qu'il faict, ou à ſon cõſeil pour l'en auertir apres qu'elles ſont faictes: car ſ'il ſ'en veult biẽ enquerir,il trouuera que Dom Preuoſt du Trecq lors ſon ambaſſadeur de- E
uers moy,me deffia eſtant à Dijon,contre le contenu du traitté d'entre luy & moy. Parquoy puis qu'il me deffioit, il me ſemble qu'il ſe deuoit tenir pour aduerty que ie me vouloy deffendre.Et entant que voſtre maiſtre dit qu'il ne penſe auoir en riens demerité enuers Dieu, iceluy Dieu ſera iuge de noz conſciences,& non pas nous: & teſmoing quant à moy, que ie ne deſire tyrannie, ny vſurpatiõ, ny choſe qui ne ſoit raiſonnablement miẽne:ny pretendant ny aſpirant à l'Empire,ny à la monarchie.

ET au regard de l'excuſe que voſtredit maiſtre a faicte de la priſe & detention (contre tout droict) de noſtre ſainct Pere vicaire & lieutenant de Dieu en terre, perſonne ſacrée & inuiolable, ie m'eſbahy comme propos où il y a ſi peu d'apparence de verité ſ'oſent mettre en auãt parmy les gẽs: car comme eſt il vray ſemblable que voſtredit maiſtre n'ayt eſté conſentant de ce qui a eſté faict en la perſonne de noſtredit ſainct Pere, veu que ſa priſon a eſté longue,& qu'au lieu de chaſtier ceux qui ſans ſon commã- F
dement auoient (comme il dit) faict acte ſi execrable & ſi peu Chreſtien comme ceſtuy là, il leur a permis prendre & traitter auec ſa ſainctеté de ſa rançon, luy en faiſant payer & debourcer deniers: iuſques à vendre & prendre argent des benefices & choſes diuines dans ſes royaume & païs. Choſe qui n'eſt ſeulement contre Dieu & la ſaincte Egliſe,mais treſdangereuſe à prononcer & dire,veu les hereſies qui ont cours pour le temps qui eſt à preſent.

ET quant à ce que voſtre maiſtre dit que ie ſçay bien que mes enfans ſont entre ſes mains hoſtagers, & que mes ambaſſadeurs ſçauent bien qu'il ne tient à luy qu'il n'en ſont deliures: vous luy direz que ie ſçay treſbien que mes enfans ſont entre ſes mains,dequoy il me deſplaiſt treſfort: & à ce qu'il dit qu'il ne tient point à luy qu'il ne les deliure, ie ne vueil autre aduocat en cela pour me deffendre le deuoir enquoy ie me ſuis mis de les rauoir,ſinon que chacun ſçait que ie ſuis leur pere: & quand ils ne ſeroient

mes

A mes enfans,mais ſeulement gentils-hõmes,eſtãs au lieu où ils ſont pour ma rançon, ſi deuroy-ie pourchaſſer leur liberté de toute ma puiſſance. Laquelle choſe i'ay faicte par ſi grãdes & exceſſiues offres, q̃ iamais les Roys mes predeceſſeurs qui ont eſté priſonniers des infidelles ne furẽt requis de telles & ſi deſraiſonnables ſommes,à la quarte partie pres,que toutesfois ie ne refuſe de vouloir bailler, pour paruenir au bien de la paix:& pour entre tant de grandes offres vous en reciter vne ſeule, voſtredit maiſtre ſçait treſbien q̃ ie luy ay faict offrir à la deliurance de meſdits enfans, luy bailler & faire deliurer la ſomme de deux millions d'eſcus,tãt en argent cõptãt qu'autremẽt, du deu d'Angleterre, que reuenu de terres & rẽtes en ſes propres païs. Qui eſt ſomme telle & ſi grande qu'elle me rẽd innocent enuers tout homme qui ſera de bon iugemẽt, que ie ne me feuſſe voulu deſtituer de telle force, pour apres faire la guerre à celuy à qui ie l'euſſe baillée.

TOVTESFOIS,ſi pour la detention de mes enfans il ne vouloit venir
B à nulle raiſon de traitté, vouloit me faire abãdonner mes amis auant la reſtitution de meſdits enfans,ayant pris vn Pape lieutenant de Dieu en terre, ruiné toutes les choſes ſacrées & ſainctes,ne vouloir entendre & remedier à la venue du Turc, ny aux hereſies & ſectes nouuelles qui pullulent par la chreſtienté, qui eſt office d'Empereur, eſtant pere,& portant le nom de Treſ-chreſtien. Ie ne ſçay ſi toutes ces choſes ne me pouuoiẽt eſmouuoir à la guerre, quelles autres iniures ou raiſons ſeroiẽt ſuffiſantes à m'y prouoquer & faire venir. Neantmoins pour tout cela n'ay-ie laiſſé à luy faire les offres que ie vous ay dites (comme vous ſçauez aſſez) & par ceſte raiſon ſe peult clairement cognoiſtre & iuger qu'à mõ grand regret & deſplaiſir ie ſuis venu à faire la guerre, veu que i'achetoy la paix ſi chere:ſans les autres quittances, renonciations de droicts & reſtitutiõs de villes & païs, qui excedent aſſez la ſomme que ie vous ay cy deuant dicte.

QVANT au Roy d'Angleterre mon bon frere & perpetuel allié, ie le
C tien pour ſi ſage, ſi vertueux, & ſi bon,qu'il n'a faict & ne fera choſe là où ſon honneur n'ayt eſté & n'y ſoit entierement gardé: & auſſi qu'il ſçaura ſi bien & ſi vertueuſement reſpondre des choſes qui luy touchẽt, qu'on luy feroit tort d'en vouloir reſpondre pour luy. Bien vous dy-ie (monſieur l'ambaſſadeur)que la bonne,ferme,& perpetuelle amitié,qui eſt entre mon bon frere perpetuel allié & moy, eſt telle que là où il ſeroit en eſtat pour indiſpoſition de ſa perſonne(dont Dieu le gard)de n'en pouuoir reſpondre,ie vous auiſe que ie ne voudroy en rien moins faire que ie voudroy faire pour moy-meſme:y employant non ſeulement mes royaume,païs & ſeigneuries,& ſubiects, mais ma propre perſonne:laquelle n'y ſera iamais eſpargnée,là où il en aura beſoing,& celaveux-ie que tout le mõde entẽde.

AVSSI (monſieur l'ambaſſadeur) pour-ce que mon herault Guienne m'a dit que voſtredit maiſtre luy donna charge me dire, qu'il croit que ie n'ay eſté auerty de quelques propos qu'il tint à mon ambaſſadeur le Preſidant,luy eſtant en Grenade,pour me faire ſçauoir,leſquels me touchoient

tresfort : & qu'il m'eſtimoit ſi gentil Prince que ſi ie les euſſe ſceus i'y euſſe D
reſpondu : ie vueil bien à cela vous dire,que mõdit-ambaſſadeur m'a auerty de beaucoup de propos, mais non point de choſe qui rien ſceuſt toucher mon honneur:& ſ'il l'euſt faict,vous eſtes aſſeuré que ie n'euſſe failly, ne ſi longuement demeuré à y reſpondre:car dés que i'ay entendu les choſes que ie vous ay dittes, i'y ay faict la reſpõſe que ie vous ay baillée à lire, ſignée de ma propre main:laquelle ie tien ſi ſuffiſante, qu'elle ſatisfaict nõ ſeulement à ce que voſtredit maiſtre ſçauroit auoir dit par cy deuant,mais entierement à tout ce qu'il pourra dire contre mon honneur par cy apres.

Et au regard de ce qu'il dit que par leſdits propos ie cognoiſtray qu'il m'a mieux tenu ce qu'il me promiſt à Madril, que ie ne luy ay tenu ce que ie luy promis, il ne me ſouuient point luy auoir faict quelque promeſſe: car quant au traitté qui eſt par eſcrit, ie m'en tien aſſez iuſtifié du peu d'obligation que i'y ay, veu que ie ne fu en liberté ny deuant ny depuis ledit traitté,iuſques à ce que i'ay eſté en mon Royaume:ny mis ſur ma foy pour E
pouuoir la garder & obſeruer. Et du demeurant quand i'y ay bien penſé, ie ne trouue point auoir eu auecques luy autre propos d'obligation, ſi ce n'eſt quant à l'entrepriſe du Turc, que toutesfois & quantes qu'il l'entreprẽdroit & que ſa perſonne y ſeroit, que ie m'y trouueroy pour l'accompagner auecques mes forces : laquelle choſe i'auoue & trouue treſbonne, & pleuſt à Dieu de vouloir conuertir les paſſions particulieres d'vn chacun,tant au bien general de toute la Chreſtienté,que toutes noz forces fuſſent employées en vn ſi ſainct & bõ effect:luy promettãt quãt à moy,qu'il peult eſtre tout aſſeuré qu'il n'aura iamais pour ceſte occaſiõ ſi toſt le pied à l'eſtrier, que ie n'aye pluſtoſt le cul ſur la ſelle pour ce faire: encores q̃ ie n'aye les Turcs ſi pres mes voiſins,cõme de nouueau il les a en Hongrie, & par conſequent en Allemagne.Ces propos paracheuez,le Roy licentia ledit ſeigneur de Granuelle auec bonnes & gratieuſes paroles, quant à ſa perſonne, le priant ne vouloir faillir de faire donner ſaufconduit au he- F
rault qui l'accompagneroit pour preſenter l'eſcrit cy deſſus dit à l'Empe-
1528 reur ſon maiſtre:& ce faict la compagnie ſe ſepara.

Armée de mõſieur de Lautrec en Italie.

Lors que ces choſes ſe faiſoient en France & en Angleterre (come i'ay dit cy deſſus) le ſeigneur de Lautrec auoit paſſé la mõtagne auec vne partie de ſon armée,mais encores n'eſtoient arriuez dix mille Suiſſes, deſquels le Roy auoit enuoyé faire leuée:auſſi n'eſtoit arriué qu'vne partie des lanſquenets qui deuoient eſtre ſoubs la charge du Comte de Vaudemont:parquoy pour les attendre ſ'en alla ſejourner en Laſtiſane.Or pour vous faire entendre vne partie des forces que ledit ſeigneur menoit:de la gendarmerie y eſtoit la compagnie de mondit-ſeigneur de Lautrec de cent hommes d'armes,conduitte par le Baron de Grantmõt ſon lieutenãt: celle de monſieur de Vaudemõt autre cent, cõduitte par le ſeigneur de Gruffy ſon lieutenant:celle de monſieur de Lorreine cent,conduitte par le capitaine Pierrepont ſon lieutenant:la cõpagnie de monſieur d'Albanie cent,conduitte

par

A par le ſeigneur de Moriac ſon lieutenant:le ſeigneur de Lignac cinquante hommes d'armes:la compagnie de monſieur de la Fayette cinquante,conduitte par ſon fils:le ſeigneur de Montpeſac cinquãte:le ſeigneur de Pomperant cinquante: cinquante du ſeigneur de la Trimouille,petit fils de feu meſſire Louis de la Trimouille,cõduitte par Louis de Beauuillier ſeigneur de la Ferté aux ougnons ſon lieutenãt: le Cõte Hugues de Pepolo Boulõnois cinquãte:le ſeigneur de Tournon cinquãte, & ſon frere ſon lieutenãt meſſire Claude d'Eſtampes ſeigneur de la Ferté Nabert cinquante: le ſeigneur de Neigre Peliſſe cinquante:le ſeigneur de Laual de Dauphiné cinquante,& maiſtre Iermingan Anglois gentilhomme de la chãbre du Roy, & du Roy d'Angleterre,ayant charge de deux cẽs cheuaux legers,homme bien eſtimé,& ſon lieutenãt maiſtre Care:leſquels moururẽt audit voyage comme les autres François de l'infection de l'air deuant Naples. De gens de pied,le Comte de Vaudemont ſix mille lanſquenets, le Comte Petre de
B Nauarre ſix mille Gaſcõs:le ſeigneur de Burie iiij.mille François,& x.mille Suiſſes auec bon nõbre d'artillerie, deſquels auoit la charge le ſeigneur de Mondragon Gaſcon. Ayant le ſeigneur de Lautrec ſejourné quelques iours en Laſtiſane, fut auerty que le Comte Ludouic de Lodron, lequel eſtoit dedans Alexandrie auec ſix mille lanſquenets,en auoit enuoyé deux mille au Boſc,petite ville pour cõtraindre le peuple des enuirons de fournir deniers pour la ſolde deſdits lanſquenets eſtans en Alexandrie.

Le ſeigneur de Lautrec cõſiderant que ſ'il pouuoit deffaire leſdits lanſquenets,ce luy ſeroit grande faueur, & affoibliſſement pour ſon ennemy: depeſcha bon nõbre de gendarmerie auecques vne partie des Suiſſes qui ia eſtoient arriuez pour aller clorre ledit lieu du Boſc, & empeſcher que les lanſquenets ne ſe peuſſent retirer en Alexandrie,ce pendant qu'il marcheroit auec le reſte de ſon armée & l'artillerie.Eſtant partie ceſte trouppe,le-
C dit ſeigneur de Lautrec marcha apres en toute diligence:puis eſtant arriué deuant Boſc, ſoudain feit faire les approches, & planta ſon artillerie au lieu qu'il cogneut le plus auãtageux pour luy, & dõmageable à l'ennemy: dont il feit telle & ſi furieuſe batterie,que n'ayãs les ennemis loiſir de remparer voyãs l'aſſault preſt à donner, capitulerent de ſorte qu'ils ſ'en allerẽt la vie ſauue & ſans armes: mais depuis vindrẽt au ſeruice du Roy ſoubs les enſeignes du Comte de Vaudemont. Auſſi le ſeigneur de Lautrec encores que par la cõpoſitiõ ils deuſſẽt laiſſer les armes, par l'honeſteté de la guerre les leur rẽdit,qui fut cauſe à mõ auis qu'eſtãs mal receus & ſoldoyez d'Antoine de Leue,eſtans quittes de leurs ſermẽs ils prindrent la ſolde du Roy.

Pendant ce tẽps le ſeigneur André Dorie qui auoit la charge des galleres du Roy eſtant party de Marceille auec xiiij. galleres, feit telle guerre aux Gẽeuois, q̃ nul ſ'oſoit trouuer en mer le long de la riuiere de Gẽes: en ſorte q̃ viures & marchãdiſes y defaillirent,& faiſoit ſa retraitte à Sauõne.Ce pendant le ſeigneur Ceſar Fregoze, lequel depuis peu de tẽps eſtoit venu du ſeruice des Venitiẽs à celuy du Roy,auerty par les amis qu'il auoit *Priſe de Gẽnes au nom du Roy.*

à Gẽes de la neceſſité de viures en laquelle eſtoiẽt les habitãs,fut depeſché D
par le ſeigneur de Lautrec auec bõ nõbre d'hõmes,tãt de pied q̃ de cheual,
pour leur aller faire la guerre par terre:& leur feit telle, qu'en peu de iours
n'y demoura ny grains ny beſtial,ny autres viures,deſquels les habitans de
ladite ville peuſſent eſtre ſubſtantez à ſix lieues à la ronde. Les Genneuois
eſtans en telle extremité,ne veirent autre moyẽ de leur ſaluation,ſinon par
mer:parquoy armerẽt ſix galleres,leſquelles ils mirent à l'auenture pour a-
uoir viures.Or la fortune leur fut ſi bõne qu'eſtãs en mer ſe leua vne tour-
mẽte telle que André Doric fut cõtraint de ſe retirer à Sauõne,ſur laquelle
retraitte le Comte Phelippin nepueu dudit André Dorie fut pris & mené
à Gẽes:dont leſdits Gẽeuois furẽt ſi enorgueillis,n'eſtimans plus les Frã-
çois,qu'ils feirẽt vne ſaillie ſur Ceſar Fregoſe,telle qu'ayãs mis en chaſſe les
premiers qu'ils trouuerent,cõme mal aduiſez chaſſerent ſi auãt que les Frã-
çois leur coupperẽt chemin entre la ville & eux:de ſorte que tout ce qui e-
ſtoit ſorty fut deffaict, & le Cõte Gabriel de Martiningues leur capitaine E
general fut pris priſonnier, pour lequel infortune ils ſ'eſtõnerent tellemẽt
qu'ils mirent la ville entre les mains dudit Ceſar Fregoſe au nõ du Roy:où
peu de iours apres arriuãt ledit ſeigneur de Lautrec y ordonna pour gou-
uerneur & lieutenant de Roy le ſeigneur Theodore Treuoulce mareſchal
de Frãce : puis peu de iours apres les Imperiaux & ceux de la part Adorne
qui ſ'eſtoient retirez dans le chaſteau,le remirent entre les mains du Roy.

A v temps que le ſeigneur de Lautrec pouruoioit à l'eſtat de Gennes, il
manda aux lanſquenets qui eſtoient au Boſc qu'ils euſſent à marcher à A-
lexandrie, pour empeſcher le ſecours d'entrer dedans:puis ayant pourueu
comme dit eſt à l'eſtat de Gẽes, les ſuiuit auecques ſon armée, auquel lieu
d'Alexandrie eſtant arriué, en toute diligence feit mettre ſon artillerie en
batterie:& n'euſt eſté le ſeigneur Albert Barberan qui la nuict entra dedãs
auec mille hõmes de guerre, dés ce iour eſtoit en hazard d'eſtre priſe d'aſ-
ſault:par-ce q̃ les habitãs eſtoiẽt ſi eſtõnez pour la perte de leurs lãſquenets F
qu'ils auoient perdus au Boſc,que peu de gẽs mettoiẽt la main aux armes.

Priſe d'Alexandrie pour le Roy.

Le lendemain les Venitiens enuoyerent renfort de bon nombre d'artil-
lerie,de pouldre,& de boullets:dequoy ledit ſeigneur de Lautrec feit telle
batterie, que le Comte Ludouic de Lodron, qui eſtoit chef en ladite ville,
la rendit par compoſition telle: que les lanſquenets & autres gens de guer-
re eſtans dedans la ville ſ'en iroient leurs bagues ſauues,faiſans ſerment de
ne porter armes de ſix mois contre les François,ny leurs alliez.Eſtãt la vil-
le entre les mains du ſeigneur de Lautrec, la remiſt entre les mains des de-
putez du ſeigneur Franciſque Sforce, ſuiuant la ligue faicte & iurée entre
les alliez de la ſaincte ligue. Au meſme temps Ican Iacques Medequin Ca-
ſtelan de Muz, & depuis marquis de Marignan, auoit faict leuée de quel-

Deffaicte du marquis de Muz.

que nombre d'hommes pour amener au ſeruice du Duc Sforce,& ſe venir
ioindre auecques l'armée Françoiſe : dequoy le ſeigneur Antoine de Leue
auerty,& ſçachant que ledit Medequin eſtoit logé à quatorze mille de Mi-

lan

A lan en lieu ouuert & non fortifié, partit de Milan à l'improuiſte auecques toutes ſes forces,& feit telle diligence,qu'arriuant au poinct du iour ſur le logis dudit Medequin depuis nõmé Iean Iacques de Medicis le ſurprint: de ſorte que ſes forces furent defaictes,& luy ſe ſauua à Muz. Ce faict, craignant que monſieur de Lautrec vint à Milan qu'il auoit laiſſée deſpourueue,ſ'en reuint en toute diligence loger aux faubourgs de la ville: auquel lieu eſtant arriué,ayant les nouuelles de la priſe de la ville de Gennes & de Alexandrie,& ſe voyãt peu de gẽs ſans payemẽt,deſeſperé de pouuoir garder la ville de Milan,delibera de l'abandõner & de ſe retirer à Pauie: mais eſtant auerty du peu de viures qui eſtoient dedãs,changea d'opinion, & y enuoya le Cõte Ludouic de Belleioyeuſe(lequel depuis peu de tẽps auoit abãdõné le ſeruice du Roy,pour vne querelle qu'il auoit cõtre le ſeigneur Federic de Bozzolo)accompagné de deux mille cinq cens hõmes de pied.

Le ſeigneur de Lautrec ayant remis Alexandrie entre les mains du Duc
B Sforce,ſ'en alla à Vigeue,laquelle ſe remiſt en ſon obeiſſance,auſſi feit tout le païs de l'Omeline: auquel lieu de Vigeue il paſſa le Teſin pour aller à Biegras,laquelle pareillement il print & remiſt entre les mains dudit Sforce. Ce faict, faignant de prendre le chemin de Milan, tourna tout court à Pauie, laquelle il aſſiegea du coſté du chaſteau, & l'armée Venitienne par l'autre part: leſquels commencerent vne furieuſe batterie, chacun de ſon coſté. Le ſeigneur de Lautrec ayant faict breche, mais non raiſonnable, quelques François ſe preſenterent à donner l'aſſault ſans commandement: mais ainſi que follement ils eſtoient allez, follement furent repouſſez. Le lendemain de la part de monſieur de Lautrec fut faicte telle batterie,que la breche fut ſi raiſonnable,que la ville fut emportée d'aſſault,& n'y mourut tant de ceux de dedans que de dehors qu'enuiron trois cens hommes: parce que ceux de la ville ſe voyans forcez, ſe ſauuerent par deſſus le pont, le rompãt apres eux,afin de n'eſtre ſuiuis. Le feu fut mis en quelques maiſons
C au milieu de la ville, laquelle fut ſacagée:& n'euſt eſté la diligẽce dont vſa ledit ſeigneur de Lautrec,ladite ville euſt eſté miſe en cendre, pour la memoire qu'auoient les ſoldats de la bataille qui auoit eſté perdue quatre ans au-parauant. Ayant ledit ſeigneur de Lautrec ſauué laville du feu,& l'ayãt remiſe és mains du Duc de Milan, vint deuers luy le Cardinal Cibo Legat de la part du Pape pour le ſommer: à ce que ſuiuant les traittez d'entre le Pape,le Roy,& le Roy d'Angleterre il euſt à marcher pour mettre l'armée Imperialle hors des terres de l'Egliſe,& mettre Romme en liberté. Le Duc Sforce de ce auerty, accompagné de grand nombre de gentils-hõmes Milannois,vint deuers ledit ſeigneur de Lautrec,le ſuppliant ne paſſer outre, que premierement il n'euſt mis le reſte du Duché hors des mains des Imperiaux, choſe(à ce qu'il diſoit) aiſée à faire: par-ce que deſia Antoine de Leue eſtoit denué d'hommes & d'argent, & la ville de Milan en neceſſité de viures: parquoy il ſeroit contrainct de l'abandonner ne trouuant lieu ſeur pour ſa retraitte.

Nouuelle entrepriſe de mõſieur de Lautrec.

LE seigneur de Lautrec combien qu'il eust la cognoissance que ces remonstrances estoient raisonnables,& mesmes estoit son opinion & intention de ce faire, mais le Legat au contraire le pressoit de passer outre, disant que c'estoit chose aisée à l'armée Venitienne & celle du Duc de parachever ladite conqueste: veu que Antoine de Leue pour toutes choses ne tenoit plus que Milan desia demy affamée, & l'armée Imperialle ruinée. Parquoy ledit seigneur de Lautrec condescendit aux remonstrãces dudit Legat, toutesfois il fut contrainct de faire sejour à Pauie plus qu'il n'esperoit: car encores n'estoiẽt arriuez tous les lansquenets qui estoient soubs la charge du Comte de Vaudemont, & les Suisses firent refus d'entreprendre le voyage de Romme. Estans lesdits lansquenets arriuez, marcha ledit seigneur de Lautrec à Plaisance (auquel lieu Alfonce Duc de Ferrare ce ioignit en ligue auecques le Roy) laissant la part Imperialle: & là se traitta le mariage d'Hercules,fils dudit Duc Alfonce de Ferrare, & de madame Renée fille du Roy Louis douziesme, & seur de la feu Royne de Frãce:lequel mariage fut consommé au Palais à Paris,peu de temps apres en grande magnificence,& en la salle de sainct Louis ce feit ce festin. Plusieurs ont estimé,& c'est mon opinion,que si le seigneur de Lautrec eut employé le tẽps qu'il sejourna à Plaisance & à Boulongne, aisément il eut remis en l'obeïssance du Duc Sforce tout le Duché de Milan, & n'eut laissé à executer son entreprise de Naples:car ayãt chassé de la Lombardie les Imperiaux,il eust esté plus formidable à toute l'Italie, mais ie pẽse qu'il estoit si biẽ auisé que ce qu'il faisoit estoit à bonne intention, ou par commandemẽt qu'il auoit de son Prince.

Alliance auec le Duc de Ferrare.

ANTOINE de Leue voyant les forces de France partir du Duché de Milan,& n'ayant en grande reputation ny l'armée des Venitiẽs, ny l'armée du Duc qui estoient demourées entre le Pau & le Tesin, entreprint d'eslargir ses limites, pour plus aisément auoir viures.Et pour ceste effect,partant de Milan vint assaillir Biegras, laquelle ville il print sur les gens du Duc Sforce:puis mettant en ordre des batteaux, delibera de faire vn pont sur le Tesin pour faire le semblable à Vigeue,Morterre,Noare, & toute l'Omeline:dequoy monsieur de Lautrec qui estoit à Plaisance aduerty, depescha le Comte Petre de Nauarre auecques cinq ou six mille hommes de pied François,& quelque gendarmerie, lequel à son arriuée reprint ladite ville de Biegras, taillant en pieces ce qu'il trouua dedans:puis la remist entre les mains du Duc de Milã, lequel y meit meilleure garde qu'il n'auoit faict au precedant.

Discours sur le cõseil de mõsieur de Lautrec.

LE seigneur de Lautrec ayant executé ladite entreprise, partit de Parme & Plaisance enuiron le commencement de l'hyuer mille cinq cens vingt-huict,& marcha à Boulongne la grace, passant à Rege, audit lieu de Boulongne il trouua le Cardinal Cibo Legat & gouuerneur de ladite ville,auquel lieu il hyuerna son armée iusques enuiron le commencement de Feurier.Ce-pendãt qu'il sejourna à Boulongne,les Imperiaux voyans la bõne fortune

Deliurance du Pape & de sa rãçon.

A fortune dudit ſeigneur de Lautrec, craignãs perdre leur butin, mirẽt le Pape à rançon pour faire le payemẽt de leur armée, faiſans entendre qu'ils auoient commandement de l'Empereur de le mettre en pure liberté : mais que pour contenter leur armée, ils eſtoient contraincts encores que ce ne fuſt le vouloir dudit Empereur, d'auoir argent de luy, craignans que les ſoldats eſtans mutinez ne feiſſent offence à ſa perſonne. Mais à vray dire ils auoient doubte qu'arriuãt le ſeigneur de Lautrec, ils fuſſent contraincts de le mettre en liberté, car ils l'auoient mis à vne ſomme ſi deſraiſonnable qu'il n'auoit le moyẽ de la payer: parquoy ils le mirent en vne rigoureuſe garde, encores qu'il euſt baillé oſtages. En fin il trouua moyen de tromper ſes gardes, & montant ſur vn genet d'Eſpagne ſe ſauua au chaſteau d'Orbiette, mais les oſtages depuis payerẽt ſa rançon. Partant de Boulongne le ſeigneur de Lautrec priſt le chemin de Rimini, & de là à Senegaille, de là à Ançonne & à Recanat, auquel lieu (par-ce que c'eſtoit du patrimoine de
B l'Egliſe) il fut treſbien receu: car les Imperiaux le ſentans approcher auoiẽt abandonné toute la Romagne, ſe retirans vers le Royaume de Naples. Audit lieu de Recanat ſejourna le ſeigneur de Lautrec quelques iours, pour refreſchir ſon armée, partant de ce lieu, dreſſa ſon chemin par Pezaire & autres villes du Duché d'Vrbin : de là entra en la Bruſſe païs de petite mõtagnes, fort fertille & plãtureux de vins, bleds, & huilles, & alla loger à Lencanne. Puis ſuiuãt le bord de la mer Adriatique, ſ'en alla loger au Marquiſat du Guaſt, au partir du Guaſt, l'armée entra au païs de Laquille : auquel iour feit telle tempeſte de temps, que (encores que les ſoldats fuſſent frais & repoſez) ſi en mourut il plus de trois cens tant de pied que de cheual, pour la tourmẽte & les froidures qui feirent. Partant dudit lieu, l'armée tira le chemin de la Pouille, par-ce que le ſeigneur de Lautrec vouloit receuoir le tribut de la foire de la Douane qui ſont cẽt mille Ducats, pour luy ſeruir au payemẽt de ſon armée, ce qu'il feit: audit païs de la Pouille eſtoit le Haras de l'Empereur, duquel les cheuaux furent diſtribuez par les com-
C pagnies.

A vn meſme temps eſtant encores à la Pouille, fut auerty que Philebert de Challon prince d'Orenge, lequel depuis la mort de feu monſieur de Bourbon eſtoit demouré lieutenãt de l'Empereur en ſon armée, marchoit auec ladite armée pour luy empeſcher le chemin : apres lequel auertiſſement, il ſ'en alla loger à Nochieres auecques l'infanterie Frãçoiſe, & ſeulement les gentils-hommes, leſquels eſtoient venus pour leur plaiſir pour veoir la guerre, & le reſte de l'armée les enuoya loger à Foge, diſtant dudit lieu de Nochieres de quatre ou cinq mille. Eſtant l'armée ainſi diuiſée, l'ennemy ſe vint camper à Troye ſur le chemin de noſtre armée: le ſeigneur de Lautrec voyant l'ennemy ſi pres, manda à la gendarmerie qui eſtoit logée à Foge de ſe venir ioindre auec luy, dequoy l'ennemy auerty, ſortit de ſon camp auecques toute ſa cauallerie, penſant empeſcher ladite gendarmerie de ſe ioindre auec le reſte de noſtredite armée: mais voyant noſtre gendar-

Approches des deux armées.

merie marcher en bonne ordõnance l'armet en teſte,& la lance ſur la cuiſſe deliberez de combatre, ſe retira en ſon fort, ſans meſmes oſer leur dreſſer l'eſcarmouche : parquoy noſtre gendarmerie ſans empeſchement vint à Nochieres trouuer mondit-ſeigneur de Lautrec. D

Le ſeigneur de Lautrec ayant aſſemblé ſon armée,& ſçachant l'ennemy eſtre campé audit lieu de Troye,partit de Nochieres auec toutes ſes forces pour l'aller combattre: l'ennemy de ſa part ſortit de ſon camp pour venir au deuant de luy , mais il n'approcha de trop pres, ſi eſt-ce qu'il ſ'y feit de belles eſcarmouches deux iours durãt. Le ſeigneur de Lautrec ne feit que deux lieuës pour iour , dont le deuxieſme iour paſſa vn canal pour lors eſtant ſans eau,mais fort profond , & vint loger ſon camp pres du pied de la montagne là où eſtoit l'ennemy,& pres de la ville de Troye:lequel logis ne ſe feit ſans y auoir de belles & braues eſcarmouches, où vn chacun feit ſon deuoir tant d'vn coſté que de l'autre. Le lendemain qui eſtoit le premier ſamedy de Careſme, l'armée de France marcha en ordre de bataille toute preſte à combattre, & monta la montagne, laiſſant l'ennemy à main gauche, pour trouuer moyen de le tirer hors de ſon fort, mais iamais il n'en voulut deſloger: parquoy noſtre armée tourna la teſte vers l'ennemy, marchant noſtre artillerie la bouche deuant,ſçauoir eſt douze canons, ſix baſtardes,& ſix moyennes. Les enſeignes d'Allemans deſquelles eſtoit general le Comte de Vaudemont,qui pouuoient eſtre iuſques au nombre de huict mille hommes,& le nombre de trois mille Suiſſes deſquels eſtoit colonnel monſieur le Comte de Tendes (qui eſtoient les vieilles bandes qui depuis deux ans eſtoient en campagne auecques le marquis de Salluces) les enſeignes de trois mille hommes de pied François, deſquels eſtoit colonnel le ſeigneur de Burie : quatre mille Gaſcons deſquels eſtoit colonnel le Comte Petre de Nauarre,& le ſeigneur de Candalle auecques luy,& les enſeignes de dix mille Italiẽs.Et marcherẽt les colonnels deſdites troupes chacun à la teſte de leur bataillon. E

Or eſt-il que l'auantgarde,bataille & arrieregarde marchoient tout d'vn front,ſeulement y auoit diſtance entre deux bataillons de deux cens pas,& marcherent auec la plus grãde volonté de cõbatre que gẽs qu'on euſt veu de noſtre viuant:de ſorte qu'il y a grãde apparẽce que ſi ce iour on eut cõbattu (veu la volonté des hõmes) la victoire euſt eſté pour les Frãçois.Sur les aiſles de chacun bataillon y auoit vne trouppe de gẽdarmerie pour les ſouſtenir: à l'aiſle droicte des Suiſſes eſtoit ordõné la cõpagnie de cent hõmes d'armes du Duc d'Albanie , conduitte par le ſeigneur de Moriac ſon lieutenant , & le ſeigneur de Pomperant auec cinquante hommes d'armes dont il eſtoit capitaine. L'eſcarmouche ſe dreſſa ſur leſdites compagnies, pendant laquelle apres que noz Suiſſes eurẽt (comme ils ont accouſtumé) baiſé la terre eſperans combatre, & que tous ceux de l'armée d'vne voix crioient bataille, mõdit-ſeigneur de Lautrec feit tourner ſon artillerie ſur le coſtau d'vne montagne, & la feit tirer ſur l'ennemy. Les eſcarmouches F

eſtoient

A estoient encores meslées, mais chacun fut cõtrainct de se retirer de son costé, pensans iouer le gros ieu, & y perdirẽt les Imperiaux de leurs hommes, mais peu: sur les bataillons qui marchoient apres l'artillerie, descendit iusques au nombre de trois cens cheuaux des ennemis: quoy voyant mondit-seigneur de Lautrec, luy en personne, l'armet en teste l'espée au poing vint cõmander aux seigneurs de Moriac & de Pomperant d'aller charger ceste trouppe d'ennemis, ce que soudain fut executé. A ladite charge se trouuerent les seigneurs de Tournon auecques leurs hommes d'armes, aussi feit la ieunesse Françoise qui y estoit venue pour son plaisir, tels que le seigneur de Bonniuet, de Iarnac, le Baron de Conty, Chasteigneraye, Cornillon, & autres iusques au nombre de trente ou quarante: la charge fut si vigoureusement faicte, que tous les ennemis qui estoient sortis furent deffaicts, & les enseignes & les guidons gaignez.

Ce-pendant que ladite charge se feit, monsieur de Lautrec logea son ar-
B mée vis à vis de l'ennemy, sur vne platte montagne, où y auoit vne vallée entre luy & l'armée de l'ennemy assez ample: auquel lieu estant campé, se feirent ordinairement de belles escarmouches, charges, prinses, & recourses. Le lendemain que le camp de France fut logé, fut dit audit seigneur de Lautrec que si le iour precedant il eust combatu, il estoit apparãt qu'il eust gaigné la bataille: à quoy il feit responce, Ie ne pouuoy donner la bataille sans y perdre beaucoup de gens de bien, mais ie les auray la corde au col. L'armée fut audit lieu huict iours, durant lequel temps se leua vne tempeste de vents telle & si impetueuse, qu'il ne demoura pauillon ny tente debout: & y feit vne telle froidure, & le temps si contraire, qu'il y mourut grand nombre d'hommes deuant que partir de là. Aussi vne des occasions qui meut monsieur de Lautrec de ne donner la bataille le iour qu'il la presenta, fut qu'il attendoit le seigneur Horace Baion qui amenoit treze enseignes de gens de pied des plus agguerris d'Italie, qui estoient les bandes
C noires qui auoient esté de longue main soubs la charge du seigneur Iean de Medicis.

Vn vendredy au soir arriua ledit Horace Baion auecques ses bandes, dequoy l'ennemy estant auerty, la nuict d'entre ledit vendredy & le samedy meit toutes les campanes des mullets dans les coffres, & sans sonner trompettes ny tabourin deslogea, prenant le chemin des bois droict à Naples: dequoy le seigneur de Lautrec auerty, enuoya quelque compagnie de gendarmerie, & quelque trouppe de cheuaulx legers à leur suitte, qui en deffirent quelques vns demeurez sur la queue, mais bien peu. Plusieurs capitaines François furent d'auis que mondit-seigneur de Lautrec deuoit suiure le prince d'Orenge, & s'il l'eust faict, il estoit apparant qu'il l'eust deffaict: car arriuant ledit prince à Naples, Dom Hugues de Montcade, lequel pour lors estoit Vice-Roy de Naples, & autres principaux seruiteurs de l'Empereur auoient ledit prince d'Orenge en telle haine, que les portes de Naples luy eussent esté fermées. Et arriuant nostre armée sur ces

Mauuais conseil de mõsieur de Lautrec.

disputes,elle eust separé la querelle : mais Dieu le voulut autrement, & ne D
voulut que mondit seigneur de Lautrec print le meilleur auis. Beaucoup de gens eurent opinion que le Comte Petre de Nauarre luy donna ce conseil,qui estoit homme qui auoit esté nourry au païs,disant qu'ayant pris le reste du Royaume,il auroit la ville la corde au col: mais il auint le contraire de son dessein, car il leur donna loisir de se pourueoir & de mettre ordre à leurs affaires.

Le lendemain que le prince d'Orenge fut deslogé de Troye,le seigneur de Lautrec depescha le seigneur Petre de Nauarre auec bon nombre de gens de pied François, & les bandes noires, & bon nombre de gendarmerie,auec vne bande d'artillerie bien pourueue de munitions pour aller deuant Melphe, & la mettre en l'obeissance du Roy, à ce que nostre camp estant deuant Naples,le prince de Melphe,qui auoit iusques au nombre de trois mille hommes de pied,& vne bonne trouppe de cauallerie, ne rõpist les viures à nostre armée,faisant souuent des saillies. Arriué qu'il fut deuãt E
Melphe,meit son artillerie en batterie,où apres auoir battu deux iours,fut donné vn assault auquel furent repoussez les soldats de la Toscane,encores qu'ils feissent fort bien leur deuoir: mais le second donné par les Gascons, la ville fut forcée,non sans grande perte, pour la resistence que feirẽt ceux de dedans. Les François animez de la perte de leurs compagnons, l'ayant forcée,y feirent vn grand carnage: car de compte faict il y mourut tant de guerre que des habitans de la ville,iusques au nombre de vj.à vij.mille personnes,dont de gens de guerre y auoit enuiron trois mille, & fut pris ledit prince de Melphe prisonnier en combatant les armes au poing : aussi fut prise sa femme & ses enfans qui s'estoient retirez dans le chasteau.Estant le siege deuant Melphe, le seigneur de Lautrec enuoya vne trouppe de gendarmerie & de gens de pied pour prendre Venouze,lesquels estans arriuez audit lieu, apres auoir dressé quelques eschelles cõtre les murailles,ceux de F
la ville estans surpris, l'abandonnerent, & se retirerent dedans le chasteau, qui estoit vne tresforte place: mais quelques iours apres n'ayans esperance de secours, se rendirent eux & le chasteau par composition. Ladite place de Venouze estoit celle que le capitaine Louis d'Ast, du temps du Roy Louis douziesme, garda vn an apres que tous les François furent hors du Royaume de Naples, contre toute l'armée du Roy d'Arragon : & au bout d'vn an s'en reuint en France par composition armet en teste & enseignes desployées.

Prise de Melphe & du prince.

1529 Le sac de Melphe paracheué, le seigneur de Lautrec passant son armée par le païs de labour, arriuant deuant Naples le premier iour de May, mil le cinq cens vingt-neuf:auquel lieu estant arriué se logea à Poge Real, & la pluspart de toutes les villes & places du Royaume se meirent en son obeissance,au nom du Roy,hors mis le chasteau de Mãfredoine, assis sur la mer Adriatique,tirant à sainct Nicolas du Bar,& Gaiette.D'aucuns cognoissans la nature du païs,ne furẽt d'auis qu'il logeast son armée à Poge Royal,d'autant

A tant que venantes les chaleurs l'air y eſt incontinant infecté, pour les eaues qui n'y ſont ſalubres: mais le ſeigneur Petre de Nauarre l'aſſeuroit que deuant que leſdites chaleurs vinſſent la ville ſeroit affamée, d'où vint la principalle ruine de noſtre armée. Eſtant logé le camp deuãt Naples, ſe feit vne entrepriſe de quarante hommes d'armes eſtans de la compagnie du Duc d'Albanie & du Comte de Vaudemõt, conduits par le ſeigneur de Gruffy ſur la ville & chaſteau de Vic, laquelle pour la diligence qu'ils feirent ils ſurprindrent, de ſorte qu'ils prindrent & ville & chaſteau: où fut trouué du butin ineſtimable, tant de vaiſſelle d'or & d'argent, que d'autres riches meubles: de ſorte qu'il y eut enuiron douze cens eſcus pour homme d'armes, de ce qui vint au butin. Vous pourrez eſtimer quels autres biens il y pouuoit auoir qui ne vindrent à cognoiſſance, meſmes y fut pris les ſceau de l'Empereur. Eſtant noſtre camp logé & aſſis deuant Naples, fut faict vn fort dedans les marais de la Magdalene, pres de Naples, qui fut nommé le

Sac de Vic.

Siege de Naples.

B fort de Baſque: par-ce qu'il fut cõmis à la garde de deux capitaines Baſques, ſçauoir eſt du capitaine Martin le Baſque, & du capitaine Raymonnet, qui eſtoient deux vaillans capitaines ayans des ſoldats de meſmes, comme ils monſtrerẽt ainſi qu'entendrez par cy apres. Auſſi fut entrepris pres ſainct Martin vn autre fort par le ſeigneur Petre de Nauarre plus grãd que le precedãt, pour y loger bon nombre d'hommes & garder que les aſſiegez n'y feiſſent ſaillies ſur les cheuaux du camp, pour les ſurprendre à l'abreuoir, où il y eut grand combat, pour vne ſortie que feirent les Imperiaux pour empeſcher ladite fortification: mais en fin eſtans repouſſez iuſques dedans les barrieres, fut ledit fort paracheué, & y fut mis pour la garde le ſeigneur de Burie auec la charge de gens de pied François auſquels il commandoit, & le baron de Grantmont auec des Gaſcons: aucuns le nommerent le fort de Gaſcongne, autres le fort de France. Lequel fort feit beaucoup d'ennuy à ceux de la ville, pour les entrepriſes qu'ordinairement faiſoit ledit ſeigneur de Burie & de Grantmont ſur eulx: & entre autres ſ'en feit vne pres

C noſtre Dame de pied de Crotte, ou le ſeigneur de Bonniuet ieune gentilhomme & vaillant, apres auoir fort bien faict ſon deuoir, fut bleſſé de ſorte que les entrailles luy ſortirent du corps: toutesfois fut porté à Venouze, & fut guerie ſa playe, mais depuis il mourut par maladie.

LA veille de la Penthecouſte ſubſequente, les ennemis pẽſans ſurprẽdre le fort de Baſque lequel les tenoit de pres, partirẽt de la ville ſept ou huict cens hommes pour leur donner vne camiſade: enuiron minuict le guet du fort qui eſtoit vigilant entre-vit quelque blancheur, parquoy le monſtrãs l'vn à l'autre ſans faire bruit, eſtimoient que ce fuſſent moutons couchez là aupres: tant que l'vn ayant la veue plus certaine que les autres, iugea que c'eſtoient gens de guerre couchez ſur le ventre auecques des chemiſes blãches pour les ſurprendre. A cauſe dequoy ils auertirent leurs capitaines, leſquels ſans faire alarme de main en main le feirent entendre à leurs ſoldats, & les feirent mettre chacun en ſa deffence, preparez de receuoir leur

Entrepriſe ſur noſtre fort.

ennemy : puis eſtans les capitaines ſur vne platte forme, apres auoir mis D
quelques fauconneaux aux lieux dont ils ſe pouuoient ayder, demande-
rent Qui va là?&, Qui viue?mais l'ennemy ſans faire reſponſe,donna de la
teſte de furie droict aux remparts, leſquels n'eſtoient gueres haulx, de tel-
le hardieſſe que leſdits ennemis monterẽt iuſques ſur le hault du fort: mais
ainſi que furieuſement ils monterent, ils furent recueillis de ceux de dedãs
en telle aſſeurance,que tout ce qui mõta hault fut tué,& ceux auſſi qui ſ'ef-
forcerent de ce faire. Et y mourut des aſſaillans de compte faict deux cens
cinquãte,& y furẽt bleſſez de la part de dedans les deux capitaines,ſçauoir
eſt le capitaine Martin dequoy il mourut peu de iours apres, & le capitai-
ne Raymonnet d'vne arquebouzade à trauers du genoil, dont il fut con-
trainct pour ne ſe pouuoir tenir debout, long temps combatre ſur vn ge-
noil : & telle fut l'iſſue de ladite entrepriſe. Peu de iours apres le ſeigneur
Horace Baion,chef des enſeignes noires,ayãt faict entrepriſe d'aller cher-
cher les ennemis entre ledit fort & la Magdalene,les ayãs trouuez les char- E
gea de telle vigueur, qu'il les remiſt dedans la ville : mais mal ſuiuy de ſes
hommes,fut tué à coups d'hallebarde ſur ſa retraitte ſans eſtre cogneu, qui
fut grand dommage. Sa charge fut donnée au Comte Hugues de Pepolo
Boullenois,duquel a eſté parlé en pluſieurs endroits de ces memoires.

DVRANT ledit temps,le Comte Phelippin Dorie,nepueu du ſeigneur
André Dorie, eſtoit auec huict galleres pres de Naples : le ſeigneur Dom
Hugues de Montcade Vice-roy de Naples eſtãt dedans la ville auerty que
Combat ſur mer deuant Naples. les ſoldats deſdites galleres ordinairement ſ'en alloient au camp, de ſorte
que leſdites galleres le plus ſouuent demouroient ſans grande garde, feit
armer ſix galleres qui eſtoient au port de Naples pour aller ſurprendre les
huict galleres de Phelippin. Le ſeigneur de Lautrec par ſes eſpies eſtant a-
uerty de l'entrepriſe,enuoya le faire entendre audit Phelippin,& quand &
quand ſecrettemẽt & ſans bruit luy enuoya iiij. cens arquebouziers eſleus,
conduits par le ſeigneur du Croq Gaſcon, pour recueillir la furie de l'en-
nemy. Dom Hugues de Montcade n'eſtant auerty du renfort venu dans F
leſdites galleres, partit du port de Naples auecques les ſix galleres qu'il a-
uoit equippées de tous gens eſleus,& entre autres du marquis du Guaſt,du
ſeigneur de Ris Bourguignon, pour ceſte heure ſommelier du corps de
l'Empereur,& pluſieurs autres gros perſonnages, & feit voile droict à noz
galleres ſans les marchander:mais ainſi que gaillardemẽt les auoient aſſail-
lies, ils furent receus. Et de premiere abordée les galleres Françoiſes en mi-
rent deux des leur en fond à coups de canon,les autres furent inueſties, &
furent combattues main à main, & pied à pied:tellement que ce cõbat tant
furieux dura l'eſpace d'heure & demie, auecques grande perte d'hommes
tant d'vn coſté que d'autre:de ſorte que des Imperiaux n'en reſchappa que
bien peu.Et entre autres y mourut Dom Hugues de Montcade Vice-roy
de Naples,& fut priſonnier le Marquis du Guaſt, le ſeigneur de Ris Aſca-
gne Colonne, le beau Vauldre, & pluſieurs autres gros perſonnages : des

quatre

A quatre cens arquebouziers François n'en rechappa que ſoixante, qu'ils ne fuſſent morts ou grandement bleſſez. Ceſte victoire obtenue, deux de leurs galleres qui n'auoient point eſté miſes en fond à l'arriuée furent priſes, les deux autres ſ'eſtans ſauuées à la fuitte ſe rendirent à Naples: de l'vne deſquelles galleres le prince d'Orenge feit pendre le patron, dequoy l'autre ayant la cognoiſſance, ſ'en alla rendre au Comte Philippin Dorie.

Le ſeigneur de Lautrec auerty de ladite victoire, manda que lon enuoyaſt en Frãce les priſonniers, ce qui fut faict, & furẽt baillez à Philippin Dorie auec ij. galleres pour les conduire: mais paſſant à Gennes le ſeigneur André Dorie les retint, mettant en auant que le Roy ne luy auoit ſatisfaict de la rãçon du Prince d'Orenge qu'il auoit pris priſonnier à Porte-fin, durant que le Roy eſtoit au ſiege deuant Pauie: dont depuis auint la ruine de noſtre armée de Naples, par-ce que ce fut le motif de la reuolte d'André Dorie, & le marquis du Guaſt eſtant ſon priſonnier, le pratiqua pour l'at-

Cauſe du reuoltemẽt d'André Dorie.

B tirer au ſeruice de l'Empereur.

Or ay-ie laiſſé à vous dire que peu apres la depeſche de monſieur de Lautrec pour aller à Naples, le Roy pareillement auoit depeſché vne armée de mer pour aller en Sicile, ſoubs eſperãce des pratiques & intelligẽces que diſoit auoir vn Sicilian nommé Ceſar Imperator, & autres Siciliẽs de ſa faction: cuidant par ce moyen diuertir les forces Imperialles du royaume de Naples, ou biẽ ſ'inueſtir de l'Iſle de Sicile. De ladite armée le Roy auoit faict ſon lieutenant general le ſeigneur Rance de Cere, & le ſeigneur André Dorie Amiral de l'armée de mer, eſperant qu'au temps que mõſieur de Lautrec arriueroit deuant Naples, ladite armée de mer arriueroit en Sicile: choſe qui fut treſbien pourueue, ſi Dieu euſt permis qu'elle fuſt venue à execution. Mais l'armée eſtant partie des haüres de la Tuſcane, fut ſurpriſe d'vne tourmente telle, qu'elle fut contrainɛte de prẽdre la volte de Corſeque, & pour auoir viures prindrent le train de Sardaigne, où ils prindrẽt

Armée de mer pour aller en Sicile pour le Roy.

C terre. Auquel lieu ayãs mis leurs hõmes en terre, le Vice-roy de Sardaigne pour l'Empereur vint rencontrer noſtre armée qui n'eſtoit que de deux à trois mille hommes, & luy eſtoit accompagné de quatre à cinq mille hommes de pied, & de trois à quatre cens cheuaux, ce-nonobſtant noz gens les rompirent: & de la meſme furie emporterẽt la ville de Sacery d'aſſault, auquel combat fut tué des noſtres le ſeigneur Iacques du Bellay colonnel de deux mille hõmes de pied. Apres laquelle execution la peſte ſe meit dans leur armée, pour les viures qu'ils y trouuerent en abondance, attendu la grande neceſſité que les ſoldats auoient enduré, & venus à en auoir largeſſe, tomberent en fieures qui ſe tournerẽt en peſte. Auſſi ſe meit quelque diuiſion entre le ſeigneur Rance & le ſeigneur André Dorie, pour leſquelles deux occaſions ils furent contrainɛts de ſe rembarquer & ſe retirer à Gennes, ayans conſumé les viures qu'ils auoient pour leur voyage de Sicile. Et eux arriuez à Gẽnes fut enuoyé le Comte Philippin auec les viij. galleres qui combattirent deuant Gennes, ainſi que deſſus a eſté dict.

Plus ample discours sur le reuoltemẽt d'André Dorie.

POVR vous faire entendre les occasions de la reuolte d'André Dorie, auecques les praticques que ie vous ay dit du marquis du Guast, dequoy depuis arriua l'entiere ruine de nostre armée de Naples: car sans le secours de André Dorie la ville de Naples n'eust eu le moyen d'estre secourue de viures, ayans (cõme i'ay dit) perdu leur armée de mer, chose qui les amenoit la corde au col. Apres que ledit seigneur de Lautrec eut remis en l'obeïssance du Roy la ville de Gennes, le Roy par le cõseil d'aucuns delibera de fortifier Sauonne, & y faire le port, qui eust esté l'entiere ruine de Gennes: & dés l'heure transporta à Sauonne le cõmerce de la marchandise, & principallement la gabelle du sel qui estoit à Gennes, luy faisans entendre que par ce moyen il tiendroit les Genneuois en plus grãde obeïssance, mais ce fut bien le contraire: car eux desesperez de ladite noualité, laquelle à la longue seroit la ruine de leur ville, les principaux citadins vindrẽt deuers André Dorie, & luy remõstrerẽt qu'il estoit en son pouuoir de remettre sa patrie en sa premiere liberté, chose qu'il ne deuoit differer estant amateur du païs: ausquels ledit André Dorie feit response, Que ce qu'il pourroit faire pour son païs auec son honneur, il le feroit. Or sur ces malcontentements, auint l'occasion cy dessus ditte des prisonniers qu'il retint: parquoy les ayant entre ses mains, delibera d'enuoyer vn gentilhomme deuers le Roy, pour luy supplier de luy faire raison de la rançon du prince d'Orange, & autres prisonniers prins quand & luy, & pareillement de l'estat de ses galleres qui luy estoit deu: & que là où le Roy luy en feroit refus, il promist aux Genneuois de tenir la main à ce qu'ils fussent remis en liberté.

LE seigneur de Lautrec auerty de ceste praticque par le moyen du seigneur de Langey, depescha ledit Langey deuers le Roy, pour luy supplier d'y pourueoir: lequel seigneur de Langey passant à Gennes, pour la grande familiarité & habitude qu'il auoit audit André Dorie, logea en son palais, où il trouua moyen d'entendre la volonté dudit André Dorie, & y feit telle diligẽce que ledit Dorie l'asseura que là où il plairoit au Roy luy faire raison de ses prisonniers, & remettre le trafic de la gabelle du sel à Gennes, & autres libertez qu'ils auoient accoustumé d'auoir tant de son temps que des Roys ses predecesseurs, il feroit auecques le peuple que pour seureté de leur foy il liureroient au Roy douze galleres entretenues à leurs despens, sur lesquelles il pourroit mettre tels capitaines & soldats que bon luy sembleroit, retenant seulement deux galleres pour la garde du port. Le seigneur de Langey vint en poste à Paris trouuer le Roy logé en la maison de Ville-roy: auquel il expos a ce qu'il auoit de charge de la part de monsieur de Lautrec, aussi ce qu'il auoit entendu de l'intention d'André Dorie, chose qui fut remise au conseil, où les demandes dudit André Dorie ne furent trouuées raisonnables, & mesmement par le Chancelier du Prat qui auoit grande authorité: & quelques remonstrances que feit ledit seigneur de Langey de l'apparence qu'il y auoit que mal contentant André Dorie, le hazart estoit tant de la perte de Gennes que de la ruine de

nostre

A nostre armée estoit deuant Naples, au cas que ledit André Dorie se reuoltast: estant le plus fort sur la mer & le plus riche en argent comptant, lequel s'il se voyoit dedaigné exposeroit tout son bien & sa vie pour s'en ressentir. Mais toutes choses debatues fut conclu de depescher le seigneur de Barbezieux pour aller à Gennes se saisir tant des galleres du Roy que de celles d'André Dorie, le faisant Amiral sur la mer de leuant, & destituant André Dorie, & s'il veoit l'occasion, qu'il se saisist de la personne dudit Dorie.

Les choses ne furent si secretement ordonnées que ledit André Dorie n'en fust auerty, parquoy pour sa seureté se retira sur ses galleres. Le seigneur de Barbezieux arriué à Gennes, alla parler à luy suiuãt le commandement que le Roy luy en auoit faict: lequel Dorie feit responce qu'il sçauoit biẽ qu'il auoit charge de se saisir de sa personne & de ses galleres: mais que quãt aux galleres du Roy, il les luy remettroit entre les mains suiuãt le
B commandement que le Roy luy en faisoit, & quant aux siennes, il en feroit à sa volonté. Le Marquis du Guast & autres prisonniers qui estoient entre ses mains, voyans ces troubles, secretement acheuerẽt leur pratique: de sorte qu'ils eurent promesse de luy d'aller au seruice de l'Empereur, iouxte le concordat de ce faict & passé entre-eux, promettans le faire ratifier à l'Empereur. Vray est qu'il declara au seigneur de Barbezieux qu'il n'auoit intẽtion autre, sinon de seruir sa patrie: mais peu de temps apres s'estant declaré, donna tel refreschissement à ceux qui estoient dedans Naples, que sans son secours on les eust eus la corde au col par famine. Il me souuient qu'en ce temps là venant par les postes d'Italie deuers le Roy qui estoit à Paris, ie rencontray Antoine Dorie cousin dudit André, au pont à Gasson pres Montargis, qui alloit en poste à Marceille, qui me dist les nouuelles de la reuolte de son cousin, le detestãt comme homme qui auoit faict acte d'infamie: mais peu de iours apres i'eu nouuelles comment ledit Antoine Do-
C rie auoit desrobé les galleres desquelles il auoit la charge du Roy, & qui n'estoient siennes, s'estant rendu au seruice de l'Empereur.

Pendant que ces choses se traittoient, le Roy estoit ordinairemẽt solicité par le seigneur de Lautrec de luy enuoyer secours d'hõmes & d'argẽt: par-ce que s'estãt mise la mortalité en son cãp, il en auoit beaucoup perdu. Parquoy le Roy auoit ordõné d'y enuoyer l'Amiral de Brion, pour y mener le secours par mer & le faire Vice-roy de Naples, d'autant q̃ le seigneur de Lautrec pourchassoit son retour en France, mais les choses se changerent ie ne sçay pour quelle occasion: car il y enuoya le prince de Nauarre, frere du Roy Henry de Nauarre, accompagné de peu de gens desquels la plusspart estoient ieunes gentilshommes y allans pour leur plaisir, & pour aquerir honneur. Aussi y fut conduit quelque argent, non en telle somme que mõsieur de Lautrec esperoit: lequel prince de Nauarre arriua à Nolle conduit par le seigneur de Barbezieux, mais estant descendu en ladite ville de Nolle, il se trouua accompagné de si petit nombre de gens qu'il

Quelque secours du Roy à son armée de Naples.

fut cõtrainct d'enuoyer en noſtre camp querir eſcorte pour le conduire: D
& pour ceſt effect, monſieur de Lautrec y enuoya monſieur de Candalles, lequel paſſant par deuant Naples à ſon retour, conduiſant ledit Prince de Nauarre, ceux de la ville feirent vne ſaillie ſur luy, telle & ſi gaillarde que nous y perdiſmes beaucoup de gens: & entre autres ledit ſeigneur de Candalles fut fort bleſſé, & mené priſonnier dedans Naples: mais eſtant raheté pour vn des leur pris audit combat, mourut de ces bleſſeures dés qu'il fut en noſtre camp: auſſi y fut pris le Comte Hugues de Pepolo, lequel (cõme i'ay dit) auoit eu la charge des bandes noires, par la mort du ſeigneur Horace Baillon, lequel auſſi fut racheté pour vn Imperial pris des noſtres à ladite faction, qui fut le premier lieu là où depuis dixhuict mois q̃ le ſeigneur de Lautrec eſtoit party de France, les ennemis auoïent combatu en combat eſgal: ſi eſt-ce qu'eſtant ſorty renfort de noſtre camp, les ennemis furent repouſſez iuſques dans leurs barrieres. Durant ce temps le ſeigneur
Le ſeigneur Rãce à Naples. Rance de Cere, lequel depuis le retour de Sardaigne ſ'eſtoit touſiours tenu E
auecques l'armée des Venitiẽs, & du Duc de Milan en Lombardie, fut mãdé par le Roy d'aller à Naples pour luy faire ſeruice, par-ce qu'il auoit le moyen de ce faire pour auoir la part Vrſine à ſon commandement: & à ceſte fin ledit ſeigneur Rance alla à port Hercule, auquel lieu il trouua meſſire Nicolas du Bellay cheualier de Rhodes, lequel auecques deux gallions & quelque fuſte qu'il auoit, embarqua ledit ſeigneur Rance & le deſcendit à Nolle en ſeureté.

ARRIVE qu'il fut en noſtre camp, il trouua la mortalité telle que les deux parts de l'armée eſtoiẽt mortes ou malades: & entre autres de mors le
Mortalité au camp de mõſieur de Lautrec. Comte de Vaudemõt, le ſeigneur de Gruffy, & pluſieurs autres capitaines, & le ſeigneur de Lautrec malade: toutesfois il depeſcha ledit ſeigneur Rãce, pour aller à la Bruſſe leuer gẽs nouueaux pour refreſchir noſtre armée, deliberant ledit ſeigneur de Lautrec mourir ſur le lieu pluſtoſt que ſe re- F
tirer vn pas: auſſi luy viuant les ennemis n'entreprindrent iamais d'aſſaillir noſtre camp. Le ſeigneur Rance auoit charge de prendre argent en la Bruſſe pour ſoldoyer des hommes, mais il trouua des treſoriers qui n'auoient vn liard par leur dire: parquoy fut cõtrainct de ſe ioindre auecques le ſeigneur Neapolitain fils du feu ſeigneur Iean Iourdan Vrſin, qui auoit leué des hommes pour le ſeruice du Roy à ſes deſpens. Il fut dit que ceux qui auoient la charge pour le Roy en la Bruſſe auoient mãgé les deniers, & meſmes la Foucaudiere, auquel le ſeigneur de Lautrec en auoit dõné la charge: auſſi eſtant de retour de Naples il en fut priſonnier, mais par le moyen de
Le prince de Melphe au ſeruice du Roy. Antoine du Prat Chancelier, il en eſchappa. Vous auez ouy cy deuant cõme le prince de Melphe auoit eſté pris dans ſa ville de Melphe faiſant bien ſon deuoir, auſſi auoient eſté pris ſa femme & ſes enfans: ledit prince de Melphe auoit enuoyé par pluſieurs fois deuers l'Empereur, le ſuppliãt de le ſecourir pour payer ſa rançon, luy remonſtrant la perte qu'il auoit faicte de ſa ville & de ſes biens pour le ſeruice de ſa majeſté: mais voyant que

l'Empereur

A l'Empereur n'en faiſoit compte, fut contrainct de prẽdre le party du Roy, lequel le miſt en liberté auec ſa femme & ſes enfans. Parquoy ayant renuoyé à l'Empereur ſon ſerment, le ſeigneur de Lautrec le depeſcha pour faire leuée de quelque nombre d'hommes, tant de pied que de cheual pour aller aſſieger Gaiette, ce qu'il auoit faict & la tenoit de pres. Durãt ce temps de iour en autre à la veue de noſtre armée de mer, André Dorie mettoit viures & refreſchiſſement dedans Naples.

LE Roy auerty que le Duc de Brunſdehuict marchoit pour ſecourir Naples auec douze mille lanſquenets, & bon nõbre de cauallerie, & deſia eſtoit paſſé le pas de Trente: auſſi auerty comme Antoine de Leue auoit repris Pauie ſur le Duc Sforce, & que les Imperiaux commandoient en toute la campagne, nonobſtant l'armée des Venitiens & dudit Duc de Milan, depeſcha le Comte de S. Pol auec vne armée de cinq cens hommes d'armes & cinq cens cheuaux legers, ſoubs la charge du ſeigneur de Boiſy, & *Voyage de mõſieur de S. Pol en Italie.*

B ſix mille hommes de pied ſoubs la charge du ſeigneur de Lorges, & trois ou quatre mille lanſquenets ſoubs la charge du ſeigneur de Montiean: & de la gendarmerie y auoit la compagnie dudit Comte de ſainct Pol de cẽt hõmes d'armes, de monſieur de Chanubriant ſoubs la charge du ſeigneur de Montiean de cent autres, cent de la compagnie du grand ſeneſchal de Normandie, de laquelle eſtoit lieutenant le ſeigneur Dannebault: le ſeigneur d'Allegre cinquante hommes d'armes, & cinquante de monſieur de Boiſy.

LE Roy feit commandement audit ſeigneur Comte de ſainct Pol qu'au cas que ledit Duc de Brunſdehuict marcheroit à Naples pour la ſecourir, qu'il ſe meiſt à ſa queuë, & ſe vint ioindre auecques monſieur de Lautrec: mais paſſant les montagnes, ledit Comte de ſainct Pol eut nouuelle comme ledit Duc de Brunſdehuict par faulte de payemẽt s'eſtoit retiré en Al-

C lemagne auecques ſes lanſquenets: parquoy il auertit l'armée des Venitiẽs, de laquelle eſtoit general Franciſque Marie de la Romiere, Duc d'Vrbin, pour ſe venir ioindre auec luy: & en l'attendant meit en ſon obeiſſance toutes les places que tenoiẽt les Imperiaux entre le Pau & le Teſin iuſques à Pauie, auquel lieu de Pauie ſe vint ioindre l'armée Venitienne: leſquels eſtans aſſemblez, conclurẽt d'aſſaillir la ville de Pauie, par-ce qu'elle eſtoit d'importãce, pour eſtre aſſiſe au milieu du Duché de Milan. Apres laquelle deliberation le Comte de ſainct Pol l'aſſiegea d'vne part, & le Duc d'Vrbin d'vne autre. Antoine de Leue cuidãt donner faueur aux aſſiegez ſe vint camper à Marignan: toutesfois cognoiſſant qu'il n'eſtoit ſuffiſant pour nous combatre, & craignant pour ſauuer l'vn perdre tous les deux, ſe retira dedans Milan. *Siege de monſieur de S. Pol deuãt Pauie.*

LE Comte de ſainct Pol & le Duc d'Vrbin apres auoir faict breche raiſonnable, eſtans en diſpute à qui toucheroit de donner l'aſſault, car les Venitiens diſoient leur appartenir, les François au contraire: en fin fut arreſté que les deux chefs ietteroient le dez pour veoir à qui toucheroit le ſort

d'assaillir le premier, la fortune toucha pour les Venitiens. Le seigneur de Lorges voyant lesdits Venitiens trop longuement temporiser d'executer ce qu'ils auoient gaigné au hazard, s'amusans à escarmoucher de loing à coups d'arquebouzades, se ietta entre-eux & la breche, & donna droict à la- *Prise d'assault de Pauie.* dite breche: de sorte que deuant que les Venitiens eussent mis les armes au poing, la ville fut prise d'assault: auquel assault ledit seigneur de Lorges montant le premier auoit pris pres de luy le capitaine Florimõd de Chailly & le seigneur de Grandzay pour estre à ses deux costez pour le fauoriser & soustenir là où besoing seroit, lesquels y furent tous deux tuez, aussi fut l'enseigne qui marchoit deuant luy, mais soudain trois autres reprindrent leurs places, tellemẽt qu'il força la breche. Le seigneur Petre de Birague & Petre de Boutigeres estans chefs dedãs la ville se retirerẽt au chasteau: lesquels deux iours apres se rendirent.

Les seigneurs qui moururent deuant Naples. DVRANT ce temps, enuiron la fin de Iuillet mille cinq cẽs vingt-huict la mortalité se renforça dans nostre camp deuant Naples, tellement qu'en moins de trente iours de vingt-cinq mille hommes de pied n'en demoura pas quatre mille qui peussent mettre la main aux armes: & de huict cens hommes d'armes n'en demoura pas cent. Et mesmement y mourut le seigneur de Lautrec, le Comte de Vaudemont, le prince de Nauarre nouuellemẽt arriué, le seigneur de Tournon & son frere, messire Claude d'Estampes seigneur de la Ferté Nabert, le seigneur de Negre pelisse, le seigneur de la Val de Dauphiné, le baron de Grantmõt, le seigneur de Gruffy, le seigneur de Moriac, le seigneur de Montdragon capitaine de l'artillerie, le seigneur du Croq, le seigneur de la Chasteigneraye, le seigneur de Cãdalle, le seigneur de Luppe, le seigneur de Cornillon, le seigneur de la Grutture, le seigneur de Maunourry, le baron de Buzãcés, l'aisné Iarnac, le seigneur de Bõniuet, le Comte Hugues de Pepolo, le barõ de Conty, le Côte Vuolf, & vn infiny nombre d'autres bons personnages & soldats, & de gentilshommes qui y estoient allez pour acquerir hõneur & sans solde, & vne legion d'autres que ie laisse, par-ce que ce papier ne sçauroit suffire à les nommer. Si le Roy eut secouru ledit seigneur de Lautrec d'hommes & d'argent ainsi qu'il pouuoit faire, il fust demeuré possesseur du Royaume de Naples: car nostre armée fut ruinée par faulte d'estre refreschie.

LE Roy ayant eu les nouuelles de la mort du seigneur de Lautrec, s'il en fut faſché il n'est besoing de le descrire, car vous pouuez estimer quel ennuy luy fut d'auoir perdu vn tel personnage, & pour luy faire l'honneur tel qui luy appartenoit, outre les honneurs qu'on a de coustume de faire aux lieutenans de Roy, luy fist faire son seruice à nostre Dame de Paris, où assisterent tous les princes du sang en tel dueil que si c'eust esté pour monsieur le Dauphin.

LE seigneur de Lautrec mort, Michel Antoine Marquis de Salluces hõme autãt courageux, aymé & suiuy des gens de guerre que nul autre, print charge de la conduitte de ceste armée ruinée: parquoy ramassant le surplus

de

A de ceux qui pouuoient porter les armes, fut conſeillé de leuer ſon ſiege de deuant Naples & ſe retirer à Auerſe, attendãt le ſecours que pourroit amener le ſeigneur Rence de Cere. Sur ſa retraitte l'armée Imperialle ſortit ſur la queuë : mais il y meit ſi bon ordre qu'il ſe retira auec peu de perte de ce qui eſtoit auecques luy en ſon auantgarde. Or ayant laiſſé le ſeigneur Petre de Nauarre à la bataille en forme d'arrieregarde, fut ordõné le ſeigneur de Pomperant, le ſeigneur de Negrepeliſſe, & le ſeigneur Paule Camille Treuoulce tous trois capitaines d'hommes d'armes, des ordonnances du Roy, ces deux dernieres trouppes furent rompues par ceux qui ſortirent de Naples, & fut mené Petre de Nauarre à Naples où il mourut. Eſtãt le marquis arriué au lieu de Auerſe, quand & quãd il fut aſſiegé des ennemis, où apres longue & furieuſe batterie, fut bleſſé d'vn eſclat poulſé par l'artillerie qui luy rompit le genoil. Parquoy ſe voyant inutil & ſa playe rengreger, cher cha moyen de ſauuer le reſte des hommes qui eſtoient auecques luy, &

B feit la capitulation telle auecques le prince d'Orenge que ſ'enſuit.

PREMIEREMENT eſt accordé que le marquis de Salluces incontinant la preſente capitulation ſignée rendra & mettra és mains du prince d'Orẽge ou ceux qui par luy ſeront ordonnez, la cité & chaſteau de Auerſe, que pour ceſte heure il occuppe & detiẽt au nom du Roy, auec toute l'artillerie, munitions, viures, & autres biens qui ſont dedãs ladite cité & chaſteau.

Capitulatiõ du marquis de Salluces auec le prince d'Orenge.

ITEM eſt accordé que ledit ſeigneur Marquis comme lieutenant general du Roy, & le Comte Guy de Rangon demoureront priſonniers dudit ſeigneur Prince, auec promeſſe de les bien traitter iuſques à ce qu'ils ſoient en liberté ou autrement.

ITEM eſt accordé que tous les capitaines & gens de guerre qui ſont en ladite cité, tant à cheual qu'à pied, hommes d'armes, archers, cheuaux legers tant François qu'Italiens, lanſquenets, Suiſſes & autres ſoldats de quelque nation qu'ils ſoient eſtans à ladite ville au ſeruice du Roy, doiuẽt laiſſer en la puiſſance dudit ſeigneur Prince toutes les enſeignes, guidons, &

C banderolles, & toutes leurs armes. Et eſt accordé par ledit ſeigneur Prince, que tous les capitaines, lieutenans, enſeignes, guidons, gens d'armes, & cheuaux legers pourront amener quand & eux trois montures, comme courtaulx, rouſſinots, & mulles ainſi qu'ils verront pour le meilleur: ſçauoir eſt l'vn des trois, & chacun capitaine lieutenant ou enſeigne de gens de pied, pourront amener vn courtault ou mulle.

ITEM eſt accordé que les gens de guerre Italiens ne feront aucun ſeruice de ſix mois prochains venans pour le Roy ny ſes alliez, ny autre contre l'Empereur : mais ſe retireront en leurs maiſons, ou bien en autre lieu où bon leur ſemblera. Et les François, Gaſcons, Suiſſes, & autres ſoldats, gens de guerre, capitaines enſeignes, tant de cheual que de pied eſtans en ladite cité ſ'en iront en leurs maiſons ſans aucunement ſ'arreſter en quelque lieu que ce ſoit.

ITEM eſt accordé, & ainſi le promet ledit ſeigueur Marquis, qu'il fera

tout ſon effort de faire rẽdre & mettre entre les mains dudit ſeigneur prince,ou à ſes deputez, toutes les places & villes fortes,tãt du païs de Callabre, de la Bruſſe,qu'autre terre de Labour & de la Pouille:& auſſi toutes les terres du Royaume de Naples qui ſe trouuerront en la puiſſance du Roy,celle des Venitiẽs ou autres alliez, & de remettre tout le Royaume en la puiſſance dudit Prince,comme il eſtoit alors que le ſeigneur de Lautrec le vint aſſaillir. Et ſ'entend que tous les capitaines & ſoldats qui ſont aux fortes places & prouinces iouiront des graces deſquelles iouiſſent ceux qui ſont dans ladite cité d'Auerſe : auſſi promet ledit Prince audit Marquis de faire accompagner leſdits capitaines & ſoldats auecques ſeureté & bonne ſauuegarde,ſans leur faire aucune violẽce ny faſcherie, iuſques aux limites du royaume,& de là en auant ne ſera plus obligé. D

Lesquelles capitulations leſdits Prince & Marquis ont promis & promettent ſur leur foy obſeruer & garder & n'y point contreuenir en maniere que ce ſoit : & en verité de ce ont affermé & ſigné de leurs mains, & faict ſeeller du ſeel de leurs armes,faict au camp Imperial deuant Auerſe le trentieſme d'Aouſt mille cinq cens vingt-huict. E

Mort du Marquis de Salluces et autres ſeigneurs en Naples.

Les choſes ainſi paſſées, le Marquis fut porté dans vne littiere à Naples, où peu apres il mourut:auſſi fut le ſeigneur Do, & le cheualier Nicolas du Bellay. Ce fut vne perte grande de la mort de ce gentil Prince, car c'eſtoit vn autant vertueux Prince qui ayt eſté de ſon temps, & autant aymé des ſoldats & gens de guerre:dedans Auerſe mourut de maladie le ſeigneur de Pomperant gentil capitaine. Vne partie des noſtres qui auoient ſanté ſe retirerent à la Bruſſe,pour trouuer le ſeigneur Rẽce & le Prince de Melphe, leſquels ſ'eſtoient ioincts enſemble & ſ'eſtoiẽt retirez dans Barelette,& autres villes maritimes : leſquelles ils garderent iuſques à ce que par le traitté de Cambray elles furent remiſes entre les mains de l'Empereur . Autres ſe retirerent le chemin de Romme, deſquels peu ſe retirerent iuſques en Frãce,pour la pauureté qu'ils endurerent par les chemins durãt tous ces voyages,tant du marquis de Salluces que de monſieur de Lautrec, que du Cõte de ſainct Pol. Il y auoit bonne patience entre les païs de Picardie,& les bas païs de l'Empereur, & toutes leurs frontieres de pardeça:hors mis quelque routure qui auint l'hyuer d'apres le partement du ſeigneur de Lautrec,qui ne dura que ſept ou huict mois que tout ne fuſt rappaiſé. Autres ſe retirerent ſur noz galleres:le ſeigneur de Burie,& le Baron de Grantmont, auſſi ceux qui eſtoient dedans le fort de Baſque ayãs touſiours gardé leurs fors, quelques iours apres n'ayans eſpoir de ſecours,& cõmençans à auoir faim, capitulerent,de ſorte qu'ils ſortirent auecques les armes : mais ledit Baron peu de iours apres mourut du trauail qu'il auoit porté. F

I'ay oublié à vous dire que le Comte Guy de Rangon eſtoit ſorty au camp Imperial pour parlementer, mais eſtant ſur ſon partement, ceux de dedans firent la compoſition cy deuant ditte ſans en auertir ledit Comte: parquoy il maintint qu'il n'eſtoit compris en la capitulation, & fut mis en liberté

A liberté par le iugement des capitaines. Le ſeigneur de Barbezieux apres auoir recueilly ce qu'il en peut charger, feit voile, & ſ'en alla ioindre auec les galleres Venitiẽnes pour aller rencõtrer André Dorie, qui ſ'eſtoit ietté en mer pour deſtrouſſer les François retournãs de Naples. Mais ayant deſcouuert noſtre armée qui eſtoit ioincte à celle des Venitiens, & ne ſe ſentant ſuffiſant pour les combatre ſe retira pres du chaſteau de l'Iſle d'Iſque: auquel lieu noſtre armée le tint aſſiegé deux iours ſans l'oſer attaquer, pour le lieu auantageux où il eſtoit, eſtant deffendu du chaſteau.

Priſe de la ville de Gẽnes par André Dorie.

Cognoissant le ſeigneur de Barbezieux & auſſi le general de l'armée Venitienne que c'eſtoit temps perdu de cuider combatre ledit André Dorie, veu le lieu fort où il eſtoit ſurgy à la garde de l'artillerie du chaſteau, firent voile pour tirer le chemin de France: mais les Venitiens eſtans en mer abandonnerent noſtre armée, & ſe retirerent en leurs ports. André Dorie ſentant l'armée ſeparée, feit voille & ſe meit à la ſuitte de noz galle-
B res, leſquelles eſtans arriuées à Gennes, & ſentans qu'André Dorie eſtoit à leur ſuitte, abandonnerent le port de Gennes, & prindrent la routte de Sauonne. Mais ils furent ſuiuis de ſi pres, que la patronne du capitaine Ionas fut inueſtie & priſe par les ennemis: & de la meſme entrepriſe ledit ſeigneur André Dorie reuolta Gennes & ſ'en feit ſeigneur & maiſtre: quelques autres nauires où eſtoit le ſeigneur de Termes, & le fils aiſné du ſeigneur de Sercu & autres, pẽſans ſe retirer à la Calabre furẽt pris des Turcs. Telle fut la fin de ceſte armée tant ſuperbe laquelle xxviij. mois durans auoit commandé à toute l'Italie, la Romaigne, & le Royaume de Naples. Et ne pouuãt eſtre vaincue par les hommes, Dieu y miſt la main, pour monſtrer qu'à luy ſeul appartient l'honneur & la gloire des victoires.

Les habitans de Capoue deffaillans de leur foy, ſçachãs que le ſeigneur Rance de Cere marchoit auecques viij. ou dix enſeignes des gens du ſeigneur Neapolin Vrſin fils du ſeigneur Iean Iourdan, pour ſe mettre dedãs
C Capoue & donner faueur à noſtre camp, auſſi ſçachãt la mort du ſeigneur de Lautrec, aduertirent le ſeigneur Fabrice Maramault qu'il eut à marcher auecques quelque nombre de gens de pied & de cheual, pour ce mettre en embuſcade pres la ville, en lieu à propos, & ils metteroient peine de le faire maiſtre de leur ville, & d'en expulſer les François, ce qu'il feit. Les Capouans ayans dreſſé leur trahiſon, vindrẽt perſuader aux François qu'il eſtoit beſoing de faire vne ſaillie pour mettre du beſtial dedans la ville & autres viures auant que la neceſſité y vint, & qu'il auoit moyen de ce faire. Les François: voyans qu'il y auoit grande apparence à leur dire, ſortirent, mais voulans rentrer trouuerent les portes fermées, & que les Capouans auoient mis par l'autre porte le ſeigneur Fabrice dedans: parquoy chacun regarda à ſe retirer au lieu qui luy ſembla plus à propos pour ſa ſauueté. Nolle & les autres villes feirent le ſemblable, car ils mirent les ennemis dedans, voyans la ruine tourner ſur nous.

Le Comte de ſainct Pol auerty de la reuolte de Gennes, eſperant par di-

ligence la pouuoir recouurer partit du Duché de Milan auecques trois mille hommes de pied, & quelque cauallerie pour les soustenir:& marcha droict à Gennes auecques promesse d'aucuns de la luy faire surprendre: mais ayant failly son entreprise & noz gens repoussez de l'assault de la ville,fut contrainct de se retirer, par-ce qu'il n'auoit mené artillerie ny porté viures que pour vingt-quatre heures: puis se voyant estre desia bien auant en l'hyuer,& son armée fort trauaillée,se retira en Alexandrie pour hyuerner. Pendãt ce temps le seigneur Theodore Treuoulse par faulte de viures fut contrainct de rendre le chasteau de Gennes,sortans luy & ses hommes leurs bagues sauues. D

Reddition du chasteau de Gennes. Les Genneuois ayans le chasteau entre leurs mains, marcherent à Sauonne, dont estoit gouuerneur le cõmandeur de Morette: laquelle ville peu de iours apres il rendit entre les mains desdicts Genneuois:non sans en estre fort blasmé, par ce que le Comte de sainct Pol marchoit en toute diligence pour luy donner secours. Estant doncques Sauonne entre les mains des Genneuois,raserent la fortereſſe & gasterent le port, pour auoir meilleur moyen de la tenir en subiection. Le Comte de saint Pol ayant tousiours deuant les yeux la perte de Gennes, chercheoit tous les moyens à luy possibles de la pouuoir recouurer: parquoy estant aduerty que la dicte ville estoit mal pourueuë d'hommes, & mesmes que le plus du tẽps le seigneur André Dorie se tenoit en vn sien palais hors la ville,depescha le seigneur de Monteiean auecques vne trouppe d'hõmes pour aller assaillir ladicte ville: & ce pendant vn capitaine Italien nommé Valserque auecques vne autre trouppe deuoit aller surprendre ledict André Dorie dedans son palais hors la ville: mais ils furent si mal guidez, que le iour les surprint auant que d'arriuer audict lieu:à ceste cause ayans failli à l'vne & l'autre entreprise,se retirerent sans perte & sans gaing en Alexandrie. *Priſe de Sauonne.* *Succez de monſieur de S. Pol.* E

Peu de temps apres, estant venue la primeuere, le Comte de sainct Pol auecques si peu d'hommes qui luy estoyent restez(parce que la plus grande part s'estoyent retirez en France pour l'hyuer & les maladies)se ietta en campagne,& marchea droict à Morterre:laquelle ville il print de force,& tailla en pieces tout ce qui estoit dedans.Le Comte Philippes Tourniel de ce aduerti, abandonna Noare, & se retira à Milan, parquoy le Comte de sainct Pol remist en son obeissance la dicte ville & toutes les dependences d'icelle. F

Le Duc d'Vrbin auerty que nostre armee estoit en campagne, auecques l'armee Venitiẽne dont il estoit chef passa la riuiere d'Adde,& se vint ioindre à Marignan auecques nostre armee, aussi firent ceux de la part du Duc Sforce.

Estans les armees assemblees audict lieu de Marignã, cognoissans n'estre suffisans pour assaillir Millan: mesmes que la gendarmerie Françoise qui s'estoit retiree l'hyuer en France, n'estoit encores de retour, & qu'il estoit entré dedans Milan trois mille Espagnols de renfort,fut conclud que l'armee Veni

A mée Venitienne se retireroit à Cassan, l'armée des François à Biegras, & celle du Duc à Pauie, afin que chacun de son costé mist peine d'empescher de mener viures en la ville de Milan, laquelle en ce faisant en peu de temps seroit affamée, par-ce qu'à x. mille és enuirons il n'y auoit rien labouré. Suiuant ladite conclusion les Venitiens se retirerent à Cassan, & le Duc à Pauie & à Vigeue. Mais le Comte de sainct Pol ayant touſiours les affaires de Gennes en fantasie changea d'opinion : car laissant le chemin de Biegras, print le chemin de Landriã, qui est à douze mille de Milã, & y arriua le samedy: mais toute la nuict il feit vne pluie si extreme, que la riuiere qui est fort petite, deuint si grosse qu'il n'y eut ordre de faire passer l'artillerie: parquoy on fut contrainct de sejourner le Dimẽche, auquel iour Antoine de Leue estant auerty de ce faict, partit de Milan sur le soir: & auecques toutes ses forces vint planter son armée pres de la nostre deuãt le iour, sans que noz gens en eussent la cognoissance.

B Le Comte Hannibal de Nugolare ayant charge de deux cens cheuaux legers, & le capitaine Piton auecques pareille charge auoient esté ordonnez pour recognoistre les chemins venans de Milan, & entendre si de la part de l'ennemy rien se remuoit : lesquels trouuerent la peiste de l'armée Imperialle, mais ils ne la suiuirent, ny auertirent les nostres: & à ce qu'on dit par ialousie l'vn de l'autre, prindrent autre chemin qui ne leur estoit commandé. Qui fut la ruine de nostre armée : car le Comte de sainct Pol se reposant sur lesdits quatre cens cheuaux legiers, n'y auoit autrement pourueu.

Le lundy matin estant la riuiere retirée de sorte qu'on pouuoit passer, monsieur de sainct Pol feit passer l'artillerie & tout le bagage & carriage pour marcher droict à Pauie, se reposant sur ledit Comte Hannibal & Piton (comme dit est) estimant le pais estre bien descouuert, mais sur la fin du passage vne piece d'artillerie demoura embourbée: parquoy mõdit-seigneur de S. Pol demoura luy-mesmes auec si peu de gendarmerie qu'il a-

C uoit, & enuiron xv. cens lansquenets soubs la charge du capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu: & commanda d'abatre vne maison pour auoir des cheurõs pour mettre soubs le rouage, & faire passer ladite piece. Mais estãt embesongné pour ceste effect, luy suruint vn affaire de plus grande importãce, car à l'improuiste l'arquebouzerie Espagnolle fut sur ses bras: laquelle de prime abordée fut par nostre gendarmerie rẽbarree dãs le bataillon de leurs Allemans: mais se trouuant vn ruisseau profond entre les François & Espagnols, leur arquebouzerie se retira derriere ledit ruisseau, où y auoit vn pas de xxx. ou xl. pieds de large. Les lansquenets François feirent teste, & de grande furie repousserent ce qui estoit passé le ruisseau : mais arriuez sur le bord furent fort foullez de leur arquebouzerie qui estoit de là le canal, parquoy furent contraincts de se retirer hors du danger desdits arquebouziers. Le soir precedant auoit esté conclu que le Comte Guy de Rangon ayant charge de l'auantgarde, dés le matin prendroit le chemin de Pa-

Deffaitte de monsieur de S. Pol.

uie:ce qu'il fit,de ſorte qu'il neut cognoiſſance du cõbat qu'il ne fuſt à Pauie en ſeureté:auſſi le Cõte Claude Rãgõ auec la trouppe qu'il auoit ſur la queuë y fit bien ſon deuoir auec la trouppe qu'il auoit auec luy:Iean Thomas de Galleras,& le Caſtellan de Laudes colonnels de gens de pied Italiẽs voyans le cõbat,par autre chemin ſe retirerẽt à Pauie,laiſſans cõbatre ceux qui en auoient enuie. Ce tẽps pendant quelque nõbre de leur caualerie paſſa le canal, laquelle fut ſouſtenue par ſi peu de gendarmerie que nous auions : où fut porté par terre meſſire Iean de Cambray guidon de monſieur le grand ſeneſchal de Normãdie,& autres ſept ou huict auecques luy & furent pris. Alors noz Allemans furent contraints de ſe retirer vers vne caſſine, tenans bataille auecques mõſieur de ſainct Pol au mieux qu'il leur eſtoit poſſible pour la cõtrainɛte du lieu:mais tout en vn coup leur caullerie ayant paſſé le pas auec vn gros bataillon d'Allemans, vint charger monſieur de ſainct Pol de telle furie qu'ils luy firent abandonner la caſſine:& noz Allemans ſe voyans inueſtis ſans plus d'eſperance de combat, ſe rendirent aux Allemans Imperiaux pour ſauuer leur vie.

Le Comte de S. Pol & le ſeigneur d'Annebault auecques ſi peu de gendarmerie qui leur reſta commencerent leur retraitte, touſiours tournãs viſage : mais eſtans retirez iuſques à vn quart de mille, trouuerent au deuant d'eux vn canal,lequel le ſeigneur d'Annebault paſſa: mais le Cõte de S.Pol pour la foibleſſe de ſon cheual demoura dedans,& là tout ce qui eſtoit demouré auecques luy fut pris ou tué . Et entre autres ledit Comte de S. Pol, le ſeigneur Iean Hieronyme Caſtellan nouuellement reuenu de Naples, le Comte Claude Rangon furent pris & menez en vne caſſine pres de là où eſtoit le ſeigneur Antoine de Leue. Le ſeigneur d'Annebault auecques ſi peu de gendarmerie qui auoit paſſé le canal auecques luy,tourna vers laditte caſſine par autre chemin,& donna alarme aux Imperiaux,penſant recouurer ledit Comte de S.Pol:mais voyans qu'il n'y auoit ordre,ſe retira à Pauie où eſtoit l'armée du Duc: & le ſeigneur Antoine ſe retira à Milan auecques ſes priſonniers.Telle fut l'iſſue de ceſte armée.

Traitté de Cambray pour le deliuremẽt de Meßieurs les enfans.

1529. Pendant que ces affaires ſe paſſoient ainſi en Italie, Madame Louiſe mere du Roy, & Madame Marguerite tãte paternelle de l'Empereur, traittoient enſemble pour faire vne paix generalle entre les deux majeſtez:& auoient tant trauaillé pour ceſt effect, que le iour eſtoit prins de ſe trouuer elles deux à Cambray, auecques le cõſeil de l'Empereur & du Roy,auquel lieu ils ſe trouuerent enuiron la fin de May mille cinq cens trente. Eſtans doncques leſdites Princeſſes arriuées à Cambray , auecques tout pouuoir deſdites majeſtez de conclurre vne paix finalle. Apres auoir eſté trois ſepmaines enſemble,& pluſieurs choſes debatues tant d'vn coſté que d'autre, eſtans quelques fois les affaires preſtes à conclurre,autrefois deſeſperées,en fin fut traittée vne paix:par laquelle fut dit que le Roy payeroit pour ſa rãçon à l'Empereur deux milliõs d'or: deſquels en ſeroit fourny douze mille eſcus alors que l'Empereur mettroit les enfans du Roy en France, & en liberté

A liberté : & seroient baillées pour quatre cens mille escus racheptables dedans vn temps, les terres que Madame Marie de Luxẽbourg mere du Duc de Vendosme auoit en Flandres, Artois, Brabant, & Hainault : & aussi les terres qu'auoit dedans lesdits païs le Duc de Montpensier cousin germain dudit Duc de Vendosme. Et pour les autres quatre cens mille escus restans desdits deux millions, le Roy deuoit aquitter l'Empereur de pareille somme enuers le Roy d'Angleterre : car ledit Empereur estoit obligé enuers iceluy Roy d'Angleterre en quatre cens mille escus, à cause de prest : pour seureté de laquelle somme l'Empereur estoit tenu de bailler audit Roy la ville de sainct Omer & celle d'Aire en gage, chose qu'il n'auoit fournie. Et outre lesdits deux millions de rançon, le Roy deuoit acquitter l'Empereur enuers ledit Roy d'Angleterre de cinq cens mille escus : enquoy l'Empereur luy estoit redeuable pour l'indamnité du mariage d'entre ledit Empereur, & Madame Marie fille dudit Roy d'Angleterre, ayant depuis lesdites

B obligations pris en mariage la fille de Portugal, & laissé ladite Marie : car passant l'Empereur par Angleterre pour aller en Espagne, apres le trespas de Ferdinãd Roy d'Arragõ son grãd pere, il auoit promis espouser ladite Madame Marie, & au cas de default deuoit payer audit Roy d'Angleterre cinq cens mille escus d'indamnité. Et outre par ce que le Roy Dom Philippe pere de l'Empereur passant en Angleterre pour aller en Espagne, auoit engagé au pere du Roy d'Angleterre pour cinquante mille escus, vne fleur de lys d'or enrichie de pierreries, où y auoit de la vraye croix, venant du bon Duc Philippe de Bourgongne, le Roy la deuoit degager & la rendre audit Empereur. Et deuoit le Roy quitter la souueraineté de Flandres & Artois, & espouser Madame Aleonor sœur de l'Empereur : & au cas qu'il en vint enfant masle, il deuoit auoir le Duché de Bourgongne : & deuoit le Roy quitter à Madame Marguerite de Flãdres ce qu'il auoit droict de prẽdre sur la seigneurie de Salins : & deuoit le Roy contenter les heritiers de

C feu mõsieur de Bourbon de sa succession encores qu'il l'eut confisqué. Les traittez ainsi conclus, fut pris iour de se trouuer au dixiesme de Mars subsequent à Bayonne & à Fontarabie, pour executer le contenu d'iceux : & quittoit le Roy ce qu'il pretendoit au Duché de Milan, & au Royaume de Naples. Ce qu'il ne pouuoit, par-ce que desia c'estoit chose aquise aux enfans de Frãce, par la succession de Madame Claude leur mere fille du Roy Louis douziesme Duc de d'Orleans, duquel depẽdoit ladite succession de Milan, à cause de Madame Valentine son ayeulle.

Mõsieur de Langey en Angleterre pour le fournimẽt de la rançõ du Roy.

Ces choses ainsi accordées fut enuoyé le seigneur de Langey en Angleterre pour traitter auec le Roy d'Angleterre des neuf cens cinquãte mille escus : tant pour les quatre cens mille escus, & pour les cinq cens mille escus de l'indamnité, & des cinquante mille escus pour la fleur de lys dont le Roy estoit tenu d'acquitter l'Empereur enuers ledit Roy d'Angleterre : chose qui fut malaisée à conduire, pour le mal contentement qu'auoit le Roy

d'Angleterre pour n'auoir eſté appellé auſdits traittez. D

Or eſt-il, qu'alors ledit Roy d'Angleterre vouloit repudier Madame Caterine ſa femme tante de l'Empereur & fille du Roy d'Eſpagne : diſant (cõme il eſtoit vray) qu'elle auoit premierement eſpouſé ſon frere aiſné, & que le Pape ne pouuoit diſpenſer vne femme d'auoir eſpouſé les deux freres : mais eſtant empeſché par l'Empereur & ſes miniſtres, n'en pouuoit venir à bout. Qui fut cauſe qu'en fin il ſe ramodera du malcontentement qu'il auoit du Roy, eſperant que par le moyen dudit ſeigneur de Langey, qui eſtoit fort fauoriſé aux Vniuerſitez tant de France, Italie, qu'Allemagne, il pourroit obtenir ce qu'il demandoit (ainſi qu'il feit tant à Paris que par les autres vniuerſitez de Frãce: auſſi à Pauie, Padoue, Boulõgne la graſſe, & diuerſes facultez) qui eſtoit de faire declarer par les Vniuerſitez, que le Pape ne le pouuoit diſpenſer dudit Mariage, comme eſtant de droict diuin. Parquoy pour venir à ſes fins, accorda audit ſeigneur de Langey plus que le Roy ne demandoit : car les quatre cens mille eſcus, qui eſtoit l'vne E des principalles ſommes des deux millions qu'il falloit bailler comptant, il lespreſta au Roy à payer à cinq années: les cinq cẽs mille eſcus d'indãnité il les dõna au Roy: & à ſon fillueil Henry Duc d'Orleãs il dõna la fleur de lys, qui eſtoit cinquãte mille eſcus. Les choſes ainſi accordées, le Roy d'Angleterre enuoya quand & ledit ſeigneur de Langey Maiſtre Briant gentilhomme de ſa chambre, lequel apporta auec luy toutes les obligatiõs, quittãces, & autres pieces neceſſaires, & meſmes ladite fleur de lys, pour le tout fournir quand le temps en ſeroit.

Liberalité du Roy de Angleterre.

Le Roy eſtant aſſeuré du Roy d'Angleterre au commencemẽt du mois de Fevrier ſ'en alla à Blois pour acheminer toutes choſes, à ce qu'au dixieſme de Mars lors enſuiuant ſes deputez ſe trouuaſſent à Bayõne, pourueus de ce qui leur eſtoit neceſſaire : & pour executer les choſes traittées & accordées, eſleut le ſeigneur de Montmorency grand maiſtre & mareſchal F de France, auquel il auoit toute fiance. Lequel ayant pris ceſte charge, ſ'achemina à Bordeaulx & à Bayonne, luy ayãt le Roy donné tout pouuoir de faire & accorder comme ſ'il y eſtoit en perſonne: & auecques luy l'Archeueſque de Bourges, qui fut faict Cardinal luy eſtant à Bayonne, & ſe nomma Cardinal de Tournon, & grand nombre de la nobleſſe de France: menant ledit ſeigneur de Montmorency quand & luy les douze cens mille eſcus que le Roy eſtoit tenu de liurer comptant. Arriué qu'il fut à Bordeaux, auſſi y arriua maiſtre Briant en poſte, cõduit par le ſeigneur Martin du Bellay frere du ſeigneur de Langey: par-ce qu'iceluy ſeigneur de Langey eſtoit demouré pour le faict du Roy d'Angleterre cy deuant mentiõné, pourueus de tout ce qui eſtoit neceſſaire à fournir de la part dudit Roy d'Angleterre.

Av dixieſme de Mars (ainſi qu'il eſtoit promis) arriua mõdit-ſeigneur le grand maiſtre à Bayonne, auſſi feit le Cõneſtable de Caſtille à Fontarabie,

&

A & auecques luy le seigneur du Prat cheualier de l'ordre de l'Empereur, ayans toute puissance de sa majesté. Estans tous arriuez au lieu ordonné, cõuindrent ensemble pour trouuer le moyen de la forme de faire l'eschange de Messieurs les enfans auecques l'argent, en seureté d'vne part & d'autre, car chacun se deffioit de son compagnõ. En fin toutes choses debatues, fut conclu que les douze cens mille escus en la presence des gens à ce deputez de la part du Connestable de Castille seroient nombrez, & mis en des casses de boys, en chacune casse vingt cinq mille escus, puis seroient emballées lesdites casses & seellées des seaulx desdits deputez, & pareillemẽt des deputez de la part de monsieur le grand Maistre, & seroient lesdits escus tous esprouuez: & pour ceste effect estoient venuz les maistres des monnoyes d'Espagne & de France, qui fut chose longue, de sorte que cela dura pres de quatre mois. La cause de ce long sejour fut que le Chancellier du Prat (lequel au traitté de Cambray auoit plus l'oreille de Madame la Regẽ-
B te que nul autre) persuadé par quelques gens des monnoyes meit en auant (encores que les deputez de l'Empereur fussent contents de prendre les escus marchans & ayans cours) pensant faire le prouffit du Roy qu'on mist lesdits escus au marc & à l'aloy: de sorte que les prenant à l'aloy & fondant lesdits escus, se trouuoit grand interest, si que finablement pour demourer d'accord, fut baillé aux deputez de l'Empereur quarante mille escus d'auãtage pour les interests de l'aloy, sur la somme de douze cens mille escus.

Il y a vne riuiere venant des montagnes de Nauarre, qui vient tomber en la mer passant tout au long des murailles de Fontarabie: laquelle riuiere separe la France d'auecques la Bisquaye, & y reflotte la mer deux fois le iour: de là l'eau est assise Fontarabie, deçà l'eau y a vn village Frãçois nommé Andaye. Il fut ordonné qu'à mi-chemin de Fontarabie & Andaye il seroit mis vn bac pareil de ceux qui seruent à passer les cheuaux sur les ri- *Façon de la deliurãce de Messieurs.*
C uieres en France, lequel seroit enfonsé en forme d'vn ponton par dessus: & par-ce que ladite riuiere quãd la mer est retirée est si petite qu'elle se passe aisémẽt à gué, fut ordonné qu'à chacun coing dudit ponton seroit vn gros cable, & à chacun cable vn ancre: en sorte que reflottãt la mer elle leueroit ledit ponton iusques à la hauteur de l'eau, qui tiendroit ferme à cause desdits cables & ancres: & y auroit au milieu dudit ponton vne barriere, à ce qu'arriuans les batteaux aux costez, les François passeroient d'vn costé de la barriere, & les Espagnols de l'autre: & deuoit auoir mondit-seigneur grãd Maistre partãt de S. Icã de Luz pour venir audit lieu d'Andaye pour la seureté de son argent, quatre enseignes de gens de pied, & deux cens cheuaux: & le Connestable de Castille de là l'eau pareil nombre pour la garde de Messieurs, & seroit permis à mõseigneur le grãd Maistre d'enuoyer six gentils-hommes Frãçois par tout le païs de Bisquaye & de Nauarre, pour cognoistre si aucune assemblée s'y feroit: & deuoit auoir pareil nombre le Connestable de Castille en France. Plus fut permis que les François pour-

roient enuoyer librement courriers en Eſpagne,& les Eſpagnols en Frãce: D
& ſe deuoit faire le paſſage en la ſorte que ie vous diray. Il deuoit auoir vne barque dedãs laquelle ſeroient mis les douze cẽs mille eſcus & la fleur de lys, auecques les obligations d'Angleterre au coſté de deuers Andaye: & deuoit eſtre dedãs le ſeigneur de Montmorency grand maiſtre de France, accompagné de douze gentils-hommes François, chacun la cappe, l'eſpée & le poingnard ſans autres armes, & douze batteliers François tirãs la rame: puis deuoit auoir vne autre barque Françoiſe à l'embouchement de la mer, & vne Eſpagnolle pour recognoiſtre chacun de ſa part, ſi rien ſ'innouoit du coſté de la mer: & au deſſus de la riuiere deuers Behaubie & ſaincte Marie, deuoit pareillement auoir deux batteaux pour pareille ſeureté de la venue de la riuiere. Puis deuoit auoir deuant Fontarabie vne barque de pareille grandeur que celle où ſeroient les douze cens mille eſcus: & dedans ladite barque deuoit auoir du fer, à raiſon de la peſanteur deſdits douze cens mille eſcus, dans laquelle deuoient eſtre Meſſieurs E
les enfans, & le Conneſtable de Caſtille auecques douze gentils-hommes Eſpagnols, ayans l'eſpée & le poingnard, & douze batteliers Eſpagnols auſſi tirans la rame. Puis deuoit auoir autres deux batteaux, en l'vn deſquels deuoit auoir ſix gentils-hommes Frãçois & deux Eſpagnols, conduits par ſix batteliers François: leſquels gẽtils-hommes auoient la charge qu'à l'embarquement de deuers Fõtarabie ils iroient viſiter ſi les Eſpagnols auroiẽt autres armes que celles qui auoient eſté ordonnées, ou autre plus grand nombre d'hommes: & pareillement autre batteau auquel eſtoient ſix gentils-hõmes Eſpagnols & deux Frãçois, faiſans pareil effect de noſtre coſté. Puis deuoit eſtre la Royne Aleonor en vne autre barque ſur la main droicte de Meſſieurs les enfans, accompagnée du Cardinal de Tournon, & de dix gentils-hommes François, & le ſeigneur du Prat auecques dix Eſpagnols: & en vne autre barque ioignante ſeroient les Dames de ladite Royne: puis y deuoit auoir deux gallions François, & deux Eſpagnols en F
mer, dont les François deuoient eſtre du coſté ſainct Sebaſtien en Biſcaye, & les Eſpagnols deuers ſainct Iean de Luz & Bayonne, pour veoir ſi de coſté ou d'autre viendroient quelques autres nauires: & les batteliers qui conduiroient la Royne ne deuoient vaguer ſinon à meſure que Meſſieurs vagueroient. Et deuoit eſtre toute l'artillerie de Fontarabie demontée: & pour ceſt effect deuoit auoir deux gentils-hommes François dedans ladite ville.

Les choſes ainſi conclues vint le iour que ſe deuoit faire ledit eſchange (qui fut enuiron la fin de Iuing ou le commencement de Iuillet) monſieur le grand Maiſtre partit de S. Iean de Luz, qui eſt à deux lieues de Fontarabie, auec xxxij. mullets portans xij. cens xl. mille eſcus en caſſes: car il y auoit quarãte mille eſcus pour la tare de l'or, outre leſdits douze cẽs mille eſcus dont i'ay parlé: & partit ledit grand Maiſtre dés minuict pour arri-

A uer à Andaye au poinct du iour, par-ce que la marée estoit du matin. Partant de sainct Iean de Luz, iceluy grand maistre enuoya vn gentilhomme à Fontarabie auertir le Connestable Castille de son departement, à ce qu'il se tint prest de sa part : mais arriué que fut le gentil-homme à Fõtarabie trouuant encores le chasteau fermé,& le Cõnestable de Castille au lict, se retira au logis du seigneur du Prat qui n'estoit encores leué,auquel il dit l'occasion qui l'auoit là mené.Et ne trouuant moyen de parler audit Connestable,qu'il vouloit bien l'auertir qu'il eust à se preparer de sa part,comme auoit faict monsieur le grãd Maistre de la sienne: mais ledit du Prat fist responſe,Que s'ils n'estoient venuz pour autre effect que pour auoir Messieurs les enfans,ils s'en pouuoient bien retourner:car ils n'estoient deliberez de les rendre,par-ce q̃ nous auions rõpu le traitté(à ce qu'il disoit)pour auoir arresté vn courrier à Bayõne:& que desia Messieurs qui estoient à la Rauterie auoient esté faicts retourner à Renary quatre lieuës en arriere.Le
B gentil-hõme retournant deuers mondit-seigneur le grand Maistre,le trouua à mi-chemin de sainct Iean de Luz & de Fontarabie, & luy feit entendre la depesche qu'il auoit eu dudit seigneur du Prat. Nonobstant ledit rapport, il delibera de marcher iusques sur la greue, pour se mettre en son deuoir : auquel lieu arriué qu'il fut, appella les deputez de la part du Connestable de Castille, leur demandant s'ils estoient satisfaicts des choses qui estoient promises par le traitté. Lesdits deputez firent responſe, qu'ils se tenoient satisfaicts, & qu'en tous lieux ils en porteroient tesmoignage.

Levr responſe ouye,monsieur le grand Maistre depescha le seigneur de la Guische,par-ce qu'il parloit Espagnol,lequel estoit gentilhomme de la chambre du Roy:auquel il cõmanda d'aller à Fontarabie, & declarer de la part dudit grand Maistre au Connestable de Castille, comme il estoit là arriué pour fournir à tous les articles cõtenus és traittez qu'ils auoiẽt faicts ensemble : & qu'il le sommoit de sa part faire son deuoir, autrement s'il y
C faisoit faulte, il estoit deliberé de l'appeller en lieu qu'il luy feroit cõfesser auoir failly de sa foy. Mais à l'heure se trouua vn des deputez dudit Connestable de Castille cõmandeur de S.Iacques,lequel pria mondit-seigneur le grand Maistre de luy permettre aller à Fontarabie parler audit Cõnestable,l'asseurant qu'ayant parlé à luy,il n'auroit besoing de luy faire tel mandement:ce que par ledit grand Maistre,de l'opinion des capitaines & gentils-hommes y estans,luy fut accordé.Parquoy ledit commandeur s'estant embarqué, feit telle diligence qu'à son retour il asseura monsieur le grand maistre,que deuant que la marée fut basse,Messieurs les enfans de France se trouueroiẽt sur le bord de la greue deuers Fõtarabie,pour executer les choses promises entre eux deux: & que dedãs vne heure elles se pourroiẽt paracheuer. Sur la parole duquel monsieur le grand maistre feit descharger les mullets, & preparer toutes choses pour faire le passage : puis enuiron trois heures apres midy, messieurs arriuerẽt sur la greue deuers Fõtarabie.

Alors chacun se prepara selon l'ordonnance que i'ay dit par cy deuant: de D
sorte que le batteau où estoient Messieurs, arriué qu'il fut au pōton, s'acro-
cha de plat contre ledit ponton, & celuy où estoit l'argent à l'autre costé,
acrochans lesdits batteaux par les deux bouts au ponton. Puis estans deux
gentilshommes sur ledit ponton, l'vn Frāçois, l'autre Espagnol, l'vn du co-
sté de la barriere, l'autre de l'autre (& estoit le Frāçois le seigneur de sainct
Pey Basque) l'Espagnol appella le Connestable de Castille, le François le
grand maistre de France: lesquels ayans chacun deux batteliers, passerent,
sçauoir est le grand Maistre dedans la barque de Messieurs, & le Connesta-
ble dedans la barque de l'argent: puis consecutiuement iusques à ce que
tous les François furent dedans ladite barque où estoient Messieurs, & tous
les Espagnols dedans celle où estoit l'argent. Ce faict, chacun feit force de
gaigner sa riue: mais ne sceurent faire si grande diligence, que quand mon-
sieur le Dauphin, monsieur d'Orleans & la Royne Aleonor arriuerent à S.
Iean de Luz, il ne fust nuict. E

1530. Ce faict, le seigneur de Montpesat fut depesché en poste pour en auer-
tir le Roy qui estoit à Bordeaux: vous pouuez penser l'aise que receut le
pere de veoir ses enfans en liberté. Ces nouuelles entendues, le Roy partit
de Bordeaux pour aller au deuant de la Royne Aleonor & de ses enfans:
aussi firēt le semblable Messieurs, & la Royne pour aller au deuāt du Roy,
& le vindrent rencōtrer entre Rocquehort de Marçan & Captieux, en vne
petite abbaye: auquel lieu, vne heure deuant le iour, le Roy & la Royne fu-
rent espousez. Puis ayant ladite Royne faict son entrée à Bordeaux, prin-
drent le chemin par Congnac pour venir à Amboise & à Bloys, puis à S.
Germain en Laye: auquel lieu firent sejour, attendans les preparatifs, tāt du
couronnement de la Royne à S. Denis, que de son entrée à Paris. Lequel
couronnement fut faict à sainct Denis, & l'entrée faicte le Tournoy fut
faict en la rue S. Antoine en grande magnificence (ainsi qu'il est accoustu-
mé faire aux autres Roynes) au mois de Mars mille cinq cens trente. En ce F
temps le Duc Maximilian Sforce, au parauant Duc de Milan (lequel apres
la iournée de Marignan auoit remis entre les mains du Roy le droict par
luy pretendu au Duché de Milan) mourut à Paris.

Mariage du Roy Frā çois auec la Royne Aleonor.

Mort de Maximiliā Sforce.

Succez des affaires de l'Empereur en Italie.

Dvrant ce temps l'Empereur ayant asseurance du Roy, qui estoit ce-
luy qui plus luy pouuoit empescher ses desseings, delibera de se faire cou-
rōner: & pource faict cognoissant que du Pape il falloit qu'il print la cou-
rōne, chercha de le gaigner. Ce dont l'Empereur vouloit rechercher le Pa-
pe, le Pape mesmes le rechercha: pour par son moyen auoir la raison des
Florētins, & se venger de l'iniure qu'ils luy auoient faicte durāt qu'il estoit
captif des Imperiaux: car ils auoient saccagé tous les biēs de ceux de la mai-
son de Medicis dont il estoit le chef, & les auoient bannis de Florence a-
uec tous leurs bien-vueillans & adherans: parquoy pour estre restitué à sa
patrie feit vn concordat par ambassadeurs auec l'Empereur. Par lequel il
estoit dit, que là où ledit Empereur le voudroit fauoriser & secourir de
son

A ſon armée pour eſtre remis en ſa patrie,il conſentoit de luy bailler la cou-
rõne Imperialle,laquelle de ſon predeceſſeuril n'auoit iamais peu obtenir.
Les choſes ainſi accordées,l'Empereur ſembarqua à Barcelõne,& vint de-
ſcendre à Gennes,auquel lieu le vindrent congratuler les Legats du Pape:
auſſi feirent ceux de la plus grãde part des autres potentats d'Italie.De Gẽ-
nes l'Empereur vint à Plaiſance, où le Duc Franciſque Sforce voyant ſes
affaires mal-baſter (car de nouueau il auoit perdu Pauie) chercha par le
moyen du Pape & des Venitiens d'eſtre remis en la ſeigneurie de ſes pre-
deceſſeurs: remonſtrant n'auoir faict faulte, & que la tyrannie du marquis
de Peſquaire qui l'auoit ſpolié de ſon eſtat l'auoit contrainct de chercher
moyen d'y rentrer. En fin eſtant l'Empereur à Boulongne la Graſſe, par le
moyen du Pape fut remis en ſon eſtat auecques quelques conditions appo
ſées en l'inueſtiture: & demeura entre les mains de l'Empereur le chaſteau
de Milan & le chaſteau de Cremonne, iuſques à ce que les conditions fuſ-
B ſent accomplies. Auſſi par apres l'Empereur pour plus grande ſeureté luy
bailla en mariage ſa niepce fille du Roy de Dannemarc, qui eſtoit priſon-
nier & ſpolié de ſon Royaume.

Redintegratiõ de Frãçois Sforce au Duché Milan.

L'Empereur ne ſe pouuoit reſoudre de dreſſer ſon armée contre les Flo-
rentins,d'autãt que le Turc auec vne treſpuiſſante armée eſtoit en cãpagne,
monſtrant vouloir aſſieger Vienne: à ceſte occaſion il craignoit auoir be-
ſoing de ſes forces, pour ſecourir ſon frere le Roy Ferdinand, auſſi pour
garder ſes païs.Mais eſtant à Boulongne eut nouuelles que le Turc ſeſtoit
retiré de deuant Vienne auec perte & honte: parquoy accorda au Pape de
faire marcher ſon armée deuant Florence,eſtant mal content d'eux pour a-
auoir ſeruy les François contre luy au Royaume de Naples ſoubs la con-
duitte du ſeigneur de Lautrec:mais couuroit ſon entrepriſe ſur la reſtitu-
tion de la caſe de Medicis en leur priſtine authorité. Pour executer ladite
entrepriſe ordonna meſſire Philebert de Chalon Prince d'Orenge,chef de
C ſon armée, luy mandant ſe retirer de la Bruſſe où il ſejournoit ſon armée,
luy mandant de prendre le chemin de la Tuſcane:auſſi manda à Dom Fer-
rant de Gonzague general de ſa cauallerie,& au marquis du Guaſt general
de l'infanterie Eſpagnolle de faire le ſemblable.Le ſiege fut aſſis deuãt Flo-
rence,lequel dura xj.mois cõtinuels,durãt lequel ſe feit de belles entrepri-
ſes par les aſſiegez: & entre autres y fut tué ledit Prince d'Orenge chef de
l'armée Imperialle,à vne entrepriſe par luy faicte pour rompre vn ſecours
venant aux aſſiegez. Dedans Florence eſtoit capitaine general le ſeigneur
Malateſte Baillon de la nation Perouſine, & le ſeigneur Stephe Colõne de
la nation Romaine:leſquels y feirent tellement leur deuoir,qu'ils en ſont à
recommãder. Autres ont eſcrit de ladite guerre Tuſcane, parquoy ie m'en
paſſeray à tãt:auſſi ce n'eſt de la matiere dont i'ay deliberé traitter, mais de
celle de ma patrie, & auſſi de ceux qui en dependent, dont i'ay eu la co-
gnoiſſance.

ſiege de Florece par l'Empereur & le Pape.

FIN DV TROISIESME LIVRE.

D

QVATRIESME LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DV BELLAY.

Discours sur la paix faicte auec l'Empereur.

VOVS auez entendu cy deuant cõme c'estoient portées les affaires entre ces deux grãds Princes, de sorte qu'vn chacun estimoit vne paix par toute la Chrestienté leur vie durãt: mais ceux qui par longue experience auoient la cognoissance des choses de ce monde, pensoient à mon certain iugement que le Roy ne pouuoit autrement qu'il n'eust quelque ressentiment du traittement que l'Empereur luy auoit faict en la redemption de Messieurs ses enfans. Car s'il l'eust seulement rançonné en deniers, c'estoit chose qui se pouuoit oublier en peu de temps. Mais veu les rigoureuses conditions qu'il auoit apposées audit traitté, comme de quitter la souueraineté des païs de Flandres & d'Artois, de toute ancienneté estans de la couronne de France: & aussi quitter le droict du Duché de Milan appartenãt à ses enfans, & non à luy, & le droict du royaume de Naples & de Sicile, ne pouuoit que le Roy ou sesdits enfans auec le temps ne s'en ressentissent, pour auoir amoindry les bornes & limites de son Royaume. Or ainsi qu'ils penserent en auint: car plusieurs qui mieux aymoient le trouble de la Chrestienté que le repos, mettoient en auant à l'Empereur que si le Roy auoit recouuert l'estat de Milan, iamais ne le laisseroit en repos en ces Royaumes de Naples & de Sicile. Parquoy à leur auis il estoit requis audit seigneur Empereur de forclorre au Roy toute esperance d'y retourner: ce qu'il pouuoit faire en rendant iceluy Duché à Francisque Sforce, duquel il tireroit vne grosse somme de deniers: & qu'en ce faisant il contenteroit tous les potentats d'Italie lesquels aymeroient mieux à Milan vn Duc egal ou moindre qu'eux, que vn Empereur ou Roy, duquel la puissance leur fust suspecte. Et qu'à ce moyen il les attireroit tous à quelque ligue deffensiue pour ledit Sforce: enquoy il se fortifieroit de nouuelles alliances, & affoibliroit le Roy en les luy ostant. Autres luy mirent d'auantage en auant qu'estant le païs de Sauoye assis au passage de France en la Lombardie, s'il attiroit le Duc à sa deuotion & à ceste ligue: cela seroit mettre vn grand obstacle & boulleuert au deuant du Roy, à ce que iamais il n'entreprint en Italie. Et pour ceste fin

luy

A luy conſeilloient de bailler à ce Duc la Comté d'Aſt auecques ſes appartenances, afin que d'icy en auant il euſt particulier intereſt és guerres de Lombardie. Auſſi des Suiſſes & griſons luy fut parlé, pour les diſſouldre par le moyen dudit Duc de Sauoye, de l'alliance & amitié du Roy, & les tirer & conuertir à la ſienne: & par tous moyens taſcher à le denuer d'amis, & le mettre ſi bás qu'il n'euſt moyẽ de ſe reſſourdre. Meſmes il auoit deſia (comme i'ay dit en la fin du precedant liure) accordé par le moyen du Pape & des Venitiens auecques le Duc de Milan.

Et ſe feirent tous ces diſcours deuant que l'Empereur paſſaſt de Barcelonne à Gennes: & ſur ceſte occaſion ledit Empereur faignant ſe laiſſer aller à la perſuaſion du Pape & des Venitiens, mais à vray dire il l'auoit ia conclu en ſon cerueau pour les raiſons ſuſdittes, de reſtituer ledit Duché à Franciſque Sforce: leſquelles remonſtrances furent faictes tant & ſi longuement à l'Empereur, qu'il ſ'accorda de ſuiure ce train. De l'autre part à
B l'entour du Roy & de Meſſieurs ſes enfans, y en auoit d'autres qui par occaſions & opportunitez leur remonſtroient ceſte indignité dont enuers eux vſoit l'Empereur: en aymant mieux bailler vn tel eſtat que celuy de Milan és mains de Sforce, yſſu de baſſe condition & d'vne baſtarde, & lequel il auoit ſouuent dit & maintenu publicquement luy auoir eſté faulſeur de foy & traiſtre, qu'à luy qui eſtoit ſon beau frere, ou à Meſſieurs ſes enfans, auſquels il appartient ſi iuſtement. S'il l'euſt retenu pour luy, bien de par Dieu: mais de le bailler à vn tel comme par meſpris & deſpit d'eux, c'eſtoit vne choſe intollerable. Et qui euſt auſſi penſé (diſoient ils) qu'vn Duc de Sauoye euſt ſi auant contemné les forces & authorité d'vn Roy de France, que d'accepter la Cõté d'Aſt ancien patrimoine de la maiſon d'Orleans? ſi contre l'Empereur on ne ſ'en peult venger, ou qu'on ne puiſſe le faire (obſtant les traittez) contre le Duc de Sauoye le peult on faire? car on a contre luy aſſez d'autres bõnes & iuſtes querelles. Et ſi l'Empereur entre-
C prend de le ſouſtenir, comme il eſt apparant qu'il le voudra faire, ne ſera il pas infracteur de paix? n'aura pas le Roy occaſiõ treſiuſte de repeter à l'encontre de luy l'obeïſſance & ſouueraineté de Flandres & d'Artois? luy & Meſſieurs ſes enfans de recouurer l'eſtat de Milan? ils y ont tãt d'intelligẽces, il y a tant de mal-contens qui les y appellent, les maulx que leur ont faict endurer les Eſpagnols y ont canoniſé le nom des François, faut il perdre l'occaſion que la fortune nous offre?

Tels & ſemblables propos luy eſtoient tenus ſouuent, & tous autres qui peuuent eſmouuoir vn cueur vlceré, pour ſe reſſentir d'vn outrage & deſdaing: le Roy ſe reſſentoit bien du dommage, plus encores du meſpris, & voyoit bien que ſ'il ne tenoit qu'à iuſte occaſion, il n'en pouuoit auoir faulte: car l'Empereur auoit dés les commencement contreuenu au traitté, d'autant qu'il n'auoit rendu les officiers de Meſſieurs les Dauphin & Duc d'Orleans, leſquels iniuſtement il auoit mis en galleres par force, encores qu'il en euſt eſté ſommé par le Roy, en vertu d'iceluy traitté de

Cambray. D'auantage il n'ignoroit point les praticques & menées qui se D
faisoient par les gens de l'Empereur, du Roy Ferdinand son frere, & des
Ducs de Sauoye & Sforce, pour diuertir les Suïsses & autres de son alliance & amitié, qui estoit directement contreuenu au traitté. Mais il auoit deuant les yeux les maulx auenuz en la Chrestienté durant les guerres passées, & qui auiendroient s'ils retournoient à prendre les armes. A ceste cause vouloit traitter par amitié, pour recouurer le sien auecques le temps par le moyen de quelque argent: & plustost vouloit vser d'amiable composition que de voye de la guerre, & pour ceste occasion enuoya le seigneur de Rabodanges deuers l'Empereur & le Roy Ferdinand son frere, en ceste opinion de chercher le chemin de plus estroicte alliance: & en ce estoit entretenu par la Royne Aleonor, laquelle cõme femme de l'vn, & sœur de l'autre, & comme sage & vertueuse Princesse, n'obmettoit rien enuers l'vn ny l'autre qui luy semblast estre requis à les entretenir en bonne paix, & confermer en plus grande amitié. E

Praticques de la Roine Aleonor pour faire entreuoir l'Empereur & le Roy.

A ceste cause estant le seigneur de Morette en Allemagne, ambassadeur de la part du Roy pres de l'Empereur, ladite Dame moyenna q̃ le seigneur de Courbaron, vn des gẽtils-hommes de la chambre de l'Empereur, & qui auoit esté fort priué de l'Archeduc Philippe son pere, fust enuoyé deuers le Roy estãt lors à sainct Germain en Laye, pour moyẽner l'appointemẽt des Genneuois auecques le Roy, à ce que le commerce & traffic de la marchandise leur fussent permis en France. Et soubs couleur de ceste negotiation, eut charge ledit de Courbaron de s'addresser à ladite Dame, & de moyenner vne entre-veuë de l'Empereur & du Roy, pour entr'eux-mesmes conclurre de ces estroittes alliances (chose que le Roy ne desirant rien plus que bõne paix & oster toute occasion de rancune ne trouua mauuaise) Mais par-ce que ceste praticque se dressoit auec la Royne, ne s'en voulut entremettre iusques à ce que les choses en fussent plus auant: & en laissa faire à ladite Dame & à madame la Ducheſſe d'Angoulesme sa mere, ausquelles en deuisa ledit de Courbaron par plusieurs fois, & si auant que la Royne sur les propos de luy, enuoya premierement le seigneur de Tombes, & depuis l'escuyer Silly vers l'Empereur pour arrester le lieu & temps de ceste entreueuë. F

L'Empereur alors, soit qu'il eust mis ces propos en auant pour mettre en ialousie les alliez du Roy, ou pour crainte que les siẽs n'y entrassent, ou qu'il vouluſt en vn mesme temps auoir praticque en diuers lieux, pour s'attacher à celle qui mieux feroit pour luy, en auertit le Cardinal Campeige lors estant Legat deuers le Roy, pour moyenner la reunion de l'Egliſe, & la paix vniuerselle entre les Chrestiens. Puis en escriuit lettres au Pape, l'asseurant par icelles que quelques praticques qu'il euſt auecques le Roy, que toutesfois il ne feroit rien pour luy, & que sa saincteté n'en deuoit entrer en ialousie ny en souspeçon. Le sainct Pere (ce nonobstant) ne s'osant trop fier en ceste asseurãce, enuoya vers le Roy, se douloir & plaindre que

sans

A ſans ſon ſceu & communication telles praticques ſe demenaſſent: de quoy ledit ſeigneur ſ'excuſa, remonſtrant que ladite praticque n'eſtoit encores ſi auant qu'elle meritaſt d'eſtre cõmuniquée legierement auecques ſa ſainɛteté, deuant qu'il y euſt aucun fondement: car c'eſtoit choſe tant ſeulemẽt miſe en auant aux dames par l'Empereur. Et de faiɛt fiſt le Roy ceſſer icelle praticque, & ne peut autremẽt imaginer ſinon que l'Empereur euſt mis les propos en auant, afin de tirer de luy choſe qui miſt tous ſes alliez en ſouſpeçon, & les fiſt ietter en ſes bras: ne voulut toutesfois en prendre ouuerte diuiſion auecques luy. Mais de la caſſation & roupture d'iceux propos, enuoya par le ſeigneur de la Pommeraye s'excuſer audit ſeigneur Empereur, ſur le treſpas alors interuenu de feu Madame ſa mere, laquelle auoit 1531
auec la Royne manié ladite praticque: les meurs, conditions, & vertus de laquelle dame, & le grand regret qu'elle a laiſſé d'elle, me ſemblent eſtre choſe trop prolixe, ſi ie vouloy amuſer ma plume à les racompter. *Mort de Mádame la Regente.*

B Estant le ſeigneur de la Pommeraye arriué deuers l'Empereur, ledit ſeigneur luy declara pour dire au Roy commẽt il ſ'en alloit en Germanie dreſſer vne armée contre le Turc, qui ſe preparoit de faire nouuelle deſcẽte en Autriche: priant le Roy que ce pendant il voulſiſt demourer ſon amy. Ce que le Roy non ſeulemẽt luy accorda, mais le fiſt prier de faire vne aſſemblée des Princes & Potentats Chreſtiens, pour auiſer de faire & dreſſer vne armée à communs frais, pour reſiſter à l'entrepriſe dudit ennemy de noſtre foy. Et ceſte meſme requeſte & offre le Roy fiſt faire à noſtre S. Pere par l'Eueſque d'Auxerre de Tainteuille ſon ambaſſadeur deuers ſa ſainɛteté: lequel ſainɛt Pere fiſt à ſçauoir au Roy qu'il enuoyaſt pouuoir à ſon ambaſſadeur d'en communiquer & traitter auec les autres ambaſſadeurs des Princes & Potentats Chreſtiens. A quoy obtempera ledit ſeigneur, & y enuoya le Duc d'Albanie auec ample pouuoir, y offrant non ſeulement ſes forces, mais ſa propre perſonne.

C En Germanie à l'autre voyage auquel auoit eſté l'Empereur, il auoit beaucoup promis de choſes aux Princes & autres eſtats de l'Empire, leſquelles ils pretendoient ne leur auoir eſté obſeruées & tenues par ſa majeſté: combien qu'elles concernaſſent grandement les droiɛts, priuileges & libertez du ſainɛt Empire. Auſſi tendoit iceluy Empereur à contraindre leſdits Princes & autres eſtats de l'Empire, qu'ils receuſſent le Roy Ferdinand ſon frere à Roy des Rommains, approuuans l'elecɛtion faiɛte de luy contre & au preiudice de la Bulle dorée & obſeruances anciennes dudit ſainɛt Empire, dont y auoit pluſieurs d'entre eux treſmal contens. Et de faiɛt le Duc Iean electeur de Saxoigne, le Duc Ieã Federic ſon fils, les Ducs Guillaume & Louis de Bauiere Lanſgraue Philippe de Hes, & autres Princes firent entr'eux aucunes aſſemblées & parlemens: & meſmemẽt vn traitté pour la conſeruation & deffence de tous les droiɛts, priuileges & libertez du ſainɛt Empire: & par pluſieurs fois auoient enuoyé deuers le Roy le requerir d'y vouloir entrer en vertu d'vne ancienne ligue & alliance, qui a *Diſcours ſur les anciennes alliances & traittez auec les Allemans.*

eſté inuiolablement obſeruée de fort long temps entre l'Empire & la cou- D
ronne de France. A quoy ledit ſeigneur auoit touſiours reſpondu en ter-
mes generaux, & enuoyé deuers eux vn Docteur Alleman nommé Ger-
uais Vvain, pour entretenir iceux Princes en ſon amitié: ſans toutesfois fai-
re ou promettre particulieremẽt aucune choſe qui peuſt contreuenir aux
traittez qu'il auoit auecques l'Empereur.

Et ſur le poinct que ledit ſeigneur Empereur auoit de freſche memoi-
re deſcouuert au Pape les propos de l'entreueuë cy deſſus mentionnée, &
que le Roy auoit occaſion de penſer & preſter l'oreille à ce que pluſieurs
luy auoient dit ſouuent: c'eſt à ſçauoir que ledit Empereur ne tendoit qu'à
l'entretenir le bec en l'eau de toutes choſes, ce pendant qu'il ſe fortifieroit
d'amis & d'alliances & l'en diſcommoder à ſon pouuoir, retournerent de-
uers luy les meſſagiers d'iceux Princes, auecques amples inſtructiõs ſignées
de leurs ſeings, & ſeellées de leurs ſeaulx, & luy apporterent vn double au-
tantique de leur traitté: afin qu'il viſt & cogneuſt leur intention n'eſtre E
pour inuaſion quelconque, mais ſeulement pour la tuition de l'Empire: à
laquelle il eſtoit obligé par leur ancienne alliance, ſans generalement ny
particulierement deroger par la teneur d'icelle aux traittez faicts auecques
l'Empereur. Luy remonſtrans au ſurplus comme ſ'ils eſtoient par luy a-
bandonnez, ils ſeroient contraincts ou de hazarder leurs eſtats en euidents
perils, ou d'entierement ſe ſoubſmettre au vouloir & intention de l'Empe-
reur: lequel apparemment ne tendoit à autre fin qu'à les aſſubiettir & ren-
dre l'Empire hereditaire à ſa maiſon, & n'eſtoiẽt aucuns d'iceux ſans crain-
te, q̃ ledit ſeigneur Empereur ſoubs vmbre & couleur de ceſte armée cõtre
le Turc ne cõuertiſt contre eux les forces meſmes qu'ils luy bailloiẽt pour
ſ'ayder cõtre l'ennemy cõmun de noſtre religion. Finablemẽt tant luy fut
dit & perſuadé, qu'il ſe delibera d'enuoyer deuers eux hõme bien inſtruict
& informé de ſon vouloir & intentiõ, & auecques ceſte promeſſe furẽt les
meſſagers renuoyez. Leſquels arriuez en Germanie ne furẽt negligents de F
renouueller ceſte requeſte, & par pluſieurs iteratiues lettres haſter le Roy
d'executer ſa promeſſe, d'autant plus que deſia l'Empereur auerty de leur
alliance & traitté, ſe haſtoit de venir à Ratiſbonne, tenant propos & vſant
de menaſſes à leur deſauantage.

Eſtroicte alliance auec le Roy de Angleterre.

Le Roy qui en toutes choſes vouloit vſer de communication auec-
ques le Roy d'Angleterre ſon bon frere & perpetuel allié dés le commen-
cemẽt des ſuſdites praticques auoit enuoyé deuers luy ambaſſadeurs pour
reſider aupres de luy, & luy faire entendre les requeſtes & offres d'iceux
Princes de l'Empire, & ſur-ce luy demander conſeil & auis: comment ils
pourroient eux deux enſemble y entrer ſans roupture & infraction des
traittez qu'ils auoient auecques ledit Empereur. Le Roy d'Angleterre ayãt
entẽdu ceſte demãde, auoit enuoyé l'Eueſque d'Vvinceſtre trouuer le Roy
qui lors eſtoit à Vatteuille en Normãdie, pour faire auecques luy quelque
nouueau traitté: tendant par toutes les voyes à luy poſſibles à faire entrer

le Roy

A le Roy en ligue offenſiue ou deffenſiue cõtre ledit Empereur, ce que ledit ſeigneur ne voulut accorder, voulant touſiours obſeruer ſa foy promiſe. Bien eſtoit-il conſentant d'entrer en deſpenſe pour ayder les Princes de l'Empire à la conſeruation & deffence de leurs biẽs, franchiſes, & libertez: & au ſeigneur de Liquerques ambaſſadeur de l'Empereur (lequel ayant eu uouuelles de ceſte praticque, luy en eſtoit venu parler) ledit ſeigneur Roy auoit dit couuertement, que ſes traittez il les garderoit inuiolablement auecques l'Empereur: mais de faire en faueur & pour le particulier bien d'iceluy choſe quelconque outre le traitté, ledit ſeigneur Empereur luy en donnoit trop peu d'occaſion, attendu le trop peu d'amitié qu'il trouuoit en luy, & la peine que ledit ſeigneur Empereur prenoit au cõtraire de luy tollir & faire perdre tous ſes amis & alliez.

L'Eveſqve d'Vvinceſtre ce pendant print congé du Roy ſans faire autre concluſion, dont le Roy d'Angleterre ſon maiſtre qui auoit le cueur
B amerement vlceré contre l'Empereur, pour les propos & menaces dont il vſoit cõtre luy, print tel regret & deſplaiſir qu'il ſembloit en pluſieurs des propos qu'il tinſt à l'ambaſſadeur du Roy eſtant pres luy, qu'il ſe vouluſt eſloigner de l'amitié du Roy ſon frere. Pour à quoy remedier ledit ambaſſadeur le pria de luy bailler de rechef ce qu'il demandoit par eſcrit, alleguant qu'il pouuoit eſtre que ledit Eueſque ne ſ'eſtoit pas bien faict entendre: ce qui meut ledit Roy de luy bailler de nouueau les articles du traitté qu'il entendoit faire, & qu'il appelloit plus eſtroitte alliance. Leſquels articles en grande partie tendoient en ligue offenſiue, mais apres auoir entẽdu les remonſtrances de l'ambaſſadeur, il fut content de les moderer, & iceux moderez furent enuoyez au Roy par homme expres.

Ce-pendant fut depeſché par le Roy vers les Princes d'Allemagne meſſire Guillaume du Bellay ſeigneur de Langey gentilhomme de ſa cham-
C bre, auquel il ordonna premierement de l'excuſer enuers eux, & declarer les cauſes du retardement de ſa depeſche: interuenu non par negligẽce dudit ſeigneur, ou faulte d'affection & bon vouloir à la deffence & conſeruation des droicts, vs, & couſtumes dudit Empire, mais pourautant qu'il auoit enuoyé deuers le Roy d'Angleterre ſon bon frere & perpetuel allié, lequel monſtroit affection & deſir de leur aider à ceſte entrepriſe. Et auoit enuoyé deuers luy l'Eueſque d'Vvinceſtre qui auoit ſejourné plus d'vn moys auecques luy, & ſeroit depuis retourné vers ſondit maiſtre, pour luy faire rapport de ſa negociation: aſſeurant à ſon partement que ſon maiſtre fourniroit à ſon pouuoir quelque bõne ſomme de deniers, combien qu'il ne fuſt encores reſolu de vouloir contribuer à icelle: mais que pour n'apporter la dilation & donner occaſion auſdits Princes de ſ'ennuyer, & penſer que ledit ſeigneur fuſt refroidy en ceſt affaire, il auoit bien voulu enuoyer ledit du Bellay deuers eux, tant pour purger ladite demeure, qu'auſſi pour les aſſeurer en parole de Prince: que pour l'affection qu'il portoit à la conſeruation des priuileges, vs, & couſtumes dudit ſainct Empire, ils le

Inſtructiõs données à Mõſieur de Lãgey pour aller en Allemagne.

trouueroient prest à leur secours : quand ores il aduiendroit qu'il se trouuast seul à leur donner ayde, & que sondit frere (qu'il ne pensoit) ne fust assez à temps resolu de l'ayde qu'il luy voudroit faire. D

Secondement il fut par le Roy ordonné audit du Bellay d'asseurer iceux Princes, que s'il estoit ainsi que l'Empereur (enuers lequel il desiroit inuiolablement obseruer & garder les alliances & traittez) qu'il auoit auec luy voulsist, à cause de ladite conseruation des anciennes obseruãces du sainct Empire, se mettre en armes à l'encontre d'eux (ce qu'il ne pẽsoit qu'il deust auenir) en ce cas ledit seigneur n'estoit pas pour les abãdonner, ains les ayder & secourir à son pouuoir sans y riens espargner. Et pour-ce que lesdits Princes auoient requis par les ambassadeurs, iusques à quelle portion des frais il contribueroit à la guerre si elle auenoit, & quelle somme il consigneroit preallablement à ce qu'ils ne fussent si tost surprins & opprimez, qu'il n'eust loisir d'y enuoyer secours de si loingtaine prouince, fust baillé tresample pouuoir audit du Bellay d'en traitter & accorder auecques eux. E Mais auecques tresexpres commandement, que ces deniers ne fussent employez à l'offension ou inuasion d'aucuns ses confederez, & mesmement de l'Empereur, mais seulement à la deffence & conseruation des droicts & priuileges du sainct Empire, ou protection & deffence d'iceux : & qu'à ce faire & tenir il print bonne & seure obligation d'iceux Princes. Et quant au Duc d'Vvittẽberg, ledit seigneur Roy de tresbon cœur s'emploiroit à luy faire tout le secours & plaisir, que sans cõtreuenir à ces traittez il pourroit faire. Au demourant fut donné charge audit ambassadeur de veoir & entendre quels moyens y pourroit auoir de mettre vnion en Germanie, touchant le faict de la religion, & de remonstrer ausdits Princes & estats, comment pour ceste leur diuision ils pourroient entrer en guerres intestines, & les maulx & inconueniens qui en pourroient auenir, à eux particulierement, & vniuersellemẽt à toute la Chrestienté. Au lieu de Honnefleur fut depesché ledit du Bellay vers la mi-Mars, l'an mille cinq cens trente-vn: & enuiron la mi-Auril ensuiuant, arriua deuers iceux Princes de l'Empire. F

Ambassade de Hongrie & Empereur vers le Roy.

CE-temps pendant arriuerent deux ambassadeurs vers le Roy, l'vn par le Roy Iean de Hongrie, qui fut le seigneur Hierome de Lasco principal homme de sa cour, & l'autre par l'Empereur, qui fut le seigneur de Bezançon second sommelier du corps dudit seigneur. Celuy de Hongrie demãdoit alliances de mariages & secours d'argẽt pour subuenir aux necessitez de son royaume, qui par les guerres passées auoit esté grandemẽt destruict, & les places desmolies. Sur le premier article fut proposé le mariage de Madame Isabeau sœur du Roy de Nauarre, sur le second luy fut accordée vne somme de deniers, par cõdition qu'elle ne fust employée à faire guerre ou inuasion contre aucun des confederez du Roy : & fut faicte grande instãce audit de Lasco de remõstrer au Roy son maistre, qu'il se dõnast de garde sur toutes choses, & quelques guerres qu'on luy fist, de n'inuader son ennemy

A ennemy auec le ſecours & ayde du Turc: obſtãt que ſ'il le faiſoit, ledit ſeigneur Roy ſeroit contrainct de prendre les armes contre luy, ſans aucun eſgard de leur alliance, pour obuier que le Turc ennemy de noſtre foy n'enjambaſt ſur la Chreſtienté. Puis apres ledit Laſco portant la ſomme d'argent promiſe, afin de la faire diſtribuer aux vſages & non autres qu'elle auoit eſté ordonnée, fut enuoyé Antoine Macault Secretaire & vallet de chambre du Roy, lequel depuis rapporta ladite ſomme.

Ballançon de par l'Empereur feit entendre la groſſe & puiſſante armée que le Turc auoit amenée en Hongrie, pour inuader le païs d'Autriche, enſemble les grands preparatifs que l'Empereur auoit faicts autant par mer que par terre, pour reſiſter à ſes entrepriſes: tellement que ledit ſeigneur Empereur n'auoit quant à la force aucune cauſe de le craindre ne doubter. Demandoit toutesfois au Roy qu'il luy vouluſt ſecourir de quel-

B que bonne ſomme de deniers, d'vn nombre de ſes hommes d'armes, & de ſes galleres qu'il auoit en la mer de Leuant. A quoy ledit ſeigneur reſpondit que quant aux deniers, l'Empereur auoit puis n'agueres eu de luy deux millions d'or qui luy deuoient ſuffire, & que au demeurant il n'eſtoit marchand ne banquier pour ſeulement fournir deniers, mais Prince Chreſtien qui en vn tel affaire vouloit auoir ſa part du danger, ou honneur, ou perte.

Quant à ſa gendarmerie, c'eſtoit la force de ſon royaume, & que l'ayãt perdue il demoureroit inutile à iamais faire entrepriſe honnorable pour la Chreſtienté, & au demourant en proye & à l'iniure de tous ſes ennemis, parquoy ne la vouloit hazarder, mais il hazarderoit quand & quand ſa perſonne, & l'accompagnant de tel nombre de gens de pied & d'artillerie à ce requiſe, qu'il ne la pourroit perdre ſans faire grand dommage à ſon ennemy: & que nous eſtions ſur la fin de l'eſté, & que ſa gendarmerie ne pourroit eſtre auant le fort de l'hyuer en Autriche: parquoy elle ſeroit

C deſconfite & rompue du chemin, du temps, & de malaiſe auant que veoir l'ennemy & ſans faire ſeruice: ioinct qu'ayãt l'Empereur aſſemblé vne telle force comme ledit Ballançon l'auoit magnifiée, il n'eſtoit meſtier d'enuoyer ſecours en Germanie, mais pluſtoſt en Italie, où il n'y auoit aucun preparatif pour reſiſter à autre armée du Turc que lon diſoit y deuoir deſcendre, & pour en eſtre le Roy plus voiſin que d'Autriche, ſon armée pourroit y arriuer plus à temps, & qu'il offroit de la garder auecques cinquante mille combatans, & que l'Empereur ſouſtint de ſa part ceſte premiere impetuoſité du Turc en Germanie, & que luy de la ſienne auecques l'ayde du Roy d'Angleterre ſon bon frere & perpetuel allié ſeroit preſt à l'eſté enſuiuant d'aller en perſonne auecques les forces deſſuſdites, ou plus grandes, en quelque part qu'il ſeroit beſoing: & quant à ſon armée de mer, il auoit grande coſte és païs de Prouence & Languedoc ſubiette aux incurſions des pirates qui lors eſtoient ſur la mer à groſſe puiſſance: parquoy il ne pouuoit honneſtement preſter, & aban-

donner en proye de l'ennemy ſeſdits païs de Languedoc & Prouence:aux D
deſpens deſquels ſaditte armée eſtoit ſouldoyée. Telle fut la reſponſe du Roy, laquelle rapportée à l'Empereur eſtant lors à Ratiſbonne,la recita en plains eſtats de l'Empire, tendant par tous moyens à l'imprimer en mauuaiſe part aux oreilles des Princes & potentats de la Germanie:afin que par ce moyen il peuſt mettre ledit ſeigneur Roy en leur haine, comme ne tenans compte de leurs perils & dangers.

QVOY entendant ledit du Bellay ambaſſadeur du Roy deuers les Princes de l'Empire, & cognoiſſant apres auoir communiqué auec le ſeigneur de Veilly auſſi ambaſſadeur du Roy deuers l'Empereur,le peu d'eſperance qu'il auoit de bien aſſeurer la paix & amitié entre ledit ſeigneur & l'Empereur. Voyant auſſi que pour la longueur & diſſimulation dudit Empereur les Princes commençoient deſia de branſler de peur qu'ils auoient d'eſtre ſurpris de luy & abandonnez du Roy, accorda les articles qui par les ambaſſadeurs d'iceux Princes luy auoient eſté propoſez, & entre-eux accor- E
dez au lieu de Cebeng és païs du Duc de Saxe,qui fut cauſe que le Duc Ieã Federic de Saxe,qui ia eſtoit acheminé pour venir à Ratiſbõne, ſe retira, & au lieu d'Eſtingnan és païs de Bauieres, ſe trouuerent tous leſdits ambaſſadeurs où ils accorderent leſdits traittez,& cõfirmerent amitié entre le Roy & leſdits Princes & potentats.

Articles des traittez auec le Roy d'Angleterre.

DVRANT qu'en Germanie ſe tenoit la diette Imperialle, le Roy qui auoit receu les articles du Roy d'Angleterre ſon bon frere, moderez ainſi que dit a eſté,apres y auoir aiouſté & diminué, les renuoya en Angleterre, auec pouuoir au ſeigneur de la Pommeraye ſon ambaſſadeur, pour traitter & capituler ſelon iceux. Les principaux articles furent, que ſi l'vn ou l'autre Roy eſtoit aſſailly en ſon Royaume, le Roy de France ſeroit tenu d'ayder au Roy d'Angleterre du nombre de cinq cens hommes d'armes François, ſouldoyez toutesfois aux deſpens du Roy dudit païs, & pour la deffence de ſes mers depuis les Rads ſainct Mahe iuſques au deſtroict F
de Callaiz, de douze nauires equippées & auitaillées à la raiſon, auecques trois mille hommes de guerre ſur iceulx nauires. Et reciproquemẽt ſeroit tenu & obligé le Roy d'Angleterre fournir de pareil equippage de nauires, en cas que le Roy de France fuſt aſſailly en ſon Royaume, & de luy enuoyer ſix mille Anglois, qui toutesfois ſeroient ſouldoyez aux deſpens du Roy.

AVSSI par ledit traitté fut accordé qu'incontinant apres que l'vn ou l'autre ſeroit aſſailly, ſeroient tenus reciproquement d'arreſter tous marchands ſubiects du Prince agreſſeur, leſquels pour lors ſe trouueroient en leurs Royaumes:ſauf toutesfois à ſemõdre par apres ledit Prince agreſſeur de rendre ceux de celuy deſdits deux Princes qu'il auroit retenus en commençant la guerre: & en cas de reffus, ſeroient baillez tous les marchands ainſi retenus entre les mains du Prince aſſailly, pour recouurer les ſiens & ſe recompenſer de ſa perte.

Auſſi

A Avssi que l'vn ny l'autre Prince ne pourroit par cy apres faire traitté ny alliance auecques aucun autre Prince, potentat, ou communauté, ſans le ſceu & aſſociement l'vn de l'autre. Lequel traitté conclu de ceſte ſorte, ledit ſeigneur de la Pommeraye porta de par le Roy d'Angleterre au Roy ſon maiſtre lors eſtãt en Bretagne en la maiſon du Sire de Chaſteau briant: enſemble luy porta la depeſche de cinquante mille eſcus que ledit Roy d'Angleterre conſentit de fournir & contribuer à la deffence & conſeruation des droicts & priuileges du ſainct Empire, auecques charge de moyẽner enuers le Roy ſon maiſtre vne entreueuë, pour enſemble traitter des moyens de reſiſter au Turc, au cas qu'il perſeueraſt d'enuahir la Chreſtienté, ce que ledit ſeigneur accorda treſuolontiers. Et eſtant arriué ſur ceſt accord le ſuſdit ſieur de Langey retournant de deuers les Princes dudit Empire, le Roy incontinant le renuoya deuers ledit Roy d'Angleterre, pour luy communiquer le traitté faict en Allemagne, & luy compter au long
B tout le diſcours de ſa negociation.

Retour de monſieur de Langey & voyage en Angleterre.

Estant le Roy en Bretagne (comme dit-eſt) fut accordé par les eſtats d'iceluy païs de Bretagne, que François fils aiſné du Roy, Dauphin de Viẽnois ſeroit recogneu pour Duc de Bretagne, à la charge que luy venant à regner, ledit Duché ſeroit reuny à la couronne, & que le fils aiſné de France par cy apres porteroit le tiltre de Dauphin de Viennois & Duc de Bretagne, & ſeroient meſlées les armes de Bretagne auecques celles de France & de Dauphiné, & ainſi conſecutiuement aux autres qui viendroient à regner, au cas que ledit Dauphin mouruſt ſans hoirs. Et par là fut aboly le traitté faict par le mariage du Roy Charles huictieſme auecques Madame Anne Ducheſſe de Bretagne auſſi celuy du Roy Louis xij. de ce nom auec ladite Anne, & celuy du Roy François premier de ce nom pour lors regnant, auecques Madame Claude fille dudit Roy Louis douzieſme, & de ladite Anne, & furent les choſes emologuées auecques toute ſeureté pour
C l'auenir.

Incorporation du Duché de Bretagne à la couronne de France.

Estant arriué ledit du Bellay en Angleterre auec ledit de la Pommeraye, par-enſemble ils accorderent auecques iceluy Roy d'Angleterre du iour, lieu, moyen, ordre, & ceremonie de ladite entreueuë: dont pour conclurre des ceremonies qui ſe deuoient faire, le Roy donna la charge au ſeigneur de Montmorency grand Maiſtre & mareſchal de France, & le Roy d'Angleterre au Duc de Norfolc: pour toutes choſes accorder ainſi que par cy deuant auoit faict ledit grand Maiſtre auecques le Cardinal d'Iorc, quand il vint à Compiegne, & que ledit grand Maiſtre alla en Angleterre, ainſi qu'il eſt recité au premier liure de ces memoires.

Les choſes bien arreſtées, arriua à Boulongne ſur la mer le Roy d'Angleterre, enuiron le vingtieſme iour d'octobre mille cinq cens trente deux, auquel lieu il fut receu par le Roy & Meſſieurs ſes enfans: où apres grandes amitiez, fraternitez & priuautez qui ſe pouuoient faire entre tels Princes à ſa reception, furent le Roy & ledit Roy d'Angleterre logez tous deux de-

1532. Entreueue des Roys de France & d'Angleterre.

dans la maiſon Abbatialle dudit Boulongne, dont la moitié fut departie D
pour le Roy, l'autre moitié pour le Roy d'Angleterre ſon bon frere. Auquel lieu le Roy donna ſon ordre de S. Michel au Duc de Norfolc, & au Duc de Suffolc, cõme aux deux eſtans plus pres de la perſonne dudit Roy d'Angleterre: auſſi ledit Roy d'Angleterre dõna ſon ordre de la Iarrettiere à meſſire Anne ſeigneur de Montmorency grand Maiſtre & mareſchal de France, & à meſſire Philippe Chabot ſeigneur de Brion Amiral de Frãce. Et apres que tous les feſtins & autres reſiouiſſances furent paracheuées audit lieu de Boulongne, où ſ'eſtoient trouuez tous les Princes, Cardinaux, & grande partie des Prelats & nobleſſe de ce Royaume, auſſi pareillement de Angleterre, allerent les deux Roys de compagnie à Callaiz où ſe feit pareil recueil au Roy, que celuy qui auoit eſté faict à Boulõgne au Roy d'Angleterre, au grand contentement des Princes & de tous leurs ſubiets: & audit lieu de Callaiz fut paſſé du xxviij. iour dudit mois & an vn traitté entre eux contenant en ſubſtance ce qui ſ'enſuit. E

Chapitres de capitulation entre leſdits deux Roys.

Qve combien qu'ils creuſſent fermement que les propos ſcandaleux ſemez à l'encontre d'eux n'euſſent lieu ne foy parmy les gẽs de bien, & qu'ils fuſſent tenus à tels qu'ils deuoiẽt eſtre, c'eſt à ſçauoir bons zelateurs du biẽ & augmentation de la Chreſtienté, dequoy pouuoient aſſez faire foy les offres ſouuent par eux faictes pour reſiſter contre le Turc: toutesfois eux deſirans de plus en plus dõner cognoiſſance parfaicte de ceſte leur volonté, & afin que les autres princes ſe peuſſent ioindre à eux, & regarder par vn mutuel conſentemẽt quel ayde chacun pourroit faire à ce ſainct euure, & pour donner ordre à pourueoir aux parties & confins plus prochains du danger d'iceluy Turc, au cas qu'il pourſuiuiſt ſon entrepriſe, ou en commençaſt vne nouuelle, ils ſ'eſtoient aſſemblez en intention d'en deliberer & conclurre.

Et nonobſtant qu'en ceſte leur aſſemblée leur fuſſent venues nouuelles de la retraitte du Turc, eux neantmoins craignãs que ſa retraitte fuſt pour F
aucun nouueau deſſeing, attendu qu'il laiſſoit en Hongrie bonne partie de ſon armée, delibererẽt de mettre enſemble (le cas auenãt) iuſques au nombre de quatre vingts mille hommes, dont y en auroit dix mille de cheual auec l'artillerie requiſe pour ledit cãp, & de ne ſeparer ne deſioindre leurs forces ſans le conſentement l'vn de l'autre. Enſemble fut accordé par iceluy traitté qu'ils enuoiroient par deuers les potentats où ils auroient à paſſer fuſt en Italie, ou Germanie, ſelon l'occurrence, leur demander paſſage & viures en payant raiſonnablement.

Ovtre ledit traitté le Roy d'Angleterre feit au Roy ſon frere grandes plaintes & doleances du tort qu'il maintenoit luy eſtre faict par le Pape ſur la matiere de ſon diuorce: & meſmement qu'il vouloit le contraindre ou d'aller en perſonne à Romme, ou d'y enuoyer homme auecques procuration expreſſe pour couſter à droict. Choſe que ledit Roy maintenoit eſtre contre toute diſpoſition de droict, ſans aucun exẽple du temps paſſé:

mais

A mais au contraire que toutes les fois que pareils cas eſtoient auenus entre Princes ſouuerains, on leur auoit enuoyé iuges ſur les lieux : car d'vn affaire tel & touchant ſi pres la conſcience, & dont il eſtoit beſoing que les parties parlaſſent par leur bouche, il n'eſt raiſonnable de le commettre à procureur : & d'aller vn Prince ſouuerain à Romme, laiſſant l'adminiſtratiõ & regime de ſon païs il n'eſtoit raiſonnable. Encores ſe plaignoit il des griefs & exactions de l'Egliſe Rommaine ſur le clergé & peuple d'Angleterre, tendant à fin d'animer le Roy ſon frere contre le Pape & l'Egliſe Rõmaine : & le requiſt treſinſtãment qu'eux deux enſemble enuoyaſſent ambaſſadeurs deuers le Pape, pour le ſommer & appeller au concile, pour venir veoir les abus & griefs qu'il faiſoit aux Princes Chreſtiens & leurs ſubiets, & iceux eſtre par ledit Concile reparez & reformez. Ce que ledit ſeigneur Roy ne voulut entieremẽt reffuſer : mais pour autãt que ledit ſainct Pere luy auoit faict porter parole par le Cardinal de Grandmõt de ſe trou

Plainctes du Roy de Angleterre & de France ſur les exactiõs de cour de Romme.

B uer enſemble à Nice ou en Auignõ, apres que l'Empereur ſeroit de retour en Eſpagne, il requiſt le Roy ſon bon frere, qu'il fuſt cõtent de ſur-attẽdre. Et pour monſtrer qu'il auoit bonne enuie & volonté auſſi de ſe plaindre, luy racompta ſes griefs & doleãces, de ce que ledit ſainct pere l'auoit tenu en longue diſſimulation de quelques decimes, que ia au-parauãt ſa ſainctété luy auoit accordé leuer ſur le clergé de France, pour reſiſter aux entrepriſes du Turc.

Secondement pour les nouuelles & indeuës exactions dont ſ'eſtoient plaincts à luy ceux de l'Egliſe Gallicane que lon faiſoit à Romme, pour l'expedition des bulles, par leſquelles l'argẽt de ſon Royaume ſe vuidoit iournellemẽt & ſe trãſportoit hors d'iceluy. Outre plus que le clergé ſ'apauuriſſoit, & ne ſe faiſoient les reparations des Egliſes, ne les alimens & nourritures des pauures ainſi qu'ils doiuent. Et pour plus clairement mõ-

C ſtrer ce que deſſus, ledit clergé mettoit en auant les annates exceſſiues qu'il conuiẽt payer, eſquelles n'y a aucune equalité. Et auecques ce pluſieurs officiers nouueaux auoir eſté creez, qui ſont payez ſur l'expedition d'icelles bulles, outre ce que l'on auoit accouſtumé d'en payer le temps paſſé : leſquels offices quand ils viennent à vacquer, ſe vendent au prouffit dudit S. Pere, & ſe payent propines groſſes aux huiſſiers, chambriers, protenotaires, leurs ſeuiteurs & vallets, les hortolans, & autres : & pour la reſtauration de l'Egliſe des Apoſtres, grande ſomme de deniers, qui eſtoient toutesfois ordinairement employez à faire la guerre au Roy.

Et outre cela qu'il y a grande multiplication de bulles, où il ne ſeroit beſoing d'en auoir qu'vne : & que pluſieurs autres choſes fruſtatoires ſe payent, ou n'y a raiſon ny apparence, de ſorte que c'eſt (ce diſoient-ils) vn vray engin & filet à prendre argent. D'autrepart qu'il ne ſe ſouloit prendre qu'vne annate du benefice qu'on impetroit : mais de preſent on la faict payer de tous les autres benefices qu'on impetre par diſpenſe. Et quãt aux compoſitions arbitraires qui ſe payent des diſpẽſes que lon baille ſur

les cas prohibez de droict, elles ſont exceſſiues & pernicieuſes:& outre ce D
que dit eſt,la prorogation des ſix mois pour prendre poſſeſſion à ceux qui ont des benefices par reſignation,eſtoit cauſe de commettre pluſieurs faulcetez,ainſi qu'on auoit veu par experience.

POVR reparation deſquels abbus, le Roy auoit eſté ſouuent requis de cõuoquer vn Cõcile de l'Egliſe Gallicane: ce que ledit ſeigneur auoit touſiours delayé de faire,attendãt q̃ le Pape meſmes y pourueuſt.Mais ayãt n'agueres ledit ſeigneur tenu les eſtats du païs & Duché de Bretaigne, luy auoiẽt eſté preſentez les griefs & doleances du clergé d'icelluy païs, où il y auoit des choſes ſi treſſcandaleuſes, & tant contraires & eſloignées de l'hõneſteté & charité qui doit eſtre en l'Egliſe, qu'il ne ſeroit poſſible de plus: de ſorte que ledit ſeigneur ne pouuoit bonnement croire que cela fuſt venu à la cognoiſſance de ſa ſainẽteté.

D'AVANTAGE auoit ledit ſeigneur autres grandes cauſes de ſe douloir: d'autant qu'ayant eſté ſa ſainẽteté auertie du grãd debuoir à quoy ſ'eſtoit E
mis iceluy ſeigneur,pour la protection & deffence de la Chreſtienté, ledit S. Pere toutesfois auoit ſouffert & enduré ledit ſeigneur eſtre calomnié au contraire,ſans qu'il ayt faict aucun ſemblant de faire entendre ſa iuſtification : choſe en laquelle ledit ſeigneur n'auroit eſté negligent enuers ledit ſainct Pere, quand on l'a voulu charger à tort en aucune maniere. Se douloit auſſi ledit ſeigneur que l'Eueſque Verulan enuoyé par le ſainct pere au païs des ligues,auoit entierement faict ce qui luy eſtoit poſſible par menées & praticques ſecrettes, & autrement,pour rompre la ligue & cõfederation que ceux dudit païs ont auecques luy, ce qui luy ſembloit n'auoir merité enuers le ſainct ſiege Apoſtolique,ny meſmemẽt enuers ſa ſainẽteté,depuis ſon aſſomption à la dignité Papalle:car en tout & par tout il ſ'eſtoit monſtré enuers elle treſobeiſſant & deuot fils de l'Egliſe. Toutesfois il luy ſembloit bon auant qu'enuoyer les ambaſſadeurs (ainſi qu'il auoit F
accordé au Roy ſon bon frere, pour ſommer le ſainct Pere de reparer les faultes que deſſus) y proceder par autre plus douce voye:veu que l'occaſiõ & opportunité ſ'y adonnoient.

EN ce temps eſtant arriué l'Empereur à Gennes luy vint nouuelles, comme le Turc eſtoit deſcendu en Hongrie, & deliberoit de marcher iuſques en Autriche, mais cela ne diuertit ſon entrepriſe d'Italie, & delibera de pluſtoſt laiſſer ſes païs & ſon frere en proye à l'ennemy : ainſi paſſa outre pour rencontrer le Pape pour parler enſemble,ainſi que par cy deuãt i'ay parlé en autre article & de ſa retraitte.Le Roy treſchreſtien qui ſçauoit aſſez le mauuais vouloir que luy portoit l'Empereur,& que pareillement le Roy d'Angleterre ſon frere,qui pareillemẽt le ſçauoit bien, ne luy en portoit moins, à cauſe du diuorſe qu'il entendoit faire, pour lequel auſſi le S. Pere eſtoit animé contre luy, de ſorte qu'il penſoit que ces deux majeſtez aſſemblées facilement pourroient traitter quelque choſe à ſon preiudice. A ceſte cauſe delibererẽt que les Cardinaux de Tournon & de Grantmõt,

comme

A comme creatures dudit ſainct Pere,iroiēt deuers luy ſoubs vmbre de l'accompagner à ceſte veüe,leſquels pourroient aucunement obuier à ce que cõtre leurſdites majeſtez ne ſe feiſt quelque mauuaiſe concluſion, à tout le moins(ſi elle ſe faiſoit)les en aduertir pour y eſtre par eux pourueu & dõné ordre. Et leur donneroit commiſſion de remonſtrer audit ſainct Pere comme ſes creatures tenues & obligées à luy : les torts, griefs & doleances qu'ils auoient entendues,deſdits princes d'iceux deux Roys,& le mal contentement qu'ils auoient de ſa ſainctеté : & cõme ils auoient deliberé d'enuoyer vers luy ambaſſadeurs communs, pour le ſommer de reparer iceux griefs:ſinon, qu'ils y pouruoiroient de ſorte que ſa ſainctеté cognoiſtroit qu'eux deux enſemble n'eſtoient à meſpriſer. A ceſte cauſe remonſtreroiēt & perſuaderoient par tous les moyēs dõt ils ſe pourroient auiſer à ſa ſainctеté,qu'elle deuoit taſcher ſur toutes choſes de cõtenter leſdits ſeigneurs, & meſmement le Roy d'Angleterre, l'affaire duquel luy eſtoit en recom-

Inſtructiõs dõnées aux cardinaux de Tournõ & Grantmont pour remonſtrer au Pape.

B mandation autant que ſon propre. Luy remonſtroient pareillement qu'il vouſiſt bien meurement & prudemment conſiderer de combien luy pouuoit ayder & ſeruir d'auoir pour amis deux tels Roys : & au contraire les entretenans mal-contẽs,quelle deffaueur ſe pouuoit eſtre à luy,& au ſainct ſiege Apoſtolic:attendu meſmes qu'iceux deux Roys auoient pris vne telle & ſi parfaicte amitié enſemble, que lon pouuoit tenir clairement & reputer pour choſe ſeure que l'vn & l'autre auecques tous & chacuns leurs affaires n'eſtoient qu'vne meſme choſe : au moins on ne pouuoit ignorer qu'ils ne fuſſent auecques toutes leurs amitiez & alliances publicques & ſecrettes, pour faire & executer quand bon leur ſembleroit de grandes choſes : à quoy ſa ſainctеté deuoit bien auoir eſgard,afin de ne les irriter & induire d'eux mettre en chemin d'entreprendre aucune choſe contre elle, dont luy en pourroit enſuiure vn gros dommage & regret perpetuel à l'auenir.

C Car où ils entreprendroient de demander vn Concile vniuerſel (ayans la commodité d'en celebrer vn particulier de leurs Royaumes,païs, terres, & ſeigneuries,& d'autres qui voudroient y adherer) & ſa ſainctеté ne l'accordoit ou delayaſt,ils prenoiēt ſon delay pour reffus,& le fiſſent ſans elle, facilemẽt ils ſe pourroient iuſtifier de ce que deſſus: en recitant leurs griefs aux autres Princes Chreſtiens, leſquels ſe reſentiroient de pareils griefs ou plus grands : & en auiendroit qu'ils deffendroient à leurs ſubiects d'eſtre ſi oſez ny hardis que de porter ou enuoyer argent à Rõme, directemẽt ou indirectement par lettres de banque, change, ou autremẽt:ſur telles peines qu'ils ſe feroient obeïr. Diroient d'auantage iceux Cardinaux auoir entendu du Roy treſ-Chreſtiẽ, qu'au cas que ſa ſainctеté voudroit proceder par cẽſures à l'encõtre de luy & de ſon Royaume(choſe que ſes predeceſſeurs n'ont iamais accouſtumé de faire par le paſſé contre le Roy de France)& que ledit ſeigneur fuſt cõtrainct d'aller à Romme querir ſon abſolution, iroit ſi bien accompagné que ſadite ſainctеté ſeroit treſaiſe de la luy ac-

corder:adiouſtans iceux Cardinaux aux deſſuſdites remonſtrances, qu'elle D
euſt à conſiderer l'eſtat où ſont les Allemagnes, le païs des ligues, & autres
pluſieurs païs de la Chreſtienté,comme ils ſe ſont diſioincts de l'obeïſſan-
ce de l'Egliſe Rommaine, dont il ſeroit à craindre, que ſi deux ſi puiſſans
Roys ſ'en deſtournoient à faulte de iuſtice (comme ils pourroient dire &
alleguer) ils trouueroient pluſieurs qui leur adhereroient: & eux deux en-
ſemble auec leurs amitiez ouuertes & ſecrettes(comme dit eſt) pourroient
faire vn tel effort,qu'il ſeroit bien difficille d'y reſiſter: & au lieu de la paix
qui eſt de preſent en la Chreſtiété, ſe pourroit cauſer vne guerre plus grã-
de que celle qui auoit eu lieu par le paſſé.

Fvt outre-plus appoſé aux inſtructions deſdits Cardinaux,que là où ils
trouueroient noſtre ſainct pere en bonne diſpoſition de moderer les cho
ſes,& principallement enuers le Roy d'Angleter re, ils luy miſſent en auãt
comme par auis,qu'il feit vne entreueue auecques le Roy Treſ-chreſtien à
Nice ou en Auignon,ſuiuant le propos cy deuant mentionné:& que ledit E
ſeigneur moyenneroit enuers le Roy ſon frere, pour ſ'y trouuer pareille-
ment,en laquelle veuë ſe pourroient toutes choſes rabiller par bon & hõ-
neſte moyen:laquelle aſſemblée il ſeroit bon de faire auant qu'iceux Roys
euſſent enuoyé faire ladite ſommation,& que les choſes fuſſent plus auant
aigries. Telle fut la concluſiõ entre les Roys,& en fut par le Roy treſ-chre-
ſtien donné auis à l'Eueſque d'Auxerre de Tinteuille ſon ambaſſadeur,cõ-
me leſdits Cardinaux ſe trouueroient à l'entreueue du Pape & de l'Empe-
reur, pour là reſpondre en ce que meſtier ſeroit de l'intention dudit ſei-
gneur:auſſi leur fut expreſſement ordonné de faire ce pendant toute extre-
me inſtance enuers ledit ſainct Pere, de vouloir donner au Roy d'Angle-
terre iuges en ſes païs.Et ce faict prindrent les Roys congé l'vn de l'autre à
ſainct Iluert,entre Callaiz & Boulongne : où ſe feit la ſeparation des deux
ſeigneuries : iuſques auquel lieu le Roy d'Angleterre eſtoit venu auec le
Roy de France:& paſſa la mer auecques ledit Roy d'Angleterre,le ſeigneur F
de Montpeſat gẽtilhomme de la chambre du Roy, afin de ſeruir d'Amba-
ſſadeur pour le Roy enuers ledit Roy d'Angleterre.

Accord de groſſes decimes au Roy.

Estant le Roy de retour, alla paſſer ſon hyuer à Paris & aux enuirõs,
où il feit aſſembler vn bon nombre de Prelats de ſon royaume:auſquels il
remõſtra les groſſes affaires qu'il auoit euz par le paſſé, l'apparẽce des affai-
res auenir,& la prouiſiõ qui eſtoit neceſſaire pour y obuier:leur demandãt
quelque volontaire ſubſide pour y ſatisfaire. Ce que leſdits Prelats, enco-
res que ledit ſeigneur n'en euſt point de bulle(choſe qui eſt accouſtumée
d'auoir en pareil cas) luy accorderent liberalement & iuſques à deux ou
trois decimes à ſon plaiſir : & là eut nouuelles de l'Eueſque d'Auxerre ſon
ambaſſadeur à Romme,comment le Pape auerty de la deliberatiõ des Car-
dinaux de Tournon & de Grantmont de venir aſſiſter à ceſte veue, l'auoit
trouuée treſbonne : & auoit requis qu'ils apportaſſent pouuoir du Roy
pour y traitter ſelon les occurrances qui ſ'offriroient pour le bien de la

Chreſtienté

A Chreſtiété: dont ledit ſeigneur auertit le Roy d'Angleterre ſon bon frere, pour entendre ſon vouloir,& ſ'il luy ſembloit bon d'y en enuoyer vn pareillement de ſa part:à quoy il ſ'accorda, & en enuoyerent tous deux chacun vn de pareille teneur & puiſſance.

L'AN mille cinq cens trente trois le quatrieſme iour de Ianuier arriuerent noz Cardinaux à Boulogne la graſſe, où ia eſtoient arriuez noſtre S. Pere & l'Empereur: lequel Empereur entre autres choſes principalement tẽdoit à renouueller, & en renouuellant declarer plus à ſon auantage & au deſauantage du Roy la ligue au-parauant faicte entre luy & les potentats d'Italie,voulant y comprendre Gẽes,ſoubs couleur & eſpece que le Roy par le traitté de Cambray auoit quitté toute l'Italie, ſoubs leſquels termes deuoit Gennes eſtre compriſe: & remonſtroit audit ſainct Pere & autres potentats,que ledit ſeigneur Roy ne pretendoit la querelle de Gennes n'eſtre compriſe en ſa renonciation,ſinon en intẽtion de ſe reſeruer vne porte ouuerte pour y entrer,inquieter,& troubler tout le demourãt: parquoy il eſtoit beſoing pour l'en forclorre entierement, faire declaration que ladite ſeigneurie de Gennes eſtoit compriſe en la ſuſdite ligue, & par icelle receue en la protection dudit ſeigneur Empereur, & de tous les deſſuſdits potentats alliez & confederez. 1533

B

NOSTRE ſainct Pere qui auoit ia eu quelques nouuelles du malcontẽtement des deux Roy de France & d'Angleterre: & n'auoit quaſi aucun eſpoir d'eſtre fauoriſé ny ſouſtenu du Roy de Frãce, & d'autre part ſe veoit preſſé de l'Empereur vne fois par offres & douceur, autre par menaſſes & rigueur de conſentir à ceſte declaration de ligue, auoit preſques reſolu en ſa deliberation de condeſcendre à la volonté dudit ſeigneur Empereur,& de ſe ietter entierement entre ſes bras, pour auecques luy courir vne meſme fortune,& alloit tant ſeulement vn peu temporiſant & delayant,attendant veoir que luy apporteroit la venue de ſes Cardinaux.

C

ICEVX Cardinaux quand ils entendirent à leur arriuée comment les affaires ſe portoient,& combien il eſtoit à craindre ſ'ils alleguoient audit S. Pere tout le mal contentement des Roys, ils luy augmentaſſent ſon deſeſpoir,& que l'Empereur au moyen de ce le fiſt precipiter en ſa deuotion, & en faire à ſon apetit cõtre le Roy d'Angleterre,choſe qui l'aigriſt plus fort, & dont ſ'enſuiuit vn trouble de la Chreſtienté, ſe delibererent d'entrer à l'execution de leurs inſtructions par le dernier article d'icelles: & au lieu de commencer par la voye de rigueur, & finir par douceur,ainſi qu'il leur eſtoit ordonné, prindrent le chemin du tout contraire, & commencerent à luy faire entendre, comme deſirans (ainſi que de faict ils deſiroient) le bien de luy & du ſiege Apoſtolicque:cõbien il deuoit taſcher à entretenir le Roy treſ-chreſtien au bon vouloir qu'il auoit tant enuers ſa ſainctеté, qu'au bien & repos d'Italie, & que ledit ſeigneur Roy outre le bon office qu'il auoit faict pour adoucir l'aigreur où il auoit trouué le Roy d'Angleterre ſon bon frere,enquoy il n'auoit peu proffité (comme ils remettoient

Traittez des Cardinaux Tournõ et Grãtmont auec le Pape.

à luy dire par apres) & qu'incontinant qu'il auoit entendu la deliberation D
dudit ſainct Pere touchant la pacification & repos d'Italie, & que ſa ſain-
cteté craignoit que ledit ſeigneur, à cauſe de la querelle qu'il pretendoit à
la ſeigneurie de Gennes, ne vint quelque-fois à troubler ledit repos: il leur
auoit donné charge, que là où il ne tiendroit à autre choſe que le faict de
ceſte pacification ne fuſt bien & entierement aſſeuré, ils offriſſent à ſa ſain-
cteté, de ſoubmettre au iugement d'icelle tous les differends & querelles
qu'il auoit auec les Genneuois: & que toute la reſeruation qu'il en faiſoit,
n'eſtoit que pour ſeulemẽt chaſtier aucunes particulieres offences d'iceux
Genneuois, que ſa ſainɛteté n'ignoroit.

A ceſte cauſe qu'elle ſe deuoit bien garder de comprendre Gennes en
aucune ligue, en laquelle ſadite ſainɛteté fuſt contrahente: pour autant que
l'Empereur & le Roy par le traitté de Cambray ſ'eſtoient ſoubmis aux cẽ-
ſures Apoſtolicques, & auoient conſenty que ſa ſainɛteté peuſt vſer d'icel-
les à l'encontre de celuy qui premier contreuiẽdroit audit traitté: enquoy E
giſoit cognoiſſance de cauſe, laquelle luy appartenoit. Parquoy ſa ſainɛte-
té demoureroit iuge entre leſdits ſeigneurs, ſ'il auenoit que le Roy entre-
prenant quelque choſe contre les Genneuois, l'Empereur vouluſt à ceſte
cauſe pretendre que ce fuſt enfraindre ledit traitté: de laquelle cognoiſſan-
ce & du moyen de faire ce bien à la Chreſtiẽté de la mettre en paix, ſa ſain-
cteté iugeant ce differend ſe priueroit & ſe feroit partie, ſ'eſloignãt de l'of-
fice & deuoir de Pape & pere commun en ligue ou les Genneuois fuſſent
comprins.

Offroient d'auantage iceux Cardinaux audit ſainct Pere, que ſ'il
vouloit en enſuiuant la parole qu'autre-fois il auoit faict porter au Roy de
parlamenter auecques luy à Nice, ou Auignon, ou autrepart és enuirons,
ledit ſeigneur ſ'y trouueroit & le feroit iuge de tout le differend qu'il a-
uoit auecques leſdits Genneuois, & mettroit peine autant que luy ſeroit F
poſſible d'y faire auſſi trouuer le Roy d'Angleterre ſon bon frere, ou per-
ſonnage ayant de luy toute puiſſance de mettre fin à la difficulté de ſon di-
uorce. Priant iceux Cardinaux ſa ſainɛteté de ne riens innouer ce-pendant
contre ledit Roy d'Angleterre: plus luy offrirent de par le Roy qu'à ladite
entreueue (ſi elle ſe faiſoit) on pourroit conclurre & mettre à execution
certains propos autresfois mis en auant entre ſa ſainɛteté d'vne part, le
Duc d'Albanie & le Cardinal de Grantmont d'autre au nom du Roy.

Tovtes ces choſes pleurent grandement au ſainct Pere, principale-
ment par-ce qu'il pouuoit encores eſperer appuy du coſté de Frãce, & fut
treſaiſe d'auoir trouué ceſte eſchappatoire pour ſ'excuſer enuers l'Empe-
reur, qui tant le preſſoit & incitoit d'entrer en ceſte declaration & ampli-
tion de ligue. Et fault entendre que les propos que ramenturent iceux Car-
dinaux au-parauant mis en auant par ledit ſainct Pere auecques les deſſuſ-
dits Duc & Cardinal, eſtoient merueilleuſement auantageux & honnora-
bles audit S. Pere, & à la grãde exaltation & appuy de ſa maiſon, laquelle il
auoit

A auoit en recommandation singuliere, & tels estoient les propos que maintenant vous entendrez.

ESTANT le Duc d'Albanie (comme il est dit cy dessus) enuoyé vers nostre sainct Pere, pour auec les ambassadeurs des autres Princes & potentats Chrestiens traitter des choses concernans le bien & repos de la Chrestienté, & de la resistence contre le Turc, & autres ennemis d'icelle: apres que les ambassadeurs de l'Empereur & autres eurent declaré n'auoir commission ny pouuoir de ce faire, ledit sainct Pere ayãt opportunité de parler & cõferer priuement des affaires de sa niepce la Ducheſſe d'Vrbin auec ledit Duc d'Albanie proche parent, & qui autresfois auoit espousé la tante maternelle de ladite Ducheſſe, entrerent (entre autres propos) sur ceux qui autresfois auoient esté mis en auãt par le Pape Leon, & depuis refreschis par sa saincteté, du mariage de monseigneur Henry alors Duc d'Orleans se- *Du mariage de Henry second fils du Roy François.*
cond fils de France auec ladite Ducheſſe: offrant ledit sainct Pere au Duc
B d'Albanie d'accroistre le bien d'icelle par cestuy mariage, faisant des seigneuries de Rheige, Modene, Rubiere, Pise, & Ligorne, & d'auantage de Parme & de Plaisance: sinon à meilleure condition, à tout le moins par eschange & recompense d'autres terres. Outre laquelle donation ainsi par luy accordée, & apres que lesdits d'Albanie & Cardinal eurent le consentement du Roy, & charge d'y consentir en son nom dés le mois d'Auril l'an mille cinq cens trente vn, ledit sainct Pere promist de donner audit futur espoux l'ayde & secours qui entre eux seroit auisé pour le recouuremẽt de son estat de Milan à luy appartenãt: en partie à cause de l'inuestiture donnée au feu Roy Louis douziesme par le feu Empereur Maximilian, & pour autre partie luy appartiendroit par le transport & cession que luy en deuoient faire le Roy, & messeigneurs les Dauphin & Duc d'Angoulesme ses autres enfans: aussi tout ayde & secours à saditte niepce future espouse pour le recouurement de sondit estat & Duché d'Vrbin. Et le neuf-
C iesme iour de Iuing ensuiuant sa saincteté feit ladite donation, par lettre signées de sa main, & dés lors comme maintenant, promist de rechef sur sa foy deliurer au Roy lesdites villes & terres aux termes qui seroient entre eux aduisez (la consommation du mariage prealable) & que pour le recouurement d'Vrbin il fourniroit à la moitié des frais, excepté de ceux de la gendarmerie du Roy: par-ce qu'elle estoit à sa soulde ordinaire.

NEANTMOINS ce pourparlé de mariage, si est-ce que le sainct Pere n'osoit tenir pour asseuré ny se persuader que le Roy luy vouluſt tant faire d'honneur que d'entendre à la consommation d'iceluy, mais ceste confirmation de propos offerte de nouueau par iceux Cardinaux, dont l'vn auoit esté à la premire ouuerture qui en auoit esté faicte, le resiouit merueilleusement & le rasseura qu'il ne se laissast du tout aller à la deuotion & appetit de l'Empereur: ains accorda l'entreueue & parlement auecques le Roy, auquel il en escriuit de sa main, priant toutesfois que la chose fust tenue secrette, iusques apres le partement de l'Empereur & que desia il

peuſt eſtre arriué en Eſpagne. Et raſſeuré qu'il fut, noz Cardinaux au plus D
dextrement qu'il fut poſſible, luy expoſerent le demeurãt de leur creance,
& principalemẽt de l'affaire du Roy d'Angleterre, pour lequel ils auoient
ordinairemẽt recharge du Roy vne fois ou deux la ſepmaine, auec expreſ-
ſe commiſſion de ne ſ'employer moins aux affaires de luy qu'aux ſiens
propos & particuliers, & meſmement qu'en ſes propos ils ne traittaſſent
ny arreſtaſſent rien de choſe qui leur fuſt miſe en auãt, ſans le ſceu, vouloir
& conſentement des ambaſſadeurs dudit Roy d'Angleterre, auſquels am-
baſſadeurs iceux Cardinaux communiquerent touſiours, non ſeulemẽt ce
qu'ils entendoient mettre en auant, mais toutes les lettres qu'ils receuoient
dudit ſeigneur Roy Treſ-chreſtien: leſquels ambaſſadeurs apres auoir con
ſideré l'eſtat preſent des choſes, furent d'auis que pour lors on ne pouuoit
moins faire pour le Roy leur maiſtre que de ne riens precipiter, & remet-
tre le tout iuſques apres le partement de l'Empereur, & ce-pendant dõner
ordre ſeulement que le ſainct Pere ne ſe paſſaſt outre, au preiudice & grief E
de la cauſe de leurdit maiſtre.

QVELQVES iours apres la venue d'iceux Cardinaux, l'Empereur co-
gneut bien aux propos & cõtenãces de noſtre S. Pere, qu'il eſtoit moins in-
clin à luy qu'au-parauant, & ſe doubta bien d'où eſtoit cela procedé. Car
autresfois auoit il entẽdu quelque choſe de ces propos de mariage, meſme-
mẽt ledit S. Pere les luy auoit faict declarer, & ſur iceux demãder ſon auis:
& eſtimant toutesfois que la choſe iamais ne vint à fin, ledit Empereur l'a-
uoit grandemẽt conforté d'y entendre. A ceſte cauſe pour en ſçauoir la ve-
rité, & pour rompre le deſſaing du Roy, l'Empereur feit par les ſeigneurs
de Cauues & Grantbelle mettre en auant audit ſainct Pere le mariage de
laditte Ducheſſe d'Vrbin auec le Duc Franciſque Sforce, laquelle offre no-
ſtre S. Pere mõſtra bien de la trouuer grãde & le party bõ, toutesfois il leur
declara ouuertement l'autre party dont il eſtoit en propos: bien diſoit-il
qu'il le trouuoit ſi hault & ſi hõnorable pour ſa maiſon, ayant eſgard aux F
dignitez & degrez des maiſons, que ſans point de faulte il n'oſoit eſperer
tant de biẽ & d'hõneur, mais puis que les propos en eſtoiẽt ſi auãt, qu'il ne
pouuoit (ce nonobſtãt) ſans offencer le Roy qui tãt d'hõneur luy preſen-
toit, entẽdre ailleurs à quelcõque autre party, ſi la rõpture ne venoit premie
remẽt du coſté dudit ſeigneur, ioinct que ſa niepce auoit du biẽ en France
iuſques à v. ou vj. cẽs mille eſcus vaillãt, qu'elle cõfiſqueroit au Roy en pre-
nãt hors de ſon royaume, party de mariage ſans ſon conſentemẽt & cõgé.

A cela fut repliqué par les deſſuſdits Cauues & Grantbelle que quant à
la perte & confiſcation du bien, l'Empereur auoit bon moyen de l'en re-
compenſer: car il luy bailleroit en contrechange de ce qu'elle auoit en
France, autant & plus vaillant au Duché de Milan, pour eſtre propre d'elle
& des ſiens, & dont il l'inueſtiroit dés lors du conſentement d'iceluy Duc,
lequel à ce tenir & obſeruer inuiolablemẽt ſ'y obligeroit, & ſes ſucceſſeurs
apres luy, par toutes obligations & ſeuretez que ſa ſainctẽté demanderoit.

Quant

A Quant au mariage d'Orleans qu'ils ne vouloient ne pouuoient nier que ce party ne fuſt trop plus honnorable & auantageux que l'autre, mais qu'il ne falloit que ſa ſainɛteté en fiſt fondement, ne qu'elle eſperaſt que le Roy en miſt les propos en auant ſinon en intention de l'amuſer, pour ce pendant faire ſon prouffit de luy, puis le quitter quand il auroit faiɛt. Au demourant ils conſeilloient à ſa ſainɛteté que pour ſ'en eſclarcir promptement, il demãdaſt auſdits Cardinaux ſ'ils auoient pouuoir de traitter d'iceluy mariage, & au cas qu'ils ne l'euſſent que c'eſtoit bien ſuffiſant indice pour euidemment cognoiſtre l'intẽtion du Roy eſtre telle qu'ils alleguoient. Ainſi qu'ils conſeillerent il fut faiɛt, & à ce reſpondirent les Cardinaux que pouuoir & mandement auoient ils bien, mais par lettres miſſiues & verbalement, & non point ſoubs les ſeings & ſeel dudit ſeigneur, toutesfois ils offroient à ſa ſainɛteté de l'enuoyer querir & de l'auoir en peu de iours ſi-

B gné & ſeellé.

L'Empereur (neantmoins) continuoit ce-pendant ſa pourſuitte de faire confermer declarer & amplifier ceſte ligue, y comprenant l'eſtat de Gennes, & noſtre ſainɛt Pere touſiours ſe couuroit de l'excuſe deuant-dite, qu'eſtant iuge accepté par les parties, il ne pouuoit ne deuoit ſe renger de l'vn ny de l'autre coſté. Le Duc d'Vrbin comme ayant intereſt en l'affaire, print charge d'aller vers la ſeigneurie de Veniſe, de la part de l'Empereur, eſſayer ſ'il pourroit attirer les Venitiens à ceſt effeɛt, mais il n'y peut riens obtenir, car les Venitiens declarerent abſolument qu'ils n'y vouloiẽt entrer plus auant qu'ils y eſtoient. Leurs ambaſſadeurs firent ſçauoir à noz Cardinaux que leſdits Venitiens auoient faiɛt ceſte reſponſe, ne voulans cõme en rien offencer ny irriter le Roy, au ſainɛt Pere & à l'Empereur ils alleguoient autre raiſon, c'eſt à ſçauoir, qu'ils ne pouuoient faire ſans irriter le Turc auecques lequel ils auoient trefues ou paix iurée, & cõtre lequel

C André Dorie auoit faiɛt rigoureuſe guerre, qui de ſa nation eſtoit Gennenuois, ainſi en diuers lieux ils ſe ſeruirent de diuerſes raiſons pour vne meſme reſponſe & à meſmes propos. Le Duc de Ferrare y vouloit bien entrer voire en preſſoit bien fort, eſperant au moyen de ceſte declaration ſ'aſſeurer des ſeigneuries de Rheige & Modene: & offroit à noſtre ſainɛt Pere outre & par deſſus la ſentence donnée par l'Empereur en ſon conſeil de luy payer cent mille eſcus comptant: mais le ſainɛt Pere n'y voulut entendre ny conſentir ny approuuer laditte ſentence. Or auoit l'Empereur dés le commencement qu'il miſt ceſte declaration de ligue en auãt, requis aux confederez & alliez, que tous enſemble fiſſent vne taxe entre eux pour contribuer à la ſoulde des gens de guerre, qu'il remonſtroit eſtre requis d'entretenir en Italie, pour la ſeureté du repos & tranquillité d'icelle: à ce que ſurpriſe n'y fuſt faiɛte inopinement: laquelle ſoulde pouuoit monter à la ſomme de ſix vingt mille eſcus par chacun moys, & pour l'entretenement deſdits gens de guerre, il demandoit expreſſement que lon conſignaſt prõptemẽt le payement du premier moys entre les mains d'vn

banquier Genneuois, fondant ceſte cõtribution & entretenement de gens D
de guerre ſur le dãger des inuaſions du Turc,& quant à ſa part il ne vouloit
eſtre ſubiect à laditte cõtribution, alleguant les grãds frais & deſpẽſe qu'il
luy cõuiẽdroit faire au cas que lon vint quelque fois à la guerre,ainſi qu'il
eſtoit aſſez apparant & croyable,& tellement auoit ia perſuadé que la cho
ſe valoit preſque autant que conclue : mais depuis qu'il eut commencé à
faire ſi grande inſtance d'y comprendre l'eſtat de Gennes,il fut contrainct
d'oſter le maſque & d'auouër que c'eſtoit ſeulement pour crainte du Roy,
& propoſa contre luy de grandes & griefues plainctes, comme contre vn
turbateur ordinaire de la paix & tranquillité publique.

Confederation & cõtribution pour le repos d'Italie.

SVR QVOY les Cardinaux François & l'ambaſſadeur du Roy ne failli-
rent de chaffauder & baſtir des remonſtrances à vn chacun apart, & puis
à tous en general, en allegant & deduiſant par bonnes & viues raiſons, cõ-
me la choſe que demãdoit l'Empereur eſtoit pour mettre le trouble & nõ
le repos en Italie,& qu'indubitablement il ne tendoit à ceſte pourſuitte,ſi- E
non pour entretenir ſon armée en Italie aux deſpens d'autruy, preſt à mar-
cher cõtre le Roy à toutes occaſions & opportunitez ſans y frayer vn eſcu
du ſien : quoy auenant il ne falloit point doubter que le Roy ayant ceſte
occaſion de ſe tenir ſur ſes gardes n'entretint vne autre armée en la frõtie-
re d'Italie ſur le Marquiſat de Saluces & ſur ſes païs de Dauphiné,de peur
que l'Empereur à l'improuiſte luy vint courir ſus:enquoy il eſtoit grande-
ment à craindre que deux armées ne fuſſent long temps ſi prochaines ſans
que par la coulpe de l'vne ou de l'autre elles ſ'attaquaſſent enſemble,& que
d'vne petite eſtincelle ſ'allumaſt vn grand feu, au dangier euident de toute
l'Italie. Ioinct que les potentats d'icelle auroient ce pendant entrẽtenu à
leurs deſpens vne armée,laquelle parauenture ſeroit vn iour employée cõ
tre eux meſmes pour les opprimer & leur tollir la liberté: car ils pouuoiẽt
aſſez iuger & recueillir par la praticque oblique qu'il auoit faicte que les
Genneuois entraſſent en ceſte ligue non comme Repulicque & membre F
d'Italie,mais comme ſes ſubiects particuliers, & par tant d'autres diuers &
apparens indices que ſon intention aſpiroit entierement à reduire & re-
mettre la totalle monarchie en ſa main.

CES remonſtrances leur toucherent ſi auant, & furent priſes par eux de
telle ſorte qu'à la longue il fut arreſté de ne faire point de conſignation,
mais que ſeulement chacun des confederez ſe quottiſeroit à ce qu'il de-
uroit fournir auenant la guerre en Italie,& bailleroit banques reſponden-
tes de ſa taxe & quottiſation:laquelle cõtribution montoit de cent à vj.xx.
mille eſcus par chacun mois en temps de guerre. Auſſi fut arreſté q̃ l'Empe
reur oſteroit ſon armée hors de Lombardie,afin de ne dõner au Roy occa-
ſion d'en dreſſer vne autre ſur la frontiere, & que ſeulemẽt il laiſſeroit An-
toine de Leue pour capitaine general de la ligue,& auec luy aucũs capitai-
nes pour eſtre preſts à leuer gẽs quãd beſoin en ſeroit:pour l'eſtat deſquels
capitaine general & capitaines particuliers, iceux confederez payeroient

vingt

A vingt cinq mille escus par chacun mois. L'Empereur apres ces choses ainsi conclues renuoya en Espagne trois mille hommes de saditte armée, autant ou enuiron à Naples, & au surplus il donna congé. Le Duc de Ferrare entra en ceste ligue moyennant la suspension pour dixhuict mois que luy accorda nostre sainct Pere de ne rien entreprendre sur luy à cause des villes de Rheige & de Modene, sans toutesfois approuuer la dessusdite sentence de l'Empereur: aussi y entrerent les Genneuois, mais comme contrahans, & non comme subiects de l'Empereur, encores que de rechef ils en fussent tresinstãment recherchez & solicitez. L'ambassadeur des cinq cantons, lequel estoit allé demander au sainct Pere & à l'Empereur ayde & secours, au cas que les autres cantons substraicts de l'obeïssance de l'Eglise Rommaine leur feissent guerre fut pareillement recherché d'entrer en ligue au nom des ses superieurs: à quoy il feit response de n'en auoir charge ny mandement.

B Dvrant ce temps, & dés enuiron la mi-Feurier estoit arriué le pouuoir du Roy, adressant aux Cardinaux & à son ambadasseur, auec clause expresse de traitter & conclurre le mariage du Duc d'Orleans auec la Ducheſſe d'Vrbin, dont l'Empereur se trouua moult esbahy, & n'eust iamais pẽsé (si cõme il disoit à nostre sainct Pere) que ledit seigneur Roy le deust enuoyer: parquoy il s'efforçoit de remonstrer & persuader à sa saincteté que le Roy ne l'auoit enuoyé sinon pour mine, & que s'il pressoit les ambassadeurs de tirer auant & de conclurre le traitté, ils n'y voudroient aucunement entendre: mais les Cardinaux & ambassadeurs offrirent de ce faire, dont l'Empereur fut encores plus estonné par ce qu'il se voyoit frustré de son intention d'attirer ledit sainct Pere contre le Roy. Requist lors à sa saincteté qu'au moins elle ne traittast point sans y comprendre quattre articles, lesquels il disoit luy auoir esté par ledit S. Pere accordez & promis d'y comprendre, alors qu'il luy conseilla d'entendre audit mariage, chose
C toutesfois dont ledit sainct Pere nyoit auoir iamais ouy parler. Le premier article estoit de faire enuers le Roy, qu'il promist de ne rien innouer en Italie: l'autre de faire qu'il recõfermast les traittez de Madril & de Cambray: le tiers de prendre dudit seigneur asseurance de consentir au Concile: le quart de faire obliger le Roy, & promettre que par le Roy d'Angleterre il ne seroit riens innoué plus auant qu'il auoit esté touchant le faict de son diuorce. A ce respondit nostre S. Pere, que le biẽ & hõneur qui à sa maison estoit accordé par le Roy, en acceptant son alliance, estoient tels & si grands, que c'estoit audit seigneur, & non à luy d'y appose & ordõner les conditions: bien offroit-il de s'employer en ce qu'il pourroit, & moyẽner enuers ledit seigneur & tous autres, que toutes choses demourassent en bonne paix & repos.

Ceste incidẽte mention du Concile maintenãt me semõd & rappelle à reciter ce qu'au-parauãt en auoit esté proposé. L'Empereur ayant promis aux Allemans de le faire conuoquer au dedans d'vn an, auoit enuoyé vers *Sur le faict du Concile vniuersel.*

noſtre ſainct Pere le requerir de ce faire, & luy auoit enuoyé quelques ar- D
ticles de modifications qu'il iugeoit eſtre bõnes & raiſonnables à tenir en la conuocation d'iceluy : principalement pour la reformation des heretiques, ſecondement pour reſiſter aux inuaſions du Turc, & tiercemẽt pour aſſopir les diuiſions d'entre les Princes & potentats de la Chreſtienté. Noſtre ſainct Pere apres auoir leu iceux articles, donna charge à vn nombre de ſes principaux conſeilliers & gens de bon ſçauoir, que de rechef ils les viſſent & examinaſſent, & luy en rapportaſſent leur auis: à ce que ſur iceux il deliberaſt & concluſt, ce qu'il luy ſembleroit eſtre bon d'y reſpondre. Leſquels gens doctes & ſçauants luy en feirent les remonſtrances qui ſenſuiuient, & leſquelles noſtre-dit ſainct Pere feit entendre à l'Empereur, premierement par la bouche de l'Archeueſque de Cortonne gouuerneur de Boulongne, & depuis par eſcrit à luy preſenté par le Cardinal Campeige Legat, & par le protenotaire de Gambare ſon nõce & ambaſſadeur aupres de ſa majeſté Imperialle. Premierement ſur le premier article qui eſtoit la E
reformation des hereſies, il leur ſembloit eſtre grandement à conſiderer, que faiſant la congregation & Concile vniuerſel expreſſement & particulierement à ceſte fin, ſi on y admettoit les heretiques à diſputer les opiniõs de long temps reprouuées par les ſaincts Conciles, ce ſeroit choſe de treſmauuais exemple & apparẽce de dangier, qu'à l'auenir ils eſtimaſſent touſiours leur eſtre licite de reuoquer en doubte les choſes reſolues & determinées, & par long traict de temps & ancienne obſeruation approuuées : de maniere que toutes choſes & iuſques aux articles de la foy, ſe pourroient iournellement diſputer & mettre en controverſe, & ne ſe pourroit faire certain fondemẽt ſur aucune doctrine, dont reſulteroient nouuelles & infinies occaſions de nouueaux erreurs, & innouation des anciens.

Si au contraire ils n'eſtoient admis à diſputer leurſdites opinions, ils ne ſe voudroient tenir pour conuaincus, par la ſeule authorité du Concile, ains allegueroient qu'ils auroient eſté condamnez ſans eſtre ouys & pi- F
rement traittez que ne furent les Arriens & autres, leſquels eurent audience és congregations des Conciles anciens, pour y diſputer ce qu'ils ſentoient & entendoient de la foy : & auec telles & ſemblables doleances ſe departiroient du Concile ſans attendre la determination & fin d'iceluy, & par icelles ils cõfermeroient en leurs erreurs & intelligences le peuple credule & adherant à eux. Secondement ſ'ils ſe ſont oppoſez aux Cõciles paſſez, & ont nié l'authorité d'iceux, comment peult on eſperer que du futur ils ſe doiuent contenter : & ſ'ils veulent y contredire, quel ſcandale ſera ce en noſtre temps, que la conuocation demeure infructueuſe : ſi pour autre empeſchement ou pour les inuaſions du Turc, ou pour la diuiſion d'entre les Princes Chreſtiens, ledit ſainct Pere & l'Empereur eſtoient ſans moyen de pouuoir auecques armes executer la determination d'iceluy contre les rebelles & deſobeiſſans? Tiercement qu'ayant touſiours eſté grande l'obſtination & pertinacité de tous les heretiques qui oncques furent, encores eſt

plus

A plus celle de ceux de preſent : leſquels adherent (à ce qu'ils diſent) à la lettre de la ſaincte eſcriture, en reiettant l'authorité des ſaincts Cõciles & l'interpretation des ſaincts peres, qui par inſpiration diuine ont eſclarcy ce que par auẽture la pure lettre bailloit douteux & ambigu : parquoy ſeroit à craindre que ſi les choſes du Sacrement & de l'authorité de l'Egliſe venoient à eſtre diſputées, ils ne ſe vouluſſent iamais rendre vaincus : choſe qui non ſeulement rendroit la determination du Concile illuſoire, mais ſcandaliſeroit grandement ceux qui auroient attendu plus grands effects d'iceluy. Quartement, que ſi comme lon a peu euidentement cognoiſtre: par-ce que leſdits heretiques ont propoſé à la diete Imperialle à Auſbourg, ils ont demandé le Concile à la ſeule fin de perſeuerer en leurs mauuaiſes opinions, iuſques à la conuocation & determination d'iceluy, lequel (ainſi que bien ils cognoiſſent) ne peult apres qu'il ſera indict eſtre aſſemblé en
B moindre eſpace de temps que d'vn an ou plus, & pourra durer la congregation non ſeulement quelques mois, mais quelques années. Pẽdant lequel temps ils eſperent que pourra ſuruenir des empeſchemens: ſi que ledit Cõcile ſe diſſouldra ou interrompra ſans determination, ou ſans execution de ce qui ſera determiné: à ceſte occaſion ils perſeuereront en leur erreur & doctrine, & euiterõt le chaſtiment de ſa majeſté Imperialle. Quintemẽt faict à cõſiderer que ſi leſdits heretiques prennẽt ainſi qu'ils firent à la diete d'Auſbourg occaſions de ſe departir du Concile auant qu'il ſoit determiné (leſquelles occaſions iuſtes ou iniuſtes ne leur peuuẽt deffaillir) il en pourroit auenir pis qu'au Concile de Baſle: car ſi au temps de lors eſtãt l'eſtat de l'Egliſe pacifique, & ſi peu de temps au parauant par le Concile de Cõſtãce fuſt leué le ſchime qui auoit ſi long temps duré, & la queſtion qui eſtoit lors entre le Pape Eugene & le Concile, ſçauoir ſi le Pape eſtoit par deſſus le Concile, ou le Concile par deſſus le Pape, fut occaſion de ſi grand
C deſordre en l'Egliſe, qu'en vn meſme temps furent deux Conciles, dont par la creation du Pape Fœlix reſulta vn ſchiſme qui dura iuſques au temps du Pape Nicolas : il ne fault faire doubte qu'au temps preſent que la doctrine Chreſtienne eſt en ſi grande confuſion par la coulpe & malignité des heretiques, la meſme difficulté ſe remettroit en auant: & ſi le Concile determinoit que le Pape fuſt par deſſus (ainſi qu'à la verité il eſt) leſdits heretiques prenãs fondemẽt ſur la determination cõtraire du Concile tenu à Cõſtances, & n'ayãs eſgard à ce qu'alors ils eſtoient trois ſoy diſans Papes, & non vn ſeul vicaire de Dieu, ainſi que nous auons à preſent: alors ils allegueront ce Concile n'eſtre point libre, comme deſia ils murmurent, & ſon authorité n'eſtre point ſupreme à laquelle aucune raiſon vueille qu'ils ſe ſoubſmettent, & chercherõt de diuiſer & diſſouldre ledit Concile, ſe ſeparans des autres, & retenans auec eux quelques prelats, ainſi qu'il ſ'en trouuera de curieux des choſes nouuelles, aſpirans & par-ce moyen eſperans de paruenir à plus grands biens & authorité: dont à ceſte cauſe ils pourroient tenir vn autre Cõcile, & y creer vn Antipape qui approuuaſt leurs hereſies,

& meist la religion Chrestienne en plus grande confusion qu'elle n'est en- D
cores. Et si au contraire le Concile terminoit l'authorité sienne estre par dessus celle du Pape, ce seroit vne difficulté grãde,& vn danger non moindre: car si sa majesté Imperialle vouloit par sa puissance & authorité mettre fin audit Concile,ou le transferer en autre lieu,pour interrõpre les brigues faictes à l'encontre de l'authorité du Pape(comme en tel cas seroit requis) ledit Cõcile pretẽdroit ne pouuoir estre conclu ne transferé en autre part sans sa propre authorité mesmes, & se pourroit de soy transferer ailleurs outre le gré de sadite maiesté,sans qu'elle peust(encores que son pouuoir soit grand)remedier.Comme par exemple il aduint à l'Empereur Sigismond de bonne memoire,auquel(apres auoir tant labouré pour l'Egli se,& encores que par son industrie & authorité auecques gros frais & trauaulx extremesil eust leué le schisme tant inueteré) ne fut toutesfois possible d'obuier en quelque deuoir qu'il s'en sceust mettre aux discordes & di- E
uisions du Concile de Basle: dont faict à croire que si le futur Concile venoit à durer quelques années, comme il est à presupposer qu'il durera,si la supreme authorité luy demeure,il pourroit succeder occasion que sa majesté Imperialle ne pourroit si longuement y estre presente.

Quant à la seconde cause de la conuocation dudit Concile, afin de pourueoir à la repulsion du Turc:iceux deputez mettoient en auant, qu'estans ses appresta si grands & si prochains pour inuader la Chrestienté,que la conuocation du Cõcile seroit (quant à cest effect) par trop tardiue,& seroit besoing en premier lieu de pourueoir & dõner bon ordre à y resister & repousser: ce que trop à tard s'executeroit, au cas que lon attendist iusques à ladite conuocation: ioinct que ladite conuocation de Concile seruiroit d'excuse & dilation à ceux qui deuroient & ne voudroient assister & donner ayde à ladite repulsion du Turc, & se couuriroient de dire que selon la determination dudit Concile ils donneroient tel ayde que par cõ mun consentement seroit conclu & arresté. F

Disoient d'auantage, que si ores le Turc n'auoit volonté de si tost faire entreprise contre la Chrestienté, neantmoins voyant ladite conuocation en termes de traitter à son grand dommage, il se pourroit tant plus haster & amener de tant plus grande force, pour preuenir la determinatiõ de l'entreprise qui se dresseroit pour luy resister.Plus ils remõstroient que si estant le Concile assemblé il ne se trouuoit moyen de reduire les heretiques à l'vnion de nostre saincte foy, & qu'ils se departissent sans conclusion dudit Cõcile,il y auroit dãger qu'ils s'accordassent auec le Turc, ainsi qu'a faict le Vaivode de Transsyluanie, soubs esperance qu'il leur seroit permis & loisible d'occuper les biens de l'Eglise, & de viure en la liberté (qu'ils disent)Euãgelique, mais qui plus tost est semblable à la loy Mahometique,chose qui seroit cause de la ruine Chrestiẽne,à tout le moins d'engendrer vne perpetuelle guerre entre eux & nous, comme elle fut engendrée & dure encores entre nous & lesdits Mahometans.

Lesdits

A Lesdits articles proposez de la part de l'Empereur à nostre S. Pere, ensemble la responsе de sa saincteté, auoient esté communiquez au Roy par le seigneur du Prat Cheualier de l'ordre de l'Empereur, afin de sçauoir aussi son intention tant sur laditte proposition que sur la responsе faicte à icelle: à ce respondit le Roy que nonobstant qu'en la responsе & remonstrance dudit sainct Pere y eust des raisons fort apparentes du danger & inconuenient qui pourroit auenir de la conuocation du Cõcile: il y auoit de l'autre part autres grandes raisons qui faisoient moult à considerer, & principallemẽt de la disposition & termes esquels estoient reduites les affaires de la religion, lesquels (si Dieu par sa grace n'y mettoit la main) estoient beaucoup plus en apparence d'auoir pis qu'en esperãce de mieux auoir: dont grand inconuenient pourroit aduenir en la Chrestiẽté: lequel auenant (que Dieu ne vueille) il estoit certain que les Princes Chrestiens qui seront par cy apres donneront (de quiconque en sera la coulpe) grand
B blasme & charge audit sainct Pere & audits Princes Chrestiẽs qui auiourd'huy sont, d'auoir laissé tomber les choses en telle confusion, ou par faulte d'auoir conuoqué le Concile, ou pour auoir en le conuocquant adiousté telles modifications & restrinctions, qu'elles puissent seruir d'excuse & couleur à qui voudra dire que prou de gens à cause d'icelles n'y auroient voulu entendre.

Par quoy son auis estoit (attẽdu les deux poincts principaux cy dessus touchez és remonstrãces dudit sainct Pere) entendre à l'vn sans obmettre l'autre: c'est à sçauoir que tous les potentats Chrestiens, quelque particuliere doctrine qu'ils eussent par lettres & ambassadeurs, communiquassent preallablement ensemble de ceste affaire, & lesquels ambassadeurs & chacun d'eux au plus tost que faire ce pourroit enuoyassent à Rõme, auecques pouuoirs amples & suffisans pour auiser & arrester ensemble de la cõmo-
C dité, du lieu, & du tẽps ou se pourroit sans le danger d'aucun celebrer ledit Concile, comme pour ietter & mettre par escrit d'vn commun accord & consentement tous les poincts & articles dont il sera besoing & requis de parler en iceluy. Laissant toutesfois à tous & à chacun plaine & franche liberté (moyennant qu'il ne se parle des particulieres querelles en quelque façon & maniere que ce soit) d'y proposer & mettre en auant tout ce qui luy viendra en fantasie pour l'vnion, bien & repos de la Chrestienté, seruice de Dieu, & represſion des vices, extirpation des heresies & confirmation de nostre foy, sans y particulariser autrement, ne faire mention du contenu és remonstrances de nostre sainct Pere, cõme d'y articuler, specialemẽt qu'il n'y soit point disputé des choses desia traittées par les Conciles, ne que cela fust ouurir la voye pour faire par cy apres le semblable, sur ce qui seroit arresté en ce nouueau Concile: car aioustãt vne partie en premiere instance, & auant que les ambassadeurs & deputez des vns & des autres eussent communiqué ensemble des dessusdits articles & restrinctions touchant le faict & ce qui concerne la religion, c'estoit donné à plusieurs oc-

caſion ou excuſe de ne ſ'y trouuer ainſi que dit eſt. Mais enuoyant vn cha- D
cun ſes ambaſſadeurs & deputez auec pouuoirs nõ limitez, telles occaſiõs & excuſes faudroient: & ſe trouuans enſemble n'y auroit celuy auquel il ne ſemblaſt treſbon de rediger & mettre par eſcrit ſelon l'auis & conſentement commun, les poincts principaux dont lon voudra & devra traitter audit Concile, & que les particulieres querelles qui pourroient mettre diuiſion entre les aſſiſtans, ce-temps pendant demouraſſent aſſopies.

LESQVELS articles & poincts ainſi redigez eſtoit l'auis dudit ſeigneur Roy que lon intimaſt alors le Concile & non pluſtoſt, & que chacun en apportaſt vn double à ſes ſuperieurs, afin que tous au temps prefix y retournaſſent inſtruicts & biẽ reſolus de ce qu'ils ont de dire la deſſus: où ſ'il auenoit que ceux qui auiourd'huy ſe ſont ſeparez de l'obeïſſance de l'Egliſe Rommaine ſ'accordaſſent auec les autres és deſſuſdits poincts qui ſe deuoient traitter, il ſeroit à eſperer qu'ils prinſſent auec les autres le chemin de ſalut: & là où ils ne ſ'accorderoient, à tout le moins ne pourroient E
ils nier qu'ils n'euſſent refuſé la raiſon & le Concile qu'ils auroient tant demãdé: & quant au demourãt pourroient leſdits ambaſſadeurs en ceſte leur premiere aſſemblée, & ſans attendre l'indiction du Cõcile, deliberer & arreſter entre-eux le moyen & chemin que l'on auroit à tenir, pour y pourueoir & dõner ordre, & leurs ſuperieurs auſſi chacun en ſon endroict mettre peine que les erreurs ne pullulaſſent en leurs païs & ſubiection: ainſi (cõduiſant les choſes à la ſincerité cy deſſus recitée) eſtoit biẽ l'auis dudit ſeigneur Roy, que lon ne pourroit eſperer auec l'ayde de Dieu, ſinon bonne & louable iſſue dudit Concile.

Replique de l'Empereur ſur l'aduis du Concile.

PEV auant la fin de Fevrier receut l'Empereur ceſte reſponſe & auis du Roy, leſquels il interpreta & print tout autrement que n'eſperoit & ne ſ'eſtoit perſuadé ledit ſeigneur. Premieremẽt en ce qu'il ſembloit au Roy eſtre conuenable à l'effect du futur Concile, que les ambaſſadeurs des Prin F
ces & potentats Chreſtiens prealablement proiectaſſent les poincts & articles dont il ſeroit traitté audit Cõcile, l'Empereur eſtoit d'auis q̃ cela ſeroit de plain ſault, reſtraindre & diminuer l'authorité dudit Concile: lequel & tout ce qui ſ'y traittera doit entierement dependre de l'inſpiration du S. Eſprit, & non de l'appetit & reſtrinction des hommes. Secondement il ſembloit à l'Empereur, & de ce grandement ſe plaignoit, que le Roy à l'article faiſant mention de reſiſter aux inuaſions du Turc n'auoit faict aucune offre ne reſponſe, comme ſ'il euſt iugé que le danger particulier des plus voiſins du feu ne deuſt toucher à luy qui en eſtoit des plus loingtains: & furent ces remõſtrances en forme de replique ou doleance, apportées de par l'Empereur au Roy, lequel ne ſe peut aſſez eſmerueiller, ſinõ qu'aucun afin de le calonnier euſt deſguiſé ſa reſponſe à l'Empereur, dont procedoit & pouuoit eſtre la cauſe que ledit ſeigneur Empereur ſe plaignoit, & ſur ce dernier article print occaſion & couleur de ſa plaincte.

CAR attendu que par ſaditte reſponſe apres auoir amplement declaré

ſon

A ſon auis touchant le faict de la religion, il auoit ſur la fin ajouſté, que les ambaſſadeurs & deputez en vertu de leurs pouuoirs auiſaſſent & arreſtaſſent entre-eux ce qui ſeroit de faire pour dõner ordre & pourueoir au demourant: il luy ſembloit auoir ſuffiſamment faict entendre ſon bon vouloir, d'autant qu'il eſtoit aſſez plus conuenable au bien, tuition & deffence de la Chreſtienté, que par iceux ambaſſadeurs & deputez qui promptemẽt ſe pouuoiẽt enuoyer à Romme il fuſt traitté dudit affaire, que non pas attendre à en traitter au Concile. Lequel (ainſi que cy deuant a eſté dit) ne ſe pouuoit encores aſſembler d'vn an, pendant lequel temps on donneroit prou de loiſir au Turc ia preparé comme d'aſſaillir & endõmager la Chreſtienté, auſſi quant à l'autre poinct où l'Empereur alleguoit qu'en traittant & promettant par les ambaſſadeurs des potentats Chreſtiens, les poincts & articles dont au Concile il ſeroit decidé, cela ſeroit reſtraindre l'authorité dudit Concile, lequel (à ce qui ſ'y traittera) ne doit dependre que du ſainct
B Eſprit, ſembloit au Roy que ſa reſponſe auoit eſté ſiniſtrement & malheureuſement interpretée: car enuoyãt ambaſſadeurs auec plain & ample pouuoir, & d'vne pure & ſincere affection au bien & vnion de l'Egliſe Chreſtienne, ſon opinion & auis eſtoient que leur aſſemblée ne pouuoit eſtre ſans le S. Eſprit, & que tout ce qu'ils arreſteroient deuoit eſtre tenu pour vn preambule & commandement de Concile.

POVR toutesfois ſatisfaire entierement à ſon debuoir, il enuoya plus ample & certaine declaration de ſon vouloir audit ſeigneur Empereur: & quant au premier poinct luy feit entẽdre, puis que ſa majeſté vouloit que le Concile fuſt intimé ſans aucune reſtrinction, & ſans prealable conuocation entre-eux qui deuroient y aſſiſter, luy de ſa part en eſtoit treſcontent, & n'auoit eſté le premier qui euſt parlé de reſtrinction ou limitation, ainſi qu'il pouuoit eſtre euidant à qui liroit les articles q̃ luy auoit ledit du Prat apportez & preſentez de la part dudit ſeigneur Empereur: & qu'au ſurplus
C ce qu'il auoit mis en auant de ne parler des particulieres querelles, il l'auoit faict en bõne intẽtion, & pour obuier à ce que le Cõcile ne fuſt empeſché à la vuidange d'icelles au lieu d'y traitter des affaires de la religiõ: & nonobſtant qu'il n'y euſt Prince en toute la Chreſtienté auquel on detint du ſien autant que lon faiſoit à luy, toutesfois auoit il bien voulu pour le bien & prouffit vniuerſel, oublier ou delayer la querelle de ſon intereſt particulier.

PROTESTANT de rechef & ouuertement qu'à ſon auis il ne fut oncques temps qui plus requiſt que celuy de preſent, de cõuoquer & celebrer vn bõ Cõcile: & puis qu'il auoit pleu à Dieu les cõſtituer és lieux & dignitez où ils eſtoient, que la meilleure plus ſaincte, & ſalutaire euure que chacun d'eux puiſſe faire, eſtoit de ſ'employer à ce qu'il fuſt celebré le plus toſt que faire ce pourroit, auecques telle & ſi pure intention que les vices & abus qui ſ'y commettroient ne meiſſent tous les precedens en diſpute, & feiſſent ſouſpeçõner qu'il y euſt eſté procedé de meſme ſorte: afin qu'il

ſ'intimaſt en lieu commode & de ſur accés, à ce que nul fuſt refuſant d'y aller,& qu'il ſe puiſſe veritablement dire Concile vniuerſel,& non pas nationnal ou prouincial ainſi que lon pourroit le baptiſer ſi toutes les nations Chreſtiennes n'y aſſiſtoient:& quãt à la reſiſtence contre le Turc,encores qu'il euſt payé douze cens mille eſcus, & luy en conuint encores payer huict cens mille,pour le parfaict des deux millions, outre les gros frais & pertes qu'il auoit ſupportez : que toutesfois ſa finale & certaine reſolution eſtoit nonobſtant leſdites inſupportables charges qu'il a ſouſtenues & luy conuenoit encores ſouſtenir, quand il verroit que le Turc ſeroit, pour en perſonne aſſaillir la Chreſtienté, d'y employer non ſeulement ſes forces & le ſang de ſa nobleſſe,mais auſſi ſa perſonne& propre vie,eſperãt & ſe tenant aſſeuré que ledit ſeigneur Empereur fera le ſemblable,lequel il prioit de vouloir prendre ſeſdittes reſponſes en bonne part, comme procedantes d'homme qui ſur toutes choſes du monde deſire n'auoir iamais cauſe de viure autrement qu'en bonne & loyale amitié auec luy. D E

TELLES furent les demande, reſponſe, repliques & remonſtrances entre le Pape, & ces deux Princes, touchant l'intimation & celebration du Concile : mais nonobſtant que ce pendant vinſſent nouuelles vnes ſur autres qui bien deuoient faire haſter la concluſion, comment le Turc apres ſon retour en Conſtantinople, qu'il feit en triomphe comme victorieux & comme ayant empeſché l'Empereur de cõquerir le Royaume de Hongrie, ainſi qu'il ſ'en eſtoit vanté, auoit faict publier la guerre contre ledit ſeigneur Empereur,ſes païs, & ſubiets autant par terre que par mer, & des grands preparatifs qu'il faiſoit en diligence de l'armée qu'il dreſſoit à Iacinthe pour le recouurement de Coron pris par les Imperiaux & ceux de Malthe l'année meſmes, toutesfois autre choſe ne fut executée ny conclue, & ne ſe peurent le Pape ny Princes entendre l'vn l'autre,ou(à mon auis)ne voulurent : car accordant l'vn ce que l'autre demãdoit,il y auoit entre-eux ſi grande deffidence que l'autre ne le pouuoit trouuer aſſez bon. Ainſi ſe paſſa ceſte negociation par diſſimulation des vns enuers les autres, pour quelque ſecrette & à nous incogneue volonté de Dieu,qui par la grandeur de noz pechez ne veult parauenture nous enuoyer encores tant de bien. E F

REVENONS maintenãt à la ligue que feit l'Empereur à Boulongne. Apres qu'il eut cõclu laditte ligue,il delibera de ſe retirer en Eſpagne,& auãt ſon partement demanda la creation de trois Cardinaux à noſtre ſainct Pere,mais il ne luy en fut accordé qu'vn. L'ambaſſadeur de Frãce auſſi demãda vn chappeau en faueur du Roy, lequel luy fut accordé pour monſeigneur Iean d'Orleans Archeueſque de Tholouſe, & oncle du Duc de Lõgueuille:apres en demanda vn en faueur du Roy d'Angleterre,pour l'Eueſque de Vvigorne auditeur de ſa chãbre, lequel pour lors ne fut depeſché: laquelle requeſte l'Empereur print merueilleuſement en mauuaiſe part,ou pour la cognoiſſance qu'il auoit par ce moyen,que les affaires de ces deux Roys alloient tous d'vn branſle, & que l'vn ne faiſoit pour l'autre moins

Cardinaux nouueaux.

que

A que pour ſoy, ou qu'il interpretoit ou auoit opinion que l'ambaſſadeur de France l'euſt faict par emulation de luy, à cauſe du mal contentement qui eſtoit entre luy & le Roy d'Angleterre, en ſorte qu'il declara ouuertement que ceſte requeſte luy venoit plus à deſplaiſir & contre-cueur, que ſi ledit ambaſſadeur en euſt demandé quatre pour ſon maiſtre. Il ſe partit toutesfois de Boulongne le dernier iour de Fevrier ſans faire autremẽt declaration publique de ſon vouloir à l'encontre du Roy.

AVDIT ſeigneur Roy, pẽdant que ces choſes ſe demenerent à Boulongne, & que les Cardinaux François au deſceu de l'Empereur & des ſiẽs, praticquerent l'entreueue cy deſſus mentionnée. L'eueſque de Come depuis Cardinal de Carpy, nunce de noſtre ſainct Pere aupres de ſa majeſté, auoit propoſé de moyenner vne entreueue non ſeulement dudit ſainct Pere & de luy, mais de l'Empereur auec eux: auquel le Roy diſſimulant l'aſſeurance que deſia il auoit dudit ſainct Pere, ne ſ'en voulãt deſcouurir à luy trop
B auant, que premierement il n'en ſceuſt l'intention de ſa ſainctеté, à cauſe que ceſte praticque iuſques alors auoit eſté menée ſans le ſceu d'iceluy nunce: reſpondit que quant à l'entreueue dudit ſainct pere & de luy, bien eſtoit-il content d'y entendre, mais non à celle de l'Empereur auec eux, ſinon que le Roy d'Angleterre fiſt le quatrieſme, choſe que toutesfois il diſoit ne luy ſembler eſtre faiſable: car luy de ſa part, & le Roy d'Angleterre de la ſienne, ſ'y voudroient trouuer de peur de ſurpriſe, chacun auſſi fort en ſon endroict comme ſ'y trouuerroit l'Empereur: & que de là pourroit auenir (ce me ſemble) trois forces de trois Princes aſſez peu amis, qu'en lieu de confermer vne paix, ils entreroient en vne guerre. De ceſte ouuerture à luy faicte par le nunce, & de ce qu'il luy en auoit reſpondu, il auoit dés xj. dudit mois auerty les Cardinaux Frãçois & ſon ambaſſadeur à Rõme: auſſi leur auoit faict reſpõſe à ce qu'ils luy auoient eſcrit touchãt l'eſlection du lieu de ladite veue en la ville de Nice: que ce lieu ne luy ſembloit eſtre pro-
C pre, obſtant que la ville eſtoit à vn Prince qui luy auoit vſé de ſi eſtranges & mauuais tours, qu'il ne vouldroit aucunement employer, auſſi qu'il ne ſe voudroit mettre dedans laditte ville ſans auoir la ville & chaſteau en ſa puiſſance, qui ſeroit choſe de grande difficulté, & de gros frais & deſpenſe ſans beſoing, veu qu'ils ne pouuoient auoir faulte d'autres lieux auſſi commodes, eſquels ledit ſainct Pere pourroit commander comme chez ſoy.

ET pour-ce que ſur le poinct de ceſte depeſche, le Roy auoit eu lettres du Roy d'Angleterre, qui le prioit de luy enuoyer homme, auquel il peuſt declarer priuement pour luy dire quelque choſe qu'il ne vouloit eſcrire, ne pour l'heure encores communiquer à perſonne, ſinon audit Roy ſon bon frere, & au perſonnage fidelle qu'il choiſiroit pour luy en porter la parole. A ceſte cauſe tant pour ceſt effect, comme pour faire entendre audit Roy d'Angleterre toute la negociation faicte à Romme, touchant la ligue d'Italie, le reffus des Venitiens d'y entrer, celuy du Pape d'y comprẽdre Gennes, la propoſition, reſponſes & replicques ſur le faict du Concile,

Negotiatiõ de mõſieur de Langey en Angleterre.

& sur la resistance aux entrepriſes du Turc, auſſi de l'aſſeurance de l'entre- D
ueue du Pape & de luy, les propos du mariage de la Ducheſſe d'Vrbin, & de l'autre entreueue du Pape de l'Empereur & de luy, de ſa reſpõſe ſur ce, des nouuelles du Turc & de Coron venues par la voye de Veniſe: & generalement tout ce qui auoit eſté par luy negocié depuis le congé pris entre eux à Callaiz. Ledit ſeigneur Roy Treſchreſtien depeſcha vers luy meſſire Guillaume du Bellay ſeigneur de Langey deſia mentiõné cy deuãt, auquel (entre autres choſes) il dõna charge de luy declarer cõme ſuiuant la cõcluſion par eux priſe en leur parlement ſecret, non ſeulement il auoit accordé le mariage de monſeigneur le Duc d'Orleans ſon ſecond fils auecques la Ducheſſe d'Vrbin: mais que pour mieux aſſeurer noſtre-dit ſainct Pere, & le diuertir totalement de la deuotiõ de l'Empereur, il luy auoit accordé qu'à ceſte entreueue il meneroit mondit ſeigneur ſon fils, afin que ledit S. Pere pareillement y amenaſt laditte Ducheſſe, & qu'il ſe miſt vne fin au faict dudit mariage. Remonſtrant audit Roy d'Angleterre, cõbien il luy E
ſembloit eſtre requis que luy auſſi ſe trouuaſt à laditte veue, pour eſtre l'hõme du monde qui plus à propos, plus efficacemẽt, & auec plus apparentes perſuaſions pouuoit faire entendre la iuſtice de ſa cauſe: attendu meſmes la ſeureté que ſa majeſté pouuoit auoir en ceſte-ditte veue, & la conſequence qui en pouuoit redonder à la pacification & repos de ſes affaires: car quand à la ſeureté du voyage il auroit à venir par le royaume de France, où il pouuoit eſtre en telle ſeureté qu'en Angleterre. Quant à la ſeureté du lieu lequel on auoit voulu choiſir à Nice (ce que ledit ſeigneur n'auoit trouué eſtre à propos, pour eſtre laditeville és mains de celuy qu'il n'auoit cauſe d'y vouloir employer) il y ſeroit pourueu, de ſorte qu'ils n'auroient occaſion en quelque lieu que fuſt ladite entreueue, de craindre par terre ne par mer en aucune maniere leurs ennemis. Et qu'à ceſte cauſe ledit ſeigneur ſ'eſtoit arreſté en la ville de Paris, pour mettre fin à ſes ordonnãces F
tant de gens de cheual que de gens de pied, que pareillement du faict de ſa marine ſelon qu'entre-eux deux auroit dernierement eſté conclu: remettant la deliberation d'y venir ou non, à l'auis & conſeil dudit Roy d'Angleterre, & ſelõ que ſes affaires le requeroient, ſi toutesfois il luy ſembloit n'y deuoir venir en perſonne, ledit ſeigneur luy conſeilloit d'y enuoyer tel perſonnage qu'il ſe peuſt entierement fier en luy comme à ſoymeſmes. Ceſte fut la principalle charge donnée audit Langey, & de communiquer auecques ledit Roy d'Angleterre, & prendre ſon auis des affaires dont de rechef les Princes de Germanie le recherchoient treſinſtamment.

Mariage du Roy de Angleterre auec Mad. Anne de Boulã.

L'AFFAIRE que le Roy d'Angleterre vouloit faire entendre au Roy eſtoit, qu'apres tant de diſſimulàtions & remiſes que l'Eueſque de Romme (car ainſi nommoit il le Pape) par ſi long temps auoit vſé enuers luy ſur la matiere de ſon diuorce, il auoit procuré qu'elle fuſt vuidée par l'Egliſe Anglicane, l'Archeueſque de Cantorbery primat d'Angleterre y preſidãt, & que par ſentence de ladite Egliſe ſon mariage auoit eſté declaré nul, &

la

A la dispense nulle, comme donnée sur vn cas non dispensable, & qui ne depend de la puissance du Pape ny de l'Eglise, suiuant laquelle sentence il se seroit entierement departy de son premier mariage, & auoit espousé Madame la Marquise Anne de Boulan, à ce presens iceluy Archeuesque les pere, mere, & freres, & le Duc de Norfolc oncle de ladite Dame, sans y appeller autres tesmoings, & qu'il vouloit encores le tenir secret pour quelque temps, en attendant si à ceste entreueue dudit Euesque de Romme & du Roy (laquelle on esperoit deuoir estre en May ensuiuãt) ledit Euesque luy voudroit faire iustice, & au cas que nõ, alors seroit il deliberé (vouluſt ou non toute l'Eglise de Romme) manifester & publier sondit mariage, & se substraire entierement du ioug & seruitude d'icelle Eglise: de la tyrannie & vsurpation de laquelle il auoit composé vn traitté bien ample. Mais qu'il n'entendoit encores le publier iusques à ce qu'il veist en quel deuoir se mettroit ledit Euesque de Romme, touchant de luy administrer iustice.

B Priant sur ce le Roy son bon frere luy vouloir estre aidãt ainsi qu'il auoit en luy parfaicte fiance, en cas que l'Empereur & ledit Euesque de Rõme luy vouluſſent à cause de ce courir sus, & mouuoir la guerre, car il auoit entendu q̃ ledit Euesque s'estoit vanté de susciter toute la Chrestiẽté, à l'encontre de luy s'il refusoit de se rendre obeissant à sa determinatiõ de la dessusdite matiere de diuorce. Aussi que l'Empereur à deux fois qu'il auoit parlé audit Euesque, luy auoit faict vn discours long & plain de grande passion, de la cruelle guerre qu'il entendoit faire contre ledit Roy d'Angleterre, au cas qu'il ne reprinst & restituast en ses honneurs la Royne Catherine sa tante, & luy auoit declaré les moyẽs qu'il auoit d'executer viuement icelle guerre, & principallement au moyen de la bonne intelligence qu'il disoit auoir auec le Roy d'Escosse. Or est à sçauoir q̃ de tous ceux qui entendoient parler de ces affaires, n'y auoit homme qui ne creust cer-

C tainement que ledit seigneur Empereur fust pour executer ceste deliberation, & pour-ce y auoit beaucoup de bons personnages qui s'employoiẽt en tout ce qui leur estoit possible, à inuenter quelque gratieuse voye de rapaiser ce differend, de peur que d'iceluy sourdist vne guerre, en laquelle entrassent tous les autres Princes Chrestiens: les vns pour l'vne, & autres pour l'autre partie: desia l'Empereur auoit praticqué le Roy d'Escosse, & luy auoit enuoyé son ordre.

Le commencement de diuision & les causes d'icelle entre lesdits Roys d'Angleterre & d'Escosse oncle & nepueu, en ce tẽps vindrent par le costé d'Escosse, dont fut le Roy premieremẽt auerty par le rapport du seigneur de Langey, lequel estant embarqué sur vn gallion de la trauerse de Boulõgne, & ayant desia faict plus que la moitié du chemin dudit Boulongne à Douures, apparurent au long de la coste au dessus de Douures, enuiron les dix heures du matin trois nefs equippez pour guerre, & que nonobstant qu'elles feissent voille ne faisoient point de chemin, ains se tenoient au dessus du vent, comme si elles fussent là (ce qu'en effaict elles estoient)

pour y guetter les nauires qui arriueroiẽt audit lieu de Douures. Parquoy D
ledit Langey (encores que le Roy ne fuſt en aucune ouuerture de guerre)
voyant toutesfois leur contenance & doubtant plus qu'autre choſe, que ce
fuſſent nefs de courſaires qui envouluſſent au premier trouué, feit ſans at-
tendre changer la voille, & tirer au large de la mer, afin de veoir que fe-
roient icelles nefs: leſquelles auſſi voyans qu'il auoit changé la voille pour
crainte d'elles, incontinant tournerent la proue deuers luy, & iuſques aux
dix heures de ſoir que le vent leur faillit, & que l'obſcurité de la nuict leur
oſta la veue de ſon gallion, ils luy donnerent la chaſſe, en le ſeruant con-
tinuellement à coups de canon, dont pluſieurs tomboient pres de luy:
d'vn coup entre autres tuerent le patron d'vne nef de Bretagne venant
auecques luy de Conſerue, & prindrent ledit nauire qui ne pouuoit ſi
bien diligẽter que le gallion, lequel ſ'aydoit de voille & de ramme. Au len-
demain matin ledit ſeigneur de Langey qui auoit gaigné la nuict le port
de la Rye, veit iceux nauires deſia multipliez iuſques au nombre de neuf à E
cauſe des autres vaiſſeaux qu'ils auoient prins, eſquels ils auoient mis de
leurs gens de guerre & artillerie, dont ils auoient à ceſte intention ap-
porté plus qu'il ne leur eſtoit meſtier pour iceux trois nauires: & par les
peſcheurs affuyans au port il entendit que c'eſtoient Eſcoſſois, leſquels a-
uoient armé leſdites nauires en ceſte premiere declaration d'hoſtilité, que
les choſes eſtoient encores comme entre paix & guerre, dequoy arriuant
en poſte vers le Roy d'Angleterre, il luy en donna le premier auis: & peu a-
pres luy en vindrent autres auertiſſemens de pluſieurs endroits, leſquels
ne pleurent gueres à ſa majeſté, non qu'il fuſt meu tant pour les forces &
puiſſances de ceſt ennemy, cõme pour doubte de la ſuitte de l'Empereur
& de ces alliez: mais auant bien peu de mois fut ceſte guerre appaiſée au
moyen & par l'interuention du Roy de France, & à tant laiſſant ceſtuy ie
retourne au propos de l'Empereur que i'ay entrelaiſſé.

PARTY qu'il fut de Boulongne il continua ſon chemin iuſques à Gen- F
nes, où il ſ'embarqua le huictieſme iour d'Auril, prenant ſa routte droict
en Eſpagne, & le ſeigneur de Veilly ambaſſadeur de France le ſuiuit & les
Cardinaux François accompagnerent le Pape depuis Boulongne iuſques
à Romme, auquel lieu eſtant arriué noſtre ſainct Pere, leſdits Cardinaux
François perſeuererent touſiours à moyenner que ce trouble d'Angleter-
re ſe peuſt appaiſer ſans qu'il en auint quelque tempeſte en l'Egliſe: & con-
tinuellement en eſtoient ſemonds par lettres & meſſagers du Roy, lequel
deſiroit merueilleuſement que ceſte choſe ſe terminaſt auant que noſtre
dit ſainct Pere euſt nouuelles de ce qu'auoit faict ledit Roy d'Angleter-
re, & à ceſte cauſe inſiſtoit plus chaudement à ce que lon auançaſt ceſte
entreueue, en eſperãce que parlãt à ſa ſainctеté il y trouueroit quelque ex-
pediãt, & outre pluſieurs autres depeſches auparauant enuoyées en faueur
dudit Roy d'Angleterre eſtãt dés le iiij. d'Auril arriué deuers luy le Milor
de Rochefort frere de la nouuelle Roine, il en eſcriuit à noſtre S. Pere vnes

lettres

A lettres fort affectionnées, dont le Roy d'Angleterre meſmes luy auoit enuoyé la minute: tendãt à fin que ſa ſainɛteté acceptaſt l'exoyne dudit Roy, & luy enuoyaſt des iuges au païs d'Angleterre qui decidaſſent la matiere ſans la tirer en la cour de Rõme. Au contraire de ce l'ambaſſadeur de l'Empereur & pluſieurs Cardinaux ou adherans à luy, ou pourſuiuãs que l'authorité de l'Egliſe Rommaine fuſt maintenue & gardée, ne faiſoiɛt moindre inſtance enuers noſtre-dit ſainɛt Pere, à ce qu'il procedaſt contre ledit Roy d'Angleterre, & meſmement par-ce qu'ils auoient eu nouuelles (combien que non encores certaines) non pas que ledit Roy euſt conſommé ledit mariage auec madame Anne de Boulan ainſi qu'il auoit en effect, mais ſeulement qu'il faiſoit proceder à la declaration de nullité de la diſpenſe du premier. Ce qu'ils eſtimoient & maintenoient eſtre entrepris au preiudice de la puiſſance & authorité du ſainɛt ſiege Apoſtolique.

NOSTRE ſainɛt Pere qui volontiers euſt temporiſé, pour eſſayer d'y
B mettre vne gratieuſe fin, d'autre part leur remonſtroit que de proceder à la condemnation, & puis ne faire executer la ſentence reallemẽt & de faiɛt, ſeroit vne entrepriſe fruſtratoire qui tourneroit au grand meſpris & villipendement dudit S. Siege, & de la faire executer il ne pouuoit (ainſi qu'il diſoit) entreprendre ſinon que l'Empereur enſemblement auecques luy l'entreprint, & quand ores ils entreprendroient enſemble, ſi luy ſembloit il à craindre, que le Roy Treſ-chreſtien lequel auoit auecques ledit Roy d'Angleterre, telle & ſi eſtroiɛte alliance, ioingniſt ſes forces auecques luy, dont il auint vne combuſtion & trouble en la Chreſtiẽté plus grande que au parauant. Ainſi ſ'alloit excuſant noſtre-dit ſainɛt Pere qui peu apres eut nouuelles certaines, non que le Roy d'Angleterre euſt encores effectuellement procedé au faiɛt de ſon nouueau mariage: mais que pour tout vray l'Archeueſque de Cantorbery auoit prins cognoiſſance de la matiere, choſe qui tournoit au grand rauallement dudit ſainɛt Siege, attendu meſme-
C ment la litiſpendence qui en eſtoit deuãt les iuges à ce deputez par ſa ſainɛteté, dont ledit ſainɛt Pere ſe plaignoit fort auſdits Cardinaux François, à cauſe que durant le temps qu'on le prioit de ſuperſeder & de ne riens innouer iuſques à ceſte entreueue, ledit Roy touſiours innouoit & paſſoit outre.

ENTRE ſes pourſuittes d'vne part & d'autre, & apres les nouuelles certaines venues à Romme de l'embarquemẽt de l'Empereur à Gẽnes, le Pape enuiron la fin du mois d'Auril, non en cõſiſtoire public, mais en cõgregation d'vn bõ nombre de Cardinaux, auoit propoſé la requeſte à luy faiɛte par le Roy, de ſ'approcher en q̃lq̃ part ou ledit ſeigneur ſe peuſt aboucher auec luy, & deuiſer enſemble des choſes cõcernãtes la religion Chreſtiẽne, & repulſiõ du Turc ennemy de noſtre foy, & pour autres ſi ſainɛtes occaſiõs portées amplemẽt par lettres dudit ſeigneur, qu'aucuns des Cardinaux auſquels ne plaiſoit ceſte entreueue, ne trouuerent choſe que honneſtement ils ſceuſſent alleguer au contraire. L'ambaſſadeur de l'Empereur feit

Sur l'abouchemẽt du Pape auec le Roy à Marceille.

entierement tout ce qui luy fut possible, & allegua toutes les raisons qu'il D
sceut imaginer, afin de rompre ceste entreprise, à tout le moins de differer la conclusion iusques à ce que lon eust nouuelles de l'auis dudit Empereur son maistre: mais il ne peut obtenir sa requeste, & les Cardinaux qui luy adheroient & desiroient faire entendre ceste nouuelle audit seigneur Empereur, oncques ne peurent se resouldre en chose qui honnestement se peust faire ou demander pour l'interrompre, sinõ que nostre-dit sainct pere auant qu'en conclure en escriuist vn brief au Roy: ce qui fut faict, & le brief enuoyé ne tarda gueres que nostre S.Pere n'eust la respõse du Roy.

Ceste respõse vers la fin de May fut presentée à nostré sainct pere en congregation à laquelle assisterent les Cardinaux François: & pour-ce que aucuns autres Cardinaux qui eussent biẽ voulu rõpre ce coup, & par l'Empereur en auoient esté requis, n'osans parler si librement, deuant eux demanderent iour à vne autre congregation, ce qui leur fut accordé, à laquelle ne se voulurẽt trouuer les Cardinaux François, non ignorãs pour quelle E
intention les autres auoient demandé terme de respondre, auouãs premieremẽt que les causes proposées par le Roy estoient telles & si sainctes, que nul pourroit les condamner. Remonstroient neantmoins que peu de causes ne leur sembloient estre suffisantes pour remuer vn Pape de son siege, & qu'il seroit bon enuoyer deuãt quelque prelat, pour entẽdre plus particulierement l'intention du Roy: ce que nostre-dit S.Pere leur accorda, & fut depesché l'Euesque de Sauance, lequel desia auparauant nostre sainct Pere auoit mandé au Roy de l'enuoyer vers luy, pour auiser du lieu plus commode à executer ceste entreueue. Car quant au temps desia estoit il arresté que nostre sainct Pere pour le danger & inconuenient de sa personne, à cause des extremes chaleurs de Prouẽce, ne partiroit que iusques apres les premieres pluyes, & mesmes luy auoit le Roy donné ce conseil, lequel ce temps pendant alla visiter ses pais de Languedoc & d'Auuergne.

Et quant au lieu nostre S.Pere (ainsi que nous auons dit cy dessus) auoit F
designé que ce fust à Nice: & pour-ce que le Roy ne vouloit employer le Duc de Sauoye en son nom, sa saincteté l'auoit faict au siẽ propre, & auoit pour ceste cause enuoyé deuers luy vn de ses plus priuez chambriers, auquel pour quelque temps le Duc auoit librement offert de faire le vouloir de sa saincteté, se reputant (à ce qu'il disoit) heureux qu'vne si saincte chose se traittast en ses païs, & à vray dire, ce luy eust parauanture esté vn grand heur, qui eust peu obuier aux infortunes qui depuis luy sont auenues: car en effect la grande instance que faisoit nostre sainct Pere de s'aboucher és païs d'iceluy Duc, estoit pour l'y faire venir quãd il verroit le moyen de pouuoir le reconcilier au Roy. Toutesfois l'Empereur auquel ne pouuoit plaire ceste entreueue & ne vouloit riens laisser intenté, moyẽnant qu'il la peust rompre, luy enuoya faire telles remõstrances que peu apres il commença de varier, & alleguer des difficultez. Parquoy fut entre l'Euesque de Saiance, & monseigneur Anne Sire de Montmorency alors

grand

A grand Maistre & mareschal, & à present Connestable de France, apres auoir deuisé de Villefranche, Antibe, Frestus, Tholon & Marceille, & faict visitation de tous lesdits lieux, arresté pour la conclusion qu'elle se feroit à Marceille.

L'Empereur cherchant encores les voyes & moyens de la rompre, ou de la faire si longuement differer que l'hyuer vint, enuoya vn gentilhomme expres enuiron la fin de Iuing, soliciter nostre sainct Pere de faire & administrer iustice à la Royne Catherine sa tante, auecques grãdes protestations, au cas que sa saincteté la luy deniast ou delayast: & pour ayder à ceste poursuite, nouuelles vindrent à Romme, ainsi que telle chose ne se peult longuement celer: comme l'Archeuesque de Cantorbery soy intitulant Legat né en Angleterre, auoit donné sentence contre la premiere dispence du Roy d'Angleterre, & qu'espousé ledit Roy auoit la Marquise Anne de Boulan, aussi qu'il auoit faict le liure cy dessus mentionné con-
B tre les preéminẽces & authoritez de l'Eglise. Lesquelles nouuelles esmeurent tellement tout le college des Cardinaux, que tous en vne voix vindrẽt demander iustice à nostre sainct Pere contre les attentats & entreprinses du Roy d'Angleterre: ausquels obtemperant ledict sainct Pere prononça les censures à l'encontre dudict Roy d'Angleterre, au cas que dedans certain temps il ne reparast lesdicts attentats. Ce nonobstãt il ne desista de ses propos touchant l'entreueuë de luy & du Roy, ains proposa en plain consistoire sa deliberation & arrest pour ladicte veuë: ordonnant à ceux qui auroient à faire le voyage, que chacun se tinst prest & en ordre. Les Imperiaux apres auoir entendu ceste deliberation, & aduertis que le Pape auoit à faire le voyage sur les galleres de Rhoddes, les demanderent pour ayder à secourir Coron à l'encontre des entreprinses du Turc, esperãs ou de rompre par ce moyen ceste entreueuë, ou de prendre occasion & couleur
C de dire que par sa faulte & pour auoir sa saincteté diuerty lesdictes galleres ailleurs, l'Empereur auroit esté contrainct d'abandonner Coron, ville si propice & de telle consequence à la Chrestienté, aduenant opportunité de faire entreprinse contre ledit Turc, & pour deliurer de seruitude les Grecs noz freres Chrestiens, & tout l'Empire de Constantinople. Quoy preuoyant sa saincteté ne voulut acquerir ceste reputation d'estre cause d'vn si grand mal, & non seulement accorda que lesdites galleres feissent le voyage de Coron, mais d'auantage y aiousta les siennes, & delibera de faire son passage sur celles de France. D'autre costé les ambassadeurs de l'Empereur & du Roy Ferdinãd son frere des Ducs de Sauoye & de Milan & autres, craignans qu'en ceste entreueue il se brassast quelque chose à leur dessauantage, faisoient d'vn commun accord & consentement tout ce qu'ils pouuoient imaginer qui seruist à diuertir & aliener messieurs des Ligues, de la confederation & amitié du Roy, & principalemẽt les Cantons obeïssans à l'Eglise Rommaine, leur donnant à entẽdre que ledit seigneur Roy fauorisoit les protestans contre eux, & à mener ceste praticque leur adhe-

roit l'Eueſque Verulan nunce du ſainct Pere, aupres deſdits ſeigneurs D
des Ligues, lequel eſtoit chargé d'y faire mauuais office à l'endroict du Roy,& tellemẽt furẽt meſdits-ſeigneurs des Ligues perſuadez par tels rapports, qu'ils furent en grand branſle d'entrer en la ligue d'Italie contre le Roy : mais ledit ſeigneur auerty de ceſte praticque y obuia ſans en faire ſemblant,en leur enuoyãt argent cõptant, & promettãt contribuer en leur deffence ſix mille eſcus par chacun mois,au cas que les autres Cantons leur fiſſent la guerre pour le faict de la religion, & par pluſieurs ſiennes depeſches à Romme ſe plaignit audit ſainct Pere, du mauuais office que faiſoit ledit Verulan, lequel à cauſe de ceſte plaincte fut finablement reuocqué par ledit ſainct Pere,qui dudit mauuais office ſ'excuſa enuers le Roy,& audit Verulan ordonna ſe trouuer à laditte entreueue,pour ſe iuſtifier dudit faict.

Environ la mi-Iuillet eſtoit le Duc de Norfolc arriué deuers le Roy, pour ſe trouuer à laditte entreueue au nom & de la part du Roy d'Angle- E
terre ſon maiſtre : mais arriué qu'il fut, il entendit qu'à Romme auoit eſté innoué quelque choſe, mais ne ſçauoit quoy, à l'encontre de ſon maiſtre: parquoy il voulut prendre congé & ſ'en retourner. Le Roy toutesfois le retint,& luy diſſimula tant qu'il luy fut poſſible la verité du faict, eſperant trouuer encores voye de gratieuſe concluſion:car il auoit incontinant enuoyé deuers noſtre ſainct Pere luy remõſtrer le lieu que tenoit ledit Roy d'Angleterre,combien de temps on l'auoit tenu ſuſpẽs, & que la longueur de ſon affaire, l'affection qu'auoit ſa conſcience d'eſtre hors de ſcrupule, & le deſir qu'il auoit d'auoir en ſon Royaume hetitier de ſa chair, l'auoiẽt contrainct de paſſer outre ſans attendre la reſolution de ſa ſainctеté, laquelle deuoit conſiderer & auoir eſgard,qu'il valoit trop mieux le retenir en l'obeiſſance & deuot fils de l'Egliſe, comme il auoit eſté au-parauãt,que de l'auoir rebelle, deſobeiſſant & ennemy, dont enſuiuit inconuenient & pernicieux exemple,& treſdangereuſe conſequence. F

Aiovstant ledit ſeigneur aux autres remonſtrances, qu'entre luy & ledit Roy d'Angleterre eſtoit telle fraternité que tous les outrages qui ſe feroient audit Roy d'Angleterre,il les eſtimeroit faicts à ſoy-meſmes,& ne ſ'en reſſentiroit moins en quelconque maniere que de ſon propre & particulier outrage.Toutesfois le Duc de Norfolc enuiron la mi-Aouſt, entẽdit auvray le contenu de la ſentence prononcée contre le Roy ſon maiſtre:& à ceſte cauſe il enuoya vers ſondit maiſtre le Milor de Rochefort ſur cheuaux de poſte, lequel ſeigneur Roy manda incontinant audit de Norfolc prendre congé du Roy de France,& ſe retirer:auſſi reuoqua le Duc de Richemont ſon fils naturel eſtãt lors à la cour dudit ſeigneur Roy de France, & ſes ambaſſadeurs eſtans riere noſtre ſainct Pere. Ledit ſeigneur Roy ne pouuant retenir iceluy de Norfolc par remonſtrances ny prieres qui luy ſceuſt faire,ſ'accorda de luy donner congé,en le priant de moyenner que le Roy ſon bõ frere y enuoyaſt autre bon & ſçauãt perſonnage, pour voir

& eſtre

A & estre tesmoing du bon office qu'il entendoit faire pour luy enuers ledit sainct Pere : ce que ledit de Norfolc procura, & y furent enuoyez l'Euesque de Vvincestre par deuant appellé le Docteur Stephné,& maistre Briãt gentil-homme de la chambre dudit Roy d'Angleterre & cousin germain de la Royne Anne Boulan.

Environ ce temps,estant le Roy à Thoulouse arriua vers luy messire Bonacurse Goine secretaire des Ducs Guillaume & Louis de Bauiere, par eux enuoyé,tant en leurs propres & priuez noms, cõme des autres Princes & alliez auec sa majesté,suiuant l'alliance n'agueres faicte entre-eux : & fut sa charge de faire entendre au Roy, comme sur la consignation des cent mille escus qu'il auoit par le traitté promis, eux tous estoient condescendus & demourez de bõ accord ensemble,qu'elle se fist entre les mains desdits de Bauiere, sur-ce toutesfois le requerans,attendue l'impossibilité de
B bailler par eulx les cautions promises, sans euẽter trop auant,& diuulguer l'occasion de la susdite consignation qu'ils desiroient(& la raison de leurs affaires vouloit)estre secrette,qu'il fut content de s'en fier en eux,& sur l'obligation, qu'ils en feroient telle que son conseil aduiseroit. Auquel Bonacurse le Roy feit telle & si gratieuse response qu'il s'en contẽta,luy promettant que ceste entreueue partie,il enuoiroit homme auec pouuoir de traitter à eux ou leurs commis & deputez à ceste fin.

Ce-temps pendãt se dresserent tous les preparatifs pour ceste entreueue, & partit monseigneur le Duc d'Albanie auecques les galleres de France, pour aller querir nostre sainct Pere : ausquelles fut adiousté vn nombre d'autres vaisseaux pour apporter les trains & bagages des Cardinaux,& autres estans à la suitte de sa saincteté. Le seigneur Laurens Cibo & le Comte de Masse vindrẽt de par nostre-dit sainct Pere visiter monseigneur le Duc d'Orleans,& luy apporterent quelque present. Monseigneur le Comte de
C Tonnerre fut pareillement depesché du lieu de Carcassonne,pour aller visiter la Duchesse d'Vrbin,à laquelle aussi il porta quelque present de par le Roy. En ce mesme temps vindrent nouuelles au Roy de la mort de l'es- *Histoire de l'Escuyer Merueilles.*
cuyer Merueilles son ambassadeur aupres du Duc de Milan gentilhomme Milannõis, nourry de toute ancienneté en la maison de France, & escuyer d'escuyerie du Roy. Et estoit venu au seruice du Roy Louis douziesme auecques le seigneur Galeas de sainct Seuerin,qui depuis fut grand Escuyer de France, & perseuera ledit Merueilles iusques à la mort dudit Roy Louis, & depuis estoit demouré au mesme estat & seruice du Roy François premier de ce nom, auquel Escuyer Merueilles le Duc de Milan feit trancher la teste pour les causes,& en la maniere qui s'ensuit.

L'an mille cinq cens trente & vn, ledit Merueilles auoit demandé congé au Roy pour aller en Lombardie visiter ses parens : & pour auoir esté bien traitté en France, de maniere qu'il s'y estoit faict riche il y alla en gros equipage,tint maison,& festia les principaux & plus prochains seruiteurs du Duc, ausquels & au Duc mesmes feit des presens: & par apparan-

ce ſ'inſinua fort en la grace d'iceluy Duc,& du Comte Maximiliã Stampe, D
qui lors auoit le principal maniement de la maiſon & affaires du Duc. Quelque temps apres eſtant ledit Merueilles retourné en France, au temps que l'Empereur dreſſoit en Allemagne ſon armée contre le Turc, meſſire Franciſque Tauerne nepueu dudit Merueilles & Chancelier du Duc allãt de par luy en Allemagne paſſa par France, & au nom de ſon maiſtre viſita le Roy lors ſejournant à Fontainebleau : auquel il dit en deuiſant de pluſieurs choſes, que ſ'il plaiſoit à ſa majeſté enuoyer quelque ambaſſadeur aupres d'iceluy Duc ſon maiſtre, ce luy ſeroit choſe fort aggreable,& que par ce moyen ſe pourroit guider beaucoup de bonnes choſes, & qu'y enuoyant quelqu'vn,ledit Merueilles ſeroit fort à propos & bien au gré dudit Duc ſon maiſtre. Mais pour autant que le Duc ſon maiſtre auoit tant à faire de ſ'entretenir en grace de l'Empereur,lequel pourroit(ſi à ſon ſceu il y auoit vn ambaſſadeur de France deuers le Duc) luy en tenir quelques rigoureux termes, il vouloit bien ſupplier le Roy, que ce tiltre d'ambaſſa- E
deur fuſt & demouraſt ſecret entre leſdits ſeigneurs Roy & Duc, & que pour la iuſtification de ſondit maiſtre(au cas que l'Empereur en entraſt en ſouſpeçon à l'encontre de luy)le plaiſir fuſt du Roy, de dõner audit Merueilles vnes lettres à part adreſſantes au Duc en faueur d'iceluy Merueilles, & en recommandation de ſes particuliers affaires, afin que par icelles ſondit maiſtre peuſt en vn beſoing faire foy que ledit Merueilles eſtoit pres de luy,non comme ambaſſadeur, mais comme ſollicitãt ſes propres affaires. Ce que le Roy facilemẽt luy accorda,& outre les lettres de creance & inſtructions qu'il feit depeſcher audit Merueilles, il luy feit auſſi bailler leſdites lettres ne faiſans mention que des propres & particuliers affaires de luy:& pour ſon eſtat & moyen de viure aupres de la perſonne d'iceluy Duc,il luy ordonna certaine ſomme par mois,outre les autres eſtats & biẽfaicts qu'auoit ledit Merueilles de luy.

A Boulongne la graſſe eſtoit le Duc auecques l'Empereur, alors que ledit Merueilles arriua en Lombardie, & pour ne mettre le Duc en ſouſpe- F
çon de l'Empereur, ne voulut paſſer outre:ains ſ'arreſtant à Milan feit ſçauoir ſa venue au Duc, & comme il auoit lettres à luy preſenter de la part du Roy,& aucunes choſes à luy expoſer concernantes le bien & vtilité de la Chreſtienté: & que pour euiter le ſouſpeçon qui par ſon Chancellier auoit eſté remonſtré au Roy, il ne vouloit paſſer outre ſans ſon ordonnance & mandement, comme celuy qui auoit du Roy expreſſe charge de luy obeïr en tout ce qu'il luy plairoit:à quoy luy reſpondit par lettre en datte du xvij.de Decembre mille cinq cens trente-deux,laquelle i'ay bien voulu transferer icy de mot en mot en telle maniere.

De par le Duc de Milan. Noſtre treſcher & ſpectable, nous auõs entẽdu tout ce que par voſtre lettre du xij.du preſent mois vous nous auez eſcrit de voſtre arriuée, & de l'ordre qu'auez tenu de par le Roy Treſ-chreſtien,choſe qui nous a eſté de ſouueraine ſatisfaction, eſtant l'humble ſeruiteur

A uiteur que nous ſommes de ſa majeſté,& ſi comme nous entendons d'eſtre par cy apres,ayant cher q̃ vous nous teniez en ſa bonne grace. Quant à voſtre ſejour en celle noſtre cité & eſtat, vous diſons que biẽ nous plaiſt que vous y ſoyez tant que bon vous ſemblera, & que pour pluſieurs reſpects nous vous y verrons touſiours volontiers, & meſmes pour les deſſuſdits que vous eſtes de par ſa majeſté Treſ-chreſtienne, & là où nous pourrons faire choſe qui vous ſoit à gré, nous le ferons touſiours de bonne volon- Dieu vous conſerue.

Telle fut en ſubſtance la reſponce du Duc: auquel eſtãt depuis de retour à Milan, ledit Merueilles ſ'addreſſant premierement audit Chancellier Tauerne qui ia eſtoit retourné de ſon voyage d'Allemagne, vint preſenter ſes lettres qu'il auoit du Roy,& luy expoſer ſa creance de poinct en poinct,laquelle fut agreable au Duc, aupres duquel il demoura long tẽps,
B l'accompagnant en tous lieux,& hantant auec luy fort priuemẽt & domeſticquement. Il peult eſtre qu'il ne ſceut aſſez bien celer qu'il fuſt ambaſſadeur du Roy ainſi que chacun deſire eſtre eſtimé & hõnoré,principalemẽt quand il retourne de ſeruice eſtrange au païs de ſa natiuité:& tant auint,cõment qu'il ſoit,que l'Empereur en eut nouuelles, & en print grande ialouſie contre le Duc,en ſorte que les paroles qui eſtoient miſes en auãt de ſon mariage auecques la niepce dudit Empereur en furent preſque en totale roupture. Parquoy le Duc enuoya ſ'excuſer & mõſtrer à l'Empereur(afin de luy faire foy que ledit Merueilles eſtoit pres de luy,pour ſes particulieres affaires)les deſſuſdites lettres de recommandation qui auoient eſté dreſſées par le conſeil dudit Chancellier Tauerne,pour auenant(ce qui auint) ſeruir au Duc à ceſte fin,non pourtant eſtoit ledit Empereur encores ſatisfaict, ayant opinion que ledit Merueilles euſt pris ceſte vmbre & couleur en intention de manier plus ſecrettement autres choſes de plus grãd poix auecques le Duc,& ſ'en pleignit tellemẽt que le Duc luy enuoya de rechef
C faire nouuelles excuſes, l'aſſeurant qu'auant peu de iours il feroit telle demonſtration que ledit ſeigneur Empereur auroit cauſe de ſe mettre hors de tout ſouſpeçon,que ledit Merueilles n'autres le ſceuſſent iamais attirer à la deuotion du Roy France: Or luy auint l'occaſion de ce faire en ceſte maniere.

Le premier iour de Iuillet audit an allant ledit Merueilles auec ſes ſeruiteurs,accompagner le Duc parmy la ville, vn gẽtilhomme de la maiſon Caſtillon ſ'addreſſa de fortune ou de propos deliberé à l'vn des ſeruiteurs dudit Merueilles,nommé Baptiſte homme idiot & ſot, auquel demandãt qui eſtoit ſon maiſtre, ledit Baptiſte monſtrant ſon maiſtre reſpõdit qu'il eſtoit au ſeigneur Merueilles de Frãce,mais à Merueilles de la Fourche repliqua ledit Caſtillon. Quoy entẽdant vn autre des ſeruiteurs de Merueilles,qui toutesfois n'en ſonna mot pour l'heure,attẽdit que le Duc fuſt mõté & entré au chaſteau, & ceux qui l'auoient accompagné ſortis dehors,& luy ſortant alors à la queue dudit Caſtillon, auquel il ſ'addreſſa. Seigneur

(dit-il) vous auez tantoſt dit que monſieur de Merueilles mon maiſtre al- D
laſt à la Fourche,qui n'a eſté biẽ dit à vous,& ne ſont paroles à dire ne proferer contre vn tel perſonnage:à quoy reſpondit ledit gentilhomme, qu'il n'en auoit iamais parlé, le ſeruiteur alors repliqua qu'il ne falloit point qu'il le niaſt, car luy l'auoit ouy & entendu,le gentilhomme dit de rechef qu'il n'en auoit parlé,& que tous ceux qui le diſoient en auoient menty: & adoncques le ſeruiteur dit, que ſ'eſtoit luy meſmes comme vn beliſtre, & ce diſant miſt la main à l'eſpée.Le gentilhomme eſtimant parauanture que l'autre ne fuſt de qualité pour ſ'attaquer à luy ſe retira, & deux ſiens ſeruiteurs deſgueinerent contre celuy de Merueilles, mais ils furent par les aſſiſtãs ſeparez. Ce faict, & ledit de Merueilles eſtãt retiré en ſon logis,ſon ſeruiteur luy compta ce que deſſus, & comment le tout eſtoit allé,& pour ceſte cauſe ledit de Merueilles appella vn gentilhõme ſien amy & parent dudit Caſtillon, & l'enuoya vers luy ſçauoir ſ'il auoit vſé de telles paroles,le- E
quel Caſtillon luy aſſeura & iura que non : au moyen dequoy ledit Merueilles enuoya de rechef en luy faiſant ſçauoir qu'il luy deſplaiſoit doncques de ce que ſon ſeruiteur luy auoit dit & faict, le priant ſur-ce le tenir pour excuſé. Le Duc auerty de ce debat, enuoya deffendre à tous deux qu'ils ne paſſaſſent plus outre, ains qu'ils euſſent à ſ'en ceſſer & deporter : à quoy reſpondit Merueilles qu'à ceux qui auoient le debat ſe deuoient telles inhibitions addreſſer, & non point à luy qui n'auoit querelle ny debat à perſonne du monde : Pour cela ne laiſſa ledit Caſtillõ de ſ'accompagner touſiours de dix ou douze perſonnes ayans pertuyſanes & hacquebuttes, & auecques ceſte compagnée paſſa & repaſſa ſouuent au long du logis de Merueilles, tellement qu'vn ſoir il trouua cinq ou ſix de ſes ſeruiteurs, leſquels il ſ'efforça d'outrager (ce qu'il euſt faict ſ'ils ne ſe fuſſent retirez) Merueilles voyant ceſte continuation, & craignant que plus grand inconueniẽt n'auint,enuoya deuers le capitaine de la iuſtice,le prier qu'il y vouſiſt pourueoir : car de ſa part il ne vouloit point que ſes ſeruiteurs ſe ven- F
geaſſent aucunement de l'outrage que lon auoit eſſayé de leur faire, mais auſſi ne vouloit qu'on cõtinuaſt à les outrager.Le capitaine de iuſtice n'en tint compte, ains endura que ledit Caſtillon cõtinuaſt de paſſer & repaſſer en ceſte maniere par deuãt le logis dudit de Merueilles, de maniere qu'vn autre ſoir il aborda ſes ſeruiteurs ainſi q̃ la premiere fois il auoit faict,mais il trouua qu'ils ſe tenoiẽt ſur leurs gardes,& qu'ils ſe mirẽt ſi bien en deffence,que luy fut tué,& les autres mis en fuitte. Au lendemain matin qui fut le quatrieſme iour de Iuillet,le capitaine de iuſtice vint au logis de Merueilles & feit inuentaire de tous ſes biens,& le conſtitua priſonnier, enſemble tout ce qu'il trouua de ſes ſeruiteurs, & à l'vn d'eux aagé pres de quatre xx. ans, & qui par vieilleſſe eſtoit deuenu ſourd,ledit capitaine feit bailler l'eſtrapade pour eſſayer de tirer de luy quelque confeſſion contre ſon maiſtre:auquel Merueilles ce pẽdant qu'il fut priſonnier,ne permiſt que homme de ſes amis parlaſt ou le viſitaſt, aucuns d'entre-eux (ainſi qu'à Milan eſt

la

A la couſtume en pareil cas) coucherẽt ſes iuſtifications par eſcrit, & les preſenterent audit capitaine, qui les print & rompit en pieces ſans les daigner lire ne regarder. Et le Dimenche enſuiuant apres la minuict ledit capitaine ayant premierement ſceu la volonté du Duc, luy feit trancher la teſte & au lundy auant le iour le corps ſans teſte fut trouué deuant la place des marchans audit Milan.

VN nepueu dudit Merueilles ſe ſauua, & vint en diligence ſur cheuaux de poſte, apporter nouuelles au Roy, & ſe plaindre de l'outrage & iniuſtice qu'il alleguoit eſtre apparente: premierement par la requeſte qu'auoit faict ledit Merueilles au capitaine de iuſtice, ſecondement pour le refus d'accepter ſes iuſtifications, tiercement par la precipitation de ſon procés, condemnation & execution, à quoy il fut procedé à iour de feſte, executé de nuict ſans forme ny figure de iuſtice, & le tout en trois iours. Encores que par les ſtatus & couſtumes de Milan à tout homme condamné à mort,
B de quelque eſtat & qualité qu'il ſoit on doit donner trois iours apres ſa cõdemnation, pour alleguer & mettre en auant ſes iuſtifications. Et à plus forte raiſon qu'ils ſe deuoient donner à vn tel perſonnage ancien ſeruiteur & ambaſſadeur d'vn tel Prince qu'eſt vn Roy de France. La plaincte dudit nepueu & la façon de ceſte mort fut treſmal priſe du Roy & de ſon conſeil, & n'y auoit homme de ceux qui auoient accouſtumé de voyager & aller en ambaſſade pour le Roy, qui n'eſtimaſt luy en pendre autant à l'œil: & à ceſte cauſe faiſoient tous inſtance auec ſolicitation extreme enuers ledit ſeigneur & ſon conſeil, qu'ils euſſent à s'en reſſentir, & en faire telle demonſtration que ce fuſt exemple à tous autres de ne violer le droict des gens, & que les ambaſſadeurs (deſquels le nom entre les armes des ennemis doit eſtre ſacroſſainct & inuiolable) feuſſent en ſeureté, au moins à l'endroict de ceux deuers leſquels ils ſont enuoyez.

LE Roy pour ne precipiter la vengeance autant qu'auoit eſté le faict, de-
C libera premierement de demander au Duc meſmes reparation de ceſt outrage, ſecondement d'en eſcrire à tous les Princes & potentats de la Chreſtienté, comme de choſe touchant & appartenant à tous vniuerſellement. Au Duc il eſcriuit en ceſte maniere.

MON Couſin i'ay entendu comme ces iours paſſez contre tous droicts anciens & louables couſtumes de tout temps gardées & obſeruées entre les Princes, vous auez faict trancher la teſte à l'eſcuyer Merueilles mon ambaſſadeur reſidant à l'entour de voſtre perſonne: choſe qui m'a tãt & ſi grieuement deſpleu & deſplaiſt, pour le gros outrage & iniure qu'en ce faiſant m'a eſté faict, qu'il n'eſt poſſible de plus, & dont ie ſuis deliberé perpetuellement me reſſentir, iuſques à ce que reparation m'en ſoit faicte telle qu'il appartient. Ie l'auoy enuoyé pres de vous, comme celuy que iuſques icy i'auoy trouué & cogneu en tous actes ſi honneſtement ſe porter & cõduire, qu'il m'eſt difficile à perſuader qu'il euſt voulu faire choſe meritant vn tel ſupplice. Encores qu'ainſi fuſt, qu'il euſt faict vn cas pour le

meriter,si fault-il que vous entendiez que vous ne deuiez de tant vous ou- D
blier,que de proceder à faire vne telle execution sans prealablement m'en aduertir, & m'enuoyer son proces, attendant sur ce ma response qui eust esté si iuste & raisonnable, qu'eussiez eu cause de vous en contenter: qui estoit la vraye voye qui de tout temps & ancienneté a esté ensuiuie en telles matieres. Et pour-ce que de la mort qu'il a soufferte l'iniure principale s'en addresse & est faicte à moy, laquelle pour rien du monde ie ne suis deliberé souffrir, ie vous aduise qu'il fault que vous mettiez en debuoir de la reparer, tãt & si auãt que i'en sois satisfaict, comme la raison le requiert. Sinon & en deffault de ce, ie vous signifie q̃ par tous les moyens dont ie me pourray aduiser ie procederay à l'encontre de vous, & vous feray cognoistre que tresindiscretement & sans vous en auoir dõné cause, vous m'auez faict iniure par trop grande, de laquelle ie me plaincts, & en escry à tous les Princes Chrestiens mes amis alliez & confederez, cõme à ceux ausquels semblablemẽt ceste affaire touche, comme pour estre commun entre nous: E
afin qu'ils cognoissent & entẽdent que si ie me ressen d'vne telle iniure & outrage, & que ie m'en attache à vous, pour le vous faire sentir & cognoistre, i'en ay tresbonne & raisonnable cause.

A nostre sainct Pere, comme à pere commun en escriuit semblablemẽt, afin qu'il cogneust, si pour ne luy estre ceste outrage reparé, il en poursuiuoit la reparation par la voye des armes, qu'il ne le faisoit sans grande occasion & bien iustifiée.

A l'Empereur (à ce que si la chose procedoit iusques aux armes, il n'eust cause de penser que ce fust pour autre occasion) il en escriuit en la forme & teneur qu'il s'ensuit.

TRES-HAVLT, tresexcellant, & trespuissant Prince, nostre trescher frere, cousin, & allié. Combien que par tous droits ne soit permis ne loisible offenser les ambassadeurs, lesquels de tout temps ont iusques icy iouy des F
prerogatiues & priuileges que par louable & ancienne coustume leur ont esté octroyez, & que de faire le contraire tous Roys, Princes & potentats y ont grãd interest: d'autãt qu'au moyen de ce la communication & entretenement de la paix, & amitié entre eux se pourroit perdre, par succession de temps, au grand detrimẽt & dãger de leurs royaumes, païs, & estats. Toutesfois tresshault, tresexcellant, & tresspuissant Prince, nostre tresscher, tresaimé frere, cousin, & allié, le Duc Frãçois Sforce (cõme nous auons esté auertis) a ces iours faict trancher la teste à l'escuyer Merueilles nostre ambassadeur residãt à l'entour de sa personne, lequel iusques icy auons cogneu en tous actes s'estre si honnestemẽt cõduit & porté, que c'est chose difficile à nous persuader, qu'il eust faict ny voulu faire chose pour meriter vn tel supplice & punitiõ. Et encores q̃ ceste incõuenient luy fust auenu, de cõmettre cas pour lequel il eust merité ladite punition, neantmoins ledit Duc ne pouuoit ne deuoit faire proceder à laditte execution, sans prealablement nous enuoyer son proces, & surce attẽdre nostre respõse laq̃lle luy eussiõs

faict

A faict telle & ſi raiſonnable qu'il euſt eu bonne cauſe de ſ'en contẽter. Et ce que trouuons encores grandement eſtrãge, c'eſt qu'il a eſté procedé ſi ſom mairemẽt en ceſt affaire, qu'en deux iours la priſe, le proces, la condamnation, & execution de mort ſ'en ſont enſuiuies. Qui nous eſt vne telle & ſi grande iniure, & qui nous reuient à ſi grand ennuy, qu'il n'eſt poſſible que la puiſſions cõporter: & à ceſte cauſe luy auons eſcrit nous en faire la reparation telle qu'il appartient. Ce que vous auons bien voulu faire entendre & ſemblablement aux autres Princes Chreſtiẽs noz bons amis, alliez & cõfederez, cõme à ceux qui y ont intereſt, & auſquels ceſt affaire touche, pour eſtre cõmun entre nous: afin qu'il ſoit clairemẽt cogneu que la pourſuitte que pourrons faire en ceſt endroit ne procede pour autre cauſe que pour ceſte ſeulement: ne que ſoubs couleur d'icelle ayons vouloir d'entendre au recouuremẽt du Duché de Milan. A quoy (cõme Dieu ſçait) ne taſchõs aucunement par ceſte voye, ains nous ſuffira d'auoir reparation de laditte
B iniure, à laquelle quand ledit Duc voudra entendre & ſe mettre en deuoir de la nous faire, telle que la raiſon & l'offence à nous faicte le requierent, ne procederons plus auant à l'encontre de luy. Mais auſſi au deffault, voulõs bien vous auertir que chercherõs par tous moyens à nous poſſibles, de luy donner à cognoiſtre que ne ſommes pour ſouffrir vn tel outrage. Et quand vn chacun penſera à par luy, ſi le ſemblable luy eſtoit faict, cõme il le prendroit, & la demonſtration qu'il en feroit, il trouuera que nous auõs bonne cauſe & raiſonnable de nous reſſentir de faire pourſuitte de laditte reparation. Treſ-hault, treſ-excellant, & treſpuiſſant Prince noſtre treſcher & treſ-aimé frere, couſin & allié, nous ſuplions le createur vous auoir en ſa treſſaincte & digne garde.

A v Roy Ferdinand, au Roy d'Angleterre, & autres Princes & potentats en eſcriuit en pareille ſubſtance, & aux ſeigneurs des ligues. A Romme ſe
C preparoit noſtre ſainct pere pour executer ceſte entreueue, quãd il receut la lettre du Roy touchant la mort dudit Merueilles.

A l'Empereur furent preſentées les lettres par le ſeigneur de Veily ambaſſadeur du Roy, lequel auſſi en parla de bouche ſelõ qu'il en auoit charge dudit ſeigneur ſon maiſtre. Sa reſpõſe fut, Que ledit Merueilles auoit treſbien merité la mort, & qu'il n'eſtoit aucunemẽt ambaſſadeur, ains gẽtilhõme priué, ſubiect du Duc, & pourſuiuãt au pres de luy ſes particulieres & propres affaires: cõme il apparoiſſoit par lettres du Roy meſmes recõmãdãt ledit Merueilles au Duc en ſeſdits propres & particulieres affaires. L'ambaſſadeur luy mõſtra ſur le chãp autres lettres du duc meſme au Roy, par leſquelles il apparoiſſoit q̃ ledit Merueilles eſtoit ambaſſadeur du Roy vers iceluy Duc. Mais l'Empereur n'en feit autre demõſtratiõ, ains ſe voyãt de tant plus aſſeuré du Duc, & que iamais ne ſeroit pour ſ'addõner à la deuotiõ du Roy, depeſcha peu de iours apres le ſeigneur du Prat ia pluſieurs fois deuãt nõmé, pour aller querir en Flandres la ſecõde fille du Roy Criſtierne de Dannemarc niepce dudit ſeigneur Empereur, & la donner à fẽ-

me au Duc,ainſi qu'il luy auoit promis auparauãt.Et preſque en vn meſme D
tẽps furẽt faictes les nopces dudit Duc,& du Duc d'Orleãs auec la Ducheſ-
ſe d'Vrbin:car le viij.iour de Septẽbre, audit an mille cinq cens trẽte trois,
partit noſtre S.Pere de Rõme y laiſſant le Cardinal de Monté oncle du Pa-
pe Iulles dernier decedé,legat en ſon abſence,lequel toutesfois mourut biẽ
toſt apres. Le Roy auoit ordonné pluſieurs brigantins & fregattes armez
pour deſcouurir en la haulte mer, & au long de toutes les coſtes, à ce que
d'aucune part il n'auint ſurpriſe ny inconuenient à noſtredit S. Pere.Et at-
tendant ſa ſainɛteté le Roy ſe pourmenoit à l'entour de Marceille viſi-
tant le païs,auquel lieu il feit ce-pendant vn court voyage pour veoir quel
ordre auoit eſté mis à la receuoir honorablement.

AVDIT lieu de Marceille vint deuers le Roy de la part du Duc Frãciſ-
que Sforce pour l'excuſer de la mort de Merueilles, meſſire Frãciſque Ta-
uerne deuãt nõmé Chãcellier d'iceluy Duc, lequel par ordõnance du Roy
fut ouy au conſeil eſtroiɛt.L'excuſe & remõſtrãce qu'il propoſa,fut que le E
Duc ſon maiſtre ne penſa iamais q̃ ledit ſeigneur Roy deuſt prendre ceſte
mort en la ſorte qu'il la prenoit,par les lettres pleines d'expoſtulation que
ſa majeſté luy en auoit eſcrites,d'autãt que ledit Merueilles n'eſtoit ambaſ-
ſadeur,& n'ẽ auoit ordre ne lieu, ny eſtoit eſtimé ne tenu tel en la cour du
Duc ſondit maiſtre : mais qu'il y eſtoit cõme ſon ſubieɛt & vaſſal, & pour
ſes propres affaires & negoces ainſi q̃ les autres vaſſaux & ſubieɛts de ſon-
dit maiſtre, lequel iamais n'auoit ſceu ne penſé qu'iceluy Merueilles fuſt
domeſtique ou ſeruiteur, non qu'ambaſſadeur ou meſſager du Roy:& que
quand il l'euſt ſceu, il luy euſt porté le reſpeɛt qu'il conuiẽt porter aux ſer-
uiteurs de ſi grand Prince, & de la perſonne du monde à laquelle il auoit
autant d'obligation, & à laquelle il vouloit porter autãt d'hõneur & de re-
uerẽce, & qu'il n'euſt ſouffert eſtre touché à la perſonne dudit Merueilles
ſans prealablemẽt en auertir ledit ſeigneur Roy. Mais ignorãt qu'il fuſt au- F
tre que ſon ſubieɛt & vaſſal,il auoit permis & ſouffert que la procedure &
iuſtice fuſt faiɛte cõtre luy cõme contre tel,& cõme contre hõme meritant
telle punition,pour le conflieɛt & homicide commis à l'encontre d'vn gen-
tilhõme de la maiſon de Caſtillon, l'vn des gentilshõmes ordinaires de la
maiſon d'iceluy Duc. Auſſi que ledit Merueilles eſtoit hõme vitieux, ſedi-
tieux,ſcandaleux, receptateur ordinaire d'homicidaires, & autres gens mal
viuans,& meſmement d'aucuns leſquels auoient conſpiré en la mort d'ice-
luy Duc ſon maiſtre, & d'aucuns autres ſes prochains & priuez ſeruiteurs,
& tellement que ledit Duc par pluſieurs fois luy auoit faiɛt dire qu'il n'a-
uoit ſa demeure agreable à Milan. Aiouſtãt ledit Chãcellier auoir luy meſ-
mes dit ſouuẽt audit Merueilles q̃ le Duc vouloit & beſoing eſtoit qu'il ſe
retiraſt:à quoy il n'auoit obtemperé: pendãt lequel temps eſtoit auenue la
mort dudit de Caſtillõ,laquelle iceluy Chancellier recita lors,enſemble la
priſe & execution dudit Merueilles preſque de mot à mot, ainſi qu'elle
eſt cy deuãt couchée, ſeulemẽt obmiſt & ne voulut mentionner la reque-
ſte

A ſte dont nous auons parlé,faicte par ledit Merueilles au capitaine de iuſtice,& les iuſtifications preſentées par les amis de luy eſtant priſonnier.

Ceste legation & remonſtrance fut trouuée par le conſeil incredible-ment eſtrange & mal à propos, d'autant que ledit Chãcellier eſtoit propre nepueu, & fils de la ſœur dudit Merueilles, & que luy plus que nul autre eſtoit informé du contraire de ce qu'il mettoit en auãt,ce que luy fut alors remonſtré de poinct en poinct,& premieremẽt que le Duc ſondit maiſtre ne pouuoit ignorer que ledit Merueilles ne fuſt ſeruiteur voire ambaſſadeur du Roy aupres & deuers luy,& qu'il en apparoiſſoit aſſez,tant par les propres lettres dudit Merueilles eſcrites eſtant à Boulongne, deſquelles le Roy auoit le double, & par la reſponſe que luy feit le Duc, dont ledit ſeigneur auoit l'original en ſa puiſſance.Ioinct que ledit Merueilles auoit demouré premieremẽt au ſeruice du feu Roy,& depuis à celuy du Roy preſent l'eſpace au moins de vingt-cinq ans: parquoy il eſtoit impoſſible que

B le Duc n'en fuſt auerty,lequel n'auoit eſté ſi negligẽt que de ne ſçauoir les noms & les biens de tous les gentilshommes du Duché de Milan qui en eſtoient hors.Auſſi qu'il n'eſtoit vray ſemblable que ledit Chancellier qui bien ſçauoit les cauſes de ſa depeſche, & qui l'auoit preſenté au Duc, & auoit ordinairement hanté auec luy, en euſt aduerty ledit ſeigneur Duc,afin de ne luy laiſſer commettre vn tel erreur à l'encontre d'vn tel & ſi puiſſant Prince que le Roy, ſur ce poinct confeſſa bien ledit Chancellier, que voirement ſ'eſtoit Merueilles adreſſé à luy,pour le faire parler au Duc ſon maiſtre,mais ne luy auoit aucune choſe declaré plus auant,& qu'il n'auoit iamais penſé qu'il ſ'adreſſaſt à luy,que comme oncle à nepueu en ſes affaires,ne qu'il euſt à parler d'autres negoces au Duc, ſinon parauanture en intentiõ de tirer quelq̃ choſe de luy pour en eſcrire au Roy, & pour ſ'entremettre (ſ'il eſtoit poſſible) d'eſtre mediateur de bõne & ſeure amitié entre eux.Si la premiere remõſtrãce de ceChancellier auoit ſemblé à tous moult

C eſtrange,encores plus qu'impertinente ſembla ceſte replique:& luy fut remonſtré combien à luy ſeoit mal d'vſer de ce langage, attendu qu'il ſçauoit bien que ledit Merueilles auoit lettres de creance au Duc, & ſa creance portée par inſtruction ſignée du Roy: auſſi que luy-meſmes au lieu de Fontainebeleau auoit procuré ſa deſpeche, & mis en auãt ce moyẽ de luy dõner autres lettres de recõmãdation particuliere, pour ſeruir d'vmbre & couuerture aux fins,& intentiõ qu'il a eſté dit cy deuãt: & quãd tout ce ne ſeroit,ſi n'eſtoit-il excuſable ny ſouſtenable en droict&iuſtice,veue la precipitatiõ de la procedure faicte contre luy,lequel fut ſeulemẽt par ſouſpeçon, & cõme preſumptiuemẽt cõſentãt de l'homicide faict par ſes gẽs,empriſonné le vẽdredy, & le Dimenche iugé & executé clandeſtinemẽt & de nuict.Choſe pour mõſtrer euidẽmẽt q̃ le Duc euſt peur & crainte qu'en le faiſant executer publiquemẽt,la pluſpart du peuple y miſt empeſchement & fiſt tumulte,pour crainte q̃ le Roy ſ'en reſſentãt cõtre le Duc,ils ſe ſentiſſent auſſi ſans coulpe de vengence qu'il en voudroit & pourroit faire,& q̃

à Milan meſmes en eſtoit le bruict commun. C'eſt grande force que de cõ- „
ſcience, & qui merueilleuſement faict perdre ſens & propos à ceux qu'elle „
condamne. „

Il me ſouuient auoir veu en mes ieunes ans ledit Chancellier eſtre eſti- D
mé l'vn des plus ſubtils & prompts aduocats & plus argut en ſes reſpõſes qui fuſt pour lors en Lombardie, mais à ceſte obiection le ſens luy faillit au beſoing, ou ſang qui ne peult mentir le feit reſpondre ſi mal à propos, & contrediſant à tout ce qu'il auoit dit au-parauãt, que pour excuſer ceſte executiõ nocturne & clandeſtine, il allegua que le Duc ſon maiſtre l'auoit ainſi voulu, non pour la peur & craincte deſſuſdittes, mais pour autãt que ledit Merueilles eſtoit au ſeruice d'vn ſi grand Roy, il luy auoit porté ce reſpect de ne luy faire ceſte hõte que de l'executer publicquement. A ceſte cauſe on luy rompit alors la broche, en luy remonſtrant, puis que par ſon dire il confeſſoit le Duc auoir bien ſceu que ledit Merueilles eſtoit ſeruiteur du Roy (ce qu'au-parauant il auoit nié) la raiſon vouloit qu'à l'hõme E
niant choſe ſi manifeſte, il n'en fuſt diſputé plus amplement, & que le Roy auoit treſbien entendu ſes excuſes fondées en paroles ſans iuſtificatiõ aucune, & qu'au contraire le Roy luy auoit monſtré par lettres & autrement deuement & clairemẽt, que le Duc ſon maiſtre ne pouuoit ſouſtenir qu'il ignoraſt ledit Merueilles eſtre ſon ſeruiteur & ambaſſadeur. Et pourtant il vouloit que reparation de ceſte iniure luy fuſt faicte, ſelon que premierement il luy en auoit eſcrit, autrement il la ſe feroit faire en temps & lieu.

Telle fut la reſponſe & depeſche baillée audit Chancellier, & n'y auoit homme du conſeil du Roy, qui ne iugeaſt ceſt outrage ſi grand & infame, que non ſeulemẽt il auoit iuſte cauſe d'en entreprendre lavengeance contre le Duc, mais qu'à grand peine ſ'en pouuoit il paſſer à ſon honneur, & pẽſoit bien vn chacun que ſi à ceſte entreueue ne ſ'y en moyẽnoit quelque reparation, le printemps enſuiuant ne ſe paſſeroit ſans qu'il y euſt de la meſlée. F

Entreueue du Pape & du Roy.

Le mois d'Octobre fut de la tour d'If & de noſtre Dame de la garde deſcouuert l'armée de mer, laquelle apportoit noſtre S. Pere, deſquels lieux fut faict le ſignal, lequel veu de Marceilles partirent du port vn bon nombre de brigantins & fregattes, pour aller au deuant de ſa ſainctеté: dedans leſquels y auoit bõne compagnie de nobleſſe auecques force trompettes, clairons & haulxbois. Arriué qu'il fut à l'entrée du port, fut ſalué de la maiour de noſtre Dame de la garde, de la tour S. Iean, de l'abbaye de ſainct Victor, & de pluſieurs autres lieux eminents, de plus de trois cens groſſes pieces d'artillerie: auſquelles les galleres rendirẽt leur ſalut, de ſorte que tout le port & les enuirons ſe monſtroient eſtre en feu. Ce faict ſaditte ſainctеté deſcendit en terre du coſté de ſainct Victor à l'oppoſite de la ville, le port entre-deux, en vn palaiz eſtant au ſeigneur de Montmorency, grand Maiſtre & mareſchal de France, lequel il auoit faict preparer pour la recep-

tion

A ption de ſaditte ſainɛteté,attendant qu'il feroit ſon entrée.Pareillemẽt ledit Sire de Montmorency (ſur lequel le Roy ſ'eſtoit repoſé de toutes choſes, pour la reception de ſa ſainɛteté) auoit faiɛt preparer dedans la ville deux palaiz,l'vn pour le Pape,l'autre pour le Roy:&y auoit entre les deux vne rue ſur laquelle il auoit faiɛt edifier de charpenterie vne grande ſalle par laquelle on alloit d'vn logis en l'autre: & eſtoit laditte ſalle grande, & fort à propos pour tenir le conſiſtoire du Pape & des Cardinaux, & auſſi pour faire les aſſemblées de ſa ſainɛteté & du Roy, & le tout tẽdu de fort riches tapiſſeries.

La ſainɛteté du Pape apres auoir eſté conduitte iuſques au palaiz que i'ay dit luy auoir eſté preparé de là le port,chacun ſe retira en ſon quartier iuſques au lendemain que ſaditte ſainɛteté ſe prepara pour faire ſon entrée,laquelle fut faiɛte en fort grande ſumptuoſité & magnificence, luy eſtant aſſis ſur vne chaire portée ſur les eſpaulles de deux hommes,& en ſes
B habits pontificaux,hors mis la Tyare, marchant deuãt luy vne hacquenée blanche,ſur laquelle repoſoit le ſacrement de l'Autel,& eſtoit laditte hacquenée conduitte par deux hommes à pied en fort bon equippage auecques deux reſnes de ſoye blanche. Puis apres marchoient tous les Cardinaux en leurs habits, montez ſur leurs mulles pontificales, & Madame la Ducheſſe d'Vrbin ſeparement en grande magnificence accompagnée d'vn grand nombre de Dames & de gentilshommes tant de France que d'Italie. En ceſte compagnie eſtant le pere Sainɛt au lieu preparé pour ſon logis, chacun ſe retira, & tout ce fut ordonné & conduit ſans nul deſordre ny tumulte. Or ce-pendant que le Pape faiſoit ſon entrée, le Roy paſſa l'eaue dans vne fregatte, & alla loger au lieu dont le Pape eſtoit party,pour de ce lieu le lendemain venir faire l'obeïſſance au pere ſainɛt, comme Roy Treſchreſtien. Or auoit il eſté ordonné de long temps que maiſtre Guillaume
C Poyet Preſident,& depuis Chancellier en la cour de Parlement de Paris feroit l'oraiſon au Pape quand le Roy luy feroit la reuerance, & eſtoit ledit Poyet le plus eloquent aduocat de ſon temps & mieux parlant la langue Françoiſe, mais ie penſe bien que la Latine ne luy eſtoit ſi commune. Et pour ceſte raiſon auoit faiɛt forger ſon oraiſon de longue main par les plus doɛtes hommes de ce Royaume & l'auoit bien eſtudiée: mais il auint autrement qu'il ne penſoit,car le matin au leuer du Roy, le maiſtre des ceremonies vint deuers ſa majeſté luy faire entendre la ſubſtance ſur laquelle ſa ſainɛteté prioit ledit ſeigneur qu'on fiſt laditte oraiſon, afin de n'offencer les autres Princes & potentats:laquelle inſtruɛtion eſtoit toute contraire à ce qu'auoit proiecté ledit Poyet, parquoy ſe voyant ſurpris, ſuplia le Roy de donner ceſte charge à vn autre, remonſtrant que c'eſtoit le faiɛt de vn Prelat,attendu que c'eſtoit pour l'vnion & bien de l'Egliſe.Mais à bien dire, c'eſtoit qu'il n'auoit le temps de pouuoir changer le language ne la ſubſtãce de ſaditte oraiſon, parquoy en fut baillée la charge à Iean du Bellay Eueſque de Paris lequel encores qu'il fuſt prins à l'improuiſte s'en deſ-

chargea au contentement,tant des estrangers que de ceux de sa nation. D

Estant le Roy preparé, partit pour venir au palaiz où estoit le Pape, accompagné des Princes de son sang,comme monseigneur le Duc de Vẽdosmois, le Comte de sainct Pol, messieurs de Montpẽsier & de la Rochesuryon,le Duc de Nemours frere du Duc de Sauoye, lequel mourut audit lieu,le Duc d'Albanie & plusieurs autres,tãt Comtes, Barõs que seigneurs, estant tousiours pres de luy le seigneur de Montmorency son grand Maistre.Estant le Roy arriué au palaiz,fut receu par le Pape, & tout le college des Cardinaux assemblez en cõsistoire fort humainement. Ce faict chacũ se retira au lieu à luy ordonné,& le Roy mena auecques luy plusieurs Cardinaux, pour les festoyer, & entre autres le Cardinal de Medicis nepueu du Pape hõme fort magnifique & bien accompagné. Au lendemain ceux ordonnez par sa saincteté & par le Roy commencerent à s'assembler pour traitter des choses,pour lesquelles l'entreueue se faisoit: premierement fut traitté du faict de la foy,& pour-autant que les choses n'estoient preparées E pour le Concile, ainsi qu'auez peu veoir par ce qui en a esté dit cy deuant, fut depeschée vne bulle pour(en attendant ledit Concile)reprimer les heresies en ce Royaume,& empescher que les choses ne vinssent en plus grãde combustion qu'elles n'estoient.Puis fut cõclu le mariage du Duc d'Orleans secõd fils du Roy auecques Catherine de Medicis Ducheſſe d'Vrbin niepce de sa saincteté, auec les conditions telles ou semblables que celles qui autresfois auoient esté proposées au Duc d'Albanie, ainsi que pouuez auoir entendu par cy deuant : ledit mariage fut consommé en grande magnificence, & les espousa nostre sainct Pere.Ce mariage ainsi consommé, le Sainct Pere tint vn consistoire, auquel se crea quatre Cardinaux à la deuotion du Roy, sçauoir est le Cardinal le Veneur, par deuant Eueſque de Lizieux & grand aumosnier du Roy : le Cardinal de Boulongne de la maison de la Chambre, & frere maternel du Duc d'Albanie : le Cardinal de Chastillon de la maison de Colligny,nepueu du Sire de Montmorẽcy, F fils de sa sœur & du mareschal de Chastillon : le Cardinal de Giury oncle paternel de madame l'Amirale de Brion.Ce faict fut celebrée vne messe Papale, à la fin de laquelle nostre sainct Pere donna sa benediction & absolution generale par toute la Chrestienté, comme au ieudy de la sepmaine saincte. Les choses ainsi paracheuées, le Pape s'embarqua pour retourner à Rõme enuiron le xx.iour de Nouẽbre, & le Roy print son chemin pour se retirer vers Auignon, aussi fut parlé de l'affaire du Roy d'Angleterre, pour lequel le Roy feit grande instance:mais estans les choses si auant,que d'auoir esté ietter la fulmination contre ledit Roy,les Cardinaux conteſterent,de sorte que la chose fut remise à Romme,où tout le college seroit assemblé,ce-pendant le Roy pourroit enuoyer deuers ledit Roy d'Angleterre pour luy persuader, de se remettre en l'obeïssance de l'Eglise Rommaine.

Depvis le partemẽt de Marceille ne sejourna le Roy iusques à ce qu'il fust

A fuſt à la coſte ſainct André, ſinon deux iours en paſſant en Auignon : auquel lieu il aſſembla ſon eſtroict conſeil,& delibera ſur vne requeſte à luy faicte,tãt de la part du ieune Duc Chreſtofle de Vvittẽberg au nom de luy & de ſon pere, cõme des Ducs Guillaume & Louis de Bauiere ſes oncles. Nous auons dit par-cy deuant la gratieuſe reſponſe que fit ledit ſeigneur à meſſire Bonacurſe Gryne ſecretaire deſdits Ducs de Bauiere, & comment il leur auoit promis d'enuoyer homme auecques pouuoir de traitter & conclurre auecques eux ſelon leur intention & requeſte:de laquelle reſpõſe il auertit ſes Princes & maiſtres, & luy demoura en ceſte cour attendant la depeſche dudit perſonnage iuſques apresle partemẽt de ceſte aſſemblée. *Des affaires d'Allemagne et des Ducs de Bauieres.*

Ledit ieune Duc Chreſtofle de Vvittemberg auoit eu dés le mois d'Aouſt reſponſe des alliez & cõfederez en la ligue de Sueue à vne ſiẽne longue lettre du denier iour de Iuillet,par laquelle il leur auoit faict entendre ſes iu-

B ſtes cauſes de doleance ſur le traittemẽt rigoureux dont ſans ſa coulpe on auoit vſé à l'encontre de luy : & par laditte reſponſe luy auoient les commis & deputez d'icelle ligue ſignifié que pour eſtre ſon affaire fort intrinqué,tellemẽt qu'il eſtoit preſque impoſſible de la decider,& y faire fin par lettres & reſponſe entre abſens,ils les auoient ſemonds à ſe trouuer en perſonne au commencement de Septembre prochain à vne diete pour entendre à la deciſion de ſondit affaire qu'ils offroiẽt de tenir en la ville d'Auſbourg, où ils eſtoient lors aſſemblez à la deliberation d'autres affaires. Et à ceſte fin leur auoiẽt enuoyé ſaufconduit en ample forme ſoubs les ſeings & ſeaux ſecrets des Triumuires ou trois capitaines, leſquels eſtoient alors meſſire Guillaume de Rue Ringnan,Leonard de Bappahein mareſchal du S. Empire, & Vlricq Naytarei Bourgmeſtre de la ville de Vlme.Or eſt la couſtume en Germanie qu'en toutes les aſſemblées qui ſe font à la requeſte d'aucun perſonnage,& pour ouir & decider ſes propres & particulieres af-

C faires, ledit perſonnage y mene le plus grand nõbre qu'il peult aſſembler de ſes familiers amis & adherans ou leurs commis & deputez pour aſſiſter à l'audience & deciſion de ſa matiere.

Lequel nom & tiltre d'aſſiſtance eſt de telle condition, que quiconques aſſiſte à autruy faict la cauſe & matiere ſienne, & tacitemẽt ſ'oblige à luy donner ayde & faueur, & iuſques à prendre les armes pour luy,en vn beſoing:en cas de denegation & maligne diſſimulation de iuſtice. Suiuant laquelle couſtume ledit Duc Chreſtofle auoit enuoyé deuers pluſieurs Roys,Ducs,& Princes les requerir & ſuplier de luy vouloir aſſiſter en ceſtuy ſien affaire : ſçachant doncques la promeſſe qui aux Ducs de Bauiere ſes oncles auoit eſté faicte par le Roy noſtre maiſtre,d'enuoyer vn perſonnage auec pouuoir de traitter,ainſi cõme i'ay dit auec eux,il luy eſcriuit de fort gratieuſes & humbles lettres la ſubſtãce deſquelles il m'a ſemblé eſtre bien à propos d'inſerer en ceſt endroict, enſemble la reſponſe du Roy & recharge faicte par luy accompagnée de la priere & grande inſtance de ſeſdits oncles les Ducs de Bauiere, qui par ledit Gryne leur ſecretaire fut

faicte de bouche,& baillée par escrit audit seigneur Roy de France. D

La salutation accoustumée premise il luy exposoit comment en la grãde & longue afflictiõ & calamité de son pere & de luy qui estoient(ia xvij. ans auoit)expulsez & chassez hors de leur païs & biens,la premiere esperãce qu'ils auoient eue de se resouldre auoit esté par la nouuelle qu'il eut de la consommation du mariage de sa majesté,auec la Royne Madame Aleonor son espouse, & sœur des Empereur & Roy des Rommains, ausquels estoient leurs biens appliquez & paruenus, se confians iceux Ducs pere & fils, qu'estant la mere d'iceluy Duc Chrestofle fille d'vne sœur de l'Empereur Maximilian pere du Roy Philippe de Castille, pere dudit Empereur Charles & du Roy Ferdinand, & de laditte Royne Aleonor,il ne pouuoit estre que luy comme vn allié des parties, interposant son credit & authorité sur cest affaire,lesdits seigneurs Empereur & Roy n'y eussent esgar, & les iettassent hors de ceste grande leur misere & calamité,laquelle interposition de son credit & authorité ils ne pouuoient non esperer pour son ac E
coustumée bonté, cõpassion & prõptitude de secours enuers tous affligez & opprimez de necessité. A ceste cause luy estant accordé saufconduit de venir à vne assemblée des alliez & confederez en la ligue de Suaue spoliateurs & expulseurs de sondit pere, par eux à luy octroyé pour ouir & entendre ses doleances, il suplioit sa majesté vouloir escrire aux dessusdits Empereur & Roy,& enuoyer autre ambassadeur ausdits alliez & confederez de Suaue, leur recommandant affectueusement & prenant en sa protection les affaires de luy & de son pere:lesquels affaires il ne doutoit que par sa protection & assistance, ils ne se portassent fauorablemẽt & bien, & qu'ils n'en demourassent perpetuellement & infiniement obligez à saditte majesté, à laquelle pour fin de lettre ils se recommandoient de rechef & treshumblement.

Ceste fut la requeste dudit ieune Duc Chrestofle, sur laquelle apres auoir meurement pensé, le Roy luy feit responce qu'estant de sa nature & F
coustume enclin & prompt à secourir quiconque en auoit besoing, non seulement ses alliez de sang, il luy desplaisoit merueilleusement que sans le sceu & consentement desdits seigneurs Empereur & Roy des Rõmains ausquels touchoit l'affaire d'iceux Ducs & pere & fils, qui estoiẽt iouissans & saisis des biens & estats d'iceux,il ne pouuoit sans offension de ses traittez entreprendre la protection de leurdit affaire, ne pour ceste fin escrire ou enuoyer ambassadeur ausdits alliez & confederez de Suaue: car ce seroit tacitement les blasmer & reprendre d'iniquité,s'il requeroit ou poursuiuoit que les biens & estats d'iceux pere & fils, leur fussent par iugement de la ligue,rendus comme iniustement & à tort occupez & detenus par les susdits Empereur & Roy: ausquels vouloit il bien de bon cœur & affectueusement escrire, qu'ayant esgard à la prochaine alliãce d'iceux Ducs auec leur majestez,ils eussent esgard à leur donner moyen de viure & s'entretenir en tel estat qu'il apparetnoit à gens de telle estoffe & de si noble al-

liance

A liance comme ils estoient,offrant au demourãt audit Duc Chrestofle l'ayder & secourir de son propre, duquel il pouuoit disposer à son plaisir & sans offension ou iuste malcontentement de personne,& faire pour eux & en tout & par tout ce que sans contreuenir à ses traittez il pourroit & seroit loisible de faire.

La verité estoit en effect que le Roy desiroit moult de veoir les Ducs susdits remis en leur estat, & que volontiers il eust trouué moyen de les y ayder y despendant du sien,tant pour affoiblir d'autant les forces de l'Empereur & de son frere, comme pour acquerir en Allemagne nouuelles amitiez,& par bien faicts y confermer celles que desia y auoit acquise,& rẽdre à l'Empereur la pareille qui en toutes parts s'essayoit à luy substraire ses alliances,& les vnir & ioindre à luy. Mais il le vouloit faire auec occasion si coulourée qu'il peust deffendre & maintenir n'auoir en ce faisant contreuenu audit traitté, lequel il se contentoit assez garder au pied de la
B lettre sans en riens l'estendre,en faueur & auantage de qui ne luy donnoit la cause. Parquoy de ceste sienne volonté n'estoit ignorant ledit Bonacurse secretaire des Ducs de Bauiere, & par lettres en chiffre la feit entendre à ses Princes & maistres, qui pareillement en aduertirent le Duc Chrestofle leur nepueu,auquel ils portoiẽt affection toute autre qu'ils ne faisoient au pere.Et s'il eust esté en leur puissance de le remettre au Duché sans y remettre le pere,ils s'y fussent employez tresuolontiers,& s'en estoient assez ouuertement laissez entendre,ne pensans toutesfois en pouuoir venir à bout, à cause que la plus part de ceux qui tendoient au recouurement de ce Duché fauorisoient au pere principalement, & ne leur sembloit estre raison-
" nable d'y mettre le fils & abãdõner le pere. Dõc voyãs qu'ils ne pouuoiẽt
" ce qu'ils vouloient,voulurẽt à la fin ce qu'ils pouuoient,ou iugeoient estre
" plus facile. Et de rechef en escriuirent amplement audit Bonacurse leur
" ambassadeur & secretaire,lequel apres auoir declaré leur intentiõ au Roy,
C la luy bailla par articles escrits contenans en substance ce qui s'ensuit.

Premierement qu'ils le remercioient de la bonne & gratieuse response qu'il auoit faict audit leur ambassadeur, en promettant & asseurant audit seigneur Roy qu'à tousiours-mais ils iroient & tiendroient le droict chemin auecques luy.Secondement ils l'aduertissoient du saufconduit octroyé audit Duc Chrestofle leur nepueu par le moyen d'eux & de leurs secrettes praticques & menées: & qu'en ceste diete ne se traitteroit chose en laquelle sa majesté ne puisse par quelque sien ambassadeur assister audit ieune Duc Chrestofle auecques les ambassadeurs & commis d'autres plusieurs Roys & Princes Chrestiens, lesquels aussi leur presteroient assistance & adherance pour le pacifier & accorder auecques le Roy Ferdinand, & laquelle pacification ne se traitteroit, sinon amiablement, & suiuant les droicts,vs,status,immunitez,& preuileges du sainct Empire,& de la nation Germanique: ausquels statuts & priuileges ledit Roy Ferdinand n'oseroit ne pourroit contreuenir, autremẽt il s'acquerroit ennemis,& susciteroit à

l'encontre de ſoy tous les eſtats du ſainct Empire, ſi que le Roy fauoriſant D
à ceſte entrepriſe ne failliroit à faire de deux choſes l'vne, ou d'obtenir du Roy Ferdinand la reſtitution de ces Ducs, leſquels & leur adherans en ſeroient ſes obligez à iamais, & ledit Roy Ferdinand affoibly d'autant de païs, & d'autant d'amis & adherans: ou de le contraindre à refuſer iuſtice, enquoy il acquerroit toute l'inimitié de la Germanie, qui l'en pourroit par force deſtituer non ſeulemẽt de ce Duché, mais du tiltre & nõ de Roy des Rommains,& ce ſans que le Roy de France ſ'en empeſchaſt ſi ouuertemẽt qu'on le peuſt accuſer d'auoir le premier enfrainct les traittez & capitulations auec l'Empereur.

Et à ceſte cauſe le prioient attẽdu que deſia il auoit deliberé d'enuoyer le ſeigneur de Langey en Allemagne, pour auec eux traitter & conclurre de la forme & maniere de la conſignation par luy promiſe pour la conſeruation d'vne ligue defenſiue non offenſiue, & que les deputez & cõmis de tous les Princes contrahans au traitté de Scharme ſe trouueroient en- E
ſemble à ceſte diete pour y aſſiſter & adherer à la pourſuitte de ceſte reſtitution. Ce conſideré, ſon bon plaiſir fuſt d'eſcrire & recommander ceſt affaire aux alliez & confederez de Soaue, & ordonner audit Langey d'y aſſiſter ainſi & en la maniere que feroient les autres, à tout le moins ſelon que par ledit Langey ſon ambaſſadeur ſeroit conuenu & accordé auecques les deſſuſdits Ducs de Bauiere. Auſſi que ſon plaiſir fuſt d'eſcrire à monſeigneur le Duc de Lorraine & à monſeigneur le Duc de Guiſe ſon frere, à ce que ſ'il auenoit audit Duc Chreſtofle, ou aucun de ſes gens & ſeruiteurs aller ou venir, ou ſejourner parmy leurs païs, ils fuſſent cõtens de le luy ſouffrir & permettre, luy vſant au demourant de toute raiſonnable & honneſte faueur & humanité, ſelon qu'ils eſperoient dudit ſeigneur Roy de Frãce que volontiers il accorderoit & obtiendroit d'eux ſans aucune difficulté. F

Ces remonſtrances ainſi faictes & baillées au Roy par eſcrit, furent accompagnées d'vnes lettres de recharge par le Duc Chreſtofle, par laquelle entre autres choſes il remonſtroit que ceſte diete non ſeulement ſe faiſoit du ſeul conſentement de l'Empereur & de Ferdinand ſon frere, mais qu'ils y auroient eux-meſmes leurs commiſſaires & deputez: enſemble que ledit Roy Ferdinand auoit conſenty & accordé que ceſte matiere fuſt miſe en diſpute de droict, & decidée par l'aſſemblée d'iceux confederez. Et qu'il fuſt vray enuoya au Roy pour en faire foy, le double d'vn ſaufconduit dudit Roy Ferdinãd à luy accordé en dacte du xxv. iour du mois de May lors dernier paſſé, & d'vnes lettres en dacte du lendemain addreſſantes au capitaine de laditte ligue touchant l'affaire dudit Duc Chreſtofle, par leſquelles il ſ'offroit à faire non ſeulement iuſtice, mais traittement gratieux, & encores enuers l'Empereur tout l'auancement qu'il pourroit de ſa parole, faueur, & recommãdation. Si que ledit ſeigneur Roy noſtre maiſtre ne deuoit plus craindre ne doubter, qu'en aſſiſtãt & adherãt à ceſte pourſuitte

A te de iuſtice,il offençaſt ny l'Empereur ny ne le Roy ſon frere, ny fiſt choſe que les propres vaſſaux & ſubiects de l'Empire ne fiſſent en cas pareil, & ſans commettre en ce faiſant aucune cauſe de reprehenſion.

Le Roy ainſi que i'ay dit, apres auoir entẽdu toutes ces remõſtrances, & veu les doubles des lettres & ſaufconduit,encores que par la teneur & ſubſtance d'iceux il fuſt aſſez aiſé à cognoiſtre que ledit ſeigneur Roy Ferdinand n'auoit aucune volonté de rendre ce Duché,ſe contentoit toutesfois d'auoir la couuerture deſdites lettres & ſaufconduit, leſquels il interpretoit au meilleur ſens, & qui faiſoit ſelon ſon intention, c'eſt à dire, ſelon que chantoit la lettre : ne ſe voulant perſuader que ledit Roy Ferdinand vouluſt eſcrire autremẽt qu'il penſoit. Et pource delibera & arreſta en ſon conſeil d'obtemperer à la requeſte d'iceux Ducs de Bauiere & Vvittẽberg: & enuoya ledit ſeigneur de Langey auecques charge de traitter & con-

B clurre de la conſignation deſſuſdite: auecques ceſte clauſe (toutesfois) que ſes deniers ne pourroient eſtre employez à l'inuaſion d'aucun, ains ſeulement à la deffence deſdits anciens vs,obſeruances,& priuileges de l'Empire,& autres certaines clauſes, limitations,& reſtrinctions cõtenues au traitté qu'il en paſſa. Luy dõna pareillemẽt charge de faire pour la reſtitution de ces Ducs entierement tout ce qu'il pourroit faire auec ſuffiſammẽt couloure couuerture,& ſans ouuertement contreuenir au texte de ſes traittez & conuenãces. Auſſi luy enioignit ſur toutes choſes d'eſſayer tous moyẽs poſſibles à faire que ceſte ligue de Soaue ne ſe renouaſt, mais que de tous poincts elle ſe diſſoluſt : & ſur ce luy donna lettres de creance aux commiſſaires de l'Empereur,au Roy Ferdinãd ſ'il ſe trouuoit à ceſte aſſemblée, & en ſon abſence à ſes commis & deputez, & à tous les autres confederez de ladite ligue vniuerſellement.

Le ſeigneur de Langey à ſon arriuée aduerty que le Roy Ferdinand ne

C ſe trouuerroit à ladite aſſemblée, voulut bien faire entendre à ſes ambaſſadeurs ſon arriuée, & l'occaſion pour laquelle le Roy l'auoit depeſché:& pour ceſt effect leur enuoya vne lettre qui leur eſcriuit auecques celles du Roy,addreſſantes au Roy Ferdinãd,ou à eux en ſon abſence. Laquelle i'ay icy inſerée auec deux oraiſons qu'il feiſt en laditte aſſemblée, pour induire les deputez à reintegrer les Ducs de Vvittemberg en leurs ſeigneuries.

Meſsievrs quand le Treſ-chreſtien Roy de France mon maiſtre fut prié par les ambaſſadeurs du Duc Chreſtofle de Vvittẽberg qu'il luy pleuſt deffendre ſa cauſe & celle de Vlrich ſon pere, enuers le Roy Ferdinand, combien qu'il leur deuſt octroyer cela, d'autant pluſtoſt que plus il auoit deu apprendre par ſes afflictions propres à ſecourir les affligez : toutesfois la parenté du Roy Ferdinand l'en deſtournoit, voyant qu'à luy touchoit principalement ceſt affaire. Mais apres qu'il a generalement & particulierement entendu comme tout l'affaire ſ'eſt porté au commencement, & en quel eſtat il eſt maintenant, & qu'à la requeſte du Roy Ferdinand meſmes on auoit donné vne iournée pour les remettre en leurs biens, de ſorte qu'il

Lettre ou oraiſon par eſcrit enuoyée par mõſieur de Lãgey aux electeurs & eſtats de l'Empire.

sembloit y auoir plus de besoing d'amiable cõfirmation que de deffence. D
Alors il a cogneu appartenir à son deuoir (estant commun amy) de faire vne recommandation de ses alliez,& principalement de cestuy pauure innocent enuers le Roy Ferdinand aussi son allié & amy, ayant grande occasion de congratuler à tous deux, aux vns pour auoir trouué vn port en la tourmente de leurs biens,& au Roy Ferdinãd pour raison du bon aduis & conseil qu'il a pris d'vser de misericorde. Ie ne suis donc pas venu pour excuser la faulte de Vlrich, combien qu'il en ait quelque cause, sinon iuste, à tout le moins conioincte auec vne iuste douleur, mais pour congratuler du pardon faict, & de la vengeance moderée, ou (si les choses s'y adonnoient) pour les obtenir de vous par prieres: si suffisamment il a enduré & souffert estant chassé hors de sa maison & tiré d'auec ses enfans, lesquels il n'a peu veoir depuis, il est temps qu'on rende maintenant ce seul & vnique fils au pere,& le pere au fils,& à tous deux leurs estats. La restitutiõ des- E
quels quant à l'vn depend entierement de la misericorde du Roy Ferdinand, mais quant à l'autre il y va du deuoir, il a desmaintenant beaucoup (& peult à l'auenir auoir d'auantage) de moyens pour s'enrichir, plus dignes de sa grãdeur, que de vouloir accroistre le sien (quãd il luy seroit permis) par la ruine & destruction de ceux cy ses parents, desquels s'il n'a pitié (ce qu'il a deliberé d'auoir) il ne leur demeure rien entierement que la vie,& vne perpetuelle calamité. Toutes lesquelles choses & semblables cõbien que par le Tres-chrestien Roy de Frãce mon maistre fussent fort bien entendues, toutesfois il l'a voulu admonnester amiablemẽt, afin qu'il ne se laissast diuertir d'vne si bonne & si saincte entreprise, qui est la plus excellente chose & la plus hõnorable qu'il sçauroit laisser à sa posterité,& si ses prieres y peuuent ayder, il l'en suplie tres-affectueusemẽt, ou si l'authorité d'vn commun amy peult donner quelque moyen à vuider tels differends, il y offre tout son pouuoir: m'ayant commandé proposer icy en son nom
quelques auis qui se trouueront honnestes & prouffitables pour paruenir à vn bon accord. Mais puis que i'enten que le Roy Ferdinand n'assistera point à ceste assemblée, qui est contre ce que l'on auoit faict entendre au Tres-chrestien Roy, & qu'il vous a donné, treshonnorables & tresmagnifiques seigneurs, plein & entier pouuoir de composer & appoincter tous differends: ie vous enuoye les lettres de mondit seigneur Roy qui appartenoient au Roy vostre maistre,& en son absence à vous, afin que vous sçachiez par icelles que tout ce que ie vous declaire est en son nom & procedè de son vouloir & intention. F

DES le vingt-cinquiesme iour de Nouembre audit an mille cinq cens trente-trois, arriua le Duc Chrestofle à Auspourg, & auecques luy se trouuerent pour y assister & adherer au nom du Duc Iean Federic electeur de Saxongne, messire Chrestofle de Tambanhain cheualier, messire Theodore Spieger Docteur és droicts: au nom du Duc Hẽry de Brunsuic & Lembourg vn hõme de loy: au nom au Duc Ernest aussi de Brunsuic & Lembourg,

A bourg, messire Chrestofle de sainct Ampergh, & Baltazar Clauier au nom du Duc Albert de Prusse, messire André Rip Docteur au nom du Duc Albert de Mechelpurg, messire Sebastien Chancellier de Schvveniſpurgh au nom du Duc Iean de Cleues & Iulliers, messire Charles Harst Docteur au nom de Lansgraue Philippe de Hesse messire Herman de Malspeirg son mareschal, & messire Iean de Finsy de Lieuchamp son Chancellier au nom du Comte Georges de Vvittemberg, messire Iaques Truch cheualier, & messire Iean Cuoder Docteur son Chancellier, & de Princes Ecclesiastiques au nom du Duc Frãçois Euesque de Munstre, messire Thomas de Hordo son mareschal, & Iosse Rullant Docteur son Chancellier.

Le seigneur de Langey dessus nommé ambassadeur du Roy nostre Sire, fut instamment requis de se vouloir inscrire au nom des assistans, mais aduerty de l'importance de ce nom, & que quiconques assiste à vne cause la faict sienne, comme a esté dit cy dessus, ne voulut y entrer comme ambassa-
B deur de Prince assistant, mais comme mediateur de paix & d'amitié entre les parties. Aussi veoit il que les ambassadeurs mesmes des Ducs de Bauiere qui auoient procuré sa depesche n'y entrerent point cõme assistans, mais seulement comme du nombre des alliez & cõfederez de la ligue, parquoy il s'en excusa au mieux que possible luy fut. Le Roy d'Angleterre y auoit aussi enuoyé vn sié ambassadeur, mais il partit d'heure qu'il y arriua tard: & apres que l'assemblée fut departie, le Roy Iean de Hongrie pour la difficulté des chemins n'y enuoya point d'ambassadeur, mais biẽ y escriuit lettres fort affectionnées en faueur des Ducs dessus nommez.

Le viij. iour de Decembre fut faict à sçauoir au Duc Chrestofle qu'au dixiesme iour à vij. heures il auroit audiance à l'assemblée. Et autant en fut faict à sçauoir audit seigneur de Langey, qui estoit seulement arriué au mesme iour huictiesme de Decembre, lequel tout le lendemain feit diligẽce ainsi qu'il luy auoit esté ordonné, d'entẽdre au long & à la verité le faict
C & les merites de cest affaire de Vvittemberg, outre ce que par les chemins il en auoit appris de l'vn des gens du Duc Chrestofle qu'il rencontra passant à Souleurre, & qui pour instruction luy auoit baillé vne longue lettre imprimée du Duc son maistre, du xxxj. iour de Iuillet precedãt (car il n'en auoit autrement esté instruict à son partement) & comme si le Roy en eust esté informé du commencement iusques à la fin, ceux qui le prierent & solliciterent d'y enuoyer ne furent si aduisez que de luy en enuoyer information ou par escrit ou de bouche.

A vn iour & heure assignez se presenta le Duc accompagné de tous ses assistans qui furent tous assis de rang à vn costé des sieges. Et ce pendant aucuns commissaires de la ligue enuoyez à ceste fin entretindrent vne espace de temps ledit seigneur de Langey ambassadeur du Roy dedans vne autre salle, ce-pendant qu'il se disputa du rang & lieu qu'il deuoit tenir: car il ne vouloit se seoir au dessoubs des ambassadeurs & commis du Roy Ferdinand, & luy sembloit suffire qu'il cedast le premier lieu aux deputez &

commissaires de l'Empereur, mais le second appartenir au Roy son maistre. Pour euiter ce differend, & ne preiudicier au droict de l'vn ny de l'autre Roy, fut aduisé que pour ce iour & autres, si l'ambassadeur de l'vn se trouuoit à la diete, l'ambassadeur de l'autre ne s'y trouueroit. Et fut ledit seigneur de Langey ambassadeur conduit & mené par messire Guillaume Kueringan l'vn des capitaines de la ligue, & par messire Leonard Eloq Docteur ambassadeur du Duc Guillaume de Bauiere capitaine general de ladite ligue, & fut assis aupres des cõmissaires de l'Empereur, lesquels estoient mõseigneur Chrestofle de Stayn Euesque d'Auspurg, & le Cõte de Montfort. Si presenta ses lettres de creance aux dessusdits cõmissaires & deputez des confederez de laditte ligue, dont ie infereray icy le cõmẽcement de laditte lettre de creance, afin que la longueur d'icelle n'importune le lisant. D

FRANÇOIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE, à Tresreuerends, tresillustres, magnifiques, & spectables, Electeurs, Princes & autres estats de l'Empire assemblez à tenir la diete en la ligue de Soaue, noz treschers amis, cousins, & confederez, Salut. E

APRES la lecture de laditte lettre, le seigneur de Langey declara à l'assistance ce qu'il auoit de charge du Roy son maistre : puis par le Duc Chrestofle de Vvittemberg fut mis en auãt ce qui sembloit luy seruir pour son faict. Ses remonstrãces furẽt bien prises, horsmis des deputez du Roy Ferdinand de Hongrie, lequel estoit iouissant dudit Duché, & ceux qui luy estoient adherens : de sorte qu'il n'y eut ordre qu'il se feit aucune conclusion pour ce iour, encores qu'ils en fussent fort persuadez par vne oraison qui leur fut faicte sur le chãp par ledit seigneur de Langey, laquelle vous verrez icy traduitte de Latin en François.

F

La premiere oraison du seigneur de Langey faicte à meßieurs des estats d'Allemagne, pour & en la faueur du Duc de Vvittemberg, traduicte de Latin en François.

SI le Tres-chrestien Roy de France mon maistre eust voulu iusques auiourd'huy seulement auoir esgard à son deuoir, & à ce que l'humanité requeroit, long temps a qu'enuers ces estats, c'est à dire enuers ses amis & confederez anciens, il eust entrepris de deffendre & fauoriser la cause des illustres & miserables Ducs de Vvittemberg. A quoy faire l'exemple de sa recente calamité l'admonnestoit, comme celuy qui se deuoit efforcer de releuer les miseres d'autruy par la memoire & souueãnce des siennes propres, attendu mesmement que beaucoup d'autres raisons le mouuoient: c'est à sçauoir l'authorité & faueur de plusieurs grãds & tres-vertueux Princes qui prioient pour eux, leurs alliances & affinitez, la grande apparence

&

A & eſperance que la vertu de l'vn deuoit croiſtre auec les ans, ſa grande & indubitable innocence, & de tous deux la fortune telle, qu'elle peult eſmouuoir leurs ennemis meſmes à pitié & compaſſion. Car certainement l'vn pour l'exigence du crime, a ſuffiſamment ſouffert, & l'autre pour ſon innocence a eſté trop miſerablement traitté: mais à dire la verité, autãt que toutes ces conſiderations enflammoient le Roy Treſ-chreſtien de les ſecourir, autant l'en refroidiſſoit le bruit commun d'aucuns, qui n'entendoient les deſſeings de voz affaires, ainſi que maintenãt il ſe peult iuger. Et auoient faict courir iuſques à ſes oreilles que par edict perpetuel auiez tranſporté au Roy Ferdinand tous leurs biens & eſtats, tellement qu'il luy eſtoit à craindre que prenãt en main la tuition & deffence de ceſte cauſe, il offenſaſt ceux auec leſquels il eſt lié de treſeſtroitte alliance & confederation. D'auantage il ſçauoit fort bien que pour le reſpect & honneur du Roy Ferdinand, & meſmes pour le regard de voſtre eſtimation, il ne de-
B uoit penſer qu'vn Prince non ambitieux vouluſt vſurper les biens de ſes voiſins & alliez, ſans eſtre iugez par les lois & couſtumes: ny que vous tant eſtimez prudents & vertueux deuſſiez ſans occaſion impoſer & eſtendre la peine du forfaict du pere ſur le fils innocent. Car ſi cela n'eſtoit couuert de quelque execrable indignité de crime, ce vous ſeroit à iamais vne tache d'inhumanité, & de cruauté: & à luy pareillement d'impieté, & d'auarice. Mais ayãt depuis entendu & en general & en particulier par les lettres du Duc Chreſtofle, en quelle ſorte a eſté ceſt affaire entrepris & commencé, & en quel eſtat il eſt de preſent, apres y auoir ſongneuſement pẽſé, il n'a voulu refuſer ſecours à ſes alliez, Princes dignes de commiſeration, en l'endroict meſmement où il eſt queſtion de tous leurs biens & fortunes: ou pour mieux dire, les voyant fauoriſez de tant de ſeigneurs qui ſe ioignent à leur cauſe, il n'a voulu faillir de les congratuler, de ce que le recouure-
C ment de leurs eſtats n'eſt point fondé & aſſis ſur vne opinion incertaine & doubteuſe, mais deſpend de vous & de voſtre clemence, & de la benignité du Roy Ferdinand. Et pour vous faire bien entendre la charge qui m'a eſté commiſe de ceſte congratulation, i'eſpere vous monſtrer clairement, qu'ils ne doiuent ſeulement eſtre remis en leurs biens, & principalement ceſtuy pauure innocent, mais qu'ils le doiuent eſtre par vous: & tellement par vous, que ſi plus long temps ils en demeurent priuez, toute la coulpe d'oreſenauant en tombera ſur vous, & nullement ſur le Roy Ferdinand.

Et ſi ie vous monſtre cela euidemment & auſſi que le Roy mon maiſtre vous eſtimant tels que ne pouuez auoir oublié l'equité, la miſericorde, la prudẽce, & autres vertus qu'il a cogneues en vous, à treſbon droict il a peu & deu congratuler à ceux cy & à vous: à ceux cy de ce qu'ils ont trouué vn port gratieux, pour ſ'aſſeurer apres vne tãt impetueuſe tourmẽte & tẽpeſte: & à vous auſſi eſt à bon droict deue ceſte cõgratulatiõ, d'autãt qu'auez pris ce bon auis & treſſainct cõſeil de vouloir vſer de clemẽce & miſericorde, par laquelle il me ſẽble q̃ les hõmes ſ'approchẽt de Dieu. Ie viẽ dõc au fait

auquel ie ne voy point auoir beſoing de beaucoup de paroles, car il vous D
peult ſouuenir à tous, qu'apres la mort du pere de ceſtuy-cy, alors que ce Duché par vous fut tranſporté à l'Empereur, & par luy peu apres au Roy Ferdinãd ſon frere, vous adiouſtaſtes par mots expres ceſte conditiõ, qu'il en appoinctaſt auec Vlrich, & au regard de ceſt innocent qui en l'aage de quatre ans où il eſtoit, n'a peu commettre crime, ne faire acte deshonneſte, vous luy reſeruaſtes la pourſuitte de tous ſes droicts, & nommément des chaſteaux de Tubinge & de Neyffen, non long temps apres qu'il vint à demãder d'eſtre remis en la poſſeſſiõ d'iceux, leſquels eſtoient entre les mains du Roy Ferdinand, & voulant pourſuiure ce qui luy appartenoit, iceluy Roy declara ouuertemẽt qu'il luy permettoit tout ce qui ſeroit de droict & d'honneſteté. Et n'a pas conſenty ſeulement que ceſte iournée ſoit aſſignée pour vuider ce differẽd, mais il en a voulu eſtre le principal autheur.

Ceſt acte certes du Roy Ferdinand tant plus ie le conſidere, tant plus ie cognoy qu'il n'a peu faire plus prudemmẽt, car ſ'il euſt deliberé de leur E
rendre & reſtituer leurs biens & eſtats, leſquels il tient par voſtre moyen, ſans vous en communiquer, ie dy à vous qui eſtes aucunement cauſe de la fortune, à laquelle ces Ducs ſont maintenant reduits, il euſt peu ſembler qu'il n'euſt tenu compte de voſtre bienfaict, ou qu'il ſe fuſt voulu ſeparément acquerir leur bonne grace & les rendre obligez à luy ſeul, les laiſſant ce-pendant irritez contre vous, comme ſ'il euſt deſiré & pourchaſſé, que ce qu'ils auoient perdu par vous ils penſaſſent ſans vous, & peult eſtre malgré vous l'auoir recouuert de la main de celuy auquel eſtoit commode & proffitable le retenir. Mais puis q̃ les choſes ſont encores en leur entier, & qu'il remet en voſtre vouloir de reſtituer en leurs eſtats les Ducs de Vvittemberg, les deux enſemble ou l'vn ſeul, ie vous laiſſe à iuger en quelles de leurs ſeigneuries vous ſemble qu'ils doiuent eſtre reſtablis, aymant mieux que lon eſtime qu'ils y ſoient rentrez par voſtre iugement que par ſon biẽfaict. Puis auſſi qu'il a voulu auoir tel eſgard qu'il doit, tant au bien qu'il a F
receu de vous qu'à voſtre repos & à voſtre reconciliation auec eux, & eſtãt content de ceſte ſeule louange que n'ayant eſté trop arrogant, ny preſumptueux, en receuãt vn biẽ-faict de vous, il a voulu apparoiſtre, n'eſtre point tant inique detenteur de l'autruy que liberal du ſien: il ſe peult facilement iuger, qu'il ne vous a point ce-pendant oſté par enuie, ne la bõne grace ny l'honneur: la bonne grace que l'vn tienne de vous les ornemens de ſa ieuneſſe, & l'eſperance de ſon plus fort aage, & que l'autre vous doiue l'aiſe & la tranquilité de ſa vieilleſſe. Mais l'honneur ſans doubte ſera entierement voſtre, & non comme aux faicts de guerre, où les genſd'armes s'attribuent vne grande partie de la gloire, car en cecy n'aurez point de compagnon, vous d'autãt que chacun peult veoir & cognoiſtre que vous auez aydé & ſecouru le fils innocent de voſtre ennemy, & tendu la main pour releuer voſtre amy abatu & vaincu. Et certes le Roy Ferdinand ce faiſant, combien qu'il ne le vous ayt expreſſement declairé, ſi eſt ce qu'il monſtre aſſez

par

A par effect qu'il vous a voulu tellemẽt laiſſer toute la gloire & la bien-vueillance qui ſe peult attendre d'vn tel acte, qu'il n'en puiſſe cy apres en aucune maniere encourir blaſme, ou reproche, en quelque part que puiſſe tourner voſtre iugement. Car il eſt neceſſaire que celuy là ſe condamne de ſoy-meſmes, qui n'oſe remettre ſa cauſe à l'opinion de perſonne, & celuy qui ſe veult ſubmettre aux loix & couſtumes, monſtre qu'il eſpere deux choſes l'vne, où qu'il n'a volonté de retenir le bien d'autruy contre raiſon, où que ceux, auſquels il s'eſt ſubmis luy feront iniuſtement gaigner ſa cauſe, dont l'vn ie croy facilement, & l'autre eſt trop eſlongné & indigne de ſa reputation & de la voſtre. Et de faict quant à luy touche, ie n'auray iamais opinion qu'il voulſiſt (encore qu'il en euſt la puiſſance) entreprendre choſe illicite & deſraiſonnable, ains aymeroit beaucoup mieux monſtrer ſon authorité & employer ſes forces au ſecours de ſes alliez qu'à leur ruine. Il m'eſt certainemẽt aduis qu'il ne pretend aucune choſe en leurs biens,

B mais pluſtoſt veult entendre ſ'il les peult iuſtement retenir, ou ſi de voſtre conſentemẽt il les leur doit laiſſer. Et quoy qu'il en ſoit ie ne penſeroy iamais que vous puiſſiez trouuer bon ny raiſonnable de deſpouiller ceux deſquels ne ſe dit point que l'vn ayt commis faulte exceſſiue, & l'autre n'a rien faict. Pluſtoſt ie penſeroy, veu qu'il fault diſtinguer les crimes & que les peines ſont diuerſes, que l'on ne ſçauroit mieux faire que vous eſlire pour iuger ſi Vlrich le pere (car du fils qui en peult doubter) n'a pas aſſez ſouffert en dixſept ans, & s'il n'a pas faict ſuffiſante penitence pour la qualité du crime qu'il a cõmis: car nonobſtãt qu'il ayt faict faulte enuers vous, il eſt certain neantmoins que ce n'a eſté en haine de voſtre ligue, ains cõtre ſon gré, & ſans y penſer, par vn deſir ardãt de ſe vẽger, & par vne iuſte ie ne ſçay quelle douleur. Et peult eſtre (ie diray ce mot auec voſtre cõgé & permiſſion) qu'il a tellement failly qu'il n'y a perſonne d'entre vous eſtant en

C ſa place qui n'en euſt autãt faict: car vous ſçauez, meſſieurs, que les habitãs de Reuthling chaſteau en Soaue, leql eſt maintenãt de ceſte ligue, ont porté longues & groſſes inimitiez aux predeceſſeurs d'Vlrich, & les ont continuez en ſon endroict: tellement qu'aucuns d'eux ont malheureuſemẽt tué & maſſacré les habitans couſtumiers de ſes foreſts, dont il a treſinſtammẽt requis luy eſtre faict raiſon par les gouuerneurs du chaſteau. Mais tãt s'en fault qu'ils ayent faict demonſtration exemplaire des meurtriers, que pluſtoſt les ont retirez dedans leur ville, & les ont nourris & ſouſtenus: au moyen dequoy ſe voyant indignement offenſé, il ne ſe fault eſmerueiller s'il s'eſt enflammé de cholere, & ſi promptemẽt enflammé que vous auez pluſtoſt entendu le chaſteau auoir eſté pris & aſſailly. En cecy (meſſieurs) ie ne dy rien de la vengeance qu'auez faicte de luy, car i'ay deliberé de deduire ſeulement les raiſons pour leſquelles i'eſtime qu'il eſt raiſonnable qu'elle ſoit moderée, vous priant deuant toutes choſes vouloir repreſenter à voz yeux les corps morts de ceux qui eſtoient en ſa protection, eſtans cruellement hachez en pieces, & iettez deuant ſes pieds.

CONSIDEREZ auſſi ſ'il vous plaiſt les pleurs & plainctes de leurs pa- D
rens,femmes,& enfans ſe iettans à genoux deuãt luy, & reduiſez en voſtre memoire quel dueil il pouuoit auoir d'eſtre ainſi contemné, & quels propos tenoient ſes ſubiets qui le perſuadoient de ſe venger, autrement on luy feroit encores pis. Ie me rapporte à vous, & vous laiſſe à penſer quel courage là deſſus il pouuoit auoir. Quant à moy ie ſuis d'aduis que ſ'il y a „ quelque temps d'obeïr à vne iuſte douleur,& de ſe venger(comme ie croy „ que vous me confeſſerez en eſtre quelque-fois temps entre les hommes)ce- „ ſtuy-là certes eſt aucunement neceſſaire, quand apres auoir demandé iuſti- „ ce d'vn forfaict,en lieu d'en faire la raiſon,on voit les malfaicteurs nõ ſeu- „ lement mis en ſauue-garde dedans les murailles de la ville,mais eſtre appel- „ lez aux honneurs publics. Certainement il faict grand mal à toutes perſon „ nes,& ſingulierement aux grands ſeigneurs, de veoir leur authorité con- „ temnée & meſpriſée:& cognoiſſons que nature nous a apprins de nous eſ- „ mouuoir à la deffendre par armes, ſi autrement il n'eſt cõmode d'en auoir „ ſatisfactiõ. Liſez les hiſtoires des anciens & il ſe trouuera que peu de guer- E
res ont eſté entreprinſes par noz predeceſſeurs ſinon pour ceſte occaſion. Et afin que par voſtre congé il me ſoit permis vous dire de rechef ce que i'en ay ſur le cueur, i'eſtime que ſi vous euſſiez eſté au lieu de Vlrich, les meſmes cauſes qui l'ont meu euſſent eu pareille puiſſance ſur vous que ſur luy. Il a eſté eſmeu de iuſte douleur eſtant outrageuſement offencé & iniurié, de ſorte qu'il ne ſ'eſt peu commander qu'il n'ait vengé la mort des ſiẽs: ce que ie vous ſupply ne penſer eſtre dit par moy pour vous rẽdre reprochable, ce qui vous doit eſtre honorable, ayãt faict la vengeance de celuy qui a deſtruict voz confederez. Ie ne vouldroy auſſi l'auoir dit pour faire comparaiſon de la faulte de Vlrich auec voſtre acte tant vertueux,& encores moins pour nier qu'il n'ayt failly, veu que luy meſmes le confeſſe: car il
deuoit faire plaincte du tort qu'il auoit receu en ceſte aſſemblée, ſoubs F
l'authorité de laquelle il ſ'en fuſt beaucoup plus commodement reſſenty. Parquoy il a failly & temerairement faict: il le confeſſe & ſ'en repent, il en porte la peine dure & longue, ſon recours eſt à voſtre bonté, il demande pardon,& promet que d'oreſnauant il ſera paiſible: & ſi autresfois il a eſté bouillant & trop outrageux, l'aage maintenãt, le long exil,& ſes aduerſitez l'ont refroidy & moderé.

PARDONNEZ donc ſ'il vous plaiſt (Meſſieurs) à celuy qui deteſte ſon delict, pardonnez à celuy qui le confeſſe, pardonnez luy à ceſte heure que l'enuie eſt moindre ſur luy, puiſqu'en la chaleur de ſon meffaict luy auez laiſſé quelque eſperance de miſericorde. Vous auez faict voſtre deuoir,& n'ayant peu à temps ſecourir & ſauuer voz cõfederez, vous auez pris la vẽgeãce de l'outrage qu'ils ont enduré, & cela eſt le prochain remede de la deffence & tuition qui leur eſtoit deue. Vous auez tiré voz alliez hors de ſeruitude, & auez chaſſé hors de ſa maiſon & de ſon païs celuy qui leur auoit oſté leur liberté. Vous auez fait iuſques icy tous actes de magnanimité

A gnanimité & de vertu, vous auez faict cognoiſtre que vous n'eſtes ceux deſ quels on doiue outrager les amis & confederez. Ie vous prie (Meſſieurs) ne prendre garde aux paroles de ceux que i'ay entendu à mon arriuée en ce lieu, leſquels toutesfois ne veulent qu'on penſe qu'ils en ſoient autheurs, & vous font ſoufler aux oreilles que pour conſeruer la reputation de voſtre conſtãce, vous ne deuez aucunement receuoir en voſtre bonne grace, ceux deſquels vous ayez quelque fois voulu prendre vengeance: mais auiſez pluſtoſt que ce qu'ils veulent maintenir pour cõſtance, ne ſoit droicte-
« ment vne opiniaſtre cruauté, & cruelle opiniaſtreté. Les cõſtans, ſans dou-
« te ont accouſtumé de pardonner (ainſi qu'auez faict) & à meſure que ce-
« luy qui a merité vengeance ſe retire de ſes mauuaiſes entrepriſes, auſſi ſe fault-il retirer de toute ſeuerité & rigueur. Et a l'on cogneu par experiẽce que pluſieurs grands & illuſtres perſonnages de la memoire de noz anteceſſeurs & de la noſtre, ont au commencement eſté fort vicieux, & à la fin
B ſe ſont changez & rengez au bon chemin: de maniere qu'apres leur feu de ieuneſſe paſſé, ils ont recompenſé leurs follies de pluſieurs vertueux actes, & de grãds merites enuers la Republique. Ie les pourroy icy nommer, ſi ie ne penſoy eſtre odieux, de reduire en ſouuenance les faultes des gens de bien ia par le temps abolies & oubliées.

Vous auez auſſi leu que voz majeurs apres ſ'eſtre vengez de leurs ennemis, & apres les auoir vaincus, leur ont aſſez ſouuent pardonné: & qui plus eſt aux eſtrangiers ont quelque fois reſtitué leurs biens, & en ont rapporté tant en la guerre qu'en la paix, non ſeulement grande gloire, mais grand prouffit. Combien deuez vous plus eſperer & attẽdre de ceſtuy-cy, & ne doubter qu'il ne doiue, & qu'il ne puiſſe par cy apres eſtre paiſible à ſes voiſins, & proffitable à la Republique: veu qu'au moyẽ d'vne iuſte douleur & pour l'affection qu'il porte aux ſiens, faiſant vne faulte commune, il a troublé vne fois ſeulement le repos public: & a pluſtoſt penſé faire cho-
C ſe digne de luy, qu'il n'a crainct qu'on luy en ſceuſt mauuais gré, & qu'on le priſt en mauuaiſe part. Et encores que ſon crime fuſt ſi grand, qu'il ne deuſt eſtre aboly par le temps, ny adoucy par la peine, ny remis pour les prieres de ceux qui ſolicitent pour luy, ſi eſt-ce qu'il appartient à voſtre cõſtance d'entretenir la condition promiſe à ces Ducs, eſtant le crime recent & nouuellement perpetré, alors que leur oſtant leur Duché vous le dõnaſtes à vn autre. Car comme il vous a eſté honnorable de prendre les armes cõtre celuy qui a deſtruit voz alliez & confederez, il eſt plus hõnorable au meſme cours de la victoire d'auoir donné lieu de repentance, & eſpoir de miſericorde, ſuiuant l'exception appoſée dedans l'apoinctement par vous faict: ie diray d'auantage, comme il vous a eſté treſ-honnorable d'auoir ſecouru le fils innocent de voſtre ennemy, ainſi ſera-il maintenant deshõneſte, qu'il ne iouiſſe par voſtre moyen du bien de ceſte exceptiõ, & que l'enuie ſe renouuelle, laquelle par le tẽps ſe deuoit enuieillir, & oublier, & ſera plus deshonneſte d'adiouſter à la premiere peine ceſte calamité. C'eſt à

ſçauoir que pour ſon erreur ou crime, il voye ſon fils vnique innocent e- D
ſtre à iamais participãt de ſes aduerſitez, en lieu d'eſtre l'appuy, & le repos de ſa vieilleſſe. Ie puis dire d'auantage, qu'il ſera treſ-deshonneſte que ceſt innocent en temps de paix ſoit deſpouillé des reliques des biens de ſes ayeux, que vous luy auez laiſſé durant la guerre: & que la peine de la faulte d'autruy ſoit tranſmiſe ſur celuy qui n'en fut iamais ſouſpeçonné, tãt ſ'en fault qu'il l'ait perpetrée. Voz majeurs en ſe vengeant des offences à eux faictes, ſouuent ont remis les faultes des peres à la miſericorde des enfans, & les faultes des ieunes gens ont eſté par eux pluſtoſt attribuées à l'aage qu'à malice: & voudriez vous ordonner, que ceſtuy treſinnocent, de la bouche duquel il ne ſortit oncques parole qui peuſt offencer perſonne demouraſt en miſere perpetuelle, pour le delict d'vn autre? lequel toutesfois n'eſt ſi grief, ne ſi meſchãt que la peine ne deuſt eſtre diminuée par le tẽps, & la haine aſſopie: tournerez vous la vengeance du crime du pere, ſur l'enfant qui eſt au berſeau? E

Considerez (Meſſieurs) ie vous ſupply de l'vn la vieilleſſe calamiteuſe, & de l'autre la miſerable ieuneſſe, ſans qu'il l'ait merité: afin qu'en l'innocence de l'vn vous ayez eſgard à voſtre bonté & iuſtice, & en l'amendement de l'autre vous vſiez de voſtre clemẽce. Conſiderez qu'ils ſont venuz & extraicts de hault lieu, & qu'ils n'auront faulte ny de parents ny d'amis pour les ſecourir: & encores qu'ils permettent qu'ils ſoient punis, ils ne veulent neantmoins que du tout ils ſoient deſtruicts & ruinez. Car pour ne parler de ceux qui ſont aux eſcoutes attendans de ſçauoir cõment chacun de vous ſe comportera en ceſt affaire, vous voyez quelle aſſemblée de gens il y a qui ſouſtiennent leur party, non pas d'Allemagne ſeulement, mais des Royaumes loingtains. Tous ceux cy eſtimerõt auoir receu faueur de vous, ſi vous fauoriſez ces pauures miſerables, & au contraire ils penſerõt eſtre offenſez, ſi vous leur tenez la rigueur, & leur faictes quelque tort: & pour le faire brief, ie penſe que vous deuez conſiderer, que voſtre trop F
rigoureux iugement laiſſera à vous & à voz enfans, vne ſemẽce de la guerre, auec quelque deshonneur d'auoir vſé de cruelle vengeance contre l'vn, & n'auoir gardé la foy à l'autre, & au contraire, voſtre douce ſentence ſera cauſe du repos public, & vous engendrera grand honneur. Mais quand ie dy cecy, ie ne le dy pas pour-ce q̃ ie penſe qu'ils veulent chercher le moyẽ de recouurer leurs biens par voye de faict & par armes, car de gens vaincuz n'eſt le courage tel, ny l'audace ſi grande: mais d'autant que i'enten qu'il y a non des hommes, mais des peſtes entre les hommes qui ſement en derriere vn venin pour vous faire croire, que ſ'ils ſont remis en leur entier, à la premiere occaſion qui ſe pourra offrir, il eſt à craindre qu'ils ne ſe vengent de tous en general, au moyen des torts & griefs qu'on leur aura faict en particulier, ſans aduiſer au trouble de la paix publique. Ie le dy afin que vous entendiez que vous deuez plus auoir craincte que les bãnis entreprẽnent quelque nouuelleté, que ceux qui par voſtre bien-faict auront eſté remis

„mis en leurs eſtats. Car cõme la perte de tous biens eſt vn poignant eſguil-
„lon pour eſſayer tous moyens poſſibles & impoſſibles de les recouurer,
„ainſi touſiours ſe trouuent quelques perſonnes qui ont pitié de ceux qui
„ſont foullez & opprimez. Donc (Meſſieurs) pour oſter de voz eſprits tout
A ſouſpeçon de guerre, aydez à ce pauure innocent, retirez à vous ce penitẽt,
afin que luy aduenant ce nouueau biẽ, tous les vieils maux ſoient oubliez,
& que deſormais les eſprits des deux trauaillent plus à vous rendre la pa-
reille, qu'ils ne font maintenant pour eſtre reſtablis & reintegrez en leur
priſtine & ancienne dignité.

AINSI faiſant, vous aurez vne plus certaine & plus aſſeurée paix du ſei-
gneur Dieu des armées, lequel reçoit à grace les repentens, & eſt deffenſeur
des innocens: car c'eſt le ſeul qui peult mettre la paix en voz terres, & ſ'il ne
conſerue la cité, pourneant veille celuy qui la veult garder. Faictes donc
que ceux qui ſement tant de mauuaiſes nouuelles, puiſſent cognoiſtre que
B le bon Dieu eſt appaiſé par ſa pitié & miſericorde, moyennant laquelle la
guerre eſt deſtournée & la paix aſſeurée: non par meſchantes aſſemblées &
ſeditieuſes pratiques d'aucuns qui vouloient chaſſer le penitent, & ruiner
celuy qui n'eſt coulpable. Mais il me ſemble que i'ay aſſez dit pour l'equi-
té de ceſte cauſe, & trop pour voſtre miſericorde & prudence: car vous
pouuez auoir ſuffiſamment entendu, que comme tous deux doiuent iouïr
de la clauſe de l'exception cy deuant touchée, ainſi l'innocent doit eſtre
totalement reſtitué en ſon premier eſtat. Et cela ſe doit faire par vous, au
iugement deſquels le Roy Ferdinand ſ'eſt ſubmis, en intention que toute
l'enuie de ce iugement, ou la bonne grace, l'honneur, ou l'infamie tombe
ſur vous, & ſi vous ſuiuez ſa volonté, & que vous iugiez ſelon l'honneſteté
& equité, neceſſairement tous deux ſeront par vous reſtablis: & au pis aller
quand vous vſerez de toute rigueur, il ne peult à tout le moins que ceſtuy
C cy ne ſoit reſtitué en ſes biens & honneurs.

ET ſi n'auez changé d'opinion, ie puis hardiment ſortant par où ie ſuis
entré, leur cõgratuler de ce qu'ils ont trouué en la perte de tous leurs eſtats
vn dernier refuge en vous: ie vous doy ſemblablement congratuler, de ce
que par la bonté du Roy Ferdinand, l'occaſion vous eſt offerte d'acquerir
leur bonne grace. Car apres que par ce bien faict les aurez liez & obligez à
vous, iamais ne pourront eſtre ſinon treſaffectionnez enuers vous & voz
enfans, & auront d'autant plus grande occaſion de conſeruer l'vnion &
paix commune, que plus ils ſe ſentiront eſtre tenuz à vous. Cela vous pro-
met ce ſuppliant, tant en ſon nom, qu'au nom de ſon pere: cela vous pro-
mettent tous ces ambaſſadeurs au nom de leurs Princes: & outre leurs prie-
res & promeſſes, ſi celles du Treſ-chreſtien Roy mon maiſtre ſont de quel-
que efficace (comme certes elles doiuent eſtre) il vous en promet autant, &
vous prie treſaffectueuſement croire ſ'il y a choſe (cõme en tels differents
ſouuent aduient) dont on ne puiſſe demourer d'accord, que vous le vueil-
lez employer. Et ſi l'authorité d'vn amy cõmun y peult ayder, vous pou-

uez faire eſtat qu'il n'y eſpargnera la peine, le ſoing, & la diligence qu'on doit attendre d'vn Prince qui grandement deſire la reconciliation d'entre les alliez:& ſur toutes choſes,a la paix publique en recommandation treſſinguliere. D

TOVTES les remõſtrances & perſuaſions dudit Langey au nõ du Roy ſon maiſtre,ny celles des aſſiſtãs de meſſieurs les Ducs de Vvittemberg, ne peurent amollir les cueurs des cõmiſſaires & capitaines de la ligue de Soaue,auſquels touchoit de donner iugement:& encores que le Duc Guillaume de Bauiere qui eſtoit capitaine general de laditte ligue meiſt peine de fauoriſer leſdits Ducs de Vvittemberg pere & fils, pour eſtre ſes proches parens, ſi n'eut il moyen d'y remedier,pour les grandes brigues qui ce faiſoient tant de la part de l'Empereur, ſoubs main, que du Roy Ferdinand ſon frere. Parquoy à la requeſte des aſſiſtans deſdits Ducs le ſeigneur de Langey delibera à la premiere aſſemblée leur vſer d'autre perſuaſion, au nom du Roy Treſ-chreſtien ſon maiſtre, pour tenter ſi les remonſtrances faictes au nom d'vn ſi grand Roy que ledit Roy Treſ-chreſtien les pourroit induire à quelque raiſon. Parquoy à la premiere aſſemblée vſa de l'oraiſon qui ſ'enſuit,traduitte de latin en noſtre vulgaire François. E

Seconde oraiſon de Mõſieur de Lãgey pour les Ducs de Vvittemberg.

MESSEIGNEVRS, vous auiez par mõ oraiſon en ce meſme lieu entendu les cauſes pour leſquelles le treſinuincible & Treſ-chreſtien Roy de France mon maiſtre a du commencement differé,& depuis ſ'eſt condeſcẽdu à vous recommander la cauſe du Duc Chreſtofle de Vvittemberg icy preſent,& ſupliant enuers vous,tant pour ſoy-meſme que pour le Duc Vlrich ſon pere. Vous auez entendu pareillement quelle eſtoit ſon intention & deliberation en ceſte-ditte matiere, & comme à l'heure de ma depeſche on luy auoit faict entendre: & telle eſtoit ſon eſperance que par voſtre moyen & bien-faict, & par la clemence & benignité du ſereniſſime Roy Ferdinand, ceſte aſſemblée leur ſeroit port ſeur & prompt refuge de leur miſerable & longuement agitée fortune. Et à ceſte cauſe il ne m'ennuyoit point tant pour leur donner aucun reconfort ou faueur en leur affliction, comme pour congratuler & à eux,& à vous, & audit ſereniſſime Roy Ferdinand:à eux, pour ceſte porte qu'il pẽſoiẽt leur eſtre ouuerte à rentrer en leurs premiers tiltres & dignitez: à vous(Meſſieurs) & audit ſereniſſime Roy Ferdinand,de ceſte voſtre bonne & ſaincte deliberatiõ, d'vſer en leur endroict d'equité, ou miſericorde. Leur eſtant ce-pendant ſi mal aduenu, qu'ils ſont non ſeulement deceus de leur attẽte(qui deſia ne pend plus qu'à vn extreme & debile eſpoir) mais que pour le comble de leur malheur, leurs aduerſaires (qui pour vous faire approuuer & trouuer bonne leur entrepriſe, ne ſe fondent tant en la iuſtice de leur cauſe, qu'en faulx & calomnieux raports) tendẽt à vous amener en haine,& mauuaiſe reputation ceſtuy voſtre ſupliant innocent. F

IE ſuis certes contrainct par ſes importunes (mais iuſtes) prieres, puis qu'en ceſte calamité ie le voy encores auoir eſperance que ma parole & recommandation

A commendation au nom du Treſ-chreſtien Roy mon maiſtre pourra grandement luy ſeruir, tant à ſe purger enuers vous, qu'à vous mouuoir de reprendre ceſte voye, ſoit d'equité ou de miſericorde, dont faulſe calomnie vous deſtournoit. Ie ſuis, dy-ie, contrainct changer mon inſtituée oraiſon gratulatoire en recõmẽdatoire & paroles excuſatoires, en laquelle l'occaſiõ de porter paroles en ce lieu m'eſt offerte telle & ſi abondãte que langage à moy n'à autre en la deduiſant ne peult faillir, comme à celuy qui n'ay ſinõ à faire requeſte à ceſte voſtre noble aſſemblée de gẽs eſleus (c'eſt à dire treſbons, & treſiuſtes) & vous perſuader que contre iuſtice & verité vous ne veillez en voſtre protection receuoir menſonge & iniuſtice.

VNE choſe principalement m'a troublé & diuerty de ſi promptement & volontairemẽt entreprendre ceſte charge: c'eſt que les aduerſaires de ce Duc ou en effect ont aigry à l'encontre de luy, ou faulſemẽt, & (ce qui plus me plairoit, & que ie croy) vous mettent en auant qu'il ſoit ainſi. Ledit ſe-
B reniſſime Roy Ferdinand que i'attendoy luy deuoir eſtre bien veillant & benin: auecques lequel l'alliance eſt telle & ſi eſtroicte du Roy mon maiſtre tant par affinité que par traitté, que maintenant il trouue ceſte charge de vous porter parole trop plus dure & difficile, que de prime face ie ne la penſoy: & ne m'a eſté peu mauuais d'arreſter en ceſte controuerſe, ce que en faueur de luy ie pourroy dire ſans offenſer l'autre, contre lequel ie ne voudroy ne doy vouloir proferer ou dire vne ſeule mauuaiſe parole, ne qui touchaſt à ſon honneur: & ſçay bien quãd ie le feroy, que ce ne ſeroit ſans encourir l'indignation du Roy Treſ-chreſtien mon maiſtre. Toutesfois quand ie conſidere qu'à l'vn en ſe departant de ceſte querelle, tous ſes eſtats qui ſont treſgrands demeurent ſaufs & entiers, & que ſa reputation en accroiſt, que l'autre eſt reduit en ceſte extremité, que de voſtre iugemẽt auiourd'huy depend entierement tout ſon bien, eſtat, & moyen de viure,
C ce peu que luy reſte des miſerables & affligées reliques des anciens tiltres & dignitez de ſes anceſtres, enſemble que ſa reputation & bonne opinion demeureroit bleſſée, ſi vous l'eſtimez tel que ceux cy le vous peignent.

QVAND ie conſidere auſſi que ie ſuis appellé de par luy, & qu'en ſa faueur ie ſuis depeſché vers vous, ie trouue (Meſſieurs) que ie ne ſuis plus en mon entier, & que ie n'ay aucune apparẽte excuſe de luy refuſer ma parole en ceſt endroict, ſans trop grandement bleſſer l'honneur, tant dudit Roy Treſ-chreſten mon maiſtre, que dudit ſereniſſime Roy Ferdinãd. Du Roy mon maiſtre, en le faiſant apparoiſtre ſeul inhumain, impitoyable, & inexorable, ſi en la ſi grande affliction de ſon allié innocẽt (pour lequel ie voy de toutes parts accourir eſtrangers, & qui en rien ne luy attouchent, pour aſſiſter à ſa cauſe, & la prendre comme la leur) il ne vouloit aumoins preſter la parole d'vn ſien ſeruiteur pour vous recõmãder ſon affaire en iuſtice: du Roy Ferdinand d'autre part, en l'eſtimãt de telle ſorte, qu'à ſon eſciẽt il vouluſt ſouſtenir vne mauuaiſe querelle, & que meſmes il vouluſt cõtre iuſtice vſurper le total bien de ſon proche parent, pauure, & innocẽt, qu'il

deuſt prendre en mauuaiſe part qu'auec reuerence & honneur on luy fa- D
ce entendre la verité, qui luy eſt faulcement deguiſée par ceux qui ſoubs ſon nom (comme ie monſtreray, & au grand preiudice de ſa reputation) veulent executer leur particuliere & priuée malveillance contre ceſt innocent, & toute ſa maiſon. Toutesfois ie mettray peine (& cognoy biẽ que la raiſon le veult) d'vſer en ceſte partie de telle raiſon & moderation de dire, que tous amis & ennemis entendront bien que ma parole ne ſaddreſſera point contre l'intention ou propre volõté dudit ſereniſſime Roy (lequel ie penſe eſtre Prince iuſte, equitable, & modeſte) mais ſeulement cõtre l'effect & iugement que gens malings & peruers ont captieuſement extorqué à l'encontre de ceſtuy pauure innocent ſon parent.

Et pour ce qu'en ceſte aſſemblée ie ne voy point ſes deputez (ou pour mieux dire) les aduerſaires & parties de ceſtuy noſtre ſupliant, ie vous ſu-
plie tous Meſſieurs me vouloir eſtre teſmoings & arbitres de ce que ie di- E
ray: & à mon eſperance vous direz au departir que ie n'auray oublié, qu'en parlant de la treſmiſerable miſere d'vn amy & allié dudit ſeigneur Roy mõ maiſtre, en choſe toutesfois qui aucunement ſe pourroit eſtendre iuſques à la perſonne auſſi de ſon amy & cõfederé, il me fault ſobremẽt & modeſtement parler, & que ie ne me ſeray ny abandõné à la recõmendation del'vn, ny à mon eſcient foullé l'hõneur de l'autre, ny mis en arriere la cõſideration de la commune alliance auecques les deux. Et ſi vous Meſſieurs (en excuſant prealablemẽt la longueur de mon exorde qui a eſté neceſſaire pour eſclarcir & faire entendre l'intention dudit ſeigneur Roy mon maiſtre) voulez en ceſte action m'eſcouter auſſi attentiuemẽt, & auecques telle beneuolence qu'en la precedãte vous m'eſcoutaſtes, i'eſpere vous faire cognoiſtre & toucher au doigt l'innocence de ce Duc, & la iuſtice de ſa cauſe, les faulſes & impudentes calomnies de ſes aduerſaires, enſemble que ſa protection & deffence eſt vnie & conioincte inſeparablement au prouffit de voſtre Empire, à la reputation de ceſte compagnie, à voſtre de- F
uoir enuers la patrie & ſes habitans, enuers vous meſmes & voz enfans à iamais, en ſorte que ſans dommage, forfaict, & reproche vous ne pouuez l'abandonner. I'eſpere eſclaircir cela, non ſeulement ſans offenſe, mais auecques bonne grace dudit ſereniſſime Roy Ferdinand, du nom duquel ces impoſteurs veulent couurir leurs calomnies & meſchancetez.

Et afin que pour entrer en ma narration ie parte de meſme lieu dont part & procede la ſource de ceſte matiere, il vous ſouuient biẽ Meſſieurs alors que vous deſpouillaſtes le Duc Vlrich de ſon Duché & ornemẽs, & reueſtites voſtre treſauguſte Empereur alors Roy des Romains ſous quelques reſtrictions & conditiõs, dont en ma precedente oraiſon a eſté faict mention, vous ne vouluſtes que du forfaict du pere la perpetuelle vengence ſ'eſtendiſt ſur ce ieune Duc Chreſtofle ſon fils, alors enfant de quatre ans: & à ceſte cauſe vous luy reſeruaſtes l'action de ſes droicts generalement

A lement ſur ſon Duché,& particulieremẽt le meiſtes en poſſeſſion des places de Turinge, & de Neyff, que par le traitté de reddition d'icelles vous luy auiez expreſſemẽt reſeruées,leſquelles eſtãs par luy poſſedées, & quelques temps apres aucuns ſoy diſans eſtre commis & procureurs de voſtredit Auguſte Empereur, & de treshault & puiſſant Prince le Duc Guillaume de Bauiere (leſquels ils diſoient eſtre les tuteurs dudit ieune Prince) par frauldes & machinations le debouterent de ſa poſſeſſion, & fut ledit Prince enfant & non entendant ſes droicts auecques ſes places hereditaires baillé en garde,pour eſtre nourry & inſtitué,audit ſereniſſime Roy Ferdinand,auquel l'Empereur auoit baillé le ſurplus de laditte Duché,non tant à tiltre n'à droict de proprieté, que de garde & poſſeſſion precaire.

Estant depuis ce ieune Prince venu en aage de cognoiſtre ſes affaires, & reputant à bien faict receu de vous, ce que ne luy auez faict du pis, que vous luy euſſiez peu faire,ſ'eſt reſolu deuoir vſer de voſtre bien-faict,
B & a requis eſtre reſtitué & remis en ſes droicts. Mais alors qu'il a penſé la choſe eſtre en ces termes, qu'il fuſt à tout le moins reſtitué en ſes places, il ſ'eſt ſoudainemẽt trouué deietté de ſon attente:& luy ayant ledit ſereniſſime Roy Ferdinand accordé ceſte diete,& qu'en icelle raiſon luy ſeroit faicte ſelon la loy, leſdits ennemis & aduerſaires ayans vne haine extreme & enracinée à l'encontre de luy & de toute ſa maiſon, à cauſe d'aucuns leurs amis & le pere de l'vn,autresfois attainct cõuaincu & cõdamné, & par loy & couſtume du païs executé par officiers du Duc Vlrich,pour crime de leze majeſté, iamais n'ont laiſſé à toutes opportunitez de importuner, tant qu'à la requeſte & continuelle interpellation de pluſieurs ledit ſereniſſime Roy ſ'eſt laiſſé vaincre & gaigner, & vous a enuoyez icy pour agents, & ambaſſadeurs à debattre ſa raiſon. Les deſſuſdits expres & capitaux ennemis de ceſte maiſon de Vvittemberg, leſquels ſe voyãs en ſi belle occa-
C ſion & opportunité de la ruiner & totallemẽt deſtruire,vous pouuez croire qu'ils n'auront failly à eſtendre leur charge & creance enuers vous, ſelon qui leur a ſemblé d'eſtre le plus auantageux & à propos.

Povr acheuer & mettre à execution leur entrepriſe, & de prime face quand le Duc a parlé de ſes droicts en general luy en ont couppé la broche, diſans que de ce ils n'auoient charge, parlant de ſa reſtitution & reintegration particulieremẽt en ſeſdites places ils luy reſpondent de recompence, & luy propoſent des conditions Dieu ſçait quelles & combien approchantes de raiſon. Et pour-ce qu'il ne luy ſemble les deuoir accepter, à cauſe que par icelles ſe veoit à iamais deboutté, non ſeulement de ſon Duché, mais du nom & tiltre de ſa maiſon, qui eſt ancienne: ils vous le paignent homme contumax,rebarbatif, reculant à toute raiſon, & font de belles proteſtations en ceſte aſſemblée deuant vous & deuant le peuple icy aſſemblez publicquement, que pour autre intention, il ne refuſe les plus que raiſonnables offres qu'on luy faict, ſinon

ſinon pour auoir occaſion de commencer la guerre,pour diſſiper & abo- D
lir la paix & vnion publique,& alumer vn feu qui pourroit embraſer tou-
te la Germanie, pretendans vous induire ſoubs ceſte couleur à faire ou re-
nouuellervne ligue,de laquelle en la faiſant telle,& en la forme qu'ils la de-
mandent, ie vous feray cognoiſtre qu'entierement la conſequence eſt per-
nicieuſe,& mettra vous & voz enfans à iamais en infinité de perils & dan-
gers.Et à ceſte cauſe vous auez meſtier auiourd'huy (ſi oncques vous l'eu-
ſtes) d'vſer en voz deliberations de grauité de iugement,de cõſtance, d'hu-
manité, & de vertu, & de foy, & de prouidence:de grauité de iugement,
en n'adiouſtant legierement foy à gens qui vous mettent en auant choſes
par eux controuuées & non apparentes: de conſtance,en ne priuant celuy
qui ſe tiẽt obligé à vous de voſtre bien-faict ſans ſa coulpe : d'humanité,en
ayant compaſſion de l'innocent affligé:de vertu,en declarant librement &
ouuertement que vous n'eſtes tels perſonnages,ſoubs la faulte commẽcée,
& diſſimulation deſquels aucun doiue prendre occaſiõ d'opprimer & de- E
ſtruire vn innocent:de foy,entant que vous par ancienne obſeruance eſtãs
tenuz à garder les eſtats & honneurs reciproquemẽt les vns des autres, par
plus forte & meilleure raiſon eſtes tenus d'y conſeruer ceſtuy-cy duquel
le bien (ſa maiſon deffaillant) reuient à l'Empire, auquel vous auez la foy
& ſermẽt: de prouidence,en ouurant les yeux de voz eſprits & preuoyant
combien de ceſt exemple il pend à chacun de vous de mal & de danger.

Mais afin que par la cognoiſſance des principes vous puiſſiez mieux
entendre l'iſſue & conſequence d'iceux, & plus certainement ordonner ce
que finablement vous auez à faire: entendez vn peu la iuſtice de ceſte cau-
ſe,le plus que deuoir où ceſtuy ſ'eſt ſubmis, enſemble les impoſtures &
faulx-donnez à entendre de ſes ennemis.Et premieremãt ie vous ameneray
& mettray en auãt ce droict commun: que iamais par les loix de ce ſainct
Empire n'a eſté veu:que l'homme fuſt contrainct d'accepter (auãt que d'e-
ſtre reſtitué) aucun traitté ou condition de recompenſe, encores moins de F
la prendre au choix & appetit de ſes aduerſaires, & renonçant par luy à
tous les anciens droicts,tiltres,dignitez,& remembrãces de la maiſon dont
il eſt iſſu. Ils me diront qu'à prendre ceſte recompence ce Duc Chreſtofle
eſt tenu & obligé par vn contract, ſur lequel ils ſe fondent qu'ils diſent e-
ſtre faict par ſes tuteurs : de ce traitté il vous fault veoir ſ'il eſt ſuppoſé ou
veritable, ſi ſubſiſtant ou inualide. Quant à moy, il ne peult cheoir en
mon entendement qu'il puiſſe eſtre appellé contract ſ'il ne conuient à la
deffinition & deſcription de cõtract, & puis que ſur iceluy ils veulent fai-
re fondement, qu'ils monſtrent premierement que cedit Duc Chreſtofle
euſt oncques meſtier de tuteurs, qu'ils monſtrent que ceux luy ayent eſté
ou peu eſtre baillez leſquels ils mettent en ieu : monſtrent que leſdits ſup-
poſez tuteurs ayent entre eux faict ce traitté, ou que ceux qui en leur nom
le feirent en euſſent oncques d'eux mandement ne pouuoir: monſtrẽt que
leſdits ſuppoſez tuteurs ayẽt ce traitté approuué apres le faict,ou qu'il leur

ayt

A ayt eſté loiſible, ou de le faire ou de l'approuuer. Cela mõſtré il fault qu'ils conuainquent que Ferdinand en ſon endroict l'ayt gardé, alors on leur aduouera qu'ils le puiſſent appeller contract: alors on leur aduouera qu'ils y puiſſent faire fondement, & qu'ils puiſſent ceſtuy-cy contraindre à le garder. Mais puis qu'il eſt certain qu'il ne luy a point fallu de tuteurs, & qu'il eſtoit en puiſſance de pere, puis qu'il eſt certain que ces pretendus tuteurs ne luy furent oncques baillez, & ne pouuoient à tels eſtre baillez, admis, & receus, dõt l'vn eſtoit ſaiſy du bien du mineur, l'autre auoit eſté chef d'armée pour le ſpolier.

Et puis qu'il eſt certain qu'ils n'ont faict ce contract, & que par iceluy il appert qu'à ceux qui le feirent ils n'en donnerent oncques mandement ne pouuoir, qu'il n'appert point qu'ils ayent ratifié, qu'il eſt certain aſſez qu'ils n'euſſent peu ſ'ils euſſent voulu, & qu'il ne leur euſt eſté loiſible d'aliener à leur apetit les biẽs ſtables & immeubles du mineur, & poſé ores &
B non admis le cas que toutes ſolemnitez y euſſent eſté gardées: puis toutesfois qu'il appert que ledit contract a eſté limité de temps & de conditions, puis qu'il appert le temps eſtre expiré, & les cõditions n'auoir eſté gardées par Ferdinand, puis qu'il appert de ſa volonté contraire, & que l'eſchange que par ledit pretendu contract il deuoit bailler n'eſt plus en ſa puiſſance, & que ceux de vous icy aſſiſtans qui l'auez de luy acheptée, d'autant que vous ſçauez bien que vous n'auez aucune volonté de la luy rendre, ſçauez conſequemment, qu'il n'eſt en luy de purger ſa demeure: qui a-il plus qui puiſſe le iugement d'aucun tenir en ſuſpẽd? & ne doubte que leur contract qu'ils appellent ne ſoit inualide & nul? Maintenãt doncques ils diſent que lors de la reddition de ſes places, & que par la meſme compoſitiõ qu'elles luy furent reſeruées & demie baillées, en vertu d'icelle il fut accordé qu'en luy baillant recompence il ſeroit tenu de les reſtituer, & que ceſte-dite cõdition & article fut redigé par eſcrit: pourquoy ne les produiſent ils dõc-
C ques? ils diſent qu'ils ont perdu les lettres, ô belle inuention! pour-ce qu'ils n'oſent produire de faulces lettres, de peur d'eſtre cõuaincus faulſaires. Ils aymẽt mieux dire les auoir perdues: qu'ils s'en taiſent doncques, & ſeuffrẽt que laperte de leurſdites lettres ſoit le gaing de ceſtuy-cy, & qu'il la puiſſe cõpter à ſon aduantage. Il eſt bon à ſçauoir (Meſſieurs) que ceux que vous voyez eſtre ſi ſongneux, & ſe mettre par force és biens d'autruy, ſi curieux à donner couleur de droict à leurs vſurpations euſſent eſté ſi peu diligens à garder la piece ſurquoy ils fondent leur principale couleur.

Or ſoit ainſi (ce que non) qu'en la compoſition deſdites places, ceſt article fuſt couché de quelques-fois les pouuoir recompencer. Certes Ferdinand n'y eſtoit lors entreuenant, ne veu, n'ouy. Et ſi ce droict de permutation fut à quelqu'vn reſerué, ce fut au prouffit de ceſte voſtre ligue, auquel s'il vous euſt ores eſté reſerué, vous auez depuis renõcé en n'en vſant: quãd librement & franchement, & ſans conditiõ aucune, ne modification, vous auez remis le Duc Chreſtofle en poſſeſſion d'icelles, comme de ſes choſes

hereditaires, & comme telles l'auez faict aduouer,& obeïr,& ſeruir par les D
ſubiects, & vaſſaulx d'icelles. Et n'eſt beſoing de m'arreſter à la preuue de ceſte pure & libre poſſeſſion, & qu'elle fuſt ſans aucune charge ou recuſation,puis que ie parle deuant ceux qui eſtoient au faict,auſquels il en ſouuient,& qui peuuent ceſtuy-cy dedire ſ'il ment.Leſquelles choſes,comme elles ſoient entierement ainſi que ie dy, & que ce mineur a eſté deietté de ſa poſſeſſion, non violente, non clandeſtine, non precaire, en laquelle il a par temps legitime & prefix de droict perſeueré: ſi tous les droicts de toutes gens & nations chantẽt le ſpolié deuoir eſtre auant tout euure reſtitué: ſi ce Duc en requerant qu'enuers luy on vſe de ce droict, demande choſe que par les loix ciuiles on ne luy peult nyer.Voyez toutesfois à quelle raiſon il ſ'eſt voulu ſoubmettre.

MAIS quelle deſraiſon ? il a eſté content de ſouffrir, pour à ceſte voſtre compagnie donner à entendre qu'il n'eſt ſi mal aiſé à contenter qu'on le vous faict:c'eſt que pour donner temps à ſes aduerſaires de meurir leur aigreur, & de luy faire raiſon d'eux meſmes, il a conſenty de laiſſer endormir & repoſer ſa demande, moyennant que les fruicts ſeulement du paſſé de ſeſdites places luy fuſſent reſtablis iuſques à preſent,& pour l'auenir aſſeurance baillée iuſques à dix mille florins pour ſon moyen de viure en attendant. Eſt-ce point cecy (Meſſieurs) que ſeſdits aduerſaires appellent refuſer la raiſon?eſt-ce pour cecy que par leurs calõnieuſes proteſtations publiques ils veulẽt contre ceſtuy aſſembler ciel, terre, & mer?& que pour le vous amener en haine ils le vous preſchent homme contumax, intraittable, eſtrangé de toute raiſon, de toute equité, de toute voye d'amitié, ennemy,infracteur de paix & repos public? Ordonnez leur(meſſieurs)qu'ils ne poſent en faict ce qui n'y eſt. Ordonnez leur qu'ils ne baillent nom de contract,à ce que leurs anceſtres n'appellerent oncques ainſi,& n'eſtimerẽt deuoir oncques eſtre obſerué:autremẽt vous eſtes indoctes non Docteurs endroict.Ordonnez leur qu'ils ne vous alleguent plus ce tel quel ſuppoſé F
contract auoir eſté par le maiſtre obſerué:autrement ils ſe cõuainqueront d'euidente menſonge enuers vous qui ſçauez le contraire.

ORDONNEZ leur quand on leur met en auant droicts euidentement, expres, qu'ils ſe taiſent ſ'ils ne ſçauent y reſpondre, & qu'ils ne mettent en ieu des traicts imaginaires qui ne ſont ne furent oncques, & deſquels ſ'ils faiſoient ores apparoiſtre ils ne ſeroient de rien mieux appuyez:autremẽt ils apreſteront à rire à ceſte compagnie.Ordonnez leur qu'ils ne vous proteſtent plus de belles & plus que raiſonnables conditions par eux offertes, & par cedit Duc refuſées:autrement que vous qui cognoiſſez aſſez la condition d'icelles, & quelle trenchante cognée ce Duc en leur obtemperant euſt eſbranlée contre la racine & fondemẽt de ſa petition, les ferez mettre hors de ceſte compagnie comme reſueurs, & qui tels vous eſtiment.I'oubliroy quaſi (Meſſieurs) à vous alleguer vn autre bien ferial & ſolemnel argument,dont impudemment ils vſent parmy les banquets & aſſemblées

de

A de peuple, c'eſt qu'il touche à voſtre reputation, & à voſtre deuoir enuers ces deux Princes, que vous auez eſleuez, l'vn Empereur, & l'autre Roy des Romains leur aſſeurer ce Duché, lequel eſt tãt en leur bien ſeance que plus ne peult: pour ſ'en venir des autres pays qu'ils tiennent en Germanie iuſques en leur pais bas paſſant ſur le leur. N'eſt-ce pas (Meſſieurs) vn ſingulier fondement, & digne que par eux & deuant vous, & pour fonder vne telle cauſe ſoit allegué? comme ſ'ils vous penſoient ſi eſtourdis, ſi aueuglez, ſi hors de ſens, que vous ne ſentiſſiez, vous ne veiſſiez, vous n'entendiſſiez, quelle puiſſance & liberté, en accordant ceſte raiſon, vous bailleriez d'icy en auant à tous voz futurs Empereurs, d'eſtimer leur eſtre loiſible vſer de meſme loy, & d'entreprẽdre ſur les biens de vous & voz ſucceſſeurs, non ce que la loy veult, non ce que la raiſon, non ce que la foy naturelle entre le ſeigneur & le vaſſal, mais ce qui leur viẽdroit à plaiſir, à bien ſeance, & à volonté.

B Mais ie voudroy biẽ (Meſſieurs) laiſſant ce-pendant ceſtuy & tous autres argumens: car ie ſçay bien que ces menées ils ne font, & que ces propos ils ne tiennent au ſceu deſdits ſeigneurs Empereur & Roy. Ie voudroy biẽ diſie, qu'on leur demandaſt de quel viſage, de quelle contenance, de quelle aſſeurance ils oſeroient entreprendre de mettre ce conſeil en auant à leur maiſtre, à vous, à leur Auguſte & inuicte Empereur: à leur maiſtre, que, cõtre la religion du ſerment qui l'oblige à garder les droicts de ce ſainct Empire, il vſurpaſt & appropriaſt à ſoy ce Duché, qui de ſon inſtitution premiere (la ligue de ces Ducs deffaillant) eſt affecté & incorporé dés maintenant cõme pour lors à la chambre & recepte Imperiale: à vous, qui eſtes membres de l'Empire, de faire ligue & alliance pour maintenir ladite vſurpation: à leur Empereur, de l'approuuer, ratiffier, & l'en inueſtir. Ce ſeroit certes choſe trop indigne en ceſt Empire (qui ſe regiſt par loy & religion) du ſerment qu'on luy doit, que pour gaigner vn tel Duché, celuy ſe depar-

C tiſt de la loy, celuy failliſt de ſon ſerment à l'Empire, qui, eſtant par vous eſleu à Roy des Romains, eſt obligé à faire obeïr les autres à la loy, & à garder le ſerment qu'ils ont à l'Empire. Autãt ſeroit-ce choſe indigne à celuy, qui de tous les autres prent le ſerment, contre ſon ſerment apliquer & approprier à ſa maiſon les indubitables droicts dudit Empire. Mais ie veux (Meſſieurs) en ceſt endroict que vous me croyez. Il n'eſt rien plus eſloigné de tels conſeils, q̃ ſont ces deux ſereniſſimes freres: & iamais aux machinateurs d'iceux ils n'adiouſteront foy, ſinon qu'on les leur deſguiſe en toutes autres couleurs comme maintenant les ſuſdits conſeillers de Ferdinand, (qui eſt vn vice commun & regnãt ſur beaucoup de perſonnes) ſoubs vmbre de ſe monſtrer diligens, aſſidus, & induſtrieux, diſtrayent tant à tort ou droict les ſeigneurs de leurs maiſtres: veulent (comme ie diſoy n'agueres, & vous trouuerez eſtre veritable) executer leurs propres & particulieres affections, & ont pour ce faire embraſſé ceſte cauſe plus aigrement & opiniaſtrement, que pár le Roy leur maiſtre il ne leur eſt ordonné, aumoins

qu'il n'eſt conuenable à l'integrité de ſon nom. Et tellemẽt ſont audacieux D
en leur calomnie, que pour eſtrãger d'vne part & diuertir le Roy leur maiſtre de ſa premiere & bonne deliberation qu'il auoit conceuë enuers ceſtuy voſtre ſupliant, luy donnant à entendre que de vous meſmes, & volontairemẽt, vous ne deſiriez autre choſe ſinon de renouueller ceſte ligue, & par icelle à tout iamais luy aſſeurer ce Duché, mais que pour la reputation ſeulement vous en voulez bien eſtre requis.

A vous d'autrepart ils doiuent auſſi dõner à entẽdre l'affection & volõté de leur maiſtre, ce qui leur plaiſt, & qui mieux leur ſemble à propos, pour vous eſmouuoir à ce faire : & pẽſent bien voſtre affection enuers luy eſtre telle qu'à ſa requeſte vous le faciez ſans contredit. Auſſi penſent ils qu'en ce faiſant, ſi bien vous ne condamnez ouuertement & par mots expres ce pauure innocent, en effect toutesfois, & par conſequence, vous le condamnerez, & entierement deſtournerez ledit ſeigneur Roy Ferdinand de luy faire la raiſon: laquelle à ce que i'enten il luy euſt long temps a faicte, ſi par le faux rapport qui luy a eſté faict de voz opinions, il n'euſt eſté deconſeillé. E
Or conſiderez (Meſſieurs) autant qu'il vous a eſté honnorable eſtans armez & victorieux attrẽper & moderer au cours de victoire la vẽgence cõtre le pere, & à ceſt innocent reſeruer le moyen de viure & eſperance de retourner à ſes eſtats, ſi maintenant il ne vous ſeroit pas autant deshonnorable de non ſeulement clorre les yeux au deuant de la ruine & oppreſſion du meſme innocẽt, mais l'opprimer & ruiner vous meſmes. Vous meſmes certes le ruinerez entierement par ceſte ligue, donnans au monde occaſion de penſer que vous ayez approuué ce que par-cy deuant a eſté faict contre luy, & que vous aprouuiez ce q̃ par cy apres ſe fera. Car on ne pẽſera point qu'vne telle aſſemblée de gens choiſis de tous eſtats, ſans le trouuer expreſſement & grandement coulpable, euſt faict vne ligue au preiudice de tout F
ſon bien, de laquelle au temps aduenir la conſequence & le danger de l'exẽple redonde ſur eux. Ou ſi on penſoit que ſans grande & meure deliberation, & ſans prendre garde à tort ou droict, vous l'euſſiez faicte, ou qu'à voſtre eſcient (ce que Dieu ne vueille) vous euſſiez voulu aprouuer vn innocent, vous aſſocirez vne tache ſur voſtre reputation, que toute l'eaue de la mer ne ſeroit ſuffiſante à effacer, ne toutes les tenebres du monde pour la cacher : car vous pouuez aſſez entendre que luy eſtant ainſi denué de tous biens iamais ne pourra porter, ſ'il eſt de cueur auſſi haultain cõme de lieu illuſtre, qu'on le voye en ce païs miſerable viure, auquel il a de ſa naiſſance nom & tiltre de Prince. Eſtant, doncques, neceſſairement contrainct de ſe bannir hors du païs, que pourroit-il emporter auecques luy, ſinon la honte & reproche de l'Empereur, du Roy ſon frere, de vous tous, en quelques parts du monde qu'il ſe puiſſe trouuer ? & donner à vn chacun matiere de dire, en le monſtrant, C'eſt ceſtuy là, qui autresfois, qui maintenãt, qui ſans ſa coulpe, qui hors d'Allemagne. Vous entendez le ſurplus des ſentences, & ie me deporte volõtiers de les acheuer, car ie voy voz cueurs deſia ſe mouuoir,

A uoir,& que tacitemẽt, & par ſignes & viſages vous aduouez,& recognoiſſez,ce que ie dy eſtre verité. Mais ne penſez point que ce-pendant ces bons forgeurs de calõnies(pourueu que ce que par eux meſmes ne peuuẽt,ils le puiſſent faire par vous,ſoubs l'authorité ou de leur maiſtre,ou de l'Empereur) facẽt grand cõpte ne de ce que le monde en dit preſentemẽt,ne de ce qu'à mille ans on en dira. Ie pourroy en ceſt endroict(& les propos ſ'y offrent)vous reciter combien & quelles paroles,à cauſe de tels cõſeils, ſe diſent publiquement en toute la Germanie à l'encontre des ſeigneurs deſſus nommez:& à grand tort(ſelon mon aduis)par gens qui deſcrient maintenant leur miſerable ambition & auarice immoderée. Maintenãt leur puiſſance trop peu feable & trop ſuſpecte vous aduiſe de prendre garde à eux, & qu'ils n'abbayent à autre choſe qu'à occuper & à ſoy aſſubiettir toute la Germanie,& qu'en opprimant maintenant l'vn & maintenãt l'au-
B tre,& y occupant leurs biẽs,il ſemble qu'ils veulent aſſeoir leurs garniſons en pluſieurs & diuerſes parties d'icelle,pour apres à leur apoinct,& quand ils la voirront affoiblie de ſes principaux membres, l'aſſaillir alors vniuerſellement, plus hardiment,& à moins de danger.

Ie vous pourroy auſſi reciter infinité d'exemples que l'on amene tant d'eſtrangers que de voſtre nation, tant de modernes comme d'anciens,de ceux qui en voyant opprimer leurs voiſins,n'en ont tenu compte ny faict ſemblant, & n'ont iamais cogneu qu'en l'oppreſſiõ d'eux on machinoit la leur, iuſques à ce qu'ils ſe ſont veuz eux-meſmes trebucher en pareille ſeruitude. Leſdits exemples ainſi mis en auant,tendans à ce que vous penſiez à noſtre faict, & à la conſeruation de voſtre liberté,& qu'en remettant deuant voz yeux le danger de voz voiſins, vous penſiez à ce que vous meſmes deuez ou eſperer, ou craindre. Mais ie m'en deporte legierement, de peur qu'aucuns qui parauẽture pẽſent (quoy que ce ſoit) qu'ils voudroiẽt
C bien) qu'entre le Roy mõ maiſtre & leſdits ſeigneurs, les choſes ne ſoient point entierement accordées, ne feiſſent du cueur d'autruy iugement ſelon le leur, & meiſſent en auant, ou que ledit ſeigneur Roy mon maiſtre expreſſement m'euſt atiltré, ou que de moy-meſmes (en eſperant de luy complaire)i'euſſe affecté ceſte occaſion,de vous reciter & deſcouurir choſe, à quoy parauanture aucuns de vous ne penſent encores.

Qvoy toutesfois que lon vous en puiſſe dire, ne croyez point ſi par inaduertance il m'eſchappe quelque mot qui puiſſe deſplaire auſdits ſeigneurs, ſi d'auanture ils eſtoient tendres des oreilles, que ie le face ou par ordonnance,ou au ſceu,ou au nom dudit ſeigneur Roy mon maiſtre. Voz bons viſages en grande partie m'ont inuité à dire franchement ce que i'auoy auparauãt deliberé de taire, & en grande partie m'y a contrainct l'outrecuidance de ſes gens icy : leſquels ſont cauſe qu'à l'encontre deſdits ſeigneurs telles paroles ſont dittes & ſemées. Et afin qu'en ceſte partie ie porte teſmoignage de moy-meſmes, il ne fut oncques homme plus malaiſé à perſuader-en choſes dittes à l'encontre des Princes que ie ſuis, & touſiours

ay esté, tant de ma nature, que de mon instituée forme de viure. Et quant D
ausdits serenissimes seigneurs qui sont tant tenus & obligez à vous, qui tãt
sont creuz & augmentez en biens, en forces, en dignitez, au hazard de voz
personnes, de voz biẽs, de voz puissances, ie ne penseray iamais que d'eulx
vous deuiez riens craindre. Bien suis d'auis seulement qu'auec telle & si
grande reuerance qu'il appartient à leurs majestez, on leur ramentoiue au-
cunesfois ce qui est de leur deuoir, & qu'ils ne se laissent seduire par faulx
conseil. Ils sont exorables & benins, ils ont sur tout en singuliere recom-
mandation leur bon renom, & la bonne conscience que Dieu nous baille,
pour en toute nostre vie estre tesmoings d'honnestes entreprises, & ver-
tueux faicts. Qui est la cause pour laquelle ce Duc a plus grand regret, se
veoir priué de son bien: car il entend & cognoist (comme i'enten aussi &
cognoy) que si seulement quelqu'vn aduertissoit le Roy Ferdinand de son
deuoir, ou qu'il ne fust destourné par autre de sa naturelle clemence, il luy
feroit la raison bien tost & volontiers. E

En ceste mesme opinion estoit le Roy Treschrestien mon maistre, quãd
il me depescha de sa cour, non tant pour autre chose faire, que pour venir
congratuler (comme i'ay dit) Combien que preuoyant en soy & cognois-
sant que ces controuerses qui sont de grandes choses, encores que les par-
ties au principal demeurent d'accord, il est neantmoins bien malaisé que
les dependances en brief temps soient appaisées, & qu'à ceste cause pen-
sant, que si quelque chose y auoit (ainsi que ie le trouue en effect) qui fust
encores à demesler son authorité fust de quelque credit (ainsi que par rai-
son elle doit estre, & croy qu'elle soit enuers le Roy Ferdinand, lequel il
pensoit que ie trouuasse icy) il me bailla lettres de creance à luy porter, &
en son absence à ses ambassadeurs estans de pardeça, & n'eut oncques plus
grand desir de faire chose, que d'interposer son authorité, comme amy &
allié commun des deux parties, & s'employer à les mettre d'accord. Et m'a-
uoit donné charge de leur proposer vn moyen de paix infallible: & aux F
deux parties expedient & prouffitable, lequel alors il auoit en sa main, &
s'il eust pleu à Dieu, ou q̃ ledit serenissime Roy Ferdinãd eust icy enuoyé
autres personnages qui eussent esté ambassadeurs & nõ parties, ou que sans
m'arrester à eux, ie fusse droict allé deuers luy, ie suis bien asseuré que non
seulement il ne se feust laissé destourner de la voye de clemence, & d'equité
où il estoit ia entré: mais quand il n'y eust encores entré, il l'eust faict alors
la creance ouye que i'auoy à luy dire: & ne seriez maintenant, ô illustre sei-
gneur Duc Chrestofle, en ceste perplexité d'attendre iugemẽt auiourd'huy
duquel entierement depend tout vostre bien.

Mais puis que de mauuaise fortune ie ne l'ay trouué, & que m'estant
addressé à ses gens & deputez, il leur semble non seulement ne deuoir em-
ployer en cest affaire l'authorité du Roy nostre maistre, mais ont reietté
insolentement & refusé d'accepter ses lettres, & faict en sorte que ie ne suis
en mon entier de maintenãt pouuoir aller vers ledit serenissime Roy, sans
commission

A commiſſion & ordonnance nouuelle : vous ne prendrez en mal ſi quant à ce point ie n'obtempereà voſtre requeſte. Car il m'a ſemblé de pouuoir & deuoir faire honneſtement & ſans offence de recõmãder vn affaire en ceſte cõpagnie de la part du Roy mõdit-ſeigneur & maiſtre, ce qne i'ay ſongneuſement accomply & accompliray de bon cueur : & ne fairay choſe pour vous qui ſoit au preiudice, ou puiſſe eſtre iuſtement trouuée mauuaiſe dudit ſereniſſime Roy Ferdinãd. Le Treſ-chreſtien Roy mondit-ſeigneur & maiſtre, ſ'il le vouloit il ne pourroit par les traittez qu'ils ont enſemble : & ſi par les traittez il le pouuoit, il ne le voudroit pour l'alliãce du ſang qui eſt entre-eux, mais en toutes autres choſes, q̃ ſans bleſſer ſa foy, ſon hõneur, & le deuoir du ſang, il pourra faire en voſtre faueur, vous le trouuerez à iamais voſtre allié & bõ amy, & ne ſera ſon biẽ eſpargné en voſtre neceſſité. Touſiours a eſté la cour de France la plus liberale de toutes autres ſans contredict : touſiours a eſté ouuerte & abandonnée, & oncques ſi
B liberale ne fut que ſoubs ce Roy, au refuge & repos de tous Princes exilez & ſouffreteux. Par plus forte raiſon deuez vous eſperer qu'elle ne ſera cloſe à vous qui en eſtes alliez : à vous qui pour la iuſtice de voſtre cauſe, pour l'innocence de voſtre perſonne, ſemblez à voz ennemis meſmes eſtre treſdigne de miſericorde & compaſſion.

I'AY toutesfois opinion & oſe vous augurer, que du ſereniſſime Roy Ferdinand vous deuez encores eſperer meilleure choſe que l'apparẽce iuſques icy ne monſtre : & quand ie ſeroy en ceſte noble aſſemblée interrogué par ſerment, i'oſeroy affermer, qu'il n'a commandé, ne ſceu, & que iamais il ne trouuera bon que ſes agens deſſuſdits ayent refuſé les lettres du Roy mon maiſtre. Et me laiſſera iamais perſuader que luy qui franchemẽt n'auoit faict refus d'accepter lettres aſſez iniurieuſes du Turc Soliman ennemy cõmun de noſtre Foy, leur auoir ſouffert de refuſer lettres gratieuſes & de recommandation d'vn Roy Treſ-chreſtien ſon amy, ſon confe-
C deré, ſon allié ſi proche. Auſſi peu me laiſſeroy perſuader, que luy qui au different d'vn riche Royaume ſ'eſt volontairement ſoubmis au iugement arbitraire dudit Soliman ſon ennemy, refuſaſt maintenãt d'ouïr les moyẽs qui de la part d'vn Roy (comme ie dy ſon amy confederé, allié ſi proche) fuſſent mis en auant pour la pacification d'vn Duché, lequel eu eſgard à ſes autres eſtats ne luy peult eſtre de fort grande conſequence. Mais afin que vous entendiez dont cela procede, ces bons ambaſſadeurs ont crainct (ce que fuſt aduenu en effect) que pour l'ouuerture d'icelles lettres, & le recit de ma creance, le moyen leur fuſt clos d'aſſouuir leur haine & volõté particuliere : en laquelle ils ſont ſi animez, que tout ainſi que Dido de Vergile, ils ſeroient contens de ſe perdre & ruiner, moyennant qu'ils ruinaſſent, qu'ils deſtruiſiſſent & pere & fils, & toute la race & la memoire de la maiſon.

MAIS eſtant ſon intention bonne, & ne tendant ſa volonté à faire tort à autruy, eſtant ſeulement diſſuadé par les deſſuſdits qui ne ſont ne de grãd

nombre ne de grande authorité, leſquels pour ceſte heure luy deſguiſent D
les matieres, vous pourrez eſperer que ceſte couuerture & deguiſement ne puiſſe longuement durer, & que le temps qui tout deſcouure, luy fera cognoiſtre & deſcouurira leurs calomnies, impoſtures & faulx-donnez à entendre. Alors pourront de luy impetrer voſtre ſuſditte innocence, & ſi eſtroitte parenté, non ſeulement ce que vous demandez, mais plus grande choſe, y entretenant le iugement bon & iuſte qui auiourd'huy procedera ſur voſtre faict de ceſte ſolemnelle & ſaincte aſſemblée, entre les bras de laquelle vous deuez vous rendre & abandonner. Et comme deſia ils ſoient par moy ſuffiſamment informez que voſtre matiere eſt conioincte & vnie auec le prouffit de leur Empire, auecques leur deuoir enuers la patrie qui les a engẽdrez & nourris, enuers leurs patriotes, enuers eux-meſmes & leurs enfans. En eux (apres Dieu) vous deuez mettre voſtre eſperãce, & y fonder voſtre appuy & ſupport, les requerant humblement qu'ils veullent (comme il eſt en leur puiſſance) auiourd'huy exterminer la cõſequence de mauuais conſeil, qu'elle n'opprime la iuſtice de voſtre cauſe, le prouffit de leur E
Empire, la dignité de leur patrie, l'eſperance de tous autres, d'eux-meſmes, & des leurs à iamais. De vous (Meſſeigneurs) il me ſemble, la choſe bien entẽdue, qu'il peult & doit eſperer ce que deſſus: & ſi voz anceſtres, pour ſouſtenir les cauſes des innocens qui en rien ne leur attouchent ont entrepris pluſieurs loingtaines & difficiles guerres, de combien deuez vous embraſſer & prendre en la protection, à tout le moins de voſtre iugement, la cauſe de ceſtuy qui vous attouche, & qui eſt inſeparablement conioincte auec le prouffit ou dõmage de voſtre Empire, auecques la bonne ou mauuaiſe reputation voſtre? Et entẽdu meſmes que ceſtuy voſtre ſupliant eſtimera que vous ayez aſſez grandement faict pour luy, ſi tant ſeulemẽt vous prenez reſolution ou de rompre entieremẽt ceſte voſtre ligue, ou en la renouuellant excepter & forclore ceſte ſienne querelle: laquelle ny comprenant & exceptant, vous confermerez les menſonges qu'eux en ont portées au Roy Ferdinand: vous aſſiegerez à ceſt innocent le pas de rentrer à ſes biens: vous obligerez vous à le priuer de voſtre bien faict ſans ſa coulpe, & à contreuenir à voſtre propre faict? F

A v contraire l'y comprenant, & ſans autre choſe faire pour luy, vous le remetrez ſus faiſant cognoiſtre au Roy Ferdinãd ce qu'on luy a touſiours deguiſé, quelle opiniõ eſt la voſtre en ceſte cauſe, & ce q̃ vous deſirez q̃ de ſa part il y face. Finablemẽt il ya vn poinct, lequel (à mõ aduis) me reſte ſeul à vous eſclaircir pour m'aquitter enuers vous de ma promeſſe: ie vous oſe biẽ aſſeurer qu'en ce faiſant vous vous acquitterez enuers ledit ſereniſſime Roy Ferdinand de la foy que vous luy pouuez deuoir, & q̃ nõ ſeulemẽt ne ferez choſe qui luy doiue tourner à deſplaiſir, mais luy ferez choſe agreable, & dont il vous deura ſçauoir gré, en luy donnant ceſte occaſion de recognoiſtre ce qui eſt de ſon deuoir, & luy deſcouurant les impoſtures & deguiſemens de ceux qui ſans auoir eſgard à ſa reputation donnẽt matiere

au

A au monde de mal parler de luy, de ſon ambition, & cupidité inſatiable: tous leſquels propos, pour la cauſe que ie vous ay ditte, ie ne vueil icy reciter plus amplement. Faictes vous donc aucune doute encores, Meſſieurs, que vous ne deuez eſtẽdre voſtre miſericorde ſur ceſtuy voſtre ſupliant? qui oncques de nul de vous, qui oncques a autre quel qu'il ſoit feiſt mal ne deſplaiſir, qui onques ne diſt ne fiſt choſe qui deuſt deſplaire ny aux yeux, ny aux oreilles d'hommes du mõde, qui a ia ſi long temps porté ſi griefue penitence du faict d'autruy. En la miſericorde duquel (ainſi que ie vous ay faict aparoiſtre) la gloire de voſtre nom, la foy à celuy que voulez regner ſur vous à voſtre Empire, à voſtre patrie: aux habitans d'icelle, à vous & aux voſtres euidemmẽt ſe conſerue la gloire de voſtre nom, ſoit que vous deliurez l'innocent d'oppreſſion, ſoit que luy maintenez voſtre bien faict: la foy à celuy que voulez regner, auquel vous deuez bon conſeil: à voſtre Empire, à cauſe de la protection de ſes droicts: à voſtre patrie, à cauſe de la
B cõſeruatiõ des eſtats les vns des autres: à voz patriotes & à voz enfans à qui vous deuez la diuerſion, non ſeulement du danger, mais de la crainɛte de tels exẽples, de telle ſorte q̃ ſ'entreprenãt ſur vn, mais auſſi touchant à tous. Si toutes les cauſes ne vous ſont ſuffiſantes (ce qu'elles ſont) pour vous eſmouuoir à ce faire, adiouſtez y la requeſte que vous en font tant de Roys, Prelats, Ducs, Comtes, Barons, & de tous autres eſtats: leſquels pour vous monſtrer l'affection qu'ils portẽt à ceſte matiere, ont enuoyé auecques luy par deuers vous leurs ambaſſadeurs pour luy aider & fauoriſer ſon party: ſans parler de ceux là ce-pendant, qui pour la briefueté du temps & diſtance des lieux n'ont peu y enuoyer, leſquels eſtimez y eſtre d'eſprit, combien qu'ils n'y ſoient de corps. Tous ceux cy (Meſſieurs) enſemble auec ceſtuy, receuront bien, & ayde de vous: tous ceux cy dy-ie ne renderez point ſeulement voz debteurs ny obligerez à vous, mais comme ie puis aperceuoir de voz viſages & contenance les auez deſia pour iamais à vous & à voz
C enfans obligez.

Ceste oraiſon paracheuée donna grande vigueur à l'affaire du Duc Chreſtofle de Vvittemberg, auec l'affection que deſia pluſieurs Princes y auoient, tant pour la tyrannie dont l'Empereur & le Roy Ferdinand ſon frere vſoient enuers luy innocent, que pour la parenté dont il attouchoit aux plus grãds Princes de l'aſſemblée: de ſorte qu'en premier lieu la ligue de Soaue laquelle auoit duré ſoixante & dix ans à l'auantage de la maiſon d'Autriche fut diſſolué & annullée. Puis apres les Ducs de Bauiere, Lanſgraue de Heſſe, & leurs alliez & confederez eurent pluſieurs parlemẽs pour la redintegration du Duc de Vvittemberg dedans ſes païs detenus, & poſſedez par force par Ferdinand Roy de Hongrie frere de l'Empereur: mais en fin tout conſideré & debatu ne virent autre moyen, ſinon d'y aller par armes, puis que iuſtice n'auoit lieu, choſe qui ne ſe pouuoit faire ſans argent. Parquoy ayant recherché le ſeigneur de Langey pour ceſt effect, & pour trouuer la ſeureté de la conſignation de cent mille eſcus, dont par

Effect de la ſuſditte oraiſon.

cy deuant a eſté parlé, & ledit ſeigneur de Langey trouuant qu'il n'y pouuoit entrer ſans directement aller contre le traicté de Cambray (car ce ſeroit bailler deniers pour faire la guerre à l'Empereur) trouua vn expediant qui fut tel. Que le Duc de Vvittẽberg eſtoit ſeigneur de la Cõté de Montbelliar aſſiſe aux confins du Duché de Bourgongne, de la Franche-Comté & de la Comté de Ferrette, laquelle Cõté de Mõtbelliar ledit Duc de Vvittemberg vendroit au Roy pour le pris & ſomme de ſix mille eſcus, à condition toutesfois de rachapt: puis ledit Duc de Vvittemberg ayant les deniers ſiens, en pourroit diſpoſer à ſon vouloir, ou en guerre, ou en paix, ſans que le Roy contreuint en aucune choſe audit traitté de Cãbray. Les choſes ainſi propoſées furent executées, & furẽt les deniers liurez és mains dudit Duc de Vvittemberg, ou de ſes deputez, & le Roy mis en poſſeſſion de la Comté de Montbelliar: auquel lieu fut mis pour baillif & gouuerneur le ſeigneur de Cermes. D

Des deniers de ladite vendition, fut promptement, & deuãt que l'Empereur & le Roy de Hõgrie y peuſſent pouruoir, dreſſée vne armée par les Ducs de Bauiere, Lanſgraue de Heſſe, & le Duc de Vvittemberg, & autres leurs alliez: telle qu'en peu de temps ledit Duché fut leué hors de la main dudit Roy de Hongrie, & le Duc de Vvittemberg & ſon fils remis en poſſeſſiõ: & fut chef de ladite entrepriſe Philippe Lanſgraue de Heſſe. Et peu de temps apres furent leſdits deniers reſtituez au Roy à trente, ou quarante mille eſcus pres, dont leſdits Ducs de Bauiere furent reſpondans, & par ce moyen ladite Comté de Montbelliar remiſe entre leurs mains. E

Des affaires du Roy d'Angleterre ſur ſõ mariage.

Ie me ſuis aſſez longuement tenu ſur ce propos. Il fault reuenir au Roy qui eſtoit party d'Auignon, lequel eſtoit arriué à la coſte S. André enuiron le premier iour de Decembre, preuoyant l'inconuenient qui pourroit aduenir de la ſentence donnée par le Pape. Mais le Roy auoit obtenu de ſa ſainctеté partant de Marceille, qu'il ſeroit delayé à la fulmination, iuſques à ce qu'on euſt nouuelles de la volonté du Roy d'Anglererre, ſçauoir ſ'il ſe pourroit trouuer moyen de le faire reuenir à l'obeïſſance de l'Egliſe Rõmaine: & pour ceſt effect deſpeſcha Iean du Bellay Eueſque de Paris, pour aller en poſte deuers iceluy Roy d'Angleterre, afin de l'induire d'enuoyer ſes ambaſſadeurs à Romme pour le faict de ladite ſentẽce. Ledit Eueſque de Paris arriué qu'il fut, trouua le Roy d'Angleterre en grãde colere cõtre le Pape, & tout le ſainct ſiege Apoſtolique, ſe plaignant des iniuſtices qui luy auoient eſté faictes, d'autant qu'ils luy auoient refuſé d'enuoyer commiſſaires pour cognoiſtre de ſa cauſe, le voulans contraindre d'abandõner ſon Royaume pour aller à Rõme en perſonne aſſiſter à droict. Mais apres pluſieurs remonſtrances qui luy furent faictes par ledit Eueſque de Paris, ſe condeſcendit que là où ledit ſainct pere voudroit ſuperſeder en ladite ſentence, iuſques à ce qu'il euſt enuoyé iuges deputez pour eſtre ouy, il ſuperſederoit auſſi l'executiõ qu'il auoit deliberé de faire, qui eſtoit, de ſe ſeparer du tout de l'obeïſſance Romaine. Et par ce que ledit Eueſque de Paris F

A ris se presenta luy-mesmes pour faire ledit voyage de Romme, luy asseurer que là où il luy feroit entendre qu'il auroit obtenu sa demande, incontinant luy enuoiroit pouuoir suffisant, pour confermer ce qu'il auroit accordé: se confiant en luy, attendu la grande amitié, laquelle de long temps il luy auoit portée, pour auoir esté deux ans Ambassadeur du Roy pres de luy.

L'Evesqve de Paris ayãt obtenu ce que dessus du Roy d'Angleterre, encores qu'il fust Noel, & que l'hyuer fust autant extreme q̃ iamais, n'estima sa peine à rien, veu le bien qu'il cognoissoit pouuoir aduenir de sa legation. Parquoy partit en telle diligence qu'il arriua à Romme deuãt que chose eust esté executée contre ledit Roy d'Angleterre plus auant que ce qui auoit esté faict au precedant: & ayant eu audience au consistoire, remonstra ce qu'il auoit obtenu pour le bien de l'Eglise enuers ledit Roy

B d'Angleterre. Les choses furẽt trouuées raisonnables, & luy fut prefix tẽps pendãt lequel il deuoit auoir response du Roy d'Angleterre. A ceste cause il depescha vn courrier deuers ledit Roy, luy donnant charge de faire toute diligence pour estre de retour au temps limité. Estant le temps venu, & le courrier non de retour, fut procedé au consistoire à la fulminatiõ de la sentence. L'Euesque de Paris remonstra au Pape particulierement, & en general à tous les Cardinaux, leur suppliant luy donner encores temps de six iours, alleguant qu'il pouuoit estre qu'il estoit suruenu inconuenient au courrier, ou que la mer auoit esté tempestatiue (comme souuẽt il aduenoit) que le vent estoit contraire, ou pour l'aller, ou pour reuenir que la diligence dudit courrier auroit esté empeschée: leur remonstrant aussi que si le Roy d'Angleterre auoit eu patience six ans, ils luy pouuoient dõner six iours de delay.

Telles furent les remonstrances qu'il leur feit en plain consistoire:

C ausquelles plusieurs des plus voyans cõdescendirent, mais la pluralité des autres l'emporta contre le moindre nombre de ceux là qui auoient biẽ cõsideré l'inconueniẽt qui en aduiendroit à l'Eglise: & fut la chose si precipitée, que ce qui ne se pouuoit faire en trois consistoires, se feit en vn seul, & fut la sentence fulminée. Ne passerẽt deux iours apres que le courrier arriua, lequel apporta tous les pouuoirs & declarations du Roy d'Angleterre, dont ledit Euesque de Paris s'estoit faict fort, chose qui estõna merueilleusement ceux qui auoient esté d'opinion de precipiter les choses: & par plusieurs fois s'assemblerent, pour trouuer moyen de rabiller ce qu'ils auoient gasté, mais ils ne trouuerent moyen d'y remedier. Le Roy d'Angleterre voyant l'indignité dont on auoit vsé en son endroict & le peu de respect qu'ils auoiẽt en sa majesté, ayant faict aussi peu de cas de luy, que du moindre de la Chrestienté, se separa luy & son royaume de l'obeïssance de l'Eglise Romaine, se faisant immediatement apres Dieu chef de l'Eglise Anglicane. Voila en somme ce qui en aduint, & à tãt mettray fin à ce propos.

Cause de la separation du Royaume d'Angleterre de l'Eglise Romaine.

Le Roy voyant l'indignité dont auoit vsé enuers luy le Duc de Milan

par la mort de ſon ambaſſadeur Merueilles : & cognoiſſant que par iuſtice il n'en pouuoit auoir raiſon, & meſmes que l'Empereur n'en auoit faict grand cas quand il leur en auoit faict ſa plaincte, delibera par armes en auoir reparation. Et par-ce qu'il eſtimoit biẽ que l'Empereur voudroit eſtre de la partie, voulut pourueoir à ce qu'il fuſt ſuffiſant, & preparé pour ſouſtenir l'effort de ceux qui le voudroient empeſcher d'auoir ſaditte reparation: & cognoiſſant qu'il pouuoit tirer des eſtrangers ſe voulut toutesfois fortifier de ſa nation. Et afin que ſoudain il euſt les hommes à ſon premier mandement, ordonna auec ceux de ſon conſeil de dreſſer à l'exemple des Romains en chacune prouince de ſon Royaume vne legion de ſix mille hommes de pied, dont il bailleroit la charge à ſix gentilshommes, leſquels auroient pour chaque mille homme deux lieutenans, & ſoubs chacune enſeigne cinq cens hommes, & donna grands priuileges auſdits Legiõnaires, tant aux cappitaines que ſoldats, leſquels deuoient vne fois l'an en temps de paix faire vne monſtre generale. Et afin que les capitaines peuſſent reſpondre de leurs ſoldats, ils deuoient ſçauoir le nom & ſurnom de chacun, & le lieu de ſa demeure, tant pour les auoir ſoudainemẽt preſts à tous mãdemẽs, que pour les chaſtier, s'ils faiſoient faulte: & pour ceſt effect depeſcha les commiſſaires à ce neceſſaires.

Inſtitution de Legionnaires en France.

1534 *Mõſtres des Legions de Normãdie & Picardie.*

Environ le mois de May mille cinq cens trente-quatre eſtãt ledit ſeigneur aduerty que les legions eſtoient preſtes, voulut bien aller viſiter les prochaines de luy. Et pour ceſt effect ſe trouua en ſa ville de Rouen, capitale de Normandie, auquel lieu les monſtres de la legion d'icelle prouince furent faictes en ſa preſence, dont eſtoient capitaines ſix gentilshõmes, ſçauoir eſt le ſeigneur de Bacqueuile, le ſeigneur de la Salle, le ſeigneur de S. Aubin l'hermite, le ſeigneur de ſainct Aubin gobellet, le ſeigneur de Cantelou aux deux amants, & le ſeigneur de Sanneuelles. Ayant veu ladite legion de Normandie de laquelle il ſe cõtenta fort, print le chemin d'Amiẽs pour là faire le ſemblable de la legion de Picardie, & enuiron le xx. iour de Iuing ſe trouua ladite legion en armes en la plaine tirant d'Amiens à S. Fuſcien, de laquelle eſtoient capitaines le ſeigneur de Sercu, Iean de Mailly ſeigneur d'Auchy, Iean de Brebãçon ſeigneur de Cany, le ſeigneur de Saiſſeual, le ſeigneur de Heilly ſurnõmé de Piſſeleu. A ladite monſtre ſe trouuerent toutes les dames, en la preſence deſquelles, ſe dreſſerent pluſieurs eſcarmouches fainctes, tant à cheual qu'à pied, tant de la gendarmerie que de la nobleſſe de la cour. En ce temps là eſtoit l'Empereur à ſon voyage de Thunis.

Ayant le Roy faict la monſtre de Picardie, print ſon chemin par la Champagne pour veoir faire la monſtre de la legion de laditte prouince, laquelle fut faicte pres de la ville de Reims. Apres laquelle monſtre il dreſſa ſon chemin par Meſieres pour viſiter la frontiere, tant de Chãpagne, que de Bourgongne: mais eſtant arriué à Meſieres fut aduerty qu'vn gentilhõme de la maiſon d'Aſpremont ſeigneur de Buzãcy auoit fortifié vne ſien-

Rebelliõ du ſeigneur de Lumes.

ne

A ne maiſon nommée Lumes, à demie lieue pres au deſſus de Meſieres ſur la riuiere de Meuze tirant à Sedan,& apres l'auoir fortifiée ſe deſcognoiſſant ne la voulut releuer du Roy ne du Comte de Retheil dõt elle eſtoit mouuante, à cauſe de la ſeigneurie de Meſieres & Comté de Retheil. Le moyen pour lequel on luy auoit ſouffert de la fortifier fut que ſon pere eſtoit gouuerneur de Meſieres & de Rethelois, eſtant en tel credit pres du ſeigneur d'Orual que toutes choſes luy eſtoient permiſes, pour l'aſſeurance qu'il auoit de ſa fidelité. A ceſte occaſion les officiers dudit Meſieres auoient tolleré laditte fortification : au ſurplus ledit gouuerneur pere dudit ſeigneur de Buzancy ayant les tiltres du Comté de Retheil auoit deſrobé ceux qui concernoient la fidelité qu'il deuoit de laditte maiſon de Lumes.

Le Roy de ce aduerty, & qu'il auoit refuſé l'ouuerture de la porte à ſes officiers,qui eſtoient allez deuãt pour habiller ſon diſner, trouua ce refus de mauuaiſe digeſtion : parquoy feiſt equiper ſix canons, & manda faire
B marcher la legion de Champagne,deliberé de ſe faire obeyr à ſon ſubiect rebelle:de laquelle choſe aduerty ledit ſeigneur de Buzancy,& voyant les forces du Roy tourner ſur luy, craignant y perdre la vie, ſe ramodera. Et par le moyen & à la requeſte de meſſire Robert de la Marche ſeigneur de Sedan, obtint grace du Roy, moyennant qu'il remiſt ſa place entre les mains du ſeigneur de S. André cheualier de l'ordre du Roy, au nom de ſa majeſté:en laquelle place,depuis le Roy en la faueur dudit ſeigneur de Sedan le reſtablit,luy donnant eſtat pour la garde d'icelle, faiſant le ſerment de la garder au nom de ſa majeſté enuers & contre tous. Mais depuis eſtãt la guerre ſuruenue,diuerty de l'affection du ſeruice du Roy,par la perſuaſion de ſa femme,laquelle eſtoit natifue des païs de l'Empereur, ſe reuolta faiſant le ſerment à l'Empereur:pour punition de laditte rebellion,le Roy Henry à preſent regnant a prins depuis laditte place, & faict raſer, & con-
C fiſquer ladite terre.

Vous auez entendu comment le Roy ſe preparoit pour auoir raiſon de l'iniure qui luy auoit eſté faicte en la perſonne de ſon ambaſſadeur: & pour ceſt effect depeſcha le Comte Guillaume de Fuſtemberg en Allemagne,pour faire leuée de vingt enſeignes de lãſquenets. Puis enuoya ambaſſadeurs deuers le Duc de Sauoye pour luy demander paſſage par ſes païs, pour auoir raiſon de l'offence à luy faicte par le Duc de Milan : ce que le Duc de Sauoye luy reffuſa,à la perſuaſion(à ce que lon dit) de la Ducheſſe ſon eſpouſe,choſe que le Roy trouua fort eſtrãge : veu l'ancienne alliãce & prochaineté de parentage qui eſtoit entre-eux, & auſſi la grande patience qu'il auoit eue depuis le treſpas de Madame Louiſe de Sauoye ſa mere de demander le partage de laditte Dame, dont il eſtoit heritier par la ſucceſſion du Duc Philippe pere de laditte Louiſe & du Duc de Sauoye. Or eſt il que ledit Duc Philippe en premieres nopces eſpouſa vne fille de Bourbon,de laquelle il eut le Duc Philebert de Sauoye, & laditte Louiſe mere du Roy. Puis en ſecondes nopces eſpouſa vne fille de Pontieure, dont il

Touchant la ſucceſſiõ de Sauoye.

eut le Duc Charles de Sauoye dont à preſent eſt faicte mention,& le Comte de Geneue depuis Duc de Nemours. Parquoy le Roy maintenoit qu'à luy appartenoit vne grande portion de laditte ſucceſſion de Sauoye,attendu que ſa mere eſtoit du premier lict, & ſeule heritiere du Duc Philebert, qui eſtoit mort ſans enfans. Pour ceſte occaſion le Roy enuoya deuers ledit Duc de Sauoye maiſtre Guillaume Poyet quart Preſident de la cour de parlement de Paris,auec autres gens de loy, pour luy demander raiſon & luy faire apparoir des droicts du Roy. A laquelle choſe le Duc de Sauoye en façon du monde n'y voulut entendre, & reuindrẽt les deputez du Roy ſans rien faire.D'autre-part le Roy fut aduerty comment par tous moyens il taſchoit de diuertir les Suiſſes de l'alliance de France. Auſſi ſçauoit comment auant le partement de l'Empereur pour le voyage de Thunis il auoit obtenu de l'Empereur en achapt le Comté d'Aſt, qui eſt l'ancien partage de la maiſon d'Orleans. D E

Le Roy voyant toutes ces choſes precedentes, cogneut bien par les effects la mauuaiſe volonté que luy portoit ledit Duc de Sauoye ſon oncle. Parquoy luy manda pour la derniere fois qu'il euſt à luy faire raiſon, autrement qu'il la chercheroit par armes,à laquelle ſommation le Roy n'eut reſponce où il peut faire fondement: & ſçachãt auſſi que ledit Duc de Sauoye auoit aſſiegé Geneue, ſouffrit que le ſeigneur de Verez gentilhõme de ſa chambre & natif de Sauoye auecques vne partie de la cõpagnie du ſeigneur Rence de Cere entraſt dedans Geneue pour donner ſecours aux aſſiegez. Auſſi Meſſieurs de Berne qui auoient pris la ville de Geneue en leur protection manderẽt par leurs ambaſſadeurs au Duc de Sauoye qu'il euſt à laiſſer en patience ceux de Geneue leurs alliez, mais n'ayãs eu dudit Duc reſponce ſuffiſante ſe mirent aux champs auec dix ou douze mille hommes pour ſecourir les aſſiegez,mais ledit Duc de Sauoye n'oſant attẽdre leur puiſſance,ſe retira:ce que ne feirent Meſſieurs de Berne,car ils entrerent dedans les païs du Duc, & le ſpolierent d'vne bonne part du meilleur païs qui fuſt en ſon obeïſſance, & l'ont attribué à eux. Puis paſſans à Lozanne en chaſſerent l'Eueſque, & l'ont attribuée à leur iuriſdiction, en faiſant quelque part à leurs alliez,& de preſent en iouïſſent. F

Estant le Roy en Bourgõgne il eut nouuelles de la victoire de l'Empereur à Thunis, dont il ſ'en congratula auec le ſieur de Deuergues ambaſſadeur dudit Empereur pres luy, mais il n'eut aduertiſſemẽt du chemin qu'il prenoit,ſinõ peu apres qu'il fut auerty de ſon arriuée à Palerme, du retour de ſon voyage,& de la grãde ruine de ſon armée,pour les grãds trauaux & chaleurs qu'ils auoiẽt enduré,& comme il auoit faict vne aſſemblée pour faire demande d'vne ſomme de deniers au païs:à ſa requeſte luy furent accordez deux cens cinquãte mille eſcus, outre dix mille hommes que ledit païs luy auoit ſouldoyé l'eſté precedant pour trois mois.Eſtant encores le Roy à Dijon depeſcha de rechef deuers monſeigneur de Sauoye pour entendre de luy ſa derniere reſolution,mais ledit Duc de Sauoye ſe confiant

à l'heu-

A à l'heureuſe victoire de l'Empereur, ne luy feit reſponſe ſur quoy on euſt peu faire fondement.

L'EMPEREVR eſtãt arriué à Palerme, enuirõ la my Octobre mille cinq cens trente-quatre feit grande demonſtration au ſeigneur de Velly ambaſſadeur pour le Roy, du contentement qu'il auoit de l'apparẽce de la ioye & plaiſir que le Roy auoit eu de ſa victoire de Thunis, & auſſi de l'entreueue de la Royne Aleonor ſa ſœur, & de la Royne de Hongrie ſon autre ſœur. Puis luy compta la perte qu'il auoit receue à Minorque par Barberouſſe, & le deſir qu'il auoit d'en nettoyer la mer: & q̃ pour ceſt effect il deſiroit faire auecques le Roy ſon maiſtre de plus eſtroictes alliãces, à ce que eux deux participaſſent à l'honneur & au prouffit qui pourroiẽt aduenir des cõqueſtes qu'eux deux enſemble pourroient faire ſur la Grece. Et puis le laiſſa ſans concluſion, le remettãt à ce que ſeigneur de Granuelle luy en diroit. *Diſſimulatiõs de l'Empereur.*

B OR ie penſe bien que c'eſtoit le fondemẽt que l'Empereur vouloit prẽdre pour abuſer le Roy & l'amuſer, craignant que ce tẽps pendant que ſes forces eſtoient debiles, & l'armée du Roy preparée, le vint aſſaillir au Duché de Milã, detenu cõtre raiſon par ledit Empereur de l'heritage de meſſeigneurs les enfans de Frãce. Car ledit ſeigneur de Velly parlãt à Grãuelle ledit Granuelle luy renouuella les offres q̃ par cy deuãt l'Empereur auoit faict au Roy d'vne pention de cẽt mille eſcus ſur ledit Duché de Milan, au nom de meſdits-ſeigneurs les enfans, ou de celluy d'eux q̃ le Roy voudroit nõmer. Puis luy parla du mariage de Madame Marie fille d'Angleterre, ſans autrement (quelque inſtãce ou pourſuitte que feit ledit ſeigneur de Velly) luy declarer l'intẽtion de l'Empereur. Au moyẽ dequoy vous pouuez cõiecturer ce q̃ i'ay dit cy deſſus, q̃ l'Empereur auoit ſouſpeçon pẽdant qu'il n'auoit le moyen de ſecourir le Duché de Milan, q̃ le Roy le vint aſſaillir.

A v mois de Nouembre enſuiuant l'Empereur faiſant doute que le Roy
C ne cogneuſt les abus & diſſimulatiõs dont il vſoit en ſon endroict, & que cela inuitaſt le Roy à ſe haſter, attendu meſmemẽt qu'il ſe preparoit pour demander par armes au Duc de Sauoye ce qu'il n'auoit ſceu obtenir par doulce & amiable compoſition: & pour encores touſiours l'abuſer, iceluy Granuelle ſ'eſlargit enuers ledit ſeigneur de Velly ambaſſadeur de luy declarer la volonté qu'il diſoit qu'auoit l'Empereur de faire le mariage de la fille de Portugal fille de la Royne Aleonor auecques Monſeigneur le Dauphin: diſant que la Princeſſe d'Eſpagne eſtoit trop ieune pour mõdit-ſeigneur, & par-ce qu'il vouloit eſtraindre les alliãces plus fermes, d'autant que la fille d'Angleterre Madame Marie eſtoit trop aagée pour monſeigneur d'Angouleſme, l'Empereur preſenteroit autre party, dõt le Roy ſe contenteroit: & ſembloit à ces propos qu'il vouluſt parler de la Princeſſe d'Eſpagne.

PEV de temps apres ſuruint la mort de Frãciſque Sforce Duc de Milan: & l'Empereur ayant nouuelles que le Roy ſe preparoit de plus en plus

pour auoir la raiſon du Duc de Sauoye,& craignãt qu'il marchaſt iuſques D
à Milan(comme il eſtoit aiſé)ledit ſeigneur de Granuelle parlant au nom de l'Empereur, propoſa au ſeigneur de Velly ambaſſadeur du Roy, cõme eſtant mort le Duc de Milan,& ayans tous les capitaines dudit Duché releué les places de l'Empereur,alors ſe pouuoit faire vne ferme & eſtroicte alliance entre l'Empereur & le Roy: par-ce qu'eſtant mort ledit Duc de Milan, l'Empereur n'eſtoit plus obligé, & pouuoit diſpoſer à ſon plaiſir dudit Duché. Parquoy furent mis en auant les mariages que par cy apres vous entendrez: & par là cognoiſtrez amplemẽt, que tout le faict de l'Empereur ne tendoit qu'à toute diſſimulation pour faire temporiſer le Roy, ainſi qu'il feit, & faire entendre à tout le mõde qu'il auoit cherché la paix, & remettre ſur le Roy l'infraction d'icelle: auſſi vous apparoiſtra comme les choſes ſe paſſerent,& quelle fut l'iſſue.

FINABLEMENT vous pouuez auoir entendu comme i'ay procedé à reduire par memoires, ce qui eſt aduenu depuis l'an mille cinq cens treize, E
eſperant continuer iuſques au treſpas du Roy François de bonne memoire, pour ſupplier & amender aucunement la perte irreparable de ce qu'auoit eſcrit mon frere auãt ſon treſpas, non ſi au long ny du ſtile dont mõdit frere auoit vſé,ainſi que par euidence le demonſtrent ſes euures, mais ce que i'ay veu & peu entendre,ie l'ay diſcouru au mieux & plus pres de la verité qu'il m'a eſté poſſible, pour laiſſer memoire aux autres qui le pourront mieux faire que moy, mais malaiſément,plus fidellemẽt,ny plus pres de la verité. Vous verrez par cy apres deux liures que i'ay recueillis des fragments de ceux qu'auoit compoſé feu Meſſire Guillaume du Bellay mon frere,puis apres ie ſuiuray au mieux qu'il me ſera poſſible,& au plus pres de la verité, ce qui eſt aduenu iuſques au treſpas du feu Roy François de bonne memoire premier de ce nom. F

FIN DV QVATRIESME LIVRE.

PROLOGVE DES OGDOADES DE MESSIRE GVILLAVME DV BELLAY, SEIGNEVR DE LANGEY,

de la perte deſquelles ne reſte, que les trois liures qui enſuyuent auec quelques fragmens eſpars en ceſt œuure, & les Epitomes de l'antiquité des Gaules qui ſont imprimées à part.

Tort ſe plaignent au iourd'huy les hiſtoriens Françoys, & regrettẽt ſans raiſon la fortune & condition des temps paſſez cõme ſi pour auoir eſté fleuriſſante en faitz vertueux, & recommandables, elle euſt par abondance de matiere induitz & comme contraintz, les nobles & renommez hiſtoriẽs paſſez à exerciter leurs eſprits en ſtile, & par eſcripts magnifier & conſacrer leurs noms à perpetuelle memoire: Et qu'au temps preſent ilz ne trouuaſſent à ce faire vn aiguillon ſemblable. Leur honneur ſauue, il ſemble que ſilz vouloient conſiderer, & bien peſer les choſes qui ſeulement depuis cent ans ſont aduenuës en ce Royaume, Ilz cognoiſtroient clairement que les eſcriuans ont plus deffailly à la matiere, que la matiere à eulx: Et que ia euſt peu vn diligent & bon hiſtorien, ſans rien toucher ne de ſuperflu, ne d'inutile, plus mettre en lumiere de liures, & decades que Tite Liue ou Troge Pompée ne firent en ſi long temps. Leſquelz ſilz euſſent eſcrit auſſi cruëment, & ſans artifice, qu'ancũesfoys ont fait ceux de Frãce, ſans inſerer ne debatre les cauſes & motifz des choſes dont ils eſcriuoient, & ſans deduire les deliberations ſur ce priſes en conſeil, auecques les concions & oraiſons, tant militaires que politiques demõſtratiues, que deliberatiues: peu de plaiſir auroit-on à li-

re leur hiſtoire, & ne ſembleroient les choſes, ſi grandes qu'elles ſont, qui ſont trouuées telles, pour eſtre ennoblies & enrichies de l'excellence & ſingularité du ſtile, auecques l'elegante diſtribution de la matiere ſubiecte. Si qu'à bon droit Alexandre le grand iugea eſtre l'vne des plus grandes & principales felicitez d'Achilles, d'auoir trouué Homere tel & ſi noble recitateur de ſa prouëſſe. Et certes ſi on me confeſſe la definition d'hiſtoire, eſtre la vraye & diligente expoſition des choſes faites : l'en retireray qu'il ne ſuffiſt dire (quand-on voudra eſcrire hiſtoire) cecy fut dit, celà fut fait, ſans remonſtrer comment, par qui, par quel moyen, à quel tiltre, & a quelle fin : i'accorderay bien pour le preſent, que quelcun ayt fidelement & veritablement eſcrit, de maniere que ſon labeur ſe puiſſe dire vraye narration des choſes : mais ie demande lors, enquoy conſiſte celle diligence qui par la confeſſée definition eſt neceſſaire? On me dira qu'en ordre, & en narration des choſes bien pourſuyuie & continuée. Si aucuns doncques veulent garder ceſt ordre proſecutif ou continu, ie vueil que premierement ils propoſent ce dont ils veulent parler: ſi d'apointemens ou alliances, fault reciter les cauſes finales, & inductiues, & qui ont à ce meu les parties, fault inſerer de l'vne & de l'autre les remonſtrances griefz, debatz, capitulations, & traitez: & ſi de guerre, fault qu'ilz me dient à quelle cauſe, & pour quelle occaſion elle ſeſt meuë : fault reciter les querelles debatuës, les parlemens, les deffiances, les apareilz & entrepriſes, executions, moyens, & conduites d'icelles. mettre les batailles en ordre, repreſenter la rencontre, le conflit, l'execution de l'artillerie, le traict des haquebutiers, archiers, & arbaleſtiers: poulſiz de piques, chocz d'hommes d'armes, heurtis de cheuaulx, coups d'eſpée, chapliz de maſſes, haches, & halebardes : l'effroy des vaincuz, roupte, fuyte, & deſolation d'iceux : Le cueur, hardieſſe & pourſuyte des victorieux, iuſques à quelque foys racompter non ſeulement le maintien de l'vne ou de l'autre armée, mais ce que chacun de ſon coſté aura particulierement dit & fait. Par tous ces poinctz fault paruenir, à l'effet, & a l'auenture de l'iſſuë. Ceſte auenture fault encores ſpecifier par moult de circonſtances: A ſçauoir eſt, ſi par vertu

ou

ou par nombre de gens, ſi par diligẽce,prudence,& bonne conduitte d'vne part, ſi par mauuais ordre & negligence de l'autre, ſi par temerité, outrecuydance,& precipitation des vns,par ruſe,ou diſſimulation des autres : & par cent telles ou ſemblables circonſtances,qui en l'hiſtoire ne ſont à meſpriſer ains à diligẽment obſeruer: En repreſentant artificieuſement tous les mandemens, ſommations & reſponſes des vns aux autres: auecques la maieſté,audace,deſdaing,meſpriſement,timidité, ſens , aſtuce,malice,ou trayſon,qu'elles auront eſté portées, ouyes, & reſponduës. Et ceſte eſt la vraye diligence,& le vray ordre proſecutif,qui en hyſtoire ſont deſirez.Pour exemple ce n'euſt aſſez eſté, ſi Tite Liue euſt recité la victoire des Romains contre Perſeus Roy de Macedone,ſil n'euſt premis les occaſions & preparatifz de la guerre: & comment ayant deſia Perſeus ſon armée preſte,& les Romains encores aſſez mal eſquippez, L. Martius Legat Romain,l'amuſa ſouz eſperance de paix,& le feit condeſcendre à demander vne courte treſue,pendant laquelle les Romains au lieu de traiter la paix, ſe preparerent aux armes:& à la fin le deffirent, & reduirent ſon Royaume à leur obeïſſance: Laquelle ruſe ou aſtuce du Legat Romain,comme ayant beaucoup diminué de la gloire & reputation de la victoire, fut fort blaſmée & reprouuée par les anciens & plus honorez peres & Princes du Senat Romain, qui vouloient obtenir les victoires non par malice,mais par vertu.Par ceſt exemple dõques, lequel ie metz au lieu d'vne infinité d'autres ſemblables qui ſe pourroiẽt acumuler, aparoiſt quel ordre & diligence ſont requis en vne hiſtoire,& que là ou ils ne ſont gardez, poſé ores que l'hiſtorien (cõme dit eſt) n'ayt rien que veritablement eſcrit,ſi ne meritera ſon œuure à mon iugement,le iuſte tiltre & nom d'hyſtoire. Que pleuſt à Dieu, que par aucun qui bien le ſceuſt, & vouluſt faire, en enſuyuant telle definition & regle, nous puiſſions veoir deſcrits tant de faits d'armes,rencontres, batailles, aſſauls, & deffences de villes & chaſteaux : tant de querelles,traictez, apointemens , & ambaſſades , entreueuës entre les Princes,depuis ſeulement le commencement de ceſtuy Regne. Certes les faits combien qu'ils ſoient d'eux meſmes ſi haulx & magnifi-

ques,qu'ilz peuuẽt aſſez nourrir & eſleuer vne baſſe & affamée oraiſon,ſi ſe monſtreroient ils au iugement des hommes aſſez plus dignes & recommendables,qu'ils ne ſe monſtrent.Et lors pourroient les diligens eſtimateurs des choſes,iuger & cognoiſtre par celle monſtre,que ſi en France nous euſſions eu vn Tite Liue,il n'y euſt entre les hyſtoires Romaines exemple ou vertueux fait,auquel n'euſſions vn reſpõdant. Car ne deſplaiſe aux autres nations,deſquelles ie ne vueil en rien diminuer la reputation,ie n'en ſache aucune,en laquelle ou plus ſouuent,ou plus long temps,ſe ſoit fortune mõſtrée amye ou ennemye alternatiuement: & proprement ſemble qu'en ceſte ſeule nation Françoyſe,elle ayt voulu eſprouuer l'vne & l'autre ſienne puiſſance, pour à toutes autres donner exemple & mirouer,tant de ſuporter en magnanimité, & auecques force & cõſtance les infortunes & auerſitez,comme de ſoy gouuerner en proſperité auecques modeſtie & atemprance.Laquelle choſe comme ainſi elle ſoit à mon auis a donné à pluſieurs ocaſion de grãde merueille, conſiderant que bien mil ans ou plus,France à eu bruyt & reputation,auãt que nul, au moins qui ſoit à eſtimer,ayt mis la main à l'œuure, pour eſcrire tant de faits memorables, qui en icelle ſont auenuz.Mais nos anceſtres & fondateurs du Royaume,naturellement (& comme par auenture alors eſtoit beſoing) furẽt touſiours trop plus inclins à faire qu'à eſcrire : lequel vouloir certes ie ne blaſme,ains treſfort loue.Deſlors eſtoient ſuruenues les mutations vniuerſelles des Royaumes,deſtructions des païs, & aboliſſement des lettres & arts, qui par long temps ont eſté comme enſeuelies & endormies : ce que ie penſe auoir eſté cauſe,que nous n'ayons hyſtoriens de l'origine,progres & acroiſſement de noſtre Royaume.Et neantmoins par cy,par là,ſ'en trouue quelque choſe eſcrite au ſtyle & narration telle qu'alors,plus digne toutesfoys(à mon iugement) de commiſeration, que de moquerie:car ils ont fait en tant que poſſible leur a eſté,que des choſes de leur temps la memoire n'eſt entierement enſeuelie, & qu'en eux trouueront matiere, ceux qui apres les voudront celebrer en plus elegant & orné langage: Mais depuis le temps que les ſciences ont commencé à ſe reſſouldre,& que par la benignité

nignité de noſtre ſouuerain, treſchreſtien, treſmagnanime, & tresliberal Prince, elles ont preſque recouuert leur ancien regne & dignité: Ie voy neantmoins, que tant plus elles fleuriſſent de iour en iour, tant moins nous trouuons d'hyſtoriens, qui entre tant des hautes & louables entrepriſes, ayent apliqué leur eſtude à les eſcrire, & conſacrer à eternité le nom & loz des vertueux. Dont au contraire de ceux qui ſur faute de matiere acuſent & blament à tort le tẽps preſent, ie non ſans cauſe me voudroye plaindre & lamenter de la fortune & condition du meſme tẽps, auquel ie voy que nul autre art ou ſcience eſt ſi abiecte & contẽnée, que ceſte ſeule, qui par raiſon d'euſt eſtre plus exaltée, ainſi qu'elle eſt entre les autres treſdigne & profitable. Et certes iamais aux humains n'auint ſi bien, comme du temps que toutes choſes dignes, ou de louange ou de reprehenſion, eſtoient tranſmiſes à la poſterité par vraye eſcriture: car tout ainſi que par louange nourrice de vertu, ſont les cueurs nobles aiguillonez & reſueillez: ainſi n'eſt choſe qui plus deſtourne de vice les fresles & tendres eſprits, que la reprochée memoire des vicieux: dont par hyſtoire nous ſont les exemples propoſez pour enſuyure les vns & fuyr les autres. Doncques d'hyſtoire tous ces biens viennent, premierement le Prince ou priué qui deuãt ſoy à ceſte cõſideration, que tout le bien ou mal qu'il puiſſe faire, ſera vn iour repreſenté par vraye hyſtoire, ainſi que ſur vn theatre en ieu public, & à la veuë & iugement de tout le monde, mettra peine & trauaillera de laiſſer de ſoy plus toſt recommendable que reprehenſible memoire. Pour ceſte cauſe l'Empereur Caligula, combien qu'en autres pluſieurs choſes il ſoit grandemẽt blaſmé, eſt toutesfoys loué, de ce qu'il premiſt les hyſtoires eſcrites par Labienus & Caſſius, ia condamnées & miſes au feu par auctorité du Senat, en complaiſant à ceux qui ſe ſentoient en icelles veritablemẽt taxez, eſtre toutesfoys remiſes en lumiere: diſant qu'il touche à l'intereſtz de la choſe publicque, les faits d'vn chacun eſtre eſcrits & leuz, quelzconques ils ſoyent, recommendables ou reprehenſibles. Secondement quand il aduiendroit (comme ſouuent il eſt aduenu) qu'à vn loyal & bon ſeruiteur, ſon bõ ſeruice n'auroit eſté remuneré, ou par preuention de mort, ou par

oportunité non eſcheuë, ou par encombre de trop d'affaires, le Prince ou ſon ſucceſſeur auquel par hyſtoire eſt raméteu ledict bon ſeruice, en tẽps & lieu le recognoiſt ſinon enuers le meſme ſeruiteur, à tout le moins enuers les ſucceſſeurs & deſcendãs de luy. Et à ceſte cauſe entre les plus dignes offices es maiſons des Empereurs de Grece, eſtoient anciennement les interpretes de memoire, deſquels eſtoit la charge d'eſcrire & puis reciter deuãt l'Empereur, ceux qui es affaires de paix ou de guerre ſeſtoient noblement portez, au profit & honneur de la choſe publicque afin que l'Empereur en euſt la cognoiſſance, tant pour en temps & lieu le recognoiſtre, comme pour autre-foys les employer es affaires publicques: & toutesfoys quand ainſi ſe fera, comme vrayement il a ſouuent eſté fait de ce regne, nul ne craindra d'ex poſer & corps & biẽs au ſeruice de ſon Seigneur, pourtãt qu'a-lors n'aura plus lieu es cueurs humains la crainte naturelle que pluſieurs ont euë qu'en auançant leur mort, par trop ſouuent ſa bandonner aux hazardz, il aduienne que leurs enfans en demeu rent indigens de biens & d'amys, & deſpourueuz de recognoiſ-ſant Seigneur. Au demourant, de ceux qui tant vertueuſement auront expoſé leurs biens & vie, pour le ſeruice de la Republic-que & de leur Prince, quand leurs enfans, & ſucceſſeurs vien-dront à lire leurs loz & recommendation, ſans nulle doute ce leur ſera vn eſperon à gloire, pour enſuyure les meurs & la ver tu de leurs anceſtres. Et au contraire ſ'il aduenoit en quelque ra-ce (comme l'on a autresfoys veu) que par mauuaiſe inſtitutiõ ou compagnie, il ſe trouuaſt aucun ſeduit & forlignant de la vertu de ſes progeniteurs, ſes ſucceſſeurs qui parmy pluſieurs nobles & honorables tiltres rencontreront celle reproche, ſ'esforcerõt à leur pouuoir, d'icelle tache effacer & reparer, par entrepriſes hautes & en vertu recommãdables: a quoy heureuſement me-ner à chef, ne peult aucun recouurer meilleur guide que l'hy-ſtoire. Par ceſte, nous auons cognoiſſance de toute ciuile & mi-litaire diſcipline: En elle nous auons les droictz, les loix, les or-donnances, les artz, vertuz & moyens, par leſquelles nouuelles principaultez ſont esleuées & entretenuës, les vices & fautes par leſquelles ſont aucunes tombées en ruïne & decadence. Ce-

ſte

ſte meſmes eſt la maiſtreſſe, qui Luculle. Imperateur Romain, au parauant non vſité aux armes, rendit en peu de temps vn des meilleurs Capitaines & chefz de guerre, qui ayt de ſon tẽps eſté à Rome. Ceſt ceſte cy par laquelle Cyneas acquiſt par remonſtrances, & perſuaſifz exemples mis en auãt par luy, tant de païs & prouinces au Roy Pyrrhus ſon maiſtre: que par cõfeſſion d'amys & ennemys, il feit plus grans choſes par luy, que par ſa force & puiſſance. C'eſt celle en ſomme, ſans laquelle nul eſt receuable à l'adminiſtration de la choſe publique, mais à dechaſſer comme inutile. Et pour exemple, ſi aux conſulations des affaires nous apellons les anciẽs Capitaines, qui en leurs temps ont veu l'experience de pluſieurs choſes, par moult plus forte raiſon y pourront entrer ceux qui outre les aduentures de leurs tẽps, peuuent racompter de miliers d'ans en arriere, les entrepriſes, & executions, & les ruſes, ſimulations & diſſimulations d'icelles. Et à vray dire, ie ne voy autre difference entre l'hyſtoire bien deſcrite, & l'hõme ancien qui a moult veu, conſideré, & retenu, ſinõ que l'vn eſt hyſtoire parlãte & viue, mais mortelle, l'autre eſt hyſtoire morte & mute: mais à perpetuité reſſuſcitable, & apte à recouurer la parole, par le moyen d'vn lecteur ſtudieux & diligent. Encores oſeray-ie dire d'auantage, que tout ainſi que le vieil hõme qui a moult veu mais peu conſideré; moins retenu, n'eſt en rien à preferer à vn enfant: Ainſi l'homme ignorãt d'hyſtoire & meſment de celle de ſon païs, ſe peult auſſi eſtimer non ſeulement enfant, mais eſtranger en ſa propre maiſon. Dont bien ſouuent ie m'esbahis & de rechef accuſe la condition des temps, que ſur la choſe qui entre les humaines inuentions requiert à mon opinion plus grande celerité d'ayde & ſecours, nous commettons la plus notable nonchallance & tardiueté. Ie ne vueil en rien reculer l'auancement des autres artz qui ſe reſueillent, mais tout à temps on leur pourra donner ſecours: à cauſe que bons aucteurs nous en ont laiſſé telz liures, preceptiõs, & reigles: que pour en icelles profiter, ne reſtera qu'eſtude & diligence, mais en hyſtoire de tant plus eſt la tardiueté perilleuſe, que la vie des mortelz eſt courte: & ſi par ceux qui ont cognoiſſãce & memoire des choſes de leur temps, il n'en eſt riẽ

mis par eſcrit, ceux qui viendront apres, tant puiſſent ils auoir bon ſtile, bon vouloir, & diligence: ſi n'en pourront ils eſcrire certainement & à la verité. Ce que deſia nous pouuõs voir d'aucunes prochaines precedantes années, deſquelles parler au long & veritablement eſt choſe difficile, en partie par la negligence, en partie auſſi par la temerité des meſmes hyſtoriens, qui ce pendant ſe plaignent de n'auoir aſſez digne matiere pour bien employer leur eſtude & labeur, leſquelz neantmoins euſſent beaucoup mieux fait & pour eux & pour nous, de ſe tenir en repoz & à leur ayſe, que de ſemer ſouz nom d'hyſtoire, vn incogneu recueil de fabuleuſes & menſongeres narrations, dõt au iourd'huy nous auons trop plus que d'hyſtoire. I'ay leu en quelque cronique (ce que ie crains que l'on m'eſtime auoir ſongé) d'vn Roy de France, qui en vne apres diſnée vint de Compiegne courant vn cerf iuſques à Lodun, ce ſont cent lieuës ou enuiron. Chacun ſçayt que le tant vertueux Prince & de ſi louable memoire Charles Duc d'Orleans apres auoir eſté pres de trente ans priſonnier en Angleterre, pour le ſeruice de la courone de France; à la fin en retourna, & mourut plein d'ans & d'honneur en ce Royaume. Et toutesfois on liſt, mais c'eſt en plus de vingt diuers aucteurs, qu'il fut à Paris decapité pour crime de leze-maieſté. Le Roy d'Eſcoſſe dernier, mourut il pas en la bataille qu'il donna contre les Angloys, en l'an mil cinq cens quatorze? Si ay-ie leu que de celle bataille il retourna en ſes païs victorieux & triumphant. Ie me deporte pour euiter prolixité, de plus auant nombrer telles menſonges, leſquelles certes ne ſont ſemées, ſinon par la temerité, indiligence, & indiſcretion d'iceux hyſtoriens & croniqueurs, qui plus ſouuent eſcriuent pour choſe ſeure, ce que leur aura dit le premier venu, ſans faire election ou choix de la perſonne qui le leur raporte: ou bien en diſant ſelon le bruyt qui aura couru parmy le peuple, auquel à peine peult auoir mot de verité. Dont viẽt aucunesfoys que les liſeurs informez du contraire, plus enuyz croyent aux autres bons & anciens aucteurs, les eſtimãs auoir eſcrit de meſmes. Et en auient ainſi que tresbien dit en autre cas le Cardinal Beſſarió, voyant à Rome tãt eſleuer & canoniſer de ſainctz nou

ueaux,

ueaux, deſquelz il auoit cogneue & peu aprouuée la vie, encores moins la façon de proceder à leur canoniſation : ces nouueaux ſainctz (diſt-il) me iettent grandement en doute & ſcrupule, de ce qu'on liſt des anciens. Et au mien vouloir que telz autheurs & croniqueurs ſe repoſaſſent, ou qu'à leurs liures ilz impoſaſſent nom conuenable au contenu, & que ceux qui bien pourroient & ſçauroiẽt à la verité en parler, aymaſſent tant l'hõneur & gloire de leur natiõ, que d'en eſcrire en tel lãgage qu'ilz ſçauent, ſelon les choſes veues par eux, ou entendues par fidelle & bien certain raport d'autruy. Alors ſeroient les gens de lettre qui par apres voudroient les enrichir de ſtyle & diction plus elegante, hors de la peine & ennuyeux trauail, de rechercher la verité entretant de menſonges, contrarietez, & repugnances, qui ſont diuulgées par les deſſuſditz croniqueurs, ſoy confians temerairemẽt à l'ouyr dire du premier trouué. Nõ que ie vueille maintenir ou dire que nul doyue eſcrire des choſes, ſinon celuy qui les aura veuës : car non obſtant qu'en vn teſmoing de veuë à plus de foy, qu'en dix d'ouye, & que S. Iean pour eſtre creu, aſſeure qu'il parle des choſes veuës: ſi eſt-ce qu'vn homme ſeul ne peut eſtre par tout, ou les affaires ſont demenées, & y eſtant ne peult enſemble faire ſon deuoir, & ſamuſer à voir ce qu'autruy fait : mais vn hyſtorien ſil eſt poſſible doit auoir veu ou cogneu vne bonne partie de ce qu'il dit, & au demourant auoir vne extreme & merueilleuſe diſcretion de ſen enquerir à ceux, qui mieux au vray le pourront dire: iuſques à en entendre par le raport des ennemis, non ſeulement de ceux de ſon party. Ainſi liſons nous de Thucydide, lequel encores qu'il fuſt preſent es guerres d'entre les Atheniens & Lacedemoniens, & au nombre des principaux Capitaines, pour toutefois auoir plus grande certaineté de tout ce qui ſe faiſoit en l'vn & en l'autre exercite, y tenoit à ſes deſpenſes (comme puiſſant & riche qu'il eſtoit, extrait des Ducz Miliciades & Cymon d'Athenes, de la ligne d'Aeacus filz de Iupiter) gens d'eſprit & de ſçauoir, autant Lacedemoniens qu'Atheniens, ne ſe voulãt fier en ce que les vns ſeulemẽt luy en diroient, fauoriſans par auanture chacũ à ſa patrie. Apres ſa mort, & à l'endroit ou il fina ſon hyſtorie,

Tymogenes de Milete, & apres luy Xenophon Athenien la reprindrent & continuërent y adiouſtant chacun, ce qu'il auoit veu ou entendu. D'iceux l'vn fut des Princes du Senat de ſa cité: L'autre apres la mort de Cyrus en l'expedition duquel à l'encontre du Roy de Perſe ſon frere, il eut charge, & conduite de gens, demoura Chef & Capitaine general de toute l'armée des Grecs, pour iceux retirer & reconduire en Grece. Et qui voudra diligemment conſiderer la condition, & qualité des anciens hyſtoriens eſtimez, & receuz pour telz, & non pour fabuleux & menſongers, leſquelz ayent eſcrit les auentures de leur temps: on trouuera qu'ilz ont eſté preſque tous, ou Chefz d'entrepriſe, ou Capitaines particuliers, ou à tout le moins perſonnages de credit & authorité: qui es choſes dont ilz ne parloient de veuë, auoient moyen de ſen informer au vray. Dares de Phrige, & Dictis de Crete ſont plus creuz es guerres de Troye, que ne ſont Dion, & quelques autres: car ces deux là y mirent la main, & à la plume & à l'eſpée. Corinnus auſsi de Phrige né d'Ilion, pour ſeſtre trouué auſdites guerres, en a eſté receu à vray teſmoin: & de luy a pris Homere toute la matiere de ſon Iliade. Marſias de Pelle, frere du Roy Antigone, & nourry d'enfance auecq' Alexandre le grand, Oneſicritus d'Aegine, Caliſthenes d'Olinthe diſciple & parent d'Ariſtote, Ariſtobulus de Iudée, Diognetus, & Menedomus de Sicyone, tous cõpagnons en l'expedition & peregrinatiõ dudit Alexãdre ont eſcrit les vns depuis ſa natiuité autres depuis qu'il cõmença porter les armes, aucuns depuis le cõmencement de ſon regne: & autres depuis ſeulement qu'il euſt dreſſé ſon armée pour entreprendre ſes conqueſtes: a tous ceux cy eſt adiouſtée foy, en ce qu'ilz diſent dudict Alexandre, & à ceux qui apres eux en ont eſcrit, cõme ſont Quinte Curſe, Arriã poëte domeſtique & familier de l'Empereur Tybere, Arrian hyſtorien qui au temps de l'Empereur Adrian paruint à ladignité du conſulat, & Plutarche qui au temps de Traian vſa pareillemẽt de puiſſance conſulaire en Illyrie, cõmandant àtous les Magiſtrats de la prouince: de tous les autres qui n'õt parlé de veue, neſuyui l'hyſtoire de ceux qui auoient veu, on ne reçoit que

le langa-

le langage. Et à ceſte cauſe Palephatus quand il a voulu parler de la ſtatue de Niobé, à preallablement proteſté de l'auoir veuë. En autre lieu il eſcrit que pour fidellement deduyre les choſes, il a viſité pluſieurs regions, ne ſen raportant à ce que par autres en eſtoit eſcrit. Auſsi Lucian quand il a voulu comparer les ſacrifices des Ebrieux aux Egyptiens, il afferme premierement auoir hanté auecques les vns & les autres. Agathiſides de Gnide en deduiſant les choſes d'Aſie, donne à cognoiſtre en pluſieurs endroitz qu'il y a hanté long temps es guerres, cherchant par ce moyen d'en eſtre creu. Pour meſme raiſon a eſté creu Philiſtus de Syracuſe en l'hyſtoire qu'il a eſcrite de ſon temps, par ce qu'il auoit l'vn des principaux manimens d'iceluy Royaume duquel il fut deietté par Denys le Tyran l'aiſné mais depuis reſtably par le ieune, & appellé à la ſocieté du Royaume. Eratoſthenes Cyrenien n'eſt deſmenty en ſon hyſtoire de Ptolomeus Euergetes iuſques au temps du cinquieſme Ptolomée, car il eut charge de leurs affaires, es autres choſes n'a foy ſemblable. Hieronyme Rhodien pour auoir eu ſouz le Roy Demetrius Poliorcetes adminiſtration de ſon eſtat, & le gouuernement du Royaume de Beotie, eſt adiouſté pour veritable, es annales qu'il a laiſſez de la vie, faitz & geſtes de ſon maiſtre. Aux hyſtoires de Herodote, Halycarnaſsien, & de Helanicus de Metelin on a plus facilement adiouſté foy, d'autant qu'ilz auoient le principal & premier credit au tour du roy Amyntas de Macedone, par le moyen duquel ilz eurent cognoiſſance de pluſieurs & grandes choſes. Pareille foy a trouué Symonides Magneſié, pour ce que conuerſant familierement auecques Antioche le grand, il a peu veritablemẽt entendre les cauſes mouuantes, les deliberations, & les exploitz de ſes guerres, & principalement de celle qu'il eut contre les Galathes, en laquelle ſe trouua ledit Symonides en ſa compagnie. Les dix liures des portz & plages de mer, mis en lumiere par Demoſthenes ont eſté recueilliz ſans contradiction, par ce qu'il les auoit veuz & hantez eſtant Admiral & Capitaine general de l'armée du Roy Ptolomée Philadelphe d'Egypte. Semblablemẽt eſt auenu à Damis en ſes liures de la peregrination, & miraculeux faitz d'Apollonius Tyanæus:

pour autant qu'il luy auoit par tout fait compagnie: Et à Philoſtratus pareillement: pour ce qu'il ſuyt le teſmoignage dudit Damis. Auſſi Ennius Poëte a peu veritablement eſcrire l'expedition de Marcus Fuluius en Aetholie, & cõtre les Ambraciens, car il feit le voyage auecques luy. Auſsi feit L. Lucullus auecques L. Sylla en la victoire par luy eſcrite, & par ledict Sylla obtenuë contre les Marſiens: Et peu apres fut ledit Lucullus chef d'entrepriſe, & adiouſta le Royaume de Ponte à la ſeigneurie Romaine. Valerius Antias & Polybe ſont par tous autres hyſtoriẽs enſuyuis en la deſcription des guerres Puniques, pource que l'vn fut precepteur de Scipion African, & depuis l'acompagna toute ſa vie: l'autre au voyage par luy celebré de. Valerius Leuinus conſul, alors qu'il vainquit Hanno de Carthage, & priſt Agrigente par force, auoit ſoubz luy conduicte de gens. Meſme foy à eſté adiouſtée aux annales de Q. Fabius pictor, d'autant plus qu'il eſtoit homme de maiſon & d'auctorité: & auecques. Q. Fabius Labeo auoit eſté Preteur de Rome. Chacun a receu ce que Theophanes Lesbien a eſcrit des faitz de Pompée, auſſi Pompõnius Atticus du conſulat de Cicero: d'autant qu'auecques ceulx dont ils parlerent, ils auoient l'acces & familiarité plus que nulz autres, pour entendre d'eux meſmes la verité des choſes. De l'vn eſt la familiarité aſſez cogneuë, par les epiſtres de Cicero à luy: de l'autre par l'aſſociation du nom, à laquelle fut ſon filz appellé par Põpée, lequel voulut qu'il fuſt nommé Marcus Pompeius, & fut celuy que Auguſte Empereur inſtitua depuis gouuerneur au païs d'Aſie. Criſpe Salluſte, a peu parler au vray de la coniuration Catilinaire: car il ne fut exempt de la meſlée, & pour bien deſcrire la guerre Iugurtine, il paſſa, & fiſt long temps ſeiour en Afrique. Nous receuons pour verité ce que Iules Ceſar, & apres luy Hircius & Oppius eſcriuirent des guerres de Gaule, & des ciuiles: car ils faiſoient & eſcriuoiẽt. A Diodore Sicilien nous donnons foy es choſes d'Aegypte: car il eſcrit de veuë, & fut tresfamilier de Iules & Auguſte Ceſar, ainſi que furent Feneſtella Romain, Denys Halycarnaſsien, & Nicolas Damaſcene dudit Auguſte, dont leurs hyſtoires en ſont trouuées plus auctoriſées. Arthemidore auſsi eſt creu des cõqueſtes faictes en Arabie par Aelius Gallus: car il luy feit compagnie

pagnie en tout le voyage,qui donne en pareil cas auctorité, reputation & foy à Ioseph es guerres iudaiques? à Tacité es germaniques? sinon que l'vn fut participant des miseres & calamitez de la destruction, & ruïne de sa cité, l'autre fut gouuerneur de la Gaule Belgique sestendant en la Germanie inferieure,esquelles prouinces furent principalemẽt icelles guerres.Par quel moyen l'ont aussi trouué Suetonius Tranquillus, Dion Cassius, Gargilius Martialis,Callistus Benarchius,Iulius Frontinus,Fauorinus Arolatensis,Dionysius Milesius,Ephorus Cumeus, Aelius Spartianus,Iulius Capitolinus,Aelius Lampridius,Vocatius Gallicanus,Trebellius Pollio,Flauius Vopiscus,Herodianus,Festus, Aurelius Victor, Ammianus Marcellinus, Apianus Alexandrinus,Eustathius Epiphaneus,Eusebius Cesarienſis,& autres semblables?sinon pour auoir eu moyen & credit autour des Princes, pour entendre & sçauoir en grand partie les secretz de leurs affaires. Dion Prusius a si auant esté familier de l'Empereur Traian qu'ilz alloient ensemble par païs & par la ville en vn mesme chariot,& auãt qu'iceluy Traian fult Empereur auoit esté auecques luy es expeditions Germaniques & Getique,lesquelles il a escrites.L'autre Dion,& Suetone,furent des principaulx secretaires du conseil, & Fauorinus homme ayant charge des affaires de l'Empereur Adrian: & soubz le mesme Empereur a esté Dionysius Milesius l'vn des satrapes d'Orient: Iulius Frontinus homme consulaire fut precepteur d'Alexandre Empereur:Gargilius Martialis qui a escrit la vie dudit Alexandre, fut l'vn de ses plus intimes familiers:aussi fut Iulius Capitolinus de Diocletian:Ephorus Cumeus de Galiã:Benarchius & Eusebius de Cõstantin:Eustachius de Anastase:Calistus de Iulian, lequel Iulian est aussi receu en ce qu'il a escrit des Gaules, pour y auoir hanté deuant & apres qu'il fut Empereur.Lampridius & les autres dessus nommez, en cas pareil ont esté chacun en son temps de la maison des Empereurs & Princes, dont ils ont escrit: & apres eux Procopius, Agathias, & Theodotus ne sont contreditz en l'hystoire des Gotz:car ilz se sont trouuez,ou à la deliberation, ou à l'execution des affaires. Eusebe dont i'ay cy deuant parlé, a eu moyen d'escrire au vray les choses nõ veuës par luy,& d'au-

truy temps: car Conſtantin le grand luy feit aporter, & mettre en main tout ce que par les autres auoit eſté mis en memoire par pluſieurs ans. Telle eſtoit lors & au parauãt la diligẽce & curioſité deſcrire ou faire eſcrire les hyſtoires au vray, & en bailloient les Roys, & Princes eulx meſmes, ou de bouche, ou par eſcrit amples memoires & inſtructions. Ceſar eſcriuit ſes commentaires à ceſte intention, mais il les eſcriuit tels qu'il ne trouua homme, qui entreprint de le paſſer: de maniere que comme dit Hircius, voulant ſe faire prebiteur, il ſe feit precepteur de la matiere d'eſcrire ſes faitz. Cicero ſachant que L. Luceius Patrice Romain homme de ſçauoir & auctorité, ſeſtoit adonné à eſcrire l'hyſtoire de ſon temps, luy enuoya memoires de tout ce qu'il auoit fait durant ſon conſulat, & par vne longue epiſtre le pria treſaffectueuſement de l'inſerer & deduyre en ſon hyſtoire. Agrippine fille de Germanicus laiſſa pareillement des memoires de la vie & geſtes de ſon pere, auec les ſucces & infortunes de ſa maiſon. Zenobia Royne des Palmiriens, laquelle apres la mort de ſon mary mania l'Empire Romain en Surie, eſcriuit auſſi en abbregé pour aux autres bailler matiere de la deduire & amplifier, l'hiſtoire de ſon temps, & au parauant des affaires d'Alexandrie, & d'Orient. Le iour me fauldroit en ſomme, auant que ieuſſe recité tous ceux qui en ont vſé de ceſte ſorte, & leſquelz à ce faire ont eſté meuz par bonne & honneſte raiſon: car Princes & perſonnages de ſupreme excellence, peuuent de toutes autres choſes abũder iuſques à ſatieté: de ceſte ſeule (c'eſt de laiſſer de ſoy heureuſe & recommandable memoire) ils ne peuuent eſtre trop inſatiables: car homme ne peult eſtre amoureux de vertu, qui n'eſt ſongneux & curieux de ſa renõmée. Et eſt mon auis que le ſeruiteur en nulle, ou peu de choſes, ſe peult monſtrer plus ſtudieux, & affectionné enuers ſon Prince & ſeigneur, qu'en eſcriuant ſes faitz & actes vertueux, & à ſon pouoir le garentir de l'iniure du temps, & de l'obſcurité de tenebreuſe oubliance. De memoire de noz peres AEneas Syluius, qui depuis a eſté Pape Pie ſecond, Iouinian Pontã, Leonard Aretin, Anthoine Panormitan, & autres ont inuité les deſſuſnommez, & de freſche memoire le ſire d'Argenton en France, louablement ſen eſt aquité. Au parauant

de

de luy Ian Froiſſart, & Enguerrant de Monſtrelet, mirent par eſcrit, ce que par inueſtigation diligente ils peurent entendre, inueſtigation diligente ay-ie dit : car apres ceux qui parlent de veuë, les plus croyables ſont ceux, qui auecques iugemẽt & diſcretion ſe ſont enquis & informez: cõme Iuba Roy de Numidie, qui par eſcrit à baillé la ſcience de Coſmographie, laquelle par inueſtigation telle il auoit cogneuë. Et Claudius Ptolemeus d'Egypte, qui en partie a veu & eſcrit, en partie a eu par toutes prouinces ſeurs meſſagers dignes de foy, pour luy en raporter certaines & veritables nouuelles, ie ne dis ſans cauſe dignes de foy, car en ce giſt la diſcretion. Strabo repreñd Eratoſthenes qui ſeſt fié au teſmoignage de viles perſonnes : meſme reproche eſt miſe ſus à Patrocles, par Hipparchus ſon emulateur: Quintilian reprouue en ſon precepteur Seneque, pource que deſirant auoir cognoiſſance de pluſieurs choſes, y employa trop legerement en ſon ayde gens negligens, qui le deceurent. Et ceſte crainte par aduẽture aura deſtourné puis n'agueres aucuns ſçauans hommes, qui volontiers euſſent entrepris d'eſcrire les hyſtoires de France, ſils euſſent eu le moyen de fidellement, & à la verité ſen informer. Et certes ia par long temps me faiſoit mal, que ie ne veoye aucun les vouloir ſecourir en ceſte part : Et nonobſtant que pluſieurs ſuyuent le iugement de celuy, qui iadis interrogué, meit entre l'hyſtorien, & celuy qui fait choſe digne d'hyſtoire, pareille difference qu'entre le herault, ou trompette, & le tournoyãt en la lice: ie toutesfoys meu à l'exemple des perſonnages deſſus nommez, qui en faiſant n'õt deſdaigné deſcrire: apres mon adoleſcence & ma premiere ieuneſſe, que ie commençay à ſuyure les armes, ainſi qu'eſt l'acouſtume & ordinaire vaccation de la nobleſſe de France : & par laquelle mes progeniteurs & anceſtres au temps paſſé ſont paruenuz en reputation, & hault degrez: n'ay point eſtimé de faire choſe indigne & mal ſeante à l'eſtat de nobleſſe (encores que ie ſache l'opinion d'aucuns eſtre contraire) quand ie m'apliqueroy à vn eſtude, auquel non ſeulement ſe ſoyent employez tant de grandz & notables perſonnages deſſus nommez : mais lequel ne ſe trouue auoir iamais eſté traité, ſinon par gens de noble

maiſon, iuſques à ce que L. Octacilius precepteur de Pompée, qui fut le premier homme non noble qui eſcriuit hyſtoire, fut par ledit Pompée authoriſé de ce faire. Et pour ce me ſuis-ie delecté ſouuent pour en aucune maniere laiſſer memoire des choſes en mon temps aduenuës, à en eſcrire Dyalogues, Epigrammes, Elegies, Sylues, Epiſtres, & Panegeriques ſelon que la matiere ſubiecte eſtoit à l'vne ou à l'autre forme d'eſcrire à mõ iugement plus cõuenable & propice, ſans eſpargner peines, voyages, ne deſpens pour retirer de diuers lieux ce qui faiſoit à m'eſclarcir la choſe dont ie vouloye eſcrire. La meſme affectiõ & deſir de voir aucunefoys les dicts, faicts, & choſes memorables de Gaule & de France eſtre mis en lumiere & à la cognoiſſance des autres nations (qui pour la bonté des eſcriuans nous ſurpaſſent eſdites choſes, & ne ſeroient à comparer à nous ſi eſcriuans ne nous euſſent failly) m'auoit meu pieça de trauailler & d'eſſayer en remuant tiltres, liures, chartres, epitaphes, fondatiõs, & autres choſes antiques, ſi on pourroit deduire l'ancienneté d'icelles deux nations, en forme d'hyſtoire proſecutiue & continente: choſe que ie ſache iamais au parauant entrepriſe, & par moy ſouuent deſeſperée: laquelle toutesfoys i'eſpere mettre en auant, & au hazard du iugement diuers, & correction, aprobation ou reprobation de tous lecteurs: enſemble vn mien recueil & vocabulaire en ordre alphabetique, de toutes les prouinces, citez, villes, chaſteaux, montagnes vallées, foreſtz, riuieres, & autres lieux de ce Royaume, auecques expoſitiõ des denominations d'iceux, & des batailles, rencõtres, ſieges, & autres choſes dignes de memoires qui ſe trouuent y eſtre aduenuës: auſſi à l'imitation de Valere le grand, autre recueil d'exemples d'iceux faits & dits memorables, & autre à l'exemple de Plutarche de la conference des vies & geſtes d'aucuns Roys, Princes & Capitaines de ce Royaume, auecques celles d'aucũs autres Grecz, Latins, & Barbares. En quoy ayant eſté meu à l'intention que deſſus, ie me tiendray pour bien ſatisfait, ſi par ce mien labeur, i'excite & ſemons à entreprendre de meſmes ceux qui trop mieux le pourront faire que moy. Or m'ayant le deſir de plus cognoiſtre atiré en ceſte court, puis qu'il

à pleu au Roy mondit ſeigneur, non ſeulement m'y retenir à ſon ſeruice, en ſi honorable eſtat qu'aupres de ſa perſonne, mais bien ſouuent m'employer en, & dehors ſon Royaume en pluſieurs & principaulx de ſes affaires d'eſtat: ſi que non ſeulement ie puis parler au vray de l'execution & yſſuë des guerres, depuis iceluy temps aduenuës, & auſquelles preſque touſiours me ſuis trouué, autant par mer que par terre: & eu moyen & occaſion d'entendre & ſçauoir les cauſes, fins, & deliberations d'icelles, non ſeulement de noſtre coſté, mais du coſté auſsi des ennemis: il m'a ſemblé que durant le repoz des armes, ie ne pourroy mieux, ne plus honorablement employer & conuertir mon eſtude, qu'à raporter en ceſte partie aucun ſecours aux erudits, & doctes hyſtoriens, qui apres moy en plus élegant & poly langage en voudront eſcrire. Bien ſçay-ie combien il m'eſtoit moins ſuiet à calumnie de m'arreſter à ce que i'auoye entrepris ſans m'adonner à ſi perilleuſe choſe, que d'eſcrire les vertuz ou vices des viuans: car de l'vn on acquiert hayne & malueillãce: de l'autre on eſt tenu pour blandiſſeur & flateur: mais en tout ce ma conſcience me iuge, & auecques elle ie me reconforté, me ſentant net de toute maligne ſimulation ou diſſimulation. Et tout ainſi (que vueille ou non) il m'eſt force de m'en raporter au iugement des liſeurs, auquel ie ne puis ne dois reculler: ainſi ie ſouhaite les auoir telz, & auſſi purement iugeans, comme i'ay voulu purement eſcrire. Car tant y a qu'en ceſte mienne entrepriſe, qui eſt d'eſcrire ou commentaires, ou memoires des choſes, ie ne me vueil attribuer la perfection de ſtile, ne preſumer qu'en ſuyuant autre vacation ou quotidien exercice, ie puiſſe eſcrire ce qu'au iugement des ſçauans hommes puiſſe ſatisfaire, veu qu'à grand' peine y arriuent ceux qui ont ceſte ſeule, ou propre vacation: mais ie vueil bien toutesfoys, & oze affermer certainement, que tout y ſera fidelement eſcrit, & ſans alterer la verité, pour grace, ambition, hayne, ou faueur d'aucũ: ains eſt & ſera ma principale intentiõ, fournir aux plus ſçauans, experts, & doctes hyſtoriens matiere de veritablement eſcrire, & leur repreſenter en tant que poſſible me ſera, ce que pour leur eſtude domeſtique ilz ne peuuẽt

à la verité cognoiſtre : enquoy ſi ie puis obtenir d'eſtre receu à fidele & vray teſmoing, ou d'inciter autres à mieux faire que moy, i'auray (comme ie deſoye n'agueres) en ceſte partie ſuffiſante cauſe de m'eſiouïr, & paiſtre du fruict de mon labeur: ainſi comme entre les ſtatuaires, & entailleurs d'images, ceulx qui ſe trouuent inſuffiſans à bien parfaire & polir vne image, & ſont toutesfoys expertz à bien choiſir & esbaucher la pierre ou le boys, & a compaſſer les traitz & membres, pou releuer de ceſte peine les plus ſubtilz & diligens entailleurs, ſe contentent aſſez quand iceulx excellens, & ſinguliers maiſtres les employent & reçoiuent en ſocieté de l'ouurage, ne les fraudãt de leur honneur. Et pourroit eſtre parauenture (ainſi que le mareſchal en forgeant ſe fait) que par continuation d'eſcrire i'amenderoye auſſi & meuriroye mon ſtile, pour apres reformer de moy-meſmes tout l'œuure, en meilleur & plus ſuffiſant langage : car à vray dire ce me ſeroit bien eſtude perdu, ſi ie ne penſoye en continuant touſiours apprendre, Si ſera quant à preſent le commencement de ces memoires des la premiere adoleſcence du Roy mondict ſouuerain Prince & Seigneur, leſquelz memoires ſi on veult mettre au parangon des hyſtoires qui ont eſté puis n'agueres eſcrites ſi tres au bref & cruement, que tous les faits de vingt ou trente ans, ne montent tant que l'vne année d'iceulx, & que toutesfoys on trouue que plutoſt i'y aye obmis aucunes choſes memorables, que deduyt choſes non neceſſaires ou inutiles: on cognoiſtra lors qu'il fult neceſſairement, que les autres ayent obmis prou d'entrepriſes aſſez recommendables, & dignes d'eſtre par vraye hiſtoire rememorées. Or auoys-ie auant qu'entrer en matiere, premis vn recueil, ſommaire & abregé recit, de la premiere origine, & du premier nom & deſcente, tant des Gauloys que des Françoys, & des alliances, & vnion d'icelles deux nations Gauloyſe & Françoyſe, vnies & reduites en vn corps de Republique, pour ſoy vindiquer, & retraire en leur ancienne franchiſe & liberté naturelle, hors de la contrainte ſubmiſsion, parauant faite aux Romains : en laquelle liberté par eux recouuerte, ils ont iuſques à huy perſeueré, & au vouloir de Dieu perſeuereront à iamais. Lequel abregé recit,

pour

pour ce qu'il ſembloit à aucuns mes amys eſtre aliene en ceſt endroit,& non ſeruant à mon propos,i'ay reſequé depuis,& totalement oſté non pas qu'il fuſt à mon aduis reprehenſible, ſi par vn meſmes moyen on ne vouloit taxer Thucydide,Saluſte, & Tite Liue:car l'vn d'iceux pour tomber à la guerre des Atheniens & Lacedemoniens,n'a eſtimé à vice de premettre l'origine & progres non ſeulemẽt d'icelles deux citez,mais vniuerſellement de toute la Grece & Iſles voyſines. Le ſecond auant qu'entrer à la coniuration de Catilina priué citoyen de Rome,à commancé des la fondation d'icelle, auecques recit des artz & moyens, par leſquelz Rome de ſi extreme petiteſſe,paruint à extreme domination,& d'icelle retomba en decadence,& ruïne.Le tiers pour eſcrire les faitz Romains a preoccupé comme choſe neceſſaire, l'origine & ſucceſsion des Roys latins & Albains,progeniteurs de ceux de Rome. Ce nonobſtant i'ay bien voulu ſatisfaire au iugemẽt d'autruy:& ce principalemẽt à cauſe qu'en iceluy abregé recueil,ie deduiſoye les deſſuſdites choſes ſommairemẽt,& ſans allegatiõ de mes aucteurs, dont à pluſieurs elles ſembloiẽt eſtre controuuées & fabuleuſes:Et ſi pour y obuier,i'euſſe en chacun article voulu alleguer mõ teſmoing, la nomẽclature ſeule des aucteurs euſt plus monté que la narration entiere:ſi que pour euiter vn vice ie fuſſe tombé en vn plus grand.A ceſte cauſe, & pour auoir moyen de reciter les choſes au long, & allegant mon aucteur en chacun poinct, les rendre croyables ainſi quelles m'aparoiſſent eſtre veritables : à fin auſſi quand ie viendray à la narration des affaires,il ne me faille la interrompre,& m'amuſer à faire entendre la variatiõ des noms des prouinces, citez, montagnes, riuieres, auſsi des offices, eſtatz,charges,& magiſtratz, deſquelles choſes declarer, ocaſion ou beſoing ſoffrira incidemment: & à ce qu'il ne my aduienne,comme aux pareſſeux & negligens mariniers, leſquelz à l'heure de la plus forte tourmente, & plus dangereux fortunal, ſont contraints de ſembaraſſer & empeſcher, à recouldre, & rapiecer les vieilles voyles, & à renouer & trenchefiller leurs cables & cordages: choſe qu'ilz auoient peu,& deuoient faire auãt la main,au temps du ſeiour, & quãd ils eſtoiẽt

ſurgis en port ou plage de ſeureté. Et pource donques ay ie bien voulu de ce que parauant (ainſi que i'ay dit) i'auoye de diuers lieux recueilly des choſes que deſſus faire vne Ogdoade à part (celuy eſt le tiltre que i'ay impoſé aux Tomes, ou particuliers nõbres des liures de mes memoires) en laquelle Ogdoade i'ay recueilly & compris en huit liures, premierement l'antiquité des Gauloys & Françoys: des vns depuis la deſtruction de Troye, & des autres de plus loing en arriere: le tout iuſques à l'vnions des deux nations, & conionction des noms de Gaule & France, auecques la ſupputation des ans, & ſucceſſion des Princes, qui ce pendant y ont regné. Secondement i'ay inſeré la diuiſion & deſcription des Gaules, tant ciſalpine, que tranſalpine, & de la France tant Ciſrhenane, que Tranſrhenane: Enſemble la cõcordance des noms antiques, auecques les modernes, autant qu'il m'a eſté poſſible d'y arriuer. Tiercement i'a y recueilly les vz, couſtumes, & loix, tant militaires que politiques: & les noms des charges, eſtatz, dignitez, & magiſtratz, en apropriant le tẽps paſſé au preſent, au mieux & au plus pres que i'ay peu faire, ſuyuant l'interpretation & proprieté des vocables. Leſquelles choſes offrant & ſoubzmettant au iugement & amendement d'autruy, ie deſcens à mon inſtituée narration.

Fin du Prologue.

A

CINQVIESME LIVRE DES
MEMOIRES DE MESSIRE GVILLAVME
DV BELLAY SEIGNEVR DE LANGEY.

B TOVTES les actions, negociatiõs, & praticques de ces deux grands Princes en tout le cours de ces precedentes années, (esquelles encores qu'ils ne fussent en guerre, il ne se pouuoit dire toutesfois qu'ils fussent en paix) donnoient assez grande apparẽce de ce que à la fin en aduiẽdroit. Et desia combien que les propos de la confirmation de ceste paix, & multiplication d'estroittes alliances entre-eux se continuassent tousiours, toutes choses neantmoins tendoient apparemẽt à roupture de guerre: & bien iugeoient tous personnages de bon esprit, qu'à l'vn ne à l'autre ne restoit plus sinon le moyen & couleur de se deffendre & couurir enuers le monde du blasme & charge de la premiere inuasiõ. Le Roy auoit les causes de regret & desplaisir que vous auez peu entendre par les precedens liures de ces memoires: & l'Empereur cognoissant bien ceste iuste cause de regret (ainsi que le feu se pouuoit plustost cõseruer & nourrir en cœur de Prince magnanime pour s'enflamber en tẽps
C & lieu, que s'amortir & estaindre en le couurant) cherchoit à ceste cause tous les moyens possibles de se fortifier à l'encontre des futures inuasions, & de tant debiliter le Roy de ses forces, alliãces, & bons voisins, que si ores volonté luy venoit, moyen & puissance de s'en ressentir luy deffaillissent. Mais fortune, ou pour mieux dire Dieu courroucé contre noz pechez, & ne nous voulant encores faire dignes de seure & ferme paix en noz iours, permist & voulut que les mesmes occasions que chercha l'Empereur, & par lesquelles estoit son intẽtion de diuertir le Roy, ou par nouuelles difficultez oppoſées à ses desseings le mettre en craincte de faire entrepriſe, eschaufferẽt & hasterẽt d'auãtage ledit seigneur. Les bagues q̃ le Duc de Sauoye auoit engagées pour faire prest au Duc de Bourbõ, rebelle, & faisant guerre contre le Roy: les lettres qu'il auoit escrites gratulatoires de sa prise: les praticques qu'il auoit faictes pour aliener les Suisses de l'aliance de ceste courõne: l'achapt du Comté d'Ast: le refus de prester Nice pour l'entreueue du Pape Clemẽt & de luy, & le passage par ses païs qu'il luy auoit freschement refusé de bailler, pour aller faire la vẽgence de l'outrage que

1536

Causes de la roupture entre l'Empereur & le Roy.

Entrepriſes du Duc de Sauoye cõtre le Roy, & du Roy contre luy.

luy auoit faict le Duc Sforce en la mort de l'eſcuyer Merueilles ſon am- D
baſſadeur, auoient aſſez donné à cognoiſtre audit ſeigneur combien luy portoit le Duc de bonne volonté. Le Roy auoit auſſi pour ceſte cauſe eſté content de donner au Duc quelque empeſchemẽt à ſon entrepriſe de Geneue: & combien que nõ ouuertement, de maniere toutesfois qu'il ſe vouloit bien laiſſer entendre, & luy faire cognoiſtre que peu de prouffit luy aduiendroit de ne l'auoir amy. Et bien eſtoit à penſer que le Duc ne pouuoit ignorer aucunement q̃ le ſeigneur de Verets nay ſon ſubiect, mais domeſtique & de la chambre du Roy, ne ſe fuſt ingeré ſi auant, & auſſi peu la compagnie du ſeigneur Rence, que de fauoriſer ſans le ſceu & conſentement, ou par auanture ſans ſecret commandement du Roy, les habitans de
Diſcours ſur le choix de l'alliance du Duc de Sauoye. la ville de Geneue contre luy. Ceſte cognoiſſance auec la conſideration de la puiſſance & prochaineté d'vn Roy de France (qui peult touſiours en vn moment ou nuire ou ayder grandement à vn Duc de Sauoye) la cõſideration auſſi que ceſte grãde & voiſine puiſſance, pour eſtre ſucceſſiue de pe- E
re en fils, ſe peult eſtimer perpetuelle, au prix d'vne puiſſance Imperiale electiue, deuoit par raiſon mouuoir le Duc à ſe retourner & rallier au Roy: & ne point abandonner du tout vne ancienne, voiſine, & pertuelle alliance, pour en accepter vne nouuelle, loingtaine & temporaire. Mais ſa conſcience deſia le iugeoit auoir ſi grandement offenſé le Roy, que ſa reconciliation luy ſembloit eſtre comme impoſſible: & en ceſte perſuaſion la Ducheſſe ſon eſpouſe (qui l'auoit faict entrer en ceſte dance) l'entrenoit & nourriſſoit en tant qu'il luy eſtoit poſſible. Deſia les Suiſſes à la requeſte de Meſſieurs de Geneue leurs alliez auoiẽt faict entẽdre au Duc, que ſ'il cõtinuoit à les greuer & moleſter, force leur ſeroit de ſ'en entremettre: & n'auoit ſatisfaict la reſponſe du Duc à meſſieurs des ligues. Parquoy il ſ'attẽdoit bien qu'il ne fauldroit d'auoir la guerre ſur les bras: laquelle, à ſon aduis, ne ſe deſmelleroit ſans que le Roy en fuſt de la partie: & pour-ce, auoit
il enuoyé vers l'Empereur, allors arriué nouuellement à Palerme en Sicile F
du retour de ſon voyage de Thunis, luy demander ſecours & ayde pour ceſte guerre. Tant ſecretement ne feit le Duc ceſte depeſche, que toſt apres le Roy n'en eut nouuelle: & luy fut d'auantage rapporté que le Duc auoit faict porter parole de bailler à l'Empereur en contrechange d'autres terres en Italie, tout ce qu'il tenoit de païs deça les monts, en commẽçant depuis Nice iuſques à l'entrée du païs des ligues, y comprenãt auſſi la ville de Geneue. Si ceſt eſchange ſe fut faict il ny auoit point de doubte que l'Empereur n'euſt bordé ce Royaume de tous coſtez, en maniere qu'il fuſt venu au deſſus de ſon intention, de mettre au deuant des deſſeings du Roy tãt de nouuelles difficultez, qu'il euſt eu beaucoup à penſer & à craindre, deuant qu'entreprendre à ſe reſſentir, & faire demõſtration de deſplaiſir & regret qu'il auoit en ſon eſprit. Sur ceſte nouuelle vouloient toutes humaines & diuines raiſons, que le Roy en toute diligence pourueuſt & obuiaſt à vn tel & ſi grand inconuenient, & ne ſouffrit dreſſer vne telle eſchelle pour

enuahir

A enuahir par cy apres & trãſgreſſer les bornes & ceinture de ſon Royaume, voulut bien toutesfois encores vn peu temporiſer & delayer, tant pour raiſon de la depeſche qu'il faiſoit lors au ſeigneur de Velly ſon ambaſſadeur vers l'Empereur, comme pour pouuoir enuoyer encores vne fois tẽter la derniere reſolution du Duc, auquel il ſe delibera de demander non ſeulement paſſage par ſeſdits païs, mais deliurãce de la pluſpart de ſes places,& comme ſiennes, & qu'il pretendoit à luy appartenir, à cauſe de feue Madame Louiſe de Sauoye ſa mere,ſans plus les laiſſer és mains de perſonnage ſi mal feable, & en qui fuſt de les bailler aux ennemis de ceſte courõne. Pour ce delay & temporiſement n'auoit il toutesfois laiſſé de faire ſçauoir au Comte Guillaume de Fuſtemberg, encores que depuis la mort du Duc Sforce il luy euſt ordonné de ſeulemẽt payer ſes capitaines ſans faire leuée de lanſquenets, dont il auoit eu intẽtion de ſe ſeruir en la pourſuitte de la reparation de la mort dudit Merueilles,que nonobſtant ceſte ſienne

Demande du Roy au Duc de Sauoye.

B precedante ordonnance il les leuaſt & feiſt paſſer en France, en intention que ſi par amiable cõpoſition il ne pouuoit recouurer du Duc de Sauoye ce qui eſtoit ſien, il euſt de tant pluſtoſt ſon armée preſte pour y proceder par autre voye.

Occaſiõ de vne nouuelle depeſche vers l'Empereur.

La cauſe de la depeſche que faiſoit lors ledit ſeigneur au ſeigneur de Velly ſon ambaſſadeur eſtoit en ſubſtãce telle que ſenſuit. Le ſeigneur de Granuelle auoit ſur chemin tenu propos audit ſieur de Velly cheuauchãt en la ſuitte de l'Empereur, que l'intention dudit ſeigneur eſtoit de ne diſpoſer aucunement de l'eſtat & Duché de Milan iuſques à ce qu'il euſt des nouuelles du Roy, & pluſieurs fois eſtoit rentré auecques luy ſur ces propos,conſeillant toutesfois de n'en parler audit ſeigneur ſans en auoir premierement charge du Roy. Cõbien q̃ là deſſus ledit ſeigneur de Velly luy repliquaſt que ſi on auoit bonne volonté,le Roy auoit par cy deuant faict aſſez à ſçauoir ſon intention,& en auoit baillé articles par eſcrit ſelon ce

C qu'il en auoit eſté pourparlé auec ledit ſeigneur de Noircarmes. En ces entre-faictes ayãt ledit ſeigneur de Velly occaſion de parler à l'Empereur, & de luy faire à ſçauoir la reſtitution & paſſage à ſa requeſte des cheuaux du Viroy de Sicile,& de la deliurãce d'vn Raguſiẽ qui ſ'eſtoit ingeré d'entrer en matiere plus auãt,& de dire audit ſeigneur entre autres choſes comm̃et le Roy ſ'il penſoit que l'Empereur vouſiſt maintenãt luy cõplaire de l'heritage de Meſſeigneurs ſes enfans reprẽdroit & reſtraindroit volõtiers la praticque de plus eſtroitte cõionction auec luy : qui ſeroit cauſe de cõfermer entre leurs deux maiſons vne parfaite & inſeparable amitié & intelligence, moyẽnant laquelle ne ſeroit à douter que chacun d'eux ne fuſt de là en auãt pour auoir les affaires de l'autre enuers qui que ce fuſt en pareille recõmendation que les ſiẽs propres, ioinct qu'ils feroient vn bien vniuerſel à la Chreſtienté en ſ'vniſſant enſemble pour reſiſter aux entrepriſes que le Turc ennemy de noſtre foy menaſſoit alors de faire. Sur ceſte remõſtrãce luy auoit reſpõdu l'Empereur qu'il auoit touſiours volontiers eſcouté

Reſpõce de l'Empereur aux propos de monſeigneur de Velly.

(& maintenãt n'en vouloit moins faire) toutes les choſes que le Roy auoit D
miſes en auant, auſquelles ſ'il n'auoit ſatisfaict, ce auroit eſté par-ce qu'il ne l'auroit peu faire, car on ſçauoit bien qu'il auoit laiſſé le Duc Sforce en l'eſtat de Milan du bon cõſentemẽt du Roy, & pour mettre l'Italie en repos: à ceſte cauſe que le Roy regardaſt & declaraſt cõment il entẽdoit de faire, tant en cela qu'és choſes cõcernãtes la foy & la paix vniuerſelle de la Chreſtienté. Declarant toutesfois ledit ſeigneur Empereur qu'en ce faiſant il voudroit auoir toutes les plus grãdes ſeuretez qu'il pourroit prẽdre, pour l'obſeruation des choſes qui ſe traitteroient: ſelon leſquelles il feroit auſſi de ſa part tant que le Roy ſe deuroit contenter. Ceſte fut la reſponſe, le remettant à en deuiſer plus amplemẽt auec le ſeigneur de Granuelle, lequel en effect ſ'eſtoit vn peu plus ouuertement laiſſé entendre, ſi ces propos eſtoient ſelon que la pẽſée. C'eſt à ſçauoir que les trois poincts ſur leſquels demandoit l'Empereur que le Roy-diſt franchement ſon intention, l'vn eſtoit de la guerre contre le Turc en laquelle il offroit de partir auecques E
le Roy tout le bien & le mal qui en procederoit: l'autre quant à la foy & reünion de l'Egliſe, en laquelle il ſ'attendoit bien que le Roy conuiendroit à toutes choſes raiſonnables, & meſmement quant à la reduction d'Angleterre, touchant laquelle promettoit bien ledit Granuelle que l'Empereur ne requerroit le Roy de choſe qu'il ne peuſt faire fort raiſonnablement & à ſon grand honneur: le tiers poinct de la paix vniuerſelle en Chreſtienté il le reduiſoit au repos d'Italie, lequel il ne penſoit point pouuoir eſtre conſerué ſans que le Roy ſe deſiſtaſt du faict de Gennes, & ſans forclorre monſeigneur d'Orleans du Duché de Milan, & que plus volontiers on orroit parler de monſeigneur le Duc d'Angouleſme: donnans aſſez à entendre qu'ils vouloient en tant que poſſible ſeroit eſloigner le Duché de Milan de toute apparence de retomber à la couronne de France. F
Et au demourant & ſur toutes choſes pria ledit de Granuelle ledit ſeigneur de Velly que toute ceſte praticque ſe demenaſt ſecrettement & ſans paſſer par trop de mains: mettant en auant que pour traitter la choſe plus couuerte, il ſeroit bon que monſeigneur le Cardinal de Tournon monſtrant d'aller pour le debuoir du degré qu'il tenoit faire vn tẽps de reſidẽce aupres de noſtre S. Pere, ſe trouuaſt à l'arriuée de l'Empereur à Rome. Enuers lequel indubitablmẽt ſ'il y venoit biẽ reſolu du Roy, il trouueroit telle correſpõdãce qu'eſtãt la matiere deſia ſi ſouuẽt diſcutée, il ſeroit incõtinãt aiſé à veoir quelle yſſue lon deuroit eſperer de toute la negociation. Tous ces propos auoit ledit ſeigneur de Velly par le ſeigneur d'Eſpercieu faict à ſçauoir au Roy, & depuis auoit trouué les choſes en ſi bõ train à ſon aduis, qu'il auoit eu opinion, & l'auoit ainſi mãdé au Roy, qu'il euſt eſté bõ d'enuoyer vers l'Empereur mõſeigneur l'Amiral de Frãce pour traitter & cõclurre de toutes choſes: & ceſte eſtoit la cauſe pour laquelle ſe faiſoit la depeſche cy deſſus mẽtiõnée vers ledit ſeigneur de Velly, car nonobſtãt q̃ les nouuelles qu'il mãdoit ne ſemblaſſent tẽdre ſinõ à biẽ, le Roy toutefois

auoit

A auoit nouuelles certaines qu'és païs bas de l'Empereur on ſe preparoit à la guerre: & meſmes que le Comte de Nanſau auoit enuoyé faire vne groſſe leuée en Allemagne, que l'Empereur faiſoit repaſſer en Italie Dom Ferrãd de Gonzague & ſes Eſpagnols qui eſtoient demourez en Sicile. Parquoy ne ſe voulant tant amuſer (que mal luy en priſt) ſur ces propos mis en auãt en termes generaux par l'Empereur & par les gens qui auoient le maniement de ſes affaires, il depeſcha ledit Eſpercieu auec reſponſe de ce qu'il auoit apporté, mandãt par luy au ſeigneur de Velly ſon ambaſſadeur, qu'il euſt au plus promptement que faire ſe pourroit, & quoy que fuſt auant la fin du mois de Ianuier, qui ia eſtoit entré, à luy faire entendre la finale & claire reſolution de l'Empereur Et fut telle qui ſenſuit, la charge qui audit Eſpercieu en fut donnée. Premierement quant aux eſtroittes alliances entre l'Empereur & le Roy c'eſtoit choſe que le Roy non ſeulement deſiroit, mais qu'il vouloit eſtre baſtie de ſi bõne façon, q̃ la grãdeur de l'vn iamais B n'engendraſt ialouſie ne ſouſpeçon à l'autre. Quant à bailler au Duc d'Angouleſme ſon fils l'eſtat & Duché de Milan en excluant le Duc d'Orleans ſon autre fils, c'eſtoit choſe où il ne vouloit aucunement entendre, car ce ſeroit occaſion de haine & de picque, & à l'aduenir de guerre entre leſdits freres, qu'il auoit nourris & vouloit entretenir en paix & amitié. Quant à offrir à l'Empereur voulant entreprendre la conqueſte d'Argie de luy enuoyer ledit Duc d'Orleãs ſon fils, auſſi peu le trouuoit il raiſõnable: car en ce faiſant il y ſeroit pluſtoſt en eſpece & lieu d'hoſtage qu'il ne feroit demonſtration de bonne affection & cõfidence entre les deux Princes. Qu'il ne vouloit pourtant laiſſer de ſecourir & aſſiſter à l'Empereur en la ſuſdite entrepriſe, ains luy offroit à l'entrée du printemps ſes galeres auecques deux mille hõmes payez, & ſur icelle vn bon chef perſonnage d'experience & d'authorité: adiouſtant que ſi l'année enſuiuãte ledit ſeigneur entre- C prenoit le voyage de Cõſtantinople, luy de bon cueur y aſſiſteroit en perſonne & l'y accompagneroit auecques toutes ſes forces. Et quant à la reformation & reünió de l'Egliſe il auoit eſté, eſtoit & ſeroit touſiours prõpt, & affectionné, autant en Allemagne qu'en Angleterre, & par tout ailleurs. Bié eſtoit d'aduis quãt au faict d'Angleterre, afin qu'il euſt plus de couleur de preſſer le Roy dudit païs à ſe condeſcendre à l'opinion vniuerſelle des Chreſtiens, que l'Empereur fiſt que noſtre ſainct Pere ſommaſt de ce faire tous les Princes & potentats Chreſtiens, & à luy aſſiſter & dõner main forte pour faire obeïr ledit Roy à la ſentence & determination de l'Egliſe. Quant à la paix & repos d'Italie, que luy (au cas qu'au Duc d'Orleans ſon fils l'Empereur donnaſt & deliuraſt le Duché de Milan) renonceroit à iamais à ſa querelle du Royaume de Naples, & feroit renoncer ledit d'Orleans ſon fils à celles de Florẽce & d'Vrbin, auec telles & ſi grãdes ſeuretez que l'Empereur meſmes aduiſeroit: cõme de faire vne ligue vniuerſelle, laquelle d'vn accord & cõſentemẽt cõmun fuſt obligée à cõſeruer & maintenir ceſte renõciation, & courir ſus au premier qui au tẽps aduenir y cõ-

Replicque du Roy ſur la reſponſe de l'Empereur.

treuiendroit, declarant toutesfois qu'il n'entendoit point accepter l'inue- D
ſtiture de Milan pour ledit Duc d'Orleans ſon fils, autrement qu'en la meſ-
me forme & maniere que l'auoient eue ſes predeceſſeurs: en quoy faiſant il
dõneroit treſvolontiers à l'Empereur iuſques à la ſomme de trois à quatre
cens mille eſcus, pour ſ'en ayder à la premiere entrepriſe qu'il feroit: & au
demourant ſ'employeroit en faueur dudit ſeigneur Empereur, eſperant
bien d'en venir à bout, enuers les Princes & eſtats de l'Empire, qu'ils ad-
uoueroient & receueroiẽt vnanimemẽt le Roy Ferdinand ſon frere à vray
& legitime Roy des Romains. Luy ayderoit à reduire en ſon obeïſſance
toutes choſes de droict appartenantes à la maiſon d'Autriche: & generale-
ment ſ'employeroit à toutes autres choſes où iuſtemẽt employer ſe pour-
roit, & ſans aucune choſe y eſpargner, pour la grandeur & accroiſſement
deſdits ſeigneurs Empereur & Roy des Romains ſon frere: renonçant à
toutes autres praticques & alliances preiudiciables à leurdit accroiſſemẽt: E
reſeruant ſeulement de ne riens entreprendre par voye de faict iniuſtemẽt
à l'encontre de ſes anciens amis & alliez, & comprenãt au nombre d'iceux
le Duc de Gueldres, auquel il auoit ſa foy promiſe. Bien offroit-il toutef-
fois, au cas que l'Empereur voulut entrer en ceſte grande confidence, de
renoncer au droict à luy acquis par la donation que luy auoit faicte ice-
luy Duc de Gueldres, & le remettre en puiſſance & liberté d'en diſpoſer
de rechef à ſon plaiſir, & ſignãment au prouffit dudit ſeigneur Empereur
& de ſa poſterité. Et pour-ce q̃ ledit ſeigneur de Grãuelle auoit tenu quel-
que propos des lãſquenets qui ſe leuoient en Allemagne au nom du Roy:
bien vouloit aduouer qu'il en faiſoit leuer ſix mille, mais non pour
enuoyer ailleurs, qu'à recouurer du Duc de Sauoye (au cas qu'il fuſt de-
layant de luy faire raiſon) les païs & terres à luy appartenantes par ſucceſ-
ſion de feue Madame ſa mere, pour le recouurement deſquelles choſes il
enuoyoit ſes ambaſſadeurs en faire demãde & offrir amiable compoſition
au Duc: au refus duquel il entẽdoit pourſuiure ſon droict par la voye des F
armes, ſe tenãt ſeur & certain, que l'Empereur ayant tranſigé & appoincté
de toutes autres choſes, ne vouldroit au preiudice de luy, fauoriſer ledit
Duc de Sauoye contre raiſon. Telle fut la reſponſe du Roy, auec promeſ-
ſe qu'incontinant la declaration de l'Empereur ſur ce venue, il enuoyeroit
par mer, afin de faire meilleure diligẽce, mõdit-ſeigneur l'Amiral qu'ils de-
mãdoient ou à Naples ou à Rome, ſelon ce qu'il luy ſeroit faict à ſçauoir,
pour de toutes choſes traitter & conclurre, en ſorte que chacun d'eux en
demouraſt content.

Ceste depeſche faicte le Roy perſeuerant en ſa deliberation apres a-
uoir en ſon conſeil eſtroict deduit les droicts & querelles qu'il auoit con-
tre le Duc de Sauoye, & par l'aduis de ſondit conſeil ordonné comment il
procederoit en ceſte affaire, depeſcha monſieur le Preſident Poyet deuers
mondit-ſeigneur de Sauoye, lequel y prouffita autãt qu'on auoit faict aux
precedentes legations: car la Ducheſſe de Sauoye entretenoit ledit Duc en
ceſte

A ceſte opinion,l'aſſeurant du ſecours de l'Empereur.

ESPERCIEV ce-pendant arriué à Naples le ſeigneur de Velly ſe retira vers l'Empereur,auquel de l'inſtruction qui auoit eſté baillée audit Eſpercieu il declara ce que luy ſembla ſelon les occurrẽces & occaſions eſtre requis de declarer,mais il n'en retira de luy aucune plus ouuerte demonſtration de vouloir venir à concluſion & fin des propos mis en auant. Il trouua toutesfois grande multiplication de bonnes paroles ſans venir aux particularitez, auecques iteratiues proteſtations que les choſes fuſſent tenues ſecrettes,& meſmement à noſtre ſainct Pere,lequel auoit le moyẽ, & ne faudroit de le mettre à execution de donner de grandes trauerſes ou à l'Empereur,ou à la praticque,ſ'il entẽdoit qu'elle ſe menaſt ſans luy:& que à ceſte cauſe eſtant le Cardinal du Bellay aupres de ſa ſainctеté,de laquelle il dependoit entierement, il eſtoit requis & neceſſaire de luy diſſimuler & B cacher ceſte negociation, de peur qu'il luy aduint de la declarer,& que de la declaration il aduint roupture. Toutesfois il fiſt en aduertir ledit ſainct Pere,& meſmement par le ſeigneur André Dorie,qui vint vers ſa ſainctеté à Rome, en partie pour ſes propres affaires, & pour obtenir vne diſpenſe qu'il impetra pour le fils de ſa femme, de pouuoir eſpouſer la ſecõde fille d'Antoine de Leue, nonobſtant qu'il euſt auparauant eſpouſé l'aiſnée qui depuis eſtoit decedée,auſſi en partie enuoyé par ledit ſeigneur Empereur, tant pour luy rendre compte du voyage de Thunis, comme pour luy declarer ceſte praticque, laquelle il luy declara bien au long, & luy donnant aſſeurance que ſa majeſté encores qu'elle preſtaſt l'oreille aux gẽs du Roy qui luy en portoient parole,eſtoit toutesfois reſolue de n'en traitter ne cõclurre aucune choſe,ſinon apres en auoir communiqué auecques icelle, & par ſon conſentement,aduis,& bon conſeil. Or ne tarda gueres que le Roy fut aduerty, & de la grande inſtance que l'Empereur faiſoit de tenir ceſte praticque ſecrette à noſtre ſainct Pere, & de la declaration que ce neantC moins il luy en auoit faict faire. Laquelle choſe auecques la longue diſſimulation, & les remiſes dont il vſoit ſans venir au poinct, luy donnerent grande occaſion que l'Empereur en ceſt affaire taſchaſt mettre ledit ſainct Pere en ſouſpeçon & deffiance de luy:& pource feit dés le cinquieme iour de Fevrier vne depeſche au ſeigneur de Velly,en l'aduertiſſant de rechef qu'il euſt à preſſer l'Empereur & ceux de ſon conſeil de ſe laiſſer plus clerement & ouuertement entendre,& qu'autrement ils luy dõneroient cauſe penſer par les friuoles excuſes qu'ils mettoient en auant pour ne bailler le Duché de Milan au Duc d'Orleans, que l'Empereur ne tendiſt ſinon à l'amuſer & mener de paroles ce-pendant que luy ſ'armeroit & fortifieroit. Car quant à dire que le Duc d'Orleans eſtoit trop prochain de la ſucceſſiõ à la couronne, on pouuoit bien cõſiderer que ſon frere le Dauphin eſtoit en aage & de complexion d'auoir enfans,pluſtoſt que de n'en auoir point. Secondement qu'il n'eſtoit raiſonnable qu'en forcluant le plus aagé, luy qui eſtoit pere de tous deux, baillaſt ou pourchaſſaſt de bailler vn tel eſtat

Effect de la premiere depeſche du Roy vers l'Empereur

Autre depeſche & recharge du Roy à mõſeigneur de Velly.

au plus ieune,qui ſeroit mettre vne diuiſion,picque,& occaſion de pis en- D
tre leſdits freres,& ſeroit retõber à mettre l'Italie en guerre, non pas (comme l'Empereur le deſiroit) en paix, repos,& tranquilité. Car il falloit pẽſer de deux choſes l'vne,ou que ſon fils le Duc d'Orleans irrité de ceſte ſienne excluſion,entreprẽdroit la guerre contre ſon propre frere,pour recouurer ce qu'il penſeroit luy appartenir, ou(pour le mieux) qu'eux deux enſemble ſ'accorderoient, & laiſſant le Duc d'Orleans le Duché de Milã paiſible au Duc d'Angoleſme ſon plus ieune frere,le Duc d'Angoleſme luy bailleroit le paſſage,gẽs,viures,& tout ce qui ſeroit en ſa puiſſance,iuſques à l'aſſiſtance de ſa propre perſonne,pour luy ayder à recouurer leſdits Duchez de Florence & d'Vrbin,pour doubte deſquelles l'Empereur differeroit de bailler Milan audit d'Orleans. Parquoy ſembloit au Roy que le plus prõpt expedient pour aſſopir les querelles de Florẽce & Vrbin, & tenir Italie en repos, eſtoit de contenter le Duc d'Orleans par le Duché de Milan, & au moyen de ce faire renoncer & luy & ſa femme aux autres querelles, & fai- E
re vne ligue (comme il eſt dit cy deuant) conſeruatrice de ceſte renonciation:adiouſtant d'auantage qu'il vouloit abſolutement que l'Empereur ſe declaraſt quãd il bailleroit inueſtiture dudit Duché,à quel tiltre,en quelle forme,& ſoubs quelles conditions il le vouldroit faire:car quant à luy ſon intention eſtoit qu'elle fut ample,& ſ'eſtendit à tous les deſcendãs du premier Duc Louis d'Orleans. Se contentant toutesfois quant à ſa perſonne pour ſatisfaire à la volonté de l'Empereur qui ne vouloit mettre ledit Duché de Milan entre les mains d'vn Roy de France,de n'en eſtre inueſty, ſinon comme vſufructuaire, & comme ayant le bail & iouiſſant des fruicts au nom de ſes enfans Ducs titulaires.

TELLE fut en ſubſtãce la depeſche que feit le Roy au ſeigneur de Velly ſur la reſpõſe qui luy auoit faicte, à ce que Eſpercieu auoit par inſtructiõs reſpondu audit de Velly ſur les premiers propos mis en auant depuis la mort du Duc Sforce:& au ſeigneur de Leidequerque ambaſſadeur de l'Em F
pereur,lequel en auoit autãt declaré de bouche au Roy, comme luy auoit le ſeigneur de Velly mandé par lettre. Ledit ſeigneur feit pareille reſponſe,adiouſtant que là où il voudroit retenir en ſon cueur aucune mauuaiſe volonté contre l'Empereur, il accepteroit ledit Duché à quelques conditions que ce fuſt, & puis en feroit comme il entendroit, mais qu'il le vouloit auoir à tel party qu'il demouraſt content & amy de l'Empereur, & qu'entr'eux deux ny euſt iamais ialouſie de la grandeur ou de l'vn, ou de l'autre: laquelle y eſtant, iamais ne ſeroit poſſible qu'il y euſt amitié durable. Quant à luy qu'il ne vouloit eſtendre ſa grandeur plus auant que Milan:celle de l'Empereur il la deſiroit autant auant qu'il plairoit audit Empereur, & à l'accroiſtre luy aſſiſteroit par tout de ſon ayde & faueur, en gardant toutesfois chacun ſes amis tãt d'vne part que d'autre,car il ne vouloit des ſiens en abandonner aucun. Et quant au faict de Gẽnes dont l'Empereur auoit faict mention,que luy eſtoit content de ſuperſeder ſa querelle en

A le en faueur de luy, iuſques à ce qu'elle ſe puiſſe vuider par quelque bon & honneſte moyen. Sur ce concluant (& priant le ſeigneur de Liquerques d'ainſi le remonſtrer à l'Empereur) que plus grande ſeureté ne pouuoit ledit ſeigneur auoir de luy, qu'auoir ceſte cognoiſſance: qu'il aymoit mieux entrer en roupture que de faire vn traitté à regret, que par apres il ne vouluſt ou ſceuſt tenir. Pendans ces allées & venues l'Empereur eut nouuelles de Veniſe, comment le ſeigneur de Beauuois y eſtoit allé pour faire mettre en auãt quelques partis nouueaux auecques la ſeigneurie, & de ſon ambaſſadeur eſtant riere le Roy, que l'Eueſque de Vvinceſtre y eſtoit auſſi arriué de la part du Roy d'Angleterre: auſſi pour la concluſion de quelque nouueau traitté, pareillement d'Allemagne touchant la negociatiõ qu'y a-
" uoit faicte le ſeigneur de Langey de par le Roy. Et (cõme eſt la couſtume
" de qui ſe deffie penſer du mal d'auantage, & du bien moins qu'il n'y a) en feit faire de grandes plainctes au ſeigneur de Velly par les ſeigneurs du
B Prat, de Cannes, & de Granuelle, & principalement du faict d'Allemagne: dont il feit auſſi faire ſes plainctes à noſtre ſainct Pere, lequel toutesfois auoit deſia eſté aduerty de toute laditte negociation par le Cardinal du Bellay, & par l'Eueſque de Maſcõ ambaſſadeurs du Roy aupres de ſa ſainctcté: laquelle à ceſte cauſe ſ'en eſmeut moins qu'elle n'euſt faict auſdittes plainctes. Reſpõdit ledit ſeigneur de Velly que ce n'eſtoit choſe inconueniente ne deſraiſonnable que le Roy ſon maiſtre en traittãt auecques ledit ſeigneur entretint ſes autres amis & cõfederez, & quant au faict d'Allemagne que ledit ſeigneur de Langey auoit parlé publicquement, & non d'autre choſe que de la reduction de l'Egliſe en bonne occurrẽce & vnion de doctrine: ce nonobſtant il aduertiroit treſvolontiers de l'ombre que ledit ſeigneur en prenoit, & ſe tenoit bien aſſeuré qu'il en auroit reſponſe à ſon contentemẽt & ſatisfaction. Si eſt-ce que l'Empereur print là deſſus ou occaſion ou couleur de refroidir pour vn tẽps les propos qui ſe demenoient
C auecques luy de ceſte inueſtiture & deliurance de Milan: & depeſchea le ſieur du Prat en Allemagne ſoubs vmbre de l'enuoyer entendre la verité des praticques & menées qu'y faiſoit le Roy, mais en effect pour y en faire d'autres contre luy, & pour y faire nouuelle leuée de lanſquenets, ainſi que depuis il a eſté ſceu & cogneu. Auſſi enuoya le ſeigneur André Dorie à Gennes equipper ſon armée de mer, pour faire (ainſi qu'il feit) courir le bruict de ſon entrepriſe d'Argie, mais à la verité pour vn faulx alarme qui luy fut donné, ou pour ſouſpeçon que deffiance luy auoit engendré, que le Roy praticquaſt à faire reuolter ledit eſtat de Gennes, ne voulut toutesfois qu'il en fuſt aucune choſe communiqué à l'ambaſſadeur de France, & fut le partement dudit Dorie ſans bruit, choſe qui donna depuis eſtre venue à la cognoiſſance du monde grande matiere & occaſion d'en eſtimer & craindre ouuerture prochaine de guerre pluſtoſt, qu'en eſperer cõfirmation de paix & d'amitié.

plainɛte de l'Empereur ſur les entrepriſes du Roy.

Depeſches de l'Empereur.

LE Roy ce-pendãt fut aduerty par lettres de mõſieur le Preſident Poyet

de la reſponce du Duc de Sauoye,laquelle n'eſtoit ſelon ſon intẽtion.Bien D
vint deuers le Roy le Comte de Chalan de par le Duc de Sauoye pour pẽ-
ſer reparer la deffaicte qui auoit eſté faicte par les gens du Duc de la com-
pagnie du ſeigneur Rence(comme i'ay dit cy deſſus)la reſponſe doncques
de monſeigneur de Sauoye n'eſtoit que diſſimulatiõs. Le Roy ſ'eſtant mis
enuers luy en toutes les raiſons qu'il eſtoit poſſible, & voyant qu'il falloit
que les armes en fiſſent le iugement,depeſcha le Comte de ſainct Pol pour
entrer en Sauoye:ce qu'il feit en telle diligence, qu'auãt que monſeigneur
de Sauoye euſt loiſir de pourueoir à ſon faict, il conquiſt toute la Sauoye
ſans trouuer reſiſtẽce,hors mis à Montmelian,où y auoit vn capitaine Na-
politain nommé Franciſque de Chiaramont, lequel en fin ſe voyant ſans
viures & eſperance aucune de ſecours,rendit la place ſes bagues ſauues: &
depuis meſpriſé par ledit Duc de Sauoye,vint au ſeruice du Roy,où il luy
a faict pluſieurs bons ſeruices en pluſieurs lieux. E

Conqueſte de toute la Sauoye par mõſeigneur de S. Pol.

Le Roy ne laiſſoit ce temps pẽdant à pourſuiure ſon entrepriſe enuers
l'Empereur, & n'eſtoit choſe qu'il euſt peu faire à ſon hõneur,encores que
c'euſt eſté à ſon dommage: à laquelle il ſe fuſt treſvolontiers condeſcen-
du, pour auecques paix & amitié de l'Empereur auoir le Duché de Milan,
pour le Duc d'Orleans ſon fils. Et à ceſte cauſe pour ſatisfaire audit ſei-
gneur Empereur,il trouua moyen de contenter le Roy d'Angleterre, & de
ſon conſentement differer pour quelque temps la concluſion du traitté a-
uec l'Eueſque de Vvinceſtre. Auſſi reuoqua le ſeigneur de Beauuois qu'il
auoit enuoyé à Veniſe,& de la negociation du ſeigneur de Langey en Al-

Diſſimulation des Imperiaux ſur le traitté de paix.

lemagne eſcriuit en ſorte que l'Empereur ſ'en contẽta,ou (pour le moins)
monſtra de ſ'en contenter:& tellement que le dixneufieme iour de Fevrier
eſtant le ſeigneur de Velly preſt à depeſcher vn courrier vers le Roy, les
ſeigneurs de Caunes & de Granuelle luy firẽt inſtance de differer pour ce
iour là, & que luy de ſa part, auſſi eux de la leur penſaſſent plus auant ſur F
ceſte difficulté du Duc d'Orleans au Duc d'Angouleſme. Au lendemain
matin ils l'enuoyerent querir, & apres longue diſputation, voyãs qu'ils ne
pouuoient tirer de luy autre choſe, luy accorderent le Duché de Milan
pour monſeigneur le Duc d'Orleans, moyennant toutesfois que le Roy
trouuaſt party pour la vefue Ducheſſe niepce de l'Empereur, & ſans ſe
declarer ouuertement donnerent occaſion de penſer qu'ils entendiſſent
qu'elle fuſt donnée au Roy d'Eſcoſſe. Ce qui feit audit ſeigneur de Velly
plus adiouſter de foy à leur dire, & qu'ils parloient comme de choſe con-
clue & arreſtée, ce fut ce qu'ils luy remonſtrerent & prierent de remõſtrer
au Roy, qu'ils n'auoient ſi peu trauaillé en ceſt affaire, qu'ils ne penſaſſent
bien auoir merité que le Roy leur laiſſaſt ce que le Duc Sforce leur auoit
donné audit Duché.Parquoy il ſ'enhardit & iugea d'entrer plus auant aux
particularitez,& meſmement des ſeuretez qu'ils demãderoient: à quoy ils
reſpondirent qu'ils ne les demandoient ſinon honneſtes & raiſonnables,
& telles qu'eux meſmes les bailleroient de leur coſté. Auſſi parla des con-

ditions

A ditions de l'inueſtiture, ſurquoy ils interrompirent ſa parole, diſans qu'il ſuffiſoit pour ceſte fois d'auoir conſenty & accordé le principal, & que monſieur l'Amiral à ſa venue acheueroit le demourant, auquel on feroit tort eſtant tel perſonnage qu'il eſtoit, & attendu le lieu qu'il tenoit aupres de ſon maiſtre, ſi on le faiſoit venir pour ſeulement ratifier ce qui auoit eſté faict par autruy, mais que bien pouuoit on aſſeurer le Roy qu'à la venue dudit ſeigneur Amiral, tout le ſurplus ſe concluroit, & ſans aucune difficulté. Priant toutesfois ſur toutes choſes que ceſte concluſion fuſt ſecrette entre-eux, & qu'ils ſe gardaſſent bien de faire ne dire choſe, au moyẽ dequoy il vint à la cognoiſſance du Cardinal du Bellay que ceſte difficulté fuſt vuidée, & qu'eux auſſi donneroient garde que le Comte de Sisfentes leur ambaſſadeur aupres de noſtre ſainct Pere n'en ſçauroit riens. A tout ce parlement aſſiſterent outre leſdits ſeigneurs de Cannes & Granuelle au-

B tres deux ſecretaires de l'Empereur: & au lendemain l'vn d'eux apporta mõſtrer audit ſeigneur de Velly vnes lettres de pareille ſubſtãce qu'auoiẽt eſté les propos du iour precedant, laquelle eſcriuoit l'Empereur au ſeigneur de Leidequerques ſon ambaſſadeur, auec charge expreſſe qu'il la monſtraſt, & leuſt de mot à mot au Roy. Bien luy dit celuy qui luy apporta monſtrer les lettres, que depuis ceſte difficulté vuidée, l'Empereur auoit eu telles nouuelles du traittement que le Roy faiſoit au Duc de Sauoye, que ſi pluſtoſt il les euſt entendues, iamais ne fuſt condeſcendu à dire le mot: mais puis qu'il eſtoit dit c'eſtoit aſſez, & que l'Empereur eſperant que par vn meſme moyen s'appoincteroient les choſes de Sauoye, ne ſ'en deſdiroit iamais.

En vn meſme temps eut le Roy ceſte nouuelle, & autres qui diminuoiẽt beaucoup de la foy qu'autrement il y euſt adiouſtée. Premieremẽt que noſtre ſainct Pere auoit eſté par les gens de l'Empereur aduerty par le menu

C de toute ceſte cõcluſion ou pour mieux dire (& comme par les effects il a depuis eſté cogneu) ſimulation: dont ledit ſainct Pere entra en treſgrande deffiance & ſouſpeçon contre le Roy. Secondement qu'incontinant apres la reuocation de Beauuois, l'Empereur auoit tant preſſé les Venitiẽs qu'ils eſtoient entrez en ligue defenſiue pour le Duché de Milã, en faueur de tel perſonnage qu'à ſa majeſté plairoit en inueſtir: & qu'il faiſoit treſgrande inſtance d'y faire auſſi entrer noſtredit ſainct Pere. Tiercement qu'il auoit enuoyé offrir de grands partis au Roy d'Angleterre pour le tirer à ſa deuotiõ. Quartemẽt de l'allée du ſeigneur du Prat en Allemagne, & qu'en paſſant à Milan il auoit porté paroles entierement contraires à ce que demandoit & eſperoit le Roy de l'Empereur: paſſant auſſi par Flandres, il auoit auecques les deputez du païs, & des autres païs bas de l'Empereur à ceſte fin conuoquez & aſſemblez, conclut, & arreſté de grands preparatifs de guerre. Pour la cinquieſme eſtoiẽt les preparatifs que faiſoit le ſeigneur André Doric. Leſquelles choſes de tant plus luy eſtoient ſuſpectes que l'Empereur luy faiſoit dire ſoubs main que tous ces preparatifs ſe faiſoiẽt, les vns

pour l'entrepriſe d'Argier,& les autres pour mieux couurir & celer à noſtre ſainct Pere que la ſuſditte difficulté du Duc d'Orleans au Duc d'Angouleſme fuſt vuidée:& le Roy toutesfois eſtoit aduerty de pluſieurs bons lieux que noſtre-dit ſainct Pere eſtoit informé de tout par le menu. Et à ceſte cauſe il ſe reſolut de pouſſer outre en Sauoye, & plus auant, ſans interrompre toutesfois ſa negociation auec l'Empereur, à quelque fin qu'elle ſe deuſt reduire. D

Des prononſtications qui coururẽt ceſte année.

CESTE année fut vn grand & merueilleux cours de prophetes & prononſticatiõs, qui toutes promettoient à l'Empereur heureux & grands ſuccez & accroiſſement de fortune:& quand plus il y adiouſtoit de foy, de tãt plus en faiſoit l'on ſemer & publier de nouuelles:& proprement ſembloit à lire tout ce qui eſpandoit ça & là, que ledit ſeigneur Empereur fut en ce monde nay pour imperer & commander à fortune. Ce nonobſtant & cõbien que le Roy ne fuſt en aucune doubte que mouuant guerre au Duc de Sauoye, il ſ'attireroit ſur les bras toutes les forces de l'Empereur: encores auſſi qu'il ſceuſt treſbien, quelle eſtoit l'inclinatiõ des aucuns en. Cõferant telles prononſtications auecques l'heur & felicité qui auoiẽt ia par ſi long temps accompagné toutes les entrepriſes dudit ſeigneur Empereur, à eſperer & attendre, & des autres à craindre, qu'il en aduint tout ainſi q̃ les prognoſtications promettoient, comme ſi elles fuſſent procedées du propre oracle du ſainct Eſprit, & de maniere que iuſques en ce Royaume aucuns ſuſperſtitieux en fuſſent eſpourez & effrayez. Luy toutefois ne ſ'en eſtõna, ne changea iamais ſa deliberation, pour choſe dont il en fut menaſſé par telles inuentées prononſtications, ains demoura tel que touſiours il auoit eſté, c'eſt à dire, magnanime,& conſtant, à meſpriſer & cõtemner ceſte maniere de ſuperſticieuſes & abuſiues propheties, comme celuy qui ne varia oncques de la cognoiſſance & foy qu'il a, & touſiours a eue en Dieu ſeul cognoiſſant & dirigeant le cours des choſes futures, & qui en ſa puiſſance a retenu & reſerué la diſpoſition des temps & des moments,& lequel il eſperoit certainement luy deuoir eſtre en ayde, attendu le grand deuoir où il ſ'eſtoit mis de chercher par amiable compoſition, non tant à recouurer le ſien, qu'à faire au moins que l'occupateur l'en ſeruiſt: non pas en feit (cõme i'ay dit) eſchelle à ſes ennemis, pour enuahir & tranſgreſſer les bornes & limittes de ſon Royaume. A ceſte cauſe il ordonna que l'equippage fuſt preſt, duquel il auoit faict eſtat pour l'entrepriſe & conqueſte des choſes que luy occupoit le Duc de Sauoye, en laquelle entrepriſe il auoit eſtably & ordõné ſon lieutenant general meſſire Philippe Chabot Comte de Buſancrez Amiral de France, & auec luy les chefs & capitaines particuliers qui enſuiuent. Et premierement hommes d'armes, le nombre de huict cẽs & dix lances, à ſçauoir eſt la bande dudit ſeigneur lieutenant general, celle de meſſire Iaques Galiot grand eſcuyer & maiſtre de l'artillerie de France, celle de Meſſire Robert Stuard mareſchal de France, & capitaine de cent Eſcoſſois de la garde du Roy, celle de meſſire René ſire de Monteian, chacune, E F

Nõbre des gẽs de guerre du Roy.

A cune de cent hommes d'armes:celles de monſeigneur François marquis de Salluces, de meſſire Claude d'Annebault, de meſſire Antoine ſeigneur de Montpeſat,de meſſire Iean de Touteville ſeigneur de Villebon preuoſt de Paris, de meſſire Gabriel d'Alegre, de meſſire Charles Tiercelin ſeigneur de la roche du Maine,chacune de cinquãte, & celle du ſeigneur Iean Paule de Cere de ſoixante hõmes d'armes.Cheuaux legers mille,c'eſt à ſçauoir ſoubs la charge du ſeigneur d'Eſſe cent, le ſeigneur de Termes cent, le ſeigneur d'Auſſun cent, le ſeignenr de Verets Sauoiſien cent, la charge generale deſquels fut donnée audit ſeigneur d'Annebault cheualier de l'ordre, & depuis mareſchal de France. Gens de pied François douze mille du nõbre des legiõnaires,ſçauoir eſt, deux mille Picards ſoubs la charge de meſſire Michel de Brabãçõ ſeigneur de Canny, & meſſire Antoine de Mailly ſeigneur d'Auchy,deux mille Normãs ſoubs la charge du capitaine la Salle,& du capitaine S.Aubin l'hermite. Deux mille chãpenois ſoubs la char-
B ge de meſſire Iean d'Anglure ſeigneur de Iour, & du ſeigneur de Quinſi mille de Languedoc: ſoubs la charge du cheualier d'Ambres, quatre mille de Dauphiné & du ſeigneur de Breſieux & autres : & mille ſoubs la charge du ſeigneur de Forges, l'vn des eſchanſons ordinaires du Roy. De toutes leſquelles bandes de gens de pied la charge generale fut donnée audit ſire de Monteian auſſi cheualier de l'ordre,& depuis mareſchal de Frãce:lanſquenets ſix mille ſoubs la charge du Comte Guillaume de Fuſtemberg:ſoldats François,non legiõnaires, le capitane Lartique Dieu cinq cẽs, le capitaine Blanche cinq cens, le capitaine Auguar cinq cens,le capitaine Vartis Nauarrois cinq cens:Italiens ſoubs la charge du ſeigneur Marc Antoine de Cuſan gentilhõme milanois, l'vn des eſcuyers d'eſcuirie du Roy deux mille,& ſoubs la charge du ſeigneur Chreſtofle Guaſt mille, auec bõ nõbre d'artillerie.Pour le faict de laquelle furent ordonnez trois cõmiſſaires,deux Contreroolleurs, xl.canõniers,xj cõducteurs de charroy,deſchar-
C geurs,charpentiers, charrons, & forgeurs, & pour les cas inopinez lx. perſonnes extraordinaires, pionniers viij.cens, cheuaux ſix cens octante,& la principale charge de laditte artillerie à meſſire Charles de Coucis ſeigneur de Burie,l'vn des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roy.

De Cremieu en Dauphiné partirent le vj. iour de Mars le nombre de trois mille legionnaires dudit païs,& les mille eſtãs ſoubs la charge du ſeigneur de Forges:auec leſquels partit le ſeigneur d'Annebault, auql ſe vint ioindre la bande du ſeigneur Iean Paule de Cere au lieu de Briançon : & quelques iours aprés le ſeigneur de Monteian les acconſuiuit en poſte : & à ij.iournées pres les ſuiuoiẽt les lanſquenets. Là vindrẽt nouuelles auſdits ſeigneurs d'Annebault & de Monteian,cõment le Cõte Philippe Torniel & Iean Iacques de Medicis marquis de Marignan marchoit au deuãt d'eux auec quatre mille hõmes de pied,pour gaigner & leur clorre le paſſage de Suſe:parquoy ils ſe haſterent de marcher à l'encontre d'eux,craignans que ſi l'ennemy gaignoit le paſſage auec les gens qu'il auoit aguerris, eux qui

Commencement de guerre en Piemont.

auoient preſque tous gens nouueaux, & de nombre auſſi peu qu'en auoit D
l'ennemy, fut difficile, voire impoſſible d'y faire ouuerture: leur diligence
fut telle qu'ils eurent paſſé iuſques en la pleine au deſſoubs de Suſe, auant
que les ennemis y arriuaſſent, leſquels ne les oſerent attendre, mais ſe reti-
Priſe de Turin par les ſeigneurs d'Annebault & de Monteian. rerent en arriere: & furent par noz gens ſuiuis de logis en logis iuſques à
Thurin ville capitale de Piemont, en laquelle ils ne ſ'oſerent mettre. Par-
quoy les habitans ainſi deſtituez & abandonnez ſe rendirent à la ſomma-
tion deſdits ſeigneurs d'Annebault & de Monteian, qui entrerent dedans,
& la mirent és mains du Roy. Les ennemis ſe logerent à Cheuas, & là fut
enuoyé vn trompette les ſommer, parquoy ils en deſlogerent, & ſe rendit
Cheuas à l'obeiſſance du Roy. Ce pendant arriuerẽt les lanſquenets à Thu-
rin, & peu apres monſieur l'Amiral lieutenant general du Roy, qui là fer-
ma ſon camp, & depuis au lieu de Cheuas en attendant le ſurplus de ſon
armée, qui eſtoit encores par les chemins, & qui arriuoit iournellement à
la file, dont pluſieurs le blaſmerent, dequoy il ne pourſuiuit ſa fortune cõ- E
tre gens eſtonnez.

Le xij. iour d'Avril arriua l'artillerie que cõduiſoient leſdits deux mille
legionaires des ſeigneurs d'Auchy & de Canny. Le xv. iour au matin il deſ
logea de Cheuas en intention d'aller compaier ſur la grande Doaire: ceſte
Doaire ſ'appelle grande à la difference de l'autre Doaire qui ſort du mont
Geneue. Deſia eſtoit le camp dudit ſeigneur Amiral depuis ſon arriuée rẽ-
forcé de iiij. à v. mille hommes de pied François, & enuiron de quinze cẽs
Italiens: & pouuoit auoir en tout le nombre de xv. à xvj. mille hommes de
pied, y comprenant les lanſquenets: de gens de cheual, il n'en pouuoit en-
cores auoir plus hault de deux cens cinquãte en hommes d'armes, archers,
& cheuaux legers. De l'autre bort de la riuiere eſtoient les ſeigneurs Dom,
Laurẽs Emanuel ambaſſadeur de l'Empereur, Iean Iacques de Medicis, & F
Iean Baptiſte Caſtalde auec le nombre de quatre à cinq mille hommes de
pied, & gens de cheual le nombre de quatre à cinq cens, qui monſtrerent
contenance de vouloir faire teſte, & de garder le paſſage de la riuiere. La
Les ennemis forcez au paſſage de la riuiere de Doaire. deliberatiõ dudit ſeigneur Amiral n'eſtoit point de paſſer ce iour la riuie-
re: mais incontinant que noz gens veirent l'ennemy en teſte, ils furent ſur-
pris de telle ardeur & impetuoſité de combatre, que commandemẽt ne re-
monſtrance du pont qui n'eſtoit encores faict n'eurent lieu enuers eux,
qu'ils ne le preſſaſſent & importunaſſent de leur donner congé de paſſer
outre: tellement que vaincu de leur importunité, il fut contraint de leur
donner congé. Ce qu'il ne feit ſi toſt, qu'auecques le mot ils ne ſe gettaſſent
en la riuiere iuſques à l'eſtomach: & bien que l'eaue fuſt forte & roide, tou-
tesfois iamais ne lanſquenets ne François ne perdirent leur ordre en la tra-
uerſant, & cõmẽcerẽt à ſ'approcher de l'ennemy, par telle furie, qu'il n'oſa
faire cõtenance de les attendre, ains print le chemin pour ſe retirer aux grã
des alleures à Vercel. Et ſi tous noz gens de cheual ordonnez à ceſte entre-
priſe, ou quelque meilleur nombre d'eux euſſent alors eſté arriuez, en ſorte

que

A que noz gens euſſent eſté les plus forts de cheual auſſi bien qu'au contraire l'eſtoient les ennemis, pour les eſcarmoucher ſouuent, & contraindre de marcher en bataille, tant que noz gẽs de pied les euſſent acconſuiuis, il n'y a point de doubte qu'ils n'euſſent eſté defaicts par les noſtres, auant que iamais ils fuſſent arriuez audit Vercel. Vn legionnaire paſſa la riuiere à nage pour aller querir vn batteau de l'autre coſté, leql il amena en deſpit des ennemis, encores qu'ils luy tiraſſent des coups d'arquebuſe ſans nõbre: mais iamais il ne fut touché. Mõſeigneur l'Amiral pour dõner cueur aux autres, luy fiſt dõner en preſence de tous vn anneau d'or, enſuiuãt l'ordõnãce du Roy. Et ce iour alla noſtre cãp loger au lieu de Sauillã, où il ſejourna tout le lendemain, attendant les viures qui n'eſtoient arriuez, à cauſe que le põt (ainſi que i'ay dit) n'eſtoit encores faict, quãd ledit camp paſſa la riuiere.

B Ce temps pendant ne ſe diſcontinuoient à Naples les praticques de cõfirmatiõ de paix, & de plus eſtroittes alliãces d'entre l'Empereur & le Roy: & d'autãt plus les entretenoit l'Empereur (à ce que depuis il a eſté cogneu) pourcequ'il eſperoit ſoubs couleur de ceſte praticque moyẽner que l'entrepriſe du Roy contre le Duc de Sauoye procederoit plus lentement: & qu'il auroit tãt plus de loiſir & de cõmodité de ſe preparer à la guerre, au cas q̃ la paix ne ſe peuſt conclurre à ſon intention: car il ſe tenoit à offenſe du Roy, & ſouuẽt s'en plaignoit au ſeigneur de Velly ambaſſadeur de Frãce. Leſdits ſeigneurs de Cannes & de Granuelle principaux entremetteurs des affaires de l'Empereur allegoiẽt en ſomme que le Roy ſur & pendant les praticques de paix n'auoit deu entrer en guerre, le ſeigneur de Velly au contraire leur remonſtroit que ceſte guerre ne pouuoit aucunement toucher à l'Empereur: & que la praticque miſe en auant eſtoit ſeulement ſur les querelles qui eſtoient ou auoient eſté entre-eux & non point ſur celles de Sauoye, pour leſquelles ceſte armée du Roy eſtoit dreſſée: mais auecques expres commandement de ne toucher aucune choſe que l'Empereur tinſt ou poſſedaſt, à quelque tiltre & couleur q̃ ce fuſt. Que l'on pourroit toutesfois, ſi ledit ſeigneur Empereur le trouuoit bon, en vuidant les autres querelles, vuider auſſi celle de Sauoye par vn meſme moyen. L'Empereur monſtroit de n'eſtre du tout hors de volonté de conclurre les praticques, & touſiours les entretenoit, meſlant entre deux vertes vne meure, au iourd'huy doubte, demain eſperance, iuſques au iour de ſon partement de Naples, qu'il diſt au ſeigneur de Velly, qu'eſtant ſur ſon deſlogement il ne luy pouuoit dõner reſpõſe reſolue, mais qu'à Gaiette les ſeigneurs de Cannes & Granuelle la luy dõneroient. Ceſte remiſe ne ſçauoit le ſeigneur de Velly s'il deuoit interpreter à cerimonie de vouloir faire les choſes meurement, ou diſſimulation, attendant nouuelles de la leuée de ſes lanſquenets. Et ce-pendant l'Empereur ne perdoit temps à preſſer en toutes manieres noſtre ſainct Pere de ſe vouloir declarer partiſan enuers luy. Au lieu de Gaiette le ſeigneur de Velly preſſa d'auoir reſponſe, mais il n'en peut tirer autre, ſinon que s'il n'auoit nouuelle du Roy, qu'il attendiſt

Continuation des traittez de paix.

auoir la reſponſe à Rome,pendant quel temps il pourroit auoir nouuelles D
du Roy,auſſi que l'Empereur alors pourroit parler du faict de Sauoye, le-
quel il ne pouuoit à ſon honneur diſſimuler.Reſpõdit le ſeigneur de Vel-
ly que le delayer iuſques à ce que lon euſt nouuelles du Roy,n'eſtoit ſinon
perdre temps,& que le Roy n'eſcriroit riens,qu'il n'euſt prealablement reſ
ponſe ſur les articles dont on l'auoit remis,de reſpondre à Gaiette. Replic-
qua le ſeigneur de Granuelle qu'il craignoit fort que le traittemẽt que lon
faiſoit au Duc de Sauoye nuiſiſt beaucoup à la concluſion de ceſte pratic-
que. Item que la demande de l'vſufruict,& pour le propos que mettoit en
auant le Roy de ne vouloir abandonner aucun de ſes confederez,deſquels
propos n'auoit eſté parlé au parauant, ſembloit à l'Empereur que le Roy
pour la facilité qu'il auroit trouuée en luy, en hauſaſt d'autant plus ſes de-
mandes: & quant aux cõfederez il n'eſtoit beſoing d'en parler, tãt que lon
fuſt d'accord du principal,combiẽ que ſur ceſt article l'Empereur n'eſtoit
pour demander choſes que raiſonnables:& quant à Gueldres,particuliere- E
ment on le laiſſeroit iouir ſa vie durant, accompliſſant par luy les choſes
qu'il auoit traittées, & à l'obſeruation deſquelles le Roy par le traitté de
Madril eſtoit: obligé des autres alliances d'Allemagne que l'Empereur les
permettoit au Roy, pourueu qu'il n'en abuſaſt point. Quelques iours a-
pres fut declaré au ſeigneur de Velly que l'Empereur vouloit au cas qu'il
traittaſt aucune choſe, que tous les confederez du Roy ſignaſſent les trait-
tez, & que luy en feroit autant faire aux ſiens:d'autãt auſſi que pour l'inue-
ſtiture de Milan il vouloit exclurre quicõques viẽdroit à eſtre Roy de Frã
ce,à ceſte cauſe il vouloit que les eſtats & de Frãce & de Milan le iuraſſent,
& que cela fuſt publié par edict incommutable, lequel le Roy de Frãce &
les Ducs de Milan iuraſſent à leur aduenement d'obſeruer & entretenir cõ
me les choſes d'ancienne obſeruance.Puis demandoit l'Empereur eſtre aſ-
ſeuré que le Duc de Lorraine iamais ne feroit querelle touchant le Duché
de Gueldres:auſſi vouloit que le Roy rompiſt le mariage de la fille de Ven F
doſme au Roy d'Eſcoſſe,car il vouloit luy bailler ſa niepce la Ducheſſe de
Milan, & que la fille de Vendoſme fuſt baillée au Prince d'Orenge, & que
le Roy print en ſoy la charge de bien colloquer la fille du Duc de Lorrai-
ne,de laquelle auoit eſté mention pour ledit Prince d'Orenge.

En ceſte maniere ſe comporta l'Empereur depuis Naples iuſques à Ma-
rine,place appartenãte au ſeigneur Veſpaſien Colonne en terre de Rome,
tenant les praticques en aſſez bon train, & auec eſperance de paix vn iour
plus & vn iour moins, & mettant au iourd'huy vne condition en auant,
au lendemain vne autre, ainſi qu'vn homme qui ne ſe vouloit laiſſer en-
tendre. Et donnoit occaſion de penſer qu'en effect ſon intention fuſt bõ-
ne : mais qu'il craigniſt que le Roy entretinſt ceſte praticque, ſeulement
pour ſentir & cognoiſtre de luy par ce moyen à quoy lon le pourroit
finablement tirer : en ſe tenant touſiours luy en ſon entier de dire apres
ou ſi, ou non,ſelon que l'occurence & euenement des choſes & du temps

luy

A luy donneroient iugement & cognoiſſance de ce qui luy ſeroit meilleur de faire: comment que ce fuſt, il vouloit bien qu'on le penſaſt ainſi, & à ceſte fin mettoit & faiſoit mettre toutes ces conditions en auant, pour donner à penſer qu'il ne le feroit, ſi ſon intention n'eſtoit de cõclurre. Et nonobſtãt qu'au lieu de Fundi le ſeigneur de Velly trouuaſt quelque plus grãde difficulté qu'au-parauãt, au lieu de Marine toutesfois il ſembla que toutes choſes fuſſent bien rabillées, & qu'il n'y euſt plus de difficulté, ſinõ ſur ce que le Roy vouloit eſtre inueſty luy-meſme de l'vſufruict : de maniere qu'il fut dict audit ſeigneur de Velly qu'il pouuoit bien eſcrire au Roy d'enuoyer mondit-ſeigneur l'Amiral pour cõclurre & paſſer le traitté, comme de choſe totalement accordée. Bien fut adiouſtée ceſte condition, que le Roy prealablement fiſt retirer ſon armée qui eſtoit en Piemõt: & ſur ceſte aſſeurance le ſeigneur de Velly enuoya le ſeigneur d'Eſpercieu ſon couſin vers le Roy, pour l'aduertir au long & par le menu de toutes
B plainctes qu'on luy auoit faictes, de toutes les difficultez & cõditiõs qu'on luy auoit miſes en auant, & de la finale & à ſon iugement bonne reſolutiõ qu'il auoit eue.

SI l'Empereur de ſon coſté monſtroit de craindre que le Roy tendiſt par ceſte praticque ſeulement ſçauoir à quoy il ſe voudroit laiſſer mener, autant & plus craignoit le Roy, ce que par tant d'apparẽces il deuoit craindre, que l'Empereur (ainſi que les effects depuis ont faict cognoiſtre la verité) ne l'amuſaſt ſinon pour l'entretenir en deſpenſe, ce-pendant que luy à ſon plaiſir ſe prepareroit à la guerre : & grãde occaſion luy en donnoiẽt, non ſeulement les choſes deſſus deduittes, comme la grande inſtance que ledit Empereur faiſoit de tenir ſecretes les choſes à ceux meſmes auſquels luy apres les deſcouuroit, & taſchoit à en faire ſon prouffit : mais autres certains aduertiſſemens qu'il auoit de lettres eſcriptes par l'Empereur au
C Duc de Sauoye, par leſquelles il luy mandoit ne ſe ſoulcier de choſe qui luy fuſt aduenue, car auant peu de iours il luy feroit tout rẽdre. Choſe que parauanture lon euſt peu interpreter, comme ſi l'Empereur euſt eſté ſeur de le pouuoir faire amiablement, en rendant le Duché de Milan : mais qui rompoit & faiſoit impertinẽte ceſte interpretation, eſtoit que l'Empereur haſtoit ce pendant ſa creue de lanſquenets en toute diligence, luy qui n'eſtoit & n'eſt couſtumier d'entrer en deſpenſe és choſes que ſans cela il pẽſe pouuoir faire. Auſſi qu'il auoit ordonné au ſeigneur Dom Ferrand de Gonzague aller mettre enſemble ſes cheuaux legers, qui pareillemẽt ne ſe pouuoit faire ſans autre deſpenſe : plus qu'il prenoit des villes Imperiales en Allemagne artillerie & munitions, qu'il faiſoit conduire à la volte d'Italie : & qui empeſchoit de coniecturer qu'il le fiſt, afin de traitter les armes en la main auſſi bien que le Roy, & pluſtoſt comme ſuperieur que comme inferieur de forces, eſtoit que l'Empereur auoit declaré aux Legats de noſtre S. Pere, & par le moyen d'vn Cardinal (lequel pour cauſe ie ne vueil à preſent nõmer) eſtoit venu à la cognoiſſance du Roy, que ledit

Intention de l'Empereur ſur ce faict.

seigneur Empereur iamais ne bailleroit Milan au Roy,ne permettroit que D
il eust vn seul pied de terre en Italie:& mesmement faisoit secretemẽt praticquer nostre sainct Pere, la seigneurie de Venise, & les autres potentats d'Italie, à ce qu'ils s'opposassent à l'inuestiture dudit Duché en faueur de personne estrãgere quelcõques. Et pour mieux coulourer son affaire & se couurir qu'il ne le fist pour le Roy, au cas qu'aucuns d'iceux potentats reuelassent qu'il praticquoit ceste oppositiõ enuers eux, il auoit faict soubs main tenir propos que le Roy de Portugal luy fist demander ledit estat pour son frere,en fournissant quelque bonne somme de deniers:& tout ce que dessus vn des Legats estroittement adjuré par nostre sainct Pere de luy dire à la verité tout ce qu'il auoit trouué aux propos dudit seigneur Empereur,auoit declaré à sa saincteté, luy asseurant certainement que l'Empereur n'auoit amy ne frere qu'il aymast, tant qu'il luy voulust bailler ledit Duché: ains que son intention ferme & resolue estoit de le retenir pour soy quoy qu'il aduint.

Poursuitte de guerre en Piemõt. LE Roy qui iusques alors auoit esté content que son armée procedast E
lentement,se delibera de la faire plus viuement pousser outre,& à ceste fin enuoya messire Louis de Rabodanges l'vn de ses eschansons ordinaire,faire entendre sa deliberation à monseigneur l'Amiral, & luy dire expressement,que s'il trouuoit ses ennemis en lieu auantageux,voire seulement en lieu esgal & sans auantage,il se hazardast de les combatre: & mesmement qu'il marchast droict à Vercel,afin d'attirer les ennemis à venir secourir la ville,& par ce moyen à la bataille. A Sauillan trouua ledit seigneur de Rabodanges nostre camp prest à marcher, & monsieur l'Amiral en deliberation d'aller essayer de forcer ladite ville de Vercel, en laquelle y auoit pour le Duc de Sauoye le nombre de trois mille hommes de guerre, dont les mille estoient lansquenets: & à quatre mille au dessus estoit le seigneur F
Antoine de Leue, auec enuiron six cens cheuaux, & douze mille hommes de pied, & là se portoit ledit de Leue non pour lieutenant de l'Empereur,mais pour capitaine general de la ligue d'Italie:faisoit toutesfois contenance, & se vantoit de courir sus à nostre camp, s'il s'efforçoit de passer outre. Or dés ledit temps que mõdit-seigneur l'Amiral partit d'auec le Roy pour son entreprise,auoit esté depesché Gaucher de Tinteuille vers les seigneurs Caguin de Gonzague,Cõte Guy de Rãgon,Hãnibal de Gonzague, Comte de la Nugolares tous pensionnaire du Roy: lesquels auoient faict vne leuée de six mille hommes de pied auecques cinq cens cheuaux legers, la pluspart tous gens d'eslitte, & nourris és guerres passées d'Italie: & ne pouuoient sans estre rencontrez par le seigneur Antoine de Leue, se venir ioindre auec ledit seigneur Amiral. Et à ceste cause auoit il desia quelques iours au parauant enuoyé demander passage pour eux audit seigneur de Leue,& sçauoir de luy s'il auoit à s'en asseurer cõme d'amy,ou s'en garder cõme d'ennemy:à quoy auoit ledit de Leue respondu qu'il leur bailleroit asseurance, moyennant qu'ils vinssent pour la ligue d'Italie, dont il se di-

soit

A soit capitaine de par l'Empereur.

PARTANT doncques de Sauillan auoit bien voulu ledit seigneur Amiral, à cause de l'expres commandement qu'il auoit du Roy de ne riens atrenter en chose qui fust tenue ou possedée au nõ de l'Empereur, enuoyer de rechef audit de Leue, & par vn trompette luy enuoya lettres pour entendre son intention, ausquelles lettres respondit assez brauement, toutesfois auecques dissimulation, de sorte qu'on n'eust sceu y faire fondement, & sur ce marcha ledit sieur Amiral en auant tirãt droict à Vercel. Ce iour la y eut quelque mutinerie entre les gẽs de pied Frẽçois & lãsquenets, en laquelle moururent des gens beaucoup & d'vne part & d'autre, & plus grãd inconuenient fut aduenu sans ce que le Comte Guillaume de Fustemberg y arriua, qui feit retirer les siens en telle obeïssance, qu'oncques depuis qu'il y eut parlé ne s'en trouua vn qui marchast vn pas en auant, encores que du commencemẽt ils eussent eu du pire, & alors se veissent renforcez de gens, auecques moyen de se venger de leur dommage. Ce que i'ay bien voulu reciter en cest endroit, à ce que ce soit exemple, combien est requise la discipline militaire, & de combien sert vn chef en telle multitude qui sçache tirer obeïssance de ses gens. Au deuxiesme logis arriuerent noz gens à deux mille pres de Vercel, & furent les François & lansquenets logez separémẽt, pour euiter noise & diuision: mais ie laisse à tant ceste matiere, & retourne à la negociation des choses qui ce pendant se traittoient auecques l'Empereur.

Mutinerie au cãp des François.

B

C

EN ces entrefaictes estoit ledit seigneur Empereur arriué à Romme, où auoient esté faicts long temps au-parauant les preparatifs à le receuoir biẽ solennellement. Et pour ce qu'entre plusieurs edifices qui pour luy faire la voye plus large & droicte auoient esté abbatus & demolis, fut aussi abbatu le temple de Paix, anciennement & de long temps gardé, pour la memoire des anciennes structures, ainsi que sont autres plusieurs edifices & ruines à Rome: gens curieux & suspectitieux, dont audit lieu a ordinairement grãd nombre, interpreterent la chose à mauuais augure: & commencerent à en faire des preiudices & discours, en disant, que c'estoit signe que l'Empereur y estoit entré, non à heure d'y establir & confermer la paix ainsi qu'il se vãtoit, mais pour en oster au contraire toute memoire & souuenance. Et peu apres feit l'Empereur des actes assez qui confermerent beaucoup le monde en ceste opinion. Il auoit ledit sixiesme iour d'Auril esté de six à sept heures auec nostre sainct Pere. Au lendemain l'Eueſque de Mascon ambassadeur du Roy vers nostre-dit sainct Pere: & le seigneur de Velly aussi ambassadeur du Roy vers l'Empereur eurent audiẽce de sa saincteté, à laquelle ils exposerent que iusques alors auoit esté la pratique de paix entretenue par le Roy leur maistre, en esperance que le tout se concluroit par le moyen & interuention de sa saincteté, lequel moyen & interuention y estoient fort necessaires, pour oster & purger les suspiciõs & desfiãce qu'ils auoient l'vn de l'autre, & les rendre bien confidens & vnis ensemble: priãs

Entrée de l'Empereur à Rome.

Propos tenuz en la presence du pape sur le traitté de paix par les ambassadeurs du Roy.

ſa ſainɛteté vouloir y mettre peine, & meſmement à faire condeſcendre D
l'Empereur à l'inueſtiture de Milan en la perſonne du Duc d'Orleans. A quoy ledit Velly, comme ayant long temps negocié auec l'Empereur, aſſeuroit ſa ſainɛteté qu'elle trouueroit ledit ſeigneur aſſez enclin & diſpoſé, ne paſſant toutesfois plus outre ſur-ce propos: car encores penſoit-il que l'Empereur euſt tenu ſecret à noſtre-dit ſainɛt Pere, ainſi qu'il auoit voulu eſtre tenu par le Roy, ce que deſia il en auoit eſté accordé. Et au ſurplus premierement prierent ſa ſainɛteté leur faire part des choſes qui en ſi long parlement auoient eſté le iour precedent agitées entre-eux pour le bien & repos de la Chreſtienté, ſeruice de Dieu, exaltation & gloire du S. ſiege. Reſpondit noſtre ſainɛt Pere qu'il auoit trouué l'Empereur aſſez deſirant la paix, & que luy par aduis dudit ſeigneur au lendemain feroit congreger (ce qu'il feit) les Cardinaux du ſainɛt ſiege ſes freres en conſiſtoire, pour auecques eux deliberer de ce qui ſeroit requis, tant pour l'intimation E
du Concile (auquel il ne faiſoit doubte que le Roy ne luy aſſiſtaſt) comme pour ceſte intelligence entre iceux d'eux Princes, & paix vniuerſelle de la Chreſtienté. Et qu'en ceſt affaire luy eſtoit reſolu, ainſi que le debuoir vouloit, de ſ'entretenir en neutralité: & là deſſus ſ'eſtendit à dire, combien il eſtoit tenu de maintenir iuſtice, &, d'obuier à l'obſtination de celuy qui ſe monſtreroit deſraiſonnable: bien vouloit il les aduertir auãt la main, qu'à ce qu'il en pouuoit entendre, iamais l'Empereur ne ſe condeſcendroit de bailler Milan au Duc d'Orleans. A ce n'oſerent repliquer les deſſuſdits de Maſcon & de Velly, craignans d'offenſer l'Empereur, au cas que ſans ſon congé ils parlaſſent plus auant de la choſe qu'il auoit preſſé de tenir ſecrete. Mais puis apres en parla ledit de Velly au ſeigneur de Grãuelle, le priãt de ne vouloir enuers noſtre ſainɛt Pere trauerſer le Roy, pour la volonté qu'il auoit vſé de tenir ſecret, ce que ledit ſeigneur Empereur auoit ainſi voulu: & penſoient en effect que ceſte difficulté que faiſoit noſtre S. Pere ne procedaſt d'autre occaſion, ſinon que l'Empereur à ſon eſcient luy en F
euſt faict le difficile pour luy donner ce contentement qu'il penſaſt d'auoir eſté le mediateur & compoſiteur d'icelle & autres difficultez. Le ſeigneur de Granuelle alors apres auoir faict quelque expoſtulation de ce qui ſe faiſoit contre le Duc de Sauoye, aſſeura ledit de Velly, que l'Empereur ce nonobſtant perſiſtoit en ſa promeſſe, combien que ſ'il euſt ſceu ledit traittemẽt qu'on luy faiſoit il n'euſt iamais promis ce qu'il auoit faict: mais que toute la difficulté procedoit de noſtre ſainɛt Pere, lequel vouloit peu de bien à la maiſon de Medicis, & à ceſte cauſe ne voudroit veoir vne fille de laditte maiſon eſtre Ducheſſe de Milan. Et à ce que mieux on adiouſtaſt foy à ſon dire, permiſt audit ſeigneur de Velly de dire franchement à noſtre ſainɛt Pere, & l'aſſeurer que ſ'il vouloit bien à bon eſcient ſ'employer enuers l'Empereur, à ce qu'il inueſtiſt le Duc d'Orleans de l'eſtat & Duché de Milan, ledit ſeigneur Empereur infalliblement le luy accorderoit. Ie ne puis dire quelle intelligence ſecrette il y auoit entre ledit

ſainɛt

A ſainct Pere & l'Empereur:bien ſçay-ie dire qu'au lendemain les deſſuſdits Eueſque de Maſcon & ſeigneur de Velly allerent vers noſtre ſainct Pere, & luy dit ledit ſeigneur de Velly ouuertemẽt,que dés Naples il auoit peu (ſ'il euſt voulu)conclurre l'inueſtiture du Duc d'Orleans:mais que le Roy auoit tant voulu deferer à ſa ſainctеté, que de n'en vouloir rien conclurre ſans elle, encores que ce fuſt choſe qui luy touchaſt de ſi pres,comme d'euiter le trouble entre ſes enfans, & conſequemmẽt de tout ſon Royaume. Ledit ſainct Pere ſoit qu'il euſt ainſi conclu auecques l'Empereur,ou qu'il fuſt vray ce que le ſeigneur de Grãuelle auoit dit de luy, repliqua lors aux deſſuſdits de Maſcon & de Velly, Que de parler du Duc d'Orleans,il n'y auoit aucune raiſon:& quãt à luy qu'il eſtoit pere vniuerſel,& deuoit pẽſer à la trãquilité d'Italie,auſſi biẽ qu'à celle du Royaume de Frãce. A tant luy remonſtra ledit ſeigneur de Velly que toutesfois qu'entre leſdits freres enfans du Roy y auroit trouble à cauſe du Duché de Milan, le meſme trou-

B ble redonderoit ſur Italie, & tant inſiſta que ledit ſainct Pere luy accorda d'en faire requeſte à l'Empereur: auquel alla le ſeigneur de Velly gaigner le deuãt,& le prier de ne ſ'y vouloir rendre difficile: mais il ne tira de luy ſinon expoſtulations & plainctes, fors qu'à la fin il luy promiſt en termes generaux,de ne faire choſe qui prejudiciaſt à la bonne volonté qu'il auoit de ſe bien entendre auecques le Roy. Vray eſt que partant ledit Velly d'auec ſa majeſté,les ſeigneurs de Cannes & de Granuelle luy donnerẽt meilleure eſperance,voire aſſeurance,que là où noſtre ſainct Pere ne feroit difficulté ſur ceſte inueſtiture pour le Duc d'Orleans, auſſi n'en feroit point l'Empereur leur maiſtre. Et ſur ceſte aſſeurance l'Eueſque de Maſcon au lendemain retourna dire ce que deſſus à noſtre ſainct Pere, en luy remonſtrant que ſi l'Empereur eſtant arriué à Romme, & apres auoir communiqué auec ſa ſainctеté, ſe trouuoit eſtre variãt de ce qu'il auoit promis eſtãt

C à Naples, & tant de fois reiteré depuis,on auroit apparente cauſe de ſouſpeçonner que d'elle & par ſon moyen procedaſt ceſte variation: attendu meſmement que ſaditte ſainctеté auoit touſiours dés le commencemẽt allegué ces meſmes difficultez. Noſtre ſainct Pere ſe voyant ainſi preſſé de pres,reſpondit alors,que les ſeigneurs de Cannes & Granuelle incontinant qu'ils eurent le iour precedant communiqué auecques leſdits de Maſcon & de Velly, eſtoient venuz luy reciter tout ce que les vns & les autres auoient dit,reſpondu,& repliqué:& que parlant franchement luy ſe doubtoit fort que l'Empereur & eux entretinſſent expreſſement ceſte praticque pour les amuſer,& à ce que ſur ceſte eſperãce ils amuſaſſent le Roy,pẽdant le temps que ledit ſeigneur Empereur ſe preparoit à la guerre: que toutesfois pour leur complaire il ſ'employeroit encores à obtenir ce qu'ils demandoient pour le Duc d'Orleans, combiẽ qu'il fuſt certain que ce ſeroit peine perdue. A quoy repliqua l'Eueſque de Maſcon que le Roy ſans cela iamais ne viẽdroit à concluſion, Ie penſe doncques (dit noſtre ſainct Pere)que les choſes ne peuuent ſinon eſtre en roupture:car l'Empereur ne

veult (& quand il le voudroit) ne peult bailler Milan ſans le cõſentement D
d'aucuns, leſquels, à mon aduis, iamais n'y cõſentiront. Il vouloit dire des Venitiẽs, deuers leſquels auoit l'Empereur enuoyé pour (ainſi qu'il diſoit) qu'ils y conſentiſſent, mais (comme couroit le bruit) qu'ils y cõtrediſſent.

En ce meſme temps arriua le ſeigneur d'Eſpercieu, lequel i'ay dit par cy deuant auoir eſté depeſché ſur les plainctes que l'Empereur auoit faictes au ſeigneur de Velly. Sur ceſte occaſion enuoya ledit de Velly demander audience: & apres auoir ſalüé ledit ſeigneur Empereur de par le Roy, luy feit les reſponſes & remonſtrances ſur chacun article, ainſi qu'il luy eſtoit ordonné de faire. Premierement, quant à ce que l'Empereur alleguoit, que le Roy donnoit aſſez à cognoiſtre qu'il ne vouloit conclurre ledit traitté, puis qu'au lieu d'enuoyer monſeigneur l'Amiral à ceſte fin, il l'auoit enuoyé ailleurs, & pour effect contraire, c'eſt à dire pour faire la guerre. Le Roy reſpondoit qu'attendãt reſponſe de la difficulté qu'on luy faiſoit ſur l'vſufruict qu'il demandoit luy eſtre reſerué, auſſi voyant la remiſe de Naples à Gaiette, & de Gaiette à Romme, & que l'armée qu'il auoit preparée pour auoir la raiſon de ce que le Duc de Sauoye luy occupoit, luy demouroit ce pendant inutile: il auoit enuoyé ledit Amiral pourſuiure ſaditte raiſon, en attendant que ledit ſeigneur Empereur le mandaſt, lequel encores ne l'auoit mandé: mais que nonobſtant qu'ayant le Roy à la requeſte de l'Empereur, & à ſon inſtance reuoqué vn gentilhomme de ſa chambre qu'il auoit à Veniſe, luy euſſent ce pendant traitté auecques les Venitiens qui ſe pouuoit dire innouation. Toutefois la premiere & principale charge qu'il auoit donnée audit Amiral, eſtoit de ne toucher aucune choſe qui à quelconque tiltre appartint à l'Empereur, ou dont il fuſt iouïſſant & poſſeſſeur. Ioinct qu'il n'auoit eſté demandé prefixement que ledit Amiral y allaſt, mais luy ou autre perſonnage d'authorité: meſmement qu'il auoit eſté parlé d'vn Cardinal, & qu'à ceſte cauſe le Roy auoit ia faict la depeſche de Monſeigneur Iean Cardinal de Lorraine: lequel faignant d'y F
aller afin d'aſſiſter à noſtre ſainct Pere pour le debuoir du lieu que tiennẽt les Cardinaux, pourroit plus ouuertement manier ceſte praticque, laquelle vouloit l'Empereur eſtre tenue ſi ſecrete: & auquel, pour eſtre prince & ſi prochain du Roy que nul autre pourroit l'eſtre d'auantage, ledit ſeigneur Empereur adiouſteroit foy. Puis apres quand on auroit mis les choſes en bon train, le mander alors audit Amiral, qui ſ'y trouueroit auecques ample & ſuffiſant pouuoir, dont il eſtoit deſia garny. La verité eſtoit en effect que l'Empereur ne ſes miniſtres n'auoient du commencement demandé ledit ſeigneur Amiral preciſement: & ſur-ce que depuis ils en firent inſtance fut aduiſé qu'il n'eſtoit raiſonnable de l'y enuoyer, & laiſſer ſon armée ſans chef, eſtant le ſeigneur Antoine de Leue ſi pres, & aſſez donnant à cognoiſtre que ſi le moyen & opportunité ſ'offroient, il euſt bien voulu iouer d'vne ſurpriſe à laditte armée: mais pour oſter toute occaſion de dire ou penſer que le Roy ne vouluſt entẽdre à ceſte confirmation de paix,

Reſponſe aux articles de l'Empereur par mõſeigneur de Velly.

laquelle

A laquelle certainement il desiroit, sur toutes choses fut aduisé d'y enuoyer mondit-seigneur le Cardinal. Et (ce que beaucoup de gens rusez trouuerẽt faict plus bonnement que cautement) fut ledit seigneur Amiral par homme expres aduerty de ceste conclusion, auec mandement de ne marcher outre, auant qu'il eust parlé à luy : & que ce pendant retirant son camp en quelque lieu de seureté, il donnast aduis de ceste depesche au seigneur Antoine de Leue, à ce qu'il ne donnast empeschemẽt au courrier qui portoit ceste nouuelle au seigneur de Velly, ainsi qu'il auoit faict à Espercieu venant au Roy. L'Empereur oye ceste premiere response & remonstrance à sa premiere plaincte, sans attendre quelle seroit la response aux autres, interrompit les paroles du seigneur de Velly : luy replicquãt que par sondit traitté auecques les Venitiens il n'auoit rien innoué, mais seulement confermé ce qui auoit esté faict à Boulongne, & n'auoit faict chose qui l'empeschast de traitter auec le Roy : Item que son traitté n'estoit que paroles, *Replicque de l'Empereur.*

B ce que faisoit le Roy contre le Duc de Sauoye estoit autre chose que paroles, qui deussent preceder les effects. Et quãt au pouuoir qu'auoit l'Amiral, il n'estoit à propos, car luy n'auoit accoustumé de traitter en ceste sorte: que bien s'estoit il veu plus au dessoubs du Roy qu'il n'estoit, mais qu'il n'auoit iamais rien faict pour la force d'iceluy, & que iamais ne fut, & encores estoit moins pour se laisser conduire à traitter par force : adioustant qu'estant le Duc de Sauoye son vassal, & son allié de si pres, raison ne vouloit qu'il luy faillist. Quant à l'vsufrict, puis que le Roy en attendoit response, que ledit Velly la pourroit veoir sur les articles que luy auoit baillez à nostre sainct pere. Sur ce luy respondant ledit Velly que desia il les auoit veuz, & qu'il y trouuoit nouation sur la personne du Duc d'Orleans à celle du Duc d'Angoulesme. Dit l'Empereur alors q̃ ce qu'il auoit accordé, il l'auoit faict soubs condition que les seuretez se trouuassent telles, que luy eust cause de s'en contenter : ce qu'il voit estre impossible, ioinct qu'il *Contestatiõ de l'Empereur & de mõseigneur de Velly.*

C n'estoit tenu d'obseruer son offre que le Roy n'auoit acceptée. Repliqua le seigneur de Velly quãt à l'acceptation, que le Roy l'auoit faicte par ses lettres de l'huictiesme, & quant aux seuretez, que ledit seigneur Empereur auoit touſiours dit qu'il ne les demãderoit sinon raisonnables : aussi que les demandant autres, il sembleroit qu'il eust voulu deceuoir le Roy, luy accordant vne chose dont il esperast inualider la promesse par impossibilité d'vne autre. Dit l'Empereur auoir promis, voiremẽt & promettoit encores de ne demãder chose desraisonnable, & qu'il en vseroit du conseil de nostre sainct Pere, & de ses autres cõfederez. Le seigneur de Velly perseuera, insistant qu'il ne retractast sa promesse, & allegant les autres promesses faictes ailleurs pendant ceste praticque, lesquels pouuoient mettre le Roy en doubte de la volonté dudit seigneur Empereur: comme la praticque qu'il menoit en Angleterre, les lettres par luy escrites au Roy de Portugal en luy offrant l'estat de Milan pour son frere: aussi le bruit commun estoit en la ville de Rome, en toute Italie & Allemagne : que lon donnoit paroles

au Roy, pour l'amuſer & faire ſurſeoir ſon armée : & apres tout cela ceſte D
retractatiõ de la promeſſe faicte pour le Duc d'Orleans. Leſquelles choſes aſſemblées & miſes en conſideration, ne pouuoient ſinon ietter le Roy en deſeſpoir : & le cõduire à faire ou promettre ailleurs choſe que puis apres il ne pourroit honneſtement ne retracter ne diſſimuler. En ceſte maniere faiſoit le ſeigneur de Velly ſes remonſtrances, comme celuy auquel il greuoit iuſques au cueur, auoir ſi auant aſſeuré ſon maiſtre de choſe qu'il voyoit lors aller à rebours, & ce pour ſ'eſtre fié ſur la parole d'vn ſi grand Prince qu'vn Empereur. D'autre coſté ſe ſentoit l'Empereur picqué vn peu plus auant qu'il n'euſt voulu : & pource demanda en colere audit de Velly, ſ'il auoit pouuoir & mandement de traitter au nom du Roy ſon maiſtre : à quoy il reſpondit que non, voulant au demourant alleguer les raiſons, & paracheuer de dire les reſponſes & remonſtrances du Roy, ſur le ſurplus des expoſtulations & plainctes qu'on luy auoit faictes. Mais l'Empereur ne le ſouffrit parler plus auant, & ſe tournant à luy, Doncques E
(dit-il) puis que vous n'auez pouuoir, ne pouuez vous dire q̃ ie vous dõne paroles, mais pluſtoſt vous à moy : & tant y a que de ce que ie vous ay dit, ie ne paſſeray plus outre, que ie ne voye voſtre pouuoir.

Ceste reſponſe eſtoit telle, que ſi ledit Velly & autres manians à Rome les affaires du Roy n'euſſent biẽ ſceu l'intentiõ dudit ſeigneur eſtre entierement encline à la paix, en la recouurant auec honneſtes conditions, ils auoient aſſez occaſion de ſe deſiſter entierement de la pratique, iuſques à ce qu'ils euſſent autres nouuelles & mandement du Roy. Toutesfois l'Eueſque de Maſcon ayant ſceu par noſtre ſainct Pere, que l'Empereur entre pluſieurs propos & parlemens qu'ils auoient euz enſemble auoit faict mention de luy, cõme trouuant eſtrãge que depuis ſon arriuée à Rome, ledit Eueſque n'auoit encores eſté vers luy, delibera ſur ceſte occaſion d'y aller, & taſter de luy, en deuiſant, s'il pourroit faire qu'il retombaſt ſur ces propos. Au lendemain qui fut le troiſieſme iour depuis l'arriuée de l'Em- F
pereur à Rome, apres toutes les ceremonies faictes en l'Egliſe S. Pierre, auſquelles aſſiſta l'Empereur en ſes habits Imperiaux portant la couronne ſur ſa teſte, le ſeigneur Pierre Louis de Farneſe tenant deuant luy la põme ronde, & le marquis de Brandebourg portant le ſceptre, & meſſire Iacques de Longueual ſeigneur de Boſſu grand eſcuyer portant l'eſpée : ledit Eueſque de Maſcon enuoya vers ſa maieſté luy demãder l'heure qu'il luy plairoit luy donner acces pour luy aller faire la reuerence, laquelle heure luy fut aſſignée au lendemain matin.

A l'heure aſſignée vindrent enſemble ledit de Maſcon & le ſeigneur de Velly, leſquels trouuerent les ambaſſadeurs de Veniſe deſia entrez en la chambre dudit ſeigneur Empereur, qui toſt apres en ſortit pour aller à la meſſe : & ſ'approchant de luy, leſdits ambaſſadeurs de France, l'Eueſque de Maſcon priſt la parole, & luy diſt, Qu'eſtãt ambaſſadeur du Roy Treſchreſtien ſon bon frere deuers la ſainctеté de noſtre ſainct Pere, il n'auoit

voulu

A voulu faillir de luy faire la reuerence, & luy preſenter ſon treshumble ſeruice. L'Empereur reſpondit qu'il eſtoit treſaiſe de le cognoiſtre, & auoir entendu de noſtre ſainct Pere que ledit Eueſque auoit touſiours faict treſbon office, & qu'il deſiroit à ceſte cauſe luy faire plaiſir. Puis ſ'addreſſant au ſeigneur de Velly, Il me ſemble (dit-il) par les derniers propos que vous me tinſtes quand ie vous declaray le contenu és articles par moy communiquez à noſtre ſainct Pere, que le Roy mon frere n'eſt point pour les accepter, d'autant que ie me ſuis retiré de ce qui auoit eſté parlé pour le Duc d'Orleans ſon fils: & pour-ce ie deſireroye merueilleuſement ſçauoir, ſi vous auez rien d'auantage de ſon intention. Sur cela reſpondit ledit ſeigneur de Velly, qu'attendue la brieueté du temps qu'il y auoit que lon eſtoit entré en ceſte difficulté touchant ledit ſeigneur Duc d'Orleans, ſa majeſté pouuoit bien entendre & cognoiſtre, qu'il eſtoit impoſſible, qu'il en fuſt encores autrement aduerty, pour-ce qu'à peine pou-
B uoit eſtre arriué en la cour du Roy ſon maiſtre le meſſager qui en portoit les nouuelles. Deſquelles iceluy ſeigneur de Velly diſt ne doubter point qu'elles ne ſemblaſſent bien eſtranges audit ſeigneur, attendu les propos qui luy en auoient eſté tenuz par cy deuant, & les honneſtes reſponſes qu'il en auoit faictes, enſemble les bonnes euures qu'il auoit offert executer, & en eſtoit preſt, faiſant ſa majeſté Imperiale ce qui auoit eſté traitté pour ledit ſeigneur Duc d'Orleans. Ie ne vueil pas (dit l'Empereur) blaſmer ſes euures, auſſi ne vueil ie pas iuſtifier les miẽnes en ſecret: & pour-ce ſuis-ie bien aiſe que vous monſeigneur de Maſcon ſoyez preſent, vous m'accompagnerez tous deux ſ'il vous plaiſt deuers le Pape, & là ie vous declareray mon intention: & ce diſant appella auſſi les ambaſſadeurs de Veniſe pour le ſuiure. En ceſte ſorte entrerent tous enſemble en la chambre du conſiſtoire, où le Pape eſt de couſtume ſe veſtir de ſes habits ponti-
C ficaux, & là trouuerent meſſieurs les Cardinaux attendans noſtre ſainct Pere, auec leſquels s'amuſa ledit ſeigneur Empereur, en deuiſant ſur pieds l'eſpace d'vn gros quart d'heure: ce pendant on aduertit noſtre ſainct Pere, qui encores ne ſçauoit riens de ſa venue, ſa ſainctеté luy enuoya demander s'il luy plaiſoit monter en ſa chambre, & il reſpondit vouloir attendre ſaditte ſainctеté. Noſtre ſainct Pere deſcendit toſt apres, & s'allerent eux deux enſemble appuyer au bout d'vn lit qui eſtoit dreſſé en laditte chambre, & là declara ledit ſeigneur Empereur à ſa ſainctеté qu'il luy deſiroit parler d'aucunes choſes d'importãce, en la preſence du ſainct & ſacré college des Cardinaux. Surquoy ordonnant ſa ſainctеté que tous autres vuidaſſent la chambre, ledit ſeigneur le pria treſaffectueuſement que tous demouraſſent: & qu'il vouloit bien parler publicquement. Et alors meſſieurs les reuerendiſſimes Cardinaux s'aſſemblerent à l'entour d'eux, comme en demy cercle, auquel eſtoient les ambaſſadeurs de France, & derriere eux, ceux de Veniſe: apres grand nombre d'autres

ambaſſadeurs & de prelats, Ducs, Comtes, Barons, & autres perſonnes notables. D

Subſtance d'vne Harangue publicque de l'Empereur au Pape cõtre le Roy.

ADONCQVES l'Empereur le bonnet au poing commença dire comment il eſtoit venu pour deux raiſons principales, la premiere pour baiſer les pieds de ſa ſainɛteté, luy offrir ſa perſonne & ſon pouuoir, & le ſupplier de vouloir conuocquer le Concile vniuerſel: enquoy ayant trouué ſa ſainɛteté non ſeulement bien diſpoſée, mais ſi treſaffectionée & prompte, il la remercioit grandement du bon commencement qu'il y auoit deſia donné, & de la deliberation qui en auroit eſté arreſtée au dernier conſiſtoire ou congregation generale: le ſupliant vouloir continuer & paracheuer ceſt euure ſi neceſſaire à toute la Chreſtienté: offrãt tout ce qui ſeroit en ſa puiſſance pour les conduitte & heureux progres d'iceluy. La ſeconde principale raiſon de ſa venue, eſtoit pour luy faire entendre combien de tout temps il auoit pour le bien de la Chreſtiɛté deſiré auoir bõne E intelligence & amitié auecques le Roy de France: & qu'il n'euſt point eſté marry que maintenant les choſes ſe fuſſent peu dreſſer entre-eux à quelque meilleure concluſion. Mais qu'il auoit trouué ledit Roy de France ſi deſraiſonnable, qu'il eſtoit contrainɛt de toute ſa vie & des choſes qui ont paſſé entre-eux deux rendre compte & raiſon, en preſence dudit ſainɛt college, des ambaſſadeurs, des Princes, & potentats, & des autres ſeigneurs & notables perſonnages y aſſiſtans, afin que lon ſçache lequel a plus iuſte cauſe de ſe douloir de l'autre: priant ſa ſainɛteté s'il ſe trouuoit long en ce recit, le vouloir en excuſer, tant pour la diuerſité des choſes, que pour la debilité de ſa memoire, & la non trop bonne diſpoſitiõ de ſa perſonne. Ceſte excuſe premiſe, l'entrée de ſa narration fut du traitté de mariage autresfois accordé par les defunɛts de bonne memoire Empereur Maximilian, & Roy Louis de France, d'entre luy nepueu dudit Maximilian, & Madame Claude fille aiſnée dudit Roy Louis, laquelle depuis auroit eſté Royne de France. Lequel mariage n'ayant eſté accomply F par la coulpe & faulte dudit Roy Louis, l'Empereur Maximilian irrité de ceſt outrage, entreprint la guerre contre ledit Roy Louis, & le chaſſa du Duché de Milan. Quelque temps apres eſtant luy en l'aage de quinze ans, le Roy François ſeroit venu à la couronne de France, auquel il deſira grandement auoir alliance & amitié, & nonobſtant qu'il fuſt encores en ſi bas aage, ſi auoit-il deſlors bonne cognoiſſance de la prochaineté du lignage qui eſtoit entre eux, par le moyen de madame Marie de Bourgongne ſon ayeule: & qu'à ceſte cauſe il auroit enuoyé deuers ledit Roy de Frãce groſſe & notable ambaſſade (en laquelle eſtoit le Comte de Nanſau ſon couſin) renouueller & reſtraindre ſes alliances auec ledit Roy de Frãce, & fut traitté du mariage de luy & de la belle ſœur dudit Roy. Que peu apres ſeroit ſuruenue l'entrepriſe de Milan par le Roy, lequel auroit obtenu victoire: dont luy auroit eſté auſſi aiſe que de choſe qui luy euſt

peu

A peu aduenir, & auroit laiſſé d'obeïr à l'Empereur Maximilian ſon ayeul, qui luy auoit commandé de l'empeſcher le plus qu'il pourroit. Que tout ce nonobſtant le Roy auroit depuis voulu entrer en nouuelles capitulations auecques luy, en luy voulant bailler Madame Louiſe ſa fille aiſnée à femme: & au deffault d'elle, Madame Charlotte ſa ſeconde fille, & le requiſt alors d'entrer auecques luy en guerre contre le Roy d'Angleterre, pour le recouurement de la ville de Tournay: choſe dont luy le deſconſeilla, & tant perſiſta qu'il l'en feit deſiſter à ſa requeſte. Que peu apres ſeroit interuenue la mort du Roy Ferdinand d'Arragon ſon ayeul maternel: & que luy eſtant à ceſte cauſe beſoing de paſſer en Eſpagne, force luy fut pour ſ'aſſeurer du Roy, & pour n'entrer auecques luy en roupture, traitter auecques luy tout de nouueau: à quoy luy ne voulut eſtre refuſant, iuſques à conſentir & accorder au Roy cent mille eſcus de penſion par chacun an, ſur le reuenu de ſes Royaumes de Naples & de Sicile. De-
B puis ſeroit enſuiuie la mort de l'Empereur Maximilian, & que vacant l'Empire tous deux auroient aſpiré & cherché de paruenir à ce degré. Sur lequel propos vſa ledit ſeigneur Empereur d'vne fort longue demonſtration des bonnes & raiſonnables cauſes qu'il auoit eues d'y pretendre plus toſt que nul autre, veu que ſi grand nombre de ſes predeceſſeurs y ſeroient paruenus, & que c'euſt eſté à luy faillir grandement à ſon honneur, au cas qu'il n'euſt employé tous ſes eſprits à recouurer vne telle dignité, qui eſtoit deſia comme hereditaire & acquiſe à ſa maiſon. Que ce nonobſtant il n'auroit iamais eu à mal que le Roy de France luy fiſt concurrence, lequel auſſi de ſa part auroit par pluſieurs fois dit à l'ambaſſadeur que luy Empereur tenoit en France, que ceſte pourſuitte deuoit entre eux eſtre cõme de deux amans cherchans tous deux l'amour d'vne meſme dame: & quand l'vn y ſeroit paruenu, que l'autre ne luy en deuroit porter aucun maltalent, ains qu'ils deuroient (& que telle eſtoit ſa volonté) perſeuerer
C neantmoins en leur premiere bien-vueillance & amitié. Mais que nonobſtant ces bons propos le Roy apres que luy fut declaré Empereur, ſeroit entré en ialouſie de ſa grãdeur, & l'auroit faict preſſer de renoueller leurs alliances, ſoubs autre forme & conditions, en le faiſant obliger à eſpouſer Madame Renée ſa belle ſœur, qui à preſent eſt Ducheſſe de Ferrare: & ne ſe contentant de cela, l'auroit auſſi faict preſſer d'aſſeurer leſdittes alliances par oſtages, ce que luy auroit refuſé de faire, non y eſtant obligé, & que l'Ambaſſadeur du Roy de France eſtant lors en Allemagne y auroit faict de treſmauuaiſes praticques, ne dit point ledit ſeigneur & ne ſçait pas ſi ce fut par le commandement du Roy ſon maiſtre. Bien dit que ledit ambaſſadeur ſe ſeroit eſlargy iuſques à dire à luy Empereur deſſuſdit, que ſ'il ne confermoit & aſſeuroit icelles alliances en la maniere que le Roy ſon maiſtre le demãdoit, il ne pourroit pẽſer qu'il les vouluſt entretenir, comment que ce fuſt, deſlors (dit ledit ſeigneur) commen-

ça le Roy de France à faire demonſtration de ſa mauuaiſe volonté contre D
luy, & à pretendre aux choſes de Naples : mais quoy ne comment, ne diſt
plus outre. Puis adiouſta que le Roy auroit d'vne part ſuſcité meſſire Ro
bert de la Marche à faire la guerre audit ſeigneur, à cauſe de quelque ſien-
ne querelle, trouuant ledit meſſire Robert de la Marche homme propre &
tel inſtrument qu'il le demandoit pour executer ſes mauuaiſes intentions:
ainſi qu'eſtoit le Duc de Gueldres en cas pareil, & que ſont les deux per-
ſonnages dont ledit Roy de France & ſes predeceſſeurs auroient accouſtu-
mé de ſ'ayder à faire ennuy à luy Empereur & aux ſiens predeceſſeurs. De
l'autre part & en vn meſme temps auroit ledit Roy de France ſuſcité le ſi-
re d'Albret à pourſuiure le recouurement du Royaume de Nauarre, pre-
tendant luy eſtre loiſible d'ayder audit d'Albret, en tant qu'il eſtoit dit par
ledit traitté d'entre-eux Empereur & Roy, que luy Empereur en cheuiroit
auecques ledit d'Albret : ce que iamais il n'auroit refuſé de faire, ains au-
roit offert de bailler recompenſe audit d'Albret, d'autant que vault ledit E
royaume de Nauarre, & que de ceſte ſorte ſe ſeroit allumée la guerre entre
eux deux. Qui fut au meſme temps que l'hereſie Luteriẽne commença de
pulluler en Allemagne, & qu'en Eſpagne en ſon abſence ſe ſoubſleuerent
les païſans à l'encontre de luy, & laquelle guerre auroit entre eux duré iuſ-
ques à la bataille de Pauie, en laquelle ledit Roy de France fut faict ſon
priſonnier : & depuis fut par luy deliuré auecques certaines conditions
appoſées & contenues au traitté de ſa deliurance, paſſé à Madril entre les
deputez d'iceux ſeigneurs Empereur & Roy. Lequel traitté non ſeulemẽt
les deputez du Roy auroient promis de faire garder & obſeruer inuiola-
blement : mais le Roy meſme, en paſſant auecques luy deuant vn crucifix
que ſur le chemin ils rencõtrerẽt, le luy auroit ainſi promis & iuré, qui fut
la cauſe que luy entra en quelque eſperance qu'ainſi ſeroit : combien qu'il
euſt bien au-parauant eſté aduerty que ledit Roy de Frãce auoit dit à quel-
que perſonnage que iamais il n'en tiendroit riẽs, comme à la verité il n'au- F
roit faict: ſinon autant qu'il en auoit accomply prealablement auant ſa de-
liurance, ſ'excuſant qu'il n'eſtoit en ſa puiſſance d'accomplir les deſſuſdit-
tes conditions: & que quand il auroit eſté recherché, au cas qu'il ne fuſt en
ſa puiſſance de les accomplir, que doncques il ſ'en retournaſt en Eſpagne
priſonnier, ainſi qu'il eſtoit au-parauant : il auroit reſpondu n'auoir pro-
mis ne dõné ſa foy de ce faire. Et qu'alors fut par ledit Roy traittée la ligue
qui ſe nomma ſaincte : de par laquelle auroit luy Empereur eſté admon-
neſté de rendre & deliurer au Roy ſes enfans, ainſi que ſ'il les y euſt euz
par mauuais art & enchantement, & non baillez oſtages pour la ſeureté
& obſeruation du traitté : à faulte de laquelle deliurance, & pour ce
que luy n'auroit obey à la ſommation de ceſte ſaincte ligue, ſeroit en-
ſuiuie la guerre : pendant laquelle ainſi que ledit Roy auant ſa priſon
auroit enuoyé le Duc d'Albanie auecques armée au Royaume de Na-

ples,

A ples, ainſi enuoya il le ſeigneur de Lautrec à la meſme entreprinſe, en laquelle il mourut. Depuis auroit enuoyé le Comte de ſainct Pol à l'entreprinſe de Lombardie, lequel y auroit eſté pris enuiron le temps que luy Empereur paſſa d'Eſpagne en Italie: & que ledit Roy de France qui touſiours auroit voulu laiſſer paſſer quelque choſette auãt que preſter l'oreille aux propos de paix, alors ſe laiſſa conduire à en ouïr parler: & fut faict ledit traitté de Cambray, que ledit Roy n'auroit depuis gueres bien obſerué. Meſmement qu'eſtans peu apres venues nouuelles des preparatifs que faiſoit le Turc, & de ſon entrepriſe de deſcendre encores en Germanie, & luy Empereur ſe preparant à y reſiſter: ledit Roy de France auroit tenu pluſieurs propos à ſon deſauantage, ſoubs vmbre qu'il n'y auoit eſté appellé, diſant meriter bien que ledit ſeigneur Empereur tint compte
* de luy, & qu'il ne faiſoit ceſte entrepriſe ſeul, ſinon pour deſdaigner les
B autres Princes Chreſtiens, & par ambition & affection qu'il auoit de paruenir à la monarchie, dont luy Empereur ſe vouloit biẽ iuſtifier en la preſence d'iceux aſſiſtans. Et propoſa que quand à l'ayde ou ſecours du Roy de France, il n'en auoit voulu vſer, obſtant qu'au ſeigneur de Balançon qu'il auoit enuoyé vers ledit Roy, il auroit faict reſponſe que pour le ſecourir il viendroit en Italie auecques cinquante mille hommes de pied accompagnez de trois ou quatre mille cheuaux: ce que luy auroit iugé n'eſtre à propos, ne pour le particulier intereſt de ſa majeſté, ne pour le biẽ & repos de l'Italie. Et quant à la monarchie, que s'il y euſt aſpiré, iamais n'en euſt eſté contredit par ledit Roy de France, ains luy auoit ledit Roy offert ſon ayde à l'y faire paruenir enuers & contre tous, moyennant qu'on luy euſt voulu accorder ſeulement le Duché de Milan. Dit d'auantage que depuis ſon retour de Germanie ayant ſa majeſté faict vne ligue à Boulongne pour la deffenſion d'Italie, ledit Roy ſ'en ſeroit plainct, & ce ſans
C aucune occaſion qu'il euſt de iuſtement ſ'en plaindre: car icelle ligue n'auroit eſté faicte qu'à bonne fin & auecques Princes Chreſtiens: diſant ces mots auecques vne contenance, par laquelle & autres propos qu'il auoit ſouuent tenus, il vouloit donner à entendre que le Roy en euſt faict vne auecques Princes non Chreſtiens. Apres allegua comment le Roy ſe ſeroit plainct de la mort de Merueilles, que le Duc de Milan auoit faict executer, & en laquelle mort iceluy Duc auoit eu treſbonne & treſiuſte occaſion, pour les meſchãtes praticques dont eſtoit ledit Merueilles autheur & entreteneur. Leſquelles plainctes diſoit ledit ſeigneur eſtre procedées de la ſeule enuie qu'auoit ledit Roy de France, de trouuer occaſiõ ou couleur de rompre les traittez dernierement faicts entre eux, deſquels lon pouuoit iuger comment ils auroient eſté obſeruez & accomplis de bonne foy par ledit Roy: lequel ayant promis entre autres choſes de ne faire aucunes praticques en Allemagne, y en auroit faict infinies: & entre les autres ſuſcité le Lanſgraue de Heſſe à faire l'entrepriſe de Vvittemberg: choſe que ledit Roy ne pourroit nier, attendu qu'icelle entrepriſe auroit eſté faicte de

ſes deniers, & qu'en Italie auſſi peu ſe ſeroit-il abſtenu de faire menées & D
praticques au prejudice des traittez, & meſmement depuis peu de iours en
ça par le ſeigneur de Tinteuille, & au-parauant alors que luy Empereur ſe
preparoit pour aller en Afrique. Durant lequel preparatif ledit Roy pour
le mettre en ialouſie & le tenir en crainte, auroit auſſi faict de ſon coſté
gros appareil de guerre: combiẽ que depuis il ſ'en ſeroit deſiſté facilemẽt,
non en faueur de luy, mais eſtimant qu'il ſeroit plus à ſon propos de le
laiſſer aller au hazard de ceſte entrepriſe, & y deſpendre ſes deniers, afin
que ſi pis ne luy aduenoit, à tout le moins il en euſt faulte par apres. Dit
d'auantage en ſe plaignant comment ledit Roy de France luy auoit cõtre
ledit traitté retenu long temps aucuns ſes ſubiects en ſes galleres par force,
& ce ſoubs vmbre ſeulement que luy n'en pouuoit rendre autres du Roy
qui ſe perdirẽt auecques Portunde ſur ſes galleres: leſquels ſubiets du Roy
il auroit depuis rendus incontinant qu'il les auroit peu auoir en ſa puiſſan E
ce, c'eſt à ſçauoir apres la victoire de Thunis: de laquelle ſeroit au moins
redondé ce bien particulier audit Roy de France. Bien diſoit il eſtre vray,
& ne vouloit deſauouer que ledit ſeigneur Roy ne luy euſt auſſi rendu les
ſiens apres auoir eu les priſonniers de Thunis: mais que cherchant touſ-
iours nouuelle occaſion de ſe douloir, luy auroit apres faict faire inſtance
par le ſeigneur de Velly ſon ambaſſadeur de luy rendre certains autres pri-
ſonniers que tenoient les ſeigneurs André & Antoine Dorie en leurs gal-
leres: leſquels toutefois eſtoient priſonniers pour autre occaſion que pour
la guerre, & pour la deliurance deſquels y auoit de grandes diſputations à
demeſler. Item que depuis la mort du Duc Franciſque Sforce le Roy luy
auroit faict demãder le Duché de Milan, ou pour luy, ou pour l'vn de ſes
enfans: à quoy il auroit faict telle reſponſe, que tous ceux qui l'entendront
teſmoigneront par icelle combien il eſt affectionémẽt deſireux de la paix:
car nonobſtant que le Roy de France y euſt renoncé, & que luy euſt gran-
de occaſiõ & iuſte tiltre de le retenir à ſoy, il ne luy auoit toutesfois voulu F
refuſer. Bien auoit il auant la main voulu ſçauoir l'intention du Roy, ſur
ce qui appartient au general de la Chreſtienté, comme du Concile & de la
reduction des Luteriens: Auſſi d'eſtablir vne bonne & ſeure paix en Italie:
& de quelles forces ledit Roy de France luy voudroit ayder à l'encontre
du Turc: & que ſoubs ces conditions il luy auroit accordé donner ledit
Duché de Milan au Duc d'Angouleſme. Choſe de laquelle il pẽſoit que le-
dit Roy ſe deuoit raiſonnablement contenter, par ce que la Royne de Frã-
ce ſa ſœur luy en auoit eſcrit au parauant, en luy donnant à entendre par
ſes lettres que ledit Roy deſiroit grandement auoir auecques luy bõne in-
telligence & ſeure amitié: laquelle amitié ſe pouuoit aſſeurer en baillant à
l'vn de ſes enfans iceluy Duché: bien aduoua il eſtre vray que par ſeſdittes
lettres elle donnoit à cognoiſtre que le Roy aymeroit mieux ledit Duché
pour le Duc d'Orleans: toutesfois que non pourtant il ſe contenteroit de
l'auoir pour l'vn ſ'il ne le pouuoit obtenir pour l'autre. Et que luy à ceſte

cauſe

A cauſe, encores qu'il euſt peu d'occaſion de faire plaiſir au Roy de France: attendu qu'en faiſant porter parole de paix à ſa maieſté, venue ſeulement pour viſiter ſes Royaumes de Naples & de Sicile, faiſoit ſi grands preparatifs de guerre, voire auoit aſſailly deſia le Duc de Sauoye, ſans auoir aucun eſgard, & qu'il eſtoit ſon oncle, & que par les capitulations il ne pouuoit riens pretendre en Italie, ne faire entrepriſe contre les alliez de ſon Imperiale majeſté. Toutesfois afin de monſtrer ſa bonne intention, & combiẽ il deſiroit la paix de la Chreſtienté, auſſi pour eſtre par cy apres excuſé deuãt Dieu & deuant les hommes, il offrit de nouueau trois partis au Roy en la preſence de ſa ſainɛteté, du ſainɛt colege, & de tous les autres aſſiſtans. Dõt le premier fut de bailler le Duché de Milã à l'vn des enfans du Roy, moyẽnant que par là il ſe trouuaſt moyen d'aſſeurer vne bonne & durable paix, ſans laquelle voye il ne le voudroit aucunement faire: & neantmoins ne veoit point, tandis que le Roy perſiſteroit (ainſi qu'il en mõſtroit auoir la
B volonté) à demander ce Duché pour le Duc d'Orleans ſon fils, & nõ pour l'autre, que la deſſuſditte voye ſe puiſſe trouuer: à cauſe que l'experience des choſes paſſées donnoit aſſez à cognoiſtre, que le Roy ne demandoit ce Duché pour ſ'arreſter à tant, mais pour luy ſeruir de degré à paſſer plus outre. D'autant que ledit Duc d'Orleans pourroit pretendre aux eſtats de Florence & Vrbin, comme mary de la niepce des Papes Leon & Clemẽt: & que ſi bien on luy mettoit en auant que ledit Duc d'Orleans renõceroit à ſes querelles, ainſi qu'offroit le Roy de France: luy Empereur ne veoit point que leſdites renonciatiõs fuſſent plus fortes que celle qu'auoit faiɛt le Roy du Duché de Bourgongne. Et qu'à ceſte raiſon ce qu'il feroit pour le Duc d'Angouleſme auec autant de ſeureté (monſtrant ſon doigt) il ne le feroit pour le Duc d'Orleans auecques tant, & monſtroit alors ſon bras: pourautant que faiſant nouueau traitté de paix auecques le Roy, il vouloit
C que ce fuſt vraye paix, & non moyen de nouuelle guerre. Auſſi vouloit que le Roy en ce faiſant declaraſt en quoy, & auec quelles forces il luy aſſiſteroit à la celebration du Concile, & à toutes choſes qui tendroient à la reformation de la republique Chreſtienne, à l'extirpation des hereſies, & à l'entrepriſe contre les infidelles. Leſquelles choſes ne ſe pouuans accorder ſans prealablement oſter toutes offenſes, il demandoit que le Roy auant tout euure, & que proceder aux articles de paix, reuocaſt & retiraſt ſon armée de Piemont: car ſans cela il ne vouloit entẽdre à la paix, & moins pouuoit l'eſperer. L'autre party qu'il offroit au cas que le Roy ne vouluſt entẽdre au premier, dont il luy donnoit terme de vingt iours à reſpondre, non pour vſer de brauerie, mais pource qu'il penſoit bien qu'enuiron ce temps là leurs deux armées ſeroient ſi pres l'vne de l'autre, qu'à peine ſ'en departiroient elles ſans meſlée. En ce cas & pour euiter plus grãde effuſiõ de ſang, dont tant & trop ſ'eſtoit eſpandu à cauſe d'eux, auſſi qu'il eſtoit raiſonnable que ceux ſe miſſent au danger pour leſquels eſtoit excitée ceſte tempeſte, ils vuidaſſent entre-eux deux leurs differends, de perſonne à perſonne,

& que c'eſtoit ce qui auoit autrefois eſté faict, comme par Dauid & autres: D
car encores qu'ils fuſſent Roys, ils n'eſtoient toutesfois autres qu'hommes, combien qu'ils fuſſent vn peu plus polis & mieux equippez que les autres. Diſt au ſurplus en ceſte matiere, que pour autant qu'il ſembleroit à pluſieurs eſtre choſe fort difficile de mettre ceſte theoricque en praticque, pour l'infinité des difficultez qui peuuent ſourdre à trouuer lieu conuenable & commun pour le combat: qu'à luy ne ſembloit point eſtre plus difficile de trouuer lieu propre à ceſt affaire, que d'en trouuer vn à conuenir & traitter de paix entre-eux: & quand ores il ſeroit plus difficile, ſi eſtoit ce qu'il ſ'y pouuoit trouuer moyen, comme de combattre en vne Iſle, ou ſur vn pont ou batteau en quelque riuiere. Et quant aux armes, eux deux ſe pourroiẽt aiſémt accorder à les prẽdre qu'elles fuſſent eſgalles, & que luy de ſa part les trouueroit toutes bonnes: fuſt-ce de l'eſpée ou du poingnard en chemiſe. Mais que venant à ce poinct il vouloit que celuy qui obtien- E
droit la victoire fuſt obligé de bailler ſes forces à noſtre ſainct Pere: pour luy donner faueur à l'indiction & celebration du Concile, à la reduction des rebelles & deſobeïſſans de l'Egliſe, à l'obeïſſance d'icelle, & à la reſiſtẽce du Turc ennemy de noſtre foy: auſſi que vaincu à faire & accomplir ce que deſſus, aſſiſtaſt de toutes les ſiennes forces au vainqueur. A quoy ledit ſeigneur Empereur dés lors comme pour le cas aduenant ſ'obligea enuers noſtre-dit ſainct Pere & le ſainct ſiege apoſtolique: requerant d'auantage ſa majeſté que le cas aduenant de ce combat, le Roy miſt en depoſt le Duché de Bourgongne, & luy le Duché de Milã, pour eſtre les deux deliurez au vainqueur: & que de tous leſdits poincts accõplir ils baillaſſent & l'vn & l'autre bons & ſeurs oſtages. Le troiſieſme party fut la guerre à laquelle proteſta ledit ſeigneur Empereur de iamais ne venir ſans cõtrainɛte: diſant qu'il ſçauoit biẽ ſi on venoit à cela qu'elle ſeroit ſi cruelle que le vainqueur y auroit peu de prouffit: mais que la victoire appareilleroit au com- F
mun ennemy de noſtre foy le pas & l'entrée pour nous venir courir ſus, en eſperance qu'il trouueroit au moyen du dommage (qui d'vne part & d'autre aduiendroit, à l'occaſion de ceſte guerre) trop moins de reſiſtance à l'encontre de ſes forces qu'il ne ſeroit requis au bien commun de la Chreſtienté. Qui eſtoit la ſeule cauſe que ſa majeſté moult enuis deſcẽdoit à ce party: mais que force luy eſtoit de ce faire, & que pour ſon honneur il n'y pouuoit plus reculer: attẽdu la prouocation que luy en auoit faicte le Roy de Frãce ſi à grand tort & iniuſtement, & ce pendant qu'il luy faiſoit tenir propos de paix, ſans toutesfois luy auoir iamais enuoyé homme qui euſt charge commiſſion ne pouuoir de la traitter. Mais puis qu'il ſe voyoit en ceſte ſorte contrainct à prendre les armes maugré luy, qu'il les prẽdroit de telle heure que choſe du monde ne l'en deſtourneroit iuſques à ce que l'vn ou l'autre des deux en demouraſt le plus pauure gentilhomme de ſon païs. Lequel malheur il eſperoit & ſe tenoit ſeur & certain qu'il tõberoit ſur le Roy: & qu'à luy Dieu ſeroit aydant, ainſi qu'il auoit eſté par le paſſé.

Adiouſtant

A Adiouſtant ledit ſeigneur Empereur à ce propos que pour trois bonnes & iuſtes cauſes auoit il ceſte eſperance voire aſſeurance de victoire, l'vne que le droict eſtoit de ſon coſté : car il n'eſtoit aggreſſeur ne prouocateur en ceſte guerre : l'autre que le Roy la luy auoit commencée au temps plus oportun & plus à propos, & plus à l'auantage de luy Empereur, qu'il euſt eſté poſſible de imaginer: la tierce qu'il trouuoit ſes ſubiects, capitaines & ſoldats ſi bien diſpoſez en ſi bonne amour, affection, & volonté vers luy, & ſi bien experimentez en l'art militaire, qu'il ſe pouuoit entierement repoſer du tout ſur eux. Choſe qu'il ſçauoit certainemẽt eſtre du tout au cõtraire enuers le Roy de France : duquel les ſubiects capitaines & ſoldats eſtoient tels & de telle ſorte, que ſi les ſiens de luy eſtoient ſemblables, il ſe voudroit lier les mains, mettre la corde au col, & aller vers le Roy de France en ceſt eſtat luy demãder miſericorde. Sur-ce proteſtãt au lieu de cõcluſion q̃ ce qu'il auoit mis en auãt de la paix, n'eſtoit point pour crainte ou
B peur qu'il euſt du Roy : car ce ne fut iamais ſa couſtume de ſabaiſſer à demander paix en ſa perte, mais ſeulement quand il eſtoit vainqueur: & pour obuier aux deſſuſdits inconueniens qui aduiendroient indubitablement de ceſte guerre. Et à tant il diſcourut & deduiſt par infinité de paroles les maux qui eſtoient à venir de la guerre, outre l'occiſiõ & mortalité du peuple Chreſtien: comme la ruine des villes & païs, ſuſcitation de ſectes & hereſies, eſmotion de peuple, & rebellion contre les ſeigneurs ; & à eux telle neceſſité impoſée, qu'ils ſoient contrainctz de ſe rẽdre ſubiects aux paſſiõs & volontez de leurs propres ſubiects, voire des plus vils & plus meſchans: là où de paix viennent & procedent tous biens au contraire. Parquoy de rechef il proteſta que ſ'il ſe trouuoit quelque bon moyen de paix, il ne ſeroit pour la refuſer: & que nul ſien particulier bien ou intereſt l'en detourneroit, moyennant toutesfois que le Roy prealablement & auãt qu'en parler plus outre retiraſt ſaditte armée qu'il auoit au Piemont. Et à tant diſant
C à haulte voix qu'il conſeilloit, qu'il deſiroit, qu'il demandoit la paix, fina ſa parole baiſſant la teſte pour lire en vn petit breuet qu'il auoit enuironné à l'entour de ſon doigt.

Ce que reſpõdit le Pape aux proteſtatiõs de l'Empereur

NOSTRE ſainct Pere en reprenant ſes propos auoit commencé à louer les bonnes paroles & offres dudit ſeigneur Empereur, alors que ſa majeſté apres auoir ietté les yeux ſur ſon breuet, luy diſt en l'interrompãt, I'auoye (treſſainct Pere) oublié à vous prier en ma cõcluſiõ, d'accepter & receuoir mes iuſtifications : & de vouloir prendre la peine de bien peſer les choſes, & entendre lequel a tort ou du Roy, ou de moy : vous aſſeurant que là où vous trouuerez que le tort ſoit de mon coſté, ie ſuis content que vous fauoriſiez & ſecouriez le Roy à l'encõtre de moy: auſſi là où vous trouuerez au contraire, que ie me mette à la raiſon, & que le Roy n'en tienne compte, en ce cas ie prie & inuoque Dieu, voſtre ſainctеté, ce ſainct college, & tout le monde à l'encontre de luy. Ceſte proteſtation ainſi finée, noſtre ſainct Pere continuant ſa parole loua les bons propos & bonnes offres dudit ſei-

gneur Empereur, en ce qu'elles tendoient au bien de la paix, à laquelle il D
esperoit que le Roy ne seroit moins enclin de son costé, veu qu'il en auoit desia declaré sa bonne intention. Parquoy ledit sainct Pere esperoit qu'ils ne viendroient n'à la guerre, n'au combat: & quand il faudroit venir à l'vn ou à l'autre (que Dieu ne vouluſt) sa saincteté toutesfois estoit d'aduis, qu'estans iceux deux Princes tels membres & principaux appuis de la republicque Chrestienne, il ne pourroit à icelle republicque venir si grand dommage de la guerre, quelque grande & cruelle qu'elle fust, que du combat de personne à personne entre-eux, s'il aduenoit (cõme il estoit à craindre) que l'vn ou parauanture tous deux y mouruſſent. Parquoy il conseilloit qu'en delaiſsãt les autres deux partis, on s'attachaſt à l'vn, qui estoit de paix & d'amitié entre leurs majestez: pour à laquelle paruenir il estoit deliberé s'employer en tout ce qu'il pourroit enuers l'vn & l'autre, & qu'à ceste intention il s'estoit resolu par la deliberation & aduis de ses freres les Cardinaux du sainct Siege, demourer neutral entre eux deux, & pere commun: E
afin de pouuoir plus esgallement & sans estre suspect de l'vn ou de l'autre, conduire les choses à ceste fin, enquoy il auoit esperance de les trouuer (ainsi qu'il desiroit) tous deux raisonnables. Bien protesta qu'il ne pouroit autrement faire là où l'vn ou l'autre seroit pertinax & desraisonnable, que d'vser enuers luy de la puissance & authorité de l'Eglise, de ceste response monstra l'Empereur estre moult satisfaict & content, & voulut en remerciant baiſer la main de sa saincteté. Ce faict l'Eueſque de Maſcon sauança, & dist audit seigneur Empereur qui auoit faicte sa proposition ou protestatiõ en langue Espagnolle, que pour n'entẽdre laditte langue, il n'auoit pas bien compris le tout: parquoy il respondroit seulement à l'article concernant la paix, à laquelle il asseuroit biẽ que le Roy son maiſtre ne se trouueroit dur ne desraisonnable: remettant au surplus la response au seigneur de Velly son cõpagnõ, qui pour auoir lõg tẽps esté ambaſſadeur aupres de sa majesté, le pouuoit mieux auoir entẽdu que luy. Ledit de Velly F
s'approchãt pour respondre, & demandant estre ouy sur-ce, ledit seigneur Empereur reprint la parole, disant que touchãt la paix on luy en auoit tenu propos assez souuent, & que luy maintenant demandoit des effects, & non des paroles, adiouſtant que tout ce qu'il auoit dit, il le bailleroit par escrit, mais que pour l'heure il n'auroit point d'autre audience. Et à tant se leuerent & separerent lesdits sainct Pere & Empereur: les ambaſſadeurs de France auſſi se retirerent à part: en attendant que ledit sainct Pere fust reueſtu de ses habits pontificaux: & reueſtu qu'il fut, l'Eueſque de Maſcon se tira pres de luy, en le priant vouloir tenir la main à ce que ledit seigneur Empereur luy baillaſt sa deſſuſditte proposition par escrit, le seigneur de Velly auſſi en fiſt inſtance à sa majesté, qui luy promiſt de ce faire. Apres luy remonſtra ledit de Velly, voyãt l'oportunité qu'il auoit de luy dire en absence de noſtre sainct Pere que la faulte n'estoit point au Roy son maiſtre, s'il n'auoit là enuoyé homme auecques pouuoir de traitter la paix: car sa

majesté

A majeſté n'auoit iamais declaré qu'il la vouluſt traitter à Romme, ains auoit touſiours dit qu'il ne vouloit point que noſtre S. Pere entendiſt en quels termes eſtoient les praticques iuſques à ce qu'elles fuſſent cõclues. A quoy ledit ſeigneur Empereur reſpondit, Vous ſçauez bien (dit-il) long temps a que ie venoye icy, & ie le vous auoye dit pour l'eſcrire au Roy voſtre maiſtre: & ce diſant il ſe vint raſſembler auecques noſtre ſainct Pere, & allerẽt enſemble à la meſſe. Au ſortir de là, noſdits ambaſſadeurs trouuerent les ſeigneurs de Granuelle & commandeur de Cannes, leſquels par contenance monſtrerent d'eſtre fort deſplaiſans de ceſt affaire, diſans qu'ils ne ſattẽdoient point que ledit ſeigneur Empereur fuſt venu pour faire vn tel ſermon, mais qu'il n'en falloit prendre que la premiere partie. Leſdits ambaſſadeurs reſpondirent que le Roy leur maiſtre eſtoit pour ſatisfaire de reſponſe, & à l'vne, & à l'autre partie: & à tant ſe departirent les vns des autres aſſez gratieuſement.

B Svr le ſoir enuoya noſtre ſainct Pere vers l'Eueſque de Maſcon, à ce qu'il vint parler à ſa ſaincteté deuãt qu'eſcrire au Roy ſon maiſtre, ce qu'il fiſt: & au lendemain à l'iſſue du diſner de ſa ſaincteté, ſe trouuerent ledit Eueſque de Maſcon & le ſeigneur de Velly: auſquels ledit ſainct Pere auec viſage correſpondant à ſes propos, aſſeura qu'il eſtoit fort malcontent de ce qui eſtoit aduenu, & que iamais n'en auoit entendu aucune choſe au-parauant: affermant bien que ſi l'Empereur ſ'en fuſt deſcouuert à luy, iamais il ne l'euſt ſupporté ne ſouffert. Toutefois pour-ce que les choſes paſſées ſe « pouuoient mieux blaſmer que corriger, il les prioit bien inſtamment de « vouloir faire bon office au bien de la paix, & d'eſcrire au Roy ceſte nouuelle au plus dextremẽt qu'il leur ſeroit poſſible: taiſant ce qu'ils pouuoiẽt taire, ſans faire faulte enuers luy, & qui ſeroit pour plus l'aigrir. Leſdits C ambaſſadeurs luy remonſtrerẽt qu'ayant eſté la declaratiõ faicte par l'Empereur, ainſi publicquement, & en ſi grande compagnie, il eſtoit impoſſible de la deſguiſer audit ſeigneur: ce nonobſtant ils vſeroient en l'aduertiſſant de la plus grãde douceur qu'ils ſçauroient aduiſer. Biẽ craignoient ils qu'il en fuſt d'ailleurs aduerty, par-aduenture autrement qu'eux ne l'en aduertiroient: car ils entendoient de maintes perſonnes que les choſes auoiẽt eſté diuerſemẽt priſes, & treſmal interpretées: dont il ne pouuoit eſtre que ledit ſeigneur Roy n'en fuſt aduerty par pluſieurs voyes & moyens. Ledit ſainct Pere à ce propos ayant l'occaſion opportune, ſ'excuſa vers eux de la reſponſe qu'il auoit faicte à l'Empereur, diſant l'auoir faicte à l'improuiſte comme homme ſurpris, & que iamais n'euſt penſé qu'il euſt deu tenir les propos qu'il auoit tenuz: & qu'il auoit entendu que ſaditte reſponſe auoit auſſi eſté ſiniſtremẽt interpretée: car ſon intẽtion n'eſtoit, & iamais n'auoit eſté ſe departir de neutralité, laquelle il vouloit obſeruer inuiolablement, & en tous cas. Et ce qu'il auoit dit d'vſer de la puiſſance de l'Egliſe contre celuy qui reffuſeroit la raiſon, il ne l'entendoit ſinon par exhortation & admõneſtemẽt, ainſi que ſa qualité le requeroit, dont leſdits ambaſſadeurs

Suitte des proteſtatiõs du Pape et Empereur vers le Roy et replique de ſes ambaſſadeurs.

le remercierent,& au demourant le prierent croire que leur maiſtre ne ſe- D
roit celuy qui reffuſeroit ladite raiſon, apres luy declarerent combien ils
deſiroient de mieux entendre dudit ſeigneur Empereur en preſence de ſa
ſainɛteté aucuns articles de la deſſuſditte proteſtation,pour ſelon iceux les
deduire au Roy leur maiſtre en la plus grãde douceur qu'il leur ſeroit poſ-
ſible.

L'EMPEREVR alors eſtoit preſt à partir,& ſur ces propos ſuruint pour
prendre congé de noſtre ſainɛt Pere:parquoy leſdits ambaſſadeurs ſe tire-
rent vn peu en arriere, en attendant qu'on les appellaſt, ſi comme on feit
quelque eſpace de temps apres,mais auant la main furent par noſtre ſainɛt
Pere aduertis & priez de ne point ennuyer l'Empereur en propos, par ce
que ce iour là il auoit à faire grand chemin. L'entrée de leur deuis fut ſur
ce que l'Empereur auoit le iour precedant parlé du combat, au cas que la
paix ne ſe puiſſe conclurre: mais qu'il n'auoit point declaré qu'il euſt au- E
cune cauſe ou querelle, ſur laquelle il pretendiſt fonder le combat: ſinon
qu'il ſembloit que pour euiter la guerre qui pourroit aduenir, à cauſe de
leurs differends,il offroit de les vuider de perſonne à perſonne. Deſquels
propos ils deſiroient eſtre eſclarcis,à ſçauoir,ſi ledit ſeigneur entẽdoit par
iceux auoir appellé le Roy au combat:auquel cas ils pouuoient bien reſ-
pondre de l'intention du Roy leurdit maiſtre,qu'il ne ſeroit pour le reffu-
ſer, & que bien pouuoit ſouuenir audit ſeigneur Empereur qu'autresfois
auoit eſté queſtion de telle matiere: mais qu'à preſent il n'en eſtoit point
qu'ils ſceuſſent:ne meſmemẽt que le Roy leurdit maiſtre vouluſt,ou quoy
que ce ſoit euſt faiɛt aucune demonſtration de vouloir auoir le Duché de
Milan par force, attendus les propos que le ſeigneur de Velly l'vn d'iceux
ambaſſadeurs en auoit tenuz, & les offres que luy de Velly en auoit de la
part du Roy faiɛtes à l'Empereur. Auſquelles offres il auoit eſté par ſa ma-
jeſté reſpondu, en ſorte que ledit ſeigneur Roy leur maiſtre ſ'en eſtoit cõ-
tenté, qui pouuoit aſſez eſtre ſuffiſant teſmoignage de ſa volonté, ioinɛt F
que monſeigneur l'Amiral de Frãce à ſon partement qu'il commença fai-
re marcher ſon camp en Piemont,auoit eu (cõme ſouuent il a eſté dit) ex-
pres commandement de ne toucher en aucune choſe qui fuſt és mains &
puiſſance de ſa majeſté Imperiale, comme de vray il n'auoit faiɛt, & auſſi
peu eſtoit pour faire à l'aduenir. Et quant aux choſes traittées entre leurs
deux majeſtez,elles eſtoient par eſcrit,& facilemẽt pouuoit ledit ſainɛt Pe-
re iuger de ce que depuis eſtoit aduenu d'vne part & d'autre,enquoy ils ne
vouloient lors entrer plus auant:mais entendre ſeulement ſi ledit ſeigneur
Empereur auoit intention d'imputer au Roy qu'il euſt failly de ſa parole,
ou faiɛt choſe dont on le puiſſe charger de ſon honneur, & ſi par ſes pa-
roles il l'entendoit auoir deffié. Ce pendant qu'ils parlerent,eſtoient main-
tes perſonnes en la ſalle du Pape: & toutesfois ils furent ouis à part & ſans
y appeller les aſſiſtans, iuſques à ce que l'Empereur y vouluſt reſpondre.
Et alors il leur diſt,que pour auoir le iour precedant parlé en pleine & pu-

blicque

A blicque audience, il vouloit bien pareillement leur respondre en la presence de tous les assistans : & mesmement pource qu'il estoit aduerty que lon auoit mal entendu & mal interpreté les choses par luy dites,& pource il fist approcher iceux assistans, & puis commença dire en langage Italien, comment il auoit esté requis par les ambassadeurs de France, de mieux & plus ouuertement se declarer és choses qu'il auoit hier dittes, à cause qu'il entendoit que maintes personnes les auoient mal interpretées : parquoy il vouloit bien satisfaire à cela, & declarer plus entendiblement les quatre poincts qu'il entẽdoit auoir touchez ledit iour precedant. Qu'en premier lieu il auoit vn peu prolixement compté les choses qui estoient par cy deuant passées entre luy & le Roy, en quoy faisant il n'entendoit ne pensoit point auoir aucunement taxé ne blasmé ledit seigneur Roy: mais seulemẽt de s'excuser & descharger. Et qu'il seroit tresmarry que lon tournast ses paroles en autre sens qu'il ne les auoit dittes : car quant au Roy, il l'estimoit

Explicatiõ par l'Empereur mesmes des paroles de sa precedante protestatiõ.

B tant, qu'il n'auoit aucune cause de mal dire de luy. Bien estoit il mal contẽt d'aucunes choses dittes & faictes par luy, desquelles dire & faire il eust peu bõnemẽt se passer, attẽdue l'estroitte alliãce qui estoit entre-eux deux, & les bons tours qu'il auoit faicts, & encores estoit prest de faire audit seigneur Roy: mais quelque chose que luy eust ditte, ce n'auoit point esté en intention d'aigrir les choses, de ne rõpre auecques le Roy, ainçois qu'il desiroit (si comme il auoit tousiours desiré) s'accorder auecques luy, & paruenir à vne bonne paix, qui estoit le second poinct par luy touché. Laquelle paix il desiroit, cõme la chose qui plus luy estoit necessaire & plus à son prouffit que nulle autre: car il cognoissoit bien qu'ayant paix, il euitoit vn grand inconuenient vniuersel, & en particulier asseuroit son aise, son estat, & son honneur. Que bien estoit vray qu'à ce faire ne vouloit il point estre contrainct ne conduit par force, & que si vne fois il tournoit la teste vers le Roy, ainsi qu'il auoit deliberé, il n'y auroit chose, quelle qu'elle fust, qui

C puis apres le destournast de ce qu'il auroit commencé: quand ores le Turc entreroit & descendroit auecques toute sa puissance en ses païs & terres qu'il laissoit derriere luy: pource qu'il cognoissoit qu'en voulant entendre à l'vn & à l'autre, il ne pourroit remedier à tous deux. Et à ceste cause il auoit deliberé de plustost entendre au Roy, & que pour ce faire il assemble & assembloit iournellement toute la plus grande puissance que possible luy estoit d'assembler, pour vne fois pour toutes y mettre fin, s'il aduenoit qu'il luy cõuint venir à la guerre: mais qu'il feroit ainsi que desia il auoit dit tout ce qu'il luy seroit possible de faire pour n'y point venir : & que par les effects on verroit que nulle proprieté ne prouffit particulier l'en destourneroit. Au cas aussi qu'eux deux ne puissent tomber en accord ensemble, bien luy sembloit en troisiesme lieu plus conuenable & à moindre inconuenient, qu'ils vuidassent entre-eux deux ces differẽds, à leur seul & propre danger, que d'exposer tant de gens à la mort qui n'en peuuent mais: ce qu'il vouloit auoir dit par aduis & opinion seulemẽt, & non que

par cela il euſt voulu deffier le Roy, meſmement en la preſence de noſtre D
ſainct Pere, ſans le congé duquel il ne voudroit entrer en tel affaire. Dauã-
tage, qu'il ſçauoit bien que le Roy eſtoit Prince grãd, & de cueur, & de ſta-
ture, & qui maintefois auoit monſtré ſon hault vouloir & magnanimité:
parquoy ce n'eſtoit choſe que luy vouſiſt legerement entreprendre, que
de venir au cõbat auecques luy: ioinct qu'il ne ſçauoit point en auoir cau-
ſe ne matiere, ſi n'eſtoit pour obuier à vn plus grand mal, quand on le ver-
roit aduenir, & pour euiter plus grand inconuenient, comme d'vne guerre
en Chreſtienté, de laquelle apparemmẽt ſ'enſuiuroit la totale ruine, à tout
le moins grande inclination & diminution d'icelle. Et à ce propos rentra
ſur le meſme diſcours que le iour precedãt il auoit faict, de tous les maux
qui eſtoient aduenuz, & qui encores pouuoient aduenir de la diſſention &
guerre d'entre-eux: auſſi tous les biens & auãtages qui peuuent d'autre part
aduenir d'vne bonne paix & intelligence entre-eux: laquelle alors il ma- E
gnifia par vne copieuſe multiplication de paroles, en deduiſant com-
bien il deſiroit que le moyen ſ'en puiſſe trouuer, & qu'en ſ'accordant en-
ſemble ils accordaſſent auſſi le differend du Roy & du Duc de Sauoye: &
concluant que ſi eux deux ſe pouuoient aſſeurer, & prendre confidence
l'vn auecques l'autre, ce ſeroit le plus grand bien & la plus grande felicité
qui puiſſe aduenir à la Chreſtienté. Ainſi que par la guerre tout le contrai-
re, comme la porte ouuerte au Turc, & l'entrée dõnée pour nous venir aſ-
ſaillir, la ſecte Lutherienne & autres hereſies, non ſeulement en liberté de
ſ'entretenir, mais de touſiours multiplier: le Concile, & la reduction d'i-
ceux heretiques à l'obeïſſance de l'Egliſe empeſchez, & deſuoyez, & tous
affaires tombez en telle confuſion, que les Princes ſeroient expoſez aux dã-
gers de leurs propres ſubiets, les prelats ſans authorité, le monde ſans foy
& ſans religion, la reuerence de Dieu aneantie, auecques toutes les malheu-
retez & perſecutions que lon peult & doit attendre de la fureur & ire diui- F
ne. Et que ce ſont choſes qu'il veoit ſi apparentes & ſi prochaines aduenir,
que lon ne deuoit point ſ'eſbahir ſ'il auoit ainſi parlé: pource que ſi leurs
deux armées ſ'approchoient (ainſi comme il eſtoit apparant) en ſi grand
nombre de combatans qu'il y auroit d'vne part & d'autre, & qu'il n'y euſt
autre choſe que la diuerſité des langues, & l'occaſion du pillage, ſi n'en
pouuoit on attendre moins que roupture: & que ceſte eſtoit la cauſe qu'il
auroit requis qu'auant le terme de xx. iours à venir, le Roy fiſt retirer ſon
armée: ce qui eſtoit le quatrieſme poinct touché par luy: non pas en inten-
tion, ne qu'il vouluſt entreprẽdre de limiter & prefinir le temps au Roy,
mais qu'il ſçauoit qu'enuirõ ledit temps pourroient eſtre leurs deux puiſ-
ſances ſi approchées l'vne de l'autre, qu'il ſeroit alors malaiſé d'obuier à la
roupture.

Replicque du pape à ceſte interpretatiõ de l'Empereur

NOSTRE S. Pere prenãt la parole luy commẽça à dire, que de ſa part il auoit le iour precedant pris les propos dudit ſeigneur Empereur en bõne part: mais que voirement y auoit eu maintes perſonnes qui les auoient autrement

A trement prises:au moyen dequoy il estoit grandement aise, que sa majesté les eust plus entendiblement interpretées:pour obuier qu'aucuns malings n'en escriuissent au Roy, de sorte que les choses s'en aigrissent d'auantage, & fussent pour auancer la roupture d'entre leurs majestez: à quoy il esperoit que les ambassadeurs de France qui là estoient, dont sa saincteté pouuoit asseurer de l'vn, & sa majesté de l'autre, pour la cognoissance qu'ils en auoient de longue main,feroient chacun bon office en cest endroit,en dõnant cest aduis au Roy leur maistre,auecques toute la douceur à eux possible, afin d'obuier à laditte roupture. Lesdits ambassadeurs alors respondirent,que sa saincteté pourroit à tout remedier par son authorité,en se mõstrant ledit sainct Pere comme il estoit pere commun,& demourant esgal à tous deux: ce que sa saincteté accepta de faire,adioustant qu'entre les autres graces que leurs majestez ont de Dieu,ils ont ceste particuliere de grãde importance: c'est que par sa diuine disposition la Chrestiẽté leur estoit
B commise, & que d'autant plus qu'ils acquerroient grãde louenge d'en bien vser, & aussi d'autant plus de blasme & vitupere s'ensuiuroit, s'ils estoient cause de la ruine & distraction de la chose qui leur estoit commise. Parquoy il requeroit ledit seigneur Empereur estre contrainct de mettre(ainsi que luy esperoit) à execution & vray effect les bons propos qu'il luy auoit tenuz de la paix:& qu'il auoit aussi esperance que le Roy qui luy en auoit escrit de pareils ne se trouueroit dur ne mal traittable en cest affaire. A ce faire se soubsmist l'Empereur,& de rechef entra sur le denõbrement des biens qui aduiẽdroient d'vne bõne cõfidẽce entre eux, & du desir qu'il auoit que le Roy(si comme il l'en prioit)se voulust fier de luy.Et en ce disant c'estoient lesdits sainct Pere & Empereur leuez pour prendre congé l'vn de l'autre,quand le seigneur de Velly,l'vn des ambassadeurs de France,s'approcha de l'Empereur, & luy requist que son bon plaisir fust de declarer en la presence de nostre sainct Pere & des assistans, si sa majesté
C luy auoit pas accordé autrefois de bailler le Duché de Milan au Duc d'Orleans: par-ce que ledit de Velly l'auoit ainsi escrit au Roy son maistre, & voyant que ce propos ne s'entretenoit pas, craignoit d'en receuoir blasme,& que le Roy sondit maistre l'en estimast menteur & aduanceur de paroles.

L'Empereur à sa contenance monstra qu'il eust bien voulu de se demesler de respondre à ceste requeste, sans en faire autre declaration: toutesfois il aduoüa de l'auoir ainsi accordé audit de Velly, non seulement, mais de l'auoir ainsi escrit à son ambassadeur en France, pour le dire audit Roy son frere:mais qu'il n'auoit iamais pẽsé,& ne pẽsoit point encores qu'il fust possible d'y trouuer les seuretez suffisantes,ne q̃ le Roy fust pour luy cõsentir les cõditiõs qu'il luy entẽdoit demãder à toutes fins.Surquoy repliquant ledit de Velly que c'estoit biẽ le moyẽ de mettre le Roy en plus grande deffiance, non pour le mettre en confidence auecques sa majesté Imperiale, de luy mettre en auant vne chose qu'en l'y mettant il n'eust

intention, ou ne penſaſt qu'il ſe trouuaſt moyen de la mettre en effect. D
D'auãtage que ſaditte majeſté luy auoit touſiours dit qu'en baillant ledit Duché de Milan au Duc d'Orleans, il ne demanderoit au Roy conditions quelconques non raiſonnables: ains ſe departiroit en aucunes choſes de ſes noms, droicts, raiſons, & actions. L'Empereur alors ſ'excuſa que le Roy n'auoit pas accepté l'offre en temps deu, auſſi qu'il auoit faict paſſer ſon armée en Italie, & faict trop de dommage au Duc de Sauoye: lequel il eſtoit tenu de deffendre, non ſeulement pour luy eſtre ſi eſtroittement allié comme il eſt, mais auſſi pour eſtre ſon vaſſal: car tout ainſi que les vaſſaulx ſont tenuz mettre & mettent leurs biens & vie pour leur ſeigneur naturel & droitturier, le ſemblable doit le ſeigneur faire pour eux. Adiouſtãt ſa majeſté Imperiale, qu'elle n'auoit iamais accordé bailler iceluy Duché au Duc d'Orleans, ſinon moyennant & ſoubs condition que ſes alliez & confederez le vouluſſent, leſquels ne le vouloient en aucune maniere conſentir: E
car ce ſeroit mettre vn nouueau feu en Italie, pour les raiſons qu'il auoit le iour precedãt alleguées: mais que là où le Roy voudroit accepter ceſt eſtat pour le Duc d'Angouleſme, ſa majeſté eſtoit encores en diſpoſition de le luy bailler, auecques les conditions qui en partie auoient eſté miſes, & en partie ſe mettroient en auant à la concluſion de traitté: mais pour le Duc d'Orleans non. Car outre les obſtacles prealleguez, il ſeroit du tout dependant & partiſan du Roy: là où le Duc d'Angouleſme, ſi ores il dependoit dudit Roy ſon pere, toutesfois en prenant à femme l'vne des niepces de ſa majeſté Imperiale, ſa femme en dependroit & ſeroit partiſanne, de maniere que les choſes demoureroient moyẽnées. Le ſeigneur de Velly auoit ia ouuert la bouche pour remonſtrer audit ſeigneur Empereur que ce ſcrupule & doubte de partialité n'eſtoit ne moyen ne ſigne de confidẽce: auſſi que ſa majeſté quand elle luy accorda le Duché pour monſeigneur le Duc d'Orleans, ne luy auoit point alleguées ceſte condition de vouloir & conſentement de ſes confederez: quand ledict ſeigneur Empereur ſe leua, luy F
faiſant ſigne de ne parler plus auant, & ſe tournant vers noſtre ſainct Pere, eſt-il pas beau (dit-il) qu'il fault que ie prie le Roy de Francee d'accepter vn Duché de Milan pour l'vn de ſes enfans, & que nonobſtant que ſeſdits enfans ne ſoient point de la Royne ma ſœur, on me vueille contraindre à leur donner partages, & au choix d'autruy? & en ce diſant print congé de ſa ſainctеté, ſans plus auant donner audience auſdits ambaſſadeurs de France. Iceux ambaſſadeurs toutesfois, tant pour obtemperer à la requeſte que leur en auoit faicte noſtre ſainct Pere, comme pour la bõne affection qu'ils portoient au bien de la paix, ne voulurent eſcrire au Roy leur maiſtre tous les propos qu'ils auoient entẽdus, ains luy en diſſimulerent grãde partie: comme du combat auecques l'eſpée, ou le poingnard en chemiſe, la façon & terme dont auoit l'Empereur vſé, magnifiant la force & vertu de ſes ſubiects & vilipendant ceux du Roy, & que ſi les ſiens fuſſent tels que ceux du Roy, il ſe lieroit les mains, & iroit en ceſt eſtat luy demander

A der misericorde : aussi l'article où il auoit dit, que le Roy luy auoit offert de le faire Monarque (dont luy-mesmes apres s'estoit repris) & autres articles que lon pourra iuger en conferant la protestation dudit seigneur Empereur à la responce qu'y fist le Roy, lequel a respondu seulement aux articles dont il a eu aduertissement.

Ce tẽps pendãt auoit esté depesché mõseigneur le Cardinal de Lorraine, pour aller vers l'Empereur, ainsi que vous auez cy deuant ouy. Et nonobstant que depuis son partement le Roy auoit eu des nouuelles de la susdite mutation, & des propos que l'Empereur auoit tenuz (mais n'en auoit encores eu certain ne particulier aduertissement, ne par la voye de sesdits ambassadeurs, ne par celle de l'ambassadeur dudit seigneur Empereur estant riere luy) pour cela ne contremãda il point ledit sieur Cardinal, afin qu'en tout euenement il mist le bon droict de son costé, tant enuers Dieu qu'enuers le monde, & qu'il fust chacun notoire & manifeste qu'il n'auoit re-
B culé à la paix, ains se seroit mis à en tous deuoirs possibles de la demãder.

Depesche et voyage du Cardinal Lorraine deuers l'Empereur.

Ledit seigneur Cardinal arriua le dixhuictieme iour d'Auril au soir, au lieu où estoit nostre camp logé, apportant lettres de creance, escrites de la main du Roy, auecques mandement qu'il declara de bouche à monseigneur l'Amiral lieutenant general du Roy, qu'il se gardast d'innouer chose quelconque, ains aduisast d'eslire vn lieu opportun à retirer son camp en seureté, sans marcher outre, iusques à ce qu'il eust dudit seigneur Cardinal nouuelles du lieu où il alloit, ou que le Roy luy enuoyast nouuel ordre d'autremẽt s'y gouuerner. De ceste nouuelle fut ledit seigneur Amiral en grande perplexité, comment il auroit à proceder, & prẽdre conclusion en ses affaires : car il auoit d'vne part nouuelles seures que l'Empereur en toute diligẽce se preparoit à la guerre, & que de la paix il y auoit peu d'esperance. Parquoy il luy sembloit estre chose de dangereuse consequence (outre la perte de reputation qui luy en pourroit aduenir) de reculer ou
C arrester vn camp estant desia entré en cours de victoire. Il cõsideroit d'autre part, & auoit tousiours deuant les yeux, que s'il passoit outre apres le cõmandement contraire qu'il auoit du Roy, tant par lettres reiterées, que par la bouche de mondit-seigneur le Cardinal, encores que de son entreprise il vint à bonne fin, si toutesfois l'Empereur se retiroit de la promesse qu'il auoit faicte du Duché de Milan, il pourroit prendre & coulourer son excuse sur-ce que depuis sa promesse on auroit innoué : dont luy pourroit estre blasmé du Roy, lequel auoit singuliere affection de recouurer le sien par amiable composition plustost que par exploict de guerre, & là où il luy conuiendroit venir aux armes, le faire auecques telle iustification, que lon cogneust euidemment qu'il n'auoit rien obmis de ce que pour n'y venir se pouuoit faire. A ceste cause il feit appeller au conseil, afin de deliberer sur ceste matiere, tous les capitaines estans en sa compagnie : & assemblez qu'ils furent, & apres auoir faict lire en leur presence les lettres qu'il auoit du Roy, ensemble la creance redigée par escrit que luy auoit

Craincte de mõseigneur l'Amiral sur le commandemẽt du Roy de ne passer outre.

mondit-seigneur le Cardinal exposée de bouche,leur en demãda leurs ad- D
uis & opinions. A quoy respondirent aucuns en peu de paroles que sur chose expressement commãdée par le maistre ne gisoit deliberation, mais obeïssance & execution. Aucuns alleguerent d'auãtage la doubte & incertaineté de l'issue, laquelle arriuãt autre qu'à poinct,ne laissoit aucun moyẽ d'excuse à qui auroit entrepris contre l'expresse inhibition & deffense du maistre. Le seigneur de Burie qui auoit esté recognoistre la ville de Vercel,& auoit charge de l'artillerie,interrogué sur ceste article,respondit, & se fist fort de faire telle breche au dedans de vingt-quatre heures,que l'assault s'y pourroit donner au grand desauantage de ceux de dedans:& sur sa response fut replicqué alors, que ce n'estoit assez de faire breche, mais qu'il falloit considerer le nombre de gens de guerre qui estoit dedans, le nombre des nostres, & celuy du prochain secours auquel estoit fondée l'esperance de l'ennemy. Dedans la ville y auoit le nombre de trois mille hommes,dont les mille estoient lansquenets: les nostres ne pouuoient encores E
estre plus de quinze à seize mille hommes de pied, de gens de cheual il n'y auoit que soixante & dix hommes d'armes,& cẽt archers de la compagnie dudit seigneur Amiral, & des compagnies du seigneur Iean Paule: & du marquis de Salluces, enuiron de trente à quarante hommes d'armes: & le double d'autant d'archers: de cheuaux legers enuiron deux cens: & des gentilshommes de la cour venuz à ceste guerre pour acquerir honneur,& faire seruice au Roy de cinquante à soixante:le surplus de noz gens autant de cheual que de pied,arriuoient encores iournellemẽt à la file.Sur le bord de la riuiere de Seise à quatre mille de là s'estoit venu loger le seigneur Antoine de Leue,auecques douze ou quatorze mille hõmes de pied,& de cheuaux enuiron six cens: & de là pouuoit facilement, au cas que la ville ne fust prise du premier assault, la refreschir de gens & viures, & empescher noz fourrageurs ou viuandiers: ou ce pendant que noz gens donne-
Discours sur ce qui se deuoit faire sur l'assault de Vercel. roient l'assault, venir par autre costé nous donner la bataille, ou passant F
l'eauë par endroit aller surprendre la ville de Turin, qui n'estoit point encores fortifiée.Et quand ores nous eussions eu Vercel du premier assault,il conuenoit y laisser gens, & d'autãt affoiblir nostre camp,en hazard d'y receuoir honte & perte de gens. Autres en eut qui repliquerent à toutes les difficultez dessusdites: premierement que lon pouuoit auecques vne partie de noz gens donner l'assault, auecques les autres deffendre à l'ennemy le passage de la riuiere,& si tant bien aduenoit de l'entreprise que de reduire la ville en l'obeïssance du Roy,qu'alors on pourroit obeïssant au mãdement dudit seigneur departir & retirer nostre camp en laditte ville & autres, attendant nouuelles de ce que ledit seigneur Cardinal auroit negocié auecques l'Empereur.

CESTE opinion(si la chose eust esté executée auant que ledit seigneur Cardinal eust esté arriué, à tout le moins auant que ledit seigneur Antoine de Leue en eust la nouuelle)n'eust point semblé mauuaise à la pluspart

des

A des assistans : mais desia ledit seigneur Amiral auoit aduerty ledit de Leue de la venue & de la commission dudit seigneur Cardinal, & luy auoit enuoyé demander la seureté de son passage, & hõme pour le cõduire la part que l'Empereur alors se trouueroit: parquoy en passant outre, & ne venant au dessus de l'entreprise, il ne demouroit (ainsi qu'il est dit cy dessus) aucune excuse dont ledit seigneur eust moyẽ de couurir sa faulte, & si bailloit on à l'Empereur, ou bien ou mal executant, excuse & couuerture de ne riẽs accomplir de la promesse. A ceste cause commencerẽt tous à se resouldre qu'en obeissant au Roy on se retireroit en arriere: le sieur d'Annebault fut bien d'aduis de ne passer outre, mais nõ de reculer en arriere, pour n'aquerir à leur camp ceste defaueur, en donnant à l'ennemy occasion de se vanter que peur & craincte le leur fist faire: & par son opiniõ fut conclu & arresté de sejourner au mesme lieu où ils estoient, qui n'estoit point contreuenir au mandement du Roy, iusques à ce que mondit seigneur le Cardi-
B nal arriué au camp de Leue, mãdast ce que lon auroit à faire, afin que si on se retiroit en arriere, ce fust auecques reputation & à la requeste de l'ennemy. A la pluspart des compagnons qui desia tenoient Vercel en leur esperance pour ville gaignée, & auoient leur attẽte fondée sur le butin, ne fut ceste nouuelle ne la venue de qui l'apportoit aggreable : & de tãt plus que le passer outre leur estoit defendu, de tant plus brauement en parloient & demandoient estre menez à l'assault, & de telle asseurance en deuisoient entre-eux, qu'il a semblé à beaucoup de gens, autant des ennemis comme des nostres, que si on leur eust laissé faire ils eussent emporté la ville d'assault.

MONSEIGNEVR le Cardinal arriuãt vers le seigneur Antoine de Leue, fut honorablement & humainement receu de luy : si luy feit entendre sa charge, & cõment le Roy pour obtemperer à la requeste de l'Empereur, & pour luy donner à cognoistre combiẽ il desiroit auoir auec luy parfaicte
C intelligence & amitié, n'auoit voulu (encores qu'il luy semblast bien y auoir quelque perte de reputatiõ) luy refuser de faire arrester son camp en plain & apparant cours de victoire : par laquelle facillement il pouuoit obtenir & recouurer ce qui estoit sien à l'encontre du Duc de Sauoye, occupateur & detenteur iniuste: afin que la poursuitte de sadite victoire n'alterast & interrompist les praticques & moyẽs de la paix, en laquelle en faueur de l'Empereur estoit ledit seigneur Roy content de comprendre iceluy Duc de Sauoye, abandonnant plustost vne partie de ce que iustement & indubitablement luy appartenoit. Assez gratieusement luy respondit le seigneur de Leue à ce propos, sans aduoüer toutesfois que la victoire nous fust si certaine, & firẽt eux deux ensemble quelques accords, c'est à sçauoir, que luy de Leue ne passeroit point deça la Seise, & ledit sieur Amiral se retireroit au deça de la Doaire, en attẽdant nouuelle de la negociation dudit seigneur Cardinal, auecques nostre sainct Pere & Empereur à Romme: car encores les pensoit trouuer ledit seigneur Cardinal ensemble. A monsei-

gneur l'Amiral furent ces accords enuoyez auecques lettres iteratiues du commandement & volonté du Roy, ſuiuant leſquels, & auſſi pour ce que noſtre camp eſtoit logé en lieu eſtroict enuirõné de trois ou quatre villes de Montferrat, où il y auoit garniſon d'ennemis, leſquelles ſe pouuoient renforcer & dõner de l'ennuy aux viures qui venoient en noſtredit camp: ledit ſeigneur aduiſa de ſe retirer au lieu de ſainct Germain, en eſperance de ſ'aſſeurer, y eſtant de la ville d'Ivrée, & de tout le val du coſté de Guiſe, pour en tirer gens au ſeruice du Roy, au cas que lon perſeueraſt à la guerre, & ſecourir Turin s'il aduenoit qu'il en euſt meſtier.

Retraitte de monſeigneur Amiral.

L'Empereur (ainſi que i'ay dit) apres les propos cy deſſus recitez aucunement declaratif de ſa precedante proteſtation, auoit pris cõgé de noſtre S.Pere, & ſans faire autre ſejour eſtoit party de Romme, laiſſant derriere luy pour apporter les articles de neutralité ſignez de la main de noſtredit S.Pere, Meſſeigneurs de Cannes & de Granuelle, auecques leſquels noz ambaſſadeurs à l'inſtance de noſtre-dit ſainct Pere auoient encores communiqué touchant la pratique de paix, & n'en auoient du tout eſté reboutez, ne mis entierement hors d'eſperance. Meſmement leur auoit eſté dit & reſpondu ſur ce qu'ils requeroient ainſi que l'Empereur auoit promis, auoir le double par eſcrit de ſa deſſuſditte proteſtation: que ſa majeſté pour bonnes cauſes & raiſon à ce la mouuans auoit depuis aduiſé de ne le leur bailler point, ains de l'enuoyer au ſeigneur de Leidekerke ſon ambaſſadeur en France, afin que luy-meſmes la leuſt au Roy, & la liſant adouciſt les choſes qui pourroient aigrir ledit ſeigneur, en ſorte que ceſte pratique ſe continuaſt encores, & ſe conduiſiſt à bonne fin. Ceſte reſponſe & ce que l'Empereur en ſes ſeconds propos auoit rabillé, donnoient eſperance au ſeigneur de Velly qu'à la fin ſe pourroit tirer quelque bonne concluſion, & eut opinion ou que l'Empereur euſt vſé publicquement de ceſte haultaineté de langage & brauerie, pour dõner à cognoiſtre qu'il ne craignoit l'effort du Roy, & que pour cela ne luy feroit rien faire: & que pour auoir vſé de ſes termes haultains, il auoit peu penſer d'auoir acquis vne grande reputation de magnanimité, ſurquoy il ſe pourroit perſuader & induire à prendre cela pour contrepoix de la declaration d'hoſtilité, qu'auoit faicte le Roy cõtre le Duc de Sauoye: ou bien que la venue de monſeigneur le Cardinal de Lorraine (laquelle il ſçauoit eſtre prochaine, & auecques lequel il pouuoit tout rabiller & cõclurre) l'auroit meu à vſer de ſes termes, afin de donner aux potentats d'Italie & autres ſes confederez, occaſion de penſer qu'auparauant n'y auroit encores eu entre luy & le Roy aucune aſſeurance ne promeſſe. Et bien l'aydoit noſtre ſainct Pere à ſ'entretenir en eſperance, de ſorte que ledit Velly craignant que ledit ſeigneur Cardinal entendant ſur chemin les nouuelles de ceſte proteſtation ſ'en retournaſt arriere ſans paſſer outre, voulut bien enuoyer au deuant, & luy perſuader de ce nonobſtãt acheuer ſon voyage. Auſſi eſcriuit au Roy, luy conſeillãt & ſupliant, que, nonobſtant que laditte proteſtation fuſt par trop aigre & picquante,

Repriſe des accords de paix par les ambaſſadeurs du Roy.

A picquante, ſon bon plaiſir fuſt toutesfois d'y reſpondre modeſtement, & de maniere que les choſes ne ſ'en aigriſſent d'auantage. Les articles ce pendant furent ſignez, leſquels en ſomme contenoient comment ledit ſainct Pere treſdeplaiſant de la mauuaiſe intelligence & apparẽce de prochaine roupture entre l'Empereur & le Roy, & deſirant eſtre entre-eux deux bon & confidant mediateur: ſe declaroit eſtre neutral, & ne vouloir aſſiſter d'aide ne de conſeil au faict de la guerre à l'vne ne à l'autre partie, ne ſouffrir qu'en ſes terres, ou de ſa iuriſdictiõ, ſe fiſt aucun amas ou aſſemblée de gẽs de guerre, pour aucun d'eux. Auſſi de n'accepter autour de ſa perſonne hõme quelconque, & de quelque eſtat ou condition, qui luy portaſt paroles contraires ou prejudiciables à ſa neutralité: ne ſouffriroit qu'en ſes places & villes fortes entraſſent & ſejournaſſent gens de guerre de l'vn ou de l'autre party, mais les feroit garder & tenir en bõne ſeureté par ſes propres ſubiects ou ſouldoye. N'empeſcheroit aucun durãt ladite neutralité d'entrer
B en la ligue deffenſiue d'Italie, qu'il ſurſoiroit les differens & controuerſes de ſa ſainctеté, c'eſt à ſçauoir auec le Duc de Ferrare pour vn an, & pour ſix mois auec le Duc d'Vrbin & ſon fils, à cauſe du Duché de Cameriu: qu'il entretiendroit l'aſſiſtence promiſe par le feu Pape Clement aux cinq Cantons de Suiſſe à l'encontre des autres Cantõs alienez de l'obeïſſance de l'Egliſe: & que deſlors il conſigneroit quelque bonne & raiſonnable ſomme de deniers pour eſtre preſte à tous beſoings & toutes occurences.

Articles de neutralité du Pape.

CESTE neutralité ſignée, & deliurée aux ſeigneurs de Cannes & de Grãuelle, ils ſe partirent de Romme, & auecques eux le ſeigneur de Velly ambaſſadeur du Roy: pour venir au lieu de Siene, où eſtoit l'Empereur alors, auquel lieu arriua auſſi monſeigneur le Cardinal, & à ſon arriuée faiſoit ſon compte de ſeulemẽt faire la reuerence à ſa majeſté, & de remettre à luy dire ſa creance apres diſner, à cauſe qu'il eſtoit deſia heure de meſſe: mais
C luy ayant faict la reuerence, & dit ſeulemẽt en termes generaux l'occaſion de ſa venue, y adiouſtãt toutes les plus cõuenables paroles qu'il auoit peu, ſans entrer au faict de ſa principale charge, ledit ſeigneur Empereur de luy-meſmes reſpõdit eſtre bien aiſe de ſa venue, pour ſ'eſclarcir (ainſi qu'il diſoit) & veoir quelle eſperance il pourroit auoir de la bonne confidence & amitié du Roy. Et ſe voyant ledit ſeigneur Cardinal vſa de ceſte occaſion & opportunité, luy declarant particulierement comment le Roy entendoit de ſe conioindre auecques luy par toutes les plus eſtroittes façons que lon pourroit aduiſer, & que pour y paruenir & donner à cognoiſtre combien franchement il alloit en beſongne, il auoit non ſeulemẽt deffendu à monſeigneur l'Amiral de France ſon lieutenãt general en l'armée de Piemont, de ne paſſer plus outre que le lieu où lors il ſe trouueroit: ains auroit auſſi faict retirer ſon armée dudit lieu, où alors elle eſtoit, afin de ne faire choſe qui alteraſt l'eſperance de paix: paruenant à laquelle ainſi que lon ſ'en pouuoit comme aſſeurer, attendues les praticques qui en auoient eſté iuſques à l'heure que luy auoit eſté depeſché de la part du Roy, ledit

Paroles du Cardinal de Lorraine à l'Empereur.

seigneur n'estoit pour luy espargner chose qui fust en sa puissance:& mes- D
memẽt oyant que sa majesté auroit plaisir qu'allant en son entreprise d'Algere, monseigneur le Duc d'Orleans luy fist cõpagnie, ledit seigneur Roy ne seroit delayant de le luy enuoyer, auec telle suitte & compagnie qu'il appartient à vn fils de Roy de France pour aller en vn tel voyage. Et pour autant que iusques alors auoit le Roy accordé tous les articles qu'on luy auoit mis en auant,extepté celuy de l'vsufruict, que pour les raisons au parauãt deduittes par son ambassadeur, il auoit tousiours demãdé pour luy: maintenãt il estoit content de ne s'y arrester plus. Biẽ vouloit il que pour oster à tout le monde occasion de penser qu'entre eux n'y eust pleine & entiere confidence, sa majesté fust contente de le luy accorder, en s'asseurant de luy qu'incontinãt il s'en demettroit audit duc d'Orleans son fils, & que cela faict, ledit seigneur Roy seroit content de venir au deuant dudit seigneur,afin de s'entre-veoir & asseurer l'vn de l'autre,iusques à Mantoue,ou ailleurs,ainsi qu'à sa maiesté plairoit en deuiser:& de faire toutes les choses E
qu'il sçauroit luy estre agreables, & qu'il pourroit faire sans contreuenir à ses alliances.Lesquelles offres estoient toutes si bonnes entrées à paruenir à confidence & amitié entre-eux deux, que ledit seigneur Cardinal, encores que sur les chemins il eust entendu partie des paroles & declarations que sa majesté auoit proposées à Romme,n'auoit toutefois voulu faillir ne differer de les venir faire entendre à sa majesté : les estimant telles & si raisonnables,que pour les paroles ce-pendãt interuenues il ne pensoit vn si grãd bien deuoir estre interrompu.

Response de l'Empereur.

SVR ces paroles commença l'Empereur à luy reciter la plus grande partie des poincts qu'il auoit touchez en sa protestation, pour se iustifier & fonder la doubte qu'il auoit de ne pouuoir assez seurement besongner auecques le Roy:pource qu'il ne veoit point qu'il puisse ne doiue accorder le Duché de Milan au Duc d'Orleans:& comment que soit, il n'en vouloit rien faire, mais que bien seroit il content de le bailler au Duc d'Angoulesme, auecques vne de ses niepces en mariage, soubs les conditions qui en traittant seroient aduisées, pourueu que le Roy n'eust aucunement affaire audit estat. Car il esperoit que ledit seigneur d'Angoulesme outre l'alliãce qu'il prendroit auecques luy, seroit aussi tenu & obligé à luy d'vn tel & si beau present que le Duché de Milã: & qu'à ceste cause il viuroit auecques luy en bonne paix & amitié, & luy Empereur aussi luy porteroit reciproquement telle faueur, que paisiblement il pourroit iouïr dudit estat sans y tenir aucune garnisons à la foulle du peuple : & quãt à l'vsufruict,qu'il ne le consentiroit au Roy directemẽt ou indirectement en quelconque maniere.Le Cardinal luy remonstra que s'il vouloit traitter auecques le Roy, pour amour de luy,qu'il ne deuoit point faire ceste differẽce, ne s'attacher à autre seureté qu'à la sienne, pource qu'il estoit celuy auecques lequel sa majesté auroit affaire,& duquel elle pouuoit esperer ayde & support presentement, & non pas de messeigneurs ses enfans:que d'autre part ayãt esté F

ledit

A ledit eſtat leue au Roy auquel il appartenoit, la raiſon vouloit bien puis qu'à luy ne ſe rendoit,aumoins que ce fuſt luy qui ordonnaſt auquel il ſeroit rendu de ſes enfans. A ce propos l'Empereur interrompit ſa parole,en maintenant qu'à luy appartenoit iceluy eſtat,& non à autre.

SVRQVOY replicqua le Cardinal, qu'à cauſe de la renonciation faicte par le Roy, ſur laquelle il ne vouloit lors inſiſter à debattre la validité ou inualidité: on pourroit coulourer q̃ ledit ſeigneur n'y euſt plus de droict, mais quant à Meſſeigneurs ſes enfans, on ne pourroit nier que ce ne fuſt leur propre & vray heritage, & qui iuſtement ne leur pouuoit eſtre tollu: toutesfois que pour le bien de paix ils eſtoient contens de l'accepter & receuoir de ſa majeſté,ou en don, ou autremẽt, en telle forme qu'il luy plairoit,moyennant que ce fuſt ſelon & en la ſorte que ſadite majeſté deſia au parauãt l'auoit accordé à l'ambaſſadeur du Roy. Et ſur-ce mot l'Empereur luy trencha la parolle, diſant, que iamais n'en auoit riens accordé par ſa
B bouche.Monſeigneur le Cardinal qui ne vouloit pour ceſte premiere venue rompre la praticque entierement, print couleur d'en vouloir deuiſer audit ambaſſadeur, & à tant print congé de luy, ioinct auſſi qu'il vouloit bien, auãt que la choſe vint au deſeſpoir,gaigner le loiſir de depeſcher vn courrier expres deuers le Roy, pour l'aduertir de ce qu'il auoit trouué en ceſte premiere arriuée,auſſi pour en donner en paſſant aduis à mõſeigneur l'Amiral: afin que venant les choſes en roupture on ne le ſurprint à l'improuiſte.

LE lendemain au matin ainſi que ledit ſeigneur Empereur acheuoit de ſ'habiller, retourna vers luy ledit ſeigneur Cardinal,& luy diſt comment il auoit communiqué particulierement de ſa charge auecques ledit ambaſſadeur du Roy,& de luy entendu ce qu'il auoit parcy deuant traitté: mais que tout bien conſideré,il ne veoit point qu'il peuſt paſſer outre ſi ſa
C majeſté ne vouloit en façõ qu'il fuſt ouy parler de mõſeigneur d'Orleans. Car ceſtuy-là eſtoit le ſeul fondement de ſa depeſche & commiſſion concluc & dreſſée ſur le conſentement que ſa majeſté en auoit baillée, & qu'à ceſte cauſe il auoit deliberé auecques ſon bon congé de ſ'en aller vers noſtre ſainct pere,pour luy expoſer l'intention du Roy au bien de la paix, & les choſes que pour y paruenir il auoit offertes:enſemble la reſponſe & refus de ſa majeſté Imperiale, & retractation qu'il faiſoit de l'article accordé pour monſeigneur le Duc d'Orleans.

SA Majeſté ne monſtra point apparence que le partemẽt dudit ſeigneur Cardinal luy deſpleuſt: ſeulement luy replicqua les iuſtifications cy deuant recitées du refus qu'il faiſoit de bailler ceſt eſtat audit Duc d'Orleans: & pource qu'entre autres choſes il auoit dit n'en auoir iamais rien promis de ſa bouche: le ſeigneur de Velly,auquel touchoit ceſt article, pour n'eſtre du Roy ſon maiſtre eſtimé menteur, pria ſa majeſté de ne luy faire ce tort, que de luy laiſſer vn tel blaſme enuers ſondit maiſtre. Sa majeſté aduoüa lors auoir donné charge aux ſeigneurs de Cannes & de Granuelle de

luy en porter en ſon nom la parole : auſſi d'en auoir eſcrit à ſon ambaſſa- D
deur Leidekerke eſtant riere le Roy, pour de ſa part le luy faire entendre.
Mais que le Roy n'auroit accepté ceſte offre, alors qu'elle luy fut faicte, ains
en cõtre-venãt aux traittez d'entre-eux (à prẽdre iceux traittez au pied de la
lettre) auroit enuoyé ſon Amiral de la ſorte que lon le ſçauoit eſtre venu:
dont luy n'a peu ne ſe mal contenter & reſſentir. Et d'auantage que les ſeu-
retez ne ſe pourroient trouuer telles qu'il les vouldroit pour le Duc d'Or-
leans, & telles qu'elles fuſſent, pour contenter ſes cõfederez. Ledit ſeigneur
Cardinal le pria qu'il vouluſt declarer quelles ſeuretez il demanderoit, &
qu'elles ſeroient bien eſtranges, ſi le Roy, pour l'enuie qu'il auoit de venir
à ceſte mutuelle confidence entre eux, ne les accordoit. Il reſpõdit en ſom-
me qu'il en auoit dit ſon intẽtion à noſtre S. Pere, lequel il penſoit en auoir
aduerty le Roy. A ce luy repliqua ledit ſeigneur Cardinal, en luy remon-
ſtrãt qu'il n'eſtoit croyable, qu'alors qu'il accorda bailler ceſt eſtat, il n'euſt
parauant penſé aux ſeuretez qu'il deuroit demander au cas aduenant : & E
qu'à luy qui eſtoit de ſi loing venu pour traitter & conclurre auecques ſa
majeſté, il pouuoit bien faire ceſt honneur que de luy declarer ſon inten-
tion. Et ſur-ce l'Empereur reſpondit qu'il n'eſtoit point conſeillé de par-
ler autrement ſans veoir pouuoir, & ſans ſçauoir l'intention de ſes confe-
derez: encores qu'il ſe promettoit bien qu'ils ne refuſeroient ia choſe qu'il
vueille: dauantage il adiouſta, que ſi ores il bailloit ledit Duché à qui que
fuſt des enfans du Roy, il n'entendoit de le bailler que par inueſtiture nou-
uelle, & comme fief eſcheu & reuenu à l'Empire, eſtant en ſa plaine diſpo-
ſition & volonté.

A tant fut preſt ledit ſeigneur Empereur, & partit de Siene au mois d'A-
uril. Monſeigneur le Cardinal luy feit compagnie iuſques hors la ville : &
au prendre congé, l'Empereur le pria qu'à ſon retour il repaſſaſt par luy.
Sur ce retourna ledit ſeigneur Cardinal en ſon logis: pour, auant que pren-
dre ſon chemin vers Rome, faire vne depeſche au Roy, & l'aduertir de ſa F
negociation, ce qu'il fiſt, en le confortant autãt que poſſible luy fut, de ne
reſpondre à la proteſtation de l'Empereur aucune choſe qui acceleraſt la
roupture. Par le meſme courrier il fit pareille depeſche à monſeigneur
l'Amiral ſuiuant ſa premiere deliberatiõ, en l'aduertiſſant que tous les pro-
pos qu'il auoit ſceu tirer en tout ſon parlement auecques l'Empereur, e-
ſtoient douteux & ambiguz, tels toutesfois que par iceux on pouuoit plus
Prouiſion & ordre que donna mõſeigneur l'Amiral au piemõt. attendre prochaine guerre que diuturnité de paix. Monſeigneur l'Amiral
deſia quelque temps au parauant pource qui luy auoit eſté eſcrit par ledit
ſeigneur de Montmorency alors grãd maiſtre & Mareſchal de Frãce, qu'il
ne pouuoit (eſtãs les choſes ainſi qu'elles eſtoient) faire plus grãd ſeruice
au Roy, q̃ de fortifier quelques lieux & places, afin d'y retirer ſon armée, at
tendant ſecours du Roy, au cas que l'Empereur deſcendiſt à trop groſſe
puiſſance. Auoit à ceſte cauſe entrepris la fortification de Turin, & depeſ-
ché le ſeigneur Stephe Colonne auecques cent homme d'armes, & quatre

mille

A mille hommes de pied,tant pour auoir l'œil à ladite fortification, comme pour auiſer à ſept ou huict mille deça le Pau,quelque lieu fortifiable pour y aſſeoir ſon camp en ſeureté:auſſi pour doubte qu'eſtant le païs deſgarny de gens, le capitaine Iacques Scalenghe qui eſtoit arriué à Gênes ne fiſt reuolter le Mont-deuis, Foſſan, & Sauillan : auſſi auoit eſté viſiter la ville de Ivrée, laquelle ne trouuant fortifiable, à cauſe de ſon aſſiette, qui eſt telle que la montagne regarde à l'entour dedans la ville : il auoit ce nonobſtant mis dedans le ſeigneur Marc Antoine de Cuſan, auecques ſes deux mille hommes, pour (ſi beſoing eſtoit) y amuſer l'ennemy quelque eſpace de temps : & donner lieu ce-pendant à laditte fortification de Turin. Ayant doncques eu ceſte nouuelle, auoit enuoyé diligenter les remparts & boule verts commencez en laditte ville, & dõner ordre à fortifier vn camp au deſſoubs de Carignan le long du Pau:pour y retirer ſon armée, au cas que l'Empereur vint auecques tel effort qu'elle ne fuſt ſuffiſante pour l'atten-
B dre en pleine campagne.Et de tout aduertit le Roy du lieu Marcenaſch,en l'aſſeurant que ſ'il auoit ſeulement terme d'vn mois, il attendroit l'Empereur & tiẽdroit Turin contre luy & toute ſa puiſſance. Depuis aduerty de la diligence dont l'Empereur vſoit à vnir & accroiſtre ſes forces,& qu'Antoine de Leue auoit deliberé de paſſer en l'Artiſane pour nous rompue les viures par derriere : auſſi ayant deſcouuert que le Duc de Sauoye menoit quelques pratiques pour reuolter Foſſan.A ceſte cauſe & pour fauoriſer le païs tout au long du Pau, il enuoya le ſeigneur de Montpeſat auecques ſa compagnie,& celle de monſeigneur le grand eſcuier, quatre mille hommes de pied François, & huict cens Italiens ſe ſaiſir dudit Foſſan, Vigon,Sauillan,Connis,& Mont-deuis,& autres villes à l'enuirõ:& de ce dõna il auſſi aduis au Roy du xxix. iour du mois, en luy enuoyant les lettres de monſeigneur le Cardinal:& au demourant luy conſeilloit que ſi ores il n'auoit deliberé d'accorder les conditions que demandoit, l'Empereur, il
C temporiſaſt toutesfois vn mois en diſſimulant, & que ce pendant la ville de Turin ſeroit miſe en telle fortification,que ſi l'Empereur y venoit, il en remporteroit honte & confuſion.

Le dernier iour du mois arriua le courrier vers le Roy:& le meſme iour luy apporta le ſeigneur de Leidequerques ambaſſadeur de l'Empereur,& luy leut de mot à mot, la proteſtation dudit ſeigneur Empereur ſon maiſtre:non pas telle qu'il l'auoit eue,mais telle qu'elle auoit depuis eſté moderée,dont toutesfois il ne voulut bailler le double,la cauſe pourquoy ne la declara,mais depuis elle a eſté ſceue, comme nous dirons en autre endroit de ces memoires. Le Roy ſur ce qu'il retint en memoire de la lecture qui luy en auoit eſté faicte, & ſur-ce que ſes ambaſſadeurs luy en eſcriuirent, dreſſa vne reſponſe, laquelle pour auoir eſté dictée par luy meſme,qui de ſon faict pouuoit reſpondre mieux que nul autre,il m'a ſemblé deuoir inſerer de mot à mot en ceſt endroict, ſans aucune choſe y adiouſter, diminuer,ou diuerſifier,laquelle fut de la teneur qui enſuit.

Response par escript du Roy à la protestation qu'auoit faicte contre luy l'Empereur à Rome.

I'EVSSE merueilleusement desiré (tressainct Pere, & vous messieurs les Cardinaux du S. siege Apostolique, & ambassadeurs) qu'il m'eust esté possible d'estre present, quād l'Empereur vous a par long ordre deduit publiquemēt l'affaire d'entre nous deux: afin d'auoir peu respōdre à vn chacun article, & ne laisser voz esprits suspendus n'ayās ouy parler qu'vne partie. Toutesfois puis que cela m'a esté impossible, i'ay pensé par escriture satisfaire à ce que touche mon honneur & la verité: chose à moy assez difficile, d'autant que ledit Empereur n'a voulu bailler à mes gēs par escrit ce qu'il a dit: ne son ambassadeur pareillement me bailler la lettre, ne double apres la m'auoir leuë; parquoy ie suis contrainct de respondre à ce seulement, dont mes gens m'ont aduerty. Toutesfois la confiance que i'ay au certain iugement & bonté de vostre-ditte saincteté, auecques l'estime que i'ay de toute la compagnie, laquelle ie desire m'entendre, me font penser que la cause de la nue verité sera sans passion d'vn chacun de vous bien entēdue. Et pour commencer, il me semble que l'Empereur n'a recité que la moytié de la cronicque, prenant seulement ce que faict pour luy, & laissant ce que faict pour moy: & qu'il soit vray, en cequ'il commēce à dire que moy estāt venu à la couronne, il enuoya deuers moy le seigneur de Nansau pour estraindre noz amitiez: ie croy qu'il ne trouuera point que de mon costé elle luy fust refusée. Encores croy-ie qu'il ne niera point que mon amitié & intelligence ne luy nuisit pas à le tirer hors des mains de madame Marguerite sa tante, & de la subiection de son grand pere, qui à ceste heure là estoit son mainbrug. Et quant à ce qu'il dit q̄ cōtinuant ceste amitié il fut aussi ioyeux de ma victoire contre les Suisses qu'il estoit possible: ie l'entēdy ainsi par mon ambassadeur estāt pres de luy: qui me rendit tresgrāde obligation à luy, & eusse faict en cas pareil si telle victoire luy fut aduenue. Quāt à ce qu'il dit qu'il n'obeit point à l'Empereur son grand Pere, le pressant de me trauailler du costé de deça durāt ladite guere, s'il eust faict le cōtraire, il eust faict cōtre le traitté qu'il auoit iuré: & si sçait biē que ie faisoy lors entieremēt tout ce que ie pouuoy, & fy encores depuis pour le rēdre obey & paisible par toutes les Espagnes, & est tesmoing luy-mesme de ce que mō ambassadeur en fist par mon cōmandemēt: & croy que ma faueur ne luy nuisit de rien en ce tēps là. Quant au mariage de mes filles, cōbien q̄ de leur mort il me despleust cōme à pere, encores n'en eu-ie moins de desplaisir pour l'alliance & amitié qu'elles pouuoient entretenir entre luy & moy. Quāt au faict de l'Empire, où il dit qu'alors commēça à naistre la ialousie d'entre nous deux, il est vray que ie dy à son ambassadeur les paroles qu'il alegue, que c'estoit cōme si nous estions tous deux à la poursuitte d'vne dame: & qu'aduenant ce qu'auenir pourroit, nous ne lairrions à demourer bons amis ensemble: & certainement ie le pensoy ainsi que ie le disoy. Quant à ce qu'il dit que depuis qu'il fut esleu Empereur, ie le priay de renoueller noz alliances: & de les asseurer par ostages, il est bien vray que ie desiray d'asseurer & de perpetuer nostre amitié: car estant morte ma fille aisnée

A aisnée,& l'autre si ieune que l'attente luy en estoit trop longue,i'eu desir de reuenir au traitté qu'auoit faict mõsieur de Nansau touchãt ma belle sœur, qui n'estoit chose nouuelle, ne donné à cognoistre audit Empereur que ie ne cherchasse son amitié par tous moyens que ie pouuoy. Quãt à ce qu'il dit,que ie l'ay voulu presser de dõner ostages pour la seureté des alliances: il sçait bien que par les traittez que nous auiõs ensemble, il me deuoit par chacun an bailler cent mille escus, pour le Royaume de Naples, & que ce fut à faulte de payement que ie luy demanday seureté ou respondant: & qui m'eust bien payé, ie n'auoy que faire de demander cela. Et quant aux praticques qu'il dit auoir esté faictes par mon ambassadeur estant en Allemagne:mõdit ambassadeur est icy qui m'asseure & afferme n'auoir iamais praticqué chose cõtre ledit Empereur.Bien auoir tousiours voulu faire le deuoir en mon nom, comme Duc de Milan, enuers le sainct Empire, & m'entretenir auecques les estats d'iceluy en bonne intelligence comme i'e-

B stoy tenu:& quand il aura faict dauantage,il aura faict cõtre mon vouloir, dont ie ne le laisseray impuny en me faisant apparoir du meffaict.

QVANT au faict du Roy de Nauarre:l'Empereur sçait bien le temps cõtenu en noz traittez, dedans lequel il deuoit satisfaire au Roy de Nauarre: & qu'en deffault de ce, ie le pouuoy secourir, sans rompre auecques ledit seigneur Empereur: lequel terme ie laissay passer de long temps, pensant tousiours qu'il luy satisferoit, mais à la fin il a fallu que ie satisfisse à ma promesse. Et au regard de messire Robert de la Marche,ie ne luy fy iamais faire la guerre:& qu'il soit vray,i'offry à l'ambassadeur dudit seigneur Empereur de le luy faire ayde contre ledit messire Robert (ainsi que le traitté le portoit) mais q̃ i'en fusse requis:& reuocquay par effect les gens qu'il auoit sans mon sceu leuez en mon Royaume,qui fut cause qu'il perdit plusieurs de ses places.Parquoy (tressainct Pere) vous pouuez assez iuger qu'en ceste premiere guerre ie ne suis en rien coulpable de la roupture. Quant

C au traitté faict à Madril:i'en ay tant respondu par le passé,& si au long,que ce seroit vser de reditte. Bien diray-ie qu'vn chacun sçait que prisonnier gardé demeure en liberté de sa foy:& que mesme à Fontarabie où ie fu deliuré, & par tout le chemin à mon retour, i'estoy plus gardé que dedans Madril, & iamais ie ne fu sans auoir gardé:parquoy ie sorty de prison en liberté de ma foy & sans aucune obligation. Et quant à ce qu'il dit auoir esté au parauant aduerty comme i'auoy dit que le traitté ne se tiendroit: i'aduoüe de l'auoir dit,cognoissant qu'il n'estoit tenable, & qui m'eust mis sur ma foy,ie l'eusse accepté à ceste condition.

QVANT à la ligue, & à ce qu'on luy fit entendre pour la restitution de mes enfans, ce fut pour le faire venir à party & traitté iuste & raisonnable, en payant ma rançon comme ie deuoy, & non pour autre raison. Et l'allée de monseigneur de Lautrec fut pour deliurer nostre S. Pere de la prison où il estoit: & en ensuiuant le vestige de mes predecesseurs. Apres voyant que la deliurance de nostre sainct Pere estoit, & que l'Em-

pereur ne vouloit entendre à aucun party, & ne voyant seureté d'aucune D
paix auecques luy, ie ne voulu perdre ceste occasion : & à ce qu'il dit que ledit seigneur de Lautrec y mourut, il est vray, & non luy seulement, mais la pluspart de mon armée, que s'il eust pleu à Dieu les deffendre de la mortalité, comme il auoit faict iusques là de leur ennemis, ie ne sçay comme les choses fussent depuis passées. Quant au traitté de Cambray, en lieu d'adoulcir celuy de Madril qui estoit importable & intollerable, ils y adiousterent beaucoup d'articles dauantage : & pource que la prison des enfans est celle du pere, ie fu contrainct passer outre. Toutesfois encores que ledit traitté fust de la sorte que ie dy, il ne se trouuera iamais que i'aye rien faict au contraire, quelque occasion que i'en aye eue. Et quant à la venue du Turc en Allemagne, & à Balançon, qui fust enuoyé pour ceste effect deuers moy, ledit Balançon me demanda ayde pecuniaire, & mes gensdarmes : ie luy respondy que ie n'estoy ne banquier, ne marchant pour bailler argent : & que l'Empereur venoit d'auoir de moy deux milions d'or E
pour ma rançon, de laquelle somme il se deuoit contenter. Mais ce nonobstant, combien que i'eusse assez d'occasion de me reposer, ie luy offry ce que les Rois mes predecesseurs ont touiours offert (lesquels n'ont iamais esté taxez par Princes de la Chrestienté, pour faire leur deuoir contre les infideles) qui estoit ma personne, & mes forces, pour aller en Italie & ailleurs, laissant à l'Empereur le lieu honnorable comme ie deuoy. Luy disant en outre que la pluspart de mes gens de pied ie les feroy de la nation d'Allemagne : & qui m'eust demandé, ie fusse allé en tel equippage, que i'eusse eu part ou de l'honneur, ou du dommage. Quant à la ligue de Boulongne, chacun sçait assez pourquoy elle fut faicte. Quant à la mort de l'escuyer Merueilles mon ambassadeur : encores qu'il eust faict des praticques contre Francisque Sforce (ce que ie ne croy, car il n'en auoit point de charge) si fut le cas si meschãt & infame, que ie ne croy que ledit seigneur F
Empereur le vouluſt trouuer bon, veu qu'estant grand Prince (comme il est) il a besoing de beaucoup d'ambassadeurs : & fault dire vray, qu'apres en auoir faict ma plaincte audit Empereur, comme à mon beau frere, i'ay trouué moult estrãge ledit Sforce auoir esté par luy soustenu en son tort. Quant à auoir praticquez en Allemagne, depuis le traitté de Cambray : il n'est rien si vray que moy & mes predecesseurs n'auons iamais esté sans auoir bonne inteligẽce & amitié au sainct Empire, & aux Princes d'iceluy : & quelquefois ay veu de mon temps qu'encores que l'Empereur & le Roy de France se fissent la guerre, lon ne perdoit point du costé de France l'amitié que lon auoit en Allemagne. Mais quant à la guerre d'Vvittemberg, il est vray que i'achetay du Duc d'Vvittemberg le Comté de Montbelliard à rachat d'vn an, & depuis il m'a rendu mon argent, dont il ne ma point faict de plaisir : car i'eusse mieux aymé ledit Montbelliard : & au regard de ce qu'il feit dudit argent, ie n'ay eu cause de m'en enquerir. Quant aux subiects dudit Empereur estans en mes galleres, il sçait biẽ que

s'il

A s'il m'euſt rendu ceux qu'il auoit faict prendre eſtans au ſeruice de mes enfans en Eſpagne, ie les luy euſſes renduz, ce que i'ay faict incontinãt qu'il m'a rẽdu les miens. Quant au faict d'Eſchenaiz, de ce que ledit Empereur dit qu'il a praticqué cõtre luy en Italie, ie ne croy point que ledit d'Eſchenaiz l'ait faict, veu qu'il n'en a point de commiſſion, & attendu auſſi que ie n'ay point de guerre auecques l'Empereur: & n'ay iamais penſé, ne penſe, que pour prendre des gentils-hommes Italiens en mon ſeruice, ce ſoit rõpue la paix, & veu que l'Empereur ne parle que de la liberté d'Italie, & du repos d'icelle, ce ſeroit ſoubs ceſte vmbre rendre trop grande captiuité auſdits gentilshommes d'Italie, ſi ſoubs ceſte couleur ils n'oſoient prendre party d'autre Prince que de luy: & ſeroit ſoubs le nom de liberté les trauailler de ſeruitude. Et quãt à la pratique du Duché de Milan, vray eſt que ayant touſiours entendu par les gens dudit Empereur que ledit ſeigneur eſtoit treſdeplaiſant qu'il n'auoit le moyen de pouuoir y ſatisfaire durant
B la vie de Sforce, d'autant que l'obligation qu'il auoit à luy l'en empeſchoit, ie le luy ay (ceſſant ceſte occaſion apres la mort dudit Sforce) faict demander pour moy, & voyant qu'il vouloit que ce fuſt pour l'vn de mes enfans, luy ay nommé mon fils d'Orleans, pour les raiſons que ie luy ay faict alleguer, tant pour la pacification de mes eſtats, que pour le bien & repos de la Chreſtienté: priant audit Empereur ſe vouloir faire entendre clairement, ainſi que de mon coſté ie faiſoy à ſon ambaſſadeur, auquel ie parloy franchement: à la fin apres beaucoup d'allées & venues il le m'accorda, comme m'a dit ſon ambaſſadeur, & ne reſtoit plus article en diſpute, q̃ le faict de l'vſufruict pour moy, dont ie me ſuis deſiſté, cõme ie l'ay faict entendre audit Empereur. Parquoy ie ne voy aucune difficulté à la paix, ſi l'Empereur veult tenir ce qu'il m'a faict dire: car il m'a faict aſſeurer qu'il ne demandera ſeuretez qui ne ſoient honneſtes & raiſonnables, & s'il les demandoit autres, ce ſeroit ſigne de ne vouloir point traitter. Doncques
C de mon coſté ne ſe ſçauroit dire que noz praticques de paix faillent ne demeurent: car i'ay accordé les propres articles que ſon ambaſſadeur m'a dit: parquoy s'il ne les accorde, la roupture vient de luy & non de moy. Et biẽ qu'il ne m'ayt baillé ledit Duché ne pour moy ne pour mes enfans, ſi n'ay ie encores rien faict contre luy: mais au contraire quand le Turc eſt venu en Autriche ie ne me ſuis point remué, ains ay offert l'ayde que deſſus, & luy allant en Africque ſuis demouré comme il a voulu pacifique, & ſans faire guerre: choſe que i'euſſe peu plus aiſément faire que maintenant qu'il eſt en Italie, comme vous treſſainct Pere ſçauez.

QVANT à toutes les choſes qui touchent le bien de la Chreſtienté, ie ne dõneray auãtage à aucun Prince de le deſirer plus que moy: & la façon dequoy ie fay viure mes ſubiets le teſmoigne. Parquoy, treſſainct Pere, la patience dont i'ay vſé, attendu les iniures & torts qui me ſont faits, l'heritage de mes enfans vſurpé, le retirement de mon armée, le commandement que ie leur ay faict d'entrer en garniſon pour ne troubler l'eſperance de paix,

le pouuoir de la traitter que i'ay enuoyé à mon cousin le Cardinal de Lor- D
raine, le desistement que i'ay faict de l'vsufruict, sont assez iustes tesmoings si ie desire auoir ce qui m'appartient, ou par paix, ou par guerre. Et ne doit trouuer estrange vostre saincteté si ie parle si auant: car si celuy qui occupe le bien d'autruy se peult plaindre, que doy-ie faire m'estãt detenu le mien, & de mes enfans contre raison?

QVANT au faict de monsieur de Sauoye, ie n'y trouue nul fondement, qui par tant de fois a esté requis de me faire la raison, tant de ce que indeuëment par occupation de ses predecesseurs il me detient, que du partage des biens qui auoient appartenu à feu Madame ma mere, que Dieu absolue, laquelle en son viuant auoit à diuerses fois enuoyé plusieurs personnages deuers ledit seigneur de Sauoye son frere: & depuis son trespas ay encores enuoyé deuers luy personnages bien instruicts, auecques mes tiltres & enseignemens, pour faire entendre clairement à luy & à son conseil E
le bon & euidant droict à moy appartenant és terres & seigneuries qu'il a indeuëment detenues, à quoy il n'a voulu entendre: si que besoing m'a esté d'y proceder par la voye des armes. En quoy faisant n'ay aucunement cõtreuenu aux traittez faicts auecques ledit seigneur Empereur, esquels est dit que ne me mesleray des praticques d'Italie, en faueur de quelque potentat que ce soit, contre ny au prejudice du seigneur Empereur: & ne puis entẽdre comment il puisse pretendre que ceste guerre soit contre luy, veu qu'il n'a esté touché à chose qui luy appartienne, mais au cõtraire ayt tousiours esté defendu de n'y attenter aucunement. Et ne peult la comprehẽtion dudit seigneur de Sauoye en tiltre d'allié faicte au traitté de Cambray l'exẽpter & faire tenir quitte de ce qu'il me doit & detient: car il n'est mis au traitté comme principal contrahant, & n'y fut disputé des droicts à moy appartenans: parquoy ne peuuent auoir esté comprins ne remis par ledit traitté. Et m'attẽdoy (comme encores fay-ie) veu la proximité du lignage
& prochaine alliãce qui est entre l'Empereur & moy, qu'il sousticndroit & F
prefereroit mõ droict à celuy dudit seigneur de Sauoye, & ne voy point que de tous autres qui ont pris les biens de monseigneur de Sauoye, on le trouue mauuais que de moy, encores que ie soye beau frere, ayant bõne & iuste querelle, & ne voulant auoir que ce qui est mien. Et quand il plairoit à vostre-ditte saincteté, ie vous feray monstrer mes droicts qui tesmoigneront ce que ie vous dy, & tousiours en me rendant ce qui est mien seray-ie contẽt de luy rendre le surplus de ce que ie tiẽ. Et quãt à ce que l'Empereur dit que pour le bien de la Chrestiẽté (ne pouuãt estre la paix) il seroit meilleur que par nous deux, de personne à personne noz differens fussent vuidez: ie respon à cela que n'estant chargé d'aucune chose touchant mon honneur, à laquelle ie n'aye satisfaict, & ceste offre de combat estant de volonté seulement & sans contrainct̃e dudit honneur, il me semble que noz espées sont trop courtes pour nous cõbattre de si loing: Mais si l'occasion nous faict aprocher (cõme il est croyable qu'il le faudra si nous rẽtrõs à la

guerre

A guerre)& ſi ledit Empereur demeure en ceſte volonté de combatre,& que à ceſte heure là il m'en appelle, ie ſuis content,ſ'il trouue que ie refuſe de ſatisfaire à mon honneur, d'eſtre condamné par tous gens de bien: ce que ie crain plus que le combat. Et quant à ce que l'Empereur a declaré depuis n'auoir dit aucune choſe pour me taxer ou blaſmer, & par ſes lettres n'auoir entendu tenir la paix pour rompue, c'eſt choſe dont ie ſuis treſaiſe.

VOILA,treſſainct Pere, & vous meſſieurs les Cardinaux du ſainct ſiege Apoſtolique,& ambaſſadeurs eſtans preſens, ce que ie vueil bien eſtre declaré en voſtre preſence,non pour offendre perſonne:mais ſeulemẽt pour ma iuſtification,& faire clairement apparoir à chacun la droicte & ſyncere volonté que i'ay à la paix, & au bien vniuerſel de la Chreſtienté: & que de moy ne procede ne procedera l'ouuerture de la guerre,ce que lon peult facilement iuger par les grands deuoirs,où ie me ſuis mis & mets pour y obuier.

B TELLE fut la reſponſe du Roy à la propoſition faicte par l'Empereur à Romme,pource que l'eſtroitte amitié confermée en luy & le Roy d'Angleterre, ils ſ'eſtoient promis l'vn à l'autre ſ'entre-cõmuniquer toutes les nouuelles qu'ils receuroient d'importance, & que ſur icelles ils auroient conclu & arreſté,il enuoya vn double par le poſte apres le ſeigneur de Poliſy, de la maiſon de Tinteville baillif de Troyes, lequel puiſnagueres il auoit depeſché vers ledit ſeigneur Roy d'Angleterre,& luy auoit baillé vn double de la lettre d'aduertiſſemẽt,de la ſuſdite propoſition que luy en auoiẽt eſcrite les Eueſque de Maſcon & ſeigneur de Velly ſes ambaſſadeurs.

Occaſion de vne depeſche en Angleterre.

LA cauſe de la depeſche dudit baillif auoit eſté ſur-ce que ledit Roy d'Angleterre auoit communiqué à l'Eueſque de Tarbes, de la maiſon de Caſtelnau ambaſſadeur du Roy noſtre-dit maiſtre en Angleterre, vne lettre fort affectée que l'Empereur luy auoit eſcrite, contenant en ſubſtance cinq principaux articles. Le premier eſtoit du iour que ledit ſeigneur Em-
C pereur eſperoit arriuer à Romme,& de ce qu'il diſoit pretendre y vouloir faire. Le ſecond de l'inuaſion faicte par le Roy noſtre-dit maiſtre, ſur les païs du Duc de Sauoye,ſurquoy il le prioit de ſe vouloir employer à moyenner & faire enuers ledit ſeigneur Roy, qu'il vouluſt rendre ce qu'il auoit pris & occupé ſur iceluy Duc de Sauoye. Le tiers eſtoit de la crainɛte que diſoit l'Empereur auoir, & auecques iuſte & apparente raiſon que ledit ſeigneur Roy paſſaſt outre, & luy fiſt la guerre au Duché de Milan: quoy aduenant il le prioit de luy vouloir en ce cas dõner ayde & ſecours. Par le quatrieſme il le prioit de vouloir mettre en oubly ce qui eſtoit paſſé de malcontentement entre-eux à cauſe du diuorce de la Royne Catherine ſa tante: duquel malcontentement eſtoit alors ceſſée l'occaſion par le treſpas de laditte Royne. Parquoy il le prioit que pour leuer d'entre-eux tout ſouſpeçon & racine d'inimitié,il fuſt content de renoueler les vieils traittez de leur confederation & amitié. Pour le cinquieſme & dernier il le aduertiſſoit, comme il dreſſoit contre le Turc vne groſſe armée pour la

defenſion de la Chreſtienté, à quoy il le prioit de vouloir eſtre contribuable: veu que c'eſtoit contre les ennemis de la foy. D

Le Roy d'Angleterre qui de ſa nature depend volontiers à tenir gens en diuerſes prouinces pour entendre des nouuelles de tous coſtez, & à faire des preſens ſecrets à ceux qui ont le moyen d'entrer auecques les principaulx entremetteurs d'affaires des Princes & potentats eſtrangers (encores qu'en aucuns endroicts ſon argent ſoit mal employé, de ſorte qu'aucuns parmy vn ou deux aduertiſſemẽs veritables luy mãdent en pluſieurs autres choſes le blanc pour le noir) auoit toutesfois ordinairement du coſté de Rome aſſez ſeurs & veritables aduertiſſemens: meſmement auoit deſia ſceu que l'Empereur pretẽdoit à Rome de faire, & braſſer le cõtraire de ce qu'il luy mandoit. Quant au ſecond article, ſçauoit qu'il n'eſtoit raiſonnable d'en faire la requeſte au Roy ſon frere, lequel n'eſtoit entré en la participation de ceſte entrepriſe. Quant au troiſieſme, ſçauoit non ſeulemẽt que l'Empereur ne craignoit eſtre aſſailly à Milan, ains qu'il eſtoit deliberé de E donner au pluſtoſt qu'il pourroit la bataille aux gens du Roy au païs de Piemont. Quant au quatrieſme, ſçauoit qu'il auoit eſté accuſé par l'Empereur enuers noſtre S. Pere, & pluſieurs autres d'auoir faict empoiſonner la Royne Catherine, & quels autres propos l'Empereur en auoit tenuz. Et quant au cinquieſme, ſçauoit que l'Empereur ſe preparoit à la guerre, non pour aller contre le Turc en la defenſion de la Chreſtienté, mais pour la raiſon ia deuant ditte. Et à ceſte cauſe fiſt la reſpoñſe audit ſeigneur Empereur, ainſi qu'il auoit declaré audit Eueſque de Tarbes.

FIN DV CINQVIESME LIVRE.

A

SISIESME LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRE GVILLAVME DV BELLAY SEIGNEVR DE LANGEY.

B L'EMPEREVR en faisant toutes ses praticques, ne laissoit toutesfois encores d'entretenir en quelque esperance le seigneur de Velly, ambassadeur du Roy: non pas qu'il eust aucune volonté de venir à conclusion (car en effect il ne l'auoit iamais eue, cõme peu apres nous declarerons) mais il ne vouloit entrer en ouuerte declaration de guerre, que premierement il n'eust certaine nouuelle que l'armée du Comte de Nansau fust preste à descendre en Picardie au mesme temps que luy commenceroit de l'autre part à faire acte d'hostilité contre le Roy. Encores esperoit il en dresser vne autre (nõ toutesfois si promptement) laquelle il vouloit enuoyer au fort des affaires descendre en Champagne, quand les garnisons du païs en seroient deslogées: pour se venir ioindre (ainsi qu'apres elles firent) auecques celle de Picardie. Le Roy encores qu'il dissimulast d'entendre que l'intention de l'Empereur fut telle, si en estoit suffisamment aduerty: car outre le bruict qui C en estoit commun en Italie, en France, en Allemagne, & en Angleterre, il auoit ordinairement nouuelles d'Allemagne, du nombre de gens que l'Empereur y faisoit leuer, combien & quels estoient ses capitaines, quand, & par qui, & de quels deniers ils deuoient receuoir payement, & en quel tẽps ils pourroient estre mis ensemble. En auoit aussi du costé de Picardie de quelque amas de Vvallons qui ia se faisoit, & de l'argent qui leur deuoit estre baillé au lieu de Lens en Artois: mais bien sçauoit que lesdittes forces ne pouuoient pas encores estre si tost prestes. Parquoy il luy suffisoit, en attendant ce que le temps ameneroit, tenir ceste frontiere là en seureté de surprise, & en Piemont garder bien ce qu'il y auoit.

Appareil de guerre par l'Empereur.

AVCVNS de son conseil ordinaire, & autres que pour lors il voulut y faire appeller pour estre à la deliberation de ses affaires, estoient d'aduis contraire: & mesmement apres auoir sceu la crue response que l'Empereur auoit faicte à mõseigneur le Cardinal de Lorraine, eussent bien voulu, que tout ainsi que l'Empereur l'amusoit de paroles, il eust vsé contre luy d'vn mesme art: & que durans ces allées & venues, & soubs couleur de

Opiniõs diuerses au cõseil du Roy.

enuoyer audit seigneur Cardinal au iourd'huy vne instructiõ, & demain D
autre nouuelle, il eust faict tenir argent en Italie, ou par bancque, ou par autre voye, pour en diligence renforcer la trouppe des seigneurs Caguin & Comte Guy Rangon, & en vn mesme temps faire passer en Italie les Suisses que desia ledit seigneur auoit retenuz en son seruice, pour s'en venir ces deux bandes vnir auecques les forces que desia ledit seigneur auoit au Piemont: & puis que voyant son poinct il vsast de l'oportunité s'offrante, & sans auoir tant de respect à qui n'estoit pour le luy auoir semblable. D'autres en auoit, qui bien approuuoient ceste opinion, mais ils iugeoient les forces de l'Empereur estre desia si pres des nostres, qu'ils ne pensoient point que ceste opinion fust executable à temps, ioinct qu'ils sçauoient plus intrinsequement que les autres, la finale intention & resolution du maistre & la cognoissant pleine de iustification enuers Dieu & le monde, y vouloient bien adherer, & demourer en cest aduis de bien garder ce que nous tenions, & sans entrer en plus grande despense, sur-attendre tant que E
l'Empereur fust agresseur indubitable. A tant le Roy reprenant les propos conclut sur iceux en ceste maniere.

Paroles du Roy en son Conseil.

Si nous n'eussions aux actions humaines à satisfaire à autre qu'à Dieu seul seruateur, estimateur, & iuge des cueurs & pẽsées des hommes: & auquel n'est incogneuë la volonté que me garde l'Empereur en son courage, & que pour obuier en preocupant à saditte volonté, ie me fusse contenté de iuste querelle, pieça l'eussay-ie peu faire à grand marché, ou du temps qu'il estoit empesché cõtre le Turc en Autriche: ou du temps que l'armée des lansquenets qui auoient remis le Duc de Vvitemberg en son Duché, ou depuis quãd celle des Suisses qui ont secouru Geneue, se sont enuoyez offrir à moy: l'vne des offres alors que l'Empereur entroit en son expedition de Thunis, & l'autre luy estant de retour en Sicile moult affoibly de gens & de deniers. Mais à mes propres amis & iuges equitables, ie n'eusse peu iustifier mon faict, sinon par apparences & presumptions: aux iniques F
& non amis, encores à present ne le sçauroy ie suffisamment faire par autre voye: & vous sçauez ce qu'en plusieurs autres deliberations en tels affaires ie vous ay tousiours declaré de mon intention. Mais entendez toutesfois que quant à moy ce n'est de ceste heure que le cueur m'a presagy & iugé, que l'intention de l'Empereur enuers moy auant son partement, & depuis son retour du voyage de Thunis estoit, & a tousiours esté telle, qu'aucuns de vous à present commencez à cognoistre. Et si parauant i'en eusse esté en quelque doubte: croyez que de l'heure qu'il respondit à mon ambassadeur, que puis qu'il n'auoit pouuoir de moy, il le passoit & entretenoit de paroles, ie m'en fusse tenu asseuré du tout & hors de doubte: car quelle occasion eust il eue d'alleguer à mon ambassadeur vne telle raison? sinon que par luy-mesme il iuge autruy: & sçait trebiẽ qu'alors qu'il m'enuoya le Comte de Nẽsau) lequel aussi vint sans pouuoir) luy ne le fist que pour me donner paroles & m'amuser ce pendant qu'il feroit son voyage:

afin

A afin que ſoubs ceſte eſperance ie ne pourſuiuiſſe la reparation de l'outrage que m'auoit faict Franciſque Sforce : & luy durant ſondit voyage fiſt (ſans que ie m'en doubtaſſe) faire en Allemagne par le Comte de Nanſau (qui ſoubs vmbre & couleur de ceſte negociation abbregea ſon chemin par mõ Royaume) ceſte aſſemblée que maintenant vous luy voyez mettre ſus. Vous ſçauez aſſez combien de fois i'en ay eſté aduerty d'Allemagne, par mes amis, & que nonobſtãt que ledit Comte fiſt courir le bruit que c'eſtoit pour le recouuremẽt du Comte de Cattrenelbourgh, i'euſſe tõutefois à me tenir ſur mes gardes. Or quelque mal ou bien qui m'en aduienne, encores à preſent vueil-ie perſiſter à me gouuerner pluſtoſt ſur-ce que me faict entendre, que ſur-ce que faict au contraire l'Empereur : afin d'euiter entierement que l'aſſaillant ſur le bruict de ce qu'il ſe prepare contre moy : toute couleur luy faille de pouuoir dire que non pour m'aſſaillir, ains pour ſe garder il ſe fuſt preparé : ou que pour affection que i'euſſe de trouuer occaſion de roupture contre luy, i'ay bien voulu à vn bruit incertain legere-
B ment adiouſter foy. Et ne penſez point que ie prenne telle concluſion, ſur opinion que i'aye de n'auoir mes forces preſtes à tẽps: car auant que l'Empereur ait pris tout ce que i'ay ordonné fortifier au Piemont, elles y ſeroient facilement arriuées: mais ie vueil entierement que le tort & blaſme de l'aggreſſion tombe ſur luy. Et pour plus luy oſter d'excuſe & de couleur des ſiennes forces qu'il met ſus, ie ſuis deliberé, puis qu'il faict telle inſtance, que ie retire mon armée deça les monts, & en Piemont laiſſer ſeulement garniſons és villes que i'ay (comme dit eſt) ordonné faire fortifier. Et ſi bien ie fay en ceſte deliberation quelque tort ou reculement à mes affaires: ſi ay-ie telle confiance en Dieu vray iuge & vengeur de foy deſguiſée, que ſi bien l'Empereur en ce commencement ſe conioüiſt de ma negligen ce, autant eſprouuera il la guerre ouuerte & rompue par luy de deſplaiſir & de dommage du temps perdu, que i'eſpere apres recouurer par diligen-
C ce, perſeuerance & viue force.

SVR ce propos & auant que le Roy euſt finé ſa parole, fut apporté au cõſeil vn pacquet du ſeigneur de Velly depeſché par la poſte: lequel ouuert, & leu deuant le Roy, auquel eſtoit par ledit de Velly entre autres choſes dõné aduis: que les ſeigneurs de Cannes & Grãuelle luy auoient demãdé, ſi monſeigneur l'Amiral viẽdroit point trouuer l'Empereur, ainſi qu'il auoit eſté aduiſé. Adiouſtant qu'il n'y auroit mal de faire encore durer ceſte praticque ſoubs le nom de monſeigneur le Duc d'Angouleſme, ſi de monſeigneur le Duc d'Orleans ne vouloit l'Empereur ouir parler, afin au moins de gaigner ce peu de temps pour acheuer la fortification de Turin encommencée, au cas que la praticque en autres choſes fuſt infructueuſe. Le Roy alors en ſe ſoubriant, dit, Encores nous veult donner l'Empereur à entendre, que nous deuõs quelque choſe eſperer de luy. Or il fault imaginer de deux choſes l'vne: ou que ſes lanſquenets ne peuuent arriuer ſi toſt qu'il eſperoit, ou ſ'ils ſont arriuez, que là deſſus il veult pour ambaſſadeur auoir

mon lieutenant general, afin d'enuoyer ce pendant assaillir mon camp, & D
le trouuer & surprendre sans chef à l'improuiste. Que ferons nous doncques à ceſt homme icy? si nous ne l'enuoyons, il prẽdra là dessus son excuse & coulcurde dire, que quand c'est venu au ioindre, nous auons par cela donné à cognoistre, que nous ne voulions venir à la conclusion: si nous l'enuoyons, il n'y fera rien d'auantage, mais ie me seray iustifié, luy sera en peine de trouuer vne autre excuse. Aduienne de par Dieu ce qu'aduenir pourra, i'auoy desia ainsi conclu & arresté de retirer par deça mon armée, tant seulement laisser des gens de guerre en Piemont, ce qui suffira pour mettre és garnisons des villes tenables: accordons luy ce qu'il demãde, voyons quãd il acouchera de ce dont il est gros: & faisons cognoistre à tous amis & ennemis que de nostre costé nous auons faict plus que raison & deuoir.

Prouisions du Roy sur le faict de la guerre.

A tant il depescha vers ledit seigneur Amiral, & luy manda de ne plus tenir camp, & que seulement il paracheuast de fortifier Turin, & quelques E
autres places. Premierement il escriuit de Carmagnolles, mais depuis il escriuit de Fossan ou Cony ou toutes deux, & qu'il y mist le nõbre de xiiij. ou xv. mille hommes de pied, ensemble ce qu'il iugeroit estre necessaire de gendarmerie & de cheuaux legers: & si ledit nombre estoit plus qu'il n'en estoit besoing, à fournir bien & suffisammẽt lesdittes villes, qu'il mist ce qui restoit dudit nombre de xiiij. ou xv. mille hommes en quelques places au deça, lesquelles fussent couuertes des autres: & qu'en chacune il mist vn chef auquel eussent les autres à obeïr en toutes choses, & que le reste de son armée il rẽuoyast deça: luy se tint prest d'aller vers l'Empereur, à toute heure que par monseigneur le Cardinal de Lorraine il seroit mandé, aussi que de ce que dessus il donnast aduis au seigneur de Velly. Par le seigneur de Rabodãges fut enuoyée ceste depesche, & par le seigneur de Renty vne autre à messeigneurs Charles Duc de Vendosmois, & Claude de Lorraine Duc de Guise, l'vn gouuerneur de Picardie, & l'autre de Champagne, leur F
ordonnant fortifier quelques places en Picardie, & en Champagne, & qu'ils departissent leur gendarmerie & leurs legiõnaires és lieux qu'ils verroient estre plus à propos & à main pour luy faire seruice. Leur feit d'auãtage enuoyer argent, pour leuer promptemẽt le nombre de xiiij. mille aduenturiers, pour aussi les departir és villes de frontiere: ensemble le payement d'autres deux mille aduenturiers à leuer quand le besoing en seroit, & autre bonne somme de deniers pour employer, tant aux fortifications qu'aux enuitaillemens desdittes villes. Et particulierement escriuit à messire François de Montmorency cheualier de son ordre, & son lieutenant audit pais de Picardie soubs la charge & en l'absence dudit seigneur Duc de Vendosmois, qu'il eust à y auoir l'œil & vacquer diligemment, & principalement d'aller en personne faire l'auitaillement de Terouenne, & en passant visiter la ville de Mõtereul, & l'auertir de ce qu'il trouueroit y estre necessaire. La cause pour laquelle particulierement il voulut luy donner

ceste

A ceſte charge fut pour autant qu'il n'en vouloit trauailler le Duc de Vẽdoſmois, qui alors eſtoit empeſché ſur la cõcluſion qui ſe deuoit faire du mariage de ſa fille aiſnée auec le Roy d'Eſcoſſe.

En ce temps eſtoit le Marquis de Saluces arriué en poſte à la cour, auquel le Roy donna des villes du Piemont qu'il pretendoit eſtre des anciẽnes appartenances du Marquiſat, à ſçauoir eſt Sauillan, Cony, Foſſan, Sauallimont, Mont-deuis, & pluſieurs autres iuſques au nombre de xvij. Et à ce que depuis il a eſté ſceu, n'eſtoit ledit Marquis venu les demander en eſperance de les obtenir: mais pour auoir cauſe ou couleur en cas de refus de colourer ce que depuis il feit: car à ce que lon a certainement entendu, il y auoit long temps que ſa praticque trainoit, qui eſtoit telle. Ledit Marquis par le moyen du Comte de Pauquepaille, & d'vn ſien contrerolleur praticquoit auecques Antoine de Leue, promettant eſpouſer ſa fille: & par ce moyen luy promettoit ledit Antoine de Leue luy faire gaigner le proces
B qu'il auoit intenté deuant l'Empereur pour le Marquiſat du Montferrat qu'il maintenoit luy appartenir, à l'occaſion (à ſon dire) que ledit Marquiſat eſtoit ſubſtitué, que là & au cas qu'il y euſt faulte de hoir maſle, il n'alloit en fille, mais retournoit à celuy qui eſtoit ou ſeroit Marquis de Saluces eſtant de la maiſon. Or eſtoit-il que du Marquis de Montferrat, & de Madame d'Alançon ſœur du Duc d'Alãçon eſtoit ſorty vn fils & vne fille mariée au Duc de Mantoue: & le fils qui fut marquis de Montferrat en piquãt vn cheual, le cheual tõba, dõt tout ſoudain il mourut ſans eſtre marié: parquoy vouloit dire ledit marquis François de Saluces qu'à luy appartenoit la ſucceſſion dudit Marquis nouuellemẽt decedé, & non à ſa ſœur. Auſſi ledit Marquis Frãçois eſtoit fort ſuperſticieux, & auoit adiouſté foy aux propheties qui auoiẽt eſté faictes, qui diſoient que l'Empereur deuoit eſtre Monarque, de ſorte qu'il craignoit de perdre ſon eſtat de Saluces: &
C meſme ledit Marquis vn iour à Foſſan, parlant au ſeigneur Martin du Bellay, luy diſoit qu'il auoit pitié de ſes amis de France qui perdroient leurs biens, par ce qu'on ne pouuoit aller contre les oracles de Dieu, dont les prophetes eſtoient denontiateurs.

Cauſes de rebellion du Marquis de Saluces.

Des le deuxieſme iour de May auoit eſté depeſché le ſeigneur de Rabodanges auecques la charge que vous auez entẽdue. Et depuis par ce que mõſeigneur l'Amiral eſtoit d'aduis de ne rompre encores ſon camp qu'il auoit fortifié au lieu de Carignan, luy fut enuoyée vne iteratiue depeſche conforme à la premiere, & ordonné que leſdites garniſons miſes à Turin, & à Foſſan, & autres villes qu'il aduiſeroit, pour ſouſtenir & rompre la premiere impetuoſité de l'Empereur, au cas qu'il entraſt à roupture, il renuoyaſt incontinant le ſurplus de ſon armée en France: ſinon qu'il veiſt apparemment qu'Antoine de Leue n'euſt forces plus qu'eſgales, & fiſt contenances de vouloir paſſer au deça de la Seiſe, contreuenãt aux promeſſes accordées entre monſieur le Cardinal de Lorraine, & ledit de Leue: auquel cas il luy eſtoit ordonné de hazarder la bataille, la raiſon de la guer-

re toutefois gardée, & moyennant qu'il feiſt touſiours ledit ſeigneur Em- D
pereur aggreſſeur & luy deffendeur: & au cas qu'il ne viſt apparence de ce faire, il enſuiuiſt la premiere ordonnance qui luy auoit eſté enuoyée par ledit ſeigneur de Rabodanges: & luy ſe tint preſt à monter incontinant à cheual, au premier mandement qu'il auroit dudit ſeigneur Cardinal de Lorraine de l'aller trouuer.

A v lieu de Piſtoye receut le ſeigneur de Velly aduertiſſement de ce que par la depeſche du ſeigneur de Rabodanges auoit eſté ordonné audit ſeigneur Amiral. Et ſur ceſte occaſion, eſtoit rentré auecques l'Empereur en propos de ceſte negociation de paix. A quoy luy fut reſpondu que l'Empereur aucunemẽt n'y attendoit, ſinon qu'auãt tout euure l'armée du Roy euſt repaſſé les monts, & le Duc de Sauoye fuſt entierement reintegré. Surquoy replicant ledit ſeigneur de Velly, que noſtre ſainct Pere auoit bien dit à l'Eueſque de Maſcon & à luy, que ſa majeſté feroit ceſte reſpõſe, mais à la fin ſe contenteroit, que ſeulemẽt les offenſes ſuperſedaſſent d'vne part E
& d'autre: à quoy le Roy non ſeulement auoit optemperé, mais, qui eſtoit grande approbation de ſa bonne volonté, auoit deſia mandé que ſon arriuée des garniſons en hors ſe retiraſt en France, & que lon donnaſt congé aux gens des ſeigneurs Caguin & Comte Guy de Rangon, & à monſeigneur l'Amiral de ſe trouuer auecques monſeigneur le Cardinal de Lorraine, ſi par ledit ſeigneur Cardinal il luy eſtoit mandé. L'Empereur ce nonobſtant perſiſta en ſes demãdes ſans aucune choſe moderer, ſinõ qu'il ſ'en conſeilleroit, & puis donneroit reſponſe. Ceſte reſponſe il bailla par eſcrit au troiſieſme iour, mais ſi confuſe, qu'il eſtoit aſſez apparant, que de propos deliberé il l'auoit baillée telle, pour ne dire choſe qu'il n'euſt moyen, au cas qu'il luy en vint aduantage, de la deſguiſer. Et ce pendant il ne perdoit tẽps, heure, ne moment à faire diligenter ſes forces: & ia dés le viij. du mois le ſeigneur Antoine de Leue eſtoit venu contre ſa promeſſe cãpaïer au deça de la Seiſe, entre Trin, Vercel, & S. Germain, auec ſon nõbre F
de cheuaux accouſtumé, vnze mille lanſquenets, ſept mille Italiẽs & deux mille Eſpagnols: ſans ceux de Sicile, & ſans la trouppe qu'amenoit l'Empereur auec ſoy. Monſeigneur le Cardinal de Lorraine eſtoit ce temps pendãt arriué à Rome: où il trouua qu'il ne ſe parloit plus que de la guerre, & que deſia publiquement ſe vantoiẽt les Imperiaux que l'Empereur la vouloit faire au Roy, nõ ſeulemẽt au païs de Piemõt, & pour la reſtitutiõ du Duc de Sauoye, mais en vn meſme tẽps au cueur & aux frõtieres de ſon royaume: par tant de lieux & endroits que le Roy ne ſceuſt auquel entendre. Si enuoya demander ſon audience à noſtre S. Pere, & au iour & heure qu'elle luy fut ſignifiée, propoſa ſa charge en ceſte maniere.

Harangue du Cardinal de Lorraine au Pape.

S i oncques (treſſainct Pere) vous fuſtes en doubte auquel il tient ou de l'Empereur ou du Roy, qu'entre eux & ſoubs voſtre authorité il ne ſont venuz à quelque bonne & ſeure inteligence & amitié: & ſi par ce que vous meſme en auez veu & entendu à la venue dudict ſeigneur

A gneur empereur en ce lieu, vous n'auez du tout eſté mis hors d'iceluy doute : ie ſuis ſeur & certain que vous en ſerez entieremẽt hors, apres auoir entendu ce que m'auoit ledict ſeigneur Roy ordonné luy propoſer & offrir en voſtre preſence, & par voſtre conſeil: & que le rencontrant ſur le chemin des poſtes, au lieu de Siene, ie luy ay offert & mis en auant: ie ne perdray temps à vous reciter les allees, & venues, offres, acceptations, ſimulations & diſſimulations, entreuenues de l'vn à l'autre depuis cinq ans en ça, ſur les moiens de confirmation de paix, eſtroictes alliances, & fraternelle amitié: car vous en deuez eſtre aſſez & plus que informé, voire (ſi l'affectiõ que vous auez à l'vnion de la Chreſtienté ne vous ſupportoit) attedié. Ie viendray doncques au but, & à la derniere concluſion que le Roy à mon partement tenoit pour indubitable: c'eſtoit que l'Empereur (ainſy q̃ vous tres-ſainct Pere auez ſceu) accordoit bailler à monſieur le Duc d'Orleans ſecond fils du Roy, l'eſtat & duché de Milan, mais l'vſufruict que le Roy
B en vouloit retenir, il ne luy vouloit aucunement accorder: encores vouloit que le Roy ce pendant ceſſaſt toute hoſtilité contre le Duc de Sauoye, iuſques à ce qu'il fuſt cogneu & iugé du different d'entre eux. Là deſſus, treſſainct pere, fut faicte ma depeſche par le Roy. Paſſant en ſon camp, premierement i'ay faict deſiſter ſon lieutenant general de l'entrepriſe qu'il auoit, & ia eſtant apparemmẽt ſur le poinct d'emporter d'aſſault la ville de Vercel. Secondement, & apres auoir parlé au ſeigneur Anthoine de Leue capitaine general de la ligue d'Italie, i'ay faict retirer ledict lieutenant general du Roy iuſques par delà la Doaire, & mettre ſes gens és garniſons, ceſſant effectuellemẽt tout acte d'hoſtilité. Ce faict, ie ſuis venu vſer ledit Seigneur Empereur, & de par le Roy luy ay quicté l'inſtance auparauant faicte de ceſt vſufruict, offert de mettre en iuſtice le different d'entre luy & le Duc de Sauoye, preſenté toutes les forces & puiſſances dudict Seigneur au ſeruice non ſeulement de la Chreſtienté, mais au particulier &
C propre de l'Empereur & de ſa maiſon, en reſeruant ſeulement les alliez dudict Seigneur Roy, qu'il ne pouuoit ſans reproche & charge de ſon honneur abandonner. Tant ſ'en a fallu que luy portant ceſte ambaſſade, ie l'aye trouué en la meſme deliberation, que tout au contraire il a du commencemẽt differé de confeſſer (combien qu'à la fin il l'ait aduoué) d'auoir iamais accordé tout ce que deſſus: mais en cõcluſion m'a declaré, au moins aſſez donné à attendre qu'il ne le feroit: & à ce que ie puis cõprendre, & le bruit commun eſt parmy ceux qui ſont à ſa ſuitte, il ſ'en va droict faire la guerre au Roy. Si eſt-ce, treſſainct Pere, que bien cõſiderant comment ſont paſſez entre ces deux Princes les affaires des precedẽtes guerres, chacun de eux ou en ſa propre fortune, ou en celle de l'autre, ou en toutes deux, trouuera par quoy eſtre induict à ſe deuoir renger à party raiſonnable, & que par la viciſſitude & alternation des heureux ſucces & malheureux euenemens, ils ont tous deux dequoy cognoiſtre & iuger combien chacun ſe doibt aſſeurer ou deſeſperer de fortune.

Soit ainsi que l'Empereur & plus souuent & plus inspereement l'ayt D
esprouuée amie & fauorable:si trouuera il qu'en toutes ses victoires les affaires du vainqueur ont esté la plus part du temps en aussi grand danger & branle que ceux du vaincu. Messire Robert de la Marche (duquel sourdit le commencement de toutes ces guerres) auoit à l'encontre de l'Empereur vsé de quelque maniere d'inuasiõ, ledit seigneur print sur luy la plus grande partie de toutes ses places: & comme si le Roy eust donné cause à ceste inuasion, le vint assaillir en son Royaume, print Moson, assiegea Mesieres: fut depuis repoulsé par le Roy, perdit quelques siennes places de nom, & feit vne retraitte de nuict assez approchante de fuitte, se retirãt en Espagne: où il trouua que Fontarabie, l'vne des clefs & principaux bouleuers de son Royaume d'Espagne, auoit esté prise par les gens du Roy. Fortune d'autre costé le recompensa: le siens prindrent Tournay: il fist reuolter le Duché de Milan cõtre le Roy, lequel y enuoya nouuelle armée, E
qui prospera du commencemẽt: à la fin fut defaicte à la Bicoque. Le Roy dressa vne autre armée qui tellement exploicta, qu'à peine auoit l'Empereur vne place tenant pour luy en Lombardie. De rechef la mutation de fortune fut soubdaine: l'armée du Roy fut rompue: celle de l'Empereur osa passer Prouence: trouua la ville d'Aix capitale du païs, & assez d'autres abandonnées, assiegea & grandement trauailla Marceille: puis à la nouuelle de l'arriuée du Roy marchant contre eux se retira en desarroy. Le Roy de ceste empraincte repassa deça les mõts par autre & plus court chemin, reduisit presque toute la Lombardie à son obeïssance. L'armée de l'Empereur vn peu apres se renforça: celle du Roy se consomma, & fut vaincue: luy prisonnier conduit en Espagne, en sortit par composition assez rigoureuse. Sur le refus que peu apres feit l'Empereur à la ligue de toute Italie, France, & Angleterre de moderer les conditions desraisonnables: il fut bien pres de perdre non seulement la Lombardie, mais tout le Royaume de Naples: fortune le releua, recouura ce qu'il auoit perdu: eut le Pape Cle- F
mẽt son prisonnier, pour la deliurãce de sa saincteté: le Roy dressa vne armée, qui pour vn temps fut victorieuse, tant en Lombardie, & en la riuiere de Gennes, qu'au Royaume de Naples: iusques à ce que sur le poinct de la tresgrãde ruine dudit seigneur Empereur. Et apres qu'il eut perdu plusieurs armées de mer entierement deffaictes par celle du Roy, ses principaux chefs prisonniers, eurent moyen de corrompre ceux de l'armée du Roy, & de tourner sa victoire en desconfiture. Soudainement il repara ses forces, & d'arriuée toute Italie trembla deuant elles: à la fin en aduint aussi malheureuse issue.

Voila iusques alors (tressainct Pere) la veritable histoire abbregée, & que vostre saincteté ne peult ignorer, de toutes les guerres d'entre ces deux Princes: en laquelle ie ne voy point que l'Empereur ait eu si ferme & si cõstãte felicité, ne que les forces de Frãce en soient si affoiblies, que sur ceste esperance il doiue, estant bien conseillé, mettre de rechef à la discretion de fortu-

A de fortune ſes victoires du temps paſſé,au hazard de perdre auſſi toſt en vn iour,ce qu'en tant d'années il peult dire auoir acquis de reputation & gloire, comme de les augmenter & accroiſtre, iuſques à la conſommation & comble d'honneur. Vray eſt que ſur ſa felicité,tenant le deſſus à l'endroict du Roy, pacification eſt entreuenue entre-eux : laquelle à ceſte cauſe fut à telle cõdition, que ledit ſeigneur Empereur a peu ſe glorifier,d'auoir plus toſt donné qu'accepté la paix. Ceſtuy m'a touſiours ſemblé le principal auantage qu'il y ayt eu, ſ'il ne l'euſt donnée auec certains trop rigoureux articles, & tels qu'il a eu iuſte occaſion & remors de crainte que meſſieurs les enfans du Roy ſe reſſentiſſent vn iour de leur ancië patrimoine,qui par ce traitté de paix leur a eſté tollu. Les praticques & moyens d'oſter toute racine de regret,& de tenir ces Princes en bonne intelligẽce & amitié, par leſquels moyens nous ſommes entrez ſur ceſte matiere, eſtoient deſia ſi auant que pluſieurs gens les tenoient pour conclues: eſperant que ledit ſeB gneur Empereur qui ſouloit dire que la defiance & ſeule craincte qu'il auoit du Roy le diuertiſſoient de pluſieurs haultes entrepriſes,apparẽment d'heureuſe & facile yſſue, ſeroit par ceſte reconciliation (ainſi qu'en effect il euſt faict) non ſeulement deliuré de ceſte craincte,mais aſſeuré qu'eſtant deſia vne partie de la Chreſtienté à ſa deuotiõ,& le ſurplus à celle du Roy, il auroit le tout à la ſienne, au moyen de l'ayde & aſſociation des forces & alliances dudit ſeigneur Roy:& pourroit faire auecques ceſte acceſſion de forces, vn tel & ſi grand accroiſſement à la Republique Chreſtienne, que nul autre depuis Charles le grand n'en auroit faict de pareille. Quel malheur,& quelle mutation, treſſainct Pere, peult eſtre cecy? ne quel auantage au bien & augmentation de la fortune & gloire de l'Empereur y peuuent eſperer ou comprendre ceux qui le detournent de ceſte ſienne à luy vtile, honorable,& ſeure intẽtion? I'ay biẽ voulu dire (treſſainct Pere) qu'on l'en deſtourne: car Dieu ne vueille qu'en cueur de Prince,de telle & ſi ſupreme C excellence ſe trouuaſt ſi vile & infame ſimulation, que d'auoir ſcientemẽt voulu au contraire de ſon intention, vſer des propos qu'il a tenuz.

SI le prouffit de l'Empereur les mene, quel prouffit a-il d'vn Duché qui tãt luy a couſté à conquerir,& à garder luy couſtera dauãtage? & tiẽdra ces deux ſi puiſſantes & inuincibles maiſons, qui doiuent eſtre le port & refuge de naufrage de toute la Chreſtiẽté, perpetuellemẽt en diuiſiõ & deſpẽſe? oſtant à l'vne & à l'autre occaſion & moyẽ d'entendre à plus grãdes & honorables choſes? Or mettons en vne balance toute la conqueſte qu'a faicte l'Empereur, en l'autre le contrepoix que fortune ce pendant luy a enuoyé. Premierement que durans ces affaires il n'a peu ſatisfaire au deuoir de fraternité enuers le Roy Chriſtierne de Dannemarch ſon beau frere, lequel a perdu à faulte de ce ſon Royaume & ſa liberté. Secondement qu'auſſi peu a il eu moyen de ſecourir le Roy Louis de Hongrie ſon autre beau-frere, qui contre le Turc, ennemy commun de noſtre foy, a perdu ſon royaume & ſa vie, auecques telle playe que chacun ſçait en redonder à la Chreſtien-

té. Ie ne dy pas que l'eſtat de Milan ne ſoit bel & gros, mais il ne ſçauroit D
approcher d'eſtimation aux deſſuſdits dommages, à l'effuſion de tant de
ſang Chreſtien, qui pour ceſte querelle a eſté reſpandu: à la perte de tãt de
bons & vertueux capitaines, de tant de puiſſantes armées perdues, & par
mer & par terre: leſquelles ſi nous euſſions employées en plus ſaincte & re-
cõmandable guerre, noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt fuſt à preſent cogneu par
toutes les plus eſtranges & barbares contrées du monde. Quant au Roy
(treſſainct Pere) qui en a eſté ſpolié, diuine & humaine raiſon l'excuſent
de ce qu'il en a faict iuſques icy: & ſi plus auãt il en faiſoit, encores que ſon
traitté l'accuſaſt, par lequel il luy eſt prohibé, ſi luy ſeruiroient les meſmes
raiſons de quelque excuſe, pour le deuoir auquel il eſt tenu enuers ſes en-
fans, enuers ſon Royaume, enuers ſon peuple, de partager ſeſdits enfans, en
ſorte que leur patrimoine ne diminue, & que leur contentement & ſatiſ-
faction tienne ſeſdits Royaume & peuple en paix, repos, & vnion. Si auſſi E
l'honneur & gloire dudit ſeigneur Empereur le mene, quelle gloire peult
il auoir plus grande, qu'apres auoir obtenu glorieuſe victoire, en vſer en-
cores plus glorieuſement & magnifiquement, acquerant auecques le tiltre
de la liberalité le moyen de paruenir à plus iuſtes & honorables conque-
ſtes, dont ne luy peult matiere faillir, & auſſi peu l'execution à l'ayde meſ-
me du Roy, & de ſes confederez? Et s'ils s'arreſtent ſur la ſeureté, laquelle à
ce que i'enten ils ne peuuẽt trouuer ſuffiſante pour bien affermer l'intelli-
gence, foy & amitié entre deux Princes ſi freſchement reconciliez apres ſi
grande inimitié. Ie dy au contraire (treſſainct Pere) que tout ainſi que ſi ia-
mais n'euſſent eu diuiſion, & que l'vn ne l'autre iamais n'euſt eu aduerſité,
l'amitié ſe fuſt peu concilier plus facilement entre eux, ainſi plus facilemẽt
ſe fuſt elle peu diſſouldre: car cõtractant enſemble de per à per, & ſans que
l'vn euſt quelque auantage ſur l'autre, l'obligation de ceſte amitié ſeroit eſ-
gale: là où maintenant le Roy demoureroit tenu de la liberale gratuité dõt
luy auroit l'Empereur vſé, auecques l'obligation à la recognoiſſance du F
bienfaict: ſinon qu'il voulut eſtre du tout eſtimé ingrat & indigne de tou-
te amitié, ſupport & faueur de Dieu & des hommes. Ie dy dauantage: qu'e-
ſtant le Roy de cueur tel qu'il eſt, & que longue & priuée hantiſe m'a faict
cognoiſtre en luy entierement ce bienfaict qu'il auroit receu ſeroit celuy
qui produiroit le reciproque bien-faict, auecques la recognoiſſance que
ie diſoy: & par ainſi ſeroit ceſte mutuelle amitié confermée par les deux
plus eſtroits & ſeurs liens qui oncques depuis le monde creé, ſoient vſitez
en tels affaires: c'eſt à ſçauoir du cõmun & reciproque prouffit, en reſultant
à l'vne & à l'autre partie: & de la foy qui eſt de telle nature, que nul hom- »
me ſçauroit mieux obliger à ſoy la foy d'autruy, qu'en ayant foy & fiance »
en luy. Iuſques icy (treſſainct Pere) i'ay parlé en partie cõme enuoyé vers
voſtre ſainctcté de par ledit ſeigneur Roy, en partie comme Prince Chre-
ſtien, affectionné ſingulierement au bien & repos commun de la Chreſtiẽ-
té, ſuiuant les anciens veſtiges de mes progeniteurs: encores de ſa part vous

aſſeureray-ie

A asseureray-ie que son intention est & sera (Dieu vueille qu'aussi heureuse que bonne)de ceder vne partie de ses droicts, plustost que s'arrestant opiniastrement à obtenir tout ce qu'il luy appartient, estre cõtrainct de venir aux armes auecques l'Empereur. Au cas toutesfois que force luy soit d'y venir, il le fera (ie parle à ceste heure, tressainct Pere, comme l'vn des freres & mẽbres du corps du sainct siege Apostolique)de sorte que ie crains beaucoup que nous donnions au commun hereditaire ennemy de nostre foy vn trop ioyeux spectacle de ceste guerre : & que des corps des Chrestiens qui en icelle mourront(qui deuroient estre vn obstacle & auãt-mur au deuant de luy) nous luy dressions vn pont & passage pour nous venir assaillir en noz foyers. Dieu tout puissant y vueille remedier,& vous tressainct Pere qui sçauez assez comment il en va, & quelle est la puissance & par terre & par mer de nostre-dit commun ennemy, vous y employer de sorte,que vous en laissiez en ce mõde la gloire immortelle de vostre nom:
B & en l'autre vous entriez en triomphe, menant captifs & vaincuz par vostre integrité,prudẽce & solicitude,la haine, rãcune, diuisiõ,guerre, cruauté,auecques toutes les autres pestilentes malheuretez qui auiourd'huy trauaillent ceste republicque Chrestienne, dont Dieu par son eternelle prouidence vous a donné la charge. A vous touche,tressainct Pere,& d'autant plus vous touche d'y trauailler (vostre saincteté veult bien que ie parle librement) que i'ay desia ouy quelque murmure (telle est auiourd'huy la malignité du monde)que l'Empereur apportant icy bonne disposition & volonté à la paix,à son partement ne l'a telle remportée.

Ces remonstrances ouyes, nostre sainct Pere monstra tant en paroles qu'à son visage auoir vn merueilleux regret que les choses ne se fussent autrement conduites : & monstrant en soy-mesme la fin & conclusion d'icelles remonstrances, aduoüa franchement audit seigneur Cardinal, auoir
C desia esté aduerty des propos qui s'en tenoient en la ville de Rome. La dessus il fit vn assez long narré du bon office qu'il auoit faict en ceste matiere,de l'obstination en laquelle il auoit trouué l'Empereur, & de l'asseurance en laquelle il estoit party de trouuer au Roy peu de resistence, & du bon ordre qu'il disoit auoir mis en ce que ledit seigneur Roy ne tirast des lansquenets outre ce qu'il en auoit, & des Suisses encores moins : & tellement s'en estoit ledit sainct Pere laisser persuader,que peu s'en falloit qu'il ne vouluſt conseiller au Roy de prendre à perte ou à gain apoinctement à l'appetit & volonté de l'Empereur. A la fin toutesfois il se resolut d'enuoyer deux Legats vers ces deux Princes : l'vn qui fut le Cardinal de Carpi vers l'Empereur & le Cardinal de Treuoulx vers le Roy, auec charge toutesfois que tous deux iroient de compagnie,iusques à ce qu'ils arriuassent la part où se trouueroit l'Empereur,afin que parlans eux deux ensemble à sa maiesté, l'autre passast outre vers le Roy,d'autant plus resolu de ce qu'il auroit à luy proposer,& de ce que l'Empereur luy pouroit promettre. A tant ledit seigneur Cardinal de Lorraine prenant congé de nostre

ſainct Pere,alla paſſer à Veniſe. D

PARACHEVANT ſon chemin il vint trouuer l'Empereur au lieu de Petreſancte : auquel apres auoir faict vne recharge, tant en ſon propre & particulier nom, comme de la part & commiſſion de noſtre ſainct Pere, pour le conuertir & induire à la concluſion de ſes precedentes promeſſes: voyant finablement que remonſtrances n'y auoient lieu, il print congé de luy en paroles de telle ou ſemblable ſubſtance.

Paroles du cardinal de Lorraine à l'empereur

IE voy & cognoy,Empereur treſauguſte, par le chemin que vous tenez, & par tous voz preparatifs,& propos, que quant à vous le Roy voſtre frere n'a plus occaſion de fonder ſon eſperance en autre party que celuy des armes. Et dauantage par aucuns propos que m'ont tenuz les entremeteurs de voz affaires, i'enten que maintenant voz deſſeings ne tendent tant à la reſtitution du Duc de Sauoye, comme à l'inuaſion du Roy en ſon royaume.Si ne laiſſeray pourtãt à vous ſuplier encores ceſte fois,que vous vueillez vn peu eſtre maiſtre de voz paſſions, & que ne vous laiſſiez entieremẽt E cõduire à courroux & eſperance les deux plus mal ſeurs & malfiables autheurs du monde. L'euenement de la guerre eſt commun & incertain, & „ tant plus vous auez eu de victoires, tant plus vous auez à vous garder de „ faire entrepriſe,qui puiſſe obſcurcir la gloire des choſes paſſées, par quel- „ que malheur qui vous aduint plus grand que n'eſt l'occaſion de vous en abandonner au hazard : & lequel malheur vous auenant ſeroit ſans point de faulte attribué à voſtre conſeil & mal fondée opinion, & tous les ſuccez paſſez à fortune & auenture non premeditée. Quant au Roy voſtre frere ie puis encores vous aſſeurer que ſi vous ne prenez premier les armes: ſi la trompette premierement ne ſonne de voſtre coſté:ſi vous ne faictes acte d'inuaſion contre luy, certainement il ne rẽtrera point en guerre auecques vous. Mais ſi vous l'aſſaillez, & meſmement en ſes païs,ainſi que ſ'en ventent voz gens(vous me pardonnerez,Sire,ſi ie vous parle libremẽt, & comme ie le penſe) mais ie vous oſe denoncer & predire,que ſi i'ay bõ- F ne cognoiſſance de forces de ſon Royaume, de l'vnanimité, conſentemẽt & vnion de ſon peuple, & de l'affection & foy qu'il porte à ſon prince:& ſi auecques ce ie cognoy du Roy (duquel ie ſuis nourry & eſleué) le cueur, aſſeurance,& perſeuerance en vne groſſe entrepriſe quãd il y eſt:& ſa grande diligence de pourueoir, & au beſoing donner ordre à ſes affaires : le temps ne tardera gueres à venir, que pour vn grãd bien vous ſouhaitterez de Dieu,vous en pouuoir retirer à bagues ſauues. Car il faut que vous entendiez,Sire, que le Frãçois a toute autre façon de faire à deffendre vn païs de conqueſte,qu'à deffendre ſon propre païs,ſes villes,ſes champs, ſes poſſeſſions, ſes foyers, Egliſes, & autels : & les y ont bien peu de gens aſſaillis ſans prompte ruine, ou à tout le moins treſgrand & extreme danger. Parquoy ie vous dy,Sire,de rechef, aduiſez vous, & vous donnez garde que mal entreprenant vous ne ennobliſſiez & faciez cognoiſtre par quelque incogneu & auparauant non celebré quartier de France voſtre calamité.

A mité. Mais i'eſpere pour concluſion, Sire, que vous aymerez mieulx vous ſouffrir icy deſconſeiller & diuertir de voſtre entrepriſe que d'aller en France à l'apparent hazard d'y receuoir honte & dommage.

L'Empereur encores que telle propoſition ne luy fuſt aggreable, ne fiſt toutesfois ſemblan de prendre trop en mauuaiſe part la liberté de lan gage dont luy vſoit ledit Seigneur Cardinal: & à ce ne le mouuoit tant la qualité du perſonnage (qui de ſoy meritoit aſſez eſtre reſpectée) comme la grace & façon de le dire, dont eſtoit la qualité du perſonnage accõpagnée. Si le remercia de l'aduertiſſement qu'il luy donnoit, en priant Dieu ne luy faire tant de grace qu'il euſt veritablement prophetiſé: adiouſtant neantmoins que encores n'auoit il cloſes les aureilles à party raiſonnable de paix, moiennant que le Duc de Sauoie (auquel il ne pouuoit hõneſtement faillir) fuſt reintegré preallablement, & auant toute euure: & au cas que non, ſes deliberatiõs (quelles qu'elles fuſſent) eſtoient ſi bien inſtituees, qu'il
B n'en pouuoit eſperer ſinõ bonne yſſue. Si eſt-ce toutesfois que parlant depuis audit Seigneur Cardinal, il luy ramenteut gratieuſemẽt, que, des propos qu'il luy auoit tenuz à Petreſancte, il l'auoit experimenté trop veritable prophete.

Le dixſeptieme iour de May arriua de retour à la cour, eſtant au lieu de ſainct Rambert au païs de Foreſt mõdict ſeigneur le Cardinal de Lorraine: & fit rapport au Roy de tout ce qu'il auoit trouué ou recueilly, tant des propos, viſages, & contenances de l'Empereur à l'aller, & au venir, & de noſtre ſainct Pere à Rome, que des nouuelles qu'il auoit entendues ça & là depuis ſon partement. En ſubſtance que de bonne compoſition auecques l'Empereur il n'en falloit eſperer aucune: que ſa deliberation eſtoit de venir faire la guerre en France: que ſes gẽs ſe vantoient d'auoir mis ſi bon ordre que d'Alemagne le Roy n'auroit point de gẽs, & auſſy peu des cantons eccleſiaſticques des ligues: & que des proteſtãs ils eſperoient l'auoir ſi bien
C brouillé enuers eux, autãt en Suiſſe qu'en Allemagne, que d'eux auſſi ne tireroit il ayde ne ſupport. Auſſi rapporta comment le ſeigneur Antoine de Leue auoit (comme nous auons dit deſſus) paſſé deça la riuiere de Seize, & n'eſtoit plus pour diſſimuler long temps, ſans faire quelque effort à l'encontre de noz gens.

Le Roy ſur ces nouuelles, & autres qu'il auoit eues de ſes frontieres de Champaigne & Picardie de l'amas qui ſe y commençoit à faire, apres en auoir conferé auecques aucuns de ſes plus priuez, & qui auoient le principal maniement de ſes affaires, fiſt aſſembler ſon conſeil, & propoſant premierement les choſes ainſi qu'elles paſſoient autant de là les monts qu'en ſesdictes frontieres de Picardie & de Champagne: Tantoſt (dit-il) ſerons nous au bout des ſimulations & diſſimulations de l'Empereur: & ne ſerons plus en noz conſultations en la difficulté que nous auons eſté, à deliberer & conclure ſi nous deuions nous preparer à la guerre comme contre vn tel ennemy que luy, ou differer encores quelques temps, iuſques à ce que

propoſition du Roy en ſon conſeil.

les effects contraires à ses propos le declarassent estre inuaseur. Or à ce que D
pouuez cõprẽdre par les nouuelles ouyes, il aura bien tost osté le masque: & si bien à aucuns il a semblé que la façon de faire dõt i'ay vsé fut par trop plus consciencieuse & scrupuleuse, que bonne & duisante à l'auancement de mes affaires, si est-ce que ie ne me repen: car à ceste heure serons nous arriuez au poinct, auquel apres seure & raisonnable paix, ie desiroy plus de paruenir: c'est de n'entrer auecques luy en guerre, que premieremẽt à Dieu, secondement aux hommes ne semblast iuste. Si doncques toute guerre est iuste qui est necessaire & forcee, & par le commun consentement des humains celuy est forcé à la guerre, & prent iustemẽt les armes qui est forclos de toute autre esperance, il me semble que au iugement de tout le monde non que de Dieu (duquel iamais ie n'ay doubté) nous auons tout le bon droict du nostre, & tout le tort mis du costé de l'ẽnemy. Et pour entrer par le Duc de Sauoye, le monde vniuersel me sera tesmoin de combien de fois i'ay peu (ie ne dy pas conquerir ne prendre) mais retenir, à lors que i'ay eu E
en ma puissance, la plus-part de ce qu'il occuppe, & tient du mien: & ce du temps qu'il n'estoit si fortifié d'alliances qu'il est. Mais ie me suis contenté ce pendant qu'il me laissoit le passage ouuert & libre sur le mien propre, de luy en faire seulement porter aucunefois quelque parole pour euiter la prescription: & iusques icy eusse continué, s'il eust aussy cõtinué à m'estre bon & fidele voisin. Ie me deporte (car vous le sçauez bien) de reciter comment depuis que par ceste alliance de Portugal il a eu celle de l'Empereur, il s'est maintenu en mon endroict: les bagues prestees à mon subiect rebelle pour auoir argent à me faire la guerre: les lettres gratulatoires de ma prison: les brigues faictes pour detourner les Suisses de mõ alliãce, l'achat de l'heritage de moy & de mes enfans, & iusques a reffuzer au Pape Clement la ville de Nice qui m'appartient pour y parlemẽter auecques moy, & de fresche memoire le passage par le mien propre en affaire qui de si pres me touchoit, que le mespris outrageux vse contre moy Roy, de France, par vn Sforce sans force, Duc titulaire & precaire de Milan. Mais sur vn tel & si mal fondé reffus, qui est celuy (ie vous prie) qui n'eust pris incontinant les armes, pour recouurer ce qui seroit sien? Et i'ay voulu toutefois en m'y preparant essayer encores la voye de raison, & en deffault de la trouuer en luy, ie n'ay peu faire par la voye des armes que ie me treuue en main. F

L'EMPEREVR encores que nous soyons parẽs, et que ie soye son beau frere, a voulu toutesfois entreprẽdre ceste querelle pour le Duc de Sauoye cõme pour son vassal & allié, & a demãdé q̃ ie feisse surseoir & arrester les exploicts de guerre: ie les ay faict arrester, voire en plain cours de la certaine et destinée victoire. Il a plus voulu que ie fisse reculer mon camp de deuant Vercel, en cela luy ay-ie obtemperé. Il a demãdé que pour traicter la paix, ie luy enuoyasse le lieutenant general et chef de mon armee (requeste certes assez hors de propos) ie le luy ay toutesfois accordé. Il a d'a-

uantage

A uantage voulu que ie retiraſſe mon armée deça les monts, encores en cela luy ay-ie voulu complaire, mandant à mondict lieutenant general, que delaiſſant ſeulement des garniſons en quelques places, il me renuoyaſt par deça le ſurplus des Italiens des ſeigneurs Caguin & Comte Guy en hors, auſquels i'ay ordonné qu'il donnaſt congé. Auſſi a mis en auant que fiſſe decider par iuſtice le differant que i'ay auecques le Duc de Sauoye: à cela meſme ie me ſuis offert, & m'en ſuis voulu ſoubſmettre au iugement de noſtre ſainct Pere. Et pour vne fois cõclurre, que ay-ie (pour Dieu) obmis à faire, de tout ce que ſe doibt & peult faire pour contenter Dieu & les hommes, & leur approuuer ma iuſtification? Et luy ce pendant a faict paſſer ſon camp deça les termes & limites preſcripts entre nous: a augmenté ſes forces à raiſon que i'ay diminué les miennes: & ne reſte plus que le mot que (comme il eſt paſſé en prouerbe) on ne donne l'aſſaut à Sagõce, ce pendant qu'à Rome icy, & ailleurs ie laiſſe couler temps & conſultations: voi-

B re qui plus eſt ne tient propos entre ſes gens que de me venir faire la guerre en France, & de me rendre l'vn des plus pauures gentils hommes de mon royaume. Certainement encores que le monde fuſt ſi aueuglé de tous les ſens, non que des yeux corporels, ſi ne peult l'Empereur abuſer Dieu, tout voiant, ſçachant & precognoiſſant, que ſi autre affection ne le mouuoit que de reintegrer le Duc de Sauoie, il ſe contenteroit de taſcher au recouurement de ce que i'ay pris ſur ledict Duc: & non à la priſe de quelques villes de mon royaume, deſquelles ie bailleroy pluſtoſt recompenſe au Duc, en acheptant de luy ce qui eſt mien pour euiter guerre, que de le plus laiſſer en main ſi ſuſpecte & mal fiable. Mais il ſe vante de deux choſes l'vne, & faict ſon compte de la premiere partie de la diſiõctiue, ou qu'il ſera Roy de France, ou moy Empereur. Eſtre Empereur ie ne preten: & ſi i'ay ſatisfaict (ainſi que i'ay) à tout debuoir enuers le Duc, enuers l'Empereur, enuers Dieu teſmoing & arbitre de tous traittez, Roy de France ne ſera il iamais: & le meſme Dieu vlteur & iuge de ſuperbe & intolerable con-

C tumace, tournera ſa fureur & vengence à lencontre de celuy enuers lequel ne ſe peuuẽt trouuer aucunes aſſez agreables raiſons de pacifier & oublier inimitié. Doncques, d'autant que nous cognoiſſons quelle difference il y a de celuy qui a Dieu propice à celuy qui l'a contraire: & que nous pouuons maintenant (auecques noz conſciences bien informées & ſatisfaictes entrer en ceſte guerre) portons y tous non-ſeulemẽt le meſme cueur de bien faire qu'en autres entrepriſes nous auõs porté, mais vne certaine ire & indignation, comme à lencontre non que d'ennemis, mais d'infracteurs, abuſeurs, & deguiſeurs de foy. Reſte maintenant à deliberer, en tant que nous auons nouuelle que l'ennemy dreſſe deux armées, en quelle part nous ferons tirer noz principales forces, & qui nous ſera plus à propos (encores que ce depende du chemin que luy tiendra) lequel nous mettra mieux, ou de paſſer les mõts au deuant de luy, ou d'attendre à le cõbatre en noſtre païs: & l'vn & l'autre party ſe peult fonder & en raiſons & en exemples.

Mais vous aiant assemblez icy pour en dire chacun sa franche & libre opi- D
nion,& non point celle que vous iugerez m'estre plus agreable,ie ne vous deduiray les vnes ne les autres raisons,mais sur ce que vous autres m'en ouurirez l'esprit,prenant des opinions des vns & des autres,ie concluray.

A LA PROPOSITION du Roy assentirent vniuersellemẽt tous ceux qui furent appellez à ce conseil : car outre ce que tous estoient en bonne persuasion du plus que debuoir où il s'estoit mis auant que prendre les armes contre le Duc de Sauoie, à aucuns d'eux sembloit qu'il eust aussi bien faict de poursuiure vigoureusement, comme d'vser de tant de respect à l'Empereur, aux plaintes duquel estoit la response tousiours aussi raisonnable comme facile & prompte,moiennant qu'à riens du sien il n'eust esté touché par nostre armée,suyuãt la premiere deliberation qui en auoit esté prise.Et bien eussent aucuns voulu que monseigneur l'Admiral n'eust esté si promptement obeïssant aux mandemens du Roy, ains qu'il se fust saisy de Vercel en attendant vne seconde iussion. Or ne se peuuent plus reuoc- E
quer les choses vne fois passees. Et quant à la deliberatiõ sur la maniere de se gouuerner aux affaires presentes:tous furẽt d'aduis(& biẽ estoit il ainsi à presumer) qu'entreprenant l'Empereur,ainsi qu'il se vantoit, la conqueste du royaume de France, & du tout ruiner & en deposseder le Roy,que là part où seroit sa personne,là seroit le fort de l'affaire:& qu'il y auroit toutes,ou(quoy que soit) la plus part de ses forces ensemble: & si bien d'autre costé il faisoit quelque entreprise,ce seroit seulement pour trauailler & diuertir les forces du Roy,& le mettre en plus grande despẽse, non pas pour faire vn gros & vif exploit de guerre.Car attendu que le Roy auoit ordonné de fortifier & tenir deux ou trois places en Piemont, & y ietter bonnes & fortes garnisons autant à pied que de cheual,la raison de la guerre vouloit,ou que l'Empereur auant que passer en France les forçast,ou qu'il laissast en Piemõt suffisante force pour les tenir toutes assiegées, ou qu'il assist F
autres aussi puissantes garnisons que celles du Roy en quelques places voisines, pour tenir celles du Roy en subiection,à ce que moyẽnant quelque peu de rẽfort,elles ne s'assemblassent, & tinssent la campagne, & fissent par occasion quelque autre effort, parauanture de grosse consequence. A ceste cause n'estoit il vray semblable,qu'estant le Roy seruy comme il appartenoit,& l'Empereur voulant nettoyer le Piemont auant que passer outre, il feist de l'année grosse enuahie au royaume de Frãce:& aussi peu qu'en laissant seulement quelques villes garnies, & non pas armeé pour assieger les nostres, il luy fust possible sans ayde d'autruy dresser & entretenir en vn mesme temps,apres vne si grosse despense qu'il venoit de faire en Barbarie deux grosses & puissantes armées,pour faire en deux diuers lieux du Royaume entreprises quelconques de notable cõqueste: & principalement en ces deux prouinces de Champagne & Picardie, qui d'elles mesmes ne sont aisées à forcer, ne grandement oportunes & subiectes à l'iniure & proye de l'ennemy. Et à ceste cause leur sembloit à tous estre requis q̃ le Roy en

pourront

A pouruoyant ſeulement les principales places deſdittes frontieres, retiraſt aupres de ſoy le ſurplus de ſes capitaines, & plus experimentez gens de guerre,au meilleur nombre que poſſible luy ſeroit: & dreſſaſt vn bon & puiſſant equippage,auecques lequel il fuſt preſt à tourner la teſte en quelque part, ou deça, ou delà les monts que ſon ennemy ſaddreſſeroit à luy faire guerre. Aucuns adiouſtoient que lon deuoit haſter & diligenter ces forces, en ſorte qu'elles fuſſent à temps preſtes, pour aller recueillir noſtre ennemy delà les mõts, auãt qu'il euſt paſſé iuſques deça: & que pluſtoſt on entretint & feiſt la guerre en païs de conqueſte, que ſur le propre & naturel,& duquel nous tirions les commoditez requiſes à ſouſtenir le faix de la guerre: ce que ne pourrions faire ſi abondamment en l'ayant au milieu & comme és entrailles de noſtre Royaume.

Reſolution du Roy de attẽdre l'ennemy en France & ne le combattre.

LE Roy apres auoir entendu leurs opinions, fut bien auſſi de ceſt aduis, d'aſſembler le plus qu'il pourroit de ſes forces aupres de ſa perſonne pour B ſ'en ayder, & les employer enſemble ou ſeparées, ainſi que les entrepriſes de l'ennemy luy en donneroient occaſion & opportunité,fuſt de paſſer de là les monts,ſi ledit ennemy entreprenoit de nettoyer le Piemõt auant que paſſer deça,ou de l'attẽdre à combattre en ce royaume, s'il ſe hazardoit d'y faire deſcẽte.Mais quelque part(dit-il)qu'il entrepreigne à faire ſon effort, mon intention n'eſt point de luy preſenter,ne luy donner occaſion de me preſenter la bataille:ains luy laiſſer conſommer gens,temps,munitions,viures,argent, à ſieges & batteries de villes, afin qu'il eſpreuue ſa part des incommoditez qu'en pareil cas nous auons eſprouuées par cy deuant. Tãt y a que la raiſon & le deuoir de la guerre ne portent point qu'il doiue entreprendre de paſſer deça: car en laiſſant telles garniſons derriere que i'ay ordonné mettre en mes places de Piemont,il eſt impoſſible, qu'y laiſſant autres pareilles,afin de tenir les miennes ſubiectes,qui eſt le moins qu'il puiſſe faire, il demeure encores aſſez puiſſamment equippé, pour nous venir rencontrer en barbe auecques toutes noz forces vnies. Et là où il paſſeroit C auecques toute ſa puiſſance, ce ſeroit bien la choſe que plus ie deſireroy, pour la raiſon que ie deduiray, & à laquelle ie m'arreſte iuſques icy, nonobſtant l'inconuenient que vous m'auez allegué eſtre à craindre à qui a la guerre en ſon païs: car tel inconuenient ne ſe peult eſtendre ſinon en bien petite cõtrée de noſtre païs. Ceſte raiſon(outre ce que vous m'auez mis en auant de l'effort que ce pendant pourroient faire noz garniſons, auecques tant ſoit peu de renfort & ſupplement qu'ils euſſent) eſt que tant plus il amenera de gens,tant plus il luy faudra de viures,tant plus de cheuaux, iumens & aſnes à les conduire à ſa queuë à trauers les montagnes:dont il luy faudra tel nombre, que double d'autant de fourrage qu'il en faudra pour ſa cauallerie, ne pourroit ſuffire à les nourrir. Or iugez doncques eſtans les lieux où il aura de paſſer(encores que ie n'en feiſſe detourner ou gaſter, ainſi que ie feray,tous les viures & fourrages qui ſ'y pourrõt trouuer)aſſez de nature malaiſez à ſouſtenir & nourrir vne armée d'amis paſſans en dili-

gence & par eſtappes, ia de long temps ordonnées & preparées : en quel D
eſtat ſe trouuera vne armée ennemie,qui à chacun paſſage rompu (comme
ie les feray tous rompre,& plus en vn iour qu'ils ne rabilleront en quinze)
ſera contrainćte de ſejourner icy vn,là deux,là trois,& en tel lieu huićt ou
dix iours, pour les refaire ? Croyez que le paſſage ſeulement auant qu'ils
ſoient deſcendus en la plaine, les aura combattus à demy. Et quand apres
leur paſſage ils penſeront de mieux trouuer, alors ils auront en teſte bon-
nes villes & bien fortifiées,bien eſtoffées d'artillerie & de munitions,groſ-
ſes & puiſſantes garniſons dedans, & telles de nombre,de bon courage,&
d'experience que i'ay bien moyen de les y mettre:autour d'eux ne trouue-
ront riens à la campagne, ne verront choſe qui ſoit à leur commandemẽt,
ne rencontreront ville(ſi elle n'eſt gaſtée & deſerte)qui les reçoiue:de tous
coſtez auront païs ennemy, & au lieu qu'en Piemõt ils auroient à leur doz
la Lombardie plantureuſe,les peuples amis & fauorables,les groſſes riuie-
res pour apporter les viures, le moyen prompt,& en main de ſe rafreſchir E
aucunesfois de gens,en cõtre-change ils auront les Alpes hautes, malaiſées,
ſteriles,les paſſages aſſiegez, & touſiours à combattre incontinant qu'ils ſe-
ront en ça paſſez, par auſſi peu de ſeureté,l'ordre mis tel que ie pẽſe y met-
tre : de iour à autre par le moyen de tels empeſchemens,retardement de la
ſoulde à leurs gens de guerre. Ceſte difficulté qui de ſoy eſt grande, & de
treſmauuaiſe cõſequence,le cours du temps, les ſurpriſes, en païs ennemy,
incogneu, oportun à ambuſches,la faulte de viures qui en aduiẽdra,le tout
concurrãt enſemble eſt bien ſuffiſant pour faire d'vne groſſe armée vne pe
tite. Nous au contraire aurons tout païs noſtre à l'entour de nous : ne ver-
rons rien qui ne ſoit en noſtre diſpoſition,& ſi verrons de toutes parts abõ
dãce & planté, toutes cõtrées graſſes & opulẽtes, & forces riuieres à noſtre
commandement:noz deniers ainſi qu'ils ſe recueilliront,arriuerõt ſans au-
cun beſoin, d'eſcorte en toute ſeureté:le temps qui ruinera l'ennemy, ren- F
forcera,multipliera, aguerrira noz gens:& aurõs noſtre paſſetemps,ſi nous
voulons de veoir l'ennemy ſe deffaire de luy-meſmes, en nous ſeant (par
maniere de dire) ou nous pourmenant à noz aiſes en vn beau camp & bien
fortifié. Non toutesfois que ie vueille, ne que mon intention ſoit d'y de-
mourer touſiours oiſif & ſans rien faire, mais ie vueil dire que quãd nous
aurons à faire entrepriſe, la raiſon & oportunité nous y cõduira,& nõ for-
tune ou appetit de l'ennemy: c'eſt à dire que nous aurons noz forces puiſ-
ſantes & gaillardes, que nous ſerons prompts & vigilans, pour ne faillir à
noſtre occaſion,& à l'ennemy ne donner la ſienne.

Telle eſt en ſubſtance ma concluſion, pour entrer de bonne heure,&
ſans perdre temps, à l'execution des choſes: d'autant que i'ay deſia mandé
à monſeigneur l'Amiral,aſſis qu'il aura ſes garniſons,qu'il me renuoye de-
ça le ſurplus de mon armée, & qu'il donnaſt congé aux gens des ſeigneurs
Caguin & Comte Guy,retenant ſeulemẽt les capitaines,& aucuns des prin-
cipaux compagnons en mon ſeruice.Ie ſuis d'aduis, quant à ce poinct, de

l'heure

A l'heure que l'Empereur entrera en guerre ouuerte, leur rẽuoyer dire qu'ils remettent leurs bandes sus: & quant au retour de monsieur l'Amiral, ie suis encores & demoureray pour deux raisons en la mesme opiniõ: l'vne pour continuer iusques au bout à donner tout le tort de l'inuasion à l'ennemy: l'autre qu'ayant assis ses garnisons, il seroit trop foible à la campagne. Parquoy mon intẽtion est de luy mãder qu'incõtinãt luy-mesme se retire vers moy, attendu qu'il n'a plus occasion d'attendre que mõsieur le Cardinal le mande, qui desia est icy de retour: & à tous ceux qui demeurent delà, ordõneray d'obeïr en son absence au Marquis de Saluces, auquel (ainsi que ie luy ay accordé) ie feray depescher vn pouuoir d'y estre & cõmander ainsi que mon lieutenant general. Au Dauphiné i'enuoiray vn autre bon chef, y recueillir les gens de guerre qui retourneront de delà, & par bon aduis les distribuer és lieux plus oportuns & propices à garder & deffendre le passage des Alpes. Ce temps pendant que ie dresseray & assembleray mes forces: lesquelles vnies, si l'Empereur s'arreste au Piemont, i'y passeray en tel equippage, que ie ne craindray point à le rencontrer, & d'essayer auecques
B vne bonne trouppe de François, si encores auiourd'huy la France porte les gens que toute ma vie i'ay veu faire fuir les Espagnols deuant eux: ou si les Espagnes en ont produit d'autres que ceux qui tousiours ont accoustumé de fuir deuant nous. Ie sçay que sur nous ils ont eu depuis vn temps quelques auantages, & voiremẽt auãtages, car pair à pair ie n'ay iamais veu que de viue force le François n'ayt battu, & encores espere battra l'Espagnol auecques sa brauerie.

A nostre gendarmerie feroy-ie vne trop grosse iniure, si ie la mettoy en dispute de cõparaison auec celle de l'Empereur. Italiens, en aura il, aussi aurons nous, & non des pires, & tant que nous en voudrons. Et quãt aux lansquenets, si de nombre les siẽs passent les nostres, ils ne les passent ne de courage, ne de vertu, ne d'experience: & nous aurons des Suisses à suppleyer le
C nombre, quelque chose que l'Empereur ayt praticqué, ne qu'il se soit vanté au contraire. En Allemagne pourroit estre que ses gens (ainsi qu'ils ont de bonne coustume) m'y auroient quelque peu brouillé, vsans de leurs accoustumées calomnies, & mensonges: si est ce que vous auez tousiours veu la verité y auoir lieu quand elle est cogneue. Et à ceste cause ne me semble point hors de propos d'y enuoyer personnage instruict de mes affaires, qui sçache vser du langage qu'il cognoistra le besoin & occasion le requerir. Encores veux-ie que tant à mon nom comme en celuy de mes enfans il demande vne iournée Imperialle, pour y faire exposer & deduire noz droicts & raisons, desquels est meu le differãt d'entre nous & l'Empereur: à ce que les estats de l'Empire en iugẽt cõme vrais iuges, & ausquels appartiẽt de cognoistre des differends de l'Empereur, & des vassaux de l'Empire, tels q̃ nous aduoüõs estre, & moy, & mes enfans, à cause du Duché de Milan. Et dauãtage arriué q̃ ie seray à Lion, auquel lieu i'enten incõtinant

me retirer pour donner ordre à mes affaires, mon aduis eſt d'autant que D
nous ſommes au temps des foires, faire venir à moy tous les marchans Allemans qui ſ'y trouueront,& leur tenir des propos accommodez au temps par leſquels ils puiſſent où beſoing ſera,& ſi on auoit en leur païs deſguiſé quelque choſe au preiudice de mes affaires, eux-meſmes depoſer du contraire pour la verité.

A ceſte deliberation ſ'accorda tout le conſeil,& grandement loüerent la ſage preuoyance & meure prouidence du Prince en ſes affaires. Suiuant laquelle deliberatiõ & dés le premier iour de Iuing il depeſcha meſſire Iean ſeigneur de Humieres cheualier de ſon ordre, & capitaine de cẽt hommes d'armes de ſes ordonnances, ſoubs monſeigneur le Dauphin: lequel il enuoya pour eſtre ſon lieutenant general audit païs de Dauphiné. Renuoya meſſire Franciſque de Mocet Comte de Pontreme gentilhomme de ſa chãbre à mondit-ſeigneur l'Amiral ſon lieutenant general delà les monts, ap- E
prouuant la deliberation que par ledit Cõte il luy auoit mandée des chefs & garniſons qu'il entendoit laiſſer à Turin, Foſſan,& Cony: & luy mandãt que cela faict il ſe retiraſt vers luy. En Allemagne depeſcha meſſire Guillaume du Bellay ſeigneur de Langey, auſſi des gentilshommes de ſa chambre, tant pour les cauſes & raiſons cy deſſus touchées, que pour repeter des Ducs de Bauiere les cent mille eſcus cõſignez entre leurs mains, en l'an mille cinq cens trente trois, attendue l'occaſion d'icelle conſignation ceſſante, le terme de la rendre pieça eſcheu, & le preſent & vrgent affaire que ledit ſeigneur auoit de ſ'ayder entierement de tous ſes membres.

Depeſches de mõſieur de Humieres, de Lãgey, & autres.

En Picardie il enuoya vn treſorier auec groſſe ſomme de deniers, tant pour leuer gens où beſoing ſeroit, que pour la fortification & rẽparement des places, enſemble deux commiſſaires d'artillerie, qui furẽt les ſeigneurs de Luſarches,& de la Magdalene, auec bon nombre de canonniers. Et mãda ſe retirer vers luy meſſire Iean de Crequy, ſeigneur de Canaples, Comte de Mante & de Meulanc, cheualier de ſon ordre,& capitaine de cẽt gen- F
tilshommes de ſa maiſon: & meſſire Odart ſeigneur du Biez, capitaine de cinquante hommes d'armes,& Seneſchal de Boullenois, auquel à ſon arriuée il donna le colier de ſon ordre.

A Marceille il enuoya ſon lieutenant & capitaine general Meſſire Antoine de la Roche-Foucault, ſieur de Barbezieux, auſſi cheualier de ſon ordre,& capitaine de cinquante hommes d'armes: fiſt creuë de genſd'armes, iuſques au nombre de trois cens lances. A mõſeigneur Antoine Comte de Marle fils aiſné & à preſent Duc de Vendoſmois, à mõſeigneur Iean d'Orleans marquis de Rothelin, à monſeigneur François de Cleues Comte de Neuers, à monſeigneur le Prince de la Rocheſur-Ion, à chacun d'eux cinquante lances. Feit auſſi creuë de cheuaux legers & de gens de pied. Au ſeigneur Iean Paule de Cere donna charge de deux cens cheuaux legers,& de deux mille hõmes de pied: audit ſeigneur de Canaples deux cens cheuaux legers, & deux mille hommes de pied: à meſſire Martin du Bellay autres

Creue & diſtributiõs des hommes d'armes frãçois & gẽs de pied.

deux

A deux cens cheuaux legers, & deux cens arquebouziers à cheual, & deux mille hommes de pied Italiens, dont il en bailla cinq cẽs au capitaine Iean de Turin, cinq cens à ſainct Petre Corſe, cinq cens à Colle Scorte, cinq cens au capitaine Chinche.

PEV de iours apres ayant ledit ſeigneur aduertiſſement qu'en Eſpagne ſe faiſoit quelque leuée pour deſcendre, ainſi que le bruit eſtoit en Guienne, encores qu'il ne luy ſemblaſt croyable que l'Empereur vouluſt diſtraire ſes forces en tant de lieux, pour n'eſtre toutesfois ſurpris, & auſſi pour retenir les Eſpagnols meſmes en craincte, & à ce que plus enuis ils fourniſſent argent à l'Empereur, il ordonna y faire vne leuée de quatre mille hommes de pied, leſquels en tout euenement fuſſent preſts à employer en telle part que ſe dreſſeroient les affaires. Et à ceſte cauſe y enuoya le Roy de Nauarre ſon lieutenant general & gouuerneur audit païs de Guyenne, lequel miſt toutes les Eſpagnes en vn grand ſouſpeçon. *Leuée en Guienne ſous le Roy de Nauarre.*

B EN Dauphiné le Sire de Humieres paſſant à Grenoble fiſt aſſembler le Parlement, les gens des Comptes, & les gens de la ville, & leur remõſtra les grands preparatifs que le Roy faiſoit, non ſeulement ſuffiſans pour reſiſter aux ennemis & garder ſes ſubiects de violence, mais pour faire contre l'ennemy vne bonne & groſſe entrepriſe: qu'à ceſte cauſe ils ne ſ'eſtonnaſſent, ne prinſſent peur, ains demouraſſent touſiours de bonne volonté. De là paſſa iuſques à Ambrun, & fiſt pareilles remonſtrances en toutes les deux villes & autres: il trouua le peuple aſſez eſtonné, mais au demeurant de bonne volonté, & furent grandement raſſeurez par ſa venue. Par ſon aduis & ordonnãce ils enuoyerent par tout le païs aucuns de meſſieurs de la Cour & de la chambre des Comptes, enſemble des gentilshommes du païs pour faire la deſcription des viures qui ſ'y trouuoient, en feirent diſtribuer par les eſtappes. A Grenoble en feirent gros magazins, pour y eſtre preſts à departir en tous les lieux où ſeroit beſoing. Cela faict ledit *Ordre que donna mõſieur de Humieres en Dauphiné.*

C de Humieres pourueut en diligence les chaſteaux d'Exilles, Chaſteau-dauphin, la Buſſiere, Bellecombe, Auallon, & autres de la frontiere, de gens, viures, & artillerie, telle que les places la requeroient, & munitions, & autre equipage ſelõ le beſoin. A Rocqueſparuiere ſe miſt meſſire Iean de Bouler eſleu de Riez, frere du ſeigneur de Cental, auquel appartient laditte place: & pour le renforcer, & à ſa requeſte, luy enuoya le Sire de Humieres le nombre de cinquante hommes de guerre: mais ce fut faict quelque temps apres. Et pour cauſe que le ſeigneur Antoine de Leue auoit enuoyé ſommer ladite place, ſemblablement autres places, ainſi que temps en apportoit les occaſions, furent par ledit de Humieres faictes & changées nouuelles prouiſiõs, comme chacune en ſon temps ſera declaré par cy apres. Luy ordinairement feit ſa reſidence audit lieu d'Ambrun allant & venant toutefois à Briançon, Exilles, Gap, & ailleurs, ſelon que les affaires du Roy le requeroient: & ſi bien & ſagement auecques diligence ſ'y gouuerna, que ſon ſeruice fut grandement loué & recommandé.

Ce que fist & trouua Mõsieur de Langey en Allemagne.

En Allemagne le seigneur de Langey à son arriuée trouua les choses si aigries contre le Roy, que par certaine experience il cogneut, que non sans cause se vãtoient les Imperiaux d'y auoir tellemẽt brouillé ledit seigneur, que des ecclesiastiques ne des protestans il ne tireroit plus de lansquenets. Aussi trouua que non sans cause l'Empereur auoit reuocqué la promesse qu'il auoit faicte à Rome à noz ambassadeurs, de leur bailler le double de ce qu'il auoit proposé deuant nostre sainct Pere : car luy ou ses gens en auoient par toute Allemagne semé des doubles si diuers & differends les vns des autres, & desguisez selõ qu'ils les estimoient deuoir estre agreables à ceux ausquels ils les enuoyoient, qu'il y en auoit autant de sortes comme il y a de sectes en la loy de Mahomet. Aux protestatiõs en auoient esté enuoyez qui parloiẽt d'eux, en sorte qu'à les lire il sembloit plustost qu'autrement, que l'Empereur eust esté leur interceſſeur enuers nostre sainct Pere. Et dauantage ledit seigneur auoit escrit vnes lettres à aucun d'eux, sçachãt qu'il la publieroit à tous les autres : par laquelle il luy faisoit à sçauoir que par deux ou trois fois, il auoit eu longues & priuées communications auec nostre sainct Pere, & aucuns des Cardinaux, tels que ledit sainct Pere y auoit voulu appeller. Esquelles certificatiõs il leur auoit declaré les causes mouuantes iceux protestans en certains principaux poincts, à dissentir de l'Eglise Romaine, & tellement leur auoit faict cognoistre lesdites causes n'estre estrangées de la raison, que ia il estoit en esperance de remporter dudit sainct Pere, approbation & confirmation d'iceux articles : si sur le poinct de la conclusion ne luy fust arriuée la nouuelle inopinée, commẽt le camp du Roy estoit deuant Vercel, ville dependente du Duché de Milan, & prest à passer outre audit Duché. Qui auroit esté cause que sans attẽdre la conclusion de nostre-dit sainct Pere, force luy auroit esté prẽdre cõgé de sa saincteté, faire vnir ses forces en diligence, & tourner droict la teste contre l'ennemy : à bien grand regret d'auoir laissé ceste euure imparfaicte, mais en esperance que bien tost auec leur bonne ayde, dont en si iuste & saincte cause il les requeroit, sans les taxer ne cottiser, mais le tout remettant à leur discretion, il auroit repoulsé son ennemy, violateur de paix, & interrupteur de toutes sainctes & bonnes entrepriſes, pour incontinant aller reprendre ses brisées, & paracheuer ce qu'il auoit encommencé.

Avx Ecclesiastiques auoient esté enuoyez des doubles de ladite protestation desguisez en autre maniere. Car ores que pour le contentement d'iceux Ecclesiasticques il y feist quelque mention de la doctrine Luterienne, estoit si sobrement, qu'il y eust chose qui deust offenser la partie protestante : enuers chacune des parties vsoient les Imperiaux de ceſt art, & pour animer toutes les deux, auoient faict courir le bruit, qu'en France tous Allemans auoient esté bannis du Royaume à son de trompe, & que tous subiects du Roy, qui se trouuoient auoir hanté en Allemagne, estoient indifferemment executez à mort cruelle comme Luteriens hereticques. Par ce moyen incitoient les protestans contre le Roy, comme perſecuteur de leur

A leur doctrine : & les autres,cõme contre celuy qui tous les peſaſt à vne balance . Et dauantage leur auoient aux vns & autres donné à entendre, que le Roy indubitablement ne faiſoit la guerre tant pour ſa propre ou particuliere querelle,comme pour intelligence qu'il auoit au Turc,& en intention de diuertir les forces & de l'Empereur & de l'Empire, ce pendant que ledit Turc ennemy de noſtre foy par autre coſté les inuaderoit.Et trouuerent des Eueſques à leur deuotion, leſquels ou par malignité,ou qu'ils fuſſent ainſi perſuadez , oſerent le faire publier,& par la bouche des preſcheurs, & par attaches imprimées aux portes des Egliſes de leurs Dioceſes: & pour comble de la perſuaſion,feirent imprimer auecques priuilege Imperial(afin de mieux authoriſer l'impreſſion) vnes lettres de deffiance contenant le nom du Herault, la datte & lieu de la preſentation d'icelle,faicte au Roy en groſſe aſſiſtance de ſes Princes & Barons: par laquelle deffiance ledit Herault en preſentant au Roy vne eſpée, d'vn coſté forgée à flambes,
" & de l'autre eſmaillée de rouge,luy auroit declaré l'interpretation de ceſte
" eſpée,qui eſtoit ſignifiance de guerre mortelle à feu & à ſang, que l'Em-
B pereur ſon maiſtre luy denõçoit,au cas qu'il ne ſe retiraſt & departiſt de l'infame,malheureuſe , & damnable alliance & conſpiration qu'il auoit faicte auec le Turc,à l'encontre des Chreſtiens,& de la religion Chreſtienne. Laquelle deffiãce en ceſte ſorte publiée par toute la Germanie, il eſt incroyable combien de gens elle auoit eſmeu contre le Roy : car il y en auoit bien peu qui ne creuſſent certainement que l'Empereur ne l'euſt enuoyée telle. Or n'eſtoit il pas à preſumer, qu'vn tel Prince l'euſt enuoyée telle , & à autre tel Prince qu'eſt vn Roy de France, ſ'il n'euſt eſté bien informé au vray que ledit ſeigneur Roy euſt faict ceſte conſpiration auec le Turc . Aduint d'auantage qu'au meſme temps ſe leuerent aucuns boutefeux, leſquels allans de nuict par païs bruſlerẽt pluſieurs bourgades & villes champeſtres en Allemagne:& firent les Imperiaux courir le bruict, qu'iceux boutefeux
C eſtoient par le Roy attiltrez & enuoyez pour ce faire : tellement qu'à l'occaſion de ceſtes & autres perſuaſions,ceux qui au parauant ne ſe vouloient mouuoir du païs auant que faire monſtre, couroient volontairemẽt chercher les capitaines pour les mener à la guerre cõtre le Roy:choſe qui beaucoup ſeruit au Comte de Nanſau , pour faire mettre enſemble les lanſquenets , que peu apres il mena en Picardie . Reſtoit encores à dreſſer l'autre camp,lequel ainſi que i'ay dit cy deſſus,l'Empereur auoit deliberé de faire deſcendre en Chãpagne au plus fort des autres affaires: & lequel ſans grande deſpenſe de l'Empereur euſt eſté preſt, à poinct nommé , ſi par la preuoyance dont vſa le Roy,d'enuoyer veoir en Allemagne quels troubles & tragedies on luy auoit excitées,n'y euſt eſté remedié.

En ceſte perſuaſion contre le Roy trouua le ſeigneur de Langey toute la Germanie : & ſ'addreſſant à ceux auſquels il auoit plus de foy , & deſquels il auoit plus tiré de ſecours és autres affaires, qu'au parauãt il y auoit conduits & negociez pour le ſeruice du Roy.Ils pẽſoient auoir faict beau-

coup pour luy, de tant ſe hazarder ſeulement que de ne l'encuſer aux gens D
de l'Empereur, ou du Roy Ferdinand ſon frere, & de luy conſeiller qu'il ſe retiraſt en diligence ſans paſſer outre: & à la verité, allãt plus auant, il luy euſt eſté de iour impoſſible de faire chemin ſans eſtre cogneu ou arreſté pour ſuſpect: & de nuict luy eſtoient les chemins auſſi mal ſeurs, à cauſe que depuis ſoleil couché iuſques au iour, tous les païſans faiſoient le guet aux champs à l'encontre des boutefeux, & ne laiſſoient paſſer allans ne venans ſans parler à eux. A ceſte cauſe trouuant vn ſiẽ particulier amy & ſeruiteur du Roy, qui fut content de le retirer & tenir en ſa maiſon caché pour quelques iours, ce-pendant qu'il eſſayeroit dextremẽt, & feroit preuue de la volonté d'aucuns autres perſonnages, qui auoient plus de puiſſance & authorité à luy tenir la main, & moyẽner que la verité des choſes fuſt cogneue, pour oſter & abolir ceſte ſiniſtre opinion que lon auoit dudit ſeigneur Roy, conclut & arreſta d'vſer de ce conſeil: & par luy en fiſt tenter deux entre les autres, & de propos en autre les conduire ſi auant que de E
luy dire qu'ils deſiroient merueilleuſement ouir parler quelqu'vn, qui de tous ces affaires dont lon faiſoit vn ſi grand bruit leur ſceuſt compter au long à la verité: car il leur eſtoit biẽ dur à croire que Dieu euſt ſi auãt abãdõné le Roy. Et alors iceluy perſonnage, apres la foy priſe & baillée entre eux trois, ſe deſcouurit à eux que le ſeigneur de Langey eſtoit en ſa maiſon, incogneu des toutes perſonnes, fors que de luy: ſi ſ'accordẽt enſemble qu'il le viendroient veoir & orroient ce qu'il voudroit dire. En autre lieu ie pourray faire venir à propos de les nommer, afin de ne fruſtrer la memoire de leur bien-faict & ſeruice: mais à preſent ne vueil-ie les nommer, pour ne les rẽdre oportuns au maltalent de qui n'a pris plaiſir en ce qu'ils en feirent.

Arrivez qu'ils furent, encores qu'il ſemblaſt bien à leurs paroles & contenance qu'ils n'adiouſtaſſent foy aux plus enormes articles mis ſus au Roy: ſi eſt-ce qu'ils luy donnoiẽt le tort en aucunes choſes, & autres en re- F
citerent eſquelles pluſieurs grands perſonnages non de legere, & temeraire creance le luy donnoient pareillement. A tous leſdits articles leur reſpondit ledit ſeigneur de Langey, de maniere qu'ils en demourerent ſatisfaicts, & furent bien d'aduis, qu'auſſi demoureroient pluſieurs autres ſi on leur auoit de meſme reſpondu: qui fut cauſe que ledit Langey redigea les reſponſes qu'il leur auoit faictes par eſcrit, & trouua moyen de les faire ſecrettemẽt imprimer, & publier par toute la Germanie, tant en Latin qu'en Alleman, & depuis en François: afin qu'en plus de lieux elles fuſſent leuës, & la verité cogneuë. Auſſi pour faire cognoiſtre aux proteſtans, combien ils eſtoient abuſez en la perſuaſion qu'ils auoient ſur la lettre que leur auoit l'Empereur eſcrite, & ſur les doubles de la proteſtatiõ dudit ſeigneur, il les feit de mot à mot tranſlater à la verité, & imprimer en Alleman, & publier par toute l'Allemagne: choſe qui diminua beaucoup de l'affectiõ qu'iceux proteſtans auoient deſia miſe à l'Empereur, mais ne leur oſta en-

cores

A cores la mauuaiſe volonté que tant les Eccleſiaſtiques qu'eux portoient au Roy. Car nonobſtãt qu'aux deſſuſdits perſonnages ledit Langey euſt faict conſter veritablement par lettres du ſeigneur de Leidekerke ambaſſadeur de l'Empereur, eſcrites & ſignées de ſa main, qu'encores il eſtoit en la cour du Roy, qui eſtoit pour confuter ceſte deffiance de guerre imprimée, & leur euſt auſſi monſtré lettres qu'il auoit d'aucuns marchans Allemans, eſcrites à Lion de freſche datte, pleines de contentemẽt & ſatisfaction qu'ils auoient du bon traittement que leur faiſoit le Roy en leurs affaires: & dõt ils remercioient ledit de Langey, comme celuy qui les auoit introduits & recommandez: qui eſtoit aſſez pour prouuer ceſte nouuelle de banniſſement cõtrouuée, ſi eſt-ce qu'au populaire qui plus auoit eſté perſuadé n'eſtoit venue ceſte cognoiſſance du contraire.

ADVINT ſi bien que ſur ces arres les marchans venans des foires de Lion: & qui ſ'eſtoient haſtez pour eſtre à temps à celle de Straſbourg, arri-
B uerent les vns apres les autres: dont aduerty ledit Langey, fiſt ſçauoir de ſes nouuelles en diuerſes villes, à quelques ſiens amis & ſeruiteurs du Roy. Et par iceux fiſt ſouuent & à diuers iours, & en diuerſes compagnies, és lieux plus hantez & frequens interroger leſdits marchãs quelles nouuelles ils apportoient de France: ſi rapporterent leſdits marchans toutes choſes conformes à ce que par cy deuant eſt plus amplement racomté. Premierement interrogez ſur ceſte deffiance, aſſeurerent qu'au temps de leur deſlogement de Lion, il n'y auoit point encores de deffiãce entre l'Empereur & le Roy, & qu'encores eſtoient les ambaſſadeurs de l'vn vers l'autre: que touſiours ſe continuoient propos de paix entre eux, mais biẽ tendoient les actes & demonſtrations à la guerre. Plus affermerent qu'au temps contenu en ceſte deffiance imprimée, faiſant mention qu'elle auoit eſté ſignifiée au Roy eſtant à Lion, ledit ſeigneur vn mois deuant, & plus de quinze iours apres la datte, auoit touſiours eſté aux lieux de S. Cher, & de ſainct Rambert, &
C de Montbriſon. Interrogez de ce banniſſement, aſſeurerent que tout au cõtraire le Roy leur auoit offert, au cas que la guerre (que Dieu ne vouluſt) ſe vint à rompre entre luy & l'Empereur, ils auroient ce nonobſtant telle ſeureté que ſes propres ſubiects parmy ſon Royaume. Et dauantage, pour ce que les chemins pourroient parauanture à cauſe de la guerre eſtre mal ſeurs à gens eſtrangers, apportans aux foires argẽt en groſſes ſommes, qu'ils trouueroient en ſes coffres à leur commandemẽt, ſans ſe mettre en hazard d'en apporter en France, les cent, & les deux cẽs, voire les quatre, & les cinq cens mille eſcus, pour employer au faict de leur accouſtumée marchandiſe, & à rendre apres la guerre en France, ou en Allemaigne durant icelle, ſ'il luy aduenoit beſoin d'y en employer: & qu'au ſurplus il leur auroit vſé de telles & ſi gratieuſes offres, qu'ils ne pouuoient ſinon grandement ſ'en loüer & contenter. Interrogez par aucuns proteſtans de ceſte grande perſecution que lon diſoit eſtre faicte en France contre leur doctrine, reſpondirent eſtre bien vray que le Roy ne vouloit ſouffrir aucune mutation és

choſes Eccleſiaſticques, ſinon par bonne & meure deliberation des ſupe- D
rieurs, & auſquels il touche: mais qu'au contraire de ceſte extreme rigueur & ſeuerité, il auoit faict publier vn edict (& aucuns d'eulx en auoient des tranſcripts) par lequel il rappelloit & remettoit en ſeur acces & iouïſſance de leurs biens, tous ceux qui pour eſtre accuſez ou ſouſpeçonnez d'auoir attenté ou parlé contre la doctrine Eccleſiaſtique, moyennãt qu'ils feiſſent ſeulemẽt promeſſe & vœu chacun és mains de ſon Dioceſain, de viure dores en auant en bons Chreſtiens, & ſoubs la doctrine & obeïſſance de ſaincte Egliſe.

Le ſeigneur de Langey ce temps pendant que peu à peu ſ'eſpandoit la verité: voyant que toutesfois il ne luy ſeroit loiſible d'aller publicquemẽt en tant de lieux qu'il luy euſt conuenu pour executer la charge qu'il auoit du Roy, & de Meſſeigneurs ſes enfans, de demander vne iournée Imperiale, pour faire entendre & expoſer leurs droicts & raiſons és choſes dont entre l'Empereur & eux eſtoient leurs differẽs, enuoya ſes lettres de creance E
ce, auecques vne ſienne bien ample contenant en effect la ſubſtance de ſaditte creance, à monſeigneur le Duc Louis de Bauiere, Comte Palatin, Electeur: à ce que comme Doyen des Electeurs ſeculiers (pourtant auſſi qu'il eſtoit le plus voiſin de France) il fiſt à ſçauoir aux autres laditte demande & requeſte du Roy & meſdits-ſeigneurs ſes enfans: & luy, durant le temps que ſon meſſager alla & vint, eſtoit allé vers les Ducs Guillaume & Louis de Bauiere, pour repeter d'eux la conſignation deſſus mentionnée, dont il ne rapporta ſinõ paroles & excuſes aſſez mal fondées: c'eſt à ſçauoir, qu'ils diſoient craindre que ſi alors ils la rendoient, eſtant la guerre ouuerte entre l'Empereur & le Roy, ledit ſeigneur Empereur auroit occaſion ou couleur de dire qu'ils auroient baillé argent au Roy pour luy faire la guerre. Et outre ce luy auoit eſté dit par iceux Ducs qu'il ſe retiraſt de leur païs, pour doubte qu'il ne vint à la congnoiſſance dudit ſeigneur Empereur, ou du Roy des Rommains, & que commandement leur fuſt faict (auquel ils F
n'oſaſſent deſobeïr) de le deliurer entre leurs mains.

Ayant ſi peu exploicté en cedit voyage, il receut lettres ſous les ſeings & ſeel du Palatin Electeur, auecques auſſi froide reſponſe, ſçauoir eſt qu'il enuoyeroit les lettres du Roy & de Meſſeigneurs ſes enfans, enſemble celle dudit ſeigneur de Langey, contenant la ſubſtance de ſa charge & creance, au Roy des Romains Vicaire general de l'Empire, pour y pourueoir ainſi qu'il iugeroit bon eſtre. Laquelle reſponſe receuë, ledit de Langey deſirant, ores qu'au Roy ſon maiſtre ne fuſt accordée la iournée qu'il demandoit, qu'à tout le moins il fuſt à tous notoire & manifeſte, combien grandement ſ'eſtoit mis ledit ſeigneur en ſon debuoir: & à luy ne tenoit que de ſes differends ne fuſt iugé par ceux auſquels en appartenoit la cognoiſſance: eſcriuit autres lettres de pareille ou approchãte ſubſtãce aux electeurs, & autres Princes de l'Empire, & à chacun d'eux en fiſt tenir vne auecques vn double des lettres de creance du Roy, & de Meſdits-ſeigneurs ſes enfans:

A fans : leſquelles il feit pareillement publier & imprimer par toute la Germanie, de la teneur & maniere qui enſuit.

Lettres de monſieur de Lāgey aux electeurs de l'Empire.

TRESREVERENDS, Treſilluſtres, & treſexcellens Princes, &c. Lors que le Roy Treſchreſtien, mon ſouuerain ſeigneur & maiſtre, me depeſcha pour venir en ceſte Germanie : luy & Meſſeigneurs ſereniſſimes ſes enfans, auoient tant par le bruit commun, que par lettres d'aucuns entẽdu, que promptement il ſ'y deuoit tenir vne iournée Imperiale: & à ceſte cauſe m'auoient dõné lettres & creance commune à vous tous mes deſſuſdits ſeigneurs, & charge de vous requerir & demãder en leur nom aſſignation d'autre iournée Imperiale, en laquelle il leur fuſt loiſible d'enuoyer ſeurement & ſans offenſion de perſonne, ambaſſadeurs inſtruicts & informez ſuffiſamment, pour vous expoſer & deduire les droicts, noms, raiſons, & actions qu'ils pretendent, tant en l'eſtat & Duché de Milan, qu'en autres choſes violentemẽt & à tort occupées, & retenues ſur eux: auſſi pour vous
B approuuer & iuſtifier leurs faicts, & deuant ce ſacroſainct Empire (enuers lequel ils veulent & deſirent leur ſplendeur & dignité demourer entiere & immaculée) purger & refuter non point les crimes, mais les calumnies à eux impoſées & miſes ſus.

ARRIVE doncques en ceſte intention, i'y ay trouué deux choſes cõtraires à l'execution de ma charge: l'vne, que ceſte iournée dont il auoit eu nouuelles ne ſe tenoit point, l'autre que ie ne trouuoy ſeureté de chemins ſi i'entreprenoy de vous aller trouuer chacun chez ſoy : & qui plus eſt aucuns perſonnages, & des plus principaux en degré & authorité, m'õt amiablement, mais acertes, aduerty que ie n'eſtoy menacé que de la fin de mes iours, ſi i'eſtoy rencontré où que ce fuſt en Germanie. Icy me fault confeſſer verité, ie ne fu petitement eſmeu de ceſte nouuelle, & non ſeulemẽt (encores que i'en euſſe cauſe, & le fuſſe en effect) pour le danger particulier de ma perſonne, & pour celuy des affaires du Roy mon maiſtre, mais auſſi tãt
C pour la nouuelleté que pour l'indignité de la façon de faire : car en ce me ſembloit outre l'offenſe faicte au Roy, y eſtre auſſi offenſée la reputation & authorité de ce ſacroſainct Empire, & de la natiõ Germanique: leſquels ayans eſté par cy deuant en eſtimation de telle grandeur & excellence de cueur & de puiſſance, que de vindiquer de toute iniure, non ſeulemẽt eux mais autruy : qui eſt celuy qui ne ſ'eſmouueroit à commiſeratiõ de veoir maintenant voſtre liberté non que grandeur eſtre ſi rauallée, qu'il vous cõuienne ſouffrir & comme tacitement conſentir qu'il y ayt homme à l'appetit duquel il vous faille ou accepter ou repudier les ambaſſadeurs des Roys, & Princes ? Qui vous puiſſe ordonner & commander auſquels vous donnerez & auſquels vous refuſerez l'entrée : & vous deffendre encores particulierement de ne la donner à ceux, la ligue deſquels (ſoient ou François, ou Francogermains) ont deſcendence des meſmes autheurs de ceſtuy voſtre Empire ? Lequel Empire vous a par eux eſté concilié, par eux remis & reſtably des Grecs aux Latins, comme par reſtitution

postliminaire ? Et par la liberalité desquels, outre les grandes prouinces qu'ils ont par grand trauail, sueur, & sang acquises à l'enrichissement & ornemẽt de cedit Empire, à la fortification & seureté de vostre liberté, ont dauantage esté augmẽtez les nom & limites de Germanie, & vostredit Empire decoré de l'accession de tant de grosses seigneuries, qu'eux de leur propre & ancié patrimoine auoient & possedoient des deux costez du Rhin? Et lesquels outre tous ces anciens biens-faicts ont tousiours vne si grande conionction à vostredit Empire, par amitié, par acoustumance, & par deliberation, que mesmement entre les plus grands feux de la guerre, & plus embrasez, qui ayent esté entre leurs Roys & voz Empereurs (comme vous en auez n'a pas long temps veu l'experience) la societé d'entre vous n'en a iamais esté dissoulte, ne la communication discontinuée. D

Estans doncques les choses en ceste sorte, souffririez vous, Tresreuerẽds, & Tresillustres Princes, que par iceux soit deschirée en vous l'obseruation du droict des gens, & de ceux qui auecques vous ont telle societé en cest Empire qu'ils vous ont acquis, les Legats & ambassadeurs fussent violez : le nom desquels doit estre en telle & si sacrosaincte reuerence, qu'ils soient & conuersent seuremẽt & sans danger entre les armes des ennemis? Si est-ce quant au Roy mondit souuerain seigneur & maistre, que pour le respect qu'il vous porte, il remet ceste & autres iniures insolitées, & indignitez à luy faictes entierement à la volonté de Dieu. Mais quant à moy, qui par luy & mesdits-seigneurs ses enfans ne suis icy enuoyé que pour deuant vous (ausquels ainsi que le droict de l'election de l'Empire, appartient la cognoissance & iugement des fiefs qui en dependent) deduire les droits qu'ils ont & pretẽdẽt en la teneure d'iceluy, & pour en iugemẽt (auquel ils sont deferez & accusez de ne vouloir ester) y faire appeller les detenteurs & occupateurs d'iceux leurs droicts: desquels leur est la priuation de tant plus griefue, que les ayant ils peuuent (& le tiennent à tiltre honorable) se dire & nombrer entre les Princes dudit sainct Empire: ie n'ay peu certainement faire de moins, afin que ma legation ne leur fust entierement infructueuse, que d'executer par lettres & messages, ce que possible ne m'est sans extreme & apparant danger executer de bouche. Et pource auoy-ie adressé les lettres du Roy & de mesdits-seigneurs ses enfans, auecques vnes miennes contenantes la substance de ma charge à Tresillustre Prince Mõseigneur Louis Comte Palatin, comme à celuy auquel pour estre voisin de France, & la retraitte d'autant plus courte, ie pouuoy le faire auec moins de danger : en le priant tresinstamment que son plaisir fust communiquer sur la requeste desdits seigneurs, auecques Messeigneurs ses collegues Electeurs, & autres tels Princes ou estãts de l'Empire, ausquels il iugeroit en appartenir la cognoissance: & par aduis & deliberation commune d'eux respondre & faire droict sur icelle. E F

Mais par ses lettres il m'a faict responce qu'il enuoyeroit le tout au sereniſsime Roy Ferdinand, qui le feroit tenir à l'Empereur son frere, lequel

A ſçauroit treſbien comment en ceſt affaire ſe deuroit gouuerner. Sur ceſte ſienne reſponſe (Treſprudens & treſilluſtres Princes) que puis-ie ne doibs ie eſperer & attendre ou de l'Empereur, ou du Roy Ferdinand ſon frere, ſinon qu'ils ayent à ſupprimer & lettres, & creance? Sçachant que l'vn ſe ſent luy-meſme reueſtu de la deſpouille, & enrichy du patrimoine de meſdits ſouuerains ſeigneurs & Princes: ſçachant que tous deux en tous leurs faicts & dicts trauaillẽt à mettre le Roy mon maiſtre en ſiniſtre reputation & opinion du monde: & que l'accuſant maintenant de vouloir outre droict & raiſon entreprendre ſur le Duché de Milan, & auparauant l'auoir tenu & occupé ſans tiltre, ils font (ainſi que vous voyez) aſſieger & guetter les paſſages: pour doute qu'eſtãt la verité des choſes tout au cõtraire, & n'eſtant rien de ce qu'ils luy mettent à ſus, il ne ſ'en enuoye iuſtifier, & retorquer ceſte meſme accuſation ainſi qu'il appartient ſur eux. C'eſt choſe certainement ſeure & conſtante, que l'Empereur Maximilian apres
B cognoiſſance de cauſe, & parties ouyes en droict, & par l'aduis & deliberation des Princes de ceſt Empire, receut en foy & hommage, inueſtit & miſt en poſſeſſion le feu Roy Louis decedé, enſemble le Roy mon maiſtre ſon prochain heritier & gendre, dudit eſtat & Duché de Milan: comme de choſe à eux appartenant de propre heritage de leurs ayeux & biſayeulx. Et lequel Roy mondit ſouuerain ſeigneur & maiſtre non ſeulement ne refuſe de ſe ſoubſmettre en la deciſion de ceſte cauſe au iugement des eſtats de l'Empire, mais de ſoy-meſme & pluſieurs fois l'a demandé, tãt ſ'en fault ne qu'en ceſteditte matiere, ne qu'en celle de Sauoye (laquelle auſſi vous a eſté deſguiſée) il ait iamais reffuſé d'eſtre à droict. Conſtitué doncques entre tant de difficultez, & voulant euiter reproche de m'eſtre ſi negligentement acquitté de ma charge, que n'ayant eu moyen de ſatisfaire entierement, ie n'aye au moins en quelque partie ſatisfaict à mon deuoir enuers luy, & meſdits ſeigneurs ſes enfans. Il m'a ſemblé (Treſreuerends & treſex-
C cellens Princes) en eſperance de remporter de vous quelque reſponſe, & leur pouuoir dire quelle attente de reffuge & ſecours ils peuuent fonder en voſtre equité, deuoir eſcrire & enuoyer par meſſager expres ceſte lettre commune à tous vous enſemble, & vne particuliere à chacun, & implorant voſtre foy, vous ſupplier auoir eſgard à la ſaincte & ancienne coniõction & alliance de noſtre Royaume, & de noz Roys à voſtre Empire, à la cognation ancienne & tant ſouuent renouuellée, à l'amitié iamais interrompue entre noz Princes, & ceux de voſtredit Empire: & qu'il vous plaiſe conſiderer quels perſonnages vous eſtes, en quel degré conſtituez, quel eſt l'office de ceſt antique & veritablement Germanique liberté: quelle choſe vous eſtes tenus faire enuers ceſt Empire, enuers la memoire des autheurs & inſtituteurs d'iceluy, enuers l'vniuerſelle republicque Chreſtienne. Ne ſouffrez (ſ'il eſt poſſible) que ces deux principaux chefs

de ladite republique se combatent & affoiblissent l'vn l'autre. Considerez D
qu'en la grandeur & force d'iceux elle peult & doit esperer de chercher son accroissement de grandeur & gloire, sa fortification contre les aduersitez & perils que les ancestres d'eux ont tousiours & par sur tous autres employé leurs biens, puissances, & personnes, à l'entretenement, augmẽtation, & prouffit d'icelle.

Ceste cy est la principale requeste que ie vous fay, ainsi que la principale charge que i'ay de mesdits seigneurs & maistres est de vous requerir, q̃ si par les faulses accusations intentées cõtre eux vous auez en voz esprits engẽdré quelque preiudice de leur cause, vous le vueillez demettre: & que du costé dont sera le droict, vous souffriez incliner & passer aussi l'opinion de iustice. Laquelle chose certes i'espere, si ensemble vous reduisez en memoire la declaration & approbation solennelle de leur ancié & certain droict hereditaire, par le tesmoignage & iugement de l'Empereur Maximilian en la personne du feu Roy Louis dessusnommé, & le tort que depuis luy en E
feit ledit Empereur Maximilian: lequel apres auoir extorqué de luy au dessus de cent cinquante mille escus, pour luy bailler l'inuestiture dudit Duché, peu de temps apres, & parauanture auecques les mesmes deniers qu'il auoit receuz de luy, assemblant vne puissante armée, l'en depossеda violentement. Et l'ayant depuis le Roy mon maistre recouuert, & ia par plusieurs années possedé à l'encontre de l'occupateur iniuste, vostre Empereur l'en a pareillement & sans cognoissance de cause spolié: quoy que le droict voulust ainsi que voz ancestres & vous en auez tousiours vsé, que le pouuoir & authorité de transferer les fiefs Imperiaux d'vn personnage à l'autre, appartienne à la loy, & non à l'audace ou volonté de qui que soit. Duquel droict & loy, comme ainsi soit qu'à vous proprement & peculierement appartiéne la cognoissance, vostre plaisir sera de bien deliberer quelle respõse vous aurez à faire sur la raisonnable requeste de mesdits souuerains seigneurs & F
sereniſſimes Princes, lesquels vous prient & requierent ne les auoir en si peu d'estime, que desdaigner à entendre leur droit & raison, aussi bien que des autres Princes de cestuy sainct Empire. A moy semble sans point de doubte, que s'il vous souuient bien qui vous estes, c'est à dire seigneurs & Princes de liberté, iuges souuerains de toutes les choses controuerses en cedit Empire, vous deuez enuers ledit seigneur Empereur insister à bon escient, à ce que iustice leur soit ouuerte, leur cause entẽdue & cogneue, & luy content de se renger à la raison, & obeïr à ce que par vous en sera iugé, plustost que de perseuerer en l'opinion, suiuant laquelle (ie ne sçay si auecques la dignité gardée) il se vante de plustost vouloir assembler & vnir toutes ses forces & puissance, & les esprouuer contre le Roy, que contre le Turc hereditaire ennemy du sang & nom des Chrestiens: & de mieux aymer luy abandonner en proye tout ce qu'il laisse de païs derriere

soy,

A soy,que de se permettre demouuoir de ceste intention,& de retourner la teste en arriere de l'inuasion vne fois entreprise contre vn Roy, des ancestres & predecesseurs duquel est aduenue à la maison d'Autriche l'occasion des gros biens & puissance, qui principalement l'ont mise & colloquée en ceste supreme haulteur,où maintenant vous la voyez.

Or tant y a que là où sa majesté voudra perseuerer en ceste-ditte sienne volonté,& si vne fois il entre hostillemẽt és païs dudit Roy Treschrestien mon maistre, comme il se vante de vouloir faire, & parauanture a desia commencé,il trouuera & luy & Messeigneurs ses enfans prests & si grandement equippez à le recueillir hardiment & sans craincte de ses menaces, qu'à l'ayde de Dieu ils n'obmettront rien de ce qu'appartient à Princes vigilans & bons protecteurs & amateurs de leurs subiects & de leur patrie. Mais auant qu'en venir iusques à là, & qu'vne telle tempeste s'excitast, par laquelle ils cognoissent toute Chrestienté estre oportune & exposée au ha-
B zard de grande ruine & vastité, ils ont bien voulu vous faire par moy entendre ce que dessus,& vous prier, que pour le deuoir du lieu que vous tenez,vous aduisiez de trouuer la voye d'obuier à ceste effusiõ de sang Chrestien, ou à tout le moins quelque moderation à l'apparence du prochain danger:afin que par ceste leur declaration, il puisse conster à vous & à tous autres,que s'ils viennent à la guerre contre ledit seigneur Empereur, ce ne soit par volontaire deliberation, mais par contraincte & par necessité de repulser iniure, & se deffendre. A laquelle leur intention & commãdemẽt n'ayãt peu fatisfaire de bouche, encores que i'aye prou essayé de moyens, enuers plusieurs & diuerses personnes, i'ay eu mon dernier refuge & recours à l'escriture, treshumblement suppliant voz excellẽces,qu'il ne vous soit grief ne moleste de me faire par ce messager entendre quelle sera vostre deliberation sur ceste tresequitable demande & requeste.

Tresreverens, Tresilluſtres, &c. Dieu tout bon & tout puissant
C vueille conseruer & bien fortuner voz dessusdittes excellences, & en cest vrgent & pesant affaire,qui veritablement touche & appartiẽt à tous, vous inspirer tel aduis & conseil que le requierent & vostre deuoir,& la necessité de la republicque Chrestienne.

Ce temps pendant que le seigneur de Langey feit ceste & autres depesches,la verité des choses qui faulsement auoient esté mises sus au Roy, fut espandue par la Germanie, & les calomnies entierement descouuertes. Et mesmement és villes Imperiales aucuns des marchans nouuellement retournez de Lion, ainsi que i'ay dit,feirent grandement leur deuoir enuers le Senat chacun de sa ville, de reciter le bon & gratieux traittement, & les honestes offres que leur auoit faictes ledit seigneur Roy auant leur partement de Lion:chose qui tellement modera ceste indignation conceüe cõtre luy que de xiij.mille hõmesqu'esperoit le Roy Ferdinãd faire descẽdre en Chãpagne,& qui plus s'estoient mis ensemble par vne particuliere affectiõ les vns du butin,& les autres de vẽgeãce,q̃ pour le seruice de luy ne de

l'Empereur ſon frere, il ne ſe trouua que le nombre de deux ou trois mille D
hommes, tous les autres declarerent ouuertement que ſans paye entiere, ils ne feroient le ſermẽt: & ne le feroient ſinon auec ceſte exception, qu'ils ne porteroient les armes contre le Roy de France en guerre inuaſiue, és païs & ſeigneuries de l'ancienne obeïſſance de la couronne. Ainſi fut ceſte leuée rompue, & du peu de nombre qui ſe contenterent de faire autre ſerment, les vns paſſerent en Italie, les autres s'allerent ioindre auecques l'armée du Comte de Nanſau.

Ordre donné au Piemont par Monſieur l'Amiral deuant que ſe retirer.

En Piemont auoit deſia monſieur l'Admiral enſuiuant l'ordonnance du Roy, aſſis la garniſon dedãs la ville de Turin, en laquelle il miſt pour chef & lieutenãt de Roy meſſire Claude ſeigneur d'Annebault, ayãt charge de cinquante hommes d'armes, & cheualier de l'orde du Roy, & Charles de Coucis ſeigneur de Burie par cy deuant nommé: meſſire Gabriel ſeigneur d'Alegre, auecques ſa compagnie de cinquante homme d'armes: cheuaux legers, le ſeigneur d'Auſſun cent cheuaux, le ſeigneur de Termes cent, E
le ſeigneur de Deſſé cent. Outre leſquels y demourerent pluſieurs gentilshommes de groſſe maiſon, leſquels ſ'y voulurent enfermer pour acquerir loz & bruit, & faire ſeruice au Roy, & à la choſe publicque. Entre leſquels furent le ſeigneur de Piennes, ſurnommé d'Echalluin, le Comte de Tonnerre, le ſeigneur de Liſtenay, Guy Chabot fils aiſné du ſeigneur de Iarnac, Paul Chabot ſeigneur de Cleruaux, le ſeigneur de Decars, meſſire Louis de Bueil Comte de Sancerre, François de Viuonne, Charles de Coſſé ſeigneur de Briſſac, Iean ſeigneur Do, Iean de Clermont ſeigneur de Traues. De gẽs de pied y demourerent le ſeigneur d'Auchy, & de Canny, auecques chacun mille hommes Picards, la Salle auecques mille Normãs, Quincy auecques mille Champenois: Lartique Dieu cinq cens Gaſcõs: le capitaine Blãche cinq cens, Anguar cinq cens, le ſeigneur Marc Antoine de Cuſan auecques deux mille Italiens: & deſquels gens de pied demoura chef & capitai- F
ne general ledit meſſire Charles de Coucis ſeigneur de Burie, lieutenant pour le Roy auec ledit ſeigneur d'Annebault. Ledit ſeigneur Amiral auec ſa cõpagnie de cẽt hõmes d'armes, celle de mõſeigneur le Mareſchal d'Aubigny auſſi de cẽt, celle du ſeigneur de la Roche-du Maine de cinquante, & celle du ſeigneur de Villebon de cinquãte, les lãſquenets du Cõte Guillaume, auec le reſte de l'armée ſe retira dedãs Pignerol, & le ſurplus de ſon armée bailla au Marquis de Saluces, le laiſſant en ſa place lieutenant general du Roy.

Diſſimulations & lõgueurs du Marquis de Saluces.

Estant à Pignerol il eut vn meſſager de la part dudit ſeigneur Marquis luy demãdant renfort de gens, par ce qu'il diſoit ſe ſentir trop foible attendu la grande puiſſance quil entendoit venir contre luy. Parquoy il luy renuoya la compagnie du ſeigneur de Bonneual abſent, la conduiſant alors le ſeigneur de Broſſes ſon lieutenãt, les ſeigneurs de la Roche-du Maine, & de Villebõ, auec leurs cõpagnies chacune de cinquãte hommes d'armes, celle du ſeigneur de Monteican de cent hõmes d'armes cõduitte par le

ſeigneur

A seigneur de Vasse,& de la Iaille, & celle du seigneur Iean Paule de Cere lx. le cheualier d'Ambres auec mille hõmes de pied,Gascons:& le seigneur de S.Aubin auec mille Normãs: le capitaine Vartis Nauarrois v. cẽs hõmes de pied,lesquels dés le iour mesme vindrent loger à Vigon,& de là à Villefrãche:& de là enuoyerẽt à Sauillan, sçauoir audit seigneur Marquis ce qu'ils auroiẽt à faire: lequel deux iours apres escriuit au seigneur de la Roche du Maine,pour le faire sçauoir au seigneur de Villebon, qu'eux deux au lendemain matin s'en vinssent à Villeneufue du Sollier,& qu'il s'y trouueroit acõpagné du seigneur de Montpesat,du Cõte de Pontreme, & autres pour aduiser aux affaires du Roy. A quoy ils obeïrẽt, & dés le matin entrerẽt en conseil,& apres disner le continuerent, sans aucune chose cõclurre,si non que ledit Marquis ordonna que les seigneurs de la Iaille & de Vassey lieutenans du seigneur de Monteiean rameneroient sa compagnie en France: & sans autre conclusion s'en retourna chacun au lieu dont il estoit party,
B iusques à ce que ledit seigneur Marquis les remandast.

Devx iours apres il les manda de rechef venir auec leurs cõpagnies au lieu de Sauillan, ordõnant au seigneur de Villebon qu'il s'y en vint deuãt faire les logis, & au seigneur de la Roche du Maine de demourer derriere auec les bandes,& qu'il aduisast à les conduire seurement,par ce que les ennemis estoient en campagne, & auec grosse trouppe.Le lendemain qu'ils furent arriuez audit lieu de Sauillan, y vint le seigneur de Mõtpesat venãt de Fossan, où il auoit esté pour ordonner la fortification du lieu.Monseigneur le Marquis ouy le rapport dudit seigneur de Montpesat,& l'opiniõ qu'il auoit, encores que les murailles dudit lieu fussent merueilleusement foibles,de la pouuoir ce nonobstant tenir, en ayant quelque espace de tẽps à la remparer,& y parfaire des bastions de terre qu'il y auoit faict commẽcer,ne se voulut condescendre à ceste opinion, ains fut d'auis de renuoyer tout ce qu'il auoit de gens de guerre en France,& d'enuoyer le sieur de Ve-
C rets en poste vers le Roy, pour luy faire entendre ceste deliberation,& les raisons à ce le mouuans: sçauoir est qu'estant desia l'ennemy si pres, & auecques si grosse puissance,il n'y auoit ordre ne moyen de pouuoir à tẽps fortifier & rendre tenable aucune autre ville de Piemont, que celle de Turin,& que de retenir gens outre ceux qui ia y estoient, c'estoit les perdre à escient.

Les capitaines luy respondirent qu'ils estoient là pour luy obeïr ainsi qu'à lieutenant general du Roy,& qu'ils auoient commandement d'auiser le faire : que toutefois il leur sembloit pour le bien & seruice du Roy, deuoir tenir encores vne ou deux places outre celle de Turin, à cause que n'en tenant qu'vne,c'estoit ouurir à l'ennemy le passage en France, laissant seulement vn siege volant à Turin : ou parauanture luy donner occasion n'ayant à faire qu'à vne place, & qui n'estoit encores en deuë & suffisante fortification, d'y conuertir entierement ses forces, & quoy qu'il luy coustast l'emporter d'assault, afin que passant en France il ne laissast rien

derriere qui luy fuſt ennemy : & perſiſtoit le ſeigneur de Mõtpeſat en ſon D
opinion de tenir Foſſan. Le ſeigneur de la Roche du Maine eſtoit d'aduis que lon tint pluſtoſt Cony, à cauſe que la ville eſtoit plus grãde,& par ainſi capable de plus groſſe garniſon,auſſi qu'il y auoit moins à fortifier qu'il n'y auoit à Foſſan:car enfermant les fauxbourgs auecques la ville il ne pouuoit auoir plus hault de quatre à cinq cens pas à remparer : auſſi que deſia les viures & munitiõs y eſtoient,leſquels en tenant Foſſan il y faudroit faire conduire dudit lieu de Cony:ioinct qu'à l'entour on auroit à commandemẽt les païs de Saluces,du Dauphiné,& de Prouẽce,& pourroit on mettre le Comte Guillaume auecques ſes lanſquenets à Barſelõne, ou ailleurs, où lon aduiſeroit pour le mieux : & quelques autres garniſons à Demons, à Roqueſparauiere, & autres places à leur doz : en quoy faiſant on donneroit à l'ennemy beaucoup à penſer auant qu'il vint mettre le ſiege audit Cony:ou qu'il entreprint en le laiſſant derriere, de paſſer outre la montai- E
gne.Pluſieurs des autres capitaines ſe rengerent à ceſte opinion, & le ſeigneur de Montpeſat offrit luy-meſme de ſe mettre en laquelle des deux il luy ſeroit ordonné:priant ſur toutes choſes que lon priſt quelque briefue concluſion,ſans perdre temps en deliberations, qui ſe deuroit employer à l'execution.

MONSEIGNEVR le Marquis quoy qu'on luy remonſtraſt, ne voulut pour ce iour prendre autre concluſion, ſinon qu'au lendemain iroient le Sieur de la Roche du Maine,& le ſeigneur Chreſtofle Guaſcho reuiſiter la ville de Foſſan : & que leur rapport ouy, ſe prendroit lors vne concluſion de ce que lon auroit à faire. Audit lendemain allerent les deſſuſnommez à Foſſan,& retournerent le meſme iour. Eſtant ledit ſieur de la Roche du Maine encores plus auant fondé que le iour precedant en ſa premiere opinion de Cony,& d'autant plus qu'à Foſſan il n'y auoit eaue que de cinq puis,& d'vne fontaine hors la ville, que l'ennemy en l'aſſiegeant facilemẽt leur pouuoit oſter. Le Marquis cherchant (ainſi que depuis il a eſté ſceu) F
matiere de diſſimulation & temporiſement,ne voulut encores conclurre: ains ordonna qu'au lendemain iroient auecques luy tous les capitaines & de cheual & de pied, pour en conclurre audit Foſſan ſur le lieu : & meneroient chacun ſa compagnie ou bande preſtes à demourer dedans, au cas qu'il fuſt trouué raiſonnable de le tenir: & au cas que non,d'aller pareillement viſiter la ville de Cony, & ne la trouuant deffenſable, ſe retirer tous enſemble le chemin de France:& que luy entreprendroit de faire conduire l'artillerie apres eux,& la faire paſſer la montagne ſeuremẽt. Les capitaines ne furent point de ceſt aduis, alleguans que ce ſeroit choſe honteuſe (ores que force leur fuſt de ſe retirer)abandõner leur artillerie:& auſſi peu eſtoient ils d'aduis de mener à Foſſan toutes leurs bandes y conſommer les viures,dont ils auroient beſoing ſ'il aduenoit qu'ils là deliberaſſent tenir: mais le Marquis perſiſta d'y mener tout, en diſant,qu'ils n'y coucheroient plus hault d'vne nuict. Et de ceſte ſienne deliberation aduiſa le Roy par le

Sieur

A Sieur de Verets en poſte, combien que deſia luy en auoit donné autre, enſemble manda qu'il ne pouuoit tirer obeïſſance des capitaines.

ARRIVEZ qu'ils furent à Foſſan, trouuerent qu'en vſant de bonne diligence ils auroient temps aſſez de paracheuer les baſtions encõmencez ſ'y employans les gens de guerre auecques huict à neuf cens pionniers qui auoient cõmẽcé l'ouurage, & que du Mont-deuis (qui n'eſtoit loing d'eux) ils y pourroient faire venir des viures ſans toucher à ceux de Cony: & par ce moyen faire au Roy ce ſeruice, qu'en tenant l'vne & l'autre ville, arreſter l'ennemy ſur cul, & donner temps à noz forces de ſe reunir & ioindre enſemble. Tel fut l'aduis & deliberation de tous les capitaines, & le declarerent ainſi audit ſeigneur Marquis, en le priant de promptement ſe vouloir reſouldre. Pour ce iour ne voulut il encores conclurre, remettant la choſe en deliberation iuſques au lendemain: & ce pendant les pionniers ſ'enfuirent tout au long de la nuict, en ſorte qu'il n'en demoura point quarante:

B & depuis a eſté ſceu que ledit Marquis les en auoit faict fuir, combien que pour lors il ne fut ſceu: bien y eut des gens beaucoup en la compagnie qui prindrent grand ſouſpeçon ſur luy: & meſmement quand au lendemain il ſe monſtroit entierement reſolu de vouloir tenir la ville: ce que iamais il n'auoit trouué bon ce pendant qu'il y auoit moyen de la mettre en deffenſe: tellement que ceux qui n'oſoient ſouſpeçonner ſi mal de luy, ne pouuoient toutesfois n'attribuer ceſte mutation à trop grande legereté ou faulte de reſolution. Autres en y auoit qui penſoient pis: & ne trouuoient bon que le Comte de Pocquepaille qui eſtoit à luy, alloit & venoit ordinairement au camp des ennemis: mais il couuroit leſdittes allées & venues ſur ſa querelle de Montferrat, diſant que ſoubs vmbre de ladite querelle il l'enuoyoit pour entendre nouuelles de leurs entrepriſes & deliberations: à quoy les vns adiouſtoient foy, les autres nõ. Le ſeigneur Martin du Bel-

C lay en plein conſeil, & deuant tous luy diſt, qu'vn cheuaucheur d'eſcuirie du Roy, nommé Bonſot, venãt de Milan, auoit paſſé par Aſt, & y auoit veu marqué le logis dudit ſeigneur Marquis aupres de celuy de l'Empereur, à quoy ledit Marquis en ſoubsriant, reſpondit, eſtre bien aſſeuré que ledit du Bellay n'en croyoit rien, ne pareillement autre de la compagnie.

TOVS aſſeurerent que non, & qu'ils le tenoiẽt pour ſi gentil Prince, qu'il ne voudroit faire vne ſi grande meſchanceté: mais bien le prioient de vouloir prendre concluſion aux affaires: & ne perdre plus de temps en ſi longues & irreſolues deliberatiõs. Alors il leur diſt, que la diſſimulation dont il auoit vſé auoit eſté pour cognoiſtre quel cueur & volonté auoient (non pas les capitaines deſquels il n'auoit iamais doubté) mais leurs ſoldats & gens de guerre, leſquels voyãt en ſi bonne volonté, il ſe vouloit reſouldre de tenir Foſſan: & les prioit qu'en enſuiuant la promeſſe & inſtance qu'ils en auoient faicte, ils ſe deliberaſſent d'y faire leur deuoir: & que le nombre ordonné de ceux qui deuroient y demourer, ils delibereroient apres ſur le faict de Cony. Les capitaines replicquoient qu'en leur rendant les pion-

niers qui alors y estoient quand ils offrirent à la tenir, ou autres en pareil D
nombre, eux nonobstãt le temps perdu en rien faisant, seroient prests d'acomplir leur promesse, & mettroient peine d'en rendre bon compte: luy remonstrant toutesfois le peu d'apparence qu'il y auoit de tant auoir perdu de temps en dissimulation, & sans auoir aucune chose fortifié ne reparé. Le Marquis monstrant d'estre bien marry entre les autres choses de la fuitte des pionniers arriuee si mal à propos, reconfortoit les capitaines, en leur disant que de son Marquisat il feroit venir du iour au lendemain le double d'autant de pionniers, & tous à demy aguerris, & qui au besoin seruiroient & de gens de guerre, & de pionniers: mais ce pendant n'en venoit pas vn. Luy tous les iours assembloit le cõseil en sa chambre, mais au partir les capitaines n'en rapportoient cõclusion: sinon que leurs viures tous les iours appetissoient, pour cause du grand nombre de gens qu'ils estoiẽt, & du Mont-deuis ne d'ailleurs il n'en venoit ne tant ne quand.

Vous auez par cy deuant entendu comment le Marquis dés le com- E
mencement, & auant la depesche du seigneur de Verets qu'il enuoya du sceu des capitaines, auoit faict sçauoir au Roy la grosse puissance qu'auoit l'Empereur, & la desobeïssance q̃ luy trouuoit aux capitaines qu'on luy auoit laissez: & qu'à ceste cause il ne veoit moyẽ de pouuoir tenir ne Fossan ne Cony: & q̃ le mieux qu'il sçauroit faire, estoit de rẽuoyer en Frãce tout ce qu'il auoit de gens de guerre outre ceux de Turin. Le Roy incontinant ceste nouuelle ouye, depescha le sieur d'Eschenais en diligence vers lesdits sieur Marquis & capitaines, pour entendre & sçauoir commẽt il en alloit, en les priant trexespressement, q̃ sur tous les seruices qu'ils luy voudroient faire, ils vsassent de toute possibilité pour tenir lesdittes villes, de peur qu'il eust l'ennemy si soudainement sur les brads en son royaume, que ses forces ne fussent à temps reünies & mises ensemble pour le recueillir. En ce faisant il leur promettoit estre prest auant le terme d'vn mois, ou de trois sepmaines, pour enuoyer les secourir, s'ils pouuoient tenir iusques à tant, & F
rompre ceste premiere impetuosité de l'ennemy: qui seroit faict à luy, & à son royaume vn tel seruice que iamais il ne le mettroit en oubly. Quand toutesfois elles ne leur sembleroient estre gardables, qu'il aymoit trop mieux auant que perdre tãt de gẽs de bien, qu'ils se retirassent se sauuant, & son artillerie. Ledit sieur d'Eschenais trouua les capitaines en la meilleure volonté du monde, mais pour-autant que l'Empereur & toutes ses forces estoient si pres (car à la verité le siege fut mis deuant Fossan, au dedans de huict iours apres) ils craignoient bien d'entreprendre à les garder, estans les villes si mal remparées, & eux sans pionniers, & sans moyen d'en recouurer: & se plaignoient fort de la dissimulation du Marquis, lequel auoit tãt laissé couler de temps sans y besongner, & sans se resouldre. Aussi compterent les souspeçons qu'ils auoient contre luy: de maniere que peu s'en falloit, que se departant du tout de la deliberation de les garder, ils ne pensassent seulement qu'à sauuer les hommes & l'artillerie: & si n'en trouuoient

pas

A pas les moyens aiſez, attendue la prochaineté de l'ennemy: ſinon que de la retirer en quelque place de ſeureté. Le Marquis vouloit qu'on la miſt à Raueil, vn chaſteau ſien qu'il diſoit inexpugnable, & veritablement eſt fort malaiſé à prendre: mais les capitaines encores qu'ils ne luy vouluſſent declarer, ne ſ'oſoient toutesfois fier de la mettre en ſa puiſſance: & fut parlé de là enuoyer à Roqueſparauiere, moyennant que lon trouuaſt par viſitation de la place qu'elle y peuſt eſtre ſeurement. Et à ceſte cauſe furent enuoyez pour la viſiter leſdits d'Eſchenais, & le ſeigneur Chreſtofle Guaſco & autres: leſquels rapporterent que l'artillerie n'y demoureroit point ſeurement.

SVR ce differant arriua le ſieur de Sanſac enuoyé par le Roy en poſte apres auoir entendu la charge du ſeigneur de Verets, & ce qu'il auoit dauãtage rapporté de la cognoiſſance qu'il auoit des choſes: lequel Sanſac outre les lettres qu'il apportoit audit ſieur Marquis, en auoit de particulieres
B auecques creance au ſeigneur de Mõtpeſat & autres capitaines: par leſquelles expreſſement le Roy les prioit qu'ils eſſayaſſent plus que le poſſible à tenir l'vne deſdittes places ſeulement quinze iours, & qu'en ce faiſant ils luy feroient vn ſeruice ineſtimable. Parquoy ils conclurent entr'eux, & le declarerent audit ſeigneur Marquis de s'en mettre au hazard, & de ſeruir chacun de pionnier. Ledit Marquis leur demãda en laquelle des deux villes ils ſe voudroient pluſtoſt hazarder, ou s'ils eſtoient d'aduis de les tenir toutes deux: & ſur la reſponſe qu'ils firent qu'à luy eſtoit (ayant deſia ouy leurs opinions) de conclurre laquelle ils tiendroient: mais que les deux, ils y veoient alors peu d'apparence, veu le peu d'ordre que lon y auoit mis, & que mieux valoit en bien garder vne, que de ſe mettre au danger que l'vne fiſt perdre l'autre: & ie vueil (diſt-il adoncques) les garder toutes deux, & pource que vous monſieur de la Roche tenez ceſte cy pour la plus foible, ie vueil y demourer en perſonne: & ſur ce ledit ſieur de la Roche en ſe mõſtrant & offrant ſoy-meſme: voicy (dit-il) vn auſſi homme de bien qui de
C bon cueur y demourera quand & vous & pour vous y obeïr, ainſi que la raiſon veult.

LES autres capitaines ne peurent bien eſtre de ceſt accord: & nonobſtãt qu'ils ſe couuriſſent d'autre excuſe, diſant qu'il n'eſtoit raiſonnable qu'vn lieutenant general du Roy ſe laiſſaſt aſſieger en la premiere place & plus prochaine du danger: à cauſe que ce ſeroit dõner cueur aux ennemis de la forcer, en intention que luy pris l'entrepriſe ſeroit vaincue, & aux aſſiegez oſter toute eſperãce du ſecours qu'ils pourroient à vn beſoing eſperer du lieutenant general du Roy. Parquoy il leur ſembloit beaucoup meilleur & plus à propos que laiſſant à Foſſan telle force qu'il iugeroit eſtre ſuffiſante, luy auecques le ſurplus de ſon armée ſe retiraſt à Cony, pour le tenir tant qu'il pourroit: & ce pendant qu'ils entendroient à remparer & fortifier la vile, il fiſt de ſon coſté diligence de leur faire amener vins & farines, dont à Cony & au enuirons y auoit grande abõdance, & audit Foſſan bien

peu,& meſmement de farines,& de moulins point,& auſſi peu dequoy en D
faire. Si n'eſtoit ce toutesfois la principale intention qui les mouuoit à l'en diſſuader, mais ils craignoient que demourant audit Foſſan il baillaſt & la place & eux enſemble és mains de l'ennemy : car le ſouſpeçon touſiours croiſſoit ſur luy,& leur venoit de pluſieurs lieux aduertiſſemẽt qu'il auoit traitté auecques l'Empereur,ils n'en oſoient neantmoins encores faire ſemblant auant que ſçauoir l'intention du Roy. Pour ce ſoir il arreſta (quelque choſe qu'on luy euſt remonſtré) de demourer audit Foſſan, & y retenir auec luy le ſeigneur de la Roche-du Maine,&autres iuſques au parfaict de deux cens hommes d'armes, & trois mille hommes de pied : le ſurplus enuoyer dedans Cony. Ainſi ſe departit le conſeil: & au lendemain matin auant ſoleil leué ledit ſieur Marquis fiſt rappeller les capitaines,pour aduiſer & conclurre ce que ſeroit à faire.

Assemblez qu'ils furent,le ſieur de Montpeſat luy demãda ſur quel- E
le choſe ils auoient à deliberer, & ſi le ſoir precedant ils auoient pas priſe leur concluſion : à quoy il reſpondit en ſ'addreſſant au ſeigneur de la Roche que les paroles du ſoir (à l'auenture) ne reſſembleroient point à celles du matin:& ſur ce que ledit ſeigneur de la Roche luy replicqua que les ſiẽnes quant à luy eſtoient telles au matin qu'au ſoir, il luy diſt que non pas les ſiennes pour ceſte fois. Car il vouloit que les ſeigneurs de Mõtpeſat,de Villebon,& ledit de la Roche auecques leurs compagnies,& le ſeigneur de la Rocque auecques celle du grand eſcuyer, & les capitaines Anglure, & ſainct Aubin, auecques leurs bandes chacune de mille hommes de pied Champenois & Normans, Vvartiz auecques la ſiẽne de cinq cens Gaſcons, & ſainct Petre Corſe auecques les Italiens qu'il auoit en nombre de trois à quatre cens demouraſſent audit Foſſan : & que luy apres diſner ſ'en iroit à Cony auecques le ſurplus de la trouppe, & leur renuoiroit le cheualier d'Ambres auec ſa bande, qui eſtoit de mille Gaſcons, leſquels ſeruiroient de faire eſcorte aux viures, artillerie, boullets, & munitions qu'il promet- F
toit leur enuoyer. Et ſur ceſte concluſion diſna : puis ſ'en partit, laiſſant à Foſſan les capitaines & gens de guerre deſſuſdits,& pour capitaine general & lieutenant du Roy, pour commander à tous, ledit ſieur de Montpeſat cheualier de l'ordre.

Apres le partement dudit Sieur Marquis,vindrent nouuelles,combien que non certaines,au Sieur de Montpeſat, & autres capitaines eſtans à Foſſan,comment ledit Marquis auparauant ceſte concluſion priſe(c'eſt à ſçauoir alors qu'il tenoit propos de ſ'enfermer quand & eux en laditte ville de Foſſan) auoit mandé ceſte ſienne deliberation au ſeigneur Antoine de Leue, l'admonneſtant qu'il y vint haſtiuemẽt & ſans ſe trauailler d'y amener groſſe artillerie : car il luy bailleroit enſemble la ville & les hommes entre mains:auſſi que depuis ſon partement pour aller à Cony il auoit renuoyé vers ledit Antoine de Leue, luy donner aduis de ceſte mutation,& le faire haſter de venir auãt que la ville fuſt en deffenſe, par-ce qu'vn chacun

mettoit

A mettoit la main à l'euure, autant capitaines que ſoldats, & pourroient en bien peu de temps mettre la ville en deffenſe: mais qu'en ſe haſtãt de venir, il n'y trouueroit aucune reſiſtence, & que ſe preſentant deuant l'vne des portes, ceux de dedans ſ'en iroient par l'autre. Ce qui plus feit adiouſter de foy à ceſt aduertiſſement, fut que le Marquis ne leur tenoit promeſſe de leur enuoyer les vins, farines, artillerie, boullets, & munitions qu'il leur auoit promis. Et à ceſte cauſe le ſieur de Mõtpeſat accompagné du ſieur de Sãſac, du ſieur de Caſtelpers ſon lieutenãt, & de vingt cheuaux, ſe delibera d'aller vers luy iuſques à Cony, ſçauoir à quoy tenoit qu'il n'en auoit nouuelles. Si trouua ledit ſieur Marquis, faiſant fort l'empeſché à mettre ordre au partement deſdittes munitions, & auoit deſia faict tirer vne longue coulevrine & trois canons, & faiſoit charger les boullets & poudres, & des farines enuiron de douze cens ſacs, auecques bonne quantité de vins, & en preſence dudit ſieur de Montpeſat feit acheminer l'artillerie, luy promettant qu'auant la nuict le tout ſeroit rendu audit Foſſan.

B Le ſieur de Montpeſat ſe confiant en la parole dudit Marquis accompagnée de l'apparence qu'il voyoit de l'execution, & auſſi pource qu'il ne vouloit eſtre longuement abſent de ſa charge, ſ'en retourna plein d'eſperance à Foſſan, le cheualier d'Ambres & ſa bãde de mille hommes de pied Gaſcons auecques luy: mais apres luy arriuerent ſeulemẽt vn canon & vne longue coulevrine, cinq caques de pouldre, & quelques boulets, mais peu, & d'autre calibre que n'eſtoiẽt les pieces. Tout le ſurplus de vins, artillerie, & munitions fut par ledit Marquis enuoyé à ſa maiſon de Raueil, & luy dés la nuict enſuiuãt ſ'y retira. Ce fut fait le ieudy ſeptieme iour de Iuing: & le mardy enſuiuant enuiron les deux heures apres midy arriua l'auantgarde du ſeigneur Antoine de Leue, lequel au mandement dudit Marquis eſtoit party de deuant Turin dés le Vendredy precedant, y laiſſant pour cõtinuer le ſiege le nombre de dix mille hommes, ſoubs la charge de Scalin-

C gue gouuerneur d'Aſt, & ce iour vint coucher à Carmagnolle. Et le meſme iour fut depeſché par le ſeigneur d'Annebault meſſire Iean de Cãbray ſon lieutenant, pour ſçauoir des nouuelles du Roy, & luy en faire ſçauoir de celles de Piemont. Et en ce temps mourut monſeigneur Iean Duc d'Albanie, cheualier de l'ordre du Roy, capitaine de cent hommes d'armes, & gouuerneur de Bourbonnois, Auuergne, Foreſts, & Beauiolois: ſon gouuernement fut donné à Meſſire Iean de Bretaigne Duc d'Eſtempes, & ſa compagnie partie en deux, la moitié fut donnée à Monſieur de Chabannes Baron de Curton, & l'autre moitié à Monſieur de la Fayette. Auſſi mourut meſſire Loys d'Orleans Duc de Longueuille, & Cõte de Dunois, auſſi cheualier de l'ordre, & capitaine de cinquante lances, la compagnie duquel fut baillée à meſſire Louis d'Orleans ſon frere Marquis de Rothelin. L'auantgarde du ſeigneur Antoine de Leue repoulſa le guet de ceux de Foſſan à ſon arriuée, & faillit à prendre ceux qui eſtoient au conuent de S. François hors la ville, faiſans abbatre le clocher de l'Egliſe & autres *Siege deuant Foſſan.*

edifices dudit conuent qui pouuoient nuire à la deffenſe de la ville : & là D
ſe dreſſa vne groſſe eſcarmouche entre ladite auantgarde, & ceux de dedãs
qui ſortirent au ſecours & pour retirer leurs piõniers, dont en y auoit deſ-
ia eu aucuns de morts & blecez. A ceſte ſaillie moururent des Imperiaux
beaucoup, & non ſeulement de coups de main, & de arquebutte, mais auſ-
ſi de l'artillerie de dedans qui feit grandement ſon deuoir à fauoriſer noz
gens. La nuict ſuruenant ſepara ceſte eſcarmouche, & arriua le ſeigneur
Antoine de Leue auecques toute ſa force qui ſe vint loger à la porteé d'v-
ne arquebuſe pres la ville audit conuent de ſainct François, qui pour la
briefueté du temps, & pour auoir peu de pionniers, n'auoit eſté paracheué
d'abattre.

Enormité de la trahiſon du Marquis de Saluces.

Le ſieur d'Eſchenais, qui apres la concluſion priſe de garder Foſſan a-
uoit repris la poſte, eſtoit ce pendant arriué deuers le Roy, & luy auoit rẽ-
du compte de ce qu'il auoit veu & entendu, & meſmement du departemẽt
du Marquis, & du ſouſpeçon que lon auoit ſur luy : choſe qui ne pouuoit E
entrer en l'entendemẽt de ceux qui l'oyoient dire. Car ayant eſté ledit Mar-
quis nourry dés enfance auecques le Roy, ayant eu de luy bon eſtat pour
ſ'entretenir ce pendãt que le Marquis Michel Antoine ſon frere auoit veſ-
cu, ayant eſté faict par luy cheualier de ſon ordre, ſon Marquiſat ayant eſté
par arreſt adiugé au Roy (comme il a eſté recité cy deuant) à cauſe de la fe-
lonnie & rebellion commiſe par le Marquis Iean Louis aiſné de la maiſon
apres le deces du Marquis Michel, & en ayant le Roy faict don & baillé in-
ueſtiture audit Marquis François : luy ayant dauantage donné freſchement
de la conqueſte faicte ſur le Duc de Sauoye iuſques au nombre de quarãte
ſix villes, eſtans la fleur du Piemont, & montans plus en reuenu que ne fai-
ſoit ſon Marquiſat : au ſurplus luy ayant tant faict d'honneur & mõſtré de
confiance, que de l'auoir faict ſon lieutenant general, & luy bailler ſa for-
ce entre mains. Le cas inſolite & nouueau, & duquel il ne ſe trouue aucun F
exemple en toutes hiſtoires du temps paſſé, rendoit la choſe à vn chacun
non que difficile, mais impoſſible à croire : & certainement il ne fut enco-
res iamais veu, ouy, ne leu, qu'vn chef d'armée feiſt vne faulte ſi orde & in-
fame, que d'attirer & mettre (en tant qu'à luy en a eſté) dedans le cueur & és
entrailles du Royaume de ſon Prince bien meritant de luy, en vn recours
de fortune aſſez proſpere, & alors que moins on ſ'en dõnoit de garde, vne
armée ennemie autant puiſſante, exercitée, & bien en ordre, qu'il en ayt
point eſté veu de la memoire des hommes. Ie vueil que Vitellius ait eſté a-
bandonné par Cecinna, prenant le party contraire de celuy qui l'auoit ho
noré & auancé, mais ce fut apres que les affaires dudit Vitellius furent du
tout en deſeſpoir, & pour ſe renger à la fortune qui à l'vn des contendans
adiugeoit par ſon aſſiſtẽce la choſe par eux deux ambitieuſement preten-
due. Stillico, Narſes, ayent commis pareille faulte, mais ce fut pour grande
& iuſte occaſion d'indignation, & pour ſe venger de la non meritée ingra-
titude. Ceſtuy cy ſans cauſe d'indignation a trahy ſon Prince naturel, en

cours

A cours de fortune assez prospere, & sur le poinct que sondit Prince vsoit enuers luy de meilleur en meilleur traittement, & de plus grand en plus grand auancement en biens, honneur, & authorité: ne fault doncques demander si ceste nouuelle fut au Roy merueilleusement estrange. Pour cela toutesfois ne voulut il succomber à fortune, mais ensuiuant sa nature ou coustume, qui tousiours a esté de croistre de cueur en ses aduersitez, & d'icelles se resoudre plus terrible & formidable à son ennemy, depescha incontinant le seigneur Iean Paule de Cere auecques grosse somme de deniers, pour aller en toute diligence se mettre en l'vne desdittes places de Fossan & Cony, & si mestier auoit de gens, leuer iusques au nõbre de trois mille hommes de pied Italiens, & deux cens autres seruans sur cheuaux legers. Auecques luy renuoya ledit d'Eschenais, & par luy escriuit audit sieur Marquis, que pour certaines & bonnes causes il eust à faire vn voyage vers luy: laissant ce pendant ledit seigneur Iean Paule en l'vne des
B places, & le seigneur de Montpesat en l'autre. Mais arriuez qu'ils furent au col de l'agnel, ils rencontrerent la compagnie dudit seigneur Iean Paule, & celle du capitaine Bonneual, & le seigneur Chrestofle Guasco auecques mille Italiens, dont il auoit la charge, qui s'en retournoient en France: & leur compterent comment Fossan estoit assiegé, le Marquis ouuertement reuolté contre le Roy, & qu'il auoit enuoyé des lettres à la poste pour faire tenir audit seigneur: & que par icelles (ainsi qu'ils auoient entendu) il luy demandoit congé, allegant les causes & raisons qui à ce le mouuoient. Parquoy ledit seigneur Iean Paule fut d'aduis de temporiser au lieu où il estoit, ce pendant que ledit d'Eschenais iroit vers le Roy, sçauoir ce qu'il luy plairoit ordonner ceste nouuelle entendue: & pour ne perdre temps, fit par moyens entendre au seigneur d'Annebault à Turin, & au sieur de Montpesat à Fossan, la cause tant de sa venue que son arrest, & la charge qu'il auoit eu du Roy.

C Les occasions surquoy fondoit le Marquis sa reuolte, estoient telles, à ce qu'il en dist à messire Martin du Bellay, estant à Fossan, mesme depuis qu'il eust pris le party de l'Empereur, estans ceux dudit Fossan en treſue, iusques à ce qu'ils eussent nouuelles si le Roy auroit agreable la capitulation par eux faicte, que tous Marquisats estoient de droict tenus de l'Empire: & que si ses predecesseurs s'estoient retirez de l'obeïssance dudit Empire, pour attribuer la souueraineté au Dauphin de Viennois, luy qui auoit cognoissance de ce faict, ne pouuoit moins, que de retourner à son seigneur naturel. Auquel fut respondu par ledit sieur du Bellay, que si ses predecesseurs l'auoient tenu anciẽnemẽt de l'Empire, & luy l'auoit tenu par temps immemorable du Dauphiné, il deuoit moins que ses predecesseurs se retirer de l'obeïssance de celuy qui l'en auoit inuesty, non inuesty, mais donné en pur don (car estant adiugé au Roy par confiscation pour la rebellion de son frere aisné Iean Louis, ledit sieur luy auoit dõné)

& qu'il n'auoit tiltre que celuy du Roy Dauphin : & ſi le Dauphin n'y a- D
uoit droict, luy n'en pouuoit auoir, mais ſon frere Iean Louis. En ſomme
la maladie ne procedoit de là, il eſtoit homme qui adiouſtoit foy aux de-
uins, leſquels luy auoient predit, que l'Empereur deuoit ceſte année depoſ-
ſeder le Roy de ſon Royaume, & meſme offrit audit du Bellay, que l'Em-
pereur eſtant iouïſſant comme il ſeroit dudit Royaume, luy faire plaiſir.
Or deux choſes luy tourmentoient l'eſprit, l'vne la craincte qu'il auoit de
perdre ſon eſtat, l'autre l'eſperance qu'il auoit faiſant ceſte reuolte, d'e-
ſtre fauoriſé de l'Empereur, en la cauſe qu'il pretendoit au Marquiſat de
Montferrat, de ſorte que parlant audit du Bellay, diſt, Ie n'ay enuie d'aller
en France contrefaire le Prince de Melphe, qu'il vouloit dire eſtre deſ-
herité.

Depeſche que fiſt le Roy.

A v demourant le Roy ordonna & eſcriuit au ſieur de Humieres, qu'ou- E
tre les cinq cens hommes qu'il auoit leuez au païs, pour la garde & ſeureté
des paſſages, il ſe ſeruiſt des bandes au ſeigneur Chreſtofle Guaſco, auquel
il donna charge de les accomplir, iuſques au nombre de deux mille hom-
mes, & voulut qu'il ſeruiſt en celle frontiere, combiẽ qu'il euſt faict requeſ-
ſte d'eſtre employé ailleurs : pour doubte qu'il auoit, qu'eſtant ſi pres du
Marquis de Saluces (auecques lequel il auoit longuement & priuément hã-
té, & meſmement ſe retirant ledit Marquis auecques l'Empereur, auoit de-
meuré quelque iours auec luy, & ſ'il l'euſt voulu croire, l'euſt entierement
ſuiuy, & laiſſé le ſeruice du Roy) on euſt parauanture quelque ſouſpeçon,
& deffiance ſur luy : mais le Roy ſ'y voulut fier, & qu'il demouraſt là. Et y
fut auſſi enuoyé le ſieur de la Tour à Eſſilles auecques trois cens arquebu-
ſiers : & audit ſieur de Humieres ordonné mettre bonne garniſon dedans
Suſe, pour auoir ſouuent nouuelles de la ville de Turin, en laquelle fut rẽ-
uoyé le capitaine Cambray deſſuſnommé, auecques le payement des gens
de guerre eſtans dedans. Aux compagnies du ſeigneur Iean Paule de Cere, F
& du capitaine Bonneval fut mandé qu'ils ſ'en allaſſent en Prouence pour
ſoulager le Dauphiné. Au Comte Guillaume de Fuſtemberg, qu'il print
auecques ſes bandes le chemin de Ciſteron, & qu'y laiſſant le bagage, il les
conduiſiſt à Barſelonne, és terres neufues viuant gratieuſement, iuſques à
ce qu'il euſt certaineté que l'Empereur paſſaſt deça les monts : & qu'ayant
la deſſuſditte certaineté, il commẽçaſt à faire le degaſt au païs, afin que l'en-
nemy n'y trouuaſt viures n'autre ſoulagement. A Grenoble fut enuoyé
quelque quantité de poudres, & vne ſomme de deniers pour renforcer les
eſtappes : & au ſieur de Burie, qui eſtoit dedans Turin fut donnée la com-
pagnie de cinquante hõmes d'armes, qui au parauant auoit eſté audit Mar-
quis. Et le ſieur d'Eſchenais redepeſché pour aller vers le ſieur de Mõtpeſat
à Foſſan, luy dire de par le Roy, que ſ'il eſtoit poſſible, il tint encores trẽte
iours, à ce que le ſecours que ledit ſeigneur entẽdoit luy enuoyer fuſt plus
puiſſant & mieux equippé que ſ'il eſtoit dreſſé à la haſte : que ſ'il voyoit
toutesfois ne le pouuoir faire, il ne ſe hazardaſt tant que par trop atten-

dre

A dre à parler,il fuſt contrainct de prẽdre compoſition honteuſe. Mais ledit ſieur d'Eſchenais voyãt qu'il ne pouuoit ſeurement paſſer,bailla ſes lettres & ſa creance par eſcrit,ſignée de ſa main, au ſeigneur Chreſtofle Guaſco, qui entreprit de la faire tenir.

POVR retourner à noz gens aſſiegez audit Foſſan, eſt à ſçauoir, que quand ledit ſiege arriua,le baſtiõ qui eſtoit toute la force de la ville(ſi for- *Siege de Foſſan.*
tereſſe y auoit) n'eſtoit encores de ſix pieds de hault,& par aucuns endroits la terre eſtoit dehors plus haulte que ledit baſtiõ. Parquoy le ſeigneur Antoine de Leue, pour faire ſes approches,auant qu'ils fuſſent en plus grande deffence, feiſt dés le lendemain qu'il fut arriué commencer les trenchées: où d'vne part & d'autre furent tirez force coups d'arquebuſe, & furent tuez beaucoup de ceux de dehors, qui en faiſant leurs trenchées ſe deſcouuroient trop hardiment: aucuns des noſtres auſſi furent tuez & blecez cedit iour & autres, en beſongnant audit baſtion, pour cauſe de
B la terre qui eſtoit(comme i'ay dit) plus haulte dehors que dedans, en ſorte que noz gens ne pouuoient y aller ne venir, ſans bien grand danger. Pour y obuier furent la nuict aſſis des gabions, au deuant des endroicts que la terre par le dehors eſtoit la plus haulte:mais pour autant que la terre, dont ils furent remplis eſtoit ſeche,& non foullee,tout ſ'en alla en poudre quãd l'artillerie de dehors euſt cõmencé à tirer cõtre, qui tenoit ceux de dedans en groſſe & merueilleuſe peine Pour le premier iour ne pour le ſecõd, elle n'auoit encores eſté plantée:& fut la principale entente de ceux de dehors faire leurs trenchées,& amener leurs gabions, & de ceux de dedans ſe remparer & fortifier : au troiſieſme iour commença la batterie auecques ſeulement deux canons,& aſſez lente : la muraille toutesfois eſtoit ſi meſchante & debile, qu'au lendemain toutes les deffences furent raſées. Enuiron le ſoir il fut arreſté par ceux de dedans, de faire vne ſaillie à pied,& à cheual,
C les vns d'vn coſté, les autres d'autre : le Baron de Caſtelpers lieutenant du ſieur de Montpeſat eut charge de mener les gens de cheual : & le capitaine Vvartis Nauarrois,les gens de pied: par la porte du chaſteau ſortirent ceux de cheual,& les gens de pied par la Cazematte du baſtion, en vne valée aſſez loing de la ville. Les lanſquenets qui eſtoient la force du camp Imperial, eſtoient logez dedans la praïrie : & pour eſtre aſſez loing du danger, auoient leur guet aſſez foible, contre la couſtume toutesfois de leur nation. Le capitaine Vvartis qui en eſtoit aduerty, & qui eſtoit (comme i'ay dit) ſailly à couuert, tira droict en celle part: & d'arriuée leur feit du dommage. Le ſeigneur de Caſtelpers commença lors à apparoiſtre auecques ſes cheuaux,qui feit dõner l'alarme chaude:& pourtãt le ſeigneur Antoine de Leue qui auoit autour de luy les Eſpagnols, y enuoya treſbõne troupe, en intention de clorre le chemin du retour à ceux de dedans. Ceux qui eſtoient ordõnez par luy à la garde des trenchées voyans ainſi courir chacun à l'alarme, y coururent auſſi en diligẽce, laiſſans l'eſcorte de leurs piõniers aſſez debile. Le capitaine Sainct Petre Corſe qui eſtoit auecques le

sieur de Villebon ordonné à la garde du bastion, voyant la garde des tren- D
chées ainsi desgarnie sortit dehors, & à l'ayde d'aucuns Champenois & Normans, qui aussi sortirent par vn autre costé, donna dedans lesdites trenchées en telle furie, que d'arriuée y tua vingt-cinq ou trente hommes, & contraignit les autres à prendre la fuitte vers le logis du seigneur Antoine de Leue, qui enuoya pour les soustenir la plus part de ce qui luy estoit demouré de gens. Ceste meslée fut cause que les premiers qu'il auoit enuoyez tournerent chemin pour venir au secours. Noz gens de cheual qui d'autre costé voyoient vn chacun abandonner le conuent pour courir à ceste alarme, tirerent ceste part, aussi pour soustenir le capitaine Sainct Petre, qui auoit roidement repoulsé ceux des trenchées iusques là endroit: & fut cõtrainct ledit de Leue de se faire porter hors de son logis pour se sauuer: mais fut de si pres suiuy, que ses porteurs l'abandonnerent en vn bled, où fust pour se tirer hors du danger, ou pour donner occasion de les suiure par autre chemin qu'ils prindrent, & ce pendant guarentir ledit de Leue, E
qui demouroit en sa chaire caché, pour la haulteur des bleds qui en ostoit la veue à ceux qui les suiuoient: qui fut la cause de sa sauueté. Ce faict noz gens se retirerent sans perte: mais aucuns blessez, dont par apres en mourut trois ou quatre. Lesdits capitaines S. Petre & Vartiz, furent tous deux blessez de coups d'arquebuse, l'vn en la main, & l'autre au pied: mais furent biẽ tost guariz. Auec eux amenerent prisonnier vn Napolitain, capitaine de trois cens hommes de pied.

IVSQVES alors n'auoient encores les ennemis faict batterie bien asprement: car s'asseurans en ce que leur auoit mãdé le Marquis, ils ne pensoient point que les assiegez voulussent tenir: laquelle opiniõ seruit beaucoup aus dits assiegez: car le seigneur Antoine de Leue leur auoit tousiours laissé sur ceste esperance, & encores laissa l'espace de dix ou douze iours la porte tirant à Cony en liberté, pensant que par là ils se retireroient: qui dõnoit aus F
dits assiegez grand raffreschissement, par ce que de sept puys qu'ils auoiẽt en la ville, les cinq furent taris en deux iours: mais au moyen de ceste porte ouuerte, & à la faueur de leurs arquebusiers qui leur faisoient escorte, ils s'alloient fournir d'eaue à la fontaine, qui de ce costé là estoit au pied de la ville: & sans cela ne leur eust esté possible de tenir. Or entra en fantasie audit de Leue, que lesdits assiegez pour auoir plus honneste excuse de se retirer, ils attendissent qu'il eust faict bresche: & à ceste cause deux iours apres laditte saillie (laissant toutesfois encores ceste porte ouuerte, pour aller à Cony) il feit de bien grãd matin commẽcer à tirer en batterie auec quatre canons: & à tous les coups faulsoient la muraille, & non sans blesser beaucoup de noz gens. Auant le midy eurent faict bresche, & assez rase, par laquelle eussent peu entrer iusques à trente hommes de front: puis cesserent de tirer enuiron d'vne à deux heures: qui feit penser aux nostres que ce fust pour donner l'assault, & à la verité le pouuoient faire: car il n'y auoit point de fossé au deuant, & pouuoient venir au combat ceux de dehors

aussi

A aussi facilement que ceux de dedans : parquoy il fut commandé aux gens d'armes de descendre en vne trenchée qu'il auoit faicte par derriere la muraille,au dedans de la ville : & pour les soustenir furent les gẽs de pied mis sur le bord d'icelle trenchée.

Les ennemis firent bien cõtenance de venir à l'assault, qui fut cause que les nostres demourerent tout le iour à laditte bresche:les hommes d'armes l'armet en teste,& les gens de pied selon qu'ils auoient esté ordonnez:& generalement y furent tous, exceptez ceux qui auoient esté ordonnez à se tenir en la place, pour secourir en la part qu'il seroit besoing. Ainsi se passa tout ce iour,& ne fut point dõné d'assault:bien mirent les ennemis en leurs trenchées vn bon nombre de leurs gens esleuz, qu'ils y firent tenir toute nuict,espians s'ils pourroient surprendre la bresche:& les nostres tindrent aussi toute la nuict cinquante hommes d'armes en leur trenchée, pour obuier à laditte surprise. Les autres tousiours continuerent sans gueres pren-
B dre repos, à remparer au deuant de la bresche, & y firent vne trenchée par dedans auecques vn rempart, & la trenchée bien flancquée, & chacun en son quartier en fist le semblable : dont iamais ne s'en destournerent pour quelque ennuy que l'ennemy leur fist, lequel toute la nuict tira par interualles en intention de les empescher. Douze iours fut la bresche en ceste sorte, sans qu'il se donnast aucun assault.Le seigneur Antoine de Leue n'y vouloit hazarder ses Espagnols,les reseruant à entreprise de plus grosse cõsequence: par-ce qu'en eux,pour estre tous vieils soldats,estoit entierement toute son esperance. Les Italiens n'y vouloient marcher s'ils n'estoient payez. Les Allemans ne s'estimoient point deuoir estre moindres en reputation que les Espagnols,& n'y vouloient marcher tous seuls.

En somme,ledit de Leue se delibera de ne les point assaillir, tant pour raison dudit differend, que pour l'asseurance qu'il auoit d'emporter bien tost la ville par famine, & sans y hazarder ses gens hors de besoing : car il
C pensoit bien de vray,que les assiegez n'auoient ne vin,ne farines, & se bien ils auoient quelques bleds, ils n'auoient point de moulins : & les manouuriers qu'ils auoient euz au parauant pour en faire, en auoient esté dés le commencement renuoyez par le Marquis,auec les pionniers. Et ores que parmy les bandes des gens de pied,il se trouuast quelques maistres du mestier,ils y estoient sans outils:& auecques ce,du peu de prouision qu'ils eussent,& dequoy que ce fust, ledit Marquis auoit luy-mesme faict la descriptiõ,apres y auoir tenu le plus long tẽps qu'il luy fut possible vn nõbre superflu de gens, pour les faire plustost consumer & faillir : & la description qu'il en auoit faicte, l'auoit il enuoyée deslors audit de Leue. En effect dés le xvj.iour du siege,se trouuerent les capitaines reduits iusques à là,qu'à viure megrement, ils n'en auoient plus que pour quatre ou cinq iours à toute extremité : de poudres à peine pour soustenir vn assault : de secours de France auoient eu nouuelles certaines, que de quinze iours ils n'en pouuoient esperer : du costé du Marquis point, car ils sçauoient bien qu'il

eſtoit deuenu. Or n'euſt encores iamais pẽſé le ſeigneur de Leue, que leurs viures euſſent tant duré, que deſia ils auoient: car en matiere de mengeaille, il tenoit la nation Françoiſe pour malaiſée à contenter de peu: parquoy il pouuoit croire que le Marquis n'euſt mal diligẽment faict ſa deſcription: & cõmençoit moult à ſ'ennuyer de tant perdre de temps à vne telle ville, & pource feit il dreſſer ſes canons au droict du boulleuert qu'il pẽſoit luy eſtre plus dommageable ſ'il luy euſt conuenu venir à l'aſſault. D

Le ſieur de Villebon auoit la charge dudit boulleuert auecques ſes cinquante hommes d'armes, & ſainct Petre Corſe auecques trois cens hommes de pied pour les ſouſtenir: & n'en bougeoient ne iour ne nuict auec laditte trouppe. Les ennemis y ayans dreſſé leur artillerie, n'eurent pas grãdement canonné, qu'ils n'euſſent tout deſemparé vn parapect qu'il y auoit faict de bois & chambres ſeulemẽt entaſſez l'vne ſur l'autre & ſans terre, ſinon peu. Battant plus bas, ils commẽcerent à plonger dedãs le bouleuert: & courut vn bruict en la ville qu'ils dreſſoient vne platteforme pour battre en cheualier, & plonger au dedans du baſtion: laquelle conſideration (auecques la petite prouiſion de viures & de pouldres, & l'aduertiſſement qu'ils auoient eu du Roy à eux enuoyé par le moyen du ſeigneur Chreſtofle Guaſco, qu'ils n'entendiſſent tant à compoſer que force leur fuſt de faire cõpoſition honteuſe) fut en cauſe qu'ils deuiſerent enſemble de trouuer quelque honneſte moyen de faire, que non eux, mais l'ennemy parlaſt le premier: afin qu'ils en euſſent de tant plus gratieuſe raiſon. Cherchant l'occaſion elle ſ'y offrit d'elle meſme: car le Seigneur Antoine de Leue enuoya vn trompette demãder vn priſonnier, & pource qu'il auoit cognoiſſance au ſieur de la Roche-du Maine, pour auoir eſté ledit de la Roche priſonnier autour de luy apres la bataille de Pauie: il donna charge au trompette de le ſaluer de ſa part: & luy demander s'il luy ennuyoit point d'eſtre ſi long tẽps ſans boire vin. Le ſieur de la Roche luy reſpõdit, que veritablemẽt luy ennuyroit il, au cas qu'il fuſt en ceſte neceſſité, que toutesfois il la ſupporteroit pour ſon hõneur, & pour le ſeruice du maiſtre: & pour donner à cognoiſtre qu'il n'eſtoit là reduict, en bailla deux flaſcõs au trõpette pour preſenter en ſon nom audit ſeigneur de Leue. Le trõpette entre autre choſe en deuiſant auecques les capitaines, leur demanda, ſ'ils ſçauoient pas bien que le Marquis de Saluces eſtoit au ſeruice de l'Empereur: à quoy le ſieur de Montpeſat reſpõdit que non, & que iamais il ne le croiroit ſans auoir luy-meſmes ou quelqu'vn de ſes gens parlé audit Marquis. Sur ceſte occaſion ledit de Leue au lendemain matin enuoya le meſme trompette nommé Auguſtin, dire aux deſſuſdits capitaines que ſ'ils luy enuoyoient vn gentilhomme, lequel pourroit venir à ſeureté auecques la trõpette, il leur donneroit aſſeurance que le Marquis eſtoit au ſeruice de l'Empereur: enſemble enuoya recommandations & remerciement audit ſieur de la Roche-du Maine, des amãdes, & des cõcombres, & autres fruicts nouueaux, en luy mandant qu'il auoit bien bonne enuie de le veoir. Au ſieur

Pourparlé ſur la reddition de Foſſan.

E

F

de

A de Montpeſat & autres capitaines ſembla eſtre à propos d'enuoyer quelqu'vn vers luy quand & le trompette: & y fut enuoyé vn gentilhomme de Perigort, homme d'armes de la compagnie dudit ſieur de Mõtpeſat, nommé ledit gentilhomme ſainct Martin.

Arrive que fut ledit ſainct Martin, apres auoir ſalué ledit ſeigneur Antoine de Leue de la part dudit ſieur de Montpeſat, il luy demanda que ſon plaiſir fuſt luy donner ſaufconduit, pour aller iuſques à Saluces parler au Marquis, & ſçauoir la verité de ſes affaires. Surquoy ledit de Leue prenant la parole, Ie ſçay (dit-il) mon gentilhomme, que vous n'eſtes icy venu demander le Marquis en eſperance de le trouuer à Saluces, car il eſt en Aſt auecques l'Empereur: & ſi vous en eſtes en doubte, ie vous donneray demain (ſi vous voulez retourner) vn trompette qui vous y conduira: mais i'enten treſbien que vous n'auez ceſte charge de le demander, ſinon pour vne couleur, & vous ſeruir d'excuſe, pour venir ſentir de moy ce q̃ ie vou
B droy dire, & quelle grace ie vous voudroy faire pour vous tirer de la neceſſité où vous eſtes, laquelle ie ſçay aſſez quelle vous l'auez: car i'ay icy la deſcription de tous les viures & munitiõs que le Marquis vous a laiſſez (& en ce diſant luy monſtra ſignée de la main du Marquis) Or fault il cõclurre neceſſairement quelque bon meſnagement dont vous auez vſé, & que maintenant vous ſoyez bien pres du but: & m'eſbahy au demourant, comment voz capitaines qui ſont gẽs de guerre, ſe ſont voulu enfermer en vne pauureville qu'eſt ceſte-cy. Tãt y a que l'Empereur eſt Prince debõnaire, & n'eſt point cruel enuers les Chreſtiẽs, mais ſeulemẽt en veult aux infideles: parquoy ie cõſeille à voz capitaines, & à vous, que ſans autremẽt enuoyer au Marquis, vous addreſſiez à moy, & ie ſeray moyẽ que l'Empereur vous vſera de miſericorde. Entre autres vous direz au ſieur de la Roche-du Maine que pour la cognoiſſance que i'ay de luy, i'ay grand regret qu'il ſoit où
C il eſt, & là où ie pourray luy faire plaiſir, ie le feray de treſbon cueur: & cõme celuy qui l'ayme, luy conſeille de bien penſer à ce que ie luy mande. Le gentilhomme luy reſpondit qu'il n'auoit charge de parler, & auſſi peu d'ouïr parler vn tel langage, & qu'en la ville il ne ſ'eſtoit point apperceu qu'ils en euſſent occaſion: que toutefois il en feroit volõtiers le rapport au lieutenant du Roy, & aux capitaines, & qu'au lendemain il viendroit prẽdre le trompette pour le conduire en Aſt, & luy rapporteroit la reſponſe qu'ils luy auroient faicte.

Les capitaines apres longue deliberation faicte, furent d'auis, que ledit ſainct Martin gentilhomme de Perigort retournant le lendemain prendre le trompette, eſſaiaſt d'entendre du ſeigneur de Leue, quelle compoſition il leur voudroit faire: & trouuãt ledit ſainct Martin l'occaſion, tint au ſieur de Leue leſdits propos. A quoy il reſpondit, que ſi l'vn des capitaines venoit vers luy pour en traitter, il l'offriroit telle qu'ils n'auroient cauſe de la reffuſer: ce que le dit ſainct Martin promiſt de raporter aux capitaines, leſquels conclurent d'y enuoyer le lendemain: & y alla le ſieur de Ville-

bon conduit par le meſme trompette. Le ſeigneur de Leue luy tint d'arri- D
uée ſemblables propos qu'il auoit faict audit ſainct Martin : y adiouſtant que nonobſtant qu'il fuſt bien aſſeuré d'auoir la ville quand il voudroit à ſa diſcretion, il vouloit neantmoins vſer de ceſte courtoiſie & gratieuſeté aux capitaines, gentilshommes, & gens de bien qui eſtoient dedans, que de les laiſſer ſortir leurs vies ſauues, & ſans rançon, à chacun le baſton blãc au poing. A quoy le ſieur de Villebon reſpondit, qu'il luy parloit vn langage qu'il n'auoit point accouſtumé d'ouir : parquoy il luy prioit luy donner congé de ſ'en retourner, en l'aſſeurant que dedans la ville il n'y auoit telle neceſſité qu'il ſe perſuadoit: & quãd elle y auiendroit, qu'encores eſtoient aſſez gens de bien pour luy faire couſter la moitié de ſon armée, auãt qu'eſtre mis à ceſte raiſon. Et ſur-ce prenant congé ſans autre replicque, ſ'en retourna dedans la ville, où il feit rapport aux autres capitaines de ce qu'il auoit trouué audit de Leue: leſquels tous d'vn commun accord ſe reſolurẽt E
de mourir pluſtoſt en gens de bien, que d'accepter compoſition ſi honteuſe. Le iour enſuiuant dés le matin fut Auguſtin le trompette à la porte de la ville, apportant encores des fruicts nouueaux, auecques gratieuſes recõmandations au ſieur de la Roche-du Maine, diſant que le ſeigneur Antoine de Leue ſ'eſbahiſſoit, veu qu'il n'eſtoit iamais venu homme de ſon coſté, par lequel il ne fiſt à ſçauoir audit de la Roche, le deſir qu'il auoit de le veoir, ce nonobſtant il ne luy en auoit iamais faict reſponſe : adiouſtant que ſ'il luy plaiſoit venir diſner auecques luy, ce luy ſeroit vn grand plaiſir, & ſe mettroit volontiers en debuoir de le bien traitter.

Le ſieur de Montpeſat, & tous les autres capitaines eſtoient à la porte quand le trompette y arriua, & auecques eux eſtoit le ſieur de S. Martin deſſus nõmé : qui les pria, veu les affaires telles qu'elles eſtoient, de bien peſer, & les paroles du trompette, & ce qu'aucuns d'eux meſmes auoient ouy, des propos que le ſeigneur de Leue auoit tenuz dudit ſieur de la Roche: & qu'à ſon aduis ledit de Leue ayant eſprouué que ſa braueté de paroles ne F
les auoit point eſtonnez, il ſeroit homme de tenir plus gratieux propos audit ſieur de la Roche. Tous ſ'accorderent à ceſte opinion, & ledit de la Roche ne voulant eſtre opiniaſtre, feit reſponſe au trompette, puis que le ſeigneur de Leue auoit tant enuie de le veoir, qu'au lendemain matin il iroit diſner auecques luy, mais que ce fuſt de bien bõne heure. Ne tarda pas demie heure que le trompette fut de retour à la porte, auec quatre petits pẽniers de poires & apporta reſponſe qu'au lendemain à ſept heures il viendroit querir ledit de la Roche, à quoy il ne faillit: mais le ſieur de la Roche ſ'excuſa pour le matin, & remiſt de ſe trouuer vers luy à midy. A l'heure ditte le vint querir le trompette : auecques luy alla le cheualier d'Ambres: & à leur arriuée furent recueillis de pluſieurs gentilshommes Italiens, Allemans, Eſpagnols, que le ſeigneur de Leue auoit enuoyez au deuant, luy ſe fiſt apporter en ſa chaire pour les embraſſer : & apres pluſieurs ceremonies & propos longs & ſuperfluz à racompter, perſeuerant ledit ſieur de la

Roche

A Roche de ne vouloir rendre la ville, ſinon en ſortant ainſi qu'ils y eſtoient entrez, le ſeigneur de Leue replicquant qu'ils ne pouuoient faire ores que luy le conſentiſt: car le Marquis ne leur auoit laiſſé que dix cheuaux d'artillerie, qui n'eſtoit nombre ſuffiſant pour l'emmener toute, & replicquant le ſeigneur de la Roche qu'ils en emmeneroient au moins ce qu'ils pourroient, ne voulut toutefois accorder d'en laiſſer emmener: auſſi ne vouloit conſentir que les hõmes d'armes & archers emmenaſſent ſinon vn cheual de ſeruice, & que les enſeignes auſſi demouraſſent: apres conſentit bien qu'elles fuſſent emportées, mais non pas deſployées, & finablemẽt fut accordée la compoſition ſoubs les articles qui enſuiuent.

PREMIEREMENT, que leſdits ſieurs capitaines Frãçois pourroient (ſe bon leur ſembloit) tenir la ville iuſques à la fin du mois complet, à commẽcer du iour & datte des lettres du Roy, dont eſtoient deſia paſſez quatre iours: & qu'au deſſuſdit terme du mois complet, ils la conſigneroient au- *Compoſition pour Foſſan.*

B dit ſeigneur Antoine de Leue: & de ce faire bailleroient dés à preſent oſtages: dont luy ſeigneur de la Roche-du Maine ſeroit l'vn & autres deux ou trois gẽtilshommes de ſa maiſon. Si toutesfois il leur ſembloit & venoit à propos d'en deſloger pluſtoſt, que faire le pourroiẽt, auecques les meſmes conditions ſubſequentes. Item que ſi durant ledit terme le Roy de France ou ſon armée venoit leuer le ſiege eſtant deuant la ville, ou autrement luy donner ſecours, ledit ſieur Antoine reſtitueroit les oſtages, & laiſſeroit la ville en la forme & eſtat qu'elle eſtoit lors: auſſi qu'audits ſieurs capitaines durãt ledit temps ne ſeroit loiſible de fortifier laditte ville, ne d'y faire autres rempars que ceux qui ia y eſtoient, ſauf qu'à la breche qui eſtoit tombée, il leur ſeroit permis de la racouſtrer: & que ledit ſeigneur Antoine bailleroit deſlors vn gentilhomme des ſiens, pour regarder en quel eſtat elle eſtoit. Item que durant ledit temps ne ſeroit donné aucun empeſchement ou trouble à ceux de dedans: & que ledit de Leue retireroit ce pendant ſon armée de là le pont d'Eſture. Quant à l'artillere & munitions, &

C tous les grands cheuaux qui excederoient la haulteur de ſix palmes, & quatre doigts demoureroient dedans la ville, ſinon le nombre de douze cheuaux tels que voudroient choiſir les capitaines, lieutenãs, enſeignes, & guidons. Qu'au demourãt ils ſortiroient enſeignes deſployées, auecques tout le reſte de leurs cheuaux, au deſſoubs de laditte meſure, de leurs courtaux, beſtes d'emble, mulles, mullets, & bagage: promettant de les aſſeurer, & faire accompagner iuſques en lieu de ſauueté, au païs & obeïſſance du Roy: & de leur faire prouiſion de ponts & viures par le chemin. Item que ledit ſeigneur Antoine permettoit au ſieur de Montpeſat enuoyer vn ou deux, ou trois gentilshommes vers le Roy, tels qu'il voudroit choiſir, & les feroit accompagner iuſques à l'entrée des païs du Roy, par gens qui les attendroient douze iours au lieu où ils les laiſſeroient, pour les racõduire au retour en ſeureté. Plus permettoit ledit de Leue q̃ l'argẽt paſſaſt ſeuremẽt, venant de Frãce pour le payement deſdits gens de guerre eſtãs en la ville.

LESQVELS articles ainſi accordez voulut le ſeigneur Antoine faire ſigner audit ſieur de la Roche, qui le reffuſa, diſant qu'il en vouloit communiquer & faire le rapport au ſieur de Motnpeſat, & à ſes autres compagnons: auſſi que de les ſigner il appartenoit audit ſieur de Montpeſat, qui eſtoit chef en la garniſon, & cheualier de l'ordre du Roy: mais que le lendemain il le luy emmeneroit en vne chapelle à mi-chemin de ſon logis & de la ville, & que là tout ſe parferoit. Ainſi qu'il le promiſt il l'acomplit, & ſe preſentant pour oſtage, & auec luy le ſieur de la Paliſſe fils vnicque de feu monſieur le Mareſchal de Chabannes, & le ſieur d'Aſſier auſſi fils vnicque de monſieur le grand Eſcuyer de France: deſquels il ſe cõtenta, diſant que touſiours l'auoit trouué homme de parole, & raiſonnable. Il luy feit alors vne requeſte, auãt qu'il y euſt aucune choſe ſignée, en le priant treſinſtamment (veu qu'il l'auoit trouué tel) qu'il l'aſſeuraſt de ne l'en refuſer aucunement: ce que ledit ſeigneur de Leue luy accorda & aſſeura, pẽſant que la requeſte deuſt eſtre du bon traittement, & de laiſſer aller leſdits ieunes oſtagers paſſer aucunement le temps auec les dames. Mais le ſieur de la Roche ayant eu ſon aſſeurance, luy demanda que durant ledit terme accordé, il fiſt aux gẽs de Foſſan pour eux, & pour leurs cheuaux, deliurer viures en payant, & qu'autrement s'il aduenoit qu'ils euſſent ſecours, il ne les rẽdroit en l'eſtat qu'ils eſtoient à l'heure de la cõpoſition. Le ſeigneur de Leue mõſtra contenance d'auoir à deſplaiſir ceſte requeſte: ce nonobſtant il l'accorda ſoubs declaration qu'ils n'en prendroient ſinon ce que leur en faudroit par chacun iour, & non plus: & fut ceſt article adiouſté aux precedens, & ce faict en furent eſcrits deux originaux, dont l'vn ſigné du ſeing & ſeellé du ſeel dudit de Leue fut baillé au ſieur de Mõtpeſat: & audit de Leue l'autre, ſoubs le ſeing & ſeel dudit Montpeſat.

LE xxiiij iour du mois de Iuing, audit an mille cinq cens xxxvij. fut le ſieur de Sanſac depeſché vers le Roy, auecques ceſte nouuelle. Durant ce terme ſourdirent quelques altercations entre noz gens, & les ennemis, mais il y fut par les capitaines ſi bien pourueu des deux coſtez, qu'il n'en aduint inconuenient: & alloient les François de Foſſan au camp de l'Empereur, auſſi priuéement que dedans la ville. Enuiron huict iours apres ceſte capitulatiõ, l'Empereur qui eſtoit venu d'Aſt à Sauillan, vint viſiter le camp du ſeigneur Antoine, accompagné de pluſieurs Princes & ſeigneurs, comme ſont les Ducs de Sauoye, d'Albe, Bauiere, de Brunſuich, des Princes de Salerne & de Biſignan, des Marquis du Guaſt, & autres: & y arriuant enuiron les ſix heures du matin, feit mettre toute ſon armée en bataille pour la veoir: & la trouuant belle & bien en ordre à ſon gré, fiſt appeller le ſieur de la Roche-du Maine & ſes compagnons, afin de la leur mõſtrer, leſquels y vindrent à cheual, auecques leurs ſayes accouſtumez à veſtir ſur le harnois, ainſi qu'ils eſtoient ſemez de croix blanches, & tout à cheual luy firẽt la reuerence: il eſtendit vn bras, & embraſſa le ſieur de la Roche-du Maine, puis le feit couurir pour le chault, diſant qu'il ne vouloit pas qu'il fuſt malade,

Propos de l'Empereur à Monſieur de la Roche du Maine.

A lade,mais vouloit bien luy faire plaiſir,& qu'il luy vouloit faire veoir ſon armée:à quoy ledit de la Roche repliqua,qu'eſtãt telle,ainſi qu'il l'eſtimoit eſtre, c'eſtoit bien le rebours de luy faire plaiſir, que de la luy faire monſtrer:car ſi elle eſtoit bien pietre & ruinée,plus de plaiſir y prẽdroit-il,qu'à la veoir belle,ſinon qu'ils ſ'accordaſſent enſemble luy & ſon maiſtre, ſans faire combatre l'vne contre l'autre, au ſi grand dommage de la Chreſtiẽté, deux ſi puiſſantes armées,comme ils pourroient eux deux la mettre ſus: & que ſi tous deux eſtoient bien conſeillez,ils ſ'apoincteroiẽt, & tiendroient eux deux & Turc, & tous autres en ſubiection:mais de penſer deffaire l'vn l'autre,ils s'abuſeroient:car quelque armée qu'il luy ſceuſt monſtrer,le Roy luy en preſenteroit en barbe vne auſſi belle. Et quant ores ceſte premiere qu'il auroit dreſſée ſeroit deffaicte, que Dieu ne vouluſt,il en auroit remis ſus vne autre dedans quinze iours,& mettroit en vn beſoin autant de gentilshommes à pied, comme ledit ſieur Empereur auoit en ceſte armée de
B gens de toutes ſortes:ſur-ce retournant à ſa premiere parole,qu'ils feroient treſbien de s'accorder, & d'employer d'vn commun accord ces tant puiſſantes & belles armées au ſeruice de la foy Chreſtienne. L'Empereur à ce luy replicqua qu'il n'ignoroit point les forces du Roy,auſſi cognoiſſoit-il bien les ſiennes:& quant à s'accorder enſemble, c'eſtoient propos auſquels il n'auroit iamais les aureilles bouchées, mais qu'on les tint ainſi qu'il appartient.

A tant il ordonna au Marquis du Guaſt, & à vn ſeigneur Eſpagnol,de luy aller monſtrer & à ſes compagnons toute ſon armée, & commanda de les mener diſner auecques les Princes d'Allemagne,& qu'apres diſner il les verroit encores,ce qu'il fiſt:& demanda de rechef audit ſeigneur de la Roche qu'il luy ſembloit de l'armée qu'il auoit veuë, lequel reſpondit qu'il l'auoit trouuée treſbelle, & que c'eſtoit ſeulemẽt dommage qu'elle n'eſtoit employée en autre entrepriſe. L'Empereur luy demanda où il preſumoit
C qu'il la vouloit employer.Ledit de la Roche luy dit q̃ c'eſtoit en Prouẽce: l'Empereur luy fiſt reſponce que les Prouenceaux eſtoient ſes ſubiects: le ſieur de la Roche luy reſpondit qu'il les trouueroit ſes ſubiects fort rebelles & mal obeïſſans. Or en deuiſoit l'Empereur en vn langage que lon cognoiſſoit facilemẽt,qu'il s'eſtoit perſuadé que iamais le Roy ne ſeroit pour luy reſiſter,& s'auança iuſques à demãder combien de iournées il pouuoit encores auoir depuis le lieu où ils eſtoient iuſques à Paris: à quoy ledit de la Roche reſpondit, que s'il entendoit iournées pour batailles, il pouuoit encores y en auoir vne douzaine pour le moins,ſinon, que l'agreſſeur euſt la teſte rompue dés la premiere. Sur ceſte reſponſe ſe print l'Empereur à ſoubſrire,& luy diſt quelqu'vn des aſſiſtans qui cognoiſſoit ledit de la Roche:Ie vous auoye bien dit (Sire) qu'il vous ſçauoit dire quelque mot s'il vouloit. Et l'Empereur en reprenant la parole,redoubla que là où on parleroit de paix, ainſi qu'il appartenoit, on ne trouueroit qu'il y euſt les oreilles cloſes: & en ce diſant luy donna gratieuſement congé,recomman-

dant que luy & ſes compagnons fuſſent humainement traittez. D

Le Marquis de Saluces hantoit aucunefois auecques eux, & ſ'efforçoit entierement à les perſuader qu'ils ſe retiraſſent en France, ſans attendre le terme qui leur eſtoit accordé: alleguant qu'il leur pourroit en l'attendant mal prendre, d'autant que l'Empereur eſtoit deliberé de marcher outre: & que ſ'ils demouroient derriere, les païſans pourroient leur donner ſur la queue & les deffaire, pour le moins leur donner vn gros ennuy: mais ils perſiſterent d'attendre le retour de Sanſac, & luy repliquoient que ſi l'Empereur auecques toute ſa puiſſance auoit crainct de leur dõner aſſault, ayãt breſche plus raiſonnable, par plus forte raiſon craindroient les païſans de les aſſaillir. En ſomme ils attendirent la venue de Sanſac, & le iour du terme, qui greua beaucoup aux ennemis: car ils ne les vouloient laiſſer derriere de peur qu'ils euſſent moyen de ſe renforcer, & leur donner des affaires ſur la queue, ou d'aſſaillir le nombre des gens qu'ils entendoient laiſſer à E l'entretenement du ſiege de Turin. Si eſt-ce qu'à l'Empereur il deſplaiſoit grandement de tant donner de loiſir au Roy, de ſe preparer & fortifier.

Le ſieur de Sanſac venu, & le iour prefix arriué, le cheualier Cicongne Milannois ordonné par le ſeigneur Antoine de Leuc, & le ſieur de S. Martin, par pluſieurs fois cy deuant nommé, de la part de ceux de Foſſan, meſurerent les cheuaux qui deuroient ſortir dehors, en quoy ledit Cicongne vſa d'exorbitante rigueur: & outre celle dont il vſa, fut encores tenu beaucoup de tort à d'aucuns gentils hommes François, auſquels furẽt oſtez des cheuaux deſia viſitez & iugez eſtre de la meſure accordée, auſſi pluſieurs hacquenées & autres beſtes d'amble, contreuenant aux articles de la capitulation: mais force fut qu'ils enduraſſent, eſtant le cãp de l'Empereur ſi pres. Au demourant ils ſortirent en armes, & enſeignes deſployées, autãt les gẽs de pied, que les gens de cheual: eſtant le ſeigneur Antoine de Leue en ſa chaire pour les veoir paſſer, à deux gects d'arc pres de la porte: & quand ils furent à demy mille ou enuiron hors de la ville, fut par aucuns des Impe- F riaux rué ſur le bagage qui marchoit à la queue des gens de guerre, comme de gens qui penſoient cheminer (ainſi qu'il leur auoit eſté promis) en bonne ſeureté. La charette du ſieur de Villebon entre autres fut priſe & menée en arriere: & faict pluſieurs autres detrouſſemens. Ceſt alarme rapaiſé, les capitaines pour obuier qu'à l'aduenir n'en arriuaſt de ſemblables, ordonnerent douze cens hommes de pied tous gens eſleuz qui de là en auãt marcherẽt touſiours deuant le bagage: & ſur les aiſles autres trois cẽs, tous arquebuſiers: & ſur la queue iuſques à cent cinquãte hõmes de cheual des mieux montez & armez, auecques deux cens arquebuſiers pour les ſouſtenir: entre leſquels gens de cheual & le bagage marchoit tout le reſte de leurs gens, tãt de pied que de cheual, dont meſſire Martin du Bellay eut la charge des gens de cheual qui demeurerent ſur la queue: & le cheualier d'Ambres des gens de pied.

Et en ceſt ordre marcherent tout le iour, ayans touſiours ſur les aiſles

vne

A vne trouppe de la gendarmerie Imperiale, laquelle eſtoit ſortie de Villefranche, où elle eſtoit en garniſon, en intention de ruer ſur le bagage deſdits gens de guerre ſortis de Foſſan:& firent leſdits Imperiaux quelque cõtenãce de ruer deſſus, mais il en fut tué huict ou dix de coups d'arquebuſe, parquoy à la fin ils ſe retirerent ſans oſer enfoncer les noſtres, qui ceſte nuict coucherent à Cardey. Et au lendemain marcherent en pareil ordre iuſques à vn village ſis au deſſous de Pignerol, ayans touſiours ainſi que le iour precedant les gens de cheual de l'Empereur, & ſur la queue, & ſur les aiſles,& ſ'eſcarmouchãs ſouuent auec eux,ſans toutesfois y auoir receu aucun dommage. Au iij. iour de là Pignerol, & deçà Perouſe au milieu de la montagne ſe trouuerẽt en groſſe troupe les païſans qui auoient pris les armes, & marchans à couuert és voyes & ſentiers de la mõtagne en coſtoyãt noz gens, leur donnerent de l'ennuy beaucoup, & en bleſſerent pluſieurs, à la fin toutesfois ils furent repoulſez & contraincts de ſe retirer auec groſ-
B ſe perte de leurs gens:car il en fut tué de ſix à ſept vingts hõmes,ſurpris entre les noſtres, qui par deux endroicts auoient gaigné le deſſus de la montagne pour venir enclorre & deffaire laditte trouppe des païſans, laquelle deffaitte eſtõna tant les autres,qu'ils ne penſerẽt plus chacun à autre choſe qu'à ſe ſauuer. Et ſur le ſoir arriuerẽt les noſtres à Feneſtrelles,au dedãs des païs du Roy à ſauueté: duquel lieu fut depeſché meſſire Martin du Bellay en poſte,pour auertir le Roy cõment les choſes eſtoiẽt paſſées, & pour entendre de luy ce qu'il vouloit que fiſt ceſte trouppe venant de Foſſan.

Dvrant ce ſiege,& pẽdant ce terme de la reddition de Foſſan,le Roy encores qu'il n'euſt eſté deffié, ne par herault ne par lettre, iugea toutefois en hoſtilité ſi deſcouuerte,n'eſtre à propos d'auoir plus aucuns ambaſſadeurs ny meſſagers entre luy & l'Empereur:& à ceſte cauſe eſcriuit à tous les gouuerneurs & capitaines de ſes frõtieres, que de là en auãt ils arreſtaſſent tous courriers allans à l'Empereur, ou venans de luy, ou de ſes miniſtres. Et au
C ſieur de Vely ſon ambaſſadeur qu'il print cõgé de l'Empereur:à celuy dudit ſeigneur Empereur,il ordonna pareillement de ſe retirer,& pour le cõduire en lieu de ſeureté hors de ſon obeiſſance,luy bailla meſſire Louis du Perreau de Caſtillon, l'vn des gentilshõmes ordinaires de ſa chãbre,& luy fit ce nonobſtant honnorable preſent,ainſi qu'eſt la couſtume de faire aux ambaſſadeurs des Princes ou ſeigneuries de l'vn à l'autre: mais ledit ambaſſadeur ayãt ſceu depuis que le ſieur de Vely, lequel il rẽcontra par chemin n'auoit voulu accepter preſent dudit ſeigneur Empereur, enuoya celuy qu'il auoit accepté du Roy au ſire de Humieres, deſſus nommé lieutenant du Roy en Dauphiné. Peu apres luy eſcriuit de Suſe,du xxv. iour du mois, cõment il auoit vn pouuoir de l'Empereur ſon maiſtre pour traitter quelques moyẽs de paix,ſ'il plaiſoit au Roy d'en enuoyer audit ſire de Humieres vn ſemblable. Le Roy du commencemẽt fiſt reſponſe qu'il n'en enuoiroit point, & que les choſes eſtoient trop auant pour entamer propos de paix: & pẽſoit bien que c'eſtoit quelque nouuelle inuẽtion pour encores

l'amuſer : mais quelques iours voulant touſiours confermer le deuoir de D
ſon coſté, il reuocqua ceſte depeſche, & enuoya le pouuoir audit ſire de
Humieres, encores depuis il donna paſſage par ſon Royaume audit ambaſ-
ſadeur allant (ſi cõme il diſoit) pour le bien de la paix au païs bas de l'Em-
pereur. Ce nonobſtãt il n'en ſortit aucun effect: & a depuis eſté cogneu que
l'Empereur auoit vſé par ſa confeſſion meſme de ce moyen, pour abreger
le chemin de faire ſçauoir de ſes nouuelles au Cõte de Nãſau, & pour en a-
uoir des ſiennes, afin que ſes deux armées ſe reglaſſent d'vne meſme teneur.

Prouiſions faictes par le Roy, ſur les preparatifs de la guerre.

LE Roy qui n'en penſoit pas moins ne ſ'endormit, ainſi que l'Empereur
auoit eu opinion, ſur la venue ne praticque dudit ambaſſadeur, ains en cõ-
tinuant, ainſi qu'il auoit commencé, de donner ordre à tous ſes affaires, de-
peſcha Iean Cardinal du Bellay Eueſque de Paris, pour aller comme ſon
lieutenant general en laditte ville & païs circonuoiſins, pour y entretenir
& aſſeurer le peuple, qu'il ne ſ'eſtonnaſt, ainſi qu'il aduient aucunefois en- E
tre les peuples non accouſtumez aux incommoditez de la guerre, quãd ils
voyent leur païs aſſailly par tant & diuers endroicts, comme l'Empereur
menaſſoit & procuroit de faire : auſſi pour auoir eſgard au faict des finan-
ces, dont le fons de la recepte des païs circõuoiſins eſtoit à Paris, afin de ſe-
courir la Picardie, Champagne, & autres lieux de frontiere, ſelon l'exigẽce
des affaires. Au ſire de Humieres ordõna, que retournans noz gens de Foſ-
ſan il les departiſt au long de la montagne, pour aſſeurer & tenir les paſſa-
ges: & que ſur tout il enuoyaſt ſouuent eſpies ſur eſpies, pour entendre le
conuiue des ennemis, & quel chemin ils entreprẽdroient pour faire deſcẽ-
te en France, & que là où ils mõſtreroient de vouloir prẽdre le chemin du
Mont-Geneue, il enuoyaſt en toute diligẽce rõpre le paſſage à force de piõ-
niers, & rompre le Cabeſtan aſſis ſur la montagne, à ce qu'ils ne ſ'en aydaſ-
ſent à paſſer leur artillerie : au Chaſteau-Dauphin qu'il meiſt le capitaine
Monnein, auec ſes gens, & les rempliſt iuſques au nombre de v.cens. Au ſei
gneur Iean Paul outre les deniers qu'il luy auoit auparauant faict deliurer, F
pour leuer les gẽs de guerre Italiens (ce qu'il fiſt, & la pluſpart en retira du
camp des ennemis) il enuoya par Picquet commiſſaire ordinaire des guer-
res le payement des gens de guerre eſtans à Turin, afin qu'il eſſayaſt de paſ-
ſer outre, & le porter en laditte ville : ce que ledit ſeigneur Iean Paule exe-
cuta, mais non ſans groſſe difficulté, à cauſe que les ennemis auoient garni-
ſons à Buſſolin, à ſainct Ambrois, à Riuoles, & à Groullian, places aſſiſes
entre Suſe & Turin, en païs eſtroict, & des deux coſtez enclos de monta-
gnes: il y paſſa toutesfois ſans perdre aucun de ſes gens, ſinon vn de ſes che-
uaux legers Italiens, nommé le Comte Sebaſtian de Monte-Cuculo, & luy
bleſſé d'vn coup d'arquebuſe en l'eſpaule, dõt il fut guary en peu de iours.

AVSSI depeſcha le ſieur de Noailles, auecques vn treſorier, & le ſieur de
Bourran cõmiſſaire ordinaire de ſes guerres, pour aller faire la monſtre &
payement des gens de guerre qui retourneroient de Foſſan: auſquels pour
le ſeruice qu'ils auoient faict, & pour leur ayder à ſe remonter, il fiſt dõner

vn

A vn quartier outre ce qu'il leur eſtoit deu. Et fut baillé audit Noailles par inſtruction de faire marcher la gẽdarmerie vers Auignon, auquel lieu auoit le Roy deliberé de faire l'amas de ſon camp, pour apres le faire marcher outre, iuſques au lieu qu'il ſeroit auiſé. Et pour choiſir vn lieu cõmode furent depeſchez meſſeigneurs le Prince de Melfe Napolitain, Stefe Colonne Baron Romain, tous deux cheualiers de l'ordre, Poton Raffin Seneſchal d'Agenois, & capitaine de cẽt archers de la garde du Roy: & peu apres meſſire Iean de Bonneual, capitaine de cinquãte hõmes d'armes, des ordonãces dudit ſeigneur, auec cõmiſſion pour faire le gaſt, tel que ie declareray par cy apres. La depeſche faicte dudit Noailles, le Roy ſur l'opinion qu'il auoit touſiours (cõme i'ay dit cy deſſus) eüe que l'Empereur entreprendroit de paſſer en Prouẽce, il enuoya nouuelle inſtruction, ordonnant au ſire de Humieres faire marcher laditte gẽdarmerie de Foſſan, par ce qu'elle eſtoit moins que ſuffiſamment remontée, le chemin droict à Marceille: auquel
B lieu elle pouuoit ſans trop grãd nombre de cheuaux faire le ſeruice requis à la deffenſe de la ville: & furent pour ſeruir à la campagne retirées hors de laditte ville la cõpagnie dudit Bonneual, & autres qui eſtoient mieux mõtées & equippées pour ce faire. Par autre depeſche fiſt ledit ſeigneur, à ſçauoir à meſſire Louis d'Angerand ſieur de Boiſrigault, qu'il fiſt auancer les Suiſſes de ſa leuée, & qu'ils prinſſent le chemin de Montluel, auquel lieu ſe trouua ledit ſeigneur au iour qu'ils y paſſerent, & à chacun des capitaines donna en preſent vne cheine de cinq cens eſcus: & de là il les fiſt marcher droict à Valence, auquel lieu il alla biẽ toſt apres, c'eſt à ſçauoir incontinãt qu'il eut certaineté que l'Empereur auoit pris le chemin de Prouence. Et auant ſon partemẽt depeſcha monſeigneur Robert Stuard cheualier de ſon ordre ſeigneur d'Aubigny, mareſchal de Frãce, capitaine de cent lances de ſes ordonnãces, & de cent archers Ecoſſois de ſa garde: meſſire Iacques Galiot auſſi cheualier de l'ordre, capitaine de cent lances de ſeſdittes ordonnances, grand eſcuyer & grand maiſtre de l'artillerie de France: pour re-
C cueillir les capitaines & gens de cheual & de pied, qui arriueroient audit lieu d'Auignon: mais pour y eſtre chef & ſon lieutenant general par ſur tous il auoit faict election de meſſire Anne de Montmorency auſſi cheualier de ſon ordre, capitane de cent lances, grand Maiſtre & Mareſchal, & à preſent Conneſtable de Frãce: lequel toutesfois il retint encores en ſa compagnie iuſques au vingtieſme iour du mois de Iuillet.

L'Empereur attendant ce pendãt le partement des gens de Foſſan, & que la deliurãce de la ville luy fuſt faicte, eſtoit allé ſejourner à Saluces, faiſant en diligence ſes preparatifs: & au lieu de Sauillan, du Montdeuis, de Cony, & de Tende, faiſoit ordinairement beſongner tous les moulins & fours qui ſe trouuerent, & feit groſſe munition de biſcuit, & prouiſion de toutes les beſtes de charge qu'il peut recouurer au païs, pour faire mener apres ſon cãp ledit biſcuit & autres viures. Le ſeigneur Antoine de Leue pour auſſi ne perdre temps ce-pendant que le iour de la deliurance de Foſ-

ſan arriueroit, auoit dés le dernier iour de Iuing enuoyé ſommer la place D
de Roqueſparauiere, appartenant à meſſire Iean de Boller ſieur de Cental: mais le frere dudit Cental eleu de Riez, luy fiſt reſponſe que la place eſtoit tenue du Roy, & que luy cõme fidele & bon vaſſal n'y laiſſeroit entrer ſinon par ſur ſon ventre, homme qui ne fuſt amy du Roy ſondit ſeigneur. Et pour accomplir ſa promeſſe plus ſeurement, enuoya demander ſecours au ſire de Humieres, qui luy enuoya tel nombre de gens de guerre & canonniers qu'il luy demanda: parquoy ledit de Leue ne fiſt point d'autre entrepriſe contre laditte place. Et fiſt tourner ſes gens vers le Chaſteau-dauphin, en eſperance de le ſurprendre: leſquels faillans à leur entrepriſe, ſe mirent à l'aſſieger, mais aduertis que les bãdes du ſieur Chreſtofle Guaſco, & celle du ſeigneur de la Tour y venoient au ſecours, ils ſe retirerent à S. Pierre au Marquiſat de Saluces. Le Roy pourtant ne laiſſa d'enuoyer renfort de gẽs audit chaſteau par le capitaine Poulin, lieutenãt dudit Monein, qui eſtoit venu vers luy, de par ledit Monein ſon capitaine. E

Legatiõ de deux Cardinaux vers l'Empereur

AVDIT Sauillan arriuerent Meſſieurs les Cardinaux Treuoulce, ordõné d'aller deuers le Roy, & le Cardinal de Carpy deuers l'Empereur enuoyez par noſtre ſainct Pere leur intimer le Concile, à celebrer en la ville de Mantoue au xxvij. iour de May l'an enſuiuãt que lon cõpteroit mille cinq cẽs trẽte ſept: auſſi pour moyẽner la paix entre leſdits ſeigneurs Empereur & Roy. Ils furent ſolennellement recueillis & ouys, en preſence de pluſieurs Princes & autres ſeigneurs: & quant au faict du Concile, l'Empereur y conſentit, & promiſt de ſ'y trouuer en perſonne, & que nul autre que la puiſſance de Dieu l'en empeſcheroit. Quant à la paix qu'ils ſçauoient bien qu'à Rome il auoit proteſté, que ſ'il venoit à la guerre cõtre le Roy (choſe qu'il ne voudroit faire q̃ moult enuis) il la feroit de ſorte q̃ nulle occaſiõ, quelcõque elle fuſt, luy feroit tourner la teſte en arriere qu'il n'euſt executé ſon intentiõ: diſant ne ſe vouloir departir aucunemẽt d'icelle ſiẽne proteſtation, ſinon que preallablement le Roy euſt entierement reſtitué, reintegré, & deſdõmagé le Duc de Sauoye: & alors ſ'il luy enuoyoit demander la paix, il luy reſpõdroit ſelon que les choſes luy ſembleroient le requerir. F

AV Cardinal Treuoulce, lequel auoit charge de paſſer en France vers le Roy, ſembla n'eſtre hors de propos de parler audit ſeigneur Empereur à part, & pẽſa que nonobſtãt ceſte hautaineté qu'il mõſtroit en public, il luy pourroit particulierement tenir quelques plus gracieux propos, & plus inclinans à raiſonnable compoſition. Son audience obtenue, il demãda entre autres choſes, ſi ſ'accordant le Roy à ce que demãdoit ſa majeſté Imperiale de la reintegration du Duc de Sauoye, ou à tout le moins de mettre les choſes en ſequeſtre, ſaditte majeſté ſeroit cõtẽte que luy Cardinal allant vers le Roy luy tint encores propos, qu'en ce faiſant ſa majeſté Imperiale rẽdroit le Duché de Milan à monſeigneur le Duc d'Orleans. A quoy reſpondit l'Empereur, que non: & le Cardinal replicquãt auecques humble requeſte, que pour choſe qui fuſt aduenue il ne changeaſt de l'opinion qu'il auoit

euc

A eue de ce faire, & qu'il auoit declaré en ſi bonne compagnie, qu'en plein conſiſtoire de noſtre S.Pere, de ſon college, de tant d'ambaſſadeurs eſtrangers. Reſpõdit l'Empereur à ceſt article, qu'il n'auoit point chãgé d'opiniõ car il n'auoit iamais eu volonté de bailler ledit Duché, ſeulemẽt auoit voulu dõner au Roy bõnes paroles, & chercher tous les moyens de le faire deſarmer, ce pendãt q̃ luy ſarmeroit: ainſi q̃ le Roy en cas pareil auoit en l'entretenãt de belles paroles, aſſailly & ſpolié le Duc de Sauoye. Autre choſe n'en peut tirer ledit Cardinal, & ſur-ce prenãt cõgé paſſa les mõts pour venir trouuer le Roy: ſon collegue demoura encores quelque tẽps auecques l'Empereur, & puis fut enuoyé par luy gouuerneur audit Duché de Milan.

Tovs les preparatifs que faiſoit l'Empereur, eſtoient cõme pour prendre le chemin de Prouence, luy ſ'en vantoit, & ne ſe vouloit laiſſer deſmouuoir de ceſte intention: & ordinairement auoit en main ou deuant les yeux vne carte des Alpes & du païs bas de Prouẽce, que luy auoit donnée

B le Marquis de Saluces: & là eſtudioit ſi ſouuent & ententiuement, applicquant le tout à ſes deſirs & affections, que deſia il preſumoit d'auoir le païs en ſon bandon, ainſi cõme il en auoit la carte. Et n'eſtoit point en ceſte ſiẽne perſuaſion ſans y auoir aucuns aſtipulateurs, & qui le ſeruiſſent d'agreable au lieu de veritable conſeil: & comme ceux qui donnent de l'eſperon au cheual courant volontairement & de ſoy-meſme, l'enhortoient à faire promptement paſſer ſon armée deça les monts, pour là y exploitter en ce cours de victoires quelle eſtoit: & pourſuiuãt lequel ils ne faiſoient doubte que ſans combat, au moins ſans danger, il ne conquiſt en peu de temps toute la Gaule, moyennant qu'il ſe haſtaſt de paſſer: & que de l'occaſion que Dieu luy auoit enuoyée, telle qu'il n'en vient ſouuent de pareilles, & qui peu durent quand elles viennent, il vouluſt vſer de ſaiſon, & auãt que le Roy euſt temps de ſe renforcer & preparer à ſouſtenir le faix de ſon inuaſion. Et quant à ce dernier article, n'eſtoient ils point hors de propos, ſi

C c'euſt eſté choſe auſſi facile à executer, qu'à dire. Les autres & le plus grand nombre debattoient au contraire: & leur ſembloit eſtre plus à propos de pourſuiure la reconqueſte encommencée des païs gaignez par le Roy ſur le Duc de Sauoye, & leſquels ils auoient preſens & à main, que d'aller aſſaillir l'autruy & loingtain païs: & d'eſtablir delà les mõts vn bon repos & ſeureté, que de venir faire la guerre en France. De ſuiure & d'executer ce conſeil, nous eſperons (diſoient-ils) qu'il aduiendra de deux choſes l'vne: ou que bien toſt nous paracheuerõs de recouurer & nettoyer ce païs d'ennemis, ou que le Roy (doubtant qu'ayant vaincu ceſte entrepriſe, nous ne paſſions d'autant plus fors & vigoureux ſur luy, & mieux aymant faire la guerre en païs d'autruy, que la ſouſtenir en ſon propre) ſe deliberera pour obuier à ceſt inconuenient, de paſſer deça auecques toutes ſes forces. Aduenant le premier article, alors pourrons nous, ſans craincte que mutation aduiẽne par deça, marcher aſſeuremẽt cõtre luy delà les monts. Aduenãt le ſecõd, ce nous ſera beaucoup plus grãd auãtage de l'y attẽdre, & recueillir

Diuerſes opinions au conſeil de l'Empereur

auecques toutes les noſtres forces,que ſi nous allions le combatre auecques D
vne partie ſeulement, en laiſſant icy l'autre (comme force nous ſeroit de faire) à la pourſuitte de la ſuſditte conqueſte encommencée : & au danger que le Roy, ſe confiant en la bonne obeïſſance & vnion de ſes ſubiects, & en la force & bon ordre mis à la ſeureté de ſes villes,ſe contente de les bien garder & deffẽdre. Et faiſant le guaſt de trois ou quatre iournées de païs au deuant de nous,ſans y laiſſer autre choſe que ſolitude & deſolation, ſinon en aucunes places bien munies de viures,de gens,artillerie,& munitiõs: tellement que par la raiſon de la guerre nous ne puiſſions ne deuions paſſer outre,& les laiſſer derriere nous, il ſe vienne loger en vn camp auãtageux, fortifié, couuert deſdittes villes, & qu'au ſiege de chacune il nous arreſte pour le moins autant qu'il a faict deuant la ville de Foſſan:deuant laquelle telle & ſi peu deffenſable, que chacun de nous la cognoiſt, nous auons ſejourné autant que ſi c'euſt eſté pour conquerir Paris ville capitale de France. Cela aduenant,pourroit il pas ce-pendant nous ſuruenir quelqu'vn des E
inconueniens qui autresfois luy ſont en pareil cas ſuruenus en Italie?Pourra-il pas auſſi voyãt l'Italie deſnuée de force, y enuoyer ſi bon luy ſemble autre nouuelle armée de France : ou en Italie meſme, en laquelle deliurée de la peur & craincte de nous il peult faire leuer vne armée ſoubs la charge meſme, & par le moyen de ceux qui nagueres luy en auoient leuée vne? Pourra il pas cela faict,meſlant la force auecques les praticques,ayant à faire à vne nation encliné naturellement à reuolter & mutations, acquerir & peuples, & païs cependant que nous ſerons amuſez au deuant d'vne ſeule ville?

NOVS ne voudrions (Sire) en ceſt endroict vous apporter mauuais augure,en vous ramenteuant à combien de grãds Princes & ſeigneurs eſt autrefois aduenu,non ſeulement de perdre du leur, en voulant trop pertinacement enuahir autruy, mais d'y receuoir telle perte, qu'onc depuis eux F
ne leur race n'ont eu moyen de ſ'en reſſouldre:ne dire que(ſi les choſes autrefois aduenues ſont touſiours en poſſibilité d'aduenir encores, tant que les raiſons & conditions ſeront pareilles) nul homme ne peult temerairement & inconſiderément aſſaillir autruy qui ne ſe mette grandement au meſme hazard. Car nous ſçauons bien que les forces de vous (Sire) ſont telles,voz querelles ſi iuſtement fondées, voz entrepriſes ſi bien peſées, la faueur de Dieu & de fortune ſi bien accompagnans voſtre vertu, que tel inconuenient ne peult vous aduenir : mais ſeulemẽt pour acquitter noſtre debuoir,& à ce que ſur les difficultez que nous mettõs en auãt vous pouruoyez ſelon voſtre prudence accouſtumée, auons bien voulu les vous ramenteuoir, & vous faire ſouuenir,que vous aurez à faire à vne nation qui en ſon païs & dehors a touſiours eſté fort belliqueuſe,mais en ſon païs a eſté plus retenue & mieux vſant de conſeil qu'elle ne faict dehors:à vne nation qui iamais par autre que vous ne fut battue,ſans que le vainqueur y ait receu treſgroſſe perte:à vne nation laquelle encores que vous ayez ſouuẽt

vaincue

A vaincue, ſi a ce eſté de ſorte que iuſques icy nous ne cognoiſſons encores en riens, que vous ſoyez enforcy ſur elle de voz victoires, ne qu'elle ſoit debilitée pour toutes ſes pertes.

TOVTES ces raiſons ne nous deſmouueroient toutesfois, que nous ne ſuiuiſſions voſtre opinion, & de ceux qui à noſtre aduis y adherent fidelement, & parauenture plus prudemment que nous, ſi nous n'auions à combattre que l'ennemy: mais nous auõs à combattre les deſtroicts des Alpes, à vaincre vn long & malaiſé chemin, & cela vaincu nous ne trouuerons en aucun lieu, ne pour aller en auant, ne pour faire ſejour, amitié, bien-vueillãce, ne ſeureté. Iuſques icy vous auez touſiours cõduit voſtre armée par païs d'amis, mieux aymant le repos que d'irriter noz forces: derriere nous auons le païs obeïſſant, & les paſſages ouuerts, pour auoir & viures & rẽfort de gens à toutes heures que beſoing ſera. D'icy en auãt, en quelque part que nous tournions la teſte, nous aurons deuãt, & derriere, & par les coſtez tou-

B tes choſes ennemies & cõtraires, & (qui n'eſt petitement à craindre) vn aer mal-ſain & treſdangereux à gens qui ne l'ont accouſtumé, ſi vous entreprenez, ainſi qu'eſt voſtre intention, de faire voſtre paſſage en Prouẽce: de maniere (Sire) que plus difficile nous ſera le combat du long & mauuais chemin, de la faulte de viures, de l'intemperie de l'aer, de la famine & peſtilence qui en reſulteront: que ne ſera le combat de l'ennemy, lequel deffera moins de noz gens que ne fera le moindre de noz autres ſuſdits aduerſaires. C'eſt (Sire) ce que principalement nous craignons, & qui nous tient en ceſte opinion, de n'enuahir le païs d'autruy, deuãt que luy ait en ceſtuy cy poſé les armes, ſans moyen & poſſibilité de les reprendre: en laquelle nous vondrions perſiſter, ſi nous ne penſions certainement, que vous ſçachez quelque choſe à voſtre auantage que nous ne ſçauõs, & que parauenture la raiſon ne veult qu'aucuns de nous ſçachent encores.

TELLE fut la remõſtrance de la pluſpart de ſes capitaines, & entre les au-

C tres du ſeigneur Antoine de Leue, lequel iuſques à ſe vouloir faire mettre à genoux hors de ſa chaire, le requeroit & ſupplioit de ſe laiſſer perſuader à ſes bons, loyaux, & anciens ſeruiteurs. Aucuns toutesfois eſtoient d'opinion, que ſecretement ledit de Leue eſtoit d'aduis que l'Empereur paſſaſt deça, mais du vouloir & ſceu dudit ſeigneur il monſtroit deuant le monde & publiquement le contraire, afin que venant l'Empereur au deſſus de ſon entrepriſe (ainſi qu'il en auoit bonne eſperance, voire ſ'en tenoit pour aſſeuré) toute la gloire & honneur en fuſt attribué audit ſeigneur Empereur, & dit par le monde que ſon cueur auoit eſté ſi grand, ſa preuoyance & conduitte ſi bonne, que contre l'opinion de tous il euſt oſé entrer, & euſt eu la prudence de conduire à heureuſe fin vne entrepriſe deſeſperée.

Concluſion de l'Empereur en ſon conſeil.

L'EMPEREVR doncques ce neantmoins perſiſtant touſiours en ſa deliberation, print la parole, & concluant vſa de ceſte remonſtrance. Si ie n'auoye (dit-il) certaine cognoiſſance & de la guerre que nous entreprenons, & de l'ennemy auquel nous auons à faire, & de nous meſmes qui auons à

l'executer,ie ne blaſmeroy point,ains approuueroy pluſtoſt & enſuiuroy D
ceſte deliberation, ou pour mieux dire cõſideration voſtre:mais cognoiſ-
ſant que nous l'entreprenons contre vn infracteur de foy,allant à l'encon-
tre de ſes traittez, & qui contrevenant à iceux, a contre le Duc de Sauoye
(compris au traitté de Cambray, ainſi que noz autres confederez)cõmen-
cé la guerre,qu'il ſçauoit bien eſtre reduitte contre nous:ie ne fay point de
doubte que nons n'ayons Dieu pour nous,lequel eſt iuſte iuge,& vindica- «
teur rigoureux des traittez nõ obſeruez, & de la foy violée.Et adiouſteray «
que nous auons à faire à vn ennemy, contre lequel nous auons eu preſque
vingt ans durans vne perpetuelle victoire,& telle(afin que ie vous face en-
tendre au contraire de voſtre dire, nous eſtre demouré choſe pour nous
ſentir d'auoir eſté vainqueurs,& à eux d'auoir eſté vaincus)que nous iouïſ
ſons encores du Duché de Milõ,pour teſmoignage& butin d'icelle noſtre
victoire:ce qui nous doit mouuoir à retenir en ceſte guerre les cueur & eſ- E
perãce,tels que vaincueurs,& leur laiſſer l'effroy & le deſeſpoir,tels que les
vaincus ont accouſtumé touſiours d'auoir.Contrepeſant noz forces outre
ces deux poincts auec celles de l'ennemy, & que nous les auons quant au
nombre trop plus groſſes, & quant à la qualité mieux eſtoffées de gens ex-
perimẽtez à la guerre,tellemẽt qu'en laiſſant vne partie deça, encores nous
demourera-il dequoy fournir à la puiſſance de l'ennemy tel que l'auons, ie
ne trouue point ſi grand inconuenient comme vous le me faictes,ne de ſe-
parer & deuiſer noſdittes forces, ne de paſſer les monts, & aſſaillir noſtre
ennemy en France.

Et pour entrer par ce ſecond poinct,lequel nous fera retomber ſur l'au-
tre,ie vous pourroy alleguer infinité d'exemples, eſquels pluſieurs aſſaillis
en leur païs ont diuerty l'ennemy en le contre-aſſaillant au ſien, & ſau-
uãt le leur ont acquis & tenu celuy dudit ennemy: mais i'ayme mieux fon-
der mes entrepriſes ſur la raiſon qui eſt touſiours certaine, que ſur l'exem- F
ple qui à bien grande difficulté ſe peult alleguer en cas entierement pareil,
& en tous ſes poincts eſgal & ſemblable. Vous me dittes que nous deuriõs
auant que transferer la guerre en Frãce,la paracheuer deça les mõts, & net-
toyer le païs de ce qui reſte icy de noz ennemis. Ie tien au cõtraire, & non
pour vne ſeule raiſon, qu'il faict pour nous de paſſer de là pluſtoſt q̃ d'en-
tretenir la guerre ſur le noſtre, & de noz amis,& de pluſtoſt la faire en Frã-
ce,que de la ſouſtenir en Italie: laquelle en ayãt eſté vexée & trauaillée par
ſi long temps, toutes raiſons veulẽt que nous l'eſpargnions maintenant,&
la laiſſions puis qu'il nous eſt loiſible repoſer & reprendre ſes eſprits (ce
pẽdant que France ſera en ſon tour, courue)gaſtée,pillée,bruſlée,eſprou-
uant la craincte,l'eſpouuentement,la conſternation & fuitte du peuple,le
ſac & robement de maiſons, la deſolation,ruine,& feu des villes,& autres
telles malheuretez accompagnantes la guerre, qui par trente ans ont preſ-
que continuellement regné ſur Italie,Paris,& la couronne de France, fault
qu'il ſoit le prix & le loyer de ceſte victoire,non pas Turin & le Piemont.

A IVSQVES icy nous auons trop enduré au Roy faire la guerre ſur l'autruy : cõtraignons le vn peu à bon eſcient de venir au poinct de deffendre le ſien. Voyons ſi le François autant dedans que dehors ſon Royaume eſt ainſi gentil compagnon: ſi dedãs il eſt ſi ſage & retenu comme vous dittes. Ne cognoiſſez vous point ſa nature par tant d'eſpreuues que vous en auez faictes,qu'il ne vault ſinon à vne premiere impetuoſité?à diſſimuler & temporiſer il ſ'anneantit & pert courage? & d'autre part ie cognoy le Roy eſtre Prince de cueur ſi haultain,voire pluſtoſt temeraire,qu'il ſ'eſtimeroit auoir receu vne groſſe honte, ſ'il me laiſſoit entrer & ſejourner en ſon Royaume,ſans qu'il me vint preſenter la bataille:& ſ'il la me preſente, qui eſt celuy de vous qui ne ſe tiẽne aſſeuré de la victoire? Croyez moy certainement que le ſeul moyen de mettre fin à ceſte guerre,c'eſt qu'il ſoit outre ce qu'il eſt, Empereur & Roy des Eſpagnes en ma place,ou moy en la ſienne Roy de France outre ce que ie ſuis:& pour en venir à bout, il nous fault
B approcher de plus pres,& le chercher aux entrailles de ſon Royaume, nõ pas nous amuſer en ce païs,en attendãt qu'il y paſſe,pour luy dõner moyẽ, eſpargnant ſon païs qui luy foncera touſiours argent,de venir faire icy viure ſon armée à noz deſpens, & l'enrichir du pillage de ce dont nous deuons chercher de nous preualloir, à la ſoulde & entretenemẽt des noſtres. Et n'eſt rien plus vray que le rebours de ce que vous craignez, qu'en France il ait plus grande commodité de ſe renforcer de gens: tout au contraire ſ'il paſſe deça, l'eſperance de la proye par la licence & liberté qu'il baillera de piller, & mettre tout à ſac en païs de cõqueſte,luy attirera tous les iours gens nouueaux, ce que ie ſuis ſeur qu'il n'aura point en France:car y tenant police, comme raiſon veult qu'il face en ſes païs,tout ce que poura faire le ſoldat,ſera de viure de ſa ſoulde à bien grande peine:& peu ſe trouuera de gẽs qui ſans eſperãce d'autre prouffit vueillẽt venir pour la ſimple ſoulde
C gaigner des coups, ou la mort à l'encontre de nous. Et y laſchant la bride pour attirer le ſoldat,il foulera ſon peuple: & où l'ennemy ne pourra paruenir ſi toſt,l'amy pillera,& diſſipera les viures,les deniers Royaux n'en ſeront de ſi bon reuenu:mutineries,ſeditions,rebellions en aduiendront : & meſmement ſi le Roy ſe ioue à nous donner le paſſe-temps de veoir ceſt exemple de iuſtice & vengence diuine,que luy qui a tant gaſté,pillé,bruſlé le pais d'autruy,gaſte,pille,bruſle luy meſme ſon propre,cõme vous craignez qu'il face au deuant de moy : executant de luy-meſme, ce que faiſant l'ennemy encores le feroit à grãd regret. Parquoy cela n'eſt choſe qui m'eſtonne, ne pour laquelle nous laiſſions d'auoir viures à ſuffiſance : car outre l'ordre que i'y ay mis , nous paſſerons ſi auant en ſes païs que nous en aurons,& qui ne nous couſterons rien, en abondance.

ET quant à ce que vous craignez qu'il ſe renforce du coſté de deça, ie vous aſſeure que ie luy ay dreſſé aſſez d'autres empeſchemẽs ailleurs, pour luy en faire diuertir la penſée. Car outre ceſte armée à laquelle ie ne fay point doubte qu'il ne ſ'adreſſe auecques toutes ſes forces, & celle que vous

ſçauez eſtre deſia preſte pour deſcendre en Picardie, ſoubs la charge des D
Comtes de Nanſau, & de Rieux, & autre qui au deuant de moy ſe viendra ioindre par le coſté de Languedoc, qu'à la requeſte de l'Imperatrice mes Royaumes d'Eſpagne mettent ſus, & vers laquelle i'enuoye preſentement xxiij. galleres, pour luy faire clairement entendre ma deliberation, & le tẽps qu'il deura commencer à marcher : i'en fay encores dreſſer vne autre pour deſcendre au fort des affaires en Chãpagne, & de là paſſer en Bourgongne: eſquelles deux Prouinces elle ſera pour faire auecques les moyens que lon m'y dõne, non moindre effect en mõ ſeruice que ferõt les autres chacune en ſon endroit. De maniere qu'ayant ſi beaux & grands preparatifs en tant de lieux, & le Roy ſi entrepris, qu'il ne ſçauroit à temps aſſembler forces ſuffiſantes pour en vn meſme temps reſiſter à tant d'armes, & ores que ie n'euſſe les intelligences que i'y ay, il eſt impoſſible que d'vne part ou d'autre nous ne gaignions de viue force l'entrée iuſques au dedans du cueur de ſon Royaume, & face tel amas de gens que bon luy ſemblera. Separons E
& diuiſons hardiment noz forces, en laiſſant ce peu de nombre de gẽs qui eſt requis à entretenir le ſiege deuant Turin : ce que nous menerons auecques nous par delà ſera touſiours ſuffiſant à le combattre, principalement ſ'il veult (ainſi que vous l'auez propoſé) diuiſer & ſeparer luy-meſme les ſiennes, à la garde & deffenſe des villes qu'il aura deliberé de tenir & fortifier à l'encontre de moy. Ioinct que vous cognoiſſez tous auſſi bien que moy, quels gens de guerre ſont les François à pied. A cheual ils ſe veulent faire eſtimer quelque choſe, & à la verité ils y ſont plus duicts & accouſtumez : mais vous ſçauez qu'à Foſſan, & à Conflans, nous leur auons entierement deſmonté deux cens cinquante hommes d'armes: à Turin y en a pres de deux cẽs, qui ne peuuent eſperer meilleure fortune : les autres bãdes qui ont eſté deça ne peuuent eſtre ſinon à demy deffaittes, pour auoir en ſi peu de temps & ſans ſejour faict le voyage de paſſer & repaſſer les monts : en F
ſorte que vous auez à combattre le reſte & les reliques, & non la gendarmerie accouſtumé de France. Tout leur refuge & eſperance giſoit és lanſquenets & Suiſſes, deſquels ils faiſoient compte de recouurer à leur appetit & commandemẽt: mais nous auons (Dieu mercy) donné ſi bon ordre que de lãſquenets ils n'en auront plus: & de ceux qu'ils ont, ie ne dy pas tous les moyẽs que i'ay en main de les leur faire perdre. Et des Suiſſes i'ay promeſſe certaine & aſſeurée, qu'à leurs gens ils ne donneront congé d'aller au ſeruice de Prince quelconque hors de leurs païs.

A ceſte cauſe ie ſuis encores touſiours en ceſte opinion de laiſſer icy raiſonnable force, pour entretenir le ſiege de Turin : & auecques la trouppe que nous auons icy, & ce que nous retirerons encores d'Italiens, paſſer en France, & faire (nonobſtant les difficultez que vous auez prudentement diſcourues) le chemin de Prouence, en ſuiuant le long de la marine. Car quãt à la difficulté des paſſages, nous ne donnerons ceſt honneur aux François qu'ils ſçachent mieux ſupporter que nous. Quãt aux viures, nous y auons

pourueu

A pourueu,& par la voye de la mer en ſerons ordinairement ſecourus. Auſſi par la meſme voye ferons porter noſtre artillerie & bagage,qui par l'autre chemin ſeroit choſe de trop grãde couſtãge. Et quant à l'intemperie & incommodité de l'aer du païs,elle n'y eſt point plus vehemente que celle de Afrique, que ceſte armée a vertueuſement ſoufferte. Et toutes choſes conſiderées, ie ne voy choſe en ſomme qui me face moins doubter que ceſte victoire nous ſoit trop hazardeuſe,que contre vn ennemy ſi ſurpris & deſpourueu de bonnes gens de guerre peu honnorable.

VOILA en concluſion mon aduis,mais non que i'y vueille eſtre opiniaſtre:ains ay deliberé de prendre telle reſolution,cõſeil, & courage, que me donneront mes ſoldats, leſquels ſont ceux que nous auons à mettre en euure. Chacun de vous face aſſembler les ſiens, & ſortir les enſeignes aux champs, à ce que ie les voye tous enſemble, & parle à eux publicquement. En peu d'heure eſtant chacun aduerty auant la main fut ceſte concion aſ-
B ſemblée: & l'Empereur apres auoir vn peu regardé,leur commença parler en ceſte maniere.

Concion de l'Empereur à ſes gens.

IE ne voy(compagnons)à l'entour de moy,en quelque part que ie tourne les yeux, ſinon tous bons viſages, annonçans & me mettans ainſi qu'en euidence l'affection telle qu'elle eſt dedans voz cueurs. Ie voy vne armée ſi floriſſante, & compoſée de gens tous eſleuz,& comme choiſis l'vn apres l'autre,les gens de pied tous vrais ſoldats & veterans, la cauallerie ſi bien equippée, telle compagnie d'artillerie,& ſi bien eſtoffée de tout ce qu'il luy fault, qu'à mon aduis nous n'aurons plus faulte ſinon d'ennemy qui oſe nous attendre, & ne nous priuer du moyen d'eſprouuer la vertu de ceſte armée:tant y a que deça les monts,nous ne pouuõs le trouuer tel qu'il vaille & ſoit digne que nous y employons vne telle puiſſance. Ils eſtoient icy aduolez,comme vne voleé d'oiſeaux au pillage d'vn champ ſemé:auſſi à la voſtre arriuée ſe ſont ils retirez, ainſi que la meſme volée d'oiſeaulx ſen-
C fuit au premier coup de traict qu'elle a ouy. Maintenant nous ſommes en deliberation, à ſçauoir ſi nous deuõs aller chercher de là les monts vn ennemy moins indigne de noſtre effort,ou ſi nous deuons attẽdre qu'il nous vienne chercher icy: I'y attendant,nous deſtruiſons le païs qui eſt noſtre, & vous autres conſommez voſtre ſoulde ſans en prouffiter, encores n'eſt il à croire qu'il y vienne iuſques icy. Les François auant qu'auoir eſprouué noz forces ſe ſont entretenus à la guerre plus temerairement que conſtantement à l'encontre de nous, ainſi qu'ils ſont bouillans & precipitans de nature: mais ie cuide qu'ils ne l'entreprendront maintenant, qu'ils ont ſi ſouuent & à leur grand dommage eſprouué, que nous ſommes autres gẽs qu'ils ne ſont. En les allãt chercher par delà,ie croy qu'auſſi peu attendront ils le choc, comme ils ont faict deça les monts, ſinon que nous vouluſſions penſer qu'ayant leurs forces à preſent diminuées d'vn tiers,ils euſſent plus de cueur & d'eſperance, qu'ils n'en ont eu quand ils les auoiẽt entieres. Tout ce qu'ils feront ſera de tenir vn peu de contenance: & au-

iourd'huy reculer vne iournée en arriere, demain vne autre,& ſans iamais D
nous faire reſiſtence.Et ſi d'auanture neceſſité les contraignoit de venir au
combat,à quoy le cueur iamais ne les menera,vous deuez indubitablemẽt
eſtre aſſeurez que la fortune de la guerre comme vray iuge,fera incliner la
victoire de noſtre coſté où eſt le bon droict,& qui pourſuiuons la repara-
tion de foy violée,auec reſtitutiõ des choſes ſurpriſes au preiudice de noz
traittez.Reſte à ſçauoir ſeulement ſi vous eſtes ceux meſmes que vous auez
eſté, ſi vous auez deliberé de faire ainſi que vous auez appris & accouſtu-
mé,c'eſt à dire,ſi vous auez du cueur aſſez pour paſſer les monts,& pour(ie
ne dy combattre ne conquerir le Royaume de France) mais aller accepter
la victoire contre l'ennemy, & la conqueſte dudit Royaume qui à vous ſe
preſente. Si vous n'auez du cueur aſſez,icy nous fault demourer & vitupe-
reuſement faillir à noſtre fortune qui ſ'offre : ſi autrement, ce me ſera teſ-
moignage de voſtre vertu, cueur, & volonté, ſi vous eſleuez ioyeuſement E
vne acclamation & cry militaire, comme ſi maintenant vous auiez à mar-
cher en bataille. A ces parolles tous ſ'eſcrierent vnaniment demandans à
marcher & paſſer outre. Et l'Empereur alors en collaudant leur prompti-
tude de foy & courage,Ma bonne fortune(compagnons) ſera (dit-il) celle
qui accõpagnera ceſte voſtre acclamatiõ, & proſperera ce que nous entre-
prendrons:& certainement ſi le Roy de Frãce auoit telles gens cõme vous
eſtes,& ie les auoy tels qu'il les a, i'ay deſia dit en bonne cõpagnie,& de re-
chef dy encores, que ie me feroy lier les mains derriere pour m'aller rẽdre
priſonnier,& luy demander miſericorde, à telles conditions que bon luy
ſembleroit de les m'impoſer,& ſuis aſſeuré qu'il le feroit ſ'il vous cognoiſ
ſoit tels que ie vous cognoy, & il ſçauoit au demourant d'autres entrepri-
ſes ſecrettes,qui à preſent ne ſont à declarer,leſquelles me rendront la con-
queſte de France ſi facile, que i'eſpere en peu de iours eſtre paiſiblement
obey en la ville de Paris. F

TELLE fut la departie de la cõcion,& ces propos auoit il pronõcez auec
ſi aſſeurée cõtenance,que le cueur ſembloit redoubler à ſes gens, & ne leur
Diſcours ſur les intelligences de l'Empereur en Frãce. ennuyoit ſinon que ſur l'heure on ne les faiſoit marcher en auant.Quelles
eſtoient ſes ſecretes entrepriſes dõt il parloit, ie n'ay encores ſceu entẽdre.
Vray eſt que peu apres fut deſcouuert vn traitté qu'il auoit ſur la ville de
Langres, dõt nous parlerõs en l'autre prochain liure de ces memoires.Au-
cuns penſerẽt qu'il euſt quelques grãdes intelligẽces en Frãce, par le moyẽ
du Marquis de Saluces:& à ce croire les induiſoit l'eſtrãgeté de ſon affaire,
& le peu d'aparẽce qu'ils trouuoient qu'vn hõme qui n'eſtoit ſans experiẽ-
ce des choſes de ce mõde(outre le blaſme qu'il ſ'eſtoit acquis à perpetuité)
euſt voulu ſe faire ennemy de ſon ſeigneur & Prince naturel, & qui toſt
ou tard le pouuoit ruiner en vn inſtant:ſinon qu'il ne fuſt ſeul de ſa partie:
& qu'auant qu'abandõner le Roy,il ſe fuſt perſuadé quelque telle,& ſi grã-
de ruine prochaine dudit ſeigneur, que pour iamais il ne deuſt plus auoir
cauſe de la craindre. Et de faict le Duc Guillaume de Bauiere en racõptant

des

A dés le mois de Iuing precedãt au ſieur de Lãgey, lors eſtãt ainſi que i'ay dit en Alemagne, ce qu'il auoit entendu de l'affaire dudit Marquis: faiſoit ſon compte, & le diſoit ſçauoir de gẽs eſtãs pres de la perſonne de l'Empereur (à l'auenture du Duc Louis de Bauiere ſon frere) que ledit Marquis ne ſe trouueroit eſtre ſeul de ceſte pratique: & qu'en Frãce y auoit d'autres aſſez, tenãs ſecretemẽt ce meſme party, & qui en leur ſaiſon ſe deſcouureroient.

AVTRES eſtimoient que l'Empereur tint ces propos, ainſi que pluſieurs bons chefs de guerre en ont tenu par le paſſé, diſans qu'ils auoient vne embuſche ſecrette contre leur ennemy, & le faiſoient en partie pour accroiſtre le cueur de leurs gẽs, & en partie pour mettre leurdit ennemy en ſouſpeçon & deffiance des ſiens: choſe qui a ſouuent gaſté de groſſes & importantes entrepriſes. Autres depuis qu'ils entendirẽt la confeſſion du Comte Sebaſtiẽ de Monte-Cuculo, imaginerẽt que ceſte fuſt la ſecrette entrepriſe, en laquelle prenoit l'Empereur vne ſi groſſe aſſeurãce: cõme s'il ſe fuſt fon-
B dé ſur la mort eſperée du Roy, & de Meſſeigneurs ſes enfans: en ſ'aſſeurant qu'eux eſtans morts, il paſſeroit ſans grãde reſiſtance à trauers le Royaume de France. Mais ceſte eſperance eſt ſi meſchante qu'il ne me ſçauroit entrer en teſte qu'vn ſi grand Prince que luy vouluſt vſer d'vne ſi malheureuſe & dãnable trahiſon. Toutesfois ceux qui en ont ce ſouſpeçon ſe ſont fondez en ce que ledit Sebaſtian dit auoir eſté par ledit ſeigneur interrogé, ſ'il ſçauoit bien l'ordre & façon que tenoit le Roy à ſon boire & à ſon menger. Auſſi qu'alors que le ſeigneur Dom Ferrãd de Gõzague preſenta ledit Sebaſtiã à l'Empereur, en diſant qu'il eſtoit appareillé à ce qu'il auoit promis à luy, & au ſeigneur Antoine de Leue, & eux de par luy à ſa majeſté: ſi ledit ſeigneur Empereur euſt entendu que leurs propos euſſent eſté de la pratique de quelques villes ou places en France ou ailleurs (ce que diſent ceux qui ne ſ'oſent perſuader vne telle meſchanceté auoir trouué lieu au cueur
C de Prince) il n'euſt eu que faire de ſ'informer dudit Sebaſtiã du boire & du manger du Roy.

Encores en a confermé aucuns en ce ſouſpeçon q̃ le ſeigneur Dom Loppes de Sorie ambaſſadeur à Veniſe pour ſaditte majeſté Imperiale, ſ'enqueroit ſur le tẽps q̃ ces choſes auindrent, qui ſeroit Roy de France contre qui auroit ledit ſeigneur Empereur à pourſuiure ceſte guerre, au cas q̃ le Roy & meſſeigneurs ſes enfans allaſſent de vie à trepas: choſe qui ſembloit eſtre hors de propos, & impertinẽte à ſ'enquerir, ſ'il n'euſt eu quelque opinion de mort prochaine d'iceux ſeigneurs.

EN concluſion, quiconques ait eſté autheur de ceſt enorme empoiſonnemẽt (car ie ne le ſçay, Dieu le ſçait, & n'en voudroy blaſmer perſonne à tort) l'Empereur plein de grãde aſſeurance de remporter heureuſe iſſue de ſon entrepriſe, ſe reſolut ſur icelle de paſſer, ainſi qu'il fiſt en Prouẽce: dõt depuis il ſe repentit ſouuent, & de ſa bouche a declaré au Roy, cõbien ayãt iuſques alors faict profeſſion de croire conſeil, il ſ'eſtoit mal trouué de ſe gouuerner à ſa teſte. FIN DV SIXIESME LIVRE.

SEPTIESME LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRE GVILLAVME DV BELLAY SEIGNEVR DE LANGEY.

Passage de l'Empereur en Prouẽce.

LA DESSVDITTE resolution prise, & le nombre ordonné des gens qui demoureroient au siege de Turin, & à poursuiure ce qui restoit pour mettre fin aux affaires de Piemont, chose que l'Empereur estimoit trop plus facile que par effect il ne la trouua : il departit son armée en trois, afin de passer à plus grande commodité. Ceux de la premiere bande en laquelle fut la gendarmerie, auec les lansquenets du sieur de Thamise, prindrẽt leur chemin par la riuiere de Gennes, par ce qu'ils conduisoient l'artillerie & le bagage que ledit sieur auoit ordonné (pour euiter les difficultez du passage) faire embarquer & conduire sur son armée de mer, à ce qu'ils se vinssent ioindre à luy en la ville de Nice, & partit ceste trouppe le trezieſme iour de Iuillet. En la seconde marcha Dom Ferrand de Gonzague, capitaine general des cheuaux legers, & auecques eux quelques hommes d'armes Napolitains, les sieurs de Iselsthein, Dietric Sepch, Vvolf Dietric le Kutrinhen, & leurs cheuaux. Apres eux le Marquis du Guast, auecques les Espagnols, puis la maisõ de l'Empereur, & à sa queue le seigneur Antoine de Leue, puis les lãsquenets du capitaine Marc de Ebenstein : & apres eux se mist l'Empereur accompagné seulement de six de ses Chamberlans, & d'vne trouppe d'Espagnols: apres lesquels marchoient les lansquenets du capitaine Gaspar de Fronsperg : & prindrent le droict chemin de Fossan à Nice. En la tierce bande furent les Italiens qui prindrent le chemin par Cony, ausquels il fut ordonné, qu'au plustost que faire ce pourroit, ils se rẽdissent à Nice, & aux lieux de sainct Laurens & de Ville-neufue, pres de ladite ville de Nice.

Soing & prouoyance du Roy.

CE temps pendant le Roy estant Lion où il tenoit ordinairement conseil, faisant les depesches recitées au precedant liure, & pouruoyant à tous les endroicts par où son ennemy pouuoit faire descente : apres qu'il eust certaineté de la deliberation de sondit ennemy, ne tarda plus à faire executer les choses qu'il auoit en son conseil arresté de faire, ledit cas aduenant. A ceste cause il depescha messire Iean de Bonneual seigneur dudit lieu, capitaine de cinquãte hommes d'armes de ses ordonnances, por auecques

sa

A ſa compagnie (laquelle pour les raiſons cy deſſus declarées il luy ordonna retirer de Marceille) allerſe ioindre aux autres capitaines, eſtãs deſia ſur le coſté de Siſteron, pour faire le degaſt, & prẽdre garde aux paſſages de Rocqueſparauiere, & de terres neuues: & luy donna inſtructions de ce qu'il auroit à faire, enſemble lettres addreſſantes à tous leſdits capitaines, & à tous les Baillifs, autres officiers, & ſubiects de ſa majeſté: par leſquelles il leur eſtoit mandé obeïr à Monſeigneur Claude de Sauoye Comte de Tende, & audit capitaine Bonneual, ainſi qu'à ſa propre perſonne: & comme à ceux qu'il ordonnoit ſes lieutenans enſemblement, & chacun apart ſoy en l'abſence l'vn de l'autre: & à ſon partement luy donna charge ſur toutes choſes que luy & tous autres ſe gardaſſent de donner à l'arriuée quelque curée aux ennemis. Audit lieu de Siſteron trouua ledit Bõneual le Comte Guillaume de Fuſtemberg, & ſes lanſquenets, qui auoient deſia bien auant commencé à faire le guaſt: & auoient pillé Barcelonne, & tout le païs des terres
B neuues, mais auoient excedé l'intention du Roy, d'autant qu'ils n'auoient eu reſpect aux Egliſes ne choſes ſacrées. De Siſteron arriuant à Aix, auquel lieu il auoit donné aſſignation de ſe venir rendre à trois eſpies qu'il auoit depeſchées du lieu de Romans, il y trouua en compagnie du Comte de Tente, meſſeigneurs le Prince de Melphe, Stephe Colonne, & autres deſſus nommez, qui auoient deſia viſité la ville, & l'auoient iugée non tenable. Parquoy ils auoient regardé de trouuer lieu oportun à y dreſſer & fortifier vn camp qui la couuriſt: & auoient choiſy le lieu où eſt vne Egliſe de ſainct Iean de Hieruſalem aſſez logeable, mais il ſ'y trouuoit pluſieurs difficultez, & meſmement pour vne montagne qui regardoit dedans: parquoy fut aduiſé d'en aduertir le Roy, & que ce pendant les ſeigneurs Stephe Colõne & de Bonneual iroient viſiter la vile de Graſſe. Et ſur chemin ledit Bonneual bailla lettres du Roy par toutes les villes, comme à Trez, ſainct Maximin, Brignolles, Draguignã, & autres: & ſuiuant ſa creance leur commanda de retirer tous leurs viures & beſtial, ſur peine de confiſquer
C tout ce qu'à ſon retour de Graſſe il trouueroit n'auoir eſté par eulx retiré. Paſſant à Draguignan ils prindrent auecques eux la compagnie de cent hommes d'armes du ſire de Monteiean, depuis Mareſchal de France, qui eſtoit logé audit lieu és enuirons, & celle dudit de Bonneual qu'il auoit retirée de Marceille. Et à Graſſe trouuerent partie de celle du Cõte de Tende, auſſi de cent hommes d'armes, ſoubs la charge de meſſire Germain de Vrre ſieur de Mollans ſon lieutenant, auecques quatre mille hommes de pied Prouenceaux, deſquels eſtoient capitaines le ſeigneur du Mas, Iean de Eſbenault ſieur de Villeneuue, Iean de Pontenes ſieur de Carſes, & autres. Par les ſuſdits Colõne, Bõneual & autres capitaines fut viſitée la vile par dãs & par dehors, & fut trouué qu'elle n'eſtoit tenable par aucune raiſon.

DESIA, & dés le vingt-cinquieſme iour de Iuillet, eſtoit arriué l'Empereur auecques les deux premieres bandes (mais non ſans grande difficulté de viures par le chemin) au lieu de ſainct Laurens, premiere ville des païs

du Roy, au deça de la riuiere du Var, ſeparant la Gaule d'Italie. Or eſtoit D
il ce meſme iour l'an reuolu, que l'Empereur auoit pris terre en Afrique, pour ſon entrepriſe de Tunis: & ſoit qu'il aduint ainſi de cas fortuit, ou que ledit ſeigneur Empereur (ainſi que pluſieurs ont eu opinion, à cauſe que ce iour là il fiſt à ſon camp faire ſix lieues) eut de propos deliberé choiſi ſon but d'y arriuer à cedit iour: afin de tourner en augure, comme choſe auantureuſe & non premeditée, ce que ſongneuſement il auoit ia conclut & pourpenſé. Si eſt-ce, qu'ayant ia autresfois eſprouué qu'il n'y a choſe de plus grande efficace que ſuperſtition, pour eſmouuoir & perſuader vn peuple à l'intention & opinion que lon le veult regir & conduire: il voulut bien vſer de ceſte occaſion à ſon auantage, & meſmemẽt pource qu'audit iour eſtoit la feſte de ſainct Iacques Apoſtre, lequel d'vne part les Eſpagnols tiennent & reuerent d'ancienneté, comme le ſingulier patron & protecteur de leur nation & patrie: & les Allemans d'autre-part E
ont auſſi d'ancienneté couſtume de le venir ſaluer & adorer en Eſpagne. Conſiſtant doncques la principale force de ſon armée, & meſmement deſdittes premieres bandes, en deux nations, Eſpagnolle & Germanicque, il les fiſt appeller & aſſembler en concion. Eux aſſemblez, il leur vſa d'vne oraiſon ou propoſition telle en ſubſtance, qu'elle ſe pouuoit eſperer & attendre d'vn homme alors outré de haine contre le Roy. En icelle generalement il le deſcouppa de toutes les ſortes d'opprobres conuitieuſes qu'il eſt poſſible, le blaſonnant, & appellant violateur de foy, infracteur d'alliances & traittez, defenſeur des infideles, euerſeur & ennemy du repos & tranquilité des Chreſtiens: & au contraire parla de ſoy ſi magnifiquemẽt, qu'à peine lon euſt ſceu iuger à quoy il prenoit plus de plaiſir, ou de hault-louer ſes conditions, ou de blaſmer celles de ſon ennemy. Et alors commença à celebrer & magnifier l'heureux & fortuné augure du iour de ſon arriuée en ce lieu, remonſtrant comment il falloit bien dire, F
que miraculeuſement ſon voyage eſtoit conduit & dirigé par le vouloir de Dieu, diſpenſateur & arbitre des choſes humaines: car au meſme iour que l'an paſſé il auoit pris terre en Afrique, iour qui eſtoit preſque vniuerſellement ſainct & celebré à toutes les nations dont ſon armée eſtoit compoſée: & quoy que ce ſoit, auoit eſté à tous ſans exception heureux & fortuné, par la notable & inſigne victoire qu'ils auoient rapportée, arriuans à tel iour en Afrique, ſoubs ſa conduitte, & à ſon ſeruice, où ils deliurerent laditte prouince de l'occupation & iniure du Turc ennemy de noſtre foy, à celuy meſme iour auoient ils mis le pied au dedans des confins & limites de France. Surquoy il concluoit qu'à meilleur & plus iuſte tiltre ils debuoient non ſeulement eſperer, mais auoir foy & aſſeurance certaine, qu'eſtans arriuez en France à meſme iour, & ſoubs meſme chef, & auecques la meſme addreſſe & faueur de Dieu, ils conduiroient encores plus heureuſement la guerre entrepriſe contre le Roy de nom Treſ-chreſtien, mais en effect rien moins que Chreſtien: ou

Subſtance de la propoſition de l'Empereur à ſes ſoldats.

que

A que pour mieux dire ils ſe pouuoient tenir ſeurs & certains, que Dieu luy meſme entreprendroit la vengeance du meſpris & contemnemẽt de ſa religion : & eux qui apres Dieu eſtoient enſemble auec luy offenſez & outragez, n'auroient autre affaire, que de ſoy laiſſer mener & conduire à celuy Dieu, qui par la main d'eux l'excuteroit & mettroit à fin. Et ſi à l'encõtre du Turc ils auoient obtenu en Afrique vne ſi noble & honorable victoire, plus noble & plus illuſtre ſeroit celle, qu'ils rapporteroient indubitablement de ceſte entrepriſe: car ſuppoſé que le Turc ſoit infidele & contraire à noſtre foy, il ne l'eſt certes que par erreur & ignorance, mais le Frãçois inſtruict & apris en la foy, ne peult ſinon malignement, ſ'en eſtre aliené, ſ'alliant à l'encontre, & ſ'accompagnant honteuſement à la cauſe & entrepriſe des Infideles.

Et penſez vous (dit il adoncques) compagnons, ſi n'eſtoit l'offence de la religion par luy repudiée, le malheur de ſon enorme peché, qui l'exagite
B & conduit à perdition, que luy, qui tant de fois a eſté vaincu par vous, & alors qu'il auoit Allemans & Suiſſes en ſon ayde & à ſon ſeruice, eſtant deſtitué maintenant & hors d'eſperance de l'vn & de l'autre ſecours, oſaſt entreprendre de venir, & ſe preſenter en camp auecques gens nouueaux & leuez à haſte, au deuant de vous autres vieux ſoldats, & qui pouuez nombrer autant de victoires ſur luy, comme vous luy auez donné de batailles? Croyez moy certainement qu'il ne le feroit iamais, ſi ſon peché ne le conduiſoit à ceſte euidente ruine. Et ce que vous auez veu que freſchement il a oſé entreprendre contre les païs de Sauoye & de Piemont, encores qu'il les ait ſurpris à la deſpourueue, & ſans ce qu'ils ſe dõnaſſent de luy garde, ſi ne l'euſt il iamais oſé penſer, ſ'il ne ſe fuſt fondé autant irreligieuſement que temerairement en vne folle eſperance qu'il s'eſtoit perſuadée, que ceſte noſtre victorieuſe armée iamais ne retourneroit entiere d'Afrique: eſtimãt (cõme ie cuide) que Dieu ne fuſt pour nous aſſiſter & dõner ayde en
C celle guerre, laquelle pour luy & pour ſon nom auoit eſté par nous entrepriſe & dreſſée. Mais ie ſuis parauanture (compagnons) trop ſuperflu & prolixe ſans beſoin à vous deduire ces remonſtrances & perſuaſions : car vous auez aſſez congneu par experience qu'il en a en toute diligence incõtinant la nouuelle ſceue de voſtre retour, faict retirer ſon armée deça les monts d'aucuns en hors, qui pour s'eſtre amuſez au pillage, n'ont peu à temps arriuer & ſe ioindre à la trouppe des autres. Et ne fault point que vous penſiez que ceux de Foſſan ne de Turin s'y ſoient iamais enfermez, ſinon par neceſſité de ſe deffendre & couurir des murailles, & nõ point en eſperance de pouuoir auſſi defendre les murailles par la proueſſe ou vertu qui ſoit en eux. Leur intention ſeulement a eſté de gaigner vn peu de temps, en eſperance pour la grande affection que i'auoye de paſſer outre, & de n'auoir occaſion de m'arreſter longuement, à cauſe d'eux, ie les receueroy à mercy en leur donnant la vie de grace, auec ſeur paſſage & ſaufconduit, pour eux retirer à ſauueté en leurs maiſons. Et qu'il ſoit vray,

desia(compagnons)nous auõs par voſtre moyen & vertu contrainct ceux D
de Foſſan de ſe rendre à noſtre mercy, en vous quittant & delaiſſant leurs cheuaux,harnois & bagage. Ceux de Turin nous auõs ia mis en telle neceſſité de viures, & de toutes autres choſes,& meſmemẽt depuis que nous auõs priſe la fortereſſe du pont du Pau, où eſtoit toute leur eſperãce du ſecours de viures, que nous pouuons eſtre infalliblement aſſeurez de recouurer la ville en peu de iours, & ceux là toutesfois eſtoient & ſont la fleur & l'eſlite de l'armée du Roy:de ceux cy doncques nouuellement leuez, & gens ſeulement armez à demy,tirez par force de la charrue,qui n'ont encores aucune cognoiſſance de leurs capitaines,& de leurs capitaines ſont auſſi peu cogneus: iugeriez vous qu'ils ſoient (ie ne dy pas pour cõbattre) mais pour oſer ſeulement ſe mettre & preſenter en bataille?

CROYEZ moy (compagnons) que tout ce qui giſt entre les Alpes, depuis ceſte mer iuſques à l'Ocean, tout ce qui eſt contenu entre le Rhin & le mont-Pyrenée,ſera voſtre par vne ſeule bataille,ou pour mieux dire,par E
vne ſeule monſtre & contenance de bataille:& n'y aura autre choſe que les chemins & non point le combat qui vous eſloigne ne retarde ceſte victoire.Ceſtuy eſt le loyer & la recompenſe que Dieu vous a reſeruez & preparez pour tant de peines & trauaux que vous auez portez & ſouſtenuz pour luy,& pour l'exaltation de ſon nom, & de ſa gloire. Telle fut ſa propoſition en ſomme, combien qu'il y adiouſta encores aſſez d'autres indignitez à l'encontre du Roy, en ſ'inuoluant & fourrant ſi auant en embages & ſuperfluité de paroles, que grande partie des aſſiſtans (ainſi que i'ay ouy dire à gens qui eſtoient preſens) ſ'ennuyerent & faſcherent de la longueur & inſolence de ſa harengue.En y eut toutesfois aucuns(ie ne ſçay ſi pour ſeruir à ſes oreilles, ſçachans qu'en ſa felicité il ne voùloit ouir autre propos: ou que leur opinion fuſt telle,& qu'ils ne penſaſſent point qu'il luy peuſt arriuer mutation de fortune) leſquels par vne militaire acclamation com- F
mencerent à regretter ſeulement & ſe douloir à luy, de ce qu'ils auoient à faire à tel ennemy qui n'oſeroit les regarder en barbe:ſi que l'occaſion leur deffailloit de pouuoir mõſtrer & faire cognoiſtre, combien par ſi longue exercitation & continuation aux armes, ils eſtoient deuenuz excellens & ſinguliers en l'experience & art militaire.Se voyans doncques priuez de la tant deſirée occaſion, & puis qu'ils n'auoient plus beſoing de ſ'amuſer à conſulter enſemble, comment & par quel moyen ils pourroient auoir & obtenir victoire,commencerent deſlors à conſulter, comment ils deuiſeroient & partiroient entre-eux le fruict & gros butin d'icelle:& ia en auoit qui demandoient les charges & les eſtats, & autres qui les places & biẽs des principaux de la cour de France. L'Empereur eſleué d'vne certaine eſperance & opinion des choſes preſentes,& ſe glorifiant au bruit, reputation, & bonne fortune des paſſées, prenoit plaiſir à les eſcouter, adiouſtant foy à ce qu'il eſperoit: & ia recueilloit auant la main le fruict & contentement de la victoire qu'il tenoit ſienne indubitable, & autant que ſi deſia il l'euſt

obtenue.

A obtenue. Huict iours entiers qu'il fiſt ſejour audit lieu, attendant aucunes bandes, leſquelles n'eſtoient encores arriuées de Piemont, ne fut mention d'autres depeſches que de dons & departemẽs d'eſtats, offices, capitaineries, gouuernemens, villes, chaſteaux, & autres biens des ſubiects & ſeruiteurs du Roy.

Le huictieſme iour commença le ſeigneur Dom Ferrand de Gonzague, (lequel ainſi que i'ay dit, auoit la charge de tous les cheuaux legers du cãp Imperial) à les acheminer & faire marcher auant, & auecques ſoy print le ſeigneur Dom Alfonce de ſainct Seuerin, Prince de Sallerne, auecques le nombre de quatre mille hõmes de pied. Son chemin fut tirant vers Graſſe, par vn païs montagneux & aſpre: parquoy il enuoya deuant bon nombre de gens, pour deſcouurir ſ'il y auroit quelques embuſches par les montagnes. Sa contenance monſtroit de vouloir paſſer plus auant en ça, ſi ſes auantcoureurs n'euſſent deſcouuert de loing vne trouppe des noſtres, qui

B cheminoient en ordonnance au long du Coſtau, tendant au chemin que tenoit ledit Gonzague. Leſdittes gens des noſtres pouuoient arriuer au nõbre de deux mille hommes au plus, mais i'eſtime que ledit Gonzague euſt opinion qu'il en y euſt d'autres embuſches deça la montagne, & que ceux cy ſe monſtraſſent ſeulemẽt pour l'attirer à ſon deſauãtage aux deſtroicts & difficultez des paſſages: quoy que ce ſoit, il ſe retira dont il eſtoit party, ſans dreſſer eſcarmouche ne combat. Par autre coſté marcherent quelques gens de pied Eſpagnols deuers Antipo, leſquels furẽt bien viuement chargez de deux bandes de legiõnaires du païs, mais la tenue ne fut pas comme la charge, ains furent leſdits legionnaires repouſſez de l'arquebuſerie Eſpagnolle, laiſſans leurs capitaines en gros danger, leſquels toutesfois ſ'en retirerent treshoneſtemẽt, en combatant touſiours & ſouſtenant l'ennemy, tant qu'ils ſe rendirent en lieu de ſeureté. Cecy eſtoit aduenu le iour precedant que leſdits ſeigneurs Colonne & Bonneual arriuaſſent à Graſſe, leſ-

C quels ayant trouué (comme i'ay dit) la ville n'eſtre tenable, delibererent que l'vn iroit vers le Roy en faire le raport, qui fut le ſeigneur Stephe Colonne, & ledit Bonneual executeroit ſa charge de faire le guaſt: lequel feit emporter & amener hors tout ce que porter & amener ſe pouuoit, au demourãt mettre le feu, & rõpre les murs de la ville par cinq ou ſix endroits, chacune breche de trente ou quarante pas. Et ce-pendant que ces choſes s'excutoient, il enuoya vers Antibe trente cheuaux, pour auoir nouuelles des ennemis: leſquels amenerent trois priſonniers, qui rapporterent commẽt la trouppe eſtoit fort crue depuis le ſoir precedant, & aſſeurerẽt la decente eſtre de cinq à ſix mille hommes. Parquoy ledit Bonneual voyant la choſe requerir diligence, depeſcha le capitaine Molans, auec les gens qu'il auoit de la compagnie du Comte de Tende, & deux mille hõmes de pied, pour aller le chemin de France, rompre tous les fours & moulins, bruſler les bleds & fourrages, & defonſer les vins de tous ceux qui n'auoient faict diligẽce de les retirer és places fortes, auſſi gaſter les puys, iettant des bleds

Guaſt faict par les noſtres en preuence.

dedans afin de corrompre les eaues. Luy ſen alla droict à Calien appartenant au ſieur du Mas, qui commença le premier à rompre ſes moulins & bruſler ſes granges & bleds : & à Calaz en fiſt autant le ſeigneur du lieu. De là il vint à Draguignan auecques ſa trouppe, duquel lieu il enuoya meſſire Gronguet, ſire de Vaſſey, auec quarante ou cinquante hommes d'armes de la compagnie du ſire de Monteiean, dont il eſtoit lieutenant, pour ſouſtenir & renforcer le capitaine Molans. Et par le coſté de la mõtagne deuers Dine il enuoya le capitaine Maure de Nouate, guidon du ſeigneur Iean Paule de Cere, & auecques luy mille hommes de pied du ſeigneur Chreſtofle Guaſco, venans alors du lieu où eſtoit le ſire de Humieres: auſquels il ordõna faire le ſemblable tout au long de la montagne. Apres il print chemin droict à Carſes, continuant de faire le guaſt, & audit Carſes le ſieur du lieu miſt le feu luy-meſme en ſes bleds qui eſtoient aux chãps en moullõs, & fiſt boire tous ſes vins aux compagnons. Telle fut l'affection de tout le peuple gros & menu au bien & cõmodité de la choſe publicque, qui tous oublierent le regret du particulier dommage.

PENDANT le temps que ſe faiſoit laditte execution, eſtoient arriuées les bandes que l'Empereur auoit attendues à venir de Piemont : leſquelles arriuées, il ſe delibera de faire touſiours marcher ſon armée iuſques en Auignon : choſe qu'il iugeoit luy eſtre autant facile & ſans reſiſtence, comme vtile & commode à la facilité de ſon entrepriſe : & de là faiſoit bien ſon compte, de pouuoir à ſon choix & appetit dreſſer la teſte ou par dela, ou par deça le Rhoſne, ainſi que l'vn ou l'autre luy viendroient plus à propos. De ceſte deliberation fut aduerty le Roy, & ia dés les commencement auoit bien preueu & penſé auant la main, que ſon ennemy ſ'il paſſoit en Prouence, ne pouuoit prẽdre pour ſoy autre meilleur aduis, ne qui luy fuſt de plus grande commodité, tant pour auoir les viures à ſon commandemẽt, que pour donner trauail aux païs, autant deça que delà la riuiere: laquelle en ce faiſant il euſt eue en ſa puiſſance, au moyẽ du pont qui eſt deſſus, ioignant aux portes & cloſtures de la ville : & pource eſtoit touſiours ſon intention & deſſein d'y obuier en toutes manieres, & de ſe ſaiſir de laditte ville, premier que l'ennemy ſ'en peuſt ſaiſir. A ceſte cauſe & pour autant que ſes forces n'eſtoient vnies encores, auecques leſquelles il peuſt raiſonnablement & à ſon honneur ſe preſenter en perſonne au deuant de ſondit ennemy, il auoit choiſy le ſire de Montmorency, alors grand maiſtre & Mareſchal, & maintenant Conneſtable de France, comme celuy en la vertu duquel, prudence, conſeil, & diligence, entre tous autres ayans le maniement & diſpoſition de ſes affaires, il auoit plus de foy & d'eſperance : lequel il auoit ordonné ſon lieutenant general, autant deça que delà les monts, auecques treſample & pleine puiſſance & authorité de pouuoir ordonner & faire en ſon abſence, en general & particulier, autant que luy en preſence euſt peu ordonner, commander & faire. Mais pour autãt qu'il vouloit encores plus au long auecques luy conſulter & deliberer des af-

Diuers penſemens & cõſultatiõs du Roy.

faires

A faires de telle & ſi grande importãce, il y enuoya ce pendant pour gaigner touſiours le deuant Meſſire Robert Stuart ſeigneur d'Aubigny auſſi Mareſchal de France, auec huict mille Suiſſes, qui ia & nouuellement eſtoient ariuez deuers luy, enſemble quatre cens hommes d'armes complets, mais de diuerſes compagnies: ainſi que les vns eſtoiẽt plus voiſins & prochains, y eſtoient les premiers arriuez, ce-pendant que les autres venoient auſſi iournellement pour ſ'y trouuer au iour qui à ce leur eſtoit prefix & ordõné. Auecques ceſte trouppe ſ'en vint ledit ſeigneur d'Aubigny loger en Auignon, & attendant la venue du ſire de Montmorency, ne deffailloit de cueur, ne de conſeil à commander & pourueoir en diligence à toutes choſes qui en telle preſſe d'affaires ſe peuuent & doiuent pourueoir & commander. De ce trauail & maniement d'affaires il ſe trouuoit grandement ſoulagé par la preſence de meſſieurs Guillaume Poyet, alors ſecond Preſidant en la cour de Parlement de Paris, & conſeiller du Roy en ſon conſeil eſtroit, & depuis Chancelier de France: Gilbert Bayard auſſi Conſeil-
B ler & Secretaire des finances dudit ſeigneur: Robert de la Martõnie, & Gilles de la Pommeraye maiſtre d'hoſtels ordinaires: & Charles de Pierreuiue, l'vn des quatre Treſoriers generaux de France, enuoyez deuant audit lieu d'Auignon, pour y faire amener de toutes les prouinces de Frãce, qui plus ſeroient à main, toutes ſortes de viures & de fourrages, tãt pour le nombre qui ia y eſtoit, que pour celuy que lon eſperoit y arriuer apres: en laquelle charge ils ſ'acquitterent ſi grandement & ſongneuſement, que de toutes choſes y euſt en noſtre camp iuſques en abondance, & non qu'à ſuffiſance.

Le Roy ce pendant conſultoit de toutes ſes affaires auecques le ſire de Montmorency, & des moyens qui leur ſembloient eſtre requis à tenir, pour mieux les conduire & gouuerner, & pour en auoir iſſue plus heureuſe & à moindre hazard: car ils ſçauoient tous deux de quel poix eſtoiẽt les
C choſes à preſent, & de quelle conſequence à l'aduenir. Le ſire de Montmorency conſiderant en ſon eſprit & apart ſoy, combien de la charge qu'il auoit, il luy pouuoit en la bien conduiſant aduenir d'honneur & de gloire, & combien au contraire d'vne malheureuſe iſſue luy aduiendroit de honte & reproche, auoit ordinairement en imagination, & comme deuant ſes yeux la grande obſtination & opiniaſtreté de l'ennemy, accompagnée de puiſſance excedãt & ſurpaſſant celle de tous les autres ennemis que iamais eut le Royaume de France, le grand nombre de gens & de belliqueuſes nations qu'il auroit à combatre, la prochaineté d'eux, telle que deſia ils ſe pouuoient dire preſens, l'opinion & reputation de leur proueſſe & vertu, le long temps qu'ils auoient veſcu enſemble ſuiuant les armes, leur accouſtumance de vaincre, non que de guerroyer, & non ſoubs eſtranger, mais ſoubs leur Prince naturel & droicturier. Tout au contraire il ſe veoit auoir plus de nom que de force d'armée, & ce qu'il auoit de gens auecques ce qu'il en eſperoit encores, eſtre mercenaires en grande partie, en autre

partie gens incogneuz les vns aux autres,& leſquels il luy aduiendroit par- D
auanture beſoing & neceſſité de mettre aux champs, auant que les capi-
taines fuſſent bien ſtilez à commander,& les compagnons à executer leurs
commandemens:& ſi de male aduenture il aduenoit qu'ils fuſſent battus,il
ne veoit point que les ennemis vainqueurs trouuaſſent lieu de reſiſtence,
ne les vaincuz de ſeureté, iuſques à ce qu'ils arriuaſſent à Lion. Or eſtant
telle auiourd'huy la condition des temps, que lon eſtime les entreprinſes
ſelon l'iſſue,& non ſelon la conduitte, il cognoiſſoit euidemment (aduint
ce qu'auenir en pourroit) qu'on luy mettroit en compte & conſideration
plus la fortune que le conſeil. Au Roy venoient en ſes diſcours toutes les
meſmes imaginations,& autres ſemblables, leſquelles mettant en auant,&
propoſant à ſondit lieutenant general, & luy ordonnant ce qu'en chacun
euenement il auroit à faire : eux deux enſemble ſur toutes choſes peſoient
l'eſperance,la craincte, la raiſon,& l'auenture,en meſurant & contrepeſant
les vnes auecques les autres, de leur victoire ne leur reſultoit aucune eſpe- E
rance de priuer l'ennemy,ne de l'Empire, ne des Eſpagnes, ne de quelcon-
ques autres de tous les Royaumes qu'il tiēt. De la victoire ſienne non ſeu-
lement en aduenoit la ruine de l'armée qu'ils dreſſoient, mais le danger &
trouble de tout le Royaume, comment que ſoit: le paſſage du Rhoſne, la
ſeigneurie de la mer de leuant,auecques aſſeurance de n'auoir iamais faulte
de viures,& le moyen de trauailler le Royaume par quelque endroit qu'il
luy euſt pleu, eſtoit le moindre fruict que l'ennemy pouuoit eſperer de ſa
victoire.

L'ESPERANCE doncques & la craincte n'eſtoient equipolentes l'vne
de l'autre : & bien qu'entre icelles y euſt diuerſe raiſon,toutes deux giſoiēt
en incertaineté,& plus dependoient de la fortune & aduenture,que de cō-
ſeil & iugement, de maniere que tant plus ils diſcouroient diligemment,
tant moins ils trouuoient de certain aduis & moyē d'y proceder. Pour re- F
ſolution apres auoir long temps debatu & l'vne & lautre partie, le Roy ſe
tournant au ſire de Montmorency, luy vſa de tel ou ſemblable langage:
Paroles du Roy à Monſeigneur le grād Maiſtre. Vous auez (dit-il) aſſez faict preuue au guerres paſſées de voſtre hardieſſe
& aſſeurance aux hazards: & me ſuis iuſques icy trouué loyaument & vail-
lemment ſeruy de vous,de iugement,& aduis,& bon conſeil,qualitez pro-
pres & peculierement requiſes à qui bien veult faire ſon deuoir, en charge
de chef & capitaine general d'vne entrepriſe: & que par icelles autant que
par force les Royaumes & Empires ſe deffendent & maintiennent en leur
eſtat:auſſi peu ay-ie eu occaſion de rien en deſirer en vous,mais de ces der-
nieres parties eſt la ſaiſon d'vſer maintenāt plus que de courage ne de har-
dieſſe:mais tant y a que raportāt de ceſte guerre la reputation telle que i'eſ-
pere, & m'aſſeure que vous en raporterez,c'eſt celle qui accōplira iuſques
à conſommation & comble d'honneur,toute la gloire & toute la louenge
que vous auez acquiſe és autres. Ie vueil à ceſte cauſe que vous entrepre-
niez la charge que ie vous donne en ceſte eſperance, & vous aſſeurant que
ie ne

A ie ne vous laiſſeray auoir faute,retardement,ne ſejour de choſe dont vous puiſſiez auoir beſoing ou neceſſité en voſtre camp. Quant au moyen de vous y conduire, vous ſçauez combien vault fortune en toutes choſes, & au faict de la guerre plus qu'en nul autre: & que bien ſouuent d'vn cas de petit moment,peult ruſe vn grand changement & commutation des choſes. Vous ſerez en faict & ſur le lieu,pour tout iuger & cognoiſtre à l'œil : ie ne doute point que vous ne ſçachiez bien prendre bon aduis, & bon conſeil,ſelon l'occaſiõ & opportunité du temps & des affaires, & meſmement par les propres deſſeings & entrepriſes de l'ennemy.

GRANDE aſſeurance donnerent ces propos au Sire de Montmorency, lequel ſur iceux prenant congé du Roy, arriua le quatrieſme iour apres en Auignon, auquel lieu ayant le tout cõmuniqué auecques le Sire de Aubigny,il fiſt venir à ſoy to⁹ les Capitaines & de cheual & de pied,& auecques eux aucuns viels genſ-d'armes qui par la longue experience du meſtier, y B auoyẽt acquis reputation & authorité. Aſſemblez qu'ils furent,il leur propoſa & miſt en auant le faict ainſy qu'il eſtoit, les forces de l'ennemy, celles que de preſent auoit le Roy,& celles que encores il attendoit,tant de ſes païs ſubiects, comme de Suiſſe & d'Alemagne : la difficulté de viures où ſe deuoit trouuer l'ennemy,l'abondance que nous en pouuions auoir:quel fruict, quelle commodité, quelle auantage nous pouuions attendre au cas que nous feuſſions victorieux:quelle perte,danger, & incommodité aù cas contraire,& que nous feuſſions vaincuz. De quelle part nous deuoit venir crainte,de quelle part eſperance, combien nous deuions taſcher d'obuier & remedier à l'vne, cõbien d'accepter,accroiſtre, & mettre à executiõ l'autre:& meſmement en ce temps icy,auquel(ſi oncques mais)il eſtoit requis, & deuions tous nous employer de corps & de biens, à faire quelque digne chef d'œuure, pour l'aſſeurance,tuition,& deffenſe de la patrie: & pour en repouſſer & mettre hors noſtre ennemy, qui par trop grande confiance de C ſa fortune, & de ſes forces, & par outrageux & ſuperbe contemnement & meſpris des noſtres,deuoroit deſia en ſon eſperance ceſtuy noſtre opulent & glorieux Royaume. Sur ce leur fiſt autres pluſieurs,mais briefs diſcours, & bien ſuccinctement trouſſez,en demãdant l'aduis à vn chacun,à ſçauoir lequel eſtoit meilleur, ou de marcher plus auant en païs, ou d'attendre ſur le meſme lieu, tant que le ſuppleement & renfort de gens ordonné par le Roy y fuſt entierement arriué, auſſy quelle voye & moyen leur ſembloit eſtre plus à propos pour bien cõduire ceſte guerre, & pour heureuſement la mener à chef.

Arriuee de mõſeigneur le grand Maiſtre, Lieutenant general du Roy, en Auignon.

Propoſition au cõſeil de ce qui eſtoit à faire.

SVR ceſt endroit,il voulut bien leur remonſtrer & faire entendre, que le Roy ſ'il euſt voulu euſt bien ſceu de luy-meſmes preſcrire & ordonner toute la raiſon, ordre, & moyen qu'il euſt voulu eſtre tenuz au faict de ceſte guerre : & quant à luy venant du lieu dont il venoit, inſtruict de celuy auquel principalement touchoit, & qui autant que nul autre auoit le iugement accompagné d'experience au maniement de tels affaires, qu'il

n'eſtoit point ne trop perplex, ne trauaillé d'opinion en ce qu'il auroit à D
faire : mais que tous deux auoyent bien voulu tant deferer à la prudence, experience,& foy d'entre eux,que de leur en faire demander leur aduis ſur le faict,& la choſe encores eſtant en ſon entier: parquoy il attendoit d'eux tous,& de chacun la frãche,libre,& liberale opinion. Telle fut ſa propoſition au conſeil,& nonobſtant qu'il auoit ia priſe auecques le Roy ferme & reſolue deliberation de ne point venir au combat, & de ne iouer le gros ieu,ſinon que extreme neceſſité l'y contraigniſt,ou qu'vne ſeure ou certaine opportunité ſ'y offriſt,d'autant qu'ils ſçauoyent & cognoiſſoyent treſbien,que beaucoup plus eſt le deuoir d'vn chef & general d'armee,qui a de cõbatre pour & en ſon naturel & propre païs de meurement & ſagement, que hardimẽt & ſoudainemẽt ſ'expoſer & mettre au hazard. Si auoit il approprié ſes parolles, & compoſé ſa contenance de telle ſorte & maniere, qu'on euſt pluſtoſt iugé, que ſon aduis fuſt incliné à l'opinion contraire. E
Et ce faiſoit il à propos & à ſon eſcient,par ce qu'il cognoiſſoit la choſe eſtre deſia venue en couſtume,que grãde partie des capitaines & autres qui ſont appellez au conſeil tendent au iourdhuy à la faueur,& opinent communement ſelon qu'ils penſent & coniecturent,que le chef & principal capitaine le trouuera bon : & telle qu'ils eſtiment eſtre ſon opinion, telle la donnent ils, & appliquent tous leurs eſprits à la confermer & fortifier de raiſons,en façon qu'elle puiſſe eſtre trouuee la meilleure. Et à ceſte cauſe auoit il cherché de donner aux aſſiſtans occaſiõ de penſer que ſon opinion fuſt autre, qu'en effect elle n'eſtoit. Et par ce moyen il faiſoit ſon compte, qu'en voyant impugner & confuter l'opinion qui veritablement eſtoit la ſienne,par gens qui penſeroyent faire tout le rebours,il auroit plus grande liberté de conferer & contrepeſer les raiſons & cauſes mouuantes de l'vne & de l'autre opinion.

Les aduis du commencement furent pluſieurs & bien diuers,mais peu apres ſe reſolurent tous en deux, les vns eſtoyent d'opinion que lon marF
chaſt plus outre, & qu'on logeaſt le camp plus prez de l'ennemy, pour le cõbatre és anguſties & deſtroicts des paſſages,en lieu où il ne luy fuſt poſſible de ſ'eſtendre, & de mettre en bataille toutes ſes forces, pluſ-toſt que d'attẽdre à ce faire, quãd il auroit pris pied en lieu plus ample & ſpacieux, & auquel il euſt ledict moyen & commodité de ſ'eſtendre,& de ſ'ayder de toutes ſes forces. Les autres eſtoyent d'auis contraire,& leur ſembloit plus à propos de ſur-attendre au lieu où ils eſtoyent, pour donner au renfort & ſupplement qu'on attẽdoit, eſpace & temps de pouuoir arriuer & ſe ioindre auec eux. Ceux qui eſtoyent de ceſt aduis,eſtoyent meuz & fondez ſur les raiſons ia deuant deſduictes, ſçauoir eſt ſur la prochaineté du grand & bien aguerry nombre de gens eſtans au camp Imperial,& ſur le gros appareil qu'ils conduiſoyent auecques eux:auſſy l'aſſeurãce& courage que leur donnoit la freſche victoire qu'ils auoyent obtenue en Afrique, auecques la longue cognoiſſance & habitude des vns aux autres pour la lõgue hantiſe

A tiſe qu'ils auoient eüe enſemble, ſuiuãs touſiours les armes à meſmes ſoulde, & ſous leur meſme naturel & droicturier ſeigneur. Là où les noſtres au contraire eſtoient en grande partie les vns mercenaires eſtrangers, & les autres leuez nouuellement & à la haſte, qui n'auoyent encores cognoiſſance ne mutuelle affection les vns enuers les autres, & qui en effect ne pouuoient encores eſtre tels, que l'on ſ'y deuſt tant aſſeurer que de les conduire ſi auant, qu'on vint à la neceſſité du combat, & en lieu parauanture deſauantageux. Et pour ceſte cauſe il leur ſembloit que pour le plus ſeur (en attendant que leurſdittes gens qui tous eſtoient diffenrends de langue, de meurs, & de religion, ſ'accouſtumeroient & accoincteroient vn peu enſemble, & apprendroient à ſe renger, & retirer chacun en ſon ordre, & ſoubs ſon enſeigne, pour apres eſtre plus duicts à faire ſeruice) il valoit mieux ſe fermer & fortifier audit lieu où ils eſtoient, auquel ils auoient ſinguliere commodité de viures, & grand moyen en
B attendant le renfort & ſecours des gens qui leur venoient: & d'y temporiſer & diſſimuler, & de quelques-fois eſprouuer contre l'ennemy par ſeures & legeres entrepriſes quelle ſeroit la hardieſſe de noz gens à entreprendre, & quelle la vertu à executer. Sur-ce concluans en ſomme, que le temps & conſequence des choſes conſiderées, il faiſoit pour nous delayer & prolonger la guerre, & en amuſant & ennuyant l'ennemy luy refroidir & amortir ceſte impetueuſe ardeur, en laquelle pour lors il ſembloit eſtre par tels moyens ſouuent aduenu, que par conſeil, prouiſion, ordre, & diſſimulation ſe ſont bien grandes choſes conduittes à bonne & heureuſe fin: leſquelles ſi elles euſſent eſté precipitées, fuſſent renſcies au contraire, & au grand & pernicieux dommage des Republiques.

AV CONTRAIRE alleguoient ceux qui tenoient l'autre opinion (& parmy eux peu auoit qui n'eſtoient point ſans experience) que le pluſtoſt marcher en auant & approcher de l'ennemy eſtoit beaucoup le plus expe-
C diant & le meilleur. Car il pouuoit encores auoir enuiron de cent & octante mille iuſques au lieu où il eſtoit: & que de luy laiſſer gaigner autant de païs ouuert & ſans reſiſtence, ce n'eſtoit autre choſe que luy bailler le chemin & l'ouuerture de recouurer viures & fourrages à foiſon: & que luy donnant ceſte cognoiſſance de la craincte que nous ayons de ſa force, eſtoit comme tacite confeſſion, que nous n'oſions approcher de luy. Choſe qui eſtoit pour luy accroiſtre touſiours le cueur, ainſi que la peur & craincte aux noſtres: & qu'à ceux qui encores eſtoient ſuſpends & en grand branſle de ſe ioindre à l'vn ou à l'autre party, en attendant quelque commutation & changement de fortune, nous donnions occaſiõ (d'autãt qu'ils n'auroient cognoiſſance de la verité du faict, ne des cauſes nous mouuantes à diſſimulatiõ) de ſ'atacher au bruit cõme qui ſ'en eſpãdroit touſiours au plus grãd auantage de celuy que lon

Raiſons de ceux qui diſoiẽt qu'on deuoit aller au deuant de l'ennemy & le cõbattre.

cognoiſtroit eſtre crainct & redoubté : choſe qui les confermeroit en l'opinion deſia conceüe de l'heur & felicité de l'Empereur (à laquelle ils attribuoient toutes choſes) iuſques à les faire ioindre à luy, ou (quoy que ce ſoit) ſe diuertir & aliener de l'eſperance & faueur du Roy. Là où (diſoient ils) ſi nous approchons de l'ennemy, & auant qu'il ait fermé le pied en Prouẽce, nous arreſterõs ſa fureur, & rõperons ceſte premiere ſienne impreſſion, és deſtroicts & anguſties des Alpes: il ne peult eſtre (encores que nous ne tinſſions ne Freuils, ne Toulon) que pour le moins nous n'ayons bien loiſir de fortifier la ville d'Aix, capitale de ceſte Prouince, ou bien de la couurir de noſtre camp (ainſi qu'il a deſia eſté aduiſé) auant que l'Empereur y puiſſe iamais arriuer : & en la deffendant luy empeſcherons le paſſage, & luy oſterons le moyen de venir outre en auant. Et ne fault ia que ceux auſquels plaiſent tant les diſſimulations, craignent aucunement, qu'en ce faiſant nous puiſſions tomber en neceſſité du combat, ne de ioüer le gros ieu, ſi bon ne nous ſemble, ains au contraire, nous pourrõs iournellemẽt faiſans des ambuſcades par les deſtours, & circuits, d'entre les croupes & vallées des Alpes, leur donner tant d'alarmes, ennuis, & dommages, que l'occaſion ce offriroit d'oſer & d'entreprendre quelque choſe d'auantage comme certainement elle ſ'y offrira. Et veult la raiſon de la guerre, & la neceſſité de noz affaires le requiert, que nous oſions & entreprenions en telle aſſiette, ce que d'icy, & de pleine campagne nous ne deuons oſer ne faire. Car l'Empereur a en effect vne armée autant ou plus puiſſante & de nombre, & de vaillance de gens de guerre, que nulle autre armée qui ait eſté dreſſée de noſtre temps : mais biẽ eſt vray qu'ils ſont encores eſpars & non vnis, embraſez & trauaillez du voyage, ne ſans experience ne cognoiſſance des paſſages & deſtroicts des Alpes: là où ſi nous leur donnons le temps ſans aucune contrarieté, de gaigner païs iuſques en la pleine, ils ſe reduiront en vn camp, où ils ſe logeront au large & à cõmodité, ſe referont du trauail, reprendront force & courage, & aprendront les chemins par bien ſ'en enquerir, & par experience. Et ſi bien nous attendons renfort de gens, & de France, & de Suiſſe, & d'Allemagne, ſi eſt-ce que l'Empereur a de ce faire encores plus grãde commodité que nous. Ioinct que toute la force que nous auous au Piemont, ne peult telle, qu'elle puiſſe aucunement empeſcher, qu'auant le bout du mois celle que l'Empereur y a laiſſée pour y pourſuiure le ſurplus & reſte de ſa pleine victoire, ne puiſſe icy arriuer, & ſe ioindre aux forces que deſia il a enſemble par deça, & faudra lors qu'aux deux qui ſont tous experimẽtez & vieils ſoldats, nous enuoyõs & leur preſentions en barbe noz gens nouueaux, & leuez en la haſte pour les combattre.

DAVANTAGE l'ennemy attẽd de iour à autre la venue du ſeigneur André Dorie, lequel venu nous dõnera nouuel alarme de là le Rhoſne, au païs de Languedoc, auquel il peult deſcendre & mettre ſes gens en terre à ſon plaiſir. Et au cas qu'il n'y deſcendiſt aſſez puiſſant pour y pouuoir faire vn

gros

A gros effort, il aura les Eſpagnes à ſon doz, dont tous les iours il luy pourra venir renfort & de gens & de cheuaux. Leſquelles choſes eſtans vne fois ainſi conduites à l'intention de l'ennemy (ainſi que facilemẽt il les y pourra conduire par noſtre temporiſement & dilation) nous ne voyons point qu'il puiſſe choiſir ne ſouhaitter, ne qui luy puiſſe aduenir choſe plus à ſon propos & auantage, que ſi (nous ayant ainſi enfermez entre deux armées, ayãt d'vn coſté le Languedoc & les Eſpagnes ouuertes & à ſon commandement, de l'autre Italie & Sicile, & de toutes parts commodité de faire venir par mer & viures & autres choſes neceſſaires à ſupporter vne longue guerre) nous voulons cõtinuer au meſme temporiſement & dilation. D'autant que deſdittes Eſpagnes, Italie, Sicile, Germanie, & de ce qu'il tient en la Belgique, il recouurera touſiours deniers à ſuffiſance, qui ſont le nerf & la principale force requiſe à faire la guerre. Et au contraire il n'eſt poſſible que noſtre Royaume (parauant trauaillé des guerres paſſées, & maintenant de nouuelle guerre au païs de Picardie, outre celle que nous auõs icy en Prouence) puiſſe ſuffire à fournir argent au Roy, pour entretenir en vne longue guerre ſi grand nombre de gens qu'il en aura, mais qu'il ait adiouſté à ce qu'il en a le ſupplément & renfort qui luy eſt requis & neceſſaire. Or eſt que tout ainſi que ſans ſoldats la guerre ne ſe peult faire, eux ne ſe peuuent aucunement nourrir ne retenir enſemble, ſans grande ſomme & abondance de deniers, deſquels ſ'il nous aduient vne fois d'auoir faulte à noſtre beſoing, que nous aurõt lors valu noz dilations? Si au moyen d'icelles argent nous fault (dont à preſent nous auons parauanture telle quelle ſuffiſance, mais par emprunt faict des perſonnes priuées) que nous aura valu d'auoir faict ce grand amas de gens, ſi ſans les employer ils ſe ſeparent par faulte de payement? Au demourant il faict beaucoup à conſiderer, que noſtre armée conſiſte preſque toute de François, Suiſſes, & Allemans, qui

B

C ſont nations plus patientes naturellement de hazard & de trauail, que de ſejour & dilation: ſi promptemẽt vous les mettez en euure, elles oſent, elles entreprennent, elles executent plus que force & nature humaine ne porte: ſi vous les retirez de ceſte premiere chaleur, ils ſ'appeſantiſſent, ils languiſſent, & ſ'anneantiſſent du tout: & ne fault ia que nous ſoyons en peine d'en alleguer des viels exemples, & du temps paſſé.

N'AGVERES & de freſche memoire, ſi de l'ardeur & courage que nous marchions droict à Verceil on nous euſt laiſſé continuer & paſſer outre, il n'y a point de doubte, que nous n'euſſions emporté la ville, & maintenant porterions les armes victorieuſes en païs d'ennemy, non pas ſerions (comme nous ſommes) contraincts à ſouſtenir la guerre en France, & combattre pour la deffenſe de la patrie, de noz forces, & de noz Egliſes. A ceſte cauſe & afin que vous (Mõſeigneur) qui eſtes noſtre chef & lieutenant general du Roy, ne ſoyez point en doute, q̃ vous ne ſoyez accõpagné de gens qui ſoient pour executer le hault & entreprenãt vouloir qui eſt en vous, nous ſommes d'aduis que vous deuez marcher, & faire teſte en lieu

dont vous puissiez entendre de pres toutes les allées, venues, & entrepriſes D
de l'ennemy : afin que ſi parauenture il venoit à faire quelque faulte, ou (comme n'agueres vous auez pareillement diſcouru) il luy aduenoit par vne trop grande cõfidence de ſes forces, ou par vn trop grand meſpris des noſtres, de ſe tenir peu ſur ſes gardes, ou de mal aſſeurer & fortifier ſon camp, ainſi qu'il aduient ſouuent à qui trop peu eſtime ſon ennemy, vous ſoyez preſt à recueillir ceſte occaſion à poinct nommé, & vſer du benefice de fortune, auant qu'il coule & vous eſchappe des mains. C'eſt choſe ſeure que pluſieurs fois en oſant, en entreprenant, en mettant la main à l'œuure, choſes grandes & de poix ont eſté executées, leſquelles aux nonchallans & negligens auoient ſemblé n'eſtre ſemblables ny eſperables. Encores oſons nous dire d'auantage, que la difficulté qui leur eſt apparente, que vous ayez en ſi peu de temps aſſemblé vne armée ſuffiſante pour aller de vous meſme aſſaillir voſtre ennemy, vous rendra l'entrepriſe d'autant E
plus facile, quand vous oſerez & entreprendrez choſe, qu'il ne ſe puiſſe perſuader, que vous euſſiez oſé entreprendre ne penſer. Ceſte fut la remõſtrance de ceſte partie : & ia la pluſpart de la compagnie ſe laiſſoit conduire à ceſte opinion, penſans entre autres choſes auoir donné vn aduis aggreable & ſatisfaiſant à l'affection, & deſir de leur chef & capitaine general : duquel ils auoient ceſte perſuaſion que tant pour ſa naturelle inclination à faire touſiours & entreprendre choſes grandes & honorables, & vtiles à ſon Prince, & à ſon Royaume, comme pour la freſche memoire du dernier voyage de Piemont (duquel on auoit donné quelque blaſme au chef & lieutenant general du Roy, de ce qu'il n'auoit plus pertinacement ſuiuy ſa fortune) il n'auroit choſe en plus grande ne plus ſinguliere recommendation, que d'accepter la premiere occaſion & oportunité qui ſe offriroit, de faire nouuelle preuue de ſa vertu, & d'augmenter & accroiſtre l'honneur & gloire, ia parauant acquis au faict des armes. F

Concluſion de mõſieur le grand Maiſtre.

Et en effect ledit ſeigneur (ainſi que i'ay dit cy deuant) afin de ſçauoir mieux diſcerner les opinions libres d'auecques celles des aſſentateurs & blandiſſeurs, auoit (comme ſouuent eſt aduenu de faire à pluſieurs grands & vertueux capitaines) donné aux aſſiſtans de grandes couleurs & occaſions de penſer qu'il inclinaſt à ceſte opinion : & à ſon eſcient auoit laiſſé couller des paroles, comme ſi elles luy fuſſent eſchappées ſans y penſer, par leſquelles ils auoient eüe occaſion de iuger qu'il fuſt entierement d'opinion contraire qu'il n'eſtoit. Doncques apres qu'il euſt biẽ ſongneuſement conſideré non ſeulement les propos, mais auſſi la contenance, regard, & viſage d'vn chacun, monſtrant par apparence & de propos deliberé de penſer deſſus ce qu'ils auoient d'vne part & d'autre mis en auant, pour à chacun d'eux donner ce contentement, que nonobſtant qu'ils euſſent diuerſes opinions, chacun luy ſemblaſt toutesfois eſtre meu par bonne apparente, & bien fondée raiſon. Il commença lors à conclurre, louãt Dieu premieremẽt cõme de choſe qui plus ne luy euſt ſceu venir

à ſouhaict

A à ſouhait de ce qu'eſtans partis en deux diuerſes deliberations, l'vne ne l'autre partie toutesfois n'auoit faulte de courage & bonne volonté: ains que les vns pluſtoſt qu'en auoir faulte, ſembloient en auoir plus que beſoing,& que plus auoient meſtier les vns d'eſtre vn peu retenuz,que les autres d'eſtre par exhortation eſguillonnez & incitez. Ie voy (dit-il) euidemment, que le but des vns & des autres, c'eſt de vaincre l'ennemy comment que ce ſoit,& qu'à ceſte guerre chacũ veult employer ce qu'il peult & vault au bien & à la deffenſe de ſon Prince,& de la choſe publique, tous enſemble tendez & accordez à ceſte meſme fin, mais non pas à meſme raiſon & moyen d'y paruenir. Aux vns il ſemble mieux à propos de ſarreſter icy, & d'attendre l'ennemy en noſtre fort, aux autres ſemble meilleur de marcher outre,& de nous aller campaier plus auãt en païs. De ce dernier aduis ie parleray premierement. Ceux qui ſont en ceſte opinion (à ce que i'ay recueilly de leur propos) craignent deux choſes,& non ſans cauſe: l'v-

B ne que nous fermant icy, & laiſſant tous le païs ouuert & au commandement de l'ennemy, depuis ce lieu iuſques à l'endroit où il eſt maintenant, nous meſmes luy bailliõs plus grande & plus facile commodité de grains, de fourrages,& de tous viures pour hommes & pour cheuaux,qu'il ne l'auroit és deſtroits & difficultez du paſſage des Alpes. La ſecõde choſe qu'ils me ſemblent craindre, c'eſt que l'Empereur interpretant noſtre dilation & tẽporiſement pour confeſſiõ de noſtre peur & craincte, & deffiance de noſtre force, en fiſt courir le bruit encores plus grãd & plus à ſon auantage,que ne ſeront les choſes en effect: & par ce moyen il deſtournaſt de l'amitié du Roy, ceux qui encores ſont en branſle & en ſuſpens entre l'vn & l'autre party, eſtonnant ceux qui ſont du noſtre, aſſeurant & confermant ceux qui tiennent le ſien.

Or afin que nous oſtions l'occaſion du premier doubte, ie ne ſeroy iamais d'aduis de nous arreſter & fermer en ce lieu,ſinon que premierement on face (comme il a eſté ordonné) de toute la campagne, & de toutes

C les viles, & bourgades, champeſtres,& non tenables,par où l'ennemy aura de paſſer, diligemment retirer és villes & places fortes,tout ce qui ſe peult ou porter ou chaſſer auant, ou y conduire en quelconque ſorte.En ce faiſant vous trouuerez que tant plus nous attirerons l'ennemy en ça, c'eſt à dire,que tant plus nous l'eſlongnerons de la mer,tant plus aura-il de faulte & difficulté de viures, & tant plus luy en ſera le port couſteux & malaiſé. Quant au ſecond point, ie ne doubte pas que l'ennemy ne ſ'ayde en ce qu'il pourra de ceſt artifice. Si eſt-ce qu'il n'en peult aduenir choſe qui tant nous ſoit à craindre, comme il ſeroit de marcher & campaier ſi auant que nous apportiſſions (ainſi qu'il eſt aduenu ſouuent) oportunité à l'ennemy de nous aſſaillir à ſon auãtage, & à nous force & neceſſité de cõbatre à ſon choix, & non au noſtre,& de mettre au hazard & à diſcretiõ de fortune le ſalut de la patrie, qui en grande partie conſiſte & depend de l'euenement & iſſue de ceſte guerre. Tãt y a q̃ toute guerre qui aduiẽt entre

» les humains, pour quelque cauſe & occaſiõ que ce ſoit, faut qu'elle ſoit ou D
» neceſſaire, ou voluntaire: conſequentement il faut diuerſe raiſon & conſi-
» deration à entreprendre l'vne, & à ſouſtenir l'autre. Car tout ainſi qu'à celuy qui l'entreprent hors de ſon païs (il touche & appartient d'auoir auãt qu'entreprẽdre) ſon armee auecques tout ſon equipage en ordre, & de premiere arriuee, aſſaillant ſon ennemy, eſtendre au long & au large la reputation & crainte de ſes forces: ainſi (mais au contraire) touche & appartient à nous, qui la ſouſtenõs en noſtre païs, vſer de longueurs & diſſimulations, & en fruſtrant l'intention & impetuoſité de l'ennemy, laiſſer auecques le tẽps refroidir ſon ardeur, & aneantir ſa puiſſance. Car en ce faiſant, & à vn beſoing luy mõſtrant aucunefois d'auoir crainte & peur de luy plus grande que nous ne l'auons en effect, ou nous luy engendrerons vne telle confiance de ſa force, & ſi temeraire contemnement de la noſtre, que nous le pourriõs attirer à nous venir aſſaillir en noſtre fort, & à nous combattre en lieu qui luy ſoit deſauãtageux, ou biẽ luy pourriõs tant dõner d'ennuy, & E
tant le faire amuſer & conſommer, que nous luy ferions rabaiſſer ſon haut courage, diminuer ſon eſperance, & à la fin rompre & deffaire ſon armee d'elle meſmes.

Reſponce aux raiſons de ceux qui vouloient combatre.

Et quant à ceque vous mettez en auant, que l'Empereur a vne des plus belles & puiſſantes armees, de nombre, de gens, & d'experience de guerre, qu'il eſt poſſible de ſouhaitter, mais iuſques à ores eſparſe & ſeparee les vns des autres, embarraſſee parmy les montaignes, trauaillees du long chemin, aſſez mal equippees de viures: iuſques icy endroict ſuis-ie bien de voſtre aduis & opinion: mais en ce que vous dittes que leur donnant du temps ils ſe raſſembleront, qu'ils ſeviendront loger plus commodement & au large, qu'ils ſe referont du trauail, qu'ils reprendront force & courage: ie tien au contraire, que ſi nous faiſons bien & diligemment noſtre deuoir à leur empeſcher & rompre les viures & les fourrages, le temps leur doublera toutes F
les incommoditez qu'ils ont maintenant. Et quant ores il ſembleroit bon à l'Empereur (ainſi que vous monſtrez en auoir doute) de faire venir ioindre & venir à ſes forces preſentes, celles qu'il a laiſſees au païs de Piemont: & qu'il n'auroit (ce qu'il a) occaſiõ de craindre qu'on luy fiſt venir au dos & par derriere vne autre nouuelle puiſſance de par delà: ie dy toutesfois que quãt plus il amaſſera icy de gens enſemble, tant pluſ-toſt (ſi contre ſon eſperance nous voulons mener ceſte guerre à la longue) viẽdra ſon camp à la faim, & à faute & neceſſité de viures. Ie vueil qu'il en trouue pour quelques iours en ceſte Prouence, & que nous n'y puiſſions ſi ſoudainemẽt faire le guaſt ainſi qu'il appartient: ſi eſt ce qu'apres auoir cõſumé le peu qu'il en trouuera, il ne faut point qu'il fõde ſon eſperãce en ce qu'il luy en pourra venir des païs qu'il a laiſſez derriere ſon dos: car vous ſçauez que tout ce qui en l'Autõne paſſé fut mis en grenier, & tout ce qui ſ'en eſt recueilly ceſte annee, a eſté entierement conſumé, pillé & mis à perdition, tant par ſes gens de guerre, que par les noſtres, qui ont trouué le païs ouuert & abandonné

A donné: & ſi quelque peu ſ'ẽ eſt ſauué,croyez que ce ne peult eſtre, ne pour durer long temps, ne pour vne ſi groſſe armee. Et quand autrement en ſeroit (ce que non) ſi ne luy ſera il iamais poſſible de tant recouurer des beſtes qu'il luy en faudroit à l'apporter & conduire de ſi loing. Mais pour à tant retourner aux gẽs de guerre qu'il a laiſſez audict Piemont,ie puis bien vous aſſeurer certainement,que vous ne deuez craindre, ne luy eſperer aucun renfort de ce coſté là:car à ce que i'en ay entendu iuſques icy,nos gens n'y ſont point encores ſi eſtroitement aſſiegez, qu'ils ne facent bien ſouuẽt des ſaillies contre l'ennemy, & que la plus part du temps ils ne ſe retirent victorieux,& chargez de butin.

Et d'auantage nous n'attẽdons que l'heure que les Seigneurs Cõte Guy de Rangon, & Caguin de Gonzague ſe viẽdront ioindre à noſdittes gens, auecques nouuelle armee non moins puiſſante de nombre,d'experience,& de courage, que celle que l'Empereur y tient à preſent. Car il ne faut (meſ-
B ſieurs) que vous penſiez que l'Empereur ait encores au iourd'huy les meſmes gens de guerre qui luy ont tãt gaingné de victoires: ce ſont ceux dont il a le moins: les vns ſont morts és guerres de Lombardie, autres és guerres de Naples,autres en celles de Hongrie,pluſieurs auſſi par les chaleurs & intẽperie de l'Autumne en Afrique, pluſieurs ſont periz en la mer,pluſieurs ſe ſont retirez en leurs maiſons, auecques le gaing & butin qu'ils auoyent faicts à la guerre.Les bendes qu'il a maintenant, croyez qu'elles ſont remplies & refaictes de gens nouuellement leuez, & qui n'ont gueres plus que les noſtres experimenté les dangers, affaires, & difficultez de la guerre. Et quant à ce que vous alleguez du Seigneur André Dorie, ie ne voy point que l'Empereur puiſſe aſſoir en luy aucune certaine eſperance en choſe de tel moment & importance qu'eſt ceſte guerre: car vous ſçauez combien ſont incertains, & mal aſſeurez les deſſeings qui ſont fondez au faict de la mer, & n'a point André Dorie commandement ſur elle: parquoy aucun
C puiſſe promettre qu'il arriue au iour nommé, & ſ'il aduient qu'il n'y arriue à temps, ie puis vous aſſeurer que l'Empereur & tout ſon camp en peu de iours ſeront & à la fain,& à faute d'argent.Or vueil ie à preſent poſer le cas que André Dorie ait le vent & nauigage à ſouhaict, qu'il vienne à iour & poinct nõmé, ſi ne me direz vous point que ſes galleres ſoient ſi grãdes, ne qu'elles puiſſent plus porter de gẽs que les noſtres, tãt que pour ce vous deuez craindre qu'il puiſſe deſcharger en Languedoc outre le Rhone ſi groſſe puiſſance & nombre de gens,qu'il ſoit pour ſeulemẽt combatre les garniſons que i'ay miſes au païs. Auſſi peu ou moins deuez vous craindre que les Eſpaignes ſoyent ſi fertiles & ſi productiues de gens,qu'elles ayent moyẽ,quand il ſeroit en Languedoc, de luy enuoyer le ſupplémẽt & renfort de gens qui luy ſeroit neceſſaire,degarniſſant ce pendant leur païs,qui à meſtier d'eſtre tenu en ſeureté,pour obuier aux entrepriſes q̃ pourroient faire ceux du Royaume de Grenade nouuellement conquis, & qui moult enuis & à grand regret ont abaiſſé le col ſous le ioug. Quel ſecours donc-

ques penſez vous(le tout bien conſideré)que puiſſe apporter à l'Empereur D
ceſte tant deſiree venue de André Dorie? ſinon de viures & du payement de ſon armee pour quelques mois, ou parauanture ſeulement pour quelques iours ? Et quoy qu'il apporte,ſi ne ſera-ce choſe dont on ne trouue le bout . Et alors ie ne ſçay , & auſſi peu le pourriez vous comprendre que moy , où c'eſt qu'il en recouurera d'autre , pour ſatisfaire à tant d'armees qu'en vn meſme tẽps il entretient en ſi loingtains & diuers lieux:car nous pouuons bien entendre , qu'il fault neceſſairement que ſes finances ſoyent amoindries, outre les fraiz des guerres paſſees , par la deſpenſe qu'il luy a conuenu faire en ce dernier voyage d'Afrique : encores que nous vouluſſions penſer qu'en ſes Iſles nouuellement trouuees , & pour leſquelles il ſe plaiſt & baigne tant en gloire , il y euſt des ſources & fontaines d'or non tariſſables.

Et quant à ce que vous alleguez de la nature & condition des nations dont noſtre armee conſiſte,ie vous dy,& vous le ſçauez , que ſa principale E
force(ſ'il veult venir au combat à la main)giſt auſſi bien que la noſtre en gens de langue Tudeſque.Parquoy eſtans nez & nourriz en meſme terre,& ſous vn meſme ciel & climat, ie ne penſeray point qu'ils en ayent apporté diuerſe complexion que celle des noſtres,ne qu'ils ſoyent mieux pour endurer ne faim, ne ſoif,ne froid , ne chauld, ne que ſans argent on les puiſſe mieux tenir en obeïſſance , ne qu'ils ſoient moins pour ſ'ẽnuyer & aneantir à la lõgue, ne pour moins rabatre & diminuer de ceſte naturelle promptitude & hauteſſe de cœur.Encores oſeray-ie dire d'auãtage (& ſera pour venir tõber à propos de l'autre opinion miſe en auãt)que tous ces dangers & incõueniens que nous craingnons,noſtre ennemy a beaucoup plus cauſe de les craindre que nous n'auons: car en vſant nous autres à propos, & ainſi qu'il appartient de ruſes & diſſimulations en ceſte guerre, il deſcherra beaucoup non ſeulement de leur ardeur & impetuoſité, mais auſſi de
leur equippage & appareil de guerre:& y en aura pluſieurs,quãd ils la ver- F
ront tirer à la longue notamment plus qu'ils n'eſperoient,qui auront ſouuenance & regret de leurs maiſons . Et quand ils verront tous les chemins aſſiegez de noz gens , en ſorte qu'ils ne puiſſent aller loing au fourrage , ou ſans extreme danger d'y receuoir honte & perte , ou ſans y mener ſi groſſe trouppe qu'elle ſoit ſuffiſante à cõſumer ce qu'ils trouuerõt,ce leur ſera force & cõtrainte de ſe ſaouler,& appaiſer leur faim de figues, raiſins,& autres fruits qu'ils trouuerõt au tour du camp. Et de ce vous leur verrez bien toſt aduenir qu'ayant à ſouffrir enſemble outre la mutatiõ du ciel & de la terre qu'ils trouuent icy contraires à leur naturel , & outre les chaleurs de l'Autõne,& l'air mal ſain en ce païs à qui n'y eſt accouſtumé,de ceſte autre ſoudaine mutation de viandes,dont ils ſe rempliront ſans en tirer grande ſubſtance,ils tomberont en maladies,& ſucceſſiuement en peſtilence.Nous au contraire , ſi nous ſeiournons & nous fermons icy , aurons par le ſeiour abondance & ſuperfluité,non que prouiſion & ſuffiſance de toutes les choſes

A ſes dont le meſme ſeiour leur donnera faute:car tous les iours nous adiouterons premierement à la fortification de noſtre camp, les forces,& conſequemment le cœur nous accroiſtront:il nous viendra comme vne nouuelle armee,de ceſte cy riens ne diminuera.

Et pour commencer à l'vn des poincts, nous auons icy facilité de nous fortifier autant qu'il eſt poſſible,& ſi auons du temps aſſez pour ce faire: là où ſi nous marchons en auant, autant de iours que nous marcherons, & autant de iours que l'ennemy aura moins à cheminer pour nous venir trouuer en campagne, nous deffaudront & ſe diminueront du temps, qui en nous fermant icy nous ſeruiroit à nous y fortifier. Pour le ſecõd, ie voy que tant plus nous irons en auant, tant plus nous ſera la conduicte des viures malaiſee, & de couſtange:& au contraire en nous arreſtant au long de ceſte groſſe riuiere du Rhoſne, nous aurons touſiours & les viures du païs, & ceux auſſi des loingtaines parties & contrees de France. De ſorte que ie
B puis conclure, que non ſeulement il y a plus de danger en trop nous auançant, que d'ennuy & d'inconuenient à tẽporiſer: mais qui plus eſt, que noſtre victoire conſiſte pluſtoſt à nous gouuerner meurement, que hardiement ne vaillamment: car nous auons à noſtre doz (choſe qui bien faict à peſer) tout le païs ſeur,& à noſtre bandon,& vn Roy qui a tresbien ſceu,& encores ſçaura pourueoir, qu'il ne nous aduienne d'ailleurs occaſion de crainte inopinee. Il me ſouuient que vous auez faict quelque doute,à cauſe de la guerre que d'autre part nous auons en Picardie, mais vous pouuez aſſeuremẽt oſter ceſte fantaſie hors de voſtre teſte: car quand ainſi ſeroit, que l'ennemy couruſt & gaſtaſt le plat païs, que fera il contre tant de villes & places fortes qui ſont en icelle frõtiere? & qui ſont rẽparees de cloſture, & fortifiees de gens & munitions, pour y attendre quelconques ennemis? Et quand ores il plairoit au Roy d'y hazarder vne bataille, vous auez les gens du païs ſi aguerris & ſi affectionnez au Prince, les Allemagnes voiſines, que
C ie vous aſſeure eſtre de bõne volonté vers le Roy,& le chemin ſi ouuert à y faire deſcendre & Allemãs & Suiſſes, que ie ne voy point de cauſe pour laquelle (ſ'il ſembloit bon au Roy) il ne le peuſt & deuſt faire: & meſmemẽt ayant tant de places fortes, qu'vne bataille gaignée ne peult conquerir le païs à l'ennemy. Mais il vault mieux puis que lon peult auoir victoire ſans coup ferir, & en temporiſant & delayant, le deffaire de luy-meſme, puis que nous auons (quand tout eſt dit) le moyen de delayer tant qu'il nous plaira, ſans que nous en tombions (ce que vous me ſemblez craindre) en aucune neceſſité ne faulte de payement. Car il fault, meſſieurs, que vous ſçachiez que la commune de Frãce n'a point enuoyé moins offrir au Roy pour employer en ceſte guerre & à la deffenſe du Royaume, que tout le pouuoir & le bien d'vn chacun en general & en particulier.

Mais que diriez vous en ceſt endroit, ſi ie vous mettoy en auant, que le Roy iuſques icy n'a point encores mis la main à ſa particuliere eſpargne, qu'il a ſpecialemẽt reſeruée,& reſerue pour vn dernier & extreme be-

ſoing ? Ce que ie vous en dy toutesfois,ce n'eſt pas pourtant que ie blaſme D
voſtre iugement ne conſideration des choſes alleguées,ne que ie condamne voſtre opinion,ainçois ſeroy-ie du meſme aduis,ſi ie penſoy que d'vne bataille il ne nous peuſt aduenir autre inconuenient que d'vne deſconfiture. Mais quand ie conſidere qu'à la conduitte de ceſte guerre il fault auoir eſgard à tout le Royaume,duquel en la force & vertu de ceſte armée, & en l'iſſue de ceſte entrepriſe, giſt le ſalut commun en grande partie, ie penſe alors que de toutes noz conſultatiõs & deliberatiõs,le principal poinct giſt à bien eſtimer & peſer le commencement, l'ordre, l'iſſue, le danger, & le prouffit. Sur-ce voyant que du commencement & de l'ordre depend l'iſſue, & de l'iſſue le danger & le prouffit: trouuant apres que le prouffit ne contrepoiſe point au danger,d'autant que ceſte armée rompue,il n'eſt rien que l'ennemy n'oſe, & n'eſt rien que nous deuions oſer entreprendre, & que nous rapportãs la victoire,l'ennemy ne pert riẽ du ſien, à nous ne viẽt E
aucun accroiſſement. Ie conclu en effect,qu'en vne guerre de telle conſequence il ne fault rien mettre à la diſcretion de fortune, ne fonder ſon eſperance ſur les faultes que pourroit faire l'ennemy:ains que le meilleur cõmencement,le meilleur ordre,la meilleure eſperance de victoire,que nous puiſſions auoir ne tenir,c'eſt de pouruoir, & faire que nous ne ſoyõs point vaincuz.Ie ſçay treſbien que fortune autrefois a donné tel heur, & telle & ſi bonne iſſue de choſes quaſi non premeditées,que l'homme n'en euſt oſé tant ſouhaitter, ſi on l'euſt mis en liberté de choiſir luy-meſme ce qu'il vouldroit auoir: mais d'autre part il eſt auſſi aduenu plus d'vne fois, que pour n'auoir faict iugement & diſtinction du temps, de l'occaſion,de l'eſperance, du danger, de l'iſſue, tel eſt deſcheu de ſon attente, qui eſtoit non ſeulement eſgal, ains ſuperieur de force à ſon ennemy.Pour faire fin,ie ne voy celle de voz deux opinions,qui ne ſoit fortifiée de bonnes & apparẽtes raiſons, mais l'vne giſt au hazard, & peult y ſuruenir quelque danger, l'autre me ſemble ſeure & certaine en tout euenement.Il eſt bien vray que F
pour les meſmes raiſons que vous auez ſceu treſbien deduire, ie deſiroy fort ſi c'eſtoit choſe poſſible, que nous n'abandonnaſſions la ville d'Aix: mais il me ſouuient qu'au temps de la deſcente de Bourbon, il fut iugé qu'elle ne ſe pouuoit fortifier,ne rendre deffenſable,ſinon par grande longueur de temps: & qu'à ceſte cauſe elle fut abandonnée par aduis de pluſieurs bons & ſages capitaines & bien experimentez,& cognoiſſans des aſſiette & aduenues du païs. Pour toutesfois ne rien conclurre legerement, au preiudice d'vne notable ville, & capitale de tout le païs, ie ſuis d'aduis que demain de bon matin nous montions à cheual, auecques vne moyenne trouppe de gens choiſis,& que ſur le lieu nous en deliberiõs & iugeons à l'œil: & là ſ'il nous ſemble qu'elle ſe puiſſe aſſez à temps fortifier, nous mettrons promptement & ſans y perdre temps,force manouuriers à l'œuure. Si au contraire il nous ſemble qu'il ne ſe doiue faire, nous la ferons vuider,abattre les portaux, & tout ce qui ſeruiroit (en l'y laiſſant)à l'ennemy:

A my:& là luy abandonnérons ouuerte,vuide,& inutile.

A ceſte concluſion ſ'accorderent vnanimement tous les capitaines & autres appellez au conſeil. Au lendemain le ſire de Montmorency partant dés la poincte du iour, ainſi qu'il auoit eſté deliberé,ſ'en vint à Aix,& paſſant outre,viſita l'aſſiette du camp,dont il a eſté parlé,laquelle pour les raiſons ia deuant dittes,il trouua eſtre fort mal à propos. Puis vint recognoiſtre la vile tout à l'entour:laquelle en ſomme il trouua que des deux coſtez elle ſe pouuoit facilement fortifier,des autres deux malaiſément,à cauſe de certaines collines qui regardoient de pres au dedans de la ville, & pouuoient ſeruir de cheualier à l'ennemy,pour y planter ſon artillerie,& de là faire ſa batterie. Parquoy la plus grande partie des aſſiſtans qui furent appellez à en deliberer ſur le lieu,& à veüe d'œil, furẽt d'aduis de l'abãdõner, par-ce qu'ils iugerent la fortification d'icelle requerir l'œuure & beſongne de pluſieurs mois non que de iours. Aucuns y en eut toutesfois qui non ſeulement furent d'aduis qu'elle ſe deuſt & peuſt fortifier,mais volon
B tairement ſ'offrirent à la tenir & deffendre.Le plus apparant entre ceux de ceſte opinion, fut le ſire de Monteiean,homme hardy & entreprenant, lequel fiſt grande inſtance & pourſuitte,qu'on luy en vouluſt dõner la charge.Le ſire de Montmorency louant ſon cueur & bonne volonté, encores qu'il fuſt bien d'aduis, qu'il eſperoit plus que luy n'autre ne pourroit facilement executer, luy accorda toutesfois qu'il y demouraſt, & conſideraſt plus à loiſir & plus diligemment la charge qu'il offroit à entreprendre:car peſant bien & meurement ce qu'il deuroit oſer, & ce qu'il oſeroit eſperer, ce pendant que luy feroit vn voyage à Marceille, & que luy ſon rapport ouy, ordonneroit & concluroit au retour ce qu'il voudroit qui en fuſt faict.

Prouiſions dõnées par mõſeigneur le grand Maiſtre en Prouence.

Cela arreſté, il print le chemin de Marceille & arriué qu'il y fut,viſita la ville,& par dedans & par dehors:conſidera & loua les fortifications que
C le ſire de Barbezieux y auoit faictes, & la diligence dont y auoit eſté vſé:y miſt encores gens de renfort, ſçauoir eſt, les compagnies de genſd'armes, qui n'agueres eſtoient retournées de Foſſan:& les bandes Italiennes du ſeigneur Chreſtofle Guaſco. A tous les chefs & capitaines ordonna quelles charges chacun entreprendroit en ſon endroit,les aſſeurant de par le Roy, que ledit ſeigneur auroit en temps & lieu bonne ſouuenance du bon ſeruice qu'ils luy faiſoient:& luy ſ'offrant à eux,d'eſtre à ceſte fin leur mediateur & interceſſeur enuers ſa majeſté. Ayant pourueu au faict de la ville,il alla viſiter l'armée de mer,& entendãt en quel equippage elle eſtoit de toutes choſes à ce requiſes,fiſt faire reueüe des compagnons de guerre, & gens de camp,qui eſtoient ſus, & prẽdre garde aux forcats ſ'ils eſtoient bien entretenuz, & le nombre complet ainſi qu'il appartient. En toute laditte armée il fiſt election de treze galeres, les mieux en ordre & mieux fournies de gẽs,de viures,harnois,artillerie, munitiõs, & autre equippage.Entre les capitaines d'icelles il ordonna celuy auquel ils auroient à obeïr, qui

fut le Baron de ſainct Blancart:& ce qu'au demourant ils auoient à faire,& D
quand, & à quelle occaſion & oportunité. Aux autres il commanda de ſe tenir au port, pour la ſeureté d'iceluy, & pour la tuition & deffenſe de la ville. En laditte ville de Marceille demourerent à ſon partement ledit ſieur de Barbezieux lieutenant du Roy, auecques ſa compagnie de cinquãte hommes d'armes:les ſeigneurs de Montpeſat,de Villebon, de la Roche-du Maine,auecques leurs compagnies chacune de cinquante hommes d'armes,le ſieur de Boutieres auecques celle de monſeigneur le Duc d'Orleans auſſi de cinquante hommes d'armes, dont il eſtoit lieutenant, & le ſieur de la Rocque auecques celle du grand eſcuyer,laquelle eſtoit de cent: meſſire Antoine de Rochechouard, ſieur de Chandenier, auecques mille hommes de pied de la legion de Languedoc,de laquelle il eſtoit chef & capitaine general, & auecques leſdits mille hommes auoit la porte en garde: meſſire Iacques d'Amboiſe ſieur d'Aulbigeau, & le ſieur Foutrailles, & le Baron d'Eſcuiſſon,& ledit Chreſtofle Guaſco, auecques autant, & les capi- E
taines Vvartiz Nauarrois,& ſainct Petre Corſe, auecques chacun ſix cens.

Le ſire de Montmorency en pouruoyant à ce que deſſus, & à toutes autres choſes qui luy ſemblerent eſtre neceſſaires ou vtiles au faict preſent,& à la garde de laditte ville, auoit toutesfois ſon entendement occupé auſſi bien aux choſes qui luy eſtoient de plus loing, & luy vint en deliberation de faire fortifier la ville d'Arle:& apres auoir en ſon eſprit diſcouru la cõmodité & incommodité,en voulut bien communiquer auecques les capitaines qu'il auoit en ſa compagnie. Tous furent d'aduis & opinion d'y faire (puis que le temps le portoit) vn voyage auant qu'en prendre certaine reſolution.Et partans de Marceille en ceſte deliberation,paſſerent premierement à Aix,où ils auoient laiſſé le ſire de Monteiean,qui auoit faict abattre quelques Egliſes & autres edifices hors la ville, qui empeſchoient que lon ne peuſt ſi veritablement iuger quel dommage pouuoient faire les collines qui regardoient dedans : & en partie pouuoient ſeruir & de retraitte, F
& de cheualier aux ennemis. Là fut mis de rechef en deliberatiõ,ſi on deuroit tenir,ou abandonner la ville. Au ſire de Monteiean n'eſtoit point encores abbaiſſé le cueur, & le deſir qu'il auoit d'accroiſtre ſon honneur & gloire au faict des armes. Si ſe miſt encores en auant, & offrit de la tenir & garder en ſorte,q̃ tant qu'il fut en vie,iamais l'ennemy n'y mettroit le pied, moyennant qu'il euſt autres cent hommes d'armes,outre les cent dont il auoit la charge:& gens de pied iuſques à ſix mille,auecques l'artillerie & l'equippage y appartenant : & n'oublia rien à mettre en auant de l'auantage que lon pouuoit auoir de tenir laditte ville, ſinon iuſques à l'extremité, à tout le moins pour quelque long temps, y amuſant l'ennemy tant qu'il ſe trouuaſt l'hyuer ſur les brads. Mais le ſire de Montmorency cognoiſſant la difficulté fort approchante d'impoſſibilité, de la ſçauoir bien fortifier: & quoy qu'il en fuſt, que ce n'eſtoit ouurage de peu de iours:auſſi que le temps preſſoit,& que les pionniers n'eſtoient en main en ſi grand nombre

qu'il

A qu'il en faudroit pour ceſt affaire: conclut & ordonna qu'elle ſeroit abandonnée. Car il penſoit en ſoy-meſme, que tout ainſi que l'Empereur à la premiere ville qu'il aſſaudroit ſans en venir au deſſus, & à ſon intention amattiroit & affoibliroit le cueur de ſes gens, & apporteroit vn grand preiudice & deſperation à l'attente & iſſue de ſon entrepriſe: nous en pareil cas rabbatrions beaucoup de noz deſſeings & eſperances, diminuerions du cueur & de la vertu de noz gens, & à noz ennemis l'accroiſtrions d'autant, ſi nous entreprenions de garder, & nonobſtant perdiõs vne ville premiere & capitale de la Prouence. A ceſte cauſe il luy ſembloit bien que deſaccouſtumant les ennemis de vaincre, & les François d'eſtre vaincuz, il donneroit aſſez bon commencement, & auroit ſuffiſantes arres pour la future & deſirée victoire. Et pource commanda il expreſſement que lon deſlogeaſt, & tranſportaſt hors de la ville toutes choſes, qui reſtans en icelle pourroient y ſoulager & ſecourir l'ennemy, & qu'au ſurplus on raſaſt les portaux, & tout le peu de deffenſe qui pourroient y eſtre.

B Le capitaine Bonneual en continuant de faire le deguaſt (ainſi qu'il a eſté dict cy deſſus) eſtoit ce pendant venu loger à Brignolles, pour y trouuer ou attendre les deſſuſdits Myolans & Vaſſey, & autres capitaines, auſquels il auoit aſſigné de ſ'y retirer incontinant leurs commiſſiõs executées, afin d'aduiſer tous enſemble ce qu'ils auroient à ordonner & faire de là en auant. Et audit lieu il trouua le Comte de Tende grand Seneſchal & lieutenant du Roy en Prouence, & auecques luy meſſire Claude Gouffier ſieur de Boiſy, cheualier de l'ordre, & premier gentilhomme de la chambre du Roy: leſquels luy apportoient lettres du ſire de Montmorency lieutenant du Roy, contenans en ſubſtance qu'il enuoyoit les deſſuſdits, pour auecques luy entendre au ſeruice dudit ſeigneur, & qu'ils donnaſſent ordre (ſ'il eſtoit poſſible) de ſurprendre quelques auant-coureurs de l'ennemy, pour entendre de ſa conduitte & deſſeing, & quel chemin il deuroit tenir: mais

Degaſt fait par les noſtres en Prouence.

C que tous en ce faiſant ſ'employaſſent à continuer le deguaſt encommencé, d'autant plus diligemment, que l'Empereur auſſi diligentoit ſa deſcente. Car à la verité il eſtoit deſia alors arriué au plain de Cannes, & par eſpies auoient leſdits capitaines aduertiſſemẽt, que le lendemain deuoit marcher en ça le ſeigneur Dom Ferrand de Gonzague, menant l'auant-garde auecques dixhuict cens cheuaux, & ſix mille lanſquenets. Eſtans enſemble les deſſuſdits au conſeil, eurent nouuelles, que les habitans de Luc, petite ville ſur le chemin de Freius, faiſoient reſiſtence à ceux qui vouloient y faire le guaſt: parquoy ils y enuoyerẽt cinq cens hommes de pied de renfort, & fut le guaſt executé. Le ſire de Vaſſey lequel venant de Freius, & paſſant audit Luc, auoit entendu que laditte auant-garde deuoit faire ce chemin, & que le Maiſtre de camp alloit aucunefois trois ou quatre lieuës deuant toute l'armée Imperialle, ſ'offrit & demanda qu'il luy fuſt permis d'aller au deuant, & le prendre ſ'il le trouuoit à ſon auantage: pour auoir langue des ennemis, ſuiuant le mandement dudit ſeigneur lieutenant gene-

ral du Roy. Mais la compagnie ne voulut y consentir, pour craincte d'in- D
conuenient, & pour cause du commandement expres qu'ils auoient du Roy, & dudit seigneur lieutenant general, de se garder sur tout qu'ils ne donnassent curée à l'ennemy : car ils auoient sceu, & mesmemẽt ledit Bonneual par seures espies qu'il tenoit au camp de l'Empereur, & qui tousiours luy auoient rapporté verité, que l'ennemy ordinairement quand il enuoyoit quelque petite trouppe aux champs, enuoyoit par autre chemin autre plus grosse force, pour soustenir les premiers. Et le mesme iour en auoit ledit Bonneual faict l'espreuue : car ayãt deliberé d'enuoyer gẽs pour rompre le logis d'octãte cheuaux qui s'estoient venuz loger à vn moulin enuiron deux lieuës au deça de Freiuls, il eut nouuel aduertissemẽt d'espie sur espie, que la nuict s'estoient venuz embuscher au dessus de six cens cheuaux à l'entour dudit moulin. Et à ceste cause fut le lendemain arresté que le iour mesme on iroit loger à sainct Maximin, pour n'atendre de partir en alarme, au danger de quelque desordre, & dessors fut sonné bouttez-selle, & le bagage acheminé deuant, ce pendant que le guast se paracheueroit audit Brignolles. E

Le seigneur de Vassey apres auoir failly à son congé d'aller veoir la contenance de l'ennemy, s'en estoit allé en diligence deuers le sire de Monteiean son capitaine estant lors auecques le sire de Montmorency, auquel il auoit compté d'vn bout à autre, tout ce qu'il auoit veu ou entendu depuis son partement d'auecques luy. Ledit sire de Monteiean qui ne se pouuoit assez contenter de ce qu'il ne s'offroit quelque oportunité de faire en ce commencement de guerre quelque recommandable seruice à son maistre, & à la chose publicque, s'addressa incontinant au sire de Montmorency, & tresinstamment luy requist, que durant le voyage qu'il feroit en Arle, son plaisir fust de luy permettre qu'il se retirast au lieu où estoit sa compagnie, à ce qu'il se mist en son debuoir de faire quelque seruice, trou- F
uant oportunité & occasion auantageuse : & luy compta la façon de marcher que tenoit le maistre de camp Imperial, quand il venoit recognoistre la place & assiette de ses logis. Ne iamais ne desista de sa requeste & instance, iusques à ce que ledit seigneur luy consentist, combien qu'enuis & à regret, l'admonnestant toutesfois qu'il se gardast d'estre surpris en voulant surprendre, & retenu en son entreprise, vsant plustost de sens & ruse que hardiesse : sur toutes choses qu'il ne marchast point si auant, que le mesme iour il ne se peust retirer, sans trop lasser ses cheuaux, en lieu où il fust à seureté, de peur de mettre chose quelconque en hazard, dont à l'entrée de ceste guerre il aduint quelque malheur, qui apportast à l'opiniõ des hommes mauuais augure & preiudice de l'issue. Bien-tost apres craignant ledit seigneur lieutenant (ce que depuis aduint) que ledit sire de Monteiean, lequel il cognoissoit aduẽtureux, & plus accoustumé aux hazards, qu'aux dissimulations, ne retint bien l'aduertissement qu'il luy auoit donné, luy depescha vn cheuaucheur d'escuirie auec lettres de cõtremandement, & coulourant

A lourant ſa mutation d'auis,ſur ce qu'il luy eſcriuoit auoir en main vne entrepriſe,laquelle executãt(ce qui eſtoit facile)ledit ſire de Monteican pouuoit beaucoup plus acquerir d'honneur,& faire au Roy plus notable ſeruice, qu'en executant ſa premiere deliberation. Mais la fortune voulut que le cheuaucheur print autre chemin,& acconſuiuit ledit ſire de Monteican plus tard qu'il n'euſt eſté beſoing: car ledit de Mõteican incontinant qu'il euſt obtenu ſon congé,eſtoit ſans perdre tẽps mõté à cheual,& rencontrãt ſur chemin le bagage qui marchoitvers S.Maximin(ainſi qu'il a eſté dit cy deſſus) l'auoit faict tourner en arriere,dont il eſtoit party,tant que ledit bagage fut rencontré par ledit de Bõneual,qui paracheuoit le deguaſt à l'entour de Brignolles,lequel ne ſouffrit retourner ledit bagage,ains le fiſt remarcher en auant,& ſuiure le chemin qui auoit eſté ordõné par le conſeil.

Le ſire de Monteican en ces entrefaictes eſtoit deſia entré à Brignolles,& deſcendu au logis des deſſuſdits Comte de Tende, & de Boiſy, auſquels il
B auoit declaré ſon intentiõ d'aller veoir de pres la cõtenãce de l'ennemy, & d'eſſayer à ſurprendre ce Maiſtre de camp.Or auoit il trouué ledit ſieur de Boiſy non moins conuoiteux que luy,de faire choſe de memoire, & d'accroiſtre ſon bruit & reputation,parquoy facilement il luy accorda d'eſtre ſon compagnon en ceſte entrepriſe.Furent toutesfois d'auis d'en cõmuniquer de rechef auec ledit de Bonneual,par-ce qu'il eſtoit le plus ancien, & d'eſſayer à luy faire trouuer l'entrepriſe bonne.Si le firẽt appeller,.& entré qu'il fuſt en la chambre du Comte de Tende auec eux, remirent en deliberation,à ſçauoir ce que ſeroit bon de faire, pour le bien & ſeruice des preſens affaires du Roy, diſant le ſire de Mõteican,qu'il eſtoit là enuoyé par le lieutenãt general dudit ſeigneur, pour eſtre auec eux,comme il eſtoit bien raiſonnable, puis que ſa cõpagnie y eſtoit,& qu'il auoit congé de donner quelque charge à l'ennemy,là où il luy viendroit en main occaſion & opportunité de ce faire,cõme en effect il luy ſembloit biẽ qu'alors elle ſ'y offroit,pour les raiſons deſia par cy deuant deduittes. Le capitaine Bonne-
C ual ce nonobſtant perſiſtoit en la deliberation arreſtée par le conſeil: alleguant que laditte entrepriſe ores qu'elle fuſt bien executée, ne dependoit point tant d'auãtage aux affaires du Roy, comme de deſauantage d'vne cure donnée (ſi mal en aduenoit) aux ennemis, & que c'eſtoit l'vne des principales conſiderations qui leur fuſſent enchargées & recommandées, tant par le Roy,que par ſondit lieutenant general:parquoy ſon opinion eſtoit de l'enſuiure. A quoy replicqua le ſire de Monteican,que certainement il eſtoit raiſon d'enſuiure l'intentiõ du Roy & de ſon lieutenãt general,mais qu'ils n'auoient point cõmandé, que ſi ſur chemin il ſe trouuoit quelque choſe de bon,on le laiſſaſt. Au capitaine Bonneual(encores qu'en ſon courage il ne blaſmaſt point ceſte prõptitude & gaillardiſe de cueur audit ſire de Monteican, ne la volõté qu'il auoit de raſſembler encores aux ennemis, contre leſquels il auoit freſchement faict bõne preuue en la guerre de Piemõt)ſembla toutefois q̃ ceſte replicque luy touchaſt vn peu, & ne peuſt ſe

contenir de luy respõdre, que desia il auoit veu & faict veoir la contenãce D
de l'ennemy,& que s'il eust veu quelque chose de bon pour son hõneur &
pour le seruice du Roy,il eust bien sceu le choisir & prẽdre, sans y attẽdre
ne luy,n'autre:mais que pour conclusion,attẽdues les nouuelles qu'il auoit
dudit ennemy,l'intẽtion du Maistre, & l'estat & cõsequence de ses affaires,
il persistoit en ceste aduis,de se retirer à S.Maximin , ainsi & pour les causes
qu'il auoit esté aduisé au conseil. Et si bien ledit sire de Mõteican estoit re-
solu d'executer son entreprise(ce que par son aduis il ne feroit) si n'estoit il
raisonnable,que la trouppe qu'ils auoient là pour le Roy(laquelle ne pou
uoit estre en tout plus que de deux cent cinquante hommes d'armes, & de
trois mille hõmes de pied) y demourast pour luy faire escorte,au hazard
de luy arriuer sur les bras toute l'auantgarde de l'Empereur , & au danger
d'y perdre prou,soubs esperance de gaigner peu.

AINSI fut conclu de desloger, & sur chemin continuer le deguast. Les
bãdes du païs marcherẽt les premieres, & sur la queue le capitaine Claude E
Gascon,pour acheuer de gaster ce q̃ les autres auroiẽt espargné,par ce qu'il
auroit moins de respect à ce faire,que n'eussent eu les gẽs du païs, ausquels
il faisoit mal de gaster les bleds,& les maisons de leurs parẽs & voisins. Pas-
sant à Tourbes , enuiron mi-chemin de Brignolles & de S.Maximin,le sire
de Monteican y descẽdit, par ce qu'il y auoit xx.hõmes d'armes des siẽs lo-
gez,& auec luy descẽdit aussi ledit de Bõneual pour prẽdre son vin. Là fut
encores parlé de ceste entreprise,& declara le sire de Mõteican,que pour ce
iour il ne passeroit outre, car au lendemain il estoit deliberé d'aller donner
quelque alarme aux ennemis : priant ledit de Bonneual qu'il luy prestast
quelques gens des siens,pource que desia ils auoiẽt cognoissance du païs,ce
que finablement il luy accorda , voyant qu'il ne le pouuoit destourner de
son opinion , & luy laissa vn hõme d'armes,& douze archers des siẽs,le re-
cõmandant à Dieu,qui luy donnast grace de bien faire,& ce faict, il accon-
suiuit la trouppe,marchant à S.Maximin. Au lendemain de grand matin le F
sieur de Boisy vint tout armé auec xxv.hõmes d'armes des siens fort biẽ en
ordre,trouuer les seigneurs Comte de Tende,& de Bonneual,pour prẽdre
congé d'eux,& s'en aller à Tourbes, ainsi qu'il auoit promis au sire de Mõ-
teican. Moult se trauailla ledit de Bõneual, non seulemẽt à diuertir le sieur
de Boisy de ceste entreprise,mais à luy persuader aussi qu'il en destournast
les autres:luy remõstrant que si leur aduenoit incõueniẽt , le bruit nous en
seroit de tant plus desauãtageux, que tous deux estoient cheualiers de l'or-
dre,& l'vn premier gentilhõme de la chambre,& des plus priuez de la per-
sonne du Roy,l'autre aussi de la chambre, capitaine de cẽt hõmes d'armes,
& general de tous les gens de pied François. Mais le sieur de Boisy pour ce
que desia il auoit promis sa foy au sire de Mõteican d'estre son cõpagnon
en laditte entreprise,ne voulut faillir d'aller à Tourbes. Biẽ dist q̃ s'il estoit
encores à la promettre , il ne la promettroit , & qu'il s'employeroit arri-
ué qu'il seroit vers luy à l'en destourner autant qu'il luy seroit possible,

A & à tant print congé d'iceux,& dreſſa ſon chemin à Tourbes.

A Sainct Maximin demourerent les deſſuſdits Comte de Tende & Bonneual,leſquels enuoyerent le capitaine Claude du coſté de Marceille,pour executer le deguaſt. Du coſté de la montagne feirent marcher la trouppe de gẽs de cheual & de pied,du ſeigneur Iean Paule de Cere,laquelle ils feirent venir de Bargeaux,où elle auoit au-parauant eſté enuoyée,& la fiſt on venir touſiours à main droicte ſur le chemin dudit Bargeaux à Aix, laiſſant Marceille à gauche. Au lendemain ils eurent nouuelles de la prinſe des ſires de Monteiean & de Boiſi,de laquelle nous parlerons par cy apres. Et ſur ceſte nouuelle ils depeſcherent vingt cheuaux pour aller iuſques à Tourbes entendre la verité de ceſt affaire. Ceux rencontrerent & amenerent vn homme d'arme du ſieur de Boiſi, nommé le Bourguignon,qui aſſeura d'auoir eſté à la deffaitte,& les auoir veu prendre,& ramener à Brignolles. La nuict eſtoit arriué meſſire Iean ſire de la Iaillle, l'vn des lieute-
B tenans du ſire de Monteiean, lequel deſiroit fort qu'on allaſt droict audit lieu de Brignolles, eſſayer à recouurer les priſonniers: mais les deſſuſdits Comte de Tende & Bonneual aduiſerent qu'ils n'auoient que cinq enſeignes ou guidons, & aſſez mal accompagnez, & que de gens de pied ils n'auoient qu'enuiron de trois mille hommes au plus: qui n'eſtoit ſuffiſante trouppe pour aller forcer dixhuict cens cheuaux, & ſix mille lanſquenets. Parquoy ils prindrent le chemin de Treiz, & y arriuant trouuerent que la compagnie du ſeigneur Iean Paule eſtoit à Porrieres pres de là, où elle auoit deſia repeu. A ceſte cauſe ils ordonnerent vingt cheuaux pour aller vers ſainct Maximin,entendre des nouuelles,ſi les ennemis marchoient en auant, & le ſurplus de la compagnie à faire le guet, ce pendant qu'eux repaiſtroient audit lieu de Treiz. Et là vint deuers eux Claude de la Val, ſieur de Boiſ-Dauphin, qui leur apporta lettres de creance du ſire de
C Montmorency lieutenãt general du Roy, pour entendre ce qu'ils auoient exploicté au faict de leur charge, par lequel ils luy donnerent aduis de ce qu'eſtoit aduenu à Brignolles.

Apres auoir repeu, ils abandonnerent la ville à ſac, à cauſe que les habitans pour quelque commandement qui leur euſt eſté faict, n'auoient voulu ne tranſporter les viures, ne faire le guaſt: & de là ſe retirerent à Aix, auquel lieu dés le ſoir meſme arriuerent ſelon l'aduertiſſement de ce faire qu'eux en auoient donné, tous ceux qui auoient eſté enuoyez parmy le païs executer le deguaſt. Audit Aix fut trouuée grande quantité de viures:car outre la prouiſion des habitans,pluſieurs des autres villes qui auoient tranſporté les leurs ainſi qu'il leur auoit eſté commandé, les y auoient amenez ſur l'aſſeurance qu'ils prindrent que ladite ville ſeroit tenue,alors qu'ils virent commencer à la fortifier. Et à ceſte cauſe autant les habitans qui euſſent peu ſans ceſte eſperance ſauuer leurs biens,que les eſtrangers qui au-parauant les euſſent peu conduire ailleurs,de tant plus enuis & mal patiemment portoient ce dommage, de les mettre lors à per-

dition. Et ſi la force n'y fuſt arriuée, à bien grande peine en euſſent eſté o- D
beïs le ſieur de Bonnes,& autres qui pour ce faire auoient eſté ordonnez. Chacun toutefois ſauua ce que poſſible luy fut en telle preſſe, & le ſurplus fut bruſlé ou ietté par les rues, les vins deffonſez és caues, les moulins deſmolis, les pierres de meule & moulages rõpues & briſées,les fers des moulins ẽportez,& tous ceux que l'on peut trouuer au païs qui ſ'entendoient à faire moulins, enuoyez en noſtre camp ſoubs couleur qu'ils y ſeroient employez,mais à la verité de peur que l'ennemy ſ'aydaſt d'eux à refaire leſdits moulins.Là euſſiez veu vn ſpectacle piteux & lamẽtable, pour la ſoudaineté d'vn tel abandonnement de païs, deſlogement,& deſolatiõ de ville.Si eſt-ce toutesfois(encores que le degaſt en fuſt plus grand) que la ville n'en demoura ſi entierement deſgarnie de viures,comme elle fuſt demourée,ſi les choſes euſſent eſté faictes à loiſir & à temps,auãt que les deſſuſdits inconueniens fuſſent arriuez. Là vindrent nouuelles aux deſſuſnommez, E
Comte & capitaines,cõment les ennemis eſtoient deſia venuz à ſainct Maximin, qui fut occaſion qu'ils deſlogerent d'Aix, & vindrent loger à Salon de Crau, où eſtoit la compagnie de mõſeigneur le Mareſchal d'Aubigny, laquelle y auoit eſté dés le commencement, pour là & aux enuirons faire le degaſt: mais le lieutenant dudit ſeigneur qui auoit la charge de la compagnie, & de ce faire, auoit plus mis de peine à vuider les bourſes de deniers,que les greniers de bled,ne les granges de fourrages.

SVR-ce poinct ie retourne au ſire de Montmorency, lequel party de Marceille(ainſi que i'ay dit cy deuant)pour aller viſiter la ville d'Arle, eut ſur chemin nouuelles, tant par eſpies, que par rapport de priſonniers qui luy furent enuoyez,que nonobſtant qu'il ſe deuiſaſt en pluſieurs ſortes du chemin que deuoit tenir l'Empereur,toutesfois la pluralité de voix eſtoit, qu'il auoit intention de marcher droict à Marceille, pour l'aſſieger autant par terre que par mer, & d'eſſayer à paruenir de deux choſes à l'vne: ou de F
l'emporter d'aſſault par vn ſoudain & grand effort, ou d'attirer le Roy à y venir donner ſecours, & le contraindre par ce moyen de venir à la bataille.Et au cas qu'il ne paruint à l'vne ou à l'autre de ces deux intentions,qu'il iettoit ſes deſſeings ſur la ville d'Arle. Et que pour executer ſa deliberatiõ, il n'attendoit plus que la venue du ſeigneur André Dorie,pour cauſe qu'il auoit ſur ſon armée de mer bonne partie de l'artillerie,munitions,& autres appareils requis à batterie,mines,& aſſaux de villes. Tout ce que deſſus encores qu'il vint par aduertiſſement & rapport des ennemis,ſur lequel fonder vne concluſion en choſe de grande & notable importance,ſemble aucunement auoir eſpece de legereté,eſtoit toutesfois ſi vray ſemblable, & ſi approchant du deuoir & raiſon de la guerre, que ledit ſire de Montmorẽcy fut bien d'aduis d'auoir eſgard autant à laditte raiſon & deuoir,comme à la qualité des perſonnes,dont procedoit l'aduertiſſement:Et pour-autant il conclut & delibera de haſter ſon entrepriſe de la fortification d'Arle: y arriuant il recogneut diligemment la ville,en cõpagnie des capitaines qu'il

auoit

A auoit menez. A tous vniuerſellemẽt ſembla eſtre choſe requiſe & neceſſaire, mais difficile, & comme hors d'eſperance, de la pouuoir ſi promptemẽt fortifier. Luy voyant le grand beſoing qu'il eſtoit de ce faire, & le gros ennuy que nous pourroit faire vne ville en telle aſſiette, ſi elle tõboit és mains de l'ennemy, fut toutesfois d'y faire beſongner & vaincre par ſolicitation diligence toutes les difficultez qui ſ'y pourroient offrir. Si fiſt incontinant commander par tout le païs à l'enuiron des pionniers & manouuriers, deſigna les endroicts & forme des rempars, fiſt commencer de mettre la main à l'œuure, ordonna gens pour conduire & auoir l'œil deſſus l'ouurage, & pour haſter & faire diligenter les ouuriers: pourueut de chefs & capitaines en la place, donna ordre à y faire venir des viures, artillerie, & munitions. Ce faict il deſpecha commiſſion au ſieur de Chandenier ſon lieutenant au gouuernement de Languedoc, pour tenir gens preſts à leuer au païs, à la premiere nouuelle certaine qui luy viendroit, que l'ennemy monſtraſt d'y
B vouloir faire entrepriſe: choſe qui par les effects fut toſt apres cogneüe auoir eſté bien & à propos deliberée. Partant de là il vint paſſer à Taraſcon & Beaucaire, villes aſſiſes des deux coſtez du Rhoſne: & pour ne laiſſer aucun endroit deſpourueu, auquel par humaine preuoyance y euſt moyen de pourueoir, il delibera de les faire remparer & fortifier, mais il remiſt à en conclure iuſques apres ſon retour en Auignon, par-ce que deſia il en eſtoit pres: auſſi que ſur chemin il auoit eu nouuelles de la deſſuſditte deffaitte des ſire de Monteiean & de Boiſy, & comment ils eſtoient priſonniers és mains de l'ennemy: parquoy il ſe haſtoit pour obuier à tous inconueniens d'arriuer audit lieu d'Auignon, n'ignorãt point que de l'auenture de telles premieres rencontres s'engendrent communement ou peur, ou aſſeurance entre deux armées.

Deffaitte et priſe des ſeigneurs de Mõteieã et de Boiſi.

CESTE deffortune leur aduint en la maniere qui enſuit. Eux & leurs gẽs aſſemblez à Tourbes, ainſi qu'ils en auoient priſe entre-eux la concluſion,
C c'eſt à ſçauoir de ſept à huict vingts cheuaux entre hommes d'armes & archers de leurs deux compagnies: & quelque nombre de ceux de la compagnie du Comte de Tende ſoubs la conduitte du ſieur de Torines ſon guidon, & ceux que leur auoit baillez le capitaine Bonneual: enſemble les capitaines ſainct Petre Corſe, Vvartiz Nauarrois, & la Molle Prouençal, auecques tel nombre choiſis de leurs gens de pied, qu'ils aduiſerent y deuoir ſuffire: aduint de cas fortuit que l'ennemy partant de Freuils (où il ſ'eſtoit arreſté trois iours à conſulter ce qui ſeroit de faire) venoit loger au long de la riuiere d'Argence, & que le ſeigneur Dom Ferrand de Gonzague auoit paſſé la riuiere pour venir auecques les gens de cheual, dont il auoit la charge en la deſſuſnommée ville de Luc. Les ſires de Monteian & de Boiſi bien aduertis par leurs eſpies de ceſt affaire, monterent au matin à cheual, & apres midy arriuerent aupres du Luc, où eſtoient ledit maiſtre de camp, ou autre pour luy, & gens enuoyez pour viſiter le lieu & prẽdre logis pour l'auantgarde: leſquels faillirent à eſtre pris par ledit de Vaſſy lieu-

tenant dudit ſire de Monteiean, & ledit ſeigneur de Torines, qui auoient D
charge de mener les auant-coureurs. Si ſe retirerent en vne vallée au deſſoubs, où lors eſtoit laditte auantgarde en laquelle ils donnerent l'alarme auſſi chaulde comme ſ'ils euſſent eſté rencontrez, non ſeulement par les coureurs, mais par l'auantgarde entiere des noſtres: & tel en firent courir le bruit parmy leur camp, de ſorte que par tout le païs és enuirõs ne ſ'entendoit autre choſe que le bruit de gens allans & venans de logis en autre, cheuaux hannir, trompettes ſonner, & battre tabourins pour auancer l'alarme. Les ſires de Monteiean & de Boiſy qui bien oyoient ce chault alarme, feirent ſonner la retraitte, & ſe mirent à chemin, en intention de ſe retirer au plus loing qu'ils pourroient ſur le chemin de la ville d'Aix: & arriuerent enuiron la nuict fermãt à Brignolles, leurs gens de cheual & de pied moult las & trauaillez, tant par la grande chaleur qu'il auoit faict ce iour, comme pour le long chemin qu'ils auoient faict d'aller & de venir. Et à ceſte cauſe fut aduiſé entre-eux, par-ce que leurs gens de pied ne pouuoient plus E
marcher ſans repaiſtre, que pour ceſte nuict ils ſejourneroient audit lieu de Brignolles. Les capitaines demourerent à cheual ce pendant que les ſoldats ſe logerent: & fut ordõné au capitaine de Vaſſy de faire des barrieres, & aſſeoir le guet à toutes les aduenues du village, & ce faict, vn chacun ſe retira pour repaiſtre en ſon logis.

Au camp des ennemis apres que l'alarme fut donnée, & toute leur auantgarde en armes, le ſeigneur Dom Ferrand penſant veritablement, ou monſtrant de penſer, que ceux qui l'auoient donnée, euſſent rencontré toute la noſtre, ſe delibera de marcher apres, & chercher occaſion & oportunité, de leur donner ſur la queuë à ſon auantage. Si print vne bonne trouppe de gens eſleuz, & auecques eux marcha le grand pas deuant, faiſant ſuiure à ſon doz tout le ſurplus de ſes gens de cheual, iuſques au nombre ou enuiron de dixhuict cens cheuaux, auecques eux ſix mille lanſquenets: pour ſe pouuoir (au cas que meſtier luy en fuſt) retirer & ioindre à eux. Sur F
mi-chemin de Brignolles & de Luc, il entendit par gens du païs qu'il rencontroit allans & venans, quel nombre de gens pouuoient eſtre les noſtres, qui auoient eſté cauſe de dõner ceſte alarme: voulant toutesfois en ſçauoir mieux à la verité, pour entẽdre auſſi quel chemin il auoient tenu, il enuoya des courriers deuant, & pour guide leur donna vn homme du païs & nay du lieu de Brignolles, qui auoit autrefois ſeruy le Duc de Bourbon, & ſ'eſtant auecques luy retiré quand il leua ſon ſiege de deuant Marceille, auoit par ſon moyen eſté faict Senateur de Milan. Ceſtuy fiſt diligence de rapporter ſeures & certaines nouuelles, que noz gẽs pour le plus ne pouuoiẽt eſtre qu'enuiron huict vingts cheuaux, & trois cens hommes de pied, fort las & trauaillez, & que pour ſe raffreſchir & repaiſtre, ils ſ'eſtoient arreſtez audit lieu de Brignolles, en intention de deſloger auant le iour. Le ſeigneur Dom Ferrand aduerty qu'ils eſtoient ſi petite compagnie, choiſit vn nombre des ſiens, auſquels il ordonna de marcher auant, & coſtoyant

Brignolles,

A Brignolles, s'aller embuscher au delà du village en quelque lieu destourné, à costé du chemin que les nostres deuoient tenir le lendemain. Ceux firent ainsi que commandé leur estoit, & quelque peu auant minuict, & vne heure ou peu plus apres que le guet des nostres fut assis, passerent à costé dudit Brignolles, hors de la veüe & de l'ouye de leurdit guet. Furent toutesfois ouys par les mastins couchez à la campagne sur les fourrages, qui abbayerent apres eux assez long temps: parquoy les sires de Monteican & de Boisy firent incontinant sonner alarme, & mettre tous leurs gens en armes. Mais quelque temps apres, estant l'abbay des mastins cessé, aussi les gens retournez sans rien auoir trouué (lesquels ils auoient mis dehors afin d'entẽdre dont venoit ce bruit) ordonnerent à leurs gens de renuoyer leurs cheuaux repaistre, & eux se reposer vn peu, sans toutefois se desarmer du menu harnois, ne desseller autremẽt leursdits cheuaux. Les nuicts alors estoiẽt les plus courtes de l'an parquoy ne tarda pas beaucoup que l'aube du iour
B commença de poindre. Noz gens toutesfois mettoient desia ordre à leur deslogement, en attendant qu'il esclarcist, & ce pẽdant auoient mis dehors quelques cheuaux pour descouurir, esquels s'embatirent dix cheuaux legers de ceux que i'ay dit cy deuant auoir esté enuoyez par ledit seigneur Dom Ferrand, pour s'embuscher au deça du village, sur le chemin de la retraitte des nostres, & s'en alloient donner aduis de ce qui auoit esté exploité par eux, & du lieu où estoit leur embusche assise. Les nostres incontinãt les chargerent furieusement, & des dix en prindrent huict, les autres deux se sauuerent de viteſſe, & arriuerent vers ledit seigneur Dom Ferrand, qui desia estoit à vn demy mille pres de Brignolles: auquel ils dirent la nouuelle & de leur embusche, & de la surprise de leurs gẽs, & comme les nostres se preparoient à la retraitte. Luy ce rapport ouy, voyant qu'il auoit (ainsi qu'il auoit desiré) noz gens enclos entre sa trouppe & son embusche, fist bien son compte qu'en se hastant vn peu il les pourroit encores trouuer
C en desordre dedans le village: lequel il pensoit estre (ainsi que ses espies l'auoient laissé le soir precedant) ouuert & sans closture de toutes pars.

SVR ceste esperance il donna congé aux siens d'aller donner dedans à bride abbatue, par tous les endroits où ils s'addresseroient, pour y surprendre les nostres auant qu'ils fussent tous montez & rẽgez en bataille: ce qu'ils eussent faict facilement (car il y en auoit des nostres qui bridoient encores leurs cheuaux, & autres qui attendoient ou leur cuiraſſe, ou leur armet) si par la preuoyance des capitaines, & par la diligence de ceux qui en eurent la charge les barrieres n'y eussent esté plantées, ainsi qu'il a esté dit cy dessus. Le iour n'estoit encores clair, & ne s'apperceurẽt les ennemis d'icelles barrieres, tant que leurs cheuaux les vinssent choquer, dõt il en fut renuersé d'aucuns, & autres recueillis par le guet des nostres, tant de cheual que de pied, & mesmement par le capitaine Vvartis, auquel auoit esté ordonné de garder les deux flancs du costé de l'aduenue, où ils s'adresserent auec vn bon nombre choisy des meilleurs arquebusiers qu'il eust en sa bãde, pour

souſtenir le faix auec les gens de cheual, ce-temps pendant que leſdits ſeigneurs de Monteiean & de Boiſy mettoient leurs gens dehors en ordonnance. La charge fut cruelle & bien combatue, pour ſi peu de gens, & en mourut beaucoup des leurs,& meſmemẽt de gens des nom. Les chefs à faire la premiere poincte furent le ſeigneur Valere Vrſin Romain, & le ſeigneur Iean Baptiſte Peliacan Boulonnois,ceſtuy entre autres y mourut, & le ſeigneur Stefe Del camp, homme biẽ fauory & aymé du ſeigneur Dom Ferrand,de cheuaux en fut tué plus de quarante. Les ſires de Monteiean & de Boiſy ſe voyans reduits à ce choix party, que force leur eſtoit ou de ſe retirer vn peu honteuſement, abandonnant leurs gens de pied à la mercy & diſcretion des ennemis,ou de ſe hazarder entre honneur ou perte,encores qu'ils entẽdiſſent bien qu'ils auoient trop moins de force que de cueur, rengerent toutesfois leurs gẽs en bataille,& ſortirent à la campagne,& rappellant le capitaine Vvartiz, lequel & les autres capitaines de gens de pied auec leurs bandes,ils mirent ſur les aiſles des gens de cheual: & ſur la queue (pour ſouſtenir les ennemis, ſ'ils les vouloiẽt venir charger par derriere) laiſſerent le capitaine Vaſſey auec douze hommes d'armes tels qu'il voulut choiſir. Ne tarda gueres que les ennemis n'arriuaſſent ſur eux, ſans toutesfois les approcher du commencement de plus pres que d'vn traict d'arc, ſinon qu'vn capitaine Eſpagnol nommé Sanche de Leue, demanda vn coup de lance audit capitaine Vaſſey, qui ne luy octroya, & leurs lances rompues, mirent tous deux la main aux maſſes, & tant ſ'eſprouuerent l'vn l'autre,que l'Eſpagnol donna la foy.

Ce-pendant noz gens marcherent touſiours le petit pas, ſerrez enſemble auecques les arquebuſiers,qui les couuroient treſbien ſur les aiſles. Peu à peu ſ'attacha la meſlée, & iamais les noſtres ne la refuſerent, ſe donnans toutesfois garde ſur toutes choſes de ſ'eſcarter,pour ne donner à l'ennemy oportunité de les forcer, & pource ne failloit chacun incõtinãt qu'il auoit faict ſa charge, de promptement ſe retirer en ſa trouppe & en ſon ranc: à quoy faire ils eſtoient grandement ſecouruz par les gens de pied, leſquels tuerent & bleſſerent beaucoup des ennemis à coups d'arquebuſe. Ce-pendant qu'ils cheminerent en ceſte ſorte par les chemins eſtroicts, eſquels l'ennemy ne ſe pouuoit ayder de toutes ſes forces, mais eſtoit contrainct de combattre de pareil à pareil nombre,noz gens eurent preſque touſiours l'auantage:mais depuis l'heure qu'ils furent arriuez en la cãpagne ouuerte, & que la groſſe trouppe des ennemis chargeant les noſtres, & ſur la queuë, & ſur l'vn des flancs,ceux qui la nuict precedante auoient paſſé deça,ſortirent de leur embuſche ſur l'autre flanc, les noſtres alors furent aſſaillis de toutes parts. Les ennemis croiſſoient touſiours de nombre de gens venans de renfort à la file. Leurs lanſquenets ſe commençoient à deſcouurir & approcher la multitude, & le preſent ſecours haulſoit le cueur aux ennemis, le petit nombre auec la nulle attente de ſecours le rabaiſſoit aux noſtres, leſquels eſtoient ſi aſſaillis de toutes pars, qu'il ne leur eſtoit plus loiſible

quand

A quand ils auoient faict vne charge de ſe retirer en la trouppe, ainſi qu'ils faiſoient du commencement, & à quiconques auoit vne fois mõſtré le doz n'eſtoit en ſa puiſſance de recouurer ſon renc. Par ce moyen noz gens de pied (leſquels & meſmemẽt les capitaines auoiẽt faict vn merueilleux deuoir en ceſte rẽcontre) ſe trouuerent à la fin entrelaſſez peſle-meſle parmy les gens de cheual: de maniere que la victoire qui iuſques alors auoit eſté ſuſpenſe & en ambigu, ſe commença d'incliner à l'ennemy, & noz gẽs qui parauant auoient plus combatu de courage que de force, commencerent à eſtre auſſi inferieurs en ceſte partie. Depuis la poincte du iour dura le combat en ceſte maniere iuſques enuiron les huict ou neuf heures, & en tout ce tẽps n'aduancerẽt les noſtres plus hault d'vne bõne lieuë de chemin. Là furẽt ils entieremẽt rõpus & renuerſez, & y moururẽt bien cẽt ou ſix vingts hommes de pied des noſtres, & huict de la compagnie dudit ſire de Monteican: entre hommes d'armes & archers, quatre du ſeigneur de Boiſy, & la

B pluſpart des autres bleſſez, en ſorte que de toute la trouppe ne rechapperent plus hault de trois hommes d'armes que tous ne fuſſent morts, ou pris. Des ennemis moururent ſans les bleſſez enuiron de cent à ſix vingts hommes de cheual, deux cens cheuaux y moururẽt, mais le nombre vainquit la vertu. Leſdits ſeigneurs de Monteican & de Boiſy, & les autres capitaines, & quelques ieunes gentilshommes de maiſon qui les ſuiuoient par affection de veoir la guerre, y furent pris, & entre les autres le ſire de la Roche-Guyon ieune gentilhomme & de bonne volonté, lequel y fiſt pour ſa ieuneſſe telle preuue de ſa perſonne, qu'il fut loüé d'amis & d'ennemis. Les priſonniers furent ramenez à Brignolles, auquel lieu arriuerent bien toſt apres les lanſquenets qui eſtoient partis auecques le ſeigneur Dom Ferrand. Ledit ſeigneur arriué qu'il fut audit Brignolles, aſſiſt ſon guet à toutes les aduenues du village, & au ſurplus de ſes gens donna congé de ſ'aller repoſer & refreſchir. Ce-temps pendant qu'ils ſe logerent, il ſe retira pour eſ-

C crire, & donner aduertiſſement à l'Empereur de ce qui eſtoit arriué. Ledit ſeigneur Empereur incontinant ceſte nouuelle ouye, la print en gloire, du tout en la meſme ſorte, que ſi ſes gens euſſent vaincu, non pas par nombre, mais par vertu de gens, & pource fiſt à ſçauoir & publier ceſte victoire par tout le monde, faiſant les choſes encores plus grãdes & riches qu'elles n'eſtoient, & de maniere qu'à veoir le cõtenu de ſes lettres, il ne ſembloit rien moins à ceux qui les liſoient, ſinon qu'il euſt veritablement deffaict l'auãtgarde du Roy: à d'aucuns il ſembloit encores plus, & que deſia il euſt eu plus que demie victoire. Par tels moyẽs il attiroit à ſon party ceux qui auparauãt eſtoient encores demourez en ſuſpẽs & incertains du party qu'ils deliberoient tenir, cõfermoit ceux qui ia luy adheroient, & tenoit en crainte ceux qui luy eſtoient contraires.

Preuoyance & bõne cõduitte de mõſeigneur le grand Maiſtre.

En Auignõ apres que ces nouuelles y furẽt apportées, ſe miſt entre noz gens vn merueilleux effroy, & s'augmentoit iournellemẽt, à raiſon qu'vn chacun aux legers & inconſtans rapports qui ſe faiſoient, y adiouſtoit en-

cores quelque choſe de ſa particuliere peur & craincte. Le ſire de Mont- D
morency, qui au-parauant auoit crainct qu'il aduint de leur ſuſditte entre-
priſe ce qu'alors il entendit en eſtre aduenu, ſe trouua en difficulté non pe-
tite, penſant par quel moyen il pourroit reparer ceſte faulte à ſon hõneur,
& au prouffit de la choſe publicque, car il n'eſtoit point ignorant que le
cueur ne fuſt creu notablement aux ennemis, & amoindry aux noſtres de
ceſte maladuenture de Brignolles. Sçauoit auſſi que leſdits ennemis eſtoiẽt
aſſez aduertis du petit nõbre de gens que nous auiõs, & à ceſte cauſe il crai-
gnoit que ce premier heurt qu'ils auoient eu, les fiſt plus hardiment entre-
prendre, & ſ'auancer de nous venir chercher, auant que noſtre renfort &
ſecours fuſt arriué. Et luy ne vouloit point, & luy ſembloit choſe trop dã-
gereuſe, auant qu'il euſt forces raiſonnables hazarder le combat en pleine
campagne, auecques ſi peu de gens qu'il en auoit contre vne ſi groſſe puiſ-
ſance, cõtre vieils ſoldats & aguerris, & contre vn Empereur y eſtãt en per- E
ſonne. D'autre coſté il luy ſembloit, que de planter ſon camp, & de ſ'y fer-
mer pour attendre l'ennemy, il n'eſtoit moins à craindre que ledit ennemy
arriuaſt auant que ſondit cãp fuſt entierement fortifié de foſſez, ne de rem-
pars, & garny de gens, & artillerie à ſuffiſance: quoy aduenant il pourroit à
trop grand marché ſe preſenter, & y receuoir luy honte, & le Roy domma-
ge. De ſ'arreſter auſſi en Auignon, c'eſtoit ſe preſenter à eſtre aſſiegé en vil-
le non aſſez tenable, & malaiſée à remparer ſi promptement en telle force
qu'il appartiendroit biẽ. D'aller iuſques à Marceille, qui eſtoit la ſeule ville
de la frontiere ſuffiſamment remparée & garnie pour y attendre vn ſiege
Imperial ſ'eſtoit laiſſer le chemin ouuert à l'ennemy, lequel pourroit laiſ-
ſant Marceille derriere marcher en auant, ſans y trouuer aucune reſiſten-
ce, & ſe fortifier ou deça ou delà le Rhoſne à ſon appetit: & par ainſi le re-
mede d'vn inconuenient, luy en apportoit touſiours vn nouueau, & plus
grand. Sur ces diſcours & diſputations qu'il faiſoit en ſoy-meſme, ceſte o-
pinion vainquit finablement, de faire ſortir ſes gens hors de la ville, & de F
les loger en camp, pour monſtrer à l'ennemy victorieux contenance de
hardieſſe, & aſſeurance de ſe preſenter contre luy, & que pour vne male-a-
uenture, & vne rencontre deſauantageuſe, il n'auoit le cueur ne l'eſperance
faillie. Le principal doubte eſtoit ſur la fortificatiõ de ſon camp: mais bien
luy eſtoit aduis que le grand nombre de pionniers qu'il y mettroit, & la di-
ligence des ſoldats, auſquels il feroit mettre la main à l'œuure, & l'aſſiduité
continuelle des capitaines auſquels il ordonneroit auoir l'œil deſſus, con-
penſeroient aſſez la brieueté du temps. A ceſte cauſe il ſe haſta d'arriuer en
Auignon: pour dudit lieu donner aduis au Roy de ce qui eſtoit aduenu, &
luy faire à ſçauoir la bonne eſperãce qu'il auoit, & le moyen qu'il vouloit
tenir pour recouurer & reuencher ceſte perte, lequel moyen ſera par cy a-
pres declaré par l'effect & l'execution d'iceluy. Mais auant que ſes lettres
arriuaſſent au Roy, il luy arriua vn autre aſſez & trop pire, & plus dolou-
reuſe nouuelle de monſeigneur le Dauphin ſon fils, laquelle ie differeray

de

A de retirer pour le preſent,& continueray les propos encommencez.

Le ſire de Montmorency arriué qu'il fut en Auignon feit aſſembler les capitaines,& leur declara ſon intention (laquelle ils approuuerent) de faire loger ſes gens en camp,& les raſſeurer vn peu de la peur & eſpouuentement qu'ils pouuoient auoir, à cauſe de ladite deſconfiture de Brignolles. Executant doncques ceſte ſienne intention,il leur ordonna de mettre leurs gens aux champs en la praerie d'entre la ville & la Durance, & quand tous y furent aſſemblez autour de luy, attendans ce qu'il leur voudroit dire, il leur expoſa laverité,mais en paroles ſi bien trouſſées qu'il n'y eut occaſion de les eſtonner, à cauſe de la deſſuſditte deſconfiture & priſe des ſires de Monteican & de Boiſy,leur remonſtrant que telles auẽtures (qui ſont choſes ordinaires en toutes guerres de groſſe importance) non ſeulement ne doiuent iamais eſtõner bonnes gens de guerre,ains leur accroiſtre pluſtoſt le cueur & affection de s'en reuencher,accompagnez de diſcretion,ruſe,&

B prudence de ce faire,ſans encourir nouueau hazard. Que bien eſtoit vray, qu'il ne pouuoit pas eſtre, que ceſte nouuelle ne luy euſt eſté,voire fuſt encores deſplaiſante, par-ce que l'entrepriſe auoit eſté quelque peu mal & trop hazardeuſement guidée, & parauanture ſans neceſſité ſuffiſante. Mais qu'il ſupportoit la perte d'autant plus patientement, que noz gens (encores que vertu ſuccombaſt à multitude, & qu'ils ſe fuſſent trouuez aſſiegez entre toutes les incommoditez eſtimables) n'auoient iamais toutesfois perdu le cueur,ne faict choſe contre l'honneur & le debuoir de gens hardis & bien combattans: ains qu'ils auoient ſi cher vendue ceſte victoire à l'ennemy, que par le grand nombre de gens qu'il auoit ou perdus, ou remenez bleſſez, il pouuoit auoir apris à ſes deſpens, que le Royaume de France ne ſe peult aſſaillir ſans perte,ne prouffit (en l'aſſaillant) s'y acquerir, lequel ne ſoit accompagné de dommage au double.Sur ce concluant,qu'ayant faict telle preuue de la valeur des noſtres à l'encontre dudit ennemy, ne reſtoit

C que luy dreſſer & dextrement executer vne bonne reuenche, ſans preſter aucunement l'oreille aux propos de ceux qui tournent à malheur, & au preiudice & conſequence du gros ieu, la fortune des premieres & legeres pertes.Mais au cõtraire (comme ainſi ſoit, qu'vne ſi groſſe entrepriſe ne ſe cõduiſe iamais ſans qu'il y interuienne quelque contrarieté de fortune, au commencemẽt, au milieu, ou à la fin) luy eſtimoit & penſoit,que par ceſte ſeule aduenture de Brignolles, fuſt ſatisfaict & purgé tout le deſaſtre qu'auoit fortune preparé à noſtre camp, & que la meſme aduẽture nous tourneroit à ſi bõne fin, que par icelle noz capitaines ſeroient de lors en auant plus preuoyãs & ruſez,& les ſoldats plus enclins à exploicter leurs proüeſſe & gaillardiſe à l'appetit d'iceux leurs chefs & capitaines. Ceſte remonſtrãce leur fiſt & propoſa le ſire de Montmorency,de ſi hault cueur,& d'vne contenance ſi aſſeurée, qu'à icelle aſſentirent les ſoldats auecques vne militaire acclamation, ſi vnanime & ſi alaigre, que ia ils monſtroient auoir en main,ou deuant les yeux l'aſſeurance & certaineté d'heureuſe iſſue

Fortification de nostre camp, & le bon ordre pour l'entretenement d'iceluy.

CES propos finez, choisit le sire de Montmorency, le lieu & assiette de D
son camp, vn peu au dessus qu'il auoit autrefois esté, entre le Rhosne & la Durance, tirãt de deux riuieres ceste oportunité, que l'vne luy seruoit d'apporter viures, & autres choses necessaires en son camp, l'autre estoit opposée & mise pour obstacle, contre les aduenues de l'ennemy. Ceste riuiere laquelle trauersant la Prouẽce, se vient descharger dedãs le Rhosne, a naturellement son bassin & cours incertain, & si tresinconstant, qu'à grande peine, en bien peu de lieux, elle se peult passer à gué, par les gẽs propres du païs, & plus vsitez à y passer, & outre l'instabilité du fil de l'eaue, elle est par fois & par endroicts si grosse, & traine telle quantité de gros cailloux que gens & cheuaux à cause de l'vne & de l'autre incommodité se trouuẽt souuent empeschez à y fermer & asseurer le pied. En ceste difficulté naturelle ne voulut le sire de Montmorency fonder entierement toutes les forces de l'assiette & de l'asseurance de son camp: mais assist d'auantage garnisons en toutes les villes & chasteaux tenables au delà de l'eaue, pour rõpre aux en- E
nemis la liberté de courir & fourrager, & le moyen d'entendre des nouuelles de nostre camp, & l'esperance de pouuoir à leur aise & appetit, sans trouuer contraste ne rencontre, taster & choisir le gué de la riuiere. En ordonnant & commãdant ce que dessus, il designa la forme, l'enclos, & le circuit de sondit camp, lequel il fit entieremẽt clorre d'vn bon fossé parfond, large de vingt & quatre pieds d'ouuerture, & s'estressissant au parfõd à telle raison & proportion, que le fons auoit le tiers moins de largeur, que n'estoit la distance des bords d'enhault. Feit faire d'auantage vn autre fossé large & profond, par lequel couroit vn ruisseau, qui en diuisant & separant le camp presque par le milieu, & receuãt l'esgout de toute la prairie par des trenchées obliques qu'il y fist faire en plusieurs endroicts, rendoit l'assiette des logis plus seiche, & portoit hors toutes les immundices & ordures d'iceux, & tenoit le camp net & sain, selon la distinctiõ & cours dudit ruisseau, & des autres qui tomboient dedãs, il fist distribuer & assigner les quar- F
tiers à ses gens de guerre, les nations separées les vnes d'auecques les autres pour euiter l'occasion de murmure, & debat entre-eux, & ordonnant les endroicts, interualles, & estendue des rues & chemins allans & trauersans parmy le camp. Enuiron le milieu d'iceluy, auoit vne petite leuée de terre, en forme d'vne colline: laquelle auoit regard à l'entour, en tous les quartiers & endroicts où il auoit gens logez, là il choisit son logis, & pretoire, auquel il ordonna que les capitaines vinssent tous les matins, pour entẽdre ce qu'il luy plairoit de leur commander. De là il voioit tout ce que se faisoit à l'entour de luy, & ne se pouuoit dresser noise ne tumulte, qu'il ne l'apperceust incontinant, de là il cognoissoit de quel costé on diligẽtoit, & de quel costé on cheminoit aux reparations & fortifications qu'il auoit ordõnées, & ordinairement faisoit ou cõmandoit touſiours quelque chose conducible & vtile à ceste fin.

TOVS les matins au soleil leuant (sinon que la venue ou de pacquets ou

de

A de messagers aucunesfois retardassent l'heure) la messe se disoit deuant luy: icelle cessée il se pourmenoit quelque espace au long de ses tentes, & là recueilloit humainement les capitaines venans vers luy, pour prendre ses cõmandemens, administrant raison à qui venoit la demãder, & generallemẽt donnoit gratieuse audience à vn chacun de ceux qui auoient à faire à luy. Ce temps pendant on luy amenoit des cheuaux, & montant dessus en compagnie des capitaines & autres gens d'estoffe, se pourmenoit (en deuisant des affaires) vne fois autour du camp, vne fois dedans, vne fois dehors, & autrefois tout à trauers, dõnãt ordre qu'on ne s'appareillist à la fortificatiõ, & que noise ou tumulte ne sourdist entre ses gens, & sur le chemin parlant
„ aux vns, & puis aux autres: sçachãt & cognoissant tresbien que la parole &
„ conuersation auecques le chef n'est gueres de moindre efficace que l'exer-
„ citation, pour duire & rẽger à vraye obeïssance vne trouppe nouuellemẽt
„ assemblée de diuerses & differentes nations. Ayant faict ce tour, il venoit
B prendre son repas, & appelloit les capitaines & autres personnages qui par long vsage estoient experimẽtez & cogneuz, ou esquels il y auoit quelque degré, ou de dignité, ou de bon conseil. Son repas pris & le conseil tenu, selon que les occasions le requeroient, il retournoit au mesme exercice de la matinée, sans refuser ou desdaigner ne veille, ne soing, ne trauail en aucune maniere. Ainsi en cõtinuant, & chacun faisant son debuoir en sa charge, son camp fut en moins de quinze iours enuirõné de fossé par dehors, & d'vn rãpart de terre par dedans, auec les flãcs & plattes formes és endroicts où il estoit requis, de maniere qu'à peine il eust peu choisir beaucoup de villes, esquelles il eust voulu auec moindre crainɛte & dãger attendre vne grosse puissance de l'ennemy: les tẽps & l'vsage toutesfois y adiousteient encores iournellement quelque nouuelle fortificatiõ. Les choses ainsi dressées, l'artillerie fut assise & plãtée, pour receuoir l'ennemy de front, & pour le battre par les flancs, de sorte qu'il ne luy eust esté possible d'arriuer à faire les approches, ne se venir presenter à l'assault sans y receuoir perte &
C gros dommage. Et au surplus il auoit à vn chacun ordonné la distance & assiette de son guet, l'endroit & place, esquels tous ou chacun (selon que le requeroit le temps & le besoing) auroit à se venir rẽger & presenter, au cas qu'alarme vint au camp, ce que toutesfois n'y aduint iamais: car il y auoit mis tel ordre & police, que non seulement il donna cognoissance de son cueur & hardiesse, venant auecques si petite trouppe qu'il auoit du commencement se presenter au deuant de l'ennemy, mais biẽ ou plus de sa bõne prudẽce, preuoyance, & consideration, & bien monstra qu'il estoit party du Roy suffisammẽt instruict par luy, & que de sa part il auoit tresbien retenu, & mieux sçauoit executer ce que luy estoit besoin de faire & pourueoir en tout euenement.

Ledit seigneur Roy estoit à Valance, nõ seulement comme le patron & chef de nauire en sa poupe, ordõnant & cõmandãt de poupe en proue, mais outre le renfort qu'il enuoyoit iournellement dudit sire de Mont.

morency, fortifioit laditte ville, & y assembloit telle force, que là où à nostre camp il fust ores aduenu quelque desastre, l'Empereur eust trouué ledit seigneur en barbe, prest & appareillé de luy donner incontinant vne autre bataille. D

Exploicts d'armes en Picardie.

Cependant que les choses se conduisoient en ceste maniere és païs de Prouence & de Languedoc, Henry Comte de Nansau, & Adrian de Croy Comte du Reu, & grand Maistre de la maison de l'Empereur, estoient entrez en Picardie auecques armée, pillans & gastans en tous lieux où ils passoient le plat païs, & les villes de petite resistãce. Auoient desia pris la ville de Bray sur Somme, & quelques villettes aux enuirõs, s'estoient essayez de prẽdre celle de sainct Riquier, ou d'emblée ou d'assault, mais ils en auoient esté repoulsez auecques perte de quelque artillerie, & assez bõ nombre de gens, pour vne si petite & legere entreprise. Partans de là, & faisans contenance de s'acheminer ailleurs, auoient failly de desrober Guyse. Monseigneur Charles de Vẽdosmois, gouuerneur & lieutenant du Roy audit païs de Picardie, auoit assemblé des garnisons dudit païs, iusques au nombre de trois cens hommes d'armes, & de gens de pied iusques à six mille, & auecques laditte force non seulement auoit contrainct lesdits seigneurs de Nãsau & du Reu de repasser l'eaue, mais auoit pour faire la reuenche du dommage qu'ils auoient faict en la frontiere, marché auant dedãs le leur, pris & pillé quelques villettes, chasteaux & bourgades. A Marolles ville champestre & ouuerte, estoient logez deux mille hommes des ennemis, il auoit là dressé son chemin, en intention de les y surprendre: mais le Comte de Nãsau aduerty de l'entreprise, & lequel estoit desia renforcé de gens, marcha pour se venir ioindre à eux: qui fut cause que ledit seigneur de Vendosme repassa deça l'eaue, pour ne hazarder temerairement sa force, & attendoit la venue de monseigneur Claude de Lorraine Duc de Guyse gouuerneur & lieutenãt pour le Roy en Champagne, lequel venoit ioindre & vnir ses forces auecques luy, & ce-pendant ordonna que lon vuidast toutes les places non tenables en la frontiere. Entre les autres il auoit commãdé que lon abandonnast Guyse, & que seulement on mist garnison au chasteau, pour empescher que l'ennemy ne se vint loger en la ville. E F

Le Comte de Nansau aduerty par ses espies de la diligence qui se faisoit audit lieu de Guise, d'en emporter les meubles & viures, & d'en emmener tout le bestial, & que les gẽs ordõnez à la garde du chasteau estoiẽt si amusez & ententifs à faire vuider laditte ville, & en abattre toutes les deffences qui pourroient y seruir à l'ennemy, que ce pendant ils faisoient au demourant assez mauuais guet aux aduenues d'icelles: se delibera d'y marcher hastiuement, en esperance de les y suprendre en desordre, ainsi qu'en effect il aduint. Et ne se peurent les gens de guerre assez à temps sauuer & retirer au chasteau, que les gens dudit sieur Comte n'en tuassent & deffissent les plus paresseux à la queue: les autres retirez & enfermez dedans, il enuoya vn trompette les sommer: le capitaine & aucuns d'entre-eux qui n'auoient du

tout.

A tout mis leur honneur en oubly furent d'aduis de tenir la place : le plus grand nombre estoit d'opinion contraire,& s'en trouua de si faillis de courage,qu'ils se ietterent par les creneaux és fossez,aymãs mieux viure vn peu d'auantage auecques honte & reproche perpetuelle,que de soy hazarder à la sauuer ou perdre en acquerant honneur. Les autres,& non toutesfois sans en receuoir blasme, rendirẽt la place à la volõté de l'ennemy. La punition dont on a depuis vsé contre les moins delinqueurs, a esté telle, que tous ceux qui s'y sont trouuez extraicts de noble race, ont esté priuez & degradez eux & leurs descendans de tous tiltres & priuileges de noblesse,& faicts subiets aux subsides & impositions comme non nobles & roturiers.

A VALANCE furent en vn mesme iour apportées au Roy les nouuelles & de la prise des seigneurs de Monteiean & de Boisy, & de la honteuse redditiõ de Guyse : lesquelles furent à la cour prises & interpretées diuersement,selon les differents iugemens & consideratiõs des hommes. Les vns
B estimoient lesdittes pertes legeres aupres des grandes pertes passées, desquelles toutesfois on s'estoit releué : aucuns encores qu'ils n'estimassent point la perte grande, ne laissoient point à peser & estimer le iugement & consequence de ses premieres arres sur le gros ieu. Et d'autres en auoit, qui estimoient non seulemẽt ceste consequẽce de preiudice, mais celle à quoy l'Empereur la pouuoit tirer, en semant & publiant les choses (ainsi qu'il fist) trop plus à son auantage qu'elles n'estoient. Le Roy sans monstrer contenance de s'en estonner,mais debattant & contrepesant toutes les choses que dessus en son esprit, & pensant aux remedes & recouuremẽt de l'vne & de l'autre perte, vindrent à la cour nouuelles d'vn autre trop plus grand dommage & calamité. Ce fut de la mort de Mõseigneur le Dauphin François son fils aisné : lequel nourry & esleué par luy en singuliere expe-
C ctation de tout le monde, qu'il paruiendroit vn iour à estre grand & tres-excellent Prince, estoit demouré malade au lieu de Tournon, venant par eaue auecques le Roy son pere à Valance,& là mourut auant la fin du quatriesme iour,non sans souspeçon & vehemente opinion,qu'il eust esté empoisonné. Sans grande & moult perplexe difficulté ne fut la deliberation de choisir le moyen, l'entrée,l'exorde,& commẽcement de harẽgue, pour faire entendre au pere vne si dure, cruelle, & triste nouuelle : il estoit force toutesfois de la luy faire entendre,& n'estoit chose que longuement on eust peu dissimuler : mais il estoit extremement malaisé, de trouuer homme qui en vouluſt entreprendre la charge. Bien sembloit il à tous auoir mestier de grãd & singulier artifice en son oraison, pour celuy qui voudroit appaiser le desplaisir & regret que paternelle affection luy engẽdreroit de ceste nouuelle : mais ne se trouuoit aucun consolateur assez à propos, car tous en auoient mestier eux-mesmes, tellement ils estoient affligez & consternez vniuersellement & particulierement, qu'il n'y en auoit aucun, que tous d'vne affection & d'vne voix ne pleurassent ceste

Annoncemẽt au Roy de la mort de Monseigneur le Dauphin François.

mort,ainſi que ſi c'euſt eſté de leurs propres enfans. Ceſte amour & affectiõ D
de grands & de petits luy auoient du commencement conciliée, le lieu où
il eſtoit né,la ſucceſſion à la couronne,la vigueur,la ſemblance,& la repre-
ſentatiõ qu'il auoit du pere : mais il auoit en peu de tẽps gaigné ce poinct,
que ſes vertus auoient laiſſé à la naiſſance, à l'attente de la couronne, à la
conſideration du pere, la moindre part en la faueur & affection qu'on luy
portoit : car il n'auoit oncques obmis vne ſeule choſe à ſon eſcient, qui
affiere & appartienne à perſonnage, qui ſoit pour paruenir à eſtre le plus
grand & le plus excellent Prince du monde. La condition doncques & la
male-aduenture ſ'offroit d'annoncer au pere la mort d'vn fils de ſi grande
eſperance, & le moyen de mort ſi treſindigne, que departant du Roy, nul
autre pere ſe trouueroit qui n'en tombaſt en extremité de percuſſion &
conſternation de cueur & d'entendement.

En ceſte fluctuation & perplexité d'election, & choix de perſonnage E
qui entrepriſt de porter ceſte doloureuſe parole,ne ſe trouuoit autre quel-
conque à propos que monſeigneur Iean Cardinal de Lorraine, pour eſtre
de plus long temps familier & priué du Roy. Mais de l'heure qu'il eut mis
le pied à la chambre, propos & paroles luy faillirent, & oncques ne ſceut
tant aſſeurer ſa contenance,que le Roy de prime face ne cogneuſt à ſon vi-
ſage,qu'il auoit eue quelque facheuſe & malheureuſe nouuelle, & comme
ſi le cueur luy euſt preſagi & dit ceſte infortune, luy demanda incõtinant
quelles nouuelles de ſon fils? Monſeigneur le Cardinal ſe trouua la langue
attachée aux leures, & quoy qu'il l'euſt naturellemẽt faconde & diſerte, il
luy maſcha plus qu'il ne prononça,& dit ſeulement en beguayãt, que cer-
tainement il luy eſtoit empiré, mais qu'il falloit auoir en Dieu eſperãce de
la guariſon. I'enten bien (diſt le Roy alors) vous ne m'oſez de premiere en-
trée dire qu'il eſt mort,mais ſeulement qu'il mourra bien toſt. A ces mots
reſpondit monſeigneur le Cardinal, en le confeſſant par ſigne plus que de F
bouche. Et lors n'euſſiez veu ſinon l'armes, ny entendu ſinon ſanglots &
ſoupirs des aſſiſtans. Le Roy iettant vn hault ſouſpir qui fut ouy des au-
tres chãbres,ſe tira ſur vne feneſtre,ſeul & ſans mot dire, auecques le cueur
preſſé de deuil,& reprimãt ce deuil outre la commune naturelle puiſſance,
iuſques à ce que ſur le conflict d'entre conſtance & nature, il fut cõtrainct
de ietter vn autre ſouſpir:& lors tendant la teſte nue, les yeux,les mains, &
Oraiſon du Roy à Dieu. la penſée au Ciel:Mon Dieu (diſt-il) ie n'ignore point qu'il ne ſoit raiſon-
nable,que ie preigne en patience & en gré tout ce qui procede de toy:mais
dont me peult venir,nẽ dont doy-ie eſperer & attendre ſinon de toy,ceſte
conſtance & force de cueur? deſia tu m'as affligé par diminutiõ de ſeigneu-
rie,& de la reputatiõ de mes forces, tu m'as adiouſté maintenãt ceſte perte
de mon fils:que reſte plus à preſent,ſinon q̃ tu me deffaces du tout? & quãd
ton plaiſir ſeroit d'ainſi le faire,enſeigne moy aumoins,& me faits cognoi
ſtre ta volõté,afin q̃ ie n'y reſiſte,& me cõferme en ceſte patiẽce,toy qui ſeul
es puiſſant de ce faire,aydãt & rẽforçant la naturelle & humaine infirmité.

Telle

A TELLE fut ſon oraiſon en ſubſtance, finie par ſemblables propos religieux & Chreſtiẽs: mais les ſouſpirs & larmes de ceux qui me les recitoiẽt, accompagnez d'vne admiration & merueille, d'vne ſi grande conſtance en cueur de pere, les empeſcherent de me compter le ſurplus, & moy en ſemblable cas de maintenãt ne m'arreſter plus longuement ſur ce propos. Seulemẽt i'y adiouſteray ce mot auãt que l'interrõpre, que l'Empereur meſme, auquel pour le loz & bruit multipliant auec les ans dudit ſeigneur Dauphin, le pere eſtoit plus redoutable (encores qu'aucuns de ſes principaux ſeruiteurs ſoient encoulpez de ceſte mort) ne ſe peuſt abſtenir toutesfois, quand il en ouit la nouuelle, qu'il ne parlaſt honorablement de la perſonne, meurs & conditions dudit ſeigneur Dauphin. Duquel nous deuons eſperer & croire, qu'eſtãt en ſes ieunes ans emply de telles vertus, qu'en vn autre ia homme parfaict euſt eſté appellé perfectiõ, ce qu'en ceſtuy-cy eſtoit commencement de plus grãde valeur: & qu'eſtant à l'attente d'vn ſi floriſ-
B ſant Royaume, eſleué de telle nourriture, que l'expectation de luy ſurmontoit deſia la grandeur d'vn royaume, qu'il ſoit appellé de Dieu à vn autre plus grand & plus heureux Royaume, que n'eſt celuy auquel il eſt, & ſera regretté à touſiourſmais. Et croy d'auantage, qu'il n'y a point eſté appellé par la voye qu'il y eſt allé, ſans que Dieu ayt preparé par l'oracle de ſa diuine iuſtice vne exemplaire vengeance, contre ceux qui ont eſté autheurs de ce faict ſi enorme & ſi execrable, que tout eſprit & ſçauoir deffaillẽt à trouuer nom conuenable à ſon enormité. A tant ie retourneray au Roy, lequel au commencement qu'il eut nouuelle de la guerre de Picardie, à l'heure qu'il eſtoit aſſez empeſché contre vn ſi puiſſant & non attendu ennemy en Prouence, ſ'eſtant trouué perplex (encores qu'il le diſſimulaſt) comment il pourroit en vn meſme temps & ſans ayde d'autruy, ſatisfaire à la guerre en tãt de lieux: alors toutefois qu'il eut ce grief & grãd ſurcroiſt de deſplaiſir, & tel que tout autre que luy pouuoit y ſuccomber, ce fut le poinct, auquel tous ceux qui au parauant & n'agueres eſtoient en peine, de trouuer langa-
C ge aſſez exquis & efficax à le reconforter, trouuerent en ſon viſage, en ſa cõtenance, en ſes paroles, dequoy eux-meſmes ſe recõforter. Car oncques puis qu'en ſes grandes difficultez il ſe fuſt reſolu de mettre du tout ſon eſperãce, & de n'attendre ayde ou ſecours d'ailleurs que de Dieu, iamais ne monſtra ſigne ou apparence d'eſtre troublé: mais au lieu qu'autres ſe fuſſent deſconfortez, il appliqua ſon eſprit à remedier & donner ordre à ſes affaires, & dés le ſoir meſme il aſſembla ſon conſeil pour y entẽdre, à l'iſſue de ſon conſeil, il depeſcha lettres, & meſſagers à tous ſes lieutenans generaux: aux gouuerneurs des prouinces & villes, & à tous autres qui auoient maniement des affaires giſans en preſente conſideration.

LE lendemain il fiſt appeller monſeigneur Henry ſon ſecond fils n'agueres Duc d'Orleans, depuis Dauphin de Viennois & Duc de Bretaigne, lequel auec peu de gens il tira en ſa chambre à part, & luy vſa ſeulement de ceſte courte harengue. Mon fils (diſt-il) vous auez perdu voſtre frere, & *Parolles du Roy à Monſeigneur le Dauphin Henry.*

moy mon fils aiſné,en la mort duquel ie trouue que la meſme occaſion me D
reconforte, qui m'accroiſt & augmente le regret & deſplaiſir, c'eſt la me-
moire & ſatisfaction que i'ay de l'amour, & affection,& faueur qu'il auoit
deſia acquiſe en ce Royaume enuers les grands & les petits : mettez peine
mon fils de l'imiter & enſuiure, en ſorte que vous le ſurpaſſiez, & de vous
faire tel & ſi vertueux,que ceux qui auiourd'huy lãguiſſent du regret qu'ils
ont en luy, recouurent en vous dequoy appaiſer & oublier ledit regret
qu'ils ont de luy.Ie vueil qu'à ceſte fin vous addreſſiez voſtre intention, &
y employez voſtre cueur, eſprit, & entendement, Dieu ne vous faudra de
vous y eſtre en ayde & à ſecours.Telle fût la remonſtrance du pere au fils,
laquelle fut incontinant recueillie, ou pour mieux dire, interrompue des
pleurs & ſouſpirs,qui du plus parfond des cueurs des aſſiſtans furent alors
exprimez, par la douce memoire de l'vn,l'agreable preſence de l'autre, &
conſideration de la vertu & conſtance de leur commun ſeigneur & pere. E
Leſquelles choſes certes m'admonneſtent auſſi & contraignent, de remet-
tre le ſurplus de ceſte matiere à vne autrefois, pour ne donner trop d'affli-
ction à vn coup,& à moy en l'eſcriuãt,& au lecteur en le liſant, par la trop
longue ramenteuance du faict, duquel ie deſire & ne puis me departir,afin
d'eſtancher les larmes que me continue la ſouuenance du treſpaſſé,duquel
Dieu vueille auoir l'ame au nombre des bien-heurez, & aux viuans don-
ner longue & heureuſe vie,à ſa gloire & contentement,hõneur,exaltation,
& prouffit de leur Royaume,& de leurs ſubiets. Et à tant ie reuien au con-
ſeil tenu le ſoir precedant.

Depeſche que fiſt le Roy.

Le Roy à l'iſſue du conſeil ſe miſt à faire les depeſches cy deſſus men-
tiõnées,c'eſt à ſçauoir en Picardie,deuers les Ducs de Vẽdoſme & de Guy-
ſe,auſquels il ordõna de haſter au plus toſt qu'il ſeroit poſſible, la nouuel-
le leuée de lanſquenets qu'ils auoient en main.Au Cõte Guy de Rãgon, ſei-
gneur Caguin,& autres capitaines Italiens, qu'en toute diligence ils fiſſent
l'amas des gens de guerre dont il leur auoit donné la charge, & qu'ils miſ- F
ſent peine de tant trauailler l'ennemy en Italie,que ce luy fuſt cauſe de di-
uertir en celle part les grandes forces qu'il auoit en France.Au ſire de Mõt-
morency, qu'il continuaſt ainſi qu'il auoit commencé, à mettre peine de
ſçauoir ordinairement nouuelles du chemin,du ſejour,du conſeil,& deli-
berations de l'ennemy, & que ſelon l'oportunité des lieux, & des temps,il
acceleraſt, ou differaſt les ſiennes entrepriſes. Auſſi enuoya deuers les
Suiſſes gens praticques du païs & des chemins, pour les amener en Prouẽ-
ce,par le plus court chemin. De ces deux articles prochains ie parleray au
dernier lieu,& premieremẽt parleray du Cõte Rãgõ, & de ce que depuis la
redditiõ de Foſſan a eſté iuſques à ores faict en Piemont : apres ie viẽdray
aux affaires de Picardie,& auſdits ſeigneurs Ducsde Vẽdoſmois & Guyſe.

Nous auons couché au precedant commentaire, comment le Roy
quand il enuoya monſeigneur le Cardinal de Lorraine, pour traitter paix
auec l'Empereur, fiſt arreſter(afin de n'attenter choſe qui troublaſt ladite

praticque

A praticque de paix) l'armée qu'il auoit faict leuer en Italie, par le seigneur Comte Guy Rangon, & Caguin de Gonzague, & que pour les difficultez sur ceste leur demeure interuenues laditte armée se deffist, se retirãt vn chacun où bon luy sembla. Cessant depuis ceste praticque & esperãce de paix, & continuant mais augmentant tousiours le bruit du gros appareil que l'Empereur faisoit, pour venir faire la guerre en France, le Roy enuoya par celuy mesme qui au-parauant y auoit esté, mandement & pouuoir de lieutenant general audit seigneur Comte Guy Rangon: lequel fist incontinant sçauoir à tous les capitaines de la precedãte leuée, aussi au seigneur Cesar Fregouze son beau-frere, que tous eussent à remettre leurs gens ensemble, & les conduire au lieu de la Mirandole. Ce qui fut faict en moins de quinze iours: encores que la chose du commencemẽt semblast auoir quelque difficulté, pour cause que le seigneur de Tamise auoit de l'autre costé de la riuiere vis à vis de laditte Mirandole, sept ou huict cens cheuaux Al- *Amas à la Mirandole.*

B lemans, & six mille lansquenets à pied, pour empescher que l'amas ne se fist: mais il fut en toutes ces difficultez obuié par la prudence & bõne cõduitte des chefs, auec le trauail & diligence des soldats.

Deux mille hommes de pied leua ledit Comte Rangon, lieutenant general, & le seigneur Caguin autãt, le seigneur Cesar Fregouse en leua nõbre pareil, auec deux cens cheuaux legers: le seigneur Paluoisin Visconte Milãnois, le seigneur Pierre Strozzi Florẽtin, le seigneur Balthasar, dit Cheualier Azzal Ferrarois, chacun mille hõmes: le seigneur Berlinger de Caldore Napolitain, Cõte de Mouté, de Rise, & Iean de Turin Florẽtin, chacun cinq cẽs: le seigneur Auerolde Bressan, & le seigneur Bãdin de Tuscane chacun quatre cẽs, & ledit Bandin outre ses gens de pied, deux cens cheuaux legers. Autres deux cẽs cheuaux legers leua le sire de Taix: & bien qu'il fust de nation François, & l'vn des gentilshommes de la chambre du Roy, se trouuãt toutefois en Italie, où il auoit esté pieça enuoyé, pour receuoir au seruice

C du Roy le Comte Galiot de la Mirandole, il fist saditte trouppe d'Italiens. Assemblez qu'ils furent, ledit seigneur Comte Rangon ordonna & fist sçauoir à tous, qu'ils se tinssent prests à partir au vingtiesme iour d'Aoust.

Les sires d'Annebault & de Burie estans en la ville de Turin, ce-temps pendant ne laissoient rien ne iour ne nuict en arriere, de tout ce qui affiert & appartient à bons & diligens capitaines, & bien experimentez aux affaires de la guerre: se donnans garde songneusement de ne donner occasion n'oportunité, ou à l'ennemy, ou aux gens de la ville nouuellement reduitte à l'obeïssance du Roy, d'oser faire dessein ou entreprise sur eux. Ne se contentoient point toutefois de ce faire tant seulement, ne de bien asseoir, reuisiter & raffreschir leurs guets: mais se tenoient tousiours prests & appareillez à toutes occasions & oportunitez que leur bailloit ledit ennemy de faire des saillies hors la ville, quand ils veoient ledit ennemy approcher d'eux trop asseurement, & que sans se hazarder temerairement ils luy pouuoient donner quelque venue, & puis cela faict ils se retiroient, & *Ce que fist mõseigneur d'Annebault à Turin.*

quand ils en voyoient estre le temps, amenoient le plus souuẽt & prisonniers & gros butin de bestes aumailles,& autre bestial dedãs la ville. A Ciria ville suffisamment tenable distante enuiron de sept mille de chemin, le capitaine Fabrice Maramault auoit assemblé pour enuoyer au camp Imperial, toutes sortes de grains & autres viures, qu'il auoit peu assembler en tout le païs à l'enuiron, & auoit laissé trois cens hommes à la garde d'icelles munitions: lesquels estimans n'auoir grãd mestier de guet,& que les François auoient assez où s'employer à le bien faire en leur ville, sans faire aucune entreprise dehors, viuoient audit lieu de Ciria cõme s'ils n'eussent eu aucuns ennemis au païs. De ce fut le sire d'Annebault aduerty par ses espies: y & enuoya le capitaine d'Essey auecq enuiron de soixante à septante cheuaux,& les capitaines Auchy & de Cany auecques chacun cinq cens hommes de pied: lesquels partans le soir apres le guet assis, arriuerent sans estre descouuers au pied de la muraille, & leurs eschelles dressées furent montez dessus, & eurent deffaict ou repoulsé les escouttes auant que ceux qui estoient couchez aux licts eussent loisir de se vestir,armer,& rendre au lieu que se donnoit l'alarme. Ainsi prindrent ils la ville, & mirent au fil de l'espée tous ceux esquels ils trouuerent resistence. Et apres auoir chargé de viures & butin tous les cheuaux & bestes portans charge, & faict acheminer deuant eux tout ce qu'ils y trouuerent de bestial, se retirerent sans rencontre dedans Turin. Peu de iours apres furent aussi prises par ceux de ladite garnison de Turin, les villes de Riuolles, Aueillanne,& S. Ambrois, combien qu'audit lieu d'Aueillanne y eust de garde au dessus de deux cens bons hommes de guerre.

L'HEVREVX succes desdittes legeres entreprises donna cueur à ladite garnison d'aspirer & oser entreprendre des choses plus grandes, & vint en fantasie au sire d'Annebault d'essayer à surprendre Fossan: mais sur ces entrefaictes, & sur le poinct qu'il ordonnoit ceux qui deuoient conduire ceste entreprise,le seigneur Marc Antoine de Cusan eut nouuelles par ses espies,dont il aduertit lesdits sires d'Annebault & de Burie,qu'à Sauillan (où l'Empereur auoit laissé seize pieces d'artillerie,que grosse que moyenne,les poudres,boulets,cordage,& tout autre equipage à ce mestier appartenãt,auecques vne grosse prouision de harnois, tãt à la legere que pour hommes de pied) les gens qu'il y auoit laissez en garnison alloient fourrager & viuãder sans craincte ne respect és villages des enuirons, & que facilement on les pourroit surprendre,& se saisir de la ville,& de tout ce qui estoit dedãs. Audit Marc Antoine qui demandoit ils accorderent la commission de ce faire, auecques les deux mille hõmes de pied dont il auoit charge: ils baillerent pour compagnon le capitaine Chambray lieutenant de la compagnie dudit sire d'Annebault, auecques le nombre de cinquante à soixante cheuaux choisis en toute la compagnie. Acheminez qu'ils furent, ils eurẽt nouuelle qu'assez pres du lieu où ils estoient, s'estoient presentemẽt retirez en vn chasteau aucuns coureurs des ennemis portans & chassans deuant

eux

A eux vn gros butin. Si tournerent la teſte celle part, & prindrent le chaſteau d'aſſault encores qu'il fuſt vaillamment & pertinacemẽt deffendu. Et y fut pris le ſeigneur de Beneſte de la maiſon Prouuenne, & le Baillif Prouuenne ſon frere, lequel chaſteau ils ſ'amuſerent à ſaccager, par auenture plus auarement que prudemment: car à l'opinion de pluſieurs ils ſe fuſſent faict maiſtres de Sauillan, ſi ſans ſ'arreſter ailleurs ils fuſſent allez le droict chemin. Mais ce pendant qu'ils ſ'amuſerent au pillage, les ennemis qui eurent aduertiſſement de leur entrepriſe, enuoyerent en diligence ce qu'ils peurẽt amaſſer de gens ſe mettre dedans Sauillan, en attendant qu'eux auecques plus grande force y arriuaſſent. Leſdittes bandes qui premierement y arriuerent, leuerent incontinant les ponts, barrerent les portes, mirent les gens autour de la muraille, & aux deffenſes par ce peu qu'il y auoit de flanc des arquebuſes à croq, ſacrets, paſſeuolans, & autres petites pieces, ſe preparãs en diligence de ſouſtenir vn premier aſſault, en cas que beſoing fuſt: & ce faiB ſoient tant plus aſſeurement & hardiment, par ce qu'ils ſçauoient que le ſecours leur arriueroit bien toſt apres.

Noz gens quand ils furent és faulxbourgs, & ſceurent que leur entrepriſe eſtoit deſcouuerte, & la ville pourueüe de gens, feirent aumoins eſdits faulxbourgs tout le dommage qu'ils peurent aux ennemis, rompirent & debriſerent à coups de haches & de marteaux deux gros canons qu'ils y trouuerent, en ſorte que ſans les refondre on ne peuſt ſ'en ſeruir à vn beſoing, partirent entre-eux tous les harnois de la munition de l'Empereur, & au demourant firent butin de tout ce que bon leur ſembla. Les capitaines qui auoient mis des deſcouureurs ſur les chãps, eurent tãtoſt aduis que le capitaine Iacques de Scalenge approchoit auec le nõbre (à ce qu'ils en auoient peu iuger) enuiron de deux milles hommes, & bien autant de gens du païs amaſſez par les villages. Et pource voyans que force leur eſtoit de venir au combat, ſe delibererent faire de neceſſité vertu, & en toute diligẽce raſſemblerent & mirent leurs gens aux champs bien rẽgez & ſerrez enC ſemble, ceux de cheual des deux coſtez ſur les aiſles, & ſans attendre chargerent incontinant les ennemis, leſquels ils trouuerent aſſez en deſordre, par-ce qu'ils ſ'eſtoient haſtez de venir, en eſperance de trouer & ſurprẽdre les noſtres audit deſordre, & amuſez au pillage parmy les rues. Les ennemis ſouſtindrent ce premier choc auecques plus grãde hardieſſe qu'obſtination: mais toſt apres ſe commencerent à retirer & ſe meſler parmy les amaſſez du païs, en telle cõfuſion, que pour ſe mettre en roupte il ne reſtoit plus que de tourner le doz. Noz gens de cheual incontinant qu'ils les veirent eſbrãlez, & en ſuſpens du combat & de la retraitte, les chargerent de telle furie, qu'ils les cõtraignirent à tourner le doz: & ſur ce noz gẽs de pied les ſuiuirent de pres, & mirent en telle roupte que de là en auant y eut de la tuerie plus que de combat.

Le capitaine Scalinge voyãt ceſte deſcõfiture, & que deſia exhortatiõ ne chaſtiement ne luy prouffitoient enuers eux, depeſcha des mieux montez

de ſa trouppe pour aller aduertir en diligence le ſeigneur Iean Iacques de D
Medicis Marquis de Marignan, de l'eſtat & danger où il ſe trouuoit. Ledit Iean Iacques amenoit deux mille lanſquenets en ſa compagnie, leſquels ſ'ils fuſſent promptement ſuruenuz, & que force euſt eſté à noz gens deſia las & trauaillez de combattre en pleine campagne vne telle trouppe de gẽs fraiz & repoſez, il n'y a point de doubte qu'ils n'euſſent eſté deffaits. La poulſiere que leuoient iceux lanſquenets en approchant, donna occaſion aux capitaine Cuſan & Chambray de faire ſonner la retraitte & de ceſſer la chaſſe commencée: ſi eſt-ce qu'ils en tuerent plus de trois cens, & en bleſſerent beaucoup d'auantage: de neuf enſeignes en prindrent ſept, leurs gẽs de cheual en ſ'enfuyant arracherent les autres deux des mains des portenſeignes, de peur que noz gens les prinſſent comme les autres. Les capitaines voyans la poulſiere croiſtre & ſ'approcher touſiours, & doubtans que leurs gens qui auoient le coprs trauaillé du chemin, & les bras las de frap- E
per ſur l'ennemy ne fuſſent point pour ſouſtenir le choc de ceux qui ſuruenoient fraiz & entiers, reueillerent leurs gens, & ſe mirent au retour par autre chemin que celuy par où ils eſtoient venuz, & aduertirẽt le ſire d'Annebault par homme expres & bien monté, du chemin qu'ils entendoient faire, à ce qu'il enuoyaſt du ſecours au deuant d'eux, dont bien & heureuſement leur en aduint, ainſi que l'iſſue le monſtra par effect. Car ainſi qu'ils marchoient apres leur butin & bagage qu'ils auoient enuoyé deuant auec vne trouppe d'arquebuſiers pour l'accompagner, & eux le ſuiuans auec le ſurplus de noz gens au petit pas, de peur que ſi l'ennemy les acconſuiuoit ils fuſſent rompus & deffaicts plus de leur laſſeté propre, que par la force & vertu dudit ennemy: arriuerẽt ſur eux les auant-coureurs, leſquels en les chargeant & puis ſe retirans par fois & alternatiuement, tendoient à les arreſter & amuſer iuſques à ce que la groſſe trouppe les approchaſt.

Noz capitaines qui entendoient bien à quelle fin les autres tendoient, taſcherẽt plus à cheminer pour ſe tirer hors du dãger, qu'à repoulſer trop F
auant leſdits auant-coureurs, & ſ'ils eſtoient aucunefois ſi preſſez que force leur fuſt de tourner le viſage, ils le faiſoient de ſorte que l'ennemy en rapportoit de la perte, & eux ſoubdainement acconſuiuoient & haſtoient la trouppe de marcher. Aduint toutefois que le ſeigneur Cuſan eut en la teſte vn coup d'arquebuſe, qui l'empeſcha de ſi grandemẽt faire ſon deuoir que iuſques alors il auoit faict: & peu à peu les ennemis ſe renforçoient de gẽs qui arriuoient par trouppes & à la file, de maniere que les noſtres eſtoient en danger de deſconfiture, ſi le ſecours enuoyé par le ſire d'Annebault ne leur fuſt arriué à ce beſoin. Mais il arriua ſi à propos que ſur le poinct & au lieu où les ennemis auoient pris le large, tendans à enclorre les noſtres de toutes parts, noz gens de cheual enuoyez fraiz à les ſecourir, ſ'embattirent peſle-meſle parmy leurs gens de pied qui eſtoient eſpars, & les trauaillant, tuant, & chaſſant, les contraignirent de ſe renger enſemble, & donnerent temps & lieu à noz gens de pied de ſe retirer, leſquels eſtoient de laſſeté à

demy

A demy recreuz & combattus. Leſdits gens de cheual eſtoient iuſques au nombre de deux cens, & les menoit le ſire d'Alegre, homme hardy, entreprenant, & ſage autant que nul autre capitaine de ſon temps: apres luy marchoient de gens de pied iuſques au nombre de douze cens, au moyen duquel ſecours les noſtres auec bien peu de perte (quant aux gens) ſe retirerent auec leur butin & bagage dedans Turin à ſauueté. Toutesfois le ſeigneur Cuſan ſe trouua ſi las, tant du chemin que de ſa bleſſure, qu'il fut cõtrainct de ſ'arreſter à Pignerol, auquel lieu il mourut bien peu de iours apres, laiſſant bon nom, & grand regret de luy entre les viuans.

Mort du ſeigneur Marc Antoine Cuſan.

A v meſme temps que ces choſes ſe faiſoient en Piemont, le Comte de Nanſau apres auoir ſaccagé Guyſe, & toutes les villes châpeſtres à l'entour, mettant le feu par tout où il paſſoit, & emmenant proye & butin d'hommes, de beſtial, & de biens meubles, conduiſoit ſon armée droict au chemin de ſainct Quentin. Monſeigneur le Mareſchal de la Marche, qui auoit

Affaires de Picardie.

B ia commencé de fortifier la ville de Laon, en deſlogea incontinant qu'il entendit ceſte nouuelle, deliberé de ſ'aller mettre dedans ledit S. Quentin, tant il auoit ceſte entrepriſe à cueur de ſe trouuer chef aſſiegé en vne ville, pour donner preuue du cueur, du ſoing, de l'induſtrie, & diligence qu'il auroit à endurer vn ſiege, ſouſtenir vn aſſault, & inuenter les moyens de bien garder & deffendre vne ville. Mais ſur chemin il fut aduerty par ſes deſcouureurs, que l'ennemy ayant eu aduis du bon ordre qui eſtoit mis à la garde & deffenſe dudit ſainct Quentin, auoit tourné bride ſoudainement, & tiroit le chemin de Peronne, pour auoir ſceu que laditte ville encores qu'elle fuſt forte par la nature & aſſiette du lieu, n'eſtoit toutesfois aſſez fortifiée ſuffiſamment, & encores moins fournie du nombre des gens qui eſtoit requis à la tenir contre vne ſi groſſe puiſſance. Et à ceſte cauſe ledit ſeigneur Mareſchal auſſi changeant de deliberatiõ tourna ſon chemin

C deuers laditte ville de Peronne enuiron le dixieſme iour d'Aouſt. Partant le camp des ennemis d'vn petit village ou pluſtoſt cenſe, appelée la Catelle, ſomma en paſſant le chaſteau d'Aplincourt, qui ſe rendit incontinant, car il auoit eſté abandonné pour non tenable. Au lendemain ils paſſerent la riuiere de Somme au deſſus dudit chaſteau, & vindrent gaſtans & bruſlans tout le païs iuſques aupres de Peronne. Le meſme iour y eſtoit entré le ſire de Cercus auec mille hommes de pied, qu'il auoit en charge particuliere de la legion de Picardie, dõt il eſtoit capitaine general, & nonobſtãt que à venir de Ham dont il eſtoit party enuiron minuict, & depeſché par Mõſeigneur le Duc de Vendoſmois, il luy euſt conuenu paſſer à trauers les villages & cenſes, qui encores fumoient de feu, que l'ennemy en paſſant y auoit bouté, ſi auoit-il eu ſi bonnes guides, & tant bien ſ'eſtoit tenu ſur ſes gardes, qu'il y eſtoit ſans aucune perte paſſé. Le lendemain y entra mondit ſeigneur le Mareſchal auec cẽt hõmes d'armes, & luy ſeruit auſſi l'obſcurité des fumées du païs que les ennemis auoient bruſlé, à ce qu'il ne fuſt deſcouuert par eux ſur le chemin. Sur le ſoir le Comte de Nanſau apres ſ'eſtre

long temps pourmené à l'entour de la ville pour la recognoiſtre, ſ'en vint D
loger aſſez pres de l'abbaye du mont ſainct Quentin, autant faſché en ſon courage d'auoir failly à ſurprendre la ville auant que gens y fuſſent entrez, comme au contraire furent contens meſſeigneurs les Ducs de Vendoſme & de Guyſe, quand ils ſceurent que leſdits ſeigneurs Mareſchal & de Cercus eſtoient entrez dedans à ſauueté : car ils auoient bien bonne eſperance que les nouuelles bãdes qu'ils faiſoient leuer en toute la Picardie & la Chãpagne, & la leuée des lanſquenets qu'ils attendoient ſoubs la charge du capitaine Nicolas de Ruſticis dit le Boſſu, ſeroient arriuez & preſts aſſez à temps pour venir leuer ledit ſiege de Peronne. Tel eſtoit l'eſtat de noz affaires en la Belgicque.

Deux lieuces de Suiſſes.

Dv païs des ligues outre les huict milles Suiſſes de la leuée faite par meſſire Louis d'Anguerãt ſeigneur de Boiſ-Rigault, leſquels en plus grãd partie eſtoient arriuez au cãp, & en partie y arriuoient de iour en iour par des chemins vn peu longs & deſtournez, mais plus aſſeurez que le droict chemin pour le deſtourbier & empeſchement des paſſages : meſſire Eſtienne d'Aygue ſeigneur de Beauuois, & Guillaume ſeigneur d'Yzernay, l'vn gẽtilhomme de la chambre, & l'autre varlet de chambre ordinaires du Roy, en auoient faict vne autre preſque de pareil nõbre, auſquels à raiſon qu'ils arriuoient par diuers chemins au lieu qui leur eſtoit aſſigné, ſelon qu'ils ſe deſroboient à la file de leur païs, outre le ſceu ou ſoubs diſſimulation des ſuperieurs & Magiſtrats de leurs cantons, on bailloit guides & commiſſaires pour les conduire par les eſtappes, qui à ceſte fin auoient eſté ordõnées par le plus court chemin droict à Valance, où ils eſtoient recueillis par cõmandement du Roy, qui à tous les capitaines fiſt faire preſent de cheines d'or peſantes chacune cent eſcus, & les addreſſoit au ſire de Montmorency ſon lieutenãt general, lequel ainſi qu'ils arriuoient leur faiſoit deliurer les quartiers au camp pour ſe loger chacun auecques ſa nation, faiſant retirer F
en ſondit camp & au dedans du fort, tous ceux qui ſans ſon ordonnance auoient dreſſé leurs tentes, ou faict leurs loges au dehors. Enquoy faiſant, & vſant parmy ſes ſoldats d'vne ſeuerité de diſcipline militaire attrempée de equité, ſelon les occaſions, il obtint en bien peu de temps, que nonobſtant que ſon armée conſiſtaſt de nations non ſeulement diuerſes quãt aux païs, mais auſſi en opinions & ſectes contraires, l'ordre & police furent tels entre-eux, que ſon camp à ceux qui y arriuoient monſtroit plus face & apparence d'vne Cité policiée, que d'vn camp ainſi freſchement & de ſi diuerſes nations aſſemblé.

Ambaſſades & depeſches de l'Empereur en Italie.

L'EMPEREVR au commencement qu'il entreprit la guerre en France, faiſoit bien ſon cõpte que le Roy ne recouureroit point ne de lãſquenets ne de Suiſſes: de Turin il n'euſt iamais pẽſé qu'il euſt eu moyen de tenir: de la Belgique il la comptoit deſia pour choſe ſienne: mais peu apres qu'il fut entré en Prouence, & qu'il entendit certainement qu'il arriuoit touſiours au Roy quelques bãdes de lanſquenets, que de Suiſſes il en recouuroit plus

qu'il

A qu'il ne vouloit qu'en Italie il auoit faict ſon amas,& ſes gens eſtoient deſ-
ia preſts à marcher: qu'en la Belgicque la guerre y ſeroit plus lõgue,& dif-
ficile qu'il ne l'auoit eſperé. Et d'auãtage que ſur la mer Oceane ſes ſubiets
ordinairement y receuoient perte, & ſur la Mediterranée noz galleres ſe
pourmenoient en liberté: alors eut il certaine cognoiſſance qu'il n'auroit
ſans ayde d'autruy telle iſſue qu'il la deſiroit de ſon entrepriſe. Il ſe delibe-
ra d'eſſayer tous moyens poſſibles pour attirer le S.Pere,& la ligue d'Italie
à communication de frais & ſocieté de ceſte guerre. Et à ceſte fin auoit il
depeſché le ſeigneur Aſcagne Colonne auecques pouuoir,inſtructions, &
lettres audit ſainct Pere,& à tous les Princes & potentats d'icelle: proteſtãt
enuers eux (non qu'ainſi fuſt, mais pource qu'il ſeruoit à ſon intention)
qu'entreprenant la guerre contre le Royaume de Frãce,iamais il ne l'auoit
faict pour ſa particuliere & propre querelle, mais en contemplation du
bien public & du repos commun de toute Italie, pour diuertir l'inſatia-
ble cupidité du Roy, de la continuation de faire guerre en icelle. Qu'eux
B meſmes ſçauoient bien, & il les en appelloit à teſmoignage, qu'il n'auoit
laiſſé aucune voye intentée,pour obtenir du Roy que leurs differends fuſ-
ſent plus toſt vuidez par ordre & forme de droict & iuſtice, ou par ap-
poinctemẽt equitable,que non par armes & voye de faict, & iuſques à ſ'e-
ſtre condeſcendu de donner au Duc d'Angouleſme troiſieſme fils dudit
ſeigneur Roy,l'eſtat & Duché de Milan,qui toutesfois luy appartenoit,nõ
ſeulement comme à Empereur,mais en ſon propre nom. Premieremẽt cõ-
me choſe conquiſe par armes,& par le droict de la guerre, & ſecondemẽt
comme cedée à luy par le tranſport du vray ſeigneur Franciſque Sforce,
qui eſtoit droict indubitable. Et que quand ores il ne tiẽdroit qu'à vuider
ſes mains dudit eſtat & Duché de Milan, qu'il ne ſe trouuaſt moyẽ de paix
en la Chreſtienté, luy eſtoit de ſon coſté preſt à y entendre, & d'en diſpo-
ſer entierement par le contentemẽt & aduis commun de tous leſdits Prin-
C ces & Potentas d'Italie: tant ſ'en faudroit qu'il euſt ſon bien particulier en
plus grande recommandation que le public. Mais que nonobſtant tous les
deuoirs où il ſ'eſtoit mis ſi grandement, le Roy de France auoit touſiours
ſuperbement & obſtinément refuzé toutes honeſtes & raiſonnables of-
fres, & preferé la guerre iniuſte, cruelle, & d'incertaine iſſue, à vne honne-
ſte, vtile, & certaine paix, iuſques à dreſſer encores à preſent nouuelle ar-
mée en Italie:enquoy il donnoit bien euidemment à cognoiſtre, combien
il auoit plus d'affectiõ à trauailler l'Italie qu'à deffẽdre ſon propre Royau
me,auquel il auoit ſi grand faix de guerre ſur les bras. Si toutesfois il eſtoit
mis ordre à obuier que ledit Seigneur Roy de France ne miſt enſemble les
forces qu'il auoit leuées audit païs d'Italie, ledit ſeigneur Empereur ne
doubtoit point qu'il ne remportaſt de France vne ſi grande & inſigne vi-
ctoire,qu'il aſſeuroit à perpetuité le repos & tranquilité d'Italie,attẽdu que
autre quelconque ne la troubloit,ſinon ſeulement ledit Roy France.

TOVTES ces choſes doncques conſiderées, il concluoit en ſes inſtructions, que comme ainſi fuſt que luy qui eſtoit leur Prince ſouuerain & Empereur, euſt lors à entretenir en terre & en mer, en diuers lieux, & en meſme temps, quatre groſſes & puiſſantes armées, plus pour le bien & repos d'entre eux, que pour aucune offence à luy particulierement faicte, & à ce qu'Italie ne ſoit aſſubiectie à domination & ſeigneurie eſtrãgere, leur vray office & debuoir eſtoit de luy donner en leur propre cauſe, ayde, & ſecours, ou pour mieux entreprendre de conſentement commun, & à communs deſpens auecques luy, la tuition & deffenſe de la liberté d'Italie: à laquelle faillans à ce beſoing, en quoy pourront ils iamais recognoiſtre l'obligation qu'ils ont enuers elle, qui les a heureuſement produicts, eſleuez, nourris, en la meilleure & plus amene & gratieuſe contrée du mõde? ou quelle choſe peult elle iamais auoir affaire d'eux, ſi elle ne l'a en la deffenſe & protection de ſa liberté? Telles eſtoient les remonſtrances que le ſeigneur Aſcaigne eſtoit chargé de faire vniuerſellement à tous, & particulierement à vn chacun des eſtats, Princes & Potẽtats d'Italie. Au ſainct Pere il auoit à les faire preſque pareilles, mais il eſtoit expreſſement chargé de luy dire & faire entendre d'auantage, comment le Turc faiſoit ſes preparatifs pour faire en Chreſtienté vne deſcente plus grande & mieux equippée qu'il n'en auoit encores faict iamais: & qu'à la prochaine primeuere il ſeroit preſt à y deſcendre en perſonne, & qu'en vn meſme temps il vouloit & par terre & par mer aſſaillir les Royaumes de Naples & de Sicile, & là ſe fortifier, & y faire ſon magazin de tous equippages de guerre, pour à toutes ſes commoditez pourſuiure le ſurplus de l'Italie, & de là ſe tranſporter par toute la Chreſtienté. Et afin que ledit ſainct pere n'en fuſt en doubte, auoit auſſi ledit ſeigneur Aſcaigne charge de remonſtrer à ſa ſainctеté, cõment deſia Barberouſſe eſtoit arriué auecques ſon armée en la mer Mediterranée, qui la tenoit en telle ſubiection que le nauigage par icelle eſtoit interdit, aumoins mal ſeur aux Chreſtiens. Et meſmement par ce que le Roy de France indubitablement ſ'eſtoit vny & allié auecques iceluy Turc, & qu'il en auoit oſté la maſque, & ceſſé toutes diſſimulations: car ouuertement il le ſemonnoit & preſſoit de deſcendre, ſi que toutes excuſations ceſſantes ledit Sainct Pere ne pouuoit diſſimuler, que pour donner exemple à tous les eſtats de la Chreſtienté, il ne fuſt le premier à les exhorter, & à commencer luy-meſme de prendre les armes, & que chacun en ce commun danger apportaſt quelque remede & ſoulagement, ainſi que le requeroit leur debuoir enuers la commune patrie, enuers la foy & la religion Chreſtienne, enſemble la conſideration de la cauſe, du temps, du ſalut preſent, & de la liberté à l'aduenir. Adiouſtoit encores, afin que ceſte entrepriſe ne fuſt infructueuſe à ſa ſainctеté, que l'Empereur (en ce faiſant) eſtoit content & luy offroit de diſpoſer entierement de l'eſtat & Duché de Millan, ainſi qu'il plairoit

A à ſaditte ſainɛteté,auecques participation de la ſeigneurie de Veniſe en ordonner.

Le premier iour d'Aouſt eſtoit ledit ſeigneur Aſcagne arriué à Rome: le lendemain il euſt audience & expoſa la creance deſſuſditte, en preſence & compagnie du Comte de Sifuentes ambaſſadeur ordinaire de l'Empereur enuers ledit ſainɛt Pere. Apres ſ'eſtant ledit Comte retiré, il parla encores à ſa ſainɛteté à part, & luy offrit que ledit ſeigneur Empereur cederoit & tranſporteroit ledit eſtat & Duché de Milan à l'vn des nepueux de ſaditte ſainɛteté,& feroit au ſurplus que le Duc de Ferrare(touchant les choſes qu'il auoit controuerſes auecques elle)& le Duc d'Vrbin(touchant le Duché de Camerin) en tranſigeroient & appointeroient au contentement & gré d'icelle ſa ſainɛteté,moyennant qu'elle fuſt ſeulement contẽte entrer en la ligue d'Italie,c'eſtoit à dire d'en dechaſſer entieremẽt leRoy de France. A Gennes,à Luques,à Florence,à Siene, auoit ledit ſeigneur Aſcai-
B gne expoſé ſa creance en y paſſant, & de tous auoit remporté vne meſme reſponſe,qui fut en ſomme, que tout autant qu'ils valloient & pouuoient ils employeroient de treſbon cueur,ainſi qui leur ſeroit ordõné par le cõmun aduis de noſtre ſainɛt Pere,& de ſa majeſté Imperiale,au bien,tuition, deffence, & ſalut d'Italie. Ledit ſainɛt pere apres qu'il euſt grandement & ſingulieremẽt loué l'affectiõ dudit ſeigneur Empereur, à procurer le bien & repos particulier d'Italie, & le commun de Chreſtienté,reſpõdit au ſurplus qu'il ne pouuoit blaſmer l'aduis & conſideration de ſa majeſté Imperiale,de transferer ſi poſſible eſtoit la guerre hors d'Italie: mais qu'il loüeroit trop plus qu'elle ne fuſt ne là,n'ailleurs entre les Chreſtiẽs:car en quelconque part qu'elle ſe face,ſoit en France,ſoit en Italie entre ſaditte majeſté & le Roy de France,touſiours falloit il que le ſang Chreſtien y fut eſpãdu: & qu'il ſ'en enſuiuiſt l'amoindriſſement & debilitatiõ des principales forces de la Chreſtienté. Et quant au Turc ſa ſainɛteté eſtoit bien aſſeurée que on ne ſçauroit le cõuier à veoir vn ſpectacle plus à ſon gré, qu'à veoir vne
C ſi cruelle & mortelle guerre entre les deux plus puiſſans Monarques d'icelle:car il eſtoit bien à penſer que,quicõque en celle guerre ſoit le vainqueur ou le vaincu, c'eſt faire vn pont & bailler le choix audit Turc de venir apres aſſaillir lequel que bon luy ſembleroit, ſe tenãt ſeur que la victoire ne pouuoit eſtre ſinon dommageable & preiudiciable aux forces & puiſſance du vainqueur meſme.Mais que tant oſoit bien ſa ſainɛteté aſſeurer ledit ſeigneur Empereur, que pour celle année qui lors couroit, le Turc ne feroit faire aucune deſcente en Chreſtiẽté : car ſa ſainɛteté auoit eu pluſieurs aduis certains & accordans enſemble, & meſment par la voye des ambaſſadeurs Venitiens à Conſtãtinople, que le Turc eſtoit reſolu entieremẽt de ne faire autre choſe pour le demourant d'icelle année, ſinon de reparer en tant que poſſible luy ſeroit la perte & dommage qu'il auoit receu en Afrique,&recouurer la cõmodité qu'il s'eſtoit preparée,& depuis auoit perdue de faire quãd bon luy ſemblera deſcẽte en Italie.Biẽ aduouoit ſa ſainɛteté

qu'il eſtoit vray que ledit Turc ce-pendant vouloit donner ordre(encores D
qu'à cela il failliſt) de preparer ſa deſcente, pour l'année qui vient renforcer le nombre & equippage de ſes vaiſſeaulx de mer, mettre prouiſion aux finances,aux viures,aux munitions,& à la leuée de ſes gens de guerre, pour faire laditte deſcẽte auec gros effort & groſſe puiſſance: & n'eſtre rien plus vray que tous ſes plus auancez deſſeings tendoient ſur la Sicile, & ſur Italie,ainſi que le mandoit ſa majeſté Imperiale. Et que pour à ce remedier & obuier, il n'eſtoit poſſible de choiſir autre meilleur chemin que celuy qui eſtoit par ſaditte majeſté mis en auant,que condonner chacun au bien public ſes querelles & inimitiez particulieres, & que tous enſemble d'vn mutuel conſentement ſ'appliquaſſent à la conſeruation & deffenſe du ſalut & repos commun. Et qu'à ceſte cauſe autant qu'il congratuloit à la majeſté dudit Empereur,ceſte ſienne continuation en bonne & ſaincte volonté de renoueller la pratique de paix & vnion, autant deſiroit-il d'y employer & E
de mettre non que ſon bien, mais auſſi ſa propre vie en hazard, pour eſtre arbitre & moyenneur de ceſte paix: pour laquelle ſienne affection & volonté mettre à execution,il ne ſçauoit trouuer meilleure entrée,que de perſeuerer en neutralité, ſans condamner preiudiciablement la cauſe de l'vne des parties,en adherant & ſe ioignant à l'autre. Tãt ſ'en falloit que par vne telle voye & moyen il vouluſt mettre en ſa maiſon aucun eſtat ne principauté,au dommage,regret ou deſplaiſir d'autruy, & que quand il plairoit à Dieu luy faire tant de bien & de grace, que de le faire l'vn des moindres inſtrumens qu'il employaſt à l'execution d'vn ſi grand heur, ceſte volonté de Dieu par luy enſuiuie, luy ſeroit ſuffiſant contentement & ſatisfaction de ſon trauail,ſi que pluſtoſt il ſouhaitteroit la mort,que d'en chercher ou accepter autre loyer ne recompenſe.

Affaires de l'Empereur. DESIA eſtoit l'Empereur arriué à Aix,alors qu'il eut nouuelle de ceſte reſponſe.Sur ſon chemin il auoit receu quelque perte, mais non du tout ſi F
grande en effect, comme elle luy auoit eſté griefue & ennuyeuſe pour la qualité de ceux qui luy auoient faict le dommage: car ſ'auoient eſté ſeulement les païſans & montaignars, qui ſe tenoient embuſchez és deſtours & au deſſus des paſſages eſtroicts au long des Alpes, & par occaſiõs ſortoiẽt à l'improuiſte aucunefois ſur les auãtcoureurs,& aucunefois ſur la queue de ſon armée,en ſorte qu'il ne ſe pouuoit eſlargir aucunement, ne cheminoit iournée,que de deux cens en deux cẽs pas il ne fuſt forcé de ſ'arreſter & de ſe deffendre, ſans toutefois auoir moyẽ de grandement endommager leſdits païſans: leſquels ſoubdainemẽt qu'ils ſe voyoient preſſez,ſe retiroient à mont,par des chemins oblicques & incogneuz à autres qu'à eux-meſmes, ainſi que ſ'ils ſe feuſſent euanouis de veuë. Au deſloger fut contrainct l'Empereur de paſſer au long d'vne tourelle, en laquelle ſ'eſtoient enfermez iuſques au nombre de cinquante hommes du païs, auecques des arquebuſes qu'ils auoient recouuertes, en intẽtion de choiſir ledit ſeigneur Empereur à leur aduis, & quand il paſſeroit, deſcharger tous à la fois ſur luy,pour le

tuer,

A tuer,quoy qu'il leur en peuſt aduenir apres : car ils ſçauoient bien qu'ils ne pourroient executer vne telle entrepriſe, ſans que la vengeance ne ſ'en enſuiuiſt parapres,& en effect il ſ'en faillit bien peu qu'ils n'executaſſent leur intention : car ils en tuerẽt vn qu'ils penſoient eſtre l'Empereur à cauſe du riche accouſtrement qu'il auoit ſur le harnois, & de la ſuitte de gens apres luy qui luy deferoient & faiſoient hõneur. Force fut à l'Empereur d'y faire amener le canon, & y arreſter ſon camp qui en ſouffrit moult de malaiſe,la tour fut batue,& les païſans cõtraincts de ſe rẽdre à la mercy dudit ſeigneur Empereur, lequel les fiſt tous pendre tãt par courroux de ſa demeure, que pour exemple qu'autres n'euſſent par apres la hardieſſe de faire telles entrepriſes. Et aduerty qu'en vn petit plain enuironné de bois à l'entour & aſſis ſur la crouppe d'vne montagne, à laquelle ne pouuoient ſes gens arriuer, ſ'eſtoit retiré vn nombre de païſans auec femmes, enfans, & beſtial,fiſt mettre le feu és bois en diuers lieux au deſſus du vent,de manie-
B re que tous y furent miſerablement bruſlez, d'aucuns en hors, qui ſe voulans ſauuer du feu tomberent és mains des ennemis,qui iamais n'en receurent vn à mercy. Dont fut depuis le populaire ſi aigry & animé contre l'Empereur & ſon armée, qu'oncques homme qui tombaſt entre leurs mains,ne trouua d'eux plus gratieuſe compoſition que de cruelle & inhumaine mort.

AVDIT lieu d'Aix arriua vn courrier enuoyé par le ſeigneur Aſcagne,auec lettres & aduis de tout ce que ledit ſeigneur auoit exploicté ou faict de ſa commiſſiõ, de laquelle il n'auoit remporté le fruict qu'en auoit ledit ſeigneur Empereur eſperé.Si commença lors en conſiderant & peſant les affaires plus ſongneuſemẽt & diligemment qu'il n'auoit faict au parauãt, & les choſes eſtans encores en leur entier, apperceuoir & cognoiſtre que ce n'eſtoit entrepriſe legere,que d'aſſaillir vn Roy de Frãce dedãs ſon Royaume, & veoit treſbien (mais vn peu tard) qu'il ne luy ſeroit aucunement
C poſſible de fournir & ſatisfaire long temps à l'entretenement de tant d'armées qu'il auoit en tãt de lieux & en meſme tẽps.Pour y remedier en quelque partie, & puis qu'il eſtoit entré au lieu dõt il ne ſe pouuoit ou vouloit ainſi legeremẽt retirer,il ſ'aduiſa d'enuoyer à Anuers,& prier les marchans (auſquels il auoit baillé grandes aſſignations de rembourſemẽt ſur les deniers qui luy auoient eſté ottroyez par les eſtats,& qui prouenoient du reuenu ordinaire de ſes royaumes d'Eſpagne, Naples,& Sicile)qu'ils ſe contentaſſent de luy prolonger vn an le terme de leur rembourſement, afin qu'il ſe peuſt ayder d'icelles aſſignations, en leur donnant recompẽſe telle qu'ils voudroient de l'intereſt qu'ils pourroient auoir à cauſe de ceſte plus longue attente de leurs deniers. Pour à ce faire les induire il n'y obmiſt moyen quelconques de perſuaſion, entrelaſſant enſemble prieres,promeſſes,recompenſe,& craincte de plus long retardement,s'il aduenoit de male aduenture qu'eſtant ceſte guerre de plus longue durée qu'il ne l'auoit eſperée du commencement,ſon armée(que Dieu ne vouluſt) ſe vint à deffai-

re par faulte de paiement. Quoy aduenant il estoit à craindre & pẽser que D
son ennemy poulsast sa victoire si auant,que sa majesté fust par ce moyen
contraincte de leur faillir à son grand desplaisir & dommage.

Ceste depesche faicte, ledit seigneur Empereur ayãt en son cueur vn extreme & merueilleux regret,qu'ayãt tãt eu d'heureuses victoires és guerres qui auoient esté menées par la conduitte seulemẽt de ses capitaines, luy estant en personne maintenant auecques telle & si puissante armée,& apres auoir brauadé de la sorte que chacun sçauoit, il fust cõtrainct de s'arrester si longuement, sans faire aucune executiõ ou honorable exploict de guerre : print en soy-mesme deliberation nouuelle, ou pour mieux se resolut, mais trop tard,de mettre à execution celle qu'il auoit au parauãt prise,d'essayer sa fortune, & d'assaillir viuement son ennemy,laquelle deliberation luy eust peu certes & luy eust esté auantageuse s'il l'eust executée à temps, & cõme la raison de la guerre le vouloit, alors que les forces du Roy n'estoient encores vnies, & que son peuple estoit intimidé pour la soudaine E
& non attendue descente d'vn si puissant & grãd ennemy. Au dessoubs de Aix ayant la ville au doz estoit son camp logé en vne plaine, & sur deux collines doucement esleuées & par les deux costez regardantes en icelle plaine, la petite riuiere de Lary qui coule au long des murs de la ville passant par le milieu en la longueur de sondit cãp. Estant le xv. iour d'Aoust en iceluy camp il choisit iusques au nombre de trois mille Espagnols, quatre mille Italiens, & cinq mille lansquenets,& sans declarer son intention à autres qu'aux capitaines,les fist partir enuiron la minuict,afin d'arriuer où il pretendoit, auant que noz gens en eussent nouuelles, luy mesme auant le iour fut prest à cheual menant en sa compagnie le Duc d'Albe Espagnol, le seigneur Alfonce Daual Marquis de Guast,& le seigneur Dom Ferrand de Gonzague Italiens, & le Comte de Sorne Alleman accompagnez de toute la fleur de ses gens de cheual. Et auecques ceste trouppe acconsuiuit ses gens de pied vn peu apres le soleil leué assez pres de la ville F
de Marceille,en vne combe qui s'estendoit iusques à la plage de la marine.

Surprise que voulut faire l'Empereur à Marceille.

En celle combe il fist arrester ses gens, & prenãt seulement ledit marquis auecques luy,& vn bon nombre d'arquebusiers marcha en personne pour recognoistre la ville, tenant tousiours les chemins creux,& les voyes obliques,pour n'estre descouuert de ceux de dedãs,iusques à ce qu'il arriua pres de la ville à vn iect de canon,où il se tint couuert d'vne masure de maisons n'agueres abatues.Et de là il fist passer ledit Marquis outre la masure auecques gens choisis arquebusiers, pour recognoistre de pres vn endroict que on luy auoit dict estre propice & oportun à y planter l'artillerie, & sur le costé que lon tenoit la ville plus foible & moins deffensable. Ledit Marquis en regardant l'assiette du lieu, apperceut en vn mesme temps,& que la ville auoit esté diligentement reparée en cest endroict, & que luy auoit esté descouuert de ceux qui faisoient le guet sur les remparts, & que desia estoient sortis gens de la ville,qui auoient prins le chemin hault,afin de le

venir

A venir enclorre par derriere. La cauſe de ſa deſcouuerture fut telle : les cheuaux que l'Empereur auoit laiſſez en la combe, dont i'ay deſſus parlé, commencerent fort à hannir, & tant que la combe encloſe de montagnes d'vne part, & de la mer d'autre, en retentiſſoit en ſorte que le vẽt en apportoit le bruit iuſques dedãs la ville. Qui fut en cauſe que ceux qui eſtoient de guet ſur les murailles furent d'autant plus ententifs à regarder au tour des maſures & chemins creux, autant que leur veuë pouuoit eſtendre, & regardant ainſi curieuſement ils deſcouurirent ledit Marquis, & le voyans pres & à peu de compagnie auoiẽt mis leſdits arquebuſiers dehors en aſſez bon nombre, tendans à l'enclorre ſ'il n'auoit autre ſuitte que ce qu'ils en deſcouuroient, & pour eſtre au beſoing aſſez forts, au cas qu'ils trouuaſſent autres gens en embuſche parmy les deſtours & chemins croiſans entre les collines. Le Marquis voyant qu'il eſtoit deſcouuert ſe retira par autre chemin qu'il n'eſtoit venu vers la maſure dont il eſtoit party, & fut en cauſe
B que ceux du guet apperceurent que derriere icelle y auoit encores gens: & pource firent ils encores ſaillir gens de rẽfort, & addreſſans à ceſt endroict la bouche de quelques canons y mirent incontinant le feu, & feirent vn exploict à cauſe des pierres que les coups de canon eſcarterent en donnãt contre laditte maſure, qu'il y euſt des gens beaucoup & morts & bleſſez. L'Empereur en toute diligence ſe retira plus loing de la ville & hors de la portée du canon, en vne valée qui eſtoit couuerte entierement d'vn grand & large rocher, duquel ſortoit vne fontaine d'eaue viue, aupres de laquelle il fiſt vn leger repas. Et puis apres auoir communiqué ſa deliberation auecques les principaux des capitaines eſtans auecques luy, il ordonna le Duc d'Albe, & le Comte de Sorne pour demourer és enuirons de Marceille, monſtrant contenance de la vouloir aſſieger, & ledit Marquis du Guaſt auec le nombre de douze cens cheuaux, & le capitaine Paule Saxe auec ſix enſeignes de gens de pied, pour aller recognoiſtre la ville d'Arle : & ſ'il
C luy ſembloit qu'elle fuſt pour eſtre facilement emportée d'aſſault, le faire à ſçauoir aux deſſuſdits Duc d'Albe & Cõte de Sorne, à ce qu'ils ſe vinſſent ioindre à eux, ce-pendant que luy en perſonne y viendroit auecques toute ſa force. Leur dõnant charge toutesfois au cas que laditte ville leur ſemblaſt eſtre en telle deffence, qu'elle fuſt pour y amuſer lõg tẽps ſon camp, eux en ce cas ſe retiraſſent auec leſdits d'Albe & de Sorne deuant Marceille, iuſques à ce qu'ils euſſent de luy autres nouuelles.

Ces choſes ainſi ordõnees, l'Empereur ſe retira en ſon camp par le meſme chemin qu'il eſtoit venu. Noz gens que ie vous ay dit eſtre ſortis hors de Marceille (ainſi que les ennemis ſoudainemẽt eſtõnez à cauſe des coups de canon qui auoient donnè dedans la ſuſditte maſure, ſe retiroient hors de batterie eſpars en diuers lieux, ſelon que chacun s'eſtoit trouué à propos de ſe retirer en lieu de ſauueté, & comme gens qui n'auoient pas bonne cognoiſſance ne du païs, ne des chemins) en ſurprindrẽt & prindrẽt aucuns, leſquels ils emmenerent au ſeigneur de Barbezieux lieutenant du

Roy,& aux autres capitaines eſtans en ladicte ville de Marſeille. Par iceux D
priſonniers entendirent leſdits capitaines cõme L'Empereur eſtoit en perſõne auecques peu de cõpagnie derriere ladite maſure alors que les coups de canon y furent tirez,ayant en teſte vne ſalade bourguignonne auecques vn pennage de violet blanc & orengé,& ſur ſon harnois veſtu d'vn ſaye de damas blanc. Ceſte nouuelle oye ne fault demãder ſ'il y euſt prou de gens qui furent d'aduis de faire ſur luy vne ſaillie,& que la cõſequence de prendre ou tuer vn Empereur en quoy giſoit toute la victoire,n'eſtoit ſi petite qu'elle ne valut bien le hazard de perdre quelques gens au pis aller. Les autres auſquels plaiſoient moins les choſes precipitees & de hazard,eſtoient d'aduis de ne point deſgarnir la ville:eſtimans bien que l'Empereur ne ſeroit venu ſi pres ſans auoir telle trouppe à ſa queüe, qu'elle ſeroit bien ſuffiſante à vn beſoin de cõbatre toute la garniſon de Marſeille, & que parauanture faiſoit il marcher toute ſon armee apres luy. Et de le penſer ainſi E
leur donnoient deux choſes grande occaſion:l'vne,qu'à ceux qui faiſoient le guet,il ſembloit à veoir,de veoir aſſez loin de la ville(c'eſtoit en la vallee où l'Empereur auoit laiſſé ſes gens) entreluire du harnois à la reuerberation du ſoleil qui donnoit deſſus:l'autre, que les priſonniers diſoient n'auoir riens ſceu quand ils partirent du camp, ne quelle part on les conduiſoit, ne que l'Empereur deuſt venir lés acconſuiure. Et à ceſte cauſe il leur ſembloit bien à craindre que ſi on mettoit groſſe trouppe de gens hors de la ville,& que l'eſcarmouché attachee ſuruinſſẽt les ennemis auecques trop grande puiſſance, ceux de la ville fuſſent contrains de laiſſer à leur viſage hacher leurs gens en pieces,ou ſ'ils ſemettoient à les ſouſtenir ils fuſſent repouſſez, de ſorte q̃ les ennemis parauãture entraſſent peſle-meſle auecques eux dedans la ville. Les autres en ceſte diſputation choiſirent vne voye moienne,qui fut de retirer ceux qui eſtoiẽt ſortis ſans les ſouffrir marcher plus auant, de peur qu'ils ne ſ'embatiſſent en quelque embuſche,& au lieu F
d'iceux en enuoier d'autres tous fraiz ſur des fregattes & barques de peſcheurs, leſquels allaſſent terre à terre coſtoiant la plage hors de la veue de l'ennemy,iuſques à ce qu'ils euſſent gaingné le deſſus de l'endroit où il leur ſembloit auoir veu entreluire du harnois. Et qu'arriuant là ſ'ils voioient qu'il y euſt gens & cognoiſſoiẽt que par eux ils n'euſſent point eſté deſcouuers,ils prinſſent terre,& tournoiaſſent la combe reſpõdant à la plage,tant qu'ils vinſſent parmy les guarrigues dõner alarme auſdits ennemis,& miſſent peine en monſtrant contenance de ſe vouloir en combattant retirer, de attraire leſdits ennemis iuſques au droit d'vne certaine plage qu'on leur deſigneroit,en laquelle on enuoieroit quelques galleres qui tẽporiſeroient iuſques à ce qu'ils veiſſent leur poinct,& le voiãt à propos,deſchargeroiẽt l'artillerie à trauers eux à l'improuiſte. Faiſans leur compte, qu'ainſi aduenant, il ne ſe pouuoit faire que ſans danger de receuoir honte ne dommage,ils ne fiſſent groſſe tuerie, & pourroit eſtre(comme ſouuent tombent les hazards auſſi toſt ſur les grans que ſur les petits) l'Empereur meſ-

mes

A mes, ou quelques autres gros perſonnages ſe trouueroient au droict de la male-aduanture.

CESTE opinion fut ſuiuie & miſe à execution : mais l'Empereur eſtoit deſia party. Noz gens quand ils furent mis à terre ainſi qu'il auoit eſté aduiſé, firẽt vn long circuit parmy les Myrtes Lentiſques, & autres tels arbuſtes dont le païs eſt ſi grandement couuert, & puis ſe laiſſerent voir de loin comme ſi ſe fuſſent gens qui vinſſent d'vn autre part qu'ils ne venoient. Le Duc d'Albe ſi-toſt qu'il les apperceut, enuoya quelques cheuaulx legers au deuant, auſquels il donna charge d'en approcher ſi pres qu'ils peuſſent eſtimer le nombre qu'ils pouuoient eſtre, & luy en mander nouuelles incontinant. Leſdits cheuaulx legers arriuez qu'ils furent, & qu'ils veirent les noſtres eſtre ſi peu, enuoierent promptement en aduertir ledit Seigneur Duc, & eux ce pendant pour les amuſer qu'ils ne ſe retiraſſent, & en eſperãce de les attraire en lieu qu'il ne ſ'en ſauuaſt vn pour en porter la nouuelle, les cõ
B mencerent à vouloir charger. Et les noſtres qui eſtoient tous arquebuſiers deſchargeans contre eux leurs arquebuſes monſtrerent contenance de les craindre biẽ peu, qui eſtoit ce que leſdits cheuaux legiers deſiroiẽt le plus, car ils tendoient ſeulemẽt à fin d'amuſer les noſtres tãt que la groſſe trouppe des leurs arriuaſt, & les noſtres en cas pareil tendoient à fin d'attraire laditte groſſe trouppe des ennemis, laquelle ne tarda gueres à ce deſcouurir. Et lors les noſtres comme ſi ce leur euſt eſté choſe inopinee, firent ſemblã de ſ'eſtonner, & recullerent touſiours ſans ſe mettre en fuitte abandonnee, tant que les ennemis fuſſent à l'endroit que eux auoient charge les attirer: & lors ils tournerent ſoudainement le doz, & ſe ſauuerent parmy leſdits arbuſtes. Et ſur ce poinct commencerent coups de canon de tirer à furie de noz galleres parmy la plage qui eſtoit deſcouuerte au beau milieu des ennemis, & leur firent en peu d'heure vn tel dommage, que les corps des vns, les bras & iambes des autres eſtendus ſur la place, la lamentation des mourans, la conſternation & deſolation des fuians, eſtonnerent tant ceux qui
C eſtoient ſains & entiers, qu'ils ne taſcherent tous ſinon à euiter le danger, auant qu'en faire l'eſpreuue. Leur fuitte fut ſoudaine & pleine d'eſpouuẽtement, mais il aduint vne choſe qui la leur creuſt encores grandement: car noz gens qui ſ'eſtoient retirez parmy les arbuſtes & garrigues, chargerent ſi furieuſement ſur les fuyans, qu'ils furent cauſe de les mettre en opinion qu'ils feuſſent auantcoureurs de l'auantgarde de noſtre camp, lequel ſur les nouuelles du deſlogement de l'Empereur, ſe fuſt auſſi deſlogé d'Auignon, en intention de preſenter la bataille. Le mieux qu'ils ſceurẽt faire fut de ſe rallier & retirer enſemble plus à l'eſcart & loing de la marine en vne vallee ceinte à l'entour de rochers & collines, eſquelles ils aſſirent leur guet pour veoir ſi aucun viendroit ſur eux. Là fit le Duc d'Albe reueue de ſes gens, & trouua en auoir beaucoup perdu, & meſmement de gens de nom, entre les autres le Comte de Sorne, & vn autre capitaine Alleman ſon parent prochain, leſquels furent de tous moult regrettez. Les noſtres ſe retirerent à

Marſeille auecques bien peu de perte. Es mains des ennemis en tomba vn D
en vie, qui fut amené priſonnier au Duc, lequel entẽdit par luy tout le diſcours de ceſte entrepriſe, & ſceut qu'il n'eſtoit nouuelle que le camp du Roy fuſt deſlogé. Le Duc & les autres capitaines en vengeance de la perte qu'ils auoyent faicte de gens de bien, firent cruellement tirer ledict priſonnier à quatre cheuaux, ſous couleur qu'il eſtoit Italien, & auoit eſté n'agueres à la ſoulde de l'Empereur, luy mettant à ſus par ceſte occaſion qu'il eſtoit transfugé & traiſtre enuers ledict Seigneur.

Le Seigneur Marquis du Guaſt, & le capitaine Paule Saxe auoient, durãt ce temps, continué le chemin qui leur auoit eſté ordonné, auoient trauerſé tout le plain de Crau, dict autremẽt les champs pierreux, ſans y auoir trouué rencontre: & à coſté dudict plain vers les maraiz aſſez pres du pont de Crau ſ'arreſterent, & prindrent aduis de ce qu'ils auroient à faire. Le capitaine Paule Saxe demoura audit lieu auecques la trouppe: le Marquis auecques ſeulemẽt trente cheuaux vint iuſques au pont, & y en laiſſa vingt à la E
garde, luy auecques le ſurplus paſſa le pont, & vint iuſques en vn tertre regardãt ſur la ville, lequel on luy auoit dit eſtre moult propice (ainſi qu'eſtoit la verité) pour la tenir en extreme ſubiection: car y aſſeant quelques pieces
Eſtat de la ville d'Arles. d'artillerie, & faiſant batterie par le coſté dõt la ceinture ou courtine ſe venoit encoingner auecques celle qui eſt au deſſous d'icelle montaigne, elles euſſent battu par dedans la ville au long d'icelle courtine où ſeroit faict la batterie, en ſorte que ceux de dedans ne ſe feuſſent oſez preſenter à ſouſtenir l'aſſaut. En ceſte ſorte ſ'arreſta le Marquis, & ſe tenãt derriere deux moulins à vent qui le couuroient, apperceut clerement qu'il auoit eſté pourueu à l'encontre de la commodité qu'il y eſperoit trouuer, & luy en cas pareil fut deſcouuert & apperceu des noſtres. Mais tant y a que ſi l'Empereur, auant que le Sire de Montmorency Lieutenãt general du Roy ſe fuſt aduiſé de faire fortifier laditte ville, y fuſt venu droit ainſi qu'il auoit deliberé, ſans point de faute il n'euſt trouué aucune reſiſtance, qu'il ne ſ'en fuſt ſaiſi F
facilement, & de là il euſt eu le paſſage du Rhoſne à ſon commandement & à ſon choix, de nous aſſaillir ou en Prouẽce, ou en Languedoc, ainſi que le temps luy euſt mieux preſenté l'occaſion d'entreprdre ou l'vn ou l'autre. Mais en peu de temps elle fut en telle reparation, au moyen de la ſolicitation qu'en fiſt ledict lieutenant general, & de la diligence dõt les capitaines, & de l'aſſidu trauail dont les ſoldats, & du deuoir dont les habitans en vſerent, ſi qu'au treſieme iour elle eſtoit en la plus grande aſſeurance du coſté dont treze iours au-parauant elle eſtoit la plus doutable & moins en eſtat de deffendre.

Laditte ville d'Arle ſiet ſur le Rhoſne à l'endroict de la poincte où il ſe fend en deux, & allant par deux bouches ſe deſcharger en la mer, encloſt de ſes deux bras vne Iſle triangulaire nommee la Camarolle. Le premier iour d'Aouſt y entrerent les Seigneurs Iean Carracciol Neapolitain Prince de Melphe, & Stephe Colonne Romain, auecques pouuoir egal enſemble

A ſemble de lieutenant du Roy en laditte ville. Ledit iour y entra meſſire Antoine d'Ancienuille ſeigneur de Villiers aux corneilles commiſſaire de l'artillerie, auecques douze pieces d'artillerie, que groſſes que moyennes, & deux cens cinquante pionniers ordonnez au ſeruice d'icelles pieces. Le lendemain y arriua le capitaine Bonneual auec ſa compagnie de cinquante hommes d'armes de celle du ſeigneur de Boiſy, leſquels menoit le ſeigneur de Montreul-Bonny ſon lieutenant. Ledit Bonneual eſtant ordonné auecques le Comte de Tende à faire le deguaſt ainſi qu'il a eſté dit cy deſſus, auoit receu lettres du ſeigneur de Montmorency lieutenãt general deſſuſdit du Roy: par leſquelles luy eſtant mandé ſe retirer en laditte ville d'Arle, pour eſtre compagnon à la tuition & garde d'icelle, auecques les deſſuſdits Melfe & Colonne, & luy ayant addreſſé ſa compagnie, paſſa en diligence parmy le camp, afin de plus amplement entendre dudit ſeigneur lieutenant general, ce qu'il auroit à faire, & quel ordre auoit eſté mis à la
B fortification de laditte ville, laquelle il ſçauoit auoir eſté au-parauant treſmal tenable. Son ſejour audit camp fut aſſez brief: de là paſſant à Taraſcon où il rencontra ſa compagnie, viſita le chaſteau dudit lieu, ainſi la place de Beaucaire aſſiſe de l'autre coſté du Rhoſne, ainſi q̃ ledit ſeigneur lieutenant general il luy auoit eſté ordonné, auquel il fiſt ſçauoir ſon aduis de ce qu'il y auoit veu. Suiuant lequel aduis ledit ſeigneur lieutenant general ne voulant obmettre choſe qui fuſt reparable par humaine preuoyance, fiſt reparer leſdittes places, & y miſt le ſeigneur de Rabodanges eſchanſon ordinaire, & de ſainct Remy commiſſaire de l'artillerie, auecques le nombre de cinq cens hommes de guerre.

Arrive que fut ledit capitaine en Arle il preſenta ſes lettres & cõmuniqua ſa charge aux deſſuſdits Prince de Melfe & Stefe Colõne, qui auoiẽt ia cõmencé quelques fortificatiõs aux endroits plus debiles. Mais quelque cõmencement qu'il y euſt, les habitans eſtoient ce nonobſtant hommes &
C femmes fort eſtonnez, & principalement le menu peuple: à cauſe que pluſieurs Dames qui ordinairemẽt y faiſoient leur demeure (ainſi que la couſtume du païs eſt autre qu'elle n'eſt au cueur de Frãce, que les gentilshõmes & gentilles-femmes ſe tiennẽt és villes) auoiẽt faict ſerrer leur bagage, pour ſe retirer ailleurs, qui donnoit grand eſpouuentemẽt audit menu peuple, & occaſion de craindre que la ville fuſt en apparant danger de tomber en inconueniẽt. Mais ledit capitaine Bonneual arriué, d'autãt qu'il eſtoit Frãçois, & que les gẽs de la ville entẽdoient ſon langage mieux que des autres, auſſi qu'il apportoit aſſeurãce dudit ſire de Mõtmorẽcy lieutenãt general (auquel auoit tout le païs vne grãde fiãce) de ne leur laiſſer auoir faulte de choſes quelconques neceſſaires à la garde & deffence d'icelle, leſdittes Dames ſe raſſeurerent, & ne deſlogerent point, & dés lors cõmencerent tous & grands & petits à mettre la main à l'œuure, & ceux qui en auoient le moyẽ offroient à y employer de leur propre bourſe. En laditte ville eſtoient alors enuiron de cent trente hõmes d'armes des compagnies deſſuſnomées:

mutins:& qu'en leur lieu on luy enuoiaſt d'autres gens plus obeiſſans & de D
meilleur ſeruice, & attendant la reſponce du Roy,il ne deuoit, ne pouuoit
riens craindre, car encores eſtoit la force entre les bons obeiſſans, & ſur ce
luy offroit de venir luy-meſmes coucher audit logis auecques luy, & de
faire que toute la gendarmerie auecques la moitié des bandes du Comte
de Carmain feroyent le guet toute la nuict, afin qu'il n'y aduint nouueau
deſordre. Mais quelques remonſtrances qu'il ſceuſt faire, ledit ſeigneur Co-
lonne (craignãt que ceſte premiere picque en n'engẽdraſt encores quelque
autre, dont le ſeruice du Roy ſe portaſt pis, & luy receuſt honte & repro-
che, alleguant auſſi qu'il ne laiſſoit la ville ſans chef, y eſtant ledit ſeigneur
de Bonneual, qui pour eſtre de la langue pourroit plus toſt que luy tirer o-
beiſſance des gens meſmes qui auoyent faict ceſte eſmotion, ſ'il aduenoit
que l'Empereur approchaſt auãt qu'on en y euſt enuoyé d'autres) perſeue-
ra en ſon opinion de ſe retirer au camp, ou vers le Roy, & tant inſiſta que E
ledit ſeigneur de Bonneual y aſſentit. Et pour-ce fiſt il mõter à cheual iuſ-
ques à Trente hommes d'armes des ſiens, dont il en ordonna dix à marcher
deuant, & apres eux les gens dudit ſeigneur Colonne, & puis eux meſmes a-
uecques dix autres hommes d'armes en leur cõpagnie, & les autres dix der-
riere: tant qu'ils arriuerent au port de Trinquetaille, auquel paſſa ledit ſei-
gneur Colonne, & prenant congé dudit Bonneual, luy recõmanda & pria
de mettre en pareille ſeureté ce peu de ſoldats Italiens qu'il auoit laiſſez en
la ville, ce qu'il feiſt auecques le meſme ordre deſſuſdict: & audict port de
Trinquetaille leur feiſt deliurer des viures iuſques au lendemain. Ce faict il
commanda treſ-expreſſement audict d'Anglure qu'il feiſt chercher parmy
ſes bandes, & qu'il luy repreſentaſt les principaux autheurs de l'eſmotion:
& ce pendant que ledict Anglure en fit la diligence, lequel eſtoit de ſa per-
ſonne gentil compagnon & de bonne volonté, mais treſ-mal accompagné
de gens, il fiſt vne depeſche à monſeigneur le grand maiſtre lieutenant ge-
neral du Roy, l'aduertiſſant de ce qui eſtoit aduenu, & le priant d'enuoyer F
homme d'authorité, pour entendre comment les choſes eſtoyent paſſees.
Ledict ſeigneur grãd maiſtre y renuoya incontinant le Prince de Melphe,
& auecques luy meſſire Poton Raffin ſeneſchal d'Agenois & l'vn des capi-
taines de ſes gardes, & apres eux enuoya bon equippage d'artillerie, & d'au-
tres choſes neceſſaires: car outre ce qu'il eſtoit generalemẽt ententif à pour-
ueoir, & faire toutes choſes qui pourroyent apporter nuiſance, empeſche-
ment, ou retardement à l'ennemy, & qu'il ſçauoit quel auantage ſeroit au-
dict ennemy de ſe pouuoir ſaiſir de laditte ville, il auoit encores particu-
lierement vne ſinguliere affection à la bien fournir de toutes choſes, d'au-
tant que luy preſ-que ſeul & contre l'opinion de pluſieurs, auoit eſté d'ad-
uis de la fortifier: & à ceſte cauſe ſi mal en fuſt aduenu, on luy euſt peu met
tre en auant, qu'il euſt eſté meilleur & plus expediant de la laiſſer ouuerte
& deſemparee à l'ennemy, que la fortifiant inſuffiſamment, donner audict
ennemy l'honneur de l'auoir priſe d'aſſault, à la grande augmentation de

la

A la gloire & reputation de ſes forces,& diminution du cueur & de l'eſperãce des noſtres. Ledict ſeigneur d'Anglure deliura és mains du ſeigneur de Bonneual deux des mutins de ſes bandes, dont l'vn ſe diſoit eſtre gentilhomme:leſquels furent executez,& penduz aux gouttieres de la maiſon de la ville, & furent ſes bandes renuoyees au camp, luy demoura en la ville fort malade.

Ses bandes arriuees au camp,furent publicquement & en ſigne d'ignominie leurs enſeignes oſtees & deſarborees, tous les mutins declarez indignes & inhabiles à iamais de prendre ſoulde au ſeruice du Roy : & en leur lieu furẽt enuoyez deux mille hommes, dont eſtoit chef & Colonnel meſſire Louis de Luxẽbourg Comte de Rouſſi:lequel toutesfois en vn ſien frere nommé Iean de Luxẽbourg ſeigneur de Chiſtelle furent toſt apres contremandez par ledict ſeigneur lieutenant du Roy, pour les tenir pres de ſa perſonne,laiſſant mille hõmes de leurs gens,dont le ſeigneur de Marieu de
B Dauphiné auoit la charge de cinq cẽs,& le ſeigneur de la Goutte de Bourbonnois les autres : & furent enuoyez au lieu des mille que ledict de Luxembourg amenoit, cinq cens hommes que conduiſoit le ſeigneur du palais de la Comté de Foix,& cinq cens autres que conduiſoit le Baron de Rixou du païs de Languedoc.

Les reparations ce pendant ſe continuoient,en ſorte que du coſté qui plus eſtoit à craindre auparauant,il y eut dés le treſieme iour moins de dãger qu'en tous les autres : & y auoit ia ſix grãs bouleuers & platteformes en deffence.Puis fut l'artillerie aſſiſe ſur iceux bouleuers,& és autres lieux, où l'on iugea qu'elle feroit meilleur ſeruice dedans la ville à vn ancien theatre dict les Arennes, lequel regarde merueilleuſement bien & à propos le tertre & hault lieu dont nous auons cy deuant parlé, de ſorte que gens en trouppe ne ſ'y pouuoyent aucunement tenir à couuert. Sur ce theatre fut aduiſé de mettre deux pieces d'artillerie, en lieu qu'elles pouuoyent battre de toutes pars à l'enuiron.

C Tovtes ces fortifications veoit le Seigneur Marquis du Guaſt dudict hault lieu où il ſ'eſtoit embuſché derriere les moulins à vent ainſi que i'ay dict cy deſſus,& bien iugeoit à l'œil,qu'il auoit eſté ſuffiſamment remedié contre toutes les commoditez qu'il auoit eſperé trouuer au ſiege & batterie de la ville:mais toſt apres il eut moyen(& non ſans dãger de ſa vie)d'en iuger par experience, non que de l'œil: car il fut deſcouuert des noſtres, & fut incontinant par ledict ſeneſchal Dagenois,lequel ſe pourmenoit auecques ledict ſeigneur de Bonneual, mõſtré au ſeigneur de Villiers commiſſaire treſ-diligent & treſ-experimenté au faict de l'artillerie, lequel prõptement addreſſa ſi à propos deuers le lieu où eſtoit ledict Marquis les deux pieces eſtans ſur le theatre des Arennes, que ſi le Marquis voyant mettre le feu ne ſe fuſt tiré à coſté, il n'euſt failly d'arriuer à la fin de ſa vie. Les boullets qui tomberẽt pres de luy & firent iallir la terre à l'entour, effrayerent tellement le cheual ſur lequel il eſtoit monté, qui de fortune en auoit

eſté attaint,qu'il retourna la teſte vers le chemin dont il eſtoit venu,& n'en D
ſceuſt le Marquis eſtre maiſtre qu'il n'arriuaſt au pont où il auoit laiſſé les vingt cheuaulx de garde. Et de là ſe retira reconduiſant ſes gens plus viſte qu'il n'eſtoit venu, car il entendit le bruit de l'alarme qui ſe donnoit en la ville,& craignoit d'eſtre ſurpris auant qu'arriuer au lieu où il auoit laiſſé ſa trouppe,qui eſtoit derriere le deſſuſdit lieu haut,tirãt vers les maraiz,hors de veüe & deſcouuerture de laville,& auquel on pouuoit loger iuſques au nõbre de cinq à ſix mille hõmes. Qui auoit eſté la cauſe que l'on craignoit ledict hault lieu regardant en la ville: car quand il n'y euſt eu autre inconuenient,ſinon q̃ dudict regard en la ville,& de l'artillerie qui dudict hault euſt peu (ſi on n'y euſt reparé) battre par dedans au long de la courtine, pour empeſcher que l'on ſe veinſt preſenter à deffendre l'aſſault, & il n'y euſt eu place pour loger à couuert gẽs pour deffendre l'artillerie,que ceux de dedans ne la vinſſent gaigner ou pour le moins encloüer, ledict hault lieu n'euſt tant eſté à craindre. Les ſeigneurs Prince de Melphe, de Bonneual,& ſeneſchal d'Agenois voulurent bien que l'alarme ſe donnaſt chauld E
dedans la ville,non qu'ils vouluſſent faire quelque groſſe ſaillie,mais pour eſprouuer le cueur des gens qu'ils auoient,leſquels ils trouuerent de ſi bõne & prompte volonté que dés lors eſperance de ſ'en bien aider accompagna l'affection qu'ils auoyent de ce faire. Les murailles furent incontinant guarnies,& de chacune bãde le nombre ordonné, & au lieu qui leur eſtoit ordonné de ſe rendre en cas d'alarme, les enſeignes auſſi aux lieux qui leur eſtoient ordonnez,& toutes ſi bien accompagnees,qu'il ne ſembloit point que ceux qui eſtoient ſur les murailles y fiſſent faute,& ne parloit on ſinon de ſortir hors à toute force. Mais les chefs qui auoyent ſouuent nouuelles du camp des ennemis, & meſmement par vn religieux de l'ordre de ſainct François,que ledict ſeigneur de Bonneual y entretenoit,& par lequel ils auoient eües nouuelles, que l'Empereur menaſſoit fort de venir en Arle,ne F
les voulurent laiſſer ſaillir,craignans que le camp Imperial fuſt à la queüe: loüerent toutesfois leur bonne volõté,& les priant de là entretenir, & d'en reſeruer l'execution au temps que les chefs iugeroyent eſtre opportun, & leur commanderoient de ce faire. Mirent ſeulement dix hommes d'armes dehors,auſquels il fut commandé d'aller en auant iuſques à ce qu'ils ſceuſſent quelle ſuitte pouuoient auoir euë ceux qui auoient eſté deſcouuers de la ville, & q̃lle pourroit eſtre l'intention des ennemis. Leſdicts hõmes d'armes allerent fort auant ſans trouuer à qui parler: bien virent ils le piſtis des cheuaulx en la vallee où ils auoyent eſté embuſchez au long des maraiz, & le train de la retraitte tant d'eux,que des gens de pied: mais ils ſ'en eſtoyent allez plus viſte qu'ils n'eſtoient venuz, de ſorte que leur diligence les oſta de veuë & de cognoiſſance des noſtres. Deux païſans furent trouuez dedans des brandes ou guarrigues, qui là ſ'eſtoyent muſſez de peur. Par eux entendirent noz gens & vindrent faire le rapport, que leſdicts ennemis ſ'eſtoyent retirez auecques la groſſe trouppe, & auoyent tous enſemble paſſé

au

A au long d'vn lieu qui s'appelle sainct Martin, à plus d'vne grãde lieue de la ville, tendant au chemin de Marseille.

Ce temps pendãt arriuerent les viures, artillerie, & autres munitions qui deuoient suiure les Prince de Melphe & seneschal d'Agenois, entre autres choses de dix ou douze batteaux de vin, qui estoit quãt aux viures ce dont ils auoient plus de besoin: & de poudres pour artillerie & harquebutte, ensemble des matieres requises à faire lances, pots, & grenades, dont ils firent faire grande quantité, par vn canonnier habitãt de la ville, compagnon expert à ce mestier, & lequel auoit esté au seruice de la religion de Rhodes. En ce temps arriuerent quelques galleres de l'Empereur au deuant de la tour de bouche de Rhosne, laquelle ils canõnerent long temps. Ceux qui estoiẽt dedans ne mostrerent point contenance de gens estonnez, ains se deffendirent tresbien, & donnerent des coups d'artillerie dedãs l'vne de ses galleres, dont ils firent gros dommage aux ennemis, & à la fin les contraignirent de se retirer, mais grandement ennuiez d'auoir failly en leur entrepriſe: car ils

B auoyent deliberé s'ils la pouuoyent prendre, de faire là endroit vn pont pour passer en Languedoc, en esperance de se saisir de plusieurs bonnes & riches villes du païs, mais mal garnies de gens de guerre, & encores pis fortifiees. Et pour crainte qu'ils ne vinssent au dessus de leur entrepriſe d'icelle tour, auoit le Roy ordonné quelques gens pour mettre és villes de Nymes, Besiers, & autres, & moyen de commẽcer à y reparer, outre les gẽs que le seigneur de Champdenier auoit parauant leuez ou commandez estre prests au besoin en tout le gouuernement dudict Languedoc: lesquels seruirent bien vn temps apres, mais pour le present n'en fut mestier: dont le Roy se contenta grandement du capitaine qui auoit la charge de ladicte tour: lequel outre ce qu'il estoit gentil compagnon & seruiteur affectionné, s'efforçoit encores de faire seruice, de tant plus qu'il auoit en sa ieunesse faict quelque coup en vne querelle & debat, dõt il taschoit effacer la coul-

C pe & memoire par son bien faire, ainsi qu'il fist, car en recognoissance de ce seruice, le Roy luy pardonna son mal-talent: & a depuis eu ledict cõpagnon nommé Viconte, charge de cinq cens hommes de pied au seruice dudict Seigneur.

Peu de temps apres aduint autre mutinerie d'aussi mauuaise & dangereuse cõsequence que la premiere, & fut la cause & commencement en ceste maniere: deux compagnons de la bande du capitaine Arzac de la Besse natif d'aupres de Bordeaux en la basse Gascongne, lequel auoit cinq cens hommes soubs la charge du Comte de Carmain, estans vn iour à leur guet, veirent passer deux viuandiers qni menoyent des moutons aux champs, & soudainement descendirent de la muraille par les eschelles qui tous les iours s'y dressoyent aux matins, & aux soirs se retiroyent, pour cause des gens qui y besongnoyent pour la fortification de la ville: & par force prindrent cinq ou six moutons desdicts viuandiers, lesquels en vindrent faire la plainte au Comte de Carmain, par ce qu'ils estoient de ses bandes, luy re-

querant de leur en faire la raiſon. A quoy faire il ne fut aucunement refu- D
ſant, mais fiſt incontinant prendre les delinquãs, & mettre entre les mains des deſſuſdicts Prince de Melphe & ſeigneur de Bonneual, qui les firent mener en la priſon de la ville. Bien toſt apres ledict Arzac vint au logis du ſeigneur de Bonneual, le ſupplier de luy vouloir rendre leſdicts compagnons, & que ceſte faulte leur fuſt pardonnee, lequel fiſt reſponſe qu'il en parleroit au Prince de Melphe: car de ſoy-meſme il ne le vouloit ne deuoit faire, attendue l'importance & conſequence d'vn tel cas, qui ne pouuoit eſtre ſinon de mauuais exemple, pour deux raiſons: l'vne d'auoir abandonné ſon guet pour aller au pillage, & par deſſus les murs de la ville: l'autre, pour-ce que ſi Iuſtice n'auoit lieu cõtre ceux qui deſtrouſſent les viuandiers, c'eſtoit pour mettre la ville en neceſſité, meſmemẽt l'Empereur eſtãt ſi pres comme il eſtoit. Ledict Arzac repliqua ce que bon luy ſembla, & entre autres choſes, que ſi leſdicts compagnons n'eſtoient renduz, il y auoit beaucoup de gens és bandes qui ne le trouueroient pas bon. A quoy le ſei- E
gneur de Bonneual reſpondit en luy commãdant de par le Roy, qu'il euſt luymeſme à mettre hors la ville tous ceux de ſa bande qui ne trouueroient bon que Iuſtice fuſt faitte des infracteurs de la diſcipline militaire, & des ſtatuts & ordonnances de la guerre. Et à ce ledict Arzac ne fiſt aucune reſponſe, mais ſortit hors auecques viſage & conſtance d'homme non content & marry. Aduint le ſoir apres ſoupper, qu'eſtans leſdicts ſeigneurs Prince de Melphe & de Bonneual hors la ville où ils aſſeoyent vn guet d'iniquité, les compagnõs de guerre qu'ils auoyent accouſtumé d'y aſſeoir, eſpanduz en diuers lieux, pour obuier à toutes occaſions de ſurpriſe, la ban de dudict Arzac qui eſtoit de cinq cens hommes ſe mutina, & commẽçant à crier Gaſcongne pour eſmouuoir les autres de la meſme nation, coururent droict à la maiſon de la ville, mettans peine & diligence de briſer les portes, & de forcer ſi peu de garde qui eſtoit dedans: & à ce qu'aucun ne
vint à la ſecourir, garnirẽt de picquiers & arquebuſiers tous les coings d'v- F
ne petite place qui eſtoit deuant laditte maiſon. Le bruit de ce deſordre vint aux oreilles du Comte de Carmain, lequel pour eſtre leur Colonnel y vint promptement, & ſe miſt au deuant d'eux l'eſpee en la main, faiſant ce que poſſible luy fut pour appaiſer la mutinerie, & faire retirer chacun en ſon logis: mais peu valurẽt ſes remõſtrances, ains il faillit deux ou trois fois à eſtre tué. Les deſſuſdicts Prince de Melphe & ſeigneur de Bõneual aduertiz de ceſte eſmotion, y arriuerent auſſi en diligẽce, mais ne peurent iamais y arriuer à temps, que deſia la maiſon de la ville ne fuſt forcée, tous les regiſtres & papiers bruſlez, & leſdicts compagnons de guerre, enſemble tous les autres priſonniers qui ſ'y trouuerent plainement mis en liberté.

Povr ce ſoir ne furent d'aduis les chefs d'en faire autre demonſtration, pour doute qu'en faiſant chercher les delinquans il aduint autre inconuenient comme pillage de maiſons, ou forcement de femmes, & telles choſes que commettent folles gens de mauuaiſe volonté, quand ils ont couleur

d'aller

A d'aller cherchant par les maiſons de nuict, qui (comme dict le prouerbe commun) n'a point de honte: mais aduiſerent que ce pendant ledict ſeigneur de Bonneual feroit venir à luy tous les capitaines des autres bandes vn à vn, à ce qu'ils gaignaſſent les principaux des compagnons chacun de ſa bande, pour tenir main & auoir raiſon des autheurs de ceſte mutinerie, leur remonſtrãt combien telles façons de faire eſtoient hors des limites de raiſon, & quel detriment ſeroit enuers le Roy à tous les gens de guerre de la nation Françoiſe, que telles eſmotions aduinſſent ſouuẽt par eux, & que ce ſeroit occaſion audict Seigneur de prendre à ſon ſeruice gens d'eſtrangeres nations, & de plus ne ſe ſeruir de ceux de la ſienne. Et tant vſa ledict de Bonneual de remõſtrances auecques authorité, que tous luy promirent tenir la main à faire Iuſtice des malfaicteurs, iuſques à faire mettre en pieces tous ceux qui oſeroyent y contredire. Au lendemain matin les deſſuſdicts de Melphe & de Bonneual apres auoir communicqué enſemble, feiB rent venir à eux le Comte de Carmain, auquel ils ordonnerent faire ſonner le tabourin, & mettre ſes enſeignes aux champs, apreſter ſes bãdes pour les conduire au camp lez Auignõ: car ils n'eſtoyent deliberez de tenir gens ainſi mutins à vne ville de telle importance, & où ils attendoyent le ſiege de iour à autre: toutes remonſtrances ceſſans & apres toutes reſiſtances furent leſdictes bandes contraintes de ſortir hors par le port de Cran. Par la porte du coſté de Taraſcon feirent leſdicts de Melphe & de Bonneual ſortir la gendarmerie à cheual, enſemble deux mille hommes de pied des autres bandes, & trois ou quatre cens du païs, que conduiſoit le ſeigneur d'Eguieres habitant en ladite ville. Ce faict ils commanderent audict Comte de faire mettre ſes deux enſeignes chacune à part, pour veoir (ainſi qu'ils dirent) quel nombre de gens il y auoit en chacune: & lors ils appellerent à eux ledict Arzac capitaine de celle des deux bandes qui auoit faict l'eſmoC tion, luy commanderent de leur amener les principaux mutins de ſadicte bande. Lequel Arzac leur amena deux pauures compagnons qu'il diſoit eſtre ceux la. Mais pour-ce ne ſe tindrent leſdicts chefs ſatisfaicts, luy commandant qu'il en amenaſt encores d'autres & de plus apparens, car ils les vouloyent faire pendre en preſence des autres trouppes: quoy reſpondit ledit Arzac, que qui voudroit pendre tous ceux qui en eſtoiẽt coulpables, il ne faudroit aucun en excepter. Si furẽt leſdicts compagnons deliurez au Preuoſt, qui les fiſt pendre en la preſence de toutes leſdittes trouppes, leſquelles firent bon viſage, diſans toutes à vne voix, que telle & plus rigoureuſe punition meritoyent gens mutins & deſobeiſſans, & indignes de ſe trouuer en bonne compagnie. Et lors fut audict Arzac ſon enſeigne oſtee, & luy & ſa bande chaſſez de la compagnie, leſquels paſſerent au long des bandes ſans tabourin: & leur fut commandé ſe retirer au camp vers ledict Seigneur de Montmorency Lieutenant general du Roy, auquel ils remirent ou de leur vſer de grace, ou d'executer le ſurplus de la punition qu'ils auoyent deſſeruie: & repreſta le Comte de Carmain audict Arzac ſon en-

ſeigne pour aller iuſques au camp, à condition qu'il ne la peuſt par apres D
deſployer ſans la permiſſion dudict Seigneur Lieutenant general du Roy: mais le capitaine print autre chemin,&ne fut poſſible de le rencõtrer,quelque diligence que l'on en fiſt:car ledict Seigneur Lieutenant general auoit deliberé de ſ'en prẽdre à luy-meſme,& non aux compagnons,leſquels auſſy ſe departirent & eſquarterẽt par chemins diuers les vns des autres: & depuis ceſte demõſtration faicte,ne fut en ladicte ville d'Arle nouuelle d'aucun mal-faict,deſobeiſſance,ne mutinement.Si laiſſeray à tant ce propos,& retourneray au Roy,& aux nouuelles qui luy vindrent à Valance de l'arriuee(dont cy deſſus à eſté parlé)de l'Empereur deuant Marſeille.

CESTE nouuelle(encores que toſt apres enſuiuiſt celle du retour,& du peu d'eſperance que l'Empereur auoit remportee de ſadicte venue à Marſeille) fut toutesfois en ſi peu d'heures eſpandue, voire augmentee parmy la court,de ſorte que non ſeulement on deuiſoit & de ſa deſſudicte venue, & des approches deſia faittes deuant la ville,mais que dedans huict iours il E
deuoit venir nous aſſaillir en noſtre fort:& arriua ce commun bruit du populaire iuſques aux grans, & non point comme choſe que l'on craingniſt ne doutaſt,auquel cas on va ſeulement deuiſans les vns aux autres en crainte & en l'oreille,mais à haulte voix & publicquement,comme de choſe deſiree,& de laquelle on eſperoit bonne & heureuſe yſſue. Ne faict icy à demander, ſi Monſeigneur Henry nouueau Daufin & Duc de Bretaigne, lequel eſtoit aupres de la perſonne du Roy ſon Seigneur & pere,eut en la teſte de grans partiz incontinant ceſte nouuelle oye, ne ſ'il fut bien empreſſant à entour de ceux qu'il ſçauoit auoir enuers ledict Seigneur plus grand & plus fauorable accez.pour luy aider & tenir main à impetrer ſon congé d'aller au camp. Et fut ſi grãde ſon affectiõ & ardeur à ceſte entrepriſe,que pour la peur qu'il auoit de n'y arriuer à temps,il faiſoit l'Empereur au double plus entreprenant & prompt de nous venir aſſaillir, que l'yſſue & l'effect ne le monſtrerẽt: tant y a que tous les deuis & propos de luy auecques ſes familiers n'eſtoiẽt iamais autres q̃ de ceſte affaire.Et ſ'il aduenoit (diſoit il entre eux) q̃ de male aduãture l'Empereur y arriuaſt plus toſt q̃ luy en ſorte q̃ luy ne fuſt aſſez à tẽps pour le recueillir,quelle eſperãce pourroit eſtre la ſiẽne de recouurer iamais occaſiõ d'apprẽdre ſa guerre, ne de faire preuue deſa perſõne en ſi iuſte & honorable q̃relle, ne cõtre ſi digne & ſortable ennemy,au degré auquel il auoit pleu à Dieu le cõſtituer?Qu'en la querelle & deffenſe de la patrie,& pour en repouſſer vn aggreſſeur,& contre un Empereur au parauant & tant de fois victorieux,& par apparence de l'appareil que nous auions,& du bon droit que nous ſouſteniõs expoſé maintenant à eſtre vaincu,& quoy que ſoit tel ennemy qu'en rapportant victoire de luy, elle ne pouuoit eſtre ſinon l'vne des plus honnorables & triumphantes qui fuſt oncques rapportee d'homme:eſtant vaincu en bien combattant, on ne pouuoit auecques la perte en rapporter honte. Telles eſtoient ſes conſiderations & remonſtrances: & deſquelles toutesfois ne ſe

Partement de Monſeigneur le Daulfin de la Court pour arriuer au camp.

F

promettant

A promettant assez brefue expedition, par le seul credit de ceux qui lors estoient au tour du Roy, ainsy que riens n'est assez prõpt à qui ardemment desire & attent, il y voulut adiouster tous autres moyens, & enuoya message sur message iusques au camp deuers le sire de Montmorency Lieutenãt general dessusdict, duquel il eut lettres au Roy, & homme portant parolles à ceste fin, telles q̃ luy voulut les souhaitter. Le Roy qui en effect auoit plaisir de recognoistre en son fils pareille ardeur & affection au faict des armes & à faire actes de vertu, comme il les auoit lors qu'il estoit en l'aage que maintenant il voioit estre son fils, tant plus il approuuoit en soymesme ceste sienne bonne & prompte volõté, tant plus se rendit difficile à luy accorder sa requeste, voulant par ce simulé reffus luy enflãber d'auãtage le cueur ia embrasé d'honesteté, desir, & affectiõ d'aq̃rir gloire & hõneur en sa premiere ieunesse. A la parfin il se laissa vaincre de prieres, ou pour mieux dire, faignãt de se laisser vaincre, luy accorda comme demy enuis la chose
B que plus il desiroit. Desia voioit il ses forces viues & prestes, & telles qu'il luy sembloit (sans encourir blasme de temerité) pouuoir assembler desormais auecques son ennemy, & mettre à execution la volonté qu'il auoit tousiours eüe, de tirer droit en personne là part que tiroit sondict ennemy pour le combattre. Et à ceste cause sachant que mondict Seigneur son fils (lequel il n'eust voulu souffrir faire sa preuue ou apprentissage aux armes en entreprise trop hazardeuse) seroit si bien accõpagné, qu'il ne pourroit (ayant Dieu en son aide) tomber en inconuenient de honte ne de perte, aussi que luy estoit pour l'acconsuiure bien tost apres: il voulut biẽ pour esleuer & nourrir tousiours ceste plante d'honneur & vertu fructifiante au noble cueur de ce ieune Prince, luy donner ceste vsure, & fruition de gloire, que de luy bailler en ceste ieunesse le nom & tiltre de chief & general d'vne telle armee, & contre vn si puissant ennemy que l'Empereur en propre personne.

C Donques accordé qu'il luy eust ceste requeste, se retournant vers luy & de regard & de pensee, luy commença dire en ceste maniere. Vous allez, (mon fils) auecques mon bon congé, & d'vne affection & desir, que ie ne blasme en vous, apprendre vn mestier, que (pour l'attente à laquelle vous estes nourry) il est requis & necessaire que vous sçachiez: pour toutesfois en vser, quand pour ce faire vous aurez esperance d'estaindre les occasions d'en vser par apres, ou plus souuent, ou à la plus grande foulle & hazard de la Republicque. Vous trouuerez là Mõsieur le grand maistre, & auecques, luy plusieurs bons Capitaines, ausquels ie doy pour le grand desir qu'ils ont de faire bon seruice à moy, & à la couronne. A luy vous direz particulierement comment vous allez là, non pour commander à present, mais pour apprendre à commander au temps aduenir à luy, & aux autres ensemble: vous direz, comment vous y allez, pour apprendre d'eulx leur mestier, & les prierez qu'ils vous donnent le moien de faire tel apprentissage, que ce soit à vostre honneur, & au leur, & au seruice de Dieu premiere-

ment,& puis de la choſe publicque de ce Royaume. Soyez doulx & priué D
parmy eux, & mettez peine d'acquerir leur grace ainſi qu'auoit treſbien
commencé voſtre frere : & gaingnez ce poinct ſur toutes choſes, que l'on
vous trouue tel, que ſi vous n'eſtes celuy que vous eſtes, on euſt cauſe de
deſirer que vous le fuſſiez. Apres ces remonſtrances faittes Mondict Sei-
gneur le Dauphin print congé de luy, & ne tarda gueres à eſtre preſt de
deſloger. Là ſe congneut l'ardant deſir & affection de la ieune nobleſſe de
la cour au meſtier & exercice des armes : car il n'y eut celuy, auquel natu-
relle inclination & appetit de gloire & honneur ne fiſt trouuer en vn in-
ſtãt ſon appareil & equippage preſt à partir. Trois iours apres arriua Mõ-
ſeigneur le Dauphin en ſon camp,& vint le Sire de Montmorancy au de-
uant de luy iuſques au deça du pont de Sorgue le recueillir,auecques bon
nombre de capitaines & autres plus apparens du camp : & ceſte compa-
gnie le cõduiſit en ſon logis, lequel il luy laiſſa comme à ſuperieur & chef
par deſſus luy.Mais Monſeigneur le Dauphin ne le voulut ſouffrir deſlo- E
ger,ains le contenta d'vne partie dudict logis,& demourerẽt logez enſem-
ble,& ledict Sire de Montmorancy faiſant ſa charge ainſi qu'il auoit faict
au-parauant,& Mondict Seigneur ſe gouuernãt entierement en toutes cho
ſes par le conſeil & aduis de luy.

Rencontres & eſcarmouches en Prouence.

DESIA eſtoit venue au camp la nouuelle comment l'Empereur eſtoit
party de deuant Marſeille, mais le Duc d'Albe & les autres que ledict Sei-
gneur y auoit laiſſez tenoyent encores la ville aſſiegee, plus toutesfois par
contenance,que ſoubs eſpoir ou intention de la forcer,& ſeulement en eſ-
perance ou d'attirer ceux de dedans à faire quelque temeraireſaillie, ou le
camp du Roy à venir dõner ſecours aux aſſiegez,& par ce moyen en quel-
que lieu opportun & à leur auantage pour le combattre. Car l'Empereur
eſtoit ſi pres, qu'ayant aduis du deſlogement du camp du Roy, il pouuoit
facilement preuenir,& ſe venir à temps ioindre à eux,mais pour neant fut
ceſte leur deliberation : car ceux de dedans auoyent bons chefs qui ne les F
laiſſoyent ſortir ſinon à propos,& au dommage touſiours de l'ennemy.Et
quant au deſlogement du camp,le Sire de Montmorancy auoit pieça deli-
beré ce qu'il en vouloit & debuoit faire, & tous les iours ou par eſpies, ou
par le teſmoignage des priſonniers,ou par tous les deux accordans enſem-
ble auoit ſi certaines nouuelles du camp ennemy, & de toutes les entrepri-
ſes qui ſe dreſſoyent, voire des deliberations de leur conſeil, & incontí-
nant qu'ils ſoublioyent, faiſoit icelles mettre à execution encores qu'il ſe
voioit en main la victoire ſeure, & ſans hazarder les forces, ne l'eſtat du
Roy ſon maiſtre. Si eſtoit ce que non-obſtant qu'il euſt touſiours depuis
la ſurpriſe de Brignoles tendu principalement à ceſte fin,de faire que noz
gens en feuſſent d'autant plus aduiſez & retenuz à eſſayer la fortune, que
l'ennemy en eſtoit plus hazardeux & entreprenant, il n'auoit voulu tou-
tesfois laiſſer aneantir & perdre le cueur & hardieſſe aux noſtres : mais ſe-
lon qu'il auoit les aduertiſſemens des entrepriſes & deſſeins de l'ennemy,

luy-meſme

A luy-meſme(autant que iugement d'homme le pouuoit preuoir) ordonnoit qui,comme, & iuſques à quel but on iroit au deuant de luy, & comme plus ou moins il voioit proceder les choſes,plus ou moins il laſchoit la bride,ou la retenoit, à ceux qu'il auoït ordonnez à faire les executions de ſon conſeil. Par ce moyen il fiſt ſans riens mettre en hazard telle reuenche de Brignolles, que le camp ennemy ne fut oncques vn iour ou ſans alarme, ou ſans nouuelle de quelque rencontre, & ne paſſa iamais iour que leurs gẽs & les noſtres ne s'aſſemblaſſent les vns cõtre les autres en quelque lieu, mais tous les iours & ſans aucun en excepter au deſauantage & perte de l'ennemy, & oncques ne fut aux Imperiaux poſſible de partir ſi ſecretement, ne ſi à heures & temps incertains, ne par chemins ſi eſtranges & diuers, que du venir ou du retour ils ne feuſſent rencontrez des noſtres. S'ils ſortoyent forts ils mangeoyent ce qu'ils pouuoyent trouuer, & en leur camp ne leur venoit aucun refreſchiſſement : ſi foibles, ils eſtoyent taillez en pieces,ou pour le moins battuz & pris,de ſorte qu'ils ne ſçauoiẽt pas
B bien ſe reſouldre du chemin qu'ils deuoient tenir, ou de ſe laiſſer affamer par crainte & peur de ne ſ'oſer eſlõgner du camp, ou de ſe mettre en peril euidẽt du glaiue de l'ennemy, pour euiter la mort otieuſe & reprochable.

Il n'y auoit pas alors beaucoup de temps que le ſeigneur Iean Paule de Cere paſſant auecques la compagnie de genſd'armes dont il auoit la charge, & quelques cheuaux legers Italiens, & meſſire Martin du Bellay auecques deux cens ſalades dont il auoit la charge, auecques trois enſeignes de gens de pied Italiens, & aduertis par les eſpies qu'au-pres de Lormarin petite ville,par laquelle eſtoit leur chemin de paſſer, eſtoient venues fourrager aucunes trouppes de gens de cheual des ennemis, auoient mis embuſche de leurs gens de cheual en diuers lieux & endroicts, afin que ſ'ils failloient en quelque part,en l'autre ils ne failliſſent à les rencontrer. Or eſtoit aduenu que ſur le chemin qu'eux meſmes faiſoient ſ'embattirent leſdits
C gens de cheual ennemis,chaſſans deuant eux vn gros butin & de beſtes blãches & d'aumailles,qu'ils auoiẽt aſſemblez parmy les champs aux enuirõs, & les auoient chargez ſi furieuſement & à l'improuiſte, que la frayeur leur auoit oſté le ſens de cõſiderer quel nombre ils eſtoiẽt,& de quel nombre ils eſtoyent chargez,car ils eſtoyent de quatre vingts à cent, bien equippez & mõtez, & ledit ſeigneur Iean Paule n'en auoit point plus de quatorze,mais auec ce peu de gens il reſcouit le butin, & print enuiron de trente priſonniers,& plus en euſt pris,ſ'il euſt eu des preneurs aſſez:tant eſt vray ce q̃ l'on
« dit qu'en vne roupte, ne l'effrayé pour la peur qui l'eſtonne, ne le vain-
« queur pour le contentement de ſa victoire a eſgard à nombrer ſes gẽs. Les ennemis deſireux de venger ceſte honte auoyent mis quelques iours apres cent arquebuſiers dedans le chaſteau dudit Lormarin, pour y faire vne retraitte & refuge de leurs coureurs, & en eſperance auſſi que ſ'ils pouuoyẽt attirer noz gens à les en venir dechaſſer,ils ſe tiẽdroient preſts de venir par autre chemin enclorre & ſurprendre noſdittes gens. Ledict ſeigneur Iean

Paule ayãt eu aduis de ceſte leur entrepriſe,le feit aſſauoir aux ſeigneurs de D
la Fayette & de Curton,qui ſe ioignirẽt auec luy,& outre le nombre qu'ils voulurent prendre des gens de cheual de leurs compagnies, luy amenerẽt deux cens bons arquebuſiers. Auec ceſte trouppe ils deſlogerent de Cauaillon garnis d'eſchelles faictes à la haſte,leſquelles apres auoir garny de tous coſtez les aduenues de peur de ſurpriſe & inconueniẽt, ils dreſſerent cõtre les murailles,& donnerent vn ſi furieux aſſault, qu'ayant tué tous ceux qui plus vaillamment leur reſiſterent,ils prindrent le chaſteau de force,& tous les autres amenerent priſonniers auec eux ſans trouuer aucune rencontre ny encombrier,combien que le ſeigneur Dom Ferrand de Gonzague leur euſt couppé le chemin auec bien douze cens cheuaux & ſeze enſeignes de gens de pied : mais par noz gens de cheual qui auoient eſté mis ſur les aduenues auoient eſté pris quatre des auant-coureurs dudit Gonzague,& par eux auoit eſté ſceu le chemin qu'il tenoit, & en quelle part il attendoit les E
noſtres,parquoy ils ſe retirerent par autre chemin.

Es meſmes iours coururent les ennemis à Cenes villette diſtãte de leur camp enuiron de huict mille, & deux de Cauaillon. Ledit ſeigneur Iean Paule aduerty par ſes eſpies y alla incontinant en courage de les y rencontrer,mais il trouua que ia ils eſtoient partis,& à ceſte cauſe ſe mettant à chemin de ſa retraitte,enuoya ſeulemẽt douze cheuaux des ſiens pour rẽbourſer le chemin iuſques à Salon de Crau, qui rencontrerent enuiron quarãte fourrageurs des ennemis,partie à pied,partie à cheual,leſquels ils chargerent de premiere rencontre, & leur faiſant habandonner leur butin qui apres fut reſcoux par les païſans, les amenerent tous quarante priſonniers à Cauaillon. A Toulon auoit faict l'Empereur amas de toutes les beſtes à charge qu'il auoit peu recouurer en tout le païs depuis Aix iuſques à Nice & par delà, pour apporter le biſcuit qu'il auoit faict faire audict Toulon pour ſubuenir à la faulte que auoit ſon camp de farines, moulins,& fours. Les païſans qui furent aduertiz du iour que le biſcuit deuoit F
partir,firẽt ſi bon guet,& aſſirẽt leurs embuſches ſi à propos, qu'ils amenerent,ou tuerẽt,ou bleſſerẽt toutes leſdicts beſtes,en ſorte qu'elles n'euſſent plus ſceu faire ſeruice, & continuant en ceſte maniere, tenoient ledict camp Imperial en extreme indigence & neceſſité de viures. De toutes ces entrepriſes & autres ſemblables qui ſeroient longues à racompter, eſtoit le ſire de Montmorency aduerty ordinairement, & bien pouuoit cognoiſtre à l'œil,que la famine auant peu de iours contraindroit & reduiroit l'ennemy à la neceſſité, ou de nous venir aſſaillir à noſtre fort & à ſon deſauantage, ou d'habandonner la Prouence auecques groſſe honte & dommage, & ne voioit point quel intereſt il y auoit de le deffaire ſans combat & ſans hazard, en luy oſtant le moien des choſes ſans leſquelles il ne pouoit demourer, plus toſt que de vaincre en hazardant vne bataille.

Opiniõs diuerſes au camp du Roy.

Telle auoit touſiours eſté ſa deliberation:mais il y auoit touſiours eu gens en ſa compagnie, qui encores que du cõmencemẽt apres auoir eſté la choſe

A choſe debattue d'vne part & d'autre ſ'y feuſſent tous condeſcendus, ne la pouuoiẽt toutefois aſſez bien gouſter. Soit qu'en effect ils euſſent plus deferé à ſon authorité que changé de leur opinion, ou que bien ils en euſſent changé pour lors, voyans les apparentes raiſons qui ſi auant faiſoient contre eux, & que depuis voyans les forces du Roy multipliées & ſuffiſantes pour combatre l'ennemy, ils fuſſent à ceſte occaſiõ retombez en leurditte premiere opinion. Mais tant ya qu'en eux-meſmes & quelquefois en leurs deuis priuez & particuliers ils ne louoient tant ceſte ſienne prudẽce & maturité, qu'ils ne laiſſaſſent part en luy à faulte de cueur & de hardieſſe. Mais depuis que Monſeigneur fut arriué au camp, & qu'ils trouuerent toute la ieuneſſe de leur opiniõ, laquelle (ainſi qu'eſt la couſtume) eſtime & crainct moins les hazards & dangers, d'autant qu'elle les a moins experimentez: alors recommencerent ils toutes les fois qu'on aſſembloit le conſeil pour aduiſer à ce qui eſtoit à faire, & pour deliberer, à ſçauoir qui eſtoit plus à

B propos, ou d'approcher plus pres de l'ennemy, ou de continuer la guerre par diſſimulatiõs & tẽporiſement ainſi que lon auoit cõmencé, à en parler plus librement & hardiment, & à demãder auec inſtãce que lon marchaſt en auant, & qu'on leuaſt le ſiege de deuant Marceille. Et ia eſtoient de ceſt aduis, non ſeulement ceux qui en auoient eſté du cõmencement, mais auec eux aucuns de ceux qui en auoient eſté au-parauãt d'opinion cõtraire: ſoit qu'ils ſe departiſſent de la premiere pour la cõfiance qu'ils auoient des forces qu'alors ils voyoient au Roy, ou qu'ils vouluſſent gratifier & complaire à l'appetit de leur ieune Prince, qu'ils voyoient bruſler d'ardeur & affection de ſ'eſprouuer à la guerre, & de faire courir le bruit de ſa vertu. Et pourquoy (diſoient ils entre eux) ne luy obtẽpereroiẽt ils en vn ſi noble & honeſte deſir? Et pourquoy l'abuſeroiẽt ils, & quaſi malignemẽt le fraude-roient d'vne ſi belle & apparente occaſion & oportunité que Dieu luy offroit maintenant d'acquerir gloire & reputation aux armes en ſa premiere & floriſſante ieuneſſe? Ne quelle raiſon y auoit-il, qu'ayans les grandes for-

C ces que le Roy auoit aſſemblées ſi cherement, ils ſ'arreſtaſſent & appareſſiſſent au meſme camp, où ils ſ'eſtoiẽt fortifiez, & cõme couuerts alors qu'ils eſtoiẽt foibles & nullemẽt ſuffiſans pour reſiſter ou ſe preſenter à l'ennemy? Leur deuoit il ſuffire eſtãs ſi forts & ſi puiſſans au de deſſus l'ennemy, de ſe tenir enclos attendant qu'il vint les aſſaillir, mais qui pis eſt, ſouffrir & endurer qu'il fiſt ſi peu d'eſtime & conte d'eux, que de venir à leur barbe aſſieger vne telle ville que Marceille auec vne ſi petite trouppe de gens qu'il n'y en auoit aſſez pour faire littiere & pour fouler aux pieds de leurs cheuaux, auant que l'Empereur euſt loiſir de venir au ſecours auec la groſſe trouppe de ſes gens? Nenny, nenny (diſoient ils) c'eſt ſur noſtre hõneur que nous prenons & voulons que ſi lon marche en auant, on nous reproche par apres que nous n'entendõs ne valons rien au meſtier, ſi iamais ceux qui aſſiegent Maceille ſe peuuent ſauuer & garentir de nous.

IL en y auoit toutefois d'autres qui perſiſtoiẽt en leur premiere opinion,

& trouuoiẽt qu'il eſtoit beaucoup plus ſeur cõtre l'ennemy, cõme il eſtoit D
apparãt & certain que bien toſt ils rẽporteroient, en cõtinuãt ſeulemẽt de luy rõpre de toutes parts les viures, ainſi qu'ils auoient treſbiẽ faict iuſques alors. Car ils ſçauoient bien certainemẽt que Marceille eſtoit ſi biẽ fournie & de gens & de viures, & de toutes autres munitiõs, & au demourãt ſi bien remparée, qu'elle eſtoit imprenable à toutes les puiſſances du mõde, & que à ceſte cauſe (en continuant ce que deſſus) il eſtoit force neceſſairemẽt que la puiſſance de l'Empereur ſe deffiſt & ſeparaſt d'elle meſme, pour la famine & mortalité qui eſtoit, & ſe multiplieroit touſiours en ſon cãp. Et quãt au ſire de Montmorency, le Roy en depeſchant luy auoit ſi bien faict entendre ſon intention, & luy l'auoit ſi bien retenue, & iuſques à preſent ſuiuie de poinct en poinct, qu'il ne vouloit ſur vn bon cõmẽcemẽt ſe mettre en hazard de mauuaiſe iſſue, & nonobſtãt qu'il euſt diligẽmẽt & ſongneuſemẽt preparée toutes choſes cõme pour cõbatre dés le lendemain, ſi eſtoit il touſiours cõſtãt & reſolu en ceſte concluſion de ne mettre en toute ceſte E
guerre à la diſcretiõ, choſe qui fuſt de conſequence, ſinon qu'il en fuſt contrainct par vne extreme neceſſité, telle que par preuoyance humaine elle ne ſe peuſt euiter, ne preuoir.

Et pourquoy (dit il) ayant la victoire certaine non qu'apparẽte en main, l'euſt il à ſon eſciẽt remiſe en hazard, veu qu'il ne depend moins d'hõneur & de gloire, de vaincre ſon ennemy par cõſeil & bõne conduitte, que par bataille? Pourquoy euſt-il abuſé du ſang & de la vie de ſes gẽs, dõt il eſtoit force qu'en vne bataille il en mouruſt, & cõmunemẽt des plus gẽs de biẽ, encores qu'il en raportaſt la plus heureuſe victoire du mõde. Mõſeigneur oyant les raiſons qui ſe deduiſoient pour l'vne & pour l'autre partie, cõbiẽ qu'il variaſt quelquefois entre les deux opinions, & que la naturelle inclination de ſon cueur ardant & magnanime le tiraſt plus à l'opinion cõtraire, voulut eſtre toutefois maiſtre de ſoy, & ſ'arreſta pour reſolution à l'aduis dudit de Montmorãcy. Et à vray dire, encores que le Duc d'Albe, & les F
autres qui eſtoient deuant Marceille n'euſſent pas grãd nõbre de gens auec eux, ſi n'eſtoient ils point ſi loing du camp de l'Empereur, que ſ'il euſt eu nouuelles (ainſi qu'apparemment il deuoit auoir) du deſlogemẽt de noſtre camp d'Auignon, il ne luy euſt eſté facile ou de ſe venir mettre au deuant de nous entre Auignon & Marceille, ou de ſe venir ioindre aux gens qu'il auoit deuant, pluſtoſt que nous ne fuſſions arriuez à leur preſenter la bataille: & ſi vne fois il ſe fuſt ioinct à eux, la bataille ne pouuoit eſtre ſans quelque incertaineté de la victoire, & là où elle euſt eſté pour l'ennemy, elle luy donnoit vn grand païs ouuert ſur nous, au cõtraire quãd elle euſt eſté pour nous, elle ne nous donnoit conqueſte de choſe qui deſia ne fuſt noſtre, & pource conclut mondit-ſeigneur que lon ſe conduiroit de là en auant, ainſi qu'il auoit eſté faict iuſques alors, ſinon que les deſſeings nouueaux de l'ennemy apportaſſent occaſion de nouueau conſeil.

FIN DV SEPTIEME LIVRE.

HVICTIEME

A

HVICTIESME LIVRE DES ME-

MOIRES DE MESSIRE GVILLAVME DV

BELLAY SEIGNEVR DE LANGEY.

B DE TOVTES parts auoit l'Empereur nouuelles desauantageuses pour luy, & ne voyoit en son camp que famine & mortalité. Mais le grand regret qu'il auoit de se retirer sans riens faire, estant venu en si grand equippage, d'auoir parlé si brauement, & reietté si audacieusement tous les propos qu'on luy auoit tenu de prendre appointement auec le Roy: ensemble la haine qu'il luy portoit, & l'esperance qu'il auoit mise en sa bonne fortune qu'il pensoit deuoir estre immuable & inuincible, ioinct que la vertu & proüesse tant de fois esprouuee de ses capitaines & soldats, l'entretenoient en son outrage, & de iour en iour attendoit que André Dorie luy apportast deniers & refreschissement de viures & quelques bonnes nouuelles, aussi que du costé de Picardie le Comte de Nansau feist quelque chose qui contraingnist le Roy à y diuertir ses forces.

Estat des affaires de l'Empereur en Prouence.

C LE Roy d'autre part estoit à Valence, & faisoit en toute diligence remparer la ville pour y donner obstacle nouueau aux desseins de l'Empereur, si delaissant son entreprinse de Prouence il eust voulu prendre le chemin de Dauphiné. Là il receuoit les nouuelles qui luy venoiẽt de toutes les parties de son Royaume, & de son camp d'Italie, & de tous ses alliez & confederez, & pouruoioit à tout selon l'exigence & occurrence des temps & occasions, en intention de ne marcher à son camp sinon que l'Empereur vint l'assaillir: auquel cas il ne vouloit faillir de s'y trouuer, ou qu'il veist ses forces si bien vnies & assemblees, qu'il peust (sans rien euidemment hazarder) aller chercher son ennemy, sçachant de quelle consequence luy seroit de perdre vne bataille en son royaume contre vn si puissant & obstiné ennemy que l'Empereur, & quelle ouuerture sondict ennemy auroit apres vne victoire de pousser ontre, là où au contraire l'Empereur ne pouuoit riens perdre du sien.

EN ce temps arriua le seigneur André Dorie auecques les galleres de l'Empereur, qui luy apporta d'Espagne viures & argent, & vint deuers luy

Arriuee d'André Dorie.

au camp, & fut par ſa maieſté recueilly fort humainement & honorable- D
ment: & ſur ſa venue fut le conſeil aſſemblé par pluſieurs fois, quelle choſe
y fut conclue, ie ne ſçay: mais il feit publier vn edict parmy ſon camp,
que tous gens de guerre ſe tinſſent preſts à faire monſtre & receüe, & tou-
cher deniers, & ſ'apareiller de partir au iour que l'on leur feroit à ſçauoir,
garnis chacun de viures pour huict ou dix iours, afin qu'ils n'en euſſent fau
te ſur le chemin qu'ils feroient, pour aller la part qu'il les entendoit mener.
Il auoit vn peu au-parauant enuoyé ſon artillerie à Marceille la vieille, &
icelle faict embarquer en ſes galleres, qui auoit donné ſouſpeçon au Roy,
qu'il euſt deliberé d'aller par mer faire deſcente en quelque autre part, où
il n'euſt eſté mis ſi bon ordre aux affaires, & à ceſte cauſe eſtoit ledict ſei-
gneur entẽtif & touſiours preſt à tourner le viſage là part que tireroit ſon-
dict ennemy: ſoit que le vent fuſt trop contraire, ou que ledict Seigneur
Empereur changeaſt d'opinion à la venue dudict Dorie, il feit deſembar-
quer ſaditte artillerie, & la remener en ſon camp: choſe qui donna occa- E
ſion de penſer qu'il vouluſt venir aſſaillir le camp du Roy, ou aller apres
le Duc d'Albe mettre le ſiege deuant Marceille.

Des affaires des marquis et Marquiſat de Salluces.

Le Roy eut nouuelles comment ſon camp de-là les monts auoit mis en
ſon obeïſſance grande partie du Piemont, & tout le Marquiſat de Saluces,
hors mis quelques chaſteaux. Pluſieurs de ſon cõſeil eſtoiẽt d'aduis, & luy
conſeilloyent d'annexer iceluy Marquiſat au Dauphiné, comme commis
& confiſqué à luy par la rebellion & felonnie du Marquis François: mais
ledict Seigneur aima mieulx enſuyure ſa naturelle clemence & liberalité,
que la ſuſditte opinion de ſon conſeil. Et à ceſte cauſe auoit mandé au Car
dinal du Bellay ſon lieutenant general à Paris, qu'il meiſt hors de priſon le
Marquis Iean Louis, frere dudit Frãçois, lequel Iean Louis auoit eſté priué
dudit Marquiſat, & cõſtitué priſonnier pour autre rebellion par luy com-
miſe. Venu que fut ledit Iean Louis au lieu de Valléce, & preſenté au Roy F
ledict Seigneur és preſences du Duc de Touteuille, Comte de ſainct Pol,
gouuerneur & ſon lieutenãt general au Dauphiné, des Cardinal de Lorrai-
ne, & de l'Archeueſque de Millan, & autres pluſieurs, l'inueſtit, & receut de
luy le ſerment de fidelité contre & enuers tous, comme ſon vaſſal & obli-
gé à cauſe dudict Dauphiné, dont meut & depend ledict Marquiſat. Puis
ordonna luy eſtre deliuré argent, pour ſ'equipper & dreſſer ſon train, &
ſ'en aller audict Marquiſat, & iuſques la le feit accompagner & conduire
par l'Eſcuyer ſainct Iulian gentil-homme Gaſcon nourry en la maiſon de
Saluces, qui auoit eſté guidon de la compagnie du feu Marquis Michel
Anthoine, & depuis ſa mort lieutenant du Marquis François, auquel de
ſainct Iulian iceluy ſeigneur donna charge d'auoir l'œil aux allees & ve-
nues dudit nouueau Marquis, de peur q̃ par ſimplicité il ne ſe laiſſaſt ſur-
prendre au Marquis Frãçois, lequel eſtoit plus cault & malicieux que luy.

A quoy faire ledict de ſainct Iulian ſ'aquitta ſongneuſement & bon
meſtier en fut: car peu de ſepmaines apres ledit François vint en la ville de
Carmaignolle,

A Carmaignolle, & manda faire entendre sa venue à son frere estant au chasteau dudit lieu,& qu'il vouloit aller parler à luy. Iean Louis encores qu'il fust bien & prudemment conseillé par ceux qui estoient à l'entour de luy, de n'accepter sondict frere le plus fort audict chasteau, & ne se fier en luy que bien à poinct, & qu'aucuns seruiteurs du Roy estãs auecques luy protestassent de rebellion enuers le Roy, au cas qu'il acceptast en ses places ledit Marquis rebelle & ennemy declaré du Roy, ce nonobstant luy feit ouurir la porte, & arriuant sondit frere vint au deuant de luy,& s'embrasserent l'vn l'autre auec larmes & souspirs, & principalement le Marquis Frãçois, lequel en peu de iours feit tant par belles & douces paroles, accommodant son visage & cõtenance à icelle,que sondit frere n'auoit autre fiance qu'en luy,dont mal luy aduint puis apres. Car le Marquis Frãçois ayant par confidence de l'autre meilleur moyen de l'abuser & surprendre, le tira hors de Carmaignolle,& le mena prisonnier au chasteau de Valfeniere, & B eust peu en assez brief tẽps reduire en sa main le Marquisat, si ledi sieur de S.Iuliã (preuoyant dés le cõmencement que la simplicité ou stupidité dudict Iean Louis à la longue ne tourneroit à bien) n'eust ce pendant praticqué le capitaine Saluadour d'Aguerres capitaine pour ledict Marquis Frãçois de la Place forte & chasteau d'Vrezeul,luy remonstrant qu'estant nay subiect du Roy, & mis à la garde d'icelle place par ledict Marquis François estãt subiect & seruiteur dudit seigneur, il ne pouuoit estre par le serment qu'il auoit faict audict Marquis, obligé ny contrainct à chose que vray semblablement il n'eust voulu(quoy que ce soit) n'eust peu honestement promettre ne iurer:par-quoy le Roy son souuerain Seigneur,ne pouuoit estre comprins en la generalité du serment qu'il auoit faict audit Marquis,de luy garder la place enuers & contre tous. Et tant luy remonstra ledict sainct Iullian lesdictes raisons appertement veritables,que ledict d'Aguerres luy auoit liuré la place, & la tenoit ledict sainct Iullian au nom du Roy,qui fut chose moult griefue & desplaisante audit Marquis Frãçois, & C disoit souuent qu'Vrezeul luy estoit vne busche en l'œil,& le gardoit de se pouuoir faire & dire Marquis paisible.

Le Marquis François prent son frere Iean Louis prisonnier.

Ce pendant que ces choses aduindrent, le Roy eut nouuelles que l'Empereur auoit faict reueuë de tous ses gens de guerre, tant de cheual que de pied,commandant par edict public par tout son camp,que tous se tinssent prests à desloger au iour que l'on leur feroit à sçauoir, & se garnir chacun de viures pour huict ou dix iours,pour emporter auec soy,la part qu'il les voudroit mener ainsi qu'a esté dict cy dessus, mais quelle part, ne leur declara.Le bruit fut bien que c'estoit pour venir assaillir le camp de Monseigneur le Dauphin lez Auignon.Ceste nouuelle rapportee au Roy,il assembla son conseil pour auoir aduis de ce qu'il auoit à faire,car son intention estoit d'aller se ioindre auecques Mondict Seigneur le Dauphin son fils:& puis que l'Empereur venoit assaillir son camp en personne, il estoit fort affectionné de s'y trouuer aussi en personne, & s'il estoit possible rencon-

Deliberatiõs au Conseil du Roy sur ce qui estoit à faire.

trer ſon ennemy en camp,de faire preuue de ſa perſonne cõtre luy,& mettre à execution en preſence de ſi gros exercites, ce que par le cartel autresfois enuoyé à l'Empereur il n'auoit ſceu executer. Le plus grand nombre eſtoit d'aduis contraire,& qu'il deuoit laiſſer ceſt hõneur à ſon fils,duquel on pouuoit eſperer que vſant du bon conſeil de Monſeigneur le grand maiſtre de Montmorency, & autres experimentez & ſages capitaines eſtãs au pres de luy accompagnez de bon droit & iuſte querelle,il ſçauroit bien donner à cognoiſtre à l'Empereur,qu'il auoit à faire aux Frãçoisen leur patrie,deffendans leurs femmes,enfans,maiſons, & Egliſes. Auſſi luy remonſtroient l'incertitude de l'iſſue generalement en toutes choſes,& principalement en faict de guerre : & que ſ'il aduenoit (que Dieu ne vouluſt) que l'Empereur euſt du meilleur,ledict Seigneur en ſe tenãt audict lieu de Valence, auec les forces qu'il y auoit, & celles qui iournellemẽt y affluoyent, encores ſeroit pour recueillir les reliques de ſon oſt, & de tout enſemble dreſſer vn nouuel exercite:auecques lequel il pourroit donner à ſon ennemy nouuelle bataille, & luy oſter des mains la victoire, accumulant pluſieurs exemples anciennes & modernes, eſtrangeres & domeſticques ſur ce paſſage.

Reſolution des capitaines pres de Monſeigneur le Dauphin.

FINABLEMENT il fut conclud que ledict Seigneur enuoiroit en ſon camp d'Auignon,ſçauoir au vray quelles forces il y auoit,quelles nouuelles on auroit de l'Empereur, & quel ſeroit l'aduis ſur ceſt affaire dudict Sieur Dauphin,du Seigneur grand maiſtre, & des capitaines eſtans au pres de luy : à ce ſ'accorda le Roy, mais en ſon cueur il auoit ia reſolu ce qu'il en feroit. Au ſeigneur de Langey fut donné ceſte charge, lequel eſtoit le iour precedãt venu dudict camp apporter les ſuſdittes nouuelles du camp de l'Empereur. Arriué que fut ledict ſeigneur de Langey deuers Mondict Seigneur le Dauphin, & grand maiſtre,le conſeil incontinant aſſemblé de notable nombre de capitaines, il expoſa ſa charge,& ce qui en ſa preſence auoit eſté debattu deuant le Roy.Long temps dura ce conſeil,& apres toutes les raiſons pour & contre, bien & meurement debattues & poiſees d'vne part & d'autre, la concluſion fut que le Roy ne deuoit venir, allegans iceux capitaines, outre les raiſons deduites par cy auant, que ſi l'Empereur venoit aſſaillir le camp dudict Seigneur,ce ne ſeroit honte à Monſeigneur le Dauphin, ne pareillement audict ſeigneur grand maiſtre, de ſe tenir en leur fort,& contraindre l'ennemy de les y aſſaillir à ſon deſauantage,choſe que l'Empereur ne feroit iamais,eſtant endurcy de l'equippage & forteresſe dudict camp:ainſi ſeroit il contraint de ſoy retirer en deſpit de luy auecques grande perte de reputation.Là où eſtãt le Roy en perſonne en ſon camp, ſi l'Empereur y venoit, & ſeulement y faiſoit tirer trois ou quatre coups de canõ,il ſe pourroit apres retirer,au cas que le Roy ne ſortiſt hors de ſon fort,& ſe vanter de l'eſtre venu chercher à la portee du canon pres, & en ſes païs,ſans que le Seigneur euſt eu le cueur & hardieſſe de le recueillir.Et ſi le Roy pour oſter ceſte occaſion & couleur à ſon ennemy vouloit

ſortir

A sortir hors de son camp, lequel estoit enuironné de remparts & grands fossez, le danger seroit qu'au sortir hors par les yssues qui estoient estroittes, il aduint du desordre, & que l'Empereur assaillist les gens dudict Seigneur, moytié sortis, & moytié dedans.

Ovtre ceste raison, il y auoit des seruiteurs du Roy beaucoup, autant en son camp qu'au pres de sa personne, lesquels estoient entrez en vne superstitieuse crainte de la personne dudict Seigneur Roy, à cause de certaines pronostications malicieusement semees & diuulguees par les Imperiaux, lesquelles menassoient fort le Roy de mort, ou de prison en celle annee. Et tellement auoient elles trouué foy & credulité és oreilles & cueurs non seulement du simple peuple, mais des gros & notables personnages, que mesme à Romme aux changes fut argent baillé sur ceste opinion. Auant le departement dudict conseil arriuerent nouuelles confirmatiues des precedentes, que l'Empereur deslogeoit son camp, mais ne sçauoit on
B encores si c'estoit pour venir assaillir le camp du Roy, ou pour venir assieger Marceille, ou pour quelque autre intẽtion. De ce rapporter au Roy, fut aussi donnee charge audict seigneur de Langey, mais principalement & sur toutes choses de le desmouuoir & desconseiller de sa deliberation de venir en son camp. Tant s'en falloit que le rapport dudit seigneur de Langey ne d'autres qui furent l'vn sur l'autre depeschez deuers le Roy, demeussent ou diuertissent aucunement ledict Seigneur, que tout au contraire il commanda qu'on luy appareillast des batteaux, & que chacun se tint prest à desloger lendemain, disant ledict Seigneur qu'il ne souffriroit iamais que veritablement on luy peust reprocher, que l'estant l'Empereur en personne venu assaillir de si pres, il fust demouré à Valence, pour luy seruir de prouidadour, qu'il entendoit bien que la plus part de ceux qui luy desconseilloient, estoient persuadez & seduits de ces vaines & folles pronostications, ausquelles il qui estoit Roy Tres-chrestiẽ, ne deuoit ne vouloit adiou
C ster foy, ains esperoit que pour la bonne & ferme foy qu'il auoit à la parole de Dieu, qui deffend croire en telles superstitieuses profeties, ledict Seigneur Dieu, Seigneur & Maistre des exercites, luy donneroit l'heureuse victoire, pour subuertir & faire apparoistre mensongers tous les deuins, & tels superstitieux & reprouuables pronosticateurs.

Resolution du Roy de reuenir en son camp.

Av lendemain apres auoir deuotement prié Dieu, de luy estre en ayde, & d'adresser & conuertir son voyage, il s'embarqua, laissant bonne & grosse garnison audict Valence: & le deuxieme iour arriua en son camp accompagné triumphamment, tant de renfort qu'il amenoit auecques luy, que de grand nombre de gẽdarmerie de son camp, qui luy estoit venu au deuant. Il n'y eust pas seiourné long temps, qu'en donnant ordre & se preparant pour receuoir ou donner la bataille, qu'il luy vint nouuelles, mesme par le capitaine Martin du Bellay, cõme l'Empereur & tout son camp estoit deslogé, reprenant le chemin qu'il estoit venu au lõg de la marine, laissant derriere luy, outre les morts qui estoient en nombre infiny, & tel que l'air en

Deslogemẽt de l'Empereur pour son retournер.

eſtoit corrompu tout à l'entour, vne grãde multitude de malades, leſquels D
ne pouuoient à pied n'à cheual ſuiure le camp. Ie n'ay encores ſceu (combien que i'y aye mis peine) entẽdre au vray ſi la nouuelle venue aux oreilles de l'Empereur, de l'arriuée du Roy en ſon camp, le meut de reprendre le chemin d'Italie, ou ſi dés ſon partement il auoit deliberé de ce faire: bien ay-ie entendu qu'à la reueuë qu'il feit auant ſon partement d'Aix, il auoit trouué que du nombre de cinquãte mille hommes qu'il auoit au partir de Nice, il n'en pouuoit mettre en bataille plus-hault de vingt-cinq à trente mille. Les principaux gens de nom qu'il y perdit, fut Antoine de Leue, Marc de Buſtin, & vn autre capitaine de lanſquenets ſiens parent, le Comte de Sorne, Baptiſte Gaſtalde, & autres: quoy que ce ſoit, la retraitte fut pour les premieres iournées aſſez precipitante, & là continua de ceſte ſorte iuſques à ce qu'il ſe veiſt fort eſlongné de ſon ennemy. Le iour qu'il deſlogea il alla coucher à Trez, & ſur la queuë fut dõnée alarme par les gens du païs qui auoient prins les armes, auquel alarme fut tué le maiſtre d'hoſtel du ſei- E
gneur Dom Franciſque d'Eſt frere du Duc de Ferrare, & aſſez d'autres, & iournellement leur eſtoit donnée faſcherie par les deſſuſdits païſans, leſquels eſtoient armez des armes, laiſſées par les malades & mourãs, & auoiẽt aſſiegez tous les paſſages & deſtroits des chemins, & deſmoly les ponts qui eſtoient ſur les torrens alors impetueux, pour la deſcente de la montagne, dont les ennemis ſe trouuerent fort trauaillez. L'Empereur ce voyant, feit aſſembler force pionniers pour rabiller les paſſages, & ce-pendant feit recueillir au mieux qu'il peuſt, & mettre au milieu entre l'auantgarde & l'arrieregarde tous les malades & bleſſez, afin de les ſauuer hors du danger de leur ennemy. Mais il n'y ſceut tel ordre mettre que de iour en iour il n'en demouraſt grand nombre de ceux qui eſtoient ſi foibles, qu'ils aymoient plus cher demourer au long des rochers, & attendre là, que les païſans irritez d'ire & courroux à l'encontre d'eux, les acheuaſſent de tuer, & mettre F
hors de la miſere où ils eſtoient, que de languir de maladie, endurans le trauail & ennuy du chemin. Pour ſouſtenir leſdits païſans, furẽt enuoyez les cheuaux legers, leſquels ſerroient les ennemis de ſi pres, qu'ils en ſouffrirẽt beaucoup de faim, par-ce qu'il leur eſtoit choſe malaiſée de ſe mettre aucunement hors du chemin pour fourrager, de maniere que depuis Aix iuſques à Freius où l'Empereur auoit premierement logé ſon camp, tous les chemins eſtoient ionchez de morts & de malades, de harnois, lances, piques, & arquebuſes, & autres armes, & de cheuaux habandõnez qui ne pouuoient ſe ſouſtenir. Là euſſiez veu hommes & cheuaux tous amaſſez en vn tas, les vns parmy les autres, & tant de coſté que de trauers les mourãs peſle meſle parmy les morts, rendãs vn ſpectacle ſi horrible & piteux, qu'il eſtoit miſerable iuſques aux obſtinez & pertinax ennemis: & quiconque a veu la deſolation ne la peult eſtimer moindre que celle que deſcriuent Ioſephe en la deſtruction de Hieruſalem, & Thucidide en la guerre de Peloponeſſe. Ie dy ce que i'ay veu, attendu le trauail que ie prin à ceſte pourſuitte a-

uecques

A uecques ma compagnie, & pareillement le ſeigneur Iean Paule de Cere,& le Comte de Tende, de ſorte qu'à mon retour à Marceille ie demouray quinze iours ſans auoir puiſſance de mõter à cheual. En ce peu de chemin, au iugement des hommes, perdit l'Empereur depuis ſon partement d'Aix iuſques audit Freius le nombre de quinze cẽs à deux mille hommes. Il luy fut mis en auant de ſ'embarquer auecques ſes Eſpagnols, mais crainte des lanſquenets qu'ils ne ſe mutinaſſent, ſ'il ſe fuſt departy d'eux,les laiſſant en hazard & danger de l'ennemy,luy feit changer ceſte deliberation.

Le Roy ce-pendant auoit faict faire la reueue, & payer ſes gens de guerre,en intention de marcher en perſonne à la ſuitte de ſon ennemy,& quelque part qu'il peuſt l'attaindre ne perdre ceſte occaſiõ de luy dõner la bataille,& d'vne meſme impreſſiõ paſſer en Italie, où il auoit deſia ſon camp puiſſant à la campagne.Mais ſur ces entrefaictes luy vindrẽt nouuelles par vn gentilhomme nommé Longueual expreſſement enuoyé de la part du
B Mareſchal de la Marche, de la grande & horrible batterie de Peronne, & que les murailles en pluſieurs endroicts eſtoient rompues & debriſées, en ſorte qu'il n'y auoit plus ordre de la pouuoir tenir, ny deffendre longuement, encores que mondit-ſeigneur le Mareſchal de la Marche, & les autres capitaines fuſſent deliberez, & en aſſeuroient ledit ſeigneur par lettres & raport dudit gentilhomme, que iamais ne la rendroient par cõpoſition quelconque, & que l'ennemy n'y entreroit ſinon par deſſus leurs ventres, ou qu'ils fuſſent tous morts de faim. A ceſte cauſe le Roy feit incontinant marcher & acheminer vers Lyon vne grande partie de ſa gendarmerie, & iuſques au nombre de dix mille hommes de pied François, deliberé de les ſuiure apres,à grandes iournées, pour ſecourir laditte ville de Peronne,ſ'il y pouuoit arriuer à temps, & au cas que non, pour la reprendre auant que l'ennemy l'euſt remparée & renuitaillée,car il ſçauoit de quelle cõſequence luy euſt eſté,ſi l'ennemy euſt eu loiſir de ce faire,d'autãt que l'Empereur l'euſt touſiours ſecourue & enuitaillée facilement,& à peu de depẽſe,pour
C eſtre voiſine de pluſieurs fortes places des ſiennes.

Prouiſions faictes à Paris par le Cardinal du Bellay.

Dv coſté de Paris, le Cardinal du Bellay(qui eſtoit lieutenant du Roy audit lieu) voyãt l'affaire qui ſe preſentoit à Perõne, & afin d'auoir moyen de pouuoir ſecourir meſſeigneurs de Vẽdoſme & de Guiſe,voulut entendre de ceux de la ville de Paris le ſecours qu'ils pourroient ou voudroient faire,auenãt qu'il en fuſt beſoin.Et pour ceſt effect aſſembla le Preuoſt des marchands auecques les Eſcheuins en la maiſon de la ville(où apres leur auoir remonſtté le danger qui leur pouuoit aduenir, ſi la ville de Peronne tomboit és mains des ennemis) ils offrirent de ſoldoyer dix mille hõmes, pour autant de temps que l'affaire dureroit. Pareillement luy feirent offre d'vne fonte d'artillerie, auecques grande munition de poudres & de boulets, puis luy offrirent pour remparer les lieux plus neceſſaires de la ville de Paris cinquãte mille piõniers,ou plus,ſ'il eſtoit beſoing: deſquelles offres il accepta ſeulement la fonte d'vn nombre d'artillerie, & le payement

de dix mille hommes quand le beſoing en ſeroit,dont la finãce fut ſoudai- D
nement leuée, & fut baillé la charge deſdits dix mille hommes au ſeigneur d'Eſtrée. Auſſi fut-il accepté par ledit Cardinal du Bellay quelque nombre de pionniers,plus pour faire contenance de fortification, qu'autremẽt,afin que l'ennemy de tant moins euſt enuie de le venir aſſaillir. Ce faict,voulut entendre quels viures eſtoient dedans la ville, cognoiſſant qu'il ne ſeroit temps d'y pourueoir quand l'ennemy ſeroit à la porte : mais apres auoir faict faire la diſcretion, ſe trouua que vingt ans au precedant n'auoit eſté ſi mal pourueuë:& ce pour deux occaſiõs,c'eſt que les Pariſiens n'ont accouſtumé d'en faire prouiſion,ſe confians ſur le cours du marché, à l'occaſion de l'abondance qui en vient ordinairement des riuieres qui viennent tomber dedans Seine, leſquelles viennent des regions les plus fertilles d'Europe:mais ceſte ſterilité eſtoit aduenue d'autant que l'hyuer precedant la riuiere eſtoit gelée,de ſorte qu'elle fut trois mois ſans porter batteau,& l'eſté E
pour les ſechereſſes, auoit eſté ſi baſſe qu'à peine pouuoit elle porter les batteaux paſſagers.

NEANTMOINS pour monſtrer l'vberté du païs,auquel eſt aſſiſe laditte ville de Paris,dés qu'il fut ordonné par ledit Cardinal, que de ſix lieues à la ronde chacun euſt à amener ce qu'il luy ſeroit cõmode de viures,& meſmes de bleds le tiers de ce que chacun en auroit en ſa grange ou grenier, il ſe trouua en huict iours dedans la ville viures pour vn an, pour le peuple qui lors y eſtoit, & pour trente mille hommes de guerre d'auantage. Mais ayant faict ledit Cardinal les preparatifs cy deuãt declarez, & la leuée deſdits dix mille hommes, luy furent apportées nouuelles par vn gentilhomme enuoyé de la part dudit Mareſchal de la Marche, comme le Comte de Nanſau auoit leué ſon ſiege, & ſ'eſtoit retiré, lequel gentilhomme paſſant outre, trouuant le Roy en ſon camp, luy apporta les pareilles nouuelles.

Suite du Siege de Peronne.

VOVS auez entendu par le precedant liure comme le Comte de Nanſau F
eſtoit arriué deuant Peronne, & auoit aſſis ſon camp pres du mont ſainct Quentin, reſte à vous deſcrire le progres dudit ſiege qui ſ'enſuit. Le douzieſme iour d'Aouſt le camp des ennemis vint loger en vne cenſe pres de Peronne, auecques enuiron de mille à douze cens cheuaux, & neuf enſeignes de gens de pied, & le lendemain vindrent paſſer l'eaue à l'endroit du chaſteau de Haplincourt, lequel ſe rendit ainſi que i'ay predit,car il n'y auoit point de garniſon,là autour ils pillerent aucuns villages & feirent butin de beſtial.

OR fault entendre deuant que paſſer outre, que laditte ville de Peronne eſtoit deſpourueuë de toutes choſes,de ſorte que les habitans furent eſbrãlez d'habandonner la ville. Mais peu de iours au precedãt le ſeigneur d'Eſtrumel gentilhomme, voiſin dudit lieu,ſe miſt dedãs auec ſa femme & ſes enfans, & y feit conduire tous les bleds, tant de luy que de ſes voiſins à ſes deſpens,& y apporta tout l'argent tant ſien,que celuy de ſes amis,pour ſoldoyer les hommes, choſe qui aſſeura le peuple : dont le Roy pour recognoiſſance

A gnoiſſance,par-apres luy dõna vn eſtat de maiſtre d'hoſtel de ſa maiſon,& vne generalité de France.Dedans la ville eſtoient le ſeigneur Mareſchal de la Marche, cõme dit eſt, auecques ſa compagnie de cent hommes d'armes, & le ſieur de Moyencourt ſon lieutenant, meſſire Philipe de Bõninuiliers Comte de Dammartin, auec la compagnie de cinquante hommes d'armes de Mõſeigneur le Duc d'Angouleſme,depuis Duc d'Orleans,dont il eſtoit lieutenant, le ſeigneur de Sercu auec mille hommes de pied, le ſeigneur de ſainct Seual auecques autres mille, tous deux de la legion de Picardie. Le Comte de Nanſau,pour eſlargir ſon camp,auſſi craignãt qu'il ne ſe feit aſſemblée de gens és places d'entour,pour luy rõpre & coupper les viures, enuoya par vn trompette ſommer le chaſteau de Clery,ſeant ſur la riuiere de Somme,à deux lieues dudit Perõne.Le capitaine du chaſteau (car le ſeigneur en eſtoit abſent au ſeruice du Roy au camp d'Auignon)print terme de reſpondre, & ce-pendant enuoya vers mõſieur le Mareſchal de la Mar-
B che,lequel ordonna cent ſoldats,tant de la bãde du ſeigneur de Sercu, que de ſainct Seual, pour ſ'aller mettre dedans : ce qu'ils feirent, & paſſerent à coſté du camp des ennemis ſans dõmage, mais non ſans eſcarmouche par gens du camp Imperial,qui les ſuiuirent ſur la queue.

Le Comte de Nanſau feit mener dix pieces d'artillerie, dont il feit vne furieuſe batterie, toutefois pour ce iour il ne vint au bout de ſon entrepriſe, & perdit quelques gens qui furent tuez par ceux de dedans à coups de arquebuſes à croq. Au lendemain matin il feit recõmancer la batterie, & ſi bien luy vint à propos,que ce iour là monſieur le Mareſchal de la Marche auoit faict bruſler les faubourgs de Peronne,pour cauſe qu'aucunes enſeignes de gens de pied des ennemis ſ'y eſtoient venuz loger. Surquoy prenant ledit Comte de Nanſau occaſion & couleur de donner à entendre à ceux de dedans que la ville de Peronne eſtoit priſe d'aſſault,pillée,& bruſ-
C lée, leur perſuada tellement qu'ils ſe rendirent à ſa volonté, deſquels il en feit pendre ſept à la porte du chaſteau, & les autres furent mis à rançon à quatre mille eſcus pour teſte.

A v lendemain,qui fut le xvj.iour dudit mois d'Aouſt,vne trouppe eleue des ennemis ſe vint preſenter deuant la porte de Perõne, pour attirer ceux de dedans à l'eſcarmouche, leſquels ſortirent iuſques au nombre de cent à ſix vingts,qui apres auoir eſcarmouché quelque temps, voyans que les ennemis ſe multiplioient de gens venans les vns apres les autres à la file, ſe retirerent dedans la ville,& y amenerẽt quelque priſonniers, & y fut pris & bleſſé le ſeigneur de Rocourt guidon de monſeigneur du Ru. Dedans les vignes entre le chaſteau & la porte ſainct Nicolas aſſez pres du foſſé en vn lieu aſſez eminent, & dont lon peult regarder dedans la ville, là feirent les ennemis aſſeoir quatre menues pieces d'artillerie, pour offenſer ceux de la ville,allans & venãs,ou pour remparer,ou pour ſe tenir aux deffences, deſquelles pieces ils tirerent iuſques à la nuict, mais ce fut ſans tuer ne bleſſer perſonne.Le iour enſuiuant ils aſſirent ſix doubles canons au droict de la-

ditte porte ſainct Nicolas, & trois canons pour battre des moulins à eau D
ſeans au-pres de la porte de Paris,afin que ceux de dedans n'euſſent moyen de mouldre.Mais peu leur euſt prouffité la batterie,car elle ne pouuoit arriuer ſi bas que les meulles & mouuemẽs des moulins:mais vn muſnier venu des païs de l'Empereur habiter eſdits moulins paſſa deuers eux, & les aduiſa de faire vne trenchée au lieu qu'il leur monſtra,laquelle faicte ils oſterent l'eau auſdits moulins, & mirent à ſec vne grande partie des marais, eſquels conſiſtoit la plus grande part de la force & conſeruatiõ de la ville: & ſans vne fontaine que ceux de la ville feirent venir tomber auſdits moulins,pour renforcer ſi peu d'eau qui encores y couloit, la ville fuſt tombée en groſſe neceſſité de farines. Ce pendant on feit telle quantité de moulins à bras & à cheuaux qu'on repara le dõmage que les ennemis auoient faict par leurs trenchées.

D'AVTRE coſté ſe faiſoient deux batteries groſſes & continuelles par deux iours enſuiuans,l'vne contre la porte ſainct Nicolas,l'autre contre la E
porte de Paris, & tellemẽt qu'ils y feirent breche raiſonnable pour aſſault, toutesfois ils furent d'aduis (afin de ne hazarder leurs gens) de faire encores batterie tout le lendemain,ce qu'ils feirẽt depuis la poincte du iour iuſques à la nuict: & au raport de ceux qui eſtoient dedans, tirerent ce iour là xviij.cens coups de canon, chacune volée de quinze canons à la fois.Mais toute la nuict fut faicte telle diligence de remparer,tant par les gẽs de guerre qui tous meirent la main à l'œuure,chacun capitaine ayant pris vn quartier en ſa charge, cõme par les gens de la ville,leſquels tantpour l'affection qu'ils ont à leur Prince, comme pour la crainɛte du mal traittement, ſi la ville eſtoit priſe d'aſſault, y trauaillerent hõmes & femmes de toutes aages & conditions,qu'au lendemain matin qui fut le xx.du mois,les ennemis ſe deliberans de venir à l'aſſault,veirent les breſches entierement reparées à force de fagots, de fiens, de terre, & de groſſes balles de laine,qu'ils furent contraints de recommencer la batterie, laquelle dura iuſques enuirõ deux F
heures apres midy.Et marcherent en auãt à l'aſſault,c'eſt à ſçauoir à la porte ſainct Nicolas, les Allemans iuſques au nõbre de vj.mille hõmes, & à la porte de Paris les Hennuyers, Artiſians, & Flamans iuſques au nombre de deux mille.Le Comte de Nanſau auecques quatre cens cheuaux y conduiſit les Allemans, & ſe tint pres du mont ſainct Quentin regardant l'aſſault, & prenant garde en quelle part il faudroit donner ſecours. Le Comte du Ru grand maiſtre de la maiſon de l'Empereur auecques autres trois cens cheuaux conduiſoit les Hennuyers, Artiſans & Flamns. Monſieur le Mareſchal,le Comte Dammartin, le ſeigneur de Moyẽcourt, & tous les autres capitaines,chacun ſelon ſa charge,ce pendant ne perdoient temps à mettre bon ordre parmy leurs gens, & les aſſeoir aux deffences. Le Comte Dammartin gardoit la breche du coſté de la porte S. Nicolas: le ſeigneur de S. Seual celle de la porte de Paris, & le ſieur de Sercu auoit la charge de la breche d'au-deſſous de ſainct Fourcin,& tellement feirent leur deuoir cha-

cun

A cun en ſon endroict, que les ennemis furent repouſſez, & y perdirent iuſques au nombre de quatre ou cinq cens hommes. De ceux de dedans y eut quelques bleſſez, mais n'y mourut autre de nom, que le commandeur d'Eſtrepigny nommé de Humieres, auquel la teſte fut emportee d'vn coup de canon. Les Comte de Nanſau & du Reu voians les choſes aller autrement qu'ils ne deſiroient, feirent ſonner la retraitte.

Les trois iours enſuiuans ils tirerent continuellement à coup perdu dedans la ville contre les maiſons, & y feirent du dõmage beaucoup. Le iour de la feſte ſainct Berthelemy, le Comte de Nanſau enuoia par vn trompette ſommer ceux de dedans, qu'ils euſſent à ſe rendre dedans vingt-quatre heures, autrement s'il prenoit la ville il la mettroit à feu & à ſang. A quoy fut reſpondu par Monſieur le Mareſchal, eu l'aduis & opinion de tous les autres capitaines, qu'ils anoient deliberé de ſi bien garder la ville qu'on n'y entreroit ſinon par deſſus leurs ventres, mais que pluſtoſt il eſperoit en ſor
B tir par deſſus ceux des ennemis. Le Comte de Nanſau ceſte reſponſe ouye, ordonna qu'au lendemain on recommençaſt la batterie de plus fort en plus fort, & par tous les endroicts & quartiers de la ville : à quoy feut ſi bien obey par le maiſtre d'artillerie ayant ſeptantedeux pieces d'artillerie en batterie, qu'il feit breche en pluſieurs lieux, & endõmagea fort la groſſe tour de la ville. Mais la diligence fut telle de ceux de dedans de remparer tout durãt la nuict, que lennemy veit au l'endemain matin qu'il auoit faict breche pour neant. Le iour ſainct Louis ils recommencerent la batterie par quatre lieux, auec ſix canons entre deux tours, eſtans entre la porte ſainct Nicolas & la porte ſainct Sauueur, & d'autres dix contre leſdittes portes, & contre la courtine des murailles, depuis l'vne porte iuſques à l'autre. Vn peu au deſſous auoient mis ſix pieces dont ils battoient continuellement la breche du iour precedant, pour endommager le rempart qu'on y auoit faict, & empeſcher qu'on y reparaſt d'auantage. D'autres ſept pieces ils con
C tinuerent la batterie commancee les iours precedens contre la porte de Paris, & cõtre la courtine prochaine, & dura ceſte batterie iuſques ſur les trois heures apres midy. Et lors ceſſant la batterie, vindrent les ennemis en grande furie, les vns auec grand nombre d'eſchelles bonnes, & bien doubles & renforcees, pour les dreſſer contre les murailles, les autres à l'endroict des breches, en eſperance que dõnant l'aſſault en pluſieurs & diuers lieux, ceux de dedans ne ſuffiroient à mettre gens par tous endroicts. Par trois fois ils ſefforcerent de monter, & par trois fois furent vaillãment repouſſez auecques groſſe perte des leurs, entre leſquels y moururent trois porteurs d'enſeigne, qui furent tuez ſur la breche de la porte de Paris, laquelle auoit en charge le ſeigneur de ſainct Seual, & bien cinquante hõmes d'armes, qu'archers, que d'vne que d'autres bandes.

Les Seigneurs de Nanſau, du Ru, qui eſtoiẽt ce pendant en armes, l'vn d'vn coſté du mont ſainct Quentin, l'autre du coſté de la porte de Paris, voyãs la perte & dommage de leurs gens, feirent ſonner la retraitte, auquel

son se trouuerent leurs gens beaucoup plus prompts & diligens qu'ils n'auoient esté à marcher à l'assault: car de la haste qu'ils eurent de se retirer, ils laisserent vingt-six eschelles dressés cõtre la muraille, lesquelles furent par ceux de la ville tirées dedãs. Messieurs le Mareschal & autres capitaines (cela faict) se retirerent à l'Eglise, pour loüer & remercier Dieu, & là trouuerent le Clergé, qui durant l'assault auoit faict processlion autour de la ville, recommandant à Dieu la protection & conseruation d'icelle. Voyans les Seigneurs de Nansau, & du Ru, qu'ils ne pouuoyent riens profiter, & congnoissans que la grosse tour du chasteau deffendoit la breche qu'auoit en garde le Comte Dammartin, & celle qu'auoit en garde le Seigneur de Sercu, dont ils estoyent merueilleusement offensez, se conuertirent à la mine, mais ce pendant ne laissoyent à tirer ordinairement contre les maisons de la ville à coup perdu, iettans feuz artificiels, pour embrazer les maisons, qui sont en grand partie edifices de bois, & de faict en brusterent vn bon nombre. Car quand ils voyoient le feu allumé en vne maison, ils dressoyent en celle part l'artillerie, pour empescher que le peuple ne s'y assẽblast à estaindre le feu, de sorte qu'il alloit prenãt de maison en autre: & par vn iour entre autres eust esté la ville en danger d'estre bruslee, si Dieu n'eust par sa grace enuoyé vne forte pluye, laquelle estaingnist le feu, & non sans que ceste chose fust par amis & ennemis tournee à miracle diuin. D E

MONSEIGNEVR le Mareschal & les autres capitaines estoyent bien aduertiz, que les ennemis s'estoyent mis à miner, mais ne sçauoient pas bien au vray en quelle part. A ceste cause ils mirent dehors le capitaine Damiette, enseigne du Seigneur de Sercu, auecques enuirõ douze ou quinze hommes choisis des bãdes du Seigneur de Sercu, & de sainct Seual, lesquels sortiz par vne faulce porte du chasteau, marcherent du costé qu'ils veirent les trenchees, & trouuerent les piõniers & mineurs au droict de la grosse tour du chasteau, sur lesquels chargerent à l'improuiste, & en tuerent iusques au nombre de xxiiij. ou xxv. & en amenerent six, entre lesquels estoit vn capitaine nommé le seigneur de Noyelles, qui auoit esté ordonné pour l'escorte d'iceux pionniers: lesquels rapporterent au vray l'estat & endroit de la mine, à quoy il fut diligemment pourueu pour cõtreminer, mais si mal aduint que le Comte Dammartin y fut tué, ainsi que ie diray par cy apres. La chose qui plus donnoit effroy à ceux de la ville, tant capitaines, gens de guerre, qu'autres, estoit la faulte qu'ils auoient de arquebuziers & de poudres: car ils en auoient si peu que si l'ennemy feust retourné dõner l'assault, à bien grãd peine eussent ils eu moien de se deffendre. Mais quelques iours au-parauant Monsieur le Mareschal preuoyant ceste necessité auoit à force de dons & promesses persuadé à vn bon soldat d'entreprẽdre le voyage deuers Messeigneurs de Vẽdome & de Guyse estãs à Ham, pour iceux aduertir de ceste affaire. Ledit messager descendu par vne corde és maraiz, chemina tant qu'il en sortit hors, & eust si bõne fortune qu'il arriua deuers lesdis seigneurs, qui au plus diligemment que possible fut y donnerent ordre. E F

MON-

D MONSEIGNEVR Claude de Lorraine Duc de Guiſe print ceſte charge ſur ſoy,& deſlogea auecques enuiron deux cens hommes d'armes, & arriua de nuict au-pres du camp des ennemis, du coſté où eſtoit logé Monſieur du Reu:& apres auoir conduict ſecrettement & ſans bruit iuſques ſur le bord des maraiz enuirõ quatre cens arquebuziers choiſis, auſquels bailla pour guide le meſme meſſager qui eſtoit venu vers luy,il donna ſoudainement l'alarme par tous les endroicts du camp des ennemis, & auoit de propos deliberé, amené tous les trompettes qu'il auoit peu aſſembler, leſquels tous en vn meſme inſtant eſpandus de toutes parts,leur commãda de ſonner dedans, en telle ſorte que le camp Imperial ſe meit en armes, & ſe ioingnirent enſemble leſdicts Seigneurs de Nanſau, & du Ru, chacun en ſon ordre, comme pour donner ou receuoir la bataille. Les arquebuſiers dont i'ay cy deſſus parlé, durant ce gros alarme, qui empeſchoit que l'ennemy entendiſt ailleurs, & qu'il ne pouuoit ouyr le flot de l'eau,par où
B ils cheminoyent, ſuyuans leur guide arriuerent au meſme lieu, par où leurdicte guide auoit paſſé, & furent tirez dedans,chacun vn ſac de pouldre peſant dix liures ſur leur col. Deſia commençoit le iour à poindre, & ſ'eſtoit mondict Seigneur de Guiſe retiré auecques ſa trouppe, en lieu qu'il eſtoit hors du danger de l'ennemy,quand ſes arquebuſiers furent deſcouuers,& furẽt mõſtrez auſdits Cõte de Nanſau,& du Ru,montans à la file ſur la muraille, choſe qui merueilleuſement leur deſpleut, car ils ne ſçauoyent pas bien quel nombre de gens, ne quelle quantité de pouldres on pouuoit auoir mis dedans. Pour aller ſur la queue du Duc de Guiſe, qui ſe retiroit,ayant exploité ſon entreprinſe à ſouhaict,ils ordonnerent quelque nombre de cheuaulx,mais ledict Seigneur auoit mis ſes gens en bataille,de ſorte que l'ennemy ne l'oſa enfoncer. Le quatrieme iour de Septembre le Comte de Nauſau enuoya vn trompette vers ledict Seigneur Mareſchal de la Marche,luy dire de ſa part,que ſ'il vouloit luy rendre la ville en proye & pillage pour trois iours durant, il donneroit la vie ſauue à luy,&
C à tous les capitaines & gens de guerre,ſinon il mettroit tout à feu & à ſang, ſans excepter perſonne,de quelque eſtat ou cõdition qu'il fuſt. A quoy fut reſpondu par ledict Mareſchal,que ſi alors qu'il auoit faulte & de harquebuſiers & de poudres,on luy euſt porté ceſte parolle,il n'euſt voulu y preſter l'oreille, & moins le feroit à preſent qu'il auoit en abondãce de ce que au-parauant luy deffailloit,pour recueillir ſon ennemy.

CESTE reſponſe ouye par ledit Seigneur Comte, il commanda qu'au lendemain au matin on miſt le feu en la mine,qui deſia eſtoit preſte ſoubs la groſſe tour du chaſteau. Ce matin meſme le Comte de Dammartin(lequel iour & nuict trauailloit inceſſamment à faire tout ce qu'vn bon chef & capitaine doibt faire en telle neceſſité, & meſme il auoit mis quatorze cheſnes pour eſtãçõs,pour ſouſtenir le coſté de la tour du coſté deuers la ville,& auſſi auoit faict vne platte-forme au milieu du chaſteau de la hauteur deſdicts cheſnes,pour (eſtant laditte tour par terre) venir au combat)

Mort du Comte de Dãmartin.

eſtoit de bon matin entré en vne contremine qu'il faiſoit faire, pour euen- D
ter la mine des ennemis: & ce pendant qu'il y eſtoit, fut mis le feu en laditte mine, laquelle emporta grande partie d'icelle groſſe tour, & ſous les ruines accabla ledict Seigneur Comte, dont ce fut aux François treſgrand dommage, car il eſtoit bon capitaine & bien homme de guerre. Le Roy depuis en memoire & contemplation des ſeruices qu'il luy auoit faicts, retira & print en ſa protectiõ les enfans dudit Comte. La tour ainſi abbatue, les ennemis y vindrent donner l'aſſault, deſquels de prime face y entra trois ou quatre enſeignes des ennemis ſur le hault du chaſteau par laditte ruine: mais le ſeigneur de Moyencourt auecques trente ou quarante hõmes d'armes, tant de la compagnie de mondit-ſeigneur le Mareſchal, dont il eſtoit lieutenant, que de celle dudit Comte, raſſeurant les ſoldats qui eſtoient eſtonnez, chargea les ennemis de telle vigueur, qu'il les renuerſa dedans les foſſez, & recouit le ſeigneur de Couldray & ceux deſdittes compagnies, E
leſquels eſtoient enterrez ſoubs vne tour: parquoy l'aſſault des Imperiaux fut inutil, & y perdirent deux ou trois cens hõmes. Le iour enſuiuant qui eſtoit la feſte noſtre Dame, ils recõmencerẽt la batterie contre ce qui eſtoit demouré debout de laditte groſſe tour du chaſteau, & la ruinerent entierement: puis y donnerent vn autre aſſault autãt furieux que nul des autres, mais ils en furent ſi vaillamment repoulſez qu'il leur fut force de ſe retirer, & au lendemain furent trouuez morts en la tour plus de trois cẽs lanſquenets & vingt hommes d'armes des leurs. Le lendemain tirerent encores à coup perdu contre les maiſons de la ville: le Dimenche enſuiuant ils battirent tout le iour la tour du Beffroy, où eſtoit aſſis la cloche du guet de la
Retraite du Comte de Nanſau. ville, & feirent contenance de donner aſſault, & en effect dreſſerent grand nombre d'eſchelles contre les murailles, mais ſur les dix heures du ſoir ils commencerent à retirer leur artillerie, & ſur les deux heures apres la minuict ils deſlogerent & meirent le feu en leurs loges, & par toutes les maiſons du village. Le Comte de Nanſau auecques ſes lanſquenets print le che F
min d'Arras: le ſeigneur du Reu le chemin vers Cãbray, auec les Hẽnuyers, Artoiſiẽs, & Flameds, & les Liegeois & Namurois deuers Bapaulme, menãt chacune trouppe auecques ſoy vne partie de l'artillerie.

Succez des affaires du Roy en Prouence. CESTE nouuelle entendue par le Roy il feit faire parmy ſon camp vne proceſſion generale, où aſſiſterent tous les Princes temporels & ſpirituels, meſmes tous les capitaines & gens de guerre pour louer Dieu, de l'ayde & faueur qu'il luy auoit faicts. Apres la proceſſion faicte & le repas prins, il aſſembla ſon conſeil & meit en deliberation, à ſçauoir ſ'il deuoit enſuiuãt ſa premiere intentiõ, marcher à la ſuitte de l'Empereur, & paſſer iuſques en Italie. Mais il fut aduiſé par le conſeil qu'eſtant deſia ſa gendarmerie achemince biẽ auãt deuers Lyon auec le nõbre de gens de pied qu'il y auoit ordonnez, ledit Seigneur Empereur auant que le Roy euſt reuny ſon camp, pourroit eſtre eſlongné ſi auãt que ledit Seigneur Roy ne le pourroit plus accõſuiure, & que de paſſer en Italie, ſa perſonne aiant l'hiuer deſia ſi pres,

il ne

A il ne sembloit estre chose raisonnable: toutefois ne fut le Roy, ne son conseil d'auis de rompre encores son cãp: car il estoit biẽ aduerty que l'Empereur estoit arresté (cõme i'ay dit) au lieu de Freius: & cõbien que ce fust l'opinion de tous, que le vent contraire l'y retenoit, le Roy nonobstant, craignoit quelque autre entreprise. L'Empereur à la verité s'en alloit fort desplaisant d'auoir si mal executé qu'il auoit, & ne s'eslongnoit de vray semblable, que si le Roy se fust legerement party, l'occasion s'offrante eust peu mouuoir ledit seigneur Empereur de rebourser son chemin, & de nouueau tenter sa fortune: si est-ce que son esperance ne tendoit point si hault, & auoit esté mis en deliberatiõ de son conseil, qu'il s'embarquast auecques ses Espagnols, & se retirast en Espagne: mais crainte que les lãsquenets ne se mutinassent (comme par effect en fut quelque apparence) s'il se fust party d'eux, les laissant au hazard & danger de l'ennemy, luy feit changer ceste deliberation.

B Iovrnellement estoit le Roy aduerty par noz gens qui estoient à la suitte dudit seigneur Empereur, & par espies & prisonniers, comme toutes choses le portoient au camp Imperial, si est-ce que doubte (comme dit est) de donner occasion à l'ennemy de faire nouuelle entreprise, retenoit (& non sans cause) le Roy en souspeçon: si ne voulut il ce-pendant perdre le tẽps, ains dõna charge de son camp à monseigneur le Mareschal d'Aubigny, luy auec la suitte de sa maison, prenant en sa cõpagnie le seigneur de Montmorancy, delibera d'aller visiter le païs qui auoit esté gasté par les ennemis, afin de dõner ordre par tout, & soulager son peuple qui auoit enduré pour la guerre: aussi pour ordonner les fortifications qu'il entẽdoit estre faittes par apres, és principales villes de la frontiere, tant de Prouence, que de Languedoc. Et premieremẽt il visita Marceilles: à Aix, ne voulut aller, pour ne veoir à l'œil la desolatiõ qui y auoit esté faicte, mais y enuoya le Seigneur de Langey, auquel donna charge de la biẽ visiter, & de luy faire rapport des plus necessaires & vrgentes reparations qu'il y conuiẽdroit
C faire. Ledit seigneur de Langey partant de Marceille vint à ladite ville de Aix, laquelle il trouua fort gastée & desolée, de tous les gasts & desolations que guerre peult amener en vne ville rendue à l'ennemy sans resistance, fors du feu, dont l'ennemy n'auoit vsé à son partement. Bien que plusieurs eussent esté de ceste aduis, mais l'Empereur le deffendit expressement, & ne fut mis le feu, sinon au Palais, où se tenoit le Parlement & principalement à la chambre des Comptes, & ce par commandement du Duc de Sauoye, lequel voulut assister en personne à la veoir brusler. Il ne se sçayt que par imaginatiõ, qu'en ce faisant il ayt esperé brusler tous les tiltres, hommages, & denombremens rendus aux Comtes de Prouence, par la noblesse, ville, & communautez de Piemont, & par lesquels il se peult faire foy, que ledit païs de Piemont appartient au Comte de Prouence.

Mais en cela son esperance a esté vaine, car dés le commencement que la ville fut iugée non gardable, mõseigneur le grand Maistre preuoyant ce

qu'aduenir pourroit,& qui aduint,auoit faict encaſſer tous iceux tiltres & D
enſeignemens, & les auoit ſur mullets enuoyez en vn ſien chaſteau forte place nommée les Baulx. Ledit ſeigneur de Langey appellez auecques luy le Preſidant, & vn nombre de Conſeillers,& les principaux de la ville qui ſ'y trouuerent pour lors,& l'aduis eu des maiſtres charpentiers,maçons, & autres ſeruans au faict de baſtiment, feit eſtimer combien il pourroit couſter à reparer le dommage faict, & l'eſtimation faicte en deniers, retourna vers le Roy qu'il trouua ſur le chemin,arriuãt à Arles, auquel lieu ledit ſeigneur apres auoir ouy ſon rapport, ordonna laditte ſomme eſtre deliurée és mains de treſoriers & cõmiſſaires,pour employer auſdittes reparations.

Le Roy apres auoir viſité laditte ville d'Arles,ſ'en retourna en Auignon, pour eſtre pres de ſon camp, & là vint deuers luy de la part du Comte de Tende,lequel depuis le partement du capitaine Bonneual d'auecques luy, auoit touſiours auecques le ſeigneur Iean Paule & autres ſuiuy la retraitte E
de l'Empereur iuſques à Nice, dont il enuoyoit aſſeurer & donner certaine & indubitable nouuelle au Roy ,que non ſeulemẽt l'Empereur(ſ'il euſt voulu retourner en arriere) n'euſt eu le moyen de trouuer viures,mais que meſme ledit Comte & ceux qui eſtoiẽt auecques luy, encores qu'ils euſſent le païs fauorable, eſtoient la plus part du temps ſans mãger vn iour entier, & leurs cheuaux ſans manger autre choſe que du broult.

Svr-ce ledit ſeigneur ſe delibera de retourner à Lion,& là faire quelque ſejour pour donner ordre à ſes affaires, & en paſſant reuiſiter ſes villes de Taraſcon,Beauquaire & Vallence,pour ordonner ſur la deſpenſe qu'il iugeroit eſtre neceſſaire par chacun mois, pour continuer les fortifications encommencées. Sur chemin il receut lettres de l'Eueſque de Therbes ſon ambaſſadeur reſidant aupres du Roy d'Angleterre, par leſquelles il fut aduerty que les ambaſſadeurs eſtans aupres de luy, de la part dudit ſeigneur
Occaſion de l'Ambaſſade en Angleterre. Roy d'Angleterre, auoient informé leur maiſtre autrement que la verité F
n'eſtoit du faict de la venue & retraitte de l'Empereur, & de toutes choſes qui en depẽdoient, diſans leſdits ambaſſadeurs que l'Empereur ſ'eſtoit retiré ſeulemẽt par vn ſtratageme, & que voyãt ſa majeſté que pour dõmage qui ſe feit au païs du Roy,ne le pouuoit attirer à la bataille,auoit voulu eſſayer ce moyen de retraitte, pour eſſayer ſi le Roy penſant icelle retraitte eſtre veritable,prendroit courage de le ſuiure, & que luy par ce moyen attiraſt ledit ſeigneur Roy à la bataille: & pour faire ſa retraitte plus vray ſemblable luy-meſme auoit faict courir le bruit,qu'en ſon cãp on mouroit de faim,& que deſia il auoit perdu plus que le tiers de ſes gẽs,& en apparẽce grande de bien toſt perdre le demourant, ſ'il ne ſe retiroit: mais qu'en effect il n'auoit telle faulte de viures que l'on diſoit,& n'auoit point perdu iuſques à deux mille hommes depuis ſon partement d'Italie. Adiouſtãt leſdits ambaſſadeurs que iamais depuis la priſe des ſeigneurs de Monteican & de Boiſy, homme du camp du Roy, n'auoit oſé entreprendre de donner vn ſeul alarme au camp dudit ſeigneur Empereur, ne meſmement le

ſuiure

A ſuiure ſur la queue à ſon deſlogement d'Aix. Et que ce voyant l'Empereur ſ'eſtoit arreſté à Nice attendant que le Roy feuſt eſlongné, pour incontinant retourner en Prouẽce, qu'il trouuerroit deſgarnie d'hommes:& qu'il pourroit auãt que le Roy euſt rallié ſes forces occuper toutes les places de conſequence, tant dudit païs de Prouence que de Languedoc, iuſques à l'entrée d'Eſpagne:& pour conduire ceſte entrepriſe plus brieuement à effect,il auoit faict leuer gens en Eſpagne pour venir au deuant de luy par le Languedoc.

Tels eſtoient les aduertiſſemens donnez au Roy d'Angleterre par ſes ambaſſadeurs. Mais quant à la retraitte de l'Empereur & ce qui auoit eſté faict depuis la prinſe deſdits ſeigneurs de Boiſy & de Monteican,ils eſcriuirent les choſes tout au rebours. Quãt au deſeings de l'Empereur de ſe faire ſeigneur & maiſtre des païs de Prouence & de Languedoc, pour auoir tout à luy depuis Italie iuſques en Eſpagne, il eſt vray ſemblable que ledit ſeigneur Empereur ſ'eſtoit bien autant promis de ſa felicité, ſur laquelle il
B eſt accouſtumé de fonder principalement ſes entrepriſes.Et quoy que ſoit il ne tarda pas beaucoup apres la retraitte dudit ſeigneur Empereur, que les Eſpagnols deſcendirent en la frontiere de Languedoc, guaſtans & pillans tout ce qu'ils trouuoient és villes champeſtres & ouuertes:mais le lieutenant de monſeigneur le grand Maiſtre au gouuernement dudit païs de Languedoc feit tel amas de gens du païs,ſans mettre le Roy en aucune deſpenſe pour ceſte inopinée deſcente,que leſdits païſans repouſſerent & rõpirent leſdits Eſpagnols d'vne telle ardeur & furie, qu'auſſi toſt fut aduerty le Roy de leur retraitte,comme de leur deſcente.

Ledit ſeigneur Roy apres auoir peſé la conſequence de ce faux aduertiſſement donné audit Roy d'Angleterre par ſes ambaſſadeurs,& pour raiſon auſſi qu'il auoit deliberé donner Madame Magdaleine ſa fille au Roy d'Eſcoſſe qui la demandoit à femme (choſe que ledit Roy d'Angleterre a-
C uoit touſiours crainct & empeſché) à quoy toutesfois le Roy ne pouuoit faillir honneſtement, veu l'inſtance & longue pourſuitte qu'en auoit faict le Roy d'Eſcoſſe.Et que ſur la nouuelle à luy venue du gros encombremẽt de guerre qui eſtoit venu ſur les bras du Roy de tant de pars, il ſ'eſtoit en vn meſme temps, de ſon propre mouuement, & ſans aucune requeſte du Roy,non ſeulement de courir vne meſme fortune auec luy, mais ſ'eſtoit reſolu & mis en chemin pour ceſte intention de venir en perſonne à ſon ſecours,auec bon nombre de gens de ſa nation (acte qui bien meritoit d'eſtre par raiſon grandement recogneu) pour ces deux cauſes, c'eſt à ſçauoir pour faire entẽdre au Roy d'Angleterre la verité du faict de Prouẽce,dont le ſeigneur de la Pommeraye ſon maiſtre d'hoſtel,ia cogneu & biẽ voulu dudit Roy d'Angleterre pour les ambaſſades qui luy auoit faictes, eſtoit amplement informé,pour auoir eſté dés le commencement au faict des viures des places,ainſi qu'il eſt dit cy deuant:& pour faire trouuer bon audit Roy d'Angleterre le mariage de la fille du Roy auec le Roy d'Eſcoſſe,auſſi

pour entdre l'intẽtion d'iceluy Roy d'Angleterre ſur vne ouuerture que D
ſes ambaſſadeurs auoient ſouuent miſe en auant audit ſeigneur Roy, qui eſtoit du mariage de monſeigneur le Duc d'Orleans auec Madame Marie, fille dudit Roy d'Angleterre, & de la Royne Catherine ſa premiere femme.

Le Roy ne voulant perdre l'amitié dudit Roy d'Angleterre, & deſirant ſelon ſa naturelle inclination de demeurer ferme en ſes alliances, & ne les changer que par contrainct̃e,& moult enuis, depeſcha ledit ſeigneur de la Põmeraye deuers ledit Roy d'Angleterre,lequel y eſtant arriué & gratieuſemẽt recueilly,luy expoſa ſa charge ſur les trois poincts deſſuſdits. Quãt au premier il le diſſuada tellement-quellement, mais non du tout entierement de l'opinion qu'on luy en auoit imprimée. Quant au ſecond,incontinant qu'il ouit mentionner de ce mariage d'Eſcoſſe,il ſ'en troubla de telle ſorte,que de quatre iours apres il ne voulut reparler audit Pommeraye, E
de peur(ainſi qu'il luy feit dire & remonſtrer)de ſe collerer trop fort contre luy, & ce pendant feit reciter audit Pommeraye par les principaulx de ſon conſeil,ſes doleances,& cauſes de malcontentement ſur ceſt article: en ſomme n'y eut iamais moyen audit Põmeraye de rapaiſer ledit Roy d'Angleterre,parquoy fut contrainct de ſe retirer ſans faire grand exploit.

Ayant le Roy ſur le chemin d'Auignon à Lion faict laditte depeſche, depeſchea pareillement monſeigneur le Duc de Touteuille Comte de S. Paul, auecques le regimen du Comte Guillaume de Fuſtẽberg, & quelque autre nombre,tant de gens de pied que de cauallerie, pour aller mettre en ſon obeïſſance le païs de la Tarantaiſe en Sauoye, lequel ſ'eſtoit reuolté peu de temps au parauãt:lequel Comte de ſainct Paul les remiſt en l'obeïſſance du Roy, & pour punition donna à butiner aux lanſquenets toute laditte vallée, & meſme la ville de Conflans. Ainſi doncques dõnant ordre à tous affaires,arriua le Roy à Lion, auquel lieu il pourueut auec ſon cõſeil à toutes choſes neceſſaires,tant deça que de-là les monts,choſe que ie laiſſe- F
ray à reciter,pour retourner aux affaires de Piemont, que i'ay pieça entrelaiſſez.Deuers luy eſtoient arriuez vn peu auant le partement de ſon camp d'Auignon,& meſme auãt qu'il partiſt pour aller à Marceille,les Seigneurs Dannebault, & Cæſar Fregoze, par leſquels il auoit entendu au long tout ce qui ſ'eſtoit executé ou entreprins audict païs de Piemont, & autres endroits d'Italie, durant le temps que les choſes eſtoient conduites,ainſi que ie les ay racomtees, tant en Prouence & Languedoc, comme en Champagne & Picardie.

Aſſemblée faicte à la Mirandole.

Des enuiron la mi-Iuillet, ſur le temps que partit mõſeigneur le grand Maiſtre, pour aller en Auignon, Gaucher Dinteuille ſeigneur de Vanlay fut depeſché par le Roy pour aller en Italie, pour faire leuée de dix à douze mille hommes de pied,& iuſques au nombre de ſix cens cheuaux legers. Et par-ce qu'à la Myrãdole il trouua grãde partie des capitaines de la premiere leuée,que i'ay dit par cy deuant auoir eſté faicte auecques les princi-

paux

A paux de leurs bãdes,laditte leuée fut faicte en quinze iours, & ſe feit l'amas audit lieu de la Mirandole à la barbe de trois mille lanſquenets,& ſept cẽs cheuaux Allemans nouuellement venuz à Trente, & qui ſ'eſtoient logez à Cazal Majour, vis à vis de laditte Mirandole, ayans toutesfois le Pau entre deux.Les capitaines furent le Comte Guy de Rangon capitaine general de ceſte armée,auquel fut particulierement donné vn Colonnel de deux mille hommes,le ſeigneur Caguin de Gonzague Colonnel d'autres deux mille,le ſeigneur Ceſar Fregoſe Colonnel d'autres deux mille, le Viſconte autre deux mille,le cheualier Aſſal gentilhõme Ferrarois, & le ſeigneur Pierre Stroſſy gentilhomme Florentin Colonnel chacun de mille, le Comte Belangier de Caldora Neapolitain, & le capitaine Iean de Turin chacun cinq cens hommes, le cheualier Auerolde gentilhomme Breſſan, & le ſeigneur Bandin chacun quatre cens hommes. Des capitaines de cheuaux legers, le ſeigneur Ceſar Fregoſe deux cens, le ſeigneur de Tais gentilhom-
B me François & de la chambre du Roy deux cens, le ſeigneur Bandin deux cens.

Le vingtieſme iour d'Aouſt partit de la Mir dole le Cõte Guy de Rãgon & ſon camp,& vint la ſecõde iournée loger à moitié du chemin d'entre Parme & Reige:de là commença le camp à marcher en ordonnance, & paſſant au long des murs de la ville de Parme vindrent loger à Caſtelguelfo,& au lendemain à cinq mille pres de Plaiſance.Puis paſſerent en ordonnance au long des foſſez de laditte ville de Plaiſance: de là paſſerent la riuiere de la Trebie, ſur la minuict y eut quelque alarme, mais il fut trouué faux.Le vingt-ſeptieſme iour vindrẽt loger à quinze mille de Pauie en vne place qu'ils trouuerent abandonnée, car tout le peuple ſ'eſtoit retiré à Pauie.Le vingt-ſeptieſme iour arriuerent à vne petite ville nommée Pontreme,à quatre mille de Tortone, où ils eurent grande faulte d'eau, car ceux de la ville l'auoient deſtournée, afin que ledit cãp n'y logeaſt, & ſur la minuict eurent alarme. Le xxviij. iour arriuerent és fauxbourgs de Tor-
C tone où ils ſejournerent tout ce iour iuſques ſur le ſoleil couchant: & là ſe ioignit à eux le ſeigneur Pierre Stroſſy. Enuirõ le ſoleil couchãt le Comte Guy feit donner alarme afin que chacun ſe raliaſt ſoubs ſon enſeigne, & quand tous furent ralliez, il les feit marcher en auant & cheminer toute la nuict, tellement qu'auant la poincte du iour ils eurent paſſé Saraual. Et le vingt-neufuieſme iour ſans ſ'arreſter iuſques à ce qu'ils arriuerent à vn petit chaſteau nommé Bezolin, voiſin(ce me ſemble)de Gennes de quatre mille,& là eurent grande faulte de pain. Le trẽtieſme iour & dixieſme du partement de la Mirandole, enuiron les neuf heures du matin vn peu auant l'heure de diſner arriuerent à vn pont voiſin de deux mille de Gẽnes, là où ils ſ'arreſterẽt, & furent enuoyez loger en Beſaigne les Colonnels du ſeigneur Ceſar,& du ſeigneur Viſconte, & les cheuaux legers du ſeigneur Baudin,& ceux de Michel Ange, pour donner l'aſſault à la ville de Gẽnes par ce coſté là. Et d'autre part vindrẽt nouuelles audit ſeigneur Cõte Guy,

comme ſon entrepriſe eſtoit deſcouuerte,& qu'il eſtoit entré dedans la ville deux mille hommes de ſecours : depuis il a eſté ſceu qu'vn Lucquois du Colonnel meſme du Comte Guy ſ'eſtoit deſrobbé la nuict precedante, & auoit aduerty ceux de la ville, qu'ils euſſent à ſe tenir ſur leurs gardes, & qu'à ſon aduis le Comte,Guy & le ſeigneur Ceſar Fregoſe venoient pour eſſayer de les ſurprendre,veu le chemin qu'ils auoient tenu,& la diligence de marcher qu'ils faiſoient. D

Ce iour fut amené par les cheuaux legers vn priſonnier portãt vne malle en crouppe, lequel eſtoit ſeruiteur d'vn gentilhomme Bourguignõ qui auoit auſſi eſté prins,mais à l'ayde des païſans qui ſ'eſtoient aſſemblez, il auoit eu le moyen de ſe ſauuer. Auſſi fut amené priſonnier par vn gentilhõme le ſecretaire du Cardinal Doria, lequel incontinant fut deliuré, car il eſtoit du party du ſeigneur Ceſar, & diſoit qu'il eſtoit venu expreſſement parler à luy. Ce temps pendant furent enuoyez aucuns arquebuziers à vne Egliſe, & certaines maiſons enuiron à vn mille de Gennes, par-ce qu'il fut rapporté au Comte Guy,que là ſ'eſtoient aſſemblez quelques gens du païs, leſquels auoient tiré à ſes cheuaux legers quand ils paſſerent au long de laditte Egliſe,& que ſ'eſtoient ceux qui auoient faict ſauuer leſdits Bourguignons:mais incõtinant que leſdits arquebuziers y arriuerẽt,les ſuſdits païſans ſe retirerent à la montagne.D'autre coſté furent tuez de coups d'artillerie qui furẽt tirez de la ville, deux cheuaux du camp Frãçois, ainſi que ledit camp ſe mettoit en bataille deuant la ville, en laquelle bataille demeurerent noz gens iuſques enuiron quatre heures auant la nuict,attendans ſ'il ſe feroit en la ville quelque nouueauté par le moyen des partiſans dudit Ceſar Fregoſe, mais il ne ſ'en feit aucune:car il y auoit dedãs outre les gẽs de la ville iuſques au nombre de trois mille hõmes de guerre,dont y auoit quinze cens lanſquenets de ceux que i'ay dit eſtre nouuellement deſcẽduz à Trente. Ce voyant le Comte Guy feit retirer chacun en ſon quartier au lieu qu'il auoit choiſy pour loger ſon camp enuiron à vn mille de Gennes entre deux montagnes, ſur leſquelles il auoit aſſis ſon guet,& là fut cõmencé à faire grand nombre d'eſchelles. Puis enuiron la minuict tout le camp fut en ordonnance ſans ſonner la trompette ne le tabourin, & commença puis apres à monter à contremont l'vne deſdittes montagnes auec vn grand & incredible trauail, car outre ce que la montagne eſtoit haulte & la montée roide, le camp ne marchoit point par le chemin frayé,& deſia eſtoient les gens de guerre ſi mal menez & trauaillez de la peine des iours & nuicts paſſées, auec le default de viures qu'ils auoient enduré, ioinct qu'ils portoient les eſchelles ſur leurs eſpaulles, qu'il y en auoit beaucoup qui d'anhan & laſſeté ſe iettoient par terre,comme recreuz & demis morts, & falloit à viue force & par menaces les contraindre à porter les eſchelles. E F

Environ deux heures auant le iour, arriua l'auantgarde au pied des murs de la ville, & furent les eſchelles dreſſées, deſquelles il ne ſe trouua que deux faictes à propos,& à vray dire on n'auoit point eu plus de quatre

à cinq

A à cinq heures de temps à les faire. Ce nonobſtãt chacun de ceux qui eſtoiẽt ordonnez à donner l'aſſault, commencerent à monter à mont, & les arquebuziers à coups de arquebuze repouſſerent ceux qui ſe monſtroient à la deffence ſur la muraille, & dura ceſt aſſault continuant auecques grãde impetuoſité iuſques enuiron à vne heure & demie de ſoleil : & ſi les eſchelles euſſent eſté de meſure, ainſi qu'elles eſtoient trop courtes, l'opinion eſt de beaucoup de gens, qu'elle euſt eſté emportee d'aſſault. Quoy que ſoit, le Comte Guy voiant que ſans autres eſchelles il eſtoit impoſſible de la gaingner, & que ſes gens eſtoient tuez d'enhault, ſans qu'il leur fuſt poſſible de ſe reuancher, feit ſonner la retraitte. De ceux de dedans y eut peu de morts, n'auſſi beaucoup de bleſſez: bien y mourut vn capitaine de nom de ceux de dehors, & y en eut beaucoup d'autres de bleſſez & de morts, aucuns diſent cinquante, aucuns diſent cent: entre autres y mourut le ſeigneur Hector de Caracciole gentil-homme Neapolitain, qui eſtoit au camp ſans
B charge, & fut enterré dedans Gennes, par congé de ceux de la ville, deuers leſquels auoit eſté enuoyé vn trompette. Pour ceſt effect audit aſſault ſe porta vaillammẽt entre les autres vn portenſeigne du ſeigneur Caguin, lequel monta iuſques ſur la muraille auecques ſon enſeigne, & quoy qu'il y fuſt mal ſuiuy, pour auoir eſté les eſchelles courtes, ainſi que i'ay dict, & que ceux de dedans luy euſſent empoingné ſon enſeigne, penſans la luy arracher des poings, il en rapporta toutesfois la haſte auecques vne partie du taffetas, l'autre partie luy fut arrachee par pieces.

SONNEE que fut la retraitte, le Comte feit retourner ſes gens par la meſme montaigne qu'ilseſtoient venuz, ce qui fut faict ſansaucune contrarieté & ſans que de la ville ſortiſt hõme de pied ne de cheual pour dõner ſur la queue, ſinon quelques vns, eſtant deſia noſtre cãp arriué au logis en la plaine d'entre les deux montaignes, qui ſe monſtrerent ſous quatre enſeignes, ſur le plus hault de l'autre montaigne: le Comte Guy y enuoya des arquebuziers pour eſſayer à les attirer à l'eſcarmouche, mais ils ſe retirerent in-
C continãt. Tout ce iour demeura le Comte en ſondict camp, pour attendre le retour des Colonnels du ſeigneur Cæſar, & du ſeigneur Viſconte, & des cheuaulx legers qui eſtoiẽt allez auecques eux en Beſaigne, leſquels il auoit mãdez pour ſe reuenir ioindre auecques luy, mais ils prindrent autre voiage, & tournerent vers Plaiſance par vn autre chemin qu'ils n'eſtoiẽt venuz. Bien arriua le Colonnel du Comte, qui le iour precedant auoit eſté enuoié pour dõner l'aſſaut en vn meſme temps au coſté du palais d'André Dorie, mais l'artillerie des galleres, qui les deſcouurit, les contraingnit d'habandonner ceſte entreprinſe. Ce temps pendant fut mis le feu en quelques villages à l'entour, pour ſe venger des villains, qui auoient mis le feu en leurs pailles.

LE Comte apres que ſon Colonnel fut reuenu, aſſembla le conſeil, & fut aduiſé, attendu qu'ils n'auoient aucune artillerie pour faire batterie, de ne plus hazarder leurs gens au tour de Gennes, & ſur la minuict deſlogea le

camp ſans ſon de trompette ny de tabourin. Et tout le lendemain, qui fut le premier iour de Septembre, cheminerẽt ſans arreſter, iuſques à ce qu'ils arriuerent en certains chaſteaux, nommez Herma, Taier, & Vada, à bien trente mille de Gẽnes, au pied des grandes mõtaignes, où ils ne trouuerẽt pour les cheuaux ſinon quelque peu de bled, & pour les hõmes des chataignes, car les habitans eſtoient fuis és montaignes auecques tout leur bagage & leurs prouiſions: en haine de quoy les ſoldats bruſlerent quelques villages, & ſaccagerent leſdicts chaſteaux, combien que le butin ne fuſt pas grand. Au lendemain à vne heure de iour, le cãp deſlogea, & vint à douze mille de là, en vn chaſteau nommé Viſan: & là fut depeſché le ſeigneur de Vanlay, accompagné de vingt cheuaulx legers du ſeigneur de Ceſar Fregoſe, pour aller à Turin, aduertir le ſeigneur d'Annebault, de la venue dudit Comte, & de ſon camp. Le troſieſme iour ledit Comte marcha quinze mille en auant, iuſques à vn chaſteau nommé Caue, & au lendemain paſſa la riuiere du Tanare à gué, & vint à vn chaſteau, nommé Seriſolles, à quatre mille de Carmagnolles. Les ennemis aduertiz que le Comte approchoit ſi fort, abãdonnerent le ſiege de Turin, faiſans courir le bruit qu'ils ſen alloient au deuant dudit Comte, luy preſenter la bataille, toutesfois ils ne luy donnerent aucun empeſchement, & vint le cinquieme iour du mois loger à Carignan dedans la ville. Le ſeigneur d'Annebault voyant le camp deſloger, ſaillit à la queüe, auec ſept ou huict cens hommes, & en paſſant au long de la tour du pont du Pau (de la prinſe de laquelle l'Empereur auoit faict vn ſi grand cas) la feit ſommer de ſe rendre à ſa diſcretion: ce qu'ils feirent, ſe voyans hors d'eſperãce d'auoir ſecours: & le lendemain le ſeigneur de Burie ſortit auecques ſept ou huict cens vaillans hommes, & print Groillan, où il trouua force bleds & vins pour refreſchir Turin. Arriuant le Comte à Carignan, & paſſant en bataille au long du chaſteau, où eſtoient enuiron ſoixante Neapolitains pour l'Empereur, leſdits Neapolitains tirerent & tuerent vn de noz ſoldats d'vn coup d'arquebuze: dont le Comte irrité, les enuoya ſommer par vn trompette, de ſe rendre à luy, ce que refuſans de faire, de rechef il les enuoya ſommer auecques commination de les faire tous pendre ſ'ils attendoient le canon: à quoy ils demanderent terme d'enuoyer deuers ceux qui les auoient mis dedans. Sur ceſte reſponſe le Comte depeſchea vers le ſeigneur d'Annebault, à ce qu'il luy enuoyaſt de l'artillerie, ledict ſeigneur d'Annebault incontinant ces lettres receues, partit luy meſme auecques deux canons & deux lõgues couleurines & deux moyennes, accompagné de cinquãte hommes d'armes & cent cheuaux legers, parce qu'il luy conuenoit paſſer au deſſus de Montcallier, où ſ'eſtoit retiré le ſeigneur Scalingue, gouuerneur d'Aſt: lequel Scalingue voyant arriuer le canon, & craingnant que le Cõte Guy ſe vint ioindre auecques ledit d'Annebault, pour aſſieger Montcallier, abandonna la ville, & ſe retira en Aſt, où ſ'eſtoit retiré tout le camp de l'Empereur. Et puis apres vindrent nouuelles par les chemins audict ſeigneur d'Annebault, comme les capitaines qu'il

A qu'il auoit enuoyez à Quiers,eſtãs aduertiz que la ville eſtoit taxée à vingt-cinq mille eſcus,par les Imperiaux,pour paier leurs gens (car autre moien n'auoient ils d'auoir deniers)marchert audit lieu de Quiers, & y trouuãt mauuaiſe garde, par ce que les ſoldats eſtoient empeſchez à cõtraindre les habitans à paier laditte finance, l'auoient prinſe d'emblée ſur quatre cens hommes de guerre,qui la tenoient pour l'Empereur.

Av deuant dudict ſeigneur d'Annebault, incontinant que ledit Scalingue fut deſlogé,vindrent les deputez de Montcallier luy preſenter & faire l'obeïſſance:de là il paſſa outre,& arriua qu'il eſtoit encores matin à Carignan.Ceux du chaſteau voians arriuer l'artillerie,enuoierent deux desleurs auecques vn tabourin parler audit ſeigneur Comte,auſquels fut reſpondu par le Comte d'arriuée aſſez rigoureuſement , à cauſe qu'ils l'auoyent contraint de faire venir l'artillerie,pour vne place qu'ils ſçauoient bien n'eſtre tenable.Ce pendant qu'ils pretendoient la finale reſponſe, fut menée vne praticque par vn Neapolitain qui eſtoit au ſeigneur Caguin, que ceux qui
B eſtoient Neapolitains ſe rendroient à luy:& en effet dés le iour meſme, enuiron deux heures deuant la nuict,ledit ſeigneur Caguin enuoya ſon lieutenant auecques ſes lãcepeſſades prendre la poſſeſſion du chaſteau:& à vne heure de nuict leſdits Neapolitains furent mis dehors, le capitaine & ſon port'enſeigne auecques chacun vn cheual,& tous les autres à pied: de leurs cheuaux en demeura dix audict chaſteau, auecques leur enſeigne que ledit lieutenant retint entre ſes mains, diſant que le tout appartenoit audict ſeigneur Caguin:& alors ſe deſcouurit la ſimulte d'entre leſdits ſeigneur Cõte & Caguin,laquelle n'apporta point de fruict au ſeruice du Roy.Audict chaſteau furẽt trouuez outre le bled enuiron trois mille ſacs de farine, qui eſtoit deſia enſachée pour enuoyer au camp des ennemis, laquelle fut incontinant menée à Thurin par l'ordonnance & commandement dudit ſeigneur Comte,& quelque quantité de vin qu'il aſſembla.

C Le vnzieme iour du mois vindrent gens de par la ville de Saluces, faire l'obeiſſance au Roy,& demander vn poteſtat:en vint auſſi de pluſieurs villes & chaſteaux,tãt du Piemont que du Marquiſat:& durant ce temps noz gens prindrent auſſi la ville de Quieras. Le quatorzieme arriuerent lettres du Roy, de la retraitte de l'Empereur , & des nouuelles gens que le Roy auoit pour mettre dedans Turin,ſçauoir eſt deux mille hõmes de pied François, ſous la charge du capitaine René,& du capitaine Godiniere, & autres deux mille ſous la charge du cheualier de Birague,pour tirer dehors les autres qui auoient baucoup enduré durant les ſieges paſſez : & mandoit ledit ſeigneur au ſeigneur d'Annebault qu'il vint deuers luy,enſemble les autres capitaines,tant de cheual que de pied auecques leurs bandes & cõpagnées, & qu'il laiſſaſt laditte ville en garde au ſeigneur de Burie auecques les gens fraiz qu'il luy enuoyoit:auquel de Burie il donna la charge de cinquante hommes d'armes, auſquels le Marquis François de Saluces auoit cõmandé deuãt qu'il ſe fuſt reuolté. Ce meſme iour les capitaines ſainct Petre Corſe

& Iean de Turin auecques leurs gens ſ'embatirent auecques vne trouppe D
d'ennemis,leſquels ils defirent,& en rapporterent quatre enſeignes,& amenerent de priſonniers le capitaine Baron, le capitaine Senegaille, & le capitaine Pacier. Le xxv. iour arriua le Marquis Iean Louis de Saluces à Carignan,enuoyé de par le Roy(comme dit eſt) & le meſme iour alla coucher à Carmagnolle:ce qui ſ'eſt enſuiuy de luy a eſté racompté par cy deuant.

Condemnatiõ de celuy qui empoiſonna mõſeigneur le Dauphin.

CE-temps pendant arriua le Roy à Lion,& là feit aſſembler tous les Princes de ſon ſang, cheualiers de ſon ordre,& autres gros perſonnages de ſon Royaume:les Legat & Nunce du Pape,les Cardinaux qui lors ſe trouuerẽt en ſa cour, auſſi les ambaſſadeurs d'Angleterre, Eſcoſſe, Portugal, Veniſe, Ferrare, & autres:enſemble tous les Princes & gros ſeigneurs eſtrangers,tãt d'Italie que d'Allemagne,qui pour ce temps là reſidoient en ſa cour, comme le Duc d'Vvittemberg Alleman, les Ducs de Somme, d'Arianne, d'Atrie,Princes de Melfe,& de Stilliãne Neapolitain, le ſeigneur Dom Hypo- E
lite d'Eſt, le Marquis de Vigeue de la maiſon Treuoulce Milannois, le ſeigneur Iean Paule de Cere Romain, le ſeigneur Ceſar Fregoſe Geneuois, le ſeigneur Hannibal de Gonzague Comte de Lanyuolaire Mantouan, & autres en treſ-grand nombre. Leſquels aſſemblez,il feit en la preſence de eux lire depuis vn bout iuſques à l'autre, le proces du malheureux homme qui auoit empoiſonné feu Monſieur le Dauphin, auec les interrogatoires, cõfeſſions,cõfrontations,& autres ſolẽnitez accouſtumées en proces criminel. Apres que la lecture dudit proces fut paracheuée, & que tous les aſſiſtans,aumoins ceux qui peuuent ſelon la loy opiner en matieres criminelles,eurẽt dõné leur aduis de ceſt enorme & miſerable cas,les iuges procederẽt à la condẽnatiõ,& l'arreſt executé, qui fut d'eſtre tiré à quatre cheuaux.

LE Roy ſejourna encores à Lion quelques iours,& feit auãt qu'en deſloger,deliurer le payement à tous ſes gens de guerre,donna cõgé à ceux dont il n'auoit plus que faire, cõme aux lanſquenets & Suiſſes,retenant ſeulemẽt F
ſix mille lanſquenets du regiment du Comte Guillaume de Fuſtamberg,& tous les capitaines Suiſſes, auſquels ils dõna eſtat pour viure & ſ'entretenir en ſon Royaume: aux malades & bleſſez d'iceux lanſquenets & Suiſſes il feit aſſigner logis & deliurer argẽt outre leur ſolde, pour les faire pẽſer & guerir. De ceux qu'il retint il enuoya les vns en garniſon en Picardie,les autres apres le Duc de Touteuille Comte de S. Paul,pour le renforcer,& chaſtier aucuns Sauoiſiens qui ſ'eſtoient eſleuez ſur vn faux bruit qu'on auoit faict ſemer entre-eux,que l'Empereur auoit donné & gaigné la bataille cõtre le Roy. Le Cõte de S. Paul feit telle diligence en ſa charge, qu'il remiſt en l'obeïſſance du Roy toute la Sauoye & Tarantaiſe, & chaſtia ceux qui auoiẽt eſté cauſe de l'emotion, de ſorte que depuis elle a eſté obeïſſante au Roy,ſans y auoir iamais reuolte ny tumulte.

Arriuée du Roy d'Eſcoſſe.

LE Roy dés lors qu'il eut donné ordre à Lion pour toutes les frontieres de ſon Royaume,deſlogea de Lion,& ſur le chemin au hault de la montagne de Tarare, entre ledit lieu de Tarare & S. Saphorin, où y a vn lieu qui

ſ'appelle

A sapelle la Chappelle, auquel lieu estant la au disner, le vint trouuer le Roy d'Escosse, lequel ainsi comme i'ay dict en autre endroit, ayant eu nouuelles de la descente de l'Empereur és païs du Roy, auoit faict faire en ses païs, discretion de seize mille hommes, pour venir au secours dudit seigneur, & ce sans requeste ny sceu d'iceluy: & ia estoit ledit Roy d'Escosse embarqué par deux fois, mais auoit esté repoussé par vent contraire, finablement & sans difficulté, arriua iusques en Normandie, auecques aucuns de ses nauires, & print terre au haure de Dieppe. Là il oït nouuelles q̃ l'Empereur & le Roy estoient sur le point de se donner la bataille, & à ceste cause pour n'y faillir il print la poste: mais sur le chemin il eut nouuelles de la retraitte de l'Empereur, qui fut occasion qu'il modera la diligence de ses postes, pour surattendre son train qui venoit apres luy: mais le Roy enuoia au deuant de luy pour le haster, & qu'il laissast venir son train apres: & trouua ledict Roy d'Escosse ainsi que i'ay dict cy deuant à ladite Chappelle, auquel lieu il fut
B grandement recueilly du Roy, & apres plusieurs autres propos luy demanda l'vne de ses filles en mariage.

Le Roy encores qu'il sceust tresbien combien il seroit difficille de le faire trouuer bon au Roy d'Angleterre, aussi qu'il luy sembloit aucunemẽt faire tort à la fille de Vendosme qu'il auoit desia cõme future Royne d'Escosse adoptée en fille, n'osa purement esconduire ledict Roy, considerant la franche volonté dont il auoit vsé enuers luy: considerant aussi l'ancienne alliance des deux Royaumes de France & d'Escosse, & que le pere dudit Roy estoit mort en bataille au seruice du feu Roy Lois douzieme, ne luy voulut aussi plainement accorder, mais remist la chose en deliberatiõ d'entre eux deux, apres que ledit Roy auroit veu la Dame. Et tant pour ceste cause, que pour autres deux vrgẽtes raisons dont i'ay parlé auoit depesché par cy deuant le seigneur de la Pommeraye deuers le Roy d'Angleterre, ainsi qu'auez veu par cy deuant en ces memoires. Encores sur le chemin arriuerent deuers le Roy les ambassadeurs des ligues de Suisse, à la requeste & aux
C despens des estats de la Comté de Bourgongne, pour le supplier qu'il fust content de n'innouer ou entreprendre riens en ladite Comté: ce que ledict seigneur Roy leur accorda pour vn an, voulant bien en ceste part gratifier à messieurs des ligues, combien que par plusieurs il en fust dissuadé, lesquels estoient d'aduis qu'il y deuoit enuoier les bandes du Cõte Guillaume, pour la s'yuerner, & ce pendãt y faire fortifier quelque place, pour la tenir par cy apres en subiection.

Avssi luy vindrent lettres de Rome, par lesquelles il estoit dõné aduertissemẽt cõme nostre S. Pere, de son propre mouuemẽt auoit proposé en cõ sistoire le decez de feu Mõseigneur le Dauphin que Dieu absolue: remonstrant luy sembler estre raisonnable, pour les merites du Roy & de ses predecesseurs enuers le S. Siege Apostolique, qu'õ luy feist faire obseques solẽnelles, c'est à sçauoir cõme ils les font pour la mort d'vn Cardinal. Et q̃ sur ce y auoit esté quelq̃ dispute, disans aucuns de messieurs les Cardinaux que *Nouuelles venues au Roy.*

par le Pape Alexandre, pour la mort du fils du Roy Ferdinand d'Arragon, D
& que ledit Alexãdre, pour estre Espagnol, auoit ce faict plus par affection particuliere à sa patrie, que par aduis & deliberation du cõsistoire: finablement vn chacun se reduisit à la volonté dudit sainct Pere, & furẽt lesdittes obseques honorablement faictes en la chapelle Papale.

Avssi sur le chemin vindrent nouuelles au Roy de l'arriuée de l'Empereur en Espagne, lequel en son passage auoit eu beaucoup à souffrir, à cause du mauuais temps qui l'auoit accueilly sur la mer, en sorte qu'outre deux nauires qui luy estoient prises à la veuë du port de Gennes, esquelles estoit son escuirie en l'vne, & son buffet en l'autre, il auoit perdu six de ses galleres, & en icelles bon nombre de gens de biẽ: & que ledit seigneur Empereur, ce-nonobstant, perseueroit en son accoustumée brauerie, menassant de bien tost retourner en France auecques plus grande & puissante armée qu'il n'auoit encores faict. D'autre costé vindrent nouuelles que les Nor- E
mans s'estoient de rechef rencontrez sur la mer auec les Espagnols venans du Perou, & auoient faict gros butin sur eux, qu'on n'estimoit moindre de deux cens mille escus. Luy vindrẽt aussi lettres d'Allemagne, comme l'Empereur y auoit enuoyé retenir des capitaines pour leuer gens au tẽps nouueau, & des propos que les Imperiaux faisoient semer à son grand desauãtage, & auantage dudit Empereur, mesmement en deguisant la mort de feu mondit-seigneur le Dauphin. De Romme & de plusieurs autres endroicts d'Italie il auoit pareil aduertissemẽt. Aussi peu de temps apres eut nouuelles de la mort du Duc Alexandre de Florence: & du costé de Picardie eut aduertissement que les Hennuyers commençoient à courir & faire butin en la frontiere, & que ia ils estoient bon nombre de gens ensemble.

Parqvoy pour aduiser à ce qui seroit à faire sur toutes les nouuelles dessusdittes, aussi pour la cõclusion du mariage d'Escosse, le Roy print son chemin par Amboise & Blois, pour venir à Paris. Auquel lieu d'Amboise
Mort du Mareschal de la Marche. luy vint faire la reuerence monseigneur le Mareschal de la Marche, auquel F
le Roy pour le grand seruice qu'il luy auoit faict dedãs Peronne, feit grãd recueil: mais partant de là ledit Mareschal pour aller à Sedan, par ce que nouuellemẽt messire Robert de la Marche son pere estoit trespassé, par les chemins fut prins d'vne fieure, dõt il mourut à Longeumeau cinq lieuës de Paris, qui fut grand dommage, pour auoir esté en son temps gentil cheualier, & grand homme de guerre. Finablement le Roy passant à Blois fut cõ-
Mariage du Roy d'Escosse auec Madame Magdaleine. clu le mariage d'Escosse auec Madame Magdaleine, & là furent fiancez, & remises les nopces à faire à Paris: auquel lieu arriué, par aduis de son cõseil, donna prouision requise à toutes choses. En Allemagne il escriuit lettres aux Estats de l'Empire, leur racomptant au vray comme il estoit allé de la mort dudit feu seigneur Dauphin, & leur offrãt de rechef de soubsmettre à leur iugement ses droicts pretenduz au Duché de Milan, source & origine de toute ceste guerre. A Romme en escriuit aussi à nostre sainct Pere, & au consistoire, & à ses ambassadeurs enuoya le double de ce qu'il auoit es-

crit

A crit en Allemagne, afin qu'ils en feiſſent entendre le contenu à ſa Saincteté, & qu'vn chacun ſceuſt en quel deuoir il ſ'eſtoit mis, & mettoit. Quant à la mort du Duc de Florãce, ie laiſſe à eſcrire aux autres, par-ce qu'il ne touche à ma matiere, ſeulement me ſuffit de parler de ce qui touche le Roy & ſes affaires.

Vovs auez entendu cy deuant comme le ſeigneur de Burie eſtoit demouré gouuerneur & lieutenant du Roy dedans Turin. Ayant iceluy entẽdu que ceux de Caſal faiſoient difficulté de receuoir le Duc de Mantoue pour Marquis de Montferrat (auquel l'Empereur l'auoit adiugé contre le Duc de Sauoie, & le Marquis Frãçois de Saluces, qui y pretendoient droit) par le moien d'vn cordelier, & d'vn gentil-homme de Montferrat nommé le Comte Guillaume de Biendras, & d'vn autre nommé Pierre Antoine de Valance, praticquavn capitaine Neapolitain nommé le capitaine Damian Curial, qui eſtoit en garniſon à Caſal de Montferrat au ſeruice de l'Empe- *Deffaitte des noſtres à Caſal.*
B reur: lequel Damiã promiſt au ſeigneur de Burie de luy liurer vne des portes de laditte ville de Caſal. Le ſeigneur de Burie n'en aduertit le Comte Guy de Rangon, lequel eſtoit lieutenant du Roy en Piemont, & eſtoit auec l'armée vers Sauillan, craingnant que laditte entreprinſe eſtant entendue de pluſieurs hommes, fuſt deſcouuerte, mais accompagné du capitaine Chreſtofle Gouaſt, qui auoit douze cens hommes de pied Italiẽs, & du ſeigneur de Tays, auecques quelque nombre de cauallerie, delibera d'executer ſon entreprinſe. Or auoit fourny audit Comte de Biẽdras vne ſomme d'argent, pour faire prouiſiõ de pelles, hoiaux, ſappes, & autres ouſtils de caſtadoux, à ce qu'eſtant dedãs la ville, il peuſt ſoudain trencher entre la ville & le chaſteau, pour empeſcher les ſaillies de ceux dudict chaſteau, attendant que le Cõte Guy peuſt venir à ſon ſecours auecques ſon armée & l'artillerie, pour battre le chaſteau, lequel eſtoit forſable tenant la ville. Mais eſtant arriué à Caſal, & ſon entreprinſe executée, de ſorte qu'il eſtoit ſeigneur de la ville,
C trouua que ledict Comte de Biendras n'auoit faict prouiſion d'outils comme il auoit promis, qui fut cauſe ce pendant qu'il en chercha d'autres pour faire trẽchées, qu'il ſe perdit beaucoup de tẽps, & que le Marquis du Guaſt (qui eſtoit lieutenant general pour l'Empereur eſtant en Aſt) eut loiſir d'aſſembler ſon armée, & ſe venir ietter par la porte des champs dedans le chaſteau, & du chaſteau dedans la ville, où il ne trouua les trenchées pas à peine commencées. Ledit ſeigneur de Burie, qui n'auoit (comme dit eſt) que douze cens hommes de pied, auecques leſquels il ſouſtint le faix d'vne ſi groſſe armée, en fin fut forcé par les ennemis, & fut prins priſonnier au cõbat: auſſi fut le ſeigneur de Tais, & le capitaine Chreſtofle Guaſt tué, & tout le reſte mort ou prins, hors mis le Comte de Biendras, & le capitaine Damien, & autres qui eſtoient de la marchandiſe, leſquels ſe ſauuerent.

Il eſt apparant que ſi le Comte Guy & ledit ſeigneur de Burie euſſent eu bonne intelligence enſemble, & que ledit Comte Guy auec l'armée du Roy ſe fuſt voulu ietter pres d'Aſt, iamais le Marquis du Guaſt n'euſt en-

trepris d'aller au ſecours, craignant qu'en cuidãt ſauuer l'vn, il perdiſt l'autre, & par ce moyen l'inconuenient ne fuſt venu audit ſeigneur de Burie. Le Roy aduerty de la prinſe dudit ſeigneur de Burie, depeſcha meſſire Guy Guiffroy ſeigneur de Bouttieres, pour eſtre ſon lieutenant general à Turin : & manda au Cardinal de Tournon qui eſtoit ſon lieutenãt à Lion, ayant audit lieu la ſuperintendence de ſes affaires, qu'il euſt à ſecourir ledit Guiffroy de ce qui luy ſeroit neceſſaire. Le Marquis du Guaſt ſe contenta d'auoir reſcous la ville de Caſal, & apres y auoir pourueu, ſe retira en Aſt pour faire teſte au Comte Guy de Rangon. D

ESTANS les nopces du Roy d'Eſcoſſe conſommées, dont le feſtin ſe feit à la maiſon Epiſcopalle à Paris, le Roy fut aduerty comme les ennemis ayans renforcé leurs garniſons en la frontiere de Picardie, commençoient à faire quelques legeres entrepriſes. Et entre autres, ſçachans que les cheuaux legers du Vidame d'Amiẽs eſtans en garniſon à Dourlens, auoient dreſſé vne entrepriſe pour piller Auẽnes le Comté, trois lieues pres d'Aras: leſdits ennemis ſ'eſtoient embuſquez dedans ledit village, & à l'arriuée deſdits cheuaux legers les auoyẽt desfaicts, non ſans ſouſpeçon d'auoir eſté vendus par leurs guides. Le Roy aduerty de ce enuoya audit Dourlens le capitaine Martin du Bellay auecques deux cens cheuaux legers eſtãs ſous ſa charge, & peu de temps apres y enuoya le capitaine George Cappuſſement Albanois, auſſi capitaine de deux cens cheuaux: & à Veruin la bande du Comte de Marle fils aiſné du Duc de Vendomois de cinquãte hommes d'armes: à Sainct Quentin les cent hommes d'armes dudit Duc de Vendoſme: & conſequemment renforça toutes les autres garniſons de la frontiere, leſquelles garniſons continuerent tout l'hyuer en guerre guerroyable, ſans faire grãdes ny memorables choſes, à cauſe des glaces & exceſſiues neiges qui durerent tout l'hyuer, ne pouuans aller les gẽs de cheual au pais. E

Deffaitte des noſtres à Auennes le Comté.

CESTE fut la prouiſion qui ſoudainement fut miſe pour la Picardie: mais ce-pendant ſ'en dreſſoit vne autre plus grande de force & d'entrepriſe: car le Roy aſſembla en ſa bõne ville de Paris, au Palais où ſe tiẽt ſa Cour de Parlement, les Pairs de France, & les Princes de ſon ſang, & quarante ou cinquante Eueſques, & ſa Cour de Parlement dudit lieu, & pluſieurs autres gros perſonnages de tous eſtats. Deuant ceſte aſſiſtance, le Roy preſent, Monſieur Cappel Aduocat du Roy, print la parole, & remonſtra les grandes & apparãtes rebellions & felonnies que l'Empereur Comte de Flãdres, Artois, & Charolois, & detenteur de pluſieurs autres païs mouuãs & tenus de la couronne de France, auoit cõmiſes & perpetrées à l'encontre du Roy ſon Prince naturel & ſouuerain ſeigneur : ſur ce concluant & requerant iceux Comtez de Flandres, Artois, & Charollois, & autres païs mouuans de la couronne, eſtre declarez par arreſt commis & confiſquez, adiugez, & reunis à la couronne. F

Pourſuitte cõtre l'Empereur en iuſtice.

Cõfiſcation des pais bas de l'Empereur tenuz de la couronne.

LA requeſte ouye dudit Aduocat du Roy, euë ſur icelle meure deliberation, fut dit & pronõcé, qu'on enuoiroit aux frõtieres, és lieux de ſeur acces

A ces, adiourner à ſon de trompe ledit ſeigneur Empereur, à ce qu'il euſt à enuoyer tel ou tels qu'il luy plairoit, inſtruits des merites de ſa cauſe, pour alleguer ce que bon leur ſembleroit à l'encontre de laditte demande des Aduocat & Procureur du Roy, & tout ce qu'ils auroient à dire: & ce pendant auſdits Aduocat & Procureur ne ſeroient leur fins & concluſions admiſes: auſquels perſonnages que ledit Empereur voudroit enuoyer, ſeroit donné bon & ſeur ſaufconduict de venir & de ſ'en retourner frãchement. Les adiournemens bien & deuement faicts par vn heraut d'armes du Roy, & n'y comparans aucuns de la part dudict Seigneur Empereur, fut la demande deſdits Aduocat & Procureur interinée, ſelõ leur forme & teneur: & delibera le Roy d'aſſembler au premier temps opportun vne bonne & puiſſante armée, pour executer ceſt arreſt en tout, ou en partie. Les ennemis au lieu d'enuoyer à Paris, alleguer leurs raiſons, faiſoyent leur compte d'entrer és païs du Roy: & aduertis que Terouenne eſtoit tres-mal
B fournie de vins, & que de gens de guerre y auoit aſſez peu, par ce que puis n'agueres la compagnie de cinquãte hommes d'armes du ſeigneur de Bernieulles frere puiſné du ſeigneur de Crequy gouuerneur de la ville de Terouenne, reuenant de courir apres auoir pillé le val de Caſſel, attendue ſur ſa retraitte pres de Terouẽne auoit eſté deffaitte, ſ'eſtoient leſdits ennemis aſſemblez à Aire, Betune, & ſainct Omer: & faiſoit le Comte du Ru grande diligence pour ſurprẽdre laditte ville, auant qu'on y meiſt renfort d'hõmes. Parquoy le Roy ordõna que le capitaine Martin du Bellay auecques ſa bande eſtant lors à Dourlés, ſ'iroit mettre dedans ladite ville de Terouenne: lequel du Bellay y entra le premier iour de Feurier ſans dommage, encores que les ennemis euſſent ſept ou huict cens cheuaulx ſur le paſſage, mais le verglas & la tourmente fut ſi grande, & la nuict ſi obſcure, que l'ennemy n'eut moyen de luy nuire. Et enuiron Quareſme-prenant enſuiuant
C y entra Sanſac auecques pareille charge de deux cens cheuaulx, & tout le demeurãt de l'yuer iuſques vers la mi-quareſme, continuãs la guerre guerroyable entre les garniſons voiſines, touſiours à l'auantage de ceux de Terouenne: & tous les iours y auoit eſcarmouches ou de ceux de Terouenne deuant les portes des ennemis, ou des ennemis deuant les portes de Terouenne: & y veint pour veoir la guerre la plus part de la ieuneſſe qui eſtoit pres la perſonne de Mõſeigneur le Dauphin, comme le ſeigneur de ſainct André, le ſeigneur de Dampierre, le ſeigneur Dandoyn, le ſeigneur de Decars, & le ſeigneur de la Noue, leſquels n'y furent ſans auoir chaſcun iour du paſſe-temps.

Auitaillement de Terouene.

ENVIRON la mi-quareſme le Roy depeſchea le ſeigneur d'Annebault capitaine general des cheuaux legers, accompagné des ſeigneurs de Tais, du ſeigneur de Termes, & du ſeigneur d'Auſſun, Frãçois: des ſeigneurs More de Nouate, de Franciſque Bernardin de Vieil-mercat, Italiens: de Georges Capuſſement, & Theode Manes Albanois, ayãt chacun deux cens cheuaux legers: du ſeigneur du Bies Seneſchal & gouuerneur de Boulongne,

& du seigneur de Crequy lieutenant du Roy à Montereul, auecques leurs D
bandes de chacun cinquante hommes d'armes,pour aller mettre viures en laditte ville de Terouẽne .L'amas des viures faict à Mõtreul,ledit seigneur d'Annebault aduertit ceux de la garnison du iour & heure qu'il se trouueroit auecques les viures,en la foreſt de Foucambergue,afin qu'ils enuoyassent descouurir le païs vers sainct Omer & Aire, puis qu'ils vinssent au deuant de luy,recueillir lesdits viures. A ceste cause sortirent les cheuaux legers de Terouenne, & eux estans en la campagne trouuerent assez pres de de la ville quelques gẽs de cheual des garnisons d'Aire & de sainct Omer, lesquels estoyent venus pour entendre des nouuelles, mais les cheuaulx legers incontinant les chargerent & leur donnerent la chasse iusques au pres de leurs barrieres,&ce faict se retirerent tout le chemin de Foucambergue au deuant des viures ainsi qu'il leur auoit esté mandé, laissans toutesfois quelque nombre de cheuaux au guet,pour aduertir s'il sortoit gẽs des gar- E
nisons des ennemis d'alentour.

A SAINCT Omer estoit le seigneur du Ru, lequel aduerty de la venue des viures, se mist aux champs incontinant auecques le nombre de cinq à six cẽs cheuaux des garnisons d'Aire & dudit sainct Omer:puis en enuoya deuãt Terouenne vn nombre pour attirer ceux de dedãs à l'escarmouche, & luy & sa trouppe se vindrent embuscher derriere la iustice patibulaire dudict Terouenne. Entre les cheuaux legers que ie vous ay dict cy deuant estre demeurez pour aduertir si les ennemis se mettroyent aux champs, & les auantcoureurs du seigneur du Ru,se dressa l'escarmouche forte & roide,& eussent lesdits cheuaux legers esté renuersez,mais ils furent soustenus par vne trouppe d'hommes d'armes du seigneur de Bernieulles conduicts par le Bastard de Halluyn son enseigne, qui fut cause que l'escarmouche fut plus longue, mais non si chaudement poursuiuye, qu'elle estoit commancée.Car ledit seigneur duReu auoit dõné charge à ses gens de ne pous- F
ser pas trop auant, de peur qu'il ne fust descouuert: & de vray le guet de la ville,encores qu'il fust embusqué à la portée d'vne moyẽne pres, ne le pouuoit descouurir: mais les cheuaulx legers enfoncerent si auant qu'ils le descouurirent: dont ils enuoyerent aduertir leurs capitaines qui estoient allez à Foucambergue.

L'INTENTION dudit seigneur du Ru estoit que ceux qui auoiẽt cõduit les viures iusques à Foucambergue, incontinant qu'ils les auroient liurez à ceux de Terouenne s'en retourneroient,ainsi qu'auoit esté la coustume auparauant,& luy en ce cas eust esté assez fort, pour entreprendre de charger laditte garnison,& destrousser lesviures.Mais autrement luy en aduint,par ce que les seigneurs d'Annebault & du Biez aduertis par les cheuaux legers de laditte embuscade,faisoient marcher leur trouppe sur la montagne à la main gauche, tirant à sainct Omer, en lieu à propos pour secourir les viures,si ledit seigneur du Ru les eust voulu charger:lequel du Ru voyant les choses ainsi ordonnées,se retira dedans sainct Omer, & le seigneur d'Annebault

A nebault & du Biez vindrent coucher à Terouëne,& renuoyerẽt le reſte de la trouppe à Montreuil, afin de ne conſumer les viures: auquel lieu auſſi ſe retirerent deux iours apres leſdits d'Annebault & du Biez apres auoir viſité tout le païs à l'enuiron.

ENVIRON la fin de Mars le Roy commença de mettre ſes forces enſemble,& partant d'Amiens vint loger à Fliſcourt, de là à Pernoy:& en ce temps là mourut Charles Duc de Vendoſmois qui eſtoit demeuré malade d'vne fieure chaude audit lieu d'Amiẽs auecques le regret de ce Royaume, pour auoir eſté Prince magnanime,ayant faict de grands ſeruices à la couronne. Le ſeigneur de Montmorency grand maiſtre de France, lequel le Roy auoit faict ſon lieutenant general en ſon armée, partant de Pernoy auecques l'auantgarde,aduerty que la place d'Auchy le chaſteau,qui eſt aſſiſe ſur la riuiere d'Othie, mi-chemin de Dourlans à Hedin, portoit grand dommage aux viures, & aux allans & venans des garniſons des villes de
B Montreuil & Dourlans, delibera de paſſer par là,& arriué qu'il y fut auecques l'artillerie,ceux de dedans ſe rendirent leurs bagues ſauues. Au lendemain le Roy y vint loger, puis marcha deuant Hedin place forte & de cõſequence audit ſeigneur Roy,pour la ſeureté de ſes autres places,& à l'Empereur fort nuiſible eſtãt entre noz mains: faiſant les approches deuant laditte ville fut tué d'vn coup d'arquebuſe meſſire Antoine de Mailly, ſeigneur d'Auchy capitaine de mille hommes de pied, qui fut grand dommage, & fut bleſſé en la iambe le ſeigneur de Helly auſſi capitaine de mille hommes. Les approches faictes & commẽcement de la batterie,ceux de la ville ſe retirerent tous auecques leurs biens,femmes & enfans dedãs le chaſteau: la ville fut priſe par les François qui ne trouuerent point de reſiſtance: mais le chaſteau eſtoit à prendre, qui eſtoit tenu pour bonne place, & laquelle le Comte du Ru auoit treſbien pourueue de toutes choſes neceſſaires à la garde d'vne place d'importance,ſi eſt-ce que le Roy ſe reſolut
C de l'emporter quoy qu'il luy couſtaſt,& commanda faire les approches.

DEDANS ledit chaſteau eſtoit chef pour l'Empereur le capitaine Sanſon viel cheualier Namurois, eſtimé fort homme de guerre parmy les Imperiaux, le ſeigneur de Boubers auec v.cens hommes de pied,le ſeigneur de Vandeuille ſurnommé d'Eſtrumel auec autres v. cens, & v. ou vj. cens que Namurois que bas Allemans. Le Roy pour ce iour ſe logea à Filieres au long de la riuiere de Cauche au deſſoubs de Hedin,auquel cãp eſtoit le nõbre de gẽs de pied qui ſ'enſuit, ſçauoir eſt, le Cõte Guillaume de Fuſtẽberg auecques huict mille lanſquenets, le ſeigneur de Sercu mille hommes de pied Picards, les mille hommes du ſeigneur d'Auchy mort le iour deuant, le ſeigneur de Helly mille, Sainct Seual mille: de Normandie le ſeigneur de Bacqueuille mille, le ſeigneur de la Salle mille, le ſeigneur de S. Aubin mille:de Champagne le ſeigneur Quincy mille,le ſeigneur de Haraucourt de Lorraine mille, auecques pluſieurs autres bandes qui ne ſont icy denommées.Le tout reuenant au nombre,tant Allemans que François,

Mort de mõſeigneur de Vendoſme.

Aſſault à Hedin.

de vingt-cinq mille à vingt-ſix mille hommes de pied. D

Et le lendemain vint loger le Roy au Meſnil,à vn quart de lieue du chaſteau de Hedin, entre Hedin & le chaſteau de Contes, auquel chaſteau de Contes auoit garniſon de par le ſeigneur du Ru (car c'eſt maiſon à luy appartenante)les gens de pied furent logez partie en la ville de Hedin,& partie au parc, afin de tenir le chaſteau aſſiegé de toutes pars. Aucuns capitaines qui diſoient auoir bien bõne praticque audit chaſteau de Hedin, pour y auoir eſté ſouuent & à loiſir dedans, meirent en auant au Roy & à monſeigneur le grand Maiſtre, ſur qui le Roy ſe repoſoit principalement, que le plus expediant eſtoit de prendre le chaſteau par la ſappe, & que par batterie ne ſ'y feroit iamais breche, obſtant la groſſe eſpoiſſeur de la muraille, & le grand rempart dont elle eſtoit ſouſtenue : parquoy furent mis pionniers de tous coſtez pour beſongner à la mine,& gros perſonnages ordonnez ſur eux à conduire l'œuure,cõme le Prince de Melphe,les ſeigneurs de Barbezieux,& de Burie,& Villiers aux Corneilles,ſeruãt pour lors de maiſtre de l'artillerie, & fut tellement diligenté, qu'apres ledit ſappement qui dura enuirõ quinze iours ou trois ſepmaines,t omba la moitié d'vne tour, eſtant deuers la ville,en entrant de la ville au chaſteau à main gauche:mais la part tenant au chaſteau demeura en ſon entier, de ſorte que la place en fut peu affoiblie. E

Le Roy apres auoir conſommé beaucoup de temps & grand argẽt à laditte ſappe,ſe delibera de l'eſſayer par batterie,cõtre l'opinion de pluſieurs qui n'eſtimoient que par batterie on y fiſt breche, à l'occaſiõ de l'eſpeſſeur du mur & la largeur du rampar : mais luy-meſmes en perſonne alla monſtrer par vn matin l'endroit & lieu,où il vouloit que lon plantaſt ſon artillerie, ce qui fut faict, ainſi qu'il ordonna, & ſi pres dudit chaſteau que la gueulle du canon touchoit iuſques au bord du foſſé.Si eſt-ce que les approches ne furẽt faictes ſans dommage & perte de commiſſaires de l'artillerie & canonniers,& entre autres y moururent les ſeigneurs de Luſarches,& de Pont-briant, tous deux commiſſaires d'icelle artillerie,gens bien experimẽtez . Le ſeigneur de Villiers qui pour lors en auoit la ſuperintendence & principalle charge vſa de telle diligence,que les approches faictes,fut la batterie ſi chaulde en deux iours que le troiſieſme enuiron vne heure apres midy la breche fut faicte de bien trente toiſes. F

Le Roy eſtant en perſonne à veoir & faire diligenter laditte batterie,fut cauſe qu'aucuns ieunes gentilshommescouuoitteux d'honneur & de reputation voyans le Roy preſent,teſmoin & remunerateur du bien faict,& de la vertu d'vn chacun, ſans attendre le commandement de l'aſſault,& auant que l'ordre fuſt mis à le donner,& ſans regarder qui les ſuiuoit, marcherẽt d'vne telle impetuoſité, qu'ils donnerent iuſques ſur le hault de la breche: mais ils n'y furent moins vigoureuſement recueillis qu'ils aſſaillirent : les vns moururent ſur la place, les autres ſ'en retournerent fort bleſſez : entre les autres fut bleſſé d'vn coup d'arquebuſe au trauers du corps, dont

il

A il mourut la nuict, Charles de Bueil Comte de Sanxerre, ieune homme, qui auoit grande apparance de suiure la vertu de ses progeniteurs,& le seigneur Dauphigny lieutenãt du seigneur de Sercu,& le capitaine Damiette port-enseigne de laditte bande. Le seigneur de Haraucourt de Lorraine ayant charge de mille hommes, & son frere qui estoit son lieutenãt,enfans du seigneur de Paroy, lieutenãt de la compagnie du Duc de Guyse,& son lieutenant au gouuernement de Champagne : le seigneur de Flieueres fils du seigneur de Mardicoque,& plusieurs autres blessez. Parquoy le Roy fit publier à son de trompe & de tabourin,que nul sur la vie entreprit d'aller à l'assault,s'il ne luy estoit commãdé. Ce faict il feit retirer toutes les troupes chascun soubs son enseigne, pour se refreschir iusques au lendemain matin:& dés le soir ordõna pour se mettre à pied,vn bon nombre d'hommes d'armes, auecques cinq ou six cens cheuaulx legers, & deuoit auoir la charge de les cõduire le seigneur d'Annebault general des cheuaux legers.

B Puis fut ordonné que le matin toute la gendarmerie monteroit à cheual, & se getteroit en bataille sur la venue de l'ennemy,auecques tous les Lansquenets, & autres gens de pied, qui n'estoient ordonnez pour l'assault,à ce que l'ennemy durant ledit assault ne vint troubler la feste. Aussi furent ordõnez le seigneur de Tais,& le capitaine Martin du Bellay auecques leurs bandes,l'vn pour aller rebourser le chemin d'Arras,l'autre celuy de Betune,Aire,& Sainct Omer,à ce que si l'ennemy marcheoit pour donner alarme à nostre camp,ils en peussent donner aduertissement,& que l'alarme ne se donnast la nuict sans raison aux assaillans,estant l'ordre mis pour assaillir le matin,les vns pour marcher deuant les autres pour les soustenir,& autres pour refreschir les assaillans. Ceux de dedans qui auoient experimenté le soir de quelle hardiesse & promptitude les autres auoient donné sur la breche, craignãs qu'au lendemain il ne fust en leur puissance de soustenir l'assault, ceste mesme nuict feirent sortir par la breche vn trompette pour aller deuers Monseigneur le grand maistre,qui estoit dedans les tren-

C chées solicitant & donnant ordre aux choses expedientes & necessaires au futur assault:& apres vn assez long parlement auecques luy,se rendirent au Roy leurs bagues sauues, laissans en la place toute l'artillerie,munitions,& viures. Et au matin ledit Seigneur grand Maistre vint apporter ceste nouuelle au Roy, lequel ratifia les articles par ledit grãd Maistre accordez aux assiegez. Et sortirẽt du chasteau apres disner,& leur fut baillé escorte pour les conduire à seureté.

Le Roy ayant pourueu à la garde, tant de la ville que du chasteau du seigneur de Sercu,qui en auoit autrefois rendu bon compte,auquel il donna cinquante hommes d'armes & mille hommes de pied,feit marcher son camp à Mouchy le Cayeu,à deux lieues de Sainct Paul, & au lendemain à Pernes : & par ce que de long temps on auoit mis en auant audit seigneur, que les ville & chasteau de Sainct Paul estoient facilement fortifiables, & que cela faict se pouuoit donner baucoup d'ennuy à l'ennemy, estãt icelle

Prinse & fortificatiõ de S. Paul par le Roy.

ville assise à six lieues de Bethune, à neuf d'Arras, à six de Dourlans, à trois D
de Hedin, à six de Terouenne, & à cinq de Lillers. Dés son arriuée à Hedin auoit enuoyé le seigneur d'Annebault audit Sainct Paul, pour mettre ladite ville & chasteau en son obeïssance, laquelle auecques le chasteau & tout le païs qui en depend au-parauant, & durãt les guerres passées estoient demourez en la sauuegarde du Roy, toutesfois ledit païs estoit administré par officiers & commis de l'Empereur: mais arriué que fut ledit seigneur d'Annebault, tout fut mis en l'obeïssance du Roy. Audit lieu de S. Paul estoit Senechal de par l'Empereur le seigneur de Liguereulles, lequel & autres officiers qui eussent payé grosse rançon, furẽt prisonniers du seigneur d'Annebault, mais le Roy les feit tous relascher sans payer finãce, voulant garder sa sauuegarde en leur endroict iusques à ce iour: combien que plusieurs luy conseillassent du contraire, alleguans des raisons beaucoup, par lesquelles il apparoissoit qu'iceux Seneschal & officiers auoient contreue- E
nu aux articles de la sauuegarde.

Lesdits ville & chasteau rendus à l'obeïssance du Roy, ledit seigneur enuoya de nouueau la visiter, pour sçauoir si & en combien de temps elle estoit fortifiable: les aduis en furent diuers, mais vn obtint, dont fut chef & principal autheur vn Italien fortificateur nommé Antoine du Castel, lequel du Castel entreprint & se feit fort de rendre la ville en six sepmaines imprenable à tout le monde, non qu'à l'Empereur, & tellement en asseura le Roy, qu'à ceste persuasion laissant autres entreprises en arriere, lesquelles il auoit au parauant deliberé d'executer, logea son camp à Pernes, pour faire teste à l'ennemy pendant que la susditte fortification se feroit.

Ce-pendant que le camp se logeoit, monseigneur le grand Maistre, & monseigneur le Duc de Guise, prenans auecques eux quelque nombre de gendarmerie & de cheuaux legers, se meirẽt aux champs, pour aller visiter le païs. Lesquels s'approchans de Lilliers ville distraitte de deux lieuës par F
de-là Pernes, ayans enuoyé quelques auant-coureurs deuãt, lesquels venuz iusques aux barrieres, ne virent personne s'apparoir ny dedans ny dehors, si se ietterent quelques vns à pied, & auecques des eschelles qu'ils trouuerẽt aux faubourgs se hazarderent de monter sur la muraille, ce qu'ils feirent sans resistence. Car en toute la ville n'y auoit personne que des religieuses en vn monastere, ausquelles s'addresserent lesdits auant-coureurs & d'elles entendirẽt que le seigneur de Lieuin capitaine de la ville, incõtinant qu'il eut nouuelles du camp de Frãce qui s'approchoit, s'estoit retiré par la porte des maraiz, auecques toute sa garnison droict à sainct Venant & à Maruille sur la riuiere du Lys, esquels lieux estoit logé le seigneur du Ru auecques vne partie du camp de l'Empereur. Ce rapport feirent lesdits auant-coureurs à mondit-seigneur le grand Maistre, lequel incõtinant vint veoir la ville, & commanda que sur peine de la vie, il ne fust faict mal ne desplaisir aux biens ne personnes desdittes religieuses: & trouuant la ville à propos d'estre gardée pendãt que le camp sejourneroit à Pernes, pour tenir le

passage

A passage en seureté, à ce que ceux de S. Venant & Maruille ne vinssent donner l'alarme en nostre camp, y laissa le capitaine Martin du Bellay auecques ses deux cens cheuaux legers, & luy bailla mille hõmes de pied, soubs la charge du capitaine la Lande, pour dõner ordre que de ce costé là ceux de sainct Venant & de Maruille ne peussent passer pour dõner ennuy aux fourrageurs de nostre camp. Les cheuaux legers & gens de pied ordinairement faisoient des courses és marais, & en amenoient de gros butin, tant de bestial que de prisonniers des gens du païs d'alentour, qui s'estoient retirez ausdits marais, pensans y estre à seureté : mais ceux de sainct Venant & de Maruille auoient d'autres chemins oblicques & trauersans à trauers les marais, parquoy ne laissoient de sortir par autre costé, & faisoient de l'ennuy beaucoup aux fourrageurs & viuandiers, & faisoient leur retraitte au marais en vn lieu merueilleusement fort d'assiette, nommé sainct Venãt, & que lon iugeoit n'estre forçable. Car la riuiere du Lys en cest endroit faict
B vne Isle, laquelle ils auoient fortifiée de rempars, & auecques des escluses faisoient flotter l'eau tout à l'entour, de sorte qu'on n'y pouuoit venir que par vne aduenue qui n'auoit point cent pieds de large : & au trauers de laditte aduenue auoient faict vn fossé large & profond, bien bastionné par les flancs, & sur les bastions auoient assis bon nombre de arquebuses à croq és lieux qu'ils iugeoient pouuoir plus offenser leur ennemy s'il approchoit.

Assault et prise de S. Venant.

Monseignevr le grand Maistre prenant auec soy le Comte Guillaume de Fustemberg, & quatre mille de ses lansquenets, auec pareil nombre de gens de pied François, entreprint de forcer ledit passage, si deslogea de Pernes auec bonne deliberation de ce faire, moyennant l'ayde de Dieu, & tellement poursuiuit son entreprise, qu'il le força, mais non sans grande & merueilleuse difficulté, car d'arriuée les lansquenets furẽt repoussez par
C ceux de dedans en grande furie, où ils perdirent des hommes sans beaucoup de blessez. Et ia commençoit le iour à decliner quand Charles Martel seigneur de Bacqueuille Normant soustenu par le capitaine la Lande Picard, apperceut vn endroict du fossé plus mal garny de gẽs que n'estoiẽt les autres, & ce-pẽdant que l'ennemy estoit ententif à se deffendre ailleurs, & que les assaillans l'entretenoient, lesdits normans se ietterent audit fossé sans craincte de mort ou de hazard, & depuis qu'ils furẽt venus iusques au combat de main à main, l'enuie d'acquerir honneur, & le seruice qu'ils auoient desir de faire à leur Prince les conduisit si auant, qu'auecques grande perte de gens ils forcerẽt fossé, rempart, & bastion. Les ennemis se voyãs forcez par cest endroict, habandonnerent les autres deffences, parquoy le surplus des François & lansquenets entra dedans, & parmy eux ledit seigneur grand Maistre leur donnant courage, de sorte que lesdits ennemis de toutes parts furent contraincts de se mettre en fuitte, dont fut faicte extreme boucherie par les dessusdits Normans & Picards, pour reuencher la mort de ceux qu'ils auoient perdus audit combat. Restoit encores le secõd

fort à gaigner auquel n'y auoit qu'vn pont à garder, lequel estoit entierement barré à grandes & grosses pieces de bois ioignantes bien pres les vnes des autres,& les interualles des barrieres garnies de bons arquebusiers: plus y auoit aupres du pont vn moulin basty de pierre de taille bien percé à propos, & garny d'arquebuses à croq, & d'autre arquebuserie, en sorte que sans l'effroy de ceux qui apres le premier pas forcé s'en estoient fuis & retirez audit second fort, & que les victorieux les poursuiuirent si viuement qu'ils ne leur donnerent loisir de prendre allaine,ne de se recognoistre, la conqueste dudit second fort eust esté beaucoup hazardeuse: mais ils furent si chaudement menez & de François & d'Allemans, que de ceste furie ils furent forcez, & tous entierement mis à l'espée, & iusques aux femmes s'estendit le courroux des lansquenets. Les morts furent estimez de douze à quinze cens, que d'vn costé que d'autre, sans ceux qu'on presume auoir esté bruslez parmy les maisons. Car apres auoir recueilly le butin qui estoit grand, le feu fut mis par tout: la nuict estoit venue quand mondit seigneur le grand Maistre feit sonner la retraitte, & se retira menant son armée chargée de butin au lieu de Pernes, où il estoit attendu du Roy,lequel fut tresioyeux de ceste execution. Le seigneur de Chasteau-Briant marchoit apres auecques quelques pieces d'artillerie, mais à l'occasion des marais qu'il trouua, ne peut poindre iusques audit lieu de Sainct Venant.

NE tarderent que de deux iours apres qu'il fut apporté nouuelles audit seigneur, comme les Bourguignons estoient retournez dedans Sainct Venant, & s'efforçoient de le remparer & fortifier, chose qui est bien aisée, car c'est vne Isle triangulaire & mal accessible.Si depescha incontinant audit capitaine Martin estant à Lillers (comme dist est) à ce qu'il allast recognoistre ce que s'estoit, & s'il trouuoit le lieu forçable auecques ce qu'il auoit de gens de pied, qu'il s'en meit à son deuoir de le forcer: sinon,qu'il enuoyast querir du secours au camp, & il luy seroit tout soudain enuoyé. Suiuant lequel commandement, partirent de Lillers ledit seigneur du Bellay, & le capitaine la Lande auecques sa trouppe de gens de pied, lesquels ietterent deuant eux vingt-cinq ou trente cheuaux, & quelque nombre d'arquebusiers bien dispos, par ce que le païs est fort de grands fossez & cauaulx, & le reste de la cauallerie feirent marcher quand & les gens de pied. Lesdits coureurs ne furent si tost descouuerts de ceux qui reparoient le fort, qui pouuoient estre le nombre de cinq à six cens hõmes, qu'ils n'abandonnassent l'œuure,pour se sauuer à la fuitte parmy les marais. Toutesfois auant que se retirer ils rompirent le pont,pour obuier qu'ils ne fussent suiuis:mais les auantcoureurs François incontinant meirent pied à terre,& à l'aide des arquebusiers qui estoient à leur suitte,refirent en haste le põt au mieux qu'ils peurẽt,de clayes & des portes des maisons qui auoiẽt esté sauuées du feu les iours precedãs,& par dessus passerẽt leurs cheuaux,les menãs par la bride, faisans sçauoir aux autres gens de pied qu'ils eussent à s'auãcer

de

A de venir garder le pas,& refaire le pont plus à loisir, afin qu'à leur retraitte ils y peussent passer à cheual. Ce faict ils se mirent à la poursuitte des ennemis qui fuyoient, les vns droict à Maruille, où estoit campé monseigneur du Ru auecques quatre mille hommes de pied,& quelque cauallerie,les autres droict à la Mothe au Bos,où il y a vn chasteau fort voisin de là,mais ils ne sceurẽt si biẽ fuir,que lescheuauxlegers n'en attaingnissent quelques vns, lesquels ils prindrent,ensemble gros butin au tour de la Mothe & de la foreſt : & s'ils eussent eu nombre d'hommes pour sejourner audit lieu de S. Venant, ils eussent faict au païs de l'ennemy vn dõmage inestimable : mais craignant que le seigneur du Ru partãt de Maruille,leur vint coupper chemin, prindrent leur retraitte à Lillers auec leur butin.Le seigneur du Ru qui auoit eu l'alarme par les fuyans, estoit sorty auec enuiron quatre ou cinq cens cheuaux, & les suiuoit tousiours de loing, mais ne les osa attaquer.

B QVELQVES iours apres,qui fut le premier iour de May,ceux de la garnison de Bethune,qui n'est qu'à lieue & demie de Lillers, aduertis qu'il estoit party de nostre camp grand nombre de chariots pour venir querir & amener en nostre camp vne grande quantité de farines,que ceux de Lillers ayans faict reparer les moulins, auoient faict mouldre, pour subuenir au camp, feirent entreprise de les venir destrousser en chemin, & à vn quart de lieue de Bethune,à vn passage d'vn petit pont,meirent quinze cens hõmes de pied en embuscade, & enuoyerent enuiron trois cens cheuaux qui vindrent coupper chemin ausdits chariots deuant Lillers,les enfermãs entre-eux & les gens de pied, de sorte que tous les chariots & charrettes furent pris,& auecques eux vn commissaire de viures qui auoit sur soy quinze cens escus pour le payement desdittes farines: & tellement s'escrierent à la charge qu'ils feirẽt sur iceux chariots, que l'alarme en vint iusques à Lillers. Les capitaines qui estoient dedans, du commencement qu'ils ouirent ce bruit & grand haniſſement de cheuaux, eurent opinion que ce fussent C ceux du camp de Maruille,lesquels eussent quelque entreprise de les venir surprendre en laditte ville de Lillers, car à l'endroict des Marais tendans audit lieu de Maruille, y auoit vne breche à fleur de terre d'enuiron cent cinquante pieds de long,& pource coururent tous à laditte breche,mais apres y auoir mis la fleur de leurs gẽs de pied pour la garde d'icelle, le sieur Martin du Bellay, auecques les gens de cheual,iusques au nombre de cent sortit à la campagne pour entendre que c'estoit au vray, & n'ayans gueres cheminé,descouurit les Bourguignons chassans le butin deuant eux, si les chargerent incontinant sans marchander auecques telle impetuosité,que lesdits Bourguignons auant qu'auoir recogneu de quel nombre de gẽs ils estoiẽt chargez,se meirẽt en roupte, & furẽt par ceux de Lillers entieremẽt rescous tous les chariots,cheuaux,prisonniers,& argẽt sansriẽ y perdre:encores dõnerẽt ils la chasse aux fuyãs iusques sur l'embuscade, où estoiẽt les quinze cẽs hõmes de pied, lesquels eurẽt tel effroy de veoir leur cauallerie

Dest rousse et recourse de noz viures.

rompue qu'incontinant ils ſonnerent l'alarme, & ſans cela leſdits cheuaux D
legers de Lilers ſ'alloient droittement ietter en laditte ambuſcade : mais au ſon du tabourin qu'ils ouirent, ils ſ'arreſterẽt,& ſe retirerent le pas & bien ſerrez,en leur garniſon,menant outre le butin recous ſix hommes d'armes, & huict archers qu'ils auoient prins en ceſte chaſſe eſtans de la compagnie de monſeigneur du Ru, ſans vn qui fut tué ſur le champ d'vn arquebuzier à cheual, & quelques autres bleſſez & mis par terre : encores ſans la pluie qui ſuruint, & qui empeſcha les arquebuſiers à cheual de iouër leur ieu, il en fut demeuré d'auantage, auſſi qu'il faiſoit ſi gliſſant que les François pourſuiuant leur victoire tomboient par terre.

Le lendemain qui fut le troiſieſme iour de May,le Roy qui apres auoir eu ſouuent nouuelles du camp des ennemis qui ſe renforçoit en Piemont, & de la prochaine deſcente d'vn nombre de lanſquenets nouuellement leuez pour y venir, auoit deliberé d'y enuoyer renfort de gens, & ſe con- E
tentoit pour ceſte année d'auoir prins Hedin, & fortifié ſainct Paul, ainſi qu'il penſoit,ſe deſlogea de Pernes,& ſ'en alla loger à la Contey pres d'Aubigny.De là feit ſçauoir aux capitaines eſtans à Lilers qu'ils euſſent à le ſuiure,& à mettre le feu dedans la ville,reſeruant ſeulement l'abbaye des nonnains,& les Egliſes,& faire à l'entour des murailles le plus grãd nombre de breches qu'ils pourroient,afin que l'ennemy n'y retournaſt loger pour faire ennuy à Terouenne & à ſainct Paul, ce qui fut par iceux capitaines executé.Quatre ou cinq iours ſe tint ledit ſeigneur à la Contey,touſiours ſurattendant que laditte fortification de S.Paul ſe paracheuaſt.

Et ce-pendant le Comte Guillaume de Fuſtemberg ayant faict ſecrettement pratiquer les Allemans eſtans dedans Arras, auſquels il eſtoit deu trois mois, & qui ia eſtoient quittes de leur ſerment, feit entrepriſe auec le ſeigneur d'Annebault, & les cheuaux legers qui eſtoiẽt tous ſoubs la charge dudit ſeigneur d'Annebault, d'aller courir deuant Arras, en intention qu'iceux Lanſquenets, ſoubs vmbre de ſortir à l'eſcharmouche, ſe vien- F
droient ioindre auecques luy, quoy auenãt la ville feuſt demeurée deſgarnie de gens, parquoy elle euſt eſté aiſée à ſurprendre. Mais le ſeigneur Diſtain fils du Comte de Bures eſtant en la ville d'Arras, eut crainte ou ſouſpeçon que ſ'ils ſortoient il en aduint ce que ledit Comte Guillaume en attendoit, & à ceſte cauſe ne voulut iamais ſouffrir qu'ils ſortiſſent à l'eſcarmouche : & afin de leur donner plus gracieuſe & à eux aggreable excuſe, leur dit que d'heure en autre il attendoit les Commiſſaires Contrerolleurs, & argent pour faire monſtre, & que ce faict il leur donneroit congé d'eſcarmoucher tant qu'ils voudroyent. Ainſi fut vaine l'entreprinſe dudict Comte, & ſe retirerent luy & ledit ſeigneur d'Annebault au camp deuers le Roy,lequel ils trouuerent deliberé d'aller en perſonne viſiter la fortification de ſainct Paul: & à ceſte cauſe partant de la Comté vint loger à ſainct Martin, qui eſt vn chaſteau diſtãt d'vn quart de lieue audit ſainct Paul, de là où part le petit ruiſſeau qui paſſe par laditte ville appartenant ledit cha-

ſteau

A ſteau au ſeigneur de Baillueil. Eſtãt ſur le lieu il viſita la ville dudit S. Paul, & les remparts encommencez, & voyant que l'Empereur n'auoit aucune armée enſemble, ny apparẽce (aux nouuelles qu'il auoit) que de trois mois il peuſt mettre ſuffiſantes forces enſemble, pour faire aucune entrepriſe de conſequence, il ſe delibera de bien pourueoir ladite place, de gens, de viures, d'artillerie, munitions, & de toutes choſes requiſes & neceſſaires à la garde d'vne place d'importance, & ce faict donner congé à vne partie de ſon armée, autre partie enuoyer en Piemont auecques bon nombre de lanſquenets qui luy venoient alors ſoubs la conduitte du Duc Chreſtofle de Vvittemberg.

Siege & priſe de S. Paul par les ennemis.

AVDIT ſainct Paul il meit pour chef & gouuerneur meſſire Iean de Touteuille ſeigneur de Villebon Preuoſt de Paris auec les cinquante hommes d'armes, dont il auoit la charge, le ſeigneur de Moiencourt nommé de Hangey, auec cinquante autres hommes d'armes dont il auoit la charge, le capitaine Martin du Bellay auec ſes deux cens cheuaux legers, le capitaine la Salle, & le capitataine ſainct Aubin Normans, auecques chacun cinq cens hommes de pied, le capitaine Blerencourt & Yuille Picards, chacun autres cinq cens hommes: & dedans le chaſteau fut mis par ledit ſeigneur, le capitaine René de la palletiere auec mille hommes, dont il auoit la charge. Les choſes ainſi ordonnées, & argent laiſſé tant pour le payemẽt des piõniers, que pour acheuer la fortification, ledit ſeigneur vint loger à Sercamp, & le lendemain à Dourlans, où il dõna ordre de rõpre ſon camp, ayans mis premierement audit lieu de Dourlans en garniſon le Comte Guillaume de Fuſtemberg auec ſa trouppe de lanſquenets, qui pouuoient reuenir au nõbre de huict mille, & de gens de cheual le ſieur d'Eſtrée auecques la compagnie du Duc d'Eſtampes de cinquante hommes d'armes, & le ſeigneur de la Roche-du Maine auec la ſienne de pareil nombre, pour touſiours donner faueur à la fortification & paracheuement de Sainct Paul.

B

C

EN ce-pendant arriua le ſeigneur de Langey vers le Roy, pour luy faire entendre au long & à la verité l'eſtat des affaires de Piemont: ſur ce qu'il apporta fut tenu ſouuent conſeil, & pluſieurs choſes ordonnées, & entre autres fut ledit ſeigneur de Langey redepeſché en Piemont. Par-cy apres vous pourrez entendre ce qui en aduint, qui me faict retonrner à S. Paul: le ſeigneur de Villebon apres le partement du Roy, aſſembla les capitaines qui eſtoiẽt demourez auec luy: & par-ce qu'aucuns d'entre-eux iamais n'auoient veu la ville depuis le commencement de la fortification, fut aduiſé que tous enſemble la viſiteroient, pour apres rapporter chacun ſon aduis au conſeil, pour donner ordre de diligenter les choſes qui ſembleroient eſtre plus haſtiues & neceſſaires. Apres l'auoir viſitée, ſe trouuerẽt par opinion commune, que ſans toucher au dedãs de la ville (laquelle eſtoit plus que neceſſaire de remparer) il eſtoit impoſſible que de trois mois les boulleuers fuſſent mis en deffence, eſquels toutesfois conſiſtoit la principalle

eſperance & force de la ville. A ces cauſes pour mieux diligenter, fut aduiſé de diſtribuer les quartiers aux capitaines qu'ils deuroient garder, auenãt le ſiege, afin que chacun en ſon endroict meit la main à l'œuure, & feit beſongner ſes ſoldats auec les pionniers. D

A v ſeigneur de Villebon lieutenant du Roy eſcheut à garder auec ſa compagnie & mille hõmes de pied des capitaines la Salle & ſainct Aubin, le grand boulleuert qui reſpond au chemin tendãt à Mouchy, au ſeigneur de Moiencourt auecques ſa compagnie, & les bandes du capitaine René de la Paletiere, le chaſteau & le boulleuert qui couuroit ledit chaſteau, à meſſire Martin du Bellay auec ſa bande de deux cens cheuaux legers, & les gens de pied de Blerencourt & Yuille, qui deuoient auoir chacun cinq cẽs hõmes, les deux baſtions d'embas qui reſpondent vers Hedin & Dourlans, auec trois courtines qui attouchent auſdits boulleuers. Ce departement ainſi faict, vn chacun meit la main à l'œuure, faiſant diligenter les piõniers, beſongnans eux-meſmes à l'enuy : mais leur ouurage paroiſſoit peu veu la mauuaiſe aſſiette de la ville. Ne paſſa la fin du mois de May, qu'ils eurent nouuelles comment l'ennemy dreſſoit vne groſſe armée à Lans en Artois, & autres lieux circonuoiſins, deſquelles nouuelles il leur ſembla deuoir aduertir le Roy, & demander renfort de gens: car en effect les bandes eſtoient fort mal cõplettes, & ſur le nombre de trois mille hommes de pied qu'ils deuoient auoir, il en deffailloit plus de xv. cens & cent hõmes d'armes n'en auoient pas quatre vingts, ne des deux cens cheuaux legers, plus hault de huict vingts. Sur ce leur fut reſpondu que de brief ils auroient le renfort qu'ils demandoient : & ce-pendant furent enuoyez vers eux le ieune Picquet commiſſaire des guerres, le ſeigneur de Mariuaulx auecques argent, pour faire la reueue des gens de guerre, & les payer, auſſi pour faire diſcretion des viures & munitions, & de tout en faire rapport au Roy. Au deuant d'eux fut enuoyé eſcorte de ceux de S. Paul, iuſques pres de Sercamp, car iuſques là furent conduits par ceux de Dourlans aduint que leſdits cõmiſſaires ne furent ſi toſt retirez à S. Paul qu'il vint alarme des gens fuyans des champs à la ville, qui diſoient auoir veu les ennemis pres de là, pillans le païs, & amenãs butin & priſonniers. Soudain remõta à cheual vne troupe d'hommes d'armes, de la compagnie du ſieur de Moiencourt, & le ſieur Martin du Bellay auec ſes cheuaux legers, le ſieur de Moiencourt marcha au pas, ledit du Bellay ce miſt deuant, ſuiuãt le chemin que leur mõſtroiẽt les fuyans, & gueres ne marcherent auant qu'ils eurent nouuelles comme les ennemis auoient pillé le village de ſainct Martin, & amenoient priſonniers aucuns des cheuaux legers dudit du Bellay, leſquels ils auoiẽt mis en garniſon audit chaſteau de ſainct Martin, en ſe retirant de la cõduitte deſdits commiſſaires: ces nouuelles entendues, ils pourſuiuirent leſdits ennemis à trois lieues loing de S. Paul, & quatre d'Arras, & les ayans attains ils les chargerent & recouurerent tout le butin & les priſonniers, & prindrẽt des leurs cinq hommes de cheual & quelques gens de pied. E F

DES

A Des le viij. iour de Iuin le ſeigneur du Ru qui auoit la conduitte de l'auantgarde de l'Empereur,accompagné de mille ou douze cens cheuaux, vint recognoiſtre la ville, & viſiter les auenues,pour choiſir lieu conuenable à planter ſon camp: à l'endroit de la iuſtice patibulaire de la ville il ſ'adreſſa pour regarder le païs:à ceux de dedans ſembla eſtre choſe à eux deſhonorable,ſ'ils ne ſailloient au deuant de luy, & pource meirent ils vn nõbre de gens de cheual de toutes bandes dehors, qui luy dreſſerent l'eſcarmouche, où il y eut quelques lances rompues, & vn homme d'armes des leur prins,qui eſtoit de la compagnie du ſeigneur d'Auſtrat,par le rapport duquel on ſceuſt que tout leur cãp eſtoit à Aubigny deux lieues pres d'Arras.Mais pour en entendre nouuelles plus certaines, fut aduiſé que ſur ſoleil couché le capitaine Martin du Bellay iroit celle part auec vne troupe de ſes cheuaux legers, pour y arriuer deuant le iour, & eſſayer de prendre quelqu'vn,pour ſçauoir ſi le rapport dudit homme d'armes priſonnier
B ſeroit certain. Ainſi qu'il fut ordonné il fut executé:leſdits cheuaux legers marcherent ſans bruit iuſques aupres d'Aubigny, & là par le grand nombre des feux cogneurent certainement que leur camp y eſtoit logé:puis ledit du Bellay coupãt entre leur guet & leurs ſentinelles auec dix cheuaux, ſe rẽuerſant ſur le chemin de ſa retraitte,emporta leurſdittes ſentinelles, & fut ſur ſa retraitte anant que leur camp fuſt à cheual: par iceux priſonniers ils ſceurent aſſeurement que l'intention des ennemis eſtoit de venir aſſieger S.Paul. Il fault noter que la deliberatiõ du Comte de Bures n'eſtoit de ſi toſt aſſaillir ſainct Paul, mais d'aller chercher le Comte Guillaume de Fuſtemberg,qui eſtoit logé pres de la ville de Dourlans,car il luy ſembloit bien qu'ayant desfaict le regiment d'Allemans dudit Comte,il auroit bon marché & de Dourlans & de S. Paul. Mais le ſeigneur de Licque lieutenãt du Duc d'Arſcot eſtant allé rebourſer le chemin entre Dourlans & S. Paul rencontra vn meſſager qui eſtoit ſorty de ſainct Paul, enuoyé de la part de vn Italien,que l'on nommoit Meſſire Franciſque, qui auoit charge dedans
C la place de conduire piõniers,& portãt ledit meſſager lettres de ſon maiſtre à vn gros perſonnage eſtãt pres de la perſonne du Roy,par leſquelles il luy faiſoit entendre la debilité de la place: mais que ſi l'ennemy leur donnoit temps de vingt iours,il eſperoit que la place meriteroit bien faire receuoir honte à l'ennemy. Monſeigneur de Bures,ayant ces nouuelles,chãgea d'opinion:car laiſſant le chemin de Dourlans tourna la teſte à S.Paul.Et le dimenche neufieſme iour de Iuin, au matin enuirõ ſoleil leuãt,apparut leur auantgarde deuant le baſton d'embas tirant droict à Dourlans,& la cõduiſoit le Comte du Ru grand maiſtre de l'Empereur, lequel en paſſant auoit prins le chaſteau de ſainct Martin par compoſition, où y auoit ſeulement cinq hommes qu'on y auoit laiſſez pour fermer la porte,en retirant le plus grand nombre qui y eſtoit au-parauant.

A l'arrivee de l'auantgarde ſe dreſſa l'eſcarmouche par ceux de dedans,tãt de gens de cheual que de gens de pied,ſans que les ennemis prinſ-

sent auantage sur eux,par ce que ceux de dedans auoient pourueu d'arque- D
buserie tous les cauains & lieux auantageux,pour le soustenir, & dura la-
ditte escarmouche iusques enuiron midy : & ce-pendant arriua le Comte
de Bures lieutenant general de l'Empereur, lequel se vint loger auecques
la bataille audit lieu de sainct Martin, & aux enuirons. Sur le soleil cou-
chant à l'assiette du guet de l'aduantgarde se renforça l'escarmouche par
ceux de la ville au deuant dudit bastion, mais seulement de gens de pied,
car ceux de cheual ne pouuoient plus sortir,à cause que lon auoit desia rē-
paré la porte,par-ce qu'elle ne valloit rien. Au lendemain tout le camp pas-
sa le ruisseau qui court au long du village de S. Martin, & vindrent passer
par le hault au dessus du chasteau,entre la foreſt & ledit chasteau,& logerēt
vne partie de leurs gēs de pied en vn gros village, qui est au dessus du grād
bastion, & le reste de leur armée, tant de cheual que de pied,au long de la
prarie qui tire droit à Mouchy,parmis les prez, hayes,& village à l'entour. E
Leur guet ordinairement estoit de mille ou douze cens cheuaux, & deux
mille homme,de pied, sur le chemin qui vient entre Hedin & Dourlans:
car ils doutoient touſiours que la garnison de Dourlans qui estoit forte,tāt
de gens de cheual que de pied, ioincte auec celle de Hedin,leur vint don-
ner vne estroitte,& mettre leur camp en desarroy.

Or est-il que pour venir de leur camp changer ce guet, il leur conue-
noit passer deuant le boulleuert d'embas,où estoient les cheuaux legers, &
les gens de pied Picards,lesquels faisoient leurs saillies par vne canonniere:
parquoy ordinairement au changement du guet du matin, l'escarmouche
duroit iusques sur le midy,où tous les bons compagnons du camp Impe-
rial ne failloient iamais à se trouuer, aussi faisoient ceux de dedans : car ils
auoient la plus belle plaine qu'il estoit possible pour dresser l'escarmou-
che:& pareillement au changement du guet du soir se faisoit le semblable
iusques à la nuict. En ces escarmouches furent plusieurs blessez, tant d'vne
part que d'autre:& entre les autres le seigneur de Gomicour guidon du sei F
gneur du Ru eut vn coup d'arquebuse à trauers du corps, dont il fut en
tresgrand danger, mais depuis il fut guery. Les ennemis durant sesdites es-
carmouches ne perdoient toutesfois temps à faire leurs approches, en la
plusgrande diligence qu'il leur estoit possible, car ils craignoient que le
Roy qui auoit encores bon nombre de gens ensemble, remeist son camp
sus,& vint pour secourir la ville (comme de faict il fust aduenu, si laditte
ville eust peu resister quelque temps à si grande force) & faisans leurs ap-
proches tiroient ordinairement aux deffences de la ville, & principalle-
mēt à la grosse tour du chasteau, par ce qu'au hault d'icelle on auoit guin-
dé vne longue couleurine, qui leur donnoit de l'ennuy beaucoup à faire
leurs approches. Le mercredy au matin,qui fut le xij. iour de Iuin,ceux de
la ville commencerent à descouurir les trenchées des ennemis, & voyans
qu'ils faisoient leurs approches pour faire batterie, depuis la porte qui va à
Mouchy iusques au petit bastion, qui auoit esté faict à l'endroit de la por-

te

A te de Hedin,& en effect c'eſtoit le plus debile endroict de la ville,car il n'y auoit ny foſſé, ny rempart, ny deffence aucune que dudit baſtion, lequel n'eſtoit encores ſi hault qu'il ne fuſt dominé par deux montaignes qui regardoient dedans. Les capitaines ſ'aſſemblerent pour aduiſer qui prẽdroit la charge dudit lieu,& de deffendre la breche ſi elle ſ'y faiſoit.

Ce ste charge eſcheut au capitaine Martin du Bellay auec ſes cheuaux legers, & au capitaine Blerencourt auec ſes gens de pied, & que le capitaine Yuille demeureroit auecques les ſiẽs à la garde du baſtion deuers Dourlans. Ce iour en faiſant les approches fut bleſſé d'vn coup d'arquebuſe venant de la ville le capitaine Courard de Bemnelberph, ſurnõmé au camp Imperial le petit Heſſe, duquel coup toutesfois il fut depuis guery. Enuiron quatre cens pas contenoit la longueur de la courtine,qui eſtoit baillée en garde auecques ledit baſtion aux ſuſdits du Bellay & Blerẽcourt, & n'y auoit en toute ceſte longueur commencement de foſſé ny de rempart, &
B n'auoit point la muraille plus de trois bons pieds d'eſpoiſſeur,de ſorte que le nombre des pionniers qu'ils auoient eſtoit fort petit au regard de ſi grãd ouurage, toutesfois chacun y mettoit la main comme pour ſoy, & pour ſauuer ſa vie & honneur,& acquerir reputation. Les capitaines ne partoiẽt point de deſſus le lieu, beſongnans eulxmeſmes, & donnans courage aux autres,& faiſoient apporter à boire & à menger ſur le lieu, pour departir aux compagnons, mais l'entrepriſe eſtoit ſi grande que la iournée de tous y paroiſſoit peu, ioinct qu'ils eſtoient contrainctz de conſumer autant de temps à deſmolir & battre les maiſons voiſines & contigues la muraille, comme ils faiſoient à pionner & remparer: & telle eſtoit la diligẽce del'ennemy,que faiſant les approches de ce coſté,il ne ſe repoſoit de l'autre.

Av deſſus du grand baſtion d'enhault y auoit vn grand chemin creux, qui excuſoit l'ennemy de faire trenchées,& n'auoient eu ceux de la ville loiſir de l'eſplanader, pour la ſoudaine arriuée du camp Imperial. Par là
C vindrent les ennemis à couuert, & dés le mardy enuiron midy auoient gaigné le pied de la poincte dudit grand boulleuert,ſans pouuoir eſtre aucunement deſlogez de ceux de dedans,& arriuez qu'ils y furent, ne ceſſerẽt de ſapper & iour & nuict,iuſques au ieudy enſuiuãt,qui fut le xiiij.de Iuin, & par là donnerent l'aſſault, ainſi que ie vous diray cy apres. Ceux qui auoient la charge du pan de mur que i'ay predit, quelque difficulté qu'il y euſt pour les coups de canon qui ordinairement donnoient parmy eux,& le peu de gens qu'ils eſtoient, auoient toutesfois vſé de telle promptitude, ſans perdre temps ne iour ne nuict,qu'au troiſieſme iour ils eurent remparé plus de cent pas,cõmẽçant depuis la porte iuſques à vn hoſtel Dieu, qui touchoit contre la muraille, où ils furent contrainctz d'interrompre l'entrepriſe,pour abbattre ledit hoſtel Dieu,choſe qui ne ſe pouuoit ſi legerement faire. Et ledit troiſieſme iour, qui fut le vendredy quinzieſme du mois,les ennemis ayans faict leurs approches, enuoyerent vn trompette auecques vn herault,& le capitaine Tonnoire Eſpagnol, capitaine de Gra-

uelines, au petit baſtion qui eſtoit à la porte de Hedin, enuiron le ſoleil le- D
né, leſquels ſommerent le ſieur de Villebon, & autres capitaines, qu'ils euſ-
ſent à rendre la ville, pour & au nom de l'Empereur, és mains du Comte de
Bures gouuerneur & lieutenãt general pour ſa majeſté Imperialle en tous
ſes païs bas, dedans xxiiij. heures, autrement eſtans forcez (comme il eſtoit
apparẽt, veu la debilité de la place) il les feroiẽt tous paſſer au fil de l'eſpée:
à quoy fut reſpondu par ledit ſeigneur de Villebon & autres capitaines,
qu'ils auoiẽt charge du Roy leur maiſtre de la garder pour & en ſon nom,
& que iuſques à la mort ils en feroient leur plain deuoir. Leſdits capitaines
& herault, apres pluſieurs remonſtrances faictes, ſ'en retournerent porter
reſponſe, & ſe plaignirent qu'aucuns ſoldats en maniere de deriſion leur
auoient dit, qu'ils attendiſſent à ſommer ſainct Paul iuſques à ce qu'ils euſ-
ſent prins Peronne, & que Peronne prinſe, ſ'ils retournoient ſommer S.
Paul, ils penſeroient alors ce qu'ils deuroient reſpondre.

Le ſeigneur de Bures la reſponſe ouie, feit cõmencer la batterie, depuis E
le portail où eſtoit l'horologe iuſques au boulleuert où eſtoit la porte de
Hedin, & dura laditte batterie continuelle, depuis les quatre heures du ma-
tin iuſques à cinq heures de ſoir, pendant lequel temps il fut tiré par com-
pte faict le nombre de ſeize à dixhuict cens coups de canon, de maniere
que la breche pouuoit auoir ouuerture de trois à quatre cens pas, & à la
plus part des lieux on y pouuoit bien monter à cheual. Et fault entendre
que du coſté de Dourlans en vn hault lieu qui regardoit dedans le baſtion,
ils auoient mis ſept ou huict pieces, qui contraignirẽt ceux de la ville d'a-
bandonner ledit baſtion, qui eſtoit leur principalle, ou (pour mieux dire)
ſeule deffence. Cela faict, ils vindrent donner vn aſſault, auecques enuiron
de cinq à ſix cens hommes, non pour intention d'entrer en la ville de ceſte
poincte, mais ſeulement pour recognoiſtre la breche, & au demeurant fai-
re ſelon que l'auenture en donneroit occaſion, & bien pouuoient leſdits F
ſix cens hommes venir au pied de la breche à ſeureté, car le baſtion (com-
me ie vous ay dit) eſtoit du tout habandonné, & ceux de dedans eſtoient
cõtraincts de ſe tenir couchez ſur le ventre à l'endroit de la breche, car au-
trement ne ſe pouuoient ils garantir des pieces qui eſtoient au deſſus, leſ-
quelles battoient tout le long de la breche par dedans, & auoient faict ſi
grand meurdre de ceux qui remparoient & abbattoient les maiſons pour
remparer, que de ce qui eſtoit ordonné pour deffendre la breche, plus du
tiers eſtoient morts, ou tellement bleſſez qu'ils ne pouuoient faire aucun
ſeruice.

Les ennemis ayans recogneu la breche, ordonnerẽt autres ſept ou huict
enſeignes pour ſe venir ietter au foſſé, qui ſeparoit le grand baſtion d'auec
la ville, lequel eſtoit aſſez competemment profond en terre ſeiche. Or eſt-
il que pour entrer de la ville dedans ledit boulleuert falloit paſſer par le
fons dudit foſſé: & par ce qu'on n'auoit eu le loiſir de faire deux courtines,
pour ioindre ledit boulleuert auecques la ville, on auoit ſeulement faict

deux

A deux courtines de vaiſſeaux à vin plains de terre pour la deffenſe dudit chemin qui alloit par le fons dudit foſſé du baſtion en la ville, & ce faict, meirent le feu dedans les eſtançons qui ſouſtenoient la poincte dudit baſtion, où ils auoient ſappé les iours paſſez, de ſorte que laditte poincte alla par terre, & quand & quand tomberent és trenchées des ennemis tous ceux qui eſtoient ſur laditte poincte à la deffence. Parquoy incontinant donnerent l'aſſault par ledit endroit, où ils furent treſbien recueillis par les capitaines la Salle, & Sainct Aubin, auecques leurs gens, & iamais ils n'euſſent prins le baſtion par là, mais tandis qu'ils donnoient l'aſſault, ceux qu'ils auoient faict deſcendre au foſſé, tournoyerent tant qu'ils arriuerent à laditte courtine faicte de poinſons, laquelle ils trouuerent gardée ſeulement de vingt-cinq ou trente arquebuſiers, leſquels ils forcerẽt incontinant, & meirent en fuitte, par-ce que depuis qu'ils eurent gaigné le fons du foſſé, ils eſtoient à couuert de toutes parts. Aucuns des fuyans ſe retirerent dedans le
B baſtion, autres par la porte qui alloit de la ville au baſtion, qui eſtoit par deſſoubs terre, ſe retirerent dedans la ville: les vns & les autres furent ſuiuis par les ennemis qui entrerent peſle-meſle auec eux. Ceux qui deffendoient le baſtion contre l'aſſault qui ſe donnoit à la poincte, ne ſe donnerent garde qu'ils veirent derriere eux quatre enſeignes de Bourguignons, & ſe veirent aſſaillis par deux coſtez: tout ce que vertu & force naturelle peuuent faire de reſiſtence ils y feirent, mais le grand nombre vainquit le petit, tous furẽt tuez & taillez en pieces, ou bien peu ſ'en fault. Sainct Aubin, ſon lieutenant, & enſeigne y furent tuez: la Salle prins, mais ſi bleſſé que peu apres il en mourut, ſon lieutenant & ſon enſeigne y moururent pareillement, auſſi feit le portenſeigne du ſeigneur de Villebon, nommé Sainct Martin.

Ce-pendant que telle execution ſe faiſoit, l'aſſault continuoit touſiours à la breche, d'entre la porte de Hedin & le portail de l'orloge, & ſe deffendoient treſbien ceux de dedãs, & deſia auoient ſouſtenu vn furieux aſſault, ne ſçachans rien de ce qui ſ'eſtoit faict d'autre coſté, quand ceux qui eſtoiẽt
C entrez dedans la ville par la porte du grand baſtion, apres auoir gaigné le marché, tirerent droict à laditte breche, & furent les deffendans aſſaillis par deuant, & par derriere. Le ſeigneur de Moiencourt capitaine de cinquante hõmes d'armes, qui eſtoit venu du chaſteau au ſecours de ſon cõpagnon le capitaine Martin du Bellay, ayãt l'vn des bouts de la breche en garde, le plus proche de laditte place, ſentãt l'ennemy à ſon cul, tourna la teſte droit au marché, auql lieu il fut tué, & aupres de luy ſon frere, ſieur d'Yue, & tous ceux qui l'auoient ſuiuy. Les ennemis ſuiuãs leur poincte vindrent dõner par le derriere à la breche, où eſtoit ledit du Bellay, là où eſtans aſſaillis par deuant & par derriere furẽt maſſacrez vij. xx. de la cõpagnie dudit du Bellay, & le lieutenãt & neueu du ſeigneur de Villebõ nõmé Laubies, & le reſte n'en eut moins. De ceſte furie demeurerẽt ſeulemẽt en vie ledit du Bellay, ſauué par vn capitaine Allemã, nõmé le capitaine Boſe, qui le trouua porté par terre parmy les morts, auſſi fut le ſeigneur de Blerencourt. Le

seigneur de Villebon qui auoit autre quartier en garde y fut pris par le capitaine Tonnoire Espagnol, s'estant retiré dedans vne tour, où falloit mõter par vne eschelle: aussi fut le capitaine Iuille, ayant le bastion de la porte de Dourlans en garde, auquel aduint vn faict estrãge, & presque pareil que celuy qui arriua à Romme, quand monseigneur de Bourbon l'assaillit, & cestuy cy ie le vey. L'enseigne du capitaine Iuille qu'on auoit en estime de bien homme asseuré, estant à sa deffence sur le boulleuert, son enseigne au poing, voyant l'ennemy marcher à l'assault entra en tel effroy, que pensant à mon aduis fouir dans la ville, sortit par vne canonniere, & fouit droict aux ennemis, son enseigne au poing, où il fut massacré: aussi vn gentilhõme qui estoit au pres de moy entra en telle frayeur, qu'il tomba mort sans estre frappé, car ie le fey visiter. Le capitaine René de la Palletiere, lequel auoit le chasteau en garde, fut pareillement forcé par le boulleuert, lequel n'estoit encores du tout en deffence, & fut prins prisonnier: mais sur vn debat qui sourdit entre-eux, à sçauoir auquel il auoit donné sa foy, fut tué. Il y mourut de toutes gens, tant de gens de guerre, citadins, que pionniers, enuiron quatre mille cinq cens hommes, & ne fut pardonné ny à femmes, religieuses, ny enfans, car vous sçauez de quelle gratieuseté vsent les lansquenets quand ils sont victorieux: mesme le capitaine Martin du Bellay, depuis auoir esté prins, & amené dehors par la breche pour le sauuer, faillit à estre tué deux ou trois fois des Cleuois, & l'eust esté sans le seigneur Distain, qui l'accompagna iusques à la tente du Comte de Bures son pere.

Le soir apres la fureur de la tuerie passée, le Comte de Bures lieutenant general pour l'Empereur feit crier par le camp, que tous ceux qui auroient des prisonniers, eussent à les amener deuãt luy, ce qui fut faict. Le seigneur de Villebon fut enuoyé à Grauelines, & depuis paya dix mille escus pour sa rãçon: le seigneur Martin du Bellay dés le lendemain fut mis à trois mille escus, & renuoyé sur sa foy, à la charge d'estre de retour dedãs dix iours, ou enuoyer lesdits trois mille escus, & le cautionna le seigneur de Glaion gentilhomme de la maison de l'Empereur, qui autrefois auoit esté nourry en France.

Des le temps que le camp Imperial commença de marcher, le Roy auoit commencé à redresser le sien pour secourir S. Paul, esperant à ce que luy auoient promis les fortificateurs, qu'elle pourroit bien arrester l'armée Imperialle, iusques à ce qu'il y arriuast, veu la grãde diligẽce dont il vsoit. Et ia estoient partis monseigneur le Dauphin, & monseigneur le grand Maistre, auec bon nõbre de la noblesse, pour aller faire teste à l'ennemy: & apres eux faisoient venir à grandes iournées les gens de cheual au-parauãt ordonnez pour aller au Piemont, lesquels sur ceste nouuelle auoient esté contremãdez, quand deuers eux arriua vn trompette du Roy, lequel estoit party de S. Paul en diligence, incontinãt qu'il veit la ville prinse: & leur cõpta ceste mal plaisante nouuelle, laquelle du commencemẽt on voulut tenir secrette, de peur d'estonner le peuple, mais à la fin elle fut declarée auec

telle

A telle dexterité que l'inconueniẽt ne fut trouué ſi grand comme il euſt eſté, ſi on euſt laiſſé courir le bruit temerairement par gens qui vont touſiours adiouſtãs quelque choſe à ce qu'ils ont ouy. Mondit-ſeigneur le Dauphin & monſieur le grãd Maiſtre voyãs que de ſecourir S. Paul il n'y auoit plus d'ordre, prindrent reſolution (ce nonobſtant) de marcher en auant au plus toſt qu'il ſeroit poſſible, tant pour obuier au danger des autres places de la frontiere, que pour ſe reuencher du dommage receu.

TROIS iours demoura le camp Imperial deuãt Sainct Paul apres la priſe de la ville : pendant lequel temps, le Comte de Bures feit bruſler la ville, raſer le chaſteau, & abbattre la groſſe tour, pour raiſon qu'il ne trouua par l'aduis de ſon conſeil, que ville, ne chaſteau ſe puiſſe mettre en telle fortification que ce ſoit pour attendre vne groſſe puiſſance. Le quatrieſme iour qui fut le xix. de Iuin, il feit faire les mõſtres de ſes lanſquenets qui ſe trouuerent le nombre de xxij. à xxiiij. mille hommes, cinq ou ſix mille Vvallõs,
B & huict mille cheuaux, tant Cleuois, haults Allemans, que des ordonnãces des païs bas de l'Empereur : le mercredy deſlogea le camp, & vint l'auant-garde loger à Auchy les Moynes au bout du parc de Hedin, & la bataille à Blangy en Ternois, qui fut cauſe de tenir les François en incertitude du chemin que leſdits Imperiaux vouloient prendre, ou de Hedin ou de Montreul. Dedans Hedin eſtoit le ſeigneur de Sercu auec les cinquante hõmes d'armes, dont il auoit la charge, & mille hommes de pied, dont eſtoit ſon lieutenant Philipe de Mailly, & le ſeigneur de Piennes auſſi capitaine de cinquante hommes d'armes eſtans auecques luy : & auoient ia treſbien remparé la breche que le Roy auoit faicte, & au demourant eſtoient fort bien pourueuz de toutes choſes neceſſaires à la garde & deffence d'vne place de telle importance. D'autant que Hedin eſtoit bien pourueu, autant l'eſtoit mal Montreul, car le ſeigneur de Canaples qui en auoit eſté ordonné chef, n'y eſtoit entré que trois ou quatre iours deuant, auecques mille *Deſcriptiõ & priſe de Montreul par les enemis.*
C hommes de pied nouueaux leuez, & quelque deux cens cheuaux des arrierebans de Normandie. Or n'eſtoit alors la ville retranchée, parquoy pour la bien pourueoir, euſt eſté beſoin d'y auoir aumoins ſix mille hommes de pied, & trois cens hõmes d'armes. Sur ce le Cõte de Bnreſſe delibera de ne ſamuſer à Hedin, & print le chemin de Montreul, auquel lieu arriué aſſit ſon camp, vne partie vers la porte de Hedin, du coſté du bas de la ville, autre partie aux Celeſtins, tirant le chemin de Terouenne, autres vers la porte du grand marché qui tire à Abbeuille: ce faict, plãta ſon artillerie cõtre le bas de la ville, vne bande à l'endroit de la iuſtice, autre ſur vn petit hault deuers la porte du grand marché, laquelle battoit le long de la courtine du bas de la ville par dedans, & vne autre bande ſur vn autre hault, où il y a vne chapelle tirant le chemin qui va à Beaurain. Apres auoir faict batterie le long d'vne grande courtine depuis le portail de deuers Hedin en tirant vers la porte du grand marché, ſe prepararent pour donner l'aſſault : vray eſt que la breche eſtoit raiſonnable, mais malaiſée

aux ennemis à y venir, à cauſe des foſſez qui eſtoient pleins d'eau, car encores qu'ils euſſent eſcoulé les eaues, le marais eſtoit demouré. D

D'AVTRE part y auoit vn grand deſauantage pour ceux de dedans, car pour venir à la breche ils eſtoient deſcouuerts de deux bandes de l'artillerie des ennemis, puis eſtans à leur deffence, eſtoient encores veuz des deux coſtez par les flancs, & n'auoient l'opportunité de faire trauerſes pour eux couurir, auſſi le peu de nombre qu'ils auoient n'eſtoit ſuffiſant pour garder la moitié du bas de la ville: parquoy l'ennemy venant à l'aſſault, tout le reſte de la ville qui a grand circuit demouroit abãdonné à l'ennemy. Toutes ces choſes cõſiderées, le ſeigneur de Canaples par l'aduis des capitaines & des ſoldats qui eſtoient auec luy, eſtant à ce ſolicité par le Comte de Bures, feit capitulation, telle, que tous les gens de guerre ſortiroient, leurs bagues ſauues, & en armes, & les habitans, auec ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens ſur eux. Iamais le Comte de Bures, voyant la ville deſpourueue de toutes choſes comme elle eſtoit, ne leur euſt accordé compoſition E ſi honorable, n'euſt eſté la craincte qu'il auoit de ce qui aduint, qui eſtoit que ce-pendant qu'il ſ'amuſoit audit Montreul, on meit ſecours dedans Terouenne, d'hommes & de pouldres, car il eſtoit bien aduerty qu'elle en eſtoit fort deſpourueuë: & ſi partant de Hedin pour aller audit Montreul, il fuſt allé droict à Terouenne, bien à peine euſt on eu le moyen de la ſecourir comme lon feit.

MESSIRE François de Montmorency ſeigneur de la Rochepot, eſtoit pour lors lieutenant general pour le Roy en Picardie, lequel cognoiſſant l'importance de Terouenne, & qu'il n'y auoit dedans plus hault de vingt-cinq ou trente hommes d'armes, de la compagnie de monſeigneur de Bernyeulles gouuerneur dudit lieu, & pareil nõbre de la compagnie de monſeigneur de Crequy ſon frere aiſné, & enuiron cent hõmes de pied, & cent mortepayes, y enuoya ſoudainement le ſeigneur de Cany lieutenant de la F compagnie du ieune Duc de Vendomois, auec quarante hommes d'armes de ladite cõpagnie, le ſeigneur de Foudras ſon lieutenant auec xx. hõmes d'armes de la ſiẽne, le fils du ſeigneur de Dãpierre guidõ de mõſeigneur le Dauphin auec xx. hõmes d'armes de ladite cõpagnie, & le capitaine S. Briſſe, l'vn des lieutenãs du capitaine la Lande, auec quatre cẽs hõmes de pied, leſquels à grãde peine y arriuerent à tẽps, car deſia Montreul eſtoit rẽdu, & le camp Imperial logé à deux lieuës pres de Terouenne. Et ſi de fortune le Comte de Bures au deſloger de Montreul euſt enuoyé ſes gens de cheual droict à Terouenne, ſans ſejourner en chemin, ou qu'il fuſt allé tout droict au partir de S. Paul, la ville eſtoit en danger, par faulte d'hommes comme i'ay predit: car la puiſſance qu'amenoit monſeigneur le Dauphin, ne fuſt iamais arriuée à temps pour la ſecourir.

Rafreſchiſſement mis dedans Terouenne.

LE xxij. de Iuin arriua mondit-ſeigneur le Dauphin en la ville d'Amiẽs, accõpagné de mõſieur le grãd Maiſtre de Montmorency, qui ſoubs luy auoit la principalle ſuperintendence de l'armée, lequel incõtinant mãda le

Comte

A Comte Guillaume de Fuſtemberg, eſtant pour lors à Corbie auec ſon regiment de lanſquenets,& le capitaine Nicolas de Ruſticis,dit le Boſſu,nouuellemẽt arriué,ayant amené quatre mille bas Allemãs,gẽs biẽ en ordre, & aguerris és guerres de Monſtre & de Dãnemarc:à ce qu'au vingtdeuxieſme dudit mois ils ſe trouuaſſent à Abbeuille,où il entendoit faire l'amas de ſes forces. Le Cõte Guillaume auec ſa trouppe fut logé dedans les faubourgs de Vimeu,le capitaine Nicolas de Ruſticis és faubourgs de la porte S. Gilles tendant au Pontdormy. Et audit lieu d'Abbeuille ſejourna monſeigneur le Dauphin,attendant le reſte de ſon armée, durant lequel ſejour il eut nouuelles par vne mortepaye, qui eſtoit ſorty de Terouenne nommé Pierre L'oyſeau,qui auoit paſſé à trauers le guet des ennemis,comme dedãs la ville de Terouenne on auoit grande neceſſité d'arquebuziers, & meſmes de poudre pour l'arquebuſerie. A ceſte cauſe fut conclu qu'il eſtoit neceſſaire de les en ſecourir,& fut eſleu le ſeigneur d'Annebault,pour mettre le-
B dit ſecours auec les cheuaux legers dont il eſtoit general,lequel incontinãt ſe retira à Hedin,pour eſtre lieu le plus à propos pour executer laditte entrepriſe.

Le camp Imperial eſtant deſlogé de deuant Monſtreul, l'auantgarde auoit eſté loger à Renty, & la bataille à Verdures,& le lendemain deuãt Terouenne: auquel lieu eſtant arriué Monſeigneur de Bures, auoit logé ſon camp partie à Dellette, autre partie au deſſoubs de la iuſtice, & l'autre au de-là du chaſteau en vn lieu où l'an mil cinq cens treize Talbot auoit planté ſon camp. Puis en extreme diligence feit faire les approches, & mettre leurs pieces en batterie, depuis la tour des marais iuſques au deſſoubs de la tour du chaſteau,paſſant par deuãt vn lieu nommé la Patrouille, où, apres auoir aſſis leur artillerie, feirent telle diligẽce qu'en moins de douze iours ils battirent le chaſteau,qui n'eſtoit que de deux tours,par-ce que quand le Roy d'Angleterre print la ville audit an mille cinq cens treze, ledit chaſteau auoit eſté raſé. Brief ils feirent telle batterie que noz gens furent con-
C traincts de l'abandonner, & ſe retirans, retrencher par derriere. Ce faict continuerent leur batterie iuſques à la Patrouille, de ſorte qu'ils feirent vne breche de ij.cẽs pas de long. Vray eſt qu'elle n'eſtoit aiſée à forcer, car noz gens ſ'eſtans retirez derriere(cõme il eſt dit) auoient trenché le rẽpart, & iceluy mis en tel eſtat,que ſi les ennemis euſſent gaigné le hault dudit rẽpart,ils euſſent eſté cõtraincts de tõber en vn foſſé biẽ flanqué.Entre tant le ſeigneur d'Annebault que ie vous ay dit,eſtoit venu à Hedin pour dreſſer ſon entrepriſe,laquelle eſtoit de mettre dedans la ville quatre cẽs arquebuſiers,portans chacun lié autour de luy vn ſac de cuir faict à poſte, plein de poudre,& pour ceſt effect auoit choiſi le capitaine Briandas.

Ayant mis ordre aux choſes neceſſaires, ledit ſeignenr d'Annebault partit de Hedin à iour couché, ayant ſa compagnie auecques luy de cinubante hommes d'armes, le ſeigneur de Piennes auecques pareille charge, le ſeigneur de Tais deux cens cheuaux legers, le ſeigneur de Termes deux

cens,le seigneur d'Aussun deux cens,le seigneur de Sansac deux cens, le capitaine Franciſque Bernardin de Vielmarca deux cens, le seigneur Maure de Nouate deux cens, le capitaine Georges Capussement deux cens Albanois,& le capitaine Theode Manes pareille charge:& marcha le chemin de Guinegatte tenant tousiours le hault païs. Estant acheminé ietta cent cheuaux de coureurs deuãt, puis feit marcher les gẽs de pied à leur queuë, & à la queuë des gẽs de pied autres ij.cens cheuaux,ausquels il donna charge de marcher droit à Terouenne, sans s'amuser en aucun lieu iusques à la porte, & pluſtoſt se hazarder d'estre pris & deffaict que d'y faillir. Et ledit seigneur d'Annebault auec la gendarmerie, & le reste des cheuaux legers, & plusieurs autres gentilshommes qui estoiẽt venus pour leur plaisir & acquerir honneur, tels que le Comte de Villars, le seigneur Do, & plusieurs autres,deuoit demourer auec la trouppe au deça de Terouenne, au dessus de Guinegatte, ayant enchargé aux cheuaux legers qu'il auoit iettez deuant, que dés qu'ils auroient mis les gens de pied dedans la ville, ils eussent à faire vn signal, à ce qu'il eust à se retirer, & eux deuoient demourer sur la queuë, pour l'aduertir si l'ennemy se iettoit à la campagne. Les gens de pied furẽt mis dedans la ville sans perte & sans alarme: le signal fut monstré,apres lequel le seigneur d'Annebault se meit à faire sa retraitte, laquelle il eust faict aisément sans danger, mais les cheuaux legers qui auoiẽt esté iettez sur les aisles, induicts par les ieunes gens qui vouloient rompre leurs lances,allerent donner l'alarme au camp de l'ennemy, lequel ils trouuerent à cheual,par ce que ledit ennemy ayant eu aduertissement de laditte entrepriſe auoit deliberé de l'empescher, ce qu'à mõ opiniõ il eust faict: mais estans montez à cheual pour attendre noz gens au passage, ceux de l'auantgarde qui venoient d'vn costé, & ceux de la bataille de l'autre, s'entrerencontrerẽt, & par faulte de se recognoistre à l'occasion de l'obscurité de la nuict,se chargerent les vns les autres,où y eust grãd desordre,& beaucoup de blessez, tant d'vn costé que d'autre,& ce-pendant noz gens entrerent dedans la ville,& cela fut cause que noz gens estans allez pour leur dõner l'alarme les trouuerent à cheual. Le seigneur d'Annebault (lequel faisoit sa retraitte) estant aduerty que ses cheuaux legers estoient à l'escarmouche,voulut temporiſer pour les retirer,mais l'ennemy ayant faict grãde diligence,vint pour luy coupper chemin au passage d'vn pont,auquel lieu luy & ceux qui estoient en sa compagnie,combattirent si vigoureusement, que durant le combat il y mourut plus grand nombre d'Imperiaux que des nostres:mais en fin y arriuant toute la cauallerie du camp, fut ledit seigneur d'Annebault porté par terre,& prins prisonnier, & aupres de luy le seigneur de Piennes, le Comte de Villars, le seigneur Do, le capitaine Georges Capussement, le capitaine Franciſque Bernardin, le seigneur de Sansac, & presque tous, mesmes les chefs, hors mis ceux qui desia auoient passé le pont. Aucuns desquels, & entre autres le seigneur d'Aussun, s'estãs retirez à Hedin,apres auoir luy & ses compagnons changé de cheuaux, retournerent

Deffaitte de Monseigneur d'Annebault.

A tournerent au lieu où auoit eſté le combat, leſquels trouuãs les ennemis en deſordre, comme gens qui penſoient n'y auoir plus d'ennemis en campagne, les chargerent,& en defeirẽt, & prindrẽt bon nombre, & meſmes reſcouirent pluſieurs des noſtres qui eſtoient priſonniers entre leurs mains.

Les ennemis d'vne part ſe glorifierent d'auoir eu vne telle victoire à leur auantage, d'autre part ſe trouuerẽt mal du ſecours qui eſtoit entré dedans la ville, car ils auoient accouſtumé ordinairemẽt de venir ſur le bord du foſſé tout priuement & ſans danger, par ce que ceux de dedans auoient faulte & d'arquebuſiers & de poudre: mais les arquebuſiers nouueaux venuz les ſeruirent de telle ſorte,qu'ils leur feirent changer de façon de faire, qui fut cauſe que la ioye qu'ils auoient eu de leurs priſonniers ne leur dura gueres. Peu de iours apres le ſeigneur de Cany lieutenant du Duc de Vendoſme, & autres auecques luy, ayãs cognoiſſance que le plus ſouuent des gros ſeigneurs de leur camp ſe venoient eſbatre dedans les trenchées, delibererent de les y ſurprendre: ce qu'ils feirent par vne ſaillie que feit ledit
B ſeigneur de Cany auecques ſes compagnons, leſquels trouuãs leſdits ennemis dedans leurſdittes trenchées en mauuais equippage, & mal ſur leurs gardes, en taillerent en pieces ſoixante ou quatre vingts, & entre autres le porte guidon du Duc d'Arſcot,& fut priſonnier le Seneſchal de Henault, homme de grande maiſon, auquel ledit ſeigneur de Cany ſauua la vie, autrement il fut paſſé au fil de l'eſpée comme les autres, & depuis fut rẽdu ledit Seneſchal en eſchange pour le ſeigneur de Piennes.

Pendant ce temps Monſeigneur le Dauphin,& monſeigneur le grãd Maiſtre voulans donner ſecours aux aſſiegez, ayans leur armée enſemble, ſen vindrẽt loger à Ham petit village,entre Dourlans & Auchy:de là ayãs pourueu à tous leurs affaires, allerent loger à Auchy le chaſteau, ſur la riuiere d'Authie,puis à Feruens ſur la riuiere de Canche, deliberez de prẽdre leur chemin pres de Pernes, pour aller loger au deſſus de Terouenne,entre
C Guignegatte & Terouenne, & de là (ayans le hault) à coups de canon leur faire abandonner le coſté de de-là l'eau vers Guinegatte, & par ce moyen ſecourir la ville,ou les contraindre de venir au combat à leur deſauantage: & pouuoit auoir en noſtre camp,le nombre de quinze à ſeize cẽs hommes d'armes, & enuiron deux mille cheuaux legers, de dix à douze mille Allemans,& douze ou quatorze mille François. Ce-pendant ſe commencerent à mener traittez de la part de la Royne de Hongrie, par le moyen du Duc d'Arſcot,pour venir à quelque traitté de paix,ou bien à quelque trefue, pẽdant lequel tẽps les choſes ſe deuoient mitiguer:& furent les choſes tãt demenées,qu'en fin il fut arreſté,que les deputez d'vne part & d'autre ſe trouueroient en vn village nommé Bommy, eſtant du Comté de Sainct Paul, deux lieuës pres de Terouenne.De la part de Monſeigneur le Dauphin fut deputé le ſeigneur de ſainct André cheualier de l'ordre du Roy,& le preſidant Poyet,tiers Preſidant de la cour de Parlemẽt de Paris, & Nicolas Berthereau ſecretaire du Roy, & de Monſeigneur le grand Maiſtre,leſquels ſe

trouuans audit lieu de Bommy auec les deputez de la part Imperialle, apres les choſes bien debattues, fut conclu vne ſuſpenſion d'armes pour trois mois, entre les païs du Roy, & les païs bas de l'Empereur, & ce-pendãt ſeroit aduiſé ſ'il y auroit moyen de faire vne paix, entre ces deux grands Princes & leurs alliez. Ie me ſuis long tẽps tenu à parler des affaires de Piemont, afin de mieux deſcrire les choſes aduenues en la Picardie, maintenãt ie parleray de ce qui aduint depuis ce temps là. D

Affaires de Piemõt. LE Roy partant pour ſon voyage de Hedin, auoit ordonné le ſeigneur de Humieres pour aller en Piemont, & premierement afin d'eſtre ſeurement aduerty en quel eſtat eſtoient ſes affaires de par de-là, ayant entendu y auoir pluſieurs differens entre les chefs de ſon armée, & pour ſçauoir les occaſions deſdittes diuiſions & differends qui y eſtoient, depeſcha le ſeigneur de Langey, meſſire Guillaume du Bellay, lequel à ſon retour vint trouuer le Roy à la Contey (comme i'ay dit) à l'heure qu'il ſe retira de Pernes auecques ſon armée, retournant dudit voyage, qui luy feit entendre ce qu'il auoit trouué & negocié audit païs, ainſi que ie vous reciteray cy apres. E

VOVS ne deuez ignorer par ce que i'ay d'eſcrit au commencement de ce liure, comme le Comte Guy de Rangon arriua à Carignan auec l'armée du Roy, venant à la Mirandolle pour le ſecours de Turin, & comme le ſeigneur Caguin de Gonzague ſans le ſceu dudit Comte compoſa, ceux qui eſtoient pour la part Imperialle dedans le chaſteau dudit Carignan: dont il ne fut cõtẽt, par ce qu'il luy ſembla que c'eſtoit le meſpriſer, attẽdu qu'il eſtoit lieutenant general en l'armée du Roy. Et de là ſ'engendrerent quelques particularitez entre-eux, qui continuerent en maniere, que leſdits Comte Guy & Ceſar Fregoſe ſon beau frere ſe banderent contre ledit ſeigneur Caguin, de ſorte que le Roy fut contrainct d'y enuoyer (ainſi que dit eſt) le ſeigneur de Langey, pour cognoiſtre de leurs differẽds, & chercher le moyẽ de les mettre d'accord, & auec ce luy donna charge d'entẽdre en quel eſtat eſtoient ſes affaires de Piemont: lequel partit pour ceſt effect, peu de temps auant que le Roy allaſt aſſieger Hedin. F

Cauſe des differends entre le Cõte Guy & le ſeigneur Caguin de Gonzague. ESTANT arriué la part où eſtoit le Comte Guy, voulut particulieremẽt entendre les differends & raiſons, tant d'vne part que d'autre. Le Cõte Guy diſoit qu'encores qu'il euſt pleu au Roy luy donner la principalle charge, & le conſtituer ſon lieutenant general en ſon armée, il auoit toutesfois deferé en tout ce qu'il auoit eſté poſſible au ſeigneur Caguin de Gonzague, tant pour l'ancienne ſeruitude dudit Caguin, & de ſa maiſon enuers la couronne de France, que pour la qualité de ſaditte maiſon, & ce iuſques à auoir eſté le plus du temps tenir le conſeil au logis dudit ſeigneur Caguin. Nonbſtant lequel ſien plus que debuoir il ne l'auoit iamais peu entretenir en contentemẽt, qu'il n'ayt touſiours tendu à rompture, pluſtoſt qu'à amitié, tenant des propos de luy qu'il ne debuoit tenir, ſe vantant ledit Caguin de n'auoir changé de ſeruice comme ledit Comte, & d'auoir ouuertement

porté

A porté l'ordre du Roy, & non pas cachée comme luy, adiouſtant outre ce autres parolles mal ſonantes. Auſſi ledit ſeigneur Cõte Guy ne ſe pouuoit contenter de la façon dont auoit eſté vſé à la reddition du chaſteau de Carignan,& que depuis lors ils auoient eſté plus mal enſemble qu'ils n'eſtoiẽt au-parauant, lequel mal-contentement entre-eux ſ'augmenta encores d'auantage quand ledit Caguin ſceut qu'on luy auoit caſſé partie de ſes gens de pied, & le bon recueil qu'auoit faict le Roy à Ceſar Fregoſe,quãd il luy vint faire la reuerẽce au camp lez Auignon, en la compagnie du ſeigneur d'Annebault. Et auſſi dequoy le Roy auoit ordonné qu'auenant le partement dudit Comte Guy ledit ſeigneur Ceſar demoureroit ſon lieutenant en l'armée : & furẽt lors eſcrites & diuulguées aucunes lettres au meſpris & contemnement dudit Ceſar Fregoſe au nom de Laretin, leſquelles iceluy Ceſar diſoit auoir verifié auoir eſté compoſées par ledit Caguin, auquel pour ceſte cauſe ledit Ceſar auoit enuoyé vn cartel de defiance.

B Le ſeigneur de Langey remonſtra audit Comte Guy, & Ceſar Fregoſe « le reculement & preiudice du ſeruice du Roy, par le moyen de ces diffe- « rẽds,& que par les chapitres de l'ordre du Roy, les cheualiers dudit ordre « ne peuuent enuoyer ny accepter cartel ne combat l'vn contre l'autre, ſans « le congé de leur ſuperieur, qui eſt le Roy. Ledit Ceſar ſ'excuſa, diſant n'auoir iamais veu leſdits chapitres: auſſi que pour ſon honneur il ne ſe pouuoit paſſer de faire ce qu'il auoit faict, attẽdu l'enormité des propos ſemez contre luy par les lettres diuulguées au nom de Laretin:toutesfois pour ne deſobeïr au Roy, & ne retarder ou reculer le bien de ſes affaires, il eſtoit content de ne paſſer outre, pendant que ceſt affaire dureroit, moyennant que ledit ſeigneur Caguin ne paſſaſt outre de ſon coſté.

Le ſeigneur Caguin d'autre part ſe plaignoit, qu'ayant luy-meſme praticqué le Comte Guy, & amené au ſeruice du Roy, & ſe voulant accõmo-
C der & viure vnanimement audit ſeruice auecques luy, ce nonobſtant le peu d'amitié qui eſtoit entre-eux au-parauant,ledit Cõte auoit faict moindre eſtime de luy qu'il n'appartenoit,& ſi bien en aucune choſe il en auoit faict compte, ce auoit touſiours eſté auec certaines parolles ambigues & à double entente:& que le Cõte Guy pour auancer Ceſar Fregoſe ſon beaufrere auoit touſiours taſché à le reculer, & luy faire & procurer choſes par leſquelles il voyoit ledit Comte tendre euidemment à luy faire abandonner le ſeruice du Roy. Allegoit auſſi l'ancienne ſeruitude de ſa maiſon, ſa nourriture au ſeruice du Roy,ſans y auoir iamais varié, combien qu'il en euſt ſouuent eſté recherché auecques grandes conditions. Alleguoit auſſi outre-ce, qu'il eſtoit autant homme de ſeruice (quãt à ſa perſonne) que ledit Ceſar Fregoſe:il auoit outre, tant de luy que de ſa femme, & de ſes neueux,dont il auoit la garde de la minorité,eſtats & païs,où il pouuoit leuer & auoir leué gens pour le ſeruice du Roy, & ſes places preſtes pour faire l'amas & le paſſage des gẽs, pour venir audit ſeruice:auſſi diſoit auoir attiré le Comte de la Mirãdolle audit ſeruice du Roy,& auoir pour ces cauſes

perdu de ſon bien,& quelques vnes de ſes places auoir eſté deſmolies. D

DISOIT d'auantage, que dés le commencement que le Roy voulut leuer gens, il n'auoit voulu capituler auecques ledit ſeigneur ainſi que les autres: ſeulement auoit declaré l'affection qu'il auoit d'acquerir audit ſeruice augmẽtation d'honneur & de credit, ſans laquelle affection il fuſt demouré en ſa maiſon, en laquelle il auoit dequoy ſe tenir honorablement: toutesfois voyant l'ennemy du Roy entré en France, il auoit eu ſeulement eſgard à ſon affection de le ſeruir à la neceſſité, non pas en ceſte ſienne diminution de reputation,choſe qui luy eſtoit miſe en auant par tous ſes parens & amis de par-delà, qui luy deſconſeilloient de prendre & accepter vne ſi peu honnorable charge.Diſoit d'auantage,qu'ayant eſté accordé audit ſeigneur Ceſar Fregoſe, tant de beaux partis ſur la promeſſe qu'il auoit faicte de bailler Gennes au Roy, & leſquels partis eſtoient ſuffiſans pour attirer au ſeruice du Roy vn Duc de Mãtoue,ou autre gros Prince, d'autre E credit que ledit Ceſar, que toutesfois il n'auoit rien ſeulement executé de ſa promeſſe,mais ſ'en eſtoit mis à ſon deuoir beaucoup moins qu'autres,ſe comprenant ledit ſeigneur Caguin au nombre d'iceux. Parquoy le Roy pouuoit hõneſtement differer leſdits partis à luy accordez,à tout le moins ne luy faire bien ny honneur à luy qui eſtoit nouueau ſeruiteur, outre ce qui luy auoit eſté promis au commencent de la leuée,au preiudice de la reputation des anciens & bons ſeruiteurs: ſe pretendant intereſſé, que pour bailler augmentation de gẽs de pied audit Ceſar,on luy auoit caſſé les ſiẽs: diſant que ſi on les luy euſt caſſez pour euiter & diminuer la deſpẽſe, non pas pour en bailler à autre, ou bien que le Roy le luy euſt eſcrit, non pas y proceder en la maniere qu'il auoit eſté, qui eſtoit (à ce qu'il diſoit) qu'il n'auoit aucune choſe entendu de la caſſerie, ſinon par le bruit de ſes malueillans qui ſ'en vantoient pour le villipender, il euſt plus patiemment porté.

DISOIT auſſi que ceſte auoit eſté la cauſe qui l'auoit meu d'eſcrire & F dire ce qu'il a penſé ſeruir, à faire cognnoiſtre aux gẽs qui l'euſſent ignoré, que ſ'il eſtoit mal traitté pour bien traitter ledit Ceſar, cela n'eſtoit pour le merite dudit Ceſar,ne pour choſe qu'il valuſt mieux que luy:& ſi pour ceſte cauſe ledit Ceſar Fregoſe luy auoit enuoyé le cartel de combat, qu'il n'auoit peu faire moins que de l'accepter comme il auoit: & que nonobſtant qu'il euſt deliberé de faire audit Ceſar de l'auantage plus qu'il ne deuoit,afin de le faire venir au poinct du combat, il eſtoit toutesfois content pour ne reculer le ſeruice du Roy, de differer uſques apres l'execution du dit ſeruice: ſinon que depuis ſa reſponſe faicte par luy audit cartel Ceſar Fregoſe,euſt eſcrit autre choſe qui vint cy apres, ou qui encores ne fuſt venue à ſa cognoiſſance,ou qu'il en eſcriuiſt d'icy en auãt, à quoy il eſcheuſt de faire reſponſe pour ſon honneur: auquel cas il vouloit ſuplier le Roy de ne prendre à mauuaiſe part ſ'il le vouloit garder.

AV demourant feit entendre audit ſeigneur de Langey qu'il luy eſtoit beſoin

A beſoin pour ſa ſanté, voyãt les affaires pour lors n'eſtre gueres eſchauffées, ſ'il pouuoit auoir ſaufconduit de ſe retirer à ſa maiſon, pour prendre l'eau des baings, & que ſ'eſchauffant les affaires, ſ'il plaiſoit au Roy luy donner charge honorable, il y viendroit en tel equippage, qu'il luy feroit ſeruice, & acquerroit hõneur, ſinon, il demeureroit en ſa maiſon, ſauf que ſi le Roy marchoit en perſonne, il ſe retireroit vers luy pour luy faire ſeruice: & qu'il n'eſtoit deliberé, comme que ce fuſt, de iamais porter la croix rouge. De toutes les choſes cy deſſus le ſeigneur de Lãgey aduertit le Roy, lequel il vint trouuer à la Contey, à l'heure qu'il ſe retiroit de Pernes auec ſon armée à ſon retour du voyage de Hedin, & permiſt le Roy audit ſeigneur Caguin de ſe retirer en ſa maiſon pour recouurer ſanté.

QVELQVE temps au-parauant le Tholoſan qui eſtoit vn ſoldat natif de Cony, auoit aſſemblé quelque nombre d'hommes ſans ſoulde, pour le ſeruice du Roy, ayant ſeulement l'adueu du Comte Guy, auec leſquels il auoit ſurpris la ville de Quiers ſur les Imperiaux: mais le Comte Guy ayãt
B aduertiſſement comme le Marquis du Guaſt ſe preparoit pour la venir reprendre, y enuoya le cheualier Aſſal auecques deux enſeignes de gens de pied, dont il auoit la charge, & cinq cens hommes des bandes du cheualier de Birague, leſquels auec ledit Tholoſan la garderẽt, & repouſſerent leurs ennemis en deux aſſaults qui leur furent donnez, dont le cheualier Aſſal entra en vne certaine grãdeur, de ſorte qu'il eſcriuit lettres au Comte Guy auſſi arrogantes, en ſe magnifiãt autant que ſ'il euſt cõquis vn Empire. Choſes que ledit Cõte trouua de fort mauuaiſe digeſtiõ, diſant que ſ'il y auoit honneur, il appartenoit au Tholoſan, pluſtoſt qu'à luy, car il auoit prins la ville, & auoit autant eu d'honneur à la garder que ledit Aſſal: biẽ aduouoit ledit Cõte que ledit Aſſal eſtoit gẽtil ſoldat, & qui auoit bien faict ſon deuoir. Brief ledit ſeigneur de Langey auoit trouué les affaires du Roy en telle combuſtiõ, qu'apres auoir pourueu au Marquiſat de Saluces au nom
C dudict Seigneur, ainſi qu'il en auoit commiſſion, il reuint vers luy (comme dict eſt) pour l'aduertir de toutes choſes, & qu'il eſtoit beſoing d'y pourueoir promptement, ſ'il ne vouloit perdre le païs: car l'armee Imperiale de iour en autre ſe renforçoit, & la noſtre diminuoit, pour les partialitez qui eſtoient entre les chefs. Et feit entendre au Roy, que ſi mõſieur de Humieres (lequel partãt pour ſon voyage de Hedin il auoit ordõné pour aller en Piemont) y arriuoit ſans auoir vne teſte de iiij. ou v. mille Suiſſes ou lanſquenets, & quelque renfort de gendarmerie, il ne voyoit moyen qu'il fuſt maiſtre de la compagnie, & que l'habandonnant (veu la mauuaiſe prouiſion qui eſtoit dedans les places) il y auoit apparence d'euidente perte pour le Roy.

LE Roy ayant entẽdu audit lieu de la Contey le rapport dudit ſeigneur de Langey, & apres auoir mis les prouiſions à ſes nouuelles conqueſtes cõme Hedin & Sainct Paul, delibera de rompre ſon camp, & ordonna de faire marcher les cheuaux legers droict en Piemont, pour renforcer l'armée *Preparatifs du Roy pour Piemont & Picardie.*

qui y estoit, puis manda au Duc Chrestofle de Vvittemberg qui amenoit D
dix mille lansquenets à son seruice, de prendre pareillement le chemin de Piemont, pour se ioindre auecques mondit-seigneur de Humieres. Mais auant que lesdits cheuaux legers eussent passé Lion, ayant aduertissement que l'armée de l'Empereur marchoit pour venir à S.Paul, ainsi qu'auez entendu, contremanda les cheuaux legers, faisant tousiours acheminer les lansquenets, & conclut de leuer la charge de son armée au Cõte Guy, & l'enuoyer en Italie pour autres entreprises, à son seruice. Aussi furent enuoyez pour recueillir lesdits Allemans, & faire leurs monstres, & les conduire le seigneur de la Roche Matignon, & le seigneur de Borran commissaire ordinaire de la guerre. Et desia le Roy auoit depesché trois ou quatre cens hommes d'armes, sçauoir est, le Baron de Curton auecques cinquante hommes d'armes, le seigneur de la Fayette cinquãte, la cõpagnie du Prince de Melphe de cinquante, & soixante de la cõpagnie de Monseigneur le E
Dauphin, dont ledit seigneur de Humieres estoit lieutenant, & le seigneur de Brissac ayant charge de deux cẽs cheuaux legers, le seigneur de Lalligny mille hommes de pied, le seigneur d'Allegre autres mille, outre la gendarmerie, cheuaux legers, & gens de pied, tant François qu'Italiẽs, qui estoient en l'armée, dont auoit eu la charge le Comte Guy de Raugon. Aussi depescha pour faire marcher en Piemont le capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, lequel amenoit quatre mille lansquenets bas Allemans, lesquels il auoit sustraicts de la leuée que faisoit faire l'Empereur pour venir à Sainct Paul, & douze cens cheuaux legers de l'armée qu'il auoit en Picardie, lesquels estoient desia fort auancez pour aller trouuer le seigneur de Humieres: mais estant aduerty de la grande puissance qu'amenoit le Comte de Bures en Picardie, contremanda ledit Bossu, & lesdits cheuaux legers.

Mort du Marquis de Saluces de uant Carmagnolles.

PEV de temps au parauant le Comte Guy craignant que l'ennemy (se faisant le plus fort en campagne) ne le contraignist d'abãdonner le Piemont, F
auoit en toute diligence faict fortifier Pignerol, afin de se fermer là auecques le reste de son armée, & luy faire teste, attendant le secours qui luy pourroit venir de France: chose qui fut bien considerée, ainsi que vous orrez cy apres. Aussi quelque peu de tẽps apres le Marquis du Guast s'estant mis en cãpagne auoit remis entre les mains du Marquis Frãçois tout le Marquisat de Saluces, hors mis le chasteau de Vrezeul, & celuy de Carmagnolles, tenuz encores par les François, à ceste cause ledit Marquis du Guast alla assieger le chasteau de Carmagnolles, dedans lequel estoiẽt deux cẽs soldats Italiens que Comte Guy y auoit enuoyé. Le Marquis du Guast estant arriué deuant les enuoya sommer de la part de l'Empereur, de rendre la place, à laquelle sommation ayant esté faict reffus il feit approcher l'artillerie. Le Marquis Frãçois de Saluces, lequel mieux qu'autre cognoissoit la place, mena deux canons sur la main dextre, en allant de la ville au chasteau, & rõpit deux maisons pour se couurir en lieu de gabions à mettre ses pieces, où apres auoir luy-mesmes seruy de canonnier, & tiré deux vollées de canon,

fut

A fut apperceu d'vn ſoldat du chaſteau, qui eſtoit ſur la porte, lequel d'vn mouſquet tira ſi à propos qu'il donna audit Marquis du boullet au trauers du corps, dont il tomba mort ſur le champ.

LE Marquis du Guaſt craignant que ſa mort n'eſtonnaſt les ſoldats, le feit couurir d'vn manteau, puis de rechef enuoya ſommer ceux de laditte place, leur promettant honnorable cõpoſition: finablemẽt leur fut accordé de ſortir leurs bagues ſauues: eſtãs ſortis, le Marquis du Guaſt les loua fort du bon deuoir qu'ils auoient faict, leur demandant qui eſtoit celuy qui ſi bien auoit tiré d'vne feneſtre eſtant ſur la porte: vn ſoldat ne ſçachant à quelle intention il le diſoit, & n'eſtant aduerty de la mort du Marquis de Saluces, ne ſçachant auſſi qu'il luy euſt donné dudit mouſquet, declara que ſ'eſtoit luy qui touſiours auoit tiré de laditte feneſtre: ce rapport ouy, le Marquis contre ſa promeſſe, le feit prendre, & pendre & eſtrangler à laditte feneſtre. Depuis cela le Roy ayant remis le Marquiſat en ſon obeïſſance,

Prinſe de Carmagnolles par le marquis du Guaſt.

B en inueſtit le ſeigneur Gabriel Eueſque d'Aire en Gaſcõgne qui eſtoit frere dudit Marquis de Saluces, lequel eſpouſa la fille de monſeigneur l'Amiral d'Annebault, & eſt mort ſans enfans, à cauſe dequoy ledit Marquiſat eſt retourné entre les mains du Roy.

PENDANT ce temps monſeigneur de Humieres enuiron le huictieſme iour de Iuin, arriua à Pignerol, dequoy le Marquis du Guaſt aduerty, retira ſes forces hors de Poirin, prenant le chemin d'Aſt: puis ſçachãt la deſcẽte des lanſquenets du Duc Chreſtofle de Vvittemberg, apres auoir laiſſé Dom Antoine d'Arragon chef dedãs Aſt, ſe retira auecques le reſte de ſon armée le chemin de Verſay. Monſeigneur de Humieres qui eſtoit à Pignerol, ayant entendu que les ennemis auoient abandonné Cheuas, manda au ſeigneur Ludouic de Birague qui eſtoit dedans Veroluic de mettre deux cens hommes des ſiens dedans laditte place de Cheuas. Et au meſme temps qui fut enuiron le XXV. de Iuin, arriuerent les bandes du Duc Chreſtofle de Vvittemberg à Montcallier: ce qu'ayant entendu le ſeigneur de Humieres

Deſcẽte de mõſeigneur de Humieres en Piemont.

C voulut partir de Pignerol, pour ſ'aller ioindre auecques eux, & là faire ſa maſſe pour marcher en campagne: mais les bandes Italiennes feirent refus de marcher que prealablemẽt ils ne fuſſent payez de ce qui leur eſtoit deu: qui fut cauſe de faire ſejourner noſtre armée dix ou douze iours, durant lequel temps, noz ennemis eurent loiſir de ſe fortifier, ioinct auſſi que le terme du payement de noz lanſquenets approchoit: choſe (ie vous aſſeure) qui fut en partie cauſe que ceſte armée fut de peu de prouffit: car (comme dit eſt) ce-pendant le Marquis du Guaſt haſtoit la leuée de ſes lanſquenets, leſquels depuis vindrent deſcendre à Trente, qu'amenoit le frere aiſné du Comte Guillaume de Fuſtemberg.

LE premier iour de Iuillet les Italiens eſtans payez de la ſimple paye auecques promeſſe du ſurplus, marcherent à Montcalier, où eſtant arriué le ſeigneur de Humieres, meit en deliberation des capitaines le chemin que lon deuroit prẽdre, ou d'Aſt ou de Vvlpian: ſur ce fut reſolu d'aller en Aſt

esperant la surprendre,par ce qu'elle estoit mal pourueuë d'hõmes pour la D
grandeur de la place : & pour ceſt effect le iij. iour de Iuillet noſtre armée alla loger à Riue de Quiers,auquel lieu estãs arriuez,les lanſquenets demãderẽt d'auoir l'artillerie en garde,choſe qui leur fut accordée. Le lẽdemain noſtre armée alla loger à Belot,& le vj.dudit mois à vn mille d'Aſt,dedans laquelle ville eſtoit (comme dit eſt) demouré lieutenant pour l'Empereur Dom Antoine d'Arragõ beau-frere du Marquis du Guaſt, auec deux mille hommes de pied & deux cens cheuaux. Noſtre armée eſtant logée, & apres auoir bien recogneu la place,fut ordonné que la nuict ſe feroiẽt les approches,deſquelles voulurent auoir la charge les lanſquenets,encores que par pluſieurs fois leur fuſt requis de laiſſer la charge d'icelles au ſeigneur Iean Paule de Cere,choſe qu'ils ne voulurẽt iamais conſentir. Sur la minuit eſtãt le ſeigneur de Humieres & autres capitaines venuz pour veoir la diligẽce qui ſe faiſoit aux approches,trouuerẽt qu'il n'y auoit aucune trenchée cõ- E
mencée, & ce-pendant qu'ils eſtoient en diſpute de ce qui eſtoit à faire, le iour vint,qui fut cauſe de remettre leſdittes approches à la nuict ſubſequẽte. Eſtant le iour venu par ce que le payemẽt des lanſquenets eſtoit eſcheu ils ſe mutinerent,& venans au logis du ſeigneur de Humieres,par l'enhortement principal de Hans, Ludouic de Landeberg, luy declarerent que ſi promptement ils n'eſtoient payez, ils eſtoient deliberez de ployer leurs enſeignes & ſe retirer. Pour à quoy obuier d'autant que noſtre principalle force eſtoit de ceſte natiõ, le ſeigneur de Humieres emprunta de toute les bourſes du camp, de ſorte qu'il leur preſta cinq cens eſcus pour enſeigne, attendant leur payement:dont pour l'heure ils ſe contenterent.

SVR les trois heures apres midy,ceux de la ville donnerẽt l'alarme en noſtre camp,pendãt lequel,par le coſté du pont qui eſt ſur la riuiere du Tanare à l'oppoſite de noſtre logis, entrerent dedãs la ville ſept enſeignes de gẽs de pied,& trois cẽs cheuaulx de ſecours,à cauſe dequoy le ſeigneur de Humieres par l'aduis des capitaines, ne voyant apparẽce de pouuoir forcer la F
ville,& auſſi peu de l'affamer,delibera leuer ſon camp:& par-ce qu'il eſtoit aduerty que la ville d'Albe eſtoit mal pourueuë, entreprint de l'aller ſurprendre. Sur la queue de ſon armée ſortit toute la cauallerie d'Aſt, mais il auoit laiſſé le ſeigneur de Briſſac auec les deux cens cheuaux, dont il auoit la charge,auec luy quelque gendarmerie, qui feirent ſi biẽ leur deuoir,que noſtre camp ſans perte vint loger au deſſoubs de S. Damian,& le lẽdemain marchãt noſtre armée le chemin d'Albe,le ſeigneur Iean Paule de Cere rẽcontra vij.ou viij.cẽs Eſpagnols,qui eſtoiẽt partis d'Alexãdrie pour entrer dedans Albe, leſquels il defeit:qui fut cauſe qu'arriuãt mõſieur de Humieres deuant Albe,ceux de la ville n'ayãs aucune garniſon, ſinon vingt-cinq Eſpagnols qui ſ'eſtoient retirez dedãs le chaſteau, ſe meirẽt eux & leur ville entre les mains dudit ſeigneur de Humieres:auquel lieu noſtre armée ſejourna trois ſepmaines, ce-pendant qu'on reparoit ladite ville, & celle de Quieras,laquelle pareillement ſ'eſtoit rendue entre les mains du Roy.

Priſe d'Albe.

DVRANT

A DVRANT le temps que noſtre armée eſtoit en Albe, Ceſar de Naples, qui eſtoit gouuerneur de Vvlpian, homme vigilant, ſubtil, & entreprenãt, mais peu heureux en ſes entrepriſes, ſçachant noſtre armée eſtre loing, & cognoiſſant que dedans Turin n'y auoit que la compagnie de gẽs de pied, du capitaine Vvarty, & du capitaine Augart (qui eſtoit peu pour la garde d'vne telle place) praticqua vn caporal Gaſcon de la garniſon dudit lieu, pour luy liurer vn boulleuert de la ville, lequel eſt au droict de l'Egliſe noſtre Dame, tirant vers la Douaire, & fut le marché cõclu entre-eux. La nuict que ledit ſoldat deuoit liurer ſa marchandiſe, eſcheut à ſon eſquadre ſon rãg de faire la garde audit boulleuert, parquoy meit ordre qu'il ne mena à ſaditte garde que deux ou trois ſoldats les plus malotrus qu'il euſt, afin de plus aiſément paruenir à ſon entrepriſe. Ceſar de Naples partit de Vvlpiã, qui n'eſt qu'à ſept petits mille de Turin, accompagné de dix enſeignes de gens de pied, & deux ou trois cens cheuaux. Eſtant arriué au boulleuert le ſoldat luy bailla le ſignal du lieu où il deuoit planter ſes eſchelles, ce qu'il
B feit en telle diligence, qu'auant que l'alarme fuſt à la ville, ils entrerent cinq enſeignes dedãs ledit boulleuert: car les ſoldats qui eſtoiẽt à la garde auecques ledit caporal ſ'eſtoient ſauuez à la fuitte entre la muraille de la ville & la douue qui eſt de terre. Or eſt-il qu'à la muraille y auoit vne porte pour entrer dudit boulcuert dedans la ville, laquelle eſtoit ouuerte, dequoy l'ennemy pour l'obſcurité de la nuict n'eut cognoiſſance: qui fut cauſe de la ſaluation de la ville, & des hommes qui eſtoient dedans, car ce-pendãt que l'ennemy ſ'amuſoit à dreſſer des eſchelles à la muraille pour entrer dedans la ville, l'alarme ſe donna.

Pratique pour ſurprẽdre Turin par les ennemis.

LE ſeigneur de Boutieres qui eſtoit gouuerneur & lieutenant du Roy dedans Turin, ſ'eſtoit amuſé la pluſpart de la nuict à ioüer au tablier, ſortãt de ſa ſalle pour ſe retirer en ſa chambre, ouit l'alarme: parquoy ayant ſeulement auecques luy les Suiſſes de ſa garde, & quelque petit nombre de gẽ-
C tilshommes qui l'accompagnoient, ſortit en la rue, où il trouua le peuple fuyant, qui luy dit, Monſieur ſauuez vous, les ennemis ſont dedans. Pour ceſt effroy ne laiſſa ledit ſeigneur de Boutieres à marcher droict au baſtiõ, auquel lieu eſtãt arriué vne hallebarde au poing, ſans autres armes, accompagné des citadins, leſquels auoient bonne volonté de faire leur deuoir, & à ceſte occaſion auoient prins les armes, donna droict à la porte du boulleuert, laquelle il trouua encores ouuerte, mais de la poincte de la hallebarde la ferma, de ſorte qu'vn gentilhomme ſien parent qui auoit marché le premier fut enfermé dedans le boulleuert auecques les ennemis. Les Imperiaux qui deſia auoient chargé l'artillerie qu'ils trouuerent dedans le boulleuert, bracquerent vne couleurine baſtarde droict à la porte, & y mettans le feu faulcerent laditte porte, & paſſant le boullet raſibus du ſeigneur de Boutieres qui tenoit la porte, tua vn gentilhomme eſtant aupres de luy. Ce temps pendant les citadins auoient gaigné le hault de l'Egliſe & à toute diligence iettoient les tuilles à la ruelle. car il fault entendre qu'entre

l'Egliſe & la muraille de la ville n'y a qu'vne ruelle de ſept ou huict pieds D
de large:parquoy elle fut remplie deſdittes tuilles, pour donner eſpaulle,
& ſeruir de rempart à la porte dudit boulleuert.

DVRANT ce temps le capitaine Vvartis Nauarrois ayãt charge de deux enſeignes de gens de pied, apres auoir pourueu à la garde de ſon boulleuert, & autres lieux de la ville neceſſaires, craignant que par autre lieu on fuſt aſſailly, auecques deux cens arquebuziers arriua au combat, où apres auoir gaigné le hault des tours & de la muraille feit ſi bien ſon deuoir à coups d'arquebuſe,& d'arquebuſe à croq qu'il contraignit les ennemis d'abandonner le boulleuert auecques leur confuſion & perte, car il mourut des leurs enuiron le nõbre de ſept à huict vingts. Le ſoldat qui auoit faict la menée fut prins, pendu & eſtranglé: ſi eſt-ce que touſiours il maintint que ce qu'il auoit faict eſtoit par le cõmandement dudit ſeigneur de Boutieres, penſant prendre les ennemis à la pipée,mais qu'ayant oublié le iour que ſe deuoit faire l'execution, & n'ayant pourueu à ſon faict, luy en fai- E
ſoit porter la penitence,toutesfois ie penſe aſſeurémẽt qu'il diſoit ces propos pour alonger ſa vie,car ledit ſeigneur de Boutieres n'eſtoit pour auoir mis en oubly vn faict de ſi grande importance.

LE ſeigneur de Humieres eſtant en Albe aduerty du hazard auquel auoit eſté la ville de Turin, voyant auſſi la mauuaiſe volonté en laquelle eſtoient les lanſquenets, & eſtant tombé malade d'vne fieure,laquelle deſia luy auoit duré ſept ou huict iours, n'ayant homme ſur lequel il ſe peuſt repoſer,pour les partialitez & querelles qui eſtoiẽt en ſon camp: car le ſeigneur Ceſar Fregoſe qui auoit charge de mener l'auantgarde,& le ſeigneur Iean Paule de Cere qui eſtoit colonnel de l'infanterie Italienne eſtoient en querelle, auſſi eſtoit le ſeigneur Hannibal de Gonzague Comte de Laniuolare,& le ſeigneur de Briſſac.Meſmes eſtant aduerty que du camp Imperial eſtoient partis ſix mille Eſpagnols & douze cẽs cheuaux, qui eſtoiẽt entrez dedans Montcallier,& craingnant que pendãt qu'il feroit ſa demeu- F
re il aduint inconuenient à Turin, qui eſtoit aſſez mal pourueuë d'hommes, apres auoir laiſſé dedans Albe le ſeigneur Iulles Vrſin couſin du ſeigneur Iean Paule,chef de laditte place, auecques mille hommes de pied, ſoubs ſa charge, & le capitaine Article-Dieu Gaſcon auec cinq cens hommes,& cinq cens eſtans ſoubs la charge du ſeigneur Pierre Strozy: & dedans Quieras le ſeigneur Ceſar Fregoſe auec tel nombre d'hommes qu'il voulut choiſir,delibera auecques le reſte de l'armée de dreſſer la teſte vers l'ennemy, le pẽſant ſurprẽdre à Montcallier.Dequoy le Marquis du Guaſt aduerty retira audit lieu de Mõtcallier tout le reſte de ſon armée qui eſtoit en campagne:choſe qui fut cauſe de rompre l'entrepriſe dudit ſeigneur de Humieres, lequel ayant eſté aduerty que le deſſeing dudit Marquis eſtoit d'aller ſurprendre Pignerol,aſſez mal pourueuë d'hommes,conſiderãt que ſ'il pouuoit la ſurprendre, il oſteroit le moyen à noſtre armée de ſe pouuoir retirer,& d'auoir ſecours en gardant le pas de Suze.

PAR

A PAR l'aduis des capitaines au partir d'Albe le xiij. iour d'Aouſt, print le chemin de Quieras : & ce-pendant enuoya le Comte Franciſque de Pontreme, pour en extreme diligẽce entrer dedans Pignerol auecques cent ou ſix-vingts cheuaux legers, & deux cens arquebuſiers à cheual, faiſant marcher apres luy en toute diligẽce le colonnel du ſeigneur Gabriel d'Arimigny. Puis depeſcha le ſeigneur d'Allegre & le ſeigneur de Laſſigny, ayant charge chacun de mille hommes de pied François, pour entrer dedans Turin: auſſi depeſcha les bandes d'Aramont qui eſtoient de mille hommes de pied pour ſe mettre dedans Quiers, outre les huict cens hõmes que deuoit auoir le cheualier Aſſal qui en eſtoit gouuerneur : auſſi enuoya dedãs Sauillan le capitaine Iean de Turin ayant charge de mille Italiens: & ayant ainſi pourueu à toutes les choſes cy deſſus, print ſon chemin auecques les lanſquenets & le reſte de ſon armée, pour ſe retirer au Marquiſat de Saluces, & là attendre des nouuelles du Roy, & le payement de ſes lanſquenets.

B SVR ſon chemin arriua deuant vne petite ville nommée Buſque, laquelle ayant faict refus d'obeïr, commanda faire marcher l'artillerie, dont il eſtoit mal equippé, pour en auoir laiſſé la pluſpart dedans les places qu'il auoit pourueu: mais apres auoir faict tirer quelques coups de canon, le Cõte Hanibal de Lanyuolaire ne voulant attendre que la breche fut raiſonnable auecques quelque nombre d'Italiens qui eſtoient ſoubs ſa charge, donna vn aſſault duquel ils furent repouſſez, & fut ledit Comte frappé d'vne arquebuzade, dont il mourut, & fut ſon corps porté à Pignerol.

NOZ gens repouſſez de l'aſſault, & l'armée de l'ennemy logée à Poirin plus forte que la noſtre, d'autant que leurs lanſquenets de ſecours eſtoient arriuez, fut conclud d'abandonner Bruſque, & ſuiuant la premiere deliberation noſtre armée print ſon chemin à Saluces : où eſtant arriué y penſant faire ſejour, attendant des nouuelles du Roy, les lanſquenets contraignirent le ſeigneur de Humieres d'aller à Pignerol, encores qu'il leur remonſtraſt que c'eſtoit vne ville qu'il vouloit garder, & que ſi l'armée y lo-
C geoit, on auroit mangé les viures deuãt qu'il en fuſt beſoin, & meſme qu'il y auoit peu de pain, & encores moins de vin : mais ils luy feirent reſponſe qu'ils chercheroient du pain, & quant au vin ils ſe paſſeroient à boire de l'eau, & qu'ils vouloient aller à Pignerol attendre leur payement, & qu'ils ne ſouffriroient que luy ne l'artillerie les abandonnaſt: finablement il fut contrainct de leur obeïr, & aller à Pignerol, les laiſſant à vn mille pres de la ville ſur vn ruiſſeau qui vient de la Perouze, où ils retindrent l'artillerie auecques eux, permettans audit ſeigneur d'aller à la ville. Deux iours apres eſtant leur payement arriué contraignirent ledit ſeigneur de Humieres de les payer ſur les vieils roolles, ſans auoir eſgard au petit nombre d'hõmes qu'ils eſtoient, car de x. mille payes ils n'eſtoiẽt plus de quatre à cinq mille hommes, & eſtoit autheur de tout ce mutinement Hanſſe Ludouic de Landeberg qui auoit le plus fort regiment, auquel le Duc n'eſtoit obey pour ſon ieune aage.

A v meſme tẽps Ceſar de Naples gouuerneur de Vvlpian,feit entrepriſe D
pour ſurprẽdre Cazelles petite ville de l'obeïſsãce du Roy, ſiſe mi-chemin de Turin à Vvlpian : & pour ceſt effect marchea auec viij. ou x.enſeignes, & aſſaillit ledit lieu par trois endroits,mais ainſi que vigoureuſement il aſſaillit,auſſi en telle vigueur fut il repouſſé:car en trois aſſaults qu'il donna, perdit ſix ou ſept vingts hommes, & auecques ſa courte hõte ſe retira,laiſſant dedans les foſſez trente ou quarante eſchelles. Auſſi le Marquis du Guaſt voyãt le ſeigneur de Humieres retiré à Pignerol, enuoya treiſe enſeignes de gens de pied dedans Siria petite ville, le long de la montagne, pour tenir le val de Suze en ſubiection, & empeſcher à ceux de Turin d'auoir nouuelles de France.Ce faict enuoya prendre le chaſteau de Riuolle & le chaſteau de Villanne, de ſorte que ceux de Turin ne pouuoyent auoir nouuelles par ledit Val de Suze,ſans grand hazard & difficulté,ne par le chemin de Pignerol, d'autant qu'il tenoit Montcalier, Carignan,& Carmagnolle,& eſtoit le plus fort en campagne. E

Le Roy apres que le ſeigneur de Langey luy eut faict le rapport qu'auez ouy,l'ayant trouué à la C n tey,le renuoya en Piemont pour pluſieurs occaſions,lequel à ſon retour le vint trouuer à Melun,malade d'vne fieure, le xxv.d'Aouſt,& luy feit entendre bien au long comme ſ'eſtoyent portez ſes affaires depuis l'arriuée du ſeigneur de Humieres en Piemont, & comme il eſtoit contrainct d'abandonner la campagne (ainſi qu'auez entendu par cy deuant)auſſi la neceſſité, tant de viures que d'argent, en laquelle eſtoyent ceux de Turin, de ſorte que ſi dedans la ſainct Martin lors enſuyuant,ils n'eſtoyent ſecourus, il eſtoit apparant qu'ils ſeroyent contrainctz d'endurer vne extreme famine, laquelle mal-aiſément ils pourroient porter iuſques à la Sainct André. Le Roy lequel deſia auoit licencié la plus grande part de ſon armée, ſe voyant en hazard de perdre le Piemont qui deſia luy auoit tant couſté, delibera de marcher en perſonne pour leur dõner ſecours. F Et à ceſte fin depeſchea Monſeigneur le Dauphin ſon fils & Monſieur le grand Maiſtre de Montmorẽcy pour aller deuant à Lyon aſſembler ſon armée, & feit acheminer les bandes du Comte Guillaume de Fuſtemberg,auſſi celles du capitaine Nicolas de Ruſticis,pour ſuiure mondit-ſeigneur le Dauphin : & manda la gendarmerie & les cheuaux legers, leſquels eſtoient ia retirez en leurs garniſons,de ſe trouuer le xxv.du mois de Septembre à Lyon, & puis enuoya faire leuée de quatorze ou quinze mille Suiſſes.

Ayant mis l'ordre cy deſſus mentionné, craignant que par faulte de payement les ſoldats de Turin ſe mutinaſſent, redepeſcha le ſeigneur de Langey pour aller trouuer monſieur de Humieres,& prendre de luy xxv. mille eſcus, & trouuer moyen de les mettre dedans Turin, attendant qu'il la vint ſecourir plus amplement, lequel ſeigneur de Langey vint trouuer le ſeigneur de Humieres à Seſane qui deſia auoit eſté cõtrainct d'abandõner le Piemont, ayant laiſſé dedans Turin le ſeigneur de Boutieres pour

gou-

A gouuerneur auecques ſa compagnie de genſd'armes, & quelques cheuaux legers, & quatre mille hommes de pied. Dedans Quieras (comme i'ay dit) auoit laiſſé le ſeigneur Ceſar Fregoſe, dedans Albe le ſeigneur Iules Vrſin, dedans Sauillan le capitaine Iean de Turin, dedans Pignerol le Comte Fráciſque de Pontreme. Eſtant le ſeigneur de Langey arriué à Seſane, monſieur de Humieres trouua choſe fort difficile de pouuoir porter leſdits deniers, d'autãt q̃ les ennemis tenoiẽt Boſſolin, Villane, S. Ambrois, & Riuolles: & à cauſe de la vallée qui eſt eſtroitte, on eſt cõtraint de paſſer à la veuë deſdittes places. Toutesfois le ſeigneur de Lãgey craignãt q̃ par faulte d'argent Turin ſe perdiſt, ſe voulut hazarder de les y mettre & ſ'en alla à Ours, auquel lieu eſtoient arreſtez les lãſquenets: & pour le credit qu'il auoit enuers eux meſmes, pour auoir eſté inſtrumẽt de remettre le Duc Chreſtofle de Vvittẽberg en ſes eſtats, les perſuada de retourner quãd & luy iuſques à Suze, dont le chaſteau eſtoit encores en noſtre obeïſſance. Y eſtans arriuez,

Rafreſchiſſemẽt d'argent porté à Turin.

B les Imperiaux logez à Boſſolin, Villane, & Riuole, & autres lieux le long du val, eſtimerent que ce fuſt toute l'armée qui tournaſt la teſte deuers eux, ce pendant que le Marquis du Guaſt eſtoit auecques ſon armée vers Quieras, & abandonnerent leſdittes places: parquoy ledit ſeigneur de Langey apres auoir promeſſe deſdits lanſquenets de l'attendre audit lieu de Suze, mena ſeulement quand & luy le capitaine la Mothe Gondrin, auecques vingt-cinq cheuaux legers de ſa bande, & bonnes guides. Le iour de la noſtre Dame d'Aouſt entra dedans Turin auecques l'argent à la grãde ioye du ſeigneur de Boutierẽs, & de tous les ſoldats qui eſtoient dedans, car les païſans des enuirons ſentans l'argent arriué, leur porterẽt grand refreſchiſſement de viures, ce qu'ils ne faiſoient deuant que l'argent y fuſt. Puis ayãt faict la monſtre des gens de pied, & faict la diſcretion de viures, ſe retira non ſans hazards: par-ce que les ennemis ayans eu la cognoiſſance que les lanſquenets eſtoient arreſtez à Suze, le vindrent attendre ſur le chemin, & n'y eut qu'vn des ſiens tué, & deux de prins.

C Entre tant que ces choſes ſe faiſoient comme i'ay recité, le Marquis du Guaſt ayãt aſſemblé ſon armée en Aſt, marcha deuãt la ville de Quiers, ayant vingt-cinq mille hommes de pied, trois mille cheuaux, & vingt-quatre pieces d'artillerie, ſçauoir eſt douze canons, & le reſte grandes couleurines & baſtardes. Eſtant arriué deuant Quiers, qui eſtoit le vingt-huictieſme iour d'Aouſt, feit diligence de mettre ſes pieces en batterie pour faire deux breches, & en quatre iours ſi bien diligenta, que les deux breches furent raiſonnables pour aſſaillir. Parquoy il ordonna l'aſſault aux deux breches tout en vn temps, puis eſbanda deux ou trois mille hommes auecques eſchelles, pour par pluſieurs endroicts donner l'aſſault: & par ce que dedans la ville y auoit peu d'hommes, au regard de la grandeur de la place, à cauſe que les enſeignes n'eſtoient bien complettes, meſmes celles du cheualier Aſſal (duquel depuis i'euz la charge du Roy de faire ſon proces, & fut condanné, mais le Roy luy donna la vie, & depuis ſ'en eſt ſeruy) à ceſte

Priſe de Quiers par le Marquis du Guaſt.

occasion les assiegez ne peurent soustenir la force des ennemis,à raison de- D
quoy fut la ville emportée d'assault & saccagée. Et dudit lieu apres y auoir
mis bonne garnison, marcha à Albe. Le seigneur Iulles Vrsin ne voyant
Prise d'Albe pour luy mesmes. apparence de secours, & la ville n'estant encores acheuée de remparer, ne
flancquée en lieu du monde,& les ennemis ayans faict vne breche fort rai-
sonnable pour assaillir, à laquelle noz gẽs ne pouuoient venir pour la def-
fendre,à l'occasion de quatre pieces que l'ennemy auoit mis de l'autre co-
sté de l'eau sur vne montagne qui les battoient par derriere, & ne voyans
esperance de secours pour estre nostre armée retirée,feit composition telle
qu'il fut conduit à Pignerol,& tous les soldats les armes & bagues sauues.

Prise de Quieras. Le Marquis du Guast ayãt sejourné deux iours audit lieu pour y pour-
ueoir, print son chemin pour aller assieger Quieras qui est cinq mille au
dessus d'Albe,sur la mesme riuiere du Tanare qui va descẽdre en Ast & en
Alexãdrie, & est laditte ville de Quieras sise sur vne mõtagne qui n'a qu'v- E
ne seule auenue qui est du costé du Montdeuis, laquelle auenue n'a qu'en-
uiron iiij.xx. mille toises de long, & ne se peult par autre part approcher:
du costé de laditte auenue assist le Marquis du Guast son artillerie, où, a-
pres auoir faict breche raisonnable,feit donner vn assault fort furieux, qui
fut soustenu par le seigneur Cesar Fregose, lequel (comme i'ay dit) estoit
demouré chef en laditte ville, auecques grande asseurance,& par deux fois
furent portez les ennemis du hault de la breche dedans les fossez, & dura
le combat deux ou trois heures continuellement à la grande perte & dom-
mage des assaillans. Le Marquis du Guast cognoissant que par cest endroit
il perdoit ses hommes sans esperance de rien conquerir, la nuict sequente
laissant des pieces pour battre à laditte breche pour empescher de la rem-
parer,meit vne autre bande d'artillerie pour battre l'encoingneure du co-
sté du Montdeuis,laquelle ayant battue noz gens venans à la deffence de la
breche,n'estoient veuz par le flanc,de sorte qu'il n'y auoit ordre de se tenir
sur le rempart, & ce par faulte que de bonne heure ledit Cesar ou ses in- F
genieux n'auoient faict vn Cauallier à laditte encongneure pour couurir
ledit flanc & seruir de trauerse, parquoy ledit Cesar considerant qu'il n'y
auoit plus de moyen de tenir, parlamenta,& par la composition fut con-
duit en seureté auec tous les soldats bagues sauues,iusques au lieu où estoit
le seigneur de Humieres & le camp du Roy.

Siege de Pignerol. Apres la prise de Quieras le Marquis dressa son chemin pour aller as-
sieger Pignerol,esperãt q̃ s'il la pouuoit mettre entre ses mains, & fortifiãt
le pas de Suse, il mettroit Turin en impossibilité d'estre secouru, & par ce
moyen leueroit l'occasion aux François de plus passer en Italie. Estant sur
son chemin de Pignerol passant pres Sauillan enuoya sommer le capitai-
ne Iean de Turin de remettre la place entre ses mains, lequel luy feit respõ-
se d'auoir promis de la garder au nom du Roy, & que là où il auroit prins
les autres places de Piemont, venant à luy il seroit tresbien recueilly. Le
Marquis cognoissant que de s'amuser là ce seroit temps perdu, & que pre-

nant

A nant Pignerol, Sauillan ne ſe pouuoit garder, pour n'auoir moyen d'eſtre enuitaillée, paſſant outre, ſuiuit ſon chemin de Pignerol, duquel lieu le ſeigneur de Humieres ſe retirant à Seſane, ayant laiſſé le Comte Franciſque de Pontreme lieutenant du Roy, auec cinq mille hommes de pied Italiens. Laditte ville de Pignerol eſt vne grande ville vague, laquelle pour l'eſtrangeté de l'aſſiette eſtant en montagnes & vallées, auoit eſté auparauant eſtimée n'y auoir moyen de la fortifier: toutesfois le Comte Guy de Rangon par l'aduis de pluſieurs fortificateurs, & meſme d'vn Boullenois nommé Hieronyme Marin, y auoit ſi bien faict trauailler qu'y arriuant le Marquis trouua par l'aduis de ſes capitaines qu'il n'eſtoit raiſonnable de l'aſſaillir par force. Parquoy delibera de l'affamer, & pour ceſt effect ſe logea en l'abbaye qui eſt ſur le chemin de la Perouze, & le reſte de ſon armée tout à l'entour de la ville, de ſorte qu'il eſtoit malaiſé ou bien impoſſible d'y entrer viures: vray eſt qu'ordinairemẽt ceux de dedãs faiſoient de belles saillies ſur le camp Imperial, ne le laiſſant en repos iour ne nuict.

B Vous auez ouy cy deuant, comme noſtre armée eſtant ſi belle & gaillarde eſtoit deuenue inutile par les mutinemẽs des lanſquenets, & la faulte d'obeïſſance: & le principal autheur deſdittes rebellions eſtoit le capitaine Hans Ludouic de Landeberg, l'vn des principaux colonnels du Duc de Vvittẽberg. Iceluy Ludouic entre autres choſes auoit outragé le ſeigneur de Borran commiſſaire ordinaire de la guerre, pour auoir faict ſon office, & meſme auoit mis la main ſur l'eſpée cõtre le ſeigneur de Humieres lieutenãt general pour le Roy, dont on n'auoit ſceu auoir la raiſon, pour eſtre trop bien accompagné: mais en ce temps que les ennemis arriuerent deuãt Pignerol, ledit Ludouic fut arreſté priſonnier à Lyon, où, apres ſon proces faict, eut la teſte couppée ſur vn eſchaffault au lieu de la Grenette. *Cõdamnatiõ de Hans Ludouic.*

Le Roy, lequel en toute diligence faiſoit marcher ſon armée, arriua à
C Lyon enuiron le ſixieſme iour d'Octobre, & eſtãt aduerty que le Marquis du Guaſt, ſentant l'armée du Roy ſe preparer pour paſſer en Piemõt, auoit faict retirer tous les viures de la plaine dedãs les places fortes, & ce qu'il n'auoit peu retirer l'auoit faict gaſter, eſperant par ce moyen empeſcher le paſſage du Roy pour la faulte de viures, & auoit enuoyé Ceſar de Naples, pour auecques dix mille hommes fortifier & garder le pas de Suze, lequel y faiſoit toute extreme diligence. Le Roy pour remedier à ce que ſon armée n'euſt faulte de viures, feit aſſembler tous les mullets, mulles, aſnes, iumens, & autres beſtes de charge de tous les païs de Dauphiné, d'Auuergne, Foreſt, Beaujollois, Dombes, Lyonnois, & Prouuence, & d'vne partie de Languedoc, pour porter farines & autres viures en telle abondance que cela peuſt ſuffire pour ſon armée. Et eſtant deliberé luy-meſme en ſa perſonne de paſſer en Italie, & ne voulant laiſſer ſon royaume deſpourueu durãt ſon abſence, depeſchea Monſeigneur Charles Duc d'Orleans ſon fils puiſné ſon lieutenant general en Picardie, Normandie, Paris, & Iſle de Frãce, & autres païs circõuoiſins: & pour la ieuneſſe dudit Prince qui n'auoit *Paſſage de mõſeigneur le Duc d'Orleãs en Piemont.*

encores grande experience du maniement des affaires, luy bailla pour l'ac- D
compagner & conſeiller le Cardinal du Bellay: en Bourgongne & Champagne renuoya le Duc de Guiſe: en Guienne & Languedoc le Roy Henry de Nauarre: en Bretagne le ſeigneur de Chaſteaubriant.

Le Roy apres auoir pourueu aux choſes cy deſſus declarées, ordonna Monſeigneur le Dauphin pour marcher deuant auec l'armée, & auec luy le grand Maiſtre de Montmorency, par le conſeil duquel toutes choſes ſe faiſoient, & pour maiſtre d'artillerie le ſeigneur de Burie, ayant quatre enſeignes de gens de pied ſoubs ſa charge, & au ſeigneur de Monteiean donna charge de dix mille hõmes de pied François. Et par-ce que le ſeigneur d'Annebault qui auoit eſté prins priſonnier deuant Terouenne, eſtant general de la cauallerie legere, n'eſtoit encores retourné de priſon, donna ſa charge de general en ſon abſence au ſeigneur Ceſar Fregoſe: & deuoit y ar- E
riuer iuſques à quatorze cens hommes d'armes, & quatorze mille Suiſſes, dont il auoit enuoyé faire leuée, pour paſſans à Geneſue & à Chambery, ſe venir ioindre à noſtre armée à Grenoble, & aux enuirons. Et delibera de faire ſejour audit lieu de Lyon quelques iours apres le partement de Mondit-ſeigneur le Dauphin, pour faire acheminer les compagnies qui n'eſtoient encores arriuées, venant de Picardie, Normandie, Bretaigne Champagne, & autres païs loingtains.

Environ le dixieſme iour d'Octobre, partit Mondit-ſeigneur le Dauphin de Lyon, prenãt le chemin de Grenoble & d'Ambrun, & arriué qu'il fut à Briançon, trouua ledit ſeigneur de Humieres, & de Maugeron lieutenant du Roy en Dauphiné, en l'abſence de monſieur de ſainct Paul, auec deux ou trois mille legionnaires du païs de Dauphiné, & les reliques de l'armée du ſeigneur de Humieres, ſçauoir eſt, les bandes qui eſtoient ſorties d'Albe & de Quieras par compoſition, ainſi qu'auez entendu: leſquelles eſtans ioinctes auec le regiment d'enuiron viij. mille lanſquenets du Cõ- F
te Guillaume, marcha iuſques à Ours, attendant le reſte de ſon armée. Eſtãt arriué audit lieu d'Ours (qui eſt à quatre lieuës de Briançon, & à quatre de Suze, auquel lieu ſe deuoient rendre les gens de cheual qui arriuerent de iour à autre à la file) Monſieur le grand Maiſtre de Montmorency auecques l'aduis des capitaines entreprint d'aller à Eſſilles auecques vne partie de l'armée, laiſſant le reſte à Ours auec Monſeigneur le Dauphin, pour recognoiſtre la contenance de l'ennemy, & tenter fortune, ſ'il y auroit moyen de forcer le pas de Suze, pour ſelon ce qu'il cognoiſtroit en aduertir Mondit-ſeigneur le Dauphin pour le ſuiure. Auquel lieu eſtãt arriué, marcha auec quelque cauallerie d'eſcorte, pour luy-meſme viſiter la fortification du paſſage, laquelle eſtoit à vn mille deça Suze, à vn deſtroict de la deſcente de la montagne, venant de Chaumont à Suze, lequel Chaumont eſt le dernier village ſeparant le Dauphiné du Marquiſat de Suze. Eſtant arriué ſur vn hault duquel il pouuoit conſiderer laditte fortification, cogneut que ſur deux petites montagnes tenans les deux coſtez dudit deſtroict, les

ennemis

A ennemis auoient faict deux baſtions, & entre les deux vne grande & profonde trenchée bien remparée, de ſorte que les hommes y eſtoient à couuert,& bien flanquée deſdits deux baſtions: mais il cogneut que gaignant deux autres montagnes plus eminentes que celles où eſtoient les fortifications des ennemis, à coups d'arquebuſe on leur pourroit commander, & leur faire abandonner leurs fortifications.

Forcement du pas de Suze cõtre Ceſar de Naples.

AYANT recogneu ce qu'il auoit deſir de veoir, ſe retira à Eſſilles & aduertit Monſeigneur le Dauphin qu'il euſt à marcher iuſques audit lieu de Eſſilles,pour le ſouſtenir,par ce qu'il eſtoit deliberé de partir deuãt le iour pour tenter ſ'il pourroit forcer le pas. A l'heure qu'il auoit deliberé il partit,ayant en ſa compagnie les bãdes du Comte Guillaume,& mille ou douze cens ſoldats François,de ceux qui eſtoient retournez de Piemõt,& deux ou trois mille legionnaires de Dauphiné,par ce que le reſte de l'armée,tant depied q̃ de cheual n'eſtoit encores arriué,ce qu'il ne voulut attendre,craiB gnant que temporiſant,l'ennemy euſt plus grand moyen de ſe fortifier.De gens de cheual n'auoit qu'enuiron quatre-vingts ou cent cheuaux legers ſoubs la charge de monſieur de Briſſac,y eſtant en perſonne pour les conduire, & quelques gentilshommes qui auoient prins les deuans,ayans laiſſé derriere leur equippage. Auec ceſte trouppe Mondit-ſeigneur le grand Maiſtre arriua au lieu de Chaumont,où il ordõna de la forme de marcher, qui fut telle : à ſa main droitte teñant le pendant de la montagne ordonna de marcher le Comte Guillaume de Fuſtemberg auecques ſes bandes, luy cõmandant de deſbander mille ou douze cens arquebuſiers,pour gaigner le deſſus du baſtion qu'auoient faict les ennemis ſur ſa main droitte, ſur ſa main gauche ordonna le capitaine Artigue-Dieu,& le capitaine Rat, auec autres capitaines François & Gaſcons : & luy marcha par le milieu auec le reſte des hommes qu'il auoit.Le capitaine Artigue-Dieu,& autres François & Gaſcons eſtãs mieux engambes que les lanſquenets, gaignerent le deſſus du baſtion de main gauche, lequel commandoit au paſſage plus que l'auC tre,pour eſtre plus prochain,de ſorte que dudit baſtiõ on tiroit de poincte en blanc à coups d'arquebuſe dedans le paſſage, & le forcerent deuant que les lanſquenets arriuaſſent au leur. Les ennemis ſe voyans commandez de hault à bas,& le capitaine Gauaret lieutenant de l'Artigue-Dieu auoir deſia à la faueur de noſtre arquebouſerie gaigné le baſtiõ,& taillé en pieces ceux qui ne ſ'eſtoient peu ſauuer à la fuitte,abandonnerent le paſſage, & ſe meirent à vau de roupte,leſquels mondit-ſeigneur le grand Maiſtre ayant à ſa queuë,Monſeigneur le Dauphin pour le ſouſtenir, ſuiuit de ſi pres qu'ils n'eurent loiſir de ſ'arreſter à Suze, où fut prins la pluſpart de leur bagage, & furent ſuiuis iuſques à deux mille par-delà. Vous pouuez eſtimer le traittement qu'eurent ceux qui demourerent ſur la queuë, car ceux qui fuyent trouuent touſiours qui les chaſſe: & ſi nous euſſions eu deux cens hommes d'armes, ou quatre ou cinq cens cheuaux legers pour les amuſer à l'eſcarmouche, attendant l'arriuée de noz lanſquenets, i'eſtime que de dix mille

hommes qui pouuoient estre, peu se fussent sauuez pour dire des nouuelles aux autres. D

MONSEIGNEVR le Dauphin & monsieur le grand Maistre ayãs contre l'esperance de plusieurs forcé vn pas si malaisé, si bien pourueu d'hommes, & si bien fortifié, pour estre leurs gens trauaillez, conclurent de se loger pour ceste nuict en vn lieu qui est mi chemin de Suze & du Bosselin, à l'entrée du val, & fut aduisé par Monseigneur le Dauphin auecques le cõseil de monsieur le grand Maistre & autres capitaines, de temporiser vn iour, attendant l'artillerie, gendarmerie, cheuaux legers, & gens de pied, qui venoient à la file: par-ce que dedans le chasteau de Suze estoient demourez deux cens Espagnols qu'on ne vouloit laisser derriere, craignant qu'ils ne donnassent empeschement à noz viures.

LE Roy qui desia estoit party de Grenoble, desirant luy-mesme se trouuer au combat, marcha iusques à Ambrun: le Marquis du Guast lequel tenoit Pignerol assiegé en grande necessité de viures, aduerty de la deffaicte de Cesar de Naples, leua son siege, & se retira à Riuole auec toutes ses forces, pensant audit lieu nous faire teste. Le seigneur de Burie, lequel auoit charge de l'artillerie, estant arriué à Suze auecques son equippage, apres l'auoir planté deuant ledit chasteau de Suze, & tiré vne volée de deux canõs, ceux de dedans se rendirent à sa discretion, qui fut telle qu'on les enuoya sans armes & en chemise. Monseigneur le Dauphin estant l'artillerie arriuée & le reste de son armée, hors mis les Suisses qui venoient à la file, desquels estoit capitaine general le Comte de Tende, marcha à S. Antoine, & de là à Villane, esperant y trouuer le Marquis du Guast pour le combatre, lequel estoit logé à Riuole: mais ledit Marquis sçachant nostre armée auoir dressé son chemin droict à luy, ne voulut attẽdre le hazart, & se retira vers Montcalier, où au bout du pont de deça il se logea. Parquoy Mõseigneur le Dauphin & monsieur le grand Maistre ne voulurent passer outre Villane, que premierement ils n'eussent mis en leur obeïssance le chasteau dudit lieu, afin de faire le chemin libre. Ledit chasteau est assis sur la poincte d'vne montagne, chose qui donnoit grande esperance à ceux de dedãs que ne pourrions loger nostre artillerie en lieu dont on les seeust battre. Mais monsieur le grand Maistre apres auoir bien reuisité les enuirons, trouua vne autre petite montagne quasi esgalle à celle du chasteau, du costé qui tire à S. Michel: vray est qu'il y auoit loing, & qu'il estoit malaisé d'y monter l'artillerie n'à beufs n'à cheuaux, toutesfois auec des cordages & auecques l'ayde tant des Suisses que lansquenets, à force de bras il feit guinder deux canons: puis enuoya sommer ceux du chasteau, qui pouuoient estre deux cens Espagnols, lesquels ayans faict refus de rendre la place, en toute diligẽce feit tirer l'artillerie, laquelle en peu d'heure feit breche, par ce que la place n'estoit remparée & n'auoient les assiegez moyen de la remparer, pour n'auoir dedans ladite place fumiers ne terre, à raison qu'elle est sise sur vne roche. Les ennemis ne voyans moyen de se couurir, demanderent à par-

Prise du chasteau de Villane.

E

F

A à parlamenter, mais ce fut trop tard, car ce pendant les gens de pied François les voyans estonnez à l'oppositе de la breche, monterent contremont le rocher, & auec eschelles entrerent dedans, & taillerent en pieces ce qui se trouua, hors mis le capitaine & l'enseigne, qui furent prins en vie, lesquels monsieur le grand Maistre fist pendre & estrangler, pour donner exemple aux autres, de n'estre si temeraires d'attendre dedans vne meschante place vne armée Françoise descendant en sa premiere fureur.

APRES que le chasteau fut entre noz mains, & qu'on eut pourueu à la garde d'iceluy, la veille de Toussaincts marcha nostre armée à Riuole, auquel lieu nous sejournasmes deux iours, & logeasmes où le camp Imperial auoit campé les iours precedans: lequel sentant que Monseigneur le Dauphin marchoit en telle diligence, l'auoit abandõné, & s'estoit retiré à Mõtcalier, cõme cy deuant est dit, & fut le deslogement des ennemis si soudain qu'ils n'eurent loisir de gaster les viures qui estoient dedans, & laisserent
B tous leurs malades à nostre misericorde. Audit lieu de Riuole s'assembla le reste de nostre armée, hors mis quatre ou cinq mille Suisses qui n'estoient encores arriuez: ce nonobstant fut mis en deliberation des capitaines, sçauoir le chemin qu'on deuoit tenir, ou de suiure l'ennemy, ou de prendre le chemin de Vvlpian, Cheuas, & Vercel, ausquels lieux se pourroit faire quelq̃ bõne execution, trouuãt les places despourueuës, lesquelles malaisémẽt l'ennemy pouuoit secourir, estans ses forces de l'autre costé. En fin fut cõclu d'aller loger à Grouillas, qui estoit lieu à propos pour prẽdre l'vn & l'autre chemin, & est petite ville à iij. mille de Turin, & trois de Mõtcalier, où s'estoit retiré le camp Imperial, par-ce qu'estant audit lieu de Grouillas, on auroit moyen de faire conduire des bleds dedans Turin des petits forts des enuirons, ausquels en auoit grande abondance, & là faire faire la munition de pain pour suiure nostre camp, par-ce que c'estoit lieu fort
C propre pour cest effect, quelque chemin que nous voulsissions prendre.

ESTANS logez audit lieu de Grouillas, noz cheuaux legers feirent rapport que l'ennemy estoit campé au deça du Pau, vis à vis de Montcalier, ayant toutesfois le pont à son doz pour se retirer quand bon luy sembleroit: apres lequel aduertissemẽt fut cõclu de tourner la teste droict à l'ennemy, & luy dõner la bataille, ou bien le cõtraindre de repasser le Pau hõteusemẽt. Et pour cest effect fut mise nostre armée en cãpagne & fut mãdé au capitaine Martin du Bellay (lequel auoit esté laissé à Riuole auec sa cõpagnie & deux enseignes de gẽs de pied Frãçois, pour attẽdre vne grãde part des Suisses qui venoient à la file, & là en faire vne masse pour les mener la part qu'il luy seroit mãdé) qu'il eust à marcher auec sadite cõpagnie, & les dits Suisses droict à la plaine de Montcalier, laissant dedãs Riuole les deux enseignes de gens de pied François pour la garde du passage. Ce pendant que ledit du Bellay marchoit auecques quatre mille Suisses, Monseigneur le Dauphin & monsieur le grand Maistre estoient desia arriuez à la plaine, & auoient ietté leurs batailles, tant de cheual que de pied, en la forme qu'ils

estoient deliberez de combatre,& noz cheuaux legers auoient attaqué l'es- D
carmouche auecques les leurs, entre le Pau & noz batailles, à laquelle y eut beaucoup des leurs tuez,& quelques vns prins,& peu des nostres:entre autres y fut blessé des nostres d'vn coup de lance le seigneur d'Aussun, capitaine de deux cens cheuaux.

Ce-temps pendant noz batailles marchoient gaillardement, dequoy l'ennemy estõné ne se sentant suffisant pour soustenir nostre effort,passa le pont, faisant tousiours entretenir l'escarmouche pour couurir sa retraitte, & laissant deça pour le soustenir mille ou douze cens arquebousiers, & quelques picquiers:dequoy Monseigneur le Dauphin & monsieur le grãd Maistre ayans la cognoissance, depescherent quelque nombre de gendarmerie & de gens de pied,pour les prẽdre à demy passez, chose qui leur fut empeschée à l'occasiõ d'vne trẽchée qu'ils auoiẽt faicte pleine d'eau, & biẽ flanquée,de sorte qu'on ne les pouuoit enfoncer. Estant le Marquis repassé E
le Pau auec son armée, ceux qu'il auoit laissé pour le soustenir, feirent le semblable,rompans le pont apres eux,ayans craincte d'estre suiuis,si est-ce qu'ils ne sceurent si bien faire qu'il n'y en eust de prins & de tuez de ceux qui estoient demourez sur la queuë.

En l'armée du Roy y auoit de gendarmerie la compagnie de Monseigneur le Dauphin de cent hommes d'armes, conduitte par le seigneur de Humieres son lieutenant:celle de monsieur le grand Maistre cent, cõduitte par le seigneur de la Guiche son lieutenant: le Mareschal d'Aubigny cent hommes d'armes Escossois: le seigneur de Monteiean cent,la compagnie du seigneur de Beaumont Brisay cinquante,le seigneur de Bonneual cinquante,le Duc de Montpensier cinquante,le seigneur Iean Paule soixãte,le baron de Curton cinquante, le Duc de Neuers cinquante, le seigneur de la Fayette cinquante,le seigneur de la Ferté aux ongnons cinquante, & plusieurs autres compagnies dont ie seroy trop prolixe de les nommer. F
Aussi y estoit le Duc de Vendomois pour accompagner Monseigneur le Dauphin, mais estoit sa compagnie demourée en Picardie.

Monseignevr le Dauphin & monsieur le grand Maistre voyans l'ennemy estre repassé le Pau,delibererent d'aller passer à Carignan, auquel lieu ils pourroiẽt refaire le pont s'ils le trouuoiẽt rõpu, sinõ passeroiẽt vn gué qui estoit au dessoubs dudit pont.Et pour cest effect, apres auoir laisPrinse de Mõtcalier. sé bon nombre d'hommes au bout de deça du pont de Montcalier, pour empescher que l'ennemy ne repassast,estant desia le soleil couché, allerent loger à la Loge,& à Carpenay, & lendemain à Carignan,auquel lieu ils firent refaire le pont.La nuict quelques vns de Montcalier qui portoient affection aux François, passerent deça l'eau,& trouuans le seigneur de Langey & autres en sa compagnie, luy feirent entendre que le Marquis estoit deslogé dés le soir,& s'estoit retiré à Quiers auec toutes ses forces,ayãt laissé vingt-cinq ou trente mille sacs de bled,lesquels il auoit amassé sur le plat païs des enuirons,soubs esperance de se fermer là pour nous attendre.La-

quelle

A quelle choſe entẽdue par le ſeigneur de Langey,auec eſchelles,portes,clayes,& autres choſes,trouua façon luy deuxieſme de paſſer vers Mõtcalier: & arriué qu'il fut,tous les citadins vindrent au deuant luy, leſquels en grãde & accelerée diligẽce rabillerẽt le pont, ſi qu'auãt qu'il fuſt iour tous les ſoldats que Monſeigneur le Dauphin auoit laiſſé à la garde de la riuiere, furent dedans la ville, ſans faire tort aux citadins, ce qu'incontinant ledit ſeigneur de Langey fiſt ſçauoir à Monſeigneur le Dauphin, & à mondit-ſeigneur le grand Maiſtre. Leſquels ayans ceſte aduertiſſement firent paſſer leur armée à Carignan la riuiere, & allerent camper à Villedeſtellon,eſperãs encores trouuer le Marquis du Guaſt à Quiers,mais il n'y eſtoit plus, car dés qu'il fut arriué il ſ'en alla à Aſt,laiſſant quatre mille hommes dedãs Quiers, & pour chef Dom Antoine d'Arragon ſon beau-frere. Parquoy noz gens coururent de toutes parts ſans trouuer perſonne qui les contre-diſt,& prindrent Poirin,riue de Quiers,Villeneufue d'Aſt,Montafye, Antignan,& tous les petits forts iuſques aux portes d'Aſt, de Quieras, d'Albe, & de Foſſan:& par tous les petits forts meirent gens pour les garder,par-ce que tous les bleds du païs eſtoient retirez dedans leſdits forts, qui fut vn grand ſoulagement pour enuitailler noſtre camp & noz places. Auſſi mõſieur le grand Maiſtre enuoya le preſidant Poyet & autres munitionaires à Montcalier pour faire mener les bleds y eſtans à Turin, tant par eau que par terre, de ſorte qu'en peu de iours il y eut bleds & vins pour vn an: ce pendant y auoit ordinairement eſcarmouches deuant Quiers,& eſtoit noſtre camp à Villedeſtellon, car le Roy auoit mandé à mondit-ſeigneur le grand Maiſtre,qu'ayant paſſé le Pau,il n'euſt à paſſer outre, qu'il ne fuſt arriué.

Repriſe de pluſieurs forts.

B

Paſſage du Roy en Piemont.

Le Roy eſtant à Briançon, delibera de paſſer la montagne pour ſuiure ſon armée,& par-ce qu'il eſtoit mal-accompagné,d'autant qu'il auoit tout enuoyé apres monſeigneur le Dauphin ſon fils,& qu'il ſçauoit que le capitaine Martin du Bellay eſtoit retourné à Riuole au partir de la plaine de Mõtcalier,pour l'eſcorte du paſſage, luy mãda qu'il euſt à le venir trouuer auec ſa cõpagnie au Boſſolin, à la deſcẽte de la mõtagne, pour luy faire eſcorte, & qu'il euſt à enuoyer gens le long de la riuiere de la Douaire, à ce que ceux de Vvlpiã ſur les chemins ne luy dõnaſſent alarme,que premierement il n'en fuſt aduerty:ce que fiſt ledit du Bellay, & alla trouuer le Roy audit Boſſolin,quelques iours deuant la feſte S.Martin:& eſtoit le Roy accompagné du Cardinal de Lorraine, du Comte de S.Paul, & autres pluſieurs gros perſonnages. Partant dudit Boſſolin ledit ſeigneur vint diſner à S.Antonin,le long de la montaigne,aſſez pres de S.Ambrois:& apres diſner paſſant par dedans Villane vint coucher à Ianuan,auquel lieu il trouua le ſeigneur de la Ferté aux oingnons,auec ſa compagnie:enuoyé par monſieur le grand Maiſtre pour accompagner le Roy. Dudit Iauan print lendemain le chemin de Carignan, & ſur ledit chemin rencontra la compagnie du Duc de Montpenſier, & celle des Eſcoſſois qui venoient pareille-

C

ment pour luy faire eſcorte. Eſtant arriué à Carignan, vint deuers luy Mõ- D
ſeigneur le Dauphin, & monſieur le grand Maiſtre, pour conclure auec ſa majeſté ce qui eſtoit à faire: auquel lieu eſtans enſemble leur vindrent nouuelles, comme ceux de Vvlpian, par ce qu'il n'y auoit point de cauallerie à Riuole, ny Villanne, couroient le val de Suze, & faiſoient beaucoup de dommage à ceux qui ſuiuoient le cãp. Parquoy fut ſoudain redepeſché le capitaine Martin du Bellay pour y aller, lequel arriuãt à Riuole, oyant l'alarme comme ceux de Vvlpian auoient deſtrouſſé pres S. Antoine cinq ou ſix mullets chargez d'argent pour le payement de l'armée, & amenoient ledit argent & les mullets, ſans deſcendre paſſa la Douaire, coupãt le chemin de Vvlpian, & vint ſi bien à propos qu'à trois mille pres de Vvlpian il attaignit les Imperiaux, leſquels ſ'eſtans mis à la fuitte, abandonnerẽt les mullets, amenans ſeulement les treſoriers, ſans iamais auoir eu loiſir de rompre les balles. Ce voyant ledit ſeigneur du Bellay ne ſ'amuſa à chaſſer les ennemis, mais ſeulement print peine de ſauuer l'argent du Roy, & l'amena en E
ſeureté ſans rien perdre dedans le chaſteau de Riuole, où il y auoit le payement de noſtre armée.

APRES que le Roy eut communiqué auecques monſieur le grãd Maiſtre, fut conclu par l'aduis des capitaines que Monſeigneur le Dauphin & le grand Maiſtre, retourneroient le lendemain à Villedeſtellon, pour recognoiſtre la ville de Quiers, car à toutes fins le Roy la vouloit aſſaillir, choſe qui fut executée: & ce pendant que mondit-ſeigneur le grand Maiſtre recognoiſſoit la place, ſe dreſſerent de belles eſcarmouches, tant de gens de cheual que de pied.

PAR la trefue qui fut conclutte en Picardie, dont cy deuant eſt faicte mention, fut permis à la Roine Marie de Hongrie d'enuoyer quelques gẽtilshommes ſiens en Eſpagne, paſſans ſeurement par le Royaume de France: auſſi fut permis au Roy d'y enuoyer de ſa part pour moyẽner vne paix
Trefue entre le Roy & l'Empereur. ou trefue generalle: ce qui fut faict reſpectiuemẽt d'vne part & d'autre, & F
telles executerent leur legation, ceux qui y furent enuoyez, que la trefue & abſtinence de guerre fut conclutte autant bien pour le Piemont qu'elle auoit eſté pour la Picardie. Et par ledit accord eſtoit dit que chacun demoureroit poſſeſſeur de ce dont il ſe trouueroit ſaiſy, lors de la publication de la trefue: parquoy ceux de la garniſon de Turin, de Verolinc, de Sauillan, & autres places limitrophes, eſtans de ce aduertis eſlargirent leurs limites au plus loing qu'il leur fut poſſible, & par toutes les petites places & caſtellets mirent des gens au nom du Roy, ceux du Mont-deuis feirent le ſemblable. Or il fut accordé entre ledit ſeigneur Marquis, lieutenant general de l'Empereur en Italie & monſeigneur le grand Maiſtre, lieutenant general pour le Roy, la forme dont lon deuoit vſer de laditte trefue, ainſi qu'il ſenſuit.

IL a eſté aduiſé, cõclu & arreſté entre Meſſeigneurs les Marquis du Guaſt lieutenant general de l'Empereur, & le grand Maiſtre de France, lieutenant general du Roy, Que és villes que l'vne & l'autre partie tiennent deça les

monts

A monts ſeront miſes les garniſons, c'eſt à ſçauoir, en celles qui ſont ſoubs l'obeïſſance dudit ſeigneur Roy, en tel nombre, & ainſi que par ledit grand Maiſtre ſera aduiſé, & en celles qui ſont ſoubs l'obeïſſance dudit ſeigneur Empereur, ainſi qu'il ſera pareillemẽt ordonné par ledit Marquis, & le ſurplus des armées d'vne part & d'autre ſeront renuoyées, & des demain xxix. de ce mois, ledit grand Maiſtre renuoira celle d'iceluy ſeigneur Roy.

Plus a eſté accordé, qu'eſdittes villes & places d'vne part & d'autre ſeront portez & mis viures & autres mnnitions, & ſe feront toutes reparations, & fortifications neceſſaires, durant le temps de la preſente trefue, ainſi & par la forme & maniere, que ceux qui aurõt la charge deſdittes villes & places, aduiſeront, ſans qu'il ſoit faict ſur-ce mis ou donné d'vne part ny d'autre aucun empeſchemẽt, & où il ſuruiendroit quelque difficulté, elle ſera vuidée par leſdits ſeigneurs Marquis & grand Maiſtre, tant qu'ils ſeront par deça, & en leurs abſences par ceux qui demoureront lieutenans generaux

B deſdits ſeigneurs Empereur & Roy. Faict à Carmagnolle le xxviij. iour de Nouembre, l'an mille cinq cens trente-ſept.

Le xxviij. iour de Nouembre fut publiée la trefue à Carmagnolle, où le Roy eſtoit, & pareillement en Aſt où eſtoit le Marquis du Guaſt lieutenãt general de l'Empereur, à durer iuſques au xxij. iour de Feurier ſubſequent. Trois iours apres le Marquis du Guaſt vint faire la reuerẽce au Roy à Carmagnolles, où il fut receu dudit ſieur humainement. Ce faict par ce qu'il eſtoit accordé par laditte trefue que les deputez de par le Roy, & ceux de la part de l'Empereur, ſe trouueroient à Locate, pour là enſemblement aduiſer le moyen de faire vne bonne & ferme paix entre leurs deux majeſtez. Le Roy delibera de ſe retirer en France, mais auant ſon partement voulut bien pourueoir aux affaires du païs de Piemont, & pour ceſt effect ordonna le ſeigneur de Monteiean gouuerneur & ſon lieutenant general audit païs, le ſeigneur de Lãgey Guillaume du Bellay gouuerneur & ſon lieute-

C nant general dedans Turin, à Pignerol laiſſa gouuerneur le Comte Franciſque de Pontreme, à Sauillan le Barõ de Caſtelpers, meſſire Charles de Dros Piemontois gouuerneur du Mont-deuis, laquelle place il auoit ſurpriſe ſur les Imperiaux, & gardée durant qu'ils eſtoient les plus forts en campagne, & dedans Verolinc laiſſa le ſeigneur Ludouic de Birague.

Les choſes ainſi ordonnées le Roy print ſon chemin par Pignerol, & apres auoir licentié les Suiſſes pour ſe ſoulager de deſpenſe, amena quãd & luy le Comte Guillaume de Fuſtemberg auec ſon regiment, laiſſant à Carmagnolle le capitaine Nicolas de Ruſticis. Puis prenant le chemin par le Dauphiné arriua à Lion, où peu de temps apres depeſcha monſeigneur Iean, Cardinal de Lorraine, & monſieur le grand Maiſtre de Montmorency, pour aller à Loquate conuenir auec les deputez de l'Empereur pour le faict de la paix. Leſquels apres auoir perdu beaucoup de temps, ne voyans moyen de paruenir à grande concluſion, en fin arreſterent vne prolongation de trefue pour ſix mois, à commencer le xxij. iour de Feurier, dedans

lequel temps on ſe deuoit raſſembler, pour encores chercher moyen d'accorder vne paix finale, & vindrent trouuer le Roy à Moulins, où il eſtoit venu ce pendant faire ſejour. En ce temps fut deffaitte par l'armée du Turc l'armée du Roy Ferdinand en Hongrie, où il y eut vne perte plus grande qu'il n'y en auoit eu de noſtre temps. Le Roy voulant honorer ceux qui aux guerres precedentes auoient trauaillé pour luy faire ſeruice, & entre autres meſſire Anne ſeigneur de Montmorency, pour les grands & inſignes ſeruices qu'il luy auoit faicts depuis trente ans au precedant, & meſme de freſche memoire à la deſcente de l'Empereur en Prouence, & au pas de Suze, où par ſa diligence & vertu il força les ennemis: auſſi aux guerres de Picardie, tant à la prinſe de Hedin, qu'auoir ſecouru Terouenne, laquelle ſans ſa diligence n'auoit moyen encores de tenir huict iours, pour la famine qui deſia preſſoit les aſſiegez, l'honora de l'eſtat de Cõneſtable, auquel n'auoit eſté pourueu depuis le partement du Duc de Bourbon: auſſi n'ayãt pourueu à l'eſtat de Mareſchal qui eſtoit vaque par le trepas du Mareſchal de la Marche, il en pourueut meſſire Claude d'Annebault, au precedant capitaine general des cheuaux legers: & la Mareſchaucie vaquant par la promotion de meſſire Anne de Montmorency à l'office de Conneſtable, il en pourueut le ſeigneur de Monteiean qui eſtoit demouré ſon lieutenant general en Piemont.

Promotion aux eſtats de Conneſtable, & Mareſchal de France.

Combat entre le ſeigneur de Veniers & de Sarzay.

TROIS ou quatre iours apres fut vuidée vne querelle, laquelle de long temps auoit duré entre quatre gentilshommes de Berry, ſçauoir eſt le ſeigneur de la Tour Lãdry & de Chaſteauroux, le ſeigneur de Sarzay, le ſeigneur de Veniers, & le ſeigneur Gaucourt. Le ſeigneur de Sarzay comme moteur de la querelle fut appellé, & luy fut demãdé ſ'il auoit dit que le ſeigneur de la Tour ſ'en fuſt fouy de la bataille de Pauie, il feit reſponce que ouy, & que le ſeigneur de Gaucourt luy auoit dit. Le ſeigneur de Gaucourt fut appellé, & luy fut demãdé par le ſeigneur de Sarzay ſ'il luy auoit pas dit que le ſeigneur de la Tour ſ'en eſtoit fuy de la bataille, Gaucourt ſans aduouer ny deſauouer, luy diſt, Vous m'auez dit que Veniers le vous a dit, Sarzay ſoudain reſpondit, Ouy, Veniers le m'a dit. Meſſieurs, dit Gaucourt, puis que Veniers le luy a dit, & qu'il le tient de luy, ie n'ay que faire de reſpondre, parquoy ledit Gaucourt fut renuoyé, & fut appellé Veniers, qui nia audit Sarzay l'auoir dit & luy donna le deſmẽty. Pour en cognoiſtre la verité, & ſçauoir qui eſtoient faulx accuſateurs, fut ordonné qu'ils combattroient en camp clos: l'occaſion qui meut le Roy de leur donner le combat fut que tous les trois accuſateurs n'eſtoient à la bataille, mais en leurs maiſons à leur aiſe, parquoy il leur eſtoit malaiſé de cognoiſtre qui auoit fouy. Le ſeigneur de Veniers porta les armes, qui eſtoient vn corſelet à longues taſſettes auec des mãches de maille, & des gantelets, & le morion en teſte, & vne eſpée bien trenchãte à la main droitte, & vne autre à la main gauche: en ceſt equippage entrerẽt en cãp cõduits par leurs parrains, & accõpagnez de leurs cõfidents. Le ſeigneur de Bõneual eſtoit parrain de

Veniers,

A Veniers, le ſeigneur de Villebõ, de Sarzay, pour l'abſence du ſieur de Boiſy, qui eſtoit ſon parrain: apres les publicatiõs, fermẽs, & autres ceremonies accouſtumées, faittes, furent laiſſez aller. Ils firent treſbien leur deuoir de combatre de leurs deux eſpées, mais comme gens qui n'eſtoient fort bien vſitez en telles armes, en fin ſe ſaiſirent au corps, abandonnans leurs eſpées. Le ſieur de Veniers ayant deſia la daguette au poing, & le ſieur de Sarzay chercheant de tirer la ſienne, le Roy ne voulant qu'ils paſſaſſent outre, ietta le baſton, parquoy ils furent ſeparez par les gardes du camp, qui eſtoyent monſieur le Conneſtable, mõſieur le Comte de ſainct Paul, Duc de Touteuille, Louys monſieur de Neuers, & monſieur le Mareſchal d'Annebault. Eſtans les deux champions remis en leurs chaires, pendãt que le Roy auec ſon conſeil, ordonnoit ce qu'il vouloit qui fuſt faict, le ſieur de Veniers, lequel eſtoit bleſſé ſur le col du pied d'vn coup d'eſpée, par faute d'eſtre eſtãché, apres que le Roy eut donné ſa ſentence, les mettant d'accord, & apres
B auoir remis le ſeigneur de la Tour en ſon honneur, ayant le Roy affermé l'auoir veu le iour de la bataille faiſant ſon deuoir prez de luy, vne fieure quarte, qui de longue main tenoit ledict Veniers, fut conuertie en continue, dont peu de temps apres il mourut.

Entreueuë du Pape, Empereur, & Roy à Nice.

Av mois de may ſubſequent, le Pape Paule tiers de ce nom, voyant la miſere eſtre vniuerſelle par toute la Chreſtienté, à l'occaſion des guerres, deſirant mettre en patience l'Empereur & le Roy, pratiqua de faire vne aſſemblée de ces deux Princes au lieu de Nice, à laquelle encores qu'il fuſt aagé de lxxv. ans, il ſ'y trouueroit, pour eſtre moyen de faire vne paix generale parmy la Chreſtienté. Les deux Princes ſ'y condeſcendirent, & le iour prins de ſ'y trouuer au commencemẽt de Iuin, qu'on comptoit mille cinq cens trẽte-ſept, le Pape ſ'y trouua audit iour, auſſi feirẽt leurs deux majeſtez: & en ceſte aſſemblée la ſainctеté du Pape trauailla merueilleuſemẽt, penſant vuider tous leurs differends, mais voyant n'y auoir moyẽ d'y trouuer vne paix finalle, propoſa vne trefue de dix ans, eſperãt que durant ledit
C tẽps, les inimitiez enracinées dedãs leurs cueurs, ſe pourroient mitiguer: finablemẽt laditte trefue de dix ans fut cõclutte, marchande, & cõmunicatiue entre les païs & ſubiects de leurſdittes majeſtez, & toutes hoſtilitez d'armes ſuſpendues. Les choſes ainſi cõfirmées & iurées par leurs majeſtez entre les mains de ſa ſainctеté, chacun print le chemin de ſa retraitte: le Pape print la volte de Rome, l'Empereur celle de Barcelone, & le Roy print ſon chemin par Auignon pour retourner en France. Auquel lieu d'Auignon eſtant arriué, eut nouuelles de la part de l'Empereur, qu'il auoit deſir encores de communiquer auecques luy, & que ſ'il vouloit ſe trouuer à Aigueſmortes, ledit ſeigneur Empereur y prendroit terre, choſe que le Roy luy accorda: & ſe trouuãs à Aigueſmortes, l'Empereur miſt pied à terre, & vint diſner auec le Roy en grãde demõſtratiõ d'amitié & fraternité: puis le Roy alla dedãs la gallaire de l'Empereur, auquel lieu ils eurẽt enſemble de grãds propos, quels ils furent ie ne ſçay, mais on ne ſ'eſt apperceu qu'il en ſoit

Trefue pour dix ans.

Abouchement de l'Empereur et Roy à Aigueſmortes.

ſorty aucun effect. Apres la trefue publiée, tout le reſte de laditte année, & D
de l'an mille cinq cens trente-huict, ne ſe feirent autres choſes, ſinon limiter ce dequoy deuoit iouïr vn chacun.

L'AN mille cinq cens trente-huict, le Roy eſtant à Compiegne tomba malade d'vne apoſtume qui luy deſcendit au bas du ventre, dont il fut en grand danger de mort. Au meſme temps vindrent nouuelles au Roy, que le Mareſchal de Monteican ſon lieutenant general en Piemont, eſtoit en extremité de maladie, & hors d'eſperãce de vie, parquoy il depeſchea pour tenir ſon lieu le Mareſchal d'Annebault, & auec luy le ſeigneur de Langey, pour tenir ſon lieu en ſon abſence, & le capitaine Martin du Bellay pour gouuerneur de Turin, lequel gouuernement il auoit remis entre les mains du Roy peu de temps au precedant. Lequel d'Annebault ayant nouuelles par les chemins du treſpas du ſeigneur de Monteican, print la poſte pour eſtre pluſtoſt en Piemont, ayãt doubte qu'eſtant le païs ſans gouuerneur il en aduint quelque inconuenient. Auſſi durant laditte trefue le Roy E
feit fortifier & pourueoir ſes places de Piemont: à Turin feit reueſtir de muraille les quatre boulleuerts, faiſans les quatre angles de laditte ville: auſſi feit faire les foſſez tels qu'ils ſont de preſent: feit pareillement edifier de nouueau vn chaſteau à Pignerol, où eſtoit l'ancien chaſteau, compoſé de quatre boulleuers & quatre courtines, laiſſant au milieu ledit ancien chaſteau pour ſeruir de roquette: & feit le ſemblable à Montcalier pour couurir la ville, qu'elle ne fuſt veuë comme elle eſtoit de la montagne. Auſſi fiſt faire trois boulleuerts à Saullan, & le ſeigneur de Cental, eſleu de Riez feiſt auecques l'ayde du Roy fortifier Cental: auſſi feiſt le Comte de Beyne ſa ville de Beyne, & les meirent en tel eſtat, que depuis l'armée Imperiale, encores que maintefois elle ayt paſſé pres de leurs portes, ne les a oſé attaquer.

Mort du Mareſchal de Monteiã, & ſucceßion du Mareſchal d'Annebault, pour eſtre vice-Roy en Piemont.

Fortificatiõ des places de Piemont.

1539 L'AN mille cinq cens trente-neuf, les Gantois ayans eſté offenſez de plu- F
ſieurs nouueaux tribus qui leur auoiẽt eſté impoſez au nom de l'Empereur, & ſentans que l'Empereur qui eſtoit en Eſpagne n'auoit grand moyen de promptement venir en ſes païs bas, delibererẽt de ſ'en reſſentir: & pour ceſt effect ſaccagerent les officiers de l'Empereur, & pour mieux ſe fortifier & venir à l'effect de leur entrepriſe, enuoyerent ſecrettement deuers le Roy luy offrir de ſe mettre entre ſes mains, comme leur ſouuerain ſeigneur: luy offrirent pareillement de faire le ſemblable aux bonnes villes de Flandres. Choſe que le Roy refuſa, pour n'eſtre infracteur de foy enuers l'Empereur ſon bon frere, attendu la trefue iurée entre-eux depuis deux ans, en aduertiſt l'Empereur: lequel cognoiſſant par ceſt aduertiſſement & autres qu'il auoit de ſes ſeruiteurs, que ſes païs bas (qui eſtoient ſa force) eſtoient en hazard d'eſtre perdus, ne pouuant trouuer moy d'y pourueoir ſi promptement qu'il en eſtoit beſoin, car paſſant par Allemagne il n'eſtoit pas aſſeuré des proteſtans leſquels luy pourroient empeſcher ſon paſſage, & ſe mettant par mer ſe mettroit au hazard des vents qui le pourroient auſſi bien

Paſſage de l'Empereur par la Frãce.

ietter

A ietter en Angleterre comme en Flandres contre ſon vouloir, car il n'eſtoit aſſeuré du Roy du païs, pour les diuiſions qu'auez entendu par cy deuant qu'ils auoient eues à cauſe du diuorſe de la Royne Catherine ſa tante. Se reſolut de ſe mettre ſur la foy du Roy : & pour ceſt effect enuoya ſes ambaſſadeurs deuers luy, eſtant encores malade à Compiegne, luy offrir au cas qu'il luy baillaſt paſſage ſeur, de grandes choſes, & entre autres d'inueſtir luy ou l'vn de ſes enfans du Duché de Milan.

Le Roy iugeant le cueur d'autruy par le ſien, & eſtimant qu'vn tel Prince que l'Empereur ne le vouluſt abuſer de paroles, apres pluſieurs allées & venues, tant d'vne part que d'autre, luy accorda telle ſeureté qu'il voulut demander, & meſme ſe miſt à chemin pour aller au deuant de luy, encores qu'il ne fuſt bien ſain de ſa maladie, & enuoya Monſeigneur Henry Dauphin de Viennois ſon fils aiſné, & Monſeigneur Charles Duc d'Orleans ſon fils puiſné iuſques à Bayõne, pour le recueillir à l'entrée de ſon Roy-
B aume, & l'accompagner iuſques au lieu, où le Roy & luy ſe pourroient rencontrer. Or eſt il que des promeſſes que ledit ſeigneur faiſoit au Roy, il pria de n'eſtre importuné de les ſigner, à ce que par cy apres on peuſt dire qu'il les euſt faictes par cõtrainct, pour obtenir ſon paſſage, & qu'il pleuſt au Roy de ſ'aſſeurer de ſa parole. Mais qu'à la premiere ville de ſon obeïſſance où il arriueroit, il luy en donneroit telle ſeureté qu'il auroit occaſion de ſe contenter.

Occaſiõ du voyage de mõſeigneur le Mareſchal d'Annebault à Veniſe.

Or eſt-il que l'Empereur de ſa narure malitieux voyant luy auoir eſté accordé ce paſſage pour denuer le Roy de ſes amis & alliez, attendu que ledit ſeigneur y alloit de bonne foy, inuẽta vne choſe que ie vous diray. Les Venitiens qui eſtoient entrez en ligue auec l'Empereur contre le grãd ſeigneurs ſe trouuans y auoir eſté abuſez, car de iour à autre leurs richeſſes diminuoient, & cognoiſſans bien qu'il leur eſtoit beſoin pour la conſeruation de leur eſtat d'appoincter auec ledit grãd Turc, eſtoient ſur le train d'entrer auec luy en vne paix, ou en vne bien longue trefue, & abandõner
C la ligue faicte auec l'Empereur, qui ſeroit à ſon grand preiudice: pour à laquelle choſe obuier perſuada le Roy, en ſorte qu'il cõmanda au ſeigneur d'Annebault Mareſchal de France, & ſon lieutenant general en Piemont, d'aller de compagnie auec le Marquis du Guaſt à Veniſe, comme ambaſſadeurs ſolennels, pour faire entendre à la ſeigneurie de Veniſe la grande fraternité qui eſtoit entre leurs deux maiſtres, & qu'ils euſſent bon courage, car le Roy de France ſe liant auec eux en ligue, comme il feroit, tous enſemble dreſſeroient vne armée, tãt par terre q̃ par mer pour chaſſer hors d'Europe la race des Ottomãs: car en ce faiſant il mettoit les Venitiens hors d'opinion d'accorder auec le grand ſeigneur, & mettroit ledit grand ſeigneur en haine cõtre le Roy: auſſi mettroit le Roy d'Angleterre, en ſouſpeçon, de ſorte que ledit Anglois commença à ſe raſſeurer de l'Empereur & ſ'eſlongner de l'amitié de noſtre Roy, meſme tous les autres alliez du Roy entierement en ſouſpeçon, voyans les ſuperintendẽs des deux majeſtez en

Italie,en telle fraternité,choſe qui fut executée.Et ſ'embarqua ledit Mareſ- D
chal d'Annebault au pont du Pau de Turin, & vint rencontrer le Marquis du Guaſt à Cazal Majour, auquel lieu ils ſe mirẽt tous deux en vne barque, & en ceſt equippage allerent à Veniſe faire leur legation.

1540. Or en ce faiſant & durãt les choſes cy deuant dittes, le mois de Decẽbre 1540. arriua l'Empereur à Bayõne, auquel lieu il fut recueilly par Monſeigneur le Dauphin,& Monſeigneur d'Orleans en grãde magnificẽce, & luy fut faicte entrée ſolemnelle, où il donna graces & remiſſions,& deliura les priſonniers, ainſi qu'il euſt faict en ſes propres païs & Royaumes, & de là fut accompagné par meſdits ſeigneurs, & en toutes les villes où il paſſa luy fut faict ſemblable hõneur qu'à Bayõne. Le mois de Ianuier arriua à Chaſtellerault,où le trouua le Roy, duquel il fut receu en grãde magnificence, ainſi qu'eſtoit la couſtume dudit ſeigneur, car il n'euſt peu faire les choſes petites. Partãt l'Empereur de Chaſtellerault print ſon chemin à Amboiſe: E
or au chaſteau d'Amboiſe y a deux groſſes tours edifiées par le Roy Charles viij.par leſquelles on mõte au chaſteau,& ſont leſdittes tours ſi ſpatieuſes, & ſi artificiellement conſtruites, que charrettes, mullets, & littieres y montent aiſément iuſques audit chaſteau qui eſt aſſis ſur le hault d'vne mõtagne.Et pour faire l'entrée de l'Empereur plus magnifique,le Roy ordonna la faire de nuict par dedans l'vne deſdittes tours aornée de tous les aornemens dont on ſe pouuoit aduiſer, & tant garnie de flambeaux & autres luminaires, qu'on y voyoit auſſi cler qu'en vne campagne en plein midy: mais eſtãt l'Empereur à mi-chemin de laditte tour,quelque maladuiſé portant des torches y miſt le feu,de ſorte que la tour fut toute enflambée, & à cauſe des tapiſſeries où le feu ſe miſt, la fumée fut ſi grande,ne pouuant expirer,qu'on fut en grande doubte que l'Empereur ne fuſt eſtouffé, & chacun taſchoit à ſe ſauuer pour euiter le danger: aucuns furent prins ſouſpeçonnez d'auoir faict ceſte faulte, mais non par malice, que le Roy voulut F
faire pendre,mais l'Empereur leur fiſt pardonner.

Partant d'Amboiſe print ſon chemin à Blois, puis à Orleans,de là à Fõtainebeleau, auquel lieu pour eſtre maiſon que le Roy auoit baſtie pour les chaſſes & deduicts, le feſtoya & luy donna tous les plaiſirs qui ſe peuuent inuenter,comme de chaſſes Royalles,tournois, eſcarmouches, cõbats à pied & à cheual, & ſommairement en toutes autres ſortes d'eſbattemens. Dudit Fontainebeleau touſiours accõpagné de Meſſeigneurs les Dauphin & d'Orleans, ſ'en alla à Paris,& vindrent au deuant de luy tous les eſtats de la ville,en laquelle luy fut faicte entrée & reception toute telle qu'à la propre perſonne du Roy,& miſt en liberté tous les priſonniers qui ſe trouuerent tant en la conciergerie qu'aux autres priſons de Paris. Partant duquel lieu alla à Chantilly maiſon de monſieur le Cõneſtable,où il fut receu fort honorablement: puis prenant ſon chemin par la Picardie, arriua en ſeureté en ſa ville de Vallentiennes, premiere place de ſon obeïſſance, iuſques auquel lieu l'accompagnerent Meſditſſeigneurs les Dauphin & d'Orleans.

Y eſtant

A Y estant arriué, les ambassadeurs du Roy estimerent que là il deust confirmer ce qu'il auoit promis au partir d'Espagne : mais le bon Prince lequel iamais n'auoit eu enuie de tenir sa promesse, les remist iusques à ce qu'il eust communiqué auecques son conseil des païs bas, mais asseura qu'ayant chastié ses subiects rebelles, il contenteroit le Roy. Ie pense bien que si mal luy eust basté, & qu'il eust trouué son païs si esleué contre luy qu'il n'y eust peu remedier, il eust peu tenir sa promesse, esperant se pouuoir ayder des forces du Roy : mais arriué qu'il fut dedans ses païs, les Gantois se voyans abandõnez du Roy (lequel mesme luy auoit donné passage par son Royaume) & voyans l'Empereur marcher auecques grandes puissances contre eux, entrerent en desespoir de pouuoir soustenir cest effort, parquoy en lieu de combatre, enuoyerent deuers l'Empereur chercher misericorde, chose qui leur fut accordée auecques telles cõditions que l'Empereur leur proposa. Parquoy marchant à Gans auecques toutes ses forces se saisit des
B portes & de la place, mettant par tout garnison, & fist mourir sept ou huict des principaux autheurs de la sedition, & à tout le reste du peuple donna pardon, à la charge toutesfois qu'ils feroient edifier vne citadelle à leurs despẽs pour tenir la ville en subiection, & à perpetuité payeroient la soulde des hõmes qu'il faudroit pour la garde d'icelle : aussi leur osta leurs loix & franchises anciennes, & ordonna pour conduire & dresser ladite fortification Iean Iacques de Medicis Marquis de Marignan.

AYANT l'Empereur faict tout ce qu'il auoit deliberé, fut solicité par l'Eueſque de la Vaur nõmé George de Selua ambassadeur pour le Roy deuers luy, d'executer les choses par luy promises entre les mains dudit ambassadeur partant d'Espagne, & encores par plusieurs fois reiterées, passant par ce Royaume: mais l'Empereur se voyãt hors de toute craincte, osta le masque de sa dissimulation, & declara entierement n'auoir rien promis: dont le Roy porta quelque mauuaise volonté à monsieur le Conneſtable, se disant auoir esté par luy asseuré de la volonté de l'Empereur. I'estime bien
C que mondit-seigneur le Conneſtable luy en auoit donné quelque asseurãce, par-ce qu'il pẽsoit estre asseuré de la promesse d'vn tel Prince que l'Empereur, & qu'il se fondoit sur l'asseurance de l'ambassadeur du Roy, estant pres de la personne dudit Empereur.

L'AN 1540. se commença à traitter le mariage d'entre le Duc de Cleues, de Gueldres, & de Iulliers, auec la fille vnique de Henry, Roy de Nauarre, & de Madame Marguerite sœur du Roy: lequel traicté fut tant continué qu'il fut conclu que ledit Duc de Cleues viendroit en France deuers le Roy, ce qu'il feit, & le vint trouuer à Chastellerault, où il fut honorablement recueilly: & audit lieu furent celebrées les nopces dudit Duc de Cleues, & de maditte Dame fille du Roy de Nauarre, de parole seulement & non d'execution, par-ce quelle n'estoit encores en aage nubile, mais fut accordé que elle estant en age elle seroit cõduitte à Aix la chapelle, ville d'obeïssance dudit Duc, pour la finalle consommation dudit mariage. Aussdittes nopces

Accord du mariage du Duc de Cleues.

ſe feirent de magnifiques tournois en la Garenne de Chaſtellerault, d'vn D
bon nombre de cheualiers errans, gardans entierement toutes les ceremonies qui ſont eſcrites des cheualiers de la table rõde. Apres leſdits tournois, & autres feſtes & feſtins ſ'en retourna ledit Duc de Gueldres en ſes païs, & ſ'en retourna le Roy vers Paris, & manda le Mareſchal d'Annebault qui eſtoit ſon lieutenant general en Piemont, lequel il miſt pres de ſa perſonne & au maniement de ſes affaires: & demoura en ſon lieu lieutenant general en Piemont le ſeigneur de Langey meſſire Guillaume du Bellay.

Prouiſion ſur la famine de Piemont faitte par Meßire Guillaume du Bellay lieutenant general audit païs.

VOVS auez n'agueres entendu, comme l'an mille cinq cens trente-ſept, le Roy paſſa en Piemont au pas de Suze, pour ſecourir ſon païs, & comme les Imperiaux auoient faict le guaſt pour nous empeſcher le paſſage, & ſ'eſtre enſuiuie la trefue, que les deputez du Roy & la Royne de Hõgrie auoient moyẽné, dont l'Empereur ſ'eſtoit retiré & le Roy, & la pluſpart de ſon armée en Frãce: mais à cauſe que la trefue eſtoit courte, on ne voulut licẽtier les bandes Frãçoiſes iuſques au retour de mõſieur le Cardinal de Lorraine, E
& de mõſieur le grãd Maiſtre, qui eſtoiẽt allez à Locate, où la trefue fut prolongée de ſix mois. Ce-pendant par faulte de payemẽt le ſeigneur de Monteiean qui eſtoit demouré lieutenãt pour le Roy en Piemont, fut cõtrainct de permettre aux ſoldats de viure à diſcretion, ou indiſcretiõ, & mãgerent ce qui eſtoit demouré: à ceſte occaſion le peuple meſme deſeſperé de faim n'auoit ſemé en ladite année, qui fut cauſe que la famine ſuruint l'an mille cinq cens trente-huict, telle qu'vn ſac de bled à Turin qui n'auoit accouſtumé eſtre vendu qu'vn eſcu, ſe vendit dix, & douze eſcus, & ſ'il y auoit du bled au marché, il falloit y mettre garde, à ce que le peuple ne ſ'entretuaſt pour en auoir: à ce moyen les terres demourerent inutilles & incultiues.

LE ſeigneur de Langey cõſiderant que c'eſtoit la perte du païs, car l'année ſubſequente ſi l'ennemy ſe mettoit en campagne rompant la trefue, on ſeroit contrainct luy liurer les places par faulte de viures, ou d'en amener de France, qui eſtoit choſe impoſſible, pour fournir les places, nourrir le peuple, & ſemer les terres: car vous auez entendu comme le Roy quand il paſſa auoit mené toutes les beſtes de ſomme, de trois ou quatre prouinces, & neantmoins les viures qu'ils auoient porté n'auoient peu ſuffire ſeulement à nourrir le camp. A ceſte occaſiõ il trouua moyen par dons & autres choſes, d'obtenir congé du ſeigneur André Dorie d'en amener par mer à Sauonne, & de là par terre en Piemont, moyennant qu'il en donna audit André Dorie quelque portion en payant. Or y auoit il des bleds en Bourgongne en abondance, deſquels il fit charger ſur la riuiere de la Saonne vn nombre ſuffiſant, & de là en deualant ſur le Roſne, & puis l'embarquer ſur la mer, en quoy il fiſt telle diligence, qu'en peu de temps les bleds furent à Sauonne: puis fiſt trencher vne montaigne nommée Douillane, de ſorte que par charroy il le rendit à Quieras, de là à Raconis, en trois iournées de charroy: puis en departit par toute l'obeiſſance du Roy, à trois eſcus le ſac, qui couſtoit au precedant dix eſcus, & à chaque village (aportãt F

l'eſtat

l'eſtat de ce qu'il en falloit,tãt pour ſemer que pour viure iuſques aux nouueaux,& en baillant vn ou deux reſpondans) fourniſſoit dudit bled pour ledit prix de trois eſcus le ſac, payant moitié comptant, moitié apres l'Aouſt,tellement que toutes terres furent ſemées: qui a eſté la ſaluation du païs,car peu apres la guerre ſe declara, comme entendrez cy apres, & euſt eſté ledit païs affamé: & le fiſt ledit ſeigneur de Langey à ſes fraiz, de ſorte que moy qui ſuis ſon frere en ay payé depuis ſa mort cent mille liures à vn hõme ſeul, enquoy il eſtoit en arriere, mais il ne luy challoit de la deſpence,moyennant qu'il fiſt ſeruice à ſon Prince.

FIN DV HVICTIEME LIVRE.

NEVFIESME LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DV BELLAY SEIGNEVR DE LANGEY.

A ESTANT l'Empereur paſſé par ce Royaume,& ayãt eſté recueilly en telle fraternité du Roy ſon frere, comme auez entendu par le diſcours du liure precedant, auec tous les honneurs dont le Roy auoit peu vſer en ſon endroict, & auſſi apres que le Roy eut refuſé ceux de Gand, qui de toute ancienneté eſtoient ſubiets de la couronne de France, leſquels ſ'eſtoient mis entre ſes bras,comme entre les mains de leur ſouuerain ſeigneur,luy offrans pareillemẽt le ſemblable de la pluſpart des bonnes villes de Flandres: mais le Roy ne voulant en rien contreuenir au traitté de la trefue, ains garder ſa foy, eſtima que l'Empereur la luy garderoit en pareille fidelité,luy ayãt auſſi baillé paſſage libre par ſon Royaume,pour les reduire en ſon obeïſſance: car par ailleurs luy eſtoit malaiſé d'y pourueoir d'heure,attendu que le paſſage de mer ne luy eſtoit ſeur, à cauſe des inimitiez d'entre luy & le Roy d'Angleterre, & par Allemagne auſſi peu pour la cruauté des proteſtãs,& auſſi que ledit chemin eſtoit loing. Ces choſes faiſoient croire à toutes gens de bien, que l'Empereur n'auroit à deffaillir à ce qu'il auoit promis au Roy,mais au contraire eſtimoient que ledit Empereur eſtant arriué en ſes païs bas,en fe-

Iugement des hõmes ſur le paſſage de l'Empereur en France.

B

roit d'auantage que ſa promeſſe ne portoit, excepté aucuns qui cognoiſ- D
ſoient les humeurs de l'Empereur eſtre tels que ce qu'il peult, ſoit par trõperie, ou autrement, luy eſt loiſible pour paruenir à ſes fins entierement fondez ſur ambition, ainſi que peu apres il feit cognoiſtre par les effects, & comme ie declareray. Auſſi vous auez veu que pour mettre tous les potentats & Princes de la Chreſtienté en ſouſpeçon, & meſme le grand ſeigneur auſſi auoit enuoyé deuers le Pape le ſieur de Gye pour pareil effet, & pour mieux abuſer le monde, il auoit perſuadé au Roy d'enuoyer le ſeigneur d'Annebaut ſon lieutenant general en Piemont, en la compagnie du ſeigneur Marquis du Guaſt, lieutenant general au Duché de Milan, deuers la ſeigneurie de Veniſe. Ce que le Roy qui touſiours auoit vſé de bonne foy voulut encores accoder, afin de faire cognoiſtre l'enuie qu'il auoit d'accorder vne ferme paix en la Chreſtienté.

Le Roy ſe voyant ainſi loing d'eſperance, par les diſſimulations dont vſoit l'Empereur en ſon endroict, voulut bien faire entendre à ſes alliez, cõ- E
me les choſes eſtoient paſſées entre ledit Empereur & luy, & pour leuer le doubte qu'ils auoient, d'autant que l'Empereur par ſes miniſtres leur auoit ſoubs main faict entendre, que ledit ſeigneur auoit traitté auec luy à leur deſauantage, penſant par ce moyen irriter tous les potentats de la Chreſtiẽté cõtre luy : à ceſte cauſe depeſcha le ſeigneur Ceſar Fregoſe cheualier de ſon ordre deuers la ſeigneurie de Veniſe, & le ſeigneur Antoine de Rincon gentilhomme de ſa chambre deuers le grand ſeigneur, pour leur declarer l'eſtat des affaires d'entre ledit Empereur & luy. Et pourautant que le chemin dudit Rincon eſtoit de paſſer par Veniſe, fut ordonné qu'ils iroient de compagnie iuſques audit lieu de Veniſe.

Depeſche & mort de Ceſar Fregoſe, et Antoine Rincon.

Estant le ſeigneur de Rancon arriué à Lion voulut y faire quelque ſejour pour pouruoir à ſes affaires, pendant lequel le ſeigneur Ceſar Fregoſe vint deuant à Suſe, veoir ſa compagnie de gens d'armes, dont nouuellement le Roy luy auoit baillé la charge. Lequel ſejournant audit lieu de F
Suſe, le ſeigneur de Langey lieutenant general du Roy en Piemont, lors eſtant à Turin eut quelque vent, que le Marquis du Guaſt (ores que fuſſions en trefues) auoit mis aguets par les paſſages, pour ſurprendre leſdits ſeigneurs Fregoſe & Rincon. A l'occaſion de ce ledit ſeigneur de Langey manda audit Fregoſe & Rincon qu'ils n'euſſent à paſſer outre Riuole, que premierement il n'euſt communiqué auecques eux : & enuoya de toutes parts pour entẽdre des nouuelles du departemẽt dudit ſeigneur Marquis.

Le ieudy premier iour de Iuillet mille cinq cens quarante & vn, arriuerent leſdits Fregoſe & Rincon à Riuole, & enuiron minuit y arriua le ſeigneur de Langey : auſſi reuindrent ceux leſquels de toutes parts il auoit depeſché pour entẽdre nouuelles, qui tous vnanimemẽt luy rapporterẽt que par tous les paſſages le Marquis auoit mis aguets, & meſme ſur la riuiere du Pau, par ce qu'il auoit eſté aduerty que pour raiſon que le ſeigneur Rincon eſtoit malaiſé de ſa perſonne, obſtant la greſſe dont il eſtoit chargé, ſe

mettroit

A mettroit pluſtoſt en chemin par eau que par terre. Duquel raport ledit ſeigneur de Langey leur donna aduertiſſement: & apres qu'ils eurent declaré que leur intention eſtoit de ſe mettre ſur la riuiere, le prians ordonner que barques leur feuſſent appareillées au pont du Pau, pres Turin, pour l'accompliſſement de leur voyage. Le ſeigneur de Langey preuoyant le hafart où ils alloient entrer, par la notice qu'il auoit des meurs du Marquis du Guaſt, les voulut par tous moyens ſuader de changer d'opinion, ſe faiſant fort de les faire paſſer en ſeureté par terre, par le moyen qui ſ'enſuit. Il y auoit vn capitaine Milanois en ſa compagnie, nommé Hercules Viſconte, lequel partant à iour couché de Riuole les conduiroit, de ſorte, qu'auant le iour ils arriueroient à la Ciſterne chaſteau de Laſtizanne de l'obeïſſance du Roy, auquel lieu eſtãs arriuez, tiendroient les portes fermées toute iour, & partans la nuict ſequente, iroient coucher en vn chaſteau appartenãt au frere dudit Viſcõte, où feroient le ſemblable. La troiſieſme nuict deuoient arriuer ſur le Plaiſantin en ſeureté, pour eſtre terre du patrimoine de l'E-
B gliſe, & pour ce faire vouloit ledit ſeigneur de Langey bailler audit Rancon vn cheual d'Eſpagne fort aiſé & allant l'amble.

Le ſeigneur Fregoſe n'eſtimant le Marquis du Guaſt homme qui euſt voulu faire vne telle acte, que de faire aſſaſiner les ambaſſadeurs d'vn tel Prince treſchreſtien que le Roy, attendu meſmes qu'il eſtoit trefue, demoura obſtiné en ſon opinion, & ne voulut changer ſa premiere deliberation, ains reſolut d'aller par eau, perſiſtant à faire inſtance audit ſeigneur de Langey, de luy bailler barques ſuyuant le commandement du Roy. Le ſeigneur Rancon congnoiſſoit bien qu'il y auoit grande apparence au propos dudit ſieur de Langey, mais auoit crainte d'alterer l'opiniõ de Fregoſe, ayant doute que l'alterant, & ſi mal en venoit, on luy pourroit reprocher, veu que Fregoſe l'auoit pris en ſa conduitte, il conſentit d'aller par eau, auſſi que c'eſtoit le plus aiſé, non le plus ſeur.

C Le ſamedy deuxieſme iour de Iuillet audit an, ayans eſté conduicts en deux barques leſdits Fregoſe & Rancon, & leur ſuitte, iuſques à la tour de Simenne pres de Verolinc, le ſeigneur de Lãgey craignãt ce qui aduint, par ce que ſes aduertiſſemens d'heure en heure luy redoubloient, enuoya deuers leſdits ſeigneurs, pour leur perſuader de rechef de changer leur deſſein, & où ils voudroient perſeuerer à leur obſtinatiõ, ils euſſent à luy renuoyer leurs inſtructions, lettres de creance, & papiers, à ce qu'auenãt le cas qu'ils fuſſent ſaccagez ou prins, ils n'en fuſſent trouuez chargez, leſquelles il leur feroit tenir ſeurement à Veniſe. Ce-neantmoins ils demourerent en leur premiere reſolution, mais bien luy renuoyerent leſdites inſtructions par le Comte Petre Gentil, nepueu du Comte Camille de Seſſe, lieutenant dudit Fregoſe. Puis le iour meſme ſ'embarquerent auec ledit Comte Camille de Seſſe en vne barque, & vne partie de leurs ſeruiteurs, & vn ſoldat du ſeigneur Ludouic de Birague nommé Boniface de S. Nazare en vne autre, ayant chacune quatre vogueurs, & commencerẽt à voguer enuiron les

xxiiij.heures, & allerent toute la nuict iuſques à deux mille au deſſoubs de Caſal de Monferrat. Le lendemain enuiron midy eſtans arriuez en vn lieu appellé la Plage de Cantaloue, trois mille au deſſus de la bouche du Theſin, ſe preſenterent au deuant d'eux gens en armes, eſtans ſur deux barques, leſquels ſoudainement aſſaillirent, & prindrent la barque où eſtoient leſdits Fregoſe & Antoine Rancon, & par ce qu'ils ſe mirent en deffence, leurs ennemis monterent ſur laditte barque, où leſdits ſeigneurs furẽt tous deux tuez. Dont promptement le ſeigneur de Langey fut aduerty, & peu apres eut autre aduertiſſement, qu'ils auoient mené le Comte Camille de Seſſe, lequel ils n'auoient tué audit aſſaſinement, dedans le chaſteau de Pauie, puis la nuict ſubſequente l'auoient mené dedans la Roquette de Millan, & auoient mis au fond du chaſteau de Pauie tous les battelliers qui auoient conduict tant les Frãçois que les Eſpagnols, à ce que par eux on n'en peuſt auoir teſmoignage, & que les ſoldats qui auoient faict ceſte infame execution, eſtoiẽt de la garniſon du chaſteau de Pauie, leſquels depuis trois iours & trois nuicts n'auoient ſorty de dedans leur barques, armez d'arquebuſes, picques, & rondelles: & ſe faiſoient apporter à menger d'vne hoſtellerie qui leur eſtoit proche, & tenoient leurs cheuaux au deſſoubs, en lieu nommé le port de l'Eſtelle. L'autre barque où eſtoient Boniface de S. Nazare, & les ſeruiteurs donna à terre, & ſe ſauuerent ceux qui eſtoient dedans en vn bois iuſques à la nuict qu'ils ſe retirerent en ſeureté.

Diligence du ſeigneur de Langey, ſur la verité des occaſiõs & autheurs de la mort de Fregoſe et Rãcon ambaſſadeurs du Roy.

Le ſeigneur de Langey ayant eu les aduertiſſemens que cy deuant auez entenduz, auec quelque aſſeurãce de la verité, depeſcha le ſeigneur de Termes, capitaine de deux cens cheuaux legers des ordonnãces du Roy, & gẽtilhomme de la chambre de Mõſeigneur le Duc d'Orleans, deuers le Marquis du Guaſt qui eſtoit à Milan, pour l'aduertir dudit aſſaſinement, luy mandant qu'il ne ſe pouuoit perſuader qu'vn faict ſi enorme contre tout droict naturel, diuin, & humain, fuſt executé par ſon ſceu, ordõnãce, ou cõmandement: parquoy le prioit d'y donner telle prouiſion qu'elle fiſt foy à tout le monde, que non ſeulement il euſt voulu conſentir, mais auſſi peu ſouffrir que telles choſes ſe fiſſent.

Pendant que ledit ſieur de Termes feit ſon voyage, arriua à Turin le Comte Franciſque de Landrien auec lettres du Marquis du Guaſt, par leſquelles il eſcriuoit au ſieur de Langey, auoir receu vne lettre enuoyée, de la part de la femme du ſeigneur Ceſar Fregoſe, denontiatiue du fait aduenu à la perſonne de ſon ſieur & mary, dont il auoit eſté autant emerueillé que de nulle autre choſe qui luy euſt ſceu aduenir: meſmes quand il la receut, il penſoit que ledit Ceſar & ſeigneur Rancon fuſſent deſia arriuez à Veniſe, pour auoir parauant dés Cazal, quand ils paſſerent, eſté aduerty de leur paſſage. Et qu'il eſtoit bien aſſeuré que le ſieur de Lãgey eſtimoit bien que l'inconuenient aduenu audit Fregoſe auoit eſté faict à ſon deſceu, l'aſſeurant qu'il ſentoit autãt ceſte choſe, que ſi elle euſt eſté faite en ſa propre perſonne, pour auoir touſiours tenu les ſeruiteurs du Roy en telle eſtime,

&

A & les auoir gratifiez autãt que ceux meſmes de l'Empereur. Et pource qu'il entendoit bien combien ce fait importoit, & le regret qu'en pourroient auoir leurs maieſtez, il auoit determiné de faire vſer de toute diligẽce, pour entendre au vray comme la choſe eſtoit paſſée, & ſi aucuns ſur leſquels il euſt pouuoir, eſtoyent trouuez ſ'en eſtre empeſchez, il en feroit faire telle iuſtice & demonſtration qu'il eu ſeroit memoire, & que tout incontinant auoit depeſché le capitaine de la iuſtice de Milan, qui ne faudroit d'y faire ſon deuoir, luy offrãt que (ſi bõ luy ſembloit) il euſt à enuoyer quelque deputé de ſa part auec ledit capitaine de iuſtice, pour aſſiſter & voir ce qui ſ'en feroit, le priant l'aduertir continuellemẽt de ce qu'il pourroit entendre eſtre requis pour chaſtier ceux qui ſe trouueroiẽt coulpables, comme il eſt neceſſaire & cõuenable à l'entretenement de l'entiere amitié d'entre leurs maieſtez, & à la ſatisfaction d'icelles. Or penſoit le Marquis auoir fait faire ceſt acte ſi occultement, & y auoir ſi dextrement pourueu que ia-

B mais la verité ne viendroit en lumiere, & par ce moyen abuſer le monde par ſes paliations.

Le ſieur de Langey qui deſia auoit l'ombre de la verité, cognoiſſant bien que tous les mandemens du Marquis n'eſtoient que fiction & abus, ne luy feit reſponſe attendant nouuelles dudit ſieur de Termes, duquel le lendemain il euſt reſponſe en ſubſtance, que le Marquis ne pouuoit autre choſe luy mander, ſinon ce que par le Comte Franciſque de Landrien luy auoit deſia faict ſçauoir, mais bien le remercioit de la bonne opinion qu'il auoit de luy, qu'il n'euſt voulu eſtre conſentant ne participant d'vne telle mechãceté, l'aſſeurãt que iamais tel acte ne luy vint en fantaſie. Ce neantmoins le ſieur de Langey iuſques à ce qu'il euſt bien aueré le faict, diſſimula touſiours, faiſant entendre au Marquis qu'il auoit eſtimé qu'il n'en eſtoit participãt, pour craincte qu'il ne luy empeſchaſt par tous moyẽs de verifier ladite meſchanceté. Bien luy mãda qu'il ne trouuaſt mauuais ſ'il taſchoit à

C deſcouurir la verité, & ſi apres l'auoir cogneuë il en aduertiſſoit noſtre S. Pere, l'Empereur, le Roy, le Roy d'Angleterre, & la ſeigneurie de Veniſe, & autres potẽtats de la Chreſtiẽté, à ce qu'ils iugeaſſent que ſi roupture de treſue aduenoit pour ceſte occaſion (ce qu'il n'eſperoit aduenir) tout le mõde cogneuſt de qui viẽdroit le tort: auſſi qu'il auoit ia faict cõmẽcer les informatiõs, leſquelles il enuoiroit deuers le Roy ſon ſouuerain ſeigneur, pour en faire ce qu'il verroit eſtre bõ par ſon cõſeil, & qu'il eſtimoit le Roy ſon maiſtre & ſon conſeil n'auoir ſi peu de iugement, que de ne cognoiſtre la verité apres les auoir veuës. Outre luy manda que le Cõte de Landriẽ qu'il auoit enuoyé deuers luy, luy auoit faict entẽdre, qu'il eſtoit à craindre, que le Duc d'Vrbin qui auoit querelle cõtre ledit ſeigneur Fregoſe, ou le Prince Dorie pour ialouſie de l'eſtat de Gennes, euſſent faict faire ceſt aſſaſinement, dont la verité par les informations qu'il eſperoit eſtre paracheuées dedans trois ou quatre iours ſe congnoiſtroit, leſquelles le ſieur de Langey faiſoit faire à Plaiſance cõme en lieu neutre, pour oſter le doubte de falſité.

LE Marquis renuoya deuers le ſieur de Langey le Comte de Laudrien, le priant luy dõner addreſſe & moyen neceſſaire à ce que ledit Côte peuſt aller & reuenir ſeurement deuers le Roy, pour luy faire entendre la diligence qu'il faiſoit d'informer qui eſtoient ceux qui auoiẽt eſté executeurs ou participans de l'execution de l'acte tant execrable contre ſes ambaſſadeurs, choſe que le ſieur de Langey luy accorda. Et parce que par ledict Comte de Landrien le Marquis ſe plaingnoit fort, dequoy le ſieur de Langey faiſoit ſi grande inſtance d'auerer ledit aſſaſinement, ne ſe voulant fier à la diligence que luy-meſme en faiſoit, le ſieur de Langey luy manda, que outre ſes premieres plaintes de la prinſe ou aſſaſinemenr dudit Ceſar Fregoſe & autres, il auoit entendu qu'vn pacquet venãt de Veniſe au Roy ſon maiſtre, & vn autre de ſa maieſté allant à Veniſe, auoyent eſté deſtrouſſez ſur le chemin en la iuriſdiction Imperiale par gens veſtus à ſa deuiſe: qui eſtoit directement contreuenu à la trefue, & que pour ceſte occaſion luy prioit qu'encores que le deſtrouſsement n'euſt eſté faict par ſon ſceu, de luy en faire raiſon. D E

DEVANT la reſponſe du Marquis arriua le Comte de Landrien retournãt de deuers le Roy, lequel apporta lettres dudit ſeigneur audit Marquis, par leſquelles luy mandoit auoir entendu par la bouche du Côte de Landrien ce qu'il luy auoit mandé, & que pour l'auoir touſiours tenu homme vertueux, n'auoit voulu penſer que tels actes euſsent eſté executez par ſon ſceu, pour eſtre ſi odieux & reprochables, eſtant ſeur que puis qu'il auoit moyen d'y remedier, ſçachant où ſeſdits ambaſsadeurs auoyent eſté pris, & qu'il pouuoit eſtre informé du lieu où ils eſtoyẽt priſonniers, qu'ils luy ſeroyent renuoyez puis qu'il y auoit puiſsance: car le Roy faingnoit que les ſeigneurs Fregoſe & Rancon fuſsent priſonniers & non occis, en intention d'attirer la confeſſion de l'aſſaſinement, par la bouche du Marquis, ou bien ſ'il n'en eſtoit participant, il ne falliroit d'en faire iuſtice exemplaire.

AVEC ledit Comte de Landrien partant de Turin pour retourner à Milan deuers le Marquis, le ſieur de Langey enuoya le ſieur de Termes, par lequel il feit entẽdre audit Marquis qu'outre ce que deſia il luy auoit amplement mandé, ayant intention ſuiuant le vouloir du Roy, & pour complaire à la grande inſtance que ledit Marquis luy auoit faicte, de luy faire cõmunication des informations faictes, de l'execution commiſe aux ambaſſadeurs du Roy, il auoit deliberé les luy enuoyer par ledit ſeigneur de Termes: mais eſtant preſſé par le Comte de Landrien de partir ſi promptemẽt, il n'auoit eu loiſir de les faire doubler, & que pour le gratifier luy vouloit bien mander, afin d'en faire punition, & que l'aage preſente ou future ne luy donnaſt blaſme d'en auoir eſté conſentant: & que le ſieur de Termes luy feroit entendre ſommairement que luy ſieur de Langey, & autres miniſtres du Roy, luy feroient apparoir du nombre, & des noms de ceux qui auoient executé le delict, de quelles nations ils eſtoient, & où furent menez

les

A les prisonniers, par qui, à quelle heure, par quel chemin, auec quel ordre, par quelle porte, & à quelle heure ils furent mis dedans leur premiere prison, à qui consignez, où ils furent logez, combien de temps ils y demourerent, par qui, à quel iour, & à quel heure ils furent transportez, par quel chemin, auec quel ordre, & par quel nombre de gens. Car entẽdez que le sieur de Langey pour mieux le verifier, retira au seruice du Roy aucuns qui estoient mesmes de la faction, & les mariniers, tant ceux qui auoient mené Fregose, que ceux qui auoient conduit les soldats qui exercerent ceste tyrannie, que le Marquis auoit faict emprisonner au fons du chasteau de Pauie, pẽsant cacher la verité, par lesquels il entendit comme les choses auoient passé, les ayans tirez dehors, par le moyen qu'il trouua de faire limer de limes sourdes les grilles estans au fons des prisons deuers le fossé du chasteau, & les feit mener à Turin, qui ne fut sans frais & vigilance.

Les choses ainsi auerées, le Roy renuoya deuers le sieur de Lãgey pour
B entẽdre de luy quel homme il cognoissoit à propos, pour faire la legation, pour laquelle il auoit depesché le seigneur Antoine Rancon, & le moyen qu'il y auoit de le faire passer en seureté. Le sieur de Langey luy nomma le capitaine Poulain, capitaine de gens de pied, & depuis Baron de la garde, lequel dés le commencement de l'assasinement il auoit enuoyé deuers sa majesté, & qu'il le feroit passer seurement iusques à Venise, ce qui fut faict, & feit tresbiẽ sa charge ledit capitaine Poulain, de sorte que depuis le Roy s'en est seruy en plus grandes affaires.

En ce temps estoit l'Empereur en Allemagne à vne diette qu'il tenoit à Ratisbonne, où il accorda aux Protestans vn interim, qui est autant à dire que iusques à ce qu'il y eust vn Concile, qui determinast des difficultez de la religiõ, chacun interim pourroit viure en la serimonie qu'il auoit faict par deuant, & par ce moyen luy fut accordé à ladite diette, qu'au despens du ban d'Allemagne le Duc de Sauoye seroit reintegré en tous ces estats. Aussi peu apres Guillaume de Roquendolfe lieutenãt general du Roy Ferdinand fut deffaict deuant Bude, où mourut xx. mille Allemãs, par l'armée
C du Turc, & le Turc en personne marchoit: quoy voyant l'Empereur cognoissant qu'estant en Allemagne, & voisin de ceste grande perte, ne luy seroit honorable de n'aller au deuant de ses forces Turquesques, parquoy pour couurir sa peur delibera de faire l'entreprise d'Argeres, ne la sentãt si difficile que celle contre le grand Turc. Aussi passant par Italie trouuant le Roy au despourueu, il peust luy faire vne venue, aymant mieux laisser son propre patrimoine en proye, pour ce cuider vẽger du Roy, lequel il auoit offencé par l'occision de ses ambassadeurs, apres auoir receu vne si grande grace, que de le laisser passer par son Royaume, & le fauoriser à dõpter ses subiects rebelles. Mais estant arriué à Milan, & cognoissant que le sieur de Langey, qui estoit leutenant du Roy en Piemont, y auoit pourueu, de sorte qu'il n'y eust moyen de rien entreprendre, & mesme que le Roy auoit pourueu Marceille, & la costé de Prouẽce, suiuit son entreprise d'Argeres,

laquelle fut mal fortunée pour luy, ainſi qu'autres ont deſcrit, parquoy ie m'en tais comme n'eſtant point de ma matiere, bien diray-ie pour vne parentaiſe, que l'Empereur eſtant à Luques parlamenta auec le Pape. Le Roy enuoya deuers eux deux demãder la raiſon de Fregoſe & Rancon, dont il n'euſt reſponſe que friuolle: reuenons à ma matiere. D

Le Marquis du Guaſt voyant ſes entrepriſes deſcouuertes, & n'eſtre venu à la fin qu'il pretendoit d'entendre les deſſeins du Roy, par les inſtructiõs de Ceſar Fregoſe, & du ſeigneur Antoine Rancon, ſans qu'il luy euſt eſté poſſible de les ſçauoir de leur bouche, puis qu'ils eſtoiẽt mors, & ayãt aduis que le Roy auoit enuoyé demander reparation dudit crime (tant à l'Empereur qu'aux eſtats de l'Empire, delibera d'enuoyer à vne diette, laquelle ſe deuoit tenir en Allemagne pour le faict de leur deffence contre le Turc) lettres pour ſe iuſtifier, & accuſer ceux deſquels il eſtoit accuſé: leſquelles furent preſentées aux eſtats de l'Empire aſſemblez à Ratiſbour, & du depuis traduittes de Latin en François, dont la teneur ſenſuit. E

Lettres iuſtificatiues de la mort des Ambaſſadeurs du Roy aux eſtats d'Allemagne par le Marquis du Guaſt.

Ayant entendu que lon a contre toute raiſon rapporté à voz Royaumes & illuſtriſſimes ſeigneuries, que i'ay troublé le repos de la Chreſtienté, rompant la trefue d'entre l'Empereur & le Roy treſ-Chreſtien, ie ſuis demouré long temps en doubte, ſi ie deuoy à telles obiections faire reſpõſe, par-ce que voyant la verité eſtre aſſez euidente, i'eſtimoy que d'elle meſme ſans autre mienne iuſtification, elle ſe pouuoit aſſez manifeſter, auſſi me ſembloit qu'en y reſpondant, ie ſeroy forcé de me departir de m'a naturelle modeſtie, par-ce que voulant à telles imputations faire conuenable reſponſe, ie ne le pouuoy faire, ſuiuant la reuerence de qui ma telles imputations donnée. Conſiderant toutesfois que bien ſouuent la verité eſt ſi ſubtilement couuerte & adumbrée de parolles, que ſa lumiere luy peult eſtre oſtée, auſſi entendant combien chacun doit à ſon honneur auoir eſgard, il m'a ſemblé que ſi pour la deffence du mien, ie ne m'efforçoy de remettre la nue verité en ſa vraye, propre, & naturelle lumiere, ie pourroy en quelque blaſme & reproche encourir. F

Doncques à voz Royaumes & illuſtriſſimes ſeigneuries a eſté donné à entendre, que les ambaſſadeurs du Roy treſ-Chreſtien ont eſté tuez, que ſes meſſagers ont eſté bleſſez par gens veſtus à ma deuiſe, que d'Allemagne i'ay amené gens de guerre en Italie, & qu'à ce moyen on pretend que de ma part y ayt roupture de trefue.

A v premier article, pour-ce qu'autrefois i'ay eſté nommé coulpable de tel effect, ie diray à preſent pour ma iuſtification vne choſe ſeulement. I'offry de conſtituer & moy & tous ceux que le Roy allegueroit ſuſpects de ceſt affaire entre les mains de noſtre ſainct Pere, afin que la verité par ce moyen fuſt cogneuë & iuſtifiée, & depuis le partement de ſa majeſté ie retournay de rechef à faire les meſmes offres: or ſi ceſt offre parauenture ſembloit à aucuns n'eſtre aſſez iuſtificatoire, i'en feray vne telle à la fin de ceſte lettre, qu'entre cheualiers elle pourra eſtre plus receuable.

A Av ſecond point,ie ne reſpondray autre choſe,ſinon qu'allant rencontrer ſa majeſté Imperialle à Trente, vindrent auec moy plus de trois mille perſonnes habillez à ma deuiſe, de maniere que autres que les miens ont peu eſtre veſtus d'icelle. Et d'auantage quand i'auroy intention de vouloir que telle choſe ſe feit,ie ſçauroy bien deguiſer mes gens, en ſorte qu'ils ne ſeroient ſi legerement congneus à l'habit.

Qvant aux Allemans qui ſont paſſez en Italie, il m'a ſemblé que tenant le lieu que ie tiens pour ſa majeſté Imperialle, à moy touche d'y faire reſponſe.Sçachent donc voz reuerẽdiſſimes & illuſtriſſimes ſeigneuries, que ayant entendu que les François faiſoyent deſcẽdre en Italie de trois à quatre mille Suiſſes, & congnoiſſant que telle nation ne ſe leue pour garniſon de villes,mais pour faction à la campagne, ie depeſchay le Comte de Lodron en Allemagne, pour faire leuée de deux mille hõmes. Et par la datte de mes lettres eſcrittes au Roy des Romains, & par le temps que ſont par-
B tis les Suiſſes pour venir en Italie,il ſe cognoiſtra q̃ deſia les Suiſſes eſtoient en chemin au-parauant que ie donnaſſe ordre pour la leuée deſdits Allemans:dont eſt que ſi par ce chef on tient que la trefue ſoit rompue, elle ſera rompue par qui a premierement conduit les Suiſſes, non par qui apres a conduit les Allemans. Cecy ſera quant aux choſes que ie pẽſe vous auoir eſté deſcrites de moy, & ſi ie vouloy paſſer outre, ie pourroy parauenture dire que les courriers de ſa majeſté ont eſté detrouſſez, & les lettres de ſaditte majeſté detenues, qu'on a tenu praticquées és villes de ſaditte majeſté, pour les ſurprẽdre & deſrober,que Maran a eſté prins d'emblée,& que par mer a eſté au ſieur de Granuelle donné la chaſſe.

Lesqvelles choſes ie ne puis entendre, comme on les puiſſe faire ſans roupture de trefue, mais de ce ie ne vueil pour le preſent faire plus ſpecialle mention, me reſeruant à temps conuenable à telle iuſtification.
C Bien diray-ie que ceux meſmes qui ont faict retenir les lettres de ſaditte majeſté,ſe ſont peu eſclaircir par icelles quelle eſtoit ſon intention, en me donnant commſſion expreſſe qu'en aucune maniere ie ne feiſſe choſe qui redondaſt à roupture de trefue, & telle eſtant l'intention de ſa majeſté, il n'eſt à croire que ſes ſeruiteurs doiuent proceder au contraire.

Et puis que nous ſommes entrez en ce propos de roupture de trefue, ie dy qu'eſtant faicte determination par vne treſſaincte deliberation du S. Empire, de prendre les armes contre les ennemis des vrais Chreſtiens, il me ſemble que qui voudra veritablement cognoiſtre dont procede ceſte roupture de trefue, lon doit principalement regarder qui eſt celuy qui de la guerre entre les Chreſtiens doit ſentir aucune ſatisfaction.Or ſçauẽt voz reuerendiſſimes & illuſtriſſimes ſeigneuries, quel intereſt a ſa majeſté Imperialle en la guerre contre les infidelles,de combien grande affection elle à ceſte fin à procuré l'vnion & accord de la Germanie, & combien auſſi elle a ceſte entrepriſe à cueur:pour l'execution de laquelle il eſt certain qu'il n'y a meilleur expediant que la paix & vnion entre les Chreſtiens. Ce

presuppose, comme est il vray semblable que par les gẽs de sa majesté soit procuré de troubler ceste paix? & de detourber ce que de si grande affection elle desire? Et qui est plustost croyable d'auoir cherché d'empescher ceste entreprise, ou de la partie qui en est autheur, & continuellemẽt cherché qu'elle se face, ou de celle qui de tout son estude & engin se trauaille à faire que la guerre ne se face cõtre les Turcs? Quelle chose est plus à croire ou que son Imperialle majesté ayant vne telle guerre que celle du Turc, vueille par entreprise de nouuelle guerre separer & des-vnir ses forces, ou que ceux qui ne voudroient que ceste guerre se fist, cherchẽt par ce moyen de des-vnir sesdittes forces. D

Qvi est celuy qui a cause de penser que saditte majesté doiue procurer que la puissance du Turc ne soit abaissée, où celuy qui de son abaissement espere son exaltatiõ, ou celuy qui estime que l'exaltation de l'Empereur & de l'Empire soit sa depression & rauallemẽt? La Germanie (Tresreuerẽds & illustrissimes seigneurs) ainsi qu'elle est la plus grãde partie de Chrestienté, ainsi est elle le fondement & soustien de tout l'Empire. E

Or à qui appartiẽt plus qu'à l'Empereur de souhaitter & desirer qu'elle soit sauue & entiere? Certainement à homme quelconques. Et cõme peult elle mieux estre conseruée, sauuée, & entiere, qu'en resistant gaillardement & viuement aux entreprises du Turc? Ne comme peult elle plus gaillardement y resister qu'en demeurant bien vnie? Si ceste vnion depend de son salut, & si l'Empereur sur toutes choses desire qu'elle soit sauue, comme est il vray semblable que luy en la des-vnissant par autres guerres, vueille amoindrir ses forces pour mettre son salut en danger? Voz reuerendissimes & illustrissimes seigneuries se vueille reduire à memoire, qui est celuy qui continuellemẽt a cherché, & cherche de tenir lesdittes forces separées: Qui est celuy qui ne voudroit point que les forces de l'Empire s'augmẽtassent? Qui est celuy qui auec les armes cherche de s'impatronir des choses à l'Empire appartenans? Qui est celuy qui ne voudroit point que la guerre se fist contre le Turc? Et par ce que pourront vosdites reuerẽdissimes & illustrissimes seigneuries asseurément iuger que ceux qui sont en telle volonté, sont ceulx mesmes qui pour des-vnir la Germanie veulent interrompre le repos & tranquilité d'entre les Chrestiens, à ce que le sainct Empire se faisant plus grand, ne vienne auoir puissance de recouurer les choses qui luy appartiennent, & de peur que le pouuoir de l'ennemy de Iesus Christ ne soit auec l'exaltation de l'Empire abaissé & ruiné: contre ceux là me semble que iustement se doit conclurre estre recherchée la roupture de la trefue, & non contre aucun de son Imperialle majesté, qui est en diuerse & cõtraire volonté. F

Mais pour ne persister longuement en ceste matiere, laquelle à voz reuerẽdissimes & illustrissimes seigneuries doibt estre desormais trop claire & euidente, pour sur icelle se deuoir estendre vn long propos, ie retourneray à mon particulier, & dy que des choses susdittes, ainsi que ie les ay

dittes

A dittes, ainſi me ſoubſmets encores à la iuſtification toutes les fois que de perſonne à qui la choſe appartienne i'en ſeray requis, auec le bon congé toutesfois de ſon Imperialle maieſté, de laquelle ie ſuis aſſeuré qu'elle me fera ceſte grace.

Et pour-ce qu'il y a deux voies de ſe iuſtifier, l'vne ciuile, & l'autre chevalereſſe, ie m'offre à deffendre ciuilement, que de moy n'eſt procedée roupture de trefue, & ſi aucun cheualier mon pareil me veult de telle choſe imputer, & me vueille prouuer ſon intētiō auec les armes, ie deffendray qu'il dit le faux, & qu'autant de fois il aura dit le faux, quantes fois il m'aura donné ou donnera telle imputation. A vous dire ce que deſſus (reuerendiſſimes & illuſtriſſimes ſeigneuries) m'a conduict le grand deſir que i'ay d'eſtre du tout iuſtifié deuāt voz reuerendiſſimes & illuſtriſſimes ſeigneuries: & ſi ie ſçauoy autre voie de me pouuoir plus clairement iuſtifier, ie ne faudroy de la mettre en auant, par-ce qu'en vne entrepriſe ſi iuſte, ſi religieu-
B ſe, & ſi ſaincte, ie ne voudroy que ſur moy tombaſt vn tant ſoit il petit ſouſpeçon, que contre la religion Chreſtiēne ie vouſiſſe prendre les armes. Ie dy cecy par-ce qu'il ſembleroit les prendre contre Chriſt luy-meſme, ſi nourriſſant la guerre entre les Chreſtiens, ie donnoy empeſchement à la guerre qui ſ'entreprend contre ſes ennemis, ainçois me reputeroy-ie heureux ſi Dieu par ſa grace me cōcedoit qu'en vne ſi glorieuſe entrepriſe i'eſpandiſſe mon ſang, & rendiſſe mon ame à ſa diuine majeſté.

Le ſieur de Langey (auquel peu des actions du Marquis eſtoient incogneuës) dés que laditte lettre eut eſté minutée, & auant qu'elle fuſt miſe au net, en recouura ſecrettement vne copie, à laquelle il ne faillit de faire reſponſe, attēdu que par icelle il eſtoit taxé, non ouuertement, mais il ſe pouuoit cognoiſtre: & que d'auantage n'y eſtoit obſeruée la modeſtie dont il deuoit vſer en parlant d'vn tel Prince treſ-Chreſtien que le Roy ſon ſouuerain ſeigneur (car il l'accuſoit couuertement) laquelle il enuoya en latin, à
C Meſſieurs des eſtats de l'Empire, ainſi que celle du Marquis, & feit la traduction en François qu'il enuoya au Roy dont la teneur ſ'enſuit.

Lettres de mōſieur de Lāgey aux eſtats d'Allemagne reſpōſiue à la precedāte.

Vous pourrez paraūenture (treſreuerends & treſilluſtres Princes) vous eſbahir de prime face, qu'entre voz ſi grandes occupations ſur la deffence & conſeruation de voz païs, ie me ſois meu à vous eſcrire d'autres affaires, ſoubs couleur de reſpondre à lettres enquoy ie ne ſuis aucunement nommé: mais ſ'il vous plaiſt prendre la patience de lire, ou d'ouir lire ma lettre iuſques au bout, vous trouuerez à la fin, que l'occaſion qui m'a meu eſt conioincte à celle dont maintenant la deliberation vous tient occupez, & que ſans receuoir honte ie ne pourroy faire moins: car encores qu'en la lettre à laquelle ie reſpon, ie ne ſoy expreſſement nommé, ceux toutefois qui de pluſieurs endroits d'Italie m'en ont enuoié des doubles, les m'ont enuoiez en opinion qu'elle me touche, pour les raiſons que vous meſmes en liſant cognoiſtrez. Et pleuſt à Dieu (Treſ-reuerens & illuſtres Princes) qu'à ceux deſquels la iuſte plainte a induit le Marquis du Guaſt capitaine general &

lieutenant de l'Empereur en Italie, à vous escrire vne sienne pretendue iu- D
stification, mais en effect accusation d'autruy, à laquelle par ceste mien̄e ie
respons, iamais n'eust esté donné l'occasiō d'icelle plainte. Si ainsi fust (tres-
reuerens & tres-illustres Princes) ie n'auroy presentement cause d'offencer
voz publicques negoces, interrompre voz occupations pour entendre à
moy, ce pendant que ie confuteray, ou plus-tost vous monstreray, comm̄e
d'elle-mesme se confute la remonstrance que vous faict ledit Marquis, en
laquelle soubs vmbre de se vouloir iustifier, il accuse autruy contre raison
au contemnement & mespris de la grandeur & majesté du Roy mon mai-
stre: qui est aux cueurs nobles & hautains, le plus poingnant & vrgent es-
guillon qui soit à l'esmouuoir & inciter à vengence, & le forser à se resen-
tir par effect (toutefois à son grand regret & desplaisir) du lourd, & infame
outrage que presentement i'ay à vous deduire. Ie dy (Messieurs) à son grād
regret, car telle est la verité, ainsi que Dieu à soy-mesmes est tesmoin, & aux
hommes en font foy la precedente tant gratieuse poursuitte, & la tant pa- E
tiente & longue attente de la reparation dudit outrage, dont a ledit sieur
Roy vsé iusques icy.

Or se plaint (messieurs) ledit Marquis que lon vous a donné à entendre
qu'il est infracteur de la trefue entre le Roy & l'Empereur, & turbateur
à ceste cause du repos & bien de la Chrestienté, tant pour le meurdre,
commis és personnes des ambassadeurs dudit seigneur Roy, & aucuns ses
messagers assaillis & blessez par gens vestns à la deuise dudit Marquis, que
pour quelque leuée de lansquenets venus pour luy en Italie.

Dv faict des ambassadeurs, il s'excuse par vn offre qu'il dit auoir faitte de
se representer, & ceux que le Roy en nōmeroit coulpables entre les mains
de nostre S. Pere, afin que la verité du faict fust congnue. Des messagers, par
vn grand nombre de gens qui l'accompagnerent au deuant de l'Empereur
habillez à sa deuise, concluant qu'autres que les siens en aurōt peu estre ve F
stus, qui parauenture auront commis le cas: aussi que s'il eust à ses gēs com
mandé faire vne telle execution, il les eust bien sceu desguiser, en sorte que
à l'habit on ne les eust cogneuz. De la leuée des lansquenets il s'excuse sur
la precedante leuée des Suisses qu'il dit auoir esté faicte par le Roy.

Qvant aux ambassadeurs, ayāt esté le Roy tres-Chrestien par moy ad-
uerty & informé pour le deuoir du lieu que ie tenoy pour luy, tel que le-
dit sieur Marquis tenoit & le tient pour l'Empereur en Italie, que ce mal-
heureux assasinement auoit esté faicten la iurisdiction Imperialle, & sur le
Pau, riuiere si marchande que iour & nuict gens y nauiguent ordinaire-
ment, en descendant, ou montant au long de l'eau, de sorte qu'il estoit mal
croyable q̄ sans le sceu dudit Marquis il fust aduenu. Informé qu'il auoit
esté executé par des Espagnols qualifiez, estans soubs sa charge, & residans
au tour de sa personne. Informé aussi que par diuerses portes, & apres plu-
sieurs allées & venues du chef de l'entreprinse vers luy, & lettres sur lettres
de luy audit chef d'entreprinse, eux sortirent à vn soir de Milan, & se ren-

contrans

A contrans par chemin arriuerent de nuict au chasteau de Pauie: & que dudit lieu,prenãt en leur compagnie autres Espagnols dudit chasteau, ils s'allerent embuscher sur le Pau, où ils feirẽt quelque sejour,iusques à ce qu'ils eurent executé leurditte entreprise,ils s'en retournerent menãs prisonniers auec eux tous ceux qui au batteau desdits ambassadeurs, tãt barqueros que autres qui demourerent en vie. Item qu'iceux prisonniers furent quelques iours apres amenez & conduits aillieurs, en la puissance toutesfois dudit Marquis. Ayant d'auãtage esté ledit seigneur informé,que iceux Espagnols apres ceste infame execution,s'estoient retirez vers ledit Marquis,monstrãs en apparence de plustost en esperer recompense,que d'en craindre aucune punition. Vous pouuez penser (Messieurs) que pieça ledit seigneur pouuoit estre asseuré,que ledit Marquis en estoit cõsentãt ou coulpable, quoy que soit,inexcusable,que sans grande negligence en sa charge,il fust aduenu:mais pour-ce que par vne sienne lettre il baptisoit ceste acte du nom de
B meschantise,qui estoit pour donner occasion de penser, au moins qu'ainsi le baptisant il ne vouloit que lon creust qu'il en eut voulu estre participant ne consentant. Le Roy à ceste cause gratieusement luy manda par lettres,& quelque tẽps apres à l'Empereur,& depuis à nostre sainct Pere,comme autheur & protecteur de la trefue, & de rechef audit seigneur Empereur auec la protestation pertinente, que reparation luy fust faicte de ceste outrage, au moins cõtre ceux qui l'auoient executé:& peult estre qu'il eust passé la chose soubs dissimulation, sans chercher expressement le scandale dudit Marquis,se contentant de laisser au iugemẽt de l'aage presente ou future, s'il estoit possible de croire que telle chose fust aduenue auec les circonstances cy dessus specifiées,sans estre venu à sa cognoissance.

Or voyez vous (Messieurs) combien il y a proffité, combien de temps, combien patiemment il a attendu que quelque raison luy en fust faicte, & combien impudemmẽt ledit sieur Marquis se couure de l'offre qu'il vous allegue & met en auant. Car s'il eust eu tant soit peu d'enuie(comme il s'en
C vante) de faire sortir en lumiere la verité de ceste affaire,eust il pas bien esté en son pouuoir, laissant seulemẽt en liberté les vns & les autres barquerots qui en pouuoient parler veritablement & de veuë,& qui n'auoient aucune occasion d'en deuoir en faueur de l'vn ny de l'autre mentir? Mais il a faict (Messieurs)tout le contraire, car outre la detention d'iceux(desquels toutefois i'ay recouuré aucuns eschappez de ses prisons) il a faict publier des edicts penaux és lieux où le faict pouuoit estre cogneu, que nul fust si hardy d'en deuiser:& au lieu des maltraittemens faicts à ceux qui desia en ont parlé,a caressez,honorez,& creuz en estat ceux non seulement qui ont executé l'entreprise, mais ceux aussi qui ont trauaillé à desguiser la verité. Qui sont (Messieurs) actes & voyes de telle nature, que non sans cause le Roy tres-Chrestien a refusé d'accepter la protestation cõtraire aux effects, de laquelle faisant mention en ceste endroict ledit Marquis l'a recitée plus grasse, qu'à la verité parauenture il ne la feit, ou (comme ie le vueil croire)

ne ſe ſouuenant plus de ſi loing:car i'ayme mieux dire(Meſſieurs) qu'il en D
ait eu mauuaiſe ſouuenance, que qu'il ait voulu à ſon eſcient mentir deuãt
vous, c'eſt à dire, deuant la lumiere de tout le monde.Encores me deplaiſt
il(Meſſieurs) que ie n'ay autre moyen ſans le charger iteratiuement d'im-
pudence, de confuter l'autre, combien que ſoit friuolle l'excuſe qu'il met
en auant, touchant les meſſagers du Roy aſſaillis par gens veſtus à ſa deui-
ſe:& que contre le faict cogneu & verifié,il ait oſé alleguer raiſons & con-
iectures ſi mal fondées,que de dire, qu'il euſt bien ſceu(ſ'il euſt voulu telle
choſe commander à ſes gẽs) les deſguiſer en ſorte qu'à l'habit ils n'euſſent
eſté cogneuz: auſſi que pour monſtrer qu'autres que les ſiens l'ayẽt peu fai-
re qui ſe ſoient veſtus de ſa lumiere, il ſe couure de dire, que luy allant au
deuant de l'Empereur à Trente, auoit biẽ auec luy trois mille hommes ve-
ſtus à ſa deuiſe.

QVANT à ce dernier poinct,ie ne le vueil aucunement contredire, ains E
l'aduouë ſans difficulté, m'en rapportant à ceux qui par force l'accompa-
gnoient,contrains de ſe veſtir,armer,& monter à leurs deſpens ont pour y
fournir engagé ſi auãt leur patrimoine,qu'ils n'ont à preſent moyen de ſa-
tisfaire aux tyrannicques impoſitions, que iournellement il leur met ſus.
Mais quant à l'inuaſion, ie voudroy, puis qu'elle ne ſe peult cõtredire,par-
ce que les officiers de la ſeigneurie de Veniſe, és païs de laquelle eſt adue-
nue ceſte inuaſion,ont pris & executé à mort les delinquans, non ſeulemẽt
veſtus de la liurée,ains ſouldoyez en la garde dudit ſeigneur Marquis,que
luy au lieu d'alleguer ceſte menſongere negatiue excuſe, ſe fuſt plus-toſt
attribué l'honneur de les auoir faict luy-meſmes executer iuſques eſdittes
terres de la ſeigneurie,& pourchaſſé que leſdits officiers en fiſſent iuſtice.
Mais il a de ſi long temps eſté dit, & tant de fois que plus il n'en fault dou- F
ter, & prouué que qui vne fois a paſſé les bornés de honte, il fault que toſt «
apres il deuienne autrement & naïfuement impudent, & tellement(Meſ- «
ſieurs)que l'homme plongé en ceſte impudence,ne penſe plus que la cho- «
ſe dont il n'a honte,ſemble à autruy honteuſe ny reprochable, cõme vous «
le pouuez outre les deux prealleguez exemples, non moins facilement co-
gnoiſtre, que par-ce que pour ſe couurir de la leuée de ſes lanſquenets,qui
ſeroit acte fort aiſé a reparer, ſ'il n'y auoit autre occaſion de roupture, &
ſi en autres choſes il n'euſt ia eſté procedé aux effects.

LEDIT ſieur Marquis auſſi(Meſſieurs) vous allegue vne raiſon, & qui
par nous aduouée, ne peult aucunement le releuer, & qui encores qu'elle
ſoit malitieuſement deguiſée, ne le peult toutefois eſtre à bonne partie de
vous:car il ne luy ſert de dire que noz Suiſſes eſtoient en chemin au temps
& datte qu'il eſcriuit au Roy des Romains pour ſaditte leuée de lanſque-
nets.Si bonne partie de vous, ſçauiez treſbien, que dés le mois de Ianuier,
& quelque temps au-parauant, il auoit deſia enuoyé retenir les capitaines,
& ordonné qu'ils fuſſent preſts à ſon premier mandemẽt, ſi deſia il ſ'eſtoit
renforcé d'Eſpagnols, il auoit deſia faict groſſe cruë de cheuaux legers, il

auoit

A auoit desia depesché les capitaines d'vn fort gros nombre de gens de pied Italiens, desia faict publier edict au Duché de Milan, que tous soldats & gens de guerre dudict Duché, eussent à se faire enroller és bendes d'iceux capitaines, sur grosses peines contenues en son edict. Encores pouuoy-ie adiouster mille autres preparatifs de guerre, comme fortifications de places au preiudice de noz capitulations, fonte de nouuelle artillerie, amas de pouldres & autres munitions, ponts à passer riuires, eschelles à assaillir places, cassons à porter pain en camp, & autres tels equipages qui se faisoyent au-pres de nous secrettement, mais en extreme diligence. Et quand tout cela ne seroit (ce que si) & que le Roy auroit faict la premiere leuée, voire commencé la guerre effectuellement, quelle guerre fut oncques à plus iuste cause commencée, que pour la vengence de l'assasinement d'ambassadeurs, la reparation duquel il a si gratieusemẽt poursuiuie, & patiemment attendue, & apres toutes les solẽnitez & protestations requises, desesperée?

B Or puis que ceste deduction nous a ramenez au propos de l'assasinement, qui est en effect l'estat & fondement de ceste matiere, cõsiderez (Messieurs) encores que ledict sieur Marquis emploie tous ses esprits, pour artificieusement s'en iustifier, comme il se couure, neantmoins si pauurement, que la verité de toutes parts y aparoist claire comme le iour, & comme en disant vne chose, & taisant vne autre, & tournoyant ainsi qu'vn chien, qui ne sçait où trouuer le cheuet à se repoſer la teste, il ne franchit toutefois le sault de simplement & ouuertement nyer ou aduouër le faict. Seulement dit qu'il s'est voulu representer deuant nostre Sainct Pere: & puis en la fin de sa lettre (où il semble qu'il vueille faire peur aux gens d'entrer en camp sur ceste querelle) il ne conclut point absolutement à propos sur ceſt article, ains par astuce & cauteleusement baille le moien pour se reseruer touſiours vne porte ouuerte à s'en retirer hors si bon luy semble.

C Secondement vous voiez, que tout ainsi qu'vn homme surprins à l'interrogatoire, & qui ne se trouue bien estofé de responſe, a de coustume de se sauuer par quelques autres diuerses interrogations: ainsi ledict Marquis voyant sa iustification si froide, qu'entre gens de bon esprit, elle peult estre prinse & interpretée pour vne tacite cõfession, qui court maintenant aux subterfuges de contre accusation, disant, que s'il vouloit parauanture pourroit il mettre en auant (ce qu'il faict) que du costé des gens du Roy lon a surpris quelques courriers Imperiaux, retenu les lettres de sa maiesté, entretenu des praticques és terres de son obeïssance, prins la place de Maran d'emblée, & au seigneur de Grantuelle donné la chasse par mer. Apres ceste presuppoſition conclut en demandant (comme de queſtion dont il ne se peult resoudre) comme telle chose sans roupture peult auoir esté faite en temps de trefue. Ie le releueray (Messieurs) facilement, & par vn seul » mot de ce scrupule, c'est que celuy ne rompt la trefue qui se reuenche, & » contre l'infracteur d'icelle il est permis à l'offensé de s'en venger en quel» que sorte & maniere que ce soit, & mesmement quãd la reparation de l'of-

fenſe luy eſt deniée, mais eſt par l'offendant perſeueré, conuient à preſent D
accombler & adiouſter offences ſur offences, depriſant, contemnant, & vilipendant ſi ouuertement & indignement la grandeur, puiſſance, & majeſté de l'offenſe.

OR quand ie n'aurois comme i'ay ceſte iuſte reſponſe abſolute & vniuerſelle, qui ſubuertit & rue par terre le fondement & pied de la contre accuſation dudict Marquis, encores pourroy-ie particulierement reſpondre à chaſque article. Car quant à la plainte que ceſt hyuer le Marquis me feit entendre par vn trompete, que ſur le chemin en vn certain bois taillis, entre les villes de Conys & Foſſan, vn courrier venant d'Eſpagne auoit eſté detrouſſé de ſes bouges, pacquets, & argent par gens de cheual armez, dont ceux que ledict courrier ſouſpçonnoit, luy furent repreſentez, lequel les dechargea, & ſur ſa plainte on enuoya gens auecques luy reuiſiter le bois, qui eſt ſitué au mi-chemin deſdites deux villes, qui toutes deux ſont E
de la iuriſdiction Imperialle, & non de celle du Roy, ne pres d'aucunes de ſes garniſons, ie pourroy dire qu'audit bois furent trouuez pluſieurs pacquets eſpars ça & là, ouuerts les vns & les autres, entre les autres aucuns pacquets de l'Empereur adreſſans à noſtre Sainct Pere: qui eſt choſe aſſez donnant à penſer, que ceux qui detrouſſerent ledit courrier, le feirent pour auoir ſon argẽt, & non pour crocheter les lettres de l'Empereur, & que s'ils les euſſent voulu crocheter, auſſi bien euſſent ils crocheté celles qui alloiẽt à noſtre Sainct Pere, comme les autres. Auſſi pourroy-ie dire qu'il n'eſt à croire que les ſoldats royaulx euſſent deuiné ny le iour, ny l'heure, ny le lieu que deuoit paſſer vn courrier venãt d'Eſpagne auec lettres, pour ainſi ſe trouuer à point pour le detrouſſer, & auſſi peu euſſent ils ſçeu deuiner que ledit courrier qui eſtoit vn courrier ordinaire de depeſches de bulles & de marchans, euſt deu apporter la depeſche & pacquets de l'Empereur: & que ſi de long temps ils y euſſent eſté embuſchez en armes, attendãs que ledit courrier paſſaſt, & que durant la longueur du temps, ils n'euſſent eſté F
par les allans & venans decouuerts & cogneus, ie laiſſe à vn chacun penſer ſ'il eſt croyable. Encores pourroy-ie dire, que ledit courrier dit luy-meſmes, en dechargeant ceux qu'il auoit ſouſpçonnez (qui ſont Gentils-hommes ſeruans le Roy ſur cheuaulx legers) que audit Conys où il arriua vers la minuict, on l'auoit bien amuſé deux heures auant que luy bailler cheuaulx, de ſorte que lon peult penſer (& luy n'en eſtoit ſans ſouſpçon) que les propres hommes de Conys ſçachans qu'il auoit argent en ſes bouges, l'euſſent tout à propos arreſté, pour ce pendant gaigner temps pour ſ'aller mettre en ambuſcade. Et qui me pourroit aider à le croire, c'eſt que ie me ſuis trouué autrefois auoir faict pendre en la iuriſdiction du Roy, pour crimes cõmis & perpetrez en icelle, vn hõme qualifié ſubiect & employé au ſeruice de l'Empereur, qui a confeſſé par ſon proces auoir faict delicts, actes, & aſſaſinement contre les propres ſoldats Eſpagnols, & les auoir tuez & meurdris de guet à pens, ſans autre occaſion que pour auoir leur argent.

ET

A Et quant au faict des praticques que dit le Marquis auoir par nous esté entretenuës en ce païs, sur villes & places de l'obeïssance Imperialle, s'il en parloit plus euidemment & designoit le temps, les places, & les autheurs d'icelles praticques, ou ie luy nierois absolutement, ou luy diroy ainsi que la verité porte, que luy & les siens ont faict le semblable sur les nostres: encores pourroy dire d'auantage, que si bien il est prohibé de surprendre les villes l'vn de l'autre en tẽps de trefue, il n'est toutesfois prohibé de prester l'oreille à qui se vient offrir, ny de preparer & entretenir des praticques & moyens de pouuoir endommager son ennemy apres la trefue expirée & corrompue. Et quant à la prise de Maran, certainement ie pourroy dire qu'onques elle n'aduint du consentement, participation, ny sceu du Roy, ne de gẽs qui eussent charge, ny maniement de ses affaires: & q̃ si quelqu'vn veult maintenir de sy, se trouueront des hommes prests à soustenir le contraire auec les armes & la verité. Vray est que ceux qui l'entreprindrẽt l'executerẽt, cognoissans bien que sans gros adueu ils n'estoient suffisans à lon-
B guement tenir leur prise, & aduertis de cesdits outrages faicts par les gens de l'Empereur au Roy, & sur-ce pensans que vray semblablement ledit seigneur seroit bien aise de recouurer vne telle place en contreschange à recouurer ses ambassadeurs s'ils estoient vifs, ou pour commencement s'ils estoient morts d'en executer la deuë vengence, bien tost apres haulserent les bandieres de France, & enuoyerent offrir la place au Roy, auec langage toutesfois equipollent à protestation, qu'à son refus ils trouueroient autre à qui en faire marchandise. Et se laisserent (Messieurs) entendre sur ceste marchandise, de telle maniere qu'il estoit facile à cognoistre qui seroit le marchant, & que la marchandise seroit preiudiciable & à nostre Sainct Pere, & à l'Empereur, & à la seigneurie de Venise, à chacun en particulier & vniuersellement à toute la Chrestienté.

Svrqvoy (Messieurs) le Roy voyant de quelle importance & conse-
C quence estoit cest affaire, en communiqua incontinant aux ambassadeurs des dessudits estans riere sa majesté, qu'ils en escriuissent à leurs seigneurs, en leur declarãt, que si dedans le temps auec eux accordé ne luy estoit par les susdits seigneurs enuoyé meilleur aduis, il accepteroit laditte place, nõ pour la tenir comme sienne, car elle ne luy est, ores qu'il y eust iuste tiltre, d'aucun seruice ny commodité, mais pour euiter qu'elle ne tombast en telles mains, que la Chrestienté en receust dommage, & pour apres en faire en temps & lieu ce qu'à vn bon & iuste Prince appartiẽdra d'en faire. Ie vous laisse à iuger, Messieurs, que pouuoit faire le Roy en ceste occurrẽce, sinon qu'il eust faict rendre la place au Roy des Romains, ce qui n'estoit, ny pouuoit estre en sa puissance? Y pouuoit il pouruoir auec plus grande satisfaction, ne dudit Roy, ny de l'Empereur son frere? Le Marquis par-auanture dira: Et de ce par l'ambassadeur de l'Empereur a esté faicte remonstrance, que ledit seigneur Roy deuoit faire prendre le gẽtilhomme qui luy estoit venu offrir laditte place, & le faire pendre s'il ne la rendoit au Roy des Ro-

mains,mais parauenture quand il l'euſt faict pendre,la place n'euſt pourtãt D
eſté rẽdue, & puis ſi les Imperiaux penſent eſtre loüables à leur maiſtre de violer le nom ſacroſainct de Legats & de meſſagers, ne tenir compte du droict des Gents, n'auoir ne tenir aucune choſe ſaincte & inuiolable. Le Roy n'a inſtitué ſa vie de ceſte ſorte, & n'eſt raiſonnable que les droicts que pour ſoy-meſme il ne voudroit violer,il violaſt pour l'autruy bien de celuy qui pour l'offenſer les viole,& monſtre par ſes effects ne penſer eſtre mis en ce monde,que pour ſ'eſſayer à le ruiner & deffaire.

Reste (Meſſieurs)à reſpondre ſur ceſte chaſſe que dit le Marquis auoir eſté donnée au ſieur de Granuelle.Or ie vous demande(Meſſeigneurs)attẽdu qu'eſtãs n'agueres ſortis hors de Vulpian Ceſar de Naples, & autres capitaines Imperiaux, & venuz de nuict auec groſſe trouppe de gens de cheual & de pied,iuſques aupres de ceſte ville de Turin,ſur laquelle principalement il abbaye cõme le chien apres le cerf: mõſieur le Marquis du Guaſt ne veult toutesfois que ie doiue iuger ny penſer qu'ils y vinſſent en inten- E
tion de la vouloir ſurprendre,combien que ie ſçache que ce temps-pendãt eſtoit à Quiers, ville diſtante de cinq mille de ceſte cy, autre gros nombre de ſoldats Imperiaux preſts à marcher quand il leur ſeroit mandé.Cõbien encores qu'vn gentilhomme atiltré pour mettre le feu en certaines maiſons pour occuper chacun à l'eſtaindre ce-pendant que lon propoſeroit les eſchelles aux murailles,ait eſté prins par noz gens, attainct & conuaincu du faict lequel il a cõfeſſé, & apres les deües confrõtatiõs a eſté mis en quartiers. Attendu(dy-ie)ce que deſſus,eſt il raiſonnable(Meſſeigneurs) ores ſi ie vouloy aduoüer que les capitaines des galleres du Roy eſtans au port, & voyans autres galleres en mer ſe mettre à la fuitte, qui eſt donner occaſiõ de ſe faire ſuiure, fuſſent ſortis hors,& les euſſent pourſuiuis quelque eſpace,que pour ce le Marquis ſe doiue promettre & iuger,qu'ils le fiſſent ſoubs intention de courir ſus audit ſieur de Granuelle ? A la verité ie
tiens tant de voſtre prudence,iugemẽt,& equité,que vous ne voudriez luy F
eſtre loiſible,qu'il face vne loy pour luy, & autre pour moy,ne que toutes ſes coniectures,deſguiſemens,& palliations ſoient tenuës pour effect & verité,& que mes veritables allegations & mes expoſitiõs des effects ia enſuiuis,ſoient au contraire repudiées ou refutées.Icy pourroy & me ſeroit loiſible parler de luy en ceſte matiere plus libremẽt, mais ie vueil ſoubs proteſtation me cõtenir en la modeſtie en laquelle il auoit proteſté de ſe vouloir contenir,& ne l'a faict.

Vray eſt qu'en ceſt endroict il pourroit dire que ſi bien il eſt ſorty des chanſeaux eſquels il eſtoit enclos par ſaditte proteſtation, de vouloir dire ſeulemẽt ce qui ſeruiroit à ſe decoulper,ſans coulper autruy, & ce qui ſeroit prejudiciable à ſon honneur, a toutesfois touſiours tenu vn pied dedans leſdits chanſeaux:& en ce pourroit ſe couurir de dire,que ſi ores obliquement il accuſoit autruy, ce n'eſtoit toutesfois ſa principale intention, mais vne forcée retrocutiõ pour aſſeurer & fortifier ſa iuſtification, & faire

A re apparoiſtre que ſi ores il auroit faict quelque choſe contre la trefue, il l'auroit faict non volõtairemẽt,ains prouoqué par precedantes praticques & contrauentions.

Lvy ſoit donc permis iuſques ſur ce point de ſe couurir ſur ceſte excuſe,mais à ce que ſi apres il deduit trop plus au long & trop vehemẽtement qu'il n'a deduit ſadite pretẽdue iuſtificatiõ,qui autãt luy ſert,que contre la pluie la couuerture d'vn ſac mouillé,il ne ſçauroit dire qu'il ſoit,ainſi qu'il aduient,coulé d'vn propos en l'autre, ains appert que par volontaire deliberation, il va cherchant, comme iuſques ſoubs terre, occaſiõ d'accuſer le Roy, & de calomnieuſement abuſer de ſon nom, en hayne, enuie,& malueillance de toute la Chreſtienté.Mais ſi Dieu,Treſreuerens & treſilluſtres Princes,qui luy-meſmes eſt la verité,me preſte voſtre beneuole audience, ce pendant que ie deſigneray, ſans autrement deduire les moyens de reſpondre aux articles eſcheuz de ceſte accuſation, i'eſpere en luy, que la
B verité victorieuſe trouuera lieu pour ſ'arreſter, & fermer entre vous:quelques trauerſes,calomnie,& fauſeté qu'il luy ait données, ou penſé donner.

Ledit ſieur Marquis aſſiet (Meſſieurs) l'eſtat de ſon accuſation, ſur vn ſi ſainct fondement, que ſ'il batiſſoit de meſmes, il pourroit conduire vn auſſi ſainct oeuure,comme pourra eſtre maudit celuy que lon peult eſperer de la manufacture, & taille des matieres & eſtoffes de ſa ſtructure. Ce fondement eſt la veritablement ſaincte reſolutiõ, qu'auez priſe entre vous de conuertir voz armes à l'encontre de l'ennemy des vrais Chreſtiens. Sur ce fondement ſe doit baſtir vn ſainct diſcours,vne meure deliberatiõ,ſans haine,ſans faueur,& ſans enuie,auecques tous les preparatifs & moiens requis & neceſſares,pour auec la propitiation de Dieu,bien commẽcer,heureuſement conduire,& glorieuſemẽt mettre ceſte ſaincte reſolution à fin: mais au contraire ledit ſieur Marquis y fonde vne calomnieuſe accuſatiõ, d'vn treſ-Chreſtien Roy, d'vn Roy voſtre amy, d'vn Roy qui autant qu'il luy a eſté poſſible,& autant que l'a permis la malignité de ceux qui contre
C luy retorquent la propre coulpe dont ils ſe voient attains,a empeſché que la tempeſte ne tombaſt ſur vous,pour à laquelle remedier vous eſtes maintenant en peine & en trauail.Il eſt bien vray qu'il ne vous nomme point le Roy, mais pour le tirer plus auant en haine, il touche comme du doigt deſſus,en le vous repreſentant, non point tel cõme lon dit de ſes couleurs, mais comme auant la fin de ma lettre vous cognoiſtrez des leurs,indignement & malheureuſement deſguiſeés.

Or veult-il que vous croyez (treſilluſtres & treſreuerẽds Princes)que le Roy ſans en auoir occaſion entend recõmẽcer la guerre entre luy & l'Empereur,pour empeſcher l'execution de la voſtre contre le Turc,ou pour le moins la reduire en trop plus grande difficulté, pour la deſ-vnion & ſeparation de voz forces: veult auſſi que ce nonobſtant vous croyez que ledit ſeigneur ne vueille aucunemẽt que lon vienne à faire ceſte entrepriſe.Certainement(Meſſeigneurs) en preſuppoſant l'vn eſtre vray, qui eſt entiere-

ment faux, ie penseroy que tout au contraire le Roy deuroit par toutes D
voyes possibles faire conseiller à l'Empereur de se ietter à la campagne, &
de haster ceste entreprinse, afin de ce pendant que ses forces seront occu-
pées, auoir de luy meilleur marché: car s'il est vray sans cõtredit qu'il vueil-
le entreprendre guerre, doibt chercher d'en faciliter la victoire, & qui di-
uise les forces de son ennemy la facilite: doncques doibt qui contre aucun
veult entreprendre guerre, chercher de diuiser & des-vnir ses forces: par-
quoy doibt le Roy s'il veult entreprendre guerre contre l'Empereur, tel &
si puissant ennemy, desirer & non craindre ou empescher qu'il entrepren-
ne la guerre cõtre le Turc, c'est à dire qu'il des-vnisse ses forces, & qu'il luy
facilite & auance la victoire.

VOVS auez (Messeigneurs) ce que pour maintenant ie vous vueil dire
quant à ce point: suiuons à veoir les demõstrations & ratiocinatiõs dudict
Marquis, proposans l'interest, il a voulu dire le prouffit que peult l'Empe-
reur esperer en ces armes, ainsi par vous prinses contre les infideles, presup E
posant combiẽ il a ceste entreprinse à cueur: ce q̃ presuppose son prouffit,
ie croy finablemẽt qu'il cõtinue ses argumẽtations, se cõfondant en multi-
plicité de silogismes, en inutile reditte de mesme lãgage, & interrogatoires,
de vehemẽce hors de propos, sçauoir est, cõme il seroit vrai-semblable, que
par les gẽs de l'Empereur fut procuré la roupture de ceste paix & vniõ? Cõ-
me croyable, que luy ayãt prins vne telle guerre cõtre le Turc, vueille par
entreprinse de nouuelle guerre desvnir ses forces? Qui est celuy qui plus
que luy peult desirer que la puissance du Turc soit abaissée? A qui touche
plus qu'à luy de desirer que la Germanie soit conseruée, sauue, & entiere?
Par quel moyen peult elle mieux estre conseruée, que par resister gaillar-
dement & viuement aux forces du Turc? Par quel moyen se peult enten-
dre que plus gaillardement elle y resiste, que par estre ensemble bien d'ac-
cord & vnie? S'il est vrai-semblable que luy la desirant sauue & entiere, que F
luy sçachant que tout depend de ceste vnion, vouluſt, en la desvnissant par
autres guerres, amoindrir les forces, & mettre le salut d'icelle en danger?
Apres, Messeigneurs, il vous requiert auoir souuenance qui est celuy qui a
cherché de tenir lesdittes forces separées? Qui est celuy qui ne voudroit q̃
celles de l'Empire s'augmẽtassent? Qui est celuy qui auec les armes cherche
de s'impatronir des choses à l'Empire appartenans? Et veult pour conclu-
sion, que de celuy la on pẽse que soit procedée la roupture de la trefue, le
trouble & le trauail que lon craint en la Chrestienté.

VENANT au premier article i'auoue & croy certainement, & en faict
foy l'experience, que l'Empereur ne desire rien plus que le rauallement,
non seulement du Turc, mais aussi de tous les Princes & potentats de quel-
que tiltre ou loy qu'ils soyent, moyennant que sa grandeur seulement en
resulte. Au second point, ie dy, que veritablement à luy appartient de sou-
haiter que la Germanie demeure sauue & entiere, mais comme il en œu-
ure vous le pouuez cognoistre par les effects. Quand par son immoderée

ambition

A ambition & cupidité, refuſant l'honneſte moyen que ceux qu'il accuſe luy bailloyent, de vous faire iouïr paiſiblement, & en repos de voz honneurs. Il vous a volontiers attiré ſur les bras vn tel ennemy, que pour ſa temerité les Chreſtiens ont perdu de ſon regne, autant ou peu moins de païs qu'il leur en demeure & reſte.

SVR le troiſieſme, quatrieſme, & cinquieſme arcticles, ie confeſſe que le moyen d'entretenir la Germanie ſauue & entiere, eſt de gaillardement reſiſter à ſes ennemis. Ie confeſſe que le moien de gaillardement y reſiſter, eſt de la tenir vnie, & ie confeſſe qu'il ne voudroit point en la deſvniſſant par autre guerre ſeparer & amoindrir ſes forces: mais pourquoy dõcques ſçachant cela ne ſ'eſt il gardé de bailler au Roy ceſte ineuitable occaſion de rentrer en guerre? Veult il par ceſte friuole argumentation de ce que vraiſemblablement il a deu faire, vous faire croire le cõtraire de ce que la veüe decouure ce qu'il a faict?

B SVR le ſixieſme poinct, ie dy, qu'à mon aduis, & de tout homme de ſain iugemẽt, celuy ne cherche de tenir voz forces ſeparées, qui toutesfois qu'il a ſceu quelque ſcintile de diuiſiõ entre vous, ſ'eſt efforcé d'y remedier, ainſi que touſiours a faict le Roy mon maiſtre, cõme pluſieurs de vous eſtes teſmoins, & de quants voyages par ſon commandement i'ay faicts vers vous, pour vous expoſer & declarer les moyens qu'il a eſtimez raiſonnables pour vous reduire (quand entre aucuns y a eu differend) en mutuelle reconciliation & amitié. Au ſeptieſme article, ie dy, que ceux qui ont voulu demembrer les fiefs mouuans de l'Empire, pour iceux eriger en particulieres ſeigneuries, non recognoiſſantes ledict ſainct Empire en ſouueraineté, ſont ceux qui en la iournée d'Auſbourg refuſerent de conſentir, que ce qui ſans aucun leur couſt ou danger ſeroit par l'Empire conquis ou recouuré contre le Turc fuſt acquis en la table dudict Empire, ains ont particu-
C lierement contẽdu qu'il fuſt acquis & appliqué à leur particuliere maiſon: ceux là ſont ceux, qui non ſeuleulement ne voudroient que les forces de l'Empire ſaugmẽtaſſent, mais qui pourchaſſent à les affoiblir & diminuer. Au dernier article, que ceux la meſmes ſont ceux qui ſe veulent impatronir des choſes audict Empire appartenans, & non ceux qui iuſtement demandent à eſtre redintegrez à leurs antiens patrimoines, mouuans & tenus en fief dudict Sainct Empire, offrans d'en faire & vſer ainſi qu'à bons & fidelles vaſſaux apprtient.

IE vous ay (Meſſeigneurs) eſbauché la matiere, à laquelle ne reſtera (ſi par cy apres en eſtoit beſoing) ſinon luy bailler les traicts, & le poliſſouer, pour plus clairement vous repreſenter les choſes, & plus diligemment les deduire, en confutant diſtinctemẽt les argumentations dudict ſieur Marquis. Ce que ie ne penſe deuoir aduenir, ſi bien ie cognoy voz prudẽces & ſinceres iugemens à diſcerner la verité de la menſonge, & pour ce me ſemble ques ſans plus longue argumentation, ie vous puis bien concluſiuemẽt dire, Qui eſt celuy qui trouble la paix & vnion des Chreſtiens? Qui rend

difficile l'entreprinſe contre les infideles? Qui contre Ieſus-Chriſt meſmes D
prend les armes? ſi comme conclud le Marquis, celuy les y prend, qui entretient la guerre contre les Chreſtiens.

Vous m'aduourez (Treſreuerends & treſilluſtres Princes) ſi celuy qui renouuelle la cauſe de la guerre, la ſuſcite, ſi celuy qui la ſuſcite, empeſche, & rend difficile l'executiõ de la guerre cõtre les infideles, que celuy doncques empeſche & rend ceſte execution difficile, qui a renouuelé cauſe de guerre entre les Chreſtiens. Auſſi m'aduourez vous, ſi la cauſe de ce renouuellement procede (ce qu'elle faict) de l'outrage faict au Roy, en la perſonne de ſes ambaſſadeurs, inhumainement & contre le deuoir des gens, aſſaſinez & meurdriz: ſi ceux qui les ont aſſaſinez & meurdriz ſont gens de l'Empereur, que ceux doncques ſont à l'Empereur qui ont donné cauſe & commencement de renouuellement de guerre. Encores m'aduourez vous que celuy aduouë l'outrage qui peult & ne chaſtie ſes gens quand ils ont faict, que qui aduouë l'outrage, faict l'outrage, & que celuy dõcques a faict l'outrage, qui quãd par ſes gens a eſté faict, l'a peu & ne la chaſtié. Tant y a que l'Empereur a peu & n'a chaſtié l'outrage faict au Roy en l'aſſaſinemẽt deſdicts ambaſſadeurs: l'Empereur doncques aduoüe ceſt outrage, l'Empereur doncques a faict l'outrage, l'Empereur doncques en faiſant ceſt outrage eſt cauſe de renouueller la guerre, l'Empereur doncques trouble la paix & vnion des Chreſtiens, l'Empereur doncques empeſche & rend difficile ceſte entreprinſe contre les infidelles, & pour conclure l'Empereur au dire & induction du Marquis, prend les armes contre Ieſus-Chriſt meſmes, entretenant la guerre contre les Chreſtiens. E

Vous voyez (Meſſeigneurs) comme ces ſillogiſmes & enthymemes procedẽt aupres des autres rondemẽt, ſelon la vraye raiſon dialectique: voiez comme ils ſubſiſtent & ſont fermes & inuincibles, parce qu'ils ſont fondez ſur verité: quelle choſe doncques repliquera le Marquis en ceſt endroict? S'il ne veult que quand le Roy aura receu de l'Empereur vn auſſi grand outrage qu'oncques en fut faict à Prince de ſa qualité, il doibt toutesfois endurer & ſupporter patiemment, ſi l'Empereur apres ſe vẽte de vouloir faire entreprinſe contre les infidelles: mais qui eſt (Meſſeigneurs) plus infidele que celuy qui n'a ne foy, ne loy? à qui n'eſt riẽs ſacroſainct, reſpect, moiennant qu'il luy en vienne quelque prouſit, qui tient loiſible tout ce qu'il luy plaiſt, qui oſe tout ce qu'il eſtime loiſible, & qui en tout ce qu'il oſe, ſe targue toutefois contre la reuenche, pour ſ'eſcrier à tout le monde qu'on le veult troubler & empeſcher és ſainctes entreprinſes qu'il ambraſſe pour la foy? Mais ne ſçauons nous pas bien (Meſſeigneurs) que toutes ſes belles entreprinſes dont il ſ'eſt couuert & couure, ne furent oncques, ny ne ſont pour le differẽd de la religion, mais pour ſa pure & particuliere ambition & pour accroiſtre ſa propre domination & tyrannie? F

Lvy ſuffit-il pas, que pour ne deſtourner ſon entrepriſe de Tunis, le Roy tres-Chreſtien poſa les armes qu'il auoit preſtes & en main, pour venger

l'outrage

A l'outrage à luy faict en la mort de Merueilles ſon ambaſſadeur? Quel fruict toutesfois en paruint iamais à la Chreſtienté? Quelle augmẽtation à noſtre foy? Ie n'y en voy certainement point, ſ'il n'appelle augmentation de noſtre foy, d'auoir oſté ce Royaume là des mains d'vn Machometan, pour le bailler à vn autre Machometan, & qu'en noſtre religion ſoit auantagé qu'à Tunis il y ait pluſtoſt vn Roy More qu'vn Turc: ſi ceſte patience du Roy n'a ſemblé à l'Empereur luy deuoir ſuffire, au moins luy a deu ſuffire, que ledit ſeigneur a enduré ce ſecond outrage ainſi faict à ſes ambaſſadeurs, & pluſieurs autres que ie reſerue à dire ſi lon me contraint de paſſer outre, & en a retardé la vengence iuſques apres le retour du voyage d'Alger. Ores qu'il ait eu pendant ledict voyage, pour cauſe de l'abſence, & depuis à cauſe de la defaitte de l'armée de l'Empereur, vne ſi belle commodité, tant de venger ſans grande reſiſtence ledict outrage, comme de recouurer l'ancien patrimoine de meſſeigneurs ſes enfans ſi longuement & iniuſtement detenu & occupé.

B Et iuſques à quand (Meſſeigneurs) iuſques à quand veult l'Empereur abuſer de ceſte patience & longanimité du Roy? Veult il que ledit ſeigneur attende à ſe reſſentir de tant d'outrages, & à recouurer ce qui eſt ſien, iuſques à ce qu'il l'ait ſpolié Prouince à Prouince de tout ſon Royaume & patrimoine, continuant ce pendant à meſure qu'il aura deſrobé quelque choſe, à faire pour empeſcher la reuenche, ſemer & courir le bruit, qu'il veult faire vn voyage & entrepriſe contre le Turc? Ie dy (Meſſeigneurs) qu'il ne le doit faire, & qu'il doit non ſeulement reſiſter à ceux qui veullent occuper les finages du peuple qui luy eſt commis de Dieu, ains doit prendre les armes contre eux au pluſtoſt, & au plus grand auantage que poſſible luy ſera, lequel auantage luy reſultant ſi grand que plus ne pouuoit, de l'occupation & diſtraction des forces de l'Empereur en diuers lieux. Vous pouuez (Meſſeigneurs) clairement & ẽuidemment cognoiſtre combien ſincerement il vous a par ſes ambaſſadeurs aduerty & conſeillé, comme celuy

C qui à ſes particulieres affections a touſiours propoſé le bien vniuerſel de la Chreſtiẽté, qu'entreprenãs ceſte guerre cõtre le Turc, vous euſſiez à bien poiſer & conſiderer auant la main, ſi vous auiez tout ce qui eſt requis & neceſſaire à commencer & ſouſtenir vne telle guerre, laquelle pour vne ſeule bataille ou rencontre ne peult eſtre finie.

Avssi pouuez vous congnoiſtre combien malignement le calomniateur de ce conſeil, qui ſ'eſt impoſé le nom de Philactée, vous a voulu deſguiſer la bonne intention, & le prudent & ſainct conſeil dudict ſeigneur Roy, duquel vous pouuez bien eſtimer, que ſ'il euſt preferé l'occaſion & facilité de ſa victoire particuliere au bien de voz communs affaires (qui eſt en effect le fondement & ſouſtien de l'Empire, & la plus grande partie de Chreſtienté, comme ledict Marquis autant veritablement que ſans propos exclame par ſa lettre, ainſi que ſi luy ſeul l'auoit trouué, comme les enfans la febue au gaſteau) ſ'il n'euſt, dy-ie, preferé le commun bien à ſon particu-

lier, que pluſtoſt il vous euſt conſeillé d'entrer à l'eſtourdy en ceſte entre- D
prinſe, de laquelle particulierement à luy reſultoit l'occaſion & facilité de executer la ſienne. Mais il a (Meſſeigneurs) dés le commencement de ſon aage inſtitué ſa maiſon de viure en eſtat Chreſtien & irreprehenſible, auquel iuſques au bout il veult perſeuerer. Et ſi celuy veult comparoiſtre qui faict telles oraiſons imprimer & publier, & veult maintenir (ainſi que le Marquis par la cõcluſion & epilogue de ſa lettre entend à vous perſuader) que le Roy vous deſconſeille ceſte entreprinſe, de peur qu'auec augmentation de voſtre Empire l'ennemy de noſtre foy ſoit abaiſſé, pour laquelle foy deſire ledit Marquis eſpandre ſon ſang, & rendre l'ame, ie vous aſſeure (Meſſeigneurs) & que ledit orateur, & q̃ ce glorieux nouueau martyr, trouueront prou de ſeruiteurs & ſubiects dudict ſeigneur Roy, qui auec les armes leur ſouſtiendront qu'ils en ont faucement & meſchantement menty, & autant de fois en auront menty, comme de fois ils l'auront dict, & le diront. E

Il me deplaiſt (Treſreuerends & treſilluſtres Seigneurs) & vous ſupplie me vouloir excuſer de ce que les trop exceſſiues & outrageuſes parolles proferées contre le Roy mon maiſtre, m'ont forcé de venir iuſques à ce poinct, auquel ie mettroy fin à ma lettre, ne fuſt que par le precedent diſcours vous auez aſſez peu cognoiſtre que laditte lettre du Marquis me touche, d'autant que la plainte qui a eſté contre luy faicte ne peult eſtre fondée, que ſur l'aduis que i'ay donné audict ſeigneur Roy, du progres & façon de ceſt aſſaſinement: & que affermant ledict Marquis que outre ce qu'il en a dict, il offre de nouueau à ſe iuſtifier, ou par la voye ciuile, ou par la cheualereſſe. Ie feroy tort à mon honneur, ſi ſur ceſt article ne reſpondois. Doncques pour reſpondre, ie dy, ſoubs le bon plaiſir du Roy mon maiſtre, duquel i'eſpere qu'il me fera ceſte grace, que ie ſuis treſcontent & accepte pour donner plus grande lumiere à la verité, d'eſtre le cheualier qu'il F
appelle à veoir ſa iuſtification par l'vne ou par l'autre voye, & me trouuera preſt à chacune ſa requeſte & ſommation, afin qu'eſtant par moy defendu le contraire de ce qu'il en a dict, vous Meſſeigneurs & tous autres congnoiſſiez cõbien il ſ'eſt en ſon dire eſloigné de la verité. Et à tant ie prieray Dieu (Treſreuerẽds & Treſilluſtres Princes) vous donner en parfaitte ſanté treſlongue & treſheureuſe vie: & à la Chreſtienté tel repos & conſolation qu'il ſçait le bien des affaires d'icelle le requerir.

Le Roy ſe voyant hors d'eſperance d'eſtre ſatisfaict de ces iniures par autre voye que par celle qui à tout hõme ne cognoiſſant ſuperieur eſt permiſe par le droict des gens: & ne trouuant cõſeil domeſtique ny eſtrãger, qui non ſeulement confortaſt ſon opinion, mais conſeillaſt qu'il eſtoit de viuement ſ'en reſſentir, à ce qu'il ne luy fuſt par cy apres imputé à faute ou de prudẽce, ou de cueur, là où il en auroit faict autrement: & que l'ombre d'vne paix palliée par ſon couuert ennemy l'auroit empeſché de prendre les armes iugées neceſſaires par tous ſes amis: à la fin ſe reſolut d'y entrer, eſtimant

A eſtimant que quelque iſſue qu'il pleuſt à Dieu en enuoyer (au ſainct vouloir duquel il ſ'en remettoit,& en luy mettoit ſon bon droict & eſpoir de ſa cauſe) ſi ne pourroit l'entrepriſe n'eſtre auſſi loüable,que la patience vituperable & honteuſe. Car durant vn faict ſi deteſtable impuny, qui eſt celuy (diſoit-il) qui ne m'eſtimera indigne de tenir le lieu,qu'auec ſi grande dignité mes predeceſſeurs ont acquis,gardé & maintenu? Qui eſt celuy qui deſormais autant renommé port de ceſte couronne voudra chercher refuge cõtre les griefues tempeſtes & oppreſſions des tyrans, comme touſiours il a eſté par pluſieurs Roys & potentats auſſi neceſſairement cherché qu'heureuſement rencontré? Ou finablement,qui eſt celuy qui plus oſera mettre l'eſpoir de ſon ſalut en la iuſtice des Roys de France, ſi eux-meſmes en leur propre faict ſe laiſſent oprimer par iniuſtice? Mais pourquoy voy-ie cherchant exemple des choſes exterieures & friuoles ſur l'opinion d'eſtrangers? puis que de raiſons domeſtiques & familieres ie puis prendre le reglement de mon faict, laiſſant à part les inconueniens de dehors comme
B ayans leur piuot ſeulement aſſis ſur honneur: & à l'imitation d'vn bon pere de famille, & ſage adminiſtrateur, attachons nous à ce qui à honneur & vtilité enſemble touche. Si auiourd'huy ie ſouffre que ſans raiſon n'occaſion, par l'authorité de celuy de qui moins ie deuoy attendre d'offence, m'ayent eſté tuez & meurdris ſi honteuſement & ſi audacieuſement, contre tout droit diuin,naturel,& humain,mes ſeruiteurs: mais (ô Dieu!) quels ſeruiteurs? gens d'eſtat,de reputation, & de maiſon,ayans par leurs merites acquis l'vn,degré hõneſte entre les plus apparẽts gentilshõmes: l'autre,lieu eminent entre les grãds ſeigneurs, & eſtãs receuz en fraternité des Princes, ſans que de leur mort ie face demonſtration. Si ie laiſſe au temps ſeul & à l'oubliance des choſes paſſées à faire l'effacement de leur ſang, ſi cuidant enſeuelir leur infortune,ie la reſſuſcite, ſi i'augmente leur calamité par ma honte,qui ſera d'icy en auant celuy qui pour dõner vie à ceſte Monarchie,
C mettra la ſienne en danger? Certes il n'y aura nul qui non ſeulement pour elle ne refuſe à ſ'y preſenter,mais qui ne la iuge ou indigne qu'on la ſerue, „ ou moy que ie la gouuerne: dont en brief à la Republicque inſidiée d'en- „ nemis,deſgarnie d'amis,priuée de bõnes & deuotieuſes volontez,ne pour- „ roient n'aduenir les inconueniẽs qui touſiours ſont aduenus à eſtats ou re- „ gis par mauuais adminiſtrateurs,ou depourueuz de feal & amiable cõſeil.

„ Les Princes ont accouſtumé d'eſtre blaſmez, quand ils n'ont vengé la „ mort de ceux qu'alliance auoit mis en leur ſocieté: combien plus ceux que „ nature auoit mis en leur ſeureté? Peu d'honneur ont acquis ceux qui ont „ ſans reſiſtẽce laiſſé demẽbrer vne partie de l'eſtat,qui par leur anceſtres leur „ a eſté laiſſé, encores moins ceux qui ſans en faire demõſtration ont laiſſé o- „ primer celuy, ou qui par nature comme ſubiect, ou par election comme „ ſeruiteur, eſt entré en leur ſauuegarde. Car qui laiſſe occuper partie de ſa „ prouince par autruy, quelquefois la laiſſe occuper à auſſi bon ou meilleur „ que ſoy, dont aduiẽt qu'aucunefois la mutatiõ du ſeigneur eſt aux ſubiets

non seulement tolerable, mais profitable,car l'oppression ne leur peult iamais estre que mauuaise:parquoy ne se peult nier plus n'estre à blasmer celuy qui soubs son nom laisse outrager les siens,que qui les souffre arracher de sa main, & violentement vsurper par autruy. Estans doncques ces raisons si veritables,quelle vituperation auray-ie,ou pour mieux dire, quelle n'auray-ie point,si ie me rends paresseux à maintenir les miens en seureté, qui tousiours ay esté si prompt à la tuition des autres? ou quelle honte me sera-ce de n'oser à ce coup exposer mes forces pour garder le repos de mes hommes, si tant de fois i'ay osé exposer ma vie pour maintenir mes Prouinces? Autrefois ie n'ay faint (estant personne priuée) à couurir de ce corps la fuitte d'vn peuple battu chassé, & espouuenté, n'osant leuer les yeux contre deux Princes,dont l'vn estoit victorieux & puissant Roy,l'autre assez belliqueux, combien que peu heureux Empereur. Estant auiourd'huy chef & Roy de ce mesme peuple faindray-ie à le couurir de mes forces, mesmement contre les iniures d'vn seul, qui iamais n'a iceluy peuple endommagé & moins estonné, souuent l'a essayé, iamais entamé,trauaillé par cautelles,mais non par conquestes?Doy-ie craindre à le garentir encores ce coup de l'oppression de celuy que pieça ie luy auoy peu liurer entre les mains,si de tant de fois qu'il m'a si brauemẽt prouoqué il m'en eust attẽdu vne seule : Rome,Allemagne,Espagne en ont ouy ses braueries,Valentiennes & Prouence ont veu & peu tesmoigner de ses fuittes?

"D
"
"
"
"
E

VOILA (disoit le Roy) la resolution apres toutes disputes, laquelle ambrasser vtilité nous admonneste, honneur nous incite, necessité nous contraict, car quãt à l'infraction dont noz ennemis nous pourroient calomnier suiuant leur inueterée coustume,ie trouue que c'est chose à quoy i'ay suffisamment(si dire ce peult) satisfaict enuers Dieu, & puis dire suffisamment enuers le mõde, ainsi qu'il sera tousiours cogneu par bons iugemens, & aduoué par bonnes & saincte conciẽces: peu me doit il chaloir que les autres en veullent dire ou penser.

F

Raisõs pour demouuoir le Roy de faire guerre.

A CES raisons s'estoyent facilement accordez tous ceux anec lesquels, ou pour fiance de leur loiauté,ou par cognoissance de leurs esprits il auoit pleu au Roy s'en resouldre: car combien que les raisons contraires & tendantes à dissuasion, eussent bien quelque apparente beauté, pour estre garnies, quant à l'vniuersel, de ceste commune patience de paix, de repos,d'abondance de biens,d'entrecours de marchandise.Quãt au particulier mesmes en ce qui touchoit les Princes,& plus eminents qui fussent en la compagnie, de plaisirs, d'honneurs,de delices, & triomphes,singulierement en ce qui regardoit le chef pour estre hõme,a vray dire,qui ne les dedaignoit en leur saison, & qui demeurant en paix, comme lors il estoit, les pouuoit iouïr & auoir en plus grande abondance que nul autre : venant à la guerre en estoit en la plus-part priué, & les luy couenoit sequestrer pour quelque tẽps & parauãture pour toute sa vie.Neantmoins ayans icelles raisons esté du cõmencement proposées,& apres mises en parãgon,des autres, soudainement

A nement perdirent leur fueille & couleur,ſi-cõme pour effacer pierres faulſes on euſt mis en ieu de fines & oriẽtales.Par ainſi eſtoit demeurée la choſe ſans diſpute au iugement & approbatiõ de chacun:mais biẽ euſſent voulu aucuns, pour eſtre l'entreprinſe de tel poix,y mettre vn peu de delay,& mieux ſe fortifier, tant d'argent que d'amis,meſmes eſtant le Roy recherché d'aucuns Princes & Potentats,qui euſſent acheté de leur ſang vn commencement de guerre entre ces deux grands Monarques, pour eſtre par le moyen & protection de l'vn mis en ſeureté, & hors du danger de l'autre, qu'ils ſçauoyent auoir de long temps, par eſpoir, comme englouty & deuoré tout le monde,en conſideration de quoy ils n'euſſent au Roy,duquel la foy eſtoit aſſez congneüe,refuſé choſe qui raiſonnablement il leur euſt ſceu demander, pour luy faire prendre les armes contre l'ennemy de la commune liberté.

Avssi au contraire eſtoit vray-ſemblable, veu les experiences du paſ-
B ſé,que là où deſia de ſoy-meſmes il les auroit priſes,& que la guerre ſe verroit ouuerte entre ces deux grands,& les cartes entre eux bien meſlées,chacun des autres leur laiſſeroit ioüer leur ieu, & de là en auant ils fauoriſeroient plus le Roy de ſouhaicts que de faicts,plus de deſir & affection que de forces,ne d'argent que de traittez & alliances. Entre autres eſtoit bien à preſumer, & le tenoit le Roy pour certain, que ſi à la derniere guerre le Roy d'Angleterre obligé à ſa defenſion, tant par traittez que par infinies promeſſes, l'auoit planté & laiſſé porter ſeul tout le faiz d'icelle guerre, il ſeroit à ceſte cy pour faire le ſemblable, voire parauanture pis. Et ce qui luy faiſoit preſumer, c'eſtoit qu'il n'eſtoit pas bien content (ce monſtroit il) que ledict ſieur euſt donné ſi honnorable paſſage à l'Empereur, & qu'en iceluy il luy euſt vſé de tant de courtoiſie:mais à la verité plus eſtoit il vlceré, que ledict ſieur euſt fauoriſé le Roy d'Eſcoſſe de deux mariages, l'vn
C apres l'autre, l'vn de Madame Magdaleine ſa fille, l'autre de la fille du Duc de Guiſe, vefue du feu Duc de Lõgueuille,& qu'il euſt fortifié Ardres, qui eſt vne bride à Callais: & qui plus encores luy peſoit, combien qu'il n'en monſtraſt le ſemblant,qu'il n'euſt ſceu attirer ledict ſeigneur par offres ny alliances pour auantageuſes qu'elles fuſſent,comme il diſoit,mais à la verité non receuables, à muer en ſon Royaume le faict & eſtat de la Religion. Toutefois encores n'eſtoyent les choſes tant recullées de moyen, qu'il n'y euſt bien quelque apparence de l'attirer à ſocieté de guerre, veu d'vne part l'eſtime qu'il auoit de la perſonne du Roy, & le grand hõneur que de tout temps il luy portoit, & de l'autre le peu de contentement qu'il auoit de l'Empereur,ſe reſentant continuellement en ſon cueur,que ſouuent il luy auoit failly de foy,& auſſi blaſmant couuertement ſon ambition.

Mais bien quand l'on euſt penſé de l'attirer à laditte ſocieté, par conditions raiſonnables, ſi euſt il fallu du temps pour trouuer reſolution en ſon eſprit aſſez irreſolu de ſoy-meſmes. Le ſemblable euſt on peu eſperer d'vne partie de la Germanie,& meſmes entre les eſtatsproteſtãs:car ſ'eſtans

trouuez par cy deuant, comme refuſez de l'alliance par bonne partie d'eux proposée, & eſtant ledict refus procedé de l'exemple ou opinion que le Roy auoit craint d'en donner au peuple, pour la diuerſité des ſectes. Auſſi pour ne monſtrer à l'Empereur (auquel il ne vouloit laiſſer aucune occaſiõ de ſe plaindre) qu'il ſe fortifiaſt de ſes couuerts ennemis, les propos d'icelle alliance d'auec leſdicts proteſtans eſtoyent demeurez interrompus. Neantmoins y en auoit aucuns d'eux qui ſecrettement cherchoyent de les renouer, & plus y en auoit d'apparence qu'au paſſé, que la choſe ſe peuſt bien conduire: car quant au reſpect que le Roy auoit eu à l'Empereur, il le pouuoit maintenant apres ſi grieues iniures raiſonnablement ceſſer. Quant à l'exemple deſſuſdict, la choſe auoit bien receu plus grande moderation, car à preſent il eſtoit propoſé au Roy, par la confederation qu'il feroit auecques eux, vn grand & quaſi indubitable eſpoir de reduire la Germanie à vnion & concorde, tant de la foy, que des principaux differens regnans en icelle, dont trop plus y auoit en l'alliance qui ſe fuſt faitte auecques eux, de bon exemple que de mauuais, & fuſt le enuers les plus deprauez iugemens du monde. Et auecques ce eſtoit beaucoup diminué du danger où les autres fois on auoit eſté, que l'Empereur empeſchaſt ceſte pratique, comme il auoit les precedẽtes. Car eſtant ſon ambition mieux par leſdicts proteſtans decouuerte, que lors elle n'auoit eſté, & le maſque de ſon hypocriſie plus oſté, il luy eſtoit plus facile d'y pourueoir, & de plus ſecretement ſe fortifier contre elle.

TELLE donc eſtoit la raiſon qui mouuoit aucuns à vouloir differer la guerre, pour y attirer les deſſuſdicts, auſſi l'oppinion qu'ils auoyent de faire plus grande prouiſion de deniers: car à la verité depuis la derniere guerre le Roy auoit plus aduiſé de ſoulager ſon peuple par diminution de tailles & impoſts, à enrichir ſa nobleſſe par dons & grandes penſions, à retirer ſon dõmaine aliené par les Roys ſes predeceſſeurs, & en partie par ly-meſmes, & à rembourſer l'argẽt ça & là emprunté, qu'à en amaſſer de nouueau: faiſant ſon compte que l'Empereur (qui ſeul le pouuoit mettre en deſpẽſe, au meu de la religion de tant & ſi ſolemnels ſacremens que ceux qu'il auoit faicts, ou de ceux de ſi grans & frequentement receuz benefices, ou aucunement touché, ſinon du bien & repos de la Chreſtienté, à tout le moins du ſien particulier) ne recommenceroit la guerre, ny le mettroit en neceſſité de la recommẽcer. Et à vray dire les affaires du Roy euſſent bien requis d'encores temporiſer, tant pour les raiſons ſuſdictes, que pour auoir temps d'acheuer la fortification d'aucunes places, ou nouuellement commencées, ou que tant de là les monts, que deça, on commençoit à mettre en deffenſe, & qui n'y eſtoyent encores. Mais au contraire trois choſes luy venoyent au deuant des yeulx: la premiere que ceſte vmbre de paix dõnoit grande couuerture aux entreprinſes que faiſoit l'Empereur, pour luy ſurprendre ſes places de frontiere, & venoit iournellement en lumiere, que pour vne entreprinſe decoeuerte & rompue, ſoudain comme d'vne Hydre,

Trois principalles cauſes de la reſolution du Roy pour faire la guerre.

A dre, en ſortoit vne autre : & à ce eſtoit au Roy malaiſé de remedier, pour ne luy eſtre permis par les voyes de la trefue d'empeſcher les commerces & communications des ſubiects de l'vn à l'autre, de laquelle communication procedoyent les menees & trahiſons.

La ſeconde raiſon & plus forte eſtoit, qu'il ne voyoit que ſans deffences expreſſes, & ainſi qu'ainſi declaratiues d'hoſtilité, il peuſt retirer ſes ſubiects de la frequentation des païs de l'Empereur, par laquelle les pauures gens penſans eſtre en ſeureté, ſe trouuoyent ſurprins, & inhumainement occis, ſans qu'on peuſt en auoir raiſon : & ainſi qu'il s'eſtoit fraiſchement (comme dict eſt cy deſſus) veu ſur le Pau, & en pluſieurs autres endroicts, & en la mort d'iceux, le Roy naturel tuteur de leurs vies, ſe ſentoit (comme il deuoit) merueilleuſemẽt bleſſé, ſe iugeant (là où il n'y pouruoirroit) coulpable de leur infortune. La troiſieſme vrgente, & qui ſe pouuoit dire inſoluble raiſon, eſtoit qu'il faiſoit bien à preſumer (& oultre la preſum-
B ption, bons aduis & ſeurs en eſtoyent venuz) que voyant l'Empereur la guerre luy auoir eſté expreſſement denõcée, en cas qu'il ne ſatisfiſt dedans certain temps, des meurdres cy deſſus mentionnez, pour obuier à ce danger, & afin de gaigner temps, attendant que toutes ſes machinations euſſent ſorty effect, il faiſoit ſon compte de propoſer de nouueau quelque ſpectacle de zele enuers la Republique Chreſtienne, telle ou ſemblable qu'auoyent eſté ceux de Tunis & d'Alger, diſant, I'ampliray les aureilles du monde d'vne belle & groſſe entreprinſe contre les ennemis de la foy, & feray vne repreſentation de ſi gros appareil, aux deſpens de mes ſubiects les plus expoſez au danger de mes voiſins, les plus faciles à abuſer, ſans ce que de ma part i'y face gueres de miſes, que i'auray occaſion (faiſant magnifiquement ſonner laditte entreprinſe) de requerir le Roy Tres-Chreſtien, & le coniurer: tãt au nom de ſon tiltre, que de noſtre mutuelle amitié, de m'y aſſiſter ou de forces, ou d'argẽt. Et combien que ie ne l'eſtime ſi aiſé à tromper en choſe ſi euidente, meſmement eſtant deſia batu du fillé, ſi obtien-
C dray-ie à l'exemple de ceux qui demãdent le plus pour auoir le moins, que durant ce temps de ma telle-quelle expeditiõ, ou du nom de l'appareil d'icelle, il ſeruira tant à ſa reputatiõ & à l'opinion commune: & eſtãt ſi ialoux de ſon honneur qu'il eſt, aura ſi grand reſpect aux parolles qu'on pourroit ſemer à l'encontre de luy, que craignant qu'on imputaſt à ſon emotion de guerre, le retardement du bien public, indubitablement il ſe contiendra.

Tel eſtoit le deſſeing de l'Empereur veritablement bien & malitieuſement fondé, ſ'il euſt eu à faire à homme mal-prenant, & qui deſia n'euſt entendu ſes ruſes : car il eſt certain que ſi par le monde euſſent eſté reſpãdues les fumées d'vne expedition Aphricaine ou Turqueſque auãt que la guerre fuſt ouuerte entre ces deux Princes, tous ceux à qui les arts de l'vn n'eſtoient encores bien cogneuz, euſſent imputé le retardement de la ſaincte expedition à l'autre. Pour à quoy obuier, & auſſi voyant le Roy qu'en vne façon ou autre, touſiours eſtoit il en vne groſſe & continuelle deſpenſe,

& qu'il luy falloit tenir autant de gens à ſa ſoulde, tãt en Italie,qu'au long D
de la mer de Languedoc & Prouence,pour remedier aux ſurpriſes machinées par l'Empereur,que ſ'il euſt eſté en guerre declarée & ouuerte,il iugea auec les autres raiſons cy deſſus alleguées, qu'il ne luy fuſt loiſible de plus longuement attendre pour executer ceſte volonté. Deux voyes ſe preſentoient, dont l'vne (qui eſtoit couuerte) plus ſe monſtroit accompagnée d'vtilité:la ſeconde (qui eſtoit la deſcouuerte & artificielle) n'en promettoit pas tant: car quant à la premiere par gens meuz qui de malcontentemẽt,qui de vindicte, qui de partialité, qui d'auarice, ou autre paſſion des autres,incitez de zele qu'ils auoient au bien de leur patrie iournellement oppreſſée,eſtoient au Roy preſentez partis,de ſecrettemẽt & à l'improuiſt le ſaiſir de pluſieurs places eſtans ou ſoubs la domination de l'Empereur, ou ſoubs ſa protection, voire telles & de ſi grande conſequence, que leur ſeule conqueſte ſe pouuoit bien compter pour grand loyer d'vne longue E
& perilleuſe guerre.

Diſcours ſur les voies que deuoit ſuiure le Roy pour dõner commẽcement à la guerre.

POVVANT doncques le Roy par l'aquiſition d'icelles,qui eſtoit le vray fruict de la guerre, & la fin qu'vn conuoiteux aggreſſeur en euſt peu demander, ſe venger, il n'y auoit grande apparence qu'il deuſt refuſer ces partis, attẽdu qu'ils ſe pouuoient executer ſans bruit, ſans peril,ſans perte, ſans mettre la main à l'eſpée,& à la bourſe que bien peu,eu eſgart à la marchandiſe. En l'autre voye qui eſtoit de roupture & d'ouuerte declaration, moins ſe trouuoit d'vtilité, mais ſelon le commun iugement des hommes plus d'honneſteté: car veritablement la guerre prenant ſon commencement par ſurpriſes & emblées de places, euſt aucunement peu ouurir la porte de calomnie à ceux qui euſſent voulu imputer audit ſeigneur, que cõuoitiſe l'euſt plus incité à ce faire que la iuſtice,qu'en ceſt endroict nous F
appellons vengence. Quoy conſiderant & voulant ſeruir à l'hõneur plus qu'au profit, laiſſa le chemin auquel il eſtoit inuité par pluſieurs, & qui à grand regret le luy voyoient laiſſer,& ſe delibera d'ouurir la guerre en diuers endroicts, mais principalement en deux: l'vn du coſté des Eſpagnes par la Comté de Rouſſillon,l'autre par le païs de Luxembourg.Et l'electiõ de ces deux endroicts feit il pour iuſtifier ſon agreſſion, non ſeulemẽt par la raiſon qu'il auoit en general d'aſſaillir ſon ennemy, mais en particulier de l'aſſaillir és lieux qui de droict luy appartenoient, & luy eſtoient vſurpez ſans legitime tiltre: car quant à Luxembourg, outre les autres droicts & actions que de tout temps les Roys ſes predeceſſeurs y pretendoient, meſme par l'aqueſt qui en auoit eſté faict par le Duc Louis d'Orleans frere du Roy Charles ſixieſme du nom,qu'autres,il en auoit vne nouuelle par la ceſſion,tant des chefs & vrays ſeigneurs titulaires de la maiſon dudit Luxembourg,qui iniuſtement & par ſeule force en auoient par le Duc Philipe de Bourgongne & Charles ſon fils,eſté ſpoliez, que auſſi par le trãſport que luy en auoiẽt faict ceux de la maiſon de la Marche, qui y pretẽdoient grand droict.

QVANT

A QVANT au Comté de Rouſſillon, encores ſont viuãs ceux qui la virent laiſſer à Ferdinand Roy d'Arragon alors regnant, par le Roy Charles huitieſme, ſeduit & trompé par vn cordelier, nommé frere Oliuier Maillard, directeur de ſa conſcience, homme apparant, de grande ſanctimonie, mais (comme il aduient où hypocriſie a lieu) auoit eſté corrompu à force d'argent, par ce Roy d'Arragon, pour vendre & deceuoir ſon maiſtre. Or n'auoit peu le Roy Charles faire ceſte alienatiõ au preiudice de la couronne, & quand il l'auroit peu faire, ſi n'auoit le Roy d'Arragon, & moins ſes heritiers, accomply les conditions reciproques, miſes, & appoſees au contract: par ainſi l'Empereur qui n'auoit droit que de luy, ne ſ'en pouuoit dire autre qu'vſurpateur, & violent poſſeſſeur. Vray eſt que voulant le Roy commencer la guerre, l'euſt peu à auſſi bon droit commencer ailleurs, fuſt de là les mõts, ou deça, car aſſez d'autres lieux y auoit qu'il pouuoit & plus facilement entamer, & auſſi iuſtement repeter: mais bien voulut pour ſon inuaſion choiſir ces deux ſur tous autres, Rouſſillon, afin d'attirer ſon ennemy au combat, car eſtant ſi prochain en ſes païs, en ſa maiſon auec ſes forces, parmy ceux où le plus magnifiquemẽt il auoit accouſtumé d'extoller la gloire de ſon nom, il n'eſtoit croyable qu'il fuſt pour y fuir la liſſe.

B

L'ENDROIT de Luxembourg choiſit il pour auoir plus aiſé moyen de recueillir, & à moins de danger des perſonnes, les Allemans venans à ſa ſoulde, mais plus encores fut il meu de ce faire, pour fauoriſer par la proximité des lieux, le Duc de Cleues, que l'Empereur à toute heure ſe vantoit de ruiner, & rendre le plus pauure homme de la Chreſtienté, diſant hault & clair, qu'il quitteroit pluſtoſt ſa couronne, que de luy laiſſer vn poulce de terre: & de faict, auoit de longue main commencé en ſes païs bas à luy dreſſer ſecrettement l'appareil d'vne groſſe tempeſte: ce que ſçachãt le Roy luy vouloit bien donner à congnoiſtre que d'vne part au lieu où eſtoit ſa perſonne, de l'autre en celuy où plus il ſ'eſtoit preparé en ces deux endroicts chercheroit de l'aſſaillir. Doncques de premier ſault il enuoye vn chef de ceſte entrepriſe ſon fils puiſné Charles Duc d'Orleans accompagné de cinq ou ſix cens hommes d'armes, & huict mille Lanſquenets, & ſix mille ſoldats de pied François, ayant auec luy Monſeigneur Claude Duc de Guiſe pour ſa conduitte, & commander à l'armee ſous luy, à cauſe de ſa ieuneſſe, & le ſeigneur de Iamets, le ſeigneur de Sedã, le Comte d'Aumalle, fils ainſné dudict Duc de Guiſe, François de Bourbon, ſieur d'Anguien, frere de Monſeigneur de Vendoſme, le ſieur de la Roche du Maine, la compagnie de Monſeigneur le Conneſtable, conduitte par le ſieur de la Guiche, & pluſieurs autres capitaines & cheualiers garnis de ſçauoir, de proüeſſe, & d'experience.

C

Depeſche de Monſeigneur d'Orleans à Luxembourg.

A Rouſſillon enuoya Monſeigneur le Dauphin, luy voulant comme à ſucceſſeur de ſon nom, par l'aguillon d'honneur, & ſemonces de haultes entreprinſes, de plus en plus inciter les eſprits à ambraſſer la ſplendeur & imitation de ſes anceſtres: & au Mareſchal d'Annebault, que pour vertu il

Depeſche de Monſeigneur le Dauphin à Perpignã.

auoit eleué,& auquel auoit assez grande fiance,ordonna d'estre aupres du- D
dit seigneur pour la principale conduitte de la guerre, luy assistant pour partie des labeurs & charges le seigneur de Montpesat, pour lors lieutenãt du Roy au païs de Languedoc, auec grand nombre de Princes, seigneurs, capitaines,& autres gens d'honneur,de sçauoir & conduitte. Et ce que plus il commanda audit Dauphin, ce fut de ietter partie de ses forces incontinant & en toute extreme diligence au deuant de la ville de Perpignan, attendant le reste de son armée, qui s'y viendroit ioindre, & que luy qui le vouloit suiure de pres se presenteroit sur les lieux:à quoy faire estoit conduit par plusieurs raisons,dont celle qui plus dominoit en son esprit, & à laquelle grande partie des autres se raportoit, estoit celle desia touchée du combat. Car il iugeoit que là où soudainement il auroit faict (comme il estoit faisable)enuelopper Perpignan ville capitale de Roussillõ,& la principale, ou pour mieux dire la seule barriere & boulleuert des Espagnes, quant au costé de midy, & qu'il l'auroit forclose de plusieurs choses qu'il E
sçauoit lors luy defaillir pour l'attente d'vn grand siege,l'Empereur seroit cõtrainct ou par le respect d'hõneur,ou à tout le moins par celuy de necessité de se venir combattre:sinon qu'à sa barbe il aimast mieux se veoir spolier d'vne Prouince nourrice des prouinces voisines, du meilleur & plus necessaire port qu'il eust és mers de delà. De la ville donc la perte luy apportoit perte, non seulement de ce qu'il auoit deça la mõtagne,mais donnoit à son ennemy tout ce qui estoit delà en proye, ou de venir au faict d'armes par luy de si long temps & en tant de lieux si haultement & si põpeusement presché.

Ce-pendant que le Dauphin se prepara à ceste ordonnance, qu'il feit marcher la gendarmerie, l'artillerie, les viures,& munitions,& que Montpesat pour lors lieutenant du Roy en Languedoc outre les forces ordinaires de la frontiere faisoit assembler les legionnaires de Languedoc,que F
le Roy de Nauarre en faisoit approcher d'autres de Gascõgne, que le Mareschal d'Annebault s'acheminoit auec sa trouppe, ramenant d'Italie les Suisses,les cheuaux legers, les vieilles bandes de gens de pied Françoises & Italiennes,le Roy commençoit à se mettre à leur queuë,non de si pres qu'il peust rompre les chemins aux soldats, ou empescher la facilité des estappes, mais non pourtant de si loing que d'heure en autre il n'en peust auoir nouuelles,comme ordinairement il auoit. Le Duc d'Orleans pareillement mettoit en toute diligence ses forces ensemble.

Or vous ay-ie dit cy deuant que quelques vns auoient mis en auant au Roy plusieurs entreprises pour surprendre l'Empereur aux lieux les plus aisez, & desquels il auoit moins de souspeçon:entre autres le sieur de Langey lieutenãt general pour le Roy en Piemont,apres qu'il eust la cognoissance de l'outrage faict par les gens de l'Empereur à ses ambassadeurs,considera bien que le Roy s'en voudroit ressentir, ainsi que la raison vouloit. A ceste cause secrettement auoit pratiqué plusieurs places & capitaines au

Desseings de mõsieur de Langey.

Duché

A Duché de Milan, ayant intention que ſon amas d'hommes faict à la Mirandole (dont deſia il auoit couuertement les capitaines tous gabarez) & deuoit eſtre ſon amas de dix mille hommes de pied, huict cens cheuaux & dix pieces d'artillerie, & eſtoient des principaux chefs d'icelle entrepriſe le ſeigneur Pierre Strozy, le Comte Petillaune, le Duc de Sõme, & pluſieurs autres tant Neapolitains, Romains, que des terres de la ſeigneurie de Veniſe, leſquels aſſemblez il marcheroit droict à Cremonne, dont il eſperoit auoir le Caſtellan, & des principaux ſoldats à ſa deuotiõ. De là à Laudes, de laquelle ville il ſ'aſſeuroit, & de deux mille hommes de pied qu'il trouueroit audit lieu: & de là à Milan, où pareillement auoit intelligence, & y fortifier la citadelle aux deſpens des citadins, & par ce moien brider & tenir en ſubiectiõ tant le chaſteau q̃ la ville, & oſter à l'Empereur le moyen d'en tirer argent dont ſe faiſoit ſa guerre. Or eſt il que le ſieur d'Annebault apres la reſolution de la guerre, eſtoit marché en Piemont, ayant huict mil-
B le Suiſſes, ſix mille hommes de pied François, ſans la garde des places, & ſix mille Italiens, quatre cens hommes d'armes, & deux mille cheuaux legers: parquoy l'intention dudict ſieur de Langey eſtoit, que là où le Marquis de Guaſt partiroit de la frontiere de Piemont, ou pour aller au ſecours de Milan, ou pour combatre ledict ſieur de Langey, ledict Mareſchal d'Annebault auoit en proye Quiers, Aſt, Vercel, Alexandrie, Cazal de Montferrat, Foſſan, Cony, Albe, & Quieras, & grand nombre de petites places: car le Marquis n'euſt ſceu tirer dix mille hommes pour mettre en campagne, ſans laiſſer ſes places depourueües, & ſ'il marchoit, il demeuroit entre deux armées. Si durant ſix ſemaines ou deux mois que ledit ſieur d'Annebault fut auecques leſdittes forces en Piemont inutile, on euſt voulu, laditte entrepriſe euſt eſté executée au nom dudict Strozy, & des Neapolitains, demãdans eſtre reſtituez en leurs biens que l'Empereur luy vſurpoit: mais voulant le Roy (comme auez entendu) commencer la guerre ouuertement, &
C non à l'improuiſte, encores que du commencement il euſt conſenty & arreſté laditte entrepriſe, en fut diuerty & la refuſa, mais i'ay ouy des pro-
» uerbes de noz peres, que qui a le prouffit de la guerre, en a l'honneur.

AIANT le Roy ordonné à Monſeigneur d'Orleans l'armée qu'il auoit à cõduire, depeſchea Nicolas de Boſſu ſieur de Lõgueual pour aller à Gueldres & Iuilliers, deuers le Duc de Cleues faire vne leuée d'hommes, tant de pied que de cheual, & paſſant au trauers du païs de Brabant, ſe venir ioindre auec iceluy Duc d'Orleans, ce qu'il feit ainſi qu'entendrez cy apres.

Succes du voyage de mõſeigneur d'Orleans.

MONSEIGNEVR le Duc d'Orleans ayans prins congé du Roy à Ligny en Bourrois, alla trouuer le Duc de Guiſe accompagné de quelque nombre de gens de pied François: & le lendemain qui eſtoit enuiron le dixieſme de Iuin, mille cinq cens quarante deux, aſſemblerent auec la gendarmerie vne partie des gens de pied, en vn grand village ſur la riuiere de Meuze à deux lieües pres de Verdun, mi-chemin dudit Verdnn & de Dun le chaſteau, auquel lieu feirent ſejour trois iours attendans l'artillerie. Au

partir de là, allerent loger deuant Danuiller, place de Luxembourg, appar- D
tenant à l'Empereur, auquel lieu se vint ioindre auec eux le Baron de Hedecq, lequel autrefois auoit esté lieutenant du Comte Guillaume de Fustamberg auec son regiment de quatre mille Lansquenets: aussi y arriua le Comte de Mansfeld, & le Comte Piguelin, & le Colonnel Riquerog, auec leurs regimens, & pouuoit estre estans assemblez le nombre de dix à douze mille Lansquenets. Et vint à ceste heure là au seruice du Roy auecques le Comte de Manffeld, le Comte Rintgraue ieune homme de bonne volonté, qui promettoit bonnes choses de luy, ainsi qu'on a congneu par apres. Estans assemblez deuant Danuiller, fut presentée l'artillerie, dont fut tiré quelques coups à coup perdu sans approches ny trenchées: mais les soldats estans dedans la place, ne voulans attendre plus furieuse batterie, demanderent à parlementer, & durant ledict parlement, noz soldats sans au- E
cune resistence entrerent dedans & la sacagerent, chose qui estoit bien aisee, d'autant que la place n'estoit deffensable. Estant Danuiller entre noz mains, par l'aduis des capitaines Monsieur d'Orleans ordonna qu'elle fust rasee & bruslee, cõme n'estant gardable, ce qui fut faict en toute diligence, mesmes par Monsieur de Iamets, à l'occasion qu'elle luy portoit grand ennuy à sa place de Iametz.

PARTANT de Danuiller nostre armée print le chemin de Luxẽbourg, mais lẽdemain vint nouuelles qu'il estoit tõbé vn pan de muraille à Yuoy, qui fut cause de faire tourner visage à nostre armée droit à laditte place, & y estant arriuée, en toute diligence mondict seigneur d'Orleans & le Duc de Guise ordõnerent de faire les approches, ce qui fut faict, mais mal à propos, car il fut assis trois canons & vne bastarde, si pres du bord du fossé sans gabions, trenchées, ny autre couuerture pour mettre en seureté l'escorte de F
la garde d'icelle artillerie, qu'il falut le iour venu que ceux qui l'auoyent en garde l'abandonnassent, pour les coups de arquebuze que leur tiroient les ennemis. Et en plain iour, à la veüe de nostre armee, sans que nul les peust offenser, iceux ennemis sortirent de la ville, & attacherent des cordes auxdittes pieces pour les tirer dedãs leurs fossez, mais ne leur fut possible à cause de la pesanteur, & de quelques coups de arquebuse tirez (mais de loing) par aucuns soldats des nostres, qui se hazardoyẽt plus que les autres: ce que voyans les ennemis mirent le feu aux flasques, & les bruslerent, de sorte que lesdittes pieces furent mises sur le ventre, & cinq ou six iours apres furent retirez, & puis enuoyées à Sedan pour les remonter. Nonobstant ledict inconuenient ne fut cessée la continuation des trenchées pour mettre les autres pieces en batterie, du costé de vers les Ardennes, & fut faitte breche assez raisõnable, qui toutefois ne fut assaillie: puis on fut dix ou douze iours sans tirer ce pendant qu'on enuoya à Sedan, à Mouson, & autres villes prochaines, querir renfort d'artillerie, & de munitions, lesquelles arriuées on feit nouuelle batterie à l'opposite de l'autre, tirant vers le chemin qui va à Iamets, dont ceux de dedans s'estonnerent, de sorte qu'ils demanderent à

parlementer

A parlementer,à quoy ils furent receuz,& tellemẽt ſe mena la pratique,qu'en fin leur fut accordé par Monſieur de Guiſe(lequel eſtoit ordõné de la part de Monſeigneur d'Orleans pour les ouïr) qu'ils ſ'en iroyent leurs bagues ſauues,& pourroyent amener ſix fauconneaux & de la munition pour tirer chacun ſix coups. Choſe qui vint bien à propos, car à la verité la place eſtoit hazardeuſe à aſſaillir ſans grãde perte d'hommes, veu le grand nombre de ſoldats, d'artillerie,& de munitions qui eſtoyent dedans,& meſmes qu'au milieu de la grãde breche au fons du foſſé y auoit vn moineau qu'on ne leur pouuoit leuer, qui euſt faict vn grand meurdre des aſſaillans, mais Dieu leur oſta l'entendement. De la part de l'Empereur eſtoyent chefs audit Yuoy, le Baſtart de Sombret, le ſieur de Noyelles,Hennuyer,capitaine de cheuaux legers, le capitaine Famas, le capitaine Gilles de Leuant,& autres,iuſques au nombre de deux mille hommes.Eſtant monditſieur d'Orleans deuant icelle place, y arriua Mõſieur de Longueuille accõpagné de
B Martin Vanros Mareſchal de Gueldres,& dix mille Lanſquenets auecques enuiron de ſeize cens à deux mille cheuaux Cleuois,qui auoyent paſſé par le païs de Brabant,ainſi qu'entendrez par ce diſcours.

MONSEIGNEVR le Duc d'Orleans ayant mis Yuoy en l'obeïſſance du Roy(dont fut baillée la garde au ſeigneur de Sedan,& depuis au baillif de Victry, Comte de Nenteuil, lieutenant de la compagnie du Duc Antoine de Lorraine) marcha pour aller deuant Luxembourg, prenãt ſon chemin par Arlon,petite ville,à quatre lieuës au deça dudit Luxẽbourg,ſiſe ſur vne montagne en aſſez bonne aſſiette, mais non fortifiée. L'armée approchant dudit lieu,le ſeigneur d'Anguien François de Bourbõ auec ſa cõpagnie,& quelques autres qui l'auoient ſuiuy,y alla deuãt,& la feit ſommer au nom de Monſeigneur d'Orleans : ceux de dedans eſtonnez de la redition d'Yuoy qu'on eſtimoit la plus forte place du païs,& la mieux pourueuë d'hõ-
C mes, d'artillerie, & autres munitions, rendirent la ville, au deſſoubs de laquelle ſe vint loger le camp,& dedãs ſe logea Mõſeigneur d'Orleans, mais quelques pillards (encores qu'il fuſt defendu de piller) cherchãs quelque butin, mirẽt le feu en vne partie de la ville, tellemẽt que bien à peine peuſt on faire retirer le bagage qu'il n'y en euſt de bruſlé, & apres que le feu fut eſtaint,y fut laiſſé quelques gens à ce que l'ennemy ne ſ'y miſt pour coupper les viures qui venoient en noſtre camp de Stenay,& de Mouſon.

PARTANT d'Arlon le camp alla loger aupres de Luxembourg, où peu apres auoir faict les trẽchées fut approchée l'artillerie au coing de la haute ville,à la main droicte de la porte par ou on entre du coſté de France, & fut faict breche, toutesfois non raiſonnable pour aſſaillir, car le foſſé y eſt à fons de cuue trenché en roc fort parfons:ſi eſt-ce que ceux de dedans cõbien qu'ils fuſſent trois mille hommes de guerre,& quatre cens cheuaux, ſ'eſtonnerent de ſorte qu'ils ſe rendirent leurs bagues ſauues,& les citadins demeurent en leur liberté. Eſtanz ſortis leſdicts gens de guerre enuiron deux heures apres midy, Monſieur d'Orleans entra dedans,& fut miſe ſi

bonne police qu'vne heure apres les boutiques des marchans furẽt ouuer- D
tes pour vendre & acheter en telle seureté pour eux qu'on feroit à Paris ou à Rouen. La ville ainsi reduite, Monsieur d'Orleans laissa pour la garde d'icelle le Comte de Mansfeld & le Comte Piguelin auec leurs regimens, lesquels promirent de la bien garder vers tous & cõtre tous, ce qu'ils ne firẽt, ainsi que tantost vous orrez. Puis en passant deuant Montmedy petite ville, assise sur vne mantagne, laquelle on ne peult approcher que d'vn costé, mondit sieur d'Orleãs feit seulement mõstrer l'artillerie, incontinant ceux de dedans esmeuz des precedentes prises se rendirent, & y furent mis gens pour la garder: & telle fut l'execution qu'il ne restoit és mains de l'Empereur du Duché de Luxembourg que Tionuille, ville sur la Moselle quatre lieües au dessous de Mets tirant à Trienes.

MONSEIGNEVR d'Orleans ayant desir de se trouuer pres la personne du Roy, & de Mõseigneur son frere, pour l'esperãce qu'il auoit qu'il se dõneroit vne bataille deuant Perpignã, delibera de s'y retirer, laissant à Luxẽ- E
bourg & champagne le Duc de Guise lieutenant general du Roy: & pour separer son armée se retira à Verdun, auquel lieu il ordõna d'enuoier monsieur de Longueuille, auec Martin Vanros & ses bandes, vers Liesse (lieu entre les deux frontieres) pour y seiourner, & secourir ou la Picardie, ou la Chãpagne. Puis apres qu'il eut fait quelque seiour à Verdun pour pourueoir au reste de son armée, partit en poste pour trouuer le Roy à Montpellier, pensant de là aller deuãt Perpignan, mais desia le Roy auoit deliberé de retirer son armée. Deux iours apres son arriuée deuers le Roy, vindrẽt nouuelles de la perte de Luxembourg, & comme le Comte de Mansfeld & le Comte Piguelin l'auoit rendue bien legerement, & auecques peu d'occasion, dont le Roy fut fort mal content, & contre monseigneur son fils, & contre ceux qui luy auoyent conseillé de laisser son armée, mais ie croy que luy mesme auoit esté son conseil. Aussi auoyent les ennemis re- F
prins Montmedy, qui nous portoit grand dommage, tant à Stenay qu'au long de la riuiere de Meuze, mais monseigneur de Guise rassembla ce qu'il peut promptement recouurer de gendarmerie (car la plus-part auoit esté licentiée) & auec quelques gens de pied, tant Allemans que François, marcha deuant Montmedy, premier que ceux qui la tenoyent eussent loisir de se recognoistre, & la reprint, & y mist pour chef le capitaine Petrus de la Lãde, lequel y feit depuis bien son deuoir, chose qui fort rapaisa le Roy. Le sieur de Guise n'ayãt moyen de plus tenir la cãpagne, assit ses ganisons, & enuoya le regiment du capitaine Riqueroc Allemant, le droict chemin de Piemont.

Expedition de monseigneur de Vendosme en Picardie.

DVRANT que ces choses se faisoyent, tant à Luxembourg qu'à Perpignan, Monseigneur Antoine Duc de Vendosme, qui estoit gouuerneur & lieutenant pour le Roy en Picardie, ne voulut estre oysif, car apres auoir assemblé les garnisons de son gouuernement, tant de pied que de cheual, auecques vne bende d'artillerie, delibera de ne laisser dormir ses ennemis.

Et

A Et par-ce qu'il y auoit vers Ardres trois ou quatre petites places qu'ils tenoient, lesquelles faisoient grand dommage, tant à Ardres qu'au Boulonnois (entre autre le chasteau de la Montoire, sis en forte assiette sur vne petite montagne à l'entrée de la terre Doye, duquel on decouure tout ce qui sort de la ville d'Ardre, & vn autre au bort du Boulonnois tirant d'Ardres à Sainct Omer, nommé Tournehan, appartenant au sieur de Beure, place de tout temps tenue des plus fortes du païs) entreprint de les leuer d'entre leurs mains, & ayant pourueu à faire suiure les viures apres son camp, faisant son estappe à Deuere, marcha premierement droict à la Montoire laquelle fut abandõnée des ennemis, & la feit desmolir aux gens du païs, lesquels en firent leur deuoir pour le dommage qu'elle leur auoit faict. Et de là tourna ses forces à Tournehã, & y feit faire batterie de cinq ou six iours. Les assiegez ne voyans remede de plus endurer la batterie, par-ce que la place estoit petite (car il est certain qu'vne petite place ne vault rien deuãt
B la fureur de la batterie de maintenant) se rendirent leurs bagues sauues, laquelle il ordonna estre rasée, mais pour la grande espesseur des tours, mesmement de la grosse, eust esté long à la desmolir, il les feit miner: & apres auoir faict mettre quelques barils de poudre soubs la mine bien bouchée les feit voler, & raser à force de pionniers ce qui restoit. Incontinant bon nombre de petits forts, que les ennemis tenoiẽt à la faueur de ladite place, se rendirent, & furent pareillement rasez. Puis apres auoir couru tout le païs vers Sainct Omer, Aire, & Betune, n'osant son ennemy se presenter deuant luy pour le combatre, encores qu'il eust plus de gens que luy, se retira, mettant ses hommes aux garnisons: sur laquelle retraitte le Comte du Reux lieutenant general de l'Empereur faillit d'estre surpris en sa maison, mais il se sauua par vn batteau passant la riuiere, & se retira à S. Omer.

NAGVERES ie vous ay dit que le Roy vouloit retirer son armée de deuant Perpignan, quand Monsieur d'Orleans le fut trouuer à Montpellier. Or afin de briefuement discourir ce qui fut faict en ce voyage, & venir à
C ladite retraitte, Monseigneur le Dauphin assembla ses forces en Auignon, auquel lieu l'estoit venu trouuer le sieur d'Annebault auecques huict mille Suisses, six mille hommes de pied François des vieilles bendes, dont estoit colonnel Messire Charles de Cossé sieur de Brissac, & six mille Italiens, & quatre cens hommes d'armes, & seize cens cheuaux legers, desquels estoit general le sieur de Termes. Et de là print son chemin à Nymes, & à Narbone, où se vint ioindre le sieur de Montpesat, auec la legion de Languedoc, & vne partie de celle de Guienne, & six mille Lansquenets, & bon nõbre de Suisses nouuellement leuez: de sorte qu'il y pouuoit auoir quatorze mille Suisses, tout comprins, & se montoit l'armée à trente six, ou quarante mille hommes de pied de toutes nations, & deux mille hommes d'armes, & deux mille cheuaulx legers. De Narbonne alla loger aupres de Locate, partant duquel lieu, laissa à la main droitte le chasteau de Saulces, & y enuoya vne trouppe d'hommes suffisante pour le tenir en subiectiõ, & empescher

Succez du voyage de Mõseigneur le Dauphin à Perpignan.

les saillies que pouuoient faire ceux de dedans,car il ne voulut s'y arrester, D
en intention de surprẽdre Perpignan, mais autremẽt aduint. Vray est qu'il n'y auoit nombre suffisant d'hõmes pour garder vne telle place,mais d'artillerie & d'amonitions, tout ce que l'Empereur auoit mené en son voyage d'Alger estoit dedans, tellemẽt qu'à l'arriuée de tous costez on estoit salué à coups de canon & de couleurines, dont les ennemis estoient aussi liberaux que d'arquebouzades:chose qui feit cognoistre en peu d'heure que les aduertissemens qu'on disoit qu'auoit monsieur de Montpesat(par l'aduis duquel auoit esté dressée ceste entreprise) n'estoient certains. Il est apparant qu'ils estoient aduertis, veu que le sieur d'Annebault auoit sejourné en Piemont vn mois ou cinq sepmaines, & qu'il estoit commun dés Piemont qu'on alloit à Perpignan : aussi le chemin que print l'armée leur en pouuoit donner vraye certitude.

Estans arriuez deuant Perpignan,ceux qui estoient ordõnez à ce faire aduiserent chacun en son endroict de l'approcher, mais la pleine estoit si E
rase, & la terre si sablonneuse,qu'il estoit mal-aisé de faire trenchées qui valussent, car la terre s'en alloit auant le vent, & amplissoit les gabions de sablon:vous pouuez estimer quelle seureté on pouuoit auoir,mesmes que la ville estoit si bien pourueuë de plateformes, garnies d'artillerie, qu'il sembloit d'vn porc espy qui de tous costez estant courroussé monstre ses poinctes. Aussi fut aduisé pour empescher qu'il n'y entrast secours,lequel ny pouuoit venir que par deux endroicts, l'vn par la mer, & l'autre par le pertuis,par lequel pouuoit venir le secours du Royaume d'Arragon,& on n'y peult passer qu'à la fille:là fut enuoyé le sieur de Termes auec les cheuaux legers, toutesfois si tard qu'auãt son arriuée le secours estoit passé & entré dedans la ville, qui encouragea fort les ennemis, & nous donna peu d'esperance de paruenir où nous pretendions.

Vn iour ceux de la ville ayant de dessus le rempart cognoissance que F
nostre artillerie estoit mal gardée,feirent vne saillie à la garde de leur artillerie,telle qu'ils firent abandonner la nostre à ceux qui l'auoient en garde, & se mettoient en effort de la tirer en leurs fossez, ce qui estoit apparant qu'ils eussent faict, mais le sieur de Brissac colonnel des gens de pied François, auquel ne touchoit de la garder, y arriua à l'improuist,suiuy de peu de gẽs,& estoit sans armes(hors mis vn haussecol)lequel feit vne charge si furieuse qu'il leur feit abandonner,& la retira:aussi fut il blessé à la gorge, ou au col.

Le Roy,lequel ce temps pendant auoit faict sejour à Montpellier,esperant marcher si l'Empereur se fust mis en campagne pour secourir sa ville, voyant que son armee se consommoit, & que l'Empereur n'estoit pour se hazarder puis que sans bataille elle se pouuoit garder,enuoya le Comte de Sainct Pol,& l'Amiral de Brion,deuers Monsieur le Dauphin,pour entendre quelle esperance il pouuoit auoir du fruict de ceste grosse armee : lesquels luy rapporterent qu'ils auoyent cogneu qu'il y auoit moins d'espoir

à la

A à la prinſe de la ville, que le iour que le camp y arriua, & que approchant l'hiuer (auquel on alloit entrer) le païs eſtoit de telle nature, qu'aux premieres pluies qui viendroiẽt, il n'y auroit ordre de retirer l'armee, pour les torrens, qui de tous coſtez coulent des montagnes, & que la mer faict regorger leſdicts torrens, de ſorte qu'on ſe trouueroit enfermé entre deux mers & la montagne. Alors il cogneut bien (mais trop tard) qu'il auoit eſté mal ſeruy, parquoy manda à Monſeigneur le Dauphin, qu'il euſt à faire ſa retraitte, à quoy il ne faillit d'obeïr (combien qu'à ſon grand regret) conſiderant vne ſi triomphãte armee auoir eſté tant inutile, car l'erreur n'eſtoit de luy, mais de ceux qui auoient abuſé le Roy, ou par ignorance, ou par enuie qu'autres ne fiſſent mieux. Partant de deuãt la ville, les Eſpagnols firent pluſieurs ſaillies, mais il auoit mis ſi bon ordre à ſa retraitte qu'elles furent au deſauantage des ennemis. Noſtre camp delogea à telle heure, que ſ'il euſt encores attendu trois iours, ce qu'on craingnoit des inundations luy fuſt
B aduenu, car le lendemain & les iours ſuyuans ſuruint vne ſi extreme pluie, que la plus part de ceux qui eſtoient demeurez derriere, tant de cheual que de pied, furent contrains de paſſer à nau, & y en eut quelques vns noyez. Voila la fin de ceſte armee, laquelle à mon iugement qui l'euſt employé en Italie, l'eſtat de Milan euſt eſté bien eſbranlé, pour les apparẽces que depuis on en a veu: mais l'aſſeurance qu'on donnoit au Roy d'emporter Perpignã de premiere venue, luy feit prendre le pire party: parauãture en ay-ie mauuais iugement, mais c'eſt mon opinion.

Faicts du Marquis du Guaſt en Piemont.

L'AMIRAL d'Annebault partant de Piemont pour venir à Perpignan auoit laiſſé le ſieur de Langey, Meſſire Guillaume du Bellay, accompagné du ſieur de Boutieres, du ſieur de Vaſſé, gouuerneur de Pignerol, du capitaine Martin du Bellay Prince d'Yuetot, gouuerneur de Turin, du ſieur Dauſſun, gonuerneur de Sauillan, auec leurs compagnies, tant de gendarmes que de cheuaulx legers, & deux mille Suiſſes, & quelques gẽs de pied,
C tant de François que Italiens, pour ſeulement bien petitement garder les principalles places de ſurpriſes, demeurant le plat païs en proye. Dequoy le Marquis du Guaſt aduerty, aſſembla ſes forces au pont d'Eſture, lieu propre pour aſſaillir le Piemont en quelque endroit qu'il voudroit commencer, ou deça, ou delà le Pau, pour auoir les riuieres à ſon commandement. Le ſieur de Langey, qui eſtoit à Turin, ſçachant de la deliberation dudict Marquis, & que du coſté de Cony, Queras, & Albe, n'y auoit grand garde, parce que le Marquis n'euſt iamais eſtimé, qu'eſtãt demeuré ledict ſeigneur de Langey ſi degarny d'hommes, euſt voulu faire entrepriſe: toutesfois il la dreſſa ſur toutes les trois tout en vn coup, tirant de chaque ville quelque enſeigne de gens de pied. Pour Queras depeſcha le ſieur d'Auſun pour lors gouuerneur de Sauillan, & le ſieur de Cental eleu de Riés, auec vne trouppe, non pour forcer, mais pour ſurprendre, autre en Albe, autre à Cony, mais ceux qui allerẽt à Cony & Albe ſe perdirent, ſi que le iour les ſurprint: parquoy ce que Monſieur de Langey tenoit le plus ſeur demeura

inutil. Les ſieurs Dauſſun & de Cental partans de Sauillan marcherent en D
toute diligẽce à Queras auec eſchelles, ayans pour leur conduite ceux que ledict Langey leur auoit baillés, pour les mener au lieu où il les deuoyent aſſeoir: & par ce qu'il ya vn petit chaſteau, on tint preſts deux canons pour les faire marcher, ſ'il eſtoit beſoin de le batre. Ils ne peurent neantmoins arriuer que le iour n'ecleraſt (car c'eſtoit aux nuicts les plus courtes de l'an) tellement que les intelligences que nous auions dedans ne ſ'oſerent decouurir: ſi eſt ce que leſdicts ſieurs ne voulans auoir perdu leur peine, donnerent iuſques au lieu où leurs conducteurs les menerent, & encores que l'alarme fuſt à la villle, & que chacun vinſt à ſa deffence, plãterẽt leurs eſchelles, & la forcerent, & monterent les premiers ſur la muraille leſdicts ſieurs Dauſſun, & de Cental. Eſtans maiſtres de la ville, manderent l'artillerie, laquelle leur fut enuoyee pour batre le chaſteau, dedans lequel ſ'eſtoyent retirez les gẽs de guerre: mais des la premiere volee vne de leurs pieces ſe demonta, & quand & quand eurent aduertiſſement que le Marquis du Guaſt E
marchoit diligemmẽt pour ſecourir la ville par le chaſteau, ce qu'ils firent entendre au ſeigneur de Langey, qui deſia eſtoit venu camper à Carignan, auec les Suiſſes, & ſi peu d'autres qu'il auoit faict tirer des garniſons, meſmes que l'vne de leurs pieces eſtant ainſi inutile, ils eſtoyent d'aduis de ſe retirer, & de bruſler & ruiner la ville, à ce que l'ennemy ne ſ'en peuſt preualloir. Ce qu'ayant entendu, ledict ſieur leur enuoya promptement le ſieur de Vaſſé, auec cinquante hommes d'armes de renfort, par lequel leur manda qu'ils neuſſent à vuider de là, les aſſeurant qu'audict chaſteau n'y auoit que deux ſacs de farine, & vn cheual, & que pour le grand nombre d'hommes qu'il ſçauoit y eſtre, ils ſeroyent contrains le lendemain de parler, ou de mourir de faim, d'autant que des le matin meſmes les viures leur faillF
iroyent, & que le Marquis partãt d'où il eſtoit, n'y pourroit arriuer de trois iours, & qu'il les aduertiroit d'heure, & leur bailleroit le moyen, ſi beſoin eſtoit de ſe retirer en ſeureté au Mõtdeuy, ou à Baine. Le lẽdemain les ſoldats qui eſtoyent audict chaſteau parlerent, & ſortirent auec leurs armes, & fut trouué qu'il y auoit trẽte ſix heures qu'ils n'auoyent mengé. Le ſieur de Langey y ordonna le ſieur de Cental gouuerneur, lequel ſoudainement y miſt deux mille hommes, qu'il leua tant en ſes terres qu'ailleurs.

Le Marquis du Guaſt aduerty de la redition du chaſteau, & de l'ordre qui y eſtoit, rompit l'entrepriſe qu'il faiſoit de le venir ſecourir, & delibera de ſe recompenſer ailleurs: parquoy eſtant delogé du pont Deſture, tourna ſes forces vers Villeneufue d'Aſt, laquelle (encores que le ſieur de Langey l'euſt bien pourueüe) pour la debilité du lieu fut forcee, auec toutesfois peu de meurdre, auſſi furẽt Poiriny, & Cambian, petites places, non fortifiées. Le ſieur de Langey, combien qu'il congneuſt n'auoir les forces pour ſouſtenir celles du Marquis, lequel auoit quinze mille hommes de pied, & enuiron deux mille cinq cens cheuaux, & luy tout mis enſemble n'euſt attaint à plus de cinq mille hommes de pied, eſtant aduerty que l'entrepriſe

A trepriſe du Marquis eſtoit de ne plus ſ'amuſer de là l'eau, mais venir paſſer la riuiere à Carignan pour y cãper,& ce faiſant nous oſter tout le plat païs, depuis les montagnes iuſques au Pau, pour affamer Turin, Pignerol, & le reſte de ce que nous auons deça:& laiſſeroit fortes garniſons à Quiers, Aſt, Foſſan, Albe,& Cony, pour le ſemblable eſtre faict aux places que nous auiõs de-là le Pau,& nous leuer la cõmodité du Marquiſat de Saluces. Pour y remedier reuint auec ſes petites forces camper à Carignan, & y commẽça vn fort en toute diligence,afin que par art il peuſt garder ce que par force luy eſtoit impoſſible: car d'attendre ſon ennemy ſans aduantage il n'auoit le moyen. Le Marquis ayant entendu la diligence qu'il faiſoit d'empeſcher ſon entrepriſe, vint campẽr de-là l'eau ſur le bord de la riuiere vis à vis de nous:& d'autant que c'eſtoit au mois de Iuillet que les eaues eſtoiẽt retirées, aiſément on pouuoit au deſſus & au deſſoubs de Carignan paſſer la riuiere à gué: & quinze iours durant que les deux armées furent logées
B au deuant l'vne de l'autre, il y auoit ordinairemẽt eſcarmouches, & falloit que iour & nuict noſtre armée fuſt en armes pour l'empeſcher de forcer le paſſage, de ſorte qu'on ſe repoſoit à tour de roolle. Le ſieur de Langey conſiderant qu'à la longue ſes gens n'auroient moyen de porter la fatigue, & que luy-meſmes pour les longs trauaux precedens qu'il auoit endurez eſtoit deuenu perclus, tellement qu'il ne ſaydoit que du cerueau & de la langue, trouua moyen de tirer du camp Imperial cinq ou ſix mille hommes de pied Italiens, & quelque caualerie, dont il ſe renforça, & affoiblit ſon ennemy d'autant. Dequoy le Marquis eſtonné oſta ſa fantaſie de plus eſſayer de paſſer le Pau,craignant qu'eſtant deça l'eau,ceux qui ia ſ'eſtoient rendus à nous, ſubornaſſent les autres qui eſtoient en ſon camp, & que par ce moyen il demouraſt le plus foible,parquoy il commença ſa retraitte vers Villedeſtelon,ſ'approchant de Quiers.

C L'OPINION du ſieur de Langey,& de la plus part des capitaines eſtoit de paſſer le Pau, & ſuiure l'ennemy, pour executer autres intelligẽces qu'il auoit en ſon camp & ailleurs:mais quelques vns(ie ne ſçay pour quelle occaſion, car au conſeil ils auoient monſtré ſemblant de la trouuer bonne, & ſuiuant leur aduis il auoit parlé aux Suiſſes, qui luy auoient accordé en leurs preſences de paſſer outre) ſe retracterent,& trouuerẽt moyen de mutiner les Suiſſes,tellement qu'alors qu'on cuidoit marcher en auãt, ils tournerent leurs enſeignes droict à Pignerol, chemin de la retraitte en France. Leur Colonnel Sainct Iulian en fut ſouſpçonné, & croy que ce fut à bon droict: & audit Pignerol ſe retira auec eux le ſieur de Boutieres. Le ſieur de Langey ſe voyant abandonné ne ſceut autre choſe que de ſe faire porter en vne chaire à Turin,auec le reſte d'hommes qu'il auoit:& enuoya les Italiens qu'il auoit tirez du camp Imperial à Cazelles & Sirias, petites places entre Turin & Vvlpian. Le Marquis aduerty de la ſoudaine departie de noſtre armée enuoya quelque nombre de gens paſſer le Pau, leſquels trouuant vn capitaine de Languedoc auecques cinquante ſoldats dedans

le chaſteau de Carignan les ſommerent au nom du Marquis de rendre la D
place,leur faiſans entendre que ſ'ils attendoient que l'artillerie fuſt arriuée,
que ſon intẽtion eſtoit de les faire pendre & eſtrangler. Le capitaine,& les
ſoldats n'attendirent à veoir l'artillerie,mais ſe rendirẽt à la premiere ſom-
mation . Ce qu'ayant entendu le ſieur de Langey qui eſtoit à Turin,à ſept
mille de là , craignant que le Marquis ſuiuiſt auec ſa trouppe & parache-
uaſt le fort qu'il auoit commencé , depeſcha ſur l'heure le capitaine Mar-
tin du Bellay ſon frere , gouuerneur de Turin auec ſa compagnie,pour al-
ler entendre comme les choſes eſtoient paſſées,& quel nombre d'hommes
eſtoit dedans , afin que ſuiuant ce qu'il luy manderoit il ſe fiſt porter luy-
meſme ſur le lieu auec l'artillerie qu'il meneroit . Ledit capitaine Martin
pour auoir loiſir de pourueoir à ſon affaire, au partir de Turin ietta deuãt
luy le capitaine Maruille & le Comte Maxime Antoine de Seſſe ſes deux
lieutenans auec quarante ou cinquante cheuaux , pour ſe mettre entre le E
Pau & la ville de Carignan , pour recognoiſtre ſi le Marquis voudroit re-
paſſer l'eau . Eſtans arriuez ſur la riuiere, le Comte Maxime Antoine laiſ-
ſa ſon compagnon au guet, & par vn trompette enuoya demander de par-
ler à ceux qui eſtoient dedans le chaſteau: ce que luy eſtãt accordé, le capi-
taine ſortit en ſeureté,lequel eſtoit de la cognoiſſance dudit Comte Maxi-
me,& autresfois auoit eſté ſoubs ſa charge.Ledit Comte luy remonſtra les
grandes forces qui venoient , auec le grand nombre d'artillerie, & qu'ils e-
ſtoient enuoyez là ſeulement pour les inueſtir,attendant les forces: l'aſſeu-
rant bien que ſ'il tardoit tant peu ſoit de parler, il ne ſeroit en ſa puiſſance
de luy ſauuer la vie , dont il le vouloit bien aduertir eſtant ſon amy. Les
choſes furent tellemẽt menées, qu'il remiſt la place entre les mains du gou-
uerneur de Turin , & furent conduits les Imperiaux ſeurement à Quiers:
ce faict il fut pourueu à la place, à ce qu'il n'y aduint plus d'inconuenient.
Le Roy ayant entendu la priſe de Carignan par les Imperiaux, auoit de-
peché vn courrier en toute diligence , mandant au ſieur de Langey que F
toutes choſes laiſſées il miſt tout ſon effort à la recouurer: mais arriuant le
courrier, la trouua deſia entre noz mains,dont le Roy aduerty en eut grãd
contentement.

Peu de iours apres le Marquis du Guaſt reppaſſant le Pau aupres de
Creſſentin , vint aſſieger Chiuas , dedans lequel eſtoit le ſeigneur Hiero-
nime de Birague,mais apres auoir eſté repouſſé de deux aſſaux , ſe retira a-
uec ſon armée à Cazal . Au meſme temps Ceſar de Naples voulant ouurir
le chemin de Vvlpian à Turin delibera de prendre Cazelles,eſperãt le fai-
re aiſémẽt: par ce qu'il n'y auoit que les Italiẽs,leſquels le ſieur de Lãgey a-
uoit tirez du camp Imperial,& qu'il les pourroit retirer à ſa deuotiõ , mais
ledit ſieur de Lãgey ſoudain y enuoya le cheualier de Villegangnon pour
leur commander,craignant qu'entre tant de capitaines ſans chef il n'y euſt
partialité . Ledit Ceſar les vint aſſaillir , mais il fut ſi bien recueilly qu'il
y perdit ſoixante ou quatre vingts hommes , & ſe retira auec ſa courte
honte,

A honte, & y demourerent ſes eſchelles pour les gaiges.

Le ſieur de Langey voyant le Marquis retiré à Cazal, auoit cngnoiſſance qu'vne place nõmée Barges, laquelle ferme le chemin de Pignerol à Rauel & à Saluces, portoit grand dommage à toute la pleine, d'autant qu'elle eſt enclauée au milieu de noz terres, & que le Marquis de long temps ne la pourroit ſecourir: manda au ſieur de Boutieres qui eſtoit à Pignerol, que pour ne laiſſer les Suiſſes inutils il euſt à marcher deuant Barges, & luy enuoya toutes les forces qu'il auoit pres de luy, retenant ſeulemẽt gens pour la garde de Turin. Le ſieur de Boutieres incontinãt partit pour ladite entrepriſe, & mena quant & luy ſix canons qu'il print à Pignerol: mais arriué à Barges, trouua que les Eſpagnols auoyent fortifié vn conuent ioingnant le chaſteau, & qu'il eſtoit impoſſible d'aſſaillir le chaſteau ſans premierement prendre le cõuent. A ceſte occaſiõ ſoudain feit ſes approches & miſt ſes pieces en batterie ſi diligemment que dedans vingt quatre heures il feit
B breche, de ſorte que les ſoldats François meſlez auec quelque gendarmerie qui ſe miſt à pied, emporterent le fort d'aſſault, & mirent au fil de l'eſpée enuiron trois cens hõmes, qui eſtoyent dedans. Ce faict approcha le chaſteau qui n'eſt qu'vn donjon quarré, & gaingna les fauſes brayes, aïant faict breche, ceux du chaſteau demanderent à parlementer: en fin pluſieurs choſes propoſées, fut accordé, que ſi dedãs ſix iours le Marquis du Guaſt ne venoit aſſez fort pour leuer le ſiege, ou gens pour luy, ils ſe rendroyent la vie ſauue, dont ils baillerẽt oſtages. Le Marquis aduerty de ceſte compoſition, laiſſa tous autres affaires, & partit à grãdes iournées pour venir ſecourir les aſſiegez. Le ſieur de Boutieres congnoiſſant que deſia il auoit paſſé le Pau vers Ville-franche, & que pour attendre vne ſi groſſe puiſſance, ſes forces eſtoyent trop debiles, rendit les oſtages: aux aſſiegez, & par Brecqueras ſe retira à Pignerol. Ce pendant le Marquis refreſchit la place: puis ayant crainte
C qu'eſtãt eſloigné on ne ſurprinſt quelques vnes de ſes places (car il eſtoit bien ſeur qu'on auoit de tous coſtez pratiques ſecrettes) retourna prõptement à Quiers, mais il ne ſceut ſi toſt venir que le ſieur de Langey ne luy euſt ſouſtrait par menées le chaſteau de Mõtault, & deux ou trois autres petites places du Montferrat, qui eſtoyent mal ayſées à reprendre, à cauſe de l'hyuer, où il n'auoit moyen d'y mener l'artillerie.

Quelques iours apres le ſieur de Langey n'eſtant ſatisfaict que Barges n'eſtoit miſe entre les mains du Roy, manda au ſieur de Vaſſé gouuerneur de Pignerol, de pratiquer par le moien qu'il luy bailla, le capitaine d'icelle place de Barges nommé Paule Mõnet: puis qu'il prinſt quelques bandes nouuelles venans de France, & auec quatre canons qu'il euſt à marcher droit audit lieu ce qu'il feit en diligence: car il n'eſtoit homme pareſſeux d'executer choſes honnorables & hazardeuſes. Y eſtant arriué, miſt ſes pieces en batterie, encores qu'il n'euſt commiſſaires ny canonniers, mais tous ceux qui eſtoyent en ſa cõpagnie mirent les mains à l'œuure auec luy, ſpecialemẽt vn ieune homme de Picardie, frere du ſeigneur de Mailly, lequel

naturellement s'adonnoit à l'artillerie: tous ensemble firent telle execution, D
qu'en deux heures fut faict vn trou dedans la tour, non toutefois raisonnable pour assaillir, mais le capitaine se voyant occasion de parler, remit la place entre les mains du sieur de Vassé, & se retira au seruice du Roy.

VOVS auez cy deuant entendu, comme le Roy auoit retiré son armée de deuant Perpignan, de quelles forces elle estoit composée, & le prouffit qu'elle luy apporta. Afin de ne la laisser inutile, ains en employer vne partie si peu de temps qui restoit de bonne saison, le Roy ordonna le sieur d'Annebault pour aller en Piemont, & auec luy le regiment des lansquenets du capitaine Riqueroc, & les vieilles bandes Françoises, les bandes Italiennes, tous les cheuaux legers, & quatre cens hommes d'armes, esperant que auec tel renfort (estant l'armée du Marquis ruinée par faulte de payement) on pourroit faire vn grand exploict. Le sieur d'Annebault auec lesdittes trouppes print le chemin de Briançõ, & faisant passer vne partie de son armée à Pignerol, l'autre par Suze, l'enuoya loger à Carignan, à cause E
que le Marquis du Guast estoit logé à Carmagnolles, qui est delà le Pau deux mille contremõt la riuiere, & luy vint coucher à Turin pour la communiquer auec le sieur de Langey.

Arriuée de Mõsieur d'Annebault en Piemont.

OR ledit sieur de Langey auoit faict secrettement preparer des bateaux sur le Pau, pour quand nostre armée seroit arriuée à Carignan, & durant que le Marquis seroit incertain du chemin qu'elle prendroit, porter noz gens de pied & artillerie contre bas l'eau: & pour la nourriture de l'armée, faict faire à Vorling par le seigneur Ludouic de Birague vne munition de pain pour dix iours, pour, auant que l'ennemy fust aduerty, surprendre Casal & autres places, ausquelles il auoit intelligence, car en vingt-quatre heures elle y fust arriuée par eau, & le Marquis ne pouuoit venir au secours qu'en quatre iournées de camp, quelque diligence qu'il fist: mais il se trouua des enuieux qui diuertirent le sieur d'Annebault, combien qu'il y eust F
eust bonne fantasie.

LE sieur de Langey (toutesfois se voyant auoir perdu son temps & son argent) mist en auant autre party: c'est qu'vn sien amy qui estoit auec le Marquis luy auoit dõné aduis, que si la nuict on vouloit auec l'armée passer le Pau, on ne failliroit de rencontrer les Imperiaux à vn passage pres Villedestellon, dont estoit impossible de leur sauuer, moyennant qu'on enuoyast trois ou quatre cens cheuaux entre Carmagnolles & Villedestellon, & nostre armée en teste entre Villedestellon, & Quiers: car la nuict le Marquis craignant d'estre inuesty, se deuoit retirer à Quiers, & que celuy qui donnoit l'aduertissement, luy-mesme les conduiroit. Ce party mis en conseil fut approuué, & fut ordonné qui iroit & en teste, & qui en queuë, mais la nuict venue, ie ne sçay pourquoy, ne pour quelle raison, on demoura. Seulement fut enuoyé le capitaine Francisque Bernardin de Vieilmerqua auec deux cens cheuaux legers, pour les recognoistre, lequel trouua les choses ainsi qu'elles auoient esté mises en auãt, & print sur leur queüe

plusieurs

A plusieurs butins & bagages : l'entreprise estoit indubitable,car les ennemis n'estoyent que trois mille lansquenets, & mille Espagnols,qui estoit leur force d'estrãgers:ainsi defaisant ceste trouppe on pouuoit marcher en pais, parce qu'il ne demouroit au Marquis que les Italiẽs sans teste d'Allemans.

FINABLEMENT le sieur de Langey voyant qu'on ne vouloit executer ce dont il auoit tant trauaillé,& faict de si gros frais, tãt à l'entretement des hommes que pour la fourniture de ce qui y estoit necessaire,cõsidera bien que le pareil luy seroit faict en autres choses : à ces causes, pour la debilité de ses membres(car il estoit perclus à cause des longs trauaux) auecques le congé du Roy, partit de Turin en vne littiere, pour venir deuers luy, auquel il desiroit auant que mourir declarer beaucoup de choses pour son seruice, qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craingant de faire tort à ceux qui en luy s'estoyẽt fiez, mais il ne luy fut possible d'y paruenir: car le neufiesme iour de Ianuier mil cinq cens quarante deux, il trespassa à Sainct Saphorin sur le mont de Tarare,au grand regret de plusieurs gẽs de
B bien,de sçauoir & d'experience.

Mort de mõseigneur de Langey, frere aisné de l'auteur de ceste histoire.

L'AMIRAL d'Annebault aiant failly d'executer telles entreprises,alla loger à Carmagnolles d'où estoit delogé l'ennemy,auquel lieu il eut nouuelles des sieurs Daussun & de Carses, lors estans à Sauillan,que dedans Cony y auoit si peu d'hommes, que s'il vouloit faire diligence de marcher pour l'inuestir, afin que secours n'y entrast, & amener artillerie pour faire batterie, il ne failliroit de l'emporter de premiere venue, par ce qu'il n'y auoit gens suffisamment pour soustenir vn assault. Ayant ceste aduertissemẽt partist auec quatre Canõs,laissant le sieur Martin du Bellay gouuerneur de Turin, lieutenant du Roy deça le Pau,pour pourueoir à tout, d'autant que les forces de l'ennemy estoyent vers le pont d'Esture. Le lendemain ledict du Bellay ayant nouuelles que le regiment de Riqueroc estoit arriué à Riuoles,& qu'il leur faloit venir trouuer le pont du Pau de Turin pour passer
C l'eau (car celuy de Carignan & de Montcallier estoient rompus) leur y feit preparer le logis,& les viures, esperant d'en tirer du seruice en passant chemin. Or à trois mille de Turin delà l'eau sur la montagne de Montferrat y auoit trois ou quatre petites places, à sçauoir la tour Sainct Bony, Chatillon,& Sainct Raphael,qui portoyent grand ennuy à Turin,d'autant qu'elles descouuroient tout ce qui en sortoit,de sorte qu'on ne peult aller à Casal,Bourbon,ny autres places que nous tenions au Mõtferrat(dont il nous venoit beaucoup de viures,mesmes des vins) sans estre decouuert: lesquelles places il auoit failly peu deuãt de surprẽdre,& y auoit perdu des hommes : & entre autres le sieur de Malicorne du Maine, capitaine de gens de pied y auoit esté estropié de tout vn costé d'vne arquebuzade. Ledict gouuerneur, delibera à la faueur d'iceux lansquenets, les emporter de force, parquoy feit mettre en ordre quatre canons auec leur equippage, & prendre des beufs par la ville pour les conduire, & au matin feit partir de Turin auecques lesdicts Allemans,vne partie de la compagnie du sieur d'An-

nebault,celle de monſieur de Langey ſon frere, lequel eſtoit ſur le chemin D
de France où il mourut, comme dit eſt, & la ſienne,auec trois enſeignes de François, de la garniſon de Turin. Eſtans arriuez deuant Sainct Bony,fut plantée l'artillerie,de laquelle en peu d'heure fut faict vn trou ,auquel fut donné l'aſſaut par les lanſquenets,qui l'emporterent de furie, & furent tous ceux de dedans tuez,hors mis le capitaine,qui fut pendu, pour auoir eſté ſi oultrageux, de vouloir tenir vne ſi meſehante place deuant le canon. Puis fit marcher à Chatillon, petite ville, ſur vne montagne qu'on ne peult battre, ſinon d'vne autre montagne oppoſite, mais il eſt impoſſible d'y mener artillerie ſans engin, ou force de bras,car les cheuaux n'y peuuent monter. Les lanſquenets qui auoyent eu curée de ceux de S. Bony,mirent la main à l'œuure, de telle façõ qu'ils monterẽt deux canõs auſſi aiſemẽtq̃ ſi ce n'euſt eſté qu'vn fauconneau. Les aſſiegez,leſquels eſtoient quatre cens hõmes de E
guerre en fort bon equippage , conſiderans le traitement qu'on auoit faict à ceux de ſainct Bony,auſſi voiãs ceſte groſſe armee de France venue à l'inprouiſte, entrerent en tel effroy, que ſans laiſſer tirer,ſe rendirent,leurs bagues ſauues,& ſortirent quatre cens hommes auſſi bien armez, & auſſi bon viſage de ſoldats qu'il y euſt en Italie : ſ'ils euſſent faict leur deuoir (eſtant l'aſſiette telle) il y euſt eu de l'hõneur à les aſſaillir.Ceux de Sainct Raphael n'attendirent qu'on allaſt à eux,mais enuoyerent au deuant ſe rendre : auſſi feirent deux ou trois autres petits fors,tous leſquels furent raſez,excepté la ville de Chaſtillõ,en laquelle fut miſe garniſon pour garder le paſſage, car elle eſtoit deffenſable:ce faict il enuoya paſſer les lanſquenets à Montcalier le long de la montagne, leſquels ſe rendirent lendemain auec monſieur l'Amiral qui marchoit à Cony.

AVQVEL lieu de Cony eſtant arriué auec toute ſon armée , planta ſon artillerie au lieu qui luy fut dit eſtre le plus debile,mais on l'abuſa, car c'eſtoit le mieux remparé: & apres que la breche fut faicte,on donna l'aſſault: F
noz gens arriuez ſur le hault trouuerent vn rempart derriere la breche pourueu de bons hommes, de ſorte qu'apres auoir combatu vne heure ſur le hault de la breche , ils furent contrainctz de ſe retirer . Il y mourut des noſttes beaucoup de gens de bien , entre autres le capitaine Bricotte Normant.ſon lieutenant & enſeigne , le Comte Guillaume de Biendras Montferratin,& ſon lieutenant,le lieutenãt & enſeigne du capitaine Sainct Petre Corſe,& luy fort foullé de coups de pierre , S. Eſteue enſeigne du capitaine Cauagues, & pluſieurs capitaines & enſeignes bleſſez.Eſtant retiré,deux cens cheuaux & ſept ou huict cens hommes de pied enuoyez par le Marquis du Guaſt , la nuict entrerent en la ville par l'autre coſté de la batterie. Le iour venu,monſieur l'Amiral ayant cognoiſſance de ce rẽfort, & voyãt ſes munitions d'artillerie faillir, ordõna de ſe retirer,on diſoit que ſ'il euſt mené iuſques à huict canõs,& leur ſuitte pour faire deux batteries, afin de diuertir les forces de dedans , qui eſtoient petites, il y auoit apparence, ou qu'on les euſt forcez , ou qu'ils ſe fuſſeut rendus,car aſſaillant par pluſieurs

endroicts

A endroicts ils n'eſtoient pour reſpondre à tout, mais ce ne fut le vouloir de Dieu. Sur la retraitte le Cõte Maxime Antoine, & le ſieur de Maruille lieutenans du ſeigneur Martin du Bellay, & le capitaine Theode Bedaine Albanois rencontrerent deux cens cheuaux Imperiaux pres de Bra, vis à vis de Quieras, leſquels ils chargerent & les defirent, dont ils prindrent la plus part: voila ce qui fut faict en ce voyage.

Le ſieur d'Annebault de retour à Carmagnolles, ſe voyãt n'auoir moyẽ de faire nouuelles entrepriſes pour l'hyuer qu'il auoit à dos, apres auoir remis en l'obeiſſance du Roy quelques petites places, comme Villeneufue d'Aſt, Poiring, Cambian, & Riue de Quers, que les ennemis auoient abandonnées, rompit ſon armée, laiſſant le ſieur de Bouttieres en ſon abſence lieutenant du Roy en Piemont, & à Turin, le ſeigneur Martin du Bellay, Prince d'Yuetot, pour gouuerneur à Pignerol le ſieur de Vaſſé, à Chiuas & Vorling le ſieur Ludouic de Birague, à Sauillan le ſieur de Termes, la reſte
B de l'armée licentia, hors mis deux mille Suiſſes ſoubs la charge du ſieur de ſainct Iulian, & fit retourner en France le Colonnel Recroc, auec ſon regiment de lanſquenets, pour eſtre employez aux lieux que le Roy ordonneroit, & puis il partit pour retourner deuers le Roy, enuiron le premier iour de Ianuier, prenãt le chemin du mont-Ceny. Arriuant à la Nouualaize, on luy fit entendre que la tourmente eſtoit ſur la montagne, ce nonobſtant on ne luy ſceut diſſuader de paſſer ce iour là, penſant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les marrons, qui ſont ceux qui congnoiſſent les tourmentes de la montagne, comme font le mariniers celles de la mer: mais eſtant à mi-chemin de là montagne, entre la Ferriere & la plaine de l'hoſpitalet, la tormente ſuruint ſi extreme, que la plus-part de ceux qui eſtoyẽt en ſa compagnie furent en hazard d'eſtre peris, quelques bons guides qu'ils euſſent. Il ſ'en perdit bon nombre ſoubs les neiges, & entre autres
C le ſeigneur de Carrouges, ieune homme, de bonne maiſon: autres y perdirent la veüe, autres les pieds, & la plus grand part depuis ne furent en ſanté. Semblablement pluſieurs ſoldats Allemans & autres, leſquels ſous eſperance qu'vn tel perſonnage que monſieur l'Amiral ne ſ'eſtoit mis en chemin ſans auoir conſulté du paſſage, l'auoyent ſuiuy, qui ſe perdirẽt. Quant à luy ayant gaigné la plaine, il demoura perdu luy & ſes marrõs qui le conduiſoient, que ſans des hommes qui eſtoient dedãs les tauernettes qui ſont au hault de la plaine, leſquels ſortirent à ſon ſecours, indubitablement il euſt faict pareille fin que les autres. Le ſieur de Maugiron cognoiſſant la nature du païs, meſmes que la tourmente venoit, demoura à l'hoſpitalet au pied des eſchelles, iuſques à lendemain, ayant retiré quelques gentils hommes paſſans par là, demy gellez, leſquels furent ſauuez par ſon moyen. Ce danger procede à cauſe qu'à main droite de ce paſſage montant de la Ferriere pour venir à Lanebourg y a vne haulte mõtagne, & vne autre à main gauche qui font le chemin eſtroit, lequel eſt entre deux, & quand la tourmente ſe leue ſur icelles vous verriez des plottes de neige que le vẽt pouſ-

Fortune auenue à monſieur le Mareſchal d'Annebault ſur le Mõt Cenis.

ſe contre bas, qui ſe font eſtant amaſſées au hault de la montagne fort petites (ſe monſtrent elles) mais auant qu'arriuer au paſſage ſe font auſſi groſſes qu'vne montagne, tellement qu'elles periſſent tout ce qui ſe trouue en ce deſtroict en temps de tourmente, meſme la plaine eſt ſi couuerte & les chemins, que les propres guides ſ'y perdent, & menent leur ſuitte perir dedans les cauains remplies de neiges. Ledit ſieur Amiral eſchappé de ceſte fortune, arriué qu'il fut à Lanebourg au pied de deça la montagne, prit la poſte, par ce qu'il auoit eu nouuelles du Roy pour le venir trouuer en Chaſteleraudais. D

Le Roy pardonne aux Rochelois & Iſlois.

LE Roy à ſon partement de Montpellier apres qu'il eut retiré ſon camp de deuant Perpignan, eut aduertiſſement que les habitans de la Rochelle ſ'eſtoient mutinez, & auoient faict quelque effort contre ſes officiers de la gabelle, paſſant païs pour ſe retirer vers Chaſtelerauld, & de là à Paris, les voulut chaſtier, & en ceſte intention feit marcher en ſa compagnie le capitaine Ludouic colõnel d'vn regimẽt de lanſquenets, qui eſtoit celuy qu'auoit eu le Comte de Manſfeld, lequel ſ'eſtoit retiré en Allemagne. Mais arriué qu'il fut à la Rochelle, tous les habitans, non ſans cauſe, craignans que ſa majeſté vſaſt de la rigueur qu'ils meritoient, chercherẽt tous moyẽs de ſe reconcilier, & remettre du tout à ſon obeïſſance. Et le premier iour de Ianuier ſ'aſſemblerent au iardin de la maiſon, où il auoit pris ſon logis pour luy demander publicquement pardon, de la rebellion attentée par eux en pluſieurs voyes, contraires à l'obeïſſance que le ſubiect doit à ſon Prince & ſouuerain ſeigneur. Et le Roy eſtant audit lieu aſſis en ſon tribunal, & iceux ayans les teſtes nuës, les mains ioinctes, & les larmes aux yeux, auec ceux des Iſles prochaines, feirent faire vne requeſte publique, demandans miſericorde par l'aduocat, à ce que lon diſoit, deſdittes Iſles, qui parla en ceſte façon: La malheureuſe iournée (Sire) & deteſtable à iamais en laquelle nous voz treſ-humbles, & treſ obeïſſans ſubiets de ceſte voſtre ville de la Rochelle, & des Iſles, auons eſté tant delaiſſez de bon ſens, de bon iugement & de raiſon, qu'oubliant la douceur & benignité de voſtre majeſté royalle, les biensfaicts enuers nous, & les merites d'icelle, ſommes tombez en tel inconuenient, que d'auoir failly à recognoiſtre l'obligation, & le deuoir que nous vous deuons par les raiſons deſſuſdittes, & par tout droict tant diuin qu'humain, ayans commis choſe (Sire) par laquelle nous deuons encourir voſtre indignation, & perdre voſtre bõne grace, par noz meſfaicts: de ſorte que de tant eſt la faulte que nous confeſſons plus grande, que voſtre humanité & bonté enuers nous eſt plus cogneuë, & apparẽte: dõt la coulpe de ces pauures miſerables q̃ vous voyez proſternez à voz pieds pour requerir voſtre miſericorde, eſt (quant à nous, & noſtre peché) indigne de la recouurir. Mais quant à la grandeur & infinité de voz pitiez, ainſi que le Roy Pſalmiſte Dauid ſe confioit en la grandeur des miſericordes de ſon ſeigneur, nous auons eſperãce (Sire) que vous entendrez la voix, & receurez les confeſſions à mercy de ceux leſquels preſentement baiſent E F

les

A les pieds du troſne de voſtre majeſté, vous ſupplians treshumblemẽt (Sire) auec deſplaiſir au cueur de vous auoir offencé, & les larmes aux yeux, ne regarder du tout à ce meffaict qui nous eſt aduenu, pour raiſon duquel nous crions publicquement à haulte voix, & demandons voſtre miſericorde: ains (Sire) ayez ſ'il vous plaiſt eſgard à voſtre bonté & clemence accouſtumée. Et ainſi piteuſement criant miſericorde & ſe mettant à genoux, auec vne voix tremblante, piteuſe, & lamentable, aſſez long temps iceluy aduocat, comme continuant ſa harangue, diſt, A la mal-heure (Sire) nous nous ſommes tant oubliez que de commettre choſe qui nous ayt faict encourir voſtre indignation, & perdre voſtre bonne grace & la reputation, en laquelle par le paſſé nous auõs eſté tant enuers vous que voz predeceſſeurs Roys, pour eſtre preſentement ſpectacle à tout le monde de deſloyauté & de deſobeiſſance: pour laquelle (Sire) nous vous ſupplions treſ-humblement nous vouloir faire miſericorde. Et le peuple incontinant commença de rechef à crier miſericorde, iuſques à ce que ceſte voix piteuſe tira les
B larmes des yeux des aſſiſtans, & du Roy meſmes, qni bien peu apres commença à reſpõdre en ceſte maniere: Ie ne ſuis venu icy pour vous dire l'ennuy que ie receu, quand moy eſtant empeſché en perſonne, & mes enfans pour l'augmẽtation & tuition de mõ hõneur, & de mon royaume, les nouuelles me furent apportées de la miſerable rebellió que preſentemẽt vous confeſſez: mais bien pour vous dire, mes amis, Car amis vous puis-ie appeller maintenãt q̃ vous eſtes retournez à la recognoiſſance de voſtre offence) que le mal que vous auez faict, quãd vous auez oublié (comme vous meſmes confeſſez) l'office & deuoir de ſubiects enuers voſtre Prince, eſt vn crime ſi grand & ſi neceſſaire à punir, qu'il ne pourroit eſtre plus, pour les inconueniens qui ſ'en enſuiuent. Car tout eſtat de Monarchie & de republique bien inſtitué ne conſiſte qu'en deux poincts, c'eſt à ſçauoir au iuſte cõmandement des Princes & ſuperieurs, & en la loyalle obeïſſance des ſub-
C iects: où ſi l'vn des deux fault, c'eſt autant comme en la vie de l'homme la ſeparation du corps & de l'ame, laquelle vie dure tant ſeulement autãt que l'ame commande & le corps obeiſt. Dieu me doint grace de ne faillir au commandement qu'il m'a donné ſur vous, & lequel ie tien & recognoy de luy, comme choſe de laquelle il me fault rendre compte: & combien qu'en ce commandement ſoit compriſe la punition de la deſobeïſſance, en laquelle ie n'ay faulte d'exemples, tant vieux que nouueaux que ie puis ſuiure pour l'execution de iuſtice aſpre & rigoureuſe, qui a ſouuentefois eſté neceſſaire, pour remedier à l'inſolence d'vn peuple, il me ſemble toutefois n'eſtre moins raiſonnable & conuenable à vn Prince (meſmement qui en toute ſa vie a eu ce propos de preferer touſiours miſericorde à ſeuerité & rigueur de iuſtice) de recepuoir apres la confeſſion de la coulpe ſon peuple, ſe repentant & demandant pardon, qu'il eſt droict & equitable au peuple d'obeïr, & garder la foy à ſon Prince, qui vſe plus de clemẽce que de iuſtice. Ie ſçay bien que la pitié & miſericorde enſeignée par no-

Harengue du Roy au peuple de la Rochelle.

ſtre ſeigneur Ieſus-Chriſt preſchée par ſes diſciples & Apoſtres,& manife- D
ſtée par tout le monde, pourroit non ſeullement non corriger, mais auſſi corrompre vn peuple de mauuaiſe volonté. Mais ie ſçay auſſi que vous eſtes enfans de ſi bons peres, deſquels la fidelité a eſté experimentée par tãt de noz predeceſſeurs, & vous meſmes iuſques icy m'auez eſté ſi bons & ſi loyaux ſubiects, que i'ayme trop mieux oublier ce meſfaict recent & nouueau, que voz viels & anciens bien-faicts, & auſſi peu conuient à voz couſtumes precedentes de deſobeir comme à ma nature de ne vous pardõner ceſte offence preſente. Facent les autres & exercent rigoureuſement leur puiſſance, ie ſeray touſiours tant qu'il me ſera poſſible pour la pitié & miſericorde, & ne feray iamais volontairement à mes ſubiects ce que l'Empereur a faict aux Gantois pour moindre offence que la voſtre, dont il a maintenant les mains ſanglantes, & ie les ay la mercy à Dieu encores ſans
aucune tainCture de ſang de mon peuple: auſſi a il auec l'effuſion de ſang E
des ſiens la perdition de tant de teſtes, & de tant d'ames perdu ſemblablement les volontez & les cueurs. Et i'eſpere que ma miſericorde & clemẽce confermera voz courages, en ſorte que de bõs & loyaux ſubiects que vous auez touſiours eſté par le paſſé, pour l'aduenir ſerez encores meilleurs: & ie vous prie oublier ceſte offence qui eſt ſuruenue, & de ma part il ne m'en ſouuiendra iour de ma vie: mais auſſi ie vous prie qu'il vous ſouuienne tãt ſeulement d'eſtre tels que vous auez eſté par cy deuant, & Dieu me doint grace de faire enuers vous encores mieux que ie n'ay faict. Quant à l'offence & à l'inconuenient qui vous eſt n'agueres aduenu, Dieu noſtre ſeigneur & createur le vous vueille pardonner: quant à ce qui me touche ie vous remets tant le criminel que le ciuil totallemẽt, & vous pardonne ſans excepter aucune choſe, moyennant ce qu'auez accordé, que i'eſtime toutesfois beaucoup moins que voz cueurs repentans, ſçachant treſbien que le bien du Prince giſt en la loyauté des cueurs de ſes ſubiects plus qu'en autre cho
ſe. Et à ceſte parole le peuple commença à crier viue le Roy, priant noſtre F
ſeigneur luy donner bonne vie & longue, & continuant touſiours iuſques à ce que le Roy diſt d'auantage, Ie veux que tous les priſonniers ſoient deliurez preſentement, & que les clefs de voſtre ville vous ſoient rendues, & voz armes, & que les garniſons de gens tant à pied qu'à cheual ſ'en aillent, & que ſoyez reintegrez & reſtituez totalemẽt en ma grace en voſtre liberté, & voz priuileges, & veux auiourd'huy demeurer en voſtre garde: & pour la reſiouiſſance & cõgratulatiõ ie veux q̃ vous ſonniez voz cloches, tiriez voſtre artillerie, faciez feu de ioye en rendant graces à Dieu, & vous & moy pour ceſte bonne eſtraine. Et telle fut la fin de l'oraiſon du Roy auec larmes, teſmoingnant ſa bõne affection & charité enuers ſon peuple. Apres la fin de ceſte harengue, la voix du peuple reconforté, & reſiouy merueilleuſement ſ'eſleua tout en vn coup, & crya ſoudainemẽt, en inuoquãt noſtre ſeigneur, le ſuppliãt pour la longue vie, ſanté, & proſperité du Roy, lequel en ceſt acte ainſi qu'en pluſieurs autres laiſſa ſuffiſant teſmoi-

nage

A gnage de la clemence & bonté, dont il a touſiours vſé, auſſi ſouuent comme l'occaſion y a eſté diſpoſée.

Pratiques & entrepriſes du Marquis du Guaſt contre Turin decouuerte.

A v meſme temps meſſire Martin du Bellay gouuerneur de Turin, ayant eu nouuelles du treſpas du ſieur de Langey ſon frere, demanda congé au Roy pour ſe retirer en France, & pourueoir à ſes affaires (car il eſtoit mort endebté de trois cens mille liures) toutesfois ce ne fut ſans mettre en ſeureté la ville de Turin, de pluſieurs pratiques que l'ennemy auoit deſſus. L'vne deſquelles eſtoit, qu'enuiron trois mois au precedant le iuge de Turin natif de Quiers luy auoit porté paroles, que lors que laditte ville de Quiers auoit eſté priſe par le Marquis du Guaſt (eſtant dedans le cheualier Aſſal, ainſi que cy deuant auez entendu) ledit Marquis l'auoit enhorté que ſe retirant à Turin, & qu'il euſt moyen de luy faire ſeruice, il le recognoiſtroit ainſi que l'Empereur auoit accouſtumé de remunerer ſes ſeruiteurs: diſant pour cõcluſion audit gouuerneur qu'il auoit moyen de luy faire vn grãd
B ſeruice, car il enuoiroit deuers ledit Marquis pour luy faire entendre qu'eſtant paruenu à ceſt eſtat de iuge de Turin (cõme il eſtoit) il auroit moyen de luy mettre la ville entre les mains: & par ce moyen ledit gouuerneur eſtant aduerty du temps & heure que le Marquis viendroit, pourroit audit Marquis appreſter vne amorce, & le prendre, & tailler en pieces tout ce qui ſeroit en ſa compagnie. Le gouuerneur ayant ouy ceſte induction, voulut encores par autres moyens plus amplement cognoiſtre la fantaſie du iuge, parquoy luy feit entendre qu'il la trouuoit bõne, mais il faloit tẽporiſer pour quelque raiſon, & que ſur ſa vie il n'euſt à paſſer plus outre ſans ſon expres commandement.

Or eſt il que de long temps le gouuerneur auoit ſouſpçon ſur ledit iuge, par ce que dés le temps du ſieur de Monteiean, iceluy Monteiean eut opinion durant la treſue d'auoir de ſa part vn ambaſſadeur à Milan pres du
C Marquis du Guaſt, & y enuoya l'vn des ſieurs de la mole de Prouence, le Marquis luy enuoya à Turin le maiſtre de camp de la tierce de Lõbardie, vn Eſpagnol autãt ſubtil & aduiſé qu'il fuſt en Italie, lequel demanda à loger en la maiſon dudit iuge, qui auoit trois filles courtiſanes des plus magnifiques de la patrie. Ledit Maiſtre de camp faiſoit deſpence ordinairement de cent ou ſix vingts liures par iour, chez lequel ſe retiroient couſtumierement les ſoldats, ſpecialement les Nauarrois & Baſques: choſe qui touſiours depuis auoit rendu ſuſpect le iuge audit gouuerneur, craignant qu'il fuſt corrompu à cauſe de ſa pauureté. Parquoy il miſt ſur tous les paſſages gens pour ſurprendre lettres qui ſe porteroiẽt à Quiers où eſtoit le Marquis, finablemẽt vn Marchãd de Turin nommé Luquin Bergue que le gouuerneur auoit aduerty, ſ'aſſeurãt de ſa fidelité, feit ſurprẽdre vn garſon portant lettres dudit iuge, par leſquelles il mandoit au Marquis que l'heure eſtoit venue qu'il luy pourroit liurer la ville de Turin: car eſtant mort le ſieur de Langey, ils ne deuoient plus eſtre en doubte d'eſtre deſcouuerts, & qu'il euſt à luy enuoyer vn ſien fidele tranueſty qui paſſeroit

ſur le pont du Pau, auecques deux ou trois iumens chargées de vin, le- D
quel ayant paſſé le pont, prẽdroit le chemin à la main gauche, venant cher-
cher la porte du palais, qui tire à la Douaire: & ſi on luy demãdoit à la por-
te dont il venoit, qu'il diſt qu'il venoit de Riuolle, & q̃ c'eſtoit vin qu'vne
ſienne fille luy enuoyoit, & que au cas qu'on luy feroit refus d'ẽtrer, il iroit
luymeſmes au gouuerneur pour auoir cõgé, & que par ledit meſſager pour
plus grande ſeureté, on luy renuoyaſt vn ſignal, eſtant dedans ſa lettre, qui
eſtoit ſon cachet, entre deux papiers.

Le gouuerneur voulant eclarcir laditte enrtepriſe, à ce qu'en ſon abſen-
ce n'en aduint inconuenient, manda le iuge venir vers luy, lequel il tira en
ſecret, l'interrogant, ſi le moyen dont autresfois il luy auoit parlé de liurer
le Marquis entre ſes mains, eſtoit encores en ſon entier, il feit reſponſe que
ouy, & qu'il enuoiroit vne lettre audit Marquis ſous ſon bon congé, par le E
prieur de Sainct Dominicque, laquelle il luy mõſtreroit, ſemblablemẽt la
reſponſe, au bout d'vne heure: luy ayant accordé il apporta la lettre audict
gouuerneur, à la reception de laquelle il appella le ſeigneur Regnal de Bi-
rague, Preſident de Turin, & maiſtre Iean Vaillant, Procureur general du
Roy en Piemõt. Apres la lecture d'icelle, le gouuerneur luy demãda, ſ'il en
auoit poinct eſcrit d'autres au Marquis, depuis qu'il auoit parlé à luy, il feit
reſpõſe que non, & que ſ'il l'auoit faict, il auroit merité la mort, attendu la
deffence qu'il luy en auoit faict. Sur le chãp luy fut preſentée ſa lettre ſur-
prinſe, à laquelle il ne ſceut contredire, parquoy fut mené dedans le cha-
ſteau: interrogué par ledit gouuerneur, & par les Preſidẽt & Procureur du
Roy, confeſſa que l'entreprinſe du Marquis & de luy eſtoit que le Marquis
luy deuoit enuoyer vn nombre de charettes chargées de vin, auiourd'huy
deux & demain trois pour moins de ſouſpçon, & que dedans les pieces de F
vin (par ce que les vaiſſeaux ſont de la longueur des charettes) deuoit auoir
aux vnes des arquebuzes dedans le vin, aux autres pertuiſanes & corſelets,
auecques toutes autres ſortes d'armes, hors mis picques, leſquelles il deuoit
faire deſcendre dedans ſes caues. Puis deuoyent venir pluſieurs ſoldats Ita-
liens à diuerſes fois, tranſueſtiz en païſans, apportans viures au marché, leſ-
quels ſe deuoyent retiter en la maiſon dudict Iuge, dedans grandes caues
haultes de voultes, claires, & ſeches, pres de la place, & deuoyent venir iuſ-
ques au nombre de ſoixante ou quatre vingts. Puis quelque matinée qu'ils
orroyent tumulte à la porte de la ville & crier Sauoye, ils deuoyent ſortir
en armes pour gaigner la place, pendãt que les ſoldats de la garde ſeroient
au combat de la porte.

Bien eſtoit aduerty le gouuerneur qu'il ſe faiſoit quelques charettes à
Ligny ville Imperiale eſtant aux prouanes pres de Vulpian pour faire en-
treprinſe ſur Turin, & auoit gens ordinairement pour l'aſſeurer du par-
tement d'icelles, mais ſe voyant preſſé de partir, & eſperãt par ce moyen rom
pre ceſte entreprinſe, feit faire le proces du Iuge, & luy fit coupper la teſte.
Toutesfois il admonneſta le ſieur de Boutieres, qui eſtoit demouré lieute-

nant

A nant du Roy, & le ſieur de Monnin, qui eſtoit ordonné à demourer gouuerneur de Turin en ſon abſence, à ce qu'ils euſſent l'œil ſur leſdittes charettes, car de bref ſ'eſclarciroit l'entrepriſe qui ſe deuoit faire, & leur laiſſa vn homme, qui ſe tenoit à Groillas, trois mille de là, nommé Meſſire Alexandre de Carara, auquel ſ'adreſſoyent ſes eſpies, pour les aduertir des choſes qu'il pourroit entendre: priant ledict ſieur de Boutieres de ne donner ſaufconduict aux ennemis, d'amener foin dedans la ville, par ce qui eſtoit aſſeuré que laditte machination eſtoit par des chartées de foing.

Avssi y auoit il vne autre entreprinſe, c'eſtoit que deux caporaux de la bande du capitaine la Molle, ayans eſté pris à la guerre, furent pratiquez par Ceſar de Naples, gouuerneur de Vulpiã, de luy liurer vn boulleuert de Turin, & pour ceſt effect (les penſant auoir à ſa deuotion) leur auoit auancé chacun deux cens eſcus, & vn patant du Marquis du Guaſt, de mille eſcus d'intrade chacun, au royaume de Naples. Apres laquelle compoſition,
B ou pour mieux dire colluſion, les deux caporaux en aduertirent ledict du Bellay, gouuerneur de Turin, leſquels il conforta de promettre audict Ceſar le boulleuert qu'autre-fois il auoit ſurprins (comme auez cy deuant entendu) ayant ledict du Bellay bonne intention de faire vn grand carnage des Eſpagnols: puis pour recongnoiſtre ſi le lieu ſeroit bien à propos, ſ'eſtoient laiſſez prendre à la guerre trois Eſpagnols, auſquels ils monſtrerent le lieu & le moien d'executer ce qu'eſperoit ledit Ceſar.

Le iour de l'execution ledit du Bellay deuoit faire venir à Montcallier les deux mille Suiſſes qui eſtoient demourez à Carmagnolles, & auec enuiron deux mille autres hõmes de pied Frãçois qu'il tireroit de toutes les garniſons, & ſept ou huict cens cheuaux, tant de la gẽdarmerie q̃ des cheuaux legers, deuoient venir paſſer le Pau ſur le pont de Turin, pour charger les ennemis. Pendant lequel temps le ſeigneur Ludouic de Birague, accompagné de douze ou quinze cẽs hõmes de pied des garniſons de Vorling, Chi-
C uas, & des terres du Montferrat, viendroit par le coſté de Vulpiã, leur donner ſur la queüe, & luy mettroit dedans, le corps de la garde du boulleuert, qui eſtoit au milieu ſoixante ou quatre vingts arquebuſiers, & dedans les contremines autre nombre d'hommes, auecques corcelets & hallebardes: & fourniroit les tours de la ville de arquebuzes à croq & d'autre arquebuſerie. Et à l'heure q̃ ceux qui deuoient entrer dedãs le bouleuert ſeroiẽt au cõbat, les Suiſſes qui auroient paſſé le põt du Pau auec la caualerie, deuoiẽt venir charger ceux de dehors par les flancs, & le ſeigneur Ludouic ſur la queüe, & mille ou douze cens hõmes qui ſortiroient de la ville par la porte du chaſteau, qui leur donneroient à l'autre flanc, de ſorte qu'il y auoit grande apparence que peu ſe fuſſent ſauuez, meſmes eſtans en deſordre, & ſuiuiz iuſques à Vulpian, il eſtoit apparent de l'emporter, la trouuant deſpourueüe, & ceux de dedans effroiez. Mais cognoiſſant que ceſte pratique ne ſe pouuoit conduire ſi promptement, & qu'eſtãt abſent en pourroit venir inconuenient, ſi les ſieurs de Boutieres & de Monnin n'y eſtoient fort

vigilans,ſe voulut aſſeurer auãt que de partir,à ce que l'entrepriſe ne ſortiſt D
à mauuais effect: parquoy commanda aux deux caporaux de faire venir le tabourin maiour du Marquis du Guaſt, nommé le Moret,qui eſtoit celuy qui faiſoit les meſſages auec les deux Eſpagnols ordonnez,pour recognoiſtre le boulleuert,leſquels iceluy du Bellay fiſt prendre dedans leur logis, cõme eſtans venus ſans ſaufcõduict,par le capitaine de la iuſtice:puis eſtans confrontez contre les caporaux,confeſſerent le faict,& eurent tous trois la teſte couppée.

1542. Le huittieſme iour de Feurier mille cinq cens quarante deux auant Paſques,& huit iours,apres le partemẽt dudit meſſire Martin du Bellay,meſſire Alexandre de Carara, qui eſtoit celuy qu'il auoit laiſſé à Groillas,pour aduertir le ſieur de Boutieres, des choſes qui ſuruiendroient, enuiron minuit enuoia à la porte de Turin faire ſçauoir audit ſieur, qu'à Vulpian, & à Ligny eſtoient aſſemblez huit cẽs cheuaux & cinq mille hommes de pied, qui prenoyent le chemin de Turin, & qu'il penſoit bien que c'eſtoit l'en- E
trepriſe dont de long temps ledit du Bellay l'auoit aduerty,qui ſe dreſſoit à Ligny.Le ſieur de Boutieres ſoudain fit mõter à cheual le capitaine Franciſque Bernardin,auecques vingt cinq ſallades de ſa bende , pour rebourſer le chemin dudit Vulpian,lequel arriué qu'il fut à l'abaye de Cette deux mille par de-là Turin tendant le chemin de Verſeil deſcouurit les ennemis au point du iour dela l'eau,& les ennemis luy:leſquels ſe voians deſcouuerts firent leur retraitte au lieu dont ils eſtoient deſlogez ſans autre choſe executer.

Le douzieſme dudict mois, de rechef ledit de Carara enuoia vne lettre au ſieur de Boutieres pour l'admoneſter du partement des ennemis,lequel par oubliance,ou par auoir trop d'affaires,ne regarda dedans laditte lettre: or venant l'aube du iour il fit grand broillas,les ennemis ietterent leur ambuſcade de gẽs de pied au moulin de la Sye ſur la petite Douaire à vn get
d'arc de la ville,& leur caualerie à noſtre damede Campagnes. Puis firent F
marcher cinq cars de foing, conduits chacun de quatre beufs,qui eſt contre la couſtume du païs,car on n'en met quedeux à chacun chariot: & pour ce (cõme vous ſçauez) que le deſſous des charrettes du païs eſt lõg & quarré,& plat,vn peu plus long que large, faict en forme d'vn double ratelier, là deſſus ils auoyent aſſis la forme d'vne grãde cage auec botteaux de foin, ſi bien acouſtrez contre leſdittes cages,qu'il n'y auoit homme qui n'euſt eſtimé eſtre vne charette de foin:dedans chacune cage auoit ſix ſoldats auec iaques & manches de mailles,le morion,l'eſpée,le poignart & la rondelle, chacun ſur vn genoil ,trois le viſage d'vn coſté & trois de l'autre , puis les deux coſtez couppant vne corde par dedansqui les tenoit ſerrez, tõboient cõme vne trappe,en ſorte que les ſoldats pouuoient ſortir tout à vn coup, & ſeruoient leſdits coſtez en tombant de pontpour deſcendre. Arriuant le premier chariot,dedãs lequel eſtoit chef Alexãdre Dymage Milanois,& eſtoit le bouuier vn ſoldat auec iacques de mailles,& courte dague ſous vne

robe

A robe de toille : au premier pont les portiers leur demandent, D'où vient ce foing? ils dirent de Ligny, & monſtrerent leur ſaufcõduit du ſieur de Boutieres, à ceſte occaſion on les laiſſa paſſer. Eſtant le chariot arriué deuant le logis du capitaine Raimonet, qui auoit la garde de la porte auec ſa bãde, vn iect de pierre dedans la ville, le capitaine Raimonet demanda à acheter le foing, le bouuier luy feit bien cher, eſperant le conduire iuſques à la place, quoy voyãt ledit Raimonet cõmãda à ſon lieutenãt le capitaine Perrichõ qu'il euſt à donner d'vne corceſque dedans ledit foing, par ce que le gouuerneur au partir leur auoit faicte ceſte ordõnãce, de laquelle il ſe ſouuint, ce qu'il feit, & la retira toute ſanglante : ſoudain les deux coſtez de la cage tomberent, ſeruans de ponts à ceulx qui eſtoient dedans pour deſcendre. Sortant le premier donna vn coup d'eſpee dedans le corps au Capitaine Raimonnet, & luy couppa vn doigt, Raimõnet le ſaiſit au corps, & à coups de dague le tua. Les autres donnerent droict à la place, ce pendant les au-

B tres quatre chariots, voyant leurs compagnons decouuerts, ſe ietterent dehors, & forcerent la garde de la porte, tellement qu'ils leur feirent abandonner leur garde, & en furent ſeigneurs & maiſtres, enſemble de leurs armes eſtans aux rateliers. Sans point de faulte ſi ceux qui eſtoient au moulin de la Sye, euſſent faict leur deuoir de diligenter, la ville eſtoit perdue, ſans eſperance d'y reſiſter. Or y auoit il ordinairement vn eſquadre tãt de nuict que de iour à la garde de la place, de fortune ce iour là il touchoit au capitaine Saluateur d'Aguerre, lequel oyant l'alarme à la porte, & crier Sauoye, tourna la teſte droict audit lieu auec ſon eſquadre, ſi qu'il rencontra au droict de l'hoſtellerie de la couronne les cinq ſoldats qui eſtoiẽt eſchappez du premier chariot, qui ia eſtoient au combat, mais les ayãt mis en fuitte, ſuiuit touſiours ſon entrepriſe de gaigner la porte. Pendant ce cõ-

C bat vn mareſchal de la ville, qui ſe tenoit pres la porte eſtant bien aduiſé mõta deſſus icelle porte, & auec ſon gros marteau feit tõber la ſaraſine qui eſtoit attachée d'vne cheſne, mais à cauſe de la rouille ne pouuoit deſcendre, toutefois à force rompit la cheſne & tomba la herſe, qui oſta le moyen aux Imperiaux qui ia eſtoient mille au xij. cẽs ſur le bord du premier pont, de pouuoir entrer. Sur ces entrefaictes y arriuerẽt les ſieurs de Boutieres & de Mouyn, & quãt & quãt fut fermée la porte, où fut enfermé entre la herſe & laditte porte vn Eſpagnol. Il n'y a point de doute que ſi ceux qui auoiẽt à cõduire les chariots en euſſent verſé vn dedãs la porte, ou ſeulemẽt detelé les bœufs, la ville eſtoit perdue, car on n'euſt peu ny abatre la herce, ny fermer la porte, & deſia leur armée eſtoit ſur le bord du premier põt, quãd la herce tõba. Ceſar de Naples voyant auoir failly à ſon deſſing, ſe retira auec peu de perte, hors mis le lieutenãt, qui fut tué d'vn coup d'artillerie, & ceux qui eſtoiẽt ſortis des charettes, encores vne partie ſe ſauua, car eſtãt la herce trop courte, aucuns repaſſerent par deſſous, qui eſchapperẽt: tel fut le progres & l'iſſue de ceſte entrepriſe: apres le ſieur de Boutieres regardãt ſa lettre receüe la nuict, trouua que c'eſtoit l'aduertiſſement qu'on luy en auoit

enuoyé,mais ne l'auoit encores veu,au moins n'y auoit il pourueu. D

1543. *Faits d'armes en Picardie,sous la charge de monseigneur de Vendosme.*

Peu de temps apres Pasques mille cinq cens quarãte trois,le Roy estant aduerty que sa ville de Terouenne estoit mal pourueue de viures,manda à mõseigneur Antoine Duc de Vendosmois ,qui estoit son lieutenant general en Picardie, d'assembler son armée pour la r'enuitailler, lequel à ceste occasion mist tel ordre,qu'au commencemẽt d'Auril se trouua l'armée ensemble, prez de Hedin, en laquelle estoiẽt monsieur François de Lorraine Duc d'Aumalle, fils aisné du Duc de Guise, monsieur de Neuers, le Mareschal du Biez, le seigneur de Lorges Colonnel des legionaires, le regiment d'Allemans du capitaine Ludouic,& enuiron le nõbre de cinq ou six cens hommes d'armes,& six cens cheuaux legers. Partant dudit lieu alla camper à Gournay, qui est vn village au deça de la foreſt de Foucãberge, lieu fort à propos pour faire conduire les viures en son camp venãs de Hedin, sans troubler l'auitaillement de la ville,qui venoit de Montreul:& estoit iceluy camp si bien ordonné qu'il estoit malaisé à l'ennemy de couper les viures, E ny d'vn costé ny d'autre:audit lieu seiourna douze ou quinze iours,durãt lesquels il mist dedans Terouenne ce qui estoit necessaire.

Pendant ce temps monsieur d'Aumalle ieune Prince de grande volonté,desirãt veoir les ennemis,s'en alla à Terouenne auec enuiron cẽt cheuaux de gentils hõmes volontaires qui l'acõpagnerẽt pour leur plaisir,ayãt en sa cõpagnie le sieur de Laual,le sieur de S. André,le sieur de Dampierre, le sieur de la Chasteigneraye,& autre bõ nõbre de ieunesse de la nourriture de mõseigneur le Dauphin:estãt audit lieu,alloit de iour en autre à la guerre, accõpagné du sieur d'Aiguilly lieutenãt de la cõpagnie du sieur de Villebon gouuerneur de Terouẽne, auec sa cõpagnie de cinquãte hõmes d'armes,de sorte qu'il se faisoit ordinairemẽt, tant deuant Aire que S. Omer de belles entrepriſes. Entre autres vn iour estãt sorty le seigneur d'Aumalle,& en sa cõpagnie outre les dessus nõmez, le sieur de Decars auec les deux cens cheuaux legers de sa charge , apres auoir esté long temps à l'escarmouche F deuant Aire , pour trouuer moyen d'attirer les ennemis au combat,voyãs qu'il estoit tard,& qu'il n'y auoit aparence qu'il vousissent sortir,se mirent à la retraitte par le chemin qui vient de Bonny & de Hedin, & demoura ledit seigneur d'Aumalle sur la queuë, esperant que ceux de la ville sortiroient sur sa retraitte, & que par ce moyen feroit quelque faict d'armes: mais estant sur le chemin pour se retirer à Terouenne,l'alarme se dõna enuiron de quatre cens cheuaux des ennemis , qui venoient de rebourser le chemin entre Hedin & nostre camp,esperans rompre noz viures.Monseigneur d'Aumalle cogneut bien que le nombre des ennemis estoit beaucoup plus grand que le sien,mais se confiant à la vertu des siens,delibera de combatre.Et pour autãt que c'estoit force aux ennemis de se retirer par vn pont prochain,les y attendit , & y feit vne charge brusque & furieuse , en laquelle furent portez par terre bon nombre de gens de cheual des ennemis,si est-ce qu'ils passerent ledit pont,pesle-mesle,monseigneur d'Aumalle

&

A & ſa compagnie, par ce que la force eſtoit leur, mais auſſi ne fut ce ſans grande perte des ennemis, car touſiours furent chargez par monſeigneur d'Aumalle iuſques aux portes d'Aire, dont luy & les ſiens reuindrent plus ſanglans du ſang des ennemis & de leurs cheuaux que du leur, & amenerẽt iuſques à cent hommes de cheual priſonniers dedans Terouẽne. La cauſe qui feit retirer ledit ſeigneur d'Aumalle fut qu'il eſtoit ſorty groſſe troupe de gens de pied d'Aire, pour luy coupper chemin au pont par où il falloit qu'ils feiſſent leur retraitte, & ſans cela il eut faict plus grand effort.

Le vingt-cinquieſme iour d'Auril de laditte année mille cinq cens quarante trois, monſeigneur de Vendoſme depeſcha deuers le Roy qui eſtoit à Sainct Germain en Laye, pour luy faire entendre que le paiement de ſon armée failloit à la fin d'iceluy mois d'Auril, & que ſ'il luy plaiſoit enuoier encores dequoy la ſoudoier vn mois, il auoit moien (eſtant le païs de l'Empereur depourueu d'hommes, conquerir quelque ville de ſa frõtiere, meſ-
B mement la ville & chaſteau de Bapaume. Le Roy qui enuiron ſur la fin de May, vouloit en perſonne marcher en campagne, comme vous orrez cy apres, ne voulut qu'il paſſaſt outre, ayant crainte de rompre ſon entrepriſe: l'occaſion pour laquelle la frontiere d'Artois & Henault eſtoit ſi depourueüe, c'eſtoit à cauſe que le Duc de Cleues faiſoit la guerre au païs de Brabant, & deſia auoit pris deux ou trois places ſur l'Empereur, parquoy il auoit tourné toutes leurs forces pour luy faire teſte.

Entre tant qu'on alla deuers le Roy ſçauoir ſon intention, & luy faire entendre le default de paiement, monſeigneur de Vendoſme aduerty d'vne place, laquelle faiſoit grãd ennuy au païs du Roy, nommée Lilliers, entre Betune & Aire, à l'entrée des marais, delibera d'emploier le reſte du payement de ſon armée, à la leuer des mains de l'ennemy: puis eſtant arriué deuant, commença les approches. Ceux de dedans, qui eſtoyent cinq cens hommes de pied, & deux cens cheuaux d'arriuée firent bonne mine, mais la fin ne fut telle que le commencement, car apres la breche faicte voyans
C noz gens ſe preparer pour l'aſſault, demanderent compoſitiõ, laquelle leur fut accordée, & apres pluſieurs parlemens ſortirent leurs bagües ſauues, remettans la ville entre les mains de mondit ſieur de Vendoſme, choſe qui vint biẽ à propos, car le feu ſ'eſtoit mis en noz amonitiõs, en maniere qu'à peine auoit on peu retirer noſtre artillerie que les affuſts ne fuſſent bruſlez. Auſſi mõſieur d'Aumalle ieune Prince d'inſigne volonté eſtoit preſt pour aller luy meſmes à l'aſſault, & le Duc de Vendoſme ne l'en pouuant diſſuader, ſ'eſtoit auſſi preparé pour y aller, encores qu'il fuſt lieutenant du Roy, dont n'en pouuoit qu'aduenir inconuenient, là où l'vn d'eux, ou tous deux (cõme il pouuoit eſtre vray ſemblable) y fuſſent demourez, d'autãt qu'ils euſſent voulu faire la pointe.

La ville eſtant rendue y fut mis le feu, & les portes abatues pour la rendre inutile à l'ennemy: & apres auoir razé pluſieurs petits chaſteaux, tant aux enuirõs de Terouẽne, de Sainct Omer, d'Aire, que de Betune, ſ'achemi-

na le camp pour la retraitte, attendant des nouuelles du Roy, en lieu, dont en vn iour il se peust retirer & licentier l'armée, ou marcher en païs, selon qu'il seroit commandé. Pour ceste commodité fut aduisé de se retirer à Feruens sur la riuiere de Canche, auquel lieu ils eurent nouuelles du Roy, lequel leur manda de mettre l'armée dedans les garnisons sans riens licentier, hors mis les legiõnaires, lesquels en peu de temps on pourroit rassembler, chose qui fut executée.

FIN DV NEVFIESME LIVRE.

DIXIESME LIVRE DES MEMOIRES DE MESSIRE MARTIN DV BELLAY SEIGNEVR DE LANGEY.

Exploicts de guerre en Picardie & Artois.

DE SIA estoit la fin du mois de May, mille cinq cens quarante trois que le Roy estant à Villers Costerez, ordonna de rassembler de toutes parts son armée, pour se ietter en campagne, selõ ce qu'il arresteroit en son conseil, les vns estoient d'auis qu'il deuoit marcher à Lillers nouuellement prise & bruslée par monseigneur de Vendosme, & la fortifier: car il estoit aisé, par ce qu'elle est en forte assiette, des deux parts fermée d'vn marais, & n'y a qu'vne aduenue à fortifier du costé tendant à Pernes. Et quand & quãd fortifier Sainct Venant, qui est deux lieües plus outre sur la riuiere du Lis, fort de nature, d'autant qu'il est en vne Isle triangulaire enuironnée de toutes parts d'icelle riuiere, & de marais, laquelle on ne peult oster, de sorte qu'il n'y a ordre d'y arriuer que par deux chaussées, & le tenant on pourroit courir librement tout le bas païs de Flandres, sans trouuer ou ville ou passage qui face obstacle. Puis à Sainct Paul ou bien à Pernes faire vn chasteau, pour asseurer le chemin à Lillers auec Terouenne, qui est à quatre lieües de là, sur la main gauche, tirant de Pernes audit lieu, pour y mener viures: car tenant Terouenne, Pernes, & Lillers, & Hedin à la queüe, le païs seroit suffisant pour

A pour ſauitailler ſans le ſecours d'autruy.

Les autres diſoient, qu'eſtant la ville d'Auennes deſgarnie d'hommes, à cauſe que la garniſon eſtoit à la guerre contre le Duc de Cleues, l'allant inueſtir à l'improuiſt, auant que l'ennemy euſt l'opportunité de la ſecourir, on la prendroit, ſi non on prendroit Landrecy, qu'on pourroit fortifier, & le chaſteau d'Emery, & quelques autres, pour auoir entrée au païs de Henault. Qui fut l'opinion à laquelle le Roy ſ'arreſta, & depeſcha l'Amiral d'Annebault, nouuellement Amiral par le treſpas de l'Amiral de Brion mort à Paris, à ce qu'il prinſt le droit chemin, pour en attẽdãt ſon arriuée, clorre laditte ville d'Auẽnes, & empeſcher qu'il n'y entraſt ſecours: & manda à mõſeigneur de Vendoſme de raſſembler ſon armée vers Abbeuille, & prendre ſon chemin à trauers le païs de l'ennemy pour viure à ſes deſpens ſans fouller le ſien, & le venir rencontrer au chaſteau en Cambrezis, & par ce moyen il auoit l'armée que menoit l'Amiral en forme d'auantgarde
B à ſa main dextre, & celle de monſeigneur de Vendoſme à ſa gauche, & luy eſtoit au milieu.

L'Amiral ayant prins congé du Roy à Villiers Coſterez, alla coucher à Soiſſons, de là à Montcornet en Tieraſſe, auquel lieu il aſſembla les forces qu'il deuoit mener: de Montcornet alla camper à Eſtrée au pont ſur la riuiere d'Oyſe, duquel lieu, apres auoir faict repaiſtre les cheuaux, dés iour couché, fit partir le ſieur de Longueual, auec cinquãte hommes d'armes de ſa compagnie, & Martin du Bellay, ſieur de Langey auec la ſienne, & le capitaine la Lande auec mille hommes de pied, pour paſſer entre Auennes & la haye d'Auennes, afin d'empeſcher que du coſté de là l'eau il ne luy peuſt arriuer ſecours. Or entre Eſtrée au pont & Auennes deux lieues au deça dudit lieu d'Auennes, paſſe vne petite riuiere qui ſort de l'eſtang du Beufle, laquelle pour la haulteur des riues en peu de lieux eſt guaiable, & y a vn
C ſeul pont à vn village nommé Eſtrueul, par lequel on paſſe: au bout d'iceluy pont les ennemis auoient faict vn blocu (car ainſi nomment ils ce que nous appellons vn fort) dedãs lequel auoit trois cens hommes pour la garde. Le ſieur de Langey print le deuant, menant auec luy vne douzaine de pionniers, & entre ledit fort & l'eſtang du Beufle fit abatre les borts de la riuiere, en ſorte qu'il y paſſa à gué, & ſe trouua deuant les portes d'Auennes, premier que le ſieur de Longueual & la Lande arriuaſſent à Eſtreul, lequel tint ceux d'Auennes en telle ſubiection, que le capitaine la Lande força ledit fort d'aſſault, & meiſt ceux de dedans au fil de l'eſpée, ſans que ceux de la ville en euſſent la cognoiſſance. A Auennes paſſe vne autre riuiere, laquelle ſe nomme la riuiere d'Auennes, & va tomber en la riuiere de Sembre: le ſieur de Langey pour acheuer l'entreprinſe de ſe ietter entre la haye d'Auennes & la ville, aduerty de la prinſe du fort, marcha pour paſſer ladite riuiere: mais auant qu'il y arriuaſt, vint deuers luy vn homme, enuoié de la part de monſeigneur l'Amiral, l'aduertir qu'il auoit changé d'opiniõ, & qu'il euſt à ſe retirer le chemin de Cartigny, qui eſt ſur la riuiere du Beu-

fle, tirant au chemin de Landrecy: à quoy il obeit. Si est-ce que sur sa re- D
traitte ceux d'Auennes luy firent plusieurs charges, mais ayant laissé trente ou quarante cheuaux en vne fosse, l'ennemy qui n'en auoit la cognoissance passa outre: incontinent ceux qui estoient demourez en la fosse leur donnerent à dos, & prindrẽt quinze ou vingt des ennemis. Ie n'ay pas bien entendu à quelle occasion on auoit changé de dessein, sinon que lon disoit, que Sainct Remy comissaire de l'artillerie auoit dit que la ville n'estoit forsable: si ainsi estoit, on ne deuoit venir iusques là pour laisser d'autres plus belles entreprises: si est-ce que qui l'eust assaillie de furie, il estoit apparent qu'on l'eust prise, la trouuant depourueüe d'hommes come elle estoit.

ESTANT nostre armée arriuée à Cartigny, fut ordonné, que le lendemain matin, le sieur de Langey iroit deuant à Landrecy, pour faire le logis du camp, & selon l'occasion qui se presenteroit, feroit sommer ceux de dedans de se rendre à la mercy du Roy, & que le sieur de Longueual le suiuroit auec sa compagnie, & les mille hommes du capitaine la Lande: pas- E
sant chemin iceluy de Langey trouua le fort de Prissé abandonné des ennemis, auquel il meit des gens, attendant le camp: de là alla deuant Landrecy, où il fit donner par quelques gens de cheual iusques aux barrieres, mais nul sortit de la ville pour venir à l'escarmouche plus auãt que lesdites barrieres. La ville de Landrecy est assise sur la riuiere de Sembre, laquelle n'est encores fort grosse, mais par ce qu'elle est profonde, & les bords haults, elle se passe malaisément sans pont. Ceste riuiere sort du viuier d'Oisi, qui est du Duché de Guise, & viẽt tõber à Chatillõ, & de là à Lãdrecy, & à Marolles, de Marolles à Emery, & à Maubenge & de là au pont sur Sembre, & se va decharger dedans la Meuze pres Naumur. Landrecy est deça l'eau, & au delà, à la portée d'vn canon est la foreſt de Mormaux. Le sieur de Lãgey, qui bien sçauoit que l'an mille cinq cens vingt & vn, lors que monsieur de Vendosme print laditte ville, la nuict dõt le lẽdemain il pẽsoit dõner l'as- F
sault, les ennemis se retirerent dedans la foreſt, de sorte qu'au matin on n'y trouua que le nid: pour obuier à cela, & qu'en partant ils missent le feu dedans la ville, & bruslassent les munitions (car il sçauoit bien que le Roy la vouloit fortifier) fit rabiller vn pont à vn moulin, auquel y a vne tour quarrée, qui est au dessoubs de Landrecy, tirant à Marolles. Puis y fit passer cent cheuaux des siens, conduicts par le Comte Maxime Antoine de Sesse, pour se ietter entre la foreſt & la ville, attendant la venue de monseigneur l'Amiral, qui les pourroit renforcer: mais estãt arriué luy demanda deux ou trois enseignes, auec quelque cent cinquante hommes d'armes de renfort, car il y auoit lieu commode pour les loger sans hazard, toutesfois ledit Amiral ne le trouua bon, & fit reuenir ce que desia estoit passé. Les ennemis enuiron minuict ne faillirent d'executer ce que ledit Langey auoit preueu, car ils delogerent, & se retirerent à la foreſt, par ce qu'il n'y auoit personne de la l'eau, & au partir mirent le feu dedans la ville, en tant de diuers endroits, qu'elle fut toute cõuertie en cendres, hors mis l'egliſe, sans que l'on y peust remedier,

Descriptiõ de la ville de Landrecy, & de la riuiere de Sembre.

Abandon & bruslement de Landrecy.

A remedier,& bruslerẽt bleds,farines,& autres viures & munitions en si grãd nombre, qu'il y en auoit à sufficance pour nourrir le nombre d'hommes qu'il faudroit à la garde de la place pour vn an.

PENDANT ce temps monseigneur de Vendosme marchoit auecques son armée par le hault païs d'Artois,lequel passant pres de Bapaulme,assaillit la ville, & la mist en son obeïssance.Dedans le chasteau qui n'est qu'vne roquette,s'estoyt retiré le sieur d'Auchimont, auecques tous les soldats & les habitans de la ville,femmes,& enfans, en si grand nombre, qu'attendu qu'il n'y auoit qu'vn puis, en deux iours il fut tary,de sorte qu'ils estoyent prests de se mettre à sa misericorde, la corde au col: mais le Roy qui par plusieurs fois auoit mandé audit Duc de Vendosme qu'il eust à passer outre sans s'arrester là,ny ailleurs, & luy fit vn reiteratif mandement, & commandement,que sur peine de desobeïssance, & d'encourir sa mal-grace, il eust ce iour là à le venir trouuer au Casteau en Cambrezis, auquel lieu il

B ne feroit faute de se trouuer,à quoy il ne voulut desobeïr,& leua son camp à la grande ioye des assiegez, & à son grand regret. Le Roy estant arriué à Casteau en Cambrezis, monsieur l'Amiral le vint trouuer, ayant touſiours laissé son camp pres Landrecy,lequel luy apporta le dessein de la ville,à ce qu'il en ordonnast son bon plaisir. Le Roy luy commanda de se venir loger à Catillõ,deux lieües au dessus de Landrecy sur la riuiere,& que le lendemain il se trouuerroit audict Catillon,auec toutes ses forces, & là estans sur les lieux,ils cõcluroyent ce qu'ils auoyent à faire.Estans ses forces vnies audict lieu de Catillon se trouua son armée de seize où dixhuict cens hommes d'armes,sçauoir est,Monseigneur le Dauphin en personne, ayant cent hommes d'armes sous sa charge, Monseigneur d'Orleans & sa compagnie de cent hommes d'armes, Antoine Duc de Vendosmois cent, le Comte de Sainct Paul cent, Monsieur l'Amiral cent, monsieur le Duc de Guise cent, monsieur d'Aumalle son fils cinquante,le Mareschal du Biez cent,la com-

Noms des seigneurs de l'armée de Marolles.

C pagnie de monsieur d'Anguien qui estoit allé en Prouẽce,ainsi que ie vous diray par cy apres cinquante,le sieur de Brissac cinquante,le sieur de Dampierre cinquante, le sieur de Maugeron cinquante,monsieur de Boisy cinquante,le sieur de Lõgueual cinquante, le sieur de Bonneual cinquante, & plusieurs autres qui seroient longs à nommer: & dixhuict cens cheuaux legers,dont estoit colonnel le sieur de Brissac,douze mille legionnaires, tant de Picardie, Normandie,que de Champagne,le colonnel du sieur de Roignac, de quatre mille bas Allemans, le colonnel du sieur de Fresnoy Lorrain de quatre mille, le colonnel de Ludouic de quatre mille. Ayant veu son armée en campagne,entre Catillon & Landrecy, apres auoir resolu de fortifier Landrecy,& auoir ordonné de ceux qui en auroient la charge,delibera d'aller loger à Marolles, qui est vn gros bourg, où y a vne abaye de moines,sur la riuiere de Sembre,deux lieues au dessous de Landrecy,par ce que c'estoit le lieu plus à propos pour empescher l'ennemy de venir troubler les fortificateurs, puis ordõna le capitaine la Lande pour gouuerneur

Assiette de Landrecy; & la fortification.

d'icelle ville. Or eſt il que la riuiere de Sembre paſſe au bas de la ville du co D
ſté de la foreſt, & par ce que ladite ville eſt fort en pẽte le Roy la fit retrencher, car du coſté de la foreſt il y a vne montagne qui regardoit dedãs, mais à l'occaſion dudit retrenchement on eſtoit à couuert, & fit abandõner tout le bas: auſſi y furent faicts trois gros boulleuerts, dont l'vn fut nõmé le Dauphin, l'autre le boulleuert d'Orleans, & l'autre le boulleuert de Vendoſme, & le retrenchement fut nommé la courtine du Roy: & pour ſeruir de quatrieſme boulleuert, y auoit vn vieil chaſteau en forme de roquette, qu'il feit remplir de terre, pour en faire vne plateforme, ſeruant de flan auſdicts boulleuerts.

QVELQVE temps au-parauant le Roy eſtant aduerty de l'armée de mer, que Barberouſſe amenoit à ſon ſecours, auoit enuoyé monſeigneur François de Bourbon, ſieur d'Anguien, frere de monſeigneur de Vendoſme, E
Fauſſe pratique pour le chaſteau de Nice. pour eſtre en ladite armée, iointe auec la ſienne de Leuant, ſon lieutenant general. Ledict ſieur d'Anguien eſtant à Marceille, attendant nouuelles de l'armée de Barberouſſe, le ſieur de Grignan, lequel eſtoit lieutenãt du Roy à Marceille, luy propoſa vne vendition que luy deuoyẽt faire trois ſoldats Sauoiſiens du chaſteau de Nice, qui luy promettoiẽt liurer ledit chaſteau, diſans auoir telle intelligence dedans que à leur arriuée il leur ſeroit liuré. Le ſieur d'Anguien apres auoir ſur ce entendu la volonté du Roy, delibera d'executer ceſte entrepriſe: pour laquelle execution il fit equipper quatre galleres, dont eſtoiẽt chefs les capitaines Magdalon cheuallier d'Aux, Pierre Bon, & Michelet: & encores qu'il fuſt ieune d'age, ſeulemẽt de vingt ans, ſ'y voulut conduire dextrement & ſagement, ne ſe voulant du tout mettre au hazard de traiſtres, leſquels pouuoient auſſi aiſément vendre l'eſtranger que ſa patrie. Et pour ne riens laiſſer derriere du ſeruice qu'il pouuoit faire F
au Roy ſ'il prenoit ledict chaſteau, ſe ietta en mer, auec vnze galleres outre les quatre, & quelque aſſeurance que luy donnaſt ledit ſieur de Grignan de la facilité de l'entrepriſe, & du peu de danger qui eſtoit en icelle executiõ, donna charge audict capitaine Magdelon, frere du Baron de Sainct Blanquart, de ſe mettre deuant, auec leſdits quatre galleres, menant quand & luy les marchans. Et luy auec le reſte des galleres, print le largue & l'auãtage du vent, ou pour ſeruir ſes gens, ou pour ſe retirer, ſi traiſon y auoit, comme toſt apres elle fut deſcouuerte: car ſoudain que ledict Magdelon approcha
Perte de quatre galeres du Roy François. pres de Nice, ſortirent ſix galleres pour l'inueſtir, & quinze qui venoient apres, conduites par Ianetin Dorie, couuertes du cap Sanct Souſpir, leſquels donnerent la chaſſe audit Magdelon & ſa cõpagnie iuſques dedans le port d'Antibe, où leſdittes galleres furent abandonnées, reſerué le capitaine Magdelon, qui fut bleſſé d'vn coup de canon par la cuiſſe, dõt il mourut, & furent ammenées leſdittes quatre galleres par Ianetin au port de Villefrãche. Le ſeigneur d'Anguien eſtant ſurgy au Cauroux, Ianetin qui venoit pour le ſurprendre, fut deſcouuert au cler de la lune, mais noz gens feirent telle diligence de leuer l'ancre, & faire force & volte, que terre à terre ils

ſe

A ſe retirerent à Tollon ſans riens perdre.

Le Roy ce pendant qui eſtoit à Marolles fut aduerty que le chaſteau d'Emery, qui eſt à deux lieües par dela, au deſſous, ſur la riuiere de Sẽbre, eſtant entre ſes mains, ſe pouuoit fortifier : à ceſte cauſe ordonna monſeigneur le Dauphin, auecques vne partie de ſon armée, & vne bande d'artillerie, pour y aller le mettre en ſon obeiſſance, lequel arriué deuant laditte place mal pourueüe d'hommes, par ce que le ſeigneur d'icelle eſtoit à la guerre en Gueldres, ceux de dedans voyans les approches faictes ſe rendirent à luy: & fut laiſſé dedans le ſieur de Sanſac, auec deux cens cheuaux legers, dont il auoit la charge, & quelque nombre de gens de pied, mais peu de iours apres il fut retiré au camp, & en ſon lieu fut enuoié le ſieur de Langey, auec ſa compagnie, & vne enſeigne de gens de pied de la legion de Picardie, à laquelle commandoit le capitaine la Moyenne, & le ſeigneur Hieronyme Marin Boullonois fortificateur pour fortifier laditte place. Auſſi
B fut prins Barlemont autre chaſteau ſur laditte riuiere, & tout le païs couru iuſques à Bauais, & pres les portes de Monts en Hainault: ledit chaſteau d'Emery eſt compoſé d'vne roquette, en quadrature, ayant quatre groſſes tours aux quatre coings d'icelle roquette, & vn grand foſſé à fons de cuue plein d'eau, puis reueſtu de quatre courtines, enuiron, cinquante toiſes de chaſque circonference loing de laditte roquette auecques quatre groſſes tours aux quatre coings deſdittes courtines, & vn portail : & eſt ledict chaſteau aſſis en vne Iſle que faict en ceſt endroict la riuiere de Sembre, & ne ſe peult battre ceſte roquette, à cauſe qu'elle eſt couuerte de la douue d'icelle ceinture. Derriere chacune encongneure des quatre tours qui ſont en laditte ceinture, le ſieur de Langey fit commencer vn grãd caualier, & par ce que les tours n'eſtoyent ſuffiſantes pour ſouſtenir vne furieuſe baterie, auoit auſſi faict commencer de grandes trenchées par dedans, de caualier en caualier, afin que là où l'ennemy auroit batu, & les tours & la courtine (choſe toutesfois qui eſtoit mal-aiſée à faire, par ce que la muraille & la
C chaux eſtoient de marbre noir) il trouuaſt nouuel obſtacle.

Avssi peu de iours apres le Roy aduerty que la ville de Maubenge, ſituée ſur la meſme riuiere de Sembre, quatre lieües au deſſoubs d'Emeri, en laquelle auoyent accouſtumé les ennemis de faire leur amas quand ils vouloyent faire entreprinſe en France, depeſcha de rechef mondit ſeigneur le Dauphin, pour l'aller mettre en ſon obeïſſance, lequel arriué deuant la ville pour n'eſtre pourueüe de gens de guerre, qui attendiſſent le canon, les citadins ſe mirent entre ſes mains, & puis il ſe retira au camp, laiſſant pour chef audit Maubẽge le ſieur de Heilly, auecques mille hõmes de la legion de Picardie, dont il auoit la charge, & le capitaine Sainct Yue, auec cinq cẽs hommes. En icelle ville y a vn beau conuẽt de canonieſſes gẽtifemmes, leſquelles ne font aucun veu de religion, & ſe peuuent marier à leur volonté. *Prinſe de Maubenge.*

Cinq ou ſix iours apres la garniſon d'Emery, eſtãt aduertie que de iour en autre les ſoldats Imperiaux qui retournoient de la guerre de Gueldres,

venoient loger aux faulxbourgs de Bains, & villages circonuoisins, ne se doubtans de rien, d'autant qu'il y auoit dix lieuës du camp iusques là, & qu'il n'y auoit gens de cheual dedans Maubenge, entreprint de les y aller surprendre, faisant entendre au sieur de Maugeron qui estoit au camp à Marolles, que s'il vouloit venir auec six ou sept vingts hõmes d'armes, on trouueroit moyen de faire entrepriſe, dont il pourroit sortir honneur & prouffit, lequel y vint auec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & enuiron quatre vingts hommes d'armes de la compagnie de monsieur l'Amiral d'Annebault conduits par le sieur de Fontaines de Harcourt son lieutenant. Passans aupres d'Emery allerent ensemblemẽt repaistre à Maubenge, & par ce que les nuicts estoient courtes ils monterẽt à cheual à iour couché, menans seulemẽt quand & eux de la garnison de Maubenge le capitaine Sainct Yue, auec cinquante arquebusiers à cheual, pour rompre les maisons des fauxbourgs de Bains: & meirẽt leur ambuscade à vne lieuë au deça de Bains, en vn bois: & fut depeschẽ le sieur de Maruille lieutenãt du sieur de Lãgey, & auec luy le Vidasme de Chartres, & le sieur de la Rocheguion, qui y estoiẽt allez pour leur plaisir, & pour mener lesdits arquebusiers à cheual de S. Yue pour au poinct du iour surprendre les Imperiaux dedans les fauxbourgs. Puis enuoyerent le capitaine la Mothe Gondrin lieutenant du sieur de Maugeron demeuré malade à Maubenge auec la cõpagnie de son capitaine, pour donner iusques aux faulxbourgs de Mons, qui est à deux ou trois lieuës pres de Bains, & Bains est à quatre lieuës pres de Maubenge: ayant iceluy la Mothe charge de mettre le feu en quelques maisons d'iceux fauxbourgs, afin d'oster à ceux de la ville (où y auoit grosse garnison, tant de cheual que de pied) la cognoissance de l'execution que lon vouloit faire à Bains. Et se deuoient les deux trouppes retirer à l'embuscade où estoit le sieur de Langey pour les soustenir, auenant qu'ils fussent chargez par l'ẽnemy. Ceux qui allerent à Bains surprindrent dedãs les faulxbourgs cent ou six vingts hommes de cheual, qui estoient arriuez le soir, qui furent tous pris dedans leurs logis, hors mis quelques vns qui se sauuerent parmy les iardins tous en chemise: & apres auoir pillé les villages circonuoisins, mesme vne abbaye voisine de là, où se trouua grand butin, par ce que nul s'estoit retiré, à raison qu'il y auoit dix lieues iusqs à nostre camp, & qu'il n'y auoit point de gens de cheual à Maubenge, se retirerent à l'embuscade, aussi firent ceux qui estoient allez à Mons, lesquels pareillement ramenerent gros butin. Estans leurs forces & butin rassemblez, retournerent à Maubenge, & le butin departy, chacun se retira où il estoit ordonné.

Surprise et butin faict à Bains.

CE iour mesme Monsieur d'Aumalle fils aisné du Duc de Guise, ayant faict entrepriſe pour attirer ceux d'Auennes hors de leur ville, quelques vns sortirent, mais ils n'abandonnerẽt la faueur de leur artillerie: monsieur d'Aumalle esperant les irriter pour sortir plus auant, les chargea iusques sur le bord de leurs fossez, où ils perdirent beaucoup de leurs gens, & de

sa

A sa part n'y mourut qu'vn homme, toutesfois ils ne s'esmeurent autrement: & combien que ledit sieur y fut demouré bien tard en intẽtion de les prouoquer d'auantage, si n'eust il moyen de les attraire, lequel voyãt qu'il perdoit temps se retira au camp.

LE Roy aiant entendu tant par les prisonniers que lon auoit amenez de Bains, que par les François qui y auoient esté; que dedans n'y auoit aucuns gens de guerre (au moins bien peu) y enuoya Monseigneur le Dauphin, & l'Amiral d'Annebault auec vne partie de l'armée, ne retenant que ce qui estoit besoing pour tenir en seureté ceux qui fortifioient Landrecy, pour la reduire en son obeissance, mais il fut abusé, car les ennemis le lendemain qu'ils eurent eu ceste alarme, auoient mis en la ville quatre enseignes de lansquenets de renfort, & aussi ils estoient aduertis comme mondit seigneur le Dauphin ne menoit viures que pour deux iours, dont ils pouuoient iuger qu'ils n'auroient à soustenir que le premier effort, parquoy delibererẽt de
B faire teste à nostre armée. Lors que Monseigneur le Dauphin arriua deuãt la place, ceux qui conduisoient l'œuure n'ayans cognoissance de la fortereresse, planterent l'artillerie au lieu qui estoit le plus remparé & le plus deffensable, de sorte que la batterie n'y feit grand dommage, si est-ce que plusieurs ieunes hommes voyans la presence de Monseigneur le Dauphin se hazarderẽt de donner iusques aux fossez, où ils furent bien recueillis, & en eut de morts & de blessez, & entre autres y mourut le sieur d'Allegre ieune hõme, qui pour son aage auoit ia faict hõneste preuue de sa personne, aussi le sieur de Chastillõ Gaspard de Colligny ieune homme de grande volonté y eut vne arquebousade à la gorge, dont auec le temps il fut guery.

Retraite de noz gens de deuant Mons & Maubenge.

LE Roy aduerty du grand nombre d'hommes qui y estoient, iusques à douze ou quinze cens Allemans, & estant pressé de Monseigneur le Dauphin de luy enuoier renfort de munitiõs d'artillerie, & de viures, ayant de-
C liberé sous son bõ plaisir de ne partir de là qu'il ne l'eust mise en son obeissance. Considerãt toutesfois iceluy le hazard qui pouuoit aduenir de tenir son armée separée, & que s'il alloit en personne se ioindre auec Monseigneur son fils, il laisseroit sa fortification de Landrecy commencée & imparfaicte: & demourant seul comme il estoit, estant sa principale force en la compagnie de sondit fils, les ennemis qui se renforçoient à Mons & au Quesnoy le Comte, quelque nuict luy pourroient donner vne camisade. Pour y obuier manda à monseigneur le Dauphin qu'il eust à se retirer deuers luy, qu'en passant il retirast les forces qui estoient à Maubẽge, rompãt les fortifications, & mettant le feu dedans les maisons, par ce que c'estoit la ville en laquelle ordinairement l'Empereur assembloit ses forces venans d'Alemagne & de ses païs bas, à cela fut obey par mõseigneur le Dauphin, mais à grand regret de se retirer sans rien executer.

AV retour de Monseigneur le Dauphin, le Roy eut auertissement qu'il y auoit deux places entre Auennes & Simay, l'vne appellée Trélon, & l'autre Glayon, ausquelles coustumierement y auoit gens de guerre qui por-

toient grand dommage à ſa frontiere de Thieraſſe & de Champagne. Pour D
y aller depeſcha le ſieur de Bonneual auec ſa compagnie de cinquante hõmes d'armes, & le ſieur de Stenaye lieutenant de Monſeigneur d'Anguien, lequel eſtoit en Prouence, & le regiment de lanſquenets du ſeigneur de Roignac, & deux mille hommes de pied François, mille du ſeigneur de Baſqueuille, & mille du capitaine S. Aubin Gobelet, tous deux de la legiõ de Normandie, auec quatre canons & leur ſuitte. Arriué que fut ledit ſieur de Bonneual deuant Trélon, apres que ceux de dedans eurent apperceu marcher le canon, eſtimans que tout le camp du Roy y fuſt, enuoyerent pour parlementer, & ſe rendirent la vie ſauue ſeulement: auſſi firẽt ceux de Glaion: puis apres auoir faict butiner aux ſoldats ce qui y eſtoit, le ſieur de Bonneual feit bruſler leſdittes places, ſans autremẽt ruiner la fortification, ſinon abatre les portes, qui fut cauſe que laditte place de Trelon fut depuis fortifiée par les ennemis: car auant qu'elle fuſt bruſlée, le ſeigneur d'icelle E
place craignoit à la fortifier, pour le regret qu'il auoit de deſmolir vn baſtiment qui touchoit à la muraille. Ledit ſieur de Bonneual ayant executé ſa charge ſe retira au camp.

QVELQVES iours apres, le Roy manda Martin du Bellay ſeigneur de Langey, qui eſtoit au chaſteau d'Emery venir deuers luy, pour ſçauoir l'eſtat auquel eſtoit ledit chaſteau, lequel luy feit entendre (quãt à ce qui touchoit la fortification) que dedans douze iours la place ſeroit en eſtat pour ſouſtenir l'effort d'vne groſſe armée: mais qu'il eſtoit beſoing de la pourueoir de viures: car eſtant ſon camp retiré, il eſtoit mal-aiſé d'y en mettre, d'autãt qu'il y auoit entre Landrecy & Emery deux riuieres qu'il fault paſſer à pont, attendu qu'elles ne ſont gaiables, & auſſi que la ville d'Auennes luy coupoit le chemin. Le Roy y voulant donner ordre feit venir le Preſident Oliuier depuis Chancelier de France, les ſieurs d'Eſturmel, de la Hargerie, & de Pierreuiue, qui eſtoient commiſſaires des viures, pour ſ'enquerir du moyen qu'ils auoient de fournir viures audit chaſteau, leſquels firẽt F
rapport audit ſieur qu'ils n'auoient l'opportunité d'anuitailler l'armée, & la ville de Landrecy, & que s'ils mettoient viures dedans Emery, on affameroit le camp, & n'y auroit ordre de pourueoir Landrecy, à faulte du charroy qui ne pouuoit venir à cauſe des pluies cõtinuelles, qui n'auoient ceſſé depuis trois ſepmaines ou vn mois. Ayant ledit ſieur entendu ce rapport, & ſe voyãt preſſé d'enuoyer ſecourir le Duc de Cleues, à l'occaſion qu'il auoit nouuelles que l'Empereur auec ſon armée approchoit pres de ſes païs, delibera de retirer les hommes qui y eſtoient, & de faire raſer ledit chaſteau, renuoyant ſur le champ ledit ſieur de Langey pour ce faire, lequel feit telle diligence à la ruine d'icelle place, tant par mines que par autres moyens, que dedans quatre iours les quatre tours de la Roquette, & le portail de la cloſture, auec deux des groſſes tours des courtines volerẽt en l'air, & furent renuerſées dedans les foſſez, & fut la ruine ſi grande que depuis on ne l'a redifiée. Puis pour approcher plus pres de ſes viures, le Roy

Demolitiõ du chaſteau d'Emery.

retourna

A retourna loger à Caſtillon, qui eſt entre Guiſe, Bohain & Landrecy, & de iour en autre ne failloit d'aller reuiſiter ſes fortificatiõs de Landrecy, pour haſter l'ouurage, meſmes tous les Princes & ſeigneurs de ſon camp eſtoiẽt ordinairement à la ſolicitation, mais on n'y pouuoit faire telle diligence qu'on euſt voulu, à cauſe de la cõtinuation des pluyes, comme i'ay predit.

Environ la fin de Iuillet le Roy voyant ſa place de Landrecy deſia en eſtat, & que ſans auoir eſpaule d'vne armée, on pouuoit continuer la fortification ſ'il laiſſoit ſeulement à Guiſe quelque nombre de gẽs de cheual & de pied, pour y cõduire les viures, ſe retira audit lieu de Guiſe, pour aduiſer au ſecours du Duc de Cleues ſon allié, & laiſſa dedans Lãdrecy pour gouuerneur le capitaine la Lande, auec deux cens cheuaux legers ſoubs ſa charge, & mille hommes de pied de la legion de Picardie, à laquelle pareillement il auoit à commander. Et par ce que iceluy la Lande eſtoit malade d'vne fieure tierce, craignant qu'elle ne rengregeaſt, dont ſon ſeruice peut
B demeurer, y ordonna le ſieur de Deſſé lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes du Duc de Montpẽſier, auecques laditte compagnie, luy donnant pareil pouuoir que audit capitaine la Lande. Outre y laiſſa iuſques à deux mille hommes de pied. Et puis eſtant à Guiſe depeſcha monſeigneur de Vendoſme, pour aller en la baſſe Picardie, vers Monſtreul & Abbeuille, à ce que l'ennemy ne feiſt entrepriſe de ce coſté là, & meiſt à Guiſe le Prince de Melphe, auec deux ou trois cens hommes d'armes. Et auſſi le ſieur de Briſſac, auec douze ou quinze cens cheuaux legers, dont il eſtoit general, pour faire l'anuitallement & mener ce qu'il ſeroit neceſſaire à Lãdrecy. Et apres auoir ainſi pourueu aux affaires, ſ'en alla à Marle, & dela à noſtre Dame de Lieſſe, pour quelque remps ſe refreſchir aux chaſſes le long de la montagne de Reims.

Pev de temps apres que le Roy ſe fuſt retiré de Guiſe, le Comte du Reu
C auec les forces du païs bas, penſant ſurprendre Landrecy, non pourueüe de viures, vint plãter ſon camp vers la foreſt de Mormault, mais ce fut trop tard, car deſia le Prince de Melphe y auoit mis bon nombre de viures. Le Duc d'Aumale, François de Lorraine, fils aiſné de mõſieur de Guiſe, le Duc de Neuers, les deux freres de la Rochefoucault, le ſieur d'Andelot, les deux freres de Brezé ſurnõmez de Maillé, le ſieur de Creuecueur, le ſieur de Bonniuet ſon frere, Sainct Laurẽs de Bretagne, Mouy Sainct Phale, & vne bonne part de la ieuneſſe qui ſuiuoit Monſeigneur le Dauphin, eſperans faire faits d'armes, & acquerir honneur, partans de la court ſe mirent dedans. Vn iour le Comte Roquendolfe pour lors fauoriſé de l'Empereur, partit du camp Imperial, & vint paſſer la riuiere de Sãbre a Marolles, & ſe vint mettre en embuſcade ſur le chemin qui vient de la Capelle en vn vallõ, pres de Longfauery, & enuoya quarante cheuaux deuant la ville pour les attirer à l'eſcarmouche, le ſieur de Deſſé & le capitaine la Lande firent ſortir le capitaine Ricaruille lieutenant des cheuaux legers dudit la Lande, auec trente cheuaux pour recognoiſtre ce qui eſtoit derriere, mais l'eſcharmouche

Groſſe eſcarmouche à l'entour de Landrecy.

sattaqua forte & roide,car à toutes fins les Imperiaux voulurẽt empescher D
que leur embuscade ne fut descouuerte.Messieurs d'Aumalle & de Neuers
& le reste de la ieunesse, ne voulurent perdre leur part du passe-temps,par-
quoy encores que ce ne fust l'opinion des viels capitaines, sortirent pour
soustenir les nostres qui estoient renuersez. Le Comte Roquendolfe voiãt
les siens foulez,enuoia son lieutenant auec cent cheuaux pour soustenir les
siens,lequel lieutenãt dés la premiere charge fut porté par terre & pris pri-
sonnier emmené dans la ville.Le Comte Roquendolfe de ce irrité, debus-
qua auec toute sa trouppe,lequel renuersa les nostres,de sorte que à peine
se fussent sauuez sans le capitaine la Lãde,qui sortit auec six cens arquebou
ziers, & quatre cens picquiers, lequel arriuant au combat,remit les nostres
debout,de sorte que les Imperiaux furent renuersez, & plusieurs de periz,
& tuez.Des nostres n'y fut priz que Sainct Laurẽs, lequel le lendemain fut
renuoyé en eschange du Lieutenant de Roquendolfe.Le Roy de ce aduer-
ty les cõtremãda de se retirer deuers luy pour l'entrepriſe de Luxẽbourg: E
mais à vray dire c'estoit craignant qu'ils n'en fissent encores de semblables
ou plus mal, au moyen dequoy sa ville pourroit estre en hazard. Le Roy
ce pendant estoit au tour de Reims, pour conclurre du chemin plus expe-
dient, pour secourir le Duc de Cleues. Toutes choses debatues se trouua
n'y auoir chemin plus expedient que d'assaillir le Duché de Luxembourg,
pour par ce moyen diuertir les forces de l'Empereur, ou à tout le moins
ayant prins Luxembourg, d'auoir le passage plus facile pour luy enuoyer
vne armée à son secours. Et pour cest effect depescha le sieur de Longue-
ual,& en sa compagnie le sieur de Langey,le sieur de Dampierre,& le sieur
de Decars, pour aller à Stenay, ville sur la Meuze, entre Verdun & Mou-
zon,à l'ẽtrée dudict Duché de Luxembourg, laquelle depuis peu de temps
il auoit eüe du Duc Antoine de Lorraine,en eschange d'autres terres,pour
faire les preparatifs, tant de viures qu'autres choses pour le passage de son F
armée.Ce que lesdits sieurs ayans executé,& bien entendu par espies & au-
tres aduertissemens,en quel estat estoient les affaires de Luxembourg,ledit
sieur de Langey retourna en poste deuers le Roy, lequel il trouua en vn
village,à trois lieües de Reims,auquel il fist entendre ce qu'ils auoiẽt nego-
tié,& aussi de la grãd armée que l'Empereur amenoit,tant d'Italie que d'Al-
lemagne, laquelle estoit preste, ou pour marcher contre le Duc de Cleues,
ou(comme il estoit plus à coniecturer)pour secourir son païs de Luxem-
bourg,s'il estoit assailly.

QVELQVE recit que ledict seigneur de Langey eust faict au Roy de
cest armée que menoit l'Empereur,si est-ce qu'il ne se diuertit de sa delibe-
ration,ayãt determiné que là où l'Empereur marcheroit en personne,aussi
de s'y trouuer pour le combattre en son païs, & tenter la fortune si ledict
Empereur auroit cest heur, estant present comme il auoit eu par ses mi-
nistres:& au cas que sondict ennemy marchast, conclud aller à Sainct Me-
nehoult place sur l'entrée de Luxembourg, pour y estre plustost ioint à

son

A ſon armée, ou pour deuancer ſon ennemy. Auſſi conſideroit combien ce luy ſeroit grande reputation, de leuer de ſes mains vne Duché des plus anciennes de la Chreſtienté, dont il eſtoit ſorty cinq Empereurs, la plus-part deſquels ont audict lieu leurs ſepultures, au cas que l'Empereur eſtant proche de là auecques toutes ſes forces, d'Eſpagne, d'Italie, & d'Allemaigne, ne oſaſt entreprendre de la venir ſecourir.

POVR laditte execution ledict Seigneur ordonna Monſeigneur le Duc d'Orleãs ſon fils puiſné, & auecques luy, à raiſon de ſa ieuneſſe pour la conduitte de ſon armée l'Amiral d'Annebault.

ESTANT donc le Roy reſolu de faire ſon entrepriſe, il manda au Prince de Melphe (lequel à ſon retour de deuant Landrecy apres l'auoir fortifiée, il auoit laiſſé ſon lieutenant general à Guiſe) ſe retirer deuers luy, prenãt le chemin de Reims, auecques la gẽdarmerie, cheuaux legers, & gens de pied eſtans en ſa cõpagnie: & mãda au Duc de Vendoſme, qui eſtoit (comme i'ay dit) en la baſſe Picardie, qu'il ſe retiraſt audit lieu de Guiſe, auec-

B ques les forces qu'il auoit, tant de cheual que de pied, pour fauoriſer en tout ce qu'il ſeroit neceſſaire la ville de Landrecy. Le Prince de Melphe pour obeïr au commandemẽt du Roy, d'autant que la plus grãde part des cheuaux legers eſtoiẽt logez en deux villages par dela, en l'abbaye de Bouhourie vne lieue au deſſoubs de Guiſe, ſur la riuiere d'Oyſe, tirant le chemin de Bohain, & de Landrecy, commanda au ſeigneur de Briſſac de les faire retirer à Guiſe, pour partir le lendemain tous enſemble à la pointe du iour. Le ſieur de la Hunauldaye capitaine de deux cens cheuaux, & le capitaine Theaude Bedaigne Albanois, ayant pareille charge, ſe trouuans bien logez, delibererent de coucher audit lieu, laiſſans partir leurſdits compagnons, eſperans deloger ſi matin qu'ils ſeroient à Guiſe auant le deſlogemẽt du ſeigneur de Briſſac leur general: mais de fortune les forces que l'Empereur auoit en ceſte frontiere, ſ'eſtoyẽt aſſemblées ce iour là, pour al-

C ler aſſaillir le chaſteau de Bohain, & comme elles eſtoyẽt ſur leur chemin, le ſeigneur de Licques lieutenãt de la compagnie du Duc d'Arſcot, fut aduerty par ſes eſpies que leſdittes bendes de cheuaux legers eſtoient demeurées ſeules audit lieu, dreſſa entrepriſe de les aller ſurprendre & deffaire: & pour ceſt effet tira des trouppes Imperialles huit cẽs cheuaux eſleuz Bourguignons, & deux cẽs Anglois, & quatre enſeignes de gens de pied. Eſtant marché & voyant deſia le ſoleil leuãt, & ſes gens de pied marcher trop lentement, print les deuans auecques la caualerie, ſe faiſant ſuiure par les gens de pied. Craingnant arriuer trop tard ſur le logis de noz cheuaux legers, à ſon arriuée aſſaillit le logis du capitaine Theaude Bedaigne, lequel ne voiant point de gens de pied, & ſe voyant ſeulement ſurprins de la cauallerie, ferma la porte de ſon logis, & pendant le temps que les ennemis deſcendirent à pied, & ſ'amuſerẽt à rompre la porte d'vne grange où il eſtoit logé, meiſt le harnois ſur le doz, & monta à cheual, la lance ſur la cuiſſe, & à la deſeſperade ſortit, eſtant la porte rompue, & de furie donna peſle-meſle,

de ſorte qu'il faulça ce qu'il trouua deuant luy, & ſe vint ioindre auecques D
ſa trouppe ſans dõmage, & auecques celle du ſeigneur de la Hunauldaye, qui eſtoit à cheual. Ce pẽdant le ſeigneur d'Aché ayãt charge de deux cens arquebouziers à cheual, & Bertran de Foiſſy ſeigneur de Crené, oyans l'alarme, eſtans logez à l'Abbaye de Bonhourie, monterent à cheual, & forcerent le pont que les ennemis gardoient, & vindrent au ſecours des cheuaux legers, leſquels voyans leur ſecours prindrent cœur, de ſorte qu'auec l'aide des arquebuziers à cheual repouſſerent les ennemis. Eſtant venue l'alarme à Guiſe, le capitaine Theaulde Manes, qui eſtoit logé aux faulxbourgs de Guiſe, auecques deux cens cheaulx legers, monta à cheual par le commãdement du ſeigneur de Briſſac, general de la cauallerie, pour ſouſtenir ſes compagnons, pendant que ledit ſeigneur de Briſſac (d'autant que deſia ſes trouppes ſ'eſtoient acheminées le chemin de Marle) emprunta du Prince de Melphe enuiron ſoixante cheuaux pour ſuiure ledit Theode, pour E
ſecourir ſes compagnons, auecques laquelle trouppe paſſa l'eaue à Guiſe, par le fauxlbourg, pour ſe ietter entre les bois & la riuiere, eſperant que les ennemis eſtans trauaillez du long chemin qu'ils auoient faict, & leurs cheuaux dehallez, les trouuans en ceſt eſtat, leur pourroit faire receuoir vne honte. Ayant faict vn mille, & arriuez ſur vn hault, fut aduerty par le capitaine Theaude Bedaigne que les ennemis commençoient à branſler, penſans noſtre armee eſtre toute ſur leurs bras, parquoy il eſtoit beſoing de les charger deuãt qu'ils euſſent loiſir de ſe recognoiſtre, ce qui fut faict. Car ſ'eſtans raſſemblees toutes ſes trouppes enſemble, furent chargez de telle vigueur que leur cauallerie fut renuerſee ſur leurs gens de pied, de ſorte que tout ſ'en alla à vau de routte, & furent ſuiuiz ſi chauldement qu'il en demeura ſur la place trois cens de morts, & ſix cens priſonniers, & les quattre enſeignes de gens de pied prinſes, auecques deux cornettes de la cauallerie. Le reſte de l'armee Imperialle, qui eſtoit allé aſſaillir F
Bohain, ayant eu nouuelles de laditte deffaitte, penſans que noſtre armee fuſt toute enſemble, entrerent en tel effroy, que ſans paracheuer leur entrepriſe ſe retirerent au Queſnoy le Conte.

Deffaicte de grãd nõbre de Bourguinõs par le ſieur de Briſſac.

DESIA eſtoit arriuée à Stenay vne partie de l'armée, entre autres monſeigneur d'Aumale, mõſeigneur le Marquis du Maine ſon frere, le ſeigneur de Longueual, le Viconte d'Eſtauges, le ſieur de Dampierre, le ſieur de Lãgey, le ſieur de Decars, & quelque autre nombre de gendarmerie, iuſques à trois cens hommes d'armes, & ſix ou huict cens cheuaux legers, auecques le regiment de quatre mille lanſquenets, du ſeigneur du Freſnay, & enuiron ſept ou huict cens hommes de pied François, attendans la venue du Duc d'Orleans & de l'Amiral d'Annebault, & du reſte de l'armée. Ledict ſieur de Longueual fut aduerty que ceulx qui deuoyent entrer dedans Luxembourg (leſquels pouuoyẽt eſtre trois mille hommes de pied, & quatre cens cheaulx) eſtoyent logez à ſix lieuës de laditte ville de Stenay, par dela les bois, en vn grand village, pres de Saincte Marie, au Comté de Signy, lieu

mal-aiſé

A mal-aisé à y conduire vne armée,auquel ils deuoyent faire leurs monstres, & receuoir deniers, pour au partir de là se mettre dedans Luxembourg. Cela bien consideré, auec l'aduis des capitaines fut ordonné de les y aller surprendre:& pour ceste effect partismes dudict Stenay, auecques deux canons & deux longues couleurines, afin que si les ennemis nous sentans venir,se retiroient à Saincte Marie,& autres petits chasteaux des enuirons,on eust moyen de les forcer, ou bien au cas qu'ils ne s'y retirassent,les ruiner, à ce que l'ennemy ne meist gens de cheual dedans, pour nous rompre les viures quand nous serions deuant Luxembourg.

AIANS marché iusques à l'entrée des bois, il estoit enuiron demie heure de nuict,& par-ce que le village,auquel estoient les ennemis, estoit à vn quart de lieüe delà les bois,en la plaine sur vn petit ruisseau, & vn quart de lieüe outre ledict village, pareillement y auoit vn autre bois, pour obuier qu'ils ne s'y retirassent,fut ordonné le sieur de Descars,auec deux cens che-
B uaux pour marcher deuant,& autres quatre cens cheuaux, qui le deuoyent suiure pour le soustenir,& puis trois cens hõmes d'armes,auec les lansquenets marcheroient apres le plustost que leur seroit possible.Semblablemẽt luy fut ordõné,quand il seroit arriué à la saillie du bois,qui pourroit estre au point du iour,qu'il donneroit à toutes brides dedans ledit village,pour les surprẽdre dedãs leurs licts, & les empescher de se ietter en bataille,pendant que monseigneur d'Aumalle auec lesdits quatre cens cheuaux le suiuroit pour le soustenir. Ledict sieur de Descars arriuant au bort du bois, à l'heure qu'il estoit dict, depescha le capitaine la Chappelle de Biron, auec trente salades, pour donner à toutes brides dedans le village, & luy le deuoit suiure aux talons:ledit la Chappelle executa ceste charge,& trouua la plus-part des ennemis, les vns sellans leurs cheuaulx, autres en chemise, effroyez, comme sont gens surpris en leur logis, desquels il deffeit quelques
C vns.Mais les ennemis le voyans n'estre suiuy,se recogneurent,& se remettans ensemble, le contraignirent de tenir bride : ce pendant ils sauuerent leur bagage,& l'argent de leur payement, & eux aussi se retirerẽt sans grande perte,car les bois estoyent prochains.Il est euidẽt,que qui eust poursuiuy,ainsi qu'il estoit ordonné,& en la sorte qu'il s'offroit,on eust faict grãd seruice au Roy,car on rompoit toutes les forces que l'Empereur auoit deça,& mesmes on saisissoit le payement desdits trois mille hommes de pied qui se deuoit faire apres disner. Monseigneur d'Aumalle, & monsieur de Longueual,voians que ceste entreprise auoit failly,tournerent leurs forces sur le chasteau de Saincte Marie, lequel endura le canon,mais il se rendit, auec plusieurs autres petites places circonuoisines,lesquelles furent toutes rasées, si que l'ennemy pour ce voyage ne s'en pouuoit preualloir. Apres ceste execution lesdicts sieurs se misrent à leur retraitte, repassans les bois, mais à grande difficulté peurẽt retirer leur artillerie,car deux iours & deux nuicts la pluye ne cessa, attendu mesmes que le païs est de soy fort enfondré, & qu'il y auoit grand nombre de bois abbatu qui empeschoit les che-

mins: si est-ce qu'auec grãd trauail nous vinsmes loger à nostre dame d'Aneau, à deux lieües de Stenay, & vne de Mõtmedy, deça les bois, laq̃lle ville de Mõtmedy, ensẽble celle d'Yuoy estoiẽt en l'obeïsãce du Roy, dés la p̃miere cõqueste q̃ auoit faite Mõseigneur d'Orleãs, & Dãuiller estoit abãdõnée. D

AVDIT lieu d'Aneau arriua monseigneur l'Amiral pensant venir à temps pour laditte entrepriſe, vn peu malcõtent de qu'on y auoit esté sans luy, mais il n'y auoit eu ordre de le surattendre, par-ce que l'ẽnemy le lendemain en deuoit desloger pour aller à Luxembourg. Apres auoir seiourné vn iour audit lieu, nous allasmes loger à Vireton petite place du Duché de Luxembourg, laquelle estoit abandõnée des ennemis: audit lieu se trouua Monseigneur le Duc d'Orleans: la nuict sequente, les Mareschaux de cãp deslogerẽt pour prẽdre le chemin d'Arlon, & auec eux le seigneur de Brissac, & toute la caualerie legere. Arlon est (cõme i'ay dit ailleurs) petite ville, sur le hault d'vne montagne, en assez forte assiette. Le sieur de Brissac, pendãt qu'on faisoit l'assiette du cãp, alla en attẽdãt l'artillerie l'inuestir, à ce que p̃sonne n'y peust entrer ou en sortir: les soldats de dedãs qui pouuoiẽt estre quatre cens hommes, n'attendirent l'arriuée de tout le camp, ains voyans marcher l'artillerie de loing (estant la place eminente) demanderent à parlementer, ce qui leur fut accordé, lesquels en fin sortirent leurs bagues sauues, & les citadins firent le serment de fidelité. Et y fut laissé pour la garde par Monseigneur d'Orleans vn soldat nommé le capitaine Tauernier, auecques cinq cens hommes de pied. Le lendemain, qui pouuoit estre le dixiesme iour de Septembre, nous partismes pour aller assieger Luxembourg, & y arriuasmes enuiron les dix heures du matin: dedans Luxẽbourg estoyent quatre cens cheuaux en aussi bon equippage qu'il est possible. Et entre autres capitaines y estoit Gilles de Leuant homme fort estimé par les Imperiaulx, & Ichan de Heu l'vn des seigneurs de Mets, & trois mille cinq cens hommes de pied aussi bien armez & equippez que i'en vey oncques.

Prise d'Arlon.

E

ESTANT le Duc d'Orleans arriué deuant Luxembourg, fut logé pres d'vne egliſe, en vne petite vallée, tirant le chemin dudit Luxembourg, au mont Sainct Iehan, à la portée d'vne couleurine pres de la ville, tellement que les boulets venans d'icelle ville passoient par dessus son logis, & auoit deuant luy logé le regiment d'Alemans du capitaine Ludouic, & à sa main droite celuy du capitaine Fresnay, & sur la gauche les legionaires de Normandie & de Chãpagne. Et estoient la gendamerie, & cheuaux legers campez aux lieux plus auantageux, pour empescher l'entrée & saillie de la ville (couuers toutefois) des gens de pied. L'assiette de Luxembourg est fort bisarre, la moitié de laquelle tirãt vers France tient le hault & à l'oppoſite y a vne pointe de roche, tendant vers les bois, sur laquelle est assis le chasteau (fort antique & superbe) des anciens Ducs, & Empereurs issus de Luxembourg: au bas de la basse court d'iceluy est vne abaye, en laquelle y a deux ou trois Empereurs enterrez en sepultures fort riches, & magnifiques: pareillement y est inhumé le Roy de Boheme, qui mourut à la bataille de Cressy,

Siege de Luxembourg par Monsieur d'Orleãs.

F

Assiette de Luxembourg.

A Cressy, estant venu au secours du Roy Phlippe de Valois, cõtre Edouart le conquerãt Roy d'Angleterre, le fils duquel Roy de Boheme estoit Empereur. A la main droite dudit chasteau, est la basse ville, à laquelle respõdent trois grãdes & profondes vallées, où courẽt trois torrens, & sont ces valées en roches taillées, dont mal-aisément on peult descendre à pied, sinon par quelques endroits, & par là se peult de iour en autre mettre secours dedans la ville sans le pouuoir empescher, car on y viẽt tout à couuert des Ardennes. Qui fut cause que dés la nuict que nostre camp arriua, on feit diligenter les approches, & fut deliberé de faire deux bateries à vne encongneure de la haulte ville à la main dextre, du costé de Frãce, en les trauersant l'vne sur l'autre: de l'vne desquelles batteries print la charge monseigneur d'Aumalle, & auec luy le seigneur d'Assier grãd maistre de l'artillerie: de l'autre le seigneur Pierre Strossy gentil-homme Florentin, cousin du feu Pape Clement, lequel nouuellement estoit venu d'Italie, ayant amené trois cens soldats Toscans tous signalez, ayans esté ou capitaines, ou lieutenans, on enseignes, & estoient armez de corcelets dorez, auecques chacun vn caualin viste & dispost, les deux pars portans la picque, & la tierce l'arquebouze, allans tousiours auec les coureurs. Et s'il estoit besoing de combat, ou d'assaillir vn fort, ou garder vn passage, ou le conquerir soudain, se mettoyent à pied, & ne leur faloit nul sergent pour les mettre en bataille, par-ce que d'eux mesmes chacun sçauoit qu'il auoit à faire, car ils auoient tous commandé.

B

Monseignevr d'Aumalle ayant la principale breche en sa charge auec ledit sieur d'Assier, feit telle diligence, qu'vne heure auant le iour ses pieces furent en batterie, & pour recognoistre quelque endroit de la ville (car il desiroit si assault se donnoit y aller) sortit hors de la trenchée, habillé de blanc comme il auoit esté toute la nuict pour estre cogneu des siens, à cause de l'obscurité: mais soudain qu'il fut hors de laditte trẽchée, fut descouuert de dessus la muraille, & frappé d'vn mosquet, ou arquebusade à croq, qui luy persa le dessus du col du pied pres de la cheuille, dont on fut contrainct le reporter au logis, & de là à Lõg-vic, cinq lieuës au deça dudit Luxembourg, si fort blecé, que sans le secours des chirurgiens du Roy, & aussi du Duc de Guise son pere, lequel vint le faire penser, il estoit en danger de mort, car le coup estoit fort dangereux, pour raison des nerfs, & os qu'il auoit froissez.

C

Le iour venu monsieur l'Amiral d'Annebault, lequel auoit la charge de l'armée soubs Monseigneur d'Orleans, & auoit esté toute la nuict aux trẽchees, feit saluer la place de cinq ou six volées de canõ, mais apres ceux de dedans demanderent à parlamenter, & à quatre des principaux fut baillé saufconduit pour venir vers mondit-seigneur d'Orleans: en fin plusieurs choses debatues d'vne part & d'autre, fut accordé aux gẽs de guerre de leur en aller auec les armes & bagues sauues: quant aux citadins, ceux qui voudroient demeurer faisans sermẽt de fidelité, iouiroient de tous leurs biens

meubles & immeubles, les autres pourroient aller ſeurement où bon leur D
ſembleroit. Enuiron deux heures apres midy les Imperiaux ſortirent de la ville, à ſçauoir trois mille cinq cens hommes de pied, & quatre cens cheuaux en fort bon equippage, prenans le chemin de Baſtongne au Comté de Signy, audit Luxembourg fut mis le ſeigneur de Lõgueual en poſſeſſion du gouuernement, & entra dedans ſa compaignie de genſd'armes, & le ſeigneur de Freſnay, auec deux mille lanſquenets, pour pourueoir à ce qu'elle ne fuſt ſacagée: les habitans demeurerent la pluſpart auec leurs biẽs & franchiſes, hors mis les Preſidens & Cõſeillers du parlement, qui ſe retirerent en la compagnie deſdits gens de guerre Imperiaux.

CELA faict, Monſeigneur le Duc d'Orleans aſſembla tous les capitaines en ſon logis, pour conſulter de ce qui eſtoit à faire, conſideré que tout le Duché de Luxẽbourg eſtoit en l'obeïſſance du Roy, hors mis Thionuille petite ville forte ſur la riuiere de Mozelle, quatre lieues au deſſous de Mets, leur propoſant d'aller aſſaillir laditte ville, ce dont les capitaines ne furent E
d'aduis, allegans qu'il y auoit danger que ſ'allant attaquer audit Thionuille (eſtãt l'hyuer à dos) on n'euſt ce pendant le moyen d'enuitailler Luxembourg, ſi le Roy auoit deliberé de la garder: mais il fut cõclud qu'il ſeroit enuoyé deuers ledit ſeigneur vn gentilhomme, lequel luy remonſtreroit les choſes que lon cognoiſſoit ſur le lieu, c'eſtoit que malaiſément on pouuoit fortifier Luxembourg, à cauſe de l'aſſiette, & des montagnes qui regardent la baſſe ville, & qu'il ne ſe trouuoit autre expediant que de retrencher la haute ville d'auec la baſſe, choſe qui ſeroit longue & de grãde deſpenſe. Et ores qu'elle ſeroit fortifiée, ſi eſtoit il mal-aiſé de l'enuitailler, pareillement eſtant enuitaillée pour cinq ou ſix mois, que toutefois il faloit dreſſer vne armée bonne & gaillarde, pour la renuitailler, ſ'il y auoit continuation de guerre, qui ne ſeroit ſans grands fraiz & onereuſe deſpenſe, d'autant que l'ennemy ayant l'Alemagne à ſon cul, pouuoit en peu de tẽps F
(voyant laditte ville diminuée de viures) ietter vingt mille Allemans deuant, qui ne luy couſteroient qu'vn eſcu pour homme: quant au Roy partant ſeulement de ſa frontiere, luy falloit pour le moins ſept iournées de camp, l'aller & retour cõpris, car il y en auoit de Stenay iuſques à Luxembourg trois iournées & autant de retour, & vne pour deſcharger. Et pour concluſion il ſembloit à la plus ſaine part des capitaines, que le meilleur, & plus expediant eſtoit de faire abbatre les murailles d'icelle ville, & fortifier Arlon plus fortifiable & facile à enuitailler. Auſſi fut aduiſé, en attendant ſur-ce l'intention du Roy, d'aller loger le camp au deſſous du mont Sainct Iehan, quatre lieuës de Luxembourg, tirant le chemin de Thionuille & de Mets, afin de n'empeſcher les viures, que cependant on mettroit audit Luxembourg. Et ſi le plaiſir du Roy eſtoit qu'on aſſailliſt Thionuille, l'armée eſtoit à la porte.

POVR aller deuers le Roy luy faire leſdittes remonſtrances, fut ordonné le ſeigneur de Langey, Martin du Bellay, lequel trouua ledit ſeigneur à

Saincte

A Saincte Menehou, ayant auecques luy le Comte de Sainct Paul, & le Cardinal de Tournon, qui auoit le maniement de ſes affaires, en l'abſence de monſeigneur l'Amiral,& feit entendre au Roy amplement & par le menu tout ce qui auoit eſté mis en auant, & debatu par les capitaines, eſtans pres de la perſonne de monſeigneur d'Orleans. Monſieur de Sainct Paul, le Cardinal de Tournon, & autres eſtás pres du Roy furent bien d'aduis que lon deuoit raſer Luxembourg, veu la difficulté de l'enuitaillemẽt: meſmes que le Preſident Oliuier depuis Chancelier de France, lequel auoit la ſuperintendence des viures, leur auoit mandé qu'à peine auoit il le moyen (pour la faulte de charroy) d'enuitailler le camp, & à plus forte raiſon, de mettre viures dedans Luxembourg. Mais le Roy, quelque perſuaſion que on luy feiſt, demeura en ſon oppinion, de garder ceſte ville, diſant,
B que elle eſtoit ſon heritage, & ſi l'Empereur luy detenoit contre raiſon le Duché de Milan, luy par meſme moyen, & auecques raiſon pouuoit tenir celuy de Luxembourg: ores qu'il n'y euſt autre droit (comme il auoit) & ſ'il ne tenoit la ville principale, il ne ſeroit nommé Duc de Luxembourg. Parquoy il enuoia tous ſes maiſtres d'hoſtel, les vns à Semiers, autres à Eſtain, païs de Lorraine, & autres à Mets, pour auoir viures pour la fourniture de ſa ville: & manda querir le ſeigneur de la Bourdaiziere auquel il en bailla la ſuperintendence, eſtimant qu'il fuſt pour bien l'executer, & auſſi reſolut de luy-meſmes aller à Luxembourg, renuoyant ledit ſieur de Langey deuers monſeigneur d'Orleãs pour luy declarer ſon intention, & afin d'enuoyer eſcorte au deuant de luy.

Le vingtcinquieſme iour de Septembre le Roy partit de ſaincte Menehou, paſſant par Stenay, par Iamets, & Long-vic, & arriua en ſon camp, au deſſoubs du mont Sainct Iean, & logea audict mont Sainct Iean, qui eſt vn chaſteau ſur vne montagne, lequel il bailla en garde au ſeigneur de Sanſac,
C capitaine de deux cens cheuaux legers, apres y auoir ſeiourné vne iournée pour ordonner de la fortification d'iceluy. Puis le lendemain veille Sainct Michel ſ'en alla au giſte à Luxembourg, auquel lieu il feit ſa feſte Sainct Michel, & la ceremonie de l'ordre. Et conſequemment diſpoſa de la fortification d'icelle place.

Peu de temps au-parauant, ayant le Roy ordonné l'Amiral d'Annebaut, pour paſſer outre, & aller ſecourir le Duc de Cleues, auec quatre cens hommes d'armes, & dix mille hommes de pied, eut aduertiſſement comme iceluy Duc de Cleues auoit accordé auecques l'Empereur: auſſi eſtant à Luxembourg ledit iour Sainct Michel en intention d'y faire quelque ſeiour, luy vindrent nouuelles, que l'Empereur en toute diligence, apres auoir reduit ledit Duc en ſon obeiſſance, marchoit auec toutes ſes forces pour aſſieger Landrecy nouuellement fortifiée par le Roy dedans les pays dudit Empereur. Auſſi luy mãda monſeigneur de Vendoſme qui eſtoit à Guiſe, que outre l'armée laquelle le ſieur du Reux auoit de long tẽps deuant ledit Landrecy, y eſtoit arriué Dom Ferrant de Gonzague lieutenant general de

l'Empereur auecques vn gros renfort,attendant la venue dudit Empereur. D
A ceſte occaſion,craignant que laditte place de Lādrecy ne fuſt ſuffiſamment pourueüe d'hommes,il y auoit faict entrer par atrauers leur guet René de la Chapelle Rinſouin ſieur d'Eſpeaux, auecques cinquante hommes d'armes de la compagnie du ſieur de Iarnac, dōt iceluy la Chappelle eſtoit lieutenant. Le Roy aiant les nouuelles du renfort entré dedans ſa place, fut fort ſatisfaict, & quant audit Empereur, ledit ſieur delibera partir le lendemain pour l'aller rencontrer deuant Landrecy, auquel lieu on l'attendoit iournellemēt,& l'aller combattre,ou ſecourir ſa ville:mais ce ne fut ſans auoir ſongneuſemēt pourueu au faict de Luxebourg,dedās laquelle il laiſſa le ſieur de Lōgueual ſon lieutenāt general auec ſa compagnie de cinquante hommes d'armes,le ſieur de Iour, nōmé d'Angluze auec mille hōmes de la legion de Chāpagne,le ſieur de Haraucourt de Lorraine cinq cens hōmes, le Viconte de la riuiere autres cinq cens,& le ſieur Hieronime Marin Boulenois auec cēt ou ſix vingts Italiens, lequel auoit entrepris la fortification de laditte place,& l'auoit retrenchée, gardāt toutefois le bas,combien qu'il fuſt ſeparé du haut. Puis ordōna le Prince de Melphe ſon lieutenant general en la compagnie,pour l'enuitaillemēt d'icelle place,auec luy le ſieur de Iamets & ſa compagnie,le ſieur de Langey & le Vicōte d'Eſtauges,auec les leurs,le ſieur de Senarpont, auec la cōpagnie de monſieur de la Meilleraie duquel il eſtoit lieutenāt, & le ſieur de Guillaucourt auec celle de mōſieur de Sedan,le ſieur du Freſnay,auec deux mille Lanſquenets,& le Comte de Brienne, auec cinquāte hōmes d'armes de ſa compagnie, & dix mille hommes de pied tant de legionsde Normandie que de Chāpagne,dont il eſtoit colonnel:& puis ſe retira à grandes iournées auec le reſte de ſon armée. E

Le Roy eſtant party de Luxembourg, comme dit eſt, deliberé d'aller rencontrer l'Empereur,lequel auoit aſſiegé Landrecy & Guiſe,tout par vn meſme moyen,luy fut propoſé par le ſeigneur de Briſſac general de la caullerie legere, que ſ'il luy vouloit permettre de ſe mettre deuāt auec toutes ſes trouppes, luy donnant pour le fauoriſer quelque nombre d'arquebuſiers à cheual, il pourroit ſurprendre vne partie de l'armée que Dom Ferrand de Gonzague lieutenant general pour l'Empereur, qui tenoit le ſiege deuant Guiſe. Par ce que ne ſe doubtans de ſi ſoudain retour de l'armée de Luxembourg, il eſtoit apparant que les cheuaux legers Imperiaux ne trouuans nulle reſiſtance ſe pourroient eſcarter par le païs loing de leur camp pour faire butin. Choſe que le Roy trouua bonne,& pour ceſt effect manda au Comte de Sainct Segond collonnel des gēs de pied Italiens,qu'il euſt à luy fournir le nombre d'arquebuſiers à cheual qui luy demāderoit, mais ledit Comte ſ'offrit d'aller en perſonne en ſa cōpagnie (ce qu'il feiſt) auec les hommes plus experimētez qui eſtoient en ſes bādes. Arriuez qu'ils furent à Marle, quatre lieuës pres de Guiſe, ayans paſſé à noſtre Dame de Lieſſe,& à Pierre-pont, le ſeigneur de Briſſac fut aduerty que le lēdemain matin Dom Ferrant de Gonzague ayant eu le vent du retour du Roy à F

Deffaitte d'Imperiaux par monſieur de Briſſac.

Couſſy,

A Couſſy,& de ſon armée, n'eſtoit d'auis d'attendre l'armée dudict ſeigneur. Parquoy eſtoit deliberé de faire ſa retraite à Landrecy, où eſtoit le reſte de l'armée Imperialle, abandonnant Guiſe qu'il auoit entreprins aſſieger: qui fut cauſe que ledict ſeigneur de Briſſac partit trois heures deuant le iour, pour arriuer ſur leur deſlogement. Eſtant arriué vne petite lieüe pres de Guiſe,ſur vn hault à couuert d'vn bois, duquel lieu il pouuoit deſcouurir tout le chaſteau de Guiſe,cogneut que la garniſon du chaſteau,qui eſtoit le ſeigneur de Bourdillon guidon de la compagnie de monſeigneur de Neuers,auoit attacqué l'eſcarmouche cõtre les cheuaux legers Imperiaux:parquoy pour mieux recongnoiſtre l'intention de l'ennemy,depeſcha le capitaine Theode Bedaigne Albanois auec ſa bãde,pour de plus pres aller recognoiſtre l'ennemy,& l'attirer(ſi poſſible eſtoit)à ſon ambuſcade, à ce qu'il euſt moien de leur couper chemin entre le chaſteau & eux,& par ce moien les deffaire. Mais ledit Theode apres longuement les auoir eſcarmouchez,
B veit ſon entrepriſe eſtre vaine,par-ce que l'ẽnemy ne vouloit ſ'eſloigner de la groſſe trouppe q̃ cõduiſoit Dom Ferrãt de Gonzague,qui,pẽdãt leſdites eſcarmouches,ſe retiroit le chemin de Landrecy.Eſtãt ledit Theode de retour & faict ſon raport,ledit ſeigneur de Briſſac, par l'aduis des capitaines eſtans aupres de luy, depeſcha cinq cens cheuaux pour les charger à toutes brides,& luy auec la groſſe troupe, ſe meit à leur queüe pour les ſouſtenir: noz gens ayans faict la charge gaillarde,rẽuerſerent ce qu'ils trouuerẽt des ennemis deuant eux,où y en eut pluſieurs prins priſonniers,tuez,& portez par terre.Et entre autres y fut prins par vn cheual leger, de la bãde du ſieur de la Hunaudaye Dom Frãciſque d'Eſte,frere du Duc de Ferrare,capitaine general de toute la cauallerie Imperialle: le reſte fut preſſé ſi viuement que Dom Ferrant de Gonzague qui eſtoit ſur ſa retraitte fut cõtraint de raſſembler tous ſes bataillõs, & tourner teſte pour ſauuer le demeurãt, & ſe retira
C ledit Dom Ferrant au camp deuãt Lãdrecy,& le ſeigneur de Briſſac à Marle quatre lieuës de delà dõt il eſtoit party . Celle fut la fin de ceſte entrepriſe:l'armée de l'Empereur ſe logea deuant Landrecy,auec la trouppe,que de long tẽps le ſeigneur du Reux auoit, & demeura du coſté de Marolles & de la Capelle,& celle de Dõ Ferrant ſe logea du coſté du chaſteau en Cãbrezy pres la foreſt de Mormault.L'Empereur eſtoit au Queſnoy le Cõte,attẽdãt le regiment que luy amenoit le Duc Maurice de Saxe , & celuy de Martin Vanros, Mareſchal de Gueldres , & dix mille Anglois , que luy enuoioit le Roy d'Angleterre de renfort:car ſçachant la deliberatiõ du Roy,qui eſtoit de ſecourir ſa ville,ne vouloit venir en perſonne en ſon camp ſans auoir toutes ſes forces pour luy mettre au deuant.

Auitaillemẽt de Luxembourg.

Le Prince de Melphe, lequel le Roy auoit laiſſé pour auitailler Luxembourg,apres que ledict ſeigneur fut retiré,ſe vint camper aux Chellas, village deux lieües deça ledit Luxembourg:mais pour la faute du charroy qui eſtoit à Stenay & à Mouſon, où ſe faiſoit l'amonitiõ, la famine ſuruint en ſon cãp ſi grande,que les capitaines meſmes n'auoyẽt vn pain pour leur

diſner. La cauſe eſtoit qu'õ auoit retenu audit Stenay tout le charroy pour tout en vn coup enuitailler Luxẽbourg, de ſorte que les lanſquenets & legionnaires ne voulans auoir la conſideration & patience de deux ou trois iours, ſe mutinerent : toutesfois à force de remonſtrances nous arreſtaſmes les lanſquenets, quant aux legionnaires deſquels eſtoit general le Comte de Brienne, ils furent de ſi mauuaiſe volonté que de dix mille, tant Champenois que Normans n'en reſta pas trois cens qu'ils ne retournaſſent en France, les capitaines demourerent, mais ſoubs chacune enſeigne n'y auoit pas trente hommes. Le prince de Melphe & les capitaines eſtãs pres de luy tels que i'ay nommez cy deſſus, ſe voyans afoiblis d'vne ſi groſſe trouppe, aduiſerent de leur retirer à Herency, cinq lieuës au deça, & trois lieuës pres de Iamets, pour y attendre l'enuitaillemẽt, & eſtre plus pres de leurs viures: auquel lieu ayans ſejourné trois ou quatre iours, arriua l'enuitaillement pour Luxembourg, lequel nonobſtant que n'euſſions que deux mille lanſquenets du capitaine Freſnay, auec la gendarmerie, & que fuſſions aduertis que vers la Mozelle & le chaſteau de Roquedemar y euſt aſſemblée de dix ou douze mille lanſquenets pour nous empeſcher, ſi fut il entrepris de le conduire, & fut mis dedans laditte ville à la faueur de noſtre gendarmerie viures pour trois mois. D E

Refreſchiſſement de Arlon.

ALORS que nous y arriuaſmes, ceux de la ville d'Arlon enuoyerẽt nous faire entendre comme le capitaine Tauernier (lequel auoit eſté laiſſé dedãs pour leur conſeruation) apres auoir pillé toute la ville, ſ'en eſtoit allé auec ſon enſeigne en Frãce ſans dire à Dieu, & que ceux de Baſtongne eſtoient venuz de la part Imperiale, pour ſ'en ſaiſir: mais eux ayans faict au Roy le ſerment de fidelité, n'y auoient obey, deliberez de garder leur foy moyennant qu'ils fuſſent ſecouruz, nous prians de leur bailler gens pour la garde d'icelle ville, autrement qu'ils ſeroient contraints par force d'obtemperer à l'Empereur. Le prince de Melphe conſiderant la bonne volonté deſdits habitans, leſquels auoient mieux gardé leur foy que le paillard auquel ils auoient eſté baillez en garde, delibera de les aller ſecourir des choſes dont il ſeroit beſoing. A ceſte cauſe partãs de Luxembourg vinſmes paſſer par laditte ville d'Arlon, en laquelle furent laiſſez trois capitaines de gens de pied, auec chacun enuirõ deux cens hommes, ſçauoir eſt le capitaine Lanque, le Mont S. Pere, & vn autre, auec viures ſuffiſamment pour quelque temps. Ce faict nous retiraſmes à Erancy, duquel lieu le prince de Melphe ayant executé ſa charge, depeſcha le ſieur de Langey en poſte deuers le Roy, pour ſçauoir ce qu'il luy plairoit commander de nouueau, & en attendant de ſes nouuelles on ſe retira entre Iamets & Stenay, pour mettre l'armée en ſeureté, & l'approcher des viures : par-ce que les pluies eſtoient ſuruenues telles qu'il n'y auoit plus de moyen de conduire le charroy. Ledit Langey vint trouuer le Roy à la Fére ſur Oize : incontinant ledit ſeigneur redepeſcha vn courrier pour faire entendre ſon intention au prince de Melphe, laquelle eſtoit d'aller combatre ſon ennemy deuant Landrecy, F

A drecy,ou biẽ ſecourir ſa place:& à ceſte cauſe qu'il euſt à marcher en toute diligence prenant ſon chemin pour le plus court, le long de la frontiere des bois pour ſe venir rendre à Guiſe, & de là, la part que ſeroit ledit ſeigneur.

L'EMPEREVR ce temps pendant eſtoit au Queſnoy le Cõte, & auoit toutes ſes forces deuant Landrecy, leſquelles eſtoient de dixhuict mille Allemans, & dix mille Eſpagnols des vieilles bandes, ſix mille Vvalons,& de huict à dix mille Angloisque le Roy d'Angleterre luy auoit enuoyé de ſecours ſuiuant leur concordat,& treze mille cheuaux,tant des ordonnãces de ſes païs bas, que de Cleuois, & haults Allemans: & eſtoit ſon lieutenant general en laditte armée Dom Ferrand de Gonzague. Auſſi eſtoit pres de la perſonne dudit Empereur le Duc d'Aue, lequel depuis n'agueres auoit eſté faict grand maiſtre de la maiſon dudit ſeigneur, ayant recõpenſé le Comte du Reux du gouuernement de Flandres & d'Artois: meſ-
B mes y eſtoient tous les Princes & grands ſeigneurs, tant d'Allemagne que de ſes bas païs. Apres que ſon camp fut logé, il feit aſſeoir ſon artillerie, de laquelle il feit diligenter de tirer, pour faire batterie par tous endroits, l'vne le long de la courtine realle qui tiroit entre le chaſteau & le boulleuert d'Orleans, l'autre batterie cõtre le chaſteau,& l'autre au droit du bouleuert de Vendoſme & de la courtine qui regarde à Caſtillon. Puis conſiderant vn petit tertre vers la foreſt de Mormault,qui regardoit le flanc du dedans de la grãde courtine,y feit loger vne longue couleurine pour empeſcher les aſſiegez de remparer & de venir à leur deffenſe: car il fault entẽdre que noz bouleuers & courtines n'eſtoient à demy haulcez, parquoy ceſte piece leur faiſoit grand dommage, pour lequel euiter ils chercherẽt tous les moyens à eux poſſibles de la leuer de là.En fin ayans aduiſé de deſſus le rempart que les lanſquenets qui en auoient la garde, eſtoient fort ne-
C gligens,& qui ne ſe doubtoient de pouuoir eſtre aſſaillis que par vn coſté, à l'occaſion que la riuiere qui paſſoit au recoupement de la ville baſſe, laquelle eſtoit abandonnée,eſtoit entre la ville & eux, delibererẽt de les ſurprendre & enclouer laditte piece.Et pour ceſt effect meirent dehors le capitaine Ricaruille auec quarante cheuaux, & S.Symon auecques trente hõmes de pied, & douze pionniers auec des cordages pour faire paſſer la riuiere auſdits gens de pied: ceux qui furent mis dehors feirent ſi bon office qu'ils ſurprindrent leſdits lanſquenets, de ſorte qu'ils les meirent à vau de roupte, leurs faiſans abandonner leur garde. Ainſi ſe voyant la piece demeurée, & auoir moyen de l'amener, la lierent auec les cordes dont ils auoient paſſé l'eau,& à force de bras la trainerent droict au bouleuert d'Orleans,par lequel ils eſtoient ſortis. Les ennemis ayans de ce la cognoiſſance,donnerent en toute furie pour la recouurer,mais ne la peurẽt rataindre, qu'elle ne fuſt embourbée dedans la riuiere, & fut ſi bien ſecourue des aſſiegez,qu'elle fut miſe en ſeureté dedans ledit bouleuert d'Orleans: & ſoudain(par ce qu'elle eſtoit chargée) fut tournée deuers l'ennemy & tirée ſur

luy, & auſſi fut tué beaucoup de Bourguignons à coups d'arquebuſe de D
deſſus le rampart, leſquels auoient donné iuſques au foſſé dudit bouleuert, pour recourre laditte piece.

DOM Ferrant de Gonzague voyant noz gens faire ordinairement ſaillies ſur ſon camp, ordonna redoubler ſes trenchées pour empeſcher que homme (fut à pied ou à cheual) peut ſortir de la ville. Ce nonobſtant peu de temps apres, le ſieur de Deſſé, ayant cognoiſſance de deſſus le rempart qu'il y auoit trois cens Anglois trauaillans auſdittes trenchées du coſté de leur garde, ſaillit auecques cent ou ſix vingts cheuaux, & la plus part de la ieuneſſe de la Cour demeurée en laditte ville: mais ne penſans trouuer que leſdicts Anglois, ſ'y trouuerẽt huict ou neuf cens cheuaux en ambuſcade, en vne vallée au deſſous pour les ſouſtenir, leſquels firent vne charge audit Deſſé, telle qu'il demeura huict ou dix des ſiens, q̃ morts q̃ bleſſez, & luy eut le bras perſé d'vn coup de picque: auſſi y eut il eu plus grand deſordre, ſans E
cinq cens arquebuſiers ſortans de la ville qui ſouſtindrent l'effort de l'ennemy, à l'ayde deſquels ledict ſeigneur de Deſſé ſe retira touſiours combatant ſans grande perte, hors-mis celle de la premiere charge.

SÇACHANT auſſi l'Empereur que le Roy ſe preparoit en toute diligence, pour venir ſecourir les aſſiegez, feit tant diligenter ſa batterie, qu'en peu de temps il feit breche plus que raiſonnable pour aſſaillir, laquelle fut trois ſepmaines ouuerte, hors-mis quelque peu de rempart que noz gens pouuoyent faire la nuict, car le iour il eſtoit mal-aiſé, d'autant qu'ils eſtoient deſcouuerts de tous coſtez. Et feit apporter grand nõbre de faſcines pour emplir les foſſez, mais outre ce les aſſiegez auoyent telle penurie de viures qu'vn chacun ſoldat n'auoit que demy pain d'amonition par iour, quant au breuage, l'eau toute pure: auſſi pour plus les tourmenter en la baſſe ville F
que nous auions abandonnée, auoit vn portail, dedãs lequel les Imperiaux mirent des gens, & deſſus des pieces d'artillerie dont on commandoit à la breche. Les ſieurs de Deſſé & de la Lande conſiderans le grand dommage qu'ils en receuoyent, meſmes que gens mal nourris & ordinairement en trauail (comme eſtoyent iceux aſſiegez) tombent bien toſt ſous le faix, conclurent de leur oſter ledit portail: & ayãs attitré toute leur artillerie audit lieu, au cas que le camp y vinſt en trouppe, firent ſortir trois cens hommes à vn poinct du iour, leſquels combatirent ſi obſtinemẽt qu'ils emporterẽt ledit portail d'aſſaut, deuant que ceux du cãp le peuſſent ſecourir: cela leur donna du repos, car oncques puis les ennemis n'oſerent entreprendre d'y retourner. Or congnoiſſoit bien l'Empereur qui eſtoit au Queſnoy que la breche eſtoit ſuffiſante pour aſſaillir, mais auſſi n'ignoroit il les gẽs de bien qui eſtoiẽt dedãs, & que mal-aiſémẽt les pourroit il emporter d'aſſault ſans perdre beaucoup des ſiens. A ceſte occaſion reſolut de l'auoir par famine, au moyẽ de la neceſſité de viures qui y eſtoit, & le trauail que iour & nuict il conuenoit porter aux aſſiegez, dont (à ce qu'il penſoit) en fin ſeroyent mattez, tant qu'ils n'auroyent moyen de leuer les armes: ſe perſuadant auſ-

A si que le Roy n'arriueroit d'heure pour les venir secourir, que premier il n'eust moyen d'acheuer l'execution qu'il auoit deliberée.

Environ le dixhuitiesme iour du mois d'Octobre, les assiegez considerans la necessité de viures, la debilité de la place, & l'insurportable trauail que necessairement ils portoyent iour & nuict, depescherẽt le capitaine Yuille Normant, lequel auoit cinq cens hommes dedans ladite place, & cognoissoit les addresses du païs, pour trouuer moyẽ de sortr & aduertir le Roy de leurditte necessité, vers lequel enuiron le vingtiesme dudit mois il arriua à la Fére sur Oyze, où il faisoit de tous costez assembler son camp, ayant mesmes (comme i'ay dit) mandé au Prince de Melphe se venir ioindre auecques luy. Yuille arriué declara en general & par le menu l'estat des assiegez, & que si de brief il n'estoyent secouruz, la faim les chasseroit dehors, mais que la force ne les en pourroit leuer tãdis qu'il y auroit vn homme en vie. Le Roy ayant entendu la necessité des assiegez, & aussi leur bon-

B ne volõté, delibera hazarder sa personne, plustost que de laisser perdre tant de gens de bien. Et commanda audit Yuille de trouuer le moien de rentrer (ce qu'il feit) & de les asseurer qu'il n'y auroit faulte qu'il les secourroit dedans briefs iours. Pour haster l'execution de ceste promesse, soudain ledict sieur feit assembler son cãp, en l'abbaye de Homblieres, vne lieüe au dessus de S. Quentin sur la riuiere, & luy s'en alla à Sainct Quentin, afin qu'vn chacun le suiuist, duquel lieu y ayant seulement seiourné vn iour, delogea pour aller camper à Premont, gros village, hors les bois de Bohain, tirant dudict Bohain à Cambray. Et le iour ensuiuant, logea au village de Sainct Souplex, au dessus de Sainct Martin à la riuiere, d'où aisément on oyoit la furieuse batterie que faisoit diligenter l'Empereur, sentant le Roy approcher, laquelle estoit de quarante-cinq grosses pieces d'artillerie. Parquoy la nuict venue, le Roy pour faire entẽdre aux assiegez que leur secours estoit prochain, feit tirer vne volée de toute son artillerie, chose qui leur augmẽ-

C ta le cueur, & eurent grande resiouissance pour l'asseurãce qu'ils eurent du secours.

Le Roy estant campé audict lieu de Sainct Souplex, assembla les capitaines pour consulter le chemin qu'il deuoit prendre : aucuns furent d'aduis qu'il deuoit aller loger à Castillon, lieu auantageux, pour estre d'vn costé couuert de la riuiere de Sembre, & de l'autre costé d'vn ruisseau marescageux, de sorte qu'il n'y auoit qu'vne auenue, laquelle se pouuoit en moins de vingt-quatre heures trencher, parquoy se leueroit le moyen à l'ennemy de nous assaillir. Semblablement noz viures pourroient venir de Guise & Bohain sans estre en sa mercy. Et là estãs logez, on pourroit en vn iour refaire les ponts sur la chaussée dudit Castillon, par-ce qu'elle y estoit bonne & fermé. Outre-plus si l'ennemy qui auoit son armée separée en deux, ne la remettoit ensemble, nous pourrions passer la riuiere, & combatre ce qui estoit dela l'eau, du costé de Longfauery: & si l'ennemy pour reunir ses forces faisoit repasser vers la foreſt de Mormault, ceux qui estoiẽt audit Long-

Fauery, nous y pourrions aller loger, & refreſchir Landrecy d'hommes, D
de pionniers, de viures, & autres choſes neceſſaires tout à noſtre loiſir,&
de là nous retirer par Cartigny, ayans ſecouru la ville. Car ſi l'Empereur
nous vouloit venir combatre,il falloit qu'il allaſt paſſer la riuiere à Marol-
les deux lieuës au deſſoubs : ou bien ſi nous eſtans logez audit Caſtillon, il
paſſoit les forces qu'il auoit deuers Mormault, pour les ioindre à celles du
lõg Fauery,nouspouuiõs ſemblablemẽt aller au lieu d'où il partoit,car no⁹
auions le paſſage de la riuiere pour faire l'vn ou l'autre. Ceſte opinion ne
fut la plus forte, ains encores que le logis du caſteau en Cambrezis ſoit aſ-
ſez mal-aiſé pour loger vne armée, ſi fut il conclud d'y aller loger (qui e-
ſtoit la teſte droit à l'ennemy)& qu'il eſtoit plus honorable de l'aller cher-
cher que de tourner autour du pot: & pour viſiter ce logis du chaſteau fu-
rent ordonnez monſieur de Sainct Paul, l'Amiral d'Annebault, le Mareſ-
chal du Biez,& quelques autres. E

AVTRES mirent en auant, que puis qu'il eſtoit ainſi reſolu de prendre
ce logis,ils eſtoiẽt d'aduis que pẽdant que le Roy feroit teſte à l'Empereur,
on enuoyaſt à Guiſe & à Veruin quelque homme cognoiſſant le païs, le-
quel feit aſſembler tout le beſtial gras qui ſe trouueroit le long de la riuie-
re de Cere & du païs de Laonnois, auec toutes les farines qu'on pourroit
trouuer, & ſoudainement leuer tous les cheuaux de labeur qu'on trou-
ueroit, tant audit païs de Laonnois que Soiſſonnois, pour tout aſſem-
blé le faire conduire à la Cappelle,& porter à dos de cheuaux leſdittes fari-
nes, ne faiſant chacun ſac fort peſant, afin que le païſan peuſt aller ſur ſa
beſte & ſur le ſac pour faire plus grande diligence, & que ce temps pendãt
que le Roy tiendroit l'Empereur amuſé pour le combat, on miſt leſdittes
farines,bœufs,& moutons dedãs Landrecy. Ceſte opinion fut approuuée,
pour la conduitte de laquelle fut ordonné le ſieur de Langey, auec pou-
uoir d'eſtre obey comme la perſonne du Roy par le païs ſuſdit:& fut mã-
dé à ſa compagnie laquelle venoit de Luxembourg,& à celle du prince de F
Melphe,à celle du Comte de Briẽne, & au ſeigneur de Sãſac, qu'ils le vinſ-
ſent trouuer à Veruin,deſquels ne ſ'y trouua que ledit Sanſac auec ſa com-
pagnie,& celle dudit ſeigneur de Langey. Le Comte de S. Paul, ledit ſieur
Amiral,& autres ayans viſité le logis du caſteau en Cambrezis,le Roy mar-
cha audit Cambrezis,& y logea ſon armée.

DEVX iours apres, leſdits Comte & Amiral aduertis que les forces de
l'Empereur eſtoient deſlogées de delà l'eau,& retirées deça, & auſſi qu'il a-
uoit quelque peu diſcontinué la batterie qu'il faiſoit ſi furieuſe, ſentant le
Roy & ſon armée logez ſi pres de luy,allerent paſſer à Caſtillon pour retir-
rer de Landrecy les ſoldats leſquels y auoient tant ſouffert,& la refreſchir
de ſoldats nouueaux. Auſſi aiſemẽt y euſt paſſé toute l'armée, mais i'ay en-
tendu depuis,qu'on auoit ſi mal pourueu pour les viures & enuitaillemẽt,
qu'on n'auoit vn ſeul charroy ny meſmement viures que bien eſtroitte-
ment pour nourrir le camp, qui fut cauſe que l'opinion plus apparente

d'aller

A d'aller loger audit Caſtillon ne fut ſuiuie. En ſomme meſdits ſieurs de S. Paul,& d'Annebault y entrerent ſans danger de l'ennemy,& en tirerent les ſieurs de Deſſé,& de la Lande,& le capitaine la Chappelle Rainſouin,auec leurs ſoldats,& y laiſſerent pour lieutenãt du Roy le ſieur de Veruin, aiant charge de mille hommes du Boullonnois, de la legiõ de Picardie,& le capitaine Rochebaron, frere du ſieur de Lignon de Boulonnois, auec autres cinq cens hommes,le ſieur de Deſſé & autres eſtãs arriuez au camp, le Roy pour remuneration de leurs agreables ſeruices les honora:il feit le ſieur de Deſſé gentil-homme de ſa chambre : les ſieurs de la Lande, & de la Chappelle les feit ſes maiſtres d'hoſtel ordinaires : à tous les ſoldats qui auoient forfaict leur donna grace,& les anoblit leurs vies durans:& quant aux ieunes hommes qui y eſtoyent entrez pour leur plaiſir, & honneur acquerir, les decora ſelon leur qualité.

DVRANT ce temps les deux armées n'eſtoyent ſans groſſes eſcarmou-
B ches d'vn camp à l'autre. Or entre celuy de l'Empereur & le noſtre y auoit vne grande vallée,au fons de laquelle paſſe vn ruiſſeau,lequel venant du Caſteau en Cambrezy,va tomber à Happre,gros village & prieuré,my chemin de Cambray à Vallẽtiennes:& combien qu'il ſoit petit,ſi eſt il mal gaiable,pour eſtre hault de bords.Enuiron le vingthuictieſme iour dudit mois d'Octobre,l'Empereur eſtant venu du Queſnoy en ſon camp,acompagné des regimens du Duc Maurice, & de Martin Vanros, feit preſenter au hault de la montagne de ſon coſté bon nombre de cheuaux legers meſlez de arquebouſiers, derriere leſquels eſtoyent en vn vallon deux on trois gros bataillons de lanſquenets & de gẽdarmerie pour les ſouſtenir, qui n'eſtoyent apperceuz. L'alarme ſe donne en noſtre camp: ſoudain le ſieur de Briſſac,lequel eſtoit general des cheuaux legers paſſa ledit ruiſſeau,& d'arriuée repouſſa les Imperiaux bien auant, mais ayant cognoiſſance deſdicts
C gros bataillons de gens de cheual, & de lanſquenets qui marchoyent pour ſouſtenir leurs gens, fut cõtraint de tenir bride: dequoy il aduertit le Roy, lequel eſtant ſur la montagne, de ſon coſté conſiderant que ſi ceſte eſcarmouche eſtoit continuée, le pourroit amener à la bataille à ſon deſauantage(car il n'eſtoit raiſonnable de paſſer le ruiſſeau, & aller combattre ſon ennemy à pied en montãt)enuoya mõſieur l'Amiral d'Annebault pour la faire retirer, ſur laquelle retraitte nous perdiſmes quelques gens par trop ſauãturer:entre autres le ſieur d'Andouins y fut frappé d'vne arquebouzade,dont il mourut. Ce pendant le Roy eſtoit en bataille, monſeigneur de Vendoſme d'autre part,auecques vn eſquadron,mõſeigneur de Guiſe d'autre, & vn chacun au lieu où il deuoit cõbatre, mais l'Empereur ne fut conſeillé de paſſer ſur nous,ains ſe retira en ſon logis.

LE ſieur de Langey,lequel ce temps pendant eſtoit à Veruins pour executer ce qui luy eſtoit ordonné, feit telle diligence,que le vingtneufieſme iour dudit mois d'Octobre il eut aſſemblé douze cens moutõs,neuf vingts beſtes à corne,comme beufs & vaches graſſes,& ſix cens ſacs de farine,auec

autãt de beſtes à ſomme pour le port deſdits ſacs,& ledit iourvint coucher D
à la Capelle, auquel lieu ſe trouua tout ledit equipage, ſpecialemẽt le ſieur de Sanſac, lequel venoit du mont Sainct Iean en Luxembourg, où le Roy l'auoit laiſſé. Mais des compagnies du Prince de Melphe,ny du Comte de Brienne n'eſtoient nouuelles:ſi eſt-ce que leſdits ſieurs de Lãgey & de Sanſac regarderent,que ſ'ils faiſoient ſejour, attendans leſdittes compagnies,& l'ennemy en eſtoit aduerty,il ne ſeroit en leur puiſſance par apres d'acheuer ceſte-ditte entrepriſe:à ceſte occaſion aduertirent le Roy, que le lendemain ils eſtoyent deliberez de ſe mettre en chemin,afin que à cedict iour il miſt ordre de faire dreſſer l'eſcarmouche au camp Imperial,pour l'empeſcher d'auoir la cognoiſſance de leur faict.Le lendemain, qui eſtoit iour de Tous-Saincts,ſ'acheminerent ſuiuant leur deſſeing,auecques enuiron deux cens hommes de pied qu'ils prindrent audict lieu de la Capelle ſeulement, pour conduire l'enuitaillement iuſques hors des bois, car ils n'eſtoient de- E
liberez de les paſſer outre, de peur que les cuidans ſauuer (ſi l'ennemy ſuruenoit)eux meſmes fuſſent defaits. Et pour faire plus grande diligence feirent monter chaſque païſan ſur ſon ſac de farine que portoit ſa beſte, tellement que la fortune leur fut ſi dextre,qu'ils arriuerent hors des bois,pres de Priſſe ſans rencontre, où ils laiſſerent leſdits gens de pied,reſeruez trente ou quarante pour la conduite dudit beſtial.Mais eſtans en la plaine,deſcouurirent à leur main gauche mille ou douze cens cheuaux des ennemis, qui auoyẽt paſſé l'eau à Chaſtillon,à raiſon dequoy ils entrerẽt en diſpute, ſ'ils deuoient pourſuiure leur entrepriſe,ou l'interrõpre,toutesfois le ſieur de Lãgey qui auoit promis au Roy de l'executer (ſinon qu'il fuſt ou mort ou prins) reſolut de paſſer outre: meſmes le ſieur de Sanſac, encores qu'il n'euſt parlé au Roy pour ceſt effect,ayant ſeulemẽt entendu dudit ſieur de F
Langey le ſeruice que ce ſeroit au Roy,fit pareille reſolution. Parquoy ils aduiſerent de prendre le chemin à main droitte pour eſlongner l'ennemy, & pour l'interpoſer entre luy & eux vn petit ruiſſeau qui paſſe au Lõg-Fauery, concluãs qu'aians mis les viures en ſauueté,ils mettroient peine de ſe retirer,ou au moins de bien vendre leur peau.Et parce qu'il n'eſtoit beſoin de long ſejour,ſoudain conclurent de paracheuer leur chemin,faiſans marcher les païſans ſur leurs cheuaux en bataille, & leur bailla ledict ſieur de Langey le capitaine Maruille ſon lieutenant, auec dix cheuaux, afin qu'ils leurs fiſt faire bõne mine, & marcher comme gens de guerre. Les ennemis, qui de loing les deſcouuroient(à ce que depuis ils m'ont dit) les voyãs ſur leurs beſtes & farines,iugerẽt qu'ils eſtoient gens de guerre:à cauſe dequoy ils tindrent bride,eſperans nous auoir au retour, ce qu'il n'auint, car ayans rendu noz viures en ſeureté, finſmes remonter chaſque païſan ſur ſa beſte, pour faire diligence,& nous retiraſmes le chemin de Cartigny, contraire à celuy auquel nous attendoyent les ennemis : de ſorte que ſans riens perdre reuinſmes ſeurement à la Capelle.Et au partir de deuant Lãdrecy pour noſtre retraitte,le ſieur de Sanſac & vn Gentil-homme de la bande du ſieur de

Langey,

A Langey, auec vn bon guide que ledit ſieur de Lãgey leur bailla, entreprindrent d'aller aduertir le Roy de leurditte executiõ, leſquels paſſans par les maraiz qui ſont à la queuë du viuier d'Oiſy, ſans danger arriuerent au chaſteau vers ledit ſieur, & ledit ſieur de Langey paſſant pres de Roque-Roy pour euiter la rencontre, ramena ceſte trouppe à la Cappelle, & puis de là retourna trouuer le Roy à l'heure de la retraitte de noſtre armée.

Le Roy qui n'eſtoit venu que pour ſecourir ſa ville de Landrecy aſſiegée par l'Empereur de toutes les forces d'Allemagne, de Flãdres, & de tous ſes païs bas, meſmes de tous ſes Eſpagnols aguerris auec le ſecours des Anglois, voyant auoir acheué ce qu'il auoit entrepris (car il fut mis viures dedãs Lãdrecy pour le moins pour quinze iours), & qu'il eſtoit impoſſible à l'Empereur d'y ſejourner ſon camp huict iours, pour eſtre le païs ruiné à ſix lieuës à la ronde, à cauſe de noſtre armée, & de la ſienne, leſquelles y auoiẽt campé ſix mois cõſequutifs, ioinct qu'il auoit l'hyuer à dos, & outre
B pour les grandes pluies qui continuoiẽt, reſolut de ſe retirer, & feit cõmãder qu'vn chacun fuſt preſt à deſloger à l'heure qui luy ſeroit ordonnée. Puis eſtant tout le bagage trouſſé, il ordonna de ſa retraitte & de ceux qui marcheroient deuãt, au milieu, & ſur le derriere, & ſur les aiſles. Ledit ſieur print le deuant, iettant ſeulement quelques cheuaux deuant luy: au milieu ordonna Monſeigneur le Dauphin ſon fils auec ſept ou huict cens hommes d'armes, & quatorze mille Suiſſes en forme de bataille: ſur la queue le ſeigneur de Briſſac, auec tous les cheuaux legers dont il eſtoit general, & quelque arquebuſerie, pour le ſouſtenir en quelque paſſage ſ'il ſ'offroit, & dreſſa ſa retraitte à Guiſe, qui fut le lendemain de Touſſaincts mille cinq cens quarante trois. Les choſes ainſi diſpoſées, chacun ſe meit à la retraitte: le Roy marchoit deuãt, & auec luy mõſieur de Guiſe, & tout deuant le bagage, apres l'artillerie, puis Mõſeigneur accompagné de meſſieurs les Cõte
C de S. Paul & Amiral, & à ſa queue leſdits cheuaux legers & arquebuſiers.

L'EMPEREVR au matin eſtant aduerty du deſlogement de noſtre camp, ordonna Dom Ferrant de Gonzague pour ſuiure noſtre armée, eſperant que ſur la retraitte ſe trouuerroit quelque deſordre, à cauſe des bois qui eſtoient à paſſer, & que cõmunement gens qui ſe retirẽt ne ſont couſtumiers à tenir bataille, ainſi q̃ font ceux qui marchẽt en auãt. Mais ledit ſieur dom Ferrant quand il arriua à la riue des bois, trouua deſia l'artillerie paſſée, & le bagage & toute l'armée, encores qu'ils euſſent eſté contraints de paſſer à la file pour la difficulté du paſſage. Voulant toutesfois ledit de Gonzague entreprẽde de recognoiſtre noſtre armée de plus pres, feit entrer dedãs les bois quelque nõbre d'hõmes, qui ne firẽt pas grãd voyage, car ils trouuerẽt les bois farcis de noſtre arquebuſerie, qui les ſeruit de ſorte, que la pluſpart de ceux qui y entrerẽt ne retournerẽt dire les nouuelles à leurs cõpagnõs. Durãt q̃ l'eſcarmouche ſ'ẽtretenoit dedãs le bois, l'Empereur marcha auec le reſte de ſon armée à la portée du canon pres dudit bois: Dom Ferrãt voyãt qu'il eſtoit ſuiuy par ſa majeſté, trouua moyẽ par autre chemin à main

droite tirãt vers Bohain, de faire paſſer mille ou douze cẽs cheuaux, & quelque nõbre d'arquebuzerie, & quelq̃s cheuaux legers Anglois, leſq̃ls prouffiterent autant que les autres qui eſtoient aux bois. Car apres que monſeigneur le Dauphin fut paſſé, & vit ſon artillerie & bagage marcher en ſureté, il laiſſa le ſieur de Briſſac auecques la cauallerie legere, & le ſeigneur de la Guiche lieutenant de monſieur le Conneſtable auec cent hommes d'armes, & autres capitaines iuſques au nombre de trois cẽs hommes d'armes, pour ſouſtenir leſdits cheuaux legers : & vn peu ſur le derriere feit ietter ſes Suiſſes en bataille, & luy auecques le reſte de ſes forces ſur les aiſles deſdits Suiſſes, pour leur faire eſpaule, en deliberation que ſi l'Empereur paſſoit le bois, luy donner la bataille, mais noz cheuaux legers à la faueur de la gendarmerie qui les ſouſtenoit, & noſtre arquebuzerie iettée comme enfans perdus, contraignirent l'ennemy de repaſſer le bois, dont depuis il ne fut aſſez hardy de ſe comparoiſtre, il en demoura pluſieurs de ſiẽs pris que tuez, des noſtres quelque peu, car en telle marchandiſe on ne peut gaigner ſans receuoir de la perte. D E

Ce-pendant le Roy, lequel auoit marché iuſques à l'abbaye de Bouhourie ſiſe ſur la riuiere d'Oyſe, pour mettre ordre de faire paſſer la groſſe artillerie & le bagage deça l'eau, afin que ſ'il eſtoit queſtion de combatre elle ne ſ'embaraſſaſt parmy les gens de guerre, & les miſt en deſordre, ayãt nouuelles de ceſte cauallerie Imperiale, laquelle auoit paſſé le bois, & que Mõſeigneur le Dauphin ſon fils eſtoit deliberé de preſenter la bataille, ſi l'Empereur paſſoit, tourna bride pour le ſecourir, ne voulant qu'il combatiſt ſans luy, mais il ne marcha le quart d'vne lieüe qu'il n'euſt aduertiſſement que l'Empereur ſ'eſtoit retiré, & que Monſeigneur eſtoit ſur ſa retraitte, apres auoir repouſſé les ennemis delà les bois, & longuement attẽdu ſi quelqu'vn ſ'ingereroit de le repaſſer : parquoy il ſe retira à Guiſe, laiſſant touſiours monſeigneur le Dauphin ſur ſa queuë ainſi qu'au commencement. L'Empereur qui ce-temps pẽdant auoit repeu tout à cheual, voyant ſes gẽs repouſſez ſi honteuſement, changea l'opiniõ qu'il auoit de ſuyure le Roy, & apres auoir quelque temps temporiſé, conſiderant qu'il auoit en vain & à ſa perte ſuiuy noſtre armée, retourna au logis dont il eſtoit party. Pour cõcluſion le Roy ſecourut ſa ville à la barbe d'vn grand Empereur, lequel auoit toutes les forces d'Allemagne, de ſes bas païs, & vne partie de celles d'Eſpagne, d'Angleterre, & d'Italie, qui n'eſt peu de reputation, toutes choſes bien peſées. F

Le Roy eſtant arriué à Guiſe, ſe voyant l'hyuer à dos, & que les pluies eſtoient ſi exceſſiues qu'il n'y auoit ordre ny à l'Empereur ny à luy de cãpayer, delibera pour refreſchir ſon armée, la ſeparer, car elle en auoit beſoing pour les grands trauaux qu'elle auoit portez huict mois durant, tant en Henault que Luxembourg. Il enuoya le Mareſchal du Biez à S. Quentin auec quatre cens hommes d'armes, & quatre mille hõmes de pied, pour pourueoir aux choſes que l'Empereur pourroit entreprendre de ce coſté

là

A là:auſſi enuoya les lanſquenets à Crecy ſur Cere,les Suiſſes à Aſſy ſur ladite riuiere,& le reſte de ſon armée ſe logea le long de la riuiere d'Oyſe, aux lieux qui furent trouuez plus cõmodes pour empeſcher l'Empereur d'endommager ce Royaume, au cas (comme de brief il eſtoit apparent) qu'il abandonnaſt Landrecy.Puis pour aller renforcer ceux dudit lieu de Landrecy, ordonna le capitaine Stanaye lieutenant de Monſeigneur d'Anguien, auec la compagnie dudit ſeigneur de cinquante hommes d'armes, & vne partie de celle des Eſcoſſois,& luy ſe retira à la Fére ſur Oize.

Retraitte de l'Empereur deuãt Landrecy.

L'EMPEREVR apres auoir encores ſejourné quatre ou cinq iours en ſon camp depuis le partement du Roy,feit ſa retraitte à Cambray. Arriué qu'il y fut connoiſſant la honte que ce luy eſtoit, d'auoir tant faict le braue de ſ'eſtre vanté au partir de Gueldres qu'il viẽdroit iuſques à Paris(mais

B il n'auoit ſceu prendre vne petite ville faicte à la haſte, en laquelle n'eſtoit aucune fortification acheuée,qui ſeulement peuſt eſtre ditte deffence) paſſa ſa colere ſur ceux deſquels il auoit eſté receu ainſi qu'en ville Imperiale. Et perſuada faucement aux pauures Cambreſiens credules, par le moyẽ de leur Eueſque, qui les vendoit, qu'il eſtoit aduerty, que le Roy eſtoit deliberé de ſe ſaiſir de leur ville, leur oſter la liberté de neutralité que de toute ancienneté ils auoient,& l'attribuer à ſa couronne: & pour empeſcher cela,il eſtoit de neceſſité de faire edifier vne citadelle, de laquelle ils auroient la garde pour leur protection. Leſdits Cambreſiens ainſi ſeduits par l'interceſſion de leurdit Eueſque,lequel eſtoit de la maiſon de Crouy,l'accorderent:à ceſte occaſion l'Empereur feit diligenter à leurs deſpens, la conſtruction d'icelle citadelle:vray eſt qu'elle eſt gardée à leurs deſpens, mais les ſoldats ont le ſerment à l'Empereur, & commandent à la ville, de ſorte que de liberté il les a mis en ſeruitude.

Subiection de la ville de Cãbray.

Naiſſance du Roy Frãçois ſecond.

EN ce temps fut né à Fontainebleau François premier fils de Hẽry Dau-

C phin de Viennois, lequel fut tenu ſur les fons par le Roy ſon grand pere, qui le nomma de ſon nom François,laquelle natiuité fut magnifiée en grãde ioye,auecques tournois & autres ſortes de ſolennitez.

Priſe de Nice par l'armée de Barberouſſe.

IE vous ay dit cy deuant comme le Roy auoit depeſché le ſieur d'Anguien pour eſtre chef ſur ſon armée de la mer de Leuant, & ſe ioindre auecques Barberouſſe, qui deuoit venir auecques celle du grand ſeigneur: conſequẽment vous auez ouy le voyage que feit ledit ſeigneur d'Anguien à Nice ſoubs eſperance d'vne praticque, & auſſi ce qui en prouint. Peu de iours apres ſon retour dudit voyage à Marceille Barberouſſe auecques cent & dix galleres paſſa deuant Ville-Franche pres de Nice, puis vint à Toullon, & de là à Marceille trouuer mondit-ſeigneur d'Anguien auecques l'armée du Roy, où apres auoir mis en deliberation des capitaines ce qui eſtoit à faire, fut conclud d'aſſaillir Nice, à raiſon que le Roy la répute ſienne,pour auoir eſté par les Comtes de Prouence baillée en gage au Duc de Sauoye pour vne ſomme de deniers. Apres la reſolution prinſe eſtant arriuée à Ville-Franche l'artillerie fut miſe en terre hors des galleres,

& menée deuãt la ville de Nice, dont fut ſi bien diligentée la batterie, qu'en D
peu de iours laditte ville ſe rendit, à condition de n'eſtre ſaccagée. Ce faict ils planterent leurs pieces contre le chaſteau, mais ils perdirent leur peine & munitions, car la place eſt ſur vn rocher malaiſée à battre, & encores moins facile à miner, à cauſe de la dureté & haulteur d'icelle Roche. Barberouſſe voyant le temps pour neant ſe cõſommer, & l'hyuer approcher, retira ſon armée à Toullon, car il ne ſe ſentoit ſeurement pour pouuoir demeurer n'hyuerner au port de Villefranche: & monſieur d'Anguien retourna à Marceille, & de là deuers le Roy, lequel il vint trouuer deuant le Caſteau en Cambrezy, eſperant que là ſe donneroit vne bataille.

Le Marquis du Guaſt alors lieutenant general pour l'Empereur au Duché de Milã, voiãt Nice aſſiegée, la ville priſe, & le chaſteau en dãger, auoit mis enſemble toutes ſes forces, tant d'Allemans, Eſpagnols, qu'Italiẽs, pour donner ſecours aux aſſiegez, mais eſtant arriué dedans les montagnes de Tendes, aduerty de la retraitte de l'armée de Toullon, & le chaſteau en liberté, delibera d'emploier ſes forces ailleurs, parquoy retourna au Piemõt, E
Priſe du Montdeuis par le Marquis du Guaſt. où d'entrée aſſiegea le Mõtdeuis, laquelle eſtoit en ſon chemin la premiere ville de l'obeiſſance du Roy. Le ſieur de Boutieres qui eſtoit lieutenant general pour le Roy en Piemont, ayant peu de gens de pied François pour la prouiſion d'icelle ville, à cauſe de ſa grandeur, fut contrainct y mettre des Suiſſes gens malaguerris pour la garde d'vne place, car c'eſt leur naturel de combatre en campagne, ſi eſt-ce qu'ils firent treſbien leur deuoir: mais apres auoir beaucoup enduré, tant par faulte de viures, que pour les continuels aſſaulx qu'ils auoient ſouſtenus, en fin n'eſperãs aucun ſecours, capitulerent auecques le Marquis, qu'ils ſ'en iroient armes & bagues ſaues. Le gouuerneur dudit lieu de Montdeuis nõmé Charles de Dros Piemontois, homme de guerre & de bon eſprit, ſçachãt bien la haine que luy portoit le Marquis, n'oſa ſe fier en luy, ains ce pendant que le traitté ſe concluoit mõta ſur vn cheual turc, & par vne faulſe porte ſe meit aux chãps, & ſe retira à Roque de Bau place du mandement de Montdeuis, diſtante dudit lieu de quatre mille, laquelle en toute diligẽce feit remparer ſi bien que F
le Marquis paſſant par deuant ne l'oſa attaquer. Les Suiſſes ſe confians au traitté faict auec le Marquis ſortirent, mais nonobſtant icelle capitulation furent par les Eſpagnols deualiſez, & pluſieurs tuez, choſe que les Suiſſes leur vendirent bien cher, ainſi que puis apres vous entendrez, en la bataille de Seriſolles.

Le Marquis partant de Montdeuis paſſa par deuant Beyne & Sauillan, leſquelles il trouua ſi bien pourueües qu'il ne les voulut aſſaillir: mais ayãt entendu que ſieur de Boutieres ſ'eſtoit retiré à Pignerol, & qu'il auoit ſeulement laiſſé dedans Carignan le ſeigneur d'Auſſun, & le capitaine Frãciſque Bernardin de Vicmarcãt, auec leurs compagnies de cheuaux legers, & quelque petit nombre de gẽs de pied, pour raſer les fortifications que l'an precedẽt y auoit faict faire le ſieur de Langey, tourna la teſte audit lieu de

Carignan

A Carignan, pour mettre peine de le gaigner & s'y fortifier. Car gardant ce logis il nous oſtoit la commodité de toute la plaine du Piemont deça le Pau, ſçauoir eſt, la pluſpart du Marquiſat de Saluces, & la plaine iuſques à Pignerol & à Turin, & meſmes le val de Suſe à la faueur de Vulpian. Quãt à ce que tenions de-là l'eau, à ſçauoir Sauillan, Beine, Roque de Bau, & Cental, elles demouroiẽt hors d'eſperãce de ſecours. Le Marquis ſuiuant ſa deliberation print ſon chemin à Carmagnolles, & feit telle diligẽce qu'il paſſa le Pau, & arriua audit Carignan auant que noz gens euſſent loiſir de paracheuer la ruine: leſquels voyãs arriuer ſur leurs bras vne armée de quinze ou ſeize mille hommes de pied, & trois mille cheuaux, ſe meirent à la retraitte vers la Loge pour tirer le chemin de Mõtcallier ou de Turin, ayãs mis leurs gens de pied deuant, à leur queüe Franciſque Bernardin & ſes cheuaux legers, & ſur le derriere monſieur d'Auſſun pour ſouſtenir le faiſ ce-pendant que les autres paſſeroient vne riuiere venant de Num, laquelle

Priſe & fortificatiõ de Carignã par le Marquis du Guaſt.

B paſſe entre Carignan & la Loge, laquelle ne ſe paſſe qu'à Pont à cauſe des bords qui ſont haults. Les ennemis leſquels ledit ſieur d'Auſſun auoit touſiours ſouſtenus, ſe renforcerent ſi fort, qu'à deux portées de canon pres ledit pont, ils le chargerent de ſi grand nombre, qu'il fut porté par terre, & furent la plus grande part des ſiens priſonniers: ce temps pendant le reſte paſſa le pont, & ſe retirerent à Mõtcallier à la faueur de ceux qui en ſortirent pour les ſecourir.

Le Marquis eſtant demouré ſeigneur de Carignan, s'y logea auec toute ſon armée, & feit en toute diligence paracheuer le fort, y comprenant les fauxbourgs, de ſorte qu'en moins de cinq ſepmaines la place fut en deffence, pareillement y feit amener (d'autant qu'il eſtoit maiſtre de la campagne) tous les bleds, & autres viures de la plaine, iuſques des enuirons de Pignerol, Turin, Vignon, Villefranche, & d'vne partie du Marquiſat de Saluces, en telle abondance, qu'il fut enuitaillé pour ſept ou huict mois. Puis

C l'ayant pourueu d'artillerie & d'amonitions raiſonnablemẽt, y laiſſa pour chef le ſeigneur Pirus de Pire, autrement dit le ſeigneur Pierre Colonne, auec quinze cens Eſpagnols naturels des vieilles bandes, & le Comte Felix colonnel de deux mille cinq cens lanſquenets: & luy accompagné du reſte de ſon armée ſe retira à Quiers, & apres y auoir mis le ſeigneur Ludouic Viſtarin gentilhomme de Laude, & trois mille hommes pour fauoriſer ceux de Carignan, par ce que nous tenions Villeneufue-d'Aſt, qui luy pouuoit beaucoup nuire ſans la faueur de laditte ville de Quiers, puis il ſe retira en Aſt.

Nous nous tairons vn peu des affaires de Piemont, & reuiendrons au Roy, lequel eſtant de retour à la Fére apres auoir ſecouru Landrecy, eut les nouuelles que vous venez d'entendre, c'eſtoit ſommairement que l'armée Imperiale tenoit la campagne en Piemõt. Ledit ſeigneur pour y remedier depeſcha le ſieur de Thais colonnel des bandes Frãçoiſes eſtans audit Piemont, pour y aller, & faire nouuelle leuée de douze enſeignes de gens de

pied François:pareillemẽt il depeſcha le Comte de Gruiere,auquel il auoit D
baillé ſon ordre,pour aller faire leuée de cinq cens Guyẽs de ſes païs, pour les paſſer en Piemont, & ſe ioindre auec cinq mille Suiſſes,qui y eſtoyent entretenus,eſperant que les Gruyẽs feroient ſemblable faction que les Suiſſes, leſquels ſont leurs voiſins, mais autrement en aduint, ainſi que ſi apres vous pourrez cognoiſtre.I'ay ouy dire qu'il eſt mal-aiſé de deguiſer vn aſne en vn courſier.

Secours & refreſchiſſement à Luxembourg.

Avssi le Roy fut aduerty que le Comte Guillaume de Fuſtemberg, auecques douze mille lanſquenets, & bon nombre de cheuaux & d'artillerie, tenoit au nom de l'Empereur la ville de Luxembourg aſſiegée, & que deſia les viures deffailloient aux aſſiegez: ledit ſeigneur ne voulãt en façon quelconque perdre rien de ſa conqueſte, encores que l'hyuer eſtoit le plus extreme qu'il fuſt vingt ans au precedant, depeſcha le Prince de Melphe pour aller leuer le ſiege,& refreſchir leſdits aſſiegez,& auecques luy le E
ſieur de Briſſac general de la caualerie legere,& enuiron quatre cens hommes d'armes. Les gelées furẽt ſi fortes tout le voiage,qu'on departoit le vin de munition à coups de congnée, & ſe debitoit au poix, puis les ſoldats le portoient dedans de penniers. Si eſt-ce que la volonté des chefs & des ſoldats ne diminua, ains partant le Prince de Melphe de Stenay,marcha droit à Crency, de la à Long-vic, puis tira ſur la main droitte,vers le chemin du mont Sainct Iean pour gainger l'aduantage, afin de combattre l'armée de l'Empereur. Le Comte Guillaume aduerty du grand vouloir de noz ſoldats, tant de cheual que de pied,qui ne craingnoient aucun danger,ne fut conſeillé de nous attendre, mais incontinant leua ſon camp,& ſe retira en Allemagne,par ce moyen tout à loiſir nous refreſchimes la place. Le ſieur de Longueual,lequel par cy deuant auoit eſté laiſſé lieutenãt pour le Roy, dedans laditte place de Luxembourg, en fut retiré dehors,auecques les autres bandes, tant de pied que de cheual qu'il auoit en ſa compagnie, & en F
ſon lieu fut mis auec pareil pouuoir,le Viconte d'Eſtauges ſurnõmé d'Anglurres, auecques ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, & quinze cens hommes de pied. Le Prince de Melphe aiant executé ce dont il auoit la charge,ſe retira à Stenay,auquel lieu il rompit ſon armée,laquelle fut ſeparée par les garniſons dé Champagne & de Picardie,pour le reſte de l'hyuer faire teſte à l'ennemy, & conſeruer les choſes que nous auions conquiſes.

Boutieres lieutenant du Roy en Piemont, & ce qu'il y feit.

Povr retourner au ſeigneur de Boutieres, lequel eſtoit lieutenant du Roy en Piemont,apres qu'il eut receu le renfort que le Roy luy enuoyoit, de trois à quatre mille hommes de pied François, leuez en Prouence,Dauphiné, & aux enuirons, & les cinq mille Gruyens, auecques deux ou trois cens hommes d'armes, la compagnie que de long temps il auoit perdue, fut recouurée: & ayant ſes forces aſſemblées fut conſeillé, ce pendant que l'ẽnemy eſtoit empeſché à la fortification de Carignan (laquelle toutesfois eſtoit deſia en deffence) de prendre le chemin de Verceil, pour tenter ſ'il pourroit

A pourroit eſlargir les païs du Roy, du coſté de deça le Pau. Suiuant lequel aduis ledict ſieur de Boutieres print le chemin de Verceil & d'Yurée: & y ayant mis en ſon obeïſſance pluſieurs petites places, aſſiegea Sainct Germain, qui eſt ſur le grand chemin de Chiuas à Verceil, eſperant la ſurprendre, mais il la trouua pourueuë de gens de guerre: à ceſte cauſe il fit planter ſon artillerie contre le lieu que lon iugea le plus debile. Vray eſt que c'eſtoit vne ville ny flanquée, ny fort remparée, mais le foſſé en eſtoit bon, & eſtoit le bort d'iceluy foſſé auſſi hault que la muraille, de ſorte que l'artillerie ne pouuoit plõger iuſques au pied d'icelle, toutesfois il y fut faict quelque breche, non moins digne que deſraiſonnable d'eſtre aſſaillie: ce nonobſtant noz gens de pied François voyans qu'il y auoit iour à ladite muraille, donnerent dans le foſſé, & meſmes le capitaine Achau Baſque, qui
B portoit l'enſeigne colonnelle du ſieur de Thais, & le capitaine Garrou autre Baſque lieutenant dudit ſieur, & le capitaine Saincte Marie auſſi Baſque lieutenant du capitaine Renouart, donnerent iuſques ſur le hault de la breche, ſuiuis de beaucoup de bons compagnons, mais auſſi furieuſement que ils aſſaillirent, il furent repouſſez, & y moururẽt leſdits capitaines Garrou, & Saincte Marie, & le capitaine Achau porteur de l'enſeigne colonnelle y receut trois ou quatre arquebouzades tant dedans les bras que le corps, & fut renuerſé (l'enſeigne au poing) dedans le foſſé. Duquel lieu ne pouuant partir pour ſes bleſſeures, & pour le trait de l'arquebouzerie de ceux de la ville, ſe rengea ſon enſeigne au poing contre la muraille, au coſté de la breche, dont on ne le pouuoit deſloger qu'à coups de pierre, par ce que ladite ville n'eſtoit flanſquée, & y demeura iuques au matin, que noz gens ſe preparoient de faire nouuelle batterie, pour donner nouuel aſſault. Les *Priſe de S. Germain ville en Piedmont.*
aſſiegez eſtõnez de la hardieſſe & fureur des noſtres, n'oſerẽt plus attendre, ains parlementerent, à telle conditon qu'ils ſ'en allerent leurs bagues ſau-
C ues, laiſſans la ville auecques les munitions de viures & d'artillerie en l'obeïſſance du Roy. Ledit ſeigneur de Boutieres aiant pourueu à ladite place, marcha deuant Yurée, laquelle il aſſiegea de toutes parts, mais durant ce ſiege, qui fut enuiron Noüel de ladite année mille cinq cens quarantetrois le Roy aduerty que ledit de Boutieres n'eſtoit bien obey en ſon armée, depeſcha monſeigneur François de Bourbon, ſieur d'Anguien, pour aller en lieu d'iceluy ſieur de Boutieres, eſtre ſon lieutenant general en Piemont. D'autre part le Roy n'auoit trouué bon que ledit de Boutieres euſt permis l'ennemy ſi legerement fortifier, & enuitailler Carignan, ſans l'en auoir empeſché.

MONSEIGNEVR d'Anguien arriué qu'il fut en poſte à Turin, ſçachant que le ſieur de Boutieres eſtoit deuant Yurée, luy feit entendre ſa ve- *Monſieur d'Anguien lieutenant dn Roy en Piemont.*
nue à ce qu'il euſt à luy enuoier eſcorte iuſques à Chiuas, pour le conduire au camp en ſeureté. Le ſieur de Boutieres ne voyant eſperance qu'il peuſt prendre Yurée, ou bien mal-content d'eſtre deſtitué de ſa charge, ſe reſolut de leuer ſon ſiege, & d'aller auecques toute l'armée au deuant de luy, lequel

il vint rencontrer à Chiuas,auquel lieu mondit ſieur d'Anguien print l'armée en main, & le ſieur de Boutieres ſe retira en ſa maiſon en Dauphiné. Ce faict monſeigneur d'Anguien par l'aduis des capitaines,leſquels auoiẽt la congnoiſſance du païs, marcha auecques l'armée contre bas le Pau, & y meit en ſon obeïſſance la ville de Pallezol, Creſſentin, Deſanne, & autres petites places circonuoiſines, auſquelles il laiſſa bõnes garniſons & moien de les fortifier. Puis à raiſon que l'intention du Roy eſtoit de remettre en ſes mains Carignan, qui luy eſtoit vne eſpine en ſon pied, attendu qu'elle tenoit toute la pleine du Piemont en ſubiection, conclud y aller. Et pour ceſt effect,print le chemin de Montcallier,duquel lieu, pour oſter la commodité d'vn pont, que les ennemis auoyent ſur le Pau, par lequel ceux de Carignan, de iour en autre pouuoyent eſtre refrechiz de Quiers, d'Aſt, & autres places de leur domination, depeſcha bon nombre d'hommes,pour la nuict aller bruſler ledit pont:laquelle expedition fut executée,mais non ſans grand trauail, pour l'extreme gelée qu'il faiſoit,dont pluſieurs ſoldats eurent les pieds & mains eſtropiez. Et pour-autant que la place de Carignã eſtoit en plain païs,compoſée de cinq beaux baſtions de terre,auecques les courtines,& beau foſſé,& que dedans icelle eſtoient quatre mille hommes, des plus aguerris de toute l'armée de l'Empereur, fut aduiſé ſelõ l'opinion de tous les capitaines,n'eſtre raiſonnable d'entreprendre de la forcer, conſideré meſmes que les hommes de dedans ſuffiroient pour faire vne auantgarde,mais la concluſion fut prinſe de l'affamer.Et pour ceſt effect ſ'en alla ledit ſieur d'Anguien camper à Vimeu,deux mille deça Carignã,pour empeſcher les viures que les ennemis prenoient deça le Pau. Auſſi pour autãt que du coſté tirãt à Pancalier & des enuirons, venoit aux ennemis grand refreſchiſſement, fut ordonné de faire vn fort à vn quart de mille de Carignan, tirant ſur ledit chemin de Pancalier à vne egliſe fondée de S. Martin, & y furent miſes deux enſeignes de gens de pied Italiens. Et ainſi leur fut leuée l'eſperance de plus eſtre refrechis de ce coſté là.

QVELQVE temps apres le ſieur d'Anguien aduerty que l'ennemy ſe renforçoit à Quiers pour du coſté de la le Pau donner refreſchiſſemẽt aux aſſiegez,delibera de paſſer l'eau,laiſſant garniſons dedãs Vimeu,Carpenay, & autres petits forts,pour empeſcher l'ennemy de faire ſaillies à ſon plaiſir du coſté deça le Pau : & pour le paſſage dudict ſieur d'Anguien fut aduiſé vn lieu contre-bas la riuiere, tiranr à Montcallier deux mille au deſſous de Carignan,auquel fut faict vn pont de bateaux en vn lieu nõmé les ſablons. Et afin que ledict pont ſeruiſt pour noſtre commodité, tant deça que delà l'eau,& que l'ennemy ne nous le peuſt oſter,fut ordõné à chacũ bout dudit pont vn fort auſquels furent mis quatre enſeignes de gens de pied Italiens, ſçauoir eſt,Hercules Boutigeres,Hercules Viconte, Bernardin Corſe & vn autre.Cela faict noſtre armée partit de Vimeu,& paſſans le Pau,par le pont des ſablons, vint loger à Ville Déſtellon, qui eſt entre Carignan & Quiers, diſtant de deux mille de Carignan, & trois de Quiers, pour empeſcher les

ennemis

A ennemis de venir ſecourir ou refreſchir ledit Carignan. Car du coſté d'Aſt leur eſtoit mal-aiſé ſans nous combatre, à cauſe de Villeneufue d'Aſt, que nous tenions en noſtre obeïſſance. Eſtãs audit lieu de Ville-déſtelon, nous y fortifiames noſtre cãp, & au bout de delà du pont que nous auions bruſlé, fut faict vn fort, auquel furent logées deux enſeignes de gens de pied de Dauphiné, ſçauoir eſt, le capitaine Paſſin, & vn autre. En ce point demeura noſtre camp, depuis enuiron la chandeleur iuſques en quareſme, non ſans qu'il y euſt ordinairement de belles eſcarmouches: car les ieunes gens du camp, deſirãs à faire armes, de iour en autre paſſoient le pont, & à la faueur de la garde d'iceluy, & des garniſons de Vimeu, & du fort de Sainct Martin, ſe faiſoyent de belles entreprinſes, & de beaux faicts d'armes, quelquesfois à l'aduantage des noſtres, autres fois au prouffit des aſſiegez, d'autant qu'ils eſtoyent quatre mille Eſpagnols & lanſquenets des plus aguerris de l'Europe.

B Environ le mois de Mars, mille cinq cens quarãte-trois, monſeigneur 1543.
d'Anguien eut nouuelles que le Marquis du Guaſt faiſoit diligẽce d'aſſembler ſes forces, pour ſecourir les aſſiegez: & pour c'eſt effect ledit Marquis auoit deliberé de venir prendre le logis de Carmagnoles, lequel ſ'il euſt prins, il eſtoit en ſon pouuoir, ſans hazard de les refreſchir. Car ſe fortifiãt audit lieu, il y euſt peu faire vn põt pour paſſer deça l'eau, & nous laiſſer de là mourir de faim, par-ce qu'il euſt trouué le Marquiſat de Saluces remply de tous biens, & nous n'auions que tout païs mangé: d'auãtage nous eſtions contrains de Quiers, Aſt, Foſſan, Mondeuy, Cony, Buſque, & autres places, tellemẽt qu'il nous eſtoit malaiſé d'auoir viures qu'auec les armes. Ces nouuelles entendues, ledict ſeigneur aſſembla le conſeil, auquel apres pluſieurs opinions diuerſes (car aucuns eſtoient d'aduis qu'on deuoit demeurer à Ville-déſtelon) fut conclud de preuenir à Carmagnolles, pour oſter à l'en-
C nemy ceſte commodité de faire vn pont, pour auoir viures au Marquiſat de Saluces.

L'armee Françoiſe eſtant à Carmagnolles, les Imperiaux aſſiegez entrerent en plus-grande neceſſité de viures que deuant, parquoy aduertirent le Marquis du Guaſt, que ſi dedans la my Auril ils n'eſtoyẽt ſecourus, la famine les contraindroit de faire ce qu'ils n'auoient deliberé, ſ'ils n'eſtoyent refrechis. Le Maquis aiant eu ceſt aduertiſſement, fit de toutes parts diligenter ſes forces, & contremanda quatre mille lanſquenets, leſquels eſtoyent à Gẽnes, preſts d'embarquer, qu'ils ſe vinſſent ioindre auecques luy. Dequoy monſeigneur d'Anguien aduerty, depeſcha vn gentilhõme deuers le Roy, pour le luy faire entendre, & que ſon bon plaiſir fuſt d'enuoyer le païemẽt de trois mois deus à ſes gens de pied, car il craingnoit qu'arriuant la neceſſité de combatre, par faulte de leur ſoulde, ils en feiſſent refus, ſpecialement les Suiſſes, deſquels eſtoit ſa principale force auec les vieilles bandes Françoyſes. Outre-plus il mãda au Roy, ſçauoir ſi le Marquis ſe preſẽtoit en lieu raiſonnable, il luy plairoit l'authoriſer de hazarder la bataille plus-toſt que

laiſſer ſecourir vne ville, laquelle luy auoit tant couſté, pour eſtre reduitte D
en ceſte extremité. Audict ſeigneur d'Anguien, le Roy fit reſponſe que de brief il luy depeſcheroit le ſieur de Langey, gouuerneur de Turin, lequel luy porteroit argent, & qu'il l'auoit retenu pres de luy pour ceſt effect. Quãt à la bataille, le remetoit à enuſer par l'aduis des capitaines qui eſtoiẽt aupres de luy, leſquels pouuoient mieux connoiſtre (eſtans ſur les lieux) ce que la neceſſité commanderoit à ſes affaires, que luy qui ne le voioit à l'œil.

Nobleſſe Françoiſe paſſant en Piemont.

Estant publié par la cour que le Roy auoit permis au ſeigneur d'Anguien de donner la bataille, la ieuneſſe de la cour conneut bien que malaiſément ce paſſeroit la partie ſans qu'il y euſt du paſſetemps, parquoy, ſelon qu'eſt la couſtume de la nobleſſe de Frãce, chacun ſe prepara pour ſ'y trouuer, les vns partirent ſans congé, & les autres auecques congé du Roy. Entre autres, le ſieur de Sainct André, le ſieur de Dampierre, de la maiſon de Clermont en Dauphiné, tous deux fort fauoris de monſeigneur le Dauphin. E
Le ſieur de Iarnac, Gaſpar de Colligny ſieur de Chatillon, François de Vandoſme, Vidame de Chartres, les deux freres de Bõniuet, le ſieur de Bourdillon, le ſieur de Deſcars, les deux freres de Ienlis, le ſieur d'Aſſier, capitaine de l'artillerie, lequel auoit ſa compagnie de cinquante hommes d'armes en Piemont, le ſieur de la Hunaudaye, fils vnique de l'Amiral d'Annebault, le ſieur de Rochefort, le ſieur de Luſarches, le ſieur de Vuartis, & le ſieur de Laſſigny, de ſorte q̃ peu de ieuneſſe demeura en la cour, principallemẽt de celle qui ſuiuoit monſeigneur le Dauphin. Il fault entendre que les finances de mondit ſieur d'Anguien eſtoient ſi courtes, qu'il n'y auoit plus rien entre les mains, ny des threſoriers, ny d'hõme du camp, parquoy ceſte arriuée fut commode, car pour eſtre gens de maiſon, chacun auoit apporté le fonds du coffre, lequel ſoudain mondit ſeigneur d'Anguien vuida de leurs boiſtes pour contenter les ſoldats, attendant la venue de l'argent du Roy.

Le vendredy de la paſſion, le Roy, lequel eſtoit à Ennet, ayant iournellement nouuelles, que le Marquis du Guaſt auançoit ſon armée, pour F
ſecourir les aſſiegez, conſiderant que monſieur d'Anguien l'auoit aduerty, que la faulte de payement pourroit decourager les ſoldats, mais auſſi auoit il autre conſideration, que trois cens mille liures n'euſſent ſatisfaict audict payemẽt, & qu'il auoit à ſouſtenir vne autre grãde armée, laquelle l'Empereur dreſſoit en Allemagne, pour entrer en ſon royaume, auec celle dont le Roy d'Angleterre pretendoit l'aſſaillir par autre part: & que finablemẽt le fonds de ſes finances pourroit difficilemẽt fournir à tout cela, toutesfois il depeſcha en poſte le ſieur de Langey, meſſire Martin du Bellay, gouuerneur de Turin, pour aller trouuer ſon armée en Piemõt, auquel paſſant par Paris, il feit deliurer quarante huict mille eſcus, qui n'eſtoiẽt la quarte partie de ce qui eſtoit deu aux eſtrangers, mais luy donna charge de chercher tous moyens poſſibles de contenter les gens de guerre, de ſorte que on les menaſt au combat.

Paſſage de Mõſieur de Langey auec argent au camp.

Le ieudy de la ſepmaine Saincte, qui eſtoit le cinquieſme iour d'Auril, mille

A mille cinq cens quarante trois,auant Paſques,arriua ledit Langey à Pignerol, où il eut nouuelles que l'armée de l'Empereur approchoit de la noſtre. Et pour autant que pour aller à Carmagnolles, où eſtoit noſtre camp, faloit paſſer à la portée d'vne couleurine de Carignan, où(comme dit eſt) eſtoyent quatre mille hommes de guerre,trouua que ſeuremẽt ne pouuoit paſſer ſans eſcorte. Parquoy par diuers meſſagers,afin q̃ ſi l'vn eſtoit prins, l'autre paſſaſt, aduertit mõſeigneur d'Anguien de ſon arriuée,en lettres de chiffre, lequel le vẽdredy ſainct luy enuoya le ſieur Bertin de Solliers,l'vn des ſeigneurs de Morette, auecques quarante ſalades nouuellement venuz du camp Imperial au ſeruice du Roy,par la pratique de l'eleu de Riez,ſieur de Cental:& par ledit de Solliers luy mãda qu'à Cercenas,& à Vimeu,& au pont des Sablons il trouueroit nouuelles eſcortes. Le ſeigneur de Langey fut en difficulté, ſi ſur l'aſſeurãce de ceſte eſcorte, il deuoit hazarder les deniers qu'il portoit, attendu que c'eſtoyent Italiens qui n'auoyent encores faict ſerment,ny prins la ſoulde du Roy, car il cõſideroit que perdant ceſt
B argent, l'eſtat du Roy demouroit en hazard, & ſi par faulte d'iceluy noz gens faiſoient refus de combatre,on l'en pourroit blaſmer:toutesfois pluſtoſt qu'endommager le ſeruice du Roy, reſolut de mettre & luy & l'argẽt au vueil de fortune,concluant que ſi mal en aduenoit, il ſeroit plus reprochable à ceux qui luy auoient enuoyé l'eſcorte qu'à luy. Ioint auſſi qu'il auoit eſperãce à l'autre eſcorte,laquelle il eſperoit trouuer à Cercenas & Vimeu. Mais à tous deux ne trouua homme ordõné pour ceſt affaire,de ſorte qu'il fut en oppinion de prẽdre le chemin de Montcallier, pour mettre l'argent en ſeureté,craingnant qu'en paſſant par deuant Carignan,ſi les ennemis faiſoyent vne ſaillie, ceux meſmes qui le conduiſoyent le ſaccagaſſent. Mais eſtant aduerty par le ſieur de Cercenas & par l'abbé de Morette, (leſquels il trouua audict lieu de Cercenas) que le camp Imperial eſtoit à Mouta, ſept mille pres du noſtre, en apparence de vouloir dedans deux
C iours donner la bataille,paſſa outre iuſques au põt des Sablons, où il trouua auſſi peu d'eſcorte qu'aux autres lieux,ſinon qu'il fit monter à cheual le capitaine Bernardin Corſe,auecques tous les arquebuſiers à cheual, tant de ſa compagnie, que de Hercules Boutigeres, & de Hercules Viſconte, qui eſtoient à la garde d'iceluy pont,leſquels toute nuict le conduirent à Carmagnolles auquel lieu il arriua vne heure apres minuict,au logis de monſeigneur d'Anguien. Incontinant il fut diuulgué par tout le camp,que ledit Langey eſtoit arriué auecques l'argent pour le paiement de l'armée,qui donna grande reiouiſſance & bonne affection à tous les ſoldats.

POVR reſouldre ce qui eſtoit à faire, monſeigneur d'Anguien manda querir tous les capitaines qui eſtoyent au camp, en l'aſſemblée deſquels le ſieur de Langey declara le peu d'argent qu'il auoit apporté, & que le Roy pour les autres vrgens affaires qu'il auoit à ſupporter, à l'occaſion des armées que l'Empereur & le Roy d'Angleterre preparoyent,pour l'endommager ailleurs, n'auoit ſceu fournir plus grande ſomme, ne voulant deſ-

garnir les finances qu'il auoit diſpoſées pour ceſt effect. Ce neant-moins le D
Roy ſe confiant à leurs experiences eſperoit qu'ils inuentaſſent les moyens
Inuention pour contenter les ſoldats. de faire marcher les ſoldats au combat. Apres auoir entendu que l'argent qu'il auoit apporté n'eſtoit pour paier la ſimple paie d'vn mois aux eſtrangers, ores qu'il leur fuſt deu le paiement de trois, aduiſerẽt afin que la bonne opinion en laquelle eſtoient les gens de guerre, ne leur fuſt diuertie, qu'on feroit tout à l'heure donner l'alarme dedans noſtre camp, à ce que chacun ſe trouuaſt au lieu ordonné pour combatre, & que ce temps pendant le iourviendroit; & qu'alors on feroit retirer les enſeignes à part pour faire les monſtres particulieres, enſeigne pour enſeigne, ſans autre choſe declarer, ſinon de toucher argent, & qu'il ſeroit publié que leur paiement ſe feroit à la banque. Par-ce moyen le ſamedy de Paſques ſe paſſeroit à faire la monſtre, & le iour de Paſques (ſelon les aduertiſſemens) ne ſe paſſeroit que l'ennemy ne fuſt ſi pres, qu'en lieu de faire le paiement il faudroit combatre, auant que les ſoldats euſſent la cognoiſſance du deffault des deniers. E
Ceſte deliberation fut executée, l'alarme ſe donna, chacun auecques lanternes & falots (d'autant que la lune n'ecleroit) ſe ietta en bataille, le iour ſuruint auant qu'on euſt rengé les batailles en la forme qu'elles deuoient marcher au combat: puis les bandes ſeparées, & les monſtres faittes, le iour ſe paſſa, parquoy fut le payement remis à lendemain, & ſe retira chacun en ſon logis.

INCONTINANT apres arriua le capitaine Blanfoſſé, qui ce iour eſtoit ſorty de priſon, des mains des Imperiaulx, par le moien d'vn Gentil-homme ſeruiteur du Roy eſtãt à la ſoulde de l'Empereur, lequel aduertit mon-
Deſſeing des Imperiaux. ſeigneur d'Anguien, que le Marquis du Guaſt auecques l'armée Imperiale, partoit cedit iour de la Mouta, deliberé de venir à Seriſolles, en intention qu'eſtant audit lieu, il pourroit aller à Villedeſtellõ, que nous auions abandonnée, & forcer le pont des Sablons (choſe que ne pouuions empeſcher) F
& paſſer deça le Pau, pour nous contraindre de demeurer dela l'eau ſans viures & ſans argent. Et au cas que vinſſions pour luy empeſcher le logis de Villedeſtellon, il prendroit le chemin de Raconis, & par les maraiz, afin que ne le puſſions combatre, (craingnant noſtre gendarmerie) gaingneroit le derriere de Carmagnolles, pour venir à Lombriaſt, & Caſalgras, dreſſer vn pont de batteaux, qu'il menoit quand & luy pour paſſer le Pau de deça, car il eſtoit aſſeuré qu'il trouueroit dedans le Marquiſat de Saluces vingt ou trente ſacs de bled (meſmes dedans Conis en auoit quinze mille) qui fourniroiẽt pout enuitailler ſon camp & la ville de Carignan, & puis nous contraindroit de nous retirer. Qui euſt eſté entierement noſtre ruine, parce que noz gens n'eſtans paiez, il eſtoit mal-aiſé de tenir la campagne, & ne la tenans ains nous retirans aux villes, le Marquis eſtoit deliberé de faire le gaſt par tout le Piemont, bruſler le plat païs, & enleuer tout le beſtial pour oſter le moien de labourer. Et laiſſant gens fraiz dedans Carignan, & groſſes garniſons en toutes les places eſquelles les Imperiaux auoient puiſſan-

cc,

A ce, marcheroit à Yurée, auquel il deuoit trouuer le Comte de Challan (lequel auoit commiſſion de l'Empereur de leuer dix mille hommes, pour auecques ce renfort paſſer par le val d'Oſte, & venir entrer en Sauoye & en la Breſſe, pendant que l'Empereur feroit ſon grand effort par le païs de Champagne.

TOVTES ces choſes bien digerées par monſeigneur d'Anguien & les capitaines qui eſtoient auecques luy, fut conclu d'aller combatre les Imperiaux en chemin deuant qu'ils euſſent gaigné le païs fort: & afin que les ſoldats n'apperceuſſent la penurie du payement, fut ordõné que le matin on feroit marcher noz gens en bataille dedans le camp ordonné pour le cõbat. Puis ſoubs couleur qu'on n'auroit le loiſir (eu eſgard à la proximité de l'ennemy) de faire le payement des gens de pied à la banque, fut ordon-
B né à chacune enſeigne ſon treſorier, car nous auions eſperance que deuãt que l'argent qu'on auoit apporté fuſt diſtribué aux ſoldats, nous ſerions à la bataille. Auſſi fut ordõné au ſeigneur de Termes colonnel des cheuaux legers d'enuoyer vingt cheuaux vers Villedeſtellon, pour entendre ſi l'ennemy marcheroit ce chemin là, autres vingt vers Sõme-riue, & vingt vers Raconis, à ce que nous eſtans en bataille en la campagne, euſſiõs le moyen de tourner la teſte droict le chemin où nous ſerions aduertis qu'ils marcheroient, pour les combatre en logeant ou deuant que loger, ſans attendre qu'ils ſe fuſſent mis en païs fort: pareillement fut ordonné de combatre en trois trouppes, auant-garde, bataille, & arrieregarde.

LE ſeigneur de Boutieres, lequel ayant eu nouuelles de la bataille eſtoit reuenu de ſa maiſon pour ſ'y trouuer, eut la conduitte de l'auantgarde auecques trente hommes d'armes de ſa compagnie, la compagnie du Comte de Tende auſſi de trente hommes d'armes que conduiſoit le ſeigneur de Thorines ſon lieutenant, & le ſeigneur de Termes colonnel de la cauale-
C rie legere, auec les deux cens cheuaux legers dont il auoit la charge, Franciſque Bernardin de Vimercat auecques pareille charge de deux cens cheuaux legers, la bande du ſeigneur More de Nouate, laquelle conduiſoit le ſeigneur Cabre ſon frere & lieutenãt, pareille charge, & le ſeigneur de Cẽtal auecques trente cinq ou quarante cheuaux legers que nagueres il auoit tiré du ſeruice de l'Empereur, & quatre mille hommes de pied des vieilles bandes Françoiſes, dont eſtoit colonnel le ſeigneur de Tais. Au premier rang deſquels ſe meirent pluſieurs gentilshommes venuz en poſte de la cour, qui depuis n'auoyent eu moyen de recouurer cheuaux, entre autres les trois freres de Bonniuet, & le ieune Ienlis. A conduire la bataille Monſeigneur d'Anguien, auec luy le ſeigneur de Langey gouuerneur de Turin, le ſeigneur d'Aſſier auec ſa compagnie de genſd'armes, celle du Baron de Curſol, lequel eſtoit demouré à Turin en l'abſence dudit ſeigneur de Langey, la compagnie du Comte de Mont-rauel que conduiſoit le Baron d'Oyn ſon lieutenant, & de gentilshommes pour leur plaiſir enuiron cent cheuaux, deſquels eſtoiẽt le ſeigneur de S. André, le ſeigneur de Chaſtillõ,

le seigneur de Iernac,le Vidame de Chartres, le seigneur de Bourdillon, le D
seigneur de Rochefort,le seigneur d'Escars,le seigneur de Luzarches,le seigneur de la Hunaudaye,le seigneur de Ienlis,le seigneur de Lasligny,de S. Amād nōmé de Rochechouart,& autres, laquelle ieunesse marchoit soubs la cornette de monseigneur d'Anguien, portée par le seigneur de Rubempre,le seigneur d'Aussun auec enuirō cent cinquāte salades. Le seigneur de Glayue gouuerneur de Cahors, & Pescheray,gouuerneur de Montcallier & de gēs de pied quatre mille Suisses. En l'arrieregarde le seigneur de Dampierre, auec tous les guidons & archers des compagnies, & les Gruiers qui pouuoient estre trois mille hommes de pied, & les Italiens estans soubs la charge du seigneur d'Escro,qui deuoient estre deux mille,& messire Charles de Dros gouuerneur du Montdeuis autre mille.

Les choses ainsi ordōnées,le x.d'Auril iour de Pasques, 1544.au poinct du iour chacun se trouua en bataille au lieu & en la forme qu'il estoit ordonné, auquel estat nous demourasmes iusques à midy, que nous eusmes nouuelles par noz cheuaux legers que l'ennemy marchoit,mais ne se pouuoit iuger lequel chemin il tiroit, ou de Somme-riue, ou de Raconis, ou E
de Villedestelon. Ce rapport attendu fut aduisé afin que(s'il prenoit le chemin de Raconis ou de Villedestelon)on l'amusast par escarmouches, que mōseigneur d'Anguien & quād & luy les cheuaux legers & mille ou douze cens arquebuziers,auec trois moyēnes à double equipage,pour diligenter aussi tost que la caualerie,marcheroient iusques sur vn hault distant vn mille de nostre cāp,pres vn bois sur le chemin de Serisoles. Monseigneur d'Anguien estant arriué audit lieu,enuoia le sieur d'Aussun auec sa bāde,& quelque arq̄buzerie qui le suiuoit de loin,sur vn autre haut vnmille plus auāt duq̄l il descouuroit vne valée rase, qui est entre Serisolles & Sōmeriue.

Ledit seigneur d'Aussun y estant arriué decouurit les Imperiaux marchās de Serisolles à Somme-riue,lequel pour les diuertir de leur chemin,ayāt iecté ses arquebusiers dedās vn bosquet,lieu fort & pres le chemin que deuoient faire les ennemis, pour le soustenir s'il estoit besoin. Apres auoir F
aduerty le seigneur d'Anguiē,alla dresser l'escarmouche, faisant tousiours sa retraitte ausdits arquebusiers, mais les ennemis ne l'osoiēt enfoncer craignās d'entrer en vn desordre. Cependāt mōseigneur d'Anguien auec enuiron trois cēs cheuaux & le reste de l'arquebuserie marcha: puis ayant faict recognoistre le chemin par quelques vns des capitaines estāt auec luy,trouua qu'il pouuoit sans hazard dōner iusques sur le hault, par-ce qu'il estoit couppé tout court, en sorte que l'ennemy ne le pouuoit venir combattre qu'en montant,& à peine sans se mettre en desordre. Et estāt audit lieu,feit mettre en bataille toute sa caualerie sur le bord dudit costau, si que l'ennemy la decouuroit, mais ne pouuoit recognoistre nostre derriere, dont il pouuoit plustost cōiecturer que tout le reste de nostre armée y fust qu'autrement. Ce faict,feit marcher noz trois moyēnes, qui du milieu de nostre caualerie tirrerēt dedās l'vn des bataillons des gēs de pied des ennemis arrestez

A restez en la vallée, dont y eut quelques hõmes tuez, & aussi d'heure en autre enuoyasmes rẽforcer l'escarmouche tãt d'arquebuziers q̃ de caualerie, defẽdãs toutefois à ceux qui en auoiẽt la charge, de semesler de peur qu'ils fussent renuersez, & que l'ennemy peust auoir la cognoissance du derriere.

DVRANT ces choses le Marquis du Guast estoit à Sommerine pour y visiter le logis, mais vn soldat François seruiteur du Comte de Tende, auquel Comte la place appartenoit, estant dedans la tour du chasteau, ne cessa de tirer, & ne se voulut rendre, quelque commination que luy feist le Marquis, par-ce qu'il voyoit nostre armée en campagne du hault d'icelle tour, duquel lieu le lendemain il eut le passe-temps de la bataille. Ledit Marquis ayant ouy tirer nostre artillerie, pensa auoir ce soir la bataille, & retourna en son cãp laissant Sommerine en patience: puis apres auoir bien considéré nostre contenance, eut crainte d'estre cõbatu en logeant, à cause dequoy il delibera se loger pour la nuict à Serisolles dont il estoit delogé.

B MONSEIGNEVR d'Anguien voyant que l'ennemy & tout son bagage estoit rentré à Serisolles, & qu'il auoit laissé ses forces en bataille le long des hayes pres dudit lieu, & aussi que la nuict approchoit, assembla tous les capitaines pour auoir aduis de ce qui estoit à faire. Les vns furent d'opinion qu'on deuoit mander le reste de l'armée, & pour le soir se loger sur le hault où nous estions, pour au poinct du iour leur dõner la bataille. Autres furent d'aduis contraire, en remonstrant que veu qu'il estoit tard ils ne pourroient estre venuz qu'il ne fust nuict, & que les gens de cheual & de pied estoient en bataille dés minuict, sans auoir beu ny mangé, & si auoit faict grãde chaleur tout le iour, à cause dequoy les soldats estoient autant trauaillez que s'ils eussent marché: & de faire encores trois mille, ils seroiẽt si trauaillez, tant les cheuaux que les hommes, que si l'ennemy les vouloit combatre en logeant, ils auroiẽt peu de force pour s'ayder de leurs armes,

C & aussi qu'ils n'auoient charroy pour amener viures quand & eux pour repaistre. Pareillement si l'ennemy auoit cognoissance de nostre faict, il ne nous dõneroit loisir de loger, ains nous trouuant en desordre en logeant, nous pourroit cõbatre à nostre desauantage, ainsi que fist le Roy Edouart d'Angleterre au Roy Philippe de Vallois, à la iournée de Crecy. Toutes choses debatues fut resolu qu'on se retireroit à Carmagnolles, laissant deux cens cheuaux legers pour cognoistre & faire rapport que deuiẽdroit l'ennemy pour ceste nuict. Puis apres que noz gens seroient refrechis, s'il estoit nouuelle que les ennemis marchassent à Villedestelon, nous irions loger entre eux & Carignan, ayans nostre pont sur le Pau pres de nous, pour auoir des viures de deça l'eau, afin que nous estans logez audit lieu les ennemis ne peussent venir à Carignan sans nous combatre: aussi ne pouuoient ils venir pour gaigner nostre pont, sans nous auoir en teste: & s'ils demouroient à Serisolles, nous partirions dés minuict pour arriuer deuant le iour sur le hault auquel nous estions, pour leur empescher le logis de Sommerine: ceste resolution prise nous retirasmes à Carmagnolles.

LE lendemain lundy de Paſques, vnzieme iour d'Auril, mille cinq cens quarãte-quatre, enuiron vne heure apres minuict, nous ſortiſmes de noſtre logis pour faire le chemin qui auoit eſté ordonné, & en tel ordre qu'il eſt cy deſſus declaré: mais le Marquis nous voyant le ſoir eſtre retirez à Carmagnolles, eſtima (comme l'apparence eſtoit, & ainſi que par aucuns de ſes eſpies luy fut rapporté) que voulions repaſſer le Pau en ça, & luy abandonner le coſté de delà: parquoy changeant ſon deſſeing, partit vne heure deuant le iour, pour nous rattaindre auant qu'euſſions paſſé la riuiere, & marcha à noſtre queuë tout le chemin que le iour de Paſques nous auions faict. Le ſeigneur d'Anguien ayant marché vn mille hors de Carmagnolles, fut aduerty par les auant-coureurs (meſmes par vn Albanois, nommé Paule Bonbouque) comme ils auoyent veu l'armée du Marquis marcher droit à nous, & que elle auoit deſia gaingné le hault que nous auions deliberé le ſoir de deuant prendre pour noſtre auantage: eu ſur-ce l'aduis des capitaines, fut conclud de les aller combatre, encore qu'ils fuſſent dix mille hommes de pied plus que nous, car de nous retirer dedans noſtre fort, lequel nous auions ia eſlongné d'vn mille, c'euſt eſté ſigne de fuitte, qui euſt oſté le cueur aux noſtres, & augmenté celuy des ennemis: parquoy apres auoir eu rapport de la forme que marchoit l'ennemy, ſçauoir eſt, de trois gros bataillons de gens de pied, ayant chacun leur elle de cauallerie, & marchoyent leſdicts trois bataillons auſſi auant l'vn que l'autre, fiſmes le ſemblable, car le païs eſtoit large. A la main droitte marcha le bataillon des vieilles bandes Françoiſes, qui pouuoyent eſtre trois mille hommes en bataille, ſans l'arquebouſerie, leſquels eſtoyent conduicts par le ſeigneur de Thais leur general, & à la main droitte deſdicts François marchoyent les cheuaulx legers, dont auoit la conduitte le ſeigneur de Termes: & à la gauche le ſeigneur de Boutieres, auecques enuiron quatre vingts hommes d'armes, puis à la gauche dudict ſeigneur de Boutieres le bataillon des Suiſſes, qui pouuoit eſtre de pareil nombre de trois mille hommes, & à la gauche deſdicts Suiſſes eſtoit le ſeigneur d'Anguien, auecques ceulx que i'ay dict cy deuant: & à la gauche dudict ſeigneur d'Anguien marchoyent les Italiens & Gruiers, qui pouuoyent eſtre quatre mille hommes: & à la gauche deſdicts Gruiers le ſieur de Dampierre, auecques tous les guidons, & archers de la gendarmerie. Ayant mis ceſt ordre, on tira des compaignies de gens de pied, tant Françoiſes que Italiennes iuſques au nombre de ſept ou huict cens arquebouziers, leſquels ſe ietterent deuant les batailles pour enfans perdus, dont fut donnée la charge au capitaine Montluc, ayant auecques luy le capitaine Heuart, le capitaine Guaſquet, & autres gens diſpos, & de bon entendement. Et puis marcha deuant la bataille des Suiſſes le ſeigneur Gaillac, auecques huict pieces d'artillerie de campagne, & deuant le bataillon des Gruiers le frere du ſieur de Mailly de Picardie, auec pareil nombre d'artillerie. Au ſurplus fut donnée la charge au capitaine Martin du

Forme de deux armees.

D E F

A du Bellay ſieur de Langey gouuerneur de Turin, d'aller de la bataille à l'auantgarde & à l'arriegarde, afin que ſelon que l'ennemy ſe gouuerneroit il fiſt marcher les noſtres.

L'ORDRE qu'auoit mis le Marquis eſtoit qu'il faiſoit marcher ſur noſtre main droicte le Prince de Salerne auec dix mille Italiens: au milieu marchoit Aleſprand de Madruce, frere du Cardinal de Trente, auec pluſieurs autres colonnels & capitaines Allemans, & auoit en leur bataillon dix mille lanſquenets, dõt il ny auoit vn ſeul quil ne fuſt armé, car le Marquis auoit pris tous les armes qu'il auoit ttouuez dedãs Milã. Et au droit de noz gruiers, & à l'autre coſté de leurs lanſquenets, & à noſtre main gauche marchoit Dom Raimõd de Cardõne auec vn bataillon de ſix mille hõmes, moitié viels ſoldats Eſpagnols, & moitié viels ſoldats Allemãs, tous nourris enſemble à la guerre depuis le voyage de Tunis, & d'Alger. Au coſté du Prince de Salerne & de ſon bataillõ marchoiẽt enuirõ de ſept à huict cens cheuaux, enuoyez par le Duc de Florence au ſecours des Imperiaux, con-
B duits par Radolphe Baillon: au milieu d'entre les lãſquenets & Eſpagnols marchoit le Marqs du Guaſt auec pareil nõbre de caualerie: & à l'autre coſté des Eſpagnols marchoit le Prince de Salmonne, fils du feu Vice-Roy de Naples Dom Charles de Launoy, capitaine general de toute la caualerie, auec pareil nombre de caualerie que les autres. Et eſtoiẽt leſdittes trouppes Imperiales rengées ſur le hault, dont nous eſtions partis le ſoir precedant, auquel nous auions deliberé de retourner, pour gaigner l'auantage, mais le Marquis l'auoit le premier occupé, & auoit mis au droit de deux caſſines, dont l'vne eſtoit du coſté des Allemans, l'autre au coſté des Eſpagnols, dix pieces d'artillerie d'vne part, & dix de l'autre, leſquelles eſtoient en lieu ſi auãtageux, que noz gens ne pouuoient marcher à eux que leſdittes pieces ne donnaſſent dedans noz batailles de hault en bas. Ce faict, le Marquis auec cinq ou ſix cheuaux ſe retira ſur vn petit hault, duquel il voyoit &
C pouuoit commander à toute ſon armée, tant à droicte qu'à gauche, & au milieu: puis manda au Prince de Salerne qu'il n'euſt à marcher plus auant que le lieu où il eſtoit ſans ſon cõmandemẽt: mais le Marquis eſtõné de ſon gros hoſt d'Allemãs rẽuerſé (comme tantoſt ie diray) n'eut (à mon aduis) loiſir, ou ne luy ſouuint de mãder au Prince de Salerne ce qu'il auoit à faire, parquoy il ne bougea de ſon lieu, ce q̃ nous feit grãd plaiſir, car ſ'il euſt marché au coſté des Allemans, il euſt bien empeſché le bataillon de noz François, pendant qu'ils eſtoient embeſongnez contre leſdits Allemans.

MONSEIGNEVR d'Anguien, arriué qu'il fut, à la portée d'vne couleurine pres du hault, auquel les Imperiaulx ſ'eſtoyent arreſtez, regarda d'accommoder ſes batailles en lieu qu'elles ne peuſſent eſtre offenſées de l'artillerie Imperiale. Il eſtoit enuiron ſoleil leué quand les deux armées ſe planterent l'vne deuant l'autre: ſoudain l'eſcarmouche ſe dreſſa entre les deux batailles de noſtre arquebouzerie & de la leur, laquelle dura iuſques ſur les vnze heures du matin, par ce que les Eſpagnols & Italiens taſchoient de ve-

nir gaingner le flanc de noz batailles, comme ils auoyent faict à la bataille D
de Pauie, l'an mille cinq cens vingt-quatre. Auſſi tachoyent les noſtres de faire le ſemblable : chacun renforçoit de ſa part, ſi qu'il y euſt l'eſpace de quatre ou cinq heures, enuiron de quatre à cinq mille arquebouziers, tant d'vn coſté que d'autre entre les deux armées. Ie vous aſſeure qu'il y euſt eu beaucoup de plaiſir à voir les ruzes & ſtratagemes de guerre, qui ſe faiſoiẽt tant d'vne part que d'autre, à l'homme qui euſt eſté en lieu de ſeureté, & qui n'euſt eu autre choſe à faire. En fin entre vnze & douze heures, les ennemis ſe voyans plus forts d'hommes d'vn tiers, delibererent de nous venir aſſaillir. Le ſieur de Thais qui eſtoit ſur noſtre main droitte, tourna la teſte pour aller combatre le Prince de Salerne, & pour ceſt effect ſ'eſloingna enuiron de demy quart de mille du baillõ des Suiſſes: mais le ſieur de Langey, qui auoit la charge de recongnoiſtre la contenance de l'ennemy, & d'aduertir noz gens de ce qu'ils deuoient faire, auſſi auoit le ſieur de Monnins, voiant marcher le bataillon des lanſquenets Imperiaux, qui eſtoit de dix mille hommes, pour venir attaquer noz Suiſſes, qui n'eſtoyent que quatre mille, E
veit le ieu mal party : voyant auſſi que le Prince de Salerne ne faiſoit ſemblant de vouloir marcher, & qu'il eſtoit encores loing, manda par le ſieur de Griſſe, au ſieur de Thais, qu'il euſt à retourner la teſte, & ſe venir ioindre pres des Suiſſes, autremẽt qu'il voyoit la bataille en hazard, par-ce que noz Suiſſes n'eſtoyent pour ſouſtenir ce faiz: & auſſi luy auoyent dit qu'on leur auoit promis de long temps, que venans au combat, les François ſeroyent pres d'eulx, & qu'ils n'eſtoyent pour eulx ſeuls ſouſtenir ce gros bataillon de lanſquenets. Outreplus il fut remonſtré audit ſieur de Langey par le capitaine Fourly, Suiſſe, qui pour ce iour leur commandoit, comme colonnel, encores que Sainct Iulien en priſt & euſt par le paſſé pris, & l'honneur, & le prouffit, ſi eſt-ce que pour ce iour il en laiſſa la charge audit Fourly, lequel diſt audict Langey, luy perſuadant de marcher, que ſi ſon bataillon marchoit, l'artillerie de l'ẽnemy luy donneroit droit dedãs, & que le naturel de ſa natiõ n'eſtoit d'endurer la batterie de l'artillerie, ains d'aller droit F
pour la gaingner, & que par ce moyen ſ'il ſe mettoit au decouuert, ſes gens ſe mettroyent en deſordre pour y courir. Qui ſeroit cauſe que l'ennemy luy donneroit par le flanc, mais eſtans noz ennemis marchez plus auant, eux meſmes couuriroyent leur artillerie, & alors il meneroit ſes hommes au combat ſans confuſion.

Defaite des ennemis.

Le ſieur de Thais aiant eu ceſt aduertiſſement, incontinant chãgea d'entrepriſe, & tournant la teſte de ſon bataillon ſe vint rendre pres des Suiſſes, laiſſant ſeulement entre les deux bataillons place, en laquelle ſe vint mettre monſieur de Boutieres, auecques les quatre vingts hommes d'armes qu'il auoit en ſa compagnie. Les Allemans Imperiaulx voians les Frãçois auoir changé leur deſſein, changerent pareillement le leur, & de leur gros bataillon en feirẽt deux, l'vn pour combattre les Suiſſes, & l'autre les François, ſi proches l'vn de l'autre, que le derriere ne mõſtroit apparence que d'vn bataillon.

A taillon. Pendant ces choſes, le ſeigneur d'Anguien, qui deuoit eſtre ioingnant les Suiſſes, fut contraint de demeurer auecques les Gruiers, car ils eſtoient eſtonnez, de ſorte que ſans ce qu'il demeura pres d'eux, & les remõſtrances que leur feirent les capitaines, ils ſ'en fuſſent fuis ſans coup ferir, à raiſon de l'efroy qui ſ'eſtoit eſpandu parmy eux. Le ſieur de Termes auecques la caualerie legere, eſtant à la main droite des bãdes Françoiſes, voiant la caualerie du Duc de Florence, laquelle marchoit pour à l'heure que les batailles ſe viendroient à ioindre, dõner par les flans au bataillon des François, ne voulut attendre ceſt inconuenient, mais les chargea de telle furie qu'il les rompit, & les renuerſa ſur le bataillon du Prince de Salerne, tellement que ledict ſieur de Termes penſant eſtre ſuiuy, donna iuſques au milieu dudit bataillon, où ſon cheual fut tué, & luy prins. Laditte charge ſeruit beaucoup, car il eſt apparent, que ſans icelle le Prince de Salerne euſt marché ſur les flans de noſtre bataillon de François, mais il fut couuert de
B la caualerie de Florence, laquelle tõba ſur ſes bras, & ce pendant noz François & Suiſſes firent leur faction ſans empeſchement que de celuy qu'ils auoient en teſte.

PENDANT laditte charge, les batailles des lanſquenets Imperiaux & celles des Suiſſes & François ſ'aborderent. Or auoient les François mis entre le premier rang & le ſecõd vn reng d'arquebouziers, & les Allemans vn rang de piſtoliers, leſquels tiroient par entre ceux du premier rang. Eſtans leſdittes batailles à la portée d'vne moiẽne l'vne de l'autre, le capitaine Villefranche, lequel auoit la charge de la corne droitte du bataillon des François, conſiderant que le bataillon d'Allemans qui le venoit aborder eſtoit plus large que le ſien, & par ce moien à l'aborder ſerreroit les François par ce coſté, ſoudain feit tirer du derriere de ſon bataillon les armez des deux derniers rãgs, dont il elargit ſa teſte, & feit à l'ennemy ce que ledit ennemy
C auoit intention de luy faire. Ce faict ils marcherent l'vn vers l'autre, de telle furie, & combatirent tant d'vne part que d'autre furieuſement, ſi eſt-ce qu'à l'aide des armes que fit la gendarmerie Françoiſe coduitte par le ſieur de Boutieres, tous les Allemãs Imperiaux furent rompuz. On peult bien dire que iamais ſi petit nombre de gẽdarmerie & de gens de pied ne ſouſtint ſi grand faiz, ny ſi furieux. Le Marquis du Guaſt voyant la ruine tournée ſur ſes Allemans, auſquels eſtoit ſon eſperance, ſe meit à la guarite ſans coup ferir.

A V meſme inſtant le ſieur de Dampiere, auecques les guidons chargea les gens de cheual Imperiaux, cõduits par le Prince de Sulmonne, leſquels faiſoient eſpaule aux Eſpagnols, & les rompit. Semblablement le bataillon des Eſpagnols & vieils Allemans vindrent cõbatre noz Gruiers & Italiens deſquels ils eurent bon marché, car hors-mis les capitaines qui eſtoient au premier rang, tous ſe mirent en fuitte, & ne ſ'en fuſt ſauué vn, ſans monſeigneur d'Anguien, lequel accompagné de ceux qui eſtoient ordonnez en ſa troupe, chargea leſdicts Eſpagnols & Allemans, en prenant l'vn des coings

de leur bataillon,& tranſuerſant à l'autre, de ſorte qu'il rompit tout ce tra- D
uers,dont ne demeura vne ſeule enſeigne debout dudit bataillon. Mais ceſte charge fut ſanglante,car il y demeura le ſeigneur d'Aſſis,le Barõ d'Oyn lieutenãt du Comte de Montrouel,Monſallais enſeigne du Baron de Curſol,nommé Glaiue de Bourbonnois, le ſeigneur de Glaiue gouuerneur de Cahors,le ſeigneur de Couruille,& les deux Eſcuiers de mõſeigneur d'Anguien: le ſeigneur de Laſſigny eut ſon cheual tué, mais il ſe ſauua à pied,le ſeigneur de Sainct Amand, nommé de Rocheuart,& le ſeigneur de Feruaques y furent bleſſez, de ſorte qu'ils furẽt trouuez parmy les mors, mais ils furent ſi bien panſez qu'ils guerirent: & pluſieurs autres y furent tuez, ou bleſſez,& iuſques à quatorze ou quinze,tant capitaines que gens de nom,

Le ſeigneur d'Anguien ayant faict ladite charge, & penſant que les Gruiers euſſent faict leur deuoir,eſtimoit auoir gaigné la bataille de ce coſté,mais il trouua le contraire, car ayant tourné viſage pour recharcher,au E
lieu de trouuer les Gruiers & Italiens victorieux,les trouua à vau de roupte (hors mis le premier rang, comme dit eſt) ſans donner vn coup de picque,à cauſe de quoy la teſte des Eſpagnols n'aians plus de gens de pied à combattre, tourna ſur mõſeigneur d'Anguien,de ſorte qu'à ladite charge il perdit plus qu'à la premiere,par ce qu'il n'auoit plus de gẽs de pied pour le ſouſtenir. Or ne auoit il nouuelles que eſtoyẽt deuenus noz François & Suiſſes,qui luy faiſoit preſumer qu'ils eſtoient deffaicts,car entre le lieu où combatirent noz Suiſſes & François, & le lieu où combatit monſeigneur d'Anguien y auoit vne petite colline,de ſorte qu'on ne pouuoit auoir cognoiſſance l'vn de l'autre: ſi eſt-ce qu'il reſolut & ceux d'auecques luy, de tous mourir auãt que ſe retirer.Parquoy par pluſieurs fois rechargea,mais il trouua touſiours vn nombre de arquebouziers ennemis peſle-meſle de luy, & le bataillon des picquiers le ſuiuirẽt touſiours ſans rompre leur ordre,& ſi n'auoit pas en fin plus de cent cheuaux en ſa compagnie,qui eſtoit peu pour combattre quatre mille hommes, mais c'eſtoit à la deſeſperade. F
Pendãt que monſeigneur d'Anguien ſ'eſtoit retiré ſur la main droite pour auoir moien de rechaper ſans eſtre empeſché de l'arquebouzerie ennemie, qui l'empeſchoit de ce faire, eſtant touſiours peſle-meſle de luy, les Eſpagnols eurent nouuelles de la deffaitte du reſte de leurs gens, parquoy perdirent le cueur,& en lieu de nous attendre commencerent leur retraitte,laquelle ne leur fut permiſe d'acheuer,car le ſeigneur d'Anguien ordonna le ſeigneur d'Auſſun, auecques enuiron cinquante cheuaux,pour les charger par les flans, & luy auecques le reſte, qui ſ'eſtoit raſſemblé pres de luy,leur donna ſur la queuë,mais eſtans chargez ils ne tindrẽt point,car chacun taſcha à ſe ſauuer ou dedans les boſques,ou dedans les caſſines,toutesfois peu ou point ſe ſauuerent que tout ne fut pris ou tué.

Povr monſtrer que ieuneſſe faict faire beaucoup de choſes hazardeuſes, le ſieur d'Anguien ſur ceſte derniere charge, voyant le ſieur de Sainct André ſ'eſtre mis deuãt la troupe pour recharger le premier,baiſſa la veuë

pour

A pour faire le ſemblable n'aiant que ſix cheuaux auec luy, mais il fut arreſté par vn capitaine experimenté, luy remonſtrant l'inconuenient aduenu au Duc de Nemours à Rauenne, pour pareille entreprinſe, lequel ne luy feit autre reſponſe, ſinon qu'on fiſt (donc) retirer le ſieur de Sainct André, ce qui fut faict.

Le Prince de Salerne voiant la deffaitte de leurs Allemans & de leur caualerie, ſe retira, parquoy il ne perdit beaucoup de gens, car les François & les Suiſſes qui pourſuyuirent leur victoire vn grand mille, mettoyent au fil de l'eſpée tout ce qu'ils trouuerent deuant eux, ſpeciallement les Suiſſes, leſquels eſtoient irritez pour la mauuaiſe guerre que les Imperiaux leur auoient faitte au Montdeuis, ainſi que i'ay dit precedemment, en ſouuenance de laquelle ils crioient Montdeuis, & ne prenoient aucun des ennemis à mercy, mais les tuerent entre les mains de ceux qui leur vouloyent ſauuer la vie.

B Vous pouuez entendre que ſans l'aduis que print monſeigneur d'Anguien de ſ'arreſter pres de noz Gruiers, aſſeurémẽt la bataille eſtoit perdue pour nous, car eſtans leſdits Gruiers & Italiens deffaicts ſans coup ferir, le baillõ Imperial de quatre mille vieils ſoldats euſt tourné la teſte vers les François & Suiſſes qui pourſuiuoient leur victoire, & les trouuant en deſordre, il eſt apparãt qu'il les eut ruinez, mais ils ne l'oſerent entreprendre, craingnans que ledict ſeigneur d'Anguien les chargeaſt ſur la queuë. Auſſi pouuez vous eſtimer que ſi les Gruiers euſſent faict leur deuoir, ou que ſeulement ils euſſent faict teſte, le baillõ des Eſpagnols dés la premiere charge que leur feit mõſeigneur d'Anguien, eſtoit deffaict: parquoy noz François & Suiſſes, & meſmes noſtre caualerie, leſquels pourſuiuoyent leur victoire: ſemblablement ledict ſeigneur d'Anguien & ceux qui eſtoyent demeurez auecques luy pour combatre leſdicts Eſpagnols, euſſent paſſé plus outre: par ce moien le Prince de Salerne ne ſe fuſt retiré auecques ſi peu de
C perte qu'il feit, ny pareillement le reſte de leur caualerie. Et euſſions pourſuiuy iuſques en Aſt, auquel lieu euſſiõs trouué le Marquis du Guaſt ſe ſauuant à la fuitte, auquel y eſtant arriué les portes furẽt refuſées, par ce que au partir pour nous venir combatre, il auoit dit que ſ'il ne retournoit victorieux, on les luy fermaſt, mais noz gens furent contrains pour venir ſecourir monſeigneur d'Anguien, d'interrompre & abandonner l'execution de leur victoire.

Estant la bataille du tout gaingnée, & ne reſtant plus d'ennemis en campagne, ſinon les morts, & les priſonniers, & bleſſez, furent ordonnez gens pour recongnoiſtre le nombre d'hommes qu'ils auoyent perdu: auſſi à ladite defaite ſe feit vn grand butin, car le Marquis du Guaſt auoit amené auecques luy les principaulx du Duché de Milan, en ſorte qu'il ſe trouua bien pour trois cens mille frans, tant en argent monnoié, qu'en vaiſſelle d'argent & autres richeſſes: & y fut gaigné quatorze ou quinze pieces d'artillerie, auecques tous les ponts qu'ils auoyent amenez pour paſſer le Pau,

& auſſi pluſieurs munitions,tant de farines qu'autres choſes qu'ils auoyent D
amenées pour enuitailler Carignan.Pareillemẽt y furent trouuez par compte faict, enuiron de ſept à huict mille corſelets, tellement qu'vn harnois, qui couſtoit à Milan douze eſcus, ne ſe vendoit que dix & vingt ſols les plus beaux.Puis apres auoir mis l'ordre tel que les affaires requeroyent,fut laiſſé à Seriſolles le cheualier Aſſal,maiſtre de camp des Italiens, auecques cinq enſeignes de gens de pied Italiens, nouuellement arriuez de la garde du pont des Sablons,leſquels eſtoient des plus aguerris de noſtre armée,de ſorte que ſ'ils euſſent eſté au bataillõ des autres Italiens & Gruiers,on peult eſtimer qu'il n'euſt eſté ainſi renuerſé qu'il fut. Ie ne ſçay ſi ledict Aſſal,auquel le iour precedant fut faict commandement de les mander, l'oublia, ou ſi ſon meſſager fiſt mal ſon deuoir,mais ils n'arriuerẽt que la bataille ne fuſt gaingnée, qui nous fut grand desfaueur. Ce faict monſeigneur d'Anguien E
retourna victorieux loger à Carmagnolles, pour refrechir ſes hommes qui auoient eſté trois iours & trois nuicts en continuel trauail,ſçauoir eſt,le ſamedy Dimenche & lundy: auquel lieu arriué qu'il fut,ordonna de ſçauoir le nõbre des ennemis priſonniers, leſquels apres qu'ils furent retirez en deux ou trois egliſes,ſe trouuerẽt deux mille cinq cẽs vingt Allemãs, entre autres le ſeigneur Aliſprãd de Madruce, frere du Cardinal de Trẽte, qui fut trouué parmy les morts,bleſſé en pluſieurs endroits de ſon corps, toutesfois il fut porté à Turin où il fut guery. Des Eſpagnols ſe touuerent, ſix cens trente priſonniers,entre autres,Dom Raimõd de Cardõne & Mendoſſe,d'Italiẽs de la cauallerie,Dom Charles de Gonzague,& iuſques à ſept ou huict capitaines Eſpagnols. Auſſi fut rapporté qu'il ſ'eſtoit trouué de morts, en moins de demy mille de païs, de douze à quinze mille hommes de toutes nations.Il ſe trouua des noſtres enuiron deux cens hõmes morts, F
dont(de gens de nom) moururent (comme i'ay deſia dit)le ſeigneur d'Aſſier,qui ne mourut ce iour, mais ſix iours apres,le Baron Douyn, Monſallais,enſeigne de monſeigneur de Curſol,l'enſeigne de monſeigneur Dauſſun,& ſon nepueu, Charles de Dros,gouuerneur de Mõtdeuis, le ſeigneur de Glayue,gouuerneur de Cahors,le ſeigneur Deſcro,du Comte de Niſſe, colonnel de ſix enſeignes Italiennes, & le colonnel des Gruiers en l'abſence du Comte de Gruiere qui eſtoit du Dauphiné. Et du premier rang des François moururent le ſeigneur de la Maule Prouenſal,le capitaine Paſſin de Dauphiné, le capitaine Barberan, & le capitaine Moncault, tous deux Gaſcons : le capitaine la Mote Daute demeura parmy les morts, mais il eut la vie ſauue,toutesfois il demeura aueugle,& le capitaine Saincte Geneuieue, & encores quelques autres capitaines dudit premier rang y furent, ou morts ou bleſſez. Des Suiſſes n'y eut homme de nom bleſſé, que le Baron de Saxe,lequel eut vn coup de picque à la gorge.

APRES auoir remercié Dieu de ceſte victorieuſe deffaitte,fut,pour deliberer du ſurplus des affaires, aſſemblé le conſeil, auquel il fut conclud d'aduertir noz ambaſſadeurs de Rome,de Veniſe, & de la Mirandole, de la victoire

A victoire que nous auions obtenue. Pour ce faire fut ordonné le seigneur Hercules Visconte, par ce qu'il auoit meillieur moien de passer que nul autre: puis fut depesché le seigneur de d'Escar pour semblablement en aduertir le Roy, & aussi pour luy faire entendre que si son plaisir estoit d'enuoier le payement d'vn mois de nostre armée, auecques quelque argent pour la conduitte de l'artillerie, & faire descẽdre six mille Grisons, lesquels estoiẽt desia leuez, droit à Milan, auecques l'armée, laquelle les seigneurs d'Italie, cõme le Cõte de Petillane, le Cõte de la Mirãdole, le seigneur Pierre Strosse, & plusieurs autres, dressoient pour se venir ioindre audit lieu de Milan, auecques monseigneur d'Anguien, ledit seigneur d'Anguien accompagné de gendarmerie, & des François & Suisses, marcheroit droit en Ast, laissant deuant Carignan sept ou huict mille hommes, tant Gruiers, Italiens, que François, pour empescher par bouleuers & trenchées les saillies de ceux de dedans. Et qu'il sembloit aux capitaines estans auecques ledit seigneur, que le Duché de Milan estant estonnée & depourueuë d'hommes apres vne ba-
B taille perdue, il estoit apparant de la leuer des mains de l'Empereur, hors mis le chasteau de Cremõne, & celuy de Milan. Veritablement le Marquis du Guast feit sonner le tabourin vingt iours auant qu'il y eust homme qui se voulut mettre en campagne, tant le païs estoit effroié. De prime-face le Roy le trouua bõ, mais depuis il en fut diuerty, par ce que de iour en iour il auoit aduertissemẽt que l'Empereur assembloit son armée sur le Rhin, la plus grosse qu'il auoit iamais euë, parquoy il ne se vouloit dessaisir de ses forces, mais plustost en titer d'Italie pour venir secourir son païs. A ceste cause il mãda audit seigneur d'Anguien, qu'il eust seulement à affamer Carignan, à ce que plus aisément il se peust aider des forces qu'il auoit au Piemont, pour la conseruation de son Royaume. Qui fut (ce me semble) chose assez mal digerée, car si l'Empereur eust senty le Duché de Milan esbranlé, & en danger de perdition, veu mesmes les grandes partialitez, lesquelles
C estoient au Royaume de Naples, il eust esté contraint d'y conuertir ses forces, pour plustost garder ce dont il estoit en possession, que d'essaier à conquerir celuy d'autruy, en hazard de ne riens gaigner.

MONSEIGNEVR d'Anguien aiant eu ceste response de la volonté du Roy, aduisa de chercher le moien de faire viure son armée, laquelle n'auoit aucun paiement, car ce peu d'argent qu'il auoit receu deuant la bataille, le bailla aux Suisses pour les arrester: si est-ce que leur baillant tout ce qu'il auoit, il leur demeura encores redeuable de deux mois, sans le mois de la bataille. Parquoy il ordõna le seigneur de Thais, auecques les bandes Françoises, & enuiron deux cens hommes d'armes de toutes compagnies, pour aller viure sur le païs de l'ennemy, luy baillant six canons, auecques quelques autres pieces, pour se faire ouuerture. Et luy auecques le reste repassa le Pau, & alla camper deuant Carignan, sur le chemin tendant de Vimeuz audit lieu de Carignan, & fit faire tout au tour d'icelle ville, depuis l'vn des costez du Pau iusques à l'autre, des forts en diuers lieux, pour empescher

les saillies des assiegez. Ledict seigneur de Thais partant de Villedestellon, D
où nous estions campez, s'en alla à Sainct Damian, place du Montferrat, laquelle n'auoit encores obey ny aux François, ny aux Espagnols, toutesfois se voiant sans esperance de secours, elle se rendit par condition qu'elle demeureroit en ses anciennes franchises, & n'auroit garnison que de François & point d'Italiens: suyuant laquelle transaction y laissa deux enseignes de gens de pied François. Puis passant plus outre, print Montcallier par composition, qui est vne place forte, au milieu du Montferrat, pareillement il print Vignal, pont Desture, Sainct Saluadour, Fresenet de Pau, qui est à deux mille au dessous de Cazal: bref tout le Mõtferrat se rendit à luy pour l'effroy de la bataille que les Imperiaux auoient perdue, hors mises Cazal, Trin, & Albe.

Ce temps pendant on auoit ordinairement du passe-temps en escarmou
ches, lesquelles depuis le dixhuictiesme iour d'Auril iusques au vingties- E
me de Iuing ensuiuant, se dresserent depuis soleil leué iusques à dix heures de matin, & depuis deux heures apres midy iusques à soleil couché, entre la ville de Carignan & noz trenchées. Si est il que la famine contraingnit si extrememẽt les assiegez, que de iour en autre aucuns d'eux se iettoient par dessus le rempart pour chercher du pain, si que finablement il leur fut neccessaire de demander grace, pour laquelle impetrer, ils enuoierẽt leurs deputez deuers monseigneur d'Anguien: sçauoir est, le Comte Felix, chef des Allemans, & Sainct Nicquel maistre de camp des Espagnols, ausquels ledit seigneur d'Anguien voyant qu'ils auoyent faict leur deuoir, comme gens de guerre, leur feit telle gratieuseté qu'il les laissa aller aueques leurs armes, toutesfois sans enseigne ne tabourin, leur faisant faire serment, tant aux capitaines que soldats, de ne porter armes contre le Roy ne ses alliez de six mois, & qu'ils passeroient de là la riuiere d'Adde, sans repasser en ça durant lesdits six mois. Et que le seigneur Pierre Colõne dedans huict iours apres
qu'il auroit faict vn voyage à Milan, viẽdroit en France, se mettre entre les F
mains du Roy, pour y demeurer vn an entier si le Roy ne luy faisoit grace, ce que feit ledit Colõne. Tout ce qui leur fut promis leur fut tenu, & furent ordonnez le seigneur de Langey, & le seigneur d'Aussun, pour entrer dedans la ville pour faire description de ce qu'ils y trouueroyẽt: car ils ne deuoient emporter artillerie ne monitions. Quant aux viures ils n'eurent pas grande peine, par ce qu'ils ne trouuerẽt que deux pains de son, & n'y auoit vn seul grain de bled, ny poix, ny febues, ny autre grain quelcõques, point de vin, de sel, de vinaigre, ny d'huille. On pourroit trouuer estrange pourquoy monseigneur d'Anguien ne les enuoia en pourpoinct, ie respon qu'il estoit deu à noz Suisses trois mois, sans celuy de la bataille, mesmes noz François n'auoyent qu'vn pain par iour pour tout payement, de sorte que les Espagnols quand ils estoient à l'escarmouche les appelloient soldats de la panoche, lesdits Suisses voyãs que par composition nous pouuions estre dés l'heure seigneurs de la ville, vindrent deuers monseigneur d'Anguien,

luy

A luy faire entendre que ſ'il n'accordoit ceſte compoſition, le lendemain ils eſtoient deliberez de retourner en leurs païs, au cas qu'il ne leur fiſt payement de ce qui leur eſtoit deu: parquoy quelque remõſtrance qu'il ſ'efforçaſt leur faire, il fut cõtrainct de leur accorder laditte capitulation, afin de les arreſter. Par ce moyen les aſſiegez ſortirẽt en armes de Carignã, en bon ordre & bon viſage, mais n'auoient encores cheminé plus d'vn mille, que meſme (le ſoleil les ayant eſchauffez) ils demourerent ſi mattez, pour la pauureté qu'ils auoiẽt endurée, qu'on fut cõtrainct de leur bailler charroy, non ſeulemẽt pour porter leurs armes, mais auſſi la pluſpart des hommes.

Povr retourner à Hercules Viſcõte, lequel auoit eſté depeſché par monſieur d'Anguiẽ, pour aduertir les ſeruiteurs du Roy à Rome & à Veniſe, de l'iſſue de la bataille, incõtinãt apres ledit aduertiſſemẽt le Cõte de Petillane,
B le ſieur Pierre de Strozy, qui eſtoiẽt venuz de Frãce pour ceſt effet en habit diſſimulé, le Comte George de Martinengue, le Duc de Sõme, le ſieur Robert Maleteſte, & autres pluſieurs partiaux pour la part Françoiſe, ſe mirẽt aux chãps, faiſans ſonner le tabourin dedãs Rome, & autres lieux circõuoiſins, & ſe dõnerent aſſignation de ſe trouuer enſemble à la Mirãdole pour marcher droict à Milan, & ſe ioindre auec mõſieur d'Anguien, car ils eſperoient q̃ le Roy ne feroit difficulté d'accorder audit ſieur d'Anguien le ſecours qu'il auoit demãdé, ainſi que par ledit Hercules Viſconte ils auoient entẽdu. Quãd ils furẽt tous enſẽble, ils ſe trouuerẽt x. mille hõmes de pied, mais peu ou point de caualerie: ce nonobſtãt marcherẽt droict au Plaiſantin, auquel ils furẽt bien recueillis par tout, leur faiſant fournir viures: de là marcherẽt au Cremõnois, auquel lieu tous les Guelphes, & bõ nõbre d'autres du Duché de Milã prenoient les croix blãches: d'auãtage les Milanois eſtoient tellement eſtõnez, q̃ ſi l'armée qui eſtoit au Montferrat eut marché droit à Milan dés le cõmẽcemẽt, & ſe fuſt ioinct auec l'armée du ſieur Pier-
C re Strozy, auant q̃ le ſecours du Duc de Florence y fuſt arriué, il y a aparẽce qu'on luy euſt ouuert les portes. Mais eſtans aduertis ledit Strozy & autres que l'entrepriſe du ſieur d'Anguien de venir à Milan eſtoit rõpue, & ſe voyans depourueus de caualerie, reſolurent de paſſer outre, pour ſe venir ioindre auec ledit ſieur d'Anguien là part qu'il ſeroit: & par ce q̃ le Marquis du Guaſt faiſoit faire grande aſſemblée par le Prince de Salerne, & par le Prince de Sulmõne, pour les faire attẽdre à quelq̃ paſſage, mãderẽt au ſieur de Tais qui eſtoit au Montferrat, qu'il leur enuoyaſt à iour nõmé de la caualerie à S. Raual, au paſſage de la riuiere, ce q̃ ledit ſieur de Tais leur promiſt, & ie le ſçay, car i'en vy les lettres: mais il n'en feit rien, ie ne ſçay pourquoy. Car eſtãs arriuez ledit ſieur Strozy, & les autres capitaines, & voyans delà l'eau vne troupe de gẽs de pied & de cheual, enuoyerẽt leurs coureurs, leſquels les recogneurẽt pour ennemis: toutefois cõſiderãs qu'ils ne ſe pouuoient retirer ſans hõte, ſe delibererẽt d'aller cõbattre les gens de pied qui eſtoient loing de la caualerie, leſquels ils mirẽt en roupte. Mais ſ'eſtãs eſlõgnez du païs fort qui leur eſtoit auãtageux, ayans rõpu leur ordre, & ſ'eſtãs

Deffaitte du ſeigneur Pierre Strozy.

iettez en cãpagne, en eſperãce d'auoir obtenu la victoire, ils furent chargez D
par les flancs de la caualerie Imperiale cõduitte par le Prince de Sulmone
& furẽt rompus, dont il y eut pluſieurs gẽs de qualité priſonniers, & peu de
tuez, & n'y mourut hõme de nõ que le ſeigneur Valere Vrcin : ceux qui ſe
ſauuerẽt ſe retirerẽt vers Queras, & de là à Carignã. Cela aduint enuiron la
mi Iuin, xij. iours deuãt la reddition de Carignã entre noz mains. Il eſt appa
rant que ſi monſieur de Tais leur euſt enuoyé la caualerie pour les ſouſte-
nir, cõme il auoit promis, les Imperiaux euſſent eſté deffaicts, puis que leurs
gens de pied eſtans rõpus, cẽt hommes d'armes euſſent paraché la victoire.

APRES auoir reduit la ville de Carignan en l'obeïſſance du Roy, mon-
ſieur d'Anguien depeſcha vers le Roy, tãt pour l'aduertir d'icelle redditiõ,
que pour entendre ſa volonté. Le Roy feit reſponſe audit ſieur d'Anguien
que pour ſe fortifier à l'encontre de l'Empereur, & du Roy d'Angleterre,
leſquels deſia eſtoient en campagne, & faiſoient diligẽce d'aſſaillir ſes païs,
il luy rẽuoyaſt de Piemont vj. mille ſoldats François des vieilles bandes, &
vj. mille Italiens, pour reſiſter à l'Empereur lequel pour la haine inueterée E
qu'il auoit d'entrer & ruiner ce royaume, auoit oublié ou biẽ diſſimulé les
iniures que le Roy d'Angletrere luy auoit faictes, & ſ'eſtoit ligué auec luy,
Preparatif des ennemis pour deſcẽdre en France. combien qu'il euſt aſſeuré le Pape que iamais il ne traitteroit alliance auec
ledit Roy d'Angleterrre, ains luy ſeroit capital ennemy, iuſques à ce qu'il
euſt reparé l'offence faicte à ſa ſainɛteté, d'autant qu'il ſ'eſtoit intitulé chef
immediat apres Dieu de l'Egliſe Angelicane, & faiſoit mourir ceux qui ſou
ſtenoiẽt l'authorité du Pape, & de l'Egliſe Romaine à cauſe, cõme auez en-
tendu cy deuant, que ledit Pape à l'inſtigatiõ de l'Empereur l'auoit pour la
repudiation qu'il feit de la tante dudit Empereur fulminé cõme heretique,
& declaré ſon Royaume en proye à qui le voudroit entreprendre. Pour
l'executiõ de laquelle ligue ledit Empereur deuoit entrer par la Chãpagne,
auec l'armée qu'il preparoit en Allemagne, la plus grãde qu'il auoit encore
euë, dont la plus part eſtoit payée aux deſpẽs des eſtats, tãt Catholiques que F
proteſtãs, leſquels il auoit induits, principalemẽt iceux proteſtans, ſoubs
couleur qu'il diſoit ſ'eſtre mis à plus q̃ deuoir enuers le Roy de Frãce pour
aſſembler vn Cõcile pour remettre l'Egliſe en vniõ, & reformer le Pape, &
les miniſtres de l'Egliſe, mais que le Roy luy ſeul empeſchoit ledit Cõcile,
de ſorte q̃ pour cõcluſiõ il les auoit ſi bien endormis de ſes menſonges ac-
couſtumez, q̃ les proteſtans qui iamais ne luy auoiẽt adheré, tãt Princes que
villes Imperiales ſ'eſtoient bãdez auec luy, à leurs propres couſts & deſpẽs.

QVANT au Roy d'Angleterre, il deuoit deſcẽdre à Calais (ainſi qu'il fit)
auec toutes ſes forces, & ſe deuoit venir ioindre à luy le Comte de Bures,
accõpagné de x. mille lãſquenets & de iij. ou iiij. mille cheuaux Allemãs, &
pareillemẽt le Cõte du Reu auec l'armée des païs basde l'Empereur, & eſtoit
leur intẽtiõ de laiſſer les villes fortes derriere eux, & marcher droit à Paris,
puis eſtãs les forces de l'Empereur & les leurs miſes enſẽble (qui pouuoiẽt
eſtre tãt d'vne part de d'autre, lx. & x. ou iiij. xx mille hõmes de pied, & xviij.

ou

A ou vingts mille cheuaulx, & vn nombre infiny d'artillerie, pouldres & autres munitions) ils contraindroient le Roy de les combatre à ſon deſauantage, ſinon qu'il leur permiſt de gaſter ſon Royaume à ſa veuë.

Deſcẽte du Roy d'Angleterre en France.

Le Roy d'Angleterre eſtant deſcendu à Calaiz, trouua la Picardie fort depourueuë d'hommes, par-ce que le Roy auoit tiré ſes forces vers la Châpagne, d'autant que l'Empereur y deuoit prendre ſon chimin, & auoit laiſſé le Duc de Vẽdoſme en Picardie mal accompagné. Et ores qu'il euſt cinq villes à pourueoir, ſçauoir eſt Ardre, Boulongne, Terouenne, Monſtreul, & Hedin, deſquelles le Roy d'Angleterre pouuoit aſſaillir celle qu'il luy plairoit, & auſſi toſt l'vne que l'autre, ſi n'auoit il armée qui ſuffiſt pour les pouruoir, & moins à faire teſte à l'ennemy où il ſeroit beſoin. Qui fut cauſe que le Roy d'Angleterre changea le deſſeing qu'il auoit de paſſer droict à Paris ſans ſ'attaquer aux villes, ains il enuoia le Duc de Norfolc, & auec luy le Comte de Bures & le Comte du Reu, aſſieger Monſtreul, & luy huit

B ou dix iours apres vint aſſieger Boulongne, dont le Mareſchal du Biez eſtoit gouuerneur, & meſmes il eſtoit en Picardie lieutenãt du Roy en l'abſcence de monſeigneur de Vendoſme, & auoit charge du Roy de pourueoir leſdittes cinq places. Lequel voiant l'ennemy paſſer outre pour aller aſſieger Monſtreul, abandonna Boulongne, & ſe miſt dedans Monſtreul, & auecques luy la compagnie de cent hommes d'armes de monſeigneur le Conneſtable, conduite par ſon lieutenãt le ſeigneur de la Guiche homme bien experimenté: le ſeigneur de Ienlis auecques quatre enſeignes de gens de pied françois: le Comte Berenger Neapolitain auecques mille hõmes de pied Italiens: le capitaine Franciſque de Chiaramont auſſi Neapolitain auecques pareille charge: laiſſant dedans Boulongne cõtre l'opinion d'vn chacun, pour chef le ſeigneur de Verueins ſon gẽdre homme peu experimenté, & le ſeigneur de Lignon ieune homme auec cinq cẽs hommes

C de pied, le ſeigneur d'Aix ſurnommé de Renty auſſi ieune, & tous deux peu experimentez, le capitaine Philippes Corſe, homme de grande experience, & le ſeigneur de ſainct Blimont portenſeigne d'iceluy mareſchal du Biez, auecques la moitié de ſa compagnie de cent hommes d'armes. Dedãs Ardres fut enuoyé le ſeigneur de la Rochepot lieutenãt du Roy, auecques ſa cõpagnie de gens d'armes, lequel trouua ladite ville mal pourueuë, mais il y remedia ſi bien, qu'il n'en vint inconuenient.

Armee de l'Empereur en France.

Dvrant ce temps l'Empereur eſtoit à Spire auec ſon armée eſtant aduerty que le ſeigneur d'Anguien apres ſa victoire ſ'eſtoit arreſté en Piemont, & auoit laiſſé l'entrepriſe de Milan, laquelle ledit Empereur craingnoit, de ſorte (à ce qui ſ'en eſt cognu depuis) que ſi ledict ſeigneur d'Anguien l'euſt pourſuiuie, il euſt eſté contrainct de conuertir ſes forces vers Italie, & laiſſer France en repos) enuoya le Comte Guillaume de Fuſtemberg, auecques vne armée deuant Luxembourg, laquelle ayant enduré le ſiege ſi long temps que viures y eſtoyent faillies, le Viconte d'Eſtauges, chef d'icelle ville fut contraint de capituler par condition que

luy & les ſoldats reuindrent leurs bagues ſauues. De là marcha laditte armée droict à Commercy, qui eſt vn chaſteau ſur la Muze ſix lieuës par delà Ligny, & trois lieuës de Vaucouleurs, où apres auoir tiré quelques coups de canon, & faict breche au droit de la groſſe tour, dedãs laquelle eſtoient les munitions, les capitaines qui en auoient la charge cognoiſſans la place n'eſtre tenable, la rendirent à l'Empereur, & ſ'en allerent leurs bagues ſauues où bon leur ſembla. Partãt de Commercy l'Empereur vint aſſieger Ligny en Barrois, où ſ'eſtoit mis le Comte de Brienne Comte dudit lieu, & le Comte de Rouſſi ſon frere, le ſeigneur d'Eſchenais capitaines de cinquante homme d'armes, lequel y eſtoit enuoyé par le Roy chef dedans laditte place, le ſeigneur de Gouzolles eſcuier d'Eſcuierie du Roy, & pluſieurs autres capitaines iuſques à quinze cens hommes de pied, & enuiron cent hommes d'armes. D

Ce-temps pendant le Roy faiſoit diligẽce (pour reſiſterà ſon ennemy) faire marcher dix mille Suiſſes, ſix mille Griſons, & ſix mille lanſquenets, dont eſtoit capitaine general le Duc de Neuers, & les douze mille François & Italiens qu'il auoit tiré de Piemont, & gros nombre tant de legionnaires que de ſoldats: tellement que l'armée qu'il aſſembloit, eſtoit de quarante mille hommes de pied de diuerſes nations, & enuiron deux mille hommes d'armes, & deux mille cheuaux legers, de laquelle il donna la charge à monſeigneur le Dauphin, ayant auecques luy le Duc d'Orleans ſon frere, & à monſeigneur l'Amiral d'Annebault la principalle conduitte, pour l'adminiſtration du conſeil deſdits Princes. Et attendant que ſes forces fuſſent aſſemblées pour faire teſte & arreſter l'ennemy, il enuoya le Comte de Sancſerre, pour eſtre ſon lieutenant general dedans Sainct Diſier, place qui eſtoit mal flancquée & mal remparée, & indigne d'attendre vn camp Imperial, toutesfois il entreprint d'y faire le deuoir qu'il y feit, auec la compagnie de Monſeigneur d'Orleans de cent hommes d'armes, dont ledit Comte de Sancſerre eſtoit lieutenant & autres, le capitaine la Lande, & le Viconte de la Riuiere, ayans chacun mille hommes de pied. E F

Ce-temps pendant l'Empereur faiſoit diligence d'approcher le chaſteau de Ligny pour y faire breche, mais par ce que les aſsiegez ne ſe pouuoient tenir à leurs deffences, d'autant que ledit chaſteau eſt commandé de deux ou trois montagnes, la breche faicte les aſsiegez furent conſeillez de parlamenter, & durant leur parlement les ennemis entrerent dedãs par la porte du ſecours, & prindrent par derriere ceux qui eſtoient ſur la breche pour attendre l'aſſault, & les firent priſonniers ſans faire grand meurdre. Ie ne ſçay qui en fut le moyen, ſinon que Bertheuille lieutenant du Cõte de Briẽne ſortit le premier pour parlamenter. Les chefs ſ'en deſchargerẽt l'vn ſur l'autre, mais la pluſpart ne ſ'en ſçauroit bien lauer: vray eſt q̃ la place n'eſtoit pour endurer l'effort d'vn Empereur eſtant en perſonne: auſſi n'eſtoiẽt ils menez à telle extremité, qu'elle ne meritaſt vne honeſte cõpoſitiõ: & auſſi des principaux de la cõpagnie auoiẽt aſſeuré le Roy qu'elle eſtoit

Priſe de Ligny.

A eſtoit gardable,& luy auoient promis de la garder,mais à vray dire ie penſe que ces prometeurs ſe perſuadoient que l'Empereur prendroit autre chemin, & vouloient auoir l'honneur de l'auoir entrepris: pluſieurs en ſont ainſi deceus,ſe fians à leurs aduertiſſemens qui ne ſont certains,i'en ay veu pluſieurs experiences. Le Roy ayant entendu la prinſe dudit Ligny ſi ſoudaine,enuoya incontinant dedans Challons en Champagne monſeigneur de Neuers auecques quatre cẽs hommes d'armes, & cinq ou ſix mille hommes de pied. Puis ayant entendu que l'Empereur ſ'eſtoit attaqué à Sainct Diſier, manda à monſeigneur le Dauphin de ſ'en aller camper ſur la riuiere de Marne,en tel lieu qu'il peuſt empeſcher l'ennemy de marcher plus auant en païs: ſuiuant lequel mandement Mondit-ſeigneur le Dauphin enuoya viſiter les lieux les plus commodes, & fut conclud par l'ad-
B uis des capitaines de ſe loger à Iallon,qui eſt enuiron mi-chemin d'Eſpernay & de Challons deça l'eau, auquel lieu le vindrent trouuer les bandes venans de Piemont, tant Françoiſes qu'Italiennes bien armées, & en bon equippage, & bien deliberées de combatre,leſquelles monſeigneur d'Anguien auoit enuoyez ſuiuant le mandement du Roy.

N'AGVERES ie vous ay dit comme le ſeigneur Pierre Stroſſe fut defaict: ſi eſt-ce que ſa perſonne ſ'eſtant ſauuée retourna à la Myrande, auquel lieu luy & le Duc de Somme qui auoit eſté priſonnier en icelle defaicte,mais auoit eſté relaſché par le prince de Salerne ſon parent, qui craignoit que ſ'il tomboit entre les mains de l'Empereur il fuſt mal traitté, firẽt nouuel amas deſix mille hommes de pied,& delibererẽt de paſſer par le Duché de Milan en deſpit des Imperiaux pour ſe venir ioindre à monſeigneur d'Anguien,lequel eſtoit deſpourueu de force:car outre les douze mille hommes tant François qu'Italiens, leſquels on luy auoit leuez, tous ſes Suiſſes,hors mis deux mille,auoient eſté licentiez,ayans obligation d'e-
C ſtre payez en leurs païs. Le Marquis du Guaſt eſtant aduerty de ceſte nouuelle aſſemblée,amaſſa le plus d'hommes qu'il luy fut poſſible, tãt de cheual que de pied, pour empeſcher ledit paſſage,de ſorte que ledit ſeigneur Pierre fut contrainct par ce qu'il n'auoit aucune caualerie, d'abandonner la pleine & venir du Parmezan paſſer par les montagnes des Geneuois, où il endura beaucoup de peines & de trauaux: mais ayant nouuelles que ledit Marquis l'attendoit à la deſcente des montagnes,il enuoya par eſpions aduertir monſeigneur d'Anguien de ſon paſſage, & du chemin qu'il entreprenoit de faire, leſquels le trouuerent à Turin où il ſ'eſtoit retiré, par ce qu'il n'auoit gens que pour la garde de ſes places. Au meſme inſtant ledit ſeigneur d'Anguien eut pareillement aduis par le ſeigneur de Cental gouuerneur de Queras comme le Marquis pour eſtre plus fort pour cõbatre ledit ſeigneur Pierre, auoit tiré les garniſons de toutes ſes places, y laiſſant ſeulement gens pour la garde de la porte,meſmes qu'il n'eſtoit demouré dedãs Albe que le ſeigneur Chiapin Mantuan gouuerneur du lieu auec enuiron cent ou ſix vingts hommes.

AIANT eu ces nouuelles ledit seigneur d'Anguien encores qu'il fust foible d'hommes,& qu'il n'euſt vn escu, mesmes qu'il fust deu aux Suisses qui luy restoyent leur payement de quatre mois, se prepara toutesfois à deux entrepriſes tout ensemble,c'est à dire,de surprendre Albe,& de secourir le seigneur Pierre Stroſſe. Et à telle heure tel disner depescha le seigneur de Mõtafié pour aller à vn petit chasteau nommé le Chastelet, lequel il tenoit au delà d'Albe,tirant le chemin de Sauõne,& du païs des Langues, & trouuer moyẽ d'aduertir ledit seigneur Pierre qu'il euſt à prẽdre le chemin dudit Chastelet,& puis delà en Albe,qui estoit chemin que l'ẽnemy n'estimeroit iamais qu'il deuſt prendre, & que audit lieu d'Albe il trouueroit ledit seigneur d'Anguien auecques toutes les forces,tant de cheual que de pied, qu'il pourroit mener pour le recueillir. Ce faict,alla au giſte à Carmagnolles,pour faire marcher les Suisses qui y estoiẽt,ce qu'ils refuserent par faulte de payement, remonſtrans qu'il n'y auoit moyen de mener les cõpagnons sans argent,veu le long temps qu'il y auoit,qu'ils estoyent abuſez. Mais en fin leur fut promis de leur donner viures sans payement, iuſques à ce qu'ils fuſſent de retour à Carmagnolles. Qui estoit tout ce que mondict seigneur d'Anguien pouuoit offrir,pour n'auoir vn seul escu en tout son cãp,ioinct les perſuaſions qu'il leur feit,de l'accroiſſemẽt de l'honneur qu'ils auroient de faire teſte, auec la petite trouppe qu'ils estoyent, à vn lieutenant d'Empereur,apres meſmes auoir vaincu en bataille les lanſquenets, qui estoyent deux contre vn,les aſſeurant pareillement que la cauallerie Frãçoiſe mourroit pluſtoſt que les abandonner. Les Suisses flechiz par les remonſtrances de monseigneur d'Anguien,accorderent de marcher,& alasmes coucher à Sommeriue,le lendemain à Queras, auquel lieu les Suiſses firent difficulté de marcher outre s'il ne leur estoit preſté cinq cens escus pour enseigne,ce qui leur fut acordé,& pour les trouuer le seigneur de Cẽtal trouua quinze cens escus sur les bagues de sa seur,femme du seigneur de Montafié: le capitaine Fauſperg Suiſse en preſta mille, & outre bailla cinq cens escus à sa bande, auſſi le capitaine Fourly feiſt pour la sienne, somme ne restoit que pour l'enseigne de Sainct Iulian qui estoit colonnel. Parquoy fut conclut de partir auãt le iour pour marcher à Albe,mais à minuict ledict seigneur de Sainct Iulian vint à mon logis, à ce que i'aduertiſſe monseigneur d'Anguien que les compagnons estoyent mutinez,& qu'ils n'estoient deliberez de marcher. Mais apres que ie me fuz bien enquis,ie trouuay que luy meſmes les auoit mutinez, & n'y eut ordre si soudain d'y pourueoir: parquoy monseigneur d'Anguien ayant nouuelles que le seigneur Pierre seroit à midy à Albe,craingnãt que le retardement n'amenaſt secours à ceux d'Albe,s'estant mis en chemin, les Suiſses eurent vergongne de demeurer, parquoy en deſpit de leur colonnel marcherent apres nous,& arriuerent deuant la ville,enuiron iour couché,que nous commẽcions à faire aproche.

EN noſtre armẽee y auoit la compagnie de cinquante hommes d'armes de monsieur d'Anguien,les cheuaux legers du seigneur d'Auſſun, ceux de Franciſque

A Franciſque Bernardin,& enuiron cent cheuaux du ſeigneur More de Nouate, & n'y auoit que quatre canons mal equipez, dont le ſeigneur de Beine en auoit preſté deux, car nous n'auions moyen d'en amener de plus loing: ſemblablement nous n'auions vn ſeul pionnier par faute d'argent,& ſi ledit ſieur de Beine n'euſt faict conduire à ſes deſpens leſdicts canons, nous n'euſſions eu moien de les mener,tant nous eſtions deſnuez d'argent, & moy meſmes auoy ia emprunté trente mille eſcus à Turin, leſquels auoient eſté employez pour arreſter noz Suiſſes durãt le ſiege de Carignan. Dés le ſoir meſmes nous acheuaſmes noz approches de ſi peu d'artillerie que nous auions, de ſorte qu'à ſoleil leué ſe commença la batterie du coſté de la porte, qui eſt deuers la mõtagne de delà l'eau,où fut faict vn trou parauanture de dix piedsde long.Mais le ſeigneur Chiapin voyãt de tous coſtez de la ville les gens du ſeigneur Pierre & du Duc de Somme faire mine de vouloir donner eſcalade, & les autres ſe preparer pour donner l'aſ-
B ſault à la petite breche,laquelle ne ſe pouuoit faire gueres plus grãde,à cauſe que deux de noz canons eſtoient demontez,ſ'eſtonna, de ſorte qu'il rendit la place, ſ'en allans ſeulement luy & les ſoldats ſans riens emporter où bon leur ſembleroit.Il fault entẽdre que les ſoldats du ſeigneur Pierre n'auoient ſouliers en pied, pour les auoir vſez parmy les montagnes.

Priſe de la ville d'Albe par le ſeigneur Pierre Stroſſe.

Le Marquis du Guaſt ayant eſté aduerty de noſtre arriuée à Albe,eſtoit venu auecques ſon armée en toute diligence pour ſecourir ſa ville de ſorte que les coureurs Imperiaux, à l'heure que ceux qui eſtoyent ordonnez pour prendre poſſeſſion de la ville entroient dedans,donnerent ſur noſtre guet de cheual,mais aiãs eu cõgnoiſſance de la perte de la ville,ſ'en retournerent plus legeremẽt qu'ils n'eſtoiẽt venuz,hors mis quelques vns, qui furent prins par le ſeigneur d'Auſſun : qui fut cauſe que le Marquis ne marcha plus auãt,eſtant fruſtré de ſon eſperance. Parquoy le ſeigneur d'Anguien demeura poſſeſſeur de la ville, dedans laquelle il miſt pour chef le
C ſeigneur Corneille Bentiuolle,auecques deux mille Italiens,puis il ſe retira a Carmagnolles, apres auoir mis en ſon obeyſſance la plus grande part des chaſteaux du païs des Langues. Quelque peu de temps apres le Marquis du Guaſt feit pratiquer par le gouuerneur d'Alexandrie vne ſuſpenſion d'armes, iuſques à ce qu'ils euſſent enuoyé deuers le Roy & l'Empereur, pour ſçauoir ſi leurs Maieſtez auroient agreable de cõclurre vne treſue: ce qu'ils accorderent,apres auoir eu le conſentement des deux Maieſtez pour trois mois.

Revenons en Champagne : l'Empereur ayant entre ſes mains le chaſteau de Ligny,y laiſſa garniſon,d'autant que c'eſtoit le chemin des viures qui luy venoyent de Meis & de Lorraine, pour tirer à Sainct Diſier, où il tendoit aller,& ayant mis ordre à la ſeureté de la conduitte d'iceux viures, dreſſa ſon chemin audict Sainct Diſier, cinq lieuës au deça de Ligny,ſur la riuiere de Marne,& y arriua enuiron le huictieſme iour de Iuillet 1544. Le Comte de Sancerre le ſentant approcher, enuoya au deſſus de la ville,

tirant aux foreſts,rompre quelques eſtangs, qui empeſcherẽt que de ce coſté pour quelque temps l'Empereur ne peuſt approcher,qui fut cauſe qu'il tourna ſon ſiege ailleurs pour faire ſa batterie. Auſſi le Comte de Sancſerre ietta dehors le ſeigneur de Telligny guidon de ſa cõpagnie,auecques vingt cinq cheuaux pour entendre des nouuelles,leſquels ramenerẽt dix ou douze priſonniers, qui luy donnerent aduertiſſement de l'ennemy, lequel incontinant qu'il fut arriué deuant Sainct Diſier, feit diligenter en toute extremité, les approches du coſté d'entre les moulins & la porte, qui ſouloit tirer droit en Parthois & à Vitry. Ce pendãt monſeigneur le Dauphin depeſcha le ſeigneur de Briſſac, general de la cauallerie legere, & enuirõ deux mille hommes de pied,tant François que Italiens, pour ſe loger à Vitry en Parthois,cinq lieuës pres dudit Sainct Diſier, mi-chemin dudit lieu & de Challons, afin de touſiours donner empeſchement à l'Empereur,& à ſes viures,& auſſi pour le tenir en crainte de donner aſſaut. Or eſt ledit lieu de Vitry, vne petite ville mal fermée, & vn petit chaſtelet, qui eſt ſur vne pointe de montagne,& paſſe par le milieu d'icelle ville vne riuiere venant de Ligny,à Bar le Duc,puis ſe decharge au deſſous de Vitry en la riuiere de Marne. D E

Groſſe rencontre de Monſeigneur de Briſſac auec les ennemis.

L'EMPEREVR voiant ordinairement ſon camp fort trauaillé de noſtre cauallerie legere qui eſtoit à Vitry, laquelle de iour en autre deſtrouſſoit ſes fourrageurs,dont aduenoit grande neceſſité de viures en ſon camp, delibera de les en deloger,& pour ceſt effect depeſcha Dom Franciſque d'Eſt frere du Duc de Ferrare, general de ſa cauallerie legere, auecques toute ſa troupe,& le Duc Maurice de Saxe, auecques douze cens cheuaux Allemãs, & le Comte Guillaume de Fuſtamberg, auecques huict ou dix mille lanſquenets,& de l'artillerie pour ſuiure laditte cauallerie. Et eſtoit leur entrepriſe, que la cauallerie paſſeroit la riuiere de Vitry à vn village nommé Changy,à vne lieuë Françoiſe au deſſous dudict Vitry pour ſe trouuer ſur le chemin de Challons,à ce que ſi les François ſe vouloyent retirer vers ledict Challons,ils les peuſſent rencontrer en teſte,& ſ'ils ſe retiroyent audit lieu de Vitry,le Comte Guillaume venoit auecques l'artillerie pour les forcer. Mais le iour les ſurprint auant qu'ils fuſſent à Changy, où ils trouuerent vingt cheuaux de guet de la compagnie du ſeigneur de Langey, laquelle eſtoit conduite par le ſeigneur de Maruille Cathelin Raillart ſon lieutenant, à cauſe que ledict ſeigneur de Lãgey eſtoit en Piemõt: lequel Maruille ayant decouuert les coureurs des ennemis, qui vouloient recongnoiſtre le paſſage,ſe ferma au bout du pont,auſſi firent les ennemis attendans leur groſſe trouppe, & ce pendant ledict Maruille aduertit la Motte Gondrin capitaine de cheuaux legers, lequel eſtant arriué paſſa l'eau pour cõbatre les coureurs des ennemis, mais il fut chargé de telle furie qu'il fut renuerſé, & luy fort bleſſé & repouſſé iuſques où eſtoit la compagnie du ſeigneur de Langey:laquelle voyant ſur leurs bras cinq ou ſix cornettes de cheuaux legers,commencerent touſiours en combatãt,à faire leur retraitte F

vers

A vers Vitry,non ſans qu'il en demeuraſt dix ou douze priſonniers,& pluſieurs bleſſez,& les Albanoys qui eſtoyēt logez pres laditte cōpagnie, oyās l'alarme ſe retirerent vers Challons tous eſbādez. Eſtans leſdits cheuaux legers raſſemblez pres de Vitry, trouuerent la bande du ſieur de la Hunaudaye conduite par Michel Angé ſon lieutenant,qui leur feit eſpaule, & ſe retirerent enſemble touſiours cōbatans iuſques à Vitry,auquel lieu eſtans arriuez,trouuerēt le ſeigneur de Briſſac auecques quelques arquebouziers de la bande de Sainct Petre Corſe dedans des vignes,leſquels ſouſtindrent à coups d'arquebouſe l'ennemy,qui leur vint bien à propos,autrement ils euſſent eſté defaicts. Ledit ſeigneur de Briſſac voiant la force n'eſtre ſienne delibera ſa retraitte,& print le chemin de la riuiere de Marne,pour ſe retirer à Challons, ou à mi-chemin. Monſieur de Neuers auoit enuoyé trois ou quatre cens hommes d'armes,qu'il auoit ietté hors de la ville pour ſouſtenir noz gens,mais ils ne les rencontrerent, d'autant qu'ils auoient prins
B le chemin de la chauſſée: parquoy le ſeigneur de Briſſac ayant paſſé la riuiere,aueques ſi peu de cheuaux legers qui luy eſtoient reſtez,meit la moitié de ce qu'il auoit ſur la main dextre,& luy ſur la gauche,& enuoia quelque nombre de piquiers & d'arquebouziers au paſſage de la riuiere, pour ſouſtenir. Mais ſoudain l'ennemy eſbanda ſept ou huict cens piſtoliers, & autāt de cheuaux legers,& bon nombre d'arquebouziers à cheual, leſquels contraingnirent Sanſac qui eſtoit demeuré ſur la queuë de donner dedans le vilage où eſtoit le paſſage,qui porta grand ennuy à noz gens de pied,car l'ennemy les trouua en deſordre rompus par noz gens meſmes,& les tailla en pieces,hors vne partie qui ſe retirerent en vne egliſe,leſquels ſe voulans rendre arriué que fut le Comte Guillaume,apres leur auoir preſenté le canon,& faict battre l'egliſe,y feit mettre le feu,& furent tous bruſlez là dedans. Ce temps pendant le ſeigneur de Briſſac faiſoit ſa retraitte,touſiours
C tournant ſur ſon ennemy quand l'occaſion ſe preſentoit,de ſorte qu'il fut deux fois prins,& deux fois recoux,ſi que ſa vertu & conduitte vainquit la force,car en combatant obſtinément ſe retira pres de Challons. Les Imperiaux ſe logerēt la nuict à Vitry,puis laiſſans le Comte Guillaume tant dedans la ville que au chaſteau,pour fauoriſer leurs fourrageurs,ſe retirerent en leur camp deuant Sainct Diſier, auquel lieu l'Empereur continuoit ſon ſiege,& cherchoit tous les moiēs poſſibles pour endommager les aſſiegez. *Priſe de Vitry.*

Le Comte de Sancſerre, lequel eſtoit dedans, aduiſoit diligemment à ſe cōſeruer,& departit les quartiers,afin que chacun ſceuſt où il deuoit combattre. Au Vicōte de la riuiere bailla la garde du bouleuert de la victoire, qui eſt à la porte qui tire à Parthe, auecques l'vne de ſes enſeignes: & à ſon autre enſeigne la garde depuis ledit bouleuert iuſques à la plateforme, qui tire vers Sainct Mennehou:& depuis laditte platteforme iuſqs au chaſteau, ordonna vne autre enſeigne:& dedans ledit chaſteau le capitaine Neufuillette,l'vn des lieutenans du capitaine la Lande, de l'vne des ſes enſeignes:& auſſi depuis ledit chaſteau iuſques au bouleuert, où eſtoit le Viconte de la

Riuiere,furent ordonnez deux cens hommes de pied eſtans ſous la charge du ſeigneur de Dourriers,lequel auoit eſté prins dedans Ligny. Et en chacun deſdits quartiers fut ordonné dix hommes d'armes,& puis pour la garde de la place, & ſecourir où il ſeroit beſoing, vingt hommes d'armes, & cinq cens hommes du capitaine Ricaruille,deſquels il auoit la charge ſous le capitaine la Lande. Auſſi l'Empereur,eſtant logé pres de la Iuſtice,fit approcher ſes Eſpagnols entre la ville & la riuiere en vn fonds, auquel ils ne pouuoient eſtre offenſez de l'artillerie de dedans:leſquels apres auoir faict leurs trenchées droit à la poincte du bouleuert de lavictoire, mirent deux bandes d'artillerie en batterie, l'vne qui battoit depuis ledit bouleuert iuſques à la porte qui deſcẽt aux moulins,& l'autre du coſté de Parthe,laquelle battoit en flanc: mais le Cõte de Sancſerre voyant la diligence qu'ils faiſoyent,feit venir les vingt hommes d'armes & l'enſeigne de Ricaruille,qui eſtoyent à la place, pour remparer au lieu de la batterie que les ennemis faiſoyent. D E

PAREILLEMENT voiant l'Empereur que noz gens faiſoient ordinairement des ſaillies par deuers le chaſteau,enuoia le Prince d'Orenge, auecques dixhuict enſeignes d'Allemans,& ſix grandes couleurines,pour de ce coſté battre dedãs la ville, & empeſcher leſdites ſaillies,lequel ſe logea à la forge vis à vis du chaſteau, pres du pont, qui eſt ſur la riuiere de Marne. Eſtãt arriué à ladite forge, trouua moyẽ de diuertir les eauës hors du foſſé de laville,dont il meit les aſſiegez en neceſſité d'eau, car ils n'auoyent plus que trois puis,qui mal-aiſément pouuoient fournir aux gens de guerre. Ce pendant auſſi l'Empereur faiſoit continuer ſa batterie : mais eſtant le capitaine la Lande trauaillé d'auoir remparé tout le iour,& ſ'eſtant retiré dedãs ſon logis pour ſe refrechir,vn coup de canon paſſant par la breche & tout à trauers la ville, luy emporta la teſte, qui fut grand dommage,car il eſtoit vaillant homme, & beaucoup experimenté, dequoy le Comte de Sanſerre aduerty, feit ce iour celer ſa mort, craingnant eſtonner ſes ſoldats. Ce iour meſmes le Prince d'Orenge eſtant party dela forge où il eſtoit cãpé,& eſtant és trenchées pour aller viſiter l'Empereur, vn coup de couleurine venant de la ville donna ſur le haut d'icelles trenchées, où auoit force pierres, dont les eſclats frapperent ledict Prince d'Orenge,de ſorte qu'il en mourut au grand regret de l'Empereur & des Imperiaux. F

DEVX iours apres l'Empereur voyant que la breche eſtoit raiſonnable, delibera faire donner l'aſſault,& pour ceſt effect ſur les neuf heures du matin feit preparer ſon armée. Les Eſpagnols craingnans que les Allemans vouſiſſent auoir l'honneur d'aſſaillir les premiers,ſoudain ſans autre commandement,dixhuict enſeignes des leurs donnerent droict à la breche,auquel lieu ils combatirent main à main contre les aſſiegez vne grande heure. L'Empereur ſçachãt les Eſpagnols eſtre à l'aſſault,feit haſter de marcher neuf ou dix mille Allemans pour les ſouſtenir,toutesfois noz gens à force de bien cobattre, repoulſerent les Eſpagnols du hault de la breche en bas:

puis

A puis apres l'Empereur enuoya ſept ou huict cens hommes tous ayans caſaques de velous, & la bourguignotte en teſte, leſquels furẽt ſouſtenus cõme les premiers, & rẽuerſez dedans les foſſez. De rechef il feit renouueller l'aſſault de huict enſeignes d'Allemans, auec force petits barils de poudre, lances, & autre artifice de feu, leſquels feirẽt ſi bien leur prouffit qu'ils laiſſerent dedans le foſſé tous leſdits artifices, auec ſept ou huict cens hommes morts, qu'ils perdirent aux trois aſſaulx. L'Empereur conſiderant la vertu des aſſiegez, meſme qu'il auoit perdu grand nombre d'hommes & des plus experimentez, feit retirer chacun en ſon lieu. Telle fut la fin dudit aſſault, lequel auoit duré depuis les neuf heures du matin iuſques à quatre heures apres midy. Le Comte de Sancſerre y eut ſon eſpée qu'il tenoit au poing emportée d'vn coup de canon, ſans luy faire autre mal, ſinõ quelque bleſſeure au viſage de quelques petits eſclas, mais il perdit à la breche trente ou quarante tant hommes d'armes qu'archers, & deux cens hommes de pied.

B Peu de iours apres ledit aſſault l'Empereur enuoya vn trompette pour ſonder la volonté des aſſiegez, eſtimant qu'eux apres auoir faict leur debuoir ſe contenteroient d'vne compoſition honnorable: mais les aſſiegez ne voulurent iamais eſcouter ledit trompette, à ce qu'il ne peult donner eſtõnement aux ſoldats, & leur faire changer la bonne opinion en laquelle ils eſtoient de faire leur debuoir.

Le Comte de Sancſerre apres auoir aſſis ſon guet, aſſembla tous les capitaines, ſpecialement Hieronyme Marin Boullenois fortificateur, pour deliberer ce qu'ils auoient à faire. Finablement il fut conclud que la nuict ledit Hieronyme & le capitaine Ricaruille accompagné de vingt de ſes ſoldats deſcẽdroient dedans le foſſé, pour eſcarper la breche: ce qu'ils feirẽt, & raporterent quand & eux grand nombre de pouldres que les Allemans y auoient laiſſées, qui ſeruirent bien à noz arqueboſiers, car ils cõmençoient

C d'en auoir faulte: pareillement fut faicte telle diligence de remparer la breche qu'elle eſtoit au matin plus forte que deuant. Quoy voyãt l'Empereur, feit ceſſer la batterie pour tenter la ſappe, & feit en diligence cõmencer des trenchées pour aller droict au boulleuert de la victoire, & auſſi du coſté de la breche commença vne platte-forme de dixhuict gabions de front, ſur leſquels quand ils eſtoient emplis, on en dreſſoit d'autres iuſques à tant que la hauteur fuſt conuenable. Ceux qui beſongnoient pour venir ſapper le boulleuert, eſtans leurs trenchées deſia pres dudit boulleuert, trouuerent vne groſſe ſource de fontaine, qui les empeſchoit de paſſer outre: mais les aſſiegez voyãs ietter l'eau hors de ladite trenchée, ſouſpeçonnerẽt que les ennemis vouloient miner ou ſaper, & pour en ſçauoir la verité ils mirent la nuict dehors vn gentilhomme nommé le capitaine Limieres Normant, auec quelques hommes, lequel feit ſi bien ſon deuoir qu'il feit abandonner aux Eſpagnols la garde deſdittes trenchées, & les viſita de bout en bout, & ramena quelques pionniers dedans la ville pour dire des nouuelles: le reſte fut taillé en pieces.

DVRANT que le siege estoit deuant S. Disier, monsieur d'Aumalle fils aisné du Duc de Guise estoit dedans Stenay, ville (comme i'ay dit) sur la Meuze, auec cent cinquante hommes d'armes, & quelque nombre de gens de pied : lequel, outre ce qu'il auoit deliberé de la garder si l'Empereur la venoit assaillir, portoit grand dommage au camp Imperial, car ordinairement il estoit à cheual, & rompoit les viures à l'ennemy, principalement ceux qui luy venoient de Barleduc, de sorte que ses detrousses veritablement apportoient grande fascherie à l'Empereur. D

ENVIRON dixhuict iours apres ledit assault, vn tabourin François estãt allé au camp Imperial pour quelques prisonniers, apporta au Comte de Sanserre vnes lettres en chiffre, lesquelles luy auoient esté baillées en secret par vn homme interposé & à luy incogneu, qui disoit auoir charge de monsieur de Guise de les faire tenir secrettement audit Comte : lequel les ayant receuës & faict dechifrer, feit assembler les capitaines pour en ouir la substance : C'estoit que monsieur de Guise escriuoit, que le Roy sçachant l'extremité de viures & de poudres en laquelle ils entroient, leur mãdoit de trouuer moyen de faire composition si honnorable que les hommes fussent sauuez, par-ce qu'il n'y auoit ordre de les pouuoir secourir. Or auoit le seigneur de Granuelle faict surprendre vn pacquet, dedans lequel fut trouué l'alphabet du chiffre que ledit seigneur de Guise auoit auec le Comte de Sanserre, sur lequel il auoit contrefaict ladite lettre au nom dudit seigneur de Guise. Le Comte & les autres capitaines n'ayãs cognoissance de ceste falsité, furent en diuerses opinions, mais en fin ayans respect au grand trauail que les soldats auoient porté, pour auoir esté assiegez par l'espace de six sepmaines, & que les viures & munitions leur cõmençoient à defaillir, de sorte que malaisément eussent ils eu poudres pour soustenir encores vn assault, conclurent de tenter la volonté de l'Empereur, & enuoyerent vn trompette au camp Imperial, afin d'obtenir saufconduit pour enuoyer vn gentilhomme deuers l'Empereur, ce qui leur fut accordé. Et puis apres par l'aduis des capitaines fut ordonné pour y aller Iacques de la Chasteigneraye seigneur de la Chenuaire, lieutenant dudit Comte de Sanserre, lequel Chenuaire cognoissant les capitulatiõs que l'Empereur vouloit faire trop rigoureuses, se retira sans rien conclure, mais en fin apres auoir esté par trois fois assemblez pour ladite capitulation, fut accordé xij. iours de trefues, & qu'il leur seroit baillé saufconduit pour enuoyer deuers le Roy, sçauoir si dedans ledit temps il les enuoiroit secourir, ou si la capitulation luy seroit aggreable, & au cas que non, ils demoureroient en leur entier : aussi où il l'auroit aggreable, & q̃ dedans le tẽps ils ne fussent secourus, lesdits assiegez rẽdroient la ville entre les mains de l'Empereur, & s'en iroient, à sçauoir la caualerie auec leurs armes & cheuaux, enseignes desployées & armet en teste : les gens de pied auec leurs armes marchãs en bataille, enseignes desployées, & tabourin sonnãt, & qu'ils ameneroient leurs bagues, & iiij. pieces d'artillerie au chois des assiegez auec leur equippage. E F

Traitté pour la reddition de S. Disier.

L'oc-

A L'OCCASION de ceſte capitulation veritablement tant auantageuſe & hõnorable pour les aſſiegez (leſquels auoyẽt arreſté l'vn des plus grands Empereurs qui ait eſté depuis Charlemaigne, auecques toutes les forces de l'empire Occidental, deuant vne place non fortifiée, laquelle n'auoit iamais eu reputation que d'vne ville champeſtre) prouenoit de ce que l'Empereur vouloit oſter au Roy d'Angleterre les moyens de ſe plaindre, à cauſe qu'il eſtoit campé deuant Boulongne & Mõſtreul, ſ'excuſant de ce qu'il ne paſſoit outre, ſur ce qu'il eſtoit dit par leur traitté, que l'Empereur & luy marcheroyent ſans ſ'arreſter ailleurs, pour aſſembler leurs forces pres de Paris, & contraindre le Roy de les combatre à ſon deſauantage, ſinon, qu'il permiſt ruiner ſes païs & ſubiets à ſa veuë. Car l'Empereur cognoiſ- *Diſcours ſur la deſcente des Anglois.*
ſoit bien la neceſſité deſdits aſſiegez, & le peu d'apparence de leur ſecours, & meſmes que dedans quinze iours pour le plus tard il les auroit par famine: mais auſſi conſideroit il combien luy eſtoit malaiſé luy ſeul, & ores
B qu'il euſt eſté accompagné de l'Anglois, ſelon leur deſſeing, de deſtruire ce royaume, non comprins qu'il auoit en barbe l'armee gaillarde, diſpoſe, & bien deliberée de monſeigneur le Dauphin, lequel apres luy auoir laiſſé conſommer la ſienne, le tiendroit la corde au col, dont luy aduiendroit plus de perte & de hõte plus reprochable, que celle tant inſigne qu'il auoit receuë en Prouence. Parquoy voulant l'Empereur faire cognoiſtre qu'il ne tiendroit à luy, que le traitté qu'il auoit auecques le Roy d'Angleterre ne fuſt accomply, accepta ceſte capitulation, eſperant attirer ledit Roy d'Angleterre, & ſe renforcer de ſon armée, pour enſemblement tenter l'execution de leur entreprinſe. Or par incidant ie vous diray, que au commencement de ceſte entreprinſe, le plus grand nombre du conſeil du Roy d'Angleterre eſtoit d'auis qu'il deuoit faire ſa deſcente en Normandie (comme auoyent fait ſes predeceſſeurs) & qu'eſtant ſon armée de trẽte mil le hõmes faiſant ſa deſcẽte en trois diuers lieux, & en chacun lieu dix mille
C hommes, & ayant liberté, & trouuant le pays deſpourueu de gens de guerre, cepẽdant que le Roy & toutes ſes forces, ſeroit amuſé cõtre vne ſi grande armée qu'eſtoit celle de l'Empereur, & contre l'armée que conduiſoit monſieur du Reulx, & le Cõte de Beures, pour faire deſcente en Picardie, il ſe pourroit inueſtir du duché de Normandie, l'eſtimant l'ancien heritage d'Angleterre. Mais Dieu qui a touſiours voulu conſeruer ce royaume, les feit chãger d'opinion, & entreprint de conquerir Boulongne & Mõſtreul, qui a eſté la ruine par apres du royaume d'Angleterre, ainſi que lon pourra cognoiſtre par ceux qui par cy apres eſcriront des choſes aduenues du regne du Roy Henry, à preſent regnant.

LE Roy ayant entendu le traitté des aſſiegez, lequel eſtoit mis ſur ſa diſcretion, le tint pour agreable: tellement qu'ils mirent és mains de l'Empereur ladicte ville de ſainct Diſier, & en ſortirent en l'ordre & ſelon qu'ils auoyent capitulé. Et par ce qu'il preuoyoit que ledit Empereur prendroit ſon chemin le long de la riuiere de Marne, manda à monſeigneur le Dau-

phin de renforcer monſieur de Neuers qui eſtoit dedans Challons, tant D
d'hommes que de viures & autres munitions, par ce qu'elle eſtoit peu fortifiée,& qu'il eſtoit beſoing de la garder par la force & vertu des hommes. Au reſte qu'il ſe fortifiaſt le long de ladicte riuiere, & donnaſt telle prouiſion à ſes affaires,que ſi l'ennemy entreprenoit de la paſſer,il peuſt le combattre à ſon auantage à demy paſſé, luy deffendant de hazarder autrement la bataille, pour l'importance que c'eſtoit ſ'il l'euſt perdue au milieu de ſon royaume, ayant en ſon dos vn tel ennemy que le Roy d'Angleterre. Choſe qui fut diligemment obſeruee par mondit ſeigneur le Dauphin: vray eſt qu'il eut bien deſiré auoir en ſa compagnie monſieur le Conneſtable de Montmorency, qui eſtoit retiré en ſa maiſon,pour vſer de ſon conſeil,& pour ceſt effect enuoya deuers le Roy, lequel trouua fort mauaiſe laditte requeſte de ſon fils, pour la haine qu'il portoit audit Conneſtabe, & en voulut grand mal aux Capitaines qui eſtoyent pres de ſon fils. E
Pendant que le Roy d'Angleterre tenoit le ſiege deuant Boulongne & Monſtreul, ordinairement ſe feirent de belles entrepriſes, & entre autres monſeigneur le duc de Vendoſme, aduerty que de Sainct Omer & Aire deuoit partir vn aduitaillement pour amener audit ſiege de deuant Monſtreul,delibera de le deſtrouſſer paſſant par le Boulõnois.Eſtãt party pour ceſt effect,eut aduertiſſement par les chemins que l'ennemy auoit à la conduitte dudit enuitaillement huict cens cheuaux, & douze cens Lanſquenets,leſquels menoyent quant & eux quatre couleurines moyennes, pour ſe fortifier, ſi par les chemins ils eſtoyent aſſaillis. Ledit ſeigneur de Vendoſme apres auoir eſté trois grandes lieuës au trot, ayant l'homme d'armes, l'armet en teſte,& la lance ſur la cuiſſe, enuoya le ſieur de Villebon auec ſa compagnie,le ſieur d'Eſtree, & d'Eſguilly, pour attaquer les ennemis,& les amuſer cependant qu'il arriueroit:& mena quand & luy ſa compagnie de cent hommes d'armes, le ſieur de la Chaſtaigneraye auec cinquante de monſieur le Dauphin, & le ſieur de Senerpont auec pareille F
Deffaitte d'Anglois deuãt Boulongne. charge.Leſquels arriuãs pres des ennemis les chargerent de ſorte qu'ils furent rompus & mis à vau de routte, & ſans les morts furent menez dedans Therouenne huict cens priſonniers, & deux couleurines moyennes. Les autres deux demeurerent, à cauſe du roüage qui eſtoit rompu, & y furent gaignez quatre enſeignes de gens de pied Allemans.Ledit ſieur auoit laiſſé ſur ſa queuë la compagnie de monſieur de Crequi, & celle de monſieur de Heilly de cent hommes d'armes pour le ſouſtenir, mais il n'en euſt beſoing.L'Empereur voulant ſuyure ſon entrepriſe partit de ſainct Diſier, y laiſſant bonne garniſon,& vint loger le lendemain à Vitry en Parthois, auquel lieu il eut nouuelle que le Roy d'Angleterre,quelque promeſſe qui fuſt entr'eux, n'eſtoit deliberé de paſſer outre,qu'il n'euſt mis en ſon obeiſſance Boulongne & Monſtreul. Cela diligemment conſideré par l'Empereur, & que ſi luy ſeul marchoit plus auant en païs (eſtans deſia ſes ſoldats dehallez pour le trauail & faute de viures qu'ils auoyent ſouffert deuant

Sainct

A Sainct Disier, & que pareillement ils souffroyent) la faim suffiroit pour le combattre, sans les forces du Roy, lesquelles il voyoit gaillardes & sur le point de prosperer, pour le contraindre ainsi qu'ainsi de faire honteusement sa retraitte, il commença à gouster quelques pourparlez qui auoyent esté mis en auant, durant le siege de Sainct Disier, d'vne paix entre le Roy & luy, par le moyen de son confesseur, & du seigneur de Granuelle, auecques quelques seruiteurs du Roy. Chose où ledit Empereur estima pouuoir honnestement entendre sans en communiquer au Roy d'Angleterre, attendu que desia il auoit failly de promesse, & qu'il doutoit (outre ce qu'il cognoissoit bien que si ledit Roy d'Angleterre prenoit Boulõgne & Monstreul, la conqueste ne seroit que pour luy) que par apres se sentant fort deça la mer, il luy fust plus difficile quand ils auroyent à traitter en- *Pourparlé de paix.*

B semble: si est-ce qu'auant passer plus outre, il enuoya sommer ledit Roy d'Angleterre de se venir ioindre, suyuãt leurs traittez au lieu qu'ils auoyẽt conclud. Mais veritablement l'Empereur ayant consideré l'arduité de son entreprinse, des son arriuée en France, auoit en passant & sans se declarer introduit iceux propos, mais du depuis les auoit cachez: les reseruant pour s'en seruir alors que la neceslité en laquelle il estoit reduit le cõtraindroit. Et apres auoir pensé à la proximité de sa ruine, feit poursuyure chaudement ce qu'il auoit premedité touchãt la paix, de sorte qu'il fut prins iour d'assembler les deputez, tant de la part de l'Empereur que du Roy, au lieu de la Chaussée, mi-chemin de Challons & de Vitry. De la part du Roy furent deputez pour cest effect Claude d'Annebault Amiral de France, & le seigneur de Chemans garde des seaux de France: & de la part de l'Empereur, le sieur Dom-Ferrant de Gonzague, & le sieur de Granuelle. Et pour aller deuers le Roy d'Angleterre, de la part du Roy fut deputé le Cardinal du Bellay, & auecques luy le president Remon premier president de

C Rouen, & le seigneur de l'Aubespine conseiller du Roy, & secretaire d'estat & des finances. L'Amiral d'Annebault & les deputez de l'Empereur ayans par quelques iours communiqué ensemble, entrerent en quelques articles de traittez, mais ils ne feirent aucune conclusion, & s'en retourna ledit Amiral au camp, & feit entẽdre au Roy l'estat de sa negotiation, pour sur iceluy sçauoir sa volonté.

Ce temps pendant l'Empereur vint loger à Thin l'Eueſque, deux lieuës pres de Challons: puis passant entre Challons & nostre dame de l'Espine, vint camper pres de la riuiere de Marne vne lieuë au dessous de Challõs, & deux lieuës pres de nostre camp, & estoit laditte riuiere entre deux. Passant l'armée Imperiale par deuant Challons, ceux de laditte ville cognoissans que l'Empereur passoit outre sans les vouloir attaquer, la ieunesse de monseigneur de Neuers sortit à l'escarmouche, pour recognoistre l'ennemy, & rompre leurs lances pour l'amour de leurs dames, & auecques eux les cheuaulx legers, de sorte que l'escarmouche se dressa forte & roide,

& ſe feirent de belles charges, prinſes, & recouſſes tant d'vn coſté que d'autre : mais en fin arriuant la force ducamp de l'ennemy, noz gens furent contraints de tenir bride. Il y mourut de gens de bien, & d'vne part & d'autre, & entre autres des noſtres le ſeigneur des Bordes, & le ieune Ienlis, tous deux de la maiſon de monſeigneur d'Orleans, & furent tuez de coups de piſtoles, qui ſont petites harquebuſes qui n'ont qu'enuiron vn pied de canon, & tire l'on auecques vne main, donnant le feu auecques le rouet. D

Priſe du Côte Guillaume.

ESTANT l'Empereur campé au lieu que ie vien de dire, le Comte Guillaume de Fuſtamberg (qui eſtoit l'vn des principaux qui auoyent perſuadé à l'Empereur de prendre ce chemin, par ce qu'il le cognoiſſoit, pour auoir eſté ſept ou huit ans au ſeruice du Roy, & venant d'Allemagne pour ledit ſeruice, prenoit touſiours ſon chemin le long d'icelle riuiere de Marne) partit enuiron minuict du camp Imperial, ſeulement accompagné d'vn guide, pour aller recognoiſtre vn gué de laditte riuiere, où autresfois il auoit paſſé, eſperant par là faire paſſer l'Empereur, & ſon armee. Arriué qu'il fut audit gué, laiſſa ſon guide ſur le bord de l'eau, pour luymeſmes ſonder le gué, lequel il trouua fort aiſé, & le paſſa : mais quelques gentils-hommes de la maiſon du Roy, & vne partie de la compagnie de mõſieur l'Amiral, auſquels il touchoit ceſte nuict de faire la garde, eſtãs leurs ſentinelles prochaines de là (car elles eſtoyent le long de l'eau) deſcouurirent ledit Comte Guillaume, & ſans faire alarme, ſe ietterent entre la riuiere & luy, tellement que ſe cuidant retirer au paſſage, il fut prins ſans reſiſtance: puis eſtant amené au camp, fut recogneu, & enuoyé en la baſtille de Paris, & depuis paya trente mille eſcus pour ſa rançon. E

Chemin de l'Empereur.

L'EMPEREVR voyant ſon armée ſe ruiner par famine, à cauſe que de toutes parts les viures luy eſtoyent coupez tant deuant, derriere, que par les coſtez : delibera faire ſa retraitte par Soiſſons. Mais ſecrettement par vn moine Eſpagnol, de la maiſon de Gouſments, lequel auoit eſté l'inſtrument du confeſſeur de l'Empereur, pour mettre les traittez en auant, feit haſter de remettre ſus les propos de la paix, feingnant toutesfois qu'elle ne venoit de luy. Et ce pendant pour trouuer moyen de viure, ſuyuit touſiours la riuiere, eſtant en hazard d'vne grande ruine, ſans qu'il fuſt aduerty que monſeigneur le Dauphin auoit enuoyé à Eſpernay vn capitaine de gens de pied, pour faire retirer les viures qui eſtoyent audit lieu, & rompre le pont qui eſtoit ſur la riuiere, & ce qui ne ſe pourroit ſauuer tant de bleds, vins, qu'autres viures, le ietter en la riuiere aual l'eau, & le gaſter. Mais il y feit mal ſon deuoir, de ſorte qu'il fut ſurprins de l'Empereur, lequel trouua le pont qui n'eſtoit rompu, & grande abondance de viures, d'autant que c'eſtoit l'vne des eſtappes de noſtre camp: choſe qui luy donna occaſion de paſſer outre iuſques à Chaſteau-Thierry, où pareillement il ſurprint les viures en ſi grande abondance, que ſon armée qui eſtoit af- F

famée,

A famée, se remist en vigueur. Audit lieu de Chasteau-Thierry fut grād mutinement entre les Espagnols & Lāsquenets dudit Empereur, de sorte qu'à peine peurent ils estre empeschez, de ne se donner la bataille les vns aux autres, à cause que lesdits Lansquenets trouuoyent mauuais que les viures leurs fussent departis par lesdits Espagnols.

MONSEIGNEVR le Dauphin aduerty de la faute aduenue à Espernay, laquelle pourroit estre cause de faire marcher l'Empereur iusques pres Paris, depescha le sieur de l'Orges, auecques vij. ou viij. mille hōmes de pied, & quatre cens hommes d'armes, pour entrer dedans Paris, y auenant le besoing, lequel s'arresta à Lagny sur Marne, pour estre plus à propos pour executer ce dōt il auoit charge, car ledit lieu est à cinq lieuës de Paris. Puis suyuant la riuiere en toute diligence gaingna le deuant, & vint camper à la Ferté sous Ioüare, quatre lieuës au dessous de Chasteau-Thierry sur la mesme riuiere, & enuoya à Meaux bon nombre d'hommes pour empes-
B cher le passage audit Empereur: puis auecques son armée s'approcha pres de Paris, craignant que le Roy d'Angleterre marchast de ce costé. L'Empereur cognoissant la diligence que mondit seigneur le Dauphin auoit faicte, de venir gaigner le passage de la Ferté, & ayant crainte de tomber en extremité de famine, tourna son chemin vers Villiers Costerets à trauers le païs de Vallois, pour arriuer à Soissons.

Discours sur la paix que feit le Roy.

CE PENDANT le Roy estoit à Paris importuné sous main de faire paix auecques l'Empereur, laquelle il consentit, neantmoins qu'il luy coutast de ses nouuelles conquises, cognoissant (ores qu'audit Empereur il dōnast la bataille) qu'elle ne se pouuoit passer sans grande perte d'hommes, soit ou qu'il la gaingnast, ou perdist: & que le Roy d'Angleterre, & le Comte de Bures, lesquels auoyent aussi puissante armée que la siēne, luy pourroyēt encores donner vne bataille: & perdāt l'vne ou l'autre, ou toutes deux, son
C royaume seroit en hazard: & les gaingnant, si ne pouuoit il beaucoup profiter, mesmes sur le Royaume d'Angleterre, qui est insulaire. Ioinct qu'il estoit tous les iours solicité par le Mareschal du Biez, de luy enuoyer secours de viures dedans Monstreul, autrement il seroit contraint par famine la remettre entre les mains de l'ennemy. Pareillemēt n'estoit trop asseuré de la suffisance du seigneur de Veruin, qui estoit chef dedans Boulongne: & consideroit que s'il perdoit lesdittes villes, l'ennemy auroit entrée pour empieter son Royaume: & que difficilement elles pouuoyent estre secourues s'il n'appointoit auecques ledit Empereur. Parquoy depescha l'Amiral d'Annebault, lequel fut trouuer l'Empereur en l'abbaye de sainct Iean des Vignes, aux faulxbourgs de Soissons: auquel lieu estant arriué, le Roy l'aduertit, comme il auoit eu nouuelles que le seigneur de Veruin auoit rendu Boulongne, & qu'il procedast diligemment à la conclusion du traitté: car si l'Empereur eust esté certain de ceste reddition (combien que la paix luy fust necessaire) il eust esté plus hault en ses demandes.

IL eſt fait mention aux precedents liures, comme tous les differends,ou D
la plus grande part, d'entre le Roy & l'Empereur, eſtoyent meuz pour le
duché de Milan : & que du viuant de feu monſeigneur le Dauphin Fran-
çois,premier fils du Roy, iceluy ſeigneur auoit propoſé audit Empereur,
que dudit duché(comme propre heritage de la maiſon d'Orleans)il inue-
ſtiſt monſeigneur Henry duc d'Orleans, qui depuis fut monſeigneur le
Dauphin,& puis Roy, choſe à quoy ledit Empereur n'auoit voulu enten-
dre:mais bien auoit fait offre de faire le mariage de monſeigneur Charles,
duc d'Angouleſme tiers fils du Roy,qui depuis a eſté duc d'Orleans, auec-
ques ſa fille ou niepce,& q̃ par le moyen dudit mariage,l'inueſtiroit d'ice-
luy duché de Milan. Laquelle offre le Roy n'auoit admiſe, pour euiter de
mettre en diuiſion mondit ſeigneur d'Orleans & monſeigneur d'Angou-
leſme,de preferer le puisne à l'aiſné. Mais quand l'occaſion ſ'offrit de trait-
ter la paix auecques l'Empereur, pour l'effect de laquelle monſieur l'Ami-
ral d'Annebault, par le cõmandement du Roy fut trouuer ledit Empereur
en l'abbaye de ſainct Iean des Vignes pres Soiſſons, ce party fut remis en E
auãt pour ledit Charles fils puisné du Roy alors duc d'Orleãs. Et en fin fut
Articles de paix auec l'Empereur. conclud que ledit duc d'Orleans deuoit dedans deux ans eſpouſer la fille
de l'Empereur,ou ſa niepce fille du Roy des Romains, moyennant lequel
mariage, à la conſommation d'iceluy, l'Empereur inueſtiroit iceluy duc
d'Orleans du duché de Milan, ou bien du conté de Flandres & païs bas, à
l'optiõ dudit Empereur. Auſſi le Roy en ce faiſant remettoit à l'Empereur
le droit par luy pretendu audit duché, & au Royaume de Naples, au cas
qu'il baillaſt les païs bas audit ſeigneur d'Orleans : & pareillement deuoit
le duc de Sauoye eſtre remis en la poſſeſſion de ſes païs, alors que ledit duc
d'Orleans ſeroit iouïſſant du duché de Milan, ou du conté de Flandres. Et
attendant ledit terme de deux ans,ſe deuoit rendre tãt d'vne part que d'au-
tre,ce qui auoit eſté reſpectiuement vſurpé tant deça que delà les monts,
depuis la trefue faite à Nice:& ſeroyẽt toutes choſes remiſes en l'eſtat qu'el F
les eſtoyẽt lors d'icelle trefue. Quant à l'Empereur,il rendit au Roy du co-
ſté de deça les mõts,ſainct Diſier,Ligny, & Commercy : de la part du Roy
fut rendu audit Empereur,Yuoy, Montmedy, & Landrecy : & fut la ville
de Stenay (les fortifications d'icelles raſées) remiſe entre les mains du duc
de Lorraine.Du coſté d'Italie l'Empereur rendit ſeulemẽt la ville de Mõt-
deuis,& le Roy luy rendit Albe,Queras,Antignan,ſainct Damian,Palezol,
Creſentin,Verrue, Montcal, Barges, pont d'Eſture, Lans Vignal, & ſainct
Saluadour,ſainct Germain,& la plus part du païs des Langues, & du Mar-
quiſat de Seue,& auſſi la Valpergue.

LES traittez de paix ainſi accordez, l'Empereur manda au conte de Bu-
res, & au conte de Reux, qui eſtoyent deuant Monſtreul auecques ſon ar-
mée en la compagnie du Duc de Norfole, & d'vne partie de l'armée d'An-
gleterre,qu'ils euſſent à leur retirer, & licentier ſaditte armée. Ce fait, par-
tant de Soiſſons pour prendre ſon chemin à Valentiennes, ſ'en alla à Niſi
le Chaſteau,

A le Chasteau, de là à Crespy en Laonois, puis à la Fére sur Oize : auquel lieu le vint trouuer le Duc d'Orleans, pour l'accompagner iusques hors des limites de ce Royaume, & auecques luy monsieur Iean Cardinal de Lorraine, le Cardinal de Meudõ, le Comte de Laual, le seigneur de la Hunaudaye, & autres: lesquels l'accompagnerent iusques à Bruxelles, comme hostagers, iusques à ce que la reddition des places que le Roy tenoit dela les monts, fust faicte. Puis l'Empereur & le Roy depescherent en Piemont deuers le Marquis du Guast, & le seigneur d'Anguien leurs lieutenans generaulx dela les monts, pour faire publier la paix, & pour chacun en son endroit faire restituer les places qu'ils tenoyent l'vn de l'autre : mais le Marquis n'eut grande peine à rendre, car il ne tenoit de conqueste sur nous depuis la trefue de Nice, que le Montdeuis.

Or reuenons au Roy d'Angleterre, deuers lequel le Roy (alors que les deputez de sa maiesté, & ceux de l'Empereur furent depeschez pour se
B trouuer au lieu de la Chaussée, pour le traicté de paix, dont est faicte mentiõ) auoit depesché le Cardinal du Bellay. Iceluy du Bellay l'eust peu conduire à ceste raison de paix, veu que l'Empereur y vouloit entrer, mais ledit Roy d'Angleterre estant bien aduerty de l'estonnement auquel estoit entré le seigneur de Veruin chef dedans Boulongne, vsa de dissimulation, remettant les choses en longueur, se tenant certain que de bref il auroit telle issue de son entreprinse de Boulongne qu'il desiroit, & ce pendant il enuoya ledit seigneur Cardinal & sa compagnie au chasteau de Hardelot, pour estre logé plus commodement. Le seigneur de Veruin qui (comme i'ay dit) estoit homme peu experimenté, apres auoir enduré grande & furieuse batterie, soustint quelque forme d'assault, mais (à ce que i'ay entẽdu par luy mesmes) la vertu du capitaine Philippe Corse fut cause de le faire soustenir si longuement : mais en fin ledit capitaine Philippe estant à la
C breche, fut frappé par la teste d'vn esclat d'artillerie venant du camp, dont il mourut. Ledit seigneur de Veruin l'ayant perdu, & n'ayant plus que toute ieunesse aupres de luy, & de soy mesmes estonné commença à parlementer, auquel parlement succeda tel effect, que iceluy seigneur de Veruin feit sortir le seigneur de sainct Blimont, vieil soldat, porteseigne du seigneur du Biez, & le seigneur de Freumeselles commissaire des guerres, pour entendre la volonté du Roy d'Angleterre, laquelle fut que les gens de guerre, & citadins s'en iroyent leurs bagues sauues, remettans la place entre ses mains, auecques toute l'artillerie, munitions & viures, dont de tout y auoit abondance. Les citadins n'y vouloyent consentir, mesmes le Maieur feit offre audit seigneur de Veruin, que s'il vouloit s'en aller, luy auecques les citadins, & les gens de bonne volonté garderoit la ville, mais iamais ne fut ouy. Le lendemain que la composition fut accordée, & deuãt que hostages fussent baillez, suruint si extreme tourmente, tant de vent q̃ de pluye, que dedans le camp de l'ennemy ne demeura vne seule tente debout, & pour les terres qui sont grasses, nul ne pouuoit marcher ny auãt, ny arriere.

Prise de Boulongne par composition.

Toutesfois iamais l'opinion du seigneur de Veruin ne changea, & ne peut D
estre persuadé qu'il ne remist la place entre les mains du Roy d'Angleterre, disant qu'il ne luy vouloit faillir de sa parole, mais il faillit bien de sa foy à son naturel & souuerain Prince, dont du depuis il eut la teste tranchée à Paris. Il est certain que s'il eust tenu deux iours, la ville estoit sauuée: car (comme i'ay dit) pour la pluye n'y auoit ordre de marcher à l'assault, & cependant monseigneur le Dauphin qui marchoit en diligence pour le secourir, fust approché, qui eust fait changer le dessein du Roy d'Angleterre.

Dvrant le siege, le seigneur de Sainct André, ieune homme de grãde volonté, des plus proches de la personne de monseigneur le Dauphin, entreprint d'entrer dedans Boulongne, ayant choisi des gens de bien & d'experience, pour mener quand & luy, esperant faire grãd seruice à son Prince, & luy sauuer sa ville, que l'on cognoissoit en hazard de perdition. Et par ce que par terre n'y auoit moyen d'y entrer, pour les trenchées qu'y a- E
uoyẽt fait les Anglois, & forte garde d'icelles, delibera d'y entrer par mer, mais le vent & la tourmente luy furent si contraires, que deux ou trois fois ayant donné à l'embouchement du haure, autant de fois il fut reietté en la mer: parquoy apres auoir tenté toutes fortunes, fut contraint de retourner dont il estoit party.

Le Roy ayant fait la paix auec l'Empereur, feit promptement marcher son armée, pour surprendre le camp des Anglois, qui estoit deuant Monstreul, & trouuer le Roy d'Angleterre deuant Boulongne, abandonné de l'armée Imperialle, & luy donner la bataille, sinon, qu'il leuast son camp, & se retirast: puis trouuant Boulongne fort ruinée (comme on disoit) auant que les Anglois eussent loisir de la remparer, y auroit moyen de la reprendre. Mais le Duc de Norfolc, qui estoit deuant Monstreul, ayant entendu que nostre armée approchoit de Hedin, craingnant qu'elle ne se iettast en- F
tre Boulongne & luy, pour empescher sa retraitte, leua son camp, & pria le Comte de Bures de l'accompagner iusques au lieu de seureté, ce qu'il feit. Le Roy d'Angleterre (estant le Duc de Norfolc ioint auecques luy) cognoissant que ses forces separées d'auecques celles de l'Empereur, n'estoyent suffisantes pour soustenir l'armée du Roy, se retira à Calais, faisant embarquer à Boulongne vne partie de sa grosse artillerie, pour mener en Angleterre: & laissa pour la garde de sa conqueste le Duc de Sombresset, nommé Milort Semer, frere de la feuë derniere Roine son espouse, dont estoit sorty Edouart qui depuis fut Roy.

Monseignevr le Dauphin aduerty que le siege de deuant Mõstreul estoit leué, & que le Roy d'Angleterre s'estoit retiré à Calais, mais pour la haste qu'il auoit de desloger, auoit laissé la plus part de son artillerie, viures, & autres munitions dedans la basse Boulongne, partit d'Auchy le Chasteau, & print le chemin par le hault païs du Boulenois, passant à vn village nõmé Escueulles, laissant la fosse Boulenoise à gauche, pour venir

à Marquise,

A à Marquiſe, mi-chemin de Boulongne & de Calais. Duquel lieu de Marquiſe,apres y auoir refreſchy ſon armée deux ou trois heures, partit pour arriuer à la baſſe Boulongne deuant le iour(ainſi qu'il feit)afin de ſurprendre laditte artillerie, viures, & munitions qui y eſtoyent (or n'eſtoit laditte baſſe Boulongne fermée que de quelques petites tranchées). Et eſtant pres furent ordõnées deux troupes, dont la premiere eſtoit conduitte par le ſeigneur de Fouqueſſolles,pour faire l'execution : & auecques l'autre, & plus groſſe troupe, deuoit marcher le ſeigneur de Thais pour ſouſtenir ledit de Fouqueſſolles:puis deuoiẽt marcher ſix mille Griſons pour ſe ietter en vn vallon, & ſecourir où beſoing ſeroit. Mais il me ſemble qu'ils deuoyent ietter vne teſte de dix ou douze enſeignes, entre la baſſe Boulongne & la haulte, pour empeſcher les ſaillies de ceux de la haulte Boulongne:ie ne ſçay ſ'il fut ordonné, toutesfois il ne fut pas executé. Auſſi eſtoit il raiſonnable, qu'il demeuraſt quatre ou cinq enſeignes en bataille ſur la

Deffaitte de nos gens pẽſant ſurprendre Boulongne.

B place de la baſſe Boulongne,pendant que ſe feroit l'execution, où chacun ſe pourroit recueillir. Le ſeigneur de Fouqueſſolles ſuyuant ce qui luy eſtoit ordonné,donna dedans la place,& le ſuyuit le ſeigneur de Thais:tout ce qui ſe trouua d'énemis,fut mis au fil de l'eſpée, l'artillerie du Roy d'Angleterre & les munitions gaingnées:de ſorte que noz gens penſoyent auoir la victoire, mais autrement en aduint, car cinq ou ſix enſeignes ſortans de la haulte Boulongne,trouuerent noz ſoldats en deſordre,comme gens qui ſamuſent au butin,& les mirent à vau de roupte. Le ſeigneur de Fouqueſſolles cuidant ſe retirer à la place, pour faire teſte, y fut tué:le ſeigneur de Thais ſe retirãt eut quelque coup de fleſche, & n'y eut iamais ordre de raſſembler les ſoldats, & quelques remonſtrances que leur peuſſent faire les capitaines,ne voulurent tourner viſage au peu de nombre qui eſtoit ſorty: & meſmes noz Italiẽs ſ'en allerent en confuſion, iuſques au lieu où eſtoyẽt

C les ſix mille Griſons pour les ſouſtenir: & ſi ie penſe qu'il y auoit autãt de bons ſoldats qu'il en fuſt pour l'heure en Europe, qui me fait croire que " ſur toutes choſes on doit, en faiſant quelque entreprinſe, preueoir les in- " conueniens qui peuuent aduenir,& y pourueoir en temps & lieu: d'autant " qu'il eſt tard, & quelquesfois impoſſible d'y remedier apres que le deſor- " dre eſt aduenu.Monſeigneur le Dauphin à toutes forces vouloit marcher " luy meſmes, & hazarder ſa perſonne pour y donner ordre, mais il ne fut conſeillé de ce faire,attendu que le iour eſtoit venu,& que la ville à coups de canon qui battoyent de poincte en blanc, de Hault en bas, empeſchoit qu'on ne ſe pouuoit rallier enſemble: auſſi la pluye eſtoit ſi extreme, que la plus part de noz arquebuziers eſtoyent ſans feu, & le reſte pour l'indiſpoſition du temps,n'auoyent moyen de ſ'aider de leurs armes. Ce pendant quelque caualerie des noſtres, auoit donné entre Boulõgne & la tour d'Ordre, mais elle fut contraintte de ſe retirer, ſe voyant abandonnée des gens de pied.

Ce deſaſtre aduenu, monſeigneur le Dauphin voyant les pluyes ſi con-

tinuelles, & la faulte de viures qui eſtoit en ſon camp (par ce qu'il eſtoit D
venu en telle diligẽce,que meſmes à cauſe des mauuais chemins les viures
ne l'auoyent peu ſuyure, que la plus part de ſon armée fut trois iours ſans
manger pain, & à qui en auoit le ſoldat dõnoit ſon harnois pour vn pain,
& ne pouuoit lon auoir viures de plus pres qu'Abbeuille,d'autãt que tout
le Boulonnois iuſques à Monſtreul eſtoit ruiné & bruſlé,& ſemblablemẽt
depuis Monſtreul iuſques à Abbeuille, (qui ſont dixſept lieuës d'interual-
le)& ne ſe trouuoyent herbes ny autre fourrage pour les cheuaux, ſe retira
par l'aduis des capitaines vers Mõſtreul : auquel lieu apres auoir eu nou-
uelles du Roy ſon pere,licentia les Suiſſes & Griſons, laiſſant à Monſtreul
pour faire teſte à ceux de Boulongne,mõſieur le Mareſchal du Biez, auec-
ques les bandes tant Françoiſes qu'Italiennes venues de Piemont,& puis ſe
retira deuers le Roy, qu'il trouua à Sainct Germain en Laye. Auſſi le ſei-
gneur d'Anguien, apres auoir ordonné le ſeigneur de Termes, pour ſuy-
uant le traitté de paix,reſtituer les places par luy conquiſes ſur l'Empereur, E
ſe retira deuers le Roy qu'il vint trouuer à Mante, peu de iours auant que
mondit ſeigneur le Dauphin y arriuaſt.

Dvrant ceſt hyuer ne ſe feit de grãdes entreprinſes,ſinon que le Ma-
reſchal du Biez ayant mis enſemble toutes les forces qui eſtoyent demeu-
rées en Picardie, alla camper au Portet (qui eſt vn petit port,où ſeulement
ſe retirent les peſcheurs) vn quart de lieuë deça Boulongne,eſtant la riuie-
re du pont de brique entre la ville & luy, eſperant au deſſus dudit lieu ti-
rant vers Boulongne & le long de la coſté de la mer faire vn fort, pour te-
nir en ſubiection le haure de Boulongne. Mais le Milor Sorel fils du Duc
de Norfolc,pour rõpre laditte entreprinſe,aſſembla les forces que le Roy
d'Angleterre auoit par deça la mer,& vint ſurprendre ledit Mareſchal de-
uant qu'il euſt eu moyen de ſe fortifier,de ſorte qu'il fut contraint de ſe re-
tirer vers Monſtreul: & ſans l'ordre qui fut mis par le capitaine Villefran- F
che,maiſtre de camp des vieilles bandes Françoiſes, lequel demeura ſur la
queuë,il y auoit grande aparence, qu'il y fuſt aduenu vne roupte. Si eſt ce
qu'il y mourut de gens de bien,tant d'vne part que d'autre, & pour le mau-
uais chemin qui eſtoit à cauſe des pluyes continuelles, ſur la retraitte de-
meurerent deux pieces d'artillerie de campagne,le reſte fut retiré, & ſe cã-
pa ledit Mareſchal vne lieuë par delà Monſtreul, tirant vers Boulongne,
pour auoir la commodité des viures qui luy venoyent dudit lieu de Mõ-
ſtreul.

En ce tẽps mourut le Roy Iacques d'Eſcoſſe, à cauſe dequoy le Royau-
me demeura fort deſpourueu : & pour y remedier,le Roy depeſcha auec-
Mort du Roy d'Eſcoſſe,& ce qui ſ'en enſuyuit. ques bon nombre de gens de guerre & d'argent le Cõte de Leno de la mai-
ſon de Stuart,neueu du feu Mareſchal d'Aubigny,qui eſtoit capitaine des
cent hommes d'armes Eſcoſſois des ordonnances du Roy, pour aller don-
ner ſecours à la Roine d'Eſcoſſe vefue dudit deffunct Roy,& fille du Duc
de Guiſe,lequel Roy ne laiſſa de luy & ladité Roine qu'vne fille ſeule he-

ritiere

A ritiere dudit Royaume. Ledit Comte de Leno arriué en Eſcoſſe, comme ieune & mal cõſeillé, depenſa les deniers du Roy fort mal à propos, & ſçachant le mal contentement que lon auoit de luy, prattiqua de ſe retirer au ſeruice du Roy d'Angleterre, qui le recueillit, eſperant en tirer du ſeruice, & luy dõna en mariage vne ſienne niepce fille de ſa ſœur, mere du feu Roy d'Eſcoſſe: laquelle apres la mort du Roy Iacques le Quart, pere d'iceluy feu Roy, eſpouſa vn gentil-homme d'Angleterre, dont eſtoit iſſue laditte fille. Le Roy aduerty de laditte reuolte, en toute diligence depeſcha le ſeigneur de la Broſſe gentil-homme de Bourbonnois, homme ſage & bien aduiſé, pour conſoller & conſeiller la Roine d'Eſcoſſe. Puis peu de temps apres depeſcha le ſeigneur de Lorges, cheualier de ſon ordre, auecques vne armée, pour donner aide & ſecours au païs d'Eſcoſſe.

Le Roy apres auoir depeſché pour le ſecours d'Eſcoſſe, ſe retira à Ro- 1545.
morentin, auquel lieu feit ſeiour iuſques enuiron le cõmencemẽt du mois
B de May, mille cinq cẽs quarãte cinq, mais ce tẽps pendant ayant conſideré q̃ laiſſant longuemẽt les Anglois dedans Boulõgne, ils pourroyent de iour en autre ſe renforcer, & prẽdre pied en ſon Royaume, qui ſeroit vne mauuaiſe ſemence, à ceſte occaſion delibera pour y remedier, chercher tous moyens de les en deſloger. Parquoy ordonna de dreſſer vne groſſe armée *Armée de mer du Roy.* par mer, dont auroit la conduitte l'Amiral d'Annebault, & la faire ſi gaillarde, qu'elle fuſt pour combattre l'armée d'Angleterre, ſ'il la trouuoit ſur la mer, & où l'occaſion ſe preſenteroit, prẽdre pied en Angleterre. Et pour ceſt effect manda en Prouence le capitaine Paulin depuis Baron de la garde, pour amener vingt-cinq galleres de la mer de Leuant en la mer de Ponant, paſſant le deſtroit de Gibaltar, choſe que lon n'auoit encores veuë, ſinon l'an mille cinq cẽs & douze, que le capitaine Pregẽt en paſſa ſix. Auſſi ordonna de vaiſſeaux ronds, huict ou dix carraques Geneuoiſes pour ren-
C forcer ſon armée, leſquelles vindrent ſi tard qu'elles ne ſeruirent de rien, meſmes entrans dedans la bouche de Sene, par faulte de bons pilots, ſ'en perdit la plus grande part. Pareillement ordonna de dreſſer vne groſſe & puiſſante armée par terre, pour, ce-pendãt que ſon armée de mer feroit ſon execution, ſe venir camper deuant Boulongne, la riuiere entre deux, & là faire vn fort: auquel il peuſt laiſſer quatre ou cinq mille hommes en ſeureté, & tenir ceux de Boulongne en telle ſuiection, qu'ils n'euſſent moyen de paſſer deça l'eau en ſes païs, & ſemblablement le faiſant ſur la pointe vis à vis de la tour d'Ordre, empeſcher à coups de canõ que nauires ne peuſſent entrer dedans le haure, pour ſecourir ceux de la ville, eſperant que dedans mi-Aouſt que ſon armée de mer ſeroit de retour, ledit fort ſeroit en deffence, ainſi que lon luy promettoit. Et ce faiſant eſtoit deliberé, ayant reuny tous ſes gens de guerre, tant de terre que de mer, marcher luy meſmes en perſonne, laiſſant dedans ledit fort trois ou quatre mille hommes, & aller aſſieger Guines, qu'il eſperoit forcer, & là ſe fortifier pour tenir Calais & la terre d'Oye en ſuiection, & par ce moyen affamer Boulongne: mais au-

trement en aduint,ainſi que vous orrez par cy apres.Et pour renforcer ſon D
armée tant de mer q̃ de terre,il enuoya en Allemagne, le Comte Rin Graue, le Colonnel Ricroc, & le Colonnel Ludouic, qui deſia auoyent chacun deux mille Lanſquenets à ſon ſeruice,pour faire nouuelle leuée, & réplir leurs regimens iuſques au nombre de quatre ou cinq mille chacun, & en Gaſcongne & Languedoc enuoya faire autre nouuel amas iuſques au nombre de dix mille hommes,pour remplir ſes bandes Françoiſes,& pour la terre ordonna chef de l'armée monſieur le Mareſchal du Biez.

AYANT fait telles ordonnances, le Roy partit de Romorentin, pour prendre ſon chemin en Normandie,par ce qu'il vouloit faire l'embarquement de ſon armée,en la ville Françoiſe du Haure de Grace, qui eſt à l'embouchement de la riuiere de Sene, & prenant le chemin par Argentan enuiron la Sainct Iean,ſe trouua à Tonques:eſtant audit lieu ſe deſcouurit ſon armée de Leuant, dequoy n'eſtant aduerty, il eſtima que c'eſtoit celle d'Angleterre qui vouſiſt faire deſcente en la baſſe Normandie,pour diuertir ſon entreprinſe:mais ſoudain vint vn brigãtin qui l'aſſeura que c'eſtoit E
ſon armée de Leuant. Auſſi peu de iours apres ſe preſenta deuant le chef de Caux trente cinq nauires Angleſches, qui tirerent à coup perdu en terre:mais ayans cognoiſſance de noz galleres qui approchoyent,feirent leur retraitte à Porſemue.

AVDIT lieu de Tonque,le ſeigneur de Lãgey vint trouuer le Roy,qui l'auoit depeſché aux frontieres de Champagne,pour recueillir les Lãſquenets,lequel luy apporta nouuelles de leur deſcente à Mezieres, & qu'il les auoit acheminez par eſtappes,ſuyuant ſon cõmandement,le chemin droit à Monſtreul. Ayant le Roy ceſt aduertiſſement de la venue deſdits Lanſquenets,qui eſtoit la principale force qu'il attendoit, manda au Mareſchal du Biez que incontinant qu'ils ſeroyent arriuez à Monſtreul,il euſt à marcher à Boulongne,& commencer le fort dont i'ay parlé cy deſſus, & qu'il euſt à luy faire entendre le temps que ledit fort pourroit eſtre en deffence: F
& luy feit enuoyer ſix ou ſept mille pionniers,& bon nombre de charroy pour conduire faſcines, gazons, & autres choſes neceſſaires pour ceſt effect. Le Mareſchal du Biez par le gentil-homme qui alla deuers luy, manda au Roy que dedans la mi-Aouſt le fort ſeroit en deffence, ce qui n'aduint toutesfois,comme cy apres ie vous reciteray. Sur l'aſſeurance d'iceluy Mareſchal, le Roy dreſſa ſon eſtat, & meit ſon but ſur icelle, & quant & quant le ſixieſme iour de Iuillet,feit faire voille à ſon armée de mer,laquelle eſtoit aſſemblée au Haure de Grace,& luy pour la veoir partir,eſtoit ſur le chef de Caux,dont il pouuoit tout deſcouurir.Mais tirant les ancres du Carraquon, qui eſtoit le plus beau nauire de la mer de Ponant, & le meilleur à la voille,portant huit cens tonneaux de charge, dedãs lequel deuoit eſtre la perſonne de l'Amiral,pour le combat:le feu ſe meit au fourgõ, tellement qu'on ne le ſceut iamais ſauuer,qu'il ne fuſt conſommé en cendres: & y auoit cẽt groſſes pieces d'artillerie de Bronze, meſmes y eſtoit l'argent

Embraſement du Carraquõ.

du Roy,

A du Roy, lequel fut sauué. Plusieurs voulans euiter la furie du feu, se precipiterent en la mer, les galleres en sauuerent beaucoup : mais depuis que le feu vint au bas dudit nauire, elles furent contraintes de prendre le large, car le feu se donna en l'artillerie, de sorte que la batterie qui se faisoit de si grand nombre de pieces, mettoit en fonds tout ce qui se trouuoit deuant, derriere, & aux costez. Le nombre des nauires ordonnez pour l'armée mõtoit à cent cinquante gros vaisseaux ronds, sans compter soixante Flouins, & vingt-cinq galleres, lesquels tous ensemble se leuerent ledit sixiesme iour de Iuillet, tant du haure de Grace, que de la Fosse d'Euure, Honnefleu, Harfleu, & Dieppe, & prindrẽt la volte pour tirer vers l'isle d'Huicht, & le haure de Porsemue en Angleterre, auquel lieu de Porsemue estoyent les forces de mer du Roy d'Angleterre, lesquelles nostre armée cherchoit à combattre.

Le dixhuittiesme iour dudit mois de Iuillet mille cinq cens quarante
B cinq, estant arriué monsieur l'Amiral pres l'isle d'Huicht, manda le Baron de la garde auecques quatre galleres, tant pour recognoistre l'isle iusques à la pointte de Saincte Heleine, que pour considerer la contenance des ennemis. Ceste pointe est par où lon entre dedans le canal qui fait la separation de l'isle d'Huicht & d'Angleterre, regardãt vis à vis de Porsemue. L'armée des ennemis estoit de soixante nauires esleuz & tresbien ordonnez en la guerre, quatorze desquels à la faueur du vent de terre sortirent de Porsemue d'vne grande promptitude, & en si bel ordre, que lon eust dit qu'ils attendoyent de pied coy nostre armée pour la combattre. Mais monsieur l'Amiral allant contre eux auec le reste des galleres, sortit aussi le reste de leur armée hors du Haure au deuant de luy : où apres auoir long tẽps combatu à coups de canon, les ennemis commencerent à se couler à main seneſtre au couuert de la terre, en lieu où ils estoyent deffendus par quelques
C forteresses qui estoyent sur la falaize, & de l'autre costé de bans & de rochers couuerts d'eau, lesquels sont assis au trauers du chemin, laissans seulement vne entrée estroitte & oblique, pour passer peu de nauires de front. Ceste retraitte, & la nuit qui approchoit, meirent fin au combat de ce iour, sans que en tãt de coups de canon & d'autre artillerie qui furent tirez, eussions receu perte notable. Quand les galleres furent de retour pres de la pointe Saincte Heleine, vindrent nouuelles à monsieur l'Amiral que la Maistresse (qui estoit le meilleur & principal nauire de nostre armée, & sur lequel il auoit deliberé de combattre) couloit en fonds, & qu'il n'y auoit autre esperance, que de sauuer les hommes, & l'argent du Roy, lequel estoit dedans pour le payement de l'armée. La cause de ce dommage fut (à ce que lon presumoit) que sortant du haure de Honnefleu pour se ietter à la rade, ledit nauire toucha en terre, & de ce heurt là quille & gaborts s'estonnerent, de sorte que les ioints des planches s'ouurirent tant, que les estoupes qui estoyent mal pressées dedans lesdits ioints, vindrent à s'abreuer, tellement que le iour d'apres ce nauire estant agité d'vn vent fraiz, feit tant

d'eau,que lon ne pouuoit plus fournir à l'euacuation. D

Estant monſieur l'Amiral venu pour donner remede tant aux hommes,que audit nauire, trouua que le ſeigneur de la Mailleraye Viceamiral de France,l'auoit ia fait deſcharger, & renuoyé au haure pour radouber. Ce fait,ledit Amiral ayant deputé vn autre nauire pour luy,diſpoſa de l'ordre des batailles pour le lendemain. L'ordre fut, que le nauire qu'il auoit eſleu pour repreſenter celuy qu'on auoit renuoyé au haure, dedans lequel deuoit eſtre ſa perſonne, ſeroit au front accompagné de trẽte nauires qu'il auoit eſleuz : le ſeigneur de Boutieres coſtoyant ce bataillon ſur la corne droitte,accompagné d'autres trente ſix nauires : le Baron de Curton feroit la corne ſeneſtre,armé de pareil nombre de nauires: & conſideré l'auantage du lieu où ſe tenoyent les ennemis, fut ordõné que dés le matin les galleres les iroyent trouuer à l'ancre, pour les eſcarmoucher à coups de canõ le plus furieuſement qu'ils pourroyẽt,& en combatant ſe retireroyent vers noz batailles,pour y attirer(ſ'il eſtoit poſſible)noz ennemis,pour les auoir E
au large au combat,& les tirer hors du deſtroit.Ceſte ordonnance fut treſhardiment executée, mais le temps feit par ſon changement telle commutation de danger,qu'on n'euſt ſceu iuger en ſi peu d'eſpace de tẽps, auquel fortune ſe monſtroit plus fauorable à eux ou à nous : car au matin à la faueur de la mer qui eſtoit calme ſans vent ne fureur de courante, noz galleres ſe pouuoyẽt regir & manier à leur plaiſir & au dommage des ennemis, leſquels n'ayans pouuoir de ſe mouuoir par faulte de vent,demeuroyent appertement expoſez à l'iniure de noſtre artillerie, qui auoit plus grande prinſe ſur leurs nauires,que les nauires ſur elles, d'autant qu'ils ſont plus eminens & plus corporus, & que par l'vſage des rames, noz galleres pouuoyent fouyr & decliner le danger,& gaingner l'auantage.

Fortvne entretint noſtre armée en ceſte ſorte plus d'vne heure:durant lequel temps, entre autres dommages qu'en receurent les ennemis, la F
Mariroſe l'vn de leurs principaux nauires, à coups de canon fut mis au fonds,& de cinq ou ſix cens hommes qui eſtoyent dedãs,ne ſ'en ſauua que trente cinq.Le Grãd Henry qui portoit leur Amiral, fut tellement affligé, que ſ'il n'euſt eſté ſouſtenu & ſecouru des prochaines nauires,il faiſoit vne meſme fin:autres plus memorables pertes euſſent ils fait, ſi le tẽps ne ſe fuſt tourné en leur faueur, qui non ſeulement les exempta de ce peril, mais fut propice à nous courir ſus,en ſe leuant ſeulement vn vent de terre, lequel auecques le courante les apportoit à plaine voille ſur noz galleres. Et fut ceſte mutation ſi ſoudaine, que noz gens à peine eurent loiſir ne la cõmodité de girer les proues : car au temps de la bonaſſe que vous auez ouy, & à la chaleur du combat, les galleres eſtoyent ſi fort approchées, venans ſi ſoudain les nauires ſur elles de telle impetuoſité, que ſans aucun remede leur paſſoyent par deſſus le corps,& les mettoyent en fons. Si par vne grãde aſſeurãce des chefs,adreſſe & experiẽce des mariniers, & de la chiorme, on n'euſt donné force, & celerité extreme à tourner les galleres. Et par ces

moyens

A moyens ayans noz gens giré les proues, auecques l'agilité des rames & faueur des voilles, s'esloignerent en peu d'heure à la portée d'vn canon, & commencerent à eslargir la vogue, & alentir leurs cours, pour attirer les ennemis, ainsi que leur estoit ordonné, hors des bans & difficultez des lieux cy dessus exposez.

Il y a vne espece de nauires particulieres, dont vsoyent noz ennemis, en forme plus longue que ronde, & plus estroitte beaucoup que les galleres, pour mieux se regir & commander aux courantes qui sont ordinaires en ceste mer: à quoy les hommes sont si duits, qu'auec ces vaisseaux, ils contendent de viteſſe auec les galleres, & les nomment remberges. Il s'en trouua quelques vnes à ceste retraitte, qui d'vne incroyable velocité suiuoyēt noz galleres en pouppe, & les molestoyent de leur artillerie tresinstammēt: dequoy elles ne se pouuoyēt deffendre n'ayās artillerie en pouppe: parquoy euſt falu qu'elles euſſent retourné sur eux, & ce faisant, se fussent mises en
B euidente perdition: car girant pour les combatre, les ennemis auoyent tēps de les aborder à plaine voille, & par ainsi les tresbucher. Toutesfois le prieur de Capouë frere du seigneur Pierre Strosse ne pouuant plus cōporter ceste indignité, se cōfiant en l'agilité de sa gallere, commença à tourner sur vn, lequel ayant deuancé les autres, tenoit presque vne de noz galleres par poupe: mais ce nauire pour estre plus court, tourna plus toſt, & redressa son chemin deuers son corps de bataille: & depuis ne luy, ny les autres, se meirent à suyure. Ce-pendant monsieur l'Amiral estoit dedans son nauire, ayant fait mettre les autres en armes selon l'ordonnance cy dessus exprimée, & ia estoit pour donner le signe de combat, s'il n'euſt veu les ennemis eux retirer de leur chasse, & reprendre le chemin de leur fort: à quoy il cogneut seurement qu'ils attendoyent qu'à la confience de noz forces, nous vinſſions temerairement à les trouuer à nostre desauantage, & que leur in-
C tention estoit de suyure noz galleres en tant qu'ils le pourroyent faire sans riens hazarder, esperans nous attirer sur les bans & battues. En ce conflict nous feismes perte de quelques forsats, & de quelques soldats priuez: d'hōmes de nom, il ne s'en perdit pas vn.

Ayant monsieur l'Amiral comprins l'intention des ennemis, se resolut de tenter par autres moyens de les attirer: car ayāt nouuelles que le Roy d'Angleterre estoit arriué à Porsemue, eut opinion que faisant descente en terre, gastant & bruslant son païs à sa veuë, & presque entre ses mains tuant ses hommes, que l'indignation qu'il prēdroit de telle iniure, la compassion qu'il auroit du sang & mort de ses suiets, & le gast & bruslement de son païs l'esmoueroyent tant, qu'il feroit partir ses nauires pour aller au secours, principalement n'en estant esloigné de deux traits de canon: ou s'il n'y vouloit entendre, le desplaisir de ses suiets se voyans n'estre en riens releuez de la presence du Prince, pourroit engendrer quelque sedition & mutinemēt au païs. La descente se feit en trois diuers lieux tout en vn tēps, pour tenir la force des ennemis separée: en vn costé fut mandé le seigneur

Descēte de monsieur l'Amiral en Angleterre.

Pierre Stroſſe pour deſcendre au deſſus d'vn petit fort, où les ennemis a- D
uoyent quelque artillerie, dont ils battoyent noz galleres par flãc: là dedãs
ſ'eſtoit retiré vn nombre de gens de pied du païs, leſquels ayans veu la har-
dieſſe des noſtres, abandonnerent le fort, & ſe meirent en fuitte dedans vn
bois taillis vers les parties mediterranes : noz gens à la pourſuitte en tuerẽt
quelques vns, & bruſlerent les maiſons circonuoiſines.

En autre endroit deſcendit le ſeigneur de Thais general des gẽs de pied,
& auecques luy le Baron de la garde general de noz galleres. Eux n'ayans
trouué reſiſtence à leur deſcente, tirerent auant, pour recognoiſtre & con-
ſiderer le païs, mais ils n'allerent gueres loing qu'ils ne trouuaſſent aucuns
eſcadrõs de gens de pied, qui par voyes ſecrettes & couuertes par les bois,
ſ'eſtoyent aſſemblez és lieux plus opportuns pour le combat à leur auan-
tage. A la cõfiance dequoy ils feirent teſte à noz gens, & en bleſſerent quel-
ques vns: & entre autres le ſeigneur de Monin y eut la main droitte perſée E
d'vn coup de fleſche : mais le reſte de noz gens marchans en bataille, leur
feirent abandõner leur lieu, & ſe retirerent à vau de routte, par les meſmes
chemins qu'ils eſtoyent venuz, par leſquels on ne les pouuoit ſuyure qu'en
deſordre, & à la file. En autre endroit deſcendirent les capitaines Marſay
& Pierrebon capitaines de galleres, leſquels furent bleſſez en vn combat
contre vne troupe d'Anglois qui ſ'eſtoyent aſſemblez. Les autres gens de
guerre eſtoyent ce pendant és nauires attendans le cõmandement de mon-
ſieur l'Amiral pour ſortir: aucuns deſquels voyãs le feu de tous coſtez par
païs, & la liſiere de la mer abandonnée à noſtre liberté, deſcendirent ſecret-
tement & ſans congé en lieu eſloigné de leur corõnal, pour n'eſtre par luy
empeſchez, leſquels deſcendus ſans conduitte & ſans chef pour leur com-
mander, ſ'eſpandirent plus franchement par le païs & ſans conſideration:
ayans à la veuë des ennemis gaingné le hault d'vne montagne qui trauerſe
l'iſle d'Huicht en largeur, furent aſſaillis par gens de cheual & de pied ſi vi-
uement que quelques vns furent tuez, & autres prins, & le reſte pourſuyuis F
en deſordre iuſques au bas de la mõtagne pres de la marine, où à la faueur
de noſtre armée, & d'vne haye & foſſé qu'ils trouuerent, ſe raſſemblerent
& feirent teſte à l'adueu de leurs compagnons qui eſtoyent dedans les na-
uires: dont pluſieurs de ce eſmeus, monterent en barque à grande haſte, &
allerent à leur ſecours: qui leur donna tel cueur qu'ils regaingnerent la mõ-
tagne, mettans les ennemis en chaſſe, qui ſe retirerent loing en terre iuſques
à vn ruiſſeau, qu'ils paſſerent par deſſus vn põt qu'ils couperẽt pour crain-
te d'eſtre ſuyuis des noſtres, & là ſe tindrent cois attendans du renfort. Cela
venu à la cognoiſſance de mõſieur l'Amiral, craignant que ſes gens eſtans
ſans chef vagabonds, ne receuſſent quelque honte, commanda au ſeigneur
de Thais d'y aller en perſonne pour les faire retirer, ce qu'il feit.

Le iour enſuyuant, ledit ſeigneur l'Amiral ayãt veu que par nul moyen
ſe pouuoyent attirer les ennemis au combat, delibera les aller aſſaillir au
lieu où ils eſtoyent: & ſur ceſte deliberation aſſembla en public tous les

pilots,

A pilots,capitaines & mariniers,pour mieux entendre la nature & qualité du lieu,& le remede que lon pourroit prẽdre contre la difficulté des bans cy deſſus mentionnez : leur remonſtrant combien nous eſtions ſuperieurs tãt de nombre de nauires, que de valeur d'hommes, & quel proffit porteroit au Roy & au Royaume vne telle victoire, laquelle il tenoit certaine qui pourroit aller iuſques à eux. Les hõmes tant capitaines que ſoldats ſe trouuerent prompts de vouloir aller au combat, mais l'incommodité du lieu leur apportoit tant de hazarts,que les capitaines de marine & pilotes,aſſeuroyent n'eſtre poſſible d'y aller ſans euidente perte. Et les raiſons qui les mouuoyent eſtoyent telles, qu'il faloit entrer par vn canal par lequel ne pourroyent arriuer que quatre nauires de front, ce que aiſement les ennemis pouuoyent deffendre, preſentant pareil nombre de nauires en teſte: auec ce on n'y pouuoit aller qu'en faueur de la courãte & du vent,& quãd les quatre premiers nauires ſeroyent empeſchez, ladite courãte porteroit

Opinions des capitaines de ce que deuoit faire l'armée de mer.

B ſur eux les autres qui les ſuiuoyent & les fracaſſeroyent:& outre cela,qu'ils auoyent à combattre pres de leur terre,de laquelle à coups de canon ils ſeroyent fauoriſez à noſtre preiudice:ce que encores n'eſtant receu en conſideration, il deuoit eſtre certain, que ſi les nauires ſ'abordoyent & acrochoyent,la force de la courante les ietteroyẽt en terre les vns ſur les autres. En ceſt endroit fut parlé de combattre à l'ancre, à quoy reſpondirent les pilots,que les cables ſe pourroyent couper,& là où ils ne ſe couperoyent, que le danger n'en ſeroit moindre,car la courante eſt de telle nature,qu'elle fait touſiours girer la prouë des nauires deuers ſoy, & en ce faiſant ſe mõſtreroit la poupe de noz nauires à noz ennemis, en lieu de leur preſenter la prouë ou le coſté. A ces raiſons en adiouſterent vne autre : qu'ayans ietté l'ancre,les nauires ne ſ'arreſteroyent pas tout court,car ils vont de telle force que les cõtraingnant,ils treſbucheroyent ou romperoyent l'ancre

C ou cable,& partant il fault filer & couler les cables peu à peu, pour par ceſte meſme ſorte arreſter les nauires:& venans à ce faire, ils pourroyent aller iuſques à toucher la terre,& ſ'ouurir & perdre.

Ces raiſons ſe trouuerent ſi apparentes, que lon n'y pouuoit contredire : mais monſieur l'Amiral & autres capitaines, craingnans que les pilots (combien qu'ils fuſſent tous conformes à leur dire) ne feiſſent par coüardiſe les choſes plus difficiles qu'elles n'eſtoyent, ne ſe voulurent ſatisfaire, qu'ils n'euſſent enuoyé ſonder le fons du canal,meſmes ſa largeur,& conſiderer l'auantage que le dedans du Goulphe portoit aux ennemis : & pour ce faire donna commiſſion à trois pilots accompagnez d'autant de capitaines,pour la nuit ſonder tout à loiſir,& vaquer à ceſt affaire. Le matin à leur retour ils feirent rapport tout conforme à ce que vous auez ouy,& dirent d'auantage,que l'entrée du canal n'eſtoit droitte,mais ſinueuſe & tirãt vers les ennemis,de ſorte qu'vn nauire eſtranger y pourroit à peine entrer ſans pilotte,& y allaſt il ſans ſouſpeçon ne doute du combat. Le raport fait en la preſence des capitaines,lon meit en deliberation ce qui ſeroit plus expe-

diant pour le ſeruice du Roy, ou ſe leuer de là pour prendre chemin vers Picardie,& fauoriſer noz gens, & empeſcher le ſecours des Anglois d'aller à Boulongne, ou d'entendre à la fortification de l'iſle d'Huicht, qui ſeroit au grãd dommage du Royaume d'Angleterre. Entre autres raiſons qui induirent aucuns ſeigneurs aſſiſtans à vouloir fortifier l'iſle, furent celles cy: que l'ayans en noſtre puiſſance,aiſement nous viendrions à eſtre ſeigneurs de Porſemue,qui eſt vn desplus beaux ports d'Angleterre,& par ce moyen tiendrions les ennemis en incroyable deſpence, ayans à entretenir continuellement armée tant par mer que par terre,pour faire teſte à nos gens: & outre,nous ſerions ſur le paſſage d'Eſpagne & Flãdres, que nous tiendriõs à noſtre plaiſir : & que auecques le temps l'iſle ſe pourroit cultiuer, & rapporter viures pour la nourriture de la garniſon que le Roy y tiendroit. D

Ces vtilitez ſemblerent grandes & fortes à conſiderer,mais au contraire debatoyent autres difficultez non de moindre conſideration:la premiere,que au lieu trouué plus commode à fortifier,pour eſtre de forme demy circulaire,faudroit à l'opinion du ſeigneur de Thais,& de Sainct Remy,& autres à ce cognoiſſans,edifier trois forteresſes tout en vn temps: deux, ſur les deux pointes du demy cercle,pour la deffence de la Rade, & protectiõ de noz nauires, & vne autre ſur la rotondité pour loger noz gens: ce qui monteroit à extreme deſpenſe, & ne ſe pourroit acheuer en moins de tẽps que de trois mois,encores qu'on euſt ſix mille piõniers:& que le lieu eſtoit tel pour eſtre au cueur des ennemis, que lon n'y pourroit laiſſer moins de ſix mille ſoldats, choſe impoſſible pour l'heure, laiſſant les vaiſſeaux armez.Et outre plus que l'armée ne ſe pourroit eſloigner,que les forts ne fuſſent en deffence:& de demeurer il leur eſtoit impoſſible,n'ayans port contre la fureur & tourmente des vents,ny viures habondamment,& ſ'approchant l'arriere ſaiſon qui eſt pluuieuſe & venteuſe, les nauires n'y pourroyent eſtre ſeurement,ny les ſoldats qui ſeroyent laiſſez en terre,ne pourroyent reſiſter à l'iniure du temps,n'ayans habitation pour ſe tenir à couuert,ny tentes,ny couuertures.Leſquelles incommoditez deduites, diuertirent les autres de leur opinion, & fut conclud à differer ceſte entreprinſe iuſques à la reſponſe de la volonté du Roy.Quant à mon opinion,ne deſplaiſe à celle des ſeigneurs de Thais, & de Sainct Remy , il me ſemble que veuë l'affection & le moyen qu'auoit le Roy de ſe mettre en repos contre ſon ennemy le Roy d'Angleterre,il ſe preſenta vne occaſion pour ce faire, laquelle malaiſement de long temps ſ'offrira : mais Dieu cõduit les choſes en la forme qu'il luy plaiſt. E F

Ce-pendant les galleres ſe refreſchirent d'eau , pour le ſoir ſuruenu faire voille vers Douures,coſtoyãt laditte iſle d'Huicht, pour de là trauerſer à Boulongne . L'endroit qui ſe trouua plus commode à prendre l'eau, eſtoit en vn lieu au deſſous de la montagne, qui fait la liſiere de l'iſle à l'encontre du Haure de Grace : là où eſtant venu le cheualier d'Aulx Prouenſal , capitaine des galleres faittes en Normandie , pour n'eſtre empeſché en

Deffaitte du cheualier d'Aux.

ſon

A ſon aigade, de peur que ſes gens en ceſte occupation ne fuſſent aſſaillis au deſpourueu, alla à terre pour aſſeoir ſon guet, ne ſ'aſſeurant du tout en ſon argouſin, l'ayant aſſis en compagnie d'vne troupe de gens qui l'auoyent ſuiuy au ſortir de ſa gallere, pour mieux encores deſcouurir, mõta au hault de la montagne, où il trouua vne embuſcade d'Anglois, qui luy vindrent courir ſus ſi viuement, que ſes gens n'ayans loiſir de ſe recognoiſtre ſe meirent en fuitte, & l'abandonnerent. En ceſt inſtant ledit cheualier fut frappé d'vne fleſche au genoil, qui le feit treſbuſcher: puis ſe releuãt fut frappé ſur la teſte d'vn coup de vouge, (qui ſont armes que portent leſdits Anglois) ſi rudement qu'on luy feit voler le morion hors de la teſte, & treſbuſcher vne autre fois, & alors vn autre coup luy fut redoublé, lequel luy feit tomber la ceruelle à terre, qui fut grande perte pour le ſeruice du Roy, car il
B eſtoit treſ-uaillant & experimenté gentil-homme.

PENDANT que quelques vns des leurs ſ'amuſerent à le deſarmer, les autres pourſuyuirent noz gens, qui ne ſe recogneurent ny arreſterent iuſques àce qu'ils fuſſent arriuez pres de la marine. Quoy voyant monſieur l'Amiral, enuoya le ſeigneur de Thais, pour les ralier, & faire tenir fort en quelques maiſõs prochaines, pour ne mettre en deſordre ceux qui eſtoyẽt à prendre l'eau. A ſon arriuée vn nombre de bons & aſſeurez ſoldats qu'il auoit menez quand & luy, & autres qui faiſoyent eſcorte aux aquerots, mis en eſcadron, marcherent droit aux ennemis, & les repouſſerent à la montagne, au moyeu dequoy ne receut autre perte. Le Prieur de Capouë fut en autre endroit aſſailly, mais il ſe trouua ſi bien accompagné, & auoit ſi bien pourueu à ſes affaires, qu'apres en auoir mis plus de trente au fil de l'eſpée, meit les autres à vau de route. Sur le ſoir monſieur l'Amiral ſe retira, & le lendemain feit partir ſes nauires, demeurant à l'arriere garde auecques les galleres pour ſouſtenir les ennemis, où ils feroyent quelque ſaillie. Sur le
C partement de noz nauires le vent fut ſi à propos, qu'ils arriuerent à Valſeau loing d'Huicht quatorze lieuës, auãt que les galleres les peuſſent attaindre. Ce lieu pour eſtre plain & deſcouuert, ſembla ſi beau à noz gẽs, qu'il print volonté à vn bon nombre d'y deſcendre: ce qu'ils feirent en l'abſence de leur coronal, ſans ordre, ny conduitte: & ſ'eſtãs vn peu eſloignez de la marine vers vn village qu'ils veirent eſcarté, ils y dõnerent, penſans y faire butin: mais ils y furent attendus des ennemis au pres d'vn ruiſſeau aſſez profond, à cauſe du reflus de la mer, leſquels voyans partie de noz gens auoir paſſé par deſſus quelques planches, ſortirent ſoudainement d'vn petit fort, où ils ſ'eſtoyent embuſchez, & apres le pont rompu, pour clorre le paſſage aux autres, chargerent ſur ceux qui eſtoyent de leur coſté ſi vigoureuſemẽt qu'ils les contraingnirent de ſauuer leur vie à la fuitte: mais au repaſſer le ruiſſeau, vne partie furẽt emportez de l'eau courãte & noyez, quelques vns qui ſceurent nager forcerent l'impetuoſité de l'eau, & ſe ſauuerent à la faueur de leurs compagnons: leſquels eſtans de l'autre coſté de l'eau, les ſouſtindrent à coups de arquebouſe.

En ces entrefaittes,arriua monſieur l'Amiral, lequel à coups d'artillerie D
repouſſa les ennemis, & leur feit quitter le fort, & par ce moyen retira ſes gens.Sur le ſoir il feit voille vers Blanchef:puis coſtoyãt la Rie iuſques aupres de Douures,dreſſa ſon chemin vers Boulongne,où il refreſchit de viures l'armée de mer,& meit en terre au Portet pres Boulõgne,pour renforcer noſtre armée de terre quatre mille hõmes, & trois mille pionniers,laiſſant ſon armée de mer pourueuë.Par là vous pouuez cognoiſtre qu'il pouuoit laiſſer en l'iſle d'Huicht leſdits quatre mille hommes, & quatre mille pionniers,qui eſtoit ſuffiſamment pour garder laditte iſle, attendant noueau refreſchiſſement,& leur pouuoit laiſſer viures (à ce que i'entẽdis des munitionnaires)pour vn mois ou cinq ſemaines.Ce-pendant les vents d'aual ſe meirent à ſouffler partant de deuant Boulongne,de ſorte que noſtre armée de mer pour ſe mettre en lieu de ſeureté,fut contrainte de relaſcher pour chercher le couuert vers Angleterre: où eſtans venuz en vn lieu appellé les Perrais,& là detenus par la force du vent & d'vne groſſe mer,ſembla au Roy d'Angleterre, ſ'eſtre preſentée à luy l'occaſion de deffaire noE
ſtre armée. Parquoy ne voulant perdre ceſte occaſion, en toute diligence feit mettre en mer ſon armée,qui montoit à cent bons nauires, pour nous venir trouuer à la faueur de ce temps, qui les apportoit par la poupe, & à plaine voille ſur nous. Entre autres raiſons qui luy donnoyent eſperance de victoire,eſtoit que la violence des vẽts & la commotion de la mer,nous oſteroyent l'vſage & le ſeruice de noz galleres, & que ſon armée ſe preſentant deuant la noſtre,la contraindroit ſans combattre ou de donner en terre,& ſe perdre, ou de paſſer le deſtroit de Calais, choſe qui ne ſe pourroit faire ſans deſordre & grand danger.

L'vn & l'autre party luy ſembloit aiſé; car ſi nous attendions à nous leuer iuſques à ce que les euſſions en teſte, & ſi alors nous venions à deſancrer, la courante & les vents qui les apportoyent ſur nous, par force nous ietteroyent en terre: au contraire ſi nous attendions, ils nous trouF
uoyent eſcartez les vns des autres,& ne nous eſtoit poſſible pour la crainte du mauuais temps,de nous tenir ſerrez: & eux nous abordans en ſi grande auantage,nous forceroyent & nous ietteroyent à trauers. Outre-plus, & ſi pour obuier à ces inconueniens,voulans preuenir à laditte armée, & nous leuer de bonne heure, la mer & le vent nous forceroyent d'aller en Flandres,où nous auriõs à paſſer le deſtroit,qui nous ſeroit au retour empeſché & deffendu: auec ce il ſeroit poſſible q̃ le temps cõtraire nous retiẽdroit là ſi longuement,que nous y pourrions auoir faulte de viures, & ce-pendant les ennemis qui pour nous attendre au paſſage,viendroyent à Boulongne, pourroyẽt deſtourber les forts que le Roy auoit deliberé d'y faire. A quoy monſieur l'Amiral vouloit par tous les moyens du monde remedier: ces choſes requeroyent auſſi prõpt & ſoudain remede que les dãgers que vous auez ouys eſtoyent grands, car vn Flamant qui la nuit precedente ſ'eſtoit enfuy d'auec eux, aſſeuroit que le iour meſmes ou le lendemain matin ils

ſe pour-

A ſe pourroyent trouuer ſur noſtre armée.

MONSIEVR l'Amiral ayant toutes ces conſiderations par l'aduis des capitaines conclud,qu'au changement du flux,ſi auſſi le vent venoit à chãger ou calmer,qu'on ſe leueroit pour ſe ietter en haulte mer, dreſſant touſiours le chemin vers l'ennemy,afin de le pouuoir cõbattre au large,& gaingner le vent:& là où le temps le forceroit de demourer, il ordonna que les galleres iroyent ſous vne pointe approchant d'eux qui les couuroit du vent,& là où ils eſtoyent ſe tiendroyẽt les vaiſſeaux les pouppes vers la terre,& les grands nauires ſe mettroyent en bataille vn peu au deſſous tãt ſerrez que le temps le permettroit,afin que l'armée des ennemis venant à executer ſon entrepriſe, & voulant aborder noz nauires,euſt à paſſer par deuant les galleres qui leur demoureroyent par ce moyen au deſſus du vent. Et là où par crainte de ceſt inconuenient les ennemis voudroyent arriuer de bonne heure pour combattre les galleres,ils ne le pourroyẽt faire, eſtãs
B en ſi peu d'eau,meſmes que leurs petits nauires n'en pourroyẽt approcher ſans toucher en terre:auec ce pour le peu d'interualle qui ſeroit entre les galleres & les nauires, il pourroit aduenir que non ſeulement les ennemis paſſeroyent oultre les galleres,mais la courãte eſtoit telle, qu'elle les pourroit ietter de là noz nauires.

LA choſe ainſi reſoluë,on attendit le changement du flux,à l'ancre,pour veoir ce que le tẽps nous apporteroit : mais nous trouuaſmes que le temps perſeuera en ſa fureur tout ce iour, dont fuſmes forcez d'attendre la marée le lendemain, qui nous fut tant fauorable en bonaſſe auecques changement de vent, que nous penſames partir & dreſſer le chemin là part où auions nouuelles de trouuer les ennemis. La bonaſſe augmenta tellement peu à peu, que ſur le midy nous ne ſouhaitions riens plus que de rencontrer ceux qui brauoyẽt de nous venir trouuer.Et ſur ce poinct deſcouurãs
C quelques voilles, ſoudain noz galleres feirent diligence de les aller recognoiſtre:les ayans approchez,ſe trouua qu'ils eſtoyent Flamens,& par eux ſ'entendit que l'armée de l'ennemy n'eſtoit pas loing de là. Monſieur l'Amiral l'ayant entendu, alla au nauire rond qu'il auoit choiſi pour combatre l'Amiral d'Angleterre,& manda les galleres donner plus auant pour en ſçauoir plus certaines nouuelles :leſquelles au poinct du iour vindrent à la veuë des ennemis. Monſieur l'Amiral les ſuyuit auecques l'armée en toute diligence, mais le temps eſtoit ſi calme qu'il ne pouuoit auancer chemin, q̃ autãt qu'il eſtoit porté par les courantes.Les ennemis ayãs la veuë de noz galleres,pour ne demourer entre icelles & noſtre armée par ce temps calme, faiſoyent grande diligence de gaingner le deſſus du vent : ce que noz galleres à toutes forces vouloyẽt auoir: en quoy les armées voguerẽt preſque tout le iour coſtoyãt l'vne l'autre, de ſi pres que aiſement l'on pouuoit compter les nauires & iuger de leur grandeur.

EN ceſte nauigation les ennemis portoyent touſiours les prouës deuers la mer,faiſans contenance de vouloir combatre,ſans toutesfois qu'ils per-

dissent la veuë de leur terre : mais en fin ayans veu nostre armée au dessus D
du vent,& suyure en bonne ordonnance sans plus dissimuler, meirent les voilles,& dresserent leur chemin en pouppe vers l'isle d'Huicht. Dont s'estant aduisé le Baron de la garde, pour les retarder & donner temps à nostre armée d'approcher, print opinion de donner en queuë sur quelques nauires,qui pour estre pesants,estoyent demourez assez loing des autres,& par ce moyen le reste de l'armée alentiroit sa retraitte : mais sur le champ le vent se refreschit, sans toutesfois commotion ne tourmente de la mer: qui fut cause qu'ils se retirerent sans desordre:si est-ce qu'on eut loisir d'estre plus de deux heures au combat auecques eux, & de si pres, qu'à peine pouuoit on descharger nostre artillerie. Il n'y a faulte qu'ils n'espargnoyẽt les nostres,mais noz galleres pour estre plus basses,estoyẽt moins exposées à la fureur de leur artillerie. L'escarmouche fut bien chaulde,car le matin il fut veu en mer plusieurs corps morts, & force pieces de bois, & ne fut pas tiré moins de trois cens coups d'artillerie tant d'vn costé que d'autre. En combatant la courante & le vent portoit les ennemis tout droit vers leur E
port,& la nuict vint qui meit fin au combat. Le matin quand on les alla re-
Retraitte de mõsieur l'Amiral. cognoistre, on les trouua en lieu de seureté : parquoy monsieur l'Amiral print son chemin vers le Haure de Grace, pour refreschir son armée, & descendre grand nombre de malades,qui estoyent sur noz nauires:les gros vaisseaux vindrent descendre au Haure de Grace. Mõsieur l'Amiral estant aduerty que le Roy estoit à Arques, alla sur vne gallere descendre à Dieppe deux lieuës pres dudit lieu d'Arques, qui fut le lendemain de la mi-Aoust.

Vous auez entendu cy deuant, comme le Mareschal du Biez auoit asseuré le Roy, que son fort commencé deuant Boulongne seroit en deffence à la mi-Aoust : parquoy (estant ce iour venu) le Roy esperant executer l'entreprinse de Guines, dont est parlé cy dessus, depescha le seigneur de Langey sur cheuaulx de poste, pour aller en son camp deuant Boulõgne, F
Du fort deuant Boulongne. & luy faire rapport de l'estat auquel il trouueroit ledit fort. Lequel y estãt arriué, le trouua aussi peu en deffence que huit iours apres qu'il fut commencé:car premierement il n'estoit assis sur la pointe qui estoit ordonnée, vis à vis de la tour d'Ordre,pour empescher l'ẽtrée du Haure, mais il estoit planté en vn lieu appellé Outreau vis à vis de la basse Boulongne,où il n'ẽpeschoit en façon du monde l'entrée dudit Haure. Les raisons qu'en donnoit le Mareschal du Biez,pourquoy il n'y auoit esté planté,estoyent qu'õ luy auoit fait entendre,qu'il ne s'y trouueroit eau,& que pour les vents,les soldats n'y pourroyent faire demeure : aussi le Mareschal du Biez se confioit en vn Italien nommé le capitaine Antoine Mellon, pensant qu'il fust bon fortificateur,& homme de guerre. Ledit Mellon ne sçachant ses mesures,auoit composé son fort de cinq bouleuerts en quintangle:& à ce que ledit fort fust plus tost en deffence, auoit fait les fossez tant des bouleuerts que des courtines de quarante pieds de large, & de profondeur dixhuit pieds,

A pieds, eſperant ſur le bord du foſſé par dedans y faire ſeulement vn rempart en forme de parapect, pour ſe couurir, d'autant qu'il n'y auoit montagne qui luy commendaſt. Mais eſtans leſdits foſſez paracheuez, & les terres iettées dedans, pour ſeruir à faire ledit parapect, eſtimant qu'il n'y faudroit plus q̃ les faſcines & gaſons, ſe trouua qu'il auoit prins ſes meſures ſi courtes, eſtimant le bas ſur le hault, n'ayant eſgard au taluz, qu'il eſtoit beſoin de luy dõner, que les bouleuerts ſe trouuerent ſi petits, qu'il n'y auoit lieu où lon euſt ſceu loger vne piece d'artillerie: & meſmes le dedans du fort ſe trouua ſi ſerré, qu'il n'y euſt eu eſpace pour loger cinq ou ſix cens hommes. Parquoy il falut remplir leſdits foſſez, & par ce qu'en les rempliſſant de terre remuée, la faloit lier de faſcines & de gros cheſnes de bout, de ſorte que pour ce faire on fut contraint d'y mettre la plus part de tous
B les cheſnes de la foreſt de Hardelot voiſine de lieuë & demie de là, pour les planter debout à ſouſtenir ledit rempart: tout le charroy tant de l'artillerie qu'autre, qui auoit accouſtumé d'amener les faſcines & gaſons, fut employé, & tout ce qu'en ſix ſemaines ou deux mois auoit eſté fait, demeura inutil: de ſorte que ce fut autant d'argent & de temps perdu. Le ſeigneur de Langey retournant deuers le Roy qu'il trouua à Senerpõt, feit ce rapport: mais le lendemain arriua le ſeigneur de Sainct Germain Gaſcon deuers le Roy, enuoyé de la part du Mareſchal du Biez, lequel aſſeura le Roy que dedans huit iours le fort ſeroit en deffence. Le Roy adiouſtant foy au dire dudit ſeigneur du Biez, qui eſtoit ſon lieutenant general & Mareſchal de France, eſperant que le rapport ſeroit veritable, ſ'achemina pour marcher en auant, & ſ'en alla à Foreſt Montier abbaye pres de Ruë: duquel lieu depeſcha ledit Lãgey de rechef pour aller audit fort, & y faire ſeiour de huit iours, & conſiderer de iour à autre, combien ſe hauſoyent ſes bouleuerts & courtines, afin que par ce moyen on peuſt faire iugement dedans quel
C temps on ſe pourroit aſſeurer, que le Roy ſe peuſt aider de ſon armée pour luy ſeruir ailleurs: laquelle armée eſtoit de douze mille Lanſquenets, douze mille hommes de pied François, ſix mille Italiens à pied, & quatre mille legiõnaires, enuiron mille ou douze cens hommes d'armes, & ſept ou huit cens cheuaulx legers.

ARRIVE ledit Langey au camp, expoſa audit Mareſchal du Biez, en la preſence de tous les capitaines, tels que le ſeigneur de la Roche du Maine, le ſeigneur de la Guiche, le ſeigneur d'Eſtrée, le ſeigneur de Villebon, le ſeigneur de Heilly, le ſeigneur de Briſſac general de la caualerie, le Comte Rin Graue, & pluſieurs autres capitaines, la charge qu'il auoit du Roy: mais ledit Mareſchal declara en laditte compagnie qu'il auoit aduertiſſement que l'ennemy ſ'aſſembloit à Calais, pour venir ſecourir Boulongne par terre, laquelle (à ce qu'il diſoit) il tenoit pour affamée: & que à ceſte occaſion il eſtoit deliberé de paſſer la riuiere, & abandonner le fort, laiſſant ſeulement trois ou quatre mille hommes dedans, & aller loger ſur le Mõt-Lanbert, pour eſtre en teſte à l'ennemy, & luy donner la bataille ſ'il venoit

pour ſecourir laditte ville. Pluſieurs des capitaines ne trouuerent qu'il fuſt D
vray ſemblable, que l'Anglois vouſiſt hazarder vne bataille par terre, attendu qu'il n'eſtoit ſi fort que nous, pour venir renuitailler ſa ville, laquelle tous les iours à noſtre veuë & ſans danger il refreſchiſſoit par mer, & qu'en vn nauire ſeul on peut porter plus de viures qu'en mille chariots. A ceſte occaſion ne pouuoyent trouuer bon qu'on abandonnaſt ledit fort pour paſſer l'eau, attendu meſmement que paſſant de là, on retardoit de beaucoup la fortification, qui n'eſtoit l'intention du Roy, car partant le camp, on oſtoit la commodité de quatre ou cinq mille ſoldats tant François, Lanſquenets, que Italiens, qui tous les iours trauailloyent au rempart, & de cinq cens pionniers de l'artillerie, qui faloit qu'ils l'accompagnaſſent, & de cinq cens cheuaulx de laditte artillerie, leſquels ordinairement amenoyent faſcines & gaſons. Toutes leſquelles remonſtrances n'eurent lieu, car le lendemain matin, ſans autre reſolution de conſeil, dés le poinct du iour il enuoya le ſeigneur de Villebon faire rabiller le paſſage du Pont de brique, pour paſſer l'artillerie & l'armée, & alla loger au Mont-Lambert, E
ainſi qu'il auoit deliberé, ſans en riens faire entendre au ſeigneur d'Eſtré qui eſtoit Mareſchal du camp auecques ledit Villebon, d'autant qu'il ſçauoit que ledit Eſtré n'eſtoit de ceſte opinion. Pour dire verité, i'eſtime que ledit du Biez le faiſoit par brauerie, & moymeſmes luy remonſtray à part que ce n'eſtoit l'intention du Roy, mais ie n'y proffitay riens: & depuis le Roy me dit, qu'il penſoit que ledit Mareſchal n'euſt voulu que Boulongne euſt eſté reprinſe, craingnant perdre ſon authorité de commander aux Princes, & à vne ſi groſſe armée.

Les nouuelles entendues à la cour que le Mareſchal du Biez alloit dõner la bataille, toute la ieuneſſe qui eſtoit pres du Roy, eſperant eſtre à ceſte iournée, deſlogea pour ſ'y trouuer, aucuns ſans congé du Roy, autres auecques congé. Entre autres partirent mõſieur d'Anguien, monſieur d'Aumalle, monſieur le Duc de Neuers, monſieur le Comte de la Val, monſieur F
de la Trimouïlle, & tout le reſte de la ieuneſſe, leſquels vindrent trouuer le camp au Mont-Lambert, & ſe logea monſieur d'Aumalle à l'auangarde, laquelle monſieur de Briſſac conduiſoit. Ledit lieu de Mont-Lambert eſt ſi pres de Boulongne, que coup à coup noſtre artillerie donnoit dedans la ville, & celle de la ville dedans noſtre camp, & tous les iours ſe faiſoyent de belles eſcarmouches, où en demouroit & des leurs & des noſtres.

Mort de Monſieur d'Orleans.

Ce-pendant le Roy eſtoit en laditte abbaye de Foreſt Montier, qui tire d'Abeuille à Monſtreul, à vnze lieuës de Boulongne. Auquel lieu de Foreſt Montier, apres y auoir ſeiourné quelques iours, monſieur d'Orleans ſecond fils du Roy, ieune Prince de l'eage de fut ſaiſi d'vne fieure continue que les medecins eſtimoyent peſtilencielle, à laquelle ils ne ſceurent remedier, qu'il ne rendiſt l'ame à Dieu le huictieſme iour de Septembre & le iour de ſa maladie. Qui ne fut (à ce que vous pouuez cõſiderer) peu d'ennuy au Roy ſon pere, d'auoir perdu deux de ſes enfans,

ſçauoir

A sçauoir est l'aisné,& le dernier en la fleur de leur aage adolescente. Mais à l'imitation de Dauid print la fortune comme chose venant de Dieu: & pour passer sa douleur, & aussi qu'on estimoit que mondit seigneur d'Orleãs estoit mort de peste(ce qui ne fut trouué veritable, vray est que le païs estoit fort infecté de mauuais air,pour la necessité que la guerre & le feu y auoyent apporté) deslogea promptemẽt dudit lieu de Foreſt Monstier, & alla coucher en vn village nommé l'Hospital,à l'autre bout de la Foreſt de Cressy: où estãt arriué,& voyant la diuersité des rapports qu'on luy faisoit de iour en autre de la fortification de son fort, à cause dequoy il ne pouuoit conclurre du moyen qu'il auroit de se seruir de son armée, depescha pour mieux s'en resouldre monsieur l'Amiral d'Annebault, & en sa compagnie le Prince de Melphe Mareschal de France, & le seigneur de Maugeron Cheualier de son ordre,& gouuerneur de Dauphiné, pour aller deuant Boulongne, afin de recognoistre le fort, & luy rapporter au vray en
B quel estat il se trouueroit, & auecques eux le seigneur de Langey, qui par plusieurs fois y auoit esté,pour leur faire entendre sur le lieu ce qu'il en auoit cogneu.

Peu de iours au parauant, les garnisons d'Ardres & celles de Calais & de Guines,estoyent en courses continuelles les vnes contre les autres:& entre autres s'estoit fait vne entreprinse par le seigneur de Dampierre lieutenant du Roy dedans Ardres, ayant appellé du camp pour son renfort le seigneur de Tauennes lieutenant de la compagnie de monseigneur d'Orleans,auecques icelle compagnie, en laquelle apres quelque perte des nostres & des ennemis,ledit Dampierre y fut tué.

Monsievr l'Amiral ayant prins congé du Roy, pour aller au lieu predit,alla coucher à Mõstreul,partant duquel lieu & arriué au Neuf Chastel trois lieuës deça Boulongne,tomba malade d'vne fieure chaulde si ve-
C hemente, qu'il fut contraint de demeurer audit Neuf Chastel: parquoy le Prince de Melphe,le seigneur de Maugeron, & de Langey paracheuerent le chemin, pour faire rapport au Roy de ce dont ils auoyent charge. Le Prince de Melphe arriué audit lieu,ayant bien visité le fort,& consideré le temps qu'il estoit commencé,& le temps qu'il faloit pour l'acheuer, iugea qu'on seroit bien auant en l'hyuer, deuant qu'il peust estre en estat d'estre deffendu sans auoir l'espaule d'vne armée. Et apres toutes ces choses bien considerées, retourna trouuer ledit seigneur l'Amiral encores malade au Chasteau ce Courteuille,trois lieuës par delà Monstreul, sur le chemin de Boulongne:d'où ils s'acheminerent pour retourner deuers le Roy,luy faire rapport de ce qu'ils auoyent trouué: lequel voyant son esperance perdue,& sa saison trop tardiue pour ceste année se mettre en campagne,se retira en l'abbaye de Sainct Fuscien,deux lieuës au dessus d'Amiens, à cause que la peste estoit dedans la ville.

Ce-pendant que ledit seigneur Amiral & le Prince de Melphe se retirerent deuers le Roy,à raison de la proximité du Mõt-Lambert où estoit

assis nostre camp, ordinairement s'y faisoyent de belles & grandes escar- D
mouches. Et entre autres vn iour monsieur Frãçois de Lorraine Duc d'Au-
malle ieune Prince de grande volonté, fils aisné du Duc de Guise, estoit
allé pour veoir l'escarmouche, mais voyant noz gens la soustenir assez len-
tement, & estre sur le poinct d'estre renuersez, pour les remettre debout,
voyant vne trouppe d'Anglois qui les venoyent charger par le flanc, & se
pensant asseuré que plusieurs qui estoyent pres de sa personne, ne l'aban-
donneroyent, chargea lesdits Anglois si vigoureusement, qu'il les arresta
sur cul: mais n'estant suiuy comme il esperoit, receut vn coup de lance de-
dans la veuë, qui luy donna entre le nez & l'œil, & entra dedans la teste en-
uiron demy pied: car il fault entendre que le fer de la lance estoit à trois
quarres, & n'estoit gros, & auoit enuiron vne paulme de long, lequel entra
tout dedans la teste auecques la douille, & bien deux doigs du bois: la lan-
ce rompit, & luy demoura le tronçon dedans la teste: toutesfois pour ledit E
coup il ne perdit ny les arsons, ny l'entendement, dont bien luy print: car
s'il fust tombé, iamais homme ne l'eust sauué des mains des gens de pied
Anglois, qui en prenoyent peu à mercy. Estant retourné au camp, tous les
Chirurgiens doutoyent fort, que la force dont il conuenoit vser pour re-
tirer ledit tronçon hors de la teste, ne meist ledit Prince en hazard, ne pou-
uant supporter la secousse, & par ce moyen qu'il rendist l'esprit entre leurs
mains: mais il porta la douleur aussi patiemment, que qui ne luy eust tiré
qu'vn poil de la teste: ce nonobstant, estant porté en vne littiere iusques à
Piquigny, il fut deux ou trois iours qu'on ne luy esperoit vie: à l'occasion
dequoy, il disposa de tous ses affaires, en pouruoyant tous ses seruiteurs.
Quant à moy, ie pense asseurement que Dieu luy sauua la vie, non pas les
medicaments des hommes, & qu'il le preserua, afin que par cy apres le Roy
en tiraſt plus grand seruice.

Le coup de lãce que receut monsieur d'Aumalle.

Il se feit plusieurs autres faits d'armes, qui seroyent malaisez de mettre
icy par escrit, & entre autres vn, auquel François de Toutteuille seigneur F
de Menainuille frere du seigneur de Villebon fut tué à coups de lance &
de picque. Autre iour Iean de la Vieuuille seigneur du Fretoy ieune hõme
de Picardie, promettant beaucoup de soy, tomba au pareil dãger que ledit
de Toutteuille: & fault entendre que l'auantage estoit grande pour l'An-
glois, d'autant que du costé où se dressoyent les escarmouches (qui estoit
deuers le chasteau tirant à la tour d'Ordre, & dudit chasteau deualant à la
tour Sainct François) le Roy d'Angleterre l'année precedente y auoit assis
son camp pour assieger la ville, à cause dequoy y auoit de grãdes trãchées,
& plusieurs fossez où estoyent logez ses lansquenets, & noz gens les cui-
dans suyure quand il les auoyent repoussez, tomboyent dedans lesdittes
tranchées.

Es mesmes iours, considerant le Roy qu'à l'occasion de l'hyuer qui ap-
prochoit, son entreprinse de Guines estoit faillie, & qu'il estoit aduerty
que l'Anglois auoit enuoyé en Allemagne faire leuée de dix mille lansque-
nets, &

A nets,& quatre mille cheuaulx haults Allemans, pour (paſſans par le païs de l'Empereur)ſe venir ioindre auecques ſon armée en la terre d'Oye, & auec ce renfort leuer le ſiege de deuant Boulongne : delibera de pourueoir audit paſſage, à ce que ſous vmbre d'iceluy ils ne feiſſent deſcente au païs de Tierache,& és enuirons d'Aubenton,Veruins,& Guiſe. Et afin qu'il peuſt mettre ordre à toute ſa frontiere,& que ce-pendant qu'il voudroit aſſaillir autruy on n'entraſt en ſes païs, il ſ'achemina pour tirer à la Fére ſur Oize, duquel lieu il pouuoit ordóner des affaires ſelon qu'ils ſ'offriroyent : mais ce ne fut,que premierement il n'euſt mandé au Mareſchal du Biez qu'il euſt à aſſaillir la terre d'Oye, & la ruiner,& tout bruſler, à ce que laditte armée que le Roy d'Angleterre faiſoit venir d'Allemagne,ne trouuaſt dequoy ſe refreſchir, & meſmes pour leuer à l'ennemy la commodité d'icelle terre, d'autãt que la ville de Calais,celle de Guines,& le Chaſteau de Hames,que le Roy d'Angleterre a en terre ferme, n'ont refreſchiſſement que de ce dit
B lieu:& ſ'il fait deſcéte deça, n'a autre endroit où ſe puiſſe loger ſon armée, attendant l'vn l'autre: car vne grande armée de mer ne peult paſſer tout en vn paſſage,& il fault lieu pour refreſchir ceux qui deſcendent les premiers attendants le reſte. L'aſſiette de la terre d'Oye,eſt mareſcageuſe,& fertile en herbages, laquelle peult auoir quatre lieuës de long, & trois de large,ayant d'vn coſté la mer, & eſt à l'vn des bouts deuers la mer la ville de Calais, & à l'autre bout la ville de Grauelines,qui eſt des païs de Flandres. Deuers la terre ferme & le long du bort du marais, eſt ſituée la ville de Guines, & le Chaſteau de Hames:& au bout tirant en Artois,eſt la ville d'Ardres qui eſt au Roy : & plus auant eſtoit le Chaſteau de Tournehan aſſis au païs de Flandres,pluſieurs fois ruiné par noſtre armée.

Deſcriptiõ & ſac de La terre d'Oye.

Le Mareſchal du Biez,qui eſtoit encores campé à Mont-Lambert,ayant receu le cõmãdement du Roy,ſe meit au chemin,pour ſelõ le vouloir du-
C dit ſeigneur, entrer en la terre d'Oye. Le ſeigneur de Briſſac auoit la charge de conduire l'auangarde auecques ſa compagnie de gens d'armes, & les cheuaulx legers dont il eſtoit general, la compagnie de monſieur le Conneſtable,conduitte par le ſeigneur de la Guiche, & cinquante hõmes d'armes ſous la charge du ſeigneur de Heilly, la compagnie du ſeigneur de Boiſy,celle du ſeigneur Decars,celle du ſeigneur de la Roche du Maine,& autres,& le ſeigneur de Thais general des gens de pied François, & grande ieuneſſe qui eſtoit venuë de la cour, en eſperãce de combattre, (cõme i'ay dit cy deuant) entre autres monſieur François de Bourbon ſeigneur d'Anguien,le Duc d'Aumalle, le Duc de Neuers, le Comte de Laual, qui fut ce voyage bleſſé en vn bras d'vne arquebouzade, & pluſieurs autres que ie ne nommeray,pour euiter prolexité.Or pour la ſeureté de la terre d'Oye,que i'ay deſia dit eſtre mareſcageuſe, les Anglois ont fait du coſté de la terre ferme,de grands foſſez qui ſont ordinairement pleins d'eau,auecques remparts : & par interualles ont fait des baſtions, qu'ils appellent Blocuz ou forts, pour flanquer leſdits remparts, dedans leſdits forts ils ont garniſon

ordinaire,parquoy estoit mal aisé d'entrer dedans le païs : car estant l'alar- D
me ausdits forts,tout le païs vient en armes à la deffence d'iceux remparts,
& d'auantage en tẽps de guerre ils ont autre garnison ordinaire en vn gros
bourg nommé Marc,qui est au milieu du païs.

ESTANT partie nostre armée,feit telle diligence que l'auant-garde arri-
ua au principal de leurs forts, lequel fut assailly si brusquement par noz
vieilles bandes Françoises,qu'en peu de temps il fut forcé,& ce qui se trou-
ua dedans mis au fil de l'espée. On auoit fait prouision de põts pour passer
l'artillerie & gendarmerie sur les canaulx qui sont en laditte terre d'Oye,
toutesfois ils demourerent à Ardres, ie ne sçay si ce fut la faulte ou negli-
gence du chef: mais le frere du seigneur de Mailly de Picardie qui auoit la
charge de l'artillerie,feit tel deuoir, que faisant abattre le bord du fossé, il
passa laditte artillerie,chose qu'on pensoit impossible:aussi la gendarmerie
voulant mõstrer l'affection qu'elle auoit de faire seruice au Roy,passa ou-
tre:les vns menans leurs cheuaulx par la bride,se mettoyẽt en l'eau iusques E
à la ceinture auecques leurs harnois:autres passerent à cheual,dõt quelques
vns tomberent dedans,& meirent de l'eau dedans leurs bottes par le colet:
bref,tout passa.Estãs passez,le seigneur de Brissac marcha pour tirer le che-
min de Marc,mais n'ayant encores fait demie lieuë, ses coureurs rencõtre-
rent enuiron deux mille Anglois,qui venoyent au secours de ceux du fort
que noz gens auoyent forcé(mais n'estoyent aduertis de ce qui leur estoit
Deffaitte de deux mille Anglois. aduenu) lesquels furent chargez si viuement de la gendarmerie qui estoit
deuant,que lesdits Anglois furent defaits,& la plus part tuez sur le champ:
les autres se sauuerent à la faueur des fossez,où la gendarmerie ne les pou-
uoit suyure. Si fut ceste charge si sanglante, que quatre vingts ou cent che-
uaulx des nostres y demeurerent ou morts ou blessez, & plusieurs hommes
d'armes, specialẽment de la compagnie de monsieur de Boisy, conduitte
par le seigneur de Sainct Sire son lieutenant. F

NOZ gens ayans forcé le fort, & defait les Anglois qui venoyent pour
leur empescher le passage, nostre cãp se logea : mais la pluye suruint si ve-
hemente la nuict,que les fossez qui sont en laditte terre d'Oye,pour esgou-
ter les terres, deuindrent grosses riuieres, de sorte qu'il eust falu autant de
ponts comme il y auoit de trenchées: parquoy fut resolu de se retirer,par
ce que continuant la pluye on n'eust eu le moyen de ramener l'artillerie
sans grand hazard:si est-ce qu'auant partir on brusla grande partie des vil-
lages iusques aupres de Marc.

PENDANT que nostre armée fut en la terre d'Oye, les ennemis qui e-
stoyent forts dedans la haulte & basse Boulõgne,& en la tour d'Ordre(qui
Entreprinse d'Anglois vaine. est assise sur la pointe où la riuiere qui passe au Pont de brique se deschar-
ge en la mer: laquelle tour Iulles Cesar feit edifier quand il passa en Angle-
terre,pour tenir vne lanterne au hault d'icelle, pour radresser ses nauires,si
de fortune luy aduenoit tourmente comme à son premier passage: tout au
tour de laquelle les Anglois auoyent fait vn fort de terre bien flanqué,tant

pour

A pour la conſeruation de laditte tour qui eſtoit la ſaluation des nauires qui entroyent dedans le canal de la riuiere, que pour tenir plus grand nombre de gẽs en ſeureté) ſortirẽt vne nuit auecques toutes les forces deſdits lieux, pour ſurprendre le fort que nous auions fait deça l'eau vis à vis de la baſſe Boulongne. D'autãt qu'il y auoit encores la plus part de la fortification où lon pouuoit monter ſans eſchelle, & pouuoyent eſtre ſortis pour laditte entreprinſe, iuſques au nombre de ſept ou huit mille hommes tous biẽ deliberez de faire leur deuoir. Or n'y auoit il entre la baſſe Boulongne & le fort, que la greue, de ſorte qu'on tiroit de l'vn en l'autre de pointe en blanc d'vne couleurine, & quand la mer eſt retirée on n'y eſt pas en l'eau iuſques au gros de la iambe: ils arriuerent enuiron vne heure deuant le iour: mais Thibault Rouhault ſeigneur de Riou qui eſtoit lieutenãt du Roy dedãs le-
B dit fort, & le capitaine Ville-Franche ſon lieutenant audit fort, ſentans leur ſecours loing, faiſoyent la veille iour & nuit auecques la plus part de leurs ſoldats, & le iour ſe repoſoyent, dont bien leur print: car de premiere arriuée, les ennemis donnerent ſur le haut du rempar: mais ainſi que furieuſement ils aſſaillirent, auſſi auecques grande aſſeurãce ils furent recueillis (cõme par gens qui eſtoyent bien aduiſez de ce qu'ils auoyent à faire) & tout ce qui donna ſur le haut, fut tué, & le reſte renuerſé & mis à vau de route, & oncques puis n'oſerent entreprendre de les vouloir forcer.

Le Roy eſtant aduerty que ſon armée eſtoit retirée de la terre d'Oye, mãda au Mareſchal du Biez qu'il euſt à ſe camper au Portet, qui eſt à vn trait de canon du fort, afin de touſiours donner eſpaulle à ceux qui faiſoyent la fortification d'iceluy fort: & puis il print le chemin de Corbie, Ham, & la Fére. Et eſtant arriué audit lieu de la Fére, aduerty que deſia les lanſquenets qui venoyent pour le ſecours du Roy d'Angleterre, eſtoyent arriuez à Fleurines, qui eſt vn gros village au païs du Liege, à dix lieuës de Meſieres,
C depeſcha le ſeigneur d'Anguien, François de Bourbon pour aller à Guiſe auecques trois cens hommes d'armes, & quelque nombre de gens de pied, pour empeſcher leſdits lanſquenets d'entrer par ceſt endroit, dedans ſes païs. Pareillement le Roy depeſcha le ſeigneur de Longueual ſon lieutenant en Champagne, pour aller leuer la legiõ dudit païs, & pouruoir tous les paſſages par où il cognoiſtroit que l'ẽnemy pourroit entrer: & dedans Meſieres (qui eſtoit la ville de plus grande importance ſi l'ennemy l'euſt ſurprinſe) enuoya le ſeigneur de Langey auecques mille hommes de pied, & les arrierebans de Bourgongne, & vne partie de ceux de Champagne. Ce fait, il meit ordre d'eſtre ſeurement aduerty des entreprinſes de l'ennemy: car l'Empereur craingnant que ceſte groſſe armée d'Allemans tant de pied que de cheual, entrant en ſon païs, & le trouuant deſpourueu de gens de guerre, n'y feiſt quelque dommage, leur refuſa le paſſage par ſes païs. Qui faiſoit douter au Roy, que ſe voyans deſeſperez de paſſer par amitié par le païs de l'Empereur, ils ne vouſiſſent entreprendre de paſſer par ſon Royaume. En fin leſdits Allemans apres auoir ſeiourné trois ſemaines audit lieu

Leuée de lãſquenets pour le Roy d'Angleterre inutile.

de Fleurines ſans pouuoir prendre reſolution,le iour de la paye ſuruint,& D
n'eſtans les deniers preſts,quelque remonſtrance q̃ peuſſent faire les Commiſſaires & Treſoriers du Roy d'Angleterre,que de bref l'argent ſeroit venu, ils n'y voulurent adiouſter foy, mais tournerent leurs enſeignes pour eux retirer en Allemagne, & amenerent quand & eux leſdits Treſoriers & Commiſſaires, qui auoyent charge du Roy d'Angleterre, de les conduire pour la ſeureté de leur payement. Par ce moyen ledit Anglois feit vne deſpenſe exceſſiue, qui reuint en fumée, & eſpuiſa bien ſes treſors, qui deſia eſtoyent fort entamez.

Environ la feſte de Touſſaincts, mille cinq cens quarante cinq, apres la retraitte deſdits Allemans, le Roy ayant eſgard que par le treſpas de mõſeigneur le Duc d'Orleans ſon fils, les alliances concluttes auecques l'Empereur eſtoyent nulles & de nul effect, depeſcha monſieur l'Amiral d'Annebault, & monſieur Oliuier chancelier de France, pour faire nouueaux traittez,& cõfirmer nouuelles alliances & amitiez entre luy & l'Empereur. E
Leſquels apres auoir prins congé du Roy lors eſtant à Folãbray pres Couſſi,le iour de Touſſaincts prindrẽt le chemin de Cambray, de Valentiennes, & de Courtray,& vindrent trouuer l'Empereur à Bruges,auquel lieu apres auoir pluſieurs fois communiqué auecques ſa maieſté,furent remis à auoir reſponſe à Anuers. L'occaſion pour laquelle l'Empereur eſtoit venu à Bruges,& alloit à Anuers,eſtoit:qu'il auoit intẽtion de dreſſer vne armée,pour aller en Allemagne ſubiuger les Proteſtãs,& autres Princes & communautez d'Allemagne,qui ne luy eſtoyẽt ſi obeiſſans comme il deſiroit: & pour dreſſer laditte armée, luy faloit auoir grandes finances, pour leſquelles recouurer il alloit audit lieu de Anuers, afin d'en auoir tant par ottroy, que par preſt. Auſſi ne vouloit il ſi promptement faire reſponſe aux ambaſſadeurs du Roy, que premierement il n'euſt entendu la volonté de ceux dudit Anuers,à ce que ſelon qu'il feroit ſes affaires, il fuſt ou plus rigoureux F
en reſponſe,ou plus gratieux. Monſieur l'Amiral & mõſieur le Chancelier apres auoir eſté audit Anuers, enuiron ſept ou huit iours à la ſuitte dudit Empereur,ayans cognoiſſance des diſſimulations dont il vſoit, prindrent congé de luy,ſans autre reſolution,ſinon que là où le Roy ne luy commẽceroit la guerre,il n'eſtoit pas deliberé de la luy faire.

Estans leſdits ambaſſadeurs de retour, qui fut enuiron la Sainct André,trouuerent le Roy à Villiers Coſterets: lequel ayant ouy la reſponſe de l'Empereur,cogneut bien qu'il luy eſtoit beſoing de ſe preparer,& qu'il ne reſtoit à l'Empereur que l'occaſion de commẽcer la guerre à ſon auantage.
Ordre donné aux frõtieres de France. A ceſte cauſe (par ce qu'il auoit fait monſeigneur d'Anguien gouuerneur de Languedoc) depeſcha le Prince de Melphe, qui nouuellemẽt auoit eſté fait Mareſchal de France,pour aller en Piemont y eſtre ſon gouuerneur & lieutenant general. Auſſi conſiderant que l'Empereur (ſ'il venoit à chef de reduire en ſon obeiſſance la Germanie) luy ameneroit ſur les bras toutes les forces tant des Catholiques que des Proteſtans, depeſcha deuers monſieur

A sieur de Vendosme son lieutenant general en Picardie, tresoriers & argent pour fortifier les places debiles:& aux autres gouuernemens feit le semblable,mesmes en Bresse pour fortifier Bourg.Et ayant experimẽté par la precedente guerre, que la principale descente d'Allemagne pour entrer en ce Royaume,estoit par la Champagne,& toutesfois qu'il n'auoit frontiere en son Royaume si mal garnie de places fortes, pour faire teste à vne grosse armée,delibera d'y pourueoir, & pour cest effect il depescha le seigneur de Langey, Martin du Bellay son lieutenant audit païs de Champagne, & luy donna charge de visiter la frontiere, depuis Veruins iusques à Coisi, & luy faire rapport des lieux plus necessaires de fortifier,pour empescher l'ẽtrée de l'ennemy en ses païs. Lequel seigneur de Langey partit cinq ou six iours deuant Noel, & auecques luy Hieronime Marin Boulõnois,homme bien entendu au fait des fortifications.Et apres auoir fait ladite visitation, & bien recogneu la frontiere, iceluy de Langey feit rapport au Roy qu'il
B estoit besoing de fortifier vne place entre la Capelle & Mesieres, d'autant qu'il y a grand païs ouuert,comme de dixhuit lieuës, & qu'il luy sembloit que Aubenton estoit biẽ à propos, faisant vne citadelle au hault deuers les bois,pour commander à la ville. Mais le Roy pour quelque occasion à ce le mouuant, ne voulut que la fortification se feit audit lieu, mais ordonna qu'elle se feroit au dessus d'vn village nõmé Maubert-Fontaine,à sept lieuës de Veruins,& cinq de Mesieres à la saillie des bois.Puis il ordonna de fortifier Mesieres & Mouson : mais ledit lieu de Mouson se trouua mal-aisé à fortifier,à l'occasion de la montagne de deuers Yuoy qui luy commande, & que du costé de deça la riuiere de Meuse à l'oppositе de ladite montagne deuers France,on veoit par dessus la ville, le pied & le derriere de ceux qui viennent à la deffence du rampart.Si est-ce qu'il y fut ordõné ce qu'on veit le plus necessaire,sçauoir est,vne trauerse de muraille de bout en bout
C de la ville par dedans,pour couurir ceux qui seroyent à la deffence, & dehors vn grand & profond fossé. Et par ce que par la paix qui fut conclutte à Sainct Iean des Vignes pres Soissons,la ville de Stenay auoit esté rẽdue au Duc de Lorraine, le Roy ordonna faire vne place sur la riuiere de Meuse deça l'eau dedans ses païs, laquelle fut edifiée entre ledit Stenay, & Dun le Chasteau,& fut nommée Ville-Franche sur Meuse,pres vn village nommé Samorel,& vis à vis d'vn autre village de là l'eau nommé Mosas.

Environ le mois de Iuing subsequent, l'Empereur partant d'Yuoy pour son voyage d'Allemagne, voulut reuisiter sa Duché de Luxẽbourg, & pour cest effect prenant son chemin par deuant Iamets,passa par deuant ladite place de Ville-Franche,estãt la riuiere de Meuse entre deux. Auquel lieu estant arriué, il feit complaintte à l'ambassadeur du Roy lequel estoit pres d'iceluy Empereur, que ladite Ville-Franche estoit edifiée sur le fief de l'Empire : mais par le seigneur de Langey luy furent enuoyez des regis-tres de deux cens ans,qui faisoyent apparoir comme de tout temps les habitans dudit païs auoyent esté suiets à la iurisdiction & grenier à sel de

Saincte Menehou:dont il se contenta, & partant dudit lieu,alla à Danuil- D
lier, & ordonna reedifier & fortifier la ville auparauant ruinée par le Duc d'Orleans, & puis il passa outre à Luxembourg pour acheuer son voyage d'Allemagne. Et par ce que ce voyage ne touche point de la matiere que i'ay entreprinse descrire, ie le laisse aux seruiteurs de l'Empereur, lesquels en ont escrit bien amplement,& mesmes Dom Louïs d'Auila.

Avssi le Roy feit besongner au chasteau de Saincte Menehou:à Sainct Disier feit faire trois gros bouleuerts,à Chaumont en Bassigny pareillemẽt commença à fortifier,& à Coiffi feit commencer vne citadelle, lequel lieu de Coiffi est à la portée d'vne couleurine de la Franche-Conté, sept lieuës plus outre que Chaumont,& à six lieuës par delà Langres: & à Ligny feit commencer vn chasteau sur le hault de la montagne tirant à Commercy: mais la mort le surprint deuant qu'auoir paracheué lesdittes fortifications.

Dvrant ceſt hyuer,la guerre se faisoit ordinairemẽt entre les Anglois & les François qui estoyent dedans le fort d'Oultreau, vis à vis de la basse Boulongne, & y eut audit fort à l'occasion des neges, pluyes, & mauuais E
Peste au cãp du Roy au païs de Boulongne. temps,telle vehemence de peste, que en vne nuit seule furent mis en terre plus de six vingts soldats (chose que ie vey y estãt allé de par le Roy) & cõtinua de sorte qu'en fin on ne leur faisoit autre sepulture, sinon quãd tout estoit mort en vne maison,on l'abatoit sur eux. Aussi les maisons estoyent des trouz en terre couuerts de quelques appentis de paille ou de chaume, qui pouuoyẽt bien estre cause en partie de ceste mortalité, veu l'humidité de l'hyuer.Ie y fus quelque fois logé en la chambre du capitaine Ville-Frãche, laquelle ie pensoy la plus saine du fort, mais la nuit en la chambre où i'estoy couché mourut son frere & deux de ses fils lesquels le iour ne monstroyent apparence d'estre malades,& dura tellement ladite mortalité,que de vingt enseignes ne demeurerent pas plus de huit ou neuf cẽs hommes: mais nonobstant iamais les soldats ne voulurent abandonner leur garde tant qu'il fut possible,& y endurerent beaucoup de maux. F

Le seigneur de Dessé & le seigneur de Riou,estãs vn peu refreschis & rẽforcez d'hommes,& la peste aucunement rapaisée, feirent de belles entreprinses & insignes defaittes sur les ennemis:& entre autres enuiron le mois d'Auril mille cinq cens quarãte cinq,fut deliberé de faire mettre des viures dedans ledit fort d'Oultreau, où la necessité commençoit à les cõtraindre. Pour faire ladite execution, fut ordonné le seigneur de Senerpont lieutenant du Mareschal du Biez,auecques soixãte hommes d'armes, lequel partit d'aupres de Monstreul le iour de Pasques au soir, & arriua le lundy matin audit fort d'Oultreau,auec les viures & autres refreschissemẽs qu'il conduisoit. Mais passant pres du Põt de brique au dessous du mont S. Estiẽne,
Deffaitte de quelques Anglois. rencontra trois cẽs cheuaulx Anglois venuz pour luy empescher ledit enuitaillement. L'escarmouche se dressa d'vn costé & d'autre, de sorte qu'il y eut deux hommes d'armes, & trois archers de ladite compagnie du seigneur de Senerpont qui furent prins, sans y auoir aucun moyen de les recourre.

A courre. L'alarme estant venue à Boulongne, les Anglois renforcerent leurs gens iusques au nõbre de sept cens cheuaulx, & quatre cens arquebouziers à pied, lesquels passans la riuiere, se vindrent embusquer en vn village appellé Danes, entre Estappes & ledit fort, ce-pendant que ledit de Senerpont meit les viures dedans ledit fort, esperant sur sa retraitte le defaire. Mais arriuãt ledit de Senerpõt sur les gens de cheual, n'estans encores ioints les arquebousiers auecques eux, delibera de tenter la fortune, & les combattre auant qu'ils fussent assemblez. Leur caualerie estoit en trois trouppes, dõt les deux se ioingnirẽt ensemble, & la tierce se ietta sur les aelles, pour charger noz gens par les flans: auquel lieu se trouua auecques ledit seigneur de Senerpont, le seigneur de Thais ayant seulement six ou sept gentils hommes auec luy, & le Comte Rin Graue auec pareil nombre: lequel Comte Rin Graue dés la premiere charge fut porté par terre & blessé, & le Mareschal du Biez menoit la bataille auec le reste de l'armée. Mais arriuãs lesdits hom-
B mes d'armes à la charge, la feirent si furieuse, q̃ les Anglois n'eurent moyen de les soustenir: où furent tuez des leurs & des nostres sur la place enuiron deux cens cheuaulx, & le Mareschal de Calais chef de l'entreprinse y mourut, & pareillement de cent à six vingts Anglois, & fut prins le nombre de soixante & quinze prisonniers, tous ayans la casaque de veloux pourfillé d'or & d'argent.

VN autre temps le Mareschal du Biez aduerty que les viures commençoyent à diminuer au fort, delibera d'y mener enuitaillemẽt. Parquoy partant de son camp au dessus de Monstreul, print le chemin du mont Sainct Estienne, auquel lieu il trouua le Millor Sorel accõpagné de six mille Anglois pour empescher ledit enuitaillement. En la compagnie dudit Mareschal auoit cinquante hommes d'armes, & le Comte Rin Graue auec son regiment de quatre mille lansquenets, & deux cens arquebousiers conduits
C par le capitaine Brueil Breton, & le capitaine Escarbouillat. Ledit Mareschal se trouuant en ce hazard, delibera par l'aduis des capitaines de passer outre, & les combattre, encores qu'il fust moindre de nombre de deux mille hõmes: car se retirant il eust perdu son charroy & viures. Ayant conclud le combat, marcha droit aux ennemis: le combat fut long & furieux, mais en fin les Anglois furent renuersez, & se retirerẽt en vn petit fort, lequel ils ne sceurent garder. Audit combat moururent de sept à huit cens Anglois. Le Millor Sorel fils du Duc de Norfolc leur general se sauua auec le reste à la fuitte, & demeurerent des leurs de sept à huit vingts prisonniers.

LE Roy d'Angleterre considerant la diminution de ses finances, le grãd nombre d'hommes qu'il auoit perdus, & les infinis fraiz qu'il auroit encores à supporter, eu esgard à l'obstination en laquelle estoit le Roy pour reconquerir sa ville de Boulongne, & ayant cognoissance que l'Empereur (quelque ligue qu'ils eussent ensemble) ne taschoit qu'à son profit particulier, delibera de mettre fin à la guerre, & aux querelles d'entre le Roy & luy: ce qu'il feit entendre au Roy, & que faisant trouuer à Ardres ses deputez à

ceſte fin,il feroit trouuer les ſiens à Guines. Le Roy encores qu'il euſt deſia D
bien reſtraint la ville de Boulongne, conſentit toutesfois ceſte aſſemblée, par ce qu'il cognoiſſoit la mauuaiſe volonté que luy portoit l'Empereur, par le peu d'aſſeurance de paix qu'auoyẽt rapporté ſes ambaſſadeurs à leur retour deuers ledit Empereur,& qu'il ne vouloit auoir tout en vne fois ſur ſes bras deux tels ennemis que l'Empereur, & le Roy d'Angleterre. A ceſte occaſion depeſcha monſieur l'Amiral d'Annebault,& monſieur Raimond premier preſidant de Rouën,pour aller à Ardres:& ſe trouua à Guines l'Amiral d'Angleterre nommé Millor Dudelet,qui depuis a eſté Duc de Nortombellande. Leſquels eſtans aſſemblez en vn lieu ordonné entre Guines & Ardres:finalement apres auoir conuenu de pluſieurs choſes, accorderẽt vne paix auecques telles cõditions,que le Roy dedãs huit ans deuoit payer huit cens mille eſcus au Roy d'Angleterre,tãt pour les arrerages de ſa pention, & pour les frais de la guerre qui eſtoit prouenuë à cauſe du refus de payement d'icelle pention, que pour pluſieurs autres deſpenſes faittes par ledit Roy d'Angleterre,tant aux fortifications de Boulongne que du Boulonnois. Auſſi le Roy d'Angleterre deuoit, moyennant laditte ſomme, remettre entre les mains du Roy, Boulongne, & tout le Boulõnois, auecques les places tant anciennes que par luy nouuellement edifiées,cõme le Mont-Lambert,la tour d'Ordre, Ambletueil, Blacquenay,& autres en leur entier, & toute l'artillerie,viures, & munitiõs qui eſtoyent dedans leſdittes places. Ces choſes eſtans accordées & ſignées reſpectiuemẽt par le Roy, & le Roy d'Angleterre, alla l'Amiral d'Annebault deuers iceluy Roy d'Angleterre, pour luy veoir iurer laditte paix: & le Millor Dudelet de la part du Roy d'Angleterre,vint deuers le Roy luy veoir faire le ſemblable,ce qui fut fait tant d'vne part que d'autre par leſdittes maieſtez. E

Traitté de paix auec les Anglois.

Le iour de mille cinq cens quarante ſix,eſtant le Roy à la Roche Guion,les neges eſtoyent fort grãdes, ſe dreſſa vne partie entre les ieunes gens eſtans pres la perſonne de mõſeigneur le Dauphin: les vns gardoyẽt vne maiſon, & les autres l'aſſailloyẽt à pelottes de nege, mais durant ledit combat le ſeigneur d'Anguien François de Bourbon ſortant de fortune hors d'icelle maiſon, quelque mal aduiſé getta vn coffre plain de linge par la feneſtre,lequel tomba ſur la teſte dudit ſeigneur d'Anguien, & le bleſſa,de ſorte que peu de iours apres il mourut,au grand regret du Roy & de toute la cour, pour la ieuneſſe floriſſante de luy, & le peu d'occaſion de l'euenemẽt de ſa mort: lequel auoit eſté autant bien fortuné en tous les lieux où le Roy l'auoit employé,aimé,& eſtimé des gẽs de guerre(meſmes des eſtrangers)que ieune homme de ſon aage, qui ait eſté de noſtre temps. F

Mort de monſieur d'Anguien Frãçois de Bourbon.

Apres la paix accordée auec le Roy d'Angleterre,le Roy ſentant l'Empereur en Allemagne, & n'eſtant aſſeuré quelle fin prendroit la guerre encommencée par ledit Empereur contre les Proteſtans, voulut luymeſmes viſiter ſa frontiere tant de Champagne que de Bourgongne, pour veoir quelle diligence on auoit fait aux fortifications qu'il auoit ordonnées, & ſ'achemina

Voyage du Roy au lõg de la frontiere.

A s'achemina par la Bourgongne pour faire laditte visitation,commençant à Bourg en Bresse,delà à Chalons sur la Saone,puis à Seurre petite ville sur laditte riuiere,laquelle de nouueau il auoit commẽcée à fortifier.Puis passant à Beaune & Dijon, print son chemin par la Champagne, & y estant arriué,visita sa ville de Langres,& enuoya l'Amiral d'Annebault pour visiter Coify & Montigny le Roy, lequel vint retrouuer le Roy à Chaumont en Bassigny,& partant de Chaumõt,le Roy visita Ligny en Barrois,Sainct Disier,& autres places, & vint faire sa feste de Toussaincts à Ienuille apres auoir visité madame la Ducheſſe de Lorraine à Barleduc. Puis il passa à Vitry le François, qui est vne place qu'il auoit commẽcée sur la riuiere de Marne à vne lieuë de Vitry en Partois,par ce qu'il ne trouuoit qu'on peust fortifier ledit lieu de Vitry en Partois,pour l'incõmodité de l'assiette commandée de trois ou quatre montagnes. De Vitry le François alla à Saincte Menehou,à Ville-Frãche sur Meuse,à Mouson, à Sedan,à Mesieres,à Maubert Fonteine,passant à Mont-Cornet en Ardenne,& se retira à Nostre Dame de Liesse,& à Folembray,où il solemnisa la feste de Sainct André.

B

Le Roy partant de Folembray vint à Compiegne, & y ayant seiourné trois semaines ou vn mois,se retira à Sainct Germain en Laye, auquel lieu il receut les nouuelles du trespas du Roy Henry d'Angleterre huittiesme de ce nom,lequel laissa vn fils de l'aage de huit ans,nõmé Edoüart : duquel trespas le Roy porta grand ennuy,tant pour l'esperance qu'il auoit de faire ensemble vne alliance plus ferme que celle qu'ils auoyent commencée, que par ce qu'ils estoyent presque d'vn aage, & de mesme complexion, & eut doute qu'il fut pour bien tost aller apres : mesmes ceux qui estoyent pres sa personne trouuerent que depuis ce tẽps il deuint plus pensif qu'au parauant.Si est ce que considerant que l'euenement de la guerre est incertain,& que aduenãt que l'Empereur vint à son entente contre les Allemãs, il pourroit tourner ses forces sur luy,dont la Chãpagne en pourroit souffrir,depescha le seigneur de Langey pour faire paracheuer les fortificatiõs de laditte frontiere,& pour ceſt effect ordonna neuf vingts mille liures:& pour pourueoir lesdittes places de viures,depescha le seigneur de Plancy son maistre des requestes,& le seigneur de Boran, mais deuant que la chose fust executée sa mort interuint, car peu de iours apres luy vint vne fieure lente,pour laquelle passer il s'en alla à la Muette, maison nouuellemẽt par luy edifiée,à deux lieuës de Sainct Germain au bout de la foreſt. Mais y ayant fait seiour de sept ou huit iours,il s'ennuya, & en partit sans repasser par Sainct Germain en Laye, & alla coucher à Villepreux, où la nuit il eut quelque acces de fieure : le lendemain alla coucher à Dampierre pres Cheureuse, duquel lieu il print son chemin pour aller faire son quaresme prenant à Limours, & de iour en iour ceux qui estoyent autour de luy, le trouuoyent fort changé de complexions & de façons de faire. Ayant seiourné deux ou trois iours à Limours,s'en alla à Rochefort,où il seiourna allãt de iour en autre à la chasse,mais tous les soirs à son retour auoit quel-

C

Le Roy est aduerty du trespas du Roy Henry d'Angleterre huittiesme de ce nom.

Maladie & mort d'vn Roy.

que accez de fieure, parquoy voulut prendre ſon chemin pour ſe retirer à D
Sainct Germain en Laye,& pour auoir ſon paſſe temps de la chaſſe par les chemins, partant de Rochefort vint coucher à Rembouïllet, eſperant n'y eſtre qu'vne nuit, mais le plaiſir qu'il eut approchant dudit Rambouïllet, tant en la chaſſe qu'en la volerie,luy feit chãger d'opinion, & delibera d'y faire ſeiour cinq ou ſix iours,mais en fin la fieure qui de long temps l'auoit ſaiſi,ſe renforça tellement par interualles, qu'elle ſe conuertit en continue, auecques la douleur d'vne apoſtume,qu'il auoit euë peu de temps au precedant qu'il allaſt au deuant de l'Empereur quand il paſſa par Frãce. Alors ayant bonne cognoiſſance de ſa fin, diſpoſa des affaires de ſa conſcience, & de ſa maiſon, & apres auoir fait pluſieurs belles remonſtrances à monſeigneur le Dauphin ſon fils à preſent regnant, & luy auoir recommandé ſon peuple & ſes ſeruiteurs,rendit l'ame à Dieu audit chaſteau de Rãbouïllet,le dernier iour de Mars mille cinq cens quarante ſix,auant Paſques.

Conditions & aage du Roy.

Ce Prince fut fort regretté tant de ſes ſuiets que des eſtrangers, pour auoir flory en toutes vertus. Il eſtoit magnanime & genereux, amateur de bonnes lettres, lequel par ſon moyen a illuminé les tenebres d'ignorance, E
leſquelles auoyent regné par cy deuant,& aima toutes gẽs d'eſprit, & fonda à Paris des colleges pour les lettres Latines,Grecques,& Hebraïques, & feit venir de toutes les parties du monde gens inſtruits en toutes ſciences & arts liberaulx, pour edifier la ieuneſſe en bonnes meurs & ſciences: & combien qu'il n'euſt eſté nourry aux eſtudes en ſon ieune aage, n'eſtoit ſcience de laquelle il ne peuſt rendre raiſon, d'autant qu'il auoit ſouuent communiqué auecques gens excellens en toute erudition, & que Dieu l'auoit doüé de diuine memoire, de ſorte que toutes gens doctes qui l'ont hanté,ont cõfeſſé auoir plus aprins de luy que luy d'eux.Il mourut en ſon aage de cinquante & trois ans,apres auoir eu beaucoup de bonnes & mauuaiſes fortunes,mais plus de mal-heureuſes que de proſperes:toutesfois iamais aduerſité qui luy peuſt aduenir,ne luy abaiſſa le cœur, ayãt touſiours ſon recours & ferme fiance en Dieu, & continua en bõne memoire & ſain entendement iuſques à la fin de ſes iours.

Fin du dixieſme & dernier liure des Memoires de Meßires Martin & Guillaume du Bellay.

TABLE DES CHOSES PLVS DIGNES DE MEMOIRE CONTENVES EN CEST OEVVRE, EN LAQVELLE

les armées non toutes, mais seulement celles que les autheurs ont prins plaisir à descrire, sont marquees soubs le tiltre d'Armées: les prnises de ville, soubs le mot de Prinse: les batailles où nous auons gaigné, soubs le mot de Victoire: celles oùnous auons perdu, soubs le mot deRoupte: ce qui s'est faict sur la mer, soubs Nauale: les autres moindres rencontres soubs Deffaicte ou Charge: les Morts, Mariages, Passages, Naiscenses, Vies, Entreueuës soubs leur terme: le reste s'est mis à discretion.

A

ADVENEMENT du Roy François à la couronne. 8.b

Aix en Prouence abandonné par les François, pour estre iugé non fortifiable estãt pres l'armee de l'Empereur, bien que monsieur de Monteian s'offrit le guarder. 208.f

Allienor Royne de France cherche les moyens de faire entreuoir le Roy François, & l'Emperenr. 95.e

alliance ancienne des estats de l'Empire, auec les Rois de France, ramenteue par les Princes d'Allemaigne sollicitans le Roy Frãçois à se liguer auec eulx contre l'Empereur & le Roy Ferdinand son frere. 96.d

alliance entre les Rois de France & d'Angleterre. 15.c

alliance nouuelle entre les Rois de France & d'Angleterre. 96.b

alliance plus estroitte faicte entre les Rois de France, & d'Angleterre. 97.b

altercation entre le Roy & l'Empereur sur le faict du concile vniuersel. 107.c

Angleterre, & du changement de ses Rois, discours notable. 6.a

Annebault faict Amiral de France par la mort de monsieur de Brion. 302.a

Annebault Lieutenant du Roy en Piemont rompt les desseings de monsieur de Langey & assiege pour neant Conis. 294.d

Anthoine de Bourbon Duc de Vandosme Lieutenant pour le Roy en Picardie, & ce qu'il executa sur l'ennemy au païs d'Artois lors du camp de Parpignan. 295.a

Anguian Lieutenant du Roy en Piemont. 318.c

appareil de guerre par l'Empereur pour vènir en Prouence. 165.b

armee premiere du Roy Erançois pour recouurer son Duché de Milan, & les noms des Princes & Capitaines qui en estoyent. 9.c

armee Françoise en Nauarre soubs la conduitte de monsieur de Bonniuet. 25.c

armee de l'Empereur pour depoßeder le Roy François du Duché de Milan. 31.e

armee du Roy François pour deffendre l'estat de Milan. 32.a

armee enuoyee en Italie par le Roy François soubs la charge de Monsieur le Duc de Longueuille, & tost apres contremandee. 43.c

armee du Roy François en Prouence contre Charles de Bourbon auec laquelle le Roy passa tost apres en Italie pour recouurir son Duché de Milan. 60.b

armee Françoise en Italie soubs la charge du Comte de sainct Paul. 87.b

armee pour la premiere conqueste du Piemont & les noms des Capitaines d'icelle. 142.F

armee du Comte Guy Rangon en Italie pour le seruice du Roy François lors que l'Empereur estoit en Prouence. 244.c

armee sous la charge de monsieur d'Orleans, pour conquerir le Duché du Luxembourg, & les noms des Capitaines d'icelle. 288.c

armee pour aßieger Parpignan sous la charge de monsieur le Dauphin Henry. 288.c

armee de Marrolles, & les noms des seigneurs qui en estoyent. 303.c

arbitrage que voulut entreprendre le Roy d'Angleterre, des differens d'entre le Roy François & l'Empereur. 18.c

arquebouzes qu'on tiroit sur fouchettes inuentees en Italie, & en quel temps. 32.c

arriuee de monsieur le Grand maistre de Montmorancy lieutenant general du Roy au camp d'Auignon & la propositiõ qu'il feit au conseil de ce qui estoit à faire pour la deffence de Prouence contre l'Empereur. 202.a

arriuee du Roy d'Ecosse en France, pour le secours du Roy François, au temps de la guerre de Prouence, & comme il demanda en mariage l'vne des filles du Roy. 246.f

Arles descrite & ce qui y aduint l'Empereur estant en Prouence. 226.f

Arlon en Luxembourg abandonné par les François neantmoins conserué au Roy par la fidelité des habitans. 311.e

aßiette du camp d'Auignon auquel commãdoit monsieur le Grand maistre de Montmorency quand l'Empereur vint en Prouence. 215.d

aßemblee de gens de guerre Italiens à la Mirandole pour le seruice du Roy lors que l'Empereur estoit en Prouence. 119.b

aßaßinement des seigneurs Rincon & Fregoze & ample discours comme il aduint. 273.f

aſſault à Sandizier par les Imperiaux ſouſtenu vaillamment par les François. 331.f

aſſault de nuict donné par les Anglois au fort d'Oultreau pres Boulongne ſouſtenu vaillamment par les noſtres eſtant chef dedans le fort Thibault Rouhault ſeigneur de Riou. 347.b

augure & preſage affecté par l'Empereur entrant en Prouence & les propos qu'il tint à ſes ſoldats. 198.f

auitaillement de Teroüenne par monſieur d'Annebault. 249.d

auitaillemẽt de Teroüenne par monſieur de Vãdoſme. 300.d

auitaillement de Luxembourg par le Prince de Melfe. 311.c

Auennes & ce que feirent autour les ſieurs Martin du Bellay, de Longueual, & le Capitaine la Lande. 302.b

B

Baillet ſecond Preſident de la cour de Parlement de Paris, reſpondit ſagement pour les Pariſiens à monſieur de Brion enuoyé pardeuers eux de la part du Roy François, pour les raſſeurer contre la venue des Anglois & Bourguignons. 55.e

Balanſon ambaſſadeur de l'Empereur au Roy François pour le ſommer, luy aider à faire la guerre contre le Turc, & la reſponce qu'il eut. 98.a

bataille preſentee par Lautrec au prince d'Orange en l'Apouille. 82.c

bataille preſentee au Marquis du Guaſt par le Dauphin Henry. 267.c

bleſſure du Roy Frãçois en la teſte, aduenue en vn combat de nege, la feſte des Rois à Amboiſe. 16.c

bleſſure de monſieur d'Aumalle fils aiſné du Duc de Guiſe deuant Luxembourg. 309.c

bleſſure de monſieur d'Aumalle fils aïſné de monſieur de Guiſe d'vn coup de Lance en la teſte, qu'il receut en vne eſcarmouche contre les Anglois. 345.d

Boutieres Lieutenant du Roy en Piemont, & ce qu'il y feit. 317.f

brigue du Roy François pour eſtre Empereur. 14.f

C

Camiſade donnée à Rebec par les Eſpagnols ſur les compaghées de Bayar & Lorges. 57.c

capitulation du Marquis Michel de Saluces auec le Prince d'Orãge, pour ſauuer le reſte de l'armée Françoiſe qui auoit aſſiegé Naples. 88.b

capitulation des Francois aſſiegez en Foſſan auec Anthoine de Leue. 189.a

Cartel de deffy du Roy Francois à l'Empereur. 78.b

Carignan perdu, & recouuert en peu de temps par les Francois eſtant le ſeigneur de Langey Lieutenant du Roy en Piemont. 243.d

cauſes de la perte que feit le Roy Francois du Duché de Milan. 29.b

cauſes des premieres guerres du Roy Francois & du Duc de Sauoye. 135.c

Ceſar de Naples ſurprent quaſi la ville de Turin ſur les Francois par eſcalade. 262.a

Ceſar de Naples ſurprent quaſi la ville de Turin par des charetees de foin. 299.e

charge faicte mal à propos par les Francois ſur l'eſcorte d'Anglois, qui conduiſoyent viures au Cãp du Roy Henry d'Angleterre deuant Teroüenne .2.c

Citadele edifiée à Cambray par le commandement de l'Empereur & ſoubs quel pretexte. 316.b

Clement Pape voulut accorder l'Empereur & le Roy Francois lors que le Roy aſſiegeoit Pauie. 62.b

Colonnois enuahiſſent Rome incontinant apres la paix qu'ils eurent faicte auec le Pape. 74.c

combat en forme de dueil des Sieurs de Montmorancy & Lorges contre deux Bourguignons. 24.d

conſpiration des Potentats d'Italie contre le Roy Francois, pour luy empeſcher le recouurement de Milan. 47.f

confederation entre le Roy Francois & le Roy d'Angleterre. 25.c

conditions iniques de la deliurance du Roy Francois propoſees par l'Empereur. 70.f

Cõcile vniuerſel mis en termes entre les Princes Chreſtiens pour pourueoir aux hereſies naiſſantes, & les raiſons du Pape pour l'empeſcher. 105.c

condemnation de Hans Ludouic Capitaine Alleman pour les mutineries qu'il auoit ſuſcitees des Lanſquenets en Piemont & pour auoir mis la main à l'eſpée contre monſieur de Humieres Lieutenant du Roy. 265.b

combat en cãp clos à Moulins de Sarzay & Veniers. 269.e

couſtumes louables du Roy Henry d'Angleterre. 164.d

courſes dreſſées contre les Bourguignons par l'autheur eſtant chef de la guariſon d'Emery en Artois, & le Butin qui y fut faict. 304.d

creation des Cardinaux de Lixieux de Boulongne de Chaſtillon & Giury à Marſeille lors des nopces du Roy Henry & de la Royne Catherine. 118.f

D

Decimes accordées par les Prelats de France, au Roy Francois. 101.f

deffaicte d'Anglois par les Francois. 2.b

deffaitte à Villefranche de Proſpere Colonne, & de la cauallerie que le Pape enuoioit contre le Roy Francois. 9.f

deffaitte du Comte Rifourcet par Francois de Silly Baillif de Caen. 23.c

deffaitte des troupes de Palleuoyſin, priſe & punitiõ d'iceluy à Milan. 31.a

deffaitte de Bourguignons par le ſeigneur de Telligny en laquelle il fut bleſſé à mort. 36.f

deffaitte d'Eſpagnols par monſieur de Montmorancy. 38.a

deffaitte de Bourguignons par les Comtes de Sainct Paul & de Guyſe. 44.a

deffaitte de quatre cens Anglois par monſieur de Guyſe. 45.b

deffaitte d'Anglois par le Comte de ſainct Paul. 45.e

deffaicte de Lansquenets par monsieur de Guyse. 54.d

deffaicte des seigneurs de Monteian & de Boutieres, en Milannois. 58.c

deffaicte d'Espagnols pres Sauone par le Marquis Michel de Saluces & le Seigneur de la Milleraye. 63.d

deffaitte de Bourguignõs & espagnols par le seigneur de Pontdormy en Picardie. 64.f

deffaicte d'vne Populasse d'Alemaigne par les freres du Duc de Lorraine. 70.c

deffaicte du Marquis de Marignan lors Chastellan de Mus par Antoine de Leue. 80.f

deffaicte & prise des seigneurs de Monteian & de Boisy à Brignolles en Prouence. 212.b

deffaicte d'Imperiaulx pres Saullan en Piemont par Antoine Cusan Capitaine Italien, lors que l'Empereur estoit en Prouence. 219.f

deffaicte à Cazal des seigneurs de Burie & de Tais par le Marquis du Guast. 248.b

deffaicte de cheuaulx legers du Vidasme d'Amiens par les Bourguignons. 248.e

deffaicte de Bourguignons par Martin du Bellay autheur de l'histoire estant Capitaine de cheuaulx legers en Picardie. 252.f

deffaicte de monseigneur d'Annebault apres auoir secouru Teroüenne. 257.f

deffaicte de vingt mille Allemans à Bude par les Turcs. 276.c

deffaicte de Bourguignons par le sieur de Brissac Capitaine general des cheuaulx legers, pres Guise. 307.e

deffaicte d'Imperiaux par monsieur de Brissac. 310.e

deffaicte du seigneur Pierre Strosse prr le Marquis du Guast peu apres la bataille de Serizolles. 327.c

deffaicte de cheuaulx legers frãçois par les Imperiaux pres Vitry en Champagne. 330.e

deffaicte de quelque cauallerie Angloise par le Mareschal du Biez. 348.f

deffaicte de deux mille Anglois par monsieur de Brissac. 346.e

deffaicte de grand nombre d'Anglois par le Mareschal du Biez, voulans empescher l'enuitaillement du fort d'Oultreau. 349.c

deguast faict par les François en Prouence, pour oster les moyens de viure à l'armee de l'Empereur. 200.c

deliurance du Roy François. 72.d

deliurance des enfans de France, & le moyen qui fut tenu pour la seureté du passage d'iceulx & de la rançon du Roy François. 92.c

demandes & sommations que feit le Roy François au Duc de Sauoye. 138.a

departemẽt que feit le Roy Francois des gouuernemens de son Royaume du temps de la premiere guerre contre l'Empereur. 21.b

departement que feit le Roy Francois des Estats de son Royaume estant de retour de la prison d'Espagne. 72.e

desdict notable de l'Empereur. 160.c

descente d'Anglois en Picardie. 44.a

description de la terre d'Oye & du deguast qui en fut faict par les Francois. 346.f

desseing du Marquis du Guast pour le secours de Carignan assiegé par les Francois. 320.f

desseings d'enuahir la France par l'Empereur & le Roy d'Angleterre apres la bataille de Serizolles. 327.f

descente d'Anglois pour assieger Boulongne, & la diuersité d'opinions qui fut au Conseil du Roy d'Angleterre, sur l'endroict qu'il deuoit choisir pour faire sa descente. 333.b

detrousse & recousse de noz viures venans au camp du Roy Francois à sainct Paul en Artois. 151.b

detrousses de viures venans au camp de l'Empereur à Sandizier par monsieur d'Aumale, fils aisné de monsieur de Guyse estant à Stenay. 332.d

detrousses de viures allans au camp des Anglois deuant Monstreul. En laquelle fut deffaict grãd nombre d'ennemis par monsieur de Vendosme. 333.e

diette tenue en l'Alemaigne par l'Empereur & ce qui y fut conclud en faueur du Duc de Sauoye & pour le faict de la religion des protestans. 276.c

dissimulation des Ambassadeurs de France vers le Roy leur maistre pour l'affection qu'ils portoyent à la paix. 156.f

diuerses opinions au Conseil de l'Empereur sur son entreprise de Prouence. 193.b

E

Effect des harãgues que feit le seigneur de Langey pour la cause du Duc de Vvittamberg. 133.c

election du Pape Adrian. 35.b

emprisonnement des Ambassadeurs du Roy Francois estans par deuers l'Empereur. 76.f

Emery Chasteau en Artois descrit, & comme l'autheur commenca à le faire fortifier. 304.b

Emery Chasteau demoly par le commãdement du Roy Francois pour estre l'enuitaillement difficile. 305.e

embrazement du grand Carraccon du Roy Francois & la perte des choses y estans. 338.f

entreueüe du Pape Leon, & du Roy Francois à Boulongne. 12.f

entreueüe à Ardres des Rois de France & Angleterre. 15.e

entreueüe seconde des Rois de France & Angleterre, & les articles de leur confederation. 99.c

entreueüe du Pape Clement & du Roy à Marseille. 117.f

entreueüe du Pape, Empereur, & Roy à Nice. 276.b

entreueüe du Roy, & de l'Empereur à Aiguemortes 207.b

entree de l'Empereur à Rome. 146.b

entreprise que feit l'Empereur sur la ville de Marseille luy estant en Prouence. 224.e

entreprises de monsieur d'Aumale fils aisné de monsieur de Guyse auec la ieunesse de la suytte de monseigneur le Dauphin sur les Bourguinons. 300.f

Escrits enuoyez par le seigneur de Langey aux Estats de l'Empire sur le faict de la restitution du Duché de Vvittamberg. 121.c

Eſchange que le Duc de Sauoye voulut faire, de ſes terres auec celles de l'Empereur. 137.f
Eſcalade donnee pour neant à la ville de Gennes par l'armee de Guy Rangon, lors que l'Empereur eſtoit en Prouence. 245.a
Eſcalade heureuſement donnee à Queras par les ſeigneurs d'Auſſun & de Centtal. 292.d
eſcarmouche dreſſee deuant Auennes par monſieur d'Aumale fils aiſné de monſieur de Guyſe. 304.f
eſcarmouche hazardeuſe pres Landrecy dreſſee par meſsieurs d'Aumale & de Neuers. 306.c
eſcarmouche deuant Chaallons contre les Imperiaux, en laquelle moururent le ſeigneur de Bordes & le ieune Ienlis. 334.d
eſtats du Comté de Bourgongne ſe pacifient auec le Roy François par le moyen de Meſs. des ligues de Suiſſe. 247.c
Eueſque du Liege frere de Robert de la Marche, laiſſe le party du Roy François & pour quelle occaſiõ. 19.c
euaſion du Pape Clement hors des mains des Imperiaux. 82.a

F

FAmine grande en Piemont & comme il y fut pourueu par le ſeigneur de Langey. 272.e
faulſes intelligences pour ſurprendre la ville de Guyſe par les Bourguignons. 45.f
faulſe practique des Bourguignons cuydans ſurprendre Hedin. 65.a
faulſe practique pour prendre le Chaſteau de Nice decouuerte par monſieur d'Anguien. 303.e

G

GAbriel Marquis de Saluces inueſty du Marquiſat par le Roy François, & marié à la fille du ſieur d'Annebault. 261.b
Galleres de la mer de Leuant, viennent en la mer de Normandie pour guerroyer les Anglois eſtant le ſiege deuant Boulongne. 338.d
Gantois chaſtiez par l'Empereur. 272.b
Genefue miſe en liberté & hors de la ſubiection du Duc de Sauoye par l'ayde ſecrette du Roy François. 137.d
Griſons abandonnent le Roy François peu de iours au parauant la bataille de Pauie. 67.b
Guillaume Cõte de Fuſtamberg, & le Comte Fœlix ayans enuahy la Bourgongne auec vne armee de lanſquenets ſont repoulſez par monſieur de Guyſe. 54.b

H

HArangue du ſeigneur de Langey en l'aſſemblee des eſtats d'Allemaigne pour la cauſe du Duc de VVittemberg. 122.f
Harangue ſeconde d'iceluy ſieur de Langey pour la meſme cauſe. 126.e
harangue publique de l'Empereur au Pape, plene de proteſtations & complainctes contre le Roy François 149.d
harangue ſeconde de l'Empereur deuant le Pape explicatiue de la premiere. 155.b
harangue du Cardinal de Lorraine au Pape. 167.f
harangue de l'Empereur à ſes ſoldats prenant le chemin de Prouence. 196.b
harangue Latine pour le Roy François, preſent faicte deuant le Pape Clement à Marſeille, par Iehan du Bellay Eueſque de Paris, au reffuz du Chancelier Poyet qui ne la peut faire. 118.c
Henry nouuellement Dauphin impetre congé du Roy pour aller au camp d'Auignon, l'Empereur eſtant en Prouence. 232.c
Humieres Lieutenant pour le Roy Frãçois en Dauphiné, prouuoit ſagemẽt à la deffenſe d'iceluy païs, venãt l'Empereur en Prouence. 175.b
Humieres Lieutenant du Roy en Piemont auec armee de Lanſquenets aſsiege pour neant Aſt, puis il prent Albe & fortifie Queras. 261.c

I

IEhan de Medicis au ſeruice du Roy François. 66.e
Iehan Roy de Hõgrie enuoye ambaſſadeurs par deuers le Roy François, & ce qu'ils traicterent. 97.f
Iehan d'Orleans Archeueſque de Toulouze oncle du Duc de Longueuille, creé Cardinal. 108.f
Iehan Loys Marquis de Saluces eſt eſlargy des priſons de Paris où il eſtoit pour crime de rebelliõ & reſtitué en l'eſtat de Saluces par le Roy François, toutesfois par ſa ſimplicité il ſe laiſſa ſurprendre à ſon frere Franciſque qui le feit depuis mourir en priſon. 235.e
Iehan Cardinal du Bellay gouuerneur de Paris pourueoit diligemment la ville de toutes munitions ce pendant que les Bourguignons aſsiegeoyent Perõne. 238.c
ingratitude du Marquis François de Saluces auec diſcours ſur la trahiſon qu'il feit. 184.e
inſtructions donnees à monſieur de Langey pour aller en Alemaigne par deuers la ligue des Princes. 97.c
intelligences que l'Empereur penſoit auoir en France, lors de ſon entrepriz.e de Prouence. 197.a
intelligences en Italie practiquees par monſieur de Lãgey, deſquelles le Roy François ne ſe voulut ayder. 288.f
iugement ſolennel en l'aſsemblee du Roy & de pluſieurs princes François & eſtrangers contre celuy qui empoiſonna le Dauphin François. 245.d
iugement de la Cour de Parlement contre l'Empereur. 248.f

L

LAngey Guillaume du Bellay ambaſsadeur en Angleterre, pour le Roy Frãcois & le deuoir qu'il y feit. 91.c
Langey pour la ſeconde fois Ambaſsadeur en Angleterre, & ce qu'il y feit. 109.c
Langey enuoye embaſſadeur en Allemaigne & pourquoy. 174.e
Langey ambaſſadeur en Allemaigne, purge le Roy François de pluſieurs calumnies ſemées contre luy par l'Empereur faiſant ſon entrepriſe de Prouẽce. 175.e

Langey Lieutenant pour le Roy en Piemont deffendit le sien au seruice du Roy, & en demeura l'autheur redeuable de cent mille francs. 273.a

Langey Lieutenant pour le Roy en Piemõt, & ce qu'il executa sur les ennemis durant sa charge. 292.b

Langey, Martin du Bellay, & Sansac mettent viures dans Landrecy assiegé par l'Empereur. 314.c

Langey, Martin du Bellay, porte argent à monsieur de Anguien pour la solde de son armée, & ce qu'il feit pour y arriuer. 319.f

Landrecy descrit & comme il fut abandonné par les Bourguignons, & fortifié par les François. 302.b

Lautrec rend raison au Roy François de la perte du Duché de Milan. 41.f

Lautrec au voyage de Naples. 79.f

Lecture faicte au Roy par l'Ambassadeur de l'Empereur de la protestatiõ que ledict seigneur Empereur auoit faicte à Rome contre luy. 161.c

Legionaires instituez par le Roy François en chacune prouince de son Royaume. 134.d

Legats enuoyez par le Pape, au Roy & à l'Empereur pour les empescher d'entrer en guerre. 170.c

lettres au Roy François de monsieur de Bourbon, deliberant prendre le party de l'Empereur. 49.e

lettres de l'Empereur au Roy d'Angleterre communiquees par ledict seigneur Roy, à l'Ambassadeur de France. 164.b

lettres du sieur de Langey aux Electeurs de l'Empire. 178.a

lettres Iustificatiues de la mort des Ambassadeurs du Roy aux Estats d'Allemaigne, par le Marquis du Guast. 276.e

lettres de monsieur de Langey aux Estats d'Allemaigne, responsiues aux lettres du Marquis du Guast. 278.c

leuee de gens de cheual & de pied pour resister à l'Empereur venant en Prouence. 174.f

leuee de gens de pied en Guienne soubs le Roy de Nauarre pour guarnir la frontiere d'Espagne pendant que l'Empereur s'acheminoit en Prouence. 175.a

leuee de grand nombre de Suisses sans le congé de leurs magistrats faicte à deux fois pour enuoyer au camp d'Auignon. 221.e

leuee d'Allemans pour le Roy d'Angleterre, demeuree inutile par faulte de solde. 347.e

liberalité du Roy d'Angleterre enuers le Roy François. 91.d

Loys d'Ast & de sa constance. 83.f

Lormarin chasteau en Prouence auquel furent supris quelques imperiaux l'Empereur estãt audict pais. 233.c

Lude Capitaine François deffendit vaillammẽt Fontarabie contre les Espagnols. 43.f

Lumes Chasteau pres Mesieres, le seigneur duquel se reuolta contre le Roy François, & ce qui en aduint. 13.a

Luxembourg & les droicts que les Rois de France y ont, & à quels tiltres. 287.f

Luxembourg descrit & les antiquitez du lieu. 308.f

M

Maladie du Roy François à Madril. 71.f

Mariage de Charles Duc de Vendosme auec la sœur du Duc d'Alençon. 1.a

Mariage de Claude de Lorraine Comte de Guise, auec Anthoinete de Bourbon sœur du Duc de Vẽdosme. 2.d

mariage du Duc Frãçois d'Angoulesme, & de Claude fille du Roy Loys. 5.e

mariage du Roy Loys douziesme auec la sœur du Roy d'Angleterre. 5.f

mariage du Seigneur Laurens de Medicis auec madame Magdaleine de Boulongne dont est issue la Royne Katherine mere du Roy. 14.d

mariage de madame Renee fille du Roy Loys douziesme auec le Duc de Ferrare. 81.e

mariage du Roy Frãçois auec la Royne Allienor sœur de l'Empereur. 93.e

mariage de Henry Duc d'Orleans second fils du Roy Francois auec Katherine de Medicis, à present Royne mere du Roy. 118.e

mariage du Roy d'Angleterre auec Anne de Poullan. 109.f

mariage du Roy d'Escosse auec madame Magdaleine fille du Roy Francois. 247.f

mariage celebré mais nõ consommé du Duc de Cleues auec la fille du Roy Henry de Nauarre. 272.c

Meneilles Escuyer du Roy Francois executé à mort par le cõmandement du Duc de Milan, la cause pourquoy, & comme le Roy Francois s'en resentit. 113.c

Montmorency grand maistre de Frãce fut estably par le Roy Francois son lieutenant general par tout son Royaume, & mesmes en Prouẽce lors que l'Empereur l'assaillit. 200.f

Montmorency faict Conneſtable de France & pour quels merites. 269.d

Menteian faict Mareschal de France. 269.d

mort de la Royne Anne. 5.e

mort de Barthelemy d'Aluienne. 12.e

mort du Roy Ferdinand d'Arragon. 14.c

mort de l'Empereur Maximilian. 14.f

mort de monsieur de Boisy grãd maistre de France. 15.a

mort du Pape Leon. 35.b

mort de Marc Antoine Colonne qui estoit au seruice du Roy Francois. 37.e

mort de l'Escuyer Bouccar vaillant homme. 38.e

mort du Mareschal de Chastillon. 43.e

mort du Capitaine Bayard, & les parolles magnanimes qu'il dict en mourãt à monsieur de Bourbõ. 59.c

mort de la Royne Claude. 60.e

mort estrange du seigneur de Pontdormy fort regretté. 65.f

mort de Iehan de Medicis qui estoit au seruice du Roy. 74.e

mortalité par le camp du Roy au païs de Boulongne. 348.e

mortalité au camp de monsieur de Lautrec. 86.e

Mortalité & famine au camp de l'Empereur en Prouence. 235.b

mort du Marquis Michel de Saluces & autres seigneurs François à Naples. 88.e

mort de Maximilian Sforce qui estoit prisonnier en France. 93.f

mort de Francisque Duc de Milan. 136.c
mort du Dauphin François & le regret qu'en eut le Roy son pere. 217.c
mort du Comte de Dammartin à Peronne. 241.c
mort du Mareschal de la Marche. 247.f
mort de Monseigneur de Vendosme. 248.a
mort du Marquis François de Saluces deuant Carmagnolles. 260.f
mort du Mareschal de Monteian gouuerneur en Piemont auquel succeda monsieur d'Annebault en son gouuernement. 270.d
mort de mõseigneur de Langey frere aisné de l'auteur de ceste histoire. 295.a
mort du Roy Iacques d'Ecosse qui auoit espousé la fille de monsieur de Guyse & ce qui s'en ensuyuit. 337.f
mort du Cheualier d'Aulx Prouensal en vne descente qu'il feit en Angleterre. 342.a
mort de monsieur le Duc d'Orleans fils du Roy François. 344.f
mort de monsieur d'Anguien François de Bourbon. 349.f
mort du Roy Henry d'Angleterre dont le Roy François a grand dueil. 350.b
mort du Roy François premier & de la maladie dont il mourut. 350.c
motifs du Roy François pour rompre la paix faicte à Cambray. 94.e
mutinerie des François contre les Lansquenets en l'armee de la premiere conqueste du Piemont. 146.a
mutinerie des Champenois contre les Italiens en la ville d'Arles l'Empereur estant en Prouence. 227.f
mutinerie des Guascons dans la ville d'Arles l'Empereur estant en Prouence. 230.c

N

NAISSANCE de monseigneur le Dauphin François fils du Roy François. 14.c
Naissance de Henry fils du Roy François. 14.f
Naissance du fils du Dauphin Henry qui fut le Roy François second. 316.c
Nauale bataille contre les Anglois deuant sainct Mathieu en Bretaigne. 4.a
nauale bataille du Marquis Michel de Saluces contre les Geneuoys pres Sauone. 63.e
nauale bataille deuant Naples où les Espagnols furent vaincus. 84.e
nauale expedition de l'Amiral d'Annebaut contre les Anglois & long discours de ce qui y fut faict. 339.a
Nauarre Royaulme recouuert & soudain perdu par les François soubs la charge de monsieur d'Aspernaut frere du seigneur de Lautrec. 16.e
Neuffossé en Artois descript & comme le seigneur de Pontdormy le força. 63.f
noms d'aucuns gentilshommes Francois qui abandonnerent leurs biens pour suyure le party de monsieur de Bourbon. 50.e
noms de plusieurs seigneurs occis & prisonniers à la roupte de Pauie. 67.b
noms des seigneurs Francois qui moururent au siege de Naples auec monsieur de Lautrec. 87.e
noms des Capitaines & seigneurs Frãcois qui demeurerent pour deffendre le Piemont contre l'Empereur venant en Prouence. 180.e
noms des gentilshommes Francois qui partirent de la cour pour se trouuer à la bataille de Serizolles. 319.e
nourriture de la ieunesse de Charles d'Austriche qui fut depuis Empereur. 8.f

O

OBSEQUES solennelles du Dauphin Francois faictes à Rome par deliberation du Pape en consistoire contre l'aduis de la faction Imperialle. 247.c
Occasion premiere des cruautez d'entre les Francois & Bourguignons. 25.b
occasion qui meut monsieur de Bourbon de prendre le party de l'Empereur. 48.a
occasion de la bataille de Pauie. 67.f
occasions des secondes guerres du Roy Francois & de l'Empereur. 137.b
occasion du voyage de monseigneur le Mareschal de Annebault à Venize. 271.b
opinions diuerses des hommes sur le passage de l'Empereur par France. 273.a
oraison du Roy à Dieu luy estant annoncee la mort du Dauphin Francois son fils. 217.f
Ouuerture de guerre entre l'Empereur & le Roy Frãcois qui fut la premiere apres le traicté de Cambray. 167.f

P

PAisans de Prouence dressent plusieurs escarmouches & empeschemens au camp de l'Empereur. 223.f
païsans de Prouence detrousserent les biscuits qui venoyent d'Italie au camp de l'Empereur. 233.f
Palleuoisin estãt au seruice du Roy Francois est deffaict auec sa compagnie par le Duc Sforce. 67.d
parolles du Cardinal de Lorraine à l'Empereur. 159.c
parolles du Roy en son conseil. 165.e
parolles du Cardinal de Lorraine à l'Empereur s'acheminant en Prouence. 170.d
parolles de l'Empereur en son conseil sur l'entrepriſe de Prouence. 194.c
parolles du Roy Francois à monseigneur le grand maistre de Montmorancy. 201.f
parolles du Roy à monsieur le Dauphin Henry apres la mort du Dauphin Francois. 218.c
passage du Roy d'Angleterre Henry huictiesme en France pour y faire la guerre. 1.c
passage de l'Empereur par Angleterre. 16.c
passage second du Roy Francois en Italie pour recouurer le Duché de Milan. 60.f
passage de l'Empereur en Prouence. 197.d
passage du Roy Francois en Piemont pour secourir le païs contre le Marquis du Guast. 268.b
passage de l'Empereur par la France. 270.f
pas de Suze forcé par monsieur le grand Maistre de Montmorancy sur Cesar de Naples qui le guardoit auec dix mille hõmes de pied pour empescher le passage de l'armee du Roy en Piement. 266.a
Paul de Cere capitaine Italien fait heureusement plu-

ſieurs entrepriſes ſur les Imperiaux en Prouence. 233.c

perte du reſte du Duché de Milan, apres la deffaitte de monſieur de Bonniuet. 59.e

perte du Duché de Luxembourg toſt apres la conqueſte qu'en auoit faitte monſieur d'Orleans. 290.e

perte de quatre galleres du Roy François. 303.f

plaintes des Rois de France & d'Angleterre, ſur les exactions de cour de Rome. 100.a

Pontdormy capitaine Picard, ſe porte vaillamment à la deffence de Picardie, auec le ſieur de la Trimouille. 55.b

pourparlé du mariage de Henry fils ſecond du Roy François, & de Catherine de Medicis niepce du Pape. 103.a

pourparlé de paix entre l'Empereur & le Roy apres la priſe de Sandiſier. 334.a

pratiques de l'Empereur pour faire contribuer les Potentats d'Italie à ſon entrepriſe de Prouence. 222.a

pratiques & entrepriſes du Marquis du Guaſt contre Turin deſcouuertes par la diligence du ſeigneur Martin du Bellay, qui en eſtoit gouuerneur. 298.a

preparatifs du Roy Loys douziesme pour recouurer ſon Duché de Milan. 1.d

preparatifs du Roy François pour le recouurement du Duché de Milan. 8.c

preparatifs du Roy pour ſecourir les efforts de la premiere guerre que luy feit l'Empereur, 20.b

preparatifs du Roy François pour ſecourir monſieur de Lautrec en Milanois. 35.f

preparatifs de guerre par l'Empereur, deſcouuerts par le Roy. 139.f

preparatifs du Roy François pour aller en Piemont, ou ſes affaires ſe portoyent mal. 26.e

preparatifs pour la bataille de Serizolles. 321.a

priſe & demolition de Terouënne par les Anglois. 5.a

priſe de Tournay par les Anglois. 5.d

priſe de Milan par le Roy François. 11.f

priſe de Fleuranges par le Comte de Nanſau. 19.e

priſe de Ardres pat les Bourguignons. 21.e

priſe de Mouzon par les Bourguignons. 22.e

priſe de Fontarabie par les François. 26.b

priſe de Hedin par les François. 28.a

priſe de Tournay ſur les Frãçois par l'Empereur. 28.f

priſe de Milan par Proſpere Colonne ſur les François. 34.a

priſe de Conis par le Marquis de Peſcaire ſur les François. 34.c

priſe de Cremone ſur les François, & comme elle fut ſoudain repriſe par monſieur de Lautrec. 34.e

priſe d'Alexandrie & Pauie par Proſpere Colonne ſur les François. 35.b

priſe de Noarre par monſieur de Montmorancy. 38.e

priſe de Vigeue par les François. 39.a

priſe de Laude par les Eſpagnols. 41.c

priſe de Gennes par les Imperiaux, & le ſac d'icelle. 43.b

priſe de Cremone par les Imperiaux. 43.d

priſe de Bapaulme par le Comte de Sainct Paul & monſieur de Guiſe. 44.d

priſe de Laude par le capitaine Bayar. 53.c

priſe de Montdidier par les Anglois. 55.d

priſe de Verſeil par les Eſpagnols. 58.b

priſe ſeconde de la ville de Milan par le Roy Francois. 61.a

priſe de Cremone par le capitaine de la Ligue des eſtats d'Italie contre l'Empereur. 74.b

priſe de Rome, & la mort de monſieur de Bourbon. 75.f

priſe de Gennes pour le Roy Francois. 80.d

priſe d'Alexandrie par monſieur de Lautrec, au prouſit du Duc Sforce de Milan. 80.f

priſe de Pauie par Lautrec pour le Duc Sforce. 81.b

priſe de la ville de Melphe & du Duc d'icelle par monſieur de Lautrec. 83.e

priſe de Pauie d'aſſault par monſieur de Lorges. 87.d

priſe de Sauone par les Geneuois. 89.e

priſe de Turin par les ſeigneurs d'Annebault & de Monteian. 143.d

priſe de Hedin par le Roy Francois y eſtant en perſonne. 249.b

priſe de la ville de Sainct Paul en Artois par le Roy Francois. 249.d

priſe de Liliers en Artois par les Francois. 249.f

priſe de Sainct Venãt lieu fort en Artois par monſieur le grand maiſtre de Montmorancy. 250.c

priſe de la ville de Sainct Paul ſur les Francois, & le grand meurtre qui en fut fait par les Bourguignons. 256.b

priſe par compoſition de Monſtreul en Picardie par les Bourguignons. 256.b

priſe de Quiers en Piemont par Tolozan capitaine Italien eſtant au ſeruice du Roy Francois. 260.b

priſe de Carmagnolles par le Marquis du Guaſt, & choſe notable de ce qu'il feit en vengeance de la mort du Marquis de Saluces qui fut tué deuant. 261.a

priſe de Quiers, Queras & Albe, par le Marquis du Guaſt. 264.c

priſe du chaſteau de Villane en Piemont par monſieur le grand maiſtre de Montmorancy. 266.f

priſe de Danuillier en Luxembourg par mõſieur d'Orleans. 289.e

priſe d'Yuoy en Luxembourg par monſieur d'Orleans. 290.a

priſe d'Arlon en Luxembourg par monſieur d'Orleãs, 290.b

priſe de la ville de Luxembourg par monſieur d'Orleans. 290.c

priſe de Villeneufue d'Aſt, Poiring & Cambian par le Marquis du Guaſt. 292.f

priſe de Barges en Piemont par le ſeigneur de vaſſé par le moyen de l'intelligence que le ſeigneur de Langey y auoit. 294.c

priſe des chaſteaux de Sainct Bony, Catillõ, & Sainct Raphael pres Turin par Martin du Bellay autheur de ceſte hiſtoire eſtant gouuerneur de Turin. 295.c

priſe de Liliers en Artois par monſieur de Vendoſme. 301.c

priſe de Bapaulme par monſieur de Vẽdoſme, ſans pouuoir prendre le chaſteau pour le commandement

que luy feit le Roy de se retirer au camp. 303.a
prise de Maubenge par monsieur le Dauphin Henry. 304.c
prise de Terlon & Glayon chasteaux en Artois par le sieur de Bonneual. 305.d
prise d'Arlon pour la seconde fois par monsieur d'Orleans. 308.d
prise secõde de Luxẽbourg par mõsieur d'Orleãs. 309.c
prise de Nice par l'armée de Barberousse & monsieur d'Anguian. 316.e
prise de Montdeuis par le Marquis du Guast sur les François. 316.e
prise & fortification de Carignan par le Marquis du Guast. 317.a
prise de Sainct Germain ville en Piemont par le sieur de Boutieres. 318.b
prise de Palezol Cressentin & Desane villes en Piemont par monsieur d'Anguien. 318.d
prise par composition de Carignan par monsieur d'Anguien. 326.e
prise de Luxembourg par l'Empereur s'acheminant à Sandizier. 328.e
prise de Ligny en Artois par l'Empereur, s'acheminant à Sandizier. 328.f
prise de la ville d'Albe par le seigneur Pierre Strosse. 330.a
prise de Vitry en Champagne par l'Empereur. 331.c
prise de Sandizier par l'Empereur. 332.d
prise du Comte Guillaume de Fustamberg par les Frãçois, lors que l'Empereur estoit en Champagne. 334.d
prise de Boulongne par cõpositiõ par les Anglois. 335.b
prise de la basse Boulõgne par les François, dont ils furent incontinant chassez par les Anglois. 337.a
propos notables q̃ tint le Roy François á l'ambassadeur de l'Empereur en public au Palais à Paris. 77.b
propos tenus par les ambassadeurs du Roy François en la presence du Pape & de l'Empereur sur le traitté de paix. 146.c
propos des ambassadeurs de France & de l'Empereur, sur ce qu'il auoit en sa harangue publique faitte à Rome prouoque le Roy François au combat. 154.d
propos du Cardinal de Lorraine auec Anthoine de Leue. 158.b
proposition du Roy en son conseil sur l'aggreßion que luy faisoit l'Empereur venant en Prouence. 171.c
pronostications fauces semées par les Imperiaux, lors que l'Empereur entreprenoit le voyage de Prouence, lesquelles luy promettoyent accroissemẽt & heureux succez de ses entrepriſes. 142.d
prouidence du Roy François pour la conseruation du pais de Prouence, lors que l'Empereur s'y acheminoit. 197.f
prouisions pour deffendre le Piemont contre l'inuasion de l'Empereur venant en Prouence, & la Picardie contre le Comte de Bures. 166.e

Q

Querelle entre Caguin de Gonzague, & Guy Rangon amplement descrite. 258.f

R

Raisons qui descouuroyent au Roy la dißimulation des Imperiaux, sur ce qu'on luy prometoit la restitution du Duché de Milan. 142.b
raisons de ceux qui disoyent qu'on deuoit aller au deuãt de l'Empereur, & le combatre entrant en Prouence. 203.b
ravitaillement de Mesieres aßiegée. 24.b
Regente de France mere du Roy François, fut occasion de perdre le Duché de Milan. 42.a
Regente mere du Roy Frãcois pendant la prison d'iceluy gouuerne le Royaume de France. 69.e
reprise de Monzon par les Francois. 25.b
reprise de Fontarabie par les Espagnols. 52.e
reprise de plusieurs forts en Piemont par l'armée du Roy sous la conduitte du Dauphin Henry. 268.a
replique du Roy sur la responce de l'Empereur. 139.b
restitution de la ville de Tournay au Roy Francois par les Anglois. 15.d
restitution du Duché de Milan à Francois Sforce par l'Empereur. 94.a
responce du Pape aux protestatiõs de l'Empereur contre le Roy Francois. 153.c
responce par escrit du Roy à la protestation que feit contre luy l'Empereur à Rome. 161.d
resolution du Roy touchant ce qu'il auoit à faire contre l'Empereur venant en Prouence. 173.b
retour du Roy Francois en France apres le recouuremẽt de Milan. 12.f
retraitte du Marquis Michel de Saluces de deuant Milan. 74.e
retraitte de monsieur l'Amiral de Brion de deuant Verceil. 158.d
retraitte de l'Empereur hors de Prouence. 237.d
retraitte du Cõte de Nansau de deuant Perõne. 241.e
retraitte du Roy Francois deuant l'armée de l'Empereur pres Landrecy. 315.a
retraitte de l'Empereur deuant Landrecy. 316.a
reuolte d'André Dore, & les occasions d'icelle. 85.d
reuolte de Genes contre le Roy Francois suscitée par André Dore. 89.b
reuolte du Roy d'Angleterre de l'obeissance du Pape, & les occasions de ce. 134.c
reuolte du Marquis Francois de Saluces, & les occasions. 167.a
Robert de la Marche fut l'vne des causes de la premiere guerre d'ẽtre le Roy Frãcois & l'Empereur. 17.a
roupte de Noüarre. 3.b
roupte des Esperons. 4.e
roupte des Francois à la Bicoque. 39.f
roupte de monsieur l'Amiral Bonniuet au Duché de Milan. 58.f
roupte de Pauie, & la prise du Roy Francois. 68.e
roupte de mõsieur le Cõte de S. Paul en Lõbardie. 90.c
roupture de la trefue à cause de la mort de Rincon & Fregose, & les raisons qui deuoiẽt mouuoir ou desmouuoir le Roy de la faire. 285.f
Roußillon Comté sur les marches d'Espagne, à quel tiltre il doit appartenir au Roy de France. 288.a
Roche-Dumaine Cheuallier Francois, capitaine de gens d'armes parle sagement & hardiement à l'Empereur aßiegeant Fossan. 190.c
Rochelois & les habitans des isles voisines, obtiennent du Roy Francois pardon de la rebellion qu'ils auoyẽt

commise cõtre luy, & cõme l'affaire se passa. 296.d
Roquesparuere & chasteau Dauphin lieux forts, pourneant assaillis par les Imperiaux. 192.d
ruine fortuitte de la grosse tour du chasteau de Milan qui fut au Roy presage de la perte prochaine du Duché. 30.c

S

SAillie furieuse des François assiegez en Fossan, en laquelle Antoine de Leue fut quasi pris. 89.d
saillie de la garnison de Marceille sur les Imperiaux. 226.a
saillie des Espagnols assiegez en Parpignan sur l'artillerie Françoise, & le deuoir que feit monsieur de Brissac pour la deffendre. 291.f
saillie des François assiegez en Landrecy, en laquelle ils gaingnerent vne piece d'artillerie sur les Bourguignons. 312.c
Sardagne assaillie, le Viceroy d'icelle mis en roupte, & la ville de Sassery prise par l'armée de mer Francoise, à laquelle commandoyent André Dore & Rance de Cere. 85.c
Sauoye & les causes qui meurent le Roy François de l'enuahir. 137.c
Sauoye conquise par le Comte Sainct Paul. 141.d
secours du Roy Loys douziesme au Roy Iean de Nauarre pour recouurir son Royaume. 1.b
secours enuoyé en Dannemarc par le Roy Frãçois. 14.d
secours tardif du Duc de Longeuille aux François estans en Italie. 59.d
secours enuoyé par le Roy François au siege de Naples. 86.c
secours d'argent & de viures amené par André Dore à l'Empereur estant en Prouence. 235.c
secours de Landrecy, auec ample discours des Stratagemes qui y furent faits. 313.c
secours & refraichissement à Luxembourg, assiegé par le Comte Guillaume de Fustamberg. 317.d
separation de l'armée du Roy François estant deuant Pauie pour enuoyer au Royaume de Naples. 62.b
Sforce assiegé par les Imperiaux dedans le chasteau de Milan, de sorte qu'il est contrainct le mettre és mains de monsieur de Bourbon. 73.c
siege de Teroüene par les Anglois & Bourguignõs. 2.b
siege de Dijon par les Suisses. 5.a
siege de Bresse par le sieur de Lautrec. 13.d
siege de Mesieres par les Bourguignons. 22.e
siege de Parme par l'armée de la ligue, & comme elle fut bien deffendue par les François. 32.c
siege de Dourlens par les Bourguignons qui fut incontinant leué. 36.c
siege premier de Pauie par monsieur de Lautrec. 39.b
siege de Fontarabie par les Espagnols, leué par le Mareschal de la Pallice. 43.f
siege de Hedin par les Anglois & Bourguignons qui n'eut aucun effect. 45.a
siege de Terouenne par les Flamans qui fut leué tost apres. 46.a
siege de Bayonne par les Espagnols, vaillamment soustenu par monsieur de Lautrec. 52.d
siege de Milan par monsieur de Bonniuet. 56.b
siege de Marseille par monsieur de Bourbon. 59.f
siege de Pauie par le Roy François. 61.d
siege de Naples par Lautrec. 87.a
siege de Pauie par le Comte de Sainct Paul. 87.c
siege de Florence par l'Empereur & le Pape. 94.b
siege de Verceil par l'Amiral Brion, & discours de ce qu'il deuoit faire. 157.c
siege deuant Fossan par Antoine de Leue. 184.c
siege de Peronne par le Comte de Nanssau, & cõme le Mareschal de la Marche & le sieur de Cercuz se mirent dedans auec bon nombre de gens de guerre. 221.c. & 238.f
siege de Hedin par le Roy François y estant en personne, & cõme Hedin fut pris par composition. 248.b
siege par les Bourguignons de la ville de Sainct Paul n'agueres conquise par les François, & l'occasion d'iceluy. 258.b
siege de Teroüenne par le Comte de Bures. 257.b
siege de Pignerol par le Marquis du Guast. 264.f
siege de Parpignan par monsieur le Dauphin Henry. 290.c
siege pour-neãt mis deuant Chiuas par le Marquis du Guast estant dedans Hieronime de Birague. 243.f
siege de Cazelles en Piemont par Cesar de Naples y commandãt le Cheualier de Villegangnon qui soustint le siege, de sorte que la ville ne fut prise. 293.f
siege de Barges en Piemont par monsieur de Boutieres, & cõme il fut contraint de desloger & rendre les hostages des assiegez qui deuoyẽt luy liurer la ville sous condition. 294.b
siege mis deuant Cony pour-neant par monsieur d'Annebault. 295.b
siege mis en vain deuant Bains par monsieur le Dauphin Henry. 305.a
siege de Luxembourg pour la seconde fois par monsieur d'Orleans. 308.e
siege de Landrecy par l'Empereur. 310.c
siege de Carignan par monsieur d'Anguien. 318.e
siege de Sandizier par l'Empereur. 331.c
siege de Boulongne par le Roy François, & le bastimẽt du fort d'Oultre au deuant Boulongne. 343.f
sommation du Roy à l'Empereur de renouueller les traittez de Sainct Ieã des Vignes pres Soissons qui estoyent de nul effect par la mort de monsieur d'Orleans. 347.d
Stratageme des Imperiaux pour faire tenir les deniers de la solde à leurs gens assiegez dedans Pauie par le Roy François. 62.f
Stratageme du seigneur de Langey pour empescher le passage du Pau, & pour conseruer le Piemont contre le Marquis du Guast. 293.b
Stratageme pour faire marcher sans argent l'armée de Carignan à la bataille de Serizolles estant deuë la solde de trois mois. 320.d
Stroße gentilhomme Florentin amene au Roy Francois vne trouppe de soldats Toscãs signalez, & l'equipage auquel ils estoyent. 309.a
surprise faitte par les Bourguinons des cheuaux legers Francois qui estoyent sous la charge de monsieur de Villebon. 47.c
suspention d'armes entre les Francois & les Bourguignons pour trois mois par le moyen de la Roine de

Hongrie. 258.c
Suſpention d'armes en Piemont pour trois mois entre monſieur d'Anguiẽ & le Marquis du Guaſt. 330.c

T

TEligny capitaine Francois loué de ce qu'il ſe porta ſagement au gouuernement du Duché de Milan & plus courtoiſement que le ſeigneur de l'Eſcut ſon ſucceſſeur. 29.d
teſtament de Philippes Archeduc d'Auſtriche, par lequel il inſtitua le Roy Loys douzieſme tuteur de ſon fils Charles qui fut depuis Empereur. 2.a
Thais colõnel de l'infanterie Francoiſe à la bataille de Serizolles, & ce qu'il y feit. 323.f
Thais auec linfanterie Francoiſe apres la bataille de Serizolles prent la pluſpart des villes de Montferrat. 326.d
tourmente ſur le mont Cenis deſcrite amplement, en laquelle fut en grand danger le ſeigneur d'Annebault, y mourut le ſeigneur Carrouges & pluſieurs de la ſuitte d'iceluy ſieur d'Annebault. 296.b
traitté à Cambray fait entre le Roy Loys, l'Empereur Maximilian, & le Pape contre les Venitiens, & ce qui en aduint. 2.e
traitté à Noyon entre le Roy Francois & Charles Prince d'Eſpagne. 14.b
traitté de Madril pour la deliurance du Roy Francois. 72.c
traitté à Cambray pour la deliurance de Meßieurs les enfans de France. 90.f
traitté de paix entre l'Empereur & le Roy de France apres la priſe de Sandizier, & les articles d'icelluy. 335.e
traitté de paix auec les Anglois pour le recouuremẽt de Boulongne. 349.d
trahiſon du Marquis Francois de Saluces lieutenant du Roy en Piemont, & les effects d'icelle. 83.f
treſue entre le Roy & l'Empereur pour 3. mois. 268.e
treſue pour dix ans entre l'Empereur & le Roy Francois faitte à Nice. 270.c
Trimouille gouuerneur pour le Roy en Picardie la defend ſagement contre l'armée Angloiſe & Bourguignonne. 54.e

V

VAllence fortifiée par le Roy Francois y eſtant en perſonne lors que l'Empereur eſtoit en Prouence. 216.c
Vaſé capitaine Francois lieutenãt de la compagnie du ſeigneur de Monteian vainquit en dueil vn Eſpagnol nommé Sanſe de Leue pres Brignolles en Prouence. 213.e
Velly ambaſſadeur pour le Roy Francois vers l'Empereur eſt entretenu par le ſieur de Granuelle & par l'Empereur d'eſperance que le Duché de Milan ſeroit reſtitué au Roy ou à l'vn de ſes enfans frauduleuſement, toutesfois & afin que l'Empereur euſt ce pendant moyen de preparer ſes forces pour venir en Prouence. 138.c
Veronne rendue par les Eſpagnols aux Venitiens. 13.f
victoire du Roy Francois à Marignan contre les Suiſſes. 10.f
victoire de Serizolles amplement deſcrite. 322.e
Viſtarin deliure Laude ſa patrie de l'oppreßion des Imperiaux. 73.e
viſitation que feit le Roy Francois au païs de Prouẽce, apres que l'Empereur ſe fut retiré. 242.c
viſitation faitte des frontieres de ce Royaume par le Roy, & l'ordre qu'il donna pour les fortifier. 350.a
Vvittemberg Duché d'Allemagne occupé par le Roy Ferdinand ſur les Ducs legitimes, & les pratiques & menées du Roy Francois pour les faire reſtituer. 119.a
Vvittemberg Duché d'Allemagne leué par force hors des mains du Roy Ferdinand à l'aide des Princes d'Allemagne. 133.f
vnion du Duché de Bretagne à la couronne de France faitte du conſentement des eſtats du païs. 99.b
Vrbin oſté par le Pape Leon à Franciſque Marie, à l'aide du Roy Francois. 13.f

Fin de la table.

Fautes ſuruenuës en l'impreſſion.

Daſté fol.2.b
Boucar.fol.4.d
Abordée fol.12.a
Muſancourt fol.17.c
Sancy fol.19.f
n'eſtant fol.21.c
eſtans fol.27.d
Boulinuilier f.28.d
Bunon fo.34.c
Cremone fo.44.c
reunies fo.45.a
Sainct Vallier fo.49.d
Sainct Iague f.58.b
Saulces fo.72.b
Baillion fo.72.b
Baillion fo.84.d
Lainuolare fo.90.b
l'Apruſſe fo 94.c
Ballançon fo.97.f
Sauance fo.111.f
Freius fo.112.a
Smalcade fo.120.e
trois fo.136.c
ouuerture fo.137b
perpetuelle fo.137.e
Arger fo.139.b
icelles fo.20.b
Buzances fo.142.f
Lainuolare fo.146.f
deduiſit fo.153.b
l'Aſtizanne fo.161.b
Vignal fo.161.b
durant fo.165.c
moins fo.167.c
paix fo.177.c
Miolans fo.198.e
Antibe fo.200.b
Freius fo.203.d
trauaillée fo.205.e
equipées fo.205.e
trouuée fo.211.c
Freius fo.212.c
Vaſſé fo.212.c
refuſa fo.213.e
Vaſſé fo.213.e
ambigue fo.214.a
audit fo.216.c
Eſſé fo.219.d
Monſtreul Bounin fo.228.a
aduerty fo.236.f
Artiſians & Flamens fo.239.f
peries fo.247.d
ioindre fo.250.e
auant fo.253.b
baſtions fo.253.e
cinquante fo.257.c
Vimarcat.fo.257.d
Vorling fo.261.c
Artigue Dieu fo.262.f
Contey fo.263.e
ceſt fo.268.a
Iauan fo.268.c
huit fo.270.b
moyen fo.270.f
Gand fo.272.a
crainte fo.273.b
Gié fo.273.d
Seigneur Rinçon fo.273.f
Vorling fo.274.c
reuerendiſſimes fo.276.e
reuerendiſſimes fo.276.e
liurée fo.279.d
apertement fo.279.f
Philalethée.fo.284.c
vaye fo.283.a
fuſt ce fo.283.e
eſmeu fo.283.f
Petillane fo.289.a
leur fo.289.b
Barrois fo.289.c
Triues fo.290.d
Douere fo.291.a
Villiers Coſterets fo.301.e
Lilliers fo.301.e
Anglurre fo.310.d
Duc d'Alue.fo.312.a
Sommeriue fo.322.a
Sommeriue fo.322.a
Sommeriue fo.322.c
pareille furie fo.324.c
fulminé comme fo.327.e
Mirandole fo.329.b
Duc de Norfolc.fo.335.f
fougon fo.338.f

Acheué d'imprimer le Mercredy dixneufieſme iour de Ianuier l'an M.D.LXIX.

LE PRIVILEGE DV ROY.

CHARLES par la grace de Dieu Roy de France, à noz amez & feaux, les gens tenans noz cours de Parlement à Paris, Thoulouſe, Roüan, Bordeaux, Dijon, Aix, Grenoble & Bretaigne, Baillifs, Preuoſts & Seneſchaux deſdits lieux, Lion, Poictiers, Orleans, Tours, Bourges, Angers, Champagne, & à tous noz autres iuſticiers, ou leurs lieutenans ſalut & dilectiõ. Noſtre bien amé Pierre l'Huillier Libraire en noſtre vniuerſité de Paris, nous a fait remonſtrer qu'il a puis-nagueres recouuert la copie des Memoires de Meſſires Guillaume & Martin du Bellay ſeigneurs de Langey, des choſes aduenues depuis l'an mille cinq cens & treze, iuſques au treſpas du Roy François premier de ce nom, *leſquels Memoires il feroit volontiers imprimer & mettre en lumiere, mais il doute que pour le fruſtrer de ſes labeurs, frais & miſes qu'il a faits à ceſte occaſion les autres Libraires & Imprimeurs les vouſiſſent ſemblablement imprimer & expoſer en vente ſans ſon vouloir & conſentement, s'il ne luy eſtoit ſur ce par nous pourueu des remedes conuenables, humblement requerant iceluy. Pource eſt il que inclinans liberallement à laditte ſupplication & requeſte, & pour aucunemẽt releuer ledit l'Huillier des frais qu'il luy a cõuenu & cõuiendra faire pour mettre leſdits Memoires en lumiere. A iceluy pour ces cauſes & autres à ce nous mouuãs auons dõné & octroyé, & de noſtre grace ſpeciale, pleine puiſſance & authorité royal, donnons & octroyõs par ces preſentes priuilege, cõgé, licence & permiſsion d'imprimer & faire imprimer en telles marges & caracteres q̃ bon luy ſemblera, mettre en vente & diſtribuer leſdis Memoires iuſques au temps & terme de neuf ans à compter du iour qu'elles ſeront paracheuées d'imprimer, inhibans & defendans à toutes perſonnes de quelque qualité qu'ils ſoyent d'iceux expoſer & mettre en vente ſans le conſentement d'iceluy l'Huillier, ſur peine aux cõtreuenans de confiſcation du liure & d'amende arbitraire, deſpens dõmages & intereſts enuers les parties, voulons & nous plaiſt qu'en mettant ou faiſant mettre par ledit l'Huillier au cõmencement ou à la fin dudit liure vn bref ou extrait ſommaire de ces preſentes elles ſoyent tenuës pour ſuffiſemment ſignifiées & venuës à la notice & cognoiſſance de tous, comme ſi expreſſement & particulierement elles auoyent eſté ſignifiées. Si vous mandons & à chacun de vous endroit ſoy & comme il appartiendra, que de noz preſens priuilege congé & permiſsion, & de tout le contenu cy deſſus vous faittes & laiſſez ledit l'Huillier & ceux qui auront le droit de luy iouïr & vſer plainement & paiſiblement, ſans leur faire ou dõner aucun empeſchemẽt au cõtraire. Lequel ſi fait mis ou donné leur eſtoit, reparez & remettez, ou faittes incõtinãt & ſans delay reparer & mettre au premier eſtat & deu, & à ce faire ſouffrir & obeir, cõtraignez & faittes cõtraindre par toutes voyes deuës & raiſonnables tous ceux qui pour ce ſeront à contraindre car tel eſt noſtre plaiſir, nonobſtant oppoſitiõs ou appellatiõs quelcõques & ſans preiudice d'icelles, pour leſquelles ne ſera differé & quelconques lettres à ce contraires. Donné à Boulongne les Paris, le ſeiziesme Iuillet l'an de grace M. D. LXVIII. & de noſtre regne le VIII.*

Par le Roy, le ſeigneur de Malaſſiſe, M. Henry de Meſmes, Maiſtre des requeſtes ordinaire de l'hoſtel preſent.

Signé CAMVS.

Et ſeellé du grand ſeel ſur ſimple queüe de cire iaune.

18966664

38

DUC'
MEMOI

90

colorchecker CLASSIC
calibrite
mm